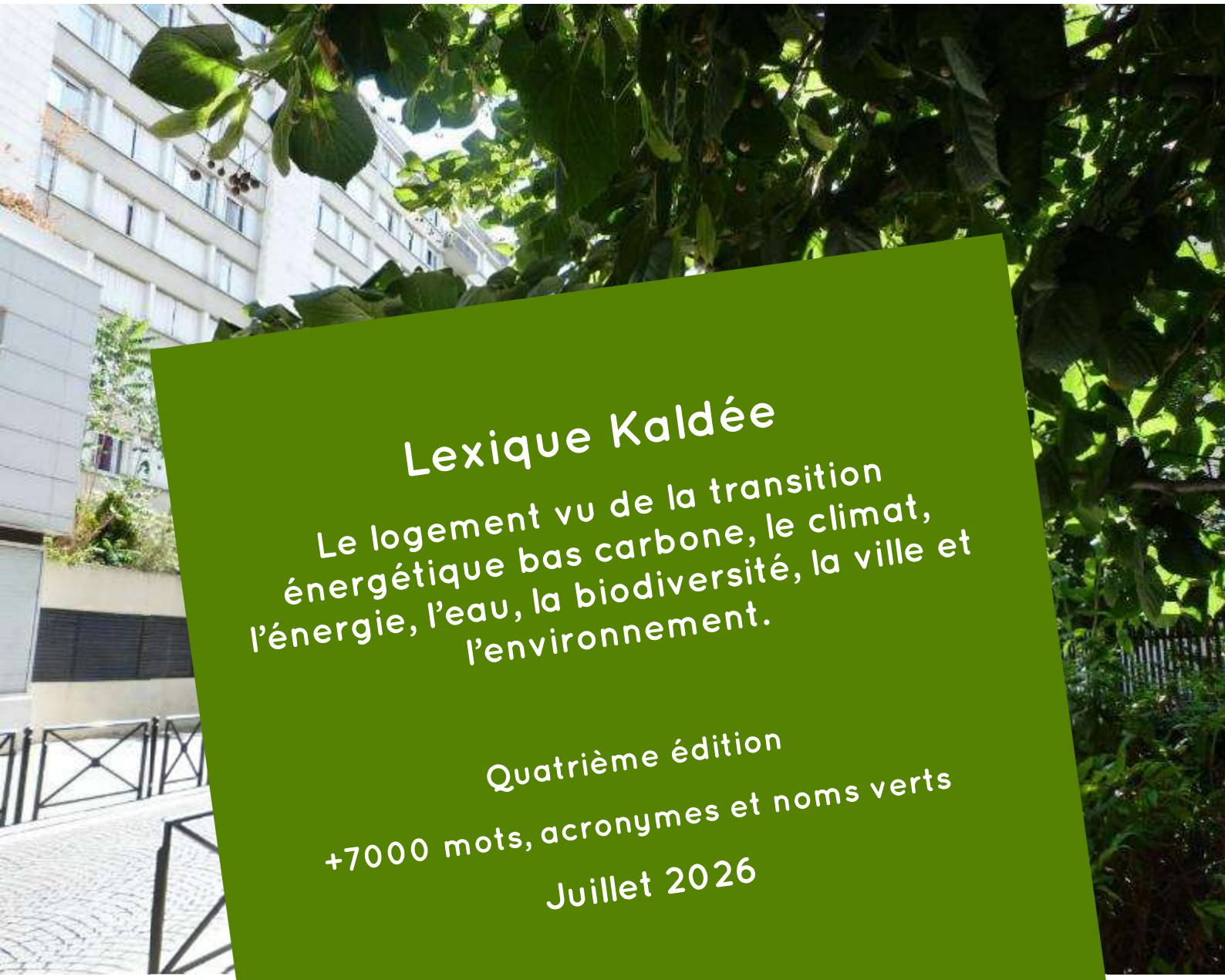

Lexique Kaldée

Le logement vu de la transition énergétique bas carbone, le climat, l'énergie, l'eau, la biodiversité, la ville et l'environnement.

Quatrième édition

+7000 mots, acronymes et noms verts

Juillet 2026

Kaldée
Stratégie & Cités

Édito

Parlez-vous couramment toutes les novlangues du développement durable, de la transition énergétique, des trajectoires bas carbone ?

Êtes-vous prêt à soutenir un échange fructueux avec la technostructure éco engagée d'une métropole les yeux vissés sur l'agenda 2050 ?

Avez-vous pris la mesure de l'immense remake de la séance de la tour de Babel devenue la tour des labels ?

Derrière la provocation humoristique, l'auteur de ces lignes souhaite vous sensibiliser sur l'importance quoi qu'on en dise sous-estimée, de la révolution mondiale environnementale.

Tous les trains industriels, économiques, politiques, culturels et sociaux, et bien sûr éducatifs sont lancés ! Ils le sont à la fois pour économiser toutes les ressources primaires soumises au stress de l'explosion des consommations humaines, pour amortir les effets des guerres et conflits liés aux énergies, pour relever les défis de santé publique issus de notre cadre de vie, et enfin de se préparer à l'explosion des coûts de l'ensemble du cycle de vie des immeubles.

A faire la rénovation du patrimoine, à faire la réhabilitation thermique, à faire la transition énergétique, à faire la sobriété carbone, à faire la biodiversité. Chaque mot de cette anaphore est en soi un projet, je dirais même un plan stratégique.

C'est pour cela que la société Kaldée, s'engage au-delà du plan stratégique de patrimoine, au-delà du plan de décarbonation simplifié, à préparer la plateforme qui portera tous les projets stratégiques de la mutation immobilière.

Ce lexique à une triple vocation :

1- Vous guider dans la forêt des labels, des acronymes, des institutions, des lois et règlements, des normes qui sont tous le produit d'une politique publique qui vise à résoudre le paradoxe sobriété et confort de vie dans l'habitat.
2- Vous orienter vers les bons choix stratégiques, pragmatiques, opportunistes, porteurs positifs de modèles économiques stables et d'images publiques sécurisées.
3- Enfin, vous rassurer dans ces temps que l'on pense incertains, vous aider à avoir confiance dans l'avenir, à avoir l'envie de se projeter et d'investir. Nous n'habiterons pas tout à fait demain comme aujourd'hui nos connaissances et nos compétences nous projettent. Je ne suis pas sûr que l'intelligence artificielle ce sera l'alpha et l'oméga de toutes les solutions constructives d'avenir. Mais la maîtrise des données et des informations de l'infiniment petit vers l'infiniment grand ce sera indispensable aux propriétaires de parcs résidentiels.

Stratégie & Cités

Michel Serre était un partisan de longue date d'un contrat naturel, qui ferait de la nature un sujet de droit. Il a aussi écrit un merveilleux ouvrage Habiter où ce magicien des mots, sous les apparences, là aussi, d'un dictionnaire aux méandres déconcertants, livre une vision de l'Habiter comme fait culturel et trait fondamental de la condition humaine. Je lui laisse terminer cet édito : *Si j'avais dit à mon grand-père que la naissance pouvait être programmée, il aurait ri. Si on lui avait dit que telle maladie était curable, il ne l'aurait pas cru. De la même manière, si on avait dit aux philosophes grecs que le climat dépendait aujourd'hui de nous, ils auraient ri. Pourtant, les choses dépendent de plus en plus de nous, mais il existe depuis peu encore un nouvel état : nous dépendons de plus en plus des choses qui dépendent de nous !*

Bonne lecture !

Jean Naem, fondateur de Kaldée

1		
1,4-dioxane		Composé chimique largement utilisé en tant que solvant dans l'industrie des peintures et vernis, les détergents et agents de nettoyage, les cosmétiques, les insecticides et herbicides, ou encore l'industrie du plastique. Il présente cependant des dangers sérieux pour la santé et l'environnement. Le 1,4 dioxane est considéré comme cancérigène probable pour l'homme en cas d'exposition prolongée par inhalation, ingestion ou contact cutané. De plus, le 1,4-dioxane est très persistant dans l'eau, ce qui en fait un contaminant particulièrement problématique. Il peut contaminer les eaux souterraines, sources d'eau potable et écosystèmes aquatiques, nuisant ainsi à la biodiversité et posant des risques pour la chaîne alimentaire. Sa résistance à la dégradation en fait un défi crucial pour le traitement de l'eau.
1,5 °C et 2°C		Les États signataires de l'Accord de Paris se sont engagés à stabiliser le réchauffement climatique nettement en dessous de 2°C d'ici à 2100, redoublant d'efforts pour le limiter à 1,5 °C.
3CL DPE 2021	**3CL**	La méthode de calcul 3CL est la méthode réglementaire pour réaliser des Diagnostics de Performance Energétique (DPE). Cette méthode de calcul dite 3CL pour Calcul de Consommations Conventionnelles des Logements, a été refondue en juillet 2021 avec l'objectif de rendre le DPE opposable.

3-30-300		 La règle 3-30-300 constitue un cadre scientifique développé par le chercheur néerlandais Cecil Konijnendijk en février 2021, pour évaluer et améliorer l'accès à la nature en milieu urbain. Cette règle repose sur trois critères mesurables. – 3 Arbres. Le premier critère exige que chaque habitant(e) puisse observer depuis la fenêtre de son domicile au moins 3 arbres. L'exposition visuelle aux espaces verts permet de réduire le stress, d'améliorer l'humeur et de restaurer les capacités cognitives, même de manière inconsciente. – 30% de couverture arborée. Le deuxième axe de cette règle repose sur 30% de couverture arborée dans chaque quartier. Une étude européenne réalisée dans 93 villes, publiée par The Lancet, estime que plus d'un tiers des décès prématurés liés à la chaleur excessive pourrait être évité dans le cadre d'une augmentation de la couverture arborée urbaine à 30%. – 300 mètres d'un espace vert. Le troisième critère garantit un accès à un espace vert à moins de 300 mètres de son lieu d'habitation, soit environ 5 minutes de marche. Cette distance s'aligne sur des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle préconise un accès équitable aux espaces verts publics d'aux moins 0,5 à 1 hectares dans ce périmètre.
5 usages RT 2012		Chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation et auxiliaires.
9 limites planétaires		Une équipe internationale de chercheurs, réunie autour du Stockholm Resilience Centre (SRC), a défini en 2009, le concept des neuf limites planétaires. Ils ont identifié et quantifié les seuils au-delà desquels les équilibres naturels terrestres pourraient être déstabilisés et les conditions de vie devenir défavorables à l'humanité. Les 9 limites planétaires :

		1. le changement climatique. 2. l'érosion de la biodiversité. 3. la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore. 4. le changement d'usage des sols. 5. le cycle de l'eau douce. 6. l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère. 7. l'acidification des océans. 8. l'appauvrissement de la couche d'ozone. 9. l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.
20 indicateurs nationaux ÉcoQuartier		Depuis 2023 la labellisation ÉcoQuartier est conditionnée à la saisie de 20 indicateurs nationaux. Les ÉcoProjets sont ainsi fortement encouragés à anticiper l'évaluation de leurs projets et à prendre en compte les indicateurs nationaux.
100 villes résilientes (100 Resilient Cities)	**100 RC**	Une initiative conçue pour aider les villes du monde entier à devenir plus résilientes aux chocs et aux stress physiques, sociaux et économiques. En 2013, la Fondation Rockefeller a lancé le programme 100 Villes Résilientes afin d'aider davantage de villes à renforcer leur résilience face aux défis physiques, sociaux et économiques qui constituent une part croissante du XXIe siècle. Les villes du réseau *100 RC* ont reçu les ressources nécessaires pour élaborer une feuille de route vers la résilience selon quatre axes principaux : Orientation financière et logistique pour la création d'un nouveau poste innovant au sein du gouvernement municipal, un responsable de la résilience, qui dirigera les efforts de résilience de la ville. – Accompagnement d'experts pour le développement d'une stratégie de résilience robuste. – Accès à des solutions, des prestataires de services et des partenaires des secteurs privé, public et des ONG qui peuvent les aider à développer et à mettre en œuvre leurs stratégies de résilience.

		– Adhésion à un réseau mondial de villes membres qui peuvent apprendre les unes des autres et s'entraider.
100 territoires d'électrification		Dans le cadre du plan d'électrification annoncé en avril 2026, le gouvernement a lancé l'initiative « 100 territoires d'électrification ». Objectif : Accompagner 100 communes ou intercommunalités de 2026 à 2030 pour accélérer la sortie des énergies fossiles. Les territoires seront accompagnés pour accélérer l'électrification sur trois axes : – L'électrification des transports routiers et le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, en voirie, à domicile ou chez les employeurs, – L'accompagnement ciblé des ménages pour la sortie du fioul, – La planification de la sortie accélérée du gaz en incluant un accompagnement financier des ménages.
450 Parties par million	**450 PPM**	Ce sont les climatologues du GIEC qui ont fixé une limite – 450 ppm en équivalent CO2 – au-delà de laquelle les sociétés seraient bouleversées. Le chiffre de 450 ppm est la limite à ne pas dépasser pour une probabilité raisonnable de contenir l'élévation de température moyenne à la surface du globe à 2 °C.

Kaldée
Stratégie & Cités

A

ABCDE (référentiel)	**ABCDE**	Le référentiel ABCDE proposé par la Direction générale du Trésor propose une grille d'évaluation de la mise en œuvre d'une politique publique sous l'angle de cinq critères : les coûts d'abattement, les effets de bouclage, la cohérence avec la stratégie de décarbonation, la capacité à déclencher les actions attendues, et les effets indirects.
Abaissement de nappe		Baisse durable ou temporaire du niveau piézométrique d'une nappe phréatique, due à une modification naturelle ou artificielle de son alimentation ou des prélèvements effectués.
Abattement pluvial		Quantité d'eau de pluie captée par le substrat et consommée par la végétation d'une toiture végétalisée. C'est donc la quantité d'eau de pluie qui n'est pas renvoyée vers les réseaux d'assainissement.
Abattement volumique de la pluie		Objectif minimum visé est de ne pas rejeter au réseau d'assainissement les 16 premiers millimètres de pluie. Exemple : 16 mm (1 mm=1 litre de pluie par m2) La pluie 16 mm3 qui sert à dimensionner les dispositifs de gestion pluviale à la source, sert également de pluie de référence.
Abiotique		Facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème donné. Opposables aux facteurs biotiques, ils constituent une partie des facteurs écologiques de cet écosystème. Les facteurs climatiques (température, lumière, air), chimiques (gaz de l'air, éléments minéraux) sont des facteurs abiotiques. Un milieu abiotique est inapte au développement de la vie.

Abondance Énergétique		Disponibilité en grande quantité de l'énergie, souvent dans le contexte des ressources renouvelables.
Abris thermiques		La notion d'abri thermique se présente sous forme d'espaces vastes et climatisés (galeries, cinémas, et salles climatisées) voire dans des sites naturellement frais (par exemple sous-sol, salles ou galeries souterraines) et sont des lieux de mise à l'abri des populations, et notamment des publics les plus vulnérables, en cas de chaleurs extrêmes.
Absence de certitude scientifique absolue	**ACSA**	Le principe de précaution est formulé pour la première fois dans un sens autre que scientifique, en 1992, dans le principe 15 de la Déclaration de Rio : En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.
Absorbeur		L'absorbeur est une partie essentielle de tout capteur solaire thermique. Constitué d'un matériau conducteur (en général cuivre ou aluminium), il est recouvert d'une couche noire qui lui confère ses propriétés sélectives (absorption très élevées et d'émissivité très basse). Son rôle est d'absorber la plus grande partie du rayonnement solaire possible et de transmettre la chaleur produite vers le fluide caloporteur avec un minimum de pertes. Deux coefficients déterminent les caractéristiques des absorbeurs : les coefficients α (absorption) et ε (émission) tous deux compris entre 0 et 1.
Absorption (climatisation)		Processus par lequel un fluide est absorbé par un autre matériau, souvent utilisé dans les systèmes de refroidissement où une solution absorbante capte un réfrigérant.
Absorption anthropique de carbone		Absorption de dioxyde de carbone dans des puits de carbone naturels conservés ou aménagés par l'homme, ou dans des installations de captage et de stockage du CO2.
Accélérateur de la transition écologique	**ATE**	Lancé en septembre 2022, l'Accélérateur de la transition écologique vise à faire émerger et à soutenir de nouveaux services à impacts portés par

		l'ADEME pour accélérer la transition sur les différents champs d'interventions de l'Agence et auprès de toutes ses cibles (collectivités, entreprises, particuliers.).
Accélération du Nucléaire loi du 22 juin 2023 EPR2		La loi facilite les procédures administratives pour accélérer la construction de nouveaux réacteurs de type EPR2, prévus sur des sites nucléaires existants. Plusieurs mesures traitent aussi de la planification énergétique, de la prolongation des vieilles centrales et des sûreté et sécurité nucléaires.
AccelerateEU		Commission européenne a présenté en avril 2026, dans le contexte de la crise d'Ormuz, son plan d'urgence « Accelerate », qui vise à accélérer l'action pour garantir un approvisionnement énergétique abordable et sûr aux citoyens et aux entreprises de l'UE. Cela passe notamment par la nécessité de porter la capacité de stockage de l'UE à 200 GW d'ici 2030. AccelerateEU combine des mesures immédiates et coordonnées entre États membres pour protéger les populations les plus exposées. Parmi celles-ci : 1. Des soutiens ciblés aux revenus (chèques énergie, aides pour les ménages vulnérables) 2. Des allégements fiscaux ciblés (réduction des taxes sur l'électricité) 3. Un observatoire des carburants pour suivre en temps réel les stocks, importations et flux énergétiques. Ce volet « urgence », souvent social, sert aussi la transition juste en évitant des ruptures trop brutales pour les citoyennes tout en réaffirmant la priorité d'une sortie progressive des combustibles fossiles.
Accélérationnisme		Le courant de pensée accélérationniste prône l'accélération des tendances autodestructrices de la société (surproduction, exploitation...) pour arriver plus rapidement à l'effondrement de la civilisation capitaliste. La finalité de l'accélérationnisme (qu'il soit de droite, de gauche, écologique ou pas) est d'aller plus rapidement vers une transformation sociétale radicale.
Acceptabilité du risque		L'acceptabilité des risques dépend fortement de leur nature et de la connaissance que les individus en ont. Elle varie beaucoup dans le temps et dans

		l'espace, en particulier selon la façon dont les individus ont été plus ou moins confrontés à l'aléa générateur. De façon générale, en France (et dans les autres pays développés), les conséquences des aléas, lorsqu'ils se manifestent, sont de moins en moins bien acceptées, d'autant plus qu'elles semblent échapper au contrôle des spécialistes et des experts. Il est donc difficile de mettre en place des seuils ou des normes définissant l'intensité de l'aléa contre lequel on souhaite se protéger. Ceci est d'autant plus vrai que la montée en puissance des aspects assurantiels pousse à tenir de plus en plus compte de la vulnérabilité des enjeux locaux,ce qui peut conduire à un sentiment d'injustice.
Acceptabilité sociale		L'acceptabilité sociale ou sociétale est l'objet de nombreux travaux et de réflexions au sein des universités et dans le champ de la consultation citoyenne. Relativement jeune, le concept n'est pas encore consolidé, bien que de nombreuses définitions soient proposées depuis plus de 30 ans. De façon générale, il désigne un assentiment d'une population à un projet ou à une décision. cette acceptation résulte d'un jugement collectif, considérant que ce projet ou cette décision est supérieure aux alternatives connues, incluant le statu quo. L'acceptabilité sociale ne concerne pas que le cadre gouvernemental et législatif (orientations sociopolitiques, lois, taxes, charges). les entreprises cherchent souvent (en particulier par les relations publiques) à se rendre acceptables (ainsi que leurs projets) par la société ou les communautés locales. L'acceptabilité sociale est fortement corrélée à la sociologie des mouvements sociaux et à la responsabilité sociale des entreprises ou inversement au green washing.
Acceptable		Une pollution est dite d'un niveau acceptable eu égard aux circonstances locales lorsque l'environnement est dans l'état acceptable qui a été déterminé par les pouvoirs publics et le droit applicable. Dans bien des cas, pour assurer que l'environnement soit dans un état acceptable, il ne sera ni raisonnable ni nécessaire de dépasser un certain niveau dans l'élimination de la pollution, en raison des coûts que cette élimination entraînerait.

Acceptation (du risque)		Un des scénarios stratégiques de l'adaptation au changement climatique, qui repose sur le choix de ne pas intervenir directement sur un système, mais de renforcer la préparation et la gestion des crises. Cette option est souvent privilégiée lorsque les impacts sont jugés supportables ou que les coûts d'adaptation sont trop élevés, voire quand le niveau de protection nécessaire n'est pas compatible avec l'occurrence d'une crise ou le souhait d'évolution du territoire.
Accès à l'électricité		L'accès à l'électricité désigne le pourcentage de personnes dans une zone donnée qui ont un accès relativement simple et stable à l'électricité. On peut également l'appeler le taux d'électrification. Pour en savoir plus.
Accès à l'énergie		Accès à des services énergétiques propres, fiables et économiques pour la cuisson des aliments, le chauffage, l'éclairage ou les communications, et à des fins de production (AGECC, 2010).
Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique	**ARENH**	L'ARENH ou accès régulé à l'électricité nucléaire historique est un dispositif qui permet aux fournisseurs alternatifs d'accéder à l'électricité produite par les centrales nucléaires d'EDF à un prix régulé. À la suite de l'ouverture du marché de l'énergie, le dispositif de l'Arenh a été mis en place, parce qu'il a été considéré qu'EDF disposait d'un avantage par rapport à la concurrence en tant qu'exploitant de l'ensemble du parc nucléaire français, représentant 56 réacteurs. C'est la loi Nome (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) qui a conduit à la mise en place de ce dispositif contraignant EDF à vendre une partie de son électricité nucléaire à des prix régulés. L'ARENH est entrée en vigueur le 1er juillet 2011 par les articles L 336-1 à L 336-10 du Code de l'énergie, pour une durée de 15 ans. L'ARENH repose sur deux piliers fondamentaux : -Chaque fournisseur alternatif a droit à un volume d'achat d'électricité aux conditions de l'ARENH. Ce

		volume est calculé en fonction du portefeuille clients des fournisseurs, -Le prix de l'accès réglementé à l'électricité nucléaire historique est établi par rapport au coût de production des centrales nucléaires françaises.
Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution	**ATRD**	Système de tarification régulée qui assure la rémunération des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz en France. Ce tarif permet à tous les fournisseurs de gaz d'accéder au réseau de distribution dans des conditions équitables. Les tarifs ATRD sont péréqués à l'intérieur de la zone de desserte de chaque opérateur (L.452-1-1 du code de l'énergie) sauf pour les nouvelles zones de desserte concédées en application de l'article L.432-6 du code de l'énergie. Ainsi, il existe : – 11 tarifs ATRD péréqués. – 1 tarif spécifique à GRDF. – 9 tarifs spécifiques pour les ELD (entreprises locales de distribution) ayant présenté des comptes dissociés. – 1 tarif commun pour les 13 ELD ne produisant pas de comptes dissociés. – 167 tarifs ATRD non péréqués (au 31 mars 2018).
Accès des Tiers aux Réseaux de Transport	**ATRT**	Le réseau de transport fonctionne depuis le 1er novembre 2018 comme une unique zone entrée/sortie, correspondant à la place de marché la Trading Région France (TRF). La structure tarifaire se décline en différents termes tarifaires, répartis sur les réseaux de transport entre, d'une part, le réseau principal, et, d'autre part, le réseau régional.
Accès des Tiers aux stockages	**ATS3**	Une régulation économique des opérateurs des infrastructures de stockage a été introduite par la loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement. Elle prévoit que : – les capacités de stockage qui garantissent la sécurité d'approvisionnement sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs de stockage, – le revenu des opérateurs de stockage est déterminé par la CRE,

		– les capacités de stockage sont commercialisées aux enchères selon des modalités définies par la CRE, – la différence, positive ou négative, entre les recettes majoritairement issues des enchères et le revenu régulé des opérateurs de stockage est compensée par un terme tarifaire déterminé par la CRE au sein du tarif d'utilisation du réseau de transport de gaz naturel.
Accès des Tiers aux terminaux méthaniers	**ATTM6**	Les tarifs ATTM6 s'appliquent depuis le 1er avril 2021. Le tarif ATTM en vigueur dispose d'un cadre de régulation incitant les opérateurs de stockage à améliorer leur efficacité, tant pour la maîtrise de leurs coûts que pour la qualité du service rendu aux utilisateurs. En particulier, la trajectoire des charges nettes d'exploitation est définie sur la période tarifaire. Les gains de productivité supplémentaires qui pourraient être réalisés par les opérateurs au-delà de la trajectoire fixée par le tarif (hors postes couverts par le CRCP) seront conservés intégralement par les opérateurs. De façon symétrique, les surcoûts éventuels seront intégralement supportés par les opérateurs.
Accessibilité		Elle peut être définie comme la plus ou moins grande facilité avec laquelle un lieu peut être atteint à partir d'un ou de plusieurs autres lieux, à l'aide de tout ou partie des moyens de transport existants. L'accessibilité ne renvoie pas uniquement à la seule capacité d'atteindre ou non un lieu donné, mais elle traduit également la pénibilité du déplacement et la difficulté de la mise en relation.
Accise sut l'énergie		Les droits d'accises sur les énergies sont des impôts indirects perçus sur la vente ou l'utilisation des produits énergétiques, comme expliqué sur le site europa.eu. Depuis le 1er janvier 2022, les taxes sur les énergies sont perçues et contrôlées par la direction générale des finances publiques (DGFiP).
Acclimatation		Un changement des traits fonctionnels ou morphologiques survenant une fois ou à plusieurs reprises (par exemple, saisonnier) au cours de la vie d'un organisme individuel dans son environnement naturel. Grâce à l'acclimatation, l'individu maintient ses performances dans une gamme de conditions

		environnementales. Pour une différenciation claire entre les découvertes issues de laboratoire et de terrain, le terme acclimatation est utilisé en écophysiologie pour désigner les phénomènes respectifs lorsqu'ils sont observés dans des contextes expérimentaux bien définis. Le terme plasticité (adaptative) caractérise l'étendue généralement limitée des changements de phénotype qu'un individu peut atteindre par le processus d'acclimatation.
Accord de Copenhague		Accord politique (par opposition à juridique) qui a vu le jour lors de la quinzième session de la Conférence des Parties (COP) au cours de laquelle les délégués sont convenus de constater que le consensus requis par un accord ne serait pas atteint. En voici quelques éléments clés: l'importance de l'opinion scientifique sur la nécessité de limiter l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe à 2 °C est reconnue, l'engagement est pris, par les Parties visées à l'annexe I, de réaliser les objectifs fixés en matière d'émissions pour l'ensemble de l'économie pour 2020 et, par les Parties non visées à l'annexe I, d'appliquer des mesures d'atténuation, il est convenu de mesurer, notifier et vérifier les réductions opérées par les Parties visées à l'annexe I ainsi que les moyens de financement fournis aux pays en développement, et d'en faire de même, au niveau national, pour les mesures d'atténuation prises par les Parties.
Accord de Kunming Montréal		L'accord de Kunming-Montréal, adopté à l'issue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP 15), est un texte historique établissant un *Cadre mondial de la biodiversité*. Face au déclin alarmant de la nature et des écosystèmes, menaçant un million d'espèces et perturbant des milliards de personnes, ce cadre vise ainsi à stopper et inverser cette perte. Il fixe 23 objectifs à atteindre d'ici 2030 et au-delà, : mettre fin à l'extinction des espèces causée par l'homme et réduire de 90 % le taux d'extinction de toutes les espèces d'ici 2050,

		utiliser et gérer durablement la biodiversité pour que ses contributions à l'humanité soient maintenues et renforcées, partager équitablement les bénéfices des ressources génétiques, et garantir des moyens adéquats pour mettre en œuvre le cadre, avec une attention particulière aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.
Accord de Londres		Collaboration entre des banques d'investissement, des instituts de recherche, des universitaires et des ONG visant à produire des études gratuites sur le changement climatique à destination des investisseurs financiers. Il est conçu comme un guide de référence pour les investisseurs du secteur du changement climatique. L'Accord de Londres est le plus grand projet de coopération au monde sur les opportunités d'investissement pour éviter le changement climatique (environ 7 millions de livres sterling). Il a débuté en 2005, a été officiellement lancé en mars 2007 et a publié ses premiers résultats le 19 décembre 2007 lors d'une réunion de lancement à Mansion House, à Londres. Ces résultats sont disponibles gratuitement sur son site web.
Accord multilatéral de l'Europeen Accreditation	**EA MLA**	Accord multilatéral de l'EA (EA MLA) est un accord signé entre les membres de l'EA, par lequel les signataires reconnaissent et acceptent l'équivalence des systèmes d'accréditation mis en œuvre par les membres signataires, ainsi que la fiabilité des résultats d'évaluation de la conformité fournis par les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités par les membres signataires. Il concrétise l'objectif Accrédité une fois, accepté partout. L'acceptation sur le marché de l'EA MLA et donc des résultats d'évaluation de la conformité fournis par les organismes d'évaluation de la conformité accrédités par les signataires de l'EA MLA est d'une importance majeure pour le marché intérieur européen, car elle facilite le commerce transfrontalier et démontre la conformité à la législation européenne pour les produits et services contribuant à la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Accord de Nagoya		Signé à Nagoya (Japon) par les représentants de plus de 193 pays, réunis lors de la conférence des parties à la Convention sur la Biodiversité en 2010, l'accord de Nagoya vise à mieux protéger les espèces et les écosystèmes de la planète et à en partager plus équitablement les bénéfices. Cet accord s'articule autour de deux axes principaux : 1- L'adoption d'un plan stratégique d'action pour 2020 de préservation de la biodiversité. Il comprend 20 objectifs dont la création de 17 % d'aires protégées sur terre (contre 13 % en 2010) et de 10 % en mer (contre un peu moins de 1 % en 2010) d'ici 2020, la restauration de 15 % des habitats dégradés ou encore l'élimination ou au moins la réduction progressive des subventions néfastes pour la diversité biologique. 2- Le vote du protocole de Nagoya sur le partage des bénéfices tirés par les industries de la pharmacie et des cosmétiques des ressources génétiques présentes dans les pays du Sud. 3- L'accord de Nagoya implique désormais que les pays donnent leur consentement pour l'exploitation de leurs ressources, qu'ils soient rétribués et que les savoirs qu'ils abritent soient reconnus.
Accord de Paris		L'Accord consiste en un traité international juridiquement contraignant et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. À ce jour, 194 Parties (193 pays ainsi que l'Union européenne) y ont adhéré. Signé et adopté en 2015 lors de la COP21, cet accord définit un cadre mondial et international pour limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C et éviter un changement climatique irréversible. Son objectif à long terme, en matière de température, est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de

		préférence sans dépasser +1,5 °C, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les impacts du changement climatique. Pour cela, les émissions devraient être réduites dès que possible et atteindre le niveau net zéro dans la seconde moitié du XXIe siècle. L'accord stipule que chaque pays détermine et planifie ses contributions, et en rend compte régulièrement. Aucun mécanisme n'oblige un pays à fixer des objectifs d'émissions spécifiques, mais chaque nouvel objectif doit aller au-delà des précédents. Contrairement au protocole de Kyoto de 1997, l'accord ne distingue pas entre pays développés et pays en développement, de sorte que ces derniers doivent soumettre des plans de réduction des émissions. L'Accord de Paris fonctionne sur un cycle quinquennal, au cours duquel les pays mènent des actions climatiques toujours plus ambitieuses. Tous les cinq ans, chaque pays doit en principe présenter un plan d'action national révisé, que l'on appelle contribution déterminée au niveau national (CDN).
Accord sur les pertes et préjudices		L'accord sur les pertes et préjudices a été signé en novembre 2022 lors de la clôture de la COP 27. Son objectif est de compenser les dommages subis par les pays victimes d'événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses etc.) en particulier les pays insulaires et/ou en voie de développement. Pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique, ce fonds doit devenir opérationnel d'ici à la prochaine COP en mobilisant les ressources financières des pays développés, principaux responsables des émissions de GES. L'accord sur les pertes et préjudices entend mobiliser la banque mondiale, le FMI et les banques de développement, prévoyant par ailleurs d'éventuelles taxes sur l'extraction d'énergies fossiles ou sur les émissions des secteurs aériens ou maritimes. La création de ce fonds s'est accompagnée d'une mise en service du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages, dont l'objectif est de permettre aux pays victimes d'évaluer et chiffrer leurs besoins financiers.
Accord volontaire		Accord librement conclu entre un ou des gouvernements et un ou plusieurs acteurs du secteur privé pour la réalisation d'objectifs

		environnementaux allant au-delà des obligations à remplir.
Accroître la Résilience des Territoires aux changements climatiques par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature	**ARTISAN**	Financé par l'Union européenne, le programme Life intégré ARTISAN, comme son acronyme l'indique, vise à *Accroître la Résilience des Territoires aux changements climatiques* par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature. Il est doté de 16,7 millions d'euros sur 8 ans (2020-2027).
Accumulateur lithium		Accumulateur électrochimique dont la réaction est basée sur le lithium. Il existe deux sortes d'accumulateur lithium : l'accumulateur lithium métal, où l'électrode négative est composée de lithium métallique (matériau qui pose des problèmes de sécurité), et l'accumulateur lithium ion, où le lithium reste à l'état ionique grâce à l'utilisation d'un composé d'insertion aussi bien à l'électrode négative (généralement en graphite) qu'à l'électrode positive (dioxyde de cobalt, manganèse, phosphate de fer). Les accumulateurs lithium polymère sont une alternative aux accumulateurs lithium-ion, ils délivrent un peu moins d'énergie, mais sont beaucoup plus sûrs.
Accumulateur nickel-cadmium	**Ni-CD**	Un accumulateur nickel-cadmium (Ni-Cd ou Nicad) est un type de batterie rechargeable qui utilise le nickel (oxyhydroxyde de nickel) comme électrode positive et le cadmium comme électrode négative, avec un électrolyte à base de potasse (hydroxyde de potassium). Technologie en déclin qui comporte néanmoins les avantages suivants : – Bonne longévité (plusieurs centaines de cycles) – Bonne capacité à fournir de fortes intensités de courant – Recharge rapide – Fonctionne bien à basses températures – Relativement robuste face à la surcharge (avec régulation). Qui souffre des inconvénients suivants :

		Effet mémoire : capacité réduite si la batterie n'est pas complètement déchargée avant la recharge. Toxicité du cadmium : métal lourd polluant et réglementé. Auto-décharge assez élevée : perd de l'énergie même à l'arrêt. Les utilisations courantes, en déclin aujourd'hui, sont principalement : – Les outillages portatifs – Les appareils médicaux – Le modélisme (RC, drones) – Les lampes de secours – Et plus anciennement dans les téléphones et caméras Le Nicad est Remplacé progressivement par le nickel-Métal Hydrure (Ni-MH) : moins toxique, plus grande capacité ou encore, le lithium-ion (Li-ion) : densité énergétique plus élevée, sans effet mémoire.
Achats innovants		Par transposition du texte européen, le code de la commande publique dispose que sont considérés comme innovants les travaux, fournitures ou services nouveaux ou sensiblement améliorés. La démarche simplifiée de l'achat public innovant (dispense de procédure) initialement prévue à titre provisoire pour une durée de 3 ans et devant prendre fin le 25 décembre 2021, a été pérennisée. Ce dispositif permet aux acheteurs publics de conclure des marchés publics de fournitures, de services ou de travaux innovants d'une valeur inférieure à 100 000 euros sans mise en concurrence ou publicité préalables. Cette dérogation s'applique aussi aux lots dont le montant est inférieur à 80 000 euros hors taxes pour les fournitures ou services innovants ou 100 000 euros hors taxes pour les travaux innovants si le montant cumulé des lots ne dépasse pas 20% de la valeur totale de l'ensemble des lots. À l'instar de ce qui est prévu pour les marchés négociés et de leur montant inférieur à 40 000 euros hors taxes (cf. le seuil de 40 000 €, la zone tabou des marchés publics ?), l'article R.2122-9-1 demande aux acheteurs de veiller à sélectionner une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics ainsi qu'à ne pas contracter de façon

		systématique avec le même opérateur. La proposition de loi de simplification en cours de débat en avril 2025 au parlement prévoit l'extension du périmètre des achats innovants aux travaux, fournitures et services vertueux en matière énergétique et environnementale.
Achats responsables		Le terme d'achats responsables (ou achats durables, achat public éthique) désigne tout achat prenant en compte des critères d'exigence et de transparence dans les domaines de l'environnement, de l'éthique, de la qualité ou des performances socio-économiques. Le terme est utilisé par les entreprises lorsqu'elles définissent leurs politiques d'achats. Les critères des achats responsables. Parmi les critères fréquemment utilisés pour les achats responsables, on peut citer : · Environnement : performance énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation des ressources (eau, matières premières), restriction maximale des déchets et polluants. · Éthique sociale : Droits de l'Homme (discriminations, travail des enfants, travail forcé.), conditions de travail (sécurité, droit d'expression et de représentation, rémunération.). · Économie : qualité des produits et services, coûts, délais.
Acidification de l'océan		Réduction du pH de l'océan sur une longue période, généralement sur plusieurs décennies ou plus, causée principalement par le piégeage du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère, mais aussi par l'adjonction ou le retrait de substances chimiques dans l'océan. L'acidification anthropique de l'océan se rapporte à la composante de la réduction du pH causée par l'activité humaine.
Acier Vert		Pour construire les 246 milliards de mètres carrés qui ont vu le jour en 2020 sur la planète (+1% par rapport à 2019), le ciment et l'acier restent de loin les deux premiers matériaux utilisés et les plus émetteurs de CO2. Pour verdir la construction, les sidérurgistes, surtout en Europe, prévoient de produire un acier vert d'ici

		2050 en remplaçant le charbon émetteur de CO2 par de l'hydrogène vert pour fondre le minerai de fer.
Acotherm		Le label Acotherm est une norme de certification thermique et acoustique pour les fenêtres. Cette norme s'applique aussi bien vitrage qu'à la menuiserie. Délivré par le Centre scientifique et technique du Bâtiment (CSTB) le label Acotherm permet de classer les menuiseries des fenêtres les unes avec les autres en fonction de leurs performances phoniques et thermiques. Le CSTB réalise un contrôle deux fois par an sur des produits mis sur le marché. Des essais peuvent alors être effectués soit en usine soit en laboratoire, avec le concours du Laboratoire National de météorologie et des essais (LNE). À chaque audit réalisé, le produit est testé pour ses performances d'isolation acoustique et thermique selon des références spécifiques à la – Les menuiseries extérieures comme les fenêtres, les portes-fenêtres, ou encore les fenêtres de toit – Les blocs-baies comme les persiennes ou les volets roulants – Les portes extérieures ainsi que les portes de service.
Acrophobie		L'acrophobie, ou la peur des hauteurs, touche plus de 6 % des personnes. Cette peur peut conduire à des crises d'angoisse et à l'évitement des hauteurs. Les personnes qui souffrent de cette phobie peuvent faire de grands efforts pour éviter les endroits élevés tels que les ponts, les tours ou les immeubles de grande hauteur.
Act4Earth		L'initiative Act4Earth a été lancée lors de la séance de clôture de la 21e édition du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD). S'appuyant sur les discussions du SMDD, cette initiative vise à dialoguer en permanence avec les parties prenantes par la recherche et le dialogue.

		Les objectifs de l'initiative Act4Earth comprennent : Accélérer la réalisation des objectifs mondiaux en matière de climat et de développement durable grâce à un engagement fondé sur les connaissances en matière d'innovations politiques. Améliorer les perspectives du Sud global pour les changements de paradigme nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et de climat à travers des réflexions critiques sur les mécanismes internationaux. Cette initiative comporte deux volets : le Compas COP et la Charte des ODD. Le Compas COP vise à promouvoir des transitions inclusives et équitables par le biais de mesures multilatérales ambitieuses et éclairées, afin de permettre des changements de paradigme et d'accélérer l'action climatique. La Charte des ODD vise à identifier les lacunes et à proposer des mesures pour renforcer et intégrer le développement durable dans les programmes politiques afin d'améliorer les résultats environnementaux, sociaux et économiques.
Acte délégué sur le climat - UE		Le règlement délégué (UE) 2021/2139) comprend des critères de sélection techniques pour les activités économiques qui contribuent de manière substantielle aux objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Il s'applique depuis le 1er janvier 2022. Le règlement délégué (UE) 2023/2485 modifie l'acte délégué sur le climat en établissant des critères de sélection techniques supplémentaires pour déterminer les conditions dans lesquelles certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique et pour déterminer si ces activités ne causent pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux. Il s'applique depuis le 1er janvier 2024.
Acte délégué sur les divulgations – Taxonomie UE		L'acte délégué sur les divulgations (règlement délégué (UE) 2021/2178) complète l'article 8 du règlement sur la taxonomie. Il précise le contenu, la méthodologie et la présentation des informations à publier par les entreprises financières et non financières concernant la proportion d'activités

		économiques écologiquement durables dans leurs activités, leurs investissements ou leurs prêts. Il s'applique depuis le 1er janvier 2022.
Acte délégué complémentaire sur le climat – UE nucléaire & gaz		L'acte délégué complémentaire sur le climat (règlement délégué (UE) 2022/1214) modifie les règlements délégués (UE) 2021/2139 et (UE) 2021/2178, en incluant, dans des conditions strictes, des activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz sur la liste des activités économiques couvertes par la taxonomie de l'UE. Les critères applicables aux activités spécifiques dans le domaine du gaz et du nucléaire sont conformes aux objectifs de l'UE en matière de climat et d'environnement et contribueront à accélérer la transition des combustibles fossiles solides ou liquides, y compris le charbon, vers un avenir neutre sur le plan climatique. Il s'applique depuis janvier 2023.
Acte délégué en matière d'environnement – UE Contribution verte d'une activité		L'acte délégué en matière d'environnement (règlement délégué (UE) 2023/2486) établit les critères techniques de sélection permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydriques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et de déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux. Il modifie la loi déléguée sur les divulgations en ce qui concerne les divulgations publiques spécifiques pour ces activités économiques. Il s'applique depuis le 1er janvier 2024.
Acteur Obligé		Partie soumise à l'Obligation de Capacité au sens du Mécanisme de Capacité. Les Acteurs Obligés sont de trois types : les Fournisseurs, les Acheteurs de Pertes Obligés et les Consommateurs Obligés.

Actifs anthropiques		Désignent les infrastructures construites, les établissements de santé, les connaissances (y compris les systèmes de connaissances indigènes et locaux ainsi que les connaissances techniques ou scientifiques, ainsi que l'éducation formelle et non-formelle), la technologie (les deux objets et procédures physiques), ainsi que des actifs financiers, entre autres. Les actifs anthropiques ont été mis en avant pour souligner qu'une vie bonne est atteinte par une coproduction des bénéfices entre la nature et les sociétés.
Actifs naturels		Les actifs étant des éléments identifiables dans un écosystème, les actifs naturels se composent d'éléments biologiques (produits ou sauvages) et de zones de terres et d'eau avec leurs écosystèmes, le sous-sol et l'air. Ces actifs naturels fournissent plusieurs services écosystémiques comme les services d'approvisionnement, les services de régulation (climat, pollinisation, flux hydriques...), les services culturels et le soutien aux processus naturels comme la photosynthèse ou le cycle des nutriments. Le problème de ces services est qu'ils n'ont pas de marchés et donc de prix et ne sont pas pris en compte dans les décisions publiques et privées. l'estimation de leur valeur passe par des méthodes d'application d'une valeur monétaire qui inclut : 1. Une évaluation fondée sur les coûts (au prix du marché par exemple) 2. Une évaluation directe non rémunérée comme la volonté de payer pour des services environnementaux 3. Une évaluation indirecte non rémunérée, fondée sur les préférences déclarées, comme, par exemple, le coût des dommages environnementaux ou la mise en conformité avec des standards environnementaux.
Action compensatoire biodiversité		Les compensations écologiques visent à compenser les pertes de biodiversité par des gains équivalents, avec pour ambition d'atteindre l'absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité.

Action cœur de ville	**ACV**	Lancé en 2018, le programme Action cœur de ville (ACV) est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement de leur territoire. Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités de métropole et d'outre-mer. Il bénéficie aux commerçants, entreprises, associations et habitants. Cinq axes guident son action : 1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat. 2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré. 3. Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées. 4. Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager. 5. Constituer un socle de services dans chaque ville. Action cœur de ville s'adresse à 245 villes ou binômes de villes, sélectionnés le 26 mars 2018 sur proposition du ministère de l'Aménagement du territoire avec l'accord d'un comité national. La phase 2023-2026 du programme élargit le périmètre d'action du programme aux entrées de ville et aux quartiers de gare. Elle accompagne les villes dans la mise en place d'actions d'adaptation au changement climatique : verdissement des villes, sobriété foncière, lutte contre l'étalement urbain et mise en place de transports plus écologiques.
Actionnariat actif		L'actionnariat actif, ou corporate engagement, est une pratique croissante où les investisseurs décident d'intervenir pour peser sur le comportement des entreprises. L'actionnaire vote activement lors des assemblées d'actionnaires et traite des sujets

		soulevés avec le conseil d'administration. L'un des objectifs est de pousser ces entreprises à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) pour le bénéfice tant des investisseurs que de l'entreprise, mais aussi de l'environnement. Mais il peut aussi intervenir à des fins plus larges, telles que le respect des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.
Actions de réduction du réchauffement planétaire (global warming mitigation)		Actions menées pour réduire la probabilité de réchauffement mondial par exemple en limitant les émissions anthropogènes des gaz à effet de serre et en protégeant et augmentant les puits et les réservoirs de gaz.
Activisme écologique		L'activisme environnemental implique souvent que des individus et des communautés utilisent leur présence physique comme de puissants outils de protestation et de résistance, soulignant ainsi l'interconnexion entre le corps humain et l'environnement. La désobéissance civile est un des moyens d'action de certaines associations environnementales, et les cas d'actions y faisant appel se sont multipliés ces derniers mois : occupation de lieux, dégonflage de pneus de SUV, tags et autres dégradations sans violence à l'encontre de personnes... faisant parfois reculer des projets très contestés.
Activités durables (taxonomie européenne)		Pour qu'une activité puisse bénéficier du label vert au sens de la taxonomie, elle doit contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs suivants, sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, respectant des garanties minimales en matière de droits humains et de droit du travail. Les six objectifs environnementaux sont : – L'atténuation du changement climatique, – L'adaptation au changement climatique, – L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, – La transition vers une économie circulaire, – La prévention et le contrôle de la pollution, La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Activités habilitantes (taxonomie européenne)		Les activités dites habilitantes permettent le développement des secteurs durables, en habilitant d'autres activités à contribuer à l'un des objectifs,
Activité périphérique		Activité de l'économie dont la finalité n'est pas environnementale, mais dont les biens et services qu'elles produisent ou fournissent sont favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources. Les activités périphériques font partie des activités de l'économie verte.
Activité solaire		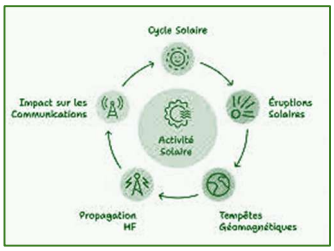 Terme général désignant divers phénomènes magnétiques à la surface du Soleil, notamment des taches solaires, des facules (zones brillantes) et des éruptions (émissions de particules de haute énergie). Les fluctuations se produisent à des échelles de temps qui peuvent varier de quelques minutes à plusieurs millions d'années.
Activités transitoires (taxonomie européenne)		Les activités transitoires sont celles pour lesquelles il n'existe pas d'alternative bas carbone mais dont les émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances du secteur. Dans ce cadre, la Commission propose que le gaz et le nucléaire soient intégrés comme activités transitoires.
Actualisation		Technique permettant de comparer des coûts encourus et des bénéfices perçus à des années différentes, en ramenant à une même année l'ensemble des euros. Détail : Opération mathématique permettant de comparer des montants en numéraire (ou autres) reçus ou dépensés à des moments (années) différents. L'opérateur utilise un taux d'actualisation fixe ou, éventuellement, variable (> 0) d'une année à l'autre, qui fait qu'une valeur future vaut moins aujourd'hui. En cas d'approche descriptive de l'actualisation, on accepte les taux d'actualisation qui sont effectivement appliqués par les particuliers (épargnants et investisseurs) dans leurs décisions quotidiennes (taux d'actualisation privé). Dans le cas d'une approche prescriptive (éthique ou normative)

		de l'actualisation, le taux d'actualisation est fixé d'un point de vue social, sur la base d'une appréciation éthique des intérêts des générations futures (taux social d'actualisation). Dans le présent rapport, le potentiel d'approvisionnement en énergies renouvelables est évalué à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,7 et 10 %.
Adaptation au changement climatique		Diminution de l'impact du réchauffement ou dérèglement climatique sur les sociétés humaines. Le GIEC définit ainsi l'adaptation au changement climatique dans son glossaire : la "démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences". L'adaptation au changement climatique implique des mesures qui contribuent à réduire la vulnérabilité face aux impacts actuels et attendus du changement climatique, tels que les extrêmes météorologiques et leurs dangers, la hausse du niveau de la mer, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire et hydrique. Même dans les scénarios très positifs prévoyant une réduction substantielle et rapide des émissions de gaz à effet de serre, le changement climatique continuera à affecter le monde au cours des prochaines décennies, compte tenu de l'énergie qui est déjà piégée dans le système. En d'autres termes, la limitation de ces impacts et la protection des populations et de la nature doivent passer par une adaptation généralisée.
Adaptation incrémentale		L'adaptation incrémentale vise à maintenir l'organisation de nos sociétés (modes de production, de consommation, de déplacement, de logement, etc.) par une gestion réactive au changement climatique en se concentrant sur le maintien des conditions actuelles.
Adaptation transformationnelle		L'adaptation transformationnelle vise un changement systémique, et intègre le long terme et l'incertitude dans les politiques publiques.

Adaptation fondée sur les écosystèmes	**EbA**	L'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA - Ecosystem-based Adaptation) implique l'utilisation des services de la biodiversité et des écosystèmes pour aider les populations à s'adapter aux effets adverses des changements climatiques. Tout comme dans le cas de l'adaptation fondée sur les communautés (CBA), les populations sont au cœur de l'EbA et elle utilise des moyens participatifs culturellement appropriés pour s'attaquer aux défis, mais son accent sur des solutions écologiques et naturelles est plus marqué
Adaptation paysagère		Modification de l'environnement d'un paysage (relief, végétation, etc.) d'une zone géographique afin de répondre à certains objectifs, tels que l'adaptation aux changements climatiques ou l'intégration d'une construction dans le paysage.
AdaptaVille		ADAPTAVILLE Des solutions pour s'adapter au changement climatique Plateforme de l'Agence Parisienne pour le Climat, accessible à tous, qui répertorie des solutions concrètes et opérationnelles pour accélérer l'adaptation des territoires urbains au climat futur. Collectivités, entreprises, aménageurs ont ainsi accès à des retours d'expériences, des informations sur les coûts et des contacts directs sur les solutions. Les informations techniques sur les innovations ou bonnes pratiques mises à disposition ont vocation à faciliter la mise en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique sur le territoire.
Addition		L'addition de nouveaux bâtiments est un type de densification qui consiste à construire un ou plusieurs nouveaux logements sur un terrain vacant ou sous-exploité, comme un stationnement de surface.
Additionnalité		Critère permettant d'assurer la qualité d'un projet de contribution carbone. Le financement d'une action d'atténuation (réduction, évitement, séquestration carbone) est additionnel dès lors que l'action en question ne peut être mise en œuvre sans ce financement, pour des raisons économiques ou

		opérationnelles. L'Additionnalité est une condition centrale dans l'attribution de crédit-carbone que ce soit des CER, des ERU ou des opérations de compensation volontaire. Par exemple, un projet de réduction des émissions mené dans le cadre du MDP doit démontrer qu'il n'aurait pas pu atteindre l'équilibre financier sans la revente des CER. Le terme est parfois aussi utilisé dans le domaine de l'aide publique au développement, dans ce cas il est synonyme de nouveaux financements (par opposition à la réaffectation d'un budget déjà prévu).
Additionnalité d'un projet de compensation des émissions		Garantie que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre générées par un projet n'auraient pas eu lieu en l'absence de la démarche de compensation.
Additif odorant		Substance ajoutée (comme le mercaptan) pour détecter les fuites de gaz, normalement inodore.
Adduction d'eau		Ensemble des techniques permettant de conduire les eaux de leur source jusqu'aux installations de traitement puis de distribution.
ADEME S1 Génération frugale		Scenario et travail prospectif entamé en 2019 dans un triple objectif : 1. Permettre à chacun de se projeter dans 4 sociétés différentes neutres en carbone en 2050. 2. Identifier des points aveugles de connaissance prioritaires. 3. Nourrir le débat public et politique. Il permet de mettre en avant les impacts des différentes sociétés incarnées par les scénarios et les interactions entre secteurs par une approche systémique.
Adossement		Ang, backstop(ping) Activité de conseil et de suivi assurée par des consultants extérieurs pour mener à bien des projets de développement. Métier de base de notre groupe Arvileo.

Adoucissement de l'eau		Technique visant à éliminer les minéraux à l'origine de la dureté de l'eau, en particulier le calcium et le magnésium. Technique consistant à échanger les ions calcium et magnésium, peu solubles et qui réagiraient avec les carbonates de l'eau pour former du calcaire, contre les ions sodium qui sont parfaitement solubles dans l'eau. Cette opération est nommée échange ionique.
Adsorption		Élimination d'un polluant de l'air ou de l'eau par collecte du polluant à la surface d'un matériau solide, par exemple, une méthode avancée de traitement des déchets dans laquelle le charbon actif élimine la matière organique des eaux usée
Advection		Déplacement d'une masse d'eau ou d'air et de ces propriétés (température, traceurs chimiques, etc.) sous l'action du vent ou des courants. Pour ce qui est de la distinction entre advection et convection, le premier terme se réfère aux mouvements de grande amplitude de l'atmosphère ou de l'océan, alors que la convection se rapporte à des mouvements généralement verticaux, induits localement.
Aération		Processus consistant à faire circuler de l'air dans un milieu. En assainissement et en hydrologie, au-delà de son sens classique, ce terme désigne également un processus consistant à forcer de l'air à travers le liquide contenu dans un réservoir ou dans un lac.
Aérosol		Particule solide ou liquide en suspension dans l'air, dont la taille varie généralement de quelques nanomètres à dix micromètres et qui séjourne dans l'atmosphère plusieurs heures au moins. Par commodité, le terme aérosol, sous lequel on regroupe à la fois les particules et les gaz en suspension, est souvent employé au pluriel dans le présent rapport dans le sens de particules en suspension. Les aérosols peuvent être d'origine naturelle ou humaine (anthropique). Ils peuvent influer sur le climat de diverses façons : directement, par diffusion ou absorption du rayonnement (voir Interaction aérosols rayonnement), et indirectement, en agissant comme des noyaux de condensation des

		nuages ou des noyaux glaçogènes, en modifiant les propriétés optiques et la durée de vie des nuages.
Aérosol carboné		Aérosol composé principalement de substances organiques et de carbone suie.
Aérosol organique		Aérosol constitué principalement de composés organiques, où prédominent le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et d'autres éléments en moindre quantité.
Aérothermie		Principe thermodynamique qui consiste à puiser l'énergie contenue dans l'air pour la restituer directement dans l'ambiance (air/air) ou dans votre système de chauffage à eau par exemple (air/eau).
Affaire du siècle		L'Affaire du siècle est une campagne de justice climatique en France initiée par quatre associations (Fondation pour la nature et l'homme, Greenpeace France, Notre affaire à tous et Oxfam France) le 17 décembre 2018 visant à poursuivre en justice l'État pour inaction en matière de lutte contre le réchauffement climatique.
Affaissement		Mouvement du sol (essentiellement vertical) qui n'est pas causé par l'application d'une charge externe. Parmi les causes d'affaissement, les karsts, l'érosion interne, les effondrements de galeries de mines, les tassements causés par les animaux fouisseurs et le retrait dû à la dessiccation provoquée par l 'humidité absorbée par les arbres et la végétation haute.
Affichage environnemental		Score CO2 ou carbone sur un produit. Ecoscore notant l'impact climat d'un produit de A à E comme le fait le nutriscore pour la qualité nutritionnelle des produits alimentaires par exemple. Va bientôt devenir obligatoire en France et en Europe dans beaucoup de secteurs (alimentaire, textile, mobilier, cosmétique, etc.).
Afforestation (ou boisement)		Création d'une forêt sur des terres qui historiquement n'en portaient pas, ou/et où la végétation ou l'utilisation précédente des terres n'était pas une forêt (

Agence de Coopération des Régulateurs de l'Énergie	**ACER**	Basé à Ljubljana en Slovénie, l'ACRE est un organisme ayant pour mission de traiter toutes les questions liées à l'énergie entre les pays européens. Depuis 2009, elle assure la coordination des structures nationales de régulation de l'énergie disséminées en Europe. Mais pas que. En 2013, elle a développé une plateforme centrale assurant la transparence des informations sur le marché de l'électricité.
Agence de l'eau		Les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques. Les 6 agences de l'eau au plus près des territoires En France, les ressources en eau font l'objet d'une gestion intégrée par bassin hydrographique. Les bassins hydrographiques sont délimités par les lignes de partage des eaux superficielles. Les missions des agences de l'eau sont d'aider les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de leurs projets et initiatives pour agir sur la santé, le cadre de vie, la préservation de la ressource en eau et la biodiversité. Les agences de l'eau ont fait de l'adaptation au changement climatique le fil conducteur de leur politique d'intervention. C'est pourquoi de 2025 à 2030, elles consacrent plus de 40% de leurs aides aux actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. Elles ont un système économique. Des redevances perçues pour financer des projets pour l'eau et la biodiversité par des leviers d'actions facilement mobilisables (subventions, avances remboursables) et des aides financières et des appels à projets pour financer des projets territoriaux prioritaires, faire converger enjeux environnementaux et développement des territoires, susciter des actions encourageant la résilience des territoires au changement climatique, promouvoir l'innovation.

Agence d'Ecologie Urbaine		Structure à l'initiative de grandes villes, elle accompagne la mutation environnementale du territoire en pilotant des plans d'actions municipaux pour le climat, l'alimentation durable, la biodiversité, la prévention du bruit...
Agence Pour L'énergie Nucléaire	**AEN**	L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE (AEN) est une agence intergouvernementale qui facilite la coopération entre les pays dotés d'infrastructures avancées en technologie nucléaire pour rechercher l'excellence en matière de sécurité nucléaire, de technologie, de science, d'environnement et de réglementation.
Agence européenne pour l'environnement	**AEE**	En anglais European Environment Agency – EEA, est une agence de l'Union européenne. Sa mission est de fournir des informations fiables et indépendantes sur l'environnement. L'AEE fournit un vaste éventail d'évaluations, analysant l'état et les tendances de l'environnement, ainsi que les pressions causées par des forces motrices économiques et sociales. Parmi les autres tâches de l'agence on peut citer l'élaboration de scénarios, l'évaluation de politiques et l'assurance qualité des données. L'AEE coordonne le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet).
L'Agence européenne des produits chimiques	**ECHA**	Ang.: European Chemicals Agency ECHA Agence de l'Union européenne qui œuvre pour la sécurité d'utilisation des produits chimiques. Elle gère les aspects techniques et administratifs de la mise en œuvre du règlement européen intitulé « enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques » (REACH). L'ECHA est un acteur clé parmi les autorités réglementaires pour la mise en œuvre de la législation européenne sur les produits chimiques. Elle doit s'assurer du respect de la législation par les entreprises, promouvoir la sécurité d'utilisation des produits chimiques, fournir des informations sur les produits chimiques et traiter les

		substances chimiques préoccupantes. Son siège se trouve à Helsinki, en Finlande, et elle est opérationnelle depuis 2007. L'ECHA est une agence de réglementation indépendante et expérimentée, créée par le règlement REACH. Elle n'est pas une entité subordonnée à la Commission européenne
Agence exécutive européenne pour le climat	**CINEA**	CINEA est la nouvelle Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement. Elle a été créée le 1er avril 2021 et remplace l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA). Cette nouvelle agence compte plus de 500 personnes et a un budget de 52 milliards d'euros. L'agence appuiera le Pacte vert pour l'Europe et mettra en œuvre des parties des programmes de l'UE pour les transports, l'énergie, l'action pour le climat, l'environnement et la pêche maritime et l'aquaculture. Elle gère : 1. Les programmes de travail Transport et Énergie du programme Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), 2. Une partie du programme Horizon Europe, 3. La mise en œuvre du Fonds d'innovation, 4. Le programme LIFE, 5. Une partie du Fonds européen pour la mer, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) 6. Le Mécanisme de financement des énergies renouvelables, 7. Le Mécanisme de transition équitable pour les régions les plus touchées par la transition vers la neutralité climatique.
Agence française pour la biodiversité	**AFB**	AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT Le ministère de la Transition écologique et solidaire a créé l'Agence française pour la biodiversité, qui lui est rattachée, au travers de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Avec l'Agence de l'environnement et de la

maîtrise de l'énergie (ADEME), elle constitue le deuxième acteur environnemental public. L'agence sur la biodiversité regroupe quatre établissements auparavant distincts : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et les Parcs nationaux de France (PNF).

L'Agence réalise huit missions :

1. Organiser et développer les connaissances et les savoirs : production et collecte de données, mise en place du système d'information sur les milieux marins, contribution et coordination du système d'information sur la nature et les paysages, mais aussi campagnes diverses.
2. Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et régionales liées à la diversité, et renforcer la présence française sur les questions de la biodiversité.
3. Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires, les gouvernements locaux.
4. Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels au cours des étapes multiples du développement de projet et par le soutien à des programmes de R&D des entreprises mais aussi du milieu associatif.
5. Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales qui défendent la biodiversité et assurent une gestion équilibrée de la ressource en eau. Ses soutiens sont amenés à s'élargir progressivement.
6. Mobiliser et sensibiliser la société, notamment au moyen des réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).
7. Former et structurer les métiers de la biodiversité (et des services écosystémiques), en soutenant la formation professionnelle, initiale comme continue.
8. Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité au travers d'actions de police administrative et judiciaire.

Agence internationale de l'énergie		L'AIE a été créée en 1974 pour contribuer à coordonner une réponse collective aux perturbations majeures de l'approvisionnement en pétrole. Agence internationale de l'énergie (AIE) L'Agence internationale de l'énergie comprend tous les pays membres de l'OCDE à l'exception du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Islande, d'Israël, de la Lettonie et de la Slovénie (toutefois, le Chili, la Colombie et Israël sont des pays candidats à l'adhésion à l'AIE). Son siège est à Paris. Si la sécurité pétrolière demeure un aspect essentiel du travail, l'AIE a considérablement évolué et s'est développée depuis sa création. Adoptant une approche tous combustibles et toutes technologies. L'AIE recommande des politiques qui améliorent la fiabilité, l'accessibilité et la durabilité de l'énergie. Elle examine l'ensemble des problématiques, les énergies renouvelables, l'offre et la demande de pétrole, de gaz et de charbon, l'efficacité énergétique, les technologies énergétiques propres, les systèmes et marchés de l'électricité, l'accès à l'énergie, la gestion de la demande, et bien plus encore. Depuis 2015, l'AIE a ouvert ses portes aux principaux pays émergents pour étendre son impact mondial et approfondir la coopération en matière de sécurité énergétique, de données et de statistiques, d'analyse des politiques énergétiques, d'efficacité énergétique et d'utilisation croissante des technologies énergétiques propres.
Agence internationale pour les énergies renouvelables	**IRENA**	L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA, de l'anglais International Renewable Energy Agency) est une organisation intergouvernementale fondée en 2009, dont la mission est la promotion des énergies renouvelables à l'échelle mondiale. Son siège se situe à Abou Dabi1 et son directeur général est l'italien Mr. Francesco La Camera. Le centre d'innovation et technologie de l'IRENA se situe à Bonn. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) a pour mandat de servir de centre mondial de coopération pour l'énergie

		renouvelable et l'échange d'informations entre ses 168 membres (167 États et l'Union européenne).
Agence locale de l'Énergie et du Climat	**ALEC**	Conformément à l'article L211-5-1 du code de l'énergie modifié par la loi Climat et Résilience de juillet 2021, Des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif appelées "agences locales de l'énergie et du climat" peuvent être créées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'État, aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat. Ces agences ont pour missions, en concertation avec les services déconcentrés de l'État et toutes personnes intéressées : 1° De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales en lien avec les politiques nationales, 2° De participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés, 3° De faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques, 4° De fournir aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'État des indicateurs chiffrés sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats, 5° D'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent s'appuyer sur les agences locales de l'énergie et du climat pour mettre en œuvre le service public de la performance énergétique de l'habitat."

Agence nationale de la cohésion des territoires	**ANCT**	L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est un établissement public français créé en 2019 et en fonctionnement depuis le 1er janvier 2020. Son action cible prioritairement les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics. L'agence succède le 1er janvier 2020 à plusieurs organismes publics français : – Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET. à l'exception des agents assurant les fonctions relatives à l'élaboration et au suivi de la politique de l'État en matière de cohésion des territoires), – l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et – l'Agence du numérique (à l'exception des agents employés à la mission French Tech). Ainsi, la conception des contrats de plan État-région, qui relevait encore du CGET pour l'exercice 2015-2020, n'est plus assumée par l'ANCT pour l'exercice 2021-2027. L'ANCT gère en revanche un nouveau type de contractualisation entre État et collectivités, les Contrats de relance et de transition écologique.
Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs	**ANDRA**	L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est chargée de mettre en sécurité les déchets produits en France. L'Andra est une agence publique et scientifique placée sous la tutelle des ministres chargés respectivement de l'énergie, de la recherche et de l'environnement. Depuis 1991, l'Andra développe ses compétences, savoirs et expertises pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

Agence nationale de sécurité sanitaire	**ANSES**	L'ANSE est l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Établissement public à caractère administratif, elle est sous la tutelle des ministères de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.
Agences de notation extra financière	**ANEF**	Depuis le début des années 2000, de nouveaux types d'agences de notation se sont développés en-dehors du domaine financier et s'attachent à évaluer, au-delà de leurs performances économiques, les pratiques des États, d'émetteurs publics comme les banques, et des entreprises aux niveaux environnemental, social et de gouvernance (ESG) : les agences de notation sociale et environnementale. Ces agences vont ainsi s'intéresser à la performance extra financière de ces acteurs.
Agence de notation sociale et environnementale	**ANSE**	Une agence de notation sociale et environnementale (ou extra-financière) produit une évaluation de type qualitatif des entreprises selon des critères sociaux et environnementaux et suivant un cahier des charges lié au développement durable, en utilisant une forme de notation spécifique. Purement indicative, cette notation évalue, à partir de différents critères, la responsabilité sociétale des entreprises.
Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire	**NEA**	L'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) est une agence intergouvernementale qui facilite la coopération entre les pays dotés d'infrastructures de technologie nucléaire avancées afin de rechercher l'excellence en matière de sûreté nucléaire, de technologie, de science, d'environnement et de droit. L'AEN opère dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et est située juste à l'extérieur de Paris, en France.

Agence Opérateur de Réseaux d'Energie	**ORE**	L'Agence ORE (Opérateur de Réseaux d'Energie) est une association loi de 1901 créée en 2017 par l'ensemble des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité en France. Elle intervient sur les champs du numérique et des données. Au 1er janvier 2024, l'association comprend 126 membres.
Agence Parisienne du Climat	**APC**	Association multi-partenariale, opérationnelle et prospective qui a une double vocation : accompagner gratuitement et de façon indépendante et objective les parisiens pour réduire les consommations d'énergie et émissions de CO2, contribuer à la transition énergétique du territoire. Créée à l'initiative de la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat est une association loi 1901, qui fédère plus de 65 partenaires. Elle a ouvert ses portes en janvier 2011 avec pour vocation de Fédérer les acteurs et porter la dynamique du plan climat pour décarboner le territoire, promouvoir la sobriété énergétique, accompagner le changement des comportements, développer les énergies renouvelables, aider à l'engagement concret dans la lutte contre le changement climatique et ceci dans tous les secteurs concernés (bâtiments, transports, consommation...). Cette structure originale a été prévue par le Plan Climat de Paris, adopté en octobre 2007.
Agence Qualité Construction	**AQC**	Association indépendante loi 1901 reconnue d'intérêt général, créée en 1982 après la loi Spinetta de 1978, l'Agence Qualité Construction regroupe l'ensemble des organisations professionnelles autour d'une mission collective : prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction.

Agence Régionale de la Biodiversité		Les Agences régionales de la biodiversité associent l'ensemble des acteurs locaux volontaires (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, usages) pour agir en faveur de la biodiversité. Elles sont créées à l'initiative de la Région et de l'OFB et sont en lien étroit avec les services de l'État en régions, les Agences de l'eau, les départements et tous les acteurs concernés. Ce maillage local constitué permet le déploiement d'actions conjointes nouvelles et renforce l'efficacité des politiques publiques. Les ARB ont vocation à optimiser les actions et projets dans les territoires et à les démultiplier. Elles permettent de mieux coordonner les politiques nationales, régionales et locales de biodiversité mais aussi de mieux inclure les enjeux de sa préservation et de sa reconquête dans les projets portés par les collectivités, les entreprises, les aménageurs, etc.
Agence de la transition écologique	**Ademe**	L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. L'Agence de la Transition Écologique participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Par le biais d'actions de communication et de subventions, elle favorise des projets relatifs à des thématiques variées, de la recherche à la mise en œuvre : la prévention et la lutte contre la pollution de l'air, la gestion des déchets, la réalisation d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, la lutte contre les nuisances sonores, etc. L'effectif global de l'Ademe est composé d'un peu plus de 1 000 salariés, répartis sur 3 sites pour les services centraux (Angers, Paris et Valbonne), 17 directions régionales, 1 bureau de représentation à Bruxelles et 3 représentations dans les territoires d'outre-mer.

Agenda 2030		L'agenda 2030 succède à l'agenda 21 : L'Agenda 2030 est un programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 par les 193 États membres des Nations unies. C'est un plan d'action pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (les 5P). et fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) qui couvrent l'ensemble des enjeux du développement durable (climat, biodiversité, eau, énergie, mais aussi paix, éducation, égalité des genres, etc.). L'Agenda 2030 est caractérisé par la présence de liens entre chacune de ces thématiques, montrant ainsi la transversalité du développement durable. Il s'agit d'un outil d'application des ODD à un échelon local. Par l'Agenda 2030 local et les ODD, les collectivités territoriales mettent en lumière des solutions locales, pratiques et de terrain afin de répondre au mieux à la transition écologique et solidaire.
Agenda 21		L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXIe siècle adopté par 182 chefs d'État lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992. Il concerne les collectivités territoriales : régions, départements, communes, ainsi que les établissements publics comme les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Agenda urbain pour l'UE		L'Agenda urbain pour l'UE représente une nouvelle méthode de travail à plusieurs niveaux pour la politique et la pratique urbaines, favorisant la coopération entre les États membres, les villes, la Commission européenne et d'autres parties prenantes. Il a été lancé en mai 2016 avec le Pacte d'Amsterdam et reconfirmée comme une initiative précieuse en novembre 2021, avec l'Accord de Ljubljana au cours de la période 2021-2027, le soutien à l'Agenda urbain de l'UE est assuré dans le cadre de l'Initiative urbaine européenne. L'Agenda urbain pour l'UE vise à exploiter pleinement le potentiel et la contribution des zones urbaines à la réalisation des objectifs de l'Union et des priorités nationales qui y sont liées, dans le plein respect des principes et des compétences de subsidiarité et de proportionnalité. L'Agenda urbain pour l'UE vise une mise en œuvre plus efficace et cohérente des politiques, législations et instruments existants. L'Agenda urbain pour l'UE contribuera aussi à identifier, soutenir, intégrer et améliorer les sources de financement traditionnelles, innovantes et conviviales pour les zones urbaines au niveau institutionnel pertinent, y compris celles provenant des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). Enfin, L'Agenda urbain de l'UE contribuera à enrichir la base de connaissances sur les questions urbaines et à échanger les meilleures pratiques et connaissances.
Agents cancérogènes		On distingue 3 types d'agents cancérogènes : – les agents physiques (radiations ionisantes, radiations UV), – les agents chimiques (amiante, benzène, silice, certaines substances minérales telles que les fibres d'amiante...) – les agents biologiques (certains virus ou parasites). Plusieurs classifications des agents cancérogènes existent, notamment celles du CIRC et de l'Union européenne. Elles permettent de dresser un état des lieux des connaissances et définir le caractère cancérogène d'un agent donné, c'est-à-dire de connaître le degré de preuve de sa cancérogénicité

		(avéré, probable, possible...). Les classifications des agents cancérogènes ne sont pas exhaustives.
Agnotologie		Discipline scientifique aux confins de la philosophie, de la sociologie et de l'histoire des sciences dont l'objet est l'étude des moyens mis en œuvre pour produire, préserver et propager l'ignorance, mais aussi l'étude de l'ignorance elle-même
Agrégateur		Fournit des services d'équilibre au gestionnaire du réseau et un accès au marché de l'énergie pour les unitésUn agrégateur combine plusieurs unités de production et de consommation décentralisées au sein d'un même portefeuille. Il gère le pool d'unités d'une façon coordonnée et offre des services d'équilibre au GRT et aux GRD. L'agrégateur est l'intermédiaire entre le producteur d'électricité et le marché de l'électricité. C'est lui qui, après avoir acheté la production d'une installation partenaire, la revend soit directement à des clients soit à la bourse de l'électricité. La grande majorité de ces nouveaux acteurs travaille en exclusivité avec des producteurs d'énergies renouvelables.
Agrégateur de production électrique	**APE**	Intermédiaire entre un producteur autonome et le marché de l'électricité. Sur la base de son portefeuille de clients producteurs, un agrégateur valorise au mieux l'électricité produite par ses clients, soit directement auprès des consommateurs, soit à la bourse de l'électricité.
Agriculture urbaine		Selon la définition de la FAO, l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes. Elle fournit des produits alimentaires de divers types de cultures (graines, plantes racines, légumes, champignons, fruits), des animaux (volailles, lapins, chèvres, moutons, bétail, cochons, cochons d'Inde, poissons, etc.), ainsi que des produits non alimentaires (herbes aromatiques et médicinales, plantes.

Agrivoltaïsme		Système photovoltaïque étagé, surmontant des cultures, des pâtures, ou des parcours extérieurs accessibles aux animaux, associant donc une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole au-dessous des panneaux. Le décret agrivoltaïsme du 8 avril 2024 vient préciser les modalités des installations agrivoltaïques ainsi que des centrales photovoltaïques au sol sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers (dans des zones non cultivées).
Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air	**AACT-AIR**	L'appel à projets AACT-AIR est ouvert à toute collectivité territoriale souhaitant réaliser une étude pour agir sur la qualité de l'air extérieur ou intérieur. Le sujet de l'étude peut être transversal (étude stratégique, de mobilisation citoyenne, d'impact sanitaire...). En 2025, AACT-Air soutient de façon prioritaire l'élaboration de programmes d'action pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2030 par la Directive révisée sur la qualité de l'air ambiant. Le sujet d'étude peut également être thématique, avec deux axes prioritaires : urbanisme, qualité de l'air intérieur, et les autres sujets suivants : combustion de biomasse, chantiers du BTP, agriculture ou encore mobilité.
Aides de l'ADEME		Les principaux axes d'intervention sont les suivants : - les investissements mettant en œuvre des opérations d'Economie Circulaire relatifs à la gestion des déchets, les opérations de prévention, collecte, (pré-) traitement, valorisation, - les investissements relatifs aux travaux de dépollution pour la reconversion des friches et sites pollués d'activités industrielles ou de services, - les investissements concernant les énergies provenant de sources renouvelables et de récupération de chaleur fatale, et, les opérations de production et de réseaux de chaleur ou de production d'électricité mais aussi de mobilisation de la ressource biomasse, - les investissements concourant à la réduction des consommations d'énergie, et de réduction des émissions de GES, - les investissements concourant à améliorer la qualité de l'air intérieur ou extérieur, les opérations en matière d'agriculture, industrie, bâtiment,

		transport, organisations urbaines visant la réduction des émissions à l'origine des pollutions de l'air ou la réduction de l'exposition des populations, · les opérations des collectivités pour la mise en place de la tarification incitative dans le domaine des déchets, · les investissements pour la gestion et le traitement des déchets dans les territoires des Outremers retenus au titre du rattrapage du décalage structurel tel que prévu dans l'approche spécifique aux Outre-Mer du Plan déchets 2015-2025. Les projets d'investissement peuvent concerner des opérations exemplaires ou des opérations de diffusion.
Aides à la réalisation		Il s'agit des aides accordées par l'ADEME pour la réalisation des projets environnementaux, principalement d'investissement, pour tout ou partie des différentes phases d'une opération, y compris les études préalables. Ces dispositions s'appliquent à tous les domaines d'intervention de l'Agence. Le financement de ces actions se fait par le biais de subventions et avances remboursables. Les bénéficiaires des interventions financières de l'ADEME sont les personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat) ou privées, exerçant une activité économique ou non. Il s'agit des entreprises, des fondations et associations, des établissements publics, des collectivités. En revanche, les particuliers ne sont pas directement éligibles aux aides.
Aide à la création de l'observatoire		Une aide forfaitaire d'un montant maximum de 30 000 euros pourra être attribuée pour la mise en place de l'observatoire pour les équipements et les agents Equivalents Temps Plein (ETP) nécessaires à la création de la structure.
Air brassé		Flux d'air prélevé dans une pièce et renvoyé dans la même pièce après tout traitement.
Air fourni		Écoulement d'air entrant dans l'espace à traiter ou air entrant dans le système après un traitement quelconque.

Air intérieur		Air présent dans la pièce ou la zone traitée.
Air mélangé		Air qui contient deux écoulements d'air ou plus.
Air neuf		Air contrôlé entrant dans le système ou par des ouvertures depuis l'extérieur avant tout traitement de l'air. Clim : Air pris à l'air libre. Cet air doit être pris hors des sources de pollution d'après le décret N° 8461093 du 7 décembre 1984.
Air Quality guidelines	**AQG**	L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) publie régulièrement ses lignes directrices (appelées parfois valeurs guides) relatives à la qualité de l'air (air quality guidelines). Il s'agit en 2025 de la troisième mise à jour des lignes directrices de l'OMS. Ces nouvelles valeurs ont été définies à la suite d'une revue exhaustive de la littérature scientifique des 15 dernières années. Par rapport aux lignes directrices précédentes, les nouvelles lignes directrices : – sont dans leur quasi-totalité plus exigeantes que celles publiées en 2005, – reposent sur de nouvelles méthodes de synthèse des preuves scientifiques et d'élaboration des valeurs, – mettent davantage l'accent sur les données factuelles relatives aux effets des polluants sur la santé humaine, – présentent une plus forte certitude quant aux effets sanitaires qui se font sentir à des niveaux plus faibles de concentration des polluants couverts par rapport aux connaissances antérieures, – proposent des valeurs de référence supplémentaires, comme pour l'O3 (pendant les pics saisonniers), le NO2 et le CO (moyenne sur 24h). C'est la première fois que

		le CO est visé par les lignes directrices de l'OMS, – fournissent de nouvelles informations sur les bonnes pratiques de gestion de certains types de PM (le carbone suie/carbone élémentaire, les particules ultrafines et les particules provenant de tempêtes de sable et de poussière). La 3e révision des lignes directrices pour la qualité de l'air de l'OMS donne de nouvelles valeurs indicatives concernent six polluants de l'air : les particules (PM10 et PM2,5), l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2), le dioxyde de soufre (SO2) et le monoxyde de carbone (CO).
Air recyclé		Air repris qui est renvoyé à un caisson de traitement d'air et réutilisé comme air neuf.
Air rejeté		Écoulement d'air refoulé dans l'atmosphère.
Air repris		Écoulement d'air quittant l'espace à traiter.
Air transféré		Air intérieur qui passe de la pièce à traiter vers une autre pièce à traiter.
Air vicié		Air intérieur chargé d'humidité, d'odeurs et de polluants qui doit être extrait du logement par des dispositifs adaptés (fenêtre, bouche d'extraction reliée ou non à une aspiration motorisée...).
AirBrick		Une brique aérée est un type spécial de brique qui contient des trous pour permettre la circulation de l'air extérieur frais sous les planchers suspendus et dans les murs creux pour empêcher l'accumulation d'humidité résultant de l'air froid ou humide assis dans les vides ou les espaces vides.
Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	**AMVAP**	En droit de l'urbanisme français, une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces.
Aire d'Alimentation de Captage	**AAC**	Ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

Aire d'attraction des villes (INSEE)	**AAV**	Zonage Insee qui définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des cities et aires urbaines fonctionnelles utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères.
Aire d'études - d'influence		Correspond à la zone géographique qui pourrait être influencée par le projet et les variantes étudiées.
Aire Limitée Adaptation dynamique Développement InterNational	**ALADIN**	Le modèle numérique ALADIN (Aire Limitée Adaptation dynamique Développement InterNational) est un modèle bi-spectral à aire limitée. Depuis le début des années 2000, ALADIN est utilisé au CNRM comme Modèle Régional de Climat sous le nom de CNRM-ALADIN (ou encore ALADIN-Climat). Dans la famille des modèles de climat du CNRM, ALADIN peut être vu comme la version à aire limitée du modèle global ARPEGE-Climat avec lequel il partage un grande partie de la physique et de la dynamique ou comme la version hydrostatique du modèle AROME. L'intérêt principal des modèles régionaux de climat est de limiter le coût de calcul des simulations par rapport à des modèles de climat globaux de même résolution. Ils permettent

		d'explorer la représentation du climat et du changement climatique à plus fine échelle.
Aire protégée		Désigne une zone géographiquement définie qui est désignée ou réglementée et gérée pour atteindre des objectifs de conservation spécifiques.
Ajustements correspondants		Les ajustements correspondants sont un outil de comptabilisation : ils servent à reconnaître l'impact de la liaison des systèmes de plafonnement et d'échange entre les gouvernements sur le plan climatique. L'article 6.2 de l'accord de Paris est désormais opérationnel et permet aux pays de commencer à échanger des crédits carbone. Lors de la COP27, Le Ghana est devenu le premier pays pour autoriser l'exportation d'ITMO. Depuis, d'autres pays ont suivi, Singapour et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ayant signé lors de la COP28 un accord de mise en œuvre juridiquement contraignant pour l'élaboration et l'échange de crédits.
Ajustement à l'objectif 55	**Fit for 55**	Il s'agit d'un ensemble de propositions visant à adapter la législation européenne à l'objectif climatique de 2030. Le paquet *Ajustement à l'objectif 55* est un ensemble de dispositions législatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 et à mettre l'UE sur la voie de la neutralité climatique d'ici à 2050.
Ajustement technique des budgets carbone	**ATBC**	Le Code de l'environnement (Article D. 222-1-B) prévoit la réalisation d'un ajustement technique des budgets carbone pour chaque période si les changements de méthodologie des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre conduisent à des modifications de plus de 1% des valeurs des années de référence ayant servi pour les scénarios de la SNBC (1990, 2005 et 2015). Ces *ajustements techniques* ont vocation à conserver la cohérence de la trajectoire initialement retenue, en maintenant les mêmes réductions sectorielles et par gaz en valeur relative par rapport à l'année 2005.
Albédo		Fraction du rayonnement solaire réfléchie par une surface ou par un objet, souvent exprimée sous

		forme de pourcentage. Les surfaces enneigées ont un albédo élevé, les sols, un albédo élevé à faible et les surfaces couvertes de végétation et les océans, un albédo faible. L'albédo de la Terre fluctue principalement en fonction des variations de la nébulosité, de l'enneigement, de l'englacement, de la surface foliaire et du couvert terrestre.
Algorithme de couplage des prix de l'électricité	**ACPL**	L'algorithme commun permet de déterminer de façon équitable et transparente les prix de l'électricité sur le marché journalier et la position nette d'une zone de dépôt des offres, dans toute l'Europe.
Alimentation en Eau Potable	**AEP**	Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.
Alkyls perfluorés et polyfluorés	**PFAS**	Les alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS) sont un groupe incluant plus de 4 700 produits chimiques d'origine anthropique largement utilisés qui s'accumulent au fil du temps chez l'être humain et dans l'environnement.
Aléa		Aléa : Manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité données. L'aléa au sens large constitue un phénomène, une manifestation physique ou une activité humaine (par ex. activité industrielle) susceptible d'occasionner des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques voire des pertes en vie humaines ou une dégradation de l'environnement (ADEME).
Aléas climatiques	**AC**	L'aléa climatique est un évènement climatique plus ou moins prévisible, non contrôlable, qui peut entraîner des dommages sur les personnes, la santé, les infrastructures, les activités humaines.

Alignement		L'alignement est une décision prise par l'autorité administrative pour délimiter le domaine public routier des propriétés riveraines. L'alignement permettait à l'origine de dégager la rue de constructions pouvant être nuisibles à la sécurité, à la salubrité ou à l'aspect esthétique. L'alignement a permis de déterminer la forme des rues actuelles. L'autorité administrative compétente pour la voie concernée. Ainsi, un classement selon les routes peut être effectué : – les autoroutes appartiennent au domaine public de l'Etat, – certaines routes nationales sont transférées au département sinon elles appartiennent au domaine public de l'Etat si elles présentent un intérêt national, – les routes départementales appartiennent au domaine public du département et sont gérées par le Conseil Général, – les voies communautaires sont la propriété des communautés de communes, des communautés d'agglomérations ou des communautés urbaines, – les voies communales enfin, appartiennent à la commune. Le domaine public routier, ou les biens du domaine public affectés aux besoins de la circulation terrestre excepté la voie ferrée, est le seul à pouvoir être délimité par la procédure d'alignement par rapport aux propriétés privées. L'alignement est généralement fixé dans le POS/PLU. Si la commune ne dispose pas d'un POS/PLU, il est fixé par l'autorité administrative : Etat, Département, groupement de communes.
Alimentation en eau potable	**AEP**	Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), et distribution au consommateur.

Allégations environnementales		Les allégations environnementales sont des messages ou des déclarations volontaires : Sous forme de texte, d'image, de symbole, de marque, de dénomination sociale ou de dénomination de produit, utilisées dans le cadre d'une communication commerciale qui affirment ou suggèrent qu'un produit, une catégorie de produits, une marque ou un professionnel a une incidence positive ou nulle sur l'environnement, est moins préjudiciable pour l'environnement que d'autres, ou a amélioré son incidence environnementale au fil du temps. Le fait d'alléguer sur une information environnementale est une démarche commerciale volontaire mettant en avant une caractéristique environnementale du service, du produit et/ou de son emballage. Les allégations environnementales sont à distinguer des dispositifs d'information obligatoire publics tels que les indices de réparabilité et de durabilité, l'étiquette énergie, et la fiche produit sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits (exigible au titre de l'article 13-I de la loi AGEC).Afin de déterminer si une telle allégation est fiable, c'est-à-dire si elle n'est pas trompeuse ou de nature à induire en erreur, il est nécessaire de vérifier que l'information délivrée est claire, proportionnée, dénuée d'ambiguïté et justifiée grâce à des éléments précis et mesurables. Elle doit être fondée sur des preuves scientifiques ou des méthodes reconnues.
Allège		Se dit d'un climatiseur fixé au mur juste au-dessus du sol dans le local traité.
Alliance des générations pour le climat	**AGC**	Lancée officiellement lors du sommet Talent for the Planet en octobre 2021, dans les semaines qui précédèrent la COP 26. Ce think tank fait office d'espace d'échange intergénérationnel, jeunes et seniors disposant ainsi de la faculté de travailler ensemble sur des projets climatiques locaux et concrets. L'alliance des générations entend également mettre en place une plate-forme en ligne qui diffusera les informations relatives aux projets de

		ses membres, ainsi qu'un volet événementiel favorisant la rencontre autour de la transition écologique dans les territoires. Il s'agit donc de combiner expérience et innovation, afin de relever les défis du changement climatique. L'Alliance remettra chaque année un « Trophée de l'Alliance » saluant la coopération entre générations.
Alliance HQE-GBC		L'alliance des professionnels pour un cadre de vie durable. Elle réunit syndicats, fédérations professionnelles, sociétés, collectivités et professionnels à titre individuel du bâtiment, de l'aménagement et des infrastructures. Membre français du World Green Building Council (World GBC).
Alliance industrielle pour la compétitivité et l'efficacité énergétique	**ALLICE**	ALLICE a pour vocation de fédérer et d'innover pour décarboner l'industrie. L'alliance a 3 missions majeures : rassembler l'ensemble des acteurs de la filière pour innover collectivement au service de la décarbonation de l'industrie (industriels exploitants, offreurs de solutions, énergéticiens, prescripteurs, bureaux d'étude, acteurs du financement, laboratoires de recherche et centres de compétences, fédérations et organisations professionnelles, etc.), soutenir le développement d'une offre de solutions de décarbonation performante et différenciante en France et à l'international, et soutenir les industriels dans l'accélération de leur décarbonation. Elle est une structure d'animation neutre, facilitatrice des échanges, capable de rassembler des acteurs aujourd'hui dispersés, en tenant compte de la dimension économique de la filière. Avec une approche transversale, ALLICE facilite le transfert de technologies et l'émergence de projets enrichis par la diversité des parties prenantes. Créée en 2018, à l'initiative du CETIAT, associé au CETIM, CTCPA et Blunomy (alors ENEA Consulting), rejoints en 2020 par le CTIF et le CTMNC, soutenue par l'ADEME. ALLICE compte début 2023 plus de 100 membres et partenaires et a déjà produit une vingtaine de travaux collectifs.

Alliance des propriétaires d'actifs à bilan carbone neutre	**NZAOA**	L'Alliance des propriétaires d'actifs à bilan carbone neutre (NZAOA), organisée par l'ONU, est une initiative menée par ses membres et composée d'investisseurs institutionnels déterminés à faire évoluer leurs portefeuilles d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050, dans le cadre d'une hausse maximale de la température de 1,5 °C. Les membres de l'Alliance ont été les premiers du secteur financier à fixer des objectifs intermédiaires, incluant des fourchettes de réduction des émissions de CO^2 pour 2025 (22-32 %) et pour 2030 (40-60 %). Les membres de cette Alliance s'engagent à faire évoluer leurs portefeuilles d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050, dans le cadre d'une hausse maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux températures préindustrielles, en tenant compte des meilleures connaissances scientifiques disponibles, notamment des conclusions du GIEC, et en rendant régulièrement compte des progrès réalisés, notamment en fixant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans, conformément à l'Accord de Paris.
Alliance Qualité Photovoltaïque	**AQPV**	La certification AQPV – Alliance Qualité Photovoltaïque – atteste du savoir-faire des entreprises à réaliser dans les règles de l'art la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'installations photovoltaïques de toutes puissances. La certification (anciennement le label) AQPV est renouvelée tous les trois ans. Elle est attribuée par SER-SOLER, la branche photovoltaïque du Syndicat des énergies renouvelables. Son droit d'usage est géré par Certisolis, premier laboratoire français d'essai et de certification des modules photovoltaïques. La certification AQPV a pour domaine d'application la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de systèmes photovoltaïques mis en œuvre dans un bâtiment et, par extension, les ombrières photovoltaïques. Elle prend en compte les exigences réglementaires et normatives applicables au photovoltaïque et au bâtiment, ainsi que des règles propres au référentiel associé. Autrement dit, la certification AQPV valide la capacité à mener d'importants chantiers photovoltaïques et reconnaît la qualité de services

		des entreprises évoluant dans ce domaine. Une reconnaissance d'autant plus importante que les acteurs de la transition énergétique se multiplient : il devient alors gage de qualité et de fiabilité.
Alliance of Small Island States (Alliance des petits États Insulaires)	**AOSIS**	Coalition de 44 pays insulaires ou côtiers très exposés aux effets du changement climatique. Ce groupe est très actif pour réclamer un accord ambitieux notamment en matière d'atténuation et de pertes et dommages. Les pays de l'AOSIS sont membres du G77 mais ils s'en distinguent régulièrement par un discours plus volontariste.
Alliance des villes neutres en carbone	**CNCA**	L'Alliance des villes neutres en carbone (Carbon neutral cities alliance - CNCA) est une collaboration entre des villes mondiales de premier plan qui s'efforcent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80 % d'ici 2050 ou avant cette date (80x50) - l'objectif de réduction des gaz à effet de serre le plus ambitieux jamais atteint par une ville du monde. L'Alliance vise à déterminer les mesures à prendre par les grandes villes internationales pour atteindre ces réductions drastiques d'émissions et à déterminer comment elles peuvent collaborer pour atteindre leurs objectifs respectifs avec plus d'efficacité.
Alliance Zero Extinction	**AZE**	Créée en 2000 et déployée à l'échelle mondiale en 2005, l'Alliance pour l'extinction zéro (AZE) regroupe 100 organisations non gouvernementales de conservation de la biodiversité. Son objectif est de prévenir l'extinction des espèces en identifiant et en protégeant les sites où les espèces classées comme « en danger » ou « en danger critique d'extinction » selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) n'existent qu'en un seul endroit sur Terre. Les membres de l'AZE s'efforcent de reconstituer les populations d'espèces en danger et en danger critique d'extinction en luttant contre les menaces d'origine humaine telles que l'exploitation commerciale, les maladies et l'introduction d'espèces envahissantes. L'AZE

		apporte son expertise sur les objectifs de biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et aide les États parties à intégrer la protection des sites et des espèces de l'AZE dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Des initiatives nationales, ou Alliances nationales pour l'extinction zéro, ont récemment vu le jour. Elles représentent des partenariats entre agences gouvernementales et organisations non gouvernementales visant à accélérer la protection des sites de l'AZE, conformément aux engagements nationaux pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique
Aligning biodiversity measures for business	**ABMB**	L'initiative ABMB a pour but de former une vision commune parmi les acteurs clés sur les mesures, la surveillance et la publication des impacts et dépendances des sociétés concernant la biodiversité. Des recommandations au secteur privé et aux politiques sur la mesure des performances biodiversité des sociétés seront produites ainsi qu'un résumé informatif destiné à la Convention sur la Diversité Biologique soulignant les résultats des différents travaux de l'initiative. Elle a été créée par le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et supportée par la Fondation du Groupe Boticario.
Allongement de la durée de vie d'usage		Recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.
Altane		Terrasse typique de Venise, l'altane est une construction, généralement de bois, qui sert de terrasse par-dessus le toit (en pente ou non) des habitations vénitiennes. Ces espaces, moins fréquents de nos jours du fait de régulation, étaient à l'origine créés pour offrir un espace extérieur de séchage, de détente ou de socialisation. Ces dispositifs présentent des avantages pour les toitures en pente, qui ne peuvent être végétalisées comme les toitures plates, en matière de réduction des températures dans les étages supérieurs situés sous le toit.

		Les constructions anciennes étant généralement surdimensionnées en termes de capacité de charge, une telle solution est souvent envisageable sur le bâti existant.
Altération		Élimination progressive du CO2 atmosphérique résultant de la dissolution des roches silicatées et carbonatées par des processus physiques (altération mécanique) ou chimiques (altération chimique).
Alterconsommation		Consiste à aller au-delà du simple intérêt des promesses d'usage d'un produit, en s'intéressant à sa genèse et à son influence sur l'environnement et la société. C'est une alternative à la consommation de masse, plus respectueuse de l'environnement et de l'équité sociale. Elle concerne l'écoconception, les produits verts, bio ou issus du commerce équitable, ou encore, les services et placements éthiques. L'écoconsommation essaie de s'appuyer sur des critères objectifs comme : – la traçabilité : informer le consommateur sur tous les intermédiaires de la filière (producteur, revendeur, transporteur, distributeur) en décrivant leurs conditions de travail, – l'analyse du cycle de vie (ACV) : informer le consommateur sur le coût énergétique du produit, son transport, son emballage et sa recyclabilité. L'écoconsommation est aussi un engagement individuel qui se manifeste par des actes simples comme ne pas utiliser de sacs plastiques et autres produits jetables : on parle alors d'écogeste.
Alternatives vertes 2		Le ministère de la Culture et le Secrétariat général pour l'investissement, en charge du Plan France 2030, lancent l'appel à projets « Alternatives vertes 2 ». Doté de 25 millions d'euros, ce dispositif vise à accélérer la transition écologique des entreprises culturelles, afin d'en faire un secteur de référence en matière de responsabilité environnementale.

Alumni for the Planet	**AFP**	Alumni for the Planet est un collectif/réseau de diplômés de l'enseignement supérieur engagés pour le climat et l'environnement. C'est à travers la diffusion d'informations et grâce à son réseau qu'Alumni for the Planet accompagne ses membres dans la mise en œuvre d'actions écologiques concrètes au sein de leur entreprise, localité ou entourage personnel. Alumni for the Planet utilise plusieurs outils pour atteindre ses objectifs incluant : une plate-forme de mise en relation avec messagerie interne, des ateliers et webinaires, des contenus validés par des experts. En mars 2022, Alumni for the Planet compte 3923 membres et 124 associations engagées, 786 écoles et universités étant concernées par son action : le collectif est ainsi présent au niveau économique (entreprises), scientifique (membres climatologues et experts climatiques) et au sein de l'enseignement supérieur.
Ambassadeurs du Pacte européen pour le Climat		Personnes venant de tous les horizons, agissant à titre personnel ou collectif, et sélectionnés pour leur engagement environnemental, leur respect des objectifs et des valeurs du Pacte. Leur rôle est multiple : · Donner l'exemple de leur engagement et leur implication en faveur de la lutte contre le changement climatique, · Inspirer les autres et encourager les citoyens et les organisations à s'impliquer dans l'action pour le climat et exhorter les décideurs à déployer des mesures et des mécanismes ambitieux pour accélérer les changements systémiques, · Partager les informations, en se connectant et faisant équipe avec d'autres personnes portant les mêmes idées, ou les informer des politiques et actions de l'UE pour le climat. Lors d'événements ou de manifestations diverses, les Ambassadeurs du Pacte rencontrent le grand public,

		suscitent les échanges, témoignent de leurs expériences.
Améliorations autonomes de l'efficacité énergétique	**AEEI**	Les améliorations autonomes de l'efficacité énergétique (AEEI) correspondent à des pourcentages d'amélioration de l'efficacité énergétique des activités économiques (production par secteur et consommation des ménages). Ces améliorations réduisent la consommation d'énergie nécessaire aux activités de production ou de consommation.
Amélioration de la Performance Énergétique globale	**APEG**	L'Amélioration de la Performance Énergétique globale, plus connue sous l'acronyme APEG, est un principe fondamental dans le secteur des travaux d'économie d'énergie. Cette méthode holistique vise à optimiser l'efficacité énergétique d'une structure dans son intégralité plutôt que par des missions isolées. L'APEG considère tous les éléments du bâtiment : isolation, chauffage, ventilation et éclairage pour maximiser l'utilisation de l'énergie.
Amélioration Thermique des Bâtiments Anciens	**ATHEBA**	Cette méthode du CREBA propose une approche globale de la réhabilitation du bâti ancien, axée sur la connaissance des spécificités de ce dernier, sur le diagnostic de l'existant et sur la mise en œuvre de techniques adaptées.
Aménagement paysager indigène pour la biodiversité		Dans un projet urbain, procédure d'élimination des plantes envahissantes et de soutien des plantations indigènes pour maintenir des écosystèmes sains. La biodiversité urbaine est aussi un enjeu : De nombreuses villes abritent davantage d'abeilles indigènes et d'autres espèces que les zones agricoles environnantes, en partie en raison de l'utilisation massive de pesticides dans ces zones.
Aménité environnementale	**AE**	Une aménité environnementale est tout aspect de l'environnement appréciable et agréable pour l'humanité, dans un lieu ou site particulier. Il s'agit d'un bien public non nécessairement produit, qui a une valeur esthétique, identitaire ou récréative. Les aménités environnementales sont a priori gratuitement offertes par la nature, non quantifiables, par la monnaie, et inestimables

		(concepts qui évoquent certains aspects du romantisme). Ce concept est intégré dans les préoccupations éthiques et de développement durable.
Amer		Désigne un objet remarquable situé sur ou à proximité du rivage et dont les marins se servent pour préciser leur position en mer.
American Conference of Governmental Industrial Hygienists	**ACGIH**	L'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) est une organisation privée non gouvernementale à but non lucratif dont les membres sont des hygiénistes industriels ou d'autres professionnels de la santé et de la sécurité au travail qui se consacrent à la promotion de la santé et de la sécurité au travail. L'ACGIH est une association scientifique.
American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers	**ASHRAE**	Organisation internationale technique dans le domaine des génies thermiques et climatiques (chauffage, ventilation, air climatisé, production de froid). Fondée en 1894, elle tient deux réunions chaque année.
Amiante		L'amiante est une fibre minérale naturelle dont le type le plus courant est le chrysotile. Deux autres ont été très utilisés : l'amosite et la crocidolite. L'amiante est présent dans certains sols et à leurs abords, notamment dans des roches de Haute-Corse. Résistante à la chaleur et peu couteuse, cette matière a surtout été utilisée dans des secteurs professionnels de l'industrie textile, de l'isolation thermique et pour la fabrication d'amiante ciment et de matériaux de friction. On a massivement utilisé l'amiante durant une longue période. L'usage des matériaux amiantés était courant dans la construction des sites industriels et des bâtiments, notamment pendant les années 1940-60 de forte activité : faux-plafonds (plâtre amianté), cloisons, flocage protégeant les conduites électriques, calorifugeage des tuyauteries, enduits des murs, colle amiantée de faïences murales, dalles vinyle-amiante, cartonnage... L'amiante rentrait aussi dans la composition d'objets ménagers : planche à repasser, appareils de chauffage mobile etc.

		La lutte contre les risques pour la santé liés à l'amiante est inscrite dans la loi relative à la politique de santé publique (loi du 9 août 2004) et dans la seconde Convention d'objectifs et de gestion (2009-2012) signée entre la branche Accident du Travail / Maladie Professionnelle de la CNAMTS et l'État. Cet axe est également intégré dans les différents plans nationaux de santé publique. L'exposition à l'amiante constitue le principal facteur de risque du mésothéliome. L'instauration de la déclaration obligatoire des mésothéliomes (décret du 16 janvier 2012), quelle qu'en soit leur localisation anatomique, sur l'ensemble du territoire français permettra d'améliorer les connaissances sur l'ensemble des causes de la maladie et d'orienter les actions de prévention ainsi que la prise en charge de ces cancers. Le recueil et le traitement des données rendues anonymes sont assurés par l'Institut de veille sanitaire.
Amiante – cadre réglementaire		Code de la santé publique Articles R. 1334-14 à R. 1334-29-9 (Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis) Articles R. 1337-2 à R. 1337-5 (Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis - Dispositions pénales) Annexe 13-9 (Programmes de repérage de l'amiante mentionnés aux articles R. 1334-20, R. 1334-21 et R. 1334-22) Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »
Amiante – Classification des matériaux		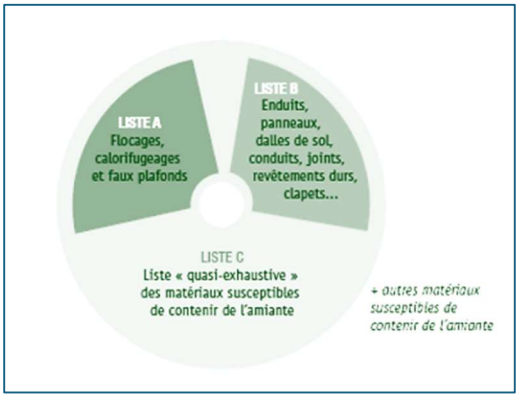 Les matériaux contenant de l'amiante sont nombreux et variés. Pour gérer efficacement les risques qu'ils induisent, la règlementation établit des listes regroupant les matériaux et produits dont les propriétés sont

		similaires au regard de la libération des fibres d'amiante dans l'air. Les matériaux et produits de la liste A Ils peuvent libérer des fibres d'amiante du seul fait de leur vieillissement. L'objectif de la règlementation consiste à les repérer et à supprimer les situations les plus à risques. Ils sont accessibles « sans travaux destructifs ». Les matériaux et produits de la liste B Ils sont susceptibles de libérer des fibres d'amiante lorsqu'ils sont sollicités (frottement, perçage, ponçage, découpe ...). Il s'agit de matériaux tels que les plaques d'amiante-ciment, les dalles de sol en vinyle amiante ou les conduits de vide-ordures, dans lesquels l'amiante est lié à une matrice solide et pour lesquels le risque de dispersion des fibres intervient notamment à l'occasion de travaux. Leur repérage doit s'effectuer « sans travaux destructifs ». Les matériaux et produits de la liste C Le repérage des matériaux de la liste C consiste à repérer d'une part les matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste C mais aussi tout autre matériau et produit qui ne figureraient pas sur cette liste mais qui seraient réputés contenir de l'amiante et dont l'opérateur de repérage aurait connaissance. Leur repérage peut impliquer des travaux destructifs (destruction de gaines maçonnées, parois etc.)
Amiante - repérage dans les bâtiments		L'amiante est interdite depuis de 1er janvier 1997 mais reste encore présent dans de nombreux bâtiments. De par l'usage des locaux, le vieillissement des lieux, la réalisation de travaux, des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air et être source d'exposition pour les occupants et les riverains. Le repérage des matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante a été rendu obligatoire pour les bâtiments construits avant le 1er juillet 1997, afin d'identifier les matériaux et produits amiantés et d'évaluer leur état de conservation. Sont concernés l'ensemble des immeubles bâtis dont le permis de construire a été déposé avant le 1er juillet 1997. Doivent faire réaliser les repérages, les propriétaires publics ou privés, syndicats de

		copropriétaires, exploitants des immeubles. Le diagnostic est effectué par un opérateur de repérage certifié communément appelé diagnostiqueur.
Amis de la Terre	**FoE**	Les Amis de la Terre (en anglais, Friends of the Earth ou FoE) sont une organisation non gouvernementale (ONG) internationale de protection de l'homme et de l'environnement créée en 1969 aux États-Unis. Elle est devenue une fédération composée de 73 groupes membres. La fédération des Amis de la Terre International a débuté par des réunions d'écologistes de différents pays, qui avaient initialement convenu de mener conjointement des campagnes sur des sujets controversés et d'une importance cruciale, tels que l'énergie nucléaire et la pêche à la baleine.
Ammoniac		Gaz incolore et odorant. À de fortes concentrations, notamment dans un espace fermé, il est très irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux et peut entraîner des œdèmes pulmonaires. L'ammoniac peut se combiner avec le dioxyde d'azote (NO2) et le dioxyde de soufre (SO2) pour former par réaction chimique des particules de nitrate et de sulfate d'ammonium. Ces particules sont nocives, notamment pour la santé respiratoire et cardiovasculaire. En France, plus des deux tiers des émissions d'ammoniac sont dus aux épandages d'engrais azotés agricoles et aux déjections du bétail. Les autres activités émettrices d'ammoniac sont les véhicules diesel et essence ainsi que le chauffage au bois. Les émissions d'ammoniac varient fortement d'une saison à l'autre, et sont particulièrement fortes au printemps, durant les périodes d'épandages agricoles. Elles ont peu baissé durant les 15 dernières années.
Amplitude annuelle moyenne de température	**AAMT**	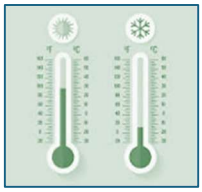 Différence entre la température moyenne du mois le plus chaud et celle du mois le plus froid de l'année à une station météorologique. Idem amplitude thermique.
Amplitude nycthémérale		Différence entre la température la plus faible et la plus élevée d'une journée, généralement entre le jour et la nuit. Cette thématique être amplement utilisée

		en matière de santé publique sur la question de la qualité du sommeil particulièrement.
Amplitude thermique		Différence entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid d'une année.
Amundi Investment Institute	**AII**	Sur le modèle du BlackRock Investment Institute, le leader européen de la gestion d'actifs Amundi a regroupé ses forces de recherche économique, de stratégie de marché et de conseil en allocation dans Amundi Investment Institute. Un des thèmes majeurs de recherche est le développement de la finance durable et responsable.
Anaérocombustion		Ang, chemical looping combustion (CLC) Procédé de combustion pour la production d'énergie, dans lequel on utilise comme comburant, à la place de l'air, un oxyde métallique régénéré périodiquement. → L'anaérocombustion permet d'obtenir un flux de dioxyde de carbone (CO2) exempt d'azote, plus facile à récupérer et à conditionner pour le transport et le stockage. Elle fait partie des procédés dits du « charbon propre ».
Analyse coûts-avantages et environnement	**ACA**	L'analyse coûts-avantages (ACA) constitue l'un des outils analytiques auxquels peuvent avoir recours les décideurs et les analystes pour faire un choix entre ces projets (ou décider de n'en retenir aucun). La première étape peut consister à déterminer quels sont les avantages (définis comme une augmentation du bien-être humain) et les coûts (correspondant à une réduction de ce bien-être) induits par ces projets. Cette démarche implique de trouver un moyen d'agréger les avantages et coûts sociaux et environnementaux de populations différentes (dans des limites géographiques données) et de leur attribuer une valeur monétaire en tenant compte de leur répartition dans le temps. Pour que l'un des projets soit retenu sur la base du critère coûts-avantages, ses avantages sociaux doivent être supérieurs à ses coûts sociaux. L'ACA environnementale s'applique aux projets ou politiques visant explicitement à améliorer l'environnement ou ayant de quelque manière qui soit un effet indirect sur les milieux naturels. Les usages de l'ACA et son utilisation dans la formulation des politiques et l'investissement se sont

		considérablement étendus ces dix dernières années, mais le recours à cet instrument n'est pas aussi généralisé qu'il pourrait l'être, bien qu'il se montre toujours utile dans la prise de décision en matière de politique environnementale et d'investissement.
Analyse coûts - efficacité	**ACE**	Analyse qui permet de déterminer les différents moyens et instruments à mettre en œuvre pour atteindre au moindre coût un objectif fixé. Cette analyse permet de classer les mesures selon leur efficacité pour atteindre un but environnemental mais elle n'apporte pas de réponse sur la pertinence d'une mesure ou d'un projet en tant que tel.
Analyse du Cycle de Vie	**ACV**	Une Analyse du Cycle de Vie permet d'identifier et d'étudier les impacts environnementaux d'un produit, que cela soit un bien, un service ou un procédé. La méthode ACV étudie l'impact du produit sur l'ensemble de son cycle de vie. Contrairement au bilan carbone qui comptabilise les gaz à effet de serre et leur potentiel de réchauffement climatique, l'ACV se distingue par une approche multicritère des impacts environnementaux : épuisement des ressources, qualité de l'air, de l'eau ou encore impact sur la biodiversité. L'ACV est aujourd'hui un outil normalisé et reconnu au niveau international.
Analyse de l'énergie nette	**AEN**	L'analyse de l'énergie nette a été définie comme une technique d'évaluation qui cherche à comparer la quantité d'énergie fournie à la société par une technologie à l'énergie totale nécessaire pour trouver, extraire, traiter, livrer et autrement améliorer cette énergie en une forme socialement utile
Analyse entrées-sorties appliquée à l'environnement	**EMIOA**	Dite aussi Environ- mental input-output analysis : Méthode analytique employée pour l'attribution des incidences de la production sur l'environnement à la consommation finale suivant différentes catégories, par le tableau inverse de Leontief des entrées-sorties relevant de l'économie d'un pays

Analyse du flux de matériaux	**AFFM**	Outil important pour améliorer les processus. Elle consiste à regarder deux aspects clés : la quantité de matériaux qui circulent (intensité du flux) et la distance parcourue par ces matériaux dans le processus de fabrication (longueur du parcours). L'objectif de l'analyse des flux est de comprendre comment la valeur est créée et livrée au client, et comment le gaspillage et les inefficacités peuvent être réduits ou éliminés.
Analyse du Flux de Matières	**MFA**	Méthode qui permet de quantifier les flux de matière et d'énergie en se basant sur les principes de conservation de la masse et de l'énergie. Le « MFA bâtiment » s'appuie sur des indicateurs (épuisement des ressources, déchets, matière secondaire, ...) et informations (distance, masse, ...) existants dans les FDES et PEP, et permettant de calculer des indicateurs de « circularité ».
Analyse des Risques Résiduels	**ARR**	Cet outil définit les modalités de l'évaluation quantitative des risques sanitaires dans le contexte du plan de gestion. Lorsque les caractéristiques du plan de gestion ne permettent pas de supprimer tout contact possible entre les pollutions et les personnes, alors les risques liés aux expositions résiduelles doivent être vérifiées : l'analyse des risques résiduels (ARR) est l'outil dédié à cette démonstration. L'analyse des risques résiduels est une évaluation quantitative des risques sanitaires menée sur les expositions résiduelles identifiées au travers du schéma conceptuel du projet dans sa configuration finale, c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des mesures de gestion du projet et les scenarii usages futurs du site et des milieux. S'agissant de projets, l'analyse des risques résiduels sera menée de manière prospective/prédictive : elle se base donc sur l'utilisation de modèles permettant d'estimer par le calcul les niveaux d'expositions résiduelles. Les paramètres et les mesures de gestion, dont la réalisation conditionne l'acceptabilité du projet, doivent par conséquent être identifiés pour être contrôlés lors de la réalisation du projet.
Anas de lin		Les anas sont les fragments de paille récupérés lors du teillage. Ils représentent environ 50% de

		l'ensemble de la plante. Ils ont différents types de débouchés : 1. Les panneaux agglomérés 2. Le combustible pour chaufferie
Année hydrologique	**Ah**	Année débutant à la date de fin de la période de faibles écoulements, date prise par convention au 1er septembre.
Année météorologique typique	**AMT**	Plus connu sous l'anglicisme Typical meteorologic year – TMY, ensemble de données météorologiques dont les valeurs correspondent à chaque heure de l'année pour une zone géographique donnée. Ces données sont sélectionnées parmi les données horaires disponibles pour l'ensemble de la période, actuellement 2005-2020 dans PVGIS 5.2 et 2005-2016 dans un générateur d'année météorologique typique (PVGIS).
Annexe environnementale		Document encadrant les relations bailleur – preneur à bail, obligatoire pour tous les signataires de baux commerciaux et de bureaux d'une surface supérieure à 2000 m2, qui doivent annexer à leur bail un document justifiant de leur attention pour l'environnement.
Anormalement chaude (journée ou nuit)		Une journée et une nuit sont dites anormalement chaudes lorsque la température maximale est supérieure d'au moins 5°C à la température maximale de référence sur la période (calculée au niveau local sur la période 1976-2005) (Insee Première, 2022).
Annonce de crue		Avertissement diffusé à l'avance par les services de prévision des crues départementaux. En cas d'alerte pluviométrique ou hydrologique, une annonce de crue est en effet adressée au Préfet, qui met alors en alerte les maires des bassins versants concernés. Avertissement diffusé à l'avance par un service spécial de l'État (service de prévision des crues : SPC). En cas d'alerte pluviométrique ou hydrologique (déclenchement sur dépassement de seuils), le service de prévision des crues propose au Préfet la mise en alerte des maires des bassins versants concernés. Au fur et à mesure d'une crue à débordement grave, le service d'annonce des crues diffuse, à l'intention des préfets et des maires, des

		bulletins de situation hydrologique et d'information sur l'évolution des hauteurs d'eau. En 1994, 54 services d'annonce des crues surveillent en France 16.000 km de cours d'eau à l'aide de réseaux de mesure automatisés.
Announced Pledges Scenario	**APS**	Scénario des engagements annoncés APS, le Announced Pledges Scenario (APS) est une nouveauté introduite dans le WEO-2021. Ce scénario suppose que les gouvernements respecteront intégralement et dans les délais impartis tous les engagements climatiques qu'ils ont annoncés. Cela comprend les objectifs à long terme de zéro émission nette et les engagements pris dans les CDN, ainsi que les engagements dans des domaines connexes tels que l'accès à l'énergie.8
Anoxie		Diminution de l'oxygène dissous ou présent et biodisponible dans le milieu (sol, sédiment, eau, atmosphère...). En écologie et hydrobiologie, la diminution de l'oxygène dissous dans l'eau peut créer des mortalités de poissons importantes dans les milieux aquatiques
Anthropique		Produit ou causé par les activités humaines.
Anthropocène		L'anthropocène est l'un des récits, scientifiquement étayé, décrivant les basculements en cours dans les rapports des sociétés humaines à leurs environnements. Au sein de l'Holocène, dernière époque géologique du Quaternaire qui commence après la dernière glaciation et qui dure depuis 12 000 ans, l'Anthropocène peut être considéré comme l'époque de l'histoire de la Terre au cours de laquelle les activités humaines ont un impact significatif et global sur le système planétaire.
Anthropocentrisme		L'anthropocentrisme est une conception philosophique qui considère l'humain comme l'entité centrale la plus significative de l'Univers et qui appréhende la réalité à travers la seule perspective humaine. Aristote fut le premier à en développer la théorie en même temps que celle du géocentrisme, conception scientifique qui, elle, a prévalu jusqu'au XVIe siècle et selon

		laquelle la Terre était le centre de l'univers. L'anthropocentrisme, en revanche, se prolonge encore aujourd'hui sur le plan philosophique et moral avec l'humanisme, idéologie à laquelle il est étroitement lié (et avec laquelle on le confond souvent), qui assigne à l'homme le rôle de mètre-étalon pour mesurer toute chose ou phénomène.
Anthroposols		Sols fortement modifiés ou fabriqués par l'homme.
Anthropisation		L'anthropisation, c'est le processus par lequel les populations humaines modifient et transforment l'environnement naturel. Parmi les principaux facteurs d'anthropisation, on notera : – la déforestation – l'élevage – l'urbanisation – les activités industrielles
Anticonsommation		Également appelée anticonsumérisme, est le mouvement sociopolitique opposé à la consommation et au consumérisme, qui critique les effets d'une économie de marché sur l'individu et de la société de consommation en général. L'anticonsommation est à mettre en parallèle avec le militantisme anticapitaliste, écologiste (conservation de la nature, droits des animaux, conséquences écologiques de l'activité économique) et les mouvements altermondialistes, notamment dans leur condamnation des pratiques des multinationales.
Anti-développement		Courant politique écologiste et conservateur qui milite pour la disqualification tant des politiques volontaristes de développement, conçues sur le long terme, que de l'objectif même d'une transformation des sociétés concernées par ces politiques. Il sert de base à des courants décoloniaux hostiles à l'occidentalisation planétaire et dans le monde occidental à la cause de la décroissance.

Antiproductivisme		L'antiproductivisme est le refus du productivisme. Il constitue l'idéologie de la décroissance (comme le productivisme constitue l'idéologie de la croissance). Le contenu de cette idéologie productiviste est : produire pour produire. Dans le productivisme, les questions en amont (les ressources) et en aval (les déchets) sont autant écartées que la question centrale du produit (que produire ?). La pensée marxiste écarte ces questions pour ne s'intéresser qu'à celle des rapports de production. Et c'est ainsi que le marxisme peut se retrouver à partager avec le capitalisme (qu'il critique pourtant) un fond commun, celui du productivisme. C'est pourquoi un antiproductivisme cohérent critiquera autant le capitalisme que les critiques productivistes) du capitalisme.
Antonio		ANTONIO (transition écologique des logements), est un outil méthodologique utilisé par l'ADEME dans le cadre de Transition(s) 2050. Le modèle permet de projeter à 2050, en France métropolitaine, les consommations d'énergie des différents usages dans les résidences principales.
Anv-cop21		Anv-cop21 est un mouvement citoyen fondé sur le principe de la non-violence, qui s'oppose aux projets et aux politiques contribuant au dérèglement climatique, ses responsables organisent ainsi des actions de type désobéissance civile, des actions symboliques, artistiques, humoristiques, ainsi que des occupations et blocages. Le mouvement Anv-cop21 est lié à Alternatiba, organisation avec laquelle il partage des projets, des groupes de travail et des équipes mutualisées. Fin 2018, Anv-Cop21 était constituée d'un réseau d'environ 60 groupes d'action répartis sur toute la France, mais au sein de pays francophones tels que le Sénégal et la Belgique.
Appartements traversants		50 % des appartements de plus de 10 ans sont traversants, contre 32 % pour ceux construits après 2009. Pourtant, si les logements traversants sont plus contraignants en termes de conception et de coût, ils apportent énormément en qualité de vue et

		favorisent le renouvellement d'air et le confort d'été. Pour ces raisons, leur proportion devrait réaugmenter au cours des prochaines années.
API DPE logements ADEME	**API Ademe**	Cette API donne accès au recensement des diagnostics de performance énergétique (DPE) pour la France entière.
Appel général en faveur des technologies zéro net	**IF24**	L'appel général en faveur des technologies zéro net, d'une valeur de 2,4 milliards d'EUR (appel IF24), soutient des projets de décarbonation de différentes échelles et dans divers secteurs, notamment la fabrication de technologies propres, le secteur maritime, les énergies renouvelables, y compris l'hydrogène, le stockage de l'énergie et les industries à forte intensité énergétique. En outre, pour la première fois, un appel d'un montant de 1 milliard d'EUR a été lancé pour la fabrication de cellules de batteries de véhicules électriques (IF24 Battery), qui soutient des projets capables de produire des cellules de batteries de véhicules électriques innovantes ou de déployer des techniques, des procédés et des technologies de fabrication innovants.
Appel de la Haye		En 1989, Le premier ministre français Michel Rocard prend l'initiative de lancer l'appel de La Haye, signé par 40 pays, prémices de la diplomatie environnementale. Les conditions mêmes de la vie sur la planète sont aujourd'hui menacées.
Appel à projets Décarbonation de l'industrie 2025	**DECARB IND 2025**	Opéré pour le compte de l'Etat par l'ADEME, ce dispositif vise à réduire les émissions de GES des sites industriels via les thématiques suivantes : efficacité énergétique, modification des mix énergétique et matière, captage, valorisation et stockage du carbone. Il s'adresse à tout site industriel et à des projets de taille moyenne, permettant une réduction d'émissions de GES supérieure à 1 000 tCO_2eq par an. Les projets doivent présenter des investissements supérieurs à 3 millions d'euros, et une demande d'aide inférieure à 30 millions d'euros.

Appel d'offres Grands projets industriels de décarbonation	**AO GPID**	Pour atteindre les objectifs environnementaux européens et nationaux de réduction des émissions de GES, les pouvoirs publics français lancent un appel d'offres concurrentiel destiné aux grands projets de décarbonation de sites industriels français. L'appel d'offres Grands Projets Industriels de Décarbonation vise à soutenir l'accélération de la décarbonation de l'industrie en France et le développement des technologies de décarbonation les plus ambitieuses afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux susmentionnés. Il doit permettre, en particulier, d'accélérer la décarbonation des secteurs et sites industriels les plus émetteurs et les plus difficiles à décarboner tout en permettant l'émergence de solutions de décarbonation au meilleur coût. La mise en place de contrats de financement entre l'État et les industriels lauréats pour les projets sélectionnés permettra la construction et l'exploitation de procédés de production décarbonés ambitieux au sein des installations industrielles les plus émettrices.
Appel de Paris		L'Appel de Paris a été lancé le 7 mai 2004, à l'UNESCO, lors du colloque organisé par l'Association Française pour la Recherche Thérapeutique Anticancéreuse (ARTAC). Co-rédigé par l'ARTAC, Greenpeace, PAN-Europe et l'équipe juridique de Corinne Lepage, l'Appel de Paris a aussi été signé par 85 personnalités politiques, scientifiques ou intellectuelles. L'Appel de Paris invite les décideurs politiques nationaux, les instances européennes, les organismes internationaux et en particulier l'Organisation des Nations Unies (ONU), à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'interdire l'utilisation des produits chimiques à caractère cancérogène, mutagène ou reprotoxique. L'Appel de Paris puise son essence auprès de trois constats fondamentaux auxquels il faut remédier : 1. Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement.

		2. La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Humanité. 3. Notre santé, celle des enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.
Appels à projets Grande Surface Solaire Thermique	**AGSST**	L'appel à projets Grandes installations solaires thermiques vise à soutenir la filière solaire thermique en favorisant son développement et en encourageant l'émergence de projets de grande taille. L'objectif est de garantir un coût de chaleur compétitif assurant la qualité et la performance des installations.
Apport calorifique		Somme de toutes les sources thermiques qui sont responsables du réchauffement d'un bâtiment : occupants, éclairage, machine, bureautique, ensoleillement, air neuf.
Apport direct de matière	**ADM**	Mesure l'apport direct de matières destinées à être utilisées dans une économie, autrement dit, toutes les matières ayant une valeur économique et utilisées dans les activités de production et de consommation (à l'exclusion des flux d'eau). La consommation intérieure de matières (CIM) peut être calculée en additionnant l'extraction intérieure (utilisée) et les importations. Le rapport entre la consommation intérieure de matières (CIM) et la CIM indique dans quelle mesure les intrants de ressources matérielles sont utilisés pour la consommation intérieure ou exportés pour être consommés dans d'autres économies.
Apport journalier acceptable	**AJA**	Mesure de la quantité de substance chimique pouvant être consommée sans danger par un être humain au cours d'une journée. Les calculs sont généralement basés sur la dose maximale d'une substance pouvant être administrée aux animaux sans effets nocifs. Cette dose est divisée par un facteur de sécurité afin de tenir compte des différences entre les animaux et les humains et des variations du régime alimentaire humain.
Apports solaires		Les apports solaires représentent l'énergie entrant par l'ensoleillement direct à travers les vitrages.

		Ces apports solaires se font généralement par transmission surfacique (la chaleur entre à travers la surface d'une vitre) des parois chaudes en contact avec l'extérieur.
Apport solaire incontrôlé	**ASI**	L'apport solaire incontrôlé est la principale cause de surchauffe des bâtiments. Avec le réchauffement climatique, les épisodes de chaleur deviennent plus fréquents et intenses, accentuant fortement cet inconfort. Il devient donc essentiel de maîtriser ces apports solaires pour garantir un confort d'été satisfaisant.
Apports solaires dans le logement	**ASL**	Les apports solaires augmentent le niveau de confort d'une habitation de manière naturelle. Ils permettent de la chauffer grâce aux capteurs solaires. L'Ademe recommande d'installer des capteurs avec une inclinaison de 45° à 60° pour limiter la surchauffe en période estivale. Les apports solaires permettent de réaliser des économies financières (moins de dépenses pour le chauffage ou l'électricité) ? notamment en optimisant, lors de la construction d'un logement, l'orientation des fenêtres et en privilégiant des matériaux de qualité.
Apport volontaire		Mode d'organisation de la collecte dans lequel l'usager se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.
Aptitude au refroidissement		Performance bâtimentaire sans dispositif den climatisation, essentiellement par ouverture des baies.
Appréciation Technique d'Expérimentation	**ATEX**	L'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) du CSTB évalue les matériaux ou applications, afin de sécuriser les concepts architecturaux innovants, en attendant qu'un Avis Technique complet soit délivré. L'ATEx procure aux maîtres d'œuvre, assureurs et contrôleurs techniques une appréciation éclairée d'experts qui testent les risques et documentent les usages spécifiques.
Approche basée sur les droits des	**ABCD**	CRBA, Community Rights Based Approach : Le programme de gestion durable de la faune sauvage

communautés		(SWM Programme) a élaboré un ensemble de garanties sociales afin de s'assurer que l'approche fondée sur les droits des communautés soit respectée. Les garanties sociales sont une nouveauté dans le domaine de la conservation et n'ont que rarement été appliquées à des projets de conservation de grande ampleur. Le SWM Programme est l'un des premiers à utiliser cette méthode de travail novatrice axée sur les communautés, et à encourager l'application concrète des garanties sociales dans des initiatives similaires de gestion et de conservation de la faune sauvage. Le SWM Programme a élaboré cinq outils distincts de garanties sociales : 1. Analyse des droits communautaires. Chaque site du SWM Programme développe une analyse des droits communautaires, fondée sur les informations concernant les droits humains qui sont disponibles au niveau national et au niveau du site, et donc adaptée au contexte local, aux modèles de gestion durable de la faune sauvage et aux plans de travail des sites. 2. Consentement libre, informé et préalable (CLIP). Le protocole de CLIP fournit aux équipes du SWM Programme une approche pratique, étape par étape, afin de favoriser la participation, l'engagement et la prise de décisions inclusifs des communautés locales et des populations autochtones dans toute activité du SWM Programme susceptible de les affecter. 3. Mécanisme de règlement des griefs. Le mécanisme de règlement des griefs est un élément essentiel de l'engagement efficace des parties prenantes. Il garantit un canal de communication culturellement approprié et accessible grâce auquel les préoccupations des parties prenantes sont examinées et réglées de manière efficace, rapide et transparente. 4. Prise en compte du genre. La promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes fait en sorte que les différents rôles, besoins et priorités des femmes et des hommes, et leurs différents potentiels, capacités et contributions soient pris en compte. Cela s'applique à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre au suivi,

		jusqu'à l'évaluation des activités du programme. 5. Bonnes pratiques en matière d'éthique de la recherche. Les équipes de terrain chargées des enquêtes sont formées à l'éthique de la recherche, au respect des droits des interviewés et à la sécurité personnelle, en particulier sur les sujets sensibles.
Approche combinée		Combinaison de la définition de valeurs limites d'émission (ou la mise en œuvre des meilleures techniques ou pratiques disponibles) avec la fixation d'objectifs environnementaux et de normes de qualité environnementale (bon état, etc.). La définition d'objectifs environnementaux peut entraîner des conditions de rejets plus strictes.
Approche de décarbonation sectorielle	**SDA**	L'Approche de Décarbonation Sectorielle (SDA) répond aux besoins spécifiques de chaque secteur. Chaque secteur possède des niveaux d'ambition minimaux et, pour les Scopes 1 et 2, cela implique une réduction annuelle linéaire de 4,2 %, et pour le Scope 3, une réduction annuelle linéaire de 2,5 %.
Approche écosystémique		Stratégie de gestion des activités humaines établie sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles, notamment sur les différents compartiments de l'écosystème (sol, faune, flore...) et sur le fonctionnement du système.
Approche environnementale de l'urbanisme	**AEU2**	L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU2) est une méthodologie proposée par l'Ademe pour aider les acteurs de l'aménagement opérationnel et de la planification urbaine à intégrer les principes et finalités du développement durable dans leurs projets. cette méthode s'articule autour de grandes étapes du projet d'aménagement ou de document de planification : – l'analyse croisée des enjeux sur le territoire du projet (vision), – leur traduction en objectifs et orientations (ambition), – la déclinaison de ces objectifs et orientations dans le projet (transcription),

		– et l'anticipation de sa mise en œuvre par la définition des modalités d'accompagnement pour ces étapes ultérieures (concrétisation).
Approches intégrées de quartier	**AIQ**	En approchant la rénovation à l'échelle du quartier, le programme de rénovation énergétique produit des solutions intégrées combinant les objectifs de rénovation énergétique socialement juste avec d'autres enjeux, comme l'approvisionnement en chaleur et en électricité renouvelables, la promotion d'une mobilité écologique, la biodiversité et les solutions numériques intelligentes. La DPEB reconnaît que les approches intégrées de quartier ou de quartier contribuent à augmenter le rapport coût-efficacité des rénovations. La Commission s'engage à examiner de quelle manière les États membres pourraient appliquer des approches intégrées de quartier ou de quartier dans la politique de l'Union en matière de construction et d'efficacité énergétique, tout en veillant à ce que chaque bâtiment réponde aux exigences minimales de performance énergétique, par exemple au moyen de programmes de rénovation intégrés et de programmes de rénovation globale s'appliquant à un certain nombre de bâtiments dans un contexte spatial plutôt qu'à un seul bâtiment.
Approche prudente		Méthode d'étude de l'évolution d'un milieu naturel qui tient compte de l'état des sciences et des techniques et procède par extrapolation des lois connues en retenant par principe les hypothèses les plus pessimistes, de façon à préserver l'environnement.
Approvisionnement total en énergie primaire	**ATEP**	Quantité totale d'énergie primaire que détient un pays. Ce calcul comporte : l'énergie importée, l'énergie exportée (soustraite) et l'énergie extraite de ressources naturelles (production d'énergie).
Après développement		L'après-développement ou post-développement est un concept développé par l'anthropologue colombien Arturo Escobar dans son livre Encountering Development - The making and unmaking of the third world. Dans le dernier chapitre du livre, il y fait le projet d'une nouvelle ère historique dans l'histoire humaine qui se définirait en rupture avec le concept de développement : le paradigme économiste de la

		société capitaliste mondialisée et l'imaginaire qui lui est associé.
Appui aux énergies intermittentes	**AEI**	Recours à des sources de production d'électricité modulables pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables.
Aquifère / Réservoir		Roche poreuse et/ou fracturée, suffisamment perméable pour contenir et laisser circuler en son sein un fluide (de l'eau, dans le cas de la géothermie). Le terme nappe phréatique fait référence à la masse d'eau souterraine rencontrée en profondeur.
Archipel mégalopolitain mondial		L'archipel mégalopolitain mondial (AMM) est un système urbain mondial de villes-monde. La notion a été introduite par le géographe Olivier Dollfus, en 1994, sous le nom d'archipel métropolitain mondial. L'archipel est un réseau complexe liant les différents tissus urbains de la planète. Il n'y a pas de définition stricte de l'AMM, on peut considérer qu'il regroupe dans son sens le plus large : – toutes les métropoles de plus d'un certain nombre d'habitants, – toutes les villes mondiales, – toutes les mégalopoles.
Action de Recherche Petite Echelle Grande Echelle	**ARPEGE**	Le système de prévision numérique planétaire Arpège est un élément essentiel pour la prévision opérationnelle du temps à Météo-France. Le modèle Arpège couvre l'ensemble du globe avec une résolution plus fine sur la métropole. Il est utilisé pour prévoir les évolutions des phénomènes de grande échelle (dépressions, anticyclones) et pour la prévision jusqu'à 3-4 jours d'échéance sur la métropole, l'outremer, les domaines maritimes et les zones d'intérêt pour la France. Dans le monde, les grands services météorologiques nationaux comme Météo-France comparent en permanence les qualités des prévisions issues de leurs modèles globaux de prévision numérique du temps. Le système Arpège figure toujours aux tout premiers rangs mondiaux.

		Les conditions initiales du modèle Arpège sont déterminées par une assimilation de données variationnelle quadridimensionnelle (4D-Var) intégrant une très grande quantité et variété d'observations conventionnelles (ballons-sondes, mesures des avions, des bateaux, des bouées, des stations terrestres, etc.) et issues de la télédétection (sondeurs infra-rouges à milliers de canaux sur satellites, sondeurs et imageurs micro-ondes sur satellites, températures et humidités déduites du signal GPS satellite-satellite, vents de surface depuis satellites (par diffusiométrie), humidités déduites du signal GPS satellite-sol, vents déduits d'images satellites, radars-vents à tir vertical, etc.).
Architecture bioclimatique		L'architecture bioclimatique est une discipline de l'architecture dont l'objectif est de tirer parti des conditions d'un site et de son environnement. lieu d'implantation : son climat (ou son microclimat), sa géographie et sa géomorphologie. Face aux vagues de chaleur à répétition, l'architecture bioclimatique revient au cœur des réflexions sur le logement. Conception des bâtiments, circulation de l'air, matériaux...
Architecture biomimétique		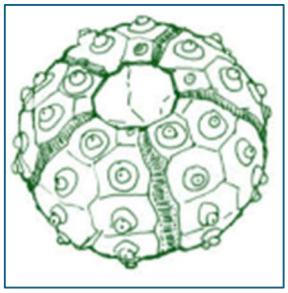 L'architecture biomimétique, comme son nom l'indique, est grandement liée au biomimétisme (approche R&D qui consiste à s'inspirer de l'ingéniosité des mécanismes, propriétés et fonctions du vivant pour innover). L'architecture biomimétique est définie comme une approche de conception suivant des codes et règles retrouvées dans le monde du vivant afin de résoudre des problématiques fréquentes dans le domaine de l'architecture. Cela permet d'introduire au sein des bâtiments biomimétiques l'ingéniosité et la multifonctionnalité dont le vivant fait preuve.
Architecture écologique		Système de conception et de réalisation ayant pour préoccupation de concevoir une architecture respectueuse de l'environnement et de l'écologie.

		Il n'y a pas aujourd'hui de définition claire et validée à l'échelle nationale de ce qu'est un bâtiment ou une construction écologique et durable. En revanche, il y a en général trois éléments qui reviennent de manière quasi systématique et qui sont pris en compte dans le référentiel Energie-Carbone : 1. L'aspect humain : l'objectif est de concevoir les bâtiments pour qu'ils soient confortable (une température stable, une bonne aération, etc...) et économique (pas de surconsommation par exemple). 2. L'aspect environnemental : Il s'agit à la fois de concevoir le bâtiment de manière bioclimatique (l'optimiser selon son emplacement et l'environnement dans lequel il se situe) mais aussi de le construire de manière responsable (matériaux sains et durables, produits locaux, etc...) 3. La consommation d'énergie : L'objectif à l'échelle individuelle mais aussi nationale est de réduire autant que possible la consommation et la dépendance d'un point de vue énergétique. La conception des bâtiments peut tout changer sur le sujet. Consommer moins, utiliser des équipements plus efficaces, mettre en place l'autosuffisance...
Armature du frais		Le haut-commissariat à la stratégie et au plan appelle notamment à "adapter les modes de vie et l'habitabilité des territoires aux vagues de chaleur", en développant "des modes pratiques de régulation thermique". La première brique consisterait, comme l'a fait Barcelone par exemple, à créer "une armature du frais" dans les villes françaises, maillée par des "refuges climatiques", publics ou privés, ouverts à tous, à savoir que chaque habitant d'une ville de plus de 5 000 habitants puisse avoir accès à un tel lieu "frais, gratuit, facilement identifiable" à moins de dix minutes de trajet en période chaude. Cet objectif peut toutefois être "plus exigeant dans les quartiers de vulnérabilité forte (forte densité du bâti et/ou faible densité des espaces verts, concentration des vulnérabilités sociales). Pour constituer ces réseaux locaux de refuges thermiques, on peut "prioriser les écoles" : alors que ces dernières semaines ont montré une nouvelle fois l'inadaptation structurelle du bâti scolaire, leur donner ce rôle d'éléments essentiels de cette chaîne permettrait de "faire d'une

		pierre deux coups", en concentrant les moyens publics pour rénover des bâtiments qui pourraient ensuite, en dehors des horaires de cours, devenir ces lieux frais ouverts à tous.
Arrêté d'autorisation environnementale	**AAE**	Arrêté mis en place par le préfet de département qui encadre les projets ayant un impact sur l'environnement (ICPE, loi sur l'eau, etc.). Intègre parfois des prescriptions de compensation écologique.
Arrêté cadre sécheresse		Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise.
Arrêté de classement en réserve naturelle régionale ou nationale		Peut intervenir lors de la création ou extension d'une réserve.
Arrêté de protection de biotope	**APB**	Arrêté mis en place par le préfet de département permettant de mettre en place des mesures visant à conserver des biotopes tels que mares, marais, marécages, landes, dunes, bosquets, haies, pelouses et toute formation naturelle peu exploitée par l'homme dans la mesure où ces biotopes sont nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos, la survie des espèces protégées. L'arrêté de protection de biotope est particulièrement adapté pour faire face à des situations d'urgence de destruction ou de modification sensible d'une zone. Texte réglementaire préfectoral destiné à protéger localement un biotope hébergeant une ou des espèces protégées.
Arrêté S21		Arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar, ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale. C'est l'arrêté tarifaire actuellement en vigueur. 1er juin 2026 publication de l'arrêté « S21 » modifiant

		l'arrêté du 6 octobre 2021. Par cet arrêté, le Gouvernement réduit le soutien public de l'électricité produite par ces installations et tend à orienter les projets vers les opérations d'autoconsommation. L'Etat poursuit sa réforme du soutien public des petites installations sur toiture et ombrières. L'arrêté publié prévoit un soutien public accordé, non pas exclusivement mais en priorité aux installations prévoyant de l'autoconsommation. Pour les installations d'une puissance de 0·9 kWc, l'arrêté dispose que seules les installations en vente avec injection du surplus sont éligibles. En outre, l'arrêté du 1er juin 2026 modifie l'ensemble de l'article 8 de l'arrêté initial, portant sur les conditions tarifaires de l'électricité produite par les installations éligibles. Pour les installations éligibles, le montant du tarif d'achat est désormais égal à 1,1c€/kWh hors TVA. Ce tarif d'achat fait l'objet d'une indexation de 2 % par an. Cette indexation s'effectue à chaque date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat d'achat. A cela s'ajoute la suppression de la prime à l'investissement qui était contenue à l'article 8 de l'arrêté initial.
Arrêté sécheresse		Ensemble de mesures construites collectivement par un comité sécheresse permettant d'atténuer la sévérité de la sécheresse en limitant les prélèvements et en partageant les ressources disponibles entre les usagers. Il doit être mis en place lorsque les indicateurs de la sécheresse dépassent certains seuils.
Arrêté de restriction ou d'interdiction de prélèvement d'eau		En cas de crue ou d'étiage, vise à gérer les ressources hydriques en période critique.
Article 173		L'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : Il contraint l'entreprise à l'intégration du bilan carbone des activités, des produits et des services dans le rapport annuel de gestion.
Article 6 de l'Accord de Paris		L'Article 6 de l'Accord de Paris propose un cadre permettant aux pays et aux entreprises de générer, de certifier et d'échanger des crédits carbone à l'échelle internationale. Cet article résume les

		éléments clés de l'Article 6, qui impacteront les entités utilisant des crédits carbone à des fins volontaires ou réglementaires.
Article 9 de la convention ECO PLS		Cas des groupements de logements Afin de faciliter l'instruction des demandes de prêt de maisons individuelles ou de bâtiments dits similaires, une méthode simplifiée garantissant le respect des cibles fixées par la convention est introduite. Le maître d'ouvrage doit classer les maisons ou bâtiments en fonction de différents critères : · période de construction · principe constructif · caractéristiques thermiques Une demande de prêt commune peut être faite pour l'ensemble des maisons ou bâtiments présentant les mêmes critères en le justifiant grâce à une note technique. Le montant du droit à prêt est financé et calculé sur la base de la maison ou bâtiment le plus défavorable du groupement, soit en effectuant une évaluation énergétique selon la méthode 3CL-DPE2021. La maison ou bâtiment << le plus défavorable est celui qui présente le gain énergétique avant/après travaux le plus faible.
Article 29 de la loi Energie-Climat		Depuis mars 2021, l'article 29 est entré en vigueur pour les investisseurs institutionnels. Il amende et complète l'article 173 de la Loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte et il vise à renforcer les obligations de transparence des acteurs financiers en matière de prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Il impose des exigences de reporting sur la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition écologique.
Articles 11 et 191 à 193 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	**FUE**	En vertu des articles 11 et 191 à 193 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), l'Union européenne est compétente en matière de politique environnementale. Ses domaines d'action comprennent la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des déchets et le changement climatique.

Article 1833 du Code Civil		L'article 1833 du Code civil dispose : Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés. La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.
Article L. 225-102-1		L'article L. 225-102-1 du code de commerce : Il précise que la déclaration annuelle de performance extra-financière doit prendre en compte l'impact social et environnemental des activités de l'entreprise.
Article L. 229-25		L'article L. 229-25 du code de l'environnement et les articles R. 229-45 à R. 229-50-1 : Il précise la dimension obligatoire de la réalisation du bilan carbone selon la typologie d'entreprise.
Article R. 225-105-1		L'article R. 225-105-1 du code du commerce amendé par le décret du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 : Il stipule que le rapport annuel devra préciser les postes principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre générés par les activités de l'entreprise.
Artificialisation des sols		Définie par la loi Climat et Résilience de 2021, l'artificialisation des sols est l'altération durable de 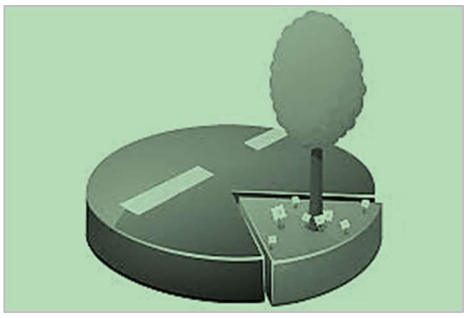 tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. (article 192 de la loi Climat et résilience).
Artificialisation nette des sols	**ANS**	L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés. Au sein des documents de planification et d'urbanisme, lorsque la loi ou le règlement prévoit des objectifs de réduction de l'artificialisation des

		sols ou de son rythme, ces objectifs sont fixés et évalués en considérant comme : a) Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites, b) Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Il établit une nomenclature des sols artificialisés ainsi que l'échelle à laquelle l'artificialisation des sols doit être appréciée dans les documents de planification et d'urbanisme.
As Low As Reasonably Achievable	**ALARA**	Dans le domaine de la gestion des risques, ALARA est l'acronyme de l'expression anglophone As Low As Reasonably Achievable qui se traduirait en français par Aussi bas que raisonnablement possible. Les gestionnaires de risques remplacent parfois le terme ALARA par l'expression principe d'optimisation. Dans les domaines où le risque existe lors d'exposition à de faibles doses, ou quelle que soit la dose (exposition interne à des radionucléides par exemple), le principe ALARA est appliqué par un industriel ou une organisation responsable d'un risque, quand et si toutes les dispositions raisonnablement possibles ont été mises en place pour réduire l'exposition d'individus à un toxique ou à de la radioactivité... à un niveau aussi bas que raisonnablement possible. Le qualitatif raisonnablement signifie que cela est entendu aux conditions économiques et sociales existant au moment où l'on parle dans le contexte du sujet. Ce principe peut concerner un industriel, une structure médicale (médecine nucléaire ou responsable). La notion peut éventuellement être étendue à des nuisances (bruit, poussière) et à l'exposition de l'environnement et non plus des seuls êtres humains.

As You Sow	**AYS**	Fondation non lucrative créée en 1992 : sa mission est de favoriser la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) à travers l'action des actionnaires, en renforçant les pouvoirs de ces derniers. En effet, As You Sow incite les actionnaires, investisseurs, chefs d'entreprise, etc., à développer des politiques commerciales de réduction des risques, d'amélioration de l'image de marque des sociétés, tout en induisant des changements sociaux et environnementaux positifs. As You Sow fait donc reposer son action sur la défense du pouvoir des actionnaires, l'émergence de coalitions et le développement de stratégies juridiques innovantes destinées à transformer les sociétés « de l'intérieur ». Elle participe ainsi au développement d'un modèle de finance durable, qui incorpore l'environnement et les droits de l'homme aux processus décisionnaires au sein des entreprises
Asphalte poreux		(ou enrobé drainant) Revêtement routier perméable sans sable qui laisse passer l'eau de pluie directement dans le sol, réduisant les flaques, les îlots de chaleur et le bruit.
Aspirateurs à pollution		Procédé utilisé pour la première fois aux jeux olympiques à Paris sur le village olympique, appelé aussi douche d'air pur. C'est un système innovant de capture des particules fines adapté aux espaces ouverts et semi-ouverts. Cette technologie dépollue de très grands volumes d'air capturer les particules fines et surtout les plus petites diffuser l'air purifié à proximité immédiate du public.
Assainissement		Ensemble des techniques et méthodes visant à traiter les eaux usées. L'assainissement est une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différents composants. Il comprend la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides, des déchets solides et des toilettes.

Assainissement collectif		Mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.
Assainissement non collectif	**ANC**	Ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, unifamiliale, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées. Une extension (plus rare) concerne le traitement des eaux usées de quelques habitations voisines sur un terrain privé. Il s'agit toujours d'assainissement autonome, mais groupé. En revanche un groupement qui comporte un petit réseau de collecte et un dispositif de traitement (épandage, massif filtrant, etc.) sur terrain communal est considéré comme un assainissement collectif. L'assainissement autonome est d'abord défini par opposition à l'assainissement collectif.
Assainissement pluvial de surface imperméabilisée		Ensemble des techniques et installations consistant à maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement par rétention ou infiltration, ou à assurer la collecte, le stockage éventuel et, si nécessaire, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. Les eaux de pluie, en ruisselant sur les surfaces imperméabilisées (toits, chaussées, aires de stockage, etc.), peuvent entraîner des matières polluantes (matières organiques, métaux lourds, hydrocarbures, etc.).
Assemblée des Nations Unies pour l'habitat	**ANUH**	En tant qu'organe de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains se réunit tous les quatre ans. Il s'agit de l'organe décisionnel mondial suprême en matière d'urbanisation durable et d'établissements humains. Sa mission est de promouvoir le développement durable des établissements humains sur le plan social et environnemental ainsi que l'accès à un logement décent pour tous. L'institution produit le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029.

Assessing Low Carbon Transition	**ACT**	L'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition®) vise à offrir aux entreprises, quelques soient leur taille ou leurs marchés, des méthodologies pour développer et élaborer leurs stratégies bas carbones et les moyens mis en œuvre pour les réaliser au regard de l'objectif. d'attaque de l'Accord de Paris. ACT est la seule initiative internationale à proposer un cadre de redevabilité climatique opérationnelle pour les entreprises et est inscrite à l'Agenda des Solutions, portée par la CCNUCC. Les engagements et les actions prises par les entreprises reposantes majoritairement sur des bases volontaires, sans processus de suivi, l'initiative ACT a été lancée par l'ADEME en partenariat avec l'ONG CDP (Carbon Disclosure Project) lors de la COP21, pour fournir des outils de pilotage et de suivi aux entreprises dans leur transition vers une économie sobre en carbone.
Assigned Amount Unit	**AAU**	Une AAU est un permis d'émission négociable attribué à un État dans le cadre du Protocole de Kyoto. A la fin d'une période d'engagement, chaque État doit posséder autant d'AAU qu'il a émis de tonnes équivalent CO2 de gaz à effet de serre, s'il en possède plus il peut les vendre, s'il lui en manque il peut en acheter ou en obtenir via les mécanismes de flexibilité (MOC et MDP). Ne pas confondre avec EUA, CER ou ERU.
Assises européennes de la transition énergétique		Créées en 1999 par la Communauté urbaine de Dunkerque et l'ADEME, puis coorganisées par Bordeaux Métropole, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et Dijon Métropole, les Assises Européennes de la Transition Énergétique sont le rendez-vous annuel des acteurs européens engagés dans la transition énergétique des territoires.
Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air	**AASQA**	Constituées dans les années 70, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont présentes dans chaque région administrative en métropole et en outre-mer. Ces associations agréées de surveillance de la qualité de l'air sont des organismes français mesurant et étudiant la pollution atmosphérique au niveau de l'air ambiant. Elles sont agréées par le ministère de l'Écologie pour communiquer officiellement leurs résultats.

Association des bourses européennes de l'énergie	**EUROPEX**	Europex est l'Association des bourses européennes de l'énergie, l'association professionnelle des bourses de l'énergie, des opérateurs de marché et des opérateurs délégués en Europe. En tant que fournisseurs d'infrastructures de marché de l'énergie, les activités principales des membres d'Europex comprennent, entre autres tâches, l'exploitation des marchés de gros de l'électricité, du gaz et des émissions à long et à court terme. En outre, ils agissent en tant que places de marché organisées (OMP), mécanismes de déclaration enregistrés (RRM) et plateformes d'informations privilégiées (IIP) dans le cadre du règlement de l'UE sur l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie (REMIT) et gèrent des registres de garanties d'origine pour les énergies renouvelables.
Association pour la certification des Matériaux et Isolants	**ACERMI**	ACERMI désigne l'Association pour la certification des Matériaux et Isolants. Celle-ci délivre une certification qui atteste que le produit est conforme et qu'il remplit bien les performances et caractéristiques thermiques annoncées sur leur étiquette. Comme pour la plupart des certifications, c'est au fabricant de demander à faire examiner ses produits. La certification ACERMI garantit pour l'isolant un niveau de qualité et permet de connaître ses caractéristiques, indispensables pour sélectionner un isolant en fonction des travaux à réaliser. Cette certification est apposée sur l'emballage sous forme d'une étiquette.
Association de défense du patrimoine nucléaire et du climat	**PNC France**	L'association Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France) est une ONG composée quasi-exclusivement des personnes physiques. Elle a été créée par des personnalités qui sont pour beaucoup des spécialistes des questions nucléaires, professionnels issus de l'industrie, universitaires ou chercheurs, ayant exercé à une époque où les gouvernements projetaient de fermer le quart du parc électronucléaire français dès 2025. PNC-France entendait réagir contre cet abandon, d'un actif fournissant une énergie électrique compétitive et totalement décarbonée, mais plus largement d'une filière technologique et industrielle qui constituait de longue date un atout pour la France.

Association des Distributeurs d'Électricité en France	**ADEF**	L'ADEF est une association regroupant la plupart des distributeurs d'électricité actifs en France, dans le but de préserver leurs intérêts. On compte actuellement plus de 150 distributeurs sur le territoire, qui ont tous pour mission de faire arriver l'électricité à bon port. Parmi les distributeurs membres et fondateurs de l'association, vous retrouvez des acteurs bien connus tels que Enedis, Strasbourg Électricité Réseaux ou encore GEREDIS.
Association européenne des économistes de l'environnement et des ressources	**EAERE**	EAERE European Association of Environmental and Resource Economists Association scientifique internationale dont les objectifs sont : – contribuer au développement et à l'application de l'économie de l'environnement, du climat et des ressources en tant que science en Europe, – encourager et améliorer la collaboration et la communication entre les universitaires, les chercheurs, les décideurs politiques et les étudiants en économie de l'environnement, du climat et des ressources dans différents pays européens, – développer et encourager la coopération entre les universités et les instituts de recherche en Europe. Fondée en 1990, l'EAERE compte environ 1 300 membres répartis dans plus de 70 pays d'Europe et d'ailleurs, issus d'institutions universitaires et de recherche, d'organisations internationales, du secteur public et du monde des affaires. Son siège social a été transféré à Venise, en Italie. L'association et ses statuts sont régis par le droit italien.
Association foncière urbaine libre	**AFUL**	Créées par la loi du 30 décembre 1967 et régies par l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, ces associations sont destinées à gérer des équipements communs à plusieurs copropriétés immobilières (parking, espaces verts, réseau de chaleur).
Association foncière urbaine de projet	**AFUP**	L'association foncière urbaine est une procédure d'urbanisme opérationnel qui prend la forme d'une association syndicale de propriétaires qui vise à faciliter la réalisation d'une opération d'aménagement après remembrement d'un

		parcellaire dont la complexité et la configuration rendaient jusque-là impossible une urbanisation cohérente et adaptée aux attentes de la collectivité. L'association foncière urbaine de projet (AFUP) est une déclinaison de l'AFU, dont les objectifs et les modalités de mise en œuvre sont adaptées au territoire de la CCIO. Cet outil permet à des propriétaires fonciers, au sein d'un périmètre de projet déterminé par la commune (compétente en matière de PLU), de valoriser leurs terrains dans un projet d'ensemble
Association française du développement urbain	**AFDU**	L'AFDU regroupe l'ensemble des acteurs de la ville. Élus locaux, grands aménageurs publics et privés, promoteurs, architectes, bailleurs sociaux, bureaux d'études… Tous se retrouvent au sein de l'Association Française du Développement Urbain, au plus haut niveau de responsabilité. Depuis plus de 40 ans, l'AFDU est un lieu unique de débat, d'échange et de confrontation des points de vue, où se croisent le public et le privé, la décision politique et l'opérationnel, la conception et la mise en œuvre.
Association Française de Normalisation	**AFNOR**	L'Association française de normalisation, abrégée Afnor, est l'organisation française qui représente la France auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Comité européen de normalisation (CEN). Depuis le 1er janvier 2014, à la suite du rapprochement de l'Afnor et de l'Union technique de l'électricité (UTE), elle est aussi membre du Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique (CENELEC) au niveau européen, et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) au niveau international. L'Association française de normalisation a été créée en 1926. Elle est placée sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie. Son rôle est précisé dans le décret no 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, qui lui confère une mission d'intérêt général, décret modifié par celui du 10 novembre 2021. Reconnue d'utilité publique, l'Afnor comptait 1 576 membres-adhérents au 31 décembre 2023.

		Depuis sa fusion avec l'Association française pour l'assurance de la qualité en 2004, elle fait partie du Groupe AFNOR. L'AFNOR édite la collection des normes NF qui identifie habituellement un document par la forme NF (CC-CCC dans la nomenclature nationale française).
Association Française des Organismes de Certification des Produits de Construction	**AFOCERT**	Instance représentative et de concertation des organismes de certification des produits de construction en France. Elle regroupe 21 membres et promeut, avec le soutien de l'AIMCC, la valeur ajoutée de la certification volontaire. Les organismes certificateurs français rassemblés au sein d'AFOCERT sont des partenaires de confiance pour les acteurs de la construction, engagés dans la promotion de la qualité et l'amélioration de l'efficacité énergétique.
Association française de la performance énergétique mesurée et vérifiée	**APEMEVE**	La création d'APEMEVE fait suite au projet MPEB (Mesure de la Performance Energétique des Bâtiments), conduit entre 2018 et 2021 par un consortium d'acteurs, sous la houlette du CSTB. Afin de prolonger la dynamique du projet, certains participants expriment le souhait de créer une structure qui fédèrerait les organismes intéressés et/ou concernés par la mesure de performance énergétique. Début 2023, des réunions de préfiguration d'une future association sont lancées réunissant une vingtaine d'acteurs, elles débouchent sur la création de l'association française de la performance énergétique mesurée et vérifiée, pour le bâtiment et l'industrie (APEMEVE), lors de l'assemblée générale constitutive du 26 septembre 2023.
Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques	**AFPCNT**	Créée fin 2000 pour poursuivre l'action du Comité français de la Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN), l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et technologiques (AFPCNT) favorise la diffusion et la mise en commun de connaissances, de méthodes et d'outils dédiés à la réduction des risques de catastrophes notamment d'origine naturelle ou technologique. Elle contribue au développement de la résilience pour préserver la santé humaine, l'environnement, l'activité

		économique, les biens matériels et le patrimoine culturel. L'AFPCNT joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la culture de la résilience. Celle-ci est destinée à l'ensemble des parties prenantes concernées par une démarche globale et pluridisciplinaire de prévention, protection, gestion de crise, sécurité et continuité, relèvement, développement de comportements adaptés, collectifs ou individuels face aux risques de catastrophes
Association Française des Professionnels de la Géothermie	**AFPG**	L'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG), a été créée le 15 juin 2010 à Paris. Elle fédère plus d'une centaine d'entreprises représentant les métiers de l'énergie géothermique en France métropolitaine et dans les DROM : énergéticiens, foreurs, fabricants et installateurs de pompes à chaleur, équipementiers, gestionnaires de réseaux de chaleur, bureaux d'études, etc... Depuis l'Assemblée générale annuelle 2018, elle est organisée en deux filières : la géothermie de surface et la géothermie profonde. L'AFPG est l'organisation qui fédère et représente les professionnels français de la géothermie. Elle contribue à la promotion de cette énergie renouvelable, locale et faiblement émettrice de CO2, comme outil de souveraineté énergétique et solution de lutte contre le dérèglement climatique et d'adaptation à ses conséquences.
Association des industries de produits de construction	**AIMCC**	L'AIMCC regroupe les syndicats et fédérations qui représentent les industriels fabricants de produits entrant dans la construction (matériaux de gros œuvre et de second œuvre, composants, équipements et systèmes...). Elle a pour objet de promouvoir les intérêts généraux communs de ses adhérents et leur rôle important en tant qu'acteurs de la construction, elle assure leur représentation auprès des divers partenaires nationaux et internationaux. Elle s'attache à cet effet à faciliter une concertation permanente entre les diverses branches industrielles intéressées à la construction, entre celles-ci et les Administrations et organismes de toutes nature qui interviennent dans ce domaine.

		L'AIMCC anime le Comité Stratégique de Filière Industries pour la construction au sein du Conseil National de l'Industrie.
Association des maires de France	**AMF**	L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) est une association loi de 1901 créée en 1907 et reconnue d'utilité publique en 1933. Elle compte plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité.
Association mondiale de bioénergie	**WBA**	Fondée en 2008 à Stockholm, en Suède, la World Bioenergy association – WBA est une ONG internationale et une association à but non lucratif qui se consacre au soutien et à la représentation des différents acteurs du secteur de la bioénergie. Elle compte parmi ses membres des organisations, des institutions, des entreprises et des particuliers du secteur de la bioénergie. Sa mission est de promouvoir l'utilisation de la bioénergie durable à l'échelle mondiale. Le secrétariat de la WBA se trouve à Stockholm en Suède.
Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat	**AMORCE**	Créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, de gestion durable de l'eau et de transition écologique des services de propreté. Rassemblant plus de 1 100 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences

		d'État et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition écologique. Partenaire privilégiée des autres associations représentatives des collectivités, des fédérations professionnelles et des organisations non gouvernementales, elle a joué un rôle majeur dans la défense des intérêts des acteurs locaux lors de l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ou précédemment des lois relatives au Grenelle de l'environnement.
Association nationale des établissements publics fonciers locaux	**EPFL**	Fédère, représente et accompagne les structures foncières locales en France. Elle aide les collectivités à réguler le marché foncier, lutter contre l'étalement urbain et mener à bien leurs projets d'aménagement. Rôles et Missions : – Représentation : Porter la voix des EPFL auprès des pouvoirs publics et participer aux réflexions sur les lois liées au foncier. – Partage d'expériences : Diffuser les bonnes pratiques et animer un réseau d'échanges entre les professionnels du secteur. Soutien technique : Aider les collectivités locales qui désirent créer leur propre établissement foncier. Elle rassemble 25 établissements membres représentant des millions d'habitants.
Association des professionnels en Conseil Climat et Energie	**APCC**	L'association des professionnels en Conseil Climat et Energie est une association représentant les entreprises accompagnant les projets liés au climat, à la transition énergétique ou encore à la résilience. L'APCC participe activement aux politiques afin d'agir pour la transition vers une économie décarbonée et la préservation des ressources naturelles. L'APCC est consultée ou intervient dans le cadre des évolutions réglementaires et méthodologiques. L'association met en place pour atteindre ses objectifs des groupes de travail, d'échange et de réflexion sur les enjeux prédominants du secteur.

Association de Promotion de la Fabrique des Transitions	**APFDT**	L'Association de Promotion de la Fabrique des Transitions créée en mars 2020 a pour objet d'instituer une communauté apprenante et agissante, de mettre en œuvre un soutien en ingénierie de projets de transition et identifier et concevoir des outils et méthodes afin de permettre d'atteindre une dimension de transition systémique. Son Conseil d'administration composé de 7 personnalités issues de structures engagées dont Citego, CLER, Energy Cities ou le Labo de l'ESS.
Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement	**ASTEE**	L'Astee est l'association française des professionnels de l'eau et des déchets, reconnue d'utilité publique. 4000 Professionnels issus de structures publiques comme privées, adhérent à l'Astee. Par ailleurs, l'Astee est le correspondant national des associations européennes et mondiales équivalentes de l'eau et des déchets comme l'IWA, l'ISWA et l'EWA. Domaines : eau potable, assainissement, gestion écologique des ressources en eaux et des milieux aquatiques, déchets et propreté urbaine, valorisation des déchets, production d'énergie, micropolluants, réutilisation des eaux non conventionnelles.
Association Technique Énergie Environnement	**ATEE**	L'Association Technique Énergie Environnement (ATEE), créée en 1978, fédère tous les acteurs concernés par les problématiques énergétiques et environnementales dans leurs activités professionnelles. Régie par la Loi de 1901, elle a une mission d'alerte et d'information quant aux dernières nouveautés techniques ainsi que sur les évolutions réglementaires nationales ou internationales. Malgré une force de proposition reconnue, par les pouvoirs publics, l'ATEE est indépendante et intervient dans trois domaines principaux. L'association agit pour : ·La protection de l'environnement, ·les choix en matière d'énergie, · l'efficacité énergétique des dispositifs et des procédés.

Association pour la transition Bas Carbone	**ABC**	L'Association pour la transition Bas Carbone (ABC) – auparavant l'Association Bilan Carbone – a été créée en 2011 par l'ADEME et l'APCC, pour porter et diffuser la méthodologie du Bilan Carbone®. Elle met à disposition des organisations et des citoyens, des outils et méthodes leur permettant de réussir dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de décarbonation. L'ABC regroupe plus de 1000 organisations engagées pour le climat et anime une communauté d'acteurs autour des enjeux de la transition bas carbone et plus particulièrement de la comptabilité carbone. L'association, à travers ses missions, souhaite mobiliser et former le maximum d'acteurs (organisations et citoyens) sur les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique.
Association Urgence Maisons Fissurées		Fondée par des sinistrés, l'Association Urgence Maisons Fissurées informe, accompagne et défend les victimes du Retrait-Gonflement des Argiles tout en agissant pour faire évoluer les lois et obtenir des indemnisations justes et rapides.
Assurabilité des risques		Capacité pour un risque à être raisonnablement pris en considération par le droit des assurances et à se trouver dès lors éligible à une garantie contractuelle.
As You Sow		As You Sow est une fondation non lucrative créée en 1992 : sa mission est de favoriser la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) à travers l'action des actionnaires, en renforçant les pouvoirs de ces derniers. As You Sow incite les actionnaires, investisseurs, chefs d'entreprise, etc., à développer des politiques commerciales de réduction des risques, d'amélioration de l'image de marque des sociétés, tout en induisant des changements sociaux et environnementaux positifs. As You Sow fait reposer son action sur la défense du pouvoir des actionnaires, l'émergence de coalitions et le développement de stratégies juridiques innovantes destinées à transformer les sociétés de l'intérieur. Elle participe ainsi au développement d'un modèle de finance durable, qui incorpore

		l'environnement et les droits de l'homme aux processus décisionnaires au sein des entreprises
Atmosphère		Enveloppe gazeuse de la Terre. L'atmosphère sèche est composée presque entièrement d'azote (rapport de mélange en volume de 78,1 %) et d'oxygène (rapport de mélange en volume de 20,9 %) ainsi que d'un certain nombre de gaz présents à l'état de trace, tels que l'argon (rapport de mélange en volume de 0,93 %), l'hélium et des gaz à effet de serre qui influent sur le rayonnement, notamment le dioxyde de carbone (rapport de mélange en volume de 0,035 %) et l'ozone. En outre, l'atmosphère contient de la vapeur d'eau, gaz à effet de serre, en proportion très variable, mais généralement dans un rapport de mélange en volume d'environ 1 %. L'atmosphère contient également des nuages et des aérosols.
Atmosphère libre		Couche atmosphérique qui n'est que très peu affectée par le frottement à la surface terrestre et qui se situe au-dessus de la couche limite atmosphérique.
Atmosphère rurale non polluée NF		Milieu correspondant à l'extérieur des constructions situées à la campagne en l'absence de pollution particulière, par exemple : retombées de fumée contenant des vapeurs sulfureuses (chauffage au mazout).
Atmosphère urbaine ou industrielle normale NF		Milieu correspondant à l'extérieur des constructions situées dans des agglomérations et/ou dans un environnement industriel comportant une ou plusieurs usines produisant des gaz et des fumées créant un accroissement sensible de la pollution atmosphérique sans être source de corrosion due à la forte teneur en composés chimiques.
Atmosphère urbaine ou industrielle sévère NF		Milieu correspondant à l'extérieur des constructions situées dans des agglomérations ou dans un environnement industriel avec une forte teneur en composés chimiques, source de corrosion (par exemple : raffineries, usines d'incinération, distilleries, engrais, cimenteries, papeteries, etc.), d'une façon continue ou intermittente.

Atlas de la biodiversité communale	**ABC**	ABC est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour la collectivité territoriale ou la structure intercommunale concernée, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.
Atlas de la justice environnementale		L'Atlas de la justice environnementale, parfois connu sous le nom d'EJAtlas, est un site Web qui documente les conflits environnementaux. Le site web a été publié par Environmental Justice Organisations, Liability and Trade (Ejolt) et modéré par l'Université autonome de Barcelone. La gestion du site est assurée par Leah Temper, Daniela Del Bene et Joan Martínez-Alier, membres du personnel universitaire. Le projet a été lancé en 2012. Depuis 2019, il est géré par le projet EnvJustice. En 2018, le site web recensait environ 2 500 conflits et permettait aux utilisateurs de les filtrer à l'aide de plus de 100 critères. Bien que le site continue d'être activement maintenu par divers collaborateurs, notamment issus du monde universitaire et des ONG, il contenait début 2024 plus de 4 000 conflits, répartis en 10 grandes catégories de conflits environnementaux.
Atlas des Zones Inondables	**AZI**	Les Atlas de Zones Inondables (AZI) représentent le phénomène maximal sans nécessairement y attacher de fréquence. Leur objectif est de développer la conscience du risque chez les populations exposées, en rappelant l'existence et les conséquences des événements historiques.
Atmo France		Association qui fédère le réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), composée de 18 organismes régionaux agréés par le ministère chargé de l'environnement et d'une structure équivalente en Nouvelle-Calédonie. Elle fait partie du dispositif national de surveillance

		de la qualité de l'air en France avec le ministère chargé de l'Environnement et le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA).
Atteinte non négligeable		Le Conseil constitutionnel a jugé que le fait que seules les atteintes non négligeables à l'environnement constituent des préjudices écologiques réparables en application de l'article 1247 du Code civil, est conforme à l'article 4 de la Charte de l'environnement. Dans cette décision le Conseil constitutionnel fait œuvre de pédagogie en soulignant l'articulation des différents régimes permettant une réparation des atteintes à l'environnement.
Atténuation (mitigation of risks, effects)	**MRE**	Diminution de l'impact des activités humaines sur l'effet de serre, intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre. Atténuation. Approche de réduction des risques de changement rapide du climat, pour lesquels les dommages futurs sont maîtrisés ou la société s'adapte à de nouvelles conditions.
Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes	**AAMFF**	Tous les personnels de toutes les entreprises concernées par la manipulation des fluides frigorigènes, doivent, depuis le 4 juillet 2011, être titulaires d'une attestation d'aptitude délivrée par un organisme évaluateur. L'attestation d'aptitude est obtenue après le passage d'un test portant sur les connaissances théoriques et la vérification des compétences pratiques.
Attestation de capacité (clim)		L'attestation de capacité pour la manipulation des fluides frigorigènes est une autorisation, donnée par un organisme agréé, à une entreprise pour pouvoir acheter du fluide frigorigène pour ses installations, celles de ses clients ou pour les matériels qui seront vendus. L'attestation est valable cinq ans. Un contrôle par l'organisme certificateur peut être effectué pour s'assurer que les obligations attachées à cette attestation sont bien suivies.
Attestations de respect de la RE2020		Dans le cadre de la construction d'un bâtiment en France métropolitaine, la loi impose, au maître d'ouvrage, d'établir ou de faire établir les deux documents suivants :

		Au L. 122-7 du code de la construction et de l'habitation : une attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale au dépôt du PC, Au L. 122-9 du même code : une attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale à l'achèvement des travaux. Ces 2 attestations cadrent les projets de construction pour assurer la bonne appropriation et application sur le terrain de la RE2020. Ainsi, ils accompagnent les maîtres d'ouvrage, mais les maîtres d'œuvre, notamment si celui-ci est chargé d'une mission de conception du projet.
ATMO France	**ATMO**	Pour fédérer leur réseau, le représenter au niveau national et organiser la mise en commun de leur expertise et de leurs moyens, les AASQA ont créé leur fédération en mai 2000 : le réseau Atmo, qui deviendra en 2008 Atmo France.
Audit architectural		Réalisé par un architecte, cet audit examine l'état général d'un immeuble et suggère des travaux sur 10 ans pour l'améliorer. Valable 10 ans, cet audit analyse la santé d'un bâtiment ainsi que la sécurité des occupants. Il permet aussi d'éviter les pannes des équipements collectifs. Celui-ci doit être réalisé par un architecte, certifié par l'ordre des architectes. L'audit architectural est similaire au diagnostic technique global (DTG). Toutefois, en plus d'analyser l'immeuble, le DTG indique les différentes obligations légales que la copropriété doit respecter.
Audit énergétique		En France, le terme d'audit énergétique renvoi à une définition législative et règlementaire de ce type d'audit, réalisé selon une méthodologie obligatoire défini par décret. Il est encadré par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, dans le cas de la mise en vente de certains logements. Dans le cas de la vente d'un logement ou d'un bâtiment de plusieurs logements qui ne font pas l'objet d'une copropriété, si le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) obligatoire réalisé préalablement à la mise en vente fait apparaitre un résultat en dessous d'un certain seuil, l'audit énergétique devient obligatoire avant la mise en vente.

Autoconsommation		Les solutions d'autoconsommation et microgrids permettent de gérer au mieux les énergies renouvelables produites localement, dotant le bâtiment d'un potentiel de flexibilité électrique. L'autoconsommation consiste à consommer l'énergie que l'on produit soi-même, dans un souci d'économie et/ou de développement durable. La méthode d'autoconsommation la plus répandue parmi les particuliers est l'autoconsommation solaire (dite aussi "autoconsommation photovoltaïque"), obtenue grâce à des panneaux photovoltaïques ou à un kit solaire.
Autoconsommation par biomasse		La cogénération est le procédé utilisé pour produire à la fois de la chaleur et de l'électricité. Pour ce faire, des matières organiques sont brûlées comme : 1. Le bois, 2. Les déchets provenant des industries qui transforment du bois, 3. Les résidus de végétaux agricoles comme la noix de coco, la canne à sucre ou l'arachide. Cette technique permet d'économiser jusqu'à 20 % d'énergie primaire.
Autoconsommation Collective étendue	**ACE**	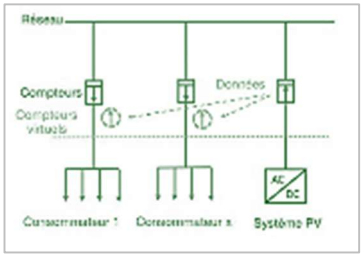 En France, l'autoconsommation collective repose sur le principe de la répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement. Ce type d'autoconsommation peut être appelé autoconsommation virtuelle dans d'autres pays. Quel que soit le type d'installation photovoltaïque - autoconsommation individuelle, vente totale, avec ou sans autoconsommation collective -les électrons se déplacent de la même manière dans le réseau électrique, c'est-à-dire du lieu de production vers le lieu de consommation le plus proche. L'autoconsommation collective n'est donc pas un mode de répartition physique de la production d'électricité mais bien un mode de valorisation économique, au même titre que l'autoconsommation individuelle ou la vente totale, auquel il peut être associé.

		Les définitions de l'autoconsommation individuelle et de l'autoconsommation collectives sont données au chapitre V du code de l'énergie
Autoconsommation solaire		Utilisation directe par un consommateur de l'électricité qu'il produit avec ses propres panneaux solaires. L'autoconsommation photovoltaïque bouleverse la façon de consommer de l'énergie pour les particuliers et les entreprises. Ces acteurs que l'on nomme prosumers (producer-consumer) produisent eux-mêmes et localement de l'énergie photovoltaïque pour leurs propres besoins. Le phénomène de l'autoconsommation est apparu en Europe au début des années 2010 à la suite de la baisse des coûts de production des panneaux solaires. Cette baisse a été telle que les coûts de production photovoltaïque sont inférieurs au tarif de détail ce qui a incité de nombreux ménages à substituer leur approvisionnement d'énergie assuré par un fournisseur par de la production photovoltaïque.
Autoconstruction		Désigne le fait, pour un particulier, de réaliser une construction (par exemple sa propre maison, un voilier, une éolienne, un chauffe-eau solaire, une machine agricole ...) sans l'aide ou presque de professionnels. L'autoconstruction des habitations est courante dans les pays en développement, elle s'organise parfois en quartiers, voire en petites villes, le bidonville en étant une des formes. Elle peut s'appuyer aussi sur la restauration d'un patrimoine ancien (village abandonné, friche urbaine ou industrielle pour construction de lofts, etc.). L'autoconstruction des habitations existe aussi dans certains pays industrialisés, notamment dans certaines communautés en Amérique (Mormons, mouvement hippie ou écologiques...) ou aux Pays-Bas et plus ou moins sévèrement réglementée dans les pays riches. En France, le Mouvement coopératif des castors, fut à son apogée après la seconde guerre mondiale, lors

		de la reconstruction, il encadre des initiatives plus individualistes aujourd'hui.
Autolimitation		Plutôt que le rationnement « par le haut », la recherche d'une « autolimitation » de la société elle-même satisfait les « besoins » des êtres humains sans mettre en danger les équilibres écosystémiques dont dépendent leur survie. Cela suppose une gestion économique dont le but est de satisfaire le plus possible de besoins avec le moins possible de travail, de capital et de ressources physiques.
Automatisation		L'automatisation des bâtiments est un processus d'intégration de technologies et de systèmes d'automatisation et de contrôle visant à surveiller et contrôler de manière centralisée les équipements et systèmes techniques d'un bâtiment : le chauffage, la ventilation, la climatisation, l'éclairage et la sécurité etc.
Autonomie en lumière du jour	**ALJ**	Pourcentage des heures occupées par an en un point d'un bâtiment où le niveau minimum d'éclairement lumineux requis peut être assuré par la seule lumière naturelle. Contrairement au facteur lumière du jour, l'autonomie en lumière du jour considère toutes les conditions tout au long de l'année. Par exemple, une autonomie en lumière du jour de 70% pour un lieu de travail occupé en semaine de 8h00 à 18h00 et un éclairement minimum de 500 lux implique que l'occupant est, en principe, capable de travailler 70% de l'année uniquement avec de l'éclairage naturel.
Autoproduction d'énergie		En 2030, environ 4 millions de foyers français devraient produire et consommer leur propre électricité. L'autoproduction correspond à la part de l'énergie solaire consommée par rapport à la consommation totale du domicile. La mesure de l'autoproduction permet plutôt de déterminer l'autonomie qu'a une maison vis-à-vis du réseau public d'électricité.
Auto-réhabilitation accompagnée	**ARA**	Démarche destinée à aider des habitants en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Les territoires d'interventions sont très divers : parcs publics et privés, centres anciens, copropriétés dégradées, logements diffus en milieu rural, etc.

Autorisation environnementale unique	**AEU**	L'autorisation environnementale est une procédure unique d'autorisation permettant de regrouper, pour un même projet, plusieurs procédures relevant de législations distinctes et liées à des enjeux environnementaux. Le dispositif qui fusionne les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumises au régime de l'autorisation. Ce dispositif, qui a été testé dans certains départements de 2014 à 2016 et qui s'inscrit dans le processus de « simplification administrative » et de « modernisation du droit de l'environnement », entre en vigueur le 1er mars 2017. L'autorisation environnementale unique est cadrée par l'ordonnance no 2017-80 du 26 janvier 2017 et deux décrets d'application, dont l'un précise le contenu du dossier de demande d'autorisation et l'autre liste les pièces que celui-ci doit contenir, en fonction du type d'installation prévue. Cette réforme, en accompagnement de celles liées à l'étude d'impact et de l'enquête publique, a « un impact considérable sur de très nombreux projets ».
Autorisation préalable à la mise en location	**APML**	L'autorisation préalable à la mise en location est communément appelée permis de louer) ou Déclaration préalable à la mise en location Le dispositif d'autorisation ou de déclaration préalable de mise en location a été instauré par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR) du 24 mars 2014 et codifié dans le code de la construction et de l'habitation (articles L. 634-1 et s. et L. 635-1 et s.). Il a pour objectif de permettre aux autorités locales de prévenir la location de logements susceptibles de porter atteinte à la santé et la sécurité de leurs occupants et contribue, ainsi, à la mise en œuvre l'objectif de valeur constitutionnelle de disposer d'un logement décent. Il s'agit d'un dispositif que les intercommunalités (ou les communes ayant fait l'objet d'un transfert de compétences) concernées par des problèmes d'habitat indigne peuvent mettre en place dans des zones délimitées, en cohérence avec le programme local de l'habitat et en déterminant les

		caractéristiques des logements soumis à une obligation d'autorisation ou de déclaration.
Autorisation de rejet pluvial		Préalable nécessaire à toute demande de raccordement au réseau, et le cas échéant à l'instruction du permis de construire.
Autorisation d'urbanisme tacite	**AUT**	L'autorisation d'urbanisme tacite est le produit du silence gardé par l'autorité compétente à l'issue du délai d'instruction d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir. La date à laquelle l'autorisation sera considérée comme tacitement accordée est mentionnée sur le récépissé de dépôt de la déclaration préalable ou de la demande de permis ou, en cas de transmission par voie dématérialisée, sur l'accusé de réception électronique1. cette date n'a qu'une valeur indicative, le délai d'instruction étant susceptible d'être modifié.
Autorité environnementale		L'autorité environnementale est un concept récent qui renvoie à différentes entités possibles : – L'Autorité environnementale (Ae) a été créée en 2015 (décret 2015-1229 du 2 octobre 2015), en tant que formation du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) mis en place par le même décret. – En 2016 (D. 2016-519 du 28 avril 2016), ont été créées les Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe), sous l'égide du IGEDD anciennement CGEDD. – En 2020 (décret 2020-1029 du 11 août 2020), a été créée la Conférence des autorités environnementales destinée à redonner de la cohérence dans ce système éclaté, chaque MRAe ayant sa propre jurisprudence et jusqu'à son propre règlement intérieur, conforme à un référentiel commun. Actuellement, l'autorité environnementale est donc pour ce qui concerne les avis à rendre, selon la nature ou le niveau du sujet, le ministre chargé de l'environnement. l'autorité environnementale, formation de l'Inspection générale de

		l'environnement et du développement durable IGEDD (Ae) ; les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) du même IGEDD, s'appuyant sur les services d'évaluation environnementale des DREAL (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Pour ce qui concerne les examens au cas par cas, le ministre (pour les projets), l'Ae (pour les plans et programmes, et les projets), la personne publique responsable (auto-évaluation) pour les documents d'urbanisme et les unités touristiques nouvelles (décret 2021-1345 du 13 octobre 2021). le préfet (pour les projets), les MRAe (pour les plans et programmes).
Autorité de contrôle des nuisances portuaires et aéroportuaires	**ACNUSA**	L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une Autorité administrative indépendante. Elle est composée de dix membres. Il s'agit de personnalités désignées par le Président de la République, les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, ou nommées en Conseil des ministres en raison de leurs compétences dans les domaines juridiques, scientifiques, de santé humaine ou de transport aérien. Elle bénéficie du concours de sept membres associés dans le cadre de ses pouvoirs de sanction. Une équipe permanente composée de trois pôles (administratif, juridique et environnement) appuie le collège dans l'exercice de ses différentes fonctions. Elle exerce l'ensemble de ses missions essentiellement sur et autour des principaux aéroports français (plus de 20 000 mouvements d'aéronefs de plus de 20 tonnes par an) et des aérodromes dont l'exploitation est restreinte pour des raisons environnementales par arrêtés ministériels. Elle est compétente pour traiter des nuisances aériennes émises par tous les aérodromes sur l'ensemble du territoire français et des nuisances des hélicoptères dans les zones à forte densité de population mais n'exerce ses pouvoirs de sanction que pour les aérodromes et héliports sur lesquels existe une règlementation environnementale.

Autorité organisatrices de la distribution d'énergie	**AODE**	Les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie, dites AODE, sont des collectivités ou des groupements de collectivités créées par les communes. Elles sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid.
Autorité de sûreté nucléaire		L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est une autorité administrative française qui assure de 2006 à 2024, au nom de l'État, les missions de contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection en France (travailleurs du nucléaire, environnement, populations locales) et de l'information des citoyens pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Le 13 novembre 2024, la fusion avec l'IRSN est entérinée en 2024 par la création de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection	**ASNR**	L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) est une autorité administrative indépendante française qui assure, au nom de l'État, les missions de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. Créée le 1er janvier 2025, elle est issue de la fusion contestée de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
Autosuffisance énergétique		L'autosuffisance énergétique ou l'autonomie en énergie désigne la capacité d'un bâtiment ou d'une maison à produire totalement ou tout au moins partiellement sa propre énergie. Cela concerne essentiellement la production d'électricité et du chauffage. Cette pratique vise à économiser de l'énergie. Un bâtiment ou une maison autonome d'un point de vue énergétique ne fait appel à aucun réseau de gaz et d'électricité nationaux. Pour subvenir aux besoins dans une telle résidence, il faut faire appel à différents moyens de production de l'énergie afin d'alimenter les appareils électriques, l'eau chaude sanitaire et le chauffage.

Autotrophe		QualifiE un organisme capable de synthétiser directement les substances biochimiques dont il a besoin à partir de matière minérale ; s'oppose à hétérotrophe. La plupart des organismes autotrophes (végétaux en particulier) utilisent la photosynthèse en mobilisant l'énergie lumineuse (photoautotrophie) pour développer des réactions fondées sur la chimie du carbone. Cependant d'autres modes d'autotrophie existent utilisant la chimiosynthèse (bactéries du soufre par exemple). Les organismes autotrophes constituent le premier maillon des chaines alimentaires.
Avancer vers le Zéro Net	**ANZ**	Advancing Net Zero est le projet mondial du WorldGBC qui vise à promouvoir et à soutenir l'accélération de la construction de bâtiments à émission nette zéro carbone pour atteindre 100 % d'ici 2050.
Avis Technique	**ATec**	Désigne l'avis formulé par un groupe d'experts représentatifs des professions sur l'aptitude à l'emploi des systèmes innovants de construction pour lesquels la mise en œuvre n'est pas décrite dans un NF DTU ou les règles de l'art habituels. Le suivi des dispositions qu'il contient garantit, pour le professionnel du bâtiment, l'assurabilité de son ouvrage. La mise en œuvre de systèmes sous ATec ou DTA est considérée par les assureurs comme de la technicité courante.
Avoid, Reduce, Regenerate, Restore and Transform	**AR3T**	Issu du SBTN (science based target network) est un cadre général pour l'action des entreprises : – Éviter et réduire les pressions sur la nature et son érosion. – Régénérer et restaurer pour que la nature puisse se rétablir. – Transformer les systèmes sous-jacents dans lesquels les entreprises sont intégrées afin de s'attaquer aux causes de la dégradation de la nature.
Axe vert		Dans le cadre du projet de super-îlots, les axes verts récupèrent une partie de l'espace actuellement occupé par les véhicules privés au profit des

		citoyens. Lancés par la ville de Barcelone très dense bâtie autour du célèbre plan « Cerda », l'ilot est réaménagé en espace public, pour les modes doux et pour la végétalisation de la ville. Il s'agit de favoriser les mobilités actives et l'activité physique, les espaces verts et des îlots de rafraichissement.

Kaldée
Stratégie & Cités

B

Backlash écologique		Le backlash, un point de crispation. C'est un concept qui vient des Etats-Unis. On peut le traduire par contrecoup ou retour de bâton, ce terme désigne une réaction hostile, voire violente, et on assiste depuis quelques années dans toute l'Europe à une montée du mécontentement à l'égard de la transition écologique : taxe carbone, zone à faible émission, développement des énergies renouvelables ou régulation agricole. Cette évolution fut manifeste en France avec les manifestations des gilets jaunes ou l'opposition à certaines mesures spécifiques comme la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes.
Backstop technology		Le Backstop technology est un saut technique de grande envergure qui permettra de rendre inutiles la totalité des combustibles fossiles.
BACnet		Essentiel dans la gestion du bâtiment, le BACnet est un protocole de communication standard, normalisé et ouvert. Il assure la communication entre les automates de différents constructeurs et favorise leur interopérabilité. Il centralise aussi les données de surveillance et de contrôle en un seul endroit.
Bail Rénov'		Bail Rénov' est une association à but non lucratif, créée sous l'impulsion du ministère de la Transition écologique et soutenue par l'ADEME. Ses membres fondateurs sont des acteurs reconnus et engagés dans l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique des logements. L'association Bail Rénov' porte un programme CEE Bail Rénov' et un programme européen LIFE.

Balance Responsible Parties	**BRP**	Aussi appelés des ARP, pour Access Responsible Parties. Un BRP est une entité de droit privé qui surveille l'équilibre d'un ou de plusieurs points d'accès au réseau de transport. Le portefeuille d'un BRP est aussi désigné comme le groupe d'équilibre. Le BRP compose un portefeuille équilibré en combinant des injections, des prélèvements, des échanges avec d'autres BRP et éventuellement des importations ou des exportations avec une autre zone de réglage. Chaque producteur et préleveur sur le réseau est tenu de conclure un contrat avec un BRP. Ils peuvent être leur propre responsable d'équilibre.
Balancing Service Provider	**BSP**	Fournisseur de services d'équilibrage. Acteur qui aide en temps réel à maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande en électricité, garantissant ainsi la stabilité et la fiabilité du réseau électrique. Il veille à équilibrer les injections et les prélèvements d'électricité à son point d'accès. Sur la base de prévisions et de données de consommation et/ou de production du client, le BRP doit procéder à des désignations équilibrées pour le gestionnaire du réseau. Chaque partie qui injecte ou prélève sur le réseau doit avoir un BRP.
Ban amendment		Ban, ou Basel Action Network : En 1995, les Parties de la Convention de Bâle sur les transferts transfrontaliers de déchets (TTD) ont adopté le "Ban amendment". Il s'agit d'un texte international qui interdit l'exportation des déchets dangereux des pays de l'OCDE à destination des pays non-OCDE, que ce soit pour élimination ou pour valorisation. Cet amendement est entré en vigueur le 5 décembre 2019, 98 pays l'ayant ratifié. Il s'appliquait déjà en France et dans l'Union Européenne mais formellement, il fallait que 75% des parties à la Convention présentes lors de son adoption l'aient signé pour qu'il "entre en vigueur" (fin 2019). Le Ban amendment n'est opposable qu'aux pays parties à la Convention de Bâle qui l'ont ratifié.

Banking on Climate Chaos	**BCC**	Ce rapport examine le financement des banques commerciales et d'investissement pour l'industrie des combustibles fossiles — en regroupant leurs rôles prépondérants dans l'octroi de prêts et la prise en charge d'émissions de titres de créance et d'actions. Les 65 plus grandes banques mondiales ont investi 8700 milliards de dollars sur 10 ans dans l'industrie des combustibles fossiles, engendrant un chaos climatique et des conséquences sanitaires mortelles.
Banque Hydro		HydroPortail Banque nationale thématique de référence de l'hydrométrie quantitative française. La Banque Hydro est un service français d'accès à des données hydrologiques fournies par des services de l'État (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, voies navigables de France et agences de l'eau) (DREAL, VNF et AFB) et d'autres producteurs (EDF, CNR...). Ce service est géré par le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi) du ministère de la Transition écologique et solidaire.
Banque de la rénovation énergétique	**BRE**	Le rapport d'information déposé en octobre 2023, par la mission d'information commune sur la rénovation énergétique des bâtiments préconise la création d'une banque de la rénovation énergétique à laquelle participeraient des établissements de crédit, des sociétés de financement, des sociétés de tiers-financement et les collectivités publiques.
Banque thermique		Une réserve thermique est une réserve de terre utilisée pour stocker la chaleur entre les saisons. On peut la décrire comme suit : réserve de chaleur, batterie de chaleur, réservoir de chaleur, chambre de stockage d'énergie souterraine, stockage de chaleur saisonnier, stockage de chaleur intersaisonnier, stockage thermique saisonnier, stockage thermique intersaisonnier, stockage d'énergie thermique souterrain (UTES), accumulateur de chaleur saisonnier dans le sol.
BAR-TH-177 – Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel collectif	**BAR-TH-177**	La BAR TH 177 est une fiche à remplir par les représentants d'immeubles résidentiels collectifs pour pouvoir financer des bouquets de travaux de rénovation énergétique à travers le dispositif des CEE (certificats d'économie d'énergie).

		Les opérations doivent être engagées d'ici au 31 décembre 2025 et achevées au plus tard le 31 décembre 2027. Parmi ses critères d'éligibilité, notons que les travaux doivent permettre d'obtenir un gain d'au moins 35 % en énergie primaire. Il s'agit de la même condition d'octroi que celle de l'aide financière MaPrimeRénov' Copropriété, qui est d'ailleurs cumulable avec les CEE
Bardage béton		Revêtement de façade manufacturé de faible épaisseur, non structural mis en place par fixation mécanique dans un plan distinct de celui du nu de la maçonnerie, avec une lame d'air et/ou un isolant thermique intermédiaire. Certains bardages sont isolants.
Bardages Isolants Bioclimatiques	**BIB**	Les Bardages Isolants Bioclimatiques ou BIB sont des systèmes avant-gardistes combinent isolation et régulation naturelle de la température intérieure. Ils sont conçus à partir de matériaux biosourcés capables d'emmagasiner l'humidité environnante lorsqu'elle est trop importante puis de la libérer lorsque le taux d'hygrométrie baisse excessivement. Les BIB favorisent en conséquence un environnement intérieur salubre maximisant les performances énergétiques des habitations.
Barils équivalent pétrole		Le baril équivalent pétrole ou BEP est une mesure d'énergie ; il est presque toujours utilisé pour parler de l'énergie primaire. Il compare toute quantité d'énergie à la quantité d'énergie contenue dans un seul baril de pétrole.
Baromètre des énergies renouvelables	**Observ'ER**	Ce baromètre propose un ensemble d'indicateurs relatifs à la production d'électricité ainsi qu'aux parcs de production de source renouvelable en France. Les indicateurs de puissances installées et de production par région sont issus des données du Sdes (Service de la donnée et des études statistiques), de l'Observatoire data réseau énergie (Odré) pour la partie France continentale. Pour les départements et régions d'outre-mer, les données proviennent des observatoires régionaux de l'environnement ainsi que des bilans électriques d'EDF.

Baromètre des Bâtiments Sains	**HBB**	Depuis 2015, le Baromètre des Habitats Sains suit l'état des logements de l'Union européenne (UE). L'édition 2024 a été rebaptisée Baromètre des Bâtiments Sains (Healthy Buildings Barometer HBB) pour refléter le fait qu'il couvre désormais tous les principaux types de bâtiments, nous offrant ainsi des informations précieuses sur l'ensemble de nos bâtiments et la santé de leurs utilisateurs.
Baromètre de la perception de la RSE du MEDEF		Réalisé pour la sixième fois en 2024, le baromètre RSE s'appuie sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1500 salariés du privé en France. Ce baromètre a pour objectifs de : 1. Mieux connaître le niveau d'intérêt des salariés pour les sujets de RSE (changement climatique, environnement, éthique, qualité de vie au travail.) et leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise, 2. Analyser l'évolution de la perception par les salariés des actions menées par les entreprises, 3. Aider les dirigeants d'entreprises au développement de leur stratégie RSE, 4. Démontrer l'engagement RSE des entreprises à leurs parties prenantes.
Baromètre de la planification écologique		Le SGPE (secrétariat général à la planification écologique) met en ligne, son "baromètre de la planification écologique". Ce site internet à destination des "sachants" plutôt que du grand public est conçu pour synthétiser quelque 250 objectifs issus des différentes stratégies environnementales de la France (SNBC, PPE, loi Agec, plan eau...) en compilant données historiques, tendances selon le rythme actuel et cibles officielles.
Baromètre QUALITEL-Ipsos		Baromètre QUALITEL-Ipsos est chaque année, réalisé par QUALITEL et mesure les principales attentes des Français vis-à-vis de leur logement.

Baromètre société et environnement		Baromètre société et environnement est l'outil de suivi historique des préoccupations et pratiques environnementales des Français. Initié en 1995 par l'Institut français pour l'environnement (Ifen) et piloté depuis 2008 par le SDES. Ce baromètre est réalisé dans le cadre du dispositif d'enquête Conditions de vie et aspirations des Français par le Credoc. Ces données sont collectées en face-à-face auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 personnes de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine, en Corse et dans les DROM-COM. Ce baromètre est réalisé tous les deux ans en début d'année impaire.
Baromètre Starfish		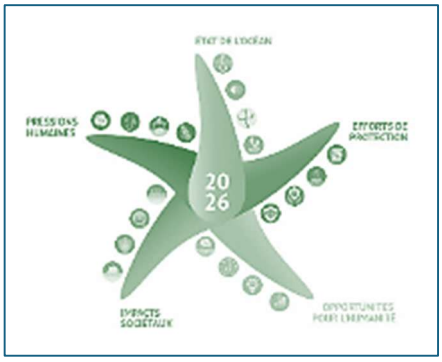 Propose une lecture scientifique et globale de l'état de santé de l'océan, en croisant climat, biodiversité, pollutions, pêche, gouvernance et impacts sur les sociétés humaines. Contrairement à un indicateur unique, ce baromètre repose sur cinq dimensions : l'état de l'océan, les pressions humaines, les réponses de protection, les bénéfices pour l'humanité et les conséquences négatives déjà visibles. L'édition 2026 alerte sur une dégradation qui se poursuit, voire s'accélère, tout en soulignant des avancées importantes comme l'entrée en vigueur du traité sur la haute mer, l'encadrement des subventions à la pêche et l'extension des aires marines protégées.
Barrières végétales		Ensemble d'aménagements végétalisés implantés dans l'espace urbain afin de structurer les espaces, limiter les nuisances (bruit, vent, pollution, chaleur), préserver l'intimité, favoriser la biodiversité et améliorer le confort climatique tout en participant à la qualité paysagère de la ville. Dans le contexte du climat, les barrières végétales sont aujourd'hui considérées comme des infrastructures vertes participant aux politiques d'adaptation au changement climatique. Elles peuvent : – réduire la température ressentie de plusieurs degrés ; – améliorer le confort des piétons ; – limiter le rayonnement des façades ;

		– favoriser l'infiltration des eaux pluviales lorsqu'elles sont associées à des noues ou des bandes plantées.
Bas Carbone		Label français lancé en 2019 pour certifier les projets français de réduction carbone et stimuler leur valeur économique.
Base Carbone Ademe		La Base Empreinte® est la base de données publique officielle de facteurs d'émission et de jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone des organisations et d'affichage environnemental des produits et services de grande consommation. La Base Empreinte ® sert de support au Bilan Produit ®, outil d'ACV simplifié et de sensibilisation à l'éco-conception, très utilisé dans le milieu enseignant.
Base Coat		Sous-couche Cool Roof, la Base Coat est la première étape du système Cool Roof. Cette sous-couche technique, garantit l'adhérence, la durabilité et la performance thermique du Top Coat.
Base de données des anciens sites industriels et activités de services	**BASIAS**	Débuté à la fin des années 90, la réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création d'une base de données nationale : la base de données des anciens sites industriels et activités de services intitulée BASIAS.
Base de données économiques, sociales et environnementales	**BDESE**	La BDESE a pour objectif de constituer une base de données économiques, sociales et environnementales à transmettre à son CSE. L'employeur d'au moins 50 salariés doit mettre à disposition du Comité Economique et Social (CSE) ou des représentants du personnel une Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE). La BDESE rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise, afin de faciliter le dialogue social. En l'absence d'accord d'entreprise, elle comprend des mentions obligatoires qui varient selon l'effectif de l'entreprise.

Base de données sur les émissions pour la recherche atmosphérique mondiale	**EDGAR**	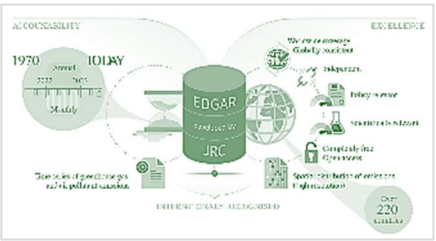 EDGAR (The Emissions Database for Global Atmospheric Research), est une base de données mondiale, polyvalente et indépendante, sur les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique sur Terre. EDGAR fournit des estimations indépendantes des émissions, comparées aux données déclarées par les États membres de l'Union européenne ou par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en s'appuyant sur des statistiques internationales et un GIEC cohérent. EDGAR fournit à la fois des émissions sous forme de totaux nationaux et de cartes quadrillées à une résolution de 0,1 x 0,1 degré au niveau mondial, avec des données annuelles, mensuelles et jusqu'à horaires.
Base de données nationale des bâtiments	**BDNB**	La BDNB, issue du CSTB, regroupe, pour la première fois, tout ce qui concerne chaque bâtiment, son histoire administrative, sa morphologie structurelle, les matériaux utilisés pour sa construction, ses équipements techniques, son mode de chauffage, une estimation de son étiquette DPE, sa valeur verte, etc.
Base Empreinte		Base de données publique ADEME de facteurs d'émissions pour réaliser un bilan carbone. La Base Empreinte est la base de données publique officielle de facteurs d'émission et de jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone des organisations et d'affichage environnemental des produits et services de grande consommation. La Base Empreinte sert de support au Bilan Produit, outil d'ACV simplifié et de sensibilisation à l'éco-conception, très utilisé dans le milieu enseignant. 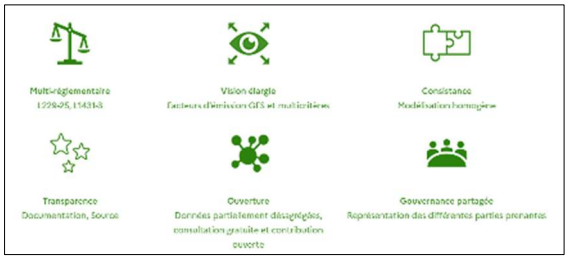 La Base Empreinte est une fusion des Base Carbone et Base IMPACTS. Cette base unique permet de centraliser les données d'impacts environnementaux de procédés similaires, qu'ils soient employés en monocritère GES (émissions de gaz à effet de serre) ou en multicritères

		(consommation d'eau, pollution de l'air, occupation des sols, utilisation de ressources, etc.).
Baseload		Représente la puissance constante sur toute une période. On parle de prix Baseload lorsque la consommation d'électricité reste stable sur toute la période définie.
Base des sols pollués	**BASOL**	Basol est une base de données française qui, sous l'égide du ministère de l'Écologie, récolte et conserve la mémoire de plusieurs milliers de sites et sols pollués (SSP) ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. En juillet 2018, 6 838 sites sont recensés dans cette base de données
Basse pression		Climatisation : Partie du circuit frigorifique où littéralement la pression est la plus basse. Dans un circuit classique c'est la partie comprise entre le détendeur et l'aspiration du compresseur. Les pressions du circuit se lisent sur un manomètre
Basse tension	**BT**	Alimentation pour les ménages, les PME ou les artisans entre 230 et 400 volts.
Bassin alimentaire		Aire géographique desservant une agglomération en produits agroalimentaires. Il s'agit d'un concept similaire à celui de bassin versant pour les cours d'eau, qui prend en considération les flux de matières de leur origine à leur destination finale.
Bassin d'écrêtement		Élément d'un système d'évaluation urbain qui contient de l'eau par temps sec, mais qui est conçu pour en contenir une plus grande quantité par temps de pluie.
Bassins hydrographiques		Un bassin hydrographique est un bassin versant de grande taille, drainé par un réseau de cours d'eau se déversant vers la mer par une embouchure (estuaire, delta). Les limites d'un bassin hydrographique sont constituées par la ligne de partage des eaux

		superficielles, déterminée par l'hydrographie de la zone de drainage. La directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 définit un bassin hydrographique comme « toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, de fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta ». Par extension, en France, le bassin hydrographique désigne aussi le territoire administratif de gestion de l'eau (Agence de l'eau) à cette échelle. La France comprend 11 bassins hydrographiques : six en France métropolitaine et cinq en outre-mer. Les limites du bassin hydrographique peuvent inclure les bassins versants de plusieurs fleuves, dont des fleuves côtiers, et sont des limites administratives de communes françaises. Elles s'approchent au plus près des lignes de partage des eaux, mais peuvent aussi significativement s'en éloigner Les bassins hydrographiques font l'objet de deux types de documents qui ont vocation à traiter d'adaptation au changement climatique : d'une part les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (les SDAGE) et, à l'échelle des sous-bassins hydrographiques, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et, d'autre part, les plans de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC).
Bassin de retenue		Bassin d'orage permettant le stockage temporaire des eaux de ruissellement afin de protéger les habitations et infrastructures lors d'épisodes de fortes pluies.
Bassin de risque		Entité géographique homogène soumise à un même phénomène naturel. Il s'agit par exemple d'un bassin versant hydrologique, d'un tronçon homogène d'un cours d'eau, d'un versant présentant un ensemble de critères caractérisant son instabilité, d'un massif boisé bien délimité ou encore d'une zone de forte déclivité propice aux avalanches. Cette échelle de référence est fondamentale car elle permet d'étudier les phénomènes dans leur globalité et dans leur réalité physique, en s'affranchissant des limites administratives qui sont réductrices.

Bassin-versant		Aire d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac, délimitée par des lignes de partage des eaux. Les résultats sont présentés ici à l'échelle des sous-bassins hydrographiques définis pour répondre à la directive européenne (2000/60/CE) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, dite directive-cadre sur l'eau (DCE).
Bassin de vie (INSEE)	**BV**	Le découpage de la France en bassins de vie a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : – Services aux particuliers. – Commerce. – Enseignement. – Santé. – sports, loisirs et culture. – Transports. Avant 2012, la définition du bassin de vie comportait une référence à l'emploi : Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.
Bat-ADAPT		Conçu par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) Bat-ADAPT permet de réaliser un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de du bâtiment grâce à une adresse et un court formulaire sur les caractéristiques de la construction à évaluer.
Batardeaux		Un batardeau est un barrage destiné à la retenue d'eau provisoire en un lieu donné sur une surface donnée. En général, le batardeau est utilisé en vue d'exercer une activité en aval de celui-ci. Il est souvent réalisé avec des gabions et des palplanches.

Bâti ancien		Au titre de la règlementation thermique des bâtiments existants, le bâti ancien est considéré comme englobant tous les bâtiments construits avant 1948. le bâti ancien représente plus d'un tiers du parc français de logements en surface dont 44 % des maisons individuelles et 35 % des logements collectifs1. Cela représenterait plus de 10 millions de logements et plus d'une résidence sur cinq dans l'Hexagone.
Bâtiment		La notion de Bâtiment est définie comme un bâtiment s'entend d'une construction possédant au moins un accès depuis l'extérieur. Il est distinct d'un autre dès lors qu'il est possible de circuler autour de chacun d'eux par l'extérieur ou que les constructions appartiennent à une parcelle cadastrale différente. Un bâtiment désigne toute construction ou édifice ayant pour objectif de fournir un abri, un logement ou un espace de travail. Il peut être destiné à diverses activités humaines, qu'elles soient résidentielles, commerciales, industrielles ou autres. Les bâtiments se distinguent par leurs dimensions, leur architecture, leur structure, ainsi que par les matériaux utilisés dans leur construction. Les bâtiments peuvent varier considérablement, allant de petites maisons individuelles à de vastes complexes industriels. Selon leur usage, leur conception architecturale et leurs caractéristiques techniques, les bâtiments sont classés en différentes catégories, telles que les bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux ou mixtes.
Bâtiments mixtes		Les bâtiments mixtes sont des constructions qui combinent plusieurs usages au sein d'un même espace. Par exemple, un bâtiment peut intégrer des espaces résidentiels, commerciaux et industriels. Ce type de bâtiment permet une utilisation plus flexible et optimisée de l'espace. Les bâtiments mixtes sont particulièrement populaires dans les zones urbaines, où la densité de population et la diversité des activités requièrent des constructions polyvalentes. Exemples de bâtiments mixtes : – Des résidences avec des commerces en rez-de-chaussée,

		– Des complexes industriels combinés avec des bureaux et des espaces de vente.
Bâtiments résidentiels		Les bâtiments résidentiels sont avant tout destinés à l'habitation. Ils comprennent des maisons individuelles, des immeubles d'appartements ou des logements collectifs. Ces constructions sont conçues pour offrir un confort optimal aux habitants, en respectant des normes strictes en termes de sécurité, d'isolation thermique et acoustique, ainsi que d'aménagement des espaces de vie. Selon la région et le style architectural, les matériaux utilisés pour leur construction varient, incluant généralement la brique, le béton ou le bois.
Bâtiment Bas Carbone	**BBCA**	Le label BBCA est un score qui valorise les bâtiments bas-carbone, c'est-à- dire les bâtiments qui émettent peu d'émissions de gaz à effet de serre.
Bâtiment Basse Consommation	**BBC**	Le label BBC valorise les bâtiments (neufs ou rénovés) qui ont une faible consommation d'énergie. Il s'agit d'une norme d'efficacité énergétique créée en 2005, qui vise autant les bâtiments neufs que la rénovation d'un bâti existant, mais avec des niveaux d'exigence différents. Concrètement, les bâtiments labellisés Basse Consommation ne doivent pas dépasser un certain plafond de consommation énergétique par mètre carré : · 50 kWhep/m2.an pour les constructions neuves, · 80 kWhep/m2.an après une rénovation thermique. L'objectif du label BBC est de réduire les dépenses d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre en France. Ces deux enjeux économiques et écologiques reposent en grande partie sur l'évolution du secteur du BTP.
Bâtiment bioclimatique		Bâtiment dont l'implantation et la conception prennent en compte le climat et l'environnement immédiat, afin de réduire les besoins en énergie pour construire autrement le chauffage, le refroidissement et l'éclairage. La conception d'un bâtiment bioclimatique repose sur le choix de matériaux appropriés, le recours à des techniques de circulation d'air, l'utilisation du

		rayonnement solaire ou de la géothermie, et la récupération des eaux de pluie.
Bâtiments biomimétiques		Un bâtiment biomimétique s'appuie sur le modèle de fonctionnement de l'environnement et de la biodiversité. La technologie de construction va mimer certains modèles empruntés à la faune ou la flore afin d'améliorer les technologies de construction et de s'adapter au mieux à son environnement.
Bâtiment biosourcé		Le label d'État Bâtiment biosourcé permet depuis 2012 de valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés (bois, chanvre, paille, lin, laine de mouton.) dans la construction neuve. Il définit un cadre réglementaire, d'application volontaire à la demande de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée.
Bâtiment circulaire		Un bâtiment circulaire est un bâtiment conçu de telle façon à éliminer le concept de déchets et les effets négatifs sur l'environnement et la société en soutenant un impact positif, une régénération des écosystèmes et un maintien des produits et matériaux à leur plus haute utilité toute au long du cycle de vie du bâtiment et de ces composants. Un bâtiment circulaire est une agrégation temporaire de composants, d'éléments et de matériaux avec une identité documentée enregistrant leur origine et leur possible future affectation, assemblés dans une certaine forme et qui s'accommodent d'une fonction pour une période établie et soutenant une transformation du bâtiment et une réutilisation des produits tout comme une gestion en boucle continue des ressources (eau, énergie, matière...) au long son utilisation.

Bâtiment à consommation énergétique nette zéro	**ZNEB**	En anglais Zero net energy building – ZNEB est un bâtiment dont l'efficacité est optimale et qui, au cours d'une année, génère de l'énergie sur place, en utilisant des ressources renouvelables propres, dans une quantité égale ou supérieure à la quantité totale d'énergie consommée sur place.
Bâtiment à énergie positive	**BEPOS**	BEPOS effinergie Un bâtiment à énergie positive (parfois abrégé en BEPOS) est un bâtiment qui produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Cette différence de consommation est généralement considérée sur une période lissée d'un an. Si la période est très courte, on parle de bâtiment autonome. En France, elle est précisée, pour les immeubles sous maîtrise d'ouvrage publique, par un décret d'application de la loi de transition énergétique : un bâtiment à énergie positive doit trouver un équilibre entre sa consommation d'énergie non renouvelable (pour tous les usages énergétiques du bâtiment) et sa production d'énergie renouvelable ou de récupération injectée dans le réseau (y compris par les espaces attenants à la construction), dont le bilan énergétique est inférieur à un seuil défini par arrêté. Ce seuil pourra être modulé en fonction de la localisation, des caractéristiques et de l'usage de la construction neuve.
Bâtiment hybride à économie positive	**BHEP**	Développé par le groupe Bouygues, le concept de bâtiment hybride à économie positive BHEP vise à rendre les bâtiments totalement hybrides, en combinant l'autoproduction des flux dont ils ont besoin pour fonctionner avec la possibilité d'adapter en permanence l'aménagement pour maximiser le taux d'utilisation, les transformant ainsi en centres de profit. En mutualisant les espaces sous-utilisés, en adaptant le design en fonction des besoins, en optimisant l'efficacité des surfaces, ce bâtiment répond lui-même aux besoins des propriétaires en eau (récupération des eaux de pluie), en énergie (façades et toitures utilisées pour produire des énergies renouvelables) et en chaleur.

Battelle Memorial Institute		Basé aux États-Unis, l'Institut Battelle est une organisation indépendante de renommée mondiale dans le domaine des études techniques, leader de l'environnement et du développement durable. L'intervention de cet organisme à but non lucratif, parallèlement à la mission confiée à un groupe d'assurance extérieur présidé par le Dr Mostafa Tolba, ancien Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ont assuré l'indépendance et l'objectivité de l'étude et de ses résultats.
Batterie domestique		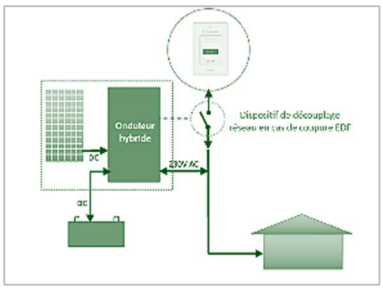 Appareil permettant de stocker l'énergie solaire convertie en électricité. Cette énergie peut être utilisée lorsque les panneaux solaires ne produisent pas assez d'énergie pour alimenter les dispositifs électriques de la maison (la nuit, lors des pics de consommation en journée...). Ce système permet aussi, quand l'installation est raccordée au réseau, de récupérer l'énergie produite pendant les heures creuses afin de la garder en réserve pour plus tard. Les batteries solaires domestiques permettent de réaliser des économies d'énergie. Elles peuvent être reliées à une installation solaire autonome ou une installation raccordée au réseau. Ces appareils sont équipés d'un dispositif d'arrêt d'urgence. Il existe de nombreux modèles de batteries solaires, présentant différentes caractéristiques (capacité de batterie, puissance, dimensions, nombre de cycles d'utilisation, profondeur de décharge, temps de chargement, tension, poids...). Elles peuvent être au lithium ou au plomb. De ce fait, les batteries solaires peuvent répondre à tous les types de besoins et d'exigences. Elles peuvent être choisies pour une maison, mais aussi pour un véhicule aménagé ou une tiny house.
Batterie virtuelle		La batterie virtuelle est une alternative au stockage physique. Elle permet de stocker virtuellement le surplus solaire : l'électricité non consommée est injectée sur le réseau et enregistrée sous forme de crédits. L'énergie n'est donc pas stockée localement, mais redistribuée

		dans le logement plus tard, lorsqu'il y en a besoin, comme la nuit ou en hiver.
Battery Energy Storage System	**BESS**	Les BESS (Battery Energy Storage System) ou encore systèmes de stockage d'énergie par batterie (SSEB) stockent l'énergie du réseau pour l'utiliser en cas de besoin. Un BESS contribue à la stabilité du réseau en libérant de l'énergie pendant les périodes de forte demande. Ils constituent une solution technologique avancée permettant de conserver l'énergie et de la réutiliser ultérieurement. Il ne s'agit pas seulement de batteries, mais d'outils logiciels et matériels permettant de gérer l'approvisionnement en électricité, d'améliorer l'efficacité des réseaux électriques en prévenant les baisses de tension et de fournir une alimentation de secours en cas de panne de courant. Ce système de gestion surveille en permanence l'état de la batterie, en contrôlant des facteurs tels que la charge, la température et le cycle de vie pour garantir un fonctionnement sûr et efficace afin qu'en cas de forte demande d'électricité ou de panne de courant, tout fonctionne correctement et puisse être utilisé par les consommateurs ou redistribué au réseau.
Bauge		Matériau de construction en terre crue mis en œuvre à l'état plastique pour élever directement un mur, amendé ou non en fibres, dans la mesure où la densité reste supérieure à 1,3.
BBC Rénovation	**BBC Réno**	Comme dans le neuf, le label BBC Rénovation fixe des seuils de consommation énergétique à ne pas dépasser. Jusqu'ici, la consommation d'énergie primaire d'un logement BBC en rénovation ne doit être inférieure ou égale à 80 kWhep/m2 par an. Cette limite s'adapte en fonction de la région dans laquelle se trouve la maison. C'est ce que l'on appelle le "coefficient de rigueur climatique et d'altitude". Le calcul se fait à partir de toutes les sources d'énergie primaire du logement : ·le chauffage ·la climatisation ·les éclairages ·la production d'eau chaude ·la ventilation

BBCA excellence		Label accordé aux bâtiments qui font des efforts remarquables et dépassent le niveau de performance BBCA. C'est une reconnaissance de l'excellence en matière de Construction Bas Carbone.
BBCA performance		Label qui valorise les bâtiments qui vont au-delà des exigences du label BBCA Standard en matière de construction et d'exploitation.
BBCA Standard		Label décerné aux bâtiments qui s'engagent activement à réduire leurs émissions de carbone à la fois lors de la phase de construction et d'exploitation, intégrant le stockage carbone dans leurs méthodes de construction.
BD TOPO®/ IGN		La BD TOPO® est une des quatre composantes du RGE de l'IGN. C'est une base de données issue d'un processus photogrammétrique qui permet une description 3D d'un territoire avec une localisation fine des objets (précision métrique). Les thèmes traités sont : réseau routier, y compris les rues dans les zones bâties, les chemins, sentiers et laies forestières, voies ferrées, transport d'énergie, hydrographie, bâtiments, équipements publics, limites administratives, végétation, modèle numérique de terrain.
Before-After-Contol-Impact	**BACI**	Cette méthode permet de tester chacun des deux facteurs individuellement pris en compte dans les conceptions précédentes : différences entre avant et après, et entre contrôle et impact. Sa capacité à traiter les limites associées à chacune des deux modèles précédents, le rend considérablement plus robuste. Les analyses BACI ne sont pas en mesure de fournir des informations sur les effets qui se produisent à travers un gradient dans la zone d'étude.
Benefit for All B-Corp	**B CORP**	Certified B Corporation B Corp est un label reconnu internationalement et décerné par l'organisation à but non lucratif B Lab. Créé aux Etats-Unis en 2006 avec l'idée qu'il était temps d'envisager le business comme une force au service du collectif, le label vise à récompenser les entreprises qui atteignent un haut niveau de transparence et de performance sociale, sociétale et environnementale.

B Impact Assessment	**BIA**	Outil de mesure d'impact en ligne proposé par B Corp, à destination des sociétés commerciales qui souhaitent évaluer et valoriser leur performance RSE.
B Lab	**B Lab**	Organisation Non Gouvernementale qui permet aux sociétés commerciales d'évaluer leur impact environnemental, social, sociétal et de gouvernance, et d'obtenir la labellisation B Corp.
Bénéficiaire		À l'inverse des grandes concertations internationales En France le terme de bénéficiaire est assez peu utilisé dans le domaine de la participation citoyenne, à l'inverse d'autres politiques comme les prestations sociales. Cette entrée embrasse en réalité la multitude des termes utilisés pour désigner les populations concernées par une politique ou une concertation. Selon les projets, on parlera de citoyen, de public, d'usager, d'habitant ou de riverain.
Bénéficiaire CEE		Personne physique ou morale qui, en vertu de la procédure CEE, dispose d'une subvention dans le cadre de la mise en place de travaux de rénovation visant à une réduction énergétique significative.
Bénéficiaire-payeur		Le principe du bénéficiaire-payeur vise à compenser les prestataires pour les coûts impliqués dans la production de biens et services environnementaux bénéfiques.
Benefriches		L'outil BENEFRICHES a été développé par l'ADEME pour quantifier et monétariser ces effets et retombées positifs afin que les acteurs de l'aménagement, au premier rang desquels les collectivités, en prennent conscience et les utilisent dans la prise de décision.
Du Berceau à la porte (Cradle-to-gate)		Analyse d'un cycle de vie d'un produit à partir de l'instant où il est extrait (berceau) jusqu'au moment où il atteint la porte de l'usine.
du Berceau à la tombe (Cradle-to-grave)		Extension de l'expression Du berceau à la porte, Analyse du cycle de vie d'un produit à partir de l'instant où il est extrait jusqu'à sa fin de vie.

Besoins d'adaptation		Les circonstances nécessitant des mesures pour assurer la sécurité des populations et la sécurité des actifs en réponse aux impacts climatiques.
Besoin bioclimatique	**BBIO**	Evaluation des besoins de chaud, de froid (que le bâtiment soit climatisé ou pas) et d'éclairage. Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie d'un bâtiment pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. est exprimé en nombre points. représente la performance du bâti sans ses équipements. · Il de · Il
Besoin bioclimatique maximum	**BBIOMAX**	La RT 2012 définit le calcul d'un indice Bbiomax à ne pas dépasser, exprimé en points, pour garantir une construction d'un bon niveau bioclimatique. Il prend en compte différents critères et dépend de la localisation géographique du bâtiment.
Besoin conventionnel d'énergie	**BCE**	Somme des besoins des cinq usages de la réglementation thermique : chauffage, refroidissement, éclairage, production d'eau chaude sanitaire (ECS), auxiliaires encadrés par des conventions réglementaires (climat, occupation).
Besoin énergétique net pour le refroidissement		Besoin énergétique net pour le refroidissement (kWh/m²/an) : valeur théorique déterminée par le logiciel PEB et représentant la charge à refroidir annuellement. Cette unité est indépendante de la machine frigorifique et a trait à la conception du bâtiment et aux charges internes. Dès 2015, la RBC imposera un maximum légal de 15 kWh/m²/an pour cette valeur.
Besoin net en énergie pour le chauffage		Le Besoin net en énergie pour le chauffage (BNC) de l'unité PEB tel que défini dans la méthode PER équivaut à la somme des déperditions de chaleur par transmission et par ventilation et des gains de chaleur dus au rayonnement solaire et à l'occupation de l'unité. Ce bilan énergétique est établi à l'aide du taux d'utilisation des gains de chaleur. Il est calculé par unité PEB et est exprimé en kWh/(m².an).

		C'est l'énergie qui serait nécessaire pour maintenir le volume protégé à température intérieure de 18°C pendant une certaine période (en l'occurrence 1 mois dans la méthode de calcul) en cas d'utilisation d'une installation avec un rendement égal à 1 pour le système et la production.
Besoin net en énergie pour l'eau chaude sanitaire		Énergie qui serait nécessaire pour amener l'eau chaude sanitaire à la température souhaitée pendant une certaine période (en l'occurrence 1 mois dans la méthode de calcul) en cas d'utilisation d'une installation avec un rendement égal à 1 pour le système et la production. Le besoin en eau est calculé au prorata du volume de l'unité dans les unités résidentielles et à celui des points de puisage présents en non résidentiel.
Besoins en logements à l'heure de la transition écologique	**BEL**	Ce nouveau programme s'intéresse à l'objet très controversé des besoins en logements, à leur mode de calcul et à ses implications politiques, économiques, culturelles, écologiques variées. Il interroge la manière dont les effets des crises et de la transition écologique, omis jusqu'alors, ébranlent les débats en introduisant de nouvelles manière de penser les besoins en logement. Pour penser l'action publique dans sa complexité, le programme est co-conçu et coporté avec l'Union sociale pour l'habitat (USH), l'Agence de la transition écologique (Ademe), l'Institut des hautes études pour l'action dans le logement (IDHEAL), l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Le présent programme permettra ainsi de renouveler les connaissances et les cadres explicatifs, de questionner les modes d'action au regard de la manière dont les crises environnementales et la transition écologique, dans un contexte de tension aiguë sur les marchés du logement, viennent transformer en profondeur la manière de penser les besoins en logements et les formes d'action publique associées.

Besoin de refroidissement		Énergie thermique à retirer à l'ambiance pour garantir une température de l'air ne dépassant pas une consigne définie (25°C par exemple).
Bespoke Open Building	**BOB**	BOB est un concept et une méthode de co-conception constitué de logements évolutifs et entièrement sur mesure. La personnalisation par les acquéreurs des logements va au-delà des espaces intérieurs et s'applique aux façades ainsi qu'à leurs prolongements extérieurs.
Best effort		Dans le cadre des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable), certaines approches de sélection ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) sont basées sur une notation extra-financière statique, c'est-à-dire mesurée à un instant donné, alors que d'autres sont basées sur une notation dynamique. C'est le cas de l'approche best effort (meilleur effort en anglais) qui désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.
Best-in-class		Ce dit d'une entreprise ou un pays qui arrive en tête de ses pairs en termes de pratiques et de performance de durabilité. Dans le cadre de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'approche Best-in-class est un type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ. L'approche Best-in-class, largement utilisée par les gérants français de fonds ISR, leur permet de ne pas écarter la répartition sectorielle d'un fonds à celle de son indice de référence, à la différence des approches thématique ESG ou exclusions sectorielles.
Beta climatique		Le beta climatique mesure combien l'atténuation du changement climatique affecte le risque sur la consommation agrégée des générations futures.

Béton actif		L'immeuble de demain pourrait servir à stocker de l'électricité. Au MIT (Massachusetts Institute of Technology), des chercheurs ont mis au point un béton qui est capable d'emmagasiner de l'énergie, pour la restituer ensuite. En intégrant du noir de carbone, une poudre très fine et conductrice, au cœur de la matière, les chercheurs sont parvenus à créer un maillage interne capable de transporter des charges électriques. Concrètement, cette innovation fonctionne à la manière d'un supercondensateur. Dans ce système, deux électrodes sont intégrées au béton et séparées par un électrolyte. Quand on injecte de l'électricité, les charges s'accumulent de part et d'autre, ce qui fait que l'énergie n'est pas stockée par réaction chimique, comme dans une batterie classique, mais sous forme de champ électrique.
Béton et Impacts Environnementaux	**BETie**	Configurateur développé par le SNBPE, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi qui calcule les impacts environnementaux des bétons prêts à l'emploi (BPE).
Bétons végétaux		Les bétons végétaux, dits biosourcés, sont réalisés avec un liant minéral et un granulat végétal. Le liant est obtenu à partir de cuisson de roche (chaux ou ciment) ou d'extraction d'argile. Le granulat végétal provient de tiges de plantes broyées, historiquement la chènevotte de chanvre ou la fibre de bois, plus récemment du lin ou miscanthus. Des expérimentations sont en cours avec le colza, le bambou, le tournesol ou les balles de riz.
Bétonisation des terres		Action qui consiste à bétoniser un milieu naturel c'est-à-dire à dégrader ce milieu en y construisant des immeubles en béton. Il s'agit d'un processus d'urbanisation massive essentiellement due au développement du tourisme. Pour désigner ce phénomène, on utilise aussi l'expression d'artificialisation des sols.
Beyond value chain mitigation	**BVCM**	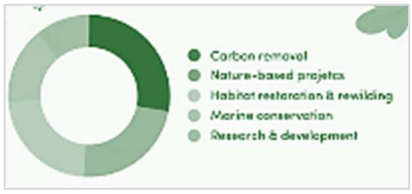 Les mesures de l'initiative Beyond value chain mitigation (BVCM) visent à éviter (prévenir), réduire ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre en dehors de la chaîne de valeur. La compensation et la neutralisation peuvent toutes deux être considérées comme des mesures BVCM, mais elles

		doivent toujours être considérées comme un complément à la décarbonation, plutôt que comme un substitut.
Biais de sélection		Il résulte de la façon de choisir et de suivre les sujets de l'échantillon. Une distorsion lors de la constitution de l'échantillon conduit à ce que la population dont est extrait l'échantillon (population source) est différente de la population pour laquelle on souhaite généraliser les résultats (population cible) ou à ce que les groupes de comparaison (exposés / non exposés ou cas / témoins) ne soient pas comparables.
Bidonville		Un bidonville, comme défini par le Programme des Nations unies pour les établissements humains, est la partie défavorisée d'une ville caractérisée par des logements très insalubres et construits par les habitants avec des matériaux de récupération, une grande pauvreté et sans aucun droit ou sécurité foncière.
Bien-être		Les preuves actuellement limitées sur la relation entre le bien-être et les facteurs environnementaux sont en partie dues aux difficultés liées à la définition et à la mesure du bien-être. Il existe un large consensus que le bien-être personnel est une construction complexe, englobant des émotions positives, la satisfaction de vie, un sentiment d'accomplissement et un fonctionnement efficace des actes de la vie courante ou du parcours de vie. Le bien-être est de plus en plus reconnu comme un indicateur crucial pour les politiques publiques, offrant des perspectives précieuses qui vont au-delà des indicateurs traditionnels de santé et économiques. Les indicateurs de bien-être peuvent également aider à fixer les priorités politiques en identifiant les zones qui impactent le plus significativement la qualité de vie de la population. Frijters et al. (2020) ont également soutenu que les décideurs doivent cibler les domaines où les interventions peuvent efficacement améliorer le bien-être des individus, en particulier ceux qui vivent de faibles niveaux de bien-être. Dans la pratique actuelle des politiques urbaines, de plus en plus d'enquêtes municipales sur les préférences et opinions des habitants incluent le bien-être. Des indicateurs objectifs de bien-être tels que l'indicateur de

		Brede-Walmart (BWI ; Broad Well-Being Indicator) ont été développées pour élargir les politiques afin d'inclure plus de dimensions du bien-être que les seuls indicateurs économiques étroits, au-delà de la performance économique (Rijpma et al., 2025). Une revue a proposé plusieurs stratégies d'urbanisme pour améliorer le bien-être subjectif en ville. Par exemple, offrir des espaces communs de haute qualité pour les complexes résidentiels favorisera l'interaction sociale entre voisins, renforcera la cohésion sociale du quartier et le bien-être des habitants (Mouratidis, 2021). Intégrer le bien-être dans les AIS et autres cadres permet potentiellement aux décideurs de faire davantage.
Bien être - indicateurs		Parmi les indicateurs objectifs de bien-être, on peut citer le niveau d'instruction, la qualité du quartier, le niveau de revenu et la stabilité économique, des niveaux plus élevés de ces indicateurs suggérant généralement un bien-être plus élevé.
Bien vivre		Bien qu'aucune définition universelle du bien vivre n'ait encore été établie, ce concept repose sur quatre éléments constitutifs communs : (a) l'idée d'harmonie avec la nature (y compris ses composantes abiotiques), (b) la revendication des principes et des valeurs des peuples marginalisés/subordonnés, (c) l'État comme garant de la satisfaction des besoins fondamentaux (tels que l'éducation, la santé, l'alimentation et l'eau), de la justice sociale et de l'égalité, et (d) la démocratie. Deux axes transversaux se dessinent : le bien vivre comme paradigme critique de la modernité eurocentrique (anthropocentrique, capitaliste, économiste et universaliste) et comme nouveau projet politique interculturel.
Bifurcation écologique		La bifurcation est définie comme une restructuration de l'appareil politique, économique et des modes productifs. Alors que la planification a été jusqu'à présent productiviste, cette orientation pense dans le cadre des écosystèmes et des limites planétaires.
Big Science		Le terme Big Science (en français, mégascience) est utilisé pour désigner un type de science apparu pendant et après la Seconde Guerre mondiale, requérant de larges investissements financiers et financé principalement par des gouvernements ou des groupements gouvernementaux internationaux.

		Les efforts d'un individu ou d'un petit groupe (la Small Science) sont encore pertinents dans les années 2020, car ils peuvent conduire à des résultats théoriques ayant un impact significatif. Cependant, la vérification empirique de ces résultats théoriques nécessite souvent des expériences utilisant des constructions, comme le grand collisionneur de hadrons (LHC), coûtant des milliards de dollars.
Bilan Carbone		Un Bilan Carbone, c'est l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, émis directement ou indirectement par une organisation sur une période donnée. Il se réalise en plusieurs étapes : · Déterminer le périmètre organisationnel et géographique · Distinguer les catégories et les postes d'émissions · Calculer les émissions Actuellement, la réalisation d'un Bilan Carbone est obligatoire pour toute entreprise de plus de 500 salariés.
Bilan carbone (mesure)		Bilan Carbone est le nom donné à une méthodologie de calcul : Émissions de CO2 = quantité consommée x facteur d'émission.
Bilan Carbone (droit)		Le bilan carbone consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre émises (ou captées) dans l'atmosphère au cours d'une année par les activités d'une organisation, d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu. Leur mesure repose, en France, sur une méthode conçue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). En application de l'article R. 229-47 du code de l'environnement, les émissions sont exprimées en équivalents de tonne de dioxyde de carbone. Le bilan doit distinguer : les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale, les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Bilan carbone solaire		Évaluation de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie des équipements solaires (fabrication, transport, installation, maintenance, recyclage).
Bilan énergétique de la Terre		Le bilan énergétique de la Terre fait l'inventaire de la quantité d'énergie qui entre et sort du climat de la Terre, suit la destination de cette énergie et vérifie l'équilibre entre l'énergie qui arrive et l'énergie qui sort. La Terre est un système physique dont le bilan énergétique tient compte de toutes les énergies entrant (gains) et de toutes les énergies sortant (pertes). Pour obtenir ce bilan, on mesure la quantité d'énergie provenant du Soleil qui entre dans le système Terre, celle qui est perdue vers l'espace et celle qui demeure dans le système Terre y compris son atmosphère. Le rayonnement solaire est la source principale d'énergie du système Terre. L'énergie solaire incidente peut-être diffusée et réfléchie par les nuages et les aérosols ou absorbée dans l'atmosphère. Le rayonnement transmis est alors soit absorbé soit réfléchi par la surface terrestre. L'albédo moyen de la Terre est d'environ 0,3, ce qui signifie que 30 % de l'énergie solaire incidente est réfléchie vers l'espace, tandis que 70 % de cette énergie est absorbée par la Terre. L'énergie de courtes longueurs d'onde provenant du rayonnement solaire est transformée en chaleur sensible, chaleur latente (changements d'état de l'eau), énergie potentielle et énergie cinétique avant d'être émise sous forme de rayonnement infrarouge. La température moyenne à la surface du globe.
Bilan de gaz à effet de serre	**BEGES**	Un BEGES bilan des émissions de gaz à effet de serre est une méthode d'analyse qui sert à estimer les émissions directes et indirectes de 6 gaz à effet de serre (GES) de l'activité d'une structure, traduites en tonnes équivalent CO2. En France, la Loi portant Engagement National pour l'Environnement, du 12 juillet 2010, a introduit pour la première fois le principe d'une obligation de réalisation de bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour certains acteurs (Art L.229-25). Dès lors, pour accompagner les acteurs dans la réalisation de ces BEGES et harmoniser les pratiques, une méthode réglementaire a été élaborée dans le cadre des travaux du pôle de coordination nationale sur les bilans d'émissions de gaz à effet de serre réglementaire et est mise à jour pour implémenter les nouvelles

		exigences réglementaires. Une nouvelle version de cette méthode réglementaire a été publiée en juillet 2022 (V5). Cette mise à jour permet de remplir deux objectifs : 1 - La prise en compte des nouvelles évolutions réglementaires qui découlent de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC), et son article 28. 2 - Se mettre en conformité avec l'évolution de la norme ISO 14064-1. Un bilan doit être établi, rendu public et être mis à jour au moins tous les trois ans. Sa réalisation répond aussi à la circulaire du 21 février 2013 relative au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et aux synthèses des actions envisagées à effectuer par les services de l'État.
Bilan hydrique	**BH**	Différence au pas de temps annuel entre le cumul de précipitation et l'ETP (évapotranspiration potentielle). Le bilan hydrique permet de connaitre l'état de la réserve en eau du sol, potentiellement utilisable pour différents usages (agriculture ou autre). c'est l'aspect comptable du terme bilan qui prévaut en hydrologie. Le bilan hydrique se situe à l'échelle de la plante et participe d'une démarche agronomique.
Bilan hydrique acceptable	**BHA**	L'équilibre de l'eau repose sur cinq facteurs principaux : le pH, l'alcalinité, la dureté calcique, la température et les solides dissous totaux (SDT). Le pH correspond à l'hydrogène potentiel, mais il s'agit essentiellement du degré d'acidité ou de basicité de l'eau. Idéalement, le pH doit être maintenu entre 7,4 et 7,6 (la valeur acceptable étant de 7,2 à 7,8).
Bilan hydrique positif	**BHP**	Un bilan hydrique positif est le signe qu'une personne consomme plus d'eau que ce dont elle a besoin. À l'inverse, un bilan hydrique négatif est significatif d'une personne dont l'hydratation n'est pas suffisante.
Bilan de masse (des glaciers ou des nappes glaciaires)		Bilan entre les gains (accumulation) et les pertes (ablation, vêlage d'icebergs) touchant la masse des glaces au cours d'une période précise, souvent une année ou une saison. Le bilan de masse ponctuel se rapporte à un point précis d'un glacier ou d'une nappe glaciaire. Le bilan de masse en surface établit la différence entre l'accumulation et l'ablation superficielles. Les termes ayant trait aux gains et

		pertes relatifs au bilan de masse sont les suivants : - Accumulation : Ensemble des processus par lesquels la masse d'un glacier augmente. Le facteur principal de l'accumulation est la chute de neige. L'accumulation comprend aussi les dépôts de gelée blanche, les précipitations se congelant, d'autres types de précipitations solides, la neige apportée par le vent et les avalanches. - Ablation : Processus de surface par lesquels la masse d'un glacier diminue. Le facteur principal de l'ablation est la fonte avec le ruissellement qui s'ensuit, mais, pour certains glaciers, la sublimation, la neige emportée par le vent et les avalanches représentent aussi des processus d'ablation importants. - Écoulement : Perte de masse par vêlage d'icebergs ou par le fait que la glace passe la ligne d'échouage d'une plateforme de glace. On englobe souvent le vêlage et l'écoulement dans la notion d'ablation, ce qui n'est pas le cas dans le présent rapport où on établit une distinction par rapport à l'ablation en surface
Bilan du plan national d'adaptation au changement climatique	**BPNACC**	Le 17 juin 2026, les ministres de la Transition écologique et du logement, Monique Barbut et Vincent Jeanbrun présentaient à la presse un premier bilan du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), qui doit préparer la France à un réchauffement pouvant aller jusqu'à + 4 °C d'ici 2100.
Bill of materials	**BOM**	Les bill of materials, ou BOM, recensent tous les matériaux nécessaires à la production des objets, mais aussi… des bâtiments. Un outil qui s'avère particulièrement utile pour mieux évaluer l'empreinte environnementale des constructions… et la réduire au maximum.
BIM Vert		Modélisation des données du bâtiment intégrant les paramètres écologiques.
Bioaccumulation		On parle de bioaccumulation lorsque la concentration de substances chimiques augmente dans un organisme ou une espèce. Cela peut se produire lorsque des substances toxiques sont ingérées.

Bioamplification		Également connue sous le nom de biomagnification ou de biomagnification, est l'augmentation de la concentration d'une substance dans les tissus des organismes à des niveaux successivement plus élevés dans une chaîne alimentaire. Le facteur de bioamplification (FBA) décrit le rapport entre la concentration d'un contaminant chez un prédateur et sa concentration chez sa proie, une fois l'équilibre atteint. Sans dimension, le FBA est particulièrement utilisé lorsque l'absorption directe de contaminants dans l'eau est difficile (comme pour les substances fortement lipophiles). Un FBA supérieur à 1 indique que le contaminant s'accumule davantage dans l'organisme prédateur que dans sa proie. Les FBA sont généralement déterminés par des études en laboratoire avec alimentation contrôlée ou par des observations de terrain et permettent la mesure directe du processus de transfert entre les niveaux trophiques.
Biocapacité		La capacité d'un pays, d'une région ou du monde à produire des matières biologiques utiles à sa population humaine et à absorber les déchets. Elle est mesurée en hectares globaux. La biocapacité est influencée à la fois par des phénomènes naturels et par les activités humaines. Elle est une mesure agrégée de la quantité de terres disponibles, pondérée par la productivité de ces terres. Elle représente la capacité de la biosphère à produire des cultures, de l'élevage (pâturages), des produits forestiers (forêt), ainsi que l'absorption de dioxyde de carbone dans les forêts. Elle reflète dans quelle proportion sa capacité de régénération est occupée par les infrastructures (terrains bâtis). En bref, elle mesure la capacité des localités terrestres et aquatiques à fournir des services écologiques.
Biocarburants		Les biocarburants sont des combustibles liquides d'origine biologique non fossile COMME LE bioéthanol et le biodiesel. Les biocarburants sont des carburants de substitution obtenus à partir de la biomasse, c'est-à-dire à partir de matières, d'origines végétales, animales ou issues de déchets. La production de biocarburants vise principalement à fournir de l'énergie aux moteurs, en les incorporant aux carburants d'origine fossile. Selon le Ministère de la Transition

		écologique et solidaire, environ 7,5% de l'énergie contenue dans les essences en France était d'origine renouvelable en 2017. On distingue deux grands types de biocarburants selon la matière utilisée : Les avancées scientifiques ont permis d'obtenir différents types et différentes générations de biocarburants : 1- Le première génération, aujourd'hui utilisée dans l'industrie, qui regroupe les biocarburants issus exclusivement des cultures alimentaires 2- La deuxième génération, avec des biocarburants issus majoritairement des arbres et arbustes (bois, feuilles, paille) transformés en alcool ou en gaz. 3- La troisième génération, qui cristallise l'actualité des biocarburants. Il s'agit de carburants issus des algues, appelés algocarburants, qui permettent des cultures peu chères et peu polluantes. Cette nouvelle génération n'est aujourd'hui pas encore industrialisée. D'autres sources plus expérimentales émergent, comme les termites, capables de transformer naturellement les déchets de bois en sucres pour la production d'éthanol.
Biocarburants liquides		Désigne les carburants liquides obtenus à partir de matières premières végétales (ou exceptionnellement animales). Actuellement, 3 grandes filières industrielles existent : 1. La filière éthanol. 2. La filière huiles végétales. 3. La filière huiles usagées.
Biocénose		Ensemble des organismes vivants (animaux et végétaux dont micro-organismes) qui occupent un écosystème donné. Elle est caractérisée par une composition spécifique et par l'existence de phénomènes d'interdépendance. Elle occupe un espace donné appelé biotope et constitue avec lui l'écosystème. Une biocénose se modifie au cours du temps (phase pionnière, intermédiaire et d'équilibre). La biocénose est la composante vivante de l'écosystème, par opposition au biotope.

Biocentrisme		Le biocentrisme est un courant de l'éthique environnementale, pensée pour l'essentiel d'origine norvégienne, s'opposant au « chauvinisme humain » et à la position « anthropocentrique » qui consiste à n'accorder de dignité morale qu'aux êtres humains et à considérer la nature uniquement comme « un ensemble de ressources ». Arne Næss (1912-2009) est considéré comme le fondateur de ce courant qui est introduit en France avec son ouvrage « Écologie, communauté et style de vie » (titre original : « Ecology, Community and Lifestyle »), publié en français en 1992 par les éditions du Rocher. Il est ensuite popularisé par Catherine Larrère (Du bon usage de la nature, 1997). Aux États-Unis, il est représenté, entre autres, par Paul Taylor.
Biochar		Le biochar peut être produit à partir de n'importe quelle matière végétale qui est chauffée sans oxygène entre 300 °C et 700 °C, une réaction appelée pyrolyse ou carbonisation. Le charbon de bois utilisé pour les barbecues, par exemple, peut être assimilé à du biochar
Bio-cogénération		Système de cogénération qui utilise de la biomasse, du biofuel, du biodiesel ou du biogaz comme combustible.
Biocombustibles solides		Le terme biocombustibles désigne les combustibles solides, d'origine végétale (ou animale, de manière plus marginale), utilisés soit pour de la production de chaleur seule, soit pour une production combinée de chaleur et d'électricité. Ces biocombustibles peuvent être les co-produits ou sous-produits d'activités forestières, agricoles ou industrielles ou être issu de filières ayant uniquement comme objectif la fourniture d'énergie. La filière bois énergie est aujourd'hui la première EnR en France. En 2019, elle représente 36 % de la production primaire nationale d'énergies renouvelables, pratiquement exclusivement sous forme de chaleur et seulement 8 % de sa production est électrique. – Les biocombustibles retenus dans la Base Carbone® sont issus de l'ADEME sont : – Les plaquettes forestières – Le connexes de transformation de bois – Les déchets bois – Les granulés de bois (ou pellets)

BioDispersal		BioDispersal est un logiciel QGIS (logiciel SIG - système d'information géographique -libre multiplateforme) qui permet de modéliser les continuités écologiques par le calcul d'aires potentielles de dispersion des espèces en se basant sur la perméabilité des milieux. BioDispersal a été développé par l'UMR TETIS - INRAE, en mission pour le centre de ressources Trame verte et bleue. BioDispersal définit une procédure en 7 étapes depuis le prétraitements des données jusqu'au calcul des aires de dispersion. Le paramétrage de l'outil peut être exporté et importé par le biais d'un fichier de configuration. 1. Définition des paramètres généraux. 2. Déclaration des sous-trames. 3. Sélection et classification des données d'entrée. 4. Fusion et hiérarchisation des données sélectionnées. 5. Définition des coefficients de friction. 6. Pondération des couches de friction si nécessaire (étape optionnelle). 7. Calcul des aires de dispersion.
Biodiversité		La biodiversité désigne la variété des formes de vie sur la Terre. Ce terme est composé du préfixe bio (du grec βίος / bíos, vie) et du mot diversité. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux. Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme un des enjeux essentiels du développement durable. L'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au cours de ce sommet engage les pays signataires à protéger et restaurer la diversité du vivant. Au-delà des raisons éthiques, la biodiversité est essentielle aux sociétés humaines qui en sont entièrement dépendantes à travers les services écosystémiques.
Biodiversité, Aménagement Urbain et Morphologie	**BAUM**	Comment concilier densification du bâti, et déploiement, dans la matrice construite de la ville, d'un réseau d'espaces naturels propices à l'accueil de la biodiversité la plus riche possible, tel est le thème du programme de recherche, initié par le PUCA en 2019.

Biodiversité grise		Ensemble des espèces végétales et animales qui peuvent être impactées par les diverses étapes du cycle de vie d'un bâtiment. Chacune de ces étapes génère des impacts positifs ou négatifs sur le vivant qui, à la différence des émissions de gaz à effets de serre, peuvent être de natures très différentes. Ces impacts varient en fonction du type de matériau et de filière.
Biodiversité urbaine		La biodiversité urbaine comporte un certain nombre d'espèces cultivées ou domestiquées : espèces horticoles ou potagères qui embellissent les maisons, les balcons, les espaces verts publics et privés, ainsi que les plates-bandes en bordure de voirie.
BiodiverCity®		Nés en 2013 et portés par le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI) avec un objectif, faire grandir dans un cadre structuré la place donnée à la Biodiversité dans l'acte de construire et les métiers de l'immobilier, les labels Biodivercity® accompagnent les projets de construction neufs, de rénovation de l'ilot bâti au quartier ainsi que les sites existants dans une démarche favorable à un meilleur équilibre Homme-Nature dans les villes. Les labels Biodivercity® sont des outils d'accompagnement pour les porteurs de projets immobiliers, les gestionnaires d'actifs, les exploitants de sites urbains pour agir pour la biodiversité locale et créer une valeur écologique et une valeur d'usage biophilique. Les labels BiodiverCity® apportent une valeur ajoutée aux biens immobiliers labellisés. Ils complètent les certifications internationales (BREEAM®, LEED® et HQE™) qui intègrent la question de la biodiversité sans faire l'objet d'une évaluation approfondie.
Biodiversity Impact Metric	**BIRS**	Conçu par l'UICN, cette méthodologie a pour objectif d'évaluer les changements de biodiversité sur les sites d'exploitation d'une entreprise et d'évaluer les risques, pour la biodiversité, de futurs projets. La méthodologie du BIRS s'inscrit dans le cadre Pression – État – Réponse (PER) et repose sur plusieurs étapes : – identification et délimitation des différents habitats qui composent un site, – estimation de la superficie totale pour chaque type d'habitat, détermination d'un facteur de contexte de l'habitat,

		– évaluation de l'état de chaque habitat et attribution d'une classe de condition, – puis combinaison des informations pour définir une classe d'état de la biodiversité du site pour chaque site opérationnel évalué – avec une possibilité d'agréger au niveau de l'entreprise.
Biodiversity information system for environnement	**BISE**	Le BISE est la passerelle européenne de référence pour accéder aux données, informations et connaissances concernant l'état et les progrès vers les objectifs de l'UE en matière de biodiversité. Ces données sont issues de données collectées par le biais d'instruments politiques clés liés à la nature.
Bioéconomie		La bioéconomie est l'utilisation des ressources du vivant au lieu de ressources fossiles, afin d'assurer la pérennité d'un système économique. Il s'agit d'un concept présenté par l'ONU comme adéquat pour réussir la transition écologique. Le mot bioéconomie aurait été créé vers 1925 par le biologiste russe T.I. Baranoff. Depuis, il désigne plusieurs théories et pratiques : approche économique des comportements biologiques (comme l'entendait initialement Baranoff), gestion des ressources halieutiques commerciales (à la suite des travaux de H. Scott Gordon) ... ou plus largement aujourd'hui la somme des activités fondées sur les bioressources (produits des vies terrestre ou marine, végétale, fongique, animale, bactérienne, etc.)1.
Bioéconomie bleue		Activités liées aux mers, fleuves et les lacs, et toutes les activités qui y sont associées, comme la pêche et l'aquaculture, les énergies renouvelables, le tourisme côtier, les transports maritimes, les biotechnologies, la manutention portuaire et les services numériques liés à l'univers aquatique. Ensemble des activités liées à la production, à la mobilisation, à l'utilisation et à la transformation de bioressources renouvelables issues du milieu aquatique, marin ou d'eau douce.
Bioéconomie circulaire		Consiste à valoriser les ressources biologiques renouvelables pour produire les aliments, les matériaux et l'énergie dont la société a besoin. Il s'agit de l'économie circulaire appliquée au monde de la biomasse.

Bioénergie		La bioénergie désigne l'énergie dérivée de sources naturelles et biologiques, appelée biomasse, et est disponible de manière renouvelable. Il existe de nombreuses sources de matières organiques, appelées matières premières, telles que les plantes, les arbres, les algues ou les déchets organiques. Même les déchets comme les noyaux d'olive, la sciure ou le fumier animal recèlent un potentiel énergétique exploitable grâce à la bioénergie.
Bioénergie avec capture et stockage du carbone	**BECCS**	La technologie BECCS (Bioenergy and Carbon Capture & Storage) consiste à capturer le CO2 émis par des usines produisant des bioénergies afin de le stocker dans des formations géologiques. Ce procédé est de plus en plus intégré dans les modèles de simulation et d'optimisation du système énergétique mondial.
Bioenergy Europe		Bioenergy Europe est la voix de la bioénergie européenne. Son objectif est de développer un marché de la bioénergie durable, fondé sur des conditions commerciales équitables. Fondée en 1990, Bioenergy Europe est une organisation internationale à but non lucratif basée à Bruxelles, qui rassemble des associations, des entreprises, des universités et des instituts de recherche de toute l'Europe. Bioenergy Europe est l'organisation faîtière du Conseil européen des granulés (EPC). L'EPC est un élément essentiel de l'organisation interne de Bioenergy Europe, réunissant des experts en bioénergie et des représentants d'entreprises de toute l'Europe.
Biogaz		Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène. L'énergie du biogaz provient uniquement du méthane. Le biogaz est ainsi la forme renouvelable de l'énergie fossile très courante qu'est le gaz naturel qui, lui, contient essentiellement du méthane, mais aussi du butane, du propane et d'autres éléments.

Bioindicateur		Un bioindicateur (ou bio-indicateur ou indicateur biologique) est un organisme (espèce végétale, fongique, animale ou bactérienne) ou un groupe d'organismes dont la présence ou l'état renseigne sur certaines caractéristiques écologiques (c'est-à-dire physico-chimiques, pédologiques, microclimatiques, biologiques ou fonctionnelle) d'un écosystème ou sur l'incidence de modifications naturelles (par exemple, épisode de sècheresse) ou provoquées (par exemple, pollution chimique).
Biologie de la conservation		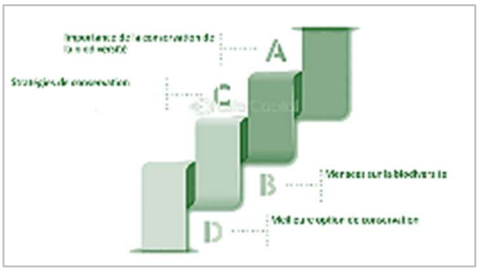 La biologie de la conservation (ou écologie de la conservation) est une discipline traitant des questions de perte, maintien ou restauration de biodiversité. Dans la seconde moitié du XXe siècle, sa pluridisciplinarité s'est étendue en évoluant vers l'écologie et en s'appuyant sur la biogéographie, l'écologie du paysage, la génétique des populations, et en s'appuyant sur la modélisation, la cartographie SIG, mais aussi sur la sociologie, l'économie, la philosophie et les sciences politiques, etc. La biologie de la conservation a beaucoup influencé les stratégies internationales de protection de la nature, dont au sein de l'ONU et UNESCO, le mot est notamment très présent dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) de Rio, mais il n'y a pas été redéfini.
Biomagnification		La biomagnification est le processus par lequel les produits chimiques toxiques s'accumulent dans les prédateurs. Ce phénomène se produit généralement dans l'ensemble d'une chaîne alimentaire et affecte tous les organismes, mais les animaux situés plus haut dans la chaîne sont plus touchés.
Biomasse		L'énergie issue de la biomasse est une source d'énergie renouvelable qui dépend du cycle de la matière vivante végétale et animale. L'énergie biomasse est la forme d'énergie la plus ancienne utilisée par l'homme depuis la découverte du feu à la préhistoire. Cette énergie permet de fabriquer de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion de ces matières (bois, végétaux, déchets agricoles, ordures ménagères organiques) ou du biogaz issu de la fermentation de ces matières, dans des

		centrales biomasse. La biomasse par combustion Les déchets sont directement brûlés en produisant de la chaleur, de l'électricité ou les deux (cogénération). Cela concerne le bois, les déchets des industries de transformation du bois et les déchets végétaux agricoles (paille, canne à sucre, arachide, noix de coco...).
Biomasse aérienne		Toute la biomasse végétale vivante, ligneuse et herbacée, au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse domestique		La chaleur produite par la biomasse peut être utilisée à des fins domestiques, pour le chauffage et la cuisson. Elle est aussi mise à profit de la production d'eau chaude et d'électricité. Concrètement, cette biomasse peut servir de chauffage collectif ou individuel, ou encore de biogaz ou de biocarburants.
Biomasse lignocellulosique		Il s'agit de matières végétales riches en lignine et cellulose, principalement le bois, que ce soit sous forme de plaquettes forestières, de déchets ou de résidus. Cela englobe aussi les plantes cultivées spécifiquement pour l'énergie, comme les cultures lignocellulosiques, ou des déchets agricoles comme les pailles.
Biomasse solide		Ensemble regroupant le bois-énergie, les déchets renouvelables incinérés et les résidus agricoles et agroalimentaires (incinérés et incluant la bagasse, qui correspond au résidu ligneux de la canne à sucre). La biomasse au sens large comprend le biogaz et les biocarburants.
Biomasse souterraine		Toute la biomasse des racines vivantes. Les racines fines de moins de 2 mm de diamètre sont exclues, car elles ne peuvent souvent pas être distinguées empiriquement du sol.
Biome		Ensemble d'écosystèmes caractéristique d'une aire biogéographique et nommé à partir de la végétation et des espèces animales qui y prédominent et y sont adaptées. Il est l'expression des conditions écologiques du lieu à l'échelle régionale ou continentale.

Biomimétisme		Approche de l'innovation qui cherche des solutions durables aux défis humains en s'inspirant des modèles et des stratégies éprouvées de la nature pour innover durablement. L'objectif est de proposer des réponses (produits, processus, politiques ou nouveaux modes de vie) multicritères combinant notamment les aspects esthétique, fonctionnel, économique et durable qui sont bien adaptés à la vie sur terre à long terme. Aussi, philosophie et approches conceptuelles interdisciplinaires prenant pour modèle la nature afin de relever les défis du développement durable.
Biomimétique		Coopération interdisciplinaire de la biologie et de la technologie ou d'autres domaines d'innovation dans le but de résoudre des problèmes pratiques par le biais de l'analyse fonctionnelle des systèmes biologiques, de leur abstraction en modèles ainsi que le transfert et l'application de ces modèles à la solution. Le biomimétisme, consiste à s'inspirer de la flore, de la faune ou d'écosystèmes entiers comme base de conception. Il a suscité un vif intérêt dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie, à la fois comme approche innovante et comme piste prometteuse pour orienter l'environnement bâti vers un modèle plus durable.
Bioplastique		Plastique biosourcé et biodégradable. → Un bioplastique est généralement compostable.
Bioréhabilitation		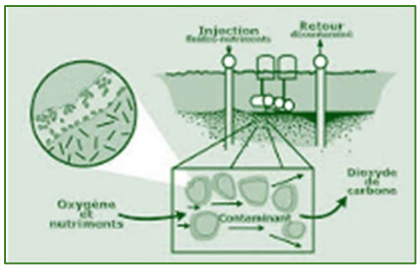 Dépollution biologique ou encore bioremédiation. Dépollution du sol ou de l'eau d'un site au moyen de microorganismes ? décomposeurs, d'algues ou de certaines plantes capables de concentrer des éléments nocifs issus d'activités humaines.
Biorétention		La biorétention est une méthode de gestion des eaux pluviales qui consiste à utiliser des zones aménagées pour capter les eaux pluviales et les retenir afin de permettre leur infiltration dans le sol ou leur assimilation.

Biosphère		La biosphère est l'ensemble des écosystèmes présents dans les trois zones de la planète : la lithosphère, l'atmosphère et l'hydrosphère. Aussi, partie du système terrestre comprenant tous les écosystèmes et organismes vivants présents dans l'atmosphère, sur terre (biosphère terrestre) ou dans les océans (biosphère marine), y compris la matière organique morte qui en provient, telle que la litière, la matière organique des sols et les détritus des océans.
Bioremédiation		Pour tenter d'éradiquer les sites et sols pollués, la filière de dépollution innove avec une technique durable nommée bioremédiation. Véritable solution verte, la bioremédiation contribue à la protection de l'environnement. En plus d'être entièrement biologique, ce procédé de dépollution des sols permet l'élimination des déchets dangereux. À savoir que la bioremédiation utilise des microorganismes (bactéries, champignons, nématodes, protozoaires) pour retirer ou neutraliser les polluants chimiques des terrains pollués. Cette méthode de traitement biologique consistant à la décontamination permet de traiter de grandes surfaces à des coûts modérés. En amont, le diagnostic de pollution des sols doit être effectué afin de déterminer l'état d'altération des sols pollués.
Biosourcing		Le biosourcing, terme de plus en plus répandu dans l'industrie, désigne l'utilisation de matières premières d'origine biologique pour la fabrication de produits. L'avantage majeur du biosourcing réside dans sa capacité à se renouveler de manière continue à l'échelle humaine, offrant ainsi une alternative durable et respectueuse de l'environnement. L'idée est de remplacer un matériau d'origine minérale, non renouvelable, par un matériau d'origine biologique, renouvelable. L'exemple le plus important et le plus flagrant est celui des biocarburants : on remplace le pétrole, minéral, par produit qui a été issu de cultures comme le maïs. Le bilan carbone est beaucoup plus positif, puisqu'on n'utilise pas un carbone qui était stocké dans le sol depuis longtemps, mais un carbone qui vient d'être stocké dans le végétal. Il y a le remplacement du ciment par le bois pour la construction. La production et le transport de ciment

		libère environ 8% du CO2 d'origine humaine. Le bois, au contraire, stocke une masse considérable de carbone. En utilisant le second, d'origine biologique, on améliorerait probablement le bilan carbone de la construction. L'idée séduit de plus en plus, notamment dans les bioplastiques (ex : Michelin annonce s'orienter vers les biomatériaux pour ses pneus) et la mode.
Biotope		Lieu de vie ayant des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes. Ce milieu héberge un ensemble de formes de vie composant la biocénose flore, faune, micro-organismes. Un biotope et la biocénose qu'il accueille forment un écosystème.
Blackout		Panne de courant à large échelle ou, en temps de guerre, une réduction de l'éclairage pour protéger un lieu d'une attaque ennemie par exemple (on l'écrit black-out dans ce cas en français).
Blanchiment écologique		Forme de mésinformation climatique par laquelle les entreprises ou les institutions exagèrent ou prétextent des bénéfices écologiques pour maintenir leur position sur le marché, ainsi que leur inertie. Ce blanchiment utilise généralement des images et des discours évoquant la durabilité, tels que des forêts luxuriantes, des éoliennes ou une image de marque respectueuse de l'environnement. En donnant l'illusion de progrès, ces tactiques retardent l'adoption de politiques et de règlements plus efficaces.
Blanchiment du bâti et de la voirie		Des villes comme Los Angeles ont ainsi développé des techniques de blanchiment des trottoirs pour réduire l'effet d'ICU. Ces pratiques peuvent toutefois accroître les problématiques d'éblouissement et le dépérissement des jeunes arbres, puisque les couleurs claires réfléchissent une partie de la lumière. L'entretien des surfaces claires, parfois plus salissantes, est à prendre en compte.
Blaue Engel		Label environnement général allemand établi en 1977 qui intègre des critères écologiques qualitatifs relatifs à la santé et à l'étiquetage, mais pas de critères économiques et sociaux. Il s'appuie sur une analyse complète de cycle de vie,

		mais ne prend pas en compte le transport entre le site de production et celui de la mise en œuvre.
Blended finance		La Blended Finance (appelée Financement Mixte) est définie comme l'utilisation stratégique de financement du développement et des fonds philanthropiques pour mobiliser les flux de capitaux privés vers les marchés émergents, engendrant des résultats positifs pour les investisseurs et les communautés touchées.
Blocs de construction		Qualités clés contribuant à la durabilité environnementale urbaine. Selon le contexte et les facteurs favorables, différents éléments constitutifs constitueront les apports nécessaires à la transition vers la durabilité environnementale urbaine. L'un des quatre principaux éléments du cadre conceptuel de l'AEE pour la durabilité environnementale urbaine (optiques, contexte, facteurs favorables et éléments constitutifs).
Bois de classe A		Bois non traité provenant des sous-produits de la transformation (palettes, caisses, cagettes...) accepté par les chaufferies sous forme de plaquettes.
Bois de classe B		Bois faiblement traités ou traités non dangereux (panneaux, bois d'ameublement...), accepté dans des installations spécifiques conçues pour gérer les produits chimiques qui ont imprégné le bois. Il est réutilisé comme matière première.
Bois de classe C		Bois traité dangereux (traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques...), considéré comme déchet dangereux et doit être traité dans des installations spécialisées.
Bois-énergie		Ensemble comprenant le bois bûche (commercialisé ou autoconsommé), ainsi que tous les coproduits du bois, destinés à produire de l'énergie : liqueur noire, écorce, sciure, plaquettes forestières et plaquettes d'industrie, briquettes reconstituées et granulés, broyats de déchets industriels banals, bois en fin de vie, etc.
Bois résidentiel		Le chauffage au bois résidentiel fait référence à l'utilisation du bois comme source d'énergie pour chauffer une maison.

Bois rond		Bois dans son état naturel après abattage, avec ou sans écorce, il peut être rond, fendu, grossièrement équarri, etc. Il peut être utilisé à des fins industrielles (bois rond industriel), soit sous sa forme ronde (poteaux électriques, pieux, etc.), soit comme matière première à transformer en produits industriels (bois scié, panneaux, pâte à papier, etc.).
Boisement (Afforestation)		Plantation de nouvelles forêts sur des terres qui, historiquement, n'en possédaient pas. Les projets de boisement peuvent s'inscrire sous différents dispositifs, la mise en œuvre conjointe (MOC) et le mécanisme pour un développement propre (MDP) en vertu du Protocole de Kyoto, pour lesquels des critères précis s'appliquent (ex. : apporter la preuve que les terres n'ont pas porté de forêts pendant au moins 50 ans ou qu'elles n'ont pas été converties pour être destinées à d'autres utilisations avant le 31 décembre 1989).
Boîte noire de la Terre		D'ici à la fin de l'année 2026, une gigantesque «boîte noire» sera installée en Tasmanie, au sud de l'Australie. Baptisée «Boîte noire de la Terre», elle enregistrera des centaines de données climatiques pour garder une mémoire de l'évolution de la crise climatique. Derrière cette initiative se trouvent notamment Rouser Lab, une agence de communication environnementale. Leur objectif est de conserver une trace des bouleversements climatiques qui peut, selon eux, mener l'humanité à la catastrophe. De la taille d'un autobus, il sera construit avec des plaques d'acier de près de huit centimètres d'épaisseur, entouré de panneaux en béton et protégé par un toit en verre équipé de panneaux solaires. Annoncé en 2021 lors de la COP26 à Glasgow, cette boîte noire enregistrera en continu des informations liées au climat. Températures, montée du niveau des mers, rapports scientifiques ou encore discours politiques seront stockés afin de constituer une véritable mémoire du dérèglement climatique. Pour Rob Beamish, fondateur de Rouser Lab, il s'agit d'«un appareil d'enregistrement de données autonome et pratiquement indestructible». Les données seront

		d'abord accessibles en ligne. Les visiteurs pourront aussi les consulter depuis leur téléphone sur le lieu du site. À plus long terme, cette boîte noire doit, pour ses concepteurs, laisser une trace à d'éventuelles civilisations futures si le changement climatique venait à provoquer la disparition de l'humanité.
Bombe climatique		Une bombe à carbone (aussi dénommée bombe climatique, ou bombe carbone) est une nouvelle extraction d'hydrocarbures du sous-sol terrestre. Le nom désigne également tout phénomène physique déclenché ou accéléré par le réchauffement climatique et contribuant lui-même à augmenter ce réchauffement via une boucle de rétroaction positive. De telles « bombes » libèrent des quantités énormes de gaz à effet de serre, qui renforcent la capacité de l'atmosphère à retenir la chaleur.
Bon état des masses d'eau		La Directive Cadre Européenne (DCE), adoptée en 2000, élément majeur de la réglementation en faveur de la protection des ressources en eau, fixe un objectif de bon état des masses d'eau à l'horizon 2027. Cet objectif regroupe en fait trois caractéristiques : – L'état chimique : le niveau de pollution. – L'état écologique : le bon fonctionnement des écosystèmes naturels. – L'état quantitatif.
Bonheur national brut	**BNB**	Indice servant au gouvernement du Bhoutan à mesurer le bonheur et le bien-être de la population du pays. Inscrit dans la constitution promulguée le 18 juillet 2008, il se veut une définition du niveau de vie en des termes plus globaux que le produit national brut. Préconisé par le roi du Bhoutan, Jigme Singye Wangchuck, en 1972, cet indice a pour objectif de guider l'établissement de plans économiques et de

		développement pour le pays tout en respectant les valeurs spirituelles bouddhistes.
Bonification		Aide complémentaire par le biais d'une augmentation de la prime versée pour une opération classique dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie. Il existe différents types de bonifications dont certaines ont été abrogées : offre isolation à 1 euro, coups de pouce, ZNI, CPE, GPE, etc.
Bonification ANRU		Dans les quartiers de la politique de la ville, où les marchés immobiliers sont souvent peu tendus, des formes de bonification écologique ont été mises en place par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU). La subvention de l'ANRU peut-être ainsi bonifiée jusqu'à 15 % du montant total si le projet présente une ambition environnementale forte. Cette bonification écologique vient récompenser des approches environnementales globales et systémiques du projet, à la différence des aides ciblées sur la rénovation énergétique ou la végétalisation.
Bonus de constructibilité		Certaines municipalités offrent des bonus de densité ou de hauteur pour les projets certifiés durables et la réduction de taxes foncières. C'est un droit de construire plus en échange de critères de durabilité (HQE, BREEAM). Les constructions exemplaires du point de vue environnemental peuvent déroger aux règles de hauteur définies dans un Plan Local d'Urbanisme (PLU), sans que la collectivité ait besoin de réviser ce dernier ou d'y inscrire une clause spécifique. Pour les communes ayant inscrit un bonus de constructibilité dans leur PLU, les textes actualisent la définition des constructions exemplaires pouvant y prétendre. 3 notions introduites en 2016 sont à ce titre actualisées par ces textes : construction exemplaire du point de vue environnemental, énergétique, et bâtiment à énergie positive.
Bonus Réparation		Le bonus réparation, instauré par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et disponible depuis décembre 2022, est une réduction appliquée directement sur la facture de réparation de certains appareils lorsqu'ils sont réparés par un réparateur labellisé. Financé par les contributions des producteurs

		aux éco-organismes agréés par l'État, tels qu'Ecosystem, Ecologic ou Refashion, le dispositif vise à lutter contre l'obsolescence programmée et à encourager une consommation plus écologique. Le bonus réparation couvre une trentaine de types de produits électriques et électroniques, incluant des appareils d'entretien, de cuisine, de sport, de mobilité électrique, de gros électroménager, d'image et son, des objets connectés, des téléphones mobiles, du matériel de bricolage, d'entretien de jardin, de l'informatique, et des instruments de musique. Les réparations doivent concerner des produits non couverts par une garantie et se faire obligatoirement chez un réparateur labellisé QualiRépar.
Bord de mer NF		Moins de 3 km du littoral, à l'exclusion des conditions d'attaque directe par l'eau de mer (front de mer).
Borne-de-recharge		Boîtier permettant de recharger une voiture électrique ou hybride- rechargeable. Il est composé d'une prise ou d'un câble attaché. Selon les modèles, il peut être équipé d'un bouton d'activation, d'un écran, d'un lecteur de badge ou d'un lecteur de carte bancaire. Une borne désigne aussi bien une wallbox, une borne lente, accélérée, rapide ou ultra-rapide. Elle peut être installée dans un lieu privé comme public, accessible à tous comme à certains utilisateurs.
Boucle d'eau tempérée		Réseau faisant circuler de l'eau tempérée ou un fluide calo-frigo-porteur généralement entre 10°C et 40°C permettant, selon les opportunités, de fournir de la chaleur et du froid. La boucle d'eau tempérée permet de mobiliser des sources d'énergies diffuses et/ou à basses températures. C'est un dispositif de production et d'équilibrage centralisé d'énergies, couplé à un réseau de distribution qui vient satisfaire des besoins de chaud et de froid de clients raccordés. Elle est composée de 3 parties : 1. La production d'équilibrage centralisée 2. Les réseaux de distribution via une boucle tempérée 3. La production de chaleur et de froid décentralisée (constituée d'une ou plusieurs PAC et/ou TFP).

Boucle énergétique locale		Une boucle énergétique locale consiste à rassembler plusieurs acteurs publics ou privés autour d'une ressource locale et partagée, qu'il s'agisse de chaleur, de froid, d'électricité ou encore d'hydrogène. Ce type de projet va donc connecter les acteurs d'un même territoire, pour optimiser les ressources énergétiques du territoire et les distribuer grâce à ces boucles locales. Un projet de boucle énergétique locale concerne de nombreux acteurs : 1. Utilisateurs potentiels des boucles, qu'ils soient industriels, aménageurs, bailleurs sociaux ou issus du secteur tertiaire 2. Collectivités, souvent au cœur de la démarche 3. Investisseurs (publics ou privés) 4. Opérateurs de réseaux
Boucle de Rétroaction		On parle de rétroaction lorsque la réponse d'un système à un stimuli externe impacte le stimuli lui-même. En matière de climat, ces boucles de rétroaction peuvent amplifier ou au contraire atténuer l'effet de chaque forçage radiatif (tel que les émissions par les humains de gaz à effet de serre). Ils peuvent être des modérateurs (rétroaction négative) ou des catalyseurs (rétroaction positive) du bouleversement climatique. Ils jouent un rôle important dans l'estimation de la sensibilité climatique et les projections sur le climat futur. Par exemple la concentration maximale de vapeur d'eau possible dans l'atmosphère augmente avec la température de cette dernière.
Boucles d'eau tempérée à énergie géothermique	**BETEG**	Ce système peut être assimilé à un réseau de chaleur urbain avec, comme différence principale, la température de l'eau circulant dans la boucle. Celle-ci est généralement comprise entre 10°C et 25°C, contre plus de 50°C dans un réseau de chaleur. Ce qui distingue les BETEG des réseaux de chaleur est la présence de sous-stations de production dans lesquelles sont installées une ou plusieurs pompes à chaleur qui vont échanger les calories ou frigories de l'eau circulant dans la boucle, en fonction des besoins de chaud et de froid des bâtiments desservis. La BETEG présente de nombreux avantages : – Une performance énergétique, économique et environnementale,

		– Une adaptabilité à tous types de besoins (chaud et/ou froid, ECS), – Une capacité de stockage thermique intersaisonnier, – La possibilité de disposer de plusieurs sources d'énergie sur une même boucle (géothermie sur nappe ou sondes, récupération de chaleur sur eaux usées, eau de mer, eau de stations d'épuration, eau de lac, de rivière...) susceptibles d'être reliées en plusieurs phases selon l'évolution des besoins à satisfaire, – Une valorisation intelligente de l'énergie entre les différents consommateurs avec leurs besoins spécifiques : par exemple, un bâtiment avec des besoins de froid pourra rejeter ses calories sur la boucle afin qu'elle serve à chauffer un autre bâtiment. C'est pour cela que la BETEG peut être qualifiée de smart grid thermique. La chaleur à valoriser peut provenir d'une nappe phréatique ou d'un champ de sondes, et de l'eau de mer, des eaux usées ou des puits de mine.
Boucler la boucle		Modèle circulaire de gestion des ressources dans lequel les produits, les matériaux, les biens immobiliers et les terrains sont utilisés tout en préservant leur valeur. Cela implique de minimiser la production de déchets.
Boucle locale de fourniture d'électricité		En France, des fournisseurs alternatifs d'énergie peuvent être agréés pour se substituer à EDF dans le cadre des contrats d'obligation d'achat (OA) avec des exploitants d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, dans la limite de 10 MW. Pour rappel, les petites installations ENR de moins de 500 kWc ont accès à un tarif d'achat, qui est signé avec EDF OA. Grâce à cet agrément, les opérateurs peuvent proposer aux collectivités (qui ont des installations solaires en toiture, par exemple) ou aux hébergeurs de centrales solaires, des contrats de fourniture comprenant la production de leur installation. Le dispositif développé permet de faire le lien entre production et consommation. Cela crée donc une boucle locale sans pour autant se lancer dans l'autoconsommation, qui est un cadre assez contraignant.

Boucle de rétroaction		La rétroaction est une réaction suite à une perturbation. Concrètement, le processus de boucle de rétroaction est une réaction à un stimuli. Tant que la perturbation est présente, le cycle se perpétuera. La boucle de rétroaction peut-être soit positive, soit négative. La première provoque une amplification du déséquilibre tandis que la seconde tend vers une atténuation.
Bouclier tarifaire		Le bouclier tarifaire bloque ou freine la hausse des tarifs réglementés de l'énergie. Il est applicable aux particuliers en logement individuel, aux copropriétés, logements sociaux, petites entreprises ainsi que les plus petites communes. Face à la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a annoncé qu'il prolongeait le bouclier tarifaire en 2024 pour l'électricité. Quant au gaz, le bouclier tarifaire a pris fin en 2023 avec la suppression du tarif réglementé.
Bouilloire thermique		La bouilloire thermique est un logement qui n'est pas protégé contre la chaleur. Son isolation minime contre ce phénomène entraîne une hausse de la température à l'intérieur du bâti. Ce phénomène peut se ressentir sur des logements anciens comme récents. Ce sont des logements mal isolés et mal ventilés, mais aussi par vulnérables par l'absence d'espaces extérieurs ou de volets pour se protéger des rayons du soleil.
Bouquet énergétique		Répartition, généralement exprimée en pourcentages, des énergies primaires dans la consommation d'un pays, d'une collectivité ou d'une industrie.
Bouquet d'énergies de chauffage du parc de logements		Le gaz naturel est l'énergie la plus utilisée pour le chauffage en France, constituant l'énergie de chauffage principale de 36 % des logements en 2021, devant l'électricité (30 %, hors pompes à chaleur), le bois (11 %) et le fioul domestique (9 %). Le gaz naturel est très présent au sein des appartements (44 %). Les pompes à chaleur connaissent la plus forte progression ces dernières années : + 4,7 points pour l'ensemble du parc et + 7,5 points pour les maisons individuelles depuis 2016.
Bouquet d'intervention		Ensemble d'actions cohérentes dont la réalisation simultanée permet de réhabiliter un bâtiment, selon des objectifs prédéfinis (performance énergétique, confort, gros entretien.).

Bourse de l'électricité		Plateforme de négoce de l'électricité Les bourses de l'électricité permettent une commercialisation anonyme et transparente de l'énergie. Une plateforme d'échange multilatérale est mise en place, sur laquelle les acteurs du marché formulent des demandes ou des offres. L'opérateur de marché regroupe toutes les demandes et toutes les offres et équilibre le marché toutes les 15 min. Les produits proposés sur la bourse de l'électricité sont des produits standard dont la demande est suffisamment forte pour garantir la liquidité et un bon prix.
Bourse européenne de l'énergie	**EEX**	La Bourse européenne de l'énergie (EEX) est la principale bourse d'échange d'énergie, qui construit, avec ses clients, des marchés de matières premières sûrs, performants et durables dans le monde entier. Membre du groupe EEX, un groupe d'entreprises opérant sur les marchés internationaux des matières premières, elle propose des contrats sur l'électricité, le gaz naturel et les quotas d'émission, ainsi que sur le fret et les produits agricoles. EEX fournit des services d'enregistrement et des enchères de garanties d'origine, pour le compte de l'État français.
Brasseur d'air		Un brasseur d'air n'est autre qu'un ventilateur très performant destiné à un usage professionnel pour ventiler de grandes superficies comme des entrepôts ou autres bâtiments industriels. Quand il est voué à un usage domestique, on parle alors de ventilateur. Celui-ci, moins puissant, ne permet pas une ventilation de grands espaces. L'indicateur sur le confort d'été dans le DPE ne prend pas en compte les équipements de refroidissement. Mais il prend en compte la présence de brasseurs d'air fixes. Les ventilateurs sur pied ne doivent pas être pris en compte.
Brasseurs d'air, une solution de sobriété et d'efficacité	**BRASSE**	Les brasseurs d'air en plafond permettent d'améliorer le confort thermique des usagers des bâtiments tout en diminuant la consommation d'énergie nécessaire au refroidissement de locaux. Ils sont par conséquent une solution permettant de s'adapter au changement climatique. Mais ces équipements

		sont peu préconisés par les équipes de conception de bâtiment. D'un point de vue technique, cela est dû à un manque de connaissance sur ces équipements, leurs performances et leur effet sur la qualité des ambiances intérieures. Cela pourrait également être dû à des raisons socio-économiques non encore identifiées. Ces constats ont fait naître le programme de recherche : BRASSE. Ce projet de recherche vise principalement à enrichir le secteur du bâtiment de connaissances sur ces équipements, de développer des méthodes et outils d'aide à l'intégration et à diffuser cette connaissance.
Brise-soleil		Les brise-soleil fixes sont des dispositifs permettant de limiter l'apport d'énergie solaire des ouvertures. Ils sont pensés pour laisser passer un maximum d'énergie solaire en hiver et réduire l'apport solaire durant l'été tout en laissant passer la lumière. Etant des dispositifs fixes et durables dans le temps, le travail de conception et de dimensionnement est important. Les brise-soleil intégrés à la façade sont de plus en plus utilisés dans le neuf et la rénovation, pour répondre notamment aux enjeux induits par la nouvelle réglementation thermique RT 2012. Ils permettent d'optimiser les apports solaires et d'assurer le confort thermique pour les occupants. Ils permettent aussi de réduire la charge de climatisation dans les bâtiments équipés de systèmes de rafraîchissement actifs.
Boussole de la transition écologique		La boussole de la transition écologique est un outil pédagogique au service de l'amélioration de l'impact des projets quelle qu'en soit leur nature, y compris les projets qui n'ont pas pour objectif principal la transition écologique. Elle a été construite avec les directions générales du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et ses opérateurs (Cerema, Ademe...).

Boussole de la résilience		Le CEREMA retient 8 qualités de la résilience des territoires : autonomie, robustesse, flexibilité, diversité, redondance, inclusion, intégration, capacité d'apprendre. La boussole de la résilience du Cerema constitue, un cadre de réflexion et d'action et a vocation à aider les acteurs de la collectivité et, plus largement, du territoire (entreprises, acteurs locaux, habitants, etc.), à renforcer leur résilience. pour mieux anticiper, agir, rebondir, se transformer dans le temps et in fine, réduire leurs vulnérabilités.
Bout de chaîne (Techniques en)		Méthodes utilisées pour débarrasser un flux d'air, d'eau, de déchets, de produits ou autres, de substances toxiques déjà formées. Ces techniques sont dites de/en bout de chaîne (ou end-of-pipe) du fait qu'elles sont généralement mises en œuvre au stade final du procédé avant que le flux ne soit rejeté ou livré. Des technologies qui réduisent les missions de polluants après qu'il se sont formés, telles que les purificateurs d'air sur les cheminées industrielles ou les convertisseurs catalytiques sur pots d'échappement des voitures, sont des exemples de technologies en bout de chaine.
Brasseurs d'air, une solution de sobriété et d'efficacité	**BRASSE**	BRASSE BRASSEUR D'AIR : UNE SOLUTION DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ Les brasseurs d'air en plafond permettent d'améliorer le confort thermique des usagers des bâtiments tout en diminuant la consommation d'énergie nécessaire au refroidissement de locaux. Ils sont par conséquent une solution permettant de s'adapter au changement climatique. Mais ces équipements sont peu préconisés par les équipes de conception de bâtiment. D'un point de vue technique, cela est dû à un manque de connaissance sur ces équipements, leurs performances et leur effet sur la qualité des ambiances intérieures. Cela pourrait également être dû à des raisons socio-économiques non encore identifiées.

		Ces constats ont fait naître le programme de recherche : BRASSE. Ce projet de recherche vise principalement à enrichir le secteur du bâtiment de connaissances sur ces équipements, de développer des méthodes et outils d'aide à l'intégration et à diffuser cette connaissance.
Brise-soleil		Les brise-soleil fixes sont des dispositifs permettant de limiter l'apport d'énergie solaire des ouvertures. Ils sont pensés pour laisser passer un maximum d'énergie solaire en hiver et réduire l'apport solaire durant l'été tout en laissant passer la lumière. Etant des dispositifs fixes et durables dans le temps, le travail de conception et de dimensionnement est important.
Budget vert		Chaque année depuis 2020, quelques jours après la présentation du projet de loi de finances (PLF), un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État est publié. Ce rapport contient notamment le « budget vert », un document qui classe et chiffre les dépenses et crédits de l'État selon leur impact environnemental pour l'année à venir.
Build Back Better	**BBB**	Stratégie visant à réduire les risques pour les peuples des nations et des communautés à la suite de catastrophes et de chocs futurs. L'approche BBB intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe dans la restauration des infrastructures physiques, des systèmes sociaux et des abris, ainsi que dans la revitalisation des moyens de subsistance, des économies et de l'environnement. Le BBB a été officiellement décrit pour la première fois dans le document des Nations Unies sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.
Building and Environment		Revue internationale issue d'une collaboration de recherche sino italienne, qui publie des articles de recherche originaux, des articles de synthèse, des éditoriaux et des communications brèves portant sur les sciences du bâtiment, la physique urbaine et l'interaction humaine avec l'environnement bâti intérieur et extérieur. La revue met l'accent sur les technologies et les connaissances novatrices et de pointe, rigoureusement validées par des mesures et des analyses. Elle publie des articles relatifs à la performance environnementale du cadre bâti à différentes échelles spatiales : villes, communautés, bâtiments, systèmes et assemblages de bâtiments, ainsi que d'autres environnements bâtis tels

		que les infrastructures de transport et les sites industriels. Nous encourageons la soumission de résultats de recherche collaboratifs et multidisciplinaires à portée plus large.
Building management system	**BMS**	Système utilisé pour gérer et contrôler les installations techniques du bâtiment (système HVAC, installations électriques, éclairage artificiel, stores, etc.). En français, on utilise l'abréviation GTC ou GTB.
Building operating system)	**BOS**	Système d'exploitation du bâtiment. Plateforme logicielle globale à l'échelle du bâtiment et connectée à ses différents systèmes. Elle assure le stockage et le traitement des données et prend en charge les applications logicielles afin de fournir les fonctionnalités souhaitées du bâtiment intelligent. Dans la hiérarchie, un BOS est au-dessus d'une GTC.
Building Research Establishment	**BRE**	Centre de recherche sur les sciences du bâtiment au Royaume-Uni, détenu par l'organisation caritative BRE Trust. Ancien laboratoire national du gouvernement britannique, il a été privatisé en 1997. Le BRE propose des services de recherche, de conseil, de formation, d'essais, de certification et de normalisation aux organisations des secteurs public et privé, au Royaume-Uni et à l'étranger.
Bunti		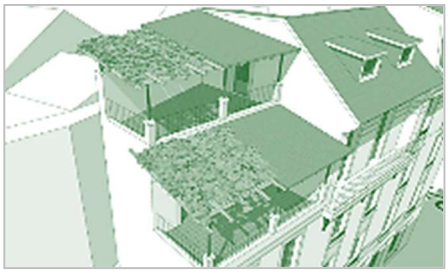 Le BUNTI, ("tisser" en hindi, mais aussi de l'anglo-normand "bontë", "bonté") est un projet de recherche & développement open source, initié en 2018 par Denis Caraire, Paul Lempérière, Amandine Hernandez, Thomas Hanss et David Miet. Ce projet s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire : il vise la massification de la rénovation et de la reconfiguration du parc d'habitat ancien grâce à la mise au point de modalités d'intervention inédites, basées sur un nouveau type d'ingénierie de projets engendrant un effet de levier de 10€ d'investissement privé pour 1€ d'investissement public. Expérimenté pour la première fois en 2017, 2018 et 2019 par Villes Vivantes pour le SCoT des Vosges Centrales, la Communauté Urbaine du

		Creusot et Périgueux, en prolongement d'opérations de densification douce engagées sur ces territoires, le BUNTI est issu, au départ, d'une transposition des méthodes de déclenchement et d'aboutissement des projets BIMBY (création de terrains à bâtir à partir de parcelles déjà construites) aux projets de transformation du patrimoine bâti existant.
Branchage vs projection		Le terme "banchage" vient de "banche", mot qui désigne un moule utilisé dans la construction pour tenir le béton jusqu'à ce qu'il durcisse. Cela consiste à placer une ou plusieurs plaques, les banches, qui vont contenir le béton de chaux et de chanvre. Cela permet de maîtriser l'épaisseur à apporter et d'obtenir une surface plane sur des supports en rénovation. Le banchage se distingue du colombage en cela que l'ossature bois n'a pas vocation à rester apparente. L'application par projection quant à elle, convient aux applications superficielles (quelques centimètres), mais pas aux grandes épaisseurs (comme celles atteintes en banchage).
Brasseurs d'air fixes		 Les brasseurs d'air apportent du confort thermique dans une pièce en créant, des vitesses d'air verticales, de haut en bas, relativement homogènes dans la pièce où ils sont installés Le premier ventilateur de plafond électrique date de 1882 et du détournement par Philippe Diehl du moteur qu'il avait inventé à l'origine pour les machines à coudre Singer. Dans les années 1920, les ventilateurs de plafond sont devenus monnaie courante aux États-Unis et ont commencé à s'imposer à l'échelle internationale. Durant la même période, les ventilateurs de plafond sont devenus très populaires dans d'autres régions, comme l'Inde ou le Moyen-Orient. À température équivalente, un logement ventilé sera bien plus confortable car les mouvements d'air entraînent une sensation de fraîcheur. Équipement peu onéreux, le brasseur d'air crée des conditions de confort à moindre coût global (investissement/ exploitation/environnement/société) en climat tropical sachant qu'il consomme a minima 10 fois moins (et possiblement jusqu'à 40 fois) d'énergie qu'un climatiseur pour un même service rendu en terme de confort. Par ailleurs, le brasseur d'air permet aussi de

		s'affranchir en partie des limites du confort en ventilation naturelle, qui nécessite de garder les fenêtres ouvertes et d'être soumis aux nuisances sonores, de pollution atmosphérique. En saison intermédiaire, le brasseur d'air créera une ventilation mécanique qui peut apporter du confort fenêtres fermées, en préservant l'intimité acoustique de l'usager, notamment dans une chambre. Le brasseur d'air apporte d'autres avantages – Protection contre les moustiques. – Amélioration de la ventilation d'hygiène. – Réduction des risques sanitaires par limitation des chocs thermiques (ambiances extérieures / intérieures). – Réduction des problématiques de moisissures et condensation des espaces climatisés. – Pas de fluides frigorigènes nocif pour l'environnement.
BRE Environmental Assessment Method	**BREEAM**	BRE Environmental Assessment Method est la méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments développée par le Building Research Establishment, un organisme privé britannique de recherche en bâtiment. Il tend à devenir un standard mondial. Quelle que soit la certification choisie, les bâtiments engagés dans le processus de certification seront évalués sur une batterie de critères répartis en dix catégories : **Management de projet (12%)*** **Énergie (15%)** **Santé et bien-être (19%)** **Transports (8%)** **Eau (6%)** **Matériaux (12,5%)** **Déchets (7,5%)** **Utilisation du sol et écologie (10%)** **Pollution (10%)** **Innovation (10% de bonus)**
Brent		Type de pétrole brut issu des gisements de Mer du Nord. Il s'agit d'un pétrole assez léger et peu soufré. Le cours du Brent est le prix par baril de ce pétrole et constitue la référence pour le marché européen. Son prix sert de référence pour 60% des pétroles mondiaux.
Bruit de chantier		Les travaux bruyants et gênant le voisinage sont interdits, en tous lieux, à l'intérieur des immeubles comme sur le domaine public, aux heures suivantes : Avant 7 h et après 22 h les jours de semaine, Avant 8 h et après 20 h le samedi, Les dimanches et jours fériés.

		les bruits de chantier sont soumis à la réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage (art. R.1336-10 du Code de la santé publique). Celle-ci indique que l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme se caractérise, pour un bruit de chantier, par l'une des circonstances suivantes : – le non-respect des conditions fixées par les autorités compétentes en ce qui concerne soit la réalisation des travaux, soit l'utilisation ou l'exploitation de matériels, ou d'équipements, – l'insuffisance de précautions appropriées pour limiter ce bruit (exemple : pause des travaux entre 12h et 14h, travaux de nuit sans dérogation), – un comportement anormalement bruyant. Si l'une de ces trois circonstances est caractérisée, elle peut constituer une infraction de 5e classe (jusqu'à 1 500 euros d'amende pour les personnes physiques et 7 500 euros d'amende pour les personnes morales).
Bruit dans l'environnement		Défini par la directive 2002/49/CE comme le son extérieur non désiré ou nuisible résultant d'activités humaines, y compris e bruit émis par les moyens de transport, le trafic routier, ferroviaire ou aérien et provenant de sites d'activité industrielle.
Bruitparif		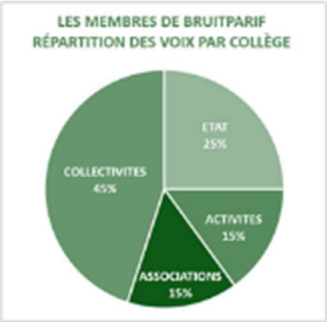 Observatoire du bruit en Île-de-France. Les travaux de Bruitparif contribuent à éclairer les décisions publiques, les associations et les entreprises engagées dans l'amélioration de l'environnement sonore, tout en informant et en sensibilisant les citoyens. Ils contribuent à faire progresser les connaissances scientifiques sur les impacts du bruit ainsi que les méthodes et les technologies de surveillance du bruit. Bruitparif développe ses actions avant tout sur le territoire francilien mais apporte également son expertise aux niveaux national et international, à travers la participation à des groupes de travail et à des études ou par l'intermédiaire de coopérations et de partenariats afin de développer le savoir-faire professionnel en caractérisation et en gestion de l'environnement sonore.

Bruit de pont thermique		Dégradation locale des performances d'isolation due à une mauvaise conception.
Budget carbone		Le terme budget carbone est employé dans deux contextes : • Selon le Giec : le budget carbone désigne la quantité de GES qu'il est possible à l'humanité d'émettre, d'ici la fin du siècle, pour respecter un niveau maximal de réchauffement (par exemple, pour limiter à 2 °C l'augmentation moyenne des températures en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, avec une probabilité de 67 %, le budget carbone restant à partir de 2021 est de 1 075 gigatonnes (Gt) de CO2, et de seulement 325 Gt CO2 pour limiter l'augmentation à 1,5 °C).Le budget carbone est repris dans cette acception dans le défi Ressources de ce rapport. • Selon la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) : Le budget carbone désigne les objectifs quantitatifs d'émissions de GES à ne pas dépasser dans les années futures pour respecter la trajectoire de réduction des émissions nationales fixée par le gouvernement français. Les budgets carbone de la SNBC sont déclinés par type de molécules et par secteur. Ils sont établis pour des pas de temps de cinq années. Le budget carbone est repris dans cette acception dans le défi Climat de ce rapport. *Évolution des budgets carbone dans la SNBC* Émissions annuelles moyennes (en Mt CO_2eq) (hors UTCATF) 1er budget (2015-2018) / 2e budget (2019-2023) / 3e budget (2024-2028) / 4e budget (2029-2033) SNBC-1 (adoption 2015) : 442 / 399 / 358 / - SNBC-1 (ajustement 2019) : 441 / 398 / 357 / - SNBC-2 (adoption 2020) : - / 422 / 356 / 300 *Note : budgets carbone adoptés en 2015 et ajustés en 2019 et budgets carbone adoptés en 2020.* *Source : ministère de la Transition écologique, synthèse de la Stratégie nationale bas-carbone, avril 2020*
Budget vert		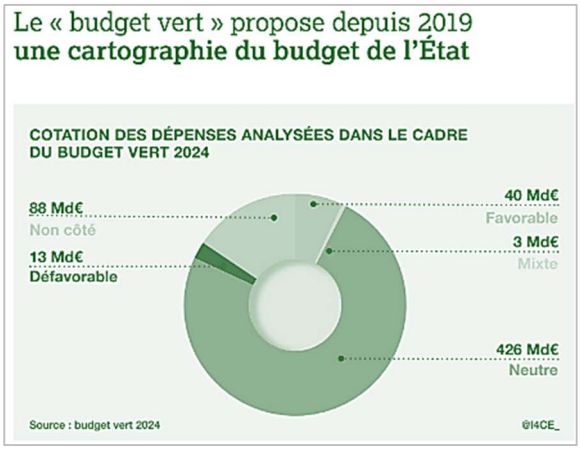 Le budget vert propose depuis 2019 une cartographie du budget de l'État. Initié en 2019, le budget vert est désormais une analyse récurrente de l'impact environnemental

		du budget de l'État et accompagne chaque projet de loi de finances. Cette analyse vise à donner une vision d'ensemble, en plus des crédits budgétaires, l'analyse porte sur les taxes affectées et les dépenses fiscales. Six axes environnementaux différents sont étudiés : 1 la baisse des émissions de gaz à effet de serre. 2 l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels. 3 la gestion de l'eau. 4 la gestion des déchets. 5 la lutte contre les pollutions. 6 la préservation de la biodiversité. Lorsqu'il y a suffisamment d'information sur la nature d'une dépense elle est analysée selon chacun de ces six axes (favorable, neutre ou défavorable). Si une dépense a un effet positif sur un axe et négatif sur un autre elle est considérée comme une dépense mixte.
Build Back Better	**BBB**	Reconstruire en mieux, ou plus souvent appelé Build back better (BBB), est une stratégie visant à réduire les risques pour les populations des nations et des communautés face aux catastrophes et aux chocs futurs. Cette stratégie conceptuelle n'a cessé d'évoluer depuis son lancement en mai 2005. L'objectif général demeure : permettre aux pays et aux communautés d'être plus forts et plus résilients après une catastrophe en réduisant leur vulnérabilité aux catastrophes futures. Renforcer la résilience implique de s'attaquer aux vulnérabilités et aux chocs physiques, sociaux, environnementaux et économiques.
Build in my Backyard	**BIMBY**	Le terme Bimby est l'acronyme de Build in my Backyard : construire dans mon jardin. Ce processus est une démarche opérationnelle qui consiste à organiser une densification à l'initiative des habitants, dans le cadre d'opérations orchestrées et animées par la collectivité. L'enjeu est de rendre mobilisable l'immense réserve foncière située dans les jardins de maisons individuelles afin de faire émerger la ville durable des tissus pavillonnaires existants. Cette notion ne s'applique pas exclusivement au tissu pavillonnaire puisque des processus similaires sont possibles sur du logement collectif par surélévation des immeubles.

Building automation and control system	**BACS**	Les BACS pour building automation and control system ou systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments permettent de piloter les installations techniques du bâtiment et peuvent contribuer à un gain rapide d'énergie à un coût raisonnable. Ces BACS donnent la possibilité de réduire les consommations d'énergie assurant le confort et la santé des occupants du bâtiment. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place des scénarios d'usage du bâtiment qui soient vertueux. Un suivi énergétique et des fonctions de régulation, d'automatisme et d'optimisation sont indispensables.
Building Beyond		Building Beyond est le festival du futur des villes et des territoires organisé par Leonard et ses partenaires. Co-organisé par Leonard, le laboratoire ouvert du futur des villes et des infrastructures du groupe VINCI, le think tank La Fabrique de la Cité, La Fondation VINCI pour la Cité, et la Chaire Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures VINCI-ParisTech, le festival Building Beyond entend en effet porter un regard neuf sur nos villes, au travers de trois objectifs : – Explorer ensemble les possibles et élargir nos imaginaires, afin de réviser nos représentations traditionnelles du futur des villes – Comprendre les évolutions et les tendances à l'œuvre en échangeant avec des experts des transformations des villes, des infrastructures et de leurs métiers – Entreprendre et passer à l'action, avec les acteurs et les innovateurs de la ville de demain, déterminés à faire advenir un futur souhaitable
Buildings Breakthrough		Lancé à la COP28 et coordonné par l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC), le programme Buildings Breakthrough est un cadre opérationnel intergouvernemental, approuvé par les pays pionniers et axé sur 6 actions prioritaires, qui vise à promouvoir des actions internationales clés pour créer un environnement propice aux politiques nationales de décarbonation des bâtiments et de résilience climatique.

		Ce cadre vise à faire des bâtiments résilients et à émissions quasi nulles la nouvelle norme d'ici 2030. B1. Normes et certification B2. Création de la demande B3. Finance et investissement B4. Recherche et déploiement B5. Capacités et compétences B6. Coordination paysagère
Building-integrated photovoltaics	**BIPV**	Modules photovoltaïques intégrés dans les structures et les bâtiments remplaçant les matériaux de construction traditionnels.
Building Life Management	**BLM**	La gestion du cycle de vie des bâtiments (BLM) fournit une chaîne ininterrompue d'informations, depuis la conception d'un bâtiment jusqu'à son exploitation et sa maintenance. Les informations sur le bâtiment peuvent être collectées tout au long des différentes étapes du cycle de vie, depuis la conception, la construction jusqu'à la phase d'exploitation et de maintenance, et peuvent être enrichies au fur et à mesure du développement du bâtiment.
Building Management System	**BMS**	En Français, gestion technique de bâtiment, le BMS est un système informatique généralement installé dans des grands bâtiments ou dans des installations industrielles afin de superviser l'ensemble des équipements qui y sont installés. La GTB évolue vers la gestion active du bâtiment, via l'immotique.
Building Operating System	**BOS**	Système qui piloter le fonctionnement de tous les lots techniques d'un bâtiment (ascenseur, chaud/froid, fluides...) ainsi que les usages (occupation, ouverture/fermeture des ouvrants, contrôle des stores...) afin de faire les meilleurs choix de maintenance prédictive et préventive.

Buildings Performance Institute Europe	**BPIE**	BPIE est un leader d'opinion ou think tank européen ayant un impact mondial sur la performance énergétique et l'adaptation climatique des bâtiments. Basé à Bruxelles, sa vision est celle d'un environnement bâti climatiquement neutre, conforme aux ambitions de l'Accord de Paris et en faveur d'une société juste et durable. Sa mission est de soutenir le développement de politiques et de programmes ambitieux et pragmatiques en matière de bâtiment, au niveau de l'UE et des États membres, et de favoriser leur mise en œuvre rapide et efficace.
Building Research Establishment Environmental Assessment Method	**BREEAM**	BREEAM est une méthode d'évaluation de la performance environnementale pour les bâtiments, les infrastructures et les quartiers en construction, en rénovation et/ou en exploitation. D'origine britannique, cette certification dispose d'une déclinaison internationale, qui est adaptée au contexte français. Le système fonctionne selon une grille avec des points qui peuvent être gagnés en réalisant des actions, dans un ou plusieurs des 10 domaines suivants : Management, santé et bien-être, énergie, transport, eau, matériaux, déchets, écologie, pollution et innovation. La série de normes et de programmes BREEAM s'applique au-delà des nouveaux biens immobiliers, et couvre l'ensemble du cycle de vie des bâtiments, y compris les nouvelles constructions, les bâtiments en cours d'utilisation, les rénovations et aménagements, les collectivités et le label de qualité de la maison.
Bureau européen de l'environnement		Le Bureau Européen de l'Environnement réunit des ONG originaires de plus de 30 pays européens, états membres de l'Union Européenne et des pays voisins ou candidats. Les organisations affiliées au Bureau européen de l'environnement peuvent agir à l'échelle locale, nationale et parfois même internationale, en vue d'améliorer la protection de l'environnement.

		Constituant la plus grande fédération d'ONG en Europe, le Bureau européen de l'environnement entend influencer la politique environnementale de l'UE en permettant aux citoyens de participer directement à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre. En tant que représentant d'environ 15 millions de citoyens engagés pour la justice environnementale, l'EEB promeut le leadership écologique de l'Union Européenne, un élément clef de la stratégie du réseau. Les activités du Bureau européen de l'environnement concernent l'information, qu'elle soit destinée à ses membres, au grand public ou aux institutions européennes que le Bureau entend influencer.
Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes	**UNISDR**	Le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNISDR ou UNDRR en anglais) est le principal organisme des Nations Unies pour la coordination de la réduction des risques de catastrophes. L'UNDRR a été créé en 1999 pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC), cadre de référence mondial pour encourager les pays à s'engager dans la gestion des risques. L'UNDRR est chargé de l'appliquer et de favoriser les synergies entre les nombreux organismes impliqués (PNUD, PNUE, OCDE, Croix Rouge.). Il s'adresse à la fois aux pays et aux collectivités et il anime une plateforme mondiale d'échanges, ainsi que cinq plateformes régionales. L'UNDRR soutient la mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques et catastrophes adopté par les Nations Unies en 2015, visant à promouvoir la prévention et à améliorer le soutien technique aux pays afin de protéger leurs populations et leurs économies des catastrophes. A ce titre, l'UNDRR organise la plateforme globale pour la réduction des risques, qui a lieu tous les 4 ans. Par ailleurs l'UNDRR copilote avec l'OMM l'initiative Early Warning for ALI (EW4All) lancée par le SGNU fin 2022, pour l'alerte précoce sur les événements extrêmes.

Bureau de normalisation des techniques et équipements de la construction du Bâtiment	**BNTEC**	Association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 1er juillet 1901. A la fois souple et proche des métiers principaux du Bâtiment, l'association perpétue la codification du savoir-faire des métiers du Bâtiment. Principal bureau de normalisation du secteur du Bâtiment, le BNTEC a été fondé en 1990 par la Fédération Française du Bâtiment (FFB). Il gère environ 90 commissions de normalisation, animées principalement par des Unions et Syndicats de métiers de la FFB. Le BNTEC agit par délégation d'AFNOR dans le cadre du décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 et de la norme NF X50-088 relative à l'activité des bureaux de normalisation. Agréé par le ministère chargé de l'industrie, son champ d'intervention est celui des techniques et des équipements de la construction du Bâtiment comprenant notamment : normes générales, structures et gros-œuvre, étanchéité, enveloppe-baies-fermetures, charpente, équipements, revêtements, aménagements et finitions, matériel de chantier-sécurité. Le cœur de métier du BNTEC est l'élaboration des normes françaises de travaux de bâtiment (NF DTU), il est aussi en charge de normes de spécification de produits du Bâtiment et de dimensionnement des ouvrages dont l'élaboration se place désormais essentiellement au niveau international (ISO) ou européen (CEN).
Bureau de recherches géologiques et minières	**BRGM**	Le Bureau de recherches géologiques et minières est l'établissement public français de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. C'est le service géologique national français. Le BRGM a été créé en 1959.
Business as usual	**BAU**	Le scénario de statu quo (BAU) décrit l'évolution de la concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en supposant qu'aucun effort supplémentaire ne sera entrepris pour réduire les émissions. Il est utilisé dans les modèles climatiques pour examiner l'inaction dans les domaines de la politique climatique, du comportement social et du progrès technologique, ainsi que les conséquences de cette inaction sur les impacts climatiques futurs des sociétés et des systèmes naturels.

		Dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le scénario BAU est utilisé comme synonyme d'un scénario de référence d'émissions élevées ou très élevées (RCP 8.5) qui entraînerait une augmentation estimée de la température moyenne mondiale de 4,3 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Ce scénario entraînerait des conditions climatiques menaçant la civilisation, par exemple des phénomènes météorologiques extrêmes beaucoup plus fréquents et violents et une élévation drastique du niveau de la mer. Il pourrait conduire au dépassement des points de basculement du système terrestre, ce qui, à son tour, augmenterait les risques climatiques pour la sécurité alimentaire mondiale ou favoriserait l'instabilité politique. Dans un tel scénario, par exemple, de vastes zones de la région équatoriale pourraient devenir inhabitables en raison de températures et d'une humidité excessivement élevées.

Kaldée
Stratégie & Cités

C40 Cities Climate Leadership Group	**C40 CCLG**	Le C40 Cities Climate Leadership Group est une organisation qui vise à lutter contre le dérèglement climatique. Créée en 2005 par le maire de Londres Ken Livingstone, l'organisation rassemble 94 des plus grandes villes du monde ainsi que 6 villes observatrices, représentant 49 pays différents. Les maires des villes du C40 s'engagent à adopter une approche inclusive, scientifique et collaborative pour réduire de moitié leur juste part d'émissions d'ici 2030, contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et bâtir des communautés saines, équitables et résilientes.
Cabanisation		Mitage d'un espace par l'implantation, généralement illégale de caravanes et de constructions diverses, ne respectant aucune règle architecturale ou paysagère, à des fins d'activités de loisirs (jardinage, pêche, chasse.).
Cadastre solaire		Ensemble des données rassemblées dans une plateforme numérique, qui permettent de cartographier, pour un territoire donné, le potentiel de production d'énergie solaire des toits des bâtiments en fonction de leur niveau d'ensoleillement, par extension, cette plateforme numérique elle-même. 1. Les données du cadastre solaire sont principalement les données météorologiques et celles qui portent sur l'orientation des toits par rapport au cours du Soleil. 2. Un cadastre solaire permet d'identifier les endroits les plus appropriés pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Cadre de contribution		Ce document a pour objectif d'informer le client que des travaux sont éligibles aux CEE et qu'à ce titre il touchera une prime. Le cadre de contribution doit être remis au client par le professionnel au plus tard le jour de la signature du devis. Les informations sur ce document seront les suivants : le montant de la prime, la nature des travaux et la mise en œuvre des fiches CEE.
Cadre de définition de la résilience et de l'adaptation au changement climatique pour le cadre bâti	**CDRACCCB**	Le cadre de définition de la résilience et de l'adaptation pour le cadre bâti est produit par l'Alliance HQE-GBC France, il s'adresse aux acteurs du bâtiment mais aussi à ceux de l'aménagement, pour leur permettre de définir et d'appréhender au mieux les risques liés au réchauffement climatique et à ses effets. Il identifie 5 domaines et 15 leviers d'action pour accompagner les acteurs et leur faciliter la mise en œuvre opérationnelle dans les secteurs de la construction et de l'aménagement. 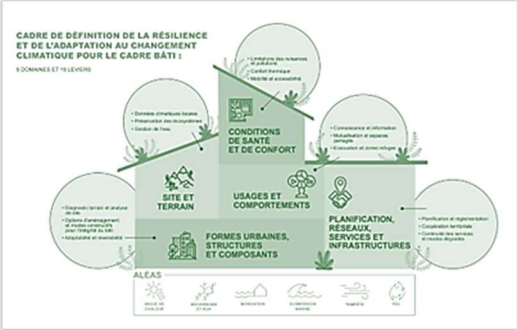
Cadre intégré de surveillance de la santé des sols	**ISHMF**	Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a présenté une proposition visant à instaurer un cadre solide et cohérent pour des sols européens en bonne santé d'ici 2050, afin de combler les lacunes réglementaires. Le texte s'articule autour de quatre axes principaux : – Le chapitre I, relatif aux dispositions générales : fixe la mise en place d'un cadre commun de surveillance et d'évaluation de l'état des sols, de gestion durable des sols et des sites contaminés. – Le chapitre II relatif à la mise en œuvre d'un cadre de surveillance et d'évaluation de la santé des sols : les États-membres mettent en place ce cadre, fondé sur des districts de gestion des sols 3] définis par les États membres, appelés "soils districts". Il repose sur plusieurs éléments tels que des descripteurs physiques, chimiques et

		biologiques des sols, des critères de santé, d'occupation et d'imperméabilisation des sols, des modalités de prélèvements d'échantillons - dont les détails figure en annexe de la directive - ainsi que la création d'un portail numérique sur la santé des sols. – Le chapitre III relatif à la gestion durable des sols. – Le chapitre IV relatif aux sites contaminés : les États membres sont tenus d'adopter une approche fondée sur les risques, en ayant l'obligation de lister les sites contaminés et potentiellement contaminés. – Les derniers chapitres concernent le financement, l'information du public et les rapports des Etats membres, ainsi que l'accès à la justice, les sanctions des Etats-membres et la transposition de la directive.
Cadre juridictionnel et imbriqué REDD+	**REDD+ (JNR)**	Cadre juridictionnel et imbriqué REDD+ (JNR) du VCS Premier cadre mondial de comptabilité et de vérification pour les programmes juridictionnels et les projets imbriqués REDD+. Le Cadre JNR aide les entités menant des activités de réduction des émissions liées aux forêts à intégrer leurs efforts aux objectifs climatiques gouvernementaux.
Cadre de résilience urbaine	**CRF**	 Par l'intermédiaire du projet 100 RC, la Fondation Rockefeller s'est associée au cabinet de design international Arup pour proposer la méthode du Cadre de résilience urbaine (CRF). Le CRF décrit les systèmes essentiels d'une ville en termes de quatre dimensions : Santé et bien-être, Économie et société, Infrastructure et environnement, et Leadership et stratégie.

Cadre de Sendai		Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai, Miyagi (Japon), du 14 au 18 mars 2015. Il définit quatre priorités : o Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe, o Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer, o Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience, o Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour mieux reconstruire durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.
Cadre stratégique Patrimonial	**CSP**	Le déploiement du Cadre Stratégique Patrimonial a pour ambition d'offrir des gains opérationnels à l'ensemble des filiales d'une SAC par l'optimisation des PSP, le partage d'expérience et une vision globale de leur parc grâce aux informations collectées (Open Data, données filiales, données spécifiques) et traitées pour fournir tous les indicateurs nécessaires pour leurs projections patrimoniales.
Cadre de transparence renforcé	**CTR**	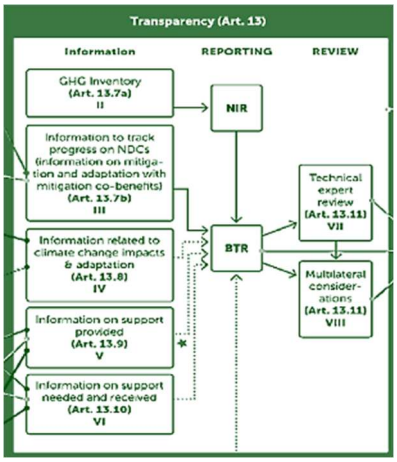 L'Accord de Paris a introduit le Cadre de transparence renforcée (CTR) qui soutient les pays dans leur transition vers un système unique de transparence universelle. Dans le cadre des exigences en termes d'établissement de rapports prévues en vertu du CTR, la plupart des pays sont tenus de soumettre, d'ici à décembre 2024, leur premier rapport biennal sur la transparence (RBT). Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement bénéficient d'une flexibilité relativement à l'échéance de cette soumission.

Cahiers de recommandations architecturales et paysagères	**CRAP**	Les Cahiers de recommandations architecturales et paysagères (CRAP) sont, comme les chartes d'urbanisme, des documents issus de la pratique et au contenu variable. Leur visée qualitative est principalement patrimoniale et ils s'appliquent a priori aux demandeurs d'autorisations d'urbanisme sans distinction.
Calfeutrement		Garnissage de mortier ou de mastic souple, entre le dormant d'une fenêtre ou l'huisserie d'une porte, et la baie en maçonnerie qui reçoit cette menuiserie.
Calorie	**CAL**	L'unité historique de mesure de l'énergie définie initialement par Nicolas Clément en 1824 comme étant la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré Celsius la température d'un kg d'eau. Cette définition imprécise a été par la suite spécifiée et déflatée d'un coefficient 1 000 en indiquant qu'il s'agissait de la quantité de chaleur nécessaire pour élever un gramme d'eau dégazée de 14,5°C à 15,5°C sous un bar de pression atmosphérique. Conversion en Joule : 1 cal = 4,1855 J
Calorifuge		Isolant thermique résistant aux hautes températures.
Calorifugeage		Le calorifugeage est une technique peu coûteuse consistant à isoler la tuyauterie. Quand l'eau chaude circule dans les différents réseaux, son passage dans les tuyaux refroidit l'eau. Une tuyauterie mal isolée consomme donc beaucoup plus en énergie et se répercute forcément sur les factures de chauffage.
Campus Vert (labels)		CAMPUS RESPONSABLES Label écologique décerné aux établissements (collèges, lycées, universités...) qui s'engagent dans une démarche de développement durable. Le but est d'encourager les campus à :

		– Réduire leur impact environnemental (bâtiments écologiques, énergie renouvelable, gestion des déchets…). – Promouvoir la biodiversité sur place (espaces verts, ruches, jardins partagés…). – Sensibiliser les étudiants et le personnel aux enjeux environnementaux. – Favoriser les mobilités douces (vélo, covoiturage, transports en commun). Il existe plusieurs labels dans ce genre : – Campus Responsable (label français lancé en 2006). – Label DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale). – Green Campus à l'international.
Cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques	**CMR**	Substances chimiques, ou CMR, qui appartiennent à la première classe de toxicité, la plus toxique, selon l'échelle de classement des substances chimiques dangereuses établie par la législation de l'UE. Les substances chimiques cancérogènes engendrent ou favorisent l'apparition de cancers ; les substances chimiques mutagènes causent des mutations génétiques ; et les substances chimiques reprotoxiques peuvent nuire à la fonction de reproduction.
Canicule		 Apparu vers 1500, le mot canicule vient de l'italien *canicula*, qui signifie petite chienne (du latin *canis*, chien). Ce nom a été donné à Sirius, l'étoile la plus brillante de la constellation du Grand Chien. Sirius se lève et se couche avec le soleil, du 22 juillet au 22 août, période où les fortes chaleurs sont fréquentes. L'appellation « jours de canicule » a fini par désigner les fortes chaleurs estivales. Episode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée (au moins trois jours). Elle est liée soit à un anticyclone persistant, qui bloque des perturbations atlantiques plus

		fraîches, soit à un courant chaud persistant venu de régions plus chaudes. Pour définir les normales de saison, les météorologues ont défini des seuils selon les départements. Par exemple, à Toulouse, Météo-France parlera de canicule quand, durant les trois jours et trois nuits, les températures maximales seront supérieures à 36 °C et les températures minimales supérieures à 21 °C. Elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange.
Canicule extrême		Canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux. Elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.
Canicule maritime		Phénomène de plus en plus fréquent qui se caractérise par des températures anormalement élevées dans les régions côtières et les zones maritimes. Lié au changement climatique, ce réchauffement des eaux océaniques influe sur les températures locales et engendre des vagues de chaleur intensifiées. Ce phénomène a des conséquences significatives sur les écosystèmes marins car il perturbe les cycles de vie et la biodiversité marine. En effet, ce phénomène entraîne notamment une acidification des océans. Par ailleurs, la zone intertropicale voit ses populations de poissons se réduire à un rythme inquiétant. Les conséquences d'une élévation de la température des océans ne s'arrêtent pas là. Ce phénomène a également un impact sur la météo. L'océan devient un réservoir de chaleur ce qui va participer au déclenchement d'ouragans et de tempêtes plus intenses De fait, la canicule maritime représente un risque pour l'homme en affectant les populations côtières et les activités économiques liées à la mer.
Canyon urbain		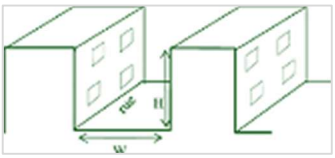 Voie urbaine dont l'encaissement entre des bâtiments provoque des difficultés en matière d'environnement ou de radiocommunication. Un canyon urbain peut créer de forts courants d'air ou entraîner une concentration de polluants. De tels canyons artificiels se forment lorsque des rues

		séparent des blocs denses de structures, en particulier des gratte-ciel. Aujourd'hui, le terme canyon urbain est utilisé plus largement, et les détails géométriques des canyons de rue servent à les catégoriser. Le détail géométrique le plus important concernant un canyon de rue est le rapport entre sa hauteur (H) et sa largeur (L), H/L, défini comme le rapport hauteur/largeur. La valeur de ce rapport hauteur/largeur permet de classer les canyons de rue comme suit : 1. Canyon régulier – rapport hauteur/largeur ≈ 1 et aucune ouverture majeure sur les parois du canyon 2. Avenue Canyon – rapport hauteur/largeur < 0,5 3. Canyon profond – rapport hauteur/largeur ≈ 2
CAP 2030	**CAP**	Lancé en octobre 2023, le projet CAP2030 est porté par l'Alliance HQE-GBC, le Collectif Effinergie et le Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables, avec le soutien de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et de l'ADEME, l'appui scientifique et technique du CSTB et l'accompagnement du Plan Bâtiment Durable. Le projet CAP 2030 a mobilisé, sur sa première phase de travail, plus de 1 000 professionnels au sein des neuf groupes de travail thématiques. Chaque groupe de travail est piloté par le GIE, avec l'appui du CSTB. Des experts y sont ponctuellement associés. Ces groupes de travail sont ouverts à tous les acteurs volontaires souhaitant s'engager dans le projet et apporter leur expertise. D'octobre 2023 à l'automne 2024, sous l'autorité du GIE, les groupes de travail (GT) ont élaboré des propositions, qui ont été consolidées par le Conseil Scientifique et Technique du projet, et dont le format dépend de la maturité des thématiques, des travaux de recherche existants et du retour d'expérience disponible.
Capacités		L'évaluation des capacités aide à comprendre la capacité actuelle à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et à identifier les obstacles potentiels à cette mise en œuvre. Les capacités sont des

		outils dans la boîte à outils de la ville pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation et réduire les pertes dues aux catastrophes. Ces outils peuvent être regroupés dans les catégories suivantes : planification et réglementation, administration et technique, finances, éducation et sensibilisation.
Capacité d'adaptation		Capacité d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et des autres organismes, leur permettant de se prémunir contre les risques de dégâts, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences.
Capacité d'atténuation (Mitigation capacity)		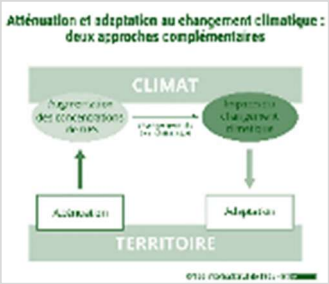 Capacité d'un pays de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) anthropiques ou de renforcer les puits naturels, cette capacité se rapportant aux savoir- faire, aux aptitudes et aux compétences dont dispose le pays et dépendant de la technologie, des institutions, de la richesse, de l'équité, des infrastructures et de l'information. La capacité d'atténuation est un élément essentiel de tout développement durable au niveau national
Capacité de charge		La capacité de charge ou capacité porteuse, en écologie, est la taille maximale de la population d'un organisme (nombre d'individus) qu'un milieu donné peut supporter sans subir de dégradation irrémédiable. La simplicité de cette définition cache toutefois la complexité réelle du concept et de son application.
Capacité d'effacement électrique		Les capacités d'effacement correspondent à la quantité d'énergie qui peuvent ponctuellement être retirées du réseau national d'électricité. Elles permettent de soulager le réseau lors des pics de consommation. il faut savoir que l'électricité ne se stocke pas. Il faut la consommer au moment de la production.
Capacité hygroscopique		Capacité d'un bâtiment, composant ou matériau à absorber l'humidité de l'air.

Capacité installées de flexibilité		Dans son projet de mise à jour du plan national intégré énergie-climat, la France définit ainsi un objectif de capacités installées de flexibilité (offre et demande) de 25 GW en 2030 et 35 GW en 2035 auxquelles la flexibilité de la demande devra contribuer.
Capacité limite en carbone		Quantité de carbone pouvant être stockée dans l'écosystème d'une forêt dans les conditions environnementales habituelles et des régimes de perturbation naturels, mais en excluant les perturbations anthropogéniques.
Capacité thermique		Propriété d'un matériau à stocker la chaleur. Notée Cp [J/ (kg. °C)] lorsque l'on parle de capacité thermique massique. Plus cette valeur est grande, plus le matériau peut emmagasiner de la chaleur. Aussi, quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température d'un m³ de matériau, exprimée en (J/ (m³.K)
Capacité thermique effective		La capacité thermique effective ou l'inertie thermique est la capacité physique d'une construction à stocker de la chaleur et à la restituer progressivement. Elle induit un déphasage entre apport de chaleur et utilisation de celle-ci pour chauffer l'unité.
Capacité thermique massique		La d'un matériau correspond à la quantité de chaleur que celui-ci peut emmagasiner par rapport à son poids. Elle caractérise la quantité de chaleur qu'il faut apporter à un 1 mètre cube de matériau pour augmenter sa température de 1°C.
Capacité thermique volumique		Aptitude d'un volume de matériau à stocker la chaleur thermique. Symbolisée par c ou C, cette valeur est le produit de la chaleur spécifique (c) et de la densité du matériau. Elle s'exprime en Wh/m³. K ou en J/m³.K. Plus la valeur est élevée, plus le volume de matériau a la capacité de stocker la chaleur.
Capillarité		Propriété d'un matériau à permettre le déplacement de l'eau en son sein par "succion"

		d'eau liquide. La capillarité est dépendante de la porosité du matériau.
Capital environnemental		Ensemble des investissements dans l'environnement réalisés par des acteurs selon leurs représentations, intérêts et systèmes de valeurs spécifiques.
Capitalisme vert		Dit aussi capitalisme naturel : C'est une forme d'écologie qui vise à intégrer la notion de valeur des écosystèmes et de la biodiversité dans les marchés – de sorte que les participants veillent à préserver l'environnement et adoptent un comportement durable. Cette valeur est censée se traduire par des instruments politiques fondés sur le marché et élaborés par le gouvernement, comme la taxe carbone ou le système d'échange de quotas d'émission.
Captage		Prise d'eau, peut être souterrain ou superficiel, mis en place par des particuliers, des professionnels et des structures publiques. Dans tous les cas, il doit être déclaré en mairie et sa zone d'alimentation doit être suffisamment protégée.
Captage du dioxyde de carbone dans l'air	**DACCS**	La captage du dioxyde de carbone dans l'air ou captage direct du dioxyde de carbone, en anglais : direct air capture (DAC), est l'extraction du dioxyde de carbone (CO2) présent dans l'air ambiant.
Captage prioritaire		Répartis sur toute la France, les captages prioritaires ont été identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères : – l'état de la ressource vis à vis des pollutions diffuses (essentiellement nitrates et pesticides), – le caractère stratégique de la ressource, – la volonté de reconquérir certains captages abandonnés. Un captage prioritaire peut être composé de plusieurs ouvrages de prélèvement d'eau (champ captant) : le terme désigne donc plutôt un territoire de captage d'eau potable qu'un point

		unique (CIEau). Il y en a 1111 sur le territoire entre 2016 et 2021.
Captage et stockage du dioxyde de carbone	**CSC**	Technique visant à capturer le dioxyde de carbone émis par les installations industrielles, ou se trouvant déjà dans l'atmosphère, pour le séparer à long terme de l'atmosphère, en le stockant en profondeur. Le CSC est une technologie visant à empêcher le rejet dans l'atmosphère de grandes quantités de dioxyde de carbone (CO2) (un gaz à effet de serre) provenant de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'électricité et d'autres industries. Cette technologie comprend : la collecte ou le captage du CO2 produit par les grandes centrales industrielles utilisant des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz), son transport vers un site de stockage adapté, et enfin son pompage en profondeur pour son stockage sécurisé et permanent dans la roche, à l'abri de l'atmosphère.
Captage et utilisation du carbone	**CUC**	Il s'agit d'une technologie d'atténuation du changement climatique en captant le CO2 et en l'injectant à grande profondeur dans le sous-sol, CCU signifie captage et utilisation du carbone. Le CCU est une technique d'atténuation du changement climatique visant à capter puis à utiliser dans différents procédés industriels le CO2.
Capteurs environnementaux		Les capteurs environnementaux mesurent la qualité de l'air et les paramètres météorologiques pour aider à identifier les îlots de chaleur et les zones de mauvaise qualité de l'air dans les espaces urbains. Les données sont ensuite utilisées pour cibler des zones d'intervention spécifiques et suggérer automatiquement des pistes d'amélioration. Les suggestions en matière d'urbanisme tiennent compte des effets bénéfiques sur la santé de la population, afin d'aider les villes et les gouvernements à mieux résister aux changements climatiques.

Capteur hybride		Le capteur hybride – aussi appelé capteur hybride PV-T – est un capteur photovoltaïque et thermique. Un capteur hybride produit en même temps de l'électricité grâce à l'énergie solaire et de la chaleur grâce à l'énergie thermique. Ce dispositif peut donc fournir simultanément un appoint en chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de l'électricité.
Capteur solaire thermique		Un Capteur Solaire Thermique est un coffre rigide et vitré, à l'intérieur duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbeur) reçoivent le rayonnement solaire et chauffent un liquide caloporteur (antigel). Ils sont utilisés pour former des panneaux solaires thermiques, servant à chauffer un logement ou l'eau chaude sanitaire. Quand ils sont intégrés ou incorporés en toiture, les capteurs assurent une fonction de couverture du bâtiment.
Carbo-populisme		Appelé aussi par certains activistes de l'environnement « carbofascisme », c'est un concept encore relativement jeune et mouvant qui se délimite au fur et à mesure de l'évolution de notre environnement politique et social. Selon les travaux de Jean-Baptiste Fressoz, historien des sciences, des technologies et de l'environnement et chercheur au CNRS, et d'après les enquêtes et analyses réalisées par plusieurs médias (Basta ! Reporterre, Le Monde, etc.), on peut déceler dans les discours actuels plusieurs tendances que l'on pourrait qualifier de « carbofascistes » : Quatre tendances clés du carbofascime : – Climatoscepticisme ou inaction climatique assumée. – Protection des intérêts fossiles. – Répression des mouvements écologistes. – Hiérarchisation des vies à protéger (le « nous » avant « eux »).
Carboduc		Conduit destiné au transport du charbon ou du dioxyde de carbone issu des installations industrielles.
Carbon Capture Use and Storage	**CCUS**	Les technologies dites de captage, stockage et valorisation du carbone (Carbon Capture Use and

		Storage – CCUS) consistent à capter les émissions de CO2 issues de la combustion de fossiles ou d'émissions de process (par exemple pour la production de ciment), généralement issues de sites industriels ou de production d'énergie. Le stockage de ces émissions ne permet pas d'obtenir des émissions négatives et ne constitue pas un puits, mais il permet d'annuler les émissions des sites industriels concernés.
Carbon Dioxyde Removals	**CDR**	L'élimination du dioxyde de carbone atmosphérique, ou extraction du dioxyde de carbone (EDC), plus connue sous l'expression anglaise carbon dioxide removal (abrégé en CDR), désigne le captage et la séquestration du dioxyde de carbone (CO2) présent dans l'atmosphère par intervention humaine. On parle d'émissions négatives. Elle se distingue de la séquestration naturelle par le fait qu'elle est la conséquence d'une action volontaire de l'être humain. La CDR peut s'appuyer sur des processus de séquestration biologiques (par exemple dans les sols ou la biosphère, via la reforestation ou le changement de pratiques agricoles) ou bien sur des procédés partiellement ou totalement industriels, tels que le biochar, la bioénergie avec captage et stockage de dioxyde de carbone (BECCS) ou le captage et stockage du dioxyde de carbone de l'air (DACCS). Les émissions négatives sont à différencier des techniques de captage et stockage du dioxyde de carbone (CCS), qui consistent à capturer le CO2 directement à la source d'émission, notamment en sortie d'usine, avant qu'il ne soit rejeté dans l'atmosphère
Carbon Disclosure Project	**CDP**	Carbon Disclosure Project (CDP) est une organisation qui publie des données sur l'impact environnemental des plus grandes entreprises. Elle est basée au Royaume-Uni. Le CDP gère le système mondial de divulgation d'informations environnementales pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions, avec plus de 23 000 entreprises qui ont participé en 2024. Il existe de nombreux standards de

		publication de reporting (disclosure) pour permettre à une entreprise de publier ses performances environnementales et son rapport sur l'impact de ses activités sur l'environnement. Le Carbon Disclosure Project (CDP) est l'une des références mondiales en la matière.
Carbon Disclosure Project (note)	**Note CDP**	Le Carbon Disclosure Project encourage les entreprises et collectivités à divulguer leurs données et leur attribue une note en s'appuyant sur leur propre méthodologie. Le Carbon Disclosure Project utilise une méthode d'évaluation pour mesurer la performance environnementale des entreprises et collectivités. La méthode d'évaluation du CDP comprend l'envoi annuel de questionnaires conçus pour évaluer leur performance environnementale sur une base sectorielle, ainsi que leur niveau de transparence et de communication avec les parties prenantes. Le CDP évalue chaque entreprise et collectivité et leur attribue une note, le Level of Engagement Score. Le Level of Engagement Score est un système de notation à 4 niveaux de maturité et de prise de conscience : A (Leadership), B (Management), C (Awareness) et D (Disclosure). Une notation F est prévue pour les entreprises dont le CDP n'a pas pu évaluer l'impact ni l'engagement, faute de données suffisantes.
Carbon Mapper		CARBON MAPPER Franc. : Cartographe du carbone. Initiative de surveillance environnementale à but non lucratif qui développe et exploite des systèmes de télédétection pour détecter et quantifier les émissions de gaz à effet de serre, notamment le méthane et le dioxyde de carbone, à l'échelle des installations. L'initiative intègre des technologies satellitaires, aéroportées et d'analyse de données pour identifier les sources d'émissions importantes Cette initiative fonctionne dans le cadre d'un partenariat public-privé impliquant des institutions scientifiques, des organisations à but non lucratif et des entreprises technologiques. Parmi les partenaires participants figurent le Jet Propulsion

		Laboratory de la NASA, Planet Labs et des établissements universitaires.
Carbon Risk Real Estate Monitor	**CRREM**	Le CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) est un outil Excel développé par un consortium Européen et financé par l'Union Européenne. L'objectif de cet outil est de permettre une projection des actifs immobiliers sur une trajectoire compatible avec les ambitions climatiques de l'UE. Il permet ainsi aux acteurs de l'immobilier de prendre en compte les enjeux de la réduction des émissions des gaz à effet de serre pour éviter l'obsolescence environnementale de leurs portefeuilles d'actifs. L'évaluation des risques selon le CRREM s'appuie sur les trajectoires possibles de décarbonation, consistant à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C. Le recours à cet outil permet donc l'estimation des économies d'énergie et des émissions carbone évitées par le biais des actions et travaux mis en œuvre pour s'aligner sur l'objectif retenu. Un plan d'actions énergétiques et environnementales est établi pour l'actif et peut orienter le programme travaux du bâtiment. Le CRREM est ainsi de plus en plus utilisé par les acteurs de l'immobilier afin de nourrir leur reporting ESG et de dimensionner leurs opérations en cohérence avec leur stratégie RSE sur le volet Climat.
Carbon insetting		L'incorporation du carbone est une stratégie utilisée par les entreprises pour réduire leurs émissions et leur empreinte carbone au sein de leur chaîne d'approvisionnement ou de leur industrie. Cette approche consiste à investir dans des solutions basées sur la nature telles que la reforestation, l'agroforesterie, les énergies renouvelables et l'agriculture régénératrice. Ces solutions visent non seulement à séquestrer le carbone, mais aussi à créer des impacts positifs pour les communautés, les paysages et les écosystèmes associés à la chaîne de valeur de l'entreprise.
Carbon Neutral Cities Alliance (alliance des villes neutres en	**CNCA**	Collaboration de villes internationales engagées à atteindre des objectifs de réduction de carbone ambitieux et à long terme. L'Alliance vise à mener

carbone)		les villes internationales à atteindre ces profondes réductions d'émissions et voir comment elles peuvent travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs respectifs de manière plus efficace.
Carbon neutralité certification	**PAS**	La norme PAS 2060 - Neutralité carbone est la spécification internationalement applicable pour démontrer la neutralité carbone. La vérification selon la norme PAS 2060 constitue une méthode reconnue pour justifier les déclarations authentiques de l'entreprise en matière de neutralité carbone. La norme PAS 2060 exige une déclaration conforme à la norme attestant de la réalisation de la neutralité au moyen d'un ensemble de déclarations explicatives qualificatives et de la divulgation publique de toute la documentation qui étaye la revendication de neutralité carbone. La norme prévoit trois types de validation de la neutralité : l'auto-validation, la validation par un tiers et la validation indépendante par un tiers. La validation par un tiers intervient lorsque la méthodologie et les données ont été auditées et vérifiées par un organisme externe, la validation par un tiers indépendant intervient lorsque la vérification est effectuée par un agent agréé auprès de l'UKAS.
Carbon Risk Real Estate Monitor	**CREEM**	Le CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor) est un outil Excel permettant d'anticiper et de projeter les actifs immobiliers dans une perspective alignée avec les ambitions des accords de Paris. Il a été développé par un consortium européen et financé par l'Union Européenne. Il a été mis en œuvre dans le cadre du programme-cadre Horizon 2020 financé par l'UE et est applicable pour l'analyse de l'immobilier commercial pour tous les 27 États membres de l'UE, y compris le Royaume-Uni.
Carbon Usage Effectiveness	**CUE**	Extrapole un volume d'émissions de gaz à effet de serre à partir de la consommation électrique. On le calcule en divisant le total des émissions d'équivalent CO2 (kg CO2eq) par le total de la quantité d'énergie consommée (kWh).

Carbone biogénique		Carbone contenu dans la biomasse d'origine agricole ou forestière, émis lors de sa combustion ou dégradation, ainsi que celui contenu dans la matière organique du sol. Quelle que soit son origine, biogénique ou fossile, une molécule de CO2 agit de la même façon sur l'effet de serre. Au contraire des énergies fossiles, la biomasse peut se renouveler à l'échelle humaine, avec des cycles plus ou moins longs (cultures annuelles, forêts). Particularité : Ce carbone est considéré comme neutre dans certains bilans carbone car le CO_2 avait été capté de l'atmosphère par la plante au cours de sa croissance. Exemples : combustion du bois, fermentation des déchets organiques. Réglementations : Normes ISO 14064, GHG Protocol, et bilan carbone français distinguent clairement les émissions biogéniques.
Carbone bleu (Blue carbon)		Dans les systèmes marins, flux et stockage de carbone induits par des facteurs biologiques qui peuvent se prêter à une intervention humaine. Le carbone bleu côtier désigne principalement les plantes enracinées dans la zone côtière, tels les marais salés, mangroves et herbiers. Ces écosystèmes présentent des taux élevés d'enfouissement du carbone par unité de surface et accumulent du carbone dans les sols et les sédiments. Ils fournissent de nombreux bénéfices non climatiques et peuvent contribuer aux mesures d'adaptation fondée sur les écosystèmes. S'ils sont dégradés ou détruits, les écosystèmes à carbone bleu côtiers risquent de libérer la majeure partie de leur carbone dans l'atmosphère. L'application de la notion de carbone bleu à d'autres processus et écosystèmes, côtiers ou non, y compris la haute mer, fait actuellement l'objet de débats.
Carbone capturé ou séquestré		Carbone capté à la source (industrielle) ou directement dans l'atmosphère, et ensuite stocké durablement (sol, océan, stockage géologique). Ce procédé vise à réduire la concentration atmosphérique de CO_2 comme avec les technologies de CSC (Capture et Stockage du Carbone), reforestation. La réglementation propose des certifications de carbone négatif (par exemple ISO 14064-2), et des crédits carbone.

Carbone Fossile		CO_2 issu de la combustion de matières fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel). Ce carbone est ajouté dans l'atmosphère alors qu'il était stocké depuis des millions d'années sous terre (essence, gaz naturel, charbon brûlés pour produire de l'énergie). Les émissions fossiles sont les principales cibles des politiques climatiques (par exemple : quotas d'émissions ETS, taxes carbone).
Carbone incorporé		Il désigne les émissions de gaz à effet de serre rejetées au cours du processus de fabrication d'un bien, meuble ou immeuble. (processus de création, transport, mise en place). Dans la vie d'un bâtiment, le carbone incorporé représente 20% des émissions de gaz à effet de serre sur toute sa vie.
Carbone industriel ou de procédé		CO_2 émis par des réactions chimiques industrielles hors combustion (par exemple fabrication du ciment, de l'acier, de l'ammoniac). Le carbone peut être émis même sans énergie fossile par un processus chimique, comme pour la décarbonatation du calcaire dans les cimenteries (Clinker).
Carbone intrinsèque (Embodied Carbon)		Carbone rejeté dans l'atmosphère pendant l'extraction, la collecte, le transport, la fabrication, la distribution d'un matériau de construction jusqu'à sa fin de vie.
Carbone opérationnel		Le carbone opérationnel concerne l'empreinte carbone créée par la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation d'un bâtiment, comme la ventilation, au chauffage et à la climatisation que les gens utilisent pour améliorer leur confort de vie. Le carbone opérationnel, lié à l'exploitation des bâtiments, voit sa part réduire de façon significative. Sous l'impulsion des nouvelles technologies et surtout de réglementations plus exigeantes, les constructions neuves ont amélioré leurs performances énergétiques et diminué leurs consommations d'énergie et les émissions de carbone associées pour le chauffage, le rafraîchissement, l'éclairage et le renouvellement d'air. De plus en plus souvent « basse consommation », elles peuvent aussi désormais

		s'afficher « passives », voire « à énergie positive », notamment grâce à une enveloppe très performante et à la production de leur propre énergie.
Carbone organique du sol	**COS**	Carbone associé aux composés organiques. Sa définition opérationnelle est généralement déterminée par l'inflammation à haute température de l'échantillon. Certains auteurs utilisent indifféremment les termes COS et COT (carbone organique total).
Carbone renouvelable (bas carbone)		Émissions de carbone associées à l'usage d'énergies renouvelables ou à des procédés qui minimisent l'empreinte carbone. Il s'agit toujours de tendre vers des émissions nulles ou très faibles avec des procédés comme la production d'hydrogène vert, la bioénergie durable.
Carbone suie Black carbon	**BC**	Forme relativement pure de carbone, connue sous le nom de suie, générée par la combustion incomplète de combustibles fossiles, de biocarburants et de biomasse. Le carbone suie ne perdure dans l'atmosphère que quelques jours ou semaines. C'est un agent de forçage du climat à fort effet de réchauffement, tant dans l'atmosphère que lorsqu'il se dépose sur de la neige ou de la glace.
Carbonomie		La carbonomie est une notion économique émergente qui se concentre sur l'empreinte carbone des produits et services. Elle prend en compte les émissions de gaz à effet de serre associées à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit, de la production à la consommation et l'élimination/recyclage. L'objectif est de quantifier l'impact environnemental d'un produit et de le traduire en coûts économiques, permettant ainsi aux entreprises et aux consommateurs de prendre des décisions plus durables. La carbonomie vise ainsi à encourager les choix écologiques, à promouvoir l'innovation technologique pour réduire les émissions et accélérer la transition vers une économie bas-carbone. La notion de carbonomie peut en outre s'avérer particulièrement rentable en termes d'investissements, c'est ce que révèle une étude intitulée Carbonomics : Affordability,

		Security and Innovation publiée par Goldman Sachs en 2022.
Carenews		Portail d'information dédié aux acteurs de l'engagement, aux actualités de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), et aux nouvelles concernant les entreprises engagées.
Care-support		Appartement faisant office de salle commune qui a été concédé par le bailleur à l'association qui y développe ses activités de lien social. Utilisé souvent dans le cadre des béguinages.
Care-taker		Synonymes de gardien, celui qui fournit des soins et un soutien physiques ou émotionnel : a servi de gardien aux plus jeunes enfants. Celui qui s'occupe de la maison ou du terrain d'un propriétaire qui peut être absent.
Carnet de l'habitat		Le carnet d'habitat correspond à un passeport pour bâtiments d'habitation. Il offre une évaluation et un état des lieux très détaillé. Il inclut les aspects sociaux, les installations techniques et les domaines de l'hygiène de la santé et de la sécurité.
Carnet d'information du logement	**CIL**	Le CIL vise à centraliser les informations utiles sur les caractéristiques des logements et sur les travaux passés pour faciliter et accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique. Il concerne les logements collectifs et individuels, neufs ou anciens. Nous faisons le point sur la réglementation. Le CIL est exigé en cas de construction de logements collectifs ou individuels et leurs annexes (par exemple, dépendance) pour lequel un permis de construire ou une déclaration préalable a été déposé(e) depuis le 1er janvier 2023. le CIL concerne les logements-foyer, logements de gardien, chambres de services, logements de fonction ou logements inclus dans un bail commercial et locaux meublés mis en location.
Carnet numérique du logement		La Loi ELAN rend obligatoire le carnet numérique du logement pour tous les bâtiments de logement

		neufs à compter du 1er janvier 2020. À partir du 1er janvier 2025, il sera obligatoire pour les bâtiments anciens. Le carnet de santé numérique rassemble toutes les données d'un bâtiment afin d'améliorer la performance énergétique de celui-ci et de mieux maîtriser l'état des logement et le fonctionnement des équipements. Le CIL doit comporter les éléments suivants : – Plans de surface et coupes du logement. – Liste et caractéristiques des matériaux utilisés lors de la construction – Notices de fonctionnement, de maintenance et d'entretien des équipements des systèmes de chauffage ou de refroidissement – Documents permettant d'attester la performance énergétique du logement – Diagnostic de performance énergétique (DPE) – Document réalisé par le maître de l'ouvrage qui atteste de la prise en compte de la règlementation thermique et environnementale, lorsque document est exigé – Attestations de délivrance de labels ou certifications mettant en avant les qualités du logement en matière de performance énergétique, lorsque le logement en a fait l'objet – Audit énergétique du logement. – Les documents qui attestent la réalisation d'opérations d'entretien permettant de conserver la performance énergétique des systèmes de chauffage peuvent être joints au CIL.
Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services	**CASIAS**	Le sigle CASIAS a été introduit par l'article 173 de la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) et le décret d'application 2015-1353 du 26 octobre 2015 qui mentionnent que l'Etat publie la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS). L'État reporte dans un système d'information géographique, au regard des informations dont il dispose, une carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) conformément au IV de l'article L.125-6 du Code de l'environnement. La

		carte CASIAS est élaborée à partir de la base nationale BASIAS. A l'avenir, la CASIAS sera régulièrement complétée et actualisée par des données d'établissements industriels ou de service après cessation d'activité provenant d'autres bases de données de l'État. Le certificat d'urbanisme indiquera si le terrain est concerné par un ancien site industriel ou de service inventorié et localisé sur la carte CASIAS, et si un ancien site industriel dont le service instructeur du certificat d'urbanisme a connaissance est localisé sur le terrain qui fait l'objet de la demande d'autorisation d'urbanisme.
Carte de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte	**pré-ZERTC**	La carte de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte (pré-ZERTC) est un outil de gestion temporaire de l'urbanisation exposée à ce recul. Elle est requise lorsque le territoire couvert par un plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), un document tenant lieu de PLU(i) ou une la carte communale (CC) est concerné par la liste des communes impactées par le recul du trait de côte, que la version de ce plan ou de cette carte communale délimitant les zones exposées au recul du trait de côte (ZERTC) n'est pas encore entrée en vigueur 3 ans après l'engagement de la procédure d'évolution prévue pour intégrer les ZERTC dans ce document et qu'à cette même échéance, le territoire n'est pas non plus couvert par un plan de prévention des risques (PPR) littoraux approuvé et comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte. La carte de préfiguration est adoptée par le porteur du document d'urbanisme avant l'expiration de ce délai de 3 ans. Elle reste applicable jusqu'à l'entrée en vigueur du PLU(i) ou de la carte communale délimitant les zones exposées au recul du trait de côte (ZERTC).
Carte des régions vent selon Eurocode EN 1991	**EN 1991**	Sur la carte de l'annexe nationale, le territoire français métropolitain est divisé en quatre zones de vent repérées de 1 à 4. L'amendement A3, publié en avril 2019, remplace découpage en cantons par un découpage en communes.

		Valeur de base de la vitesse de référence du vent : Zone 1 22m/s Zone 2 24m/s Zone 3 26m/s Zone 4 28m/s
Carte de Sheffield		Aujourd'hui le périmètre de jeux sur lequel peut se déplacer un enfant a littéralement fondu. En 2007, le médecin britannique William Bird le démontre en suivant la famille d'Ed Thomas qui habite depuis 4 générations dans la ville de Sheffield, au nord de l'Angleterre. William Bird montre sur cette carte, la zone géographique sur laquelle se sont déplacées quatre générations d'enfants de 8 ans : – En 1919 l'arrière-grand-père d'Ed Thomas avait l'autorisation d'aller pêcher à 6 miles de chez lui soit à peu près à 10 km. – En 1950, son grand-père Jack pouvait marcher jusqu'au bois à 1 mile de chez lui soit à peu près 1,6 km. – En 1979, sa mère Vicky pouvait se rendre seule à la piscine à 0,5 mile de chez elle soit 800 m. – En 2007, Ed Thomas avait le droit d'aller seulement au bout de sa rue à 300 m.

Carte des zones climatiques de la RT 2012		Elaborées avec le concours de Météo France, 8 zones climatiques ont été déterminées en fonction des températures en période hivernale (H1, H2 et H3) et en fonction des températures estivales (a, b, c et d). Les zones climatiques permettent de déterminer un coefficient de rigueur, propre à chaque région. Ce coefficient de rigueur est pris en compte pour le calcul de l'exigence de consommation énergétique en fonction des spécificités climatiques d'un territoire. Les zones climatiques permettent d'optimiser les normes de construction en fonction des territoires.
Cartofriches		Cartofriches est la plateforme de visualisation de l'inventaire national des friches. Elaboré par le Cerema à la demande du Ministère de la Transition Ecologique, son objectif est d'aider les collectivités et l'ensemble des porteurs de projets à localiser et caractériser les friches pour les réutiliser et ainsi réduire l'artificialisation des sols.
Cartographie du ministère de l'Environnement	**CARMEN**	L'application Carmen, CARtographie du ministère de l'Environnement, est l'outil de référence pour la gestion, la production et la publication de données géolocalisées dans le domaine environnemental. CARMEN offre une plateforme de services totalement gratuite, accessible sur demande pour publier des données géographiques, créer des cartes et produire des services Web en ligne conformes aux exigences de la Directive européenne INSPIRE.
Cartographie Nationale des Habitats Naturels	**CarHab**	Afin de répondre aux enjeux de protection de la biodiversité, il est impératif de pouvoir localiser précisément où se situent les habitats naturels et semi-naturels sur un territoire. Le programme de cartographie nationale CarHab fournit une représentation à l'échelle 1:25 000 des habitat naturels et semi-naturels pour les écosystèmes terrestres. Cet outil opérationnel de

		prévisualisation compte déjà de nombreuses utilisations concrètes. Le programme de cartographie nationale CarHab est un outil socle pour la Stratégie nationale biodiversité 2030 et pour le Règlement européen de restauration de la nature. Cette cartographie prédictive vient en appui aux politiques publiques nationales et territoriales et a pour finalité de prendre en compte les enjeux croisés de conservation de la biodiversité, d'aménagement et de gestion durable du territoire.
Cartographie des zones réglementaires de la Géothermie de Minime Importance	**GMI**	Les cartes des zones réglementaires de la Géothermie de Minime Importance (GMI) sur échangeurs ouverts et fermés : elles permettent de savoir si le projet de géothermie de minime importance sera en zone réglementaire verte, orange ou rouge (MEDDE, 2015, MTECT et MTE, 2023).
Casquette solaire		L'installation de brise-soleil fixes en casquette ou bien vertical peut être envisagée pour limiter les apports solaires à travers les baies en été. Les apports solaires à travers les baies exposées au rayonnement solaire direct sont un point critique du confort thermique d'été., positionnement relatif par rapport à la baie, etc.).
Cassette		Se dit d'un climatiseur à détente directe, encastré dans le faux plafond du local traité.
Catastrophe environnementale		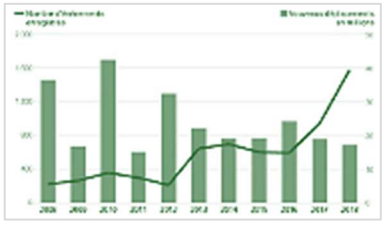 Une catastrophe environnementale est le résultat d'un événement dû à l'activité humaine qui porte atteinte à l'intégrité de tout ou partie d'un ou de plusieurs écosystèmes. C'est pourquoi elle est nommée catastrophe écologique. C'est l'expression d'une intervention déstabilisant les composants et les conditions environnementaux. Ces catastrophes sont d'origine humaine (par exemple, les marées noires, la déforestation entraînant une perte de la biodiversité) avec la

		disparition de plusieurs espèces de végétaux et d'animaux, ce qui les distinguent des crises écologiques qui sont causées par des perturbations naturelles (incendies, inondations, maladies, séismes, activité volcanique) ou des perturbations anthropiques.
Catastrophe naturelle (réglementation)	**CATNAT**	Une catastrophe naturelle est une catastrophe qui résulte d'un événement naturel : séisme, éruption volcanique, tsunami, glissements de terrain, coulées de boue, inondation, tempête, cyclone tropical, orages, etc. En France, selon l'article L 125-1 du Code des assurances, sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles (CATNAT), les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises., les événements naturels relevant de la loi, susceptibles d'avoir des effets catastrophiques, pris en compte dans les Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) sont précisés dans la circulaire ministérielle du 19/05/1998, par ordre de fréquence et de gravité : – inondations et coulées de boue : inondations de plaine - inondations par crues torrentielles - inondations par ruissellement en secteur urbain, coulées de boue, – inondations consécutives aux remontées des nappes phréatiques, – phénomènes liés à l'action de la mer : submersions marines - recul du trait de côte par érosion marine, – mouvements de terrain : effondrements et affaissements - chutes de pierres et de blocs - éboulements en masse - glissements et coulées boueuses associées - laves torrentielles - mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, – avalanches, – séismes.
Catastrophisme		Ensemble de comportements qui procèdent de la conviction que la survenue de catastrophes, d'origine naturelle ou anthropique, est probable et

		qu'il convient de prendre des mesures pour les éviter ou, à défaut, pour s'y préparer.
CAT NAT Régime assurantiel		En France, les assureurs sont impliqués dans la mutualisation des risques de catastrophes naturelles, avec un fort cadrage de l'État, via le régime Cat Nat. L'augmentation de la sinistralité ces dernières années a conduit à des déficits du régime. Cela a révélé ses fragilités face à une évolution constatée des risques (qui est en bonne partie due au changement climatique) interrogeant donc les conditions de sa soutenabilité dans la durée. Ainsi, l'État pilote les orientations d'une stratégie d'adaptation du dispositif. Cela oriente les perspectives de mobilisation du secteur assurantiel notamment, en matière d'adaptation. Facilité par le fort taux de pénétration de l'assurance dommages en France, le régime Cat Nat s'appuie sur les mécanismes et réseaux de l'industrie de l'assurance avec un fort encadrement de l'État. Le partenariat public-privé fait intervenir notamment les assureurs, un réassureur public, la Caisse Centrale de Réassurance (ou CCR), et l'État. Enfin, la garantie de l'État est activée seulement quand la sinistralité dépasse 90 % des réserves de CCR. Ainsi, le dispositif a aussi pour intérêt de minimiser l'intervention de l'État. Ce qui a effectivement fait ses preuves, depuis sa mise en place en 1982, la garantie de l'État n'a été activée qu'une fois, en 2000 sur l'exercice 1999, à l'occasion des tempêtes Lothar et Martin.
Catégorie de contraintes extérieures	**C1/C2/C3**	La catégorie de contraintes extérieures caractérise les difficultés pour un bâtiment à se rafraichir passivement par ouverture des fenêtres. Ces contraintes peuvent être liées à l'exposition aux bruits des menuiseries ou à des règles d'hygiène et de sécurité interdisant l'ouverture des menuiseries. Ainsi, par soucis d'équité, les bâtiments dont le contexte est contraint sont classés dans des catégories qui permettent de rehausser les seuils réglementaires. Dans le même esprit que la RT 2012, la RE 2020 avec ces catégories tient compte d'une consommation de climatisation lorsqu'elle

		est indispensable au confort du bâtiment et liée au contexte extérieur. – La catégorie 3 représente une situation de contrainte très forte, uniquement pour les bureaux climatisés soumis à des règles interdisant l'ouverture des fenêtres et les immeubles de grande hauteur au sens de l'article R. 146-3 du Code de la construction et de l'habitation – La catégorie 2 représente une situation de contrainte forte, pour tous les bâtiments qui ne sont pas de catégorie 3. Les bâtiments doivent être localisés dans une région chaude à faible altitude, climatisés et exposés à des nuisances sonores – La catégorie 1 représente la situation à moindre contrainte extérieure (ni de catégorie 3, ni de catégorie 2), ainsi que les bâtiments non climatisés
Catégorie de terrain		L'annexe nationale définit des catégories de terrain en fonction de la topographie locale : 0 Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer : lacs et plans d'eau parcourus par le vent sur une distance d'au moins 5 km II Rase campagne, avec ou non quelques obstacles isolés (arbres, bâtiments, etc.) séparés les uns des autres de plus de 40 fois leur hauteur IIIa Campagne avec des haies, vignobles, bocage et habitat dispersé IIIb Zones urbanisées ou industrielles, bocage dense et vergers IV Zones urbaines dont au moins 15% de la surface sont recouverts de bâtiments dont la hauteur moyenne est supérieure à 15 m : forêts
CdC Biodiversité		CDC BIODIVERSITÉ Créée en 2008 par la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité est une filiale du Groupe CDC qui a pour principale mission de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général. Grâce à une triple expertise écologique, foncière et financière, elle engage des actions de renaturation et de gestion d'espaces naturels sur le long terme.

		Elle propose des solutions globales, adaptées aux besoins des acteurs publics et privés en matière de biodiversité.
Cellules de phosphate de fer au lithium	**CPL**	Les cellules de phosphate de fer au lithium (LFP), connues pour leur stabilité thermique et leur longue durée de vie, deviennent un choix préféré pour le stockage de la grille et les véhicules électriques.
Centrale électrique virtuelle		Combinaison d'unités décentralisées du réseau électrique coordonnées moyennant un système de régulation commun. Des producteurs d'électricité tels que des installations éoliennes, photovoltaïques, hydrauliques, au biogaz ou de cogénération, des consommateurs d'électricité, des dispositifs de stockage d'électricité et des installations Power-to-X (Power-to-Gas, Power-to-Heat) sont différents types d'unités qui peuvent rejoindre le réseau. Une centrale électrique virtuelle de ce genre vise à commercialiser l'électricité de manière commune et à garantir la flexibilité de l'ensemble des installations globales. Chaque acteur du marché de l'électricité qui produit, accumule ou consomme de façon décentralisée peut faire partie d'une centrale électrique virtuelle.
Centrale photovoltaïques au sol fixes		Est dotée d'anneaux fixes. Ces derniers sont orientés plein sud pour bénéficier d'un maximum de lumière. L'angle des panneaux peut varier de 25 à 30 degrés en fonction de la topographie locale.
Centrale photovoltaïques au sol mobiles		Aussi appelée suiveur ou tracker, ces installations sont dotées de panneaux solaires orientables. Une motorisation leur permet de suivre l'orientation du soleil au fil de la journée, afin d'optimiser l'exposition, et donc le rendement. On les retrouve notamment en agrivoltaïsme.
Centrale solaire thermodynamique	**CSP**	Technologie qui concentre la lumière solaire avec des miroirs pour chauffer un fluide, générer de la vapeur, et produire de l'électricité via une turbine.
Centrale de traitement d'air		La plupart des centrales de traitement d'air mélangent l'air de reprise et l'air extérieur, ce qui réduit les besoins en climatisation et en humidité. Cela permet de réaliser des économies en

		diminuant la consommation d'eau glacée ou chaude (toutes les centrales de traitement d'air n'utilisent pas de circuits d'eau glacée ou chaude). Un apport d'air extérieur est nécessaire pour maintenir une bonne qualité de l'air intérieur. Afin d'optimiser l'efficacité énergétique tout en préservant une bonne qualité de l'air intérieur, la ventilation à la demande (ou ventilation contrôlée) ajuste le débit d'air extérieur en fonction du taux d'occupation.
Centre commun de recherche	**CCR**	Le Centre commun de recherche (CCR, en anglais Joint Research Centre – JRC) fournit un soutien scientifique et technique à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques communautaires. Service de la Commission européenne, le CCR est le centre de référence en matière de science et de technologie. Proche du processus d'élaboration des politiques, il sert l'intérêt commun des États membres étant indépendant des intérêts particuliers, privés ou nationaux.
Centres de données		Plus connus sous l'anglicisme Data Center, D'ici 2030, les centres de données qui alimentent l'intelligence artificielle pourraient consommer 945 térawattheures d'électricité par an et mobiliser autant d'eau que les besoins domestiques annuels de 1,3 milliard d'habitants d'Afrique subsaharienne, selon un nouveau rapport de l'Université des Nations unies.
Centre for Research on Energy and Clean Air	**CREA**	Le Centre for Reasearch and Clean Air (CREA littéralement « Centre pour la recherche sur l'énergie et la propreté de l'air ») est un groupe de réflexion à but non lucratif qui étudie l'énergie et la pollution de l'air. Le CREA a été fondée à Helsinki en 2019 dans le but de suivre les impacts de la pollution de l'air en fournissant des recherches étayées par des données.
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et	**CEREMA**	Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public à caractère administratif placé sous la

l'aménagement		tutelle conjointe du ministre de la Transition écologique et solidaire, et du ministre de la Cohésion des territoires. Le Cerema développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui sont présentes dans ses instances de gouvernance. Il a été créé le 1er janvier 2014. Son siège est situé à Bron, sur le site de l'ancien CETE de Lyon. L'établissement constitue un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement durable, d'urbanisme, de transition écologique et de cohésion des territoires, dans les domaines des mobilités, des transports et de leurs infrastructures, du bâtiment, de la prévention des risques naturels, de la sécurité routière et maritime de la mer et du littoral.
Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie	**CEREN**	Le Ceren (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie), producteur de données statistiques détaillées sur la demande en énergie, analyse les évolutions du marché dans les secteurs de l'industrie, du résidentiel et du tertiaire. Créé le 31 décembre 1958, le Ceren se transforme en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) en 1972. La composition de ses membres a évolué au fil du temps. Depuis le 1er janvier 2019, il rassemble les gestionnaires de réseau qui assurent le transport et la distribution du gaz et de l'électricité – GRTgaz, GRDF, Rte, Enedis, ainsi que l'Agence de la Transition Écologique (ADEME).
Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton	**CERIB**	Etablissement d'utilité publique, créé par arrêté du 5 janvier 1967, conjointement par le Ministre chargé de l'Industrie et par le Ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'industrie du béton (FIB). Son fonctionnement est régi par la loi du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des Centres techniques industriels (CTI). Il est placé sous la tutelle de l'État.

		La mission principale du CERIB est d'accompagner les fabricants de produits préfabriqués en béton, et les vendeurs, en leur fournissant. appui technique et information.
Centre d'Études et de Recherche en Thermique, Environnement et Systèmes	**CERTES**	Centre d'Études et de Recherche en Thermique, Environnement et Systèmes. Le laboratoire est structuré autour de 3thématiques de recherche : OPTIMISTHE (Optimisation des propriétés thermophysiques des matériaux et inspection des structures par thermographie), OSED (Optimisation des systèmes énergétiques durables) et QAI·STA (Qualité de l'air intérieur · sources et transferts des aérocontaminants).
Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation	**CEPRI**	CEPRI Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation Le Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) est une association de collectivités territoriales, créée le 1er décembre 2006, à la suite d'une étude de préfiguration portée en 2005 par le Conseil départemental du Loiret et le Ministère de l'environnement. Les associations nationales d'élus (AMF, ADF, ARF, AdCF, AMRF) ont participé à cette création et mis en œuvre leur souhait de disposer d'un lieu d'expertise technique et de dialogue avec l'Etat sur cette thématique si particulière de l'aménagement du territoire.
Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme	**CEPMMT**	Institut de recherche et service opérationnel fonctionnant 24 h/24 et 7 j/7, produisant des prévisions météorologiques numériques mondiales et d'autres données pour les États membres et coopérants ainsi que pour la communauté internationale. Il exploite un centre de calcul haute performance dédié aux prévisions météorologiques et possédons l'une des plus importantes archives de données météorologiques. Parmi les autres activités stratégiques figurent la formation continue et l'assistance à l' OMM dans la mise en œuvre de ses programmes.
Centre d'Expertise pour les Pompes À Chaleur	**CEPAC**	CEPAC Espace numérique dédié aux professionnels propose, sur les trois secteurs de la maison individuelle, du logement collectif ou du tertiaire, des dossiers

		techniques, outils, vidéos, fiches de réalisations, études et repères chiffrés, ainsi que les dernières actualités et les invitations aux événements de la filière.
Centre International Ressources et Innovation pour le développement durable	**CIRIDD**	Le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD), association loi 1901 créée en 2005 à Saint-Étienne à l'initiative de la région Rhône-Alpes, du conseil général de la Loire, de la communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole, de l'École des mines de Saint-Étienne, de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon ainsi que d'entreprises de la région stéphanoise et reconnue d'intérêt général, a pour finalité de contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de société, plus respectueux des êtres vivants dans leur diversité, des générations futures et de la planète. Le CIRIDD agit pour la promotion et le changement en faveur d'un développement soutenable, fondé sur la coopération au sein des organisations, des territoires et des filières. L'innovation et le droit à l'expérimentation sont des fers de lance du CIRIDD. Ses activités se déploient selon différentes échelles territoriales du local jusqu'au niveau international.
Centre Interprofessionnel Technique d'Étude de la Pollution Atmosphérique	**CITEPA**	Le Citepa est une association sans but lucratif, indépendante, réunissant des experts impliqués dans la protection de l'environnement et prônant le dialogue et le partage de connaissances. Elle évalue l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique. Elle produit des données de référence et développe des solutions pour favoriser la réduction des émissions, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique. Dans le cadre de la mission d'intérêt général qui lui est confiée par le ministère chargé de l'Écologie, le Citepa assure la réalisation des inventaires nationaux d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre conformément aux engagements internationaux de la France, notamment vis-à-vis de l'Union européenne (UE) et des Nations unies (CEE-NU). Le Citepa accompagne des pays, des villes et des

		entreprises dans l'évaluation de leurs émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, la mise en place de plan d'actions pour les réduire, le suivi et la transparence des mesures et des engagements internationaux
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement	**CPIE**	Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) est une marque déposée, un label reconnu par l'État français et un réseau d'associations œuvrant pour une meilleure prise en compte de l'environnement et du développement durable.
Centre de recherche et d'application en terre	**CRAterre**	Association créée en 1979 à l'initiative d'étudiants et destinée à promouvoir l'architecture de terre crue. Devenue laboratoire de recherche sur l'architecture en terre crue basé à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG), il réunit une trentaine de chercheurs, professionnels et enseignants autour d'un projet de diffusion des savoirs et savoir-faire de la construction en terre crue en France et à travers le monde.
Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique	**CRACC**	Développé en partenariat avec le Ministère de la transition écologique, l'ADEME, Météo France et le Cerema, ce centre de ressources a pour objectif de faciliter l'accès aux informations pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, pour différents types d'acteurs. Il fournit des ressources pour mieux appréhender les enjeux, connaître les solutions d'adaptation au changement climatique, et mettre en œuvre des actions concrètes.
Centre de Ressources pour la réhabilitation du bâti ancien	**CREBA**	Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien. Il s'adresse aux professionnels du bâtiment (maîtres d'œuvres, architectes, bureaux d'études, artisans, prescripteurs, techniciens, experts, chercheurs...) et, plus globalement, aux acteurs de tout projet de réhabilitation, de rénovation énergétique ou de restauration d'un bâtiment ancien.

		Le centre de ressources CREBA réunit plusieurs outils pour aider à mettre en œuvre une approche globale de la réhabilitation du bâti ancien.
Centre de ressources pour la réhabilitation du bâti ancien	**CREBA**	CREBA est une plateforme en ligne destinée à aider les maîtres d'œuvre à mener des réhabilitations du bâti ancien, dans une approche globale qui tient compte des enjeux énergétiques, techniques et patrimoniaux. Elle rassemble les ressources techniques et scientifiques existantes sur le sujet et permet de partager les bonnes pratiques via des retours d'expériences sur des opérations exemplaires. La plateforme fournit aussi un outil d'aide à la décision inspiré du Guidance Wheel de l'association britannique Sustainable Traditional Buildings Alliance (STBA).
Centre scientifique et technique du bâtiment	**CSTB**	Un établissement public qui effectue de la recherche et de l'expertise, de l'évaluation, de la certification, des essais et de la diffusion de connaissances à propos des produits de construction, des bâtiments et de leur intégration dans les quartiers et les villes.
Centre technique des industries aérauliques et thermiques	**CETIAT**	Organisme spécialisé pour les études, les essais, les étalonnages et les formations, le CETIAT met à disposition des industriels des moyens et des compétences pour mieux concevoir, développer et fabriquer leurs produits et procédés, évaluer et améliorer leurs performances. Le CETIAT couvre les secteurs d'activité suivants : l'aéraulique, la thermique, l'acoustique et la métrologie.
Centre Technique Industriel de l'Industrie du Béton	**Cerib**	Le Cerib est un Centre Technique Industriel (CTI), centre de recherches et d'innovation. Son expertise pour les domaines de la construction et en particulier pour l'industrie du béton (matériau et produits préfabriqués) ainsi que ses équipements de pointe lui permettent d'accompagner les industriels et prescripteurs du marché en leur fournissant appui technique et information.
Centre-ville circulaire	**C3**	Centre de compétences et de ressources dirigé par la Banque européenne d'investissement et cofinancé par la Commission européenne dans le

		cadre de l'initiative Villes et régions circulaires Ils offrent un soutien aux villes de l'UE au cours de leur transition vers l'économie circulaire au moyen de deux services différents. Le programme de conseil aux villes circulaires est structuré comme une série d'ateliers sur une période d'environ quatre à six mois, conçus pour fournir aux villes un soutien adapté individuellement à leur niveau de transition dans l'identification et la préparation de projets circulaires et l'obtention de financements pour leur mise en œuvre. En outre, le programme de conseil sur les projets circulaires offre une assistance technique allant du concept à l'investissement et à la mise en œuvre de projets d'investissement urbains relativement matures et de taille relativement importante dans le domaine de l'économie circulaire.
Cercle de durabilité		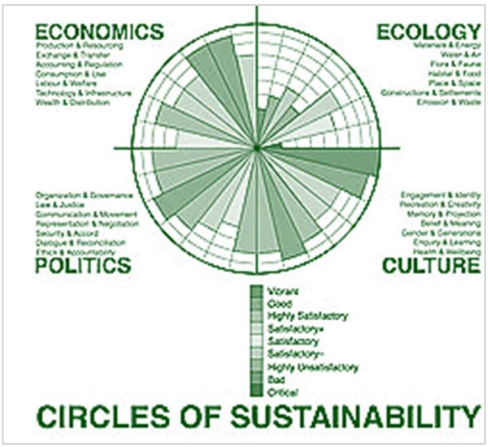 Les Cercles de Durabilité sont une méthode de compréhension et d'évaluation de la durabilité, ainsi que de gestion de projets visant des résultats socialement durables. Elle vise à résoudre des problèmes apparemment insolubles, tels que ceux évoqués dans les débats sur le développement durable. Cette méthode est principalement utilisée pour les villes et les établissements urbains. Le style des graphiques eux-mêmes pourrait être décrit comme un mélange de graphique radar et de graphique à barres.
Cercle de Giverny		Le Cercle de Giverny est un laboratoire d'idées hybride décidé à agir en faveur du déploiement opérationnel de la RSE systémique. Ses travaux sont placés sous le haut patronage du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Cercle Promodul	**INEF4**	Le Fonds de Dotation Cercle Promodul / INEF4 a pour objet d'œuvrer à la réussite des transitions énergétique, environnementale et numérique du bâtiment tout en favorisant la place de l'usager au cœur d'habitats sains, performants et confortables.
Certificats		Ils résultent d'une démarche volontaire par laquelle le professionnel s'engage à suivre un cahier des charges fixant les dispositions à prendre pour obtenir un résultat conforme, d'une qualité supérieure aux exigences réglementaires.
Certificats d'Attributs Énergétiques (Energy attribute certificates)	**EACs**	Les certificats d'Attributs Énergétiques (Energy attribute certificates - EACs), appelés certificats de Garanties d'Origine (CGO), sont des certificats qui permettent de suivre les attributs des énergies renouvelables. Les EACs varient selon les régions en fonction de la géographie et des systèmes de certification, mais ils permettent de suivre de manière cohérente les caractéristiques de chaque mégawattheure (MWh) d'énergie renouvelable produite, notamment : – l'heure et la date de production, – l'emplacement de la centrale électrique, – le type de technologie (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse, géothermique), – l'âge de l'appareil de production. Les marchés des EACs garantissent que des unités distinctes d'énergie renouvelable sont produites, livrées et consommées. Sur un réseau électrique partagé, l'électricité provenant de sources renouvelables et non renouvelables est combinée, ce qui rend impossible le suivi physique de l'énergie renouvelable. Les EACs empêchent le double comptage en garantissant qu'une seule partie peut revendiquer les attributs de chaque unité d'électricité.
Certificat biodiversité		Le terme certificat biodiversité renvoie à une quantité de gain biodiversité certifiée, qui peut être revendiquée par un acheteur final à travers une déclaration (ou allégation, ou encore claim en anglais). Le terme de certificat suggère un mécanisme de contribution positive, où l'on

		revendique une participation à des objectifs collectifs pour la biodiversité. Dans un mécanisme de contribution, les certificats ne permettent pas d'annuler des impacts négatifs, et sont comptabilisés séparément.
Certificats blancs		Le terme white certificates est un terme généraliste afin de désigner le système de certificats d'économies d'énergie dans leur globalité, sans distinction selon les pays. Un certificat d'économies d'énergie (CEE) est un dispositif gouvernemental mis en place pour encourager les économies d'énergie. Dans le cas de la France, ce type de certificat incite à l'efficacité énergétique via le versement de primes pour des travaux d'économies d'énergie. Ils constituent un instrument de soutien systémique pour les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et s'inscrivent dans le cadre du système de certification de l'efficacité énergétique. Ces certificats prennent la forme de titres et peuvent être vendus sur le Marché de l'Énergie (TGE), offrant ainsi un réel avantage financier à l'entreprise. Les certificats blancs peuvent être obtenus pour diverses actions d'efficacité énergétique, mais pas pour toutes ni dans tous les cas.
Certificat d'économie d'énergie	**CEE**	Dans le cadre d'une obligation encadrée par l'État, certaines entreprises (fournisseurs de gaz ou d'électricité, acteurs de la grande distribution ayant des stations essence, enseignes pétrolières) proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics gratuits pour aider les particuliers à réaliser des économies d'énergie. Ces aides, accessibles à tous sans condition de ressources, concernent différents types de travaux : · coup de pouce chauffage, · coup de pouce thermostat avec régulation performante, · coup de pouce isolation, coup de pouce rénovation globale (pour une maison individuelle ou un immeuble collectif).

Certificat d'économies d'énergie Précarité		Les CEE précarité concernent les opérations résidentielles des ménages les plus précaires en France. Les ménages sont considérés comme précaires en fonction de leur revenu fiscal de référence. Ce type de CEE est apparu au cours de la 3e période afin de lutter contre les passoires thermiques. Les primes CEE perçues par les ménages précaires sont plus élevées que celles perçues par les autres ménages. Au cours de la 5e période, 30% des CEE collectés, doivent être des CEE précarité.
Certificat de projet dédié aux friches	**CP friches**	Le certificat de projet dédié aux friches (CP friches) est un dispositif facilitateur de procédures, instauré à titre expérimental - pour 3 ans - par la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Il est établi par le préfet à la demande du porteur d'un projet dont le projet est : intégralement situé sur une friche (au sens de l'article L. 111-26 du code de l'urbanisme) et soumis à une ou plusieurs autorisations au titre du code de l'urbanisme, du code de l'environnement, du code de la construction et de l'habitation, du code rural et de la pêche maritime, du code forestier, du code du patrimoine, du code de commerce et/ou du code minier.
Certificat vert Négociable (Tradable green certificates)		Mécanisme fondé sur les principes du marché per- mettant d'atteindre des résultats souhaitables pour l'environnement (production d'énergie renouvelable, exigences de rendement énergétique) de façon économique et efficace en autorisant l'achat et la vente de certificats selon, respectivement, que les parties soumises à des quotas n'ont pas respecté ces quotas ou qu'elles les ont dépassés
Certification des gestionnaires de réseaux de transport	**GRT**	La certification des gestionnaires de réseaux de transport (GRT) vise à s'assurer du respect de règles d'organisation et d'indépendance vis-à-vis de sociétés exerçant une activité de production ou de fourniture de gaz et/ou d'électricité. La séparation effective des activités de gestion des réseaux de transport et des activités de production ou de fourniture a pour principales finalités d'éviter

		tout risque de discrimination entre utilisateurs de ces réseaux. En France, GRTgaz et RTE sont certifiés sous le modèle gestionnaire de réseau de transport indépendant (ITO) : ils agissent en toute indépendance vis-à-vis des autres parties le leur entreprise verticalement intégrée. Teréga est certifié, depuis 2014, sous le modèle de séparation patrimoniale (OU) : le GRT n'appartenant plus à un groupe intégré depuis 2013, il existe une séparation complète entre les activités de production ou de fourniture d'énergie et les activités de transport.
Certification Kyoto		Label, ou standard de compensation carbone qui certifie que le projet respecte certains critères et certaines méthodologies de mesure de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration carbone, selon le projet considéré. Cette certification ne concerne que les projets dit MDP (Mécanisme de développement propre) ou MOC (Mise en œuvre conjointe), qui sont deux mécanismes créés par le protocole de Kyoto. Les MDP sont mis en place dans des pays en développement, tandis que les MOC sont mis en place dans des pays ayant ratifié l'annexe I du Protocole de Kyoto. Les crédits carbone rattachés à ces projets sont certifiés par l'ONU.
Certified environmental profiling	**CEP**	En français, caractéristiques environnementales certifiées. Méthode permettant de déterminer et d'évaluer les effets environnementaux associés à un matériau de construction sur son cycle de vie (extraction, transformation, usage et entretien, et enfin élimination).
CertiRénov		La certification CertiRénov, délivrée par CERQUAL Qualitel Certification, certifie les professionnels de la rénovation de logements et/ou de bâtiments à usage d'habitation. Portant la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), elle atteste de la compétence de ce professionnel à concevoir et réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre d'une offre globale. Il doit être à même d'accompagner le

		maître d'ouvrage tout au long du projet de rénovation.
CERTIVEA		CERTIVEA est leader en France pour la certification et la labellisation des bâtiments tertiaires (non résidentiels), des infrastructures et de l'aménagement des territoires. CERTIVEA est depuis décembre 2022, le premier organisme certificateur à devenir Entreprise à Mission avec la volonté d'agir en certificateur engagé pour des cadres de vie durables et de rendre plus durables les bâtiments, les villes et les territoires face à l'urgence du changement climatique et aux autres grandes transitions environnementales, sociétales et numériques. Filiale du CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CERTIVEA est le seul organisme de certification de son domaine à faire intervenir des auditeurs tierce partie pour vérifier les exigences de performance.
Cession d'un droit de surélévation		Dispositif fiscal français tendant à exonérer d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux au titre des plus-values réalisées lors de la cession à titre onéreux d'un droit de surélévation. ce dispositif est conditionné à l'engagement par le cessionnaire à réaliser et achever des locaux destinés exclusivement à l'habitation dans un délai de 4 ans, à compter de la date d'acquisition.
Chaîne d'approvisionnement en boucle fermée	**CABF**	Système de chaîne d'approvisionnement dans lequel les produits et les matériaux sont recyclés, réutilisés ou refabriqués afin de minimiser les déchets et de maximiser l'efficacité des ressources. Il vise à créer un flux circulaire de matériaux, réduisant ainsi le besoin d'extraction de matières premières.
Chaîne d'impact climatique	**CIC**	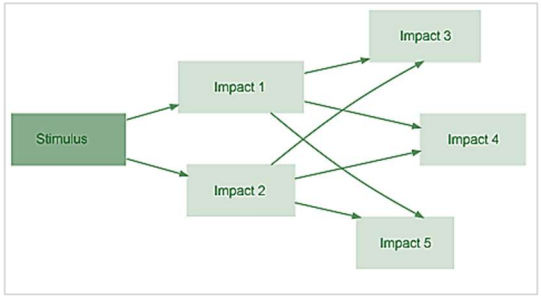 Le changement climatique a des impacts divers sur les divers habitats de la planète. Plusieurs de ces impacts sont déjà perceptibles aujourd'hui,

		dans les pays en développement et émergents. Certains de ces impacts, peuvent être difficilement liés au changement climatique. Ces chaînes permettent de comprendre les impacts potentiels du changement climatique et leur propagation dans un système d'intérêt : Une chaîne d'impact climatique (en abrégé : chaîne d'impact) est une représentation générale de la manière dont un stimulus climatique donné se propage à travers un système d'intérêt via les impacts directs et indirects qu'il entraîne.
Chaine de valeur durable	**CVD**	Une chaîne de valeur désigne l'articulation des activités permettant à une entreprise d'obtenir un avantage concurrentiel. Une chaîne de valeur durable, quant à elle, désigne l'insertion des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans cette articulation, et leur participation au dégagement d'avantages concurrentiels. La RTE, bien que ne faisant pas partie des ODD, participe à ces avantages, par les achats responsables et la valorisation et la consolidation des atouts bénéfices du territoire, rendant la chaîne de valeur plus résiliente.
Chaleur		La chaleur est un transfert d'énergie thermique causé par une différence de température. Cette différence de température est également appelée un gradient de température.
Chaleur commerciale		Quantité de chaleur vendue par un acteur qui met en œuvre une combustion pour en utiliser lui-même la chaleur.
Chaleur commercialisée		Désigne l'énergie thermique qui est produite par une entité (comme une centrale de cogénération, une chaufferie industrielle ou un réseau de chaleur) et vendue à des tiers pour répondre à leurs besoins en chauffage, en eau chaude ou en processus industriels. Elle est actuellement principalement d'origine fossile.
Chaleur extrême		Episodes de températures élevées de l'air potentiellement aggravés par l'humidité. La chaleur extrême est une période de forte chaleur et

		d'humidité avec des températures supérieures à 32 degrés pendant au moins deux à trois jours. En cas de chaleur extrême, le corps fait des efforts supplémentaires pour maintenir une température normale, ce qui peut entraîner la mort. Plus de 70 % de la population active mondiale, soit 2,4 milliards de personnes, est désormais exposée à un risque élevé de chaleur extrême. Les communautés les plus vulnérables sont les plus durement touchées.
Chaleur latente		La chaleur latente est la quantité de chaleur qu'il faut fournir à un kilogramme de matière pour la faire changer d'état physique. Les conséquences pratiques et économiques émises par ce principe sont considérables.
Chaleur obligations employeur BTP		Des règles spécifiques s'imposent aux métiers du BTP. En plus des mesures générales, l'employeur doit : – Aménager le chantier pour permettre des pauses régulières ou mettre à disposition un local de repos. – Fournir au moins 3 litres d'eau potable et fraîche par travailleur et par jour. – Organiser le chantier de façon à limiter l'exposition à la chaleur, notamment en adaptant les horaires. – Vérifier que les équipements de protection individuelle et les protections des engins de chantier sont adaptés aux conditions de chaleur.
Chaleur et pollution		Les températures élevées favorisent la formation d'ozone dans l'air à partir des gaz émis par des sources naturelles ou humaines. Par temps calme et ensoleillé, cet ozone stagne dans l'air.
Chaleur précoce		Episode de temps inhabituellement chaud pour la saison printanière (à partir d'Avril). On parle d'épisode de chaleur précoce si les températures maximales franchissent le seuil de chaleur des 25 °C sur la moitié nord et dépassent les normales de plus de 4 °C pendant 3 à 5 jours en moyenne sur le pays.

Chaleur de récupération		La chaleur de récupération, ou chaleur fatale, est l'énergie thermique émise par un procédé dont elle n'est pas la finalité. Son exploitation demande le développement d'une technologie complémentaire.
Chaleur renouvelable		La chaleur représente 43% de la consommation d'énergie primaire. Seulement 24% de cette chaleur est en 2021 d'origine renouvelable. Les sources de chaleur renouvelable sont : – Les chaufferies bois (collectif, industriel et tertiaire) 31,1 TWh, – Les pompes à chaleur aérothermiques 43,5 TWh, – Le chauffage au bois domestique 73 TWh, – Géothermie profonde 2,3 TWh, – Chaleur solaire 1,3 TWh, – Géothermie de surface 4,7 TWh, – Gaz renouvelables 11,6 TWh, – Unités de Valorisation Energétiques des Déchets 6 TWh. Le projet de troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) propose d'augmenter fortement la production de chaleur renouvelable et d'accélérer le développement des réseaux de chaleur pour se passer rapidement des énergies fossiles. Les objectifs de la PPE 3 doivent ainsi permettre d'atteindre une consommation de chaleur renouvelable d'au moins 276 TWh en 2030, et d'au moins 330 TWh en 2035.
Chaleur résiduelle		Chaleur inutilisée cédée au milieu environnant (sous forme d'énergie thermique) par un machine thermique dans un processus thermodynamique dans lequel il convertit la chaleur en travail utile. La deuxième loi de la thermodynamique stipule que la chaleur résiduelle doit être produite lors de la conversion d'une différence de température en énergie mécanique (qui est souvent transformée en énergie électrique dans les centrales électriques).
Chaleur sensible		La chaleur sensible est la quantité de chaleur qui est échangée, sans transition de phase physique, entre plusieurs corps formant un système isolé. Elle est qualifiée de sensible parce que ce transfert thermique sans changement de phase change la

		température du corps, effet qui peut être ressenti ou mesuré par un observateur.
Chaleur spécifique		Capacité d'un matériau à emmagasiner la chaleur en fonction de son poids, exprimée en (J/ (kg. K). Plus cette valeur est élevée, plus le matériau sera capable de stocker de la chaleur. On parle aussi de capacité thermique massique.
Chaleur vs température		La chaleur et la température sont deux sujets étroitement liés, c'est pourquoi la différence entre les deux peut être un peu déroutante. La différence principale réside dans le fait que la chaleur traite de l'énergie thermique, alors que la température est plus reliée à l'énergie cinétique moléculaire.
ChangeNOW		Salon dédié aux solutions pour la transition écologique. C'est un événement réunissant des acteurs de l'innovation environnementale et sociale (entrepreneurs, chefs d'entreprise, décideurs politiques, artistes, journalistes, militants.).
Changements d'affection des sol	**CAS**	L'affectation des sols se traduit par des changements sans précédent dans les paysages, les écosystèmes et l'environnement. Les zones urbaines et les infrastructures connexes sont, parmi les consommateurs de sols, ceux qui se développent le plus rapidement, principalement aux dépens des terres agricoles productives. Les changements d'affection des sols modifient les stocks de carbone contenus sur les sols. Il peut en résulter soit une émission de CO2, soit une captation de CO2. Par exemple, d'un point de vue majoritaire, le retournement d'une prairie et sa substitution par une culture entraîne un déstockage du carbone des sols. A l'inverse, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et lutter contre le changement climatique, des politiques publiques ont encouragé les cultures à vocation énergétique. Or, implanter de telles cultures à la place d'une forêt, d'une prairie ou les introduire dans une succession culturale induit un changement d'affectation des sols qui peut parfois se traduire par une

		augmentation des émissions de gaz à effet de serre et d'autres impacts environnementaux.
Changement climatique	**CC**	Selon la définition qu'en donne le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) dans son sixième rapport, le changement climatique correspond à une variation de l'état du climat, qu'on peut déceler par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Le climat peut connaître des variations de plusieurs paramètres météorologiques : la température régionale, la force des vents, l'humidité de l'air, les précipitations, l'évaporation, ou la pression atmosphérique. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) différencie ainsi le changement climatique issu de mécanismes naturels (modulations des cycles solaires, éruptions volcaniques), du changement climatique anthropique, c'est-à-dire, résultant des sociétés humaines. Aujourd'hui, la communauté scientifique s'accorde sur le fait que la variation rapide et brusque du climat observée depuis l'ère préindustrielle (avant 1850) est la conséquence directe des activités humaines, telles que l'usage des combustibles fossiles, mais aussi la déforestation, l'agriculture et l'élevage.
Changement climatique brutal		Un changement à grande échelle du système climatique, qui s'étend sur quelques décennies ou moins, persiste (ou est prévu qu'il persiste) pendant au moins quelques décennies, et provoque d'importantes perturbations dans les systèmes humains et naturels.
Changement de fournisseur	**CHF**	Le changement de Fournisseur désigne la modification du prestataire de facturation de l'énergie sans intervention technique, ni coupure du compteur.

Changement global		Changement induit dans la dynamique de la biosphère par les activités humaines, directement ou non.
Chantier participatif		Également dénommé chantier solidaire, chantier collaboratif, chantier partagé, etc., est un évènement durant lequel des particuliers se retrouvent entre eux pour travailler ensemble, bénévolement. Un chantier participatif est en général d'une activité organisée : – dans un cadre privé, sans but lucratif, – dans le domaine de l'habitat, qui concerne le gros œuvre, le second œuvre, les finitions et parfois les aménagements extérieurs, – dans le but de construire, de rénover, d'embellir, etc., – qui implique un organisateur, des participants et parfois un accompagnateur professionnel.
Charge (ou recharge) bidirectionnelle		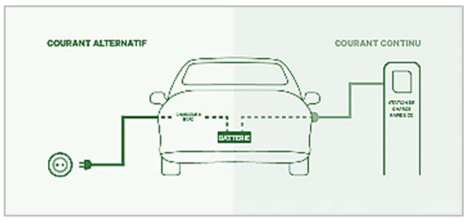 La charge bidirectionnelle de véhicules électriques est une recharge qui circule dans deux sens. Avec les chargeurs unidirectionnels (un seul sens), l'électricité circule du réseau électrique au véhicule, mais les chargeurs bidirectionnels permettent une circulation dans les deux sens. Lorsque l'on recharge un véhicule électrique, le courant alternatif (CA) du réseau est converti en courant continu (CC), le type d'électricité qu'un véhicule peut utiliser. Cette conversion est réalisée par le convertisseur du véhicule ou un convertisseur intégré au chargeur. Quand on veut ensuite utiliser cette énergie stockée dans la batterie du véhicule pour un usage domestique ou simplement pour la renvoyer au réseau, le courant continu doit être converti à nouveau en courant alternatif. À l'heure actuelle, il existe peu de chargeurs bidirectionnels pour véhicules électriques, mais ils sont tous équipés de convertisseurs internes. Cela signifie qu'ils peuvent traiter la conversion électrique du CC en CA. Ils

		peuvent même contrôler la quantité d'électricité alimentée vers la batterie et inversement.
Charge hydraulique		Valeur qui mesure la quantité d'énergie mécanique disponible dans l'eau d'une rivière, d'un ruisseau ou même d'un lac. La charge hydraulique est équivalente au niveau de l'eau dans un plan d'eau statique (non coulant).
Charge polluante		Quantité de matières polluantes transportées à un instant T par un agent de transport, tel qu'un cours d'eau, un glacier ou le vent.
Charges de service public de l'électricité	**CSPE**	En application de l'article L. 121-9 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est chargée de l'évaluation annuelle des charges de service public de l'énergie à compenser pour l'année suivante. La présente délibération évalue ainsi les charges à compenser en 2025. En outre, la CRE procède, par le biais de la présente délibération, à la réévaluation des charges à compenser par le budget de l'Etat en 2024, en application de la dérogation prévue par le VI de l'article 225 de la loi de finances pour 2024 qui permet à la CRE d'ajuster les montants des charges à compenser en 2024 en cours d'année. La délibération comprend ainsi : 1. l'évaluation des charges constatées au titre de 2023, 2. la mise à jour de l'évaluation des charges prévisionnelles au titre de 2024, 3. l'évaluation des charges prévisionnelles au titre de 2025. 4. le bilan des charges pour 2024 et 2025 à compenser aux opérateurs. Le cadre juridique en vigueur est rappelé s'agissant de la définition des charges de service public de l'énergie (articles R. 121-25 et suivants du code de l'énergie) ainsi que des modalités de l'évaluation annuelle des charges de service public de l'énergie réalisée par la CRE (articles R. 121-30 et suivants du code de l'énergie). Le cadre spécifique au présent exercice de calcul des charges, qui conduit à évaluer à la fois les charges pour 2025 et à réévaluer les charges pour 2024,

		est précisé, ainsi que les adaptations nécessaires des formules de calcul de ces charges.
Charges de vents		Cet Eurocode se compose d'une norme de base Européenne définissant les règles de calculs NF EN 1991-1-4 et d'un amendement NF EN 1991-1-4/A1, d'une annexe nationale NF EN 1991-1-4/NA pour la définition notamment de la carte des régions de vent et de deux amendements NF EN 1991-1-4/NA/A1 généralités et NF EN 1991-1-4/NA/A2 pour l'ajout de la carte de vent liée à Mayotte.
Charte d'Aalborg		La charte d'Aalborg a été adoptée par les participants à la conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue dans la ville danoise d'Aalborg le 27 mai 1994. Elle se présente comme une anti-charte d'Athènes, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines au service du développement durable.
Charte d'Athènes		La Charte d'Athènes rassemble l'essentiel des principes de l'urbanisme fonctionnaliste du Mouvement moderne, adoptés lors du 4e Congrès des CIAM (Congrès internationaux d'architecture moderne), tenu au large d'Athènes en 1933. Parue sous différentes versions et en différentes langues dès son adoption, la version la plus connue est celle que l'on doit à Le Corbusier, publiée anonymement en 1942. Elle résume la progression des idées débattues par ces congrès depuis 1928 et devait être complétée par une charte de l'habitat qui n'a jamais vu le jour. À partir d'un ensemble de critiques sur l'état actuel des villes, portant tour à tour sur les quatre fonctions essentielles de la ville : l'habitation, les loisirs, le travail, la circulation, la Charte d'Athènes, décline, en autant d'exigences, les principes d'un nouvel urbanisme. Les logements, ensoleillés, doivent être disposés dans des constructions hautes, interdites d'alignement le long des voies, espacées les unes des autres pour libérer le sol en faveur de larges surfaces vertes, les secteurs industriels doivent être indépendants

		des secteurs d'habitation., les rues doivent être différenciées selon leurs destinations : rue d'habitation, rues de promenade, rue de transit, voies maîtresses. En conclusion, la Charte énonce des point de doctrine qui stipulent qu'il est indispensable d'utiliser les ressources de la technique moderne. Une application caricaturale de cette Charte a été mise en en œuvre en France pour résoudre la grave crise du logement apparue au lendemain de la guerre, elle a débouché sur la production des grands ensembles (1951), puis des ZUP (1958) qui a contribué à son discrédit. Une Nouvelle Charte d'Athènes 1998 a été rédigée par le Conseil Européen des Urbanistes, dont la version française a pour sa part été publiée par la SFU (Société Française des Urbanistes) sous le titre Charte pour l'urbanisme des villes du XXIe siècle.
Charte Climat et Biodiversité Syntec-Ingénierie (2021)		LA CHARTE DE L'INGÉNIERIE pour le climat et la biodiversité par SYNTEC-INGÉNIERIE Pour répondre aux enjeux du changement climatique, Syntec-Ingénierie a structuré son action en faveur du climat à travers la création en 2019 d'une charte de l'ingénierie pour le Climat. Depuis sa mise en place, cette charte n'a cessé de se renforcer avec un nombre de signataires toujours plus important (128 entreprises ou groupements d'entreprises, représentant plus de 70 000 salariés en 2023). En 2024, Syntec-Ingénierie a lancé sa nouvelle feuille de route stratégique intitulée Un autre monde est atteignable qui reflète l'engagement de la profession vers un avenir plus durable et responsable. Dans cette dynamique, Syntec-Ingénierie intègre les enjeux de préservation et restauration de la biodiversité dans ses engagements et élabore : une nouvelle charte de l'ingénierie pour le climat et la biodiversité.
Charte EcoQuartier		Selon le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, « La Charte EcoQuartier comprend 20 engagements que toute collectivité signataire s'engage à respecter pour ses projets d'EcoQuartiers ». Cette Charte s'adresse aux collectivités. Ces dernières peuvent s'en porter signataires dans le sens d'une politique générale, de manière

		déconnectée d'un projet en particulier ; le but est qu'elles s'engagent à en appliquer le contenu pour leurs projets d' « écoquartiers ». 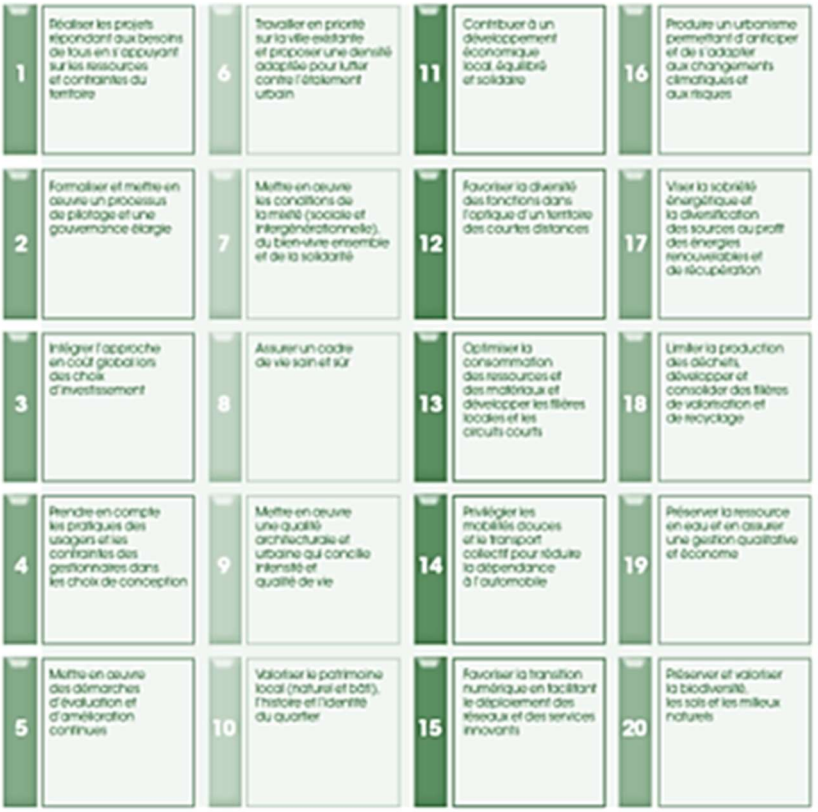
Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés	**CEEBTPP**	Le Plan Bâtiment Durable a lancé une charte d'engagement volontaire pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés. Cette charte a vocation à organiser une mobilisation volontaire et coordonnée en proposant aux acteurs d'entreprendre sans attendre la rénovation de leurs bâtiments, ceci en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique de la filière du bâtiment et de l'immobilier. Le rôle de cette charte est d'améliorer la connaissance collective des pratiques et méthodes d'amélioration énergétique du parc tertiaire, en favorisant la mise en réseau des acteurs et en documentant ces pratiques, notamment dans l'aspect de la soutenabilité économique. Lancée le 31 octobre 2013, et mise à jour en 2017 par une nouvelle version prenant en compte

		l'évolution du contexte législatif et l'apparition de nouveaux enjeux, la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés, dite Charte tertiaire, compte aujourd'hui 138 signataires (au 14 janvier 2020).
Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique		Face à l'urgence climatique, le secteur immobilier doit prendre les devants. Alors que les canicules se multiplient et que les alertes se succèdent, le Plan Bâtiment Durable et l'Observatoire de l'Immobilier Durable ont lancé une Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique. Cette initiative volontaire et ambitieuse s'adresse dans un premier temps aux maîtres d'ouvrage, avec un objectif clair : structurer une mobilisation collective et concrète. La charte traite trois axes – adapter les actifs, être exemplaire, faire progresser l'écosystème – et s'accompagne d'une boîte à outils complète pour faciliter le passage à l'action. Elle vise avant tout à créer une communauté de signataires qui travailleront ensemble dans cet objectif. La charte propose un cadre évolutif et pragmatique, conçu pour renforcer la résilience du secteur et enclencher une dynamique commune d'apprentissage
Charte de l'environnement		La Charte de l'environnement est un texte de valeur constitutionnelle. Elle est intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français, reconnaissant les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Elle introduit dans la Constitution trois grands principes : le principe de prévention, le principe de précaution, et le principe pollueur-payeur. Cette charte est l'aboutissement d'un projet initié et annoncé par le Président de la République française Jacques Chirac, et préparé par la Commission Coppens.

Charte européenne pour les sols		Celle-ci reconnaît notamment les sols comme un “milieu complexe et dynamique” et souligne leur rôle essentiel dans la régulation du cycle de l'eau et de la préservation de la biodiversité, tout en alertant sur leur “dégradation biologique croissante”. Elle invite aussi les États membres à adopter des politiques de conservation de leurs sols. Confrontée à l'absence de compétence explicite de l'Union européenne en matière d'aménagement du territoire, la portée de la charte est toutefois limitée. Initiée en 1972, elle a été révisée en 2003.
Charte forestière de territoire	**CFT**	Une CFT est un outil d’animation, d’aménagement et de développement d’un projet territorial autour de la forêt et du bois, construit et porté, par des acteurs du territoire. La CFT est constituée d’un diagnostic de territoire et d’un plan d’actions pluriannuel.
Charte internationale de l’énergie	**CIE**	La Charte internationale de l’énergie est la deuxième déclaration politique adoptée et signée à La Haye le 20 mai 2015. Cette déclaration politique plus récente reflète les défis énergétiques mondiaux actuels et définit des principes communs et des domaines de coopération internationale dans le secteur de l’énergie pour le XXIe siècle. En 2019, la Conférence sur la Charte de l’énergie a décidé de commencer les négociations pour la modernisation du traité sur la Charte de l’énergie.
Charte pour un journalisme à la hauteur de l’urgence écologique		Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique A l’initiative de plusieurs dizaines de journalistes francophones de différents médias* et de l’organisme de formation Samsa, une charte « pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique » a officiellement été lancée le 14 septembre 2022, après un été marqué par les catastrophes climatiques... La charte propose 13 points clés sur les « meilleures pratiques pour améliorer le traitement de tous les sujets liés au climat, au vivant et à la justice sociale ».

		la Charte compte désormais près de 2 000 journalistes et plus de 150 médias et organisations signataires.
Charte de Metz sur la biodiversité		Adoptée le 6 mai 2019, la Charte de Metz s'inscrit dans la continuité du rapport de l'IPBES portant sur l'évaluation mondiale de l'état de la nature et des biens et services qu'elle fournit à l'humanité, qui en constitue le socle scientifique. Elle fut adoptée au G7 par les pays membres ainsi que plusieurs pays invités. Non contraignante, cette charte se concentre principalement sur trois objectifs : 1- Accélérer les efforts pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et mieux protéger les écosystèmes. 2- Encourager la participation d'autres secteurs et parties prenantes. 3- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
Charte du paysage		Instrument de concertation de stratégies entre agents publics et privés, applicable à l'échelle locale ou régionale, en vue de l'accomplissement d'actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages dont l'objectif est d'en maintenir les valeurs.
Charter Cities		Les Charter Cities, popularisées par Paul Romer, incarnent une vision néocoloniale, où des territoires locaux sont transformés en enclaves autonomes régies par des lois étrangères, principalement issues des pays occidentaux. Ces zones, créées sur des terres jugées « inutilisées », sont censées échapper aux "fardeaux" des structures locales, imposant des normes extérieures pour stimuler le développement.
ChatGPT & la décarbonation	**ChatGPT**	Décarbonation et PSSED, ChatGPT écrit : Le PSSED (Plan Stratégique de Sobriété Énergétique et de Décarbonation) est une approche visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs, l'industrie, les transports et le bâtiment.

		Il repose sur plusieurs leviers : Amélioration de l'efficacité énergétique (optimisation des processus, récupération de chaleur, isolation thermique.). Substitution énergétique (passage aux énergies renouvelables, électrification des procédés.). Sobriété énergétique (réduction de la consommation inutile, éco-conception, optimisation des usages.). Captage et stockage du carbone (CCS) lorsque la réduction à la source est insuffisante.
Chaudière collective à haute performance énergétique		Une chaudière collective à haute performance énergétique est un système de chauffage centralisé conçu pour fournir de la chaleur à plusieurs unités d'un bâtiment ou à plusieurs bâtiments à partir d'une seule source. Eligible aux CEE, fiche BAR-TH-107. On distingue aujourd'hui deux modèles à haute performance énergétique : Les chaudières THPE dont l'ETAS est supérieure à 92 %, Les versions HPE dont le rendement est supérieur à 90 %.
Chaudière Condensation Gaz	**CGG**	Les CCGs sont des équipements haut rendement utilisant du gaz naturel comme source principale d'énergie. Elles exploitent l'énergie présente dans les fumées résultantes lors du processus combustion du gaz afin de préchauffer l'eau circulant dans le système chauffage. Cette technologie offre non seulement une baisse significative des rejets polluants mais une atténuation notable des dépenses énergétiques.
Chaudière à induction		La chaudière électrique à induction fonctionne sur le même principe que les plaques de cuisson à induction. La chaleur est produite grâce à un électroaimant. La chaleur est ensuite transmise à un liquide caloporteur qui va permettre de chauffer l'eau de l'ensemble du système de chauffage.

Chaudière numérique		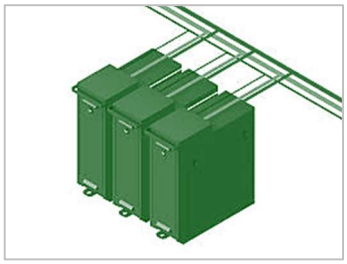 Une chaudière numérique permet de chauffer directement de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS), en captant la chaleur dégagée par les processeurs informatiques. Les centres de données sont très énergivores. D'après EDF, ils consomment environ 9 % de l'électricité nationale, une énergie utilisée pour alimenter les systèmes informatiques, mais aussi les systèmes de refroidissement. La chaleur produite par les serveurs est perdue et nécessite en plus une consommation électrique supplémentaire pour refroidir les serveurs. La chaudière numérique permet de récupérer la chaleur produite par les équipements informatiques, et de la recycler pour chauffer l'Eau Chaude Sanitaire. Le principe consiste à délocaliser une partie des serveurs des data centers au sein des bâtiments où la chaleur pourra être utilisée pour chauffer l'eau des logements, plutôt que de déplacer la chaleur, source de nombreuses contraintes que cette option présente : beaucoup de pertes, coûts d'ingénierie et investissement important, modèle non réplicable à grande échelle. Cette solution s'impose dès lors comme un moyen de réaliser des économies d'énergie, et de favoriser l'efficacité énergétique des data centers.
Chaudière à Très Haute Performance Énergétique	**CTHPE**	Derrière l'acronyme THPE – pour Très Haute Performance Énergétique – se cache, non pas un type spécifique de chaudière, mais bien une labellisation attribuée aux systèmes de chauffage satisfaisant des caractéristiques techniques spécifiques en termes de performances énergétiques. La grande majorité des chaudières gaz à condensation sont aujourd'hui labellisées THPE et offrent ainsi un taux de rendement particulièrement intéressant. Le label THPE est uniquement attribué aux chaudières dont l'indice d'efficacité énergétique saisonnière (ETAS) est supérieur à 92 %. Cet indice global permet d'évaluer le rendement de l'appareil pendant toute la durée de son cycle de chauffe, même lorsque le brûleur ne fonctionne pas. Encore plus

		performants que les chaudières labellisées Haute Performance Énergétique (HPE), les modèles THPE permettent de réaliser des économies substantielles de combustibles tout en rejetant beaucoup moins de gaz carbonique et d'oxyde d'azote dans l'atmosphère. Ces systèmes de chauffage dernière génération présentent un double fonctionnement. Comme les chaudières classiques, les chaudières Très haute Performance Énergétique récupèrent les calories de chaleur provenant de la combustion du gaz naturel. Mais là où elles s'en différencient, c'est dans leur capacité à utiliser les fumées issues de cette combustion, en condensant la vapeur d'eau rejetée par les gaz de combustion et en capturant l'énergie latente qui s'en dégage. Ce mode de fonctionnement sur une chaudière à gaz permet ainsi une exploitation maximale du combustible et, par conséquent, la réalisation d'économies d'énergie particulièrement importante.
Chauffage central par chaudière	**CCC**	La chaleur peut être produite en brûlant des combustibles, fossiles (gaz, fioul, charbon) ou renouvelables (biomasse, déchets) dans une chaudière. La chaleur produite par les chaudières est véhiculée dans le logement par un fluide caloporteur, en général de l'eau chaude, qui circule jusqu'au point où la chaleur est requise, via des radiateurs. Le chauffage au gaz est le mode de chauffage le plus répandu en France : il fournit de la chaleur à 44% des logements individuels et collectifs du pays. Différents types de chaudières sont aujourd'hui développés. ·La chaudière traditionnelle. ·La chaudière à basse température. ·La chaudière à condensation. ·La chaudière électrique à induction. ·Le chauffage solaire thermique.
Chauffage décentralisé		Se compose d'un générateur de chaleur et d'un système émettant la

		chaleur. Ce système est de plus en plus utilisé qu'un système de chaleur centralisé notamment par le fait qu'il se révèle moins coûteux à l'installation. Cependant l'utilisation de ce système est plus couteux qu'un système chauffage centralisé. Le chauffage décentralisé utilise une énergie non-renouvelable, l'électricité. Les chauffages décentralisés vont quant à eux chauffer l'air de la pièce dans laquelle ils se trouvent. On a donc souvent besoin de plusieurs systèmes pour chauffer toute la maison. On peut citer : les radiateurs électriques, les poêles à bûches ou à granulés et les climatiseurs réversibles.
Chauffage électrique		Ce type de chauffage produit de la chaleur à partir d'électricité. Cette électricité peut provenir directement du réseau ou être générée par une installation domestique (panneaux photovoltaïques, chaudières à cogénération, etc.). Le chauffage électrique est utilisé dans 35% des logements en France. On trouve généralement 5 typologies de chauffe électrique : – Les convecteurs. – Les panneaux rayonnants. – Les radiateurs à inertie. – Les planchers et plafonds chauffants. – La chaudière à induction.
Chauffage et refroidissement solaires passifs		Parfois appelés simplement conception solaire passive, sont des processus d'utilisation de systèmes de construction spécifiques pour réguler la température interne en profitant de l'énergie du Soleil de manière sélective et bénéfique afin d'améliorer le rendement énergétique.
Chauffage Urbain	**CU**	Un réseau de chaleur (appelé réseau de chauffage urbain, réseau de chauffage à distance) est une installation distribuant à plusieurs utilisateurs clients de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferies, via un ensemble de canalisations de transport de chaleur (en polyéthylène ou en acier). La chaleur ainsi distribuée est principalement utilisée pour le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire, certains réseaux fournissent de la chaleur à usage industriel. Le réseau de chaleur est un système de chauffage à l'échelle urbaine (par opposition au chauffage à

		l'échelle des bâtiments, dans lequel la chaleur est produite in situ, au niveau du bâtiment utilisateur ou à proximité immédiate). Le développement des réseaux de chaleur urbains représente une opportunité importante pour décarboner la production de chaleur : partout où la densité urbaine le justifie, le moyen le plus efficient de décarboner la chaleur basse température sont les réseaux de chauffage urbains. La capacité actuelle de chauffage urbain en Europe est d'environ 450 TWh sur les 3 100 TWh du marché de la chaleur basse température et 60% de cette production est encore fossile. Pour réussir les projets de décarbonation de la production de chaleur à horizon 2050, la part du chauffage urbain doit augmenter significativement. La feuille de route Heat Roadmap Europe prévoit une progression importante de cette contribution qui passerait de 13% à plus de 45% en 2050.
Chauffage ventilation climatisation	**CVC**	Fait référence à un groupe de systèmes et de machines utilisés dans des bâtiments tels que les maisons et les immeubles, qui régulent la température intérieure et la qualité de l'air pour assurer un certain niveau de confort. Dans les maisons modernes, ces trois fonctions sont souvent combinées en un seul système.
Chauffe-Eau Solaire Individuel	**CESI**	 A partir de l'énergie solaire, produit de l'eau chaude sanitaire à usage domestique. Celui-ci est constitué de 3 éléments principaux : 1. Des capteurs thermiques solaires vitrés, qui reçoivent et absorbent le rayonnement solaire et échauffent le liquide (eau + antigel alimentaire) qui les parcourt, 2. Un ballon de stockage qui remplace le ballon d'eau chaude sanitaire traditionnel, 3. Les composants associés (échangeur, circulateur régulation, tuyauterie).
Chauffe-eau thermodynamique	**CET**	Un chauffe-eau thermodynamique est une installation de production d'eau chaude sanitaire dont l'une des sources de chauffage est une pompe

		à chaleur, l'autre étant généralement électrique mais pouvant brûler du gaz, du fioul, etc.
Chèque énergie		Il s'agit d'une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Les bénéficiaires reçoivent automatiquement le chèque énergie.
Cheminée solaire		Type de système de chauffage et refroidissement solaires passifs qui peut être utilisé pour réguler la température d'un bâtiment ainsi que pour assurer la ventilation. Tout comme le mur Trombe ou le mur solaire, les cheminées solaires sont un moyen de réaliser la conception de bâtiments écoénergétiques.
Cheminements		Ensemble des chemins destinés aux modes actifs. Ils s'insèrent dans un réseau de déplacement alternatif aux modes de transports motorisés. Ils peuvent avoir une fonction de transit ou de promenade et de loisirs.
Chief Heat Officers	**CHO**	Personnes dédiées à la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la réduction des dangers de la chaleur extrême sur les habitants et les infrastructures.
Chief Sustainability Officer	**CSO**	La principale responsabilité d'un ou une Chief Sustainability Officer (CSO) ou Directeur de la durabilité est de surveiller l'impact environnemental de l'entreprise ou de l'organisation qui l'emploie. Ils ont pour mission d'évaluer l'analyse de l'impact actuel et futur de l'entreprise ou de l'organisation. Ils doivent par ailleurs s'assurer que les politiques et réglementations gouvernementales sont respectées dans tous les aspects de leurs activités commerciales.
Chiffrage des bénéfices climatiques & environnementaux	**CBCE**	43% des Français estiment que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique coûteront finalement moins cher que l'inaction. 22% de leurs concitoyens pensent l'inverse, le

		reste ne se prononçant pas. Pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus vertueux, 36% des Français plébiscitent les incitations financières, comme les réductions d'impôts sur les achats écoresponsables. Cela montre que les politiques publiques peuvent jouer un rôle déterminant pour favoriser la transition écologique. Le chiffrage des bénéfices est bien un ratio Surcoût des investissements d'atténuation et d'adaptation / Economies de dépense énergétiques, fluides, matériaux, maintenance entretien des composants non résilients, sinistres + aides financières.
Chiller		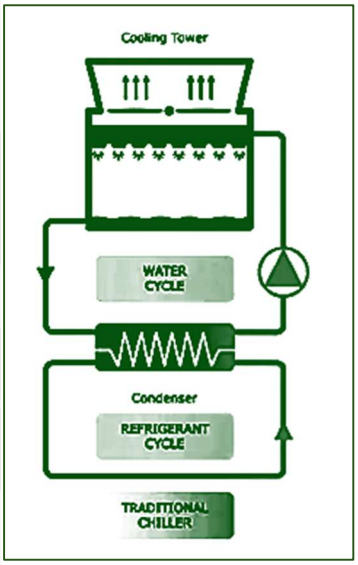 Un chiller, aussi appelé groupe à eau glacée en français, utilise le même principe que les autres systèmes frigorifiques. La différence se situe sur l'évaporateur qui est cette fois à eau. Au lieu de refroidir de l'air, le groupe à eau glacée refroidit de l'eau (ou un mélange eau + antigel par exemple du glycol) qui peut ensuite aller refroidir de l'air soit via une Centrale de Traitement de l'Air (CTA) ou via un ventilo-convecteur ou une cassette air/eau. C'est par exemple le fonctionnement d'une pompe à chaleur Air/Eau ou Eau/Eau en mode froid. Les chiller sont aussi utilisés dans l'industrie, l'eau refroidie servant ensuite dans un process spécifique. Les groupes d'eau glacée peuvent eux aussi être Air/Eau ou Eau/Eau, c'est-à-dire soit à condensation à air ou à condensation à eau.
Chimie de la construction (du bâtiment)		Peut se définir comme étant l'ensemble des produits qui permettent de modifier ou d'attribuer de nouvelles propriétés aux matériaux. Ces produits sont efficaces pour tous les types de liants existants dans le bâtiment que ce soit du béton, mortier...

Chine		La Chine est à l'origine d'un tiers des émissions mondiales de CO2. La Chine mise tout sur la domination des technologies propres. Elle produit aujourd'hui : – 80 % des panneaux solaires mondiaux – 60 % des véhicules électriques (avec des leaders comme BYD et CATL) – La majorité des batteries et composants clés – 95 % des terres rares essentielles aux énergies renouvelables En 2023, la Chine a fabriqué plus de panneaux solaires en une seule année que les États-Unis dans toute leur histoire, tout en divisant les coûts par deux et doublant ses exportations de composants clés. L'accélération des investissements dans les fermes solaires, les parcs éoliens et l'hydroélectricité montre que Pékin a une vision industrielle de long terme : remplacer les industries traditionnelles (textile, électroménager, mobilier) par un nouveau trio stratégique véhicules électriques, batteries et panneaux solaires. Avec un pic d'émissions atteint six ans avant ses objectifs et plus de 34 milliards de dollars investis dans l'aide climatique internationale, la Chine se positionne en fournisseur incontournable de la transition verte.
Chlorofluorocarbures	**CFC**	Fluides frigorigènes à base de chlore, de fluor et de carbone, condamnés par le protocole de Montréal car ils détruisent la couche d'ozone. L'arrêt de leur production a été fixé au 31 décembre 1994 par la Communauté européenne.
Chlorophylle benthique		Indicateur de l'état d'eutrophisation d'un plan d'eau basé sur la présence de microalgues à l'interface sédiment-eau au fond du plan d'eau.

Choc pétrolier		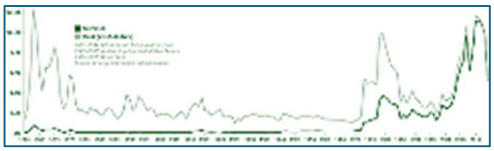 L'expression fait référence aux conséquences sur l'économie mondiale d'une modification brutale de l'offre de pétrole (choc d'offre) combinant hausse du prix et augmentation de la consommation et/ou baisse de la production. On distingue trois crises différentes apparues en 1973, 1979 et 2008. Le début des années 2000 a également vu une importante augmentation du prix du pétrole mais sans atteindre la brutalité et les conséquences des trois crises précitées et n'est donc pas considéré comme un « choc pétrolier » à proprement parler. Les causes et conséquences de chacune de ces crises sont différentes, mais de nombreux spécialistes craignent une répétition de ces crises en raison de la dépendance accrue de l'économie mondiale au pétrole parallèlement à une diminution certaine des réserves naturelles de pétrole.
Chrysotile		Ou aussi 'amiante blanc', variété de fibres d'amiante. C'est un de polymorphe à couches courbes de la serpentine, silicate minéral fibreux ininflammable et imputrescible, flexible, résistant à la plupart des produits chimiques et qui possède une contrainte de rupture élevée. Cette combinaison unique de propriétés fait du chrysotile une matière extrêmement utile qui a constitué, durant de nombreuses décennies, un composant principal des produits légers en ciment renforcé, des matériaux de friction, des joints et garnitures à haute température et d'une quantité d'autres applications. Le chrysotile représente 94 % du marché mondial de l'amiante.

Ciment d'argile calcinée calcaire		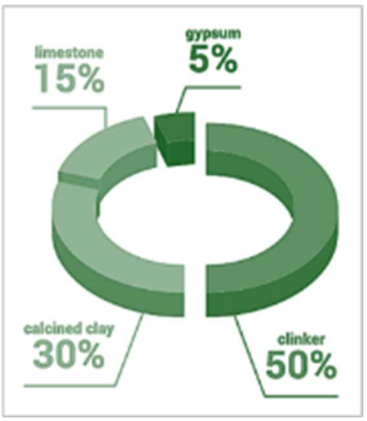 Le LC3 est un nouveau type de ciment à base de calcaire et d'argile calcinée. Il permet de réduire les émissions de CO2 jusqu'à 40 %. Fabriqué à partir de calcaire et d'argiles de faible qualité, disponibles en quantités abondantes, il est économique et ne nécessite pas de modifications importantes des cimenteries existantes. L'objectif du projet LC3 est, grâce à la recherche et aux tests, de faire du LC3 un ciment à usage général standard et courant sur le marché mondial du ciment. Les principales activités de recherche se concentrent non seulement sur des domaines thématiques spécifiques de la recherche sur le ciment, mais également sur la production, la durabilité environnementale et la rentabilité de ce nouveau ciment.
Ciment bas carbone	**CBC**	Le ciment bas carbone ou ciment par mélange, est composé de ciment industriel associé à des composés minéraux, tels que des argiles calcinées, des cendres volantes ou des laitiers de haut fourneau. Selon le dosage de ces ajouts, l'empreinte carbone du béton peut être réduite jusqu'à près de 70 %.
Cindynique		Les cindyniques (du grec κίνδυνος / kíndunos, danger), ou sciences du danger, sont consacrées à l'étude et à la prévention des risques. Elles sont développées à partir de la fin des années 1980 à l'initiative d'opérateurs économiques (assureurs, industriels...), et adoptent une approche centrée non pas sur les aspects techniques de la prévention, mais sur les aspects humains et organisationnels.
CircoLab		CircoLab est une communauté d'acteur de l'immobilier engagée en faveur du développement de l'économie circulaire, et le réemploi de matériaux, dans le secteur immobilier persuadé que l'économie circulaire est l'économie du monde de demain, et qu'elle répond à nombre d'enjeux

		environnementaux et sociaux auxquels le monde est confronté.
Circuit court		La notion de circuit court désigne une forme d'organisation de la chaîne d'approvisionnement, alimentaire, caractérisée par une réduction du nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, voire par la suppression des intermédiaire (du producteur au consommateur).
Circulation atmosphérique		Mouvement continu des masses d'air entourant la Terre qui redistribue la chaleur provenant du Soleil. L'air qui entoure la Terre se déplace sans arrêt. Dû à son inclinaison, la Terre ne reçoit pas partout la même quantité de rayonnement solaire.
Circulation méridienne de retournement atlantique	**AMOC**	La circulation méridionale de retournement de l'Atlantique est le principal système de courants océaniques de l'océan Atlantique. Elle fait partie intégrante du système de circulation océanique terrestre et joue un rôle important dans le système climatique. L'AMOC transporte de l'eau chaude depuis les régions proches de l'équateur jusqu'en Europe. Elle fait partie de ce que l'on appelle la circulation thermohaline, qui est encore plus grande et qui s'étend sur tout le globe.
Cités et Gouvernements Locaux Unis	**CGLU**	Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), en anglais United Cities and Local Governments, en espagnol Ciudades y Gobiernos Locales Unidos, est une organisation faîtière pour les villes, les gouvernements locaux et régionaux et les associations municipales à travers le monde. Elle a été fondée en 2004, lorsque les organisations de collectivités locales existantes - l'Union Internationale des Collectivités Locales (UICL) et les Organismes des Villes Unis (UTO) - ont uni leurs réseaux mondiaux respectifs de villes et d'associations nationales de collectivités locales en une seule organisation. Le siège de Cités et

		Gouvernements Locaux Unis, le Secrétariat Mondial, est basé à Barcelone (Espagne). CGLU est la plus grande organisation de gouvernements infranationaux au monde, avec plus de 240 000 membres dans plus de 140 États Membres de l'ONU et se veut la voix unie et le défenseur mondial de l'autonomie locale démocratique, représentant de facto plus de la moitié de la population mondiale.
Cit'ergie		Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. L'aide consiste en un accompagnement financier par un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME et un accompagnement technique à la prise en main de la démarche d'évaluation et de labellisation.
CityClim		La hausse des températures met en danger la population urbaine mondiale croissante. Identifier les points chauds et exploiter toutes les sources de données disponibles est essentiel. Le projet CityCLIM, financé par l'UE, a développé un outil spécialement conçu pour aider les administrations municipales à trouver les meilleures solutions pour atténuer la chaleur urbaine et s'y adapter.
Civilisation écologique (Chine)		Concept marquant la prise en compte croissante des enjeux environnementaux par la Chine – apparition dans la Constitution de 2012 du Parti communiste chinois du mot Civilisation Ecologique. Le Parti communiste chinois (PCC) fait la promotion du concept de « civilisation écologique » (shengtai wenming, 生态文明) comme une alternative théorique et pratique au concept de « développement durable ». Reposant sur l'idée d'une coexistence harmonieuse entre l'humanité et la nature, la civilisation écologique est devenue l'un des slogans-clés de la rhétorique écologique du PCC. Ce concept a été porté au plus haut

		niveau politique afin de promouvoir un développement vert « aux caractéristiques chinoises », ce qui peut paraître paradoxal au vu de la voracité en ressources et des niveaux de pollution que connaît encore le pays. Sa cohérence avec la politique de moralisation de la vie publique décidée par Xi Jinping explique aussi son apparition dans la Constitution en 2018. Le concept de civilisation écologique a été introduit dans les milieux universitaires chinois à la fin des années 1980 par Ye Qianji, un économiste agricole. Fondée sur l'unité de l'Homme et la nature, la notion conduisait à une critique rigoureuse des croyances et représentations héritées de la modernité techno-industrielle. Le Président Xi Jinping promet de « rendre le ciel chinois bleu à nouveau ». Il a parlé de « guerre contre la pollution » dans des contextes médiatisés, notamment le 19ème Congrès du Parti en octobre 2017.
CLand		CLand est un Institut de Convergence financé par le gouvernement français en 2017 pour réaliser au cours de la prochaine décennie les recherches nécessaires de toute urgence sur les solutions de gestion des terres pour gérer les transitions écologiques et énergétiques du 21e siècle. CLand développe de nouvelles recherches interdisciplinaires au sein d'équipes de pointe en région parisienne sur la modélisation du changement climatique, la production alimentaire et de fibres, la dynamique de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et la socio-économie de l'utilisation des terres. Outre les modèles, les synthèses de données permettront de comprendre les principales rétroactions et d'évaluer les risques et les options durables pour une gestion intégrée des écosystèmes terrestres. CLand a pour objectif de soutenir l'activité de 200 chercheurs répartis dans 12 équipes, et de développer un programme d'études doctorales au sein des écoles de Master et de Doctorat de l'Université Paris Saclay, en partenariat avec des instituts européens et internationaux.

Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement	**CEPA**	Nomenclature statistique européenne type utilisée pour classer les activités, produits, dépenses et autres opérations dont l'objectif premier est la protection de l'environnement. Dans le cadre de la CEPA, les définitions suivantes sont utilisées. Les activités de protection de l'environnement sont des activités de production qui utilisent des équipements, de la main-d'œuvre, des procédés de fabrication, des réseaux d'information ou des produits pour créer des biens ou des services. Les produits de protection de l'environnement sont : 1-Les services de protection de l'environnement produits par des activités de protection de l'environnement ; des produits adaptés (plus propres) et connexes. 2-Les dépenses de protection de l'environnement sont des frais et d'autres opérations concernant : – des ressources destinées à des activités de protection de l'environnement (énergie, matières premières et autres moyens de production, rémunérations et salaires, impôts afférents à la production, consommation d'immobilisations) ; – la formation de capital et l'achat de terrain (investissement) en vue d'activités de protection de l'environnement ; – les frais engagés par les utilisateurs relatifs à l'achat de produits de protection de l'environnement ; – les transferts motivés par la protection de l'environnement (subventions, aides à l'investissement, aide internationale, dons, impôts affectés à la protection de l'environnement, etc.).
Classes d'émissions de GES		Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont classées en trois catégories, appelées scope 1, scope 2 et scope 3. – Scope 1 : Ce sont les émissions qui proviennent des installations situées à l'intérieur du périmètre étudié. Ces émissions sont dites directes.

		– Scope 2 : Ce sont les émissions qui proviennent de la production d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur importée et consommée par le périmètre étudiée mais qui proviennent de sources ne lui appartenant pas. Ces émissions sont dites indirectes. – Scope 3 : Ce sont les émissions indirectes de GES qui ne sont pas incluses dans les scopes 1 et 2. Le scope 3 intègre les émissions indirectes liées à l'ensemble des étapes du cycle de vie des produits fabriquées et/ou utilisés par le périmètre étudié (Approvisionnement en matières premières, transport du produit, fin de vie, etc.).
Classement Air – Eau - Vent	**AEV**	Evalue les menuiseries selon leur perméabilité à l'air (A), étanchéité à l'eau (E) et résistance au vent (V). Chaque critère est noté de 1 (« normal ») à 3 (« renforcé »). En réalité l'étanchéité reste un point sensible de la fenêtre, traité au moment de la pose.
Classement des réseaux de chaleur	**CRC**	Le classement d'un réseau instaure une obligation de raccordement pour certains bâtiments, dans une zone autour du réseau qualifiée de périmètre de développement prioritaire. Les lois Énergie Climat de 2019 et Climat et résilience de 2021 ont instauré le classement automatique des réseaux de chaleur. Les réseaux de service public sont automatiquement classés s'ils satisfont trois critères : 1. Un taux d'énergies renouvelables et de récupération de plus de 50 %, 2. Un comptage de la chaleur livrée, 3. Un équilibre financier assuré. 617 réseaux sont concernés, listés dans l'arrêté du 3 décembre 2024 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid. À noter que la collectivité peut toutefois faire le choix de s'opposer au classement, par une délibération motivée.

Classification des climats		La classification des climats répond au besoin d'organiser et de synthétiser notre connaissance des différents types de climats et des données observées, afin de s'adapter au mieux à notre environnement. Aussi, plusieurs classifications ont été développées depuis les premières classifications connues, venant de Grèce antique, elles décrivent les conditions météorologiques, selon leurs latitudes.
Classification Crit'Air		La classification des véhicules polluants repose sur le système des vignettes Crit'Air. Elle contient 6 catégories, des véhicules peu polluants aux très polluants (électriques, Crit'Air 1 à 5). Les véhicules les plus anciens, immatriculés avant 1997, ne sont pas classés. La catégorie attribuée est valable toute la durée de vie du véhicule. Dans les données publiées par le SDES, la catégorie de vignette est déterminée à partir des informations du certificat d'immatriculation, qu'une vignette ait été commandée ou non par leurs propriétaires.
Classification des économistes écologiques	**CEE**	Clive Spash économiste écologique. propose une classification des économistes écologiques en trois camps : les économistes écologistes sociaux (EES), les économistes des nouvelles ressources (ENR) et les nouveaux pragmatistes environnementaux (NEP). Les Nouveaux Pragmatistes Environnementaux (NEP) communiquent les préoccupations environnementales en adoptant la forme dominante du discours de pouvoir dans la société, communément perçue comme étant l'argent. Les Nouveaux Économistes des Ressources (NRE) sont ceux qui acceptent fondamentalement la plupart des doctrines de l'économie néoclassique dominante. Ils ne souhaitent aucun changement fondamental, mais souhaitent que les modèles formels soient ajustés pour prendre en compte les enjeux environnementaux tels que la durabilité et la résilience des écosystèmes. Les économistes sociaux-écologiques (SEE considèrent que les problèmes environnementaux

		nécessitant un changement comportemental et systémique, la croissance économique continue, la consommation matérielle et énergétique étant non durable et politiquement clivante, la pauvreté et la répartition comme préoccupations économiques majeures, il faut rééquilibrer les pouvoirs en donnant un rôle central pour le débat éthique. La vision des marchés est celle de constructions sociales présentant de nombreux défauts devant être corrigées en profondeur par l'économie politique.
Clause filet		Le décret du 27 mars 2022 instaure une procédure dite de clause filet, laquelle pourrait soumettre des petits projets à une évaluation environnementale alors qu'ils en été exonérés par l'application des seuils prévus au code de l'environnement. L'article R. 122-2 du code de l'urbanisme établit un seuil à partir duquel un projet est soumis à une évaluation environnementale systématique ou un examen au cas par cas, ce qui implique que les projets de faible ampleur échappent à toute évaluation environnementale. Néanmoins, le décret du 27 mars 2022 palie à cette situation par la création d'une clause-filet en précisant que, les projets de faibles dimensions mais ayant une incidence notable sur l'environnement ou la santé humaine, eu égard à leur localisation mais plus généralement selon des critères fixés à l'annexe de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement, devront faire l'objet d'une évaluation environnementale.
CLÉA		CLÉA est un carnet d'information du logement (CIL) porté par Qualitel, digital il centralise tout ce qu'un occupant ou propriétaire savoir sur un logement et ses équipements. Le CIL a été rendu obligatoire en 2023 Depuis le 1er janvier 2023, le Carnet d'Information du Logement (CIL) est obligatoire pour les maisons et appartements neufs (permis déposés depuis le 1er janvier 2023) et ceux faisant l'objet de travaux d'amélioration de la performance énergétique (déclaration de travaux ou devis signés depuis le 1er janvier 2023).

Clean Air For Europe	**CAFE**	Achevé fin des années 2010, le paquet Air pur (Clean Air For Europe) visait à réduire considérablement la pollution atmosphérique dans l'ensemble de l'UE. La stratégie proposée fixe des objectifs de réduction des impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique d'ici 2030 et contient des propositions législatives visant à mettre en œuvre des normes plus strictes en matière d'émissions et de pollution atmosphérique.
Clean Cities		CleanCities Le plus grand réseau européen d'organisations ayant pour mission de mobiliser le soutien du public pour que les villes passent des voitures polluantes à une mobilité active, partagée et électrique.
Clean Dark Spread	**CDS**	Le Clean Dark Spread, exprimé en €/MWh, représente la différence entre le prix de vente de l'électricité et son coût de production par une centrale charbon, intégrant l'achat du combustible et l'achat éventuel des permis d'émission correspondants. Les autres coûts (fonctionnement et entretien, capitaux et autres frais financiers) sont exclus du calcul. Pour le producteur d'électricité, un Clean Dark Spread positif signifie que la production d'électricité à base de charbon est rentable pour la période considérée.
Clean Development Mecanism	**MDP**	Le MDP est l'un des mécanismes de compensation du Protocole de Kyoto. Les projets MDP sont développés par les pays industrialisés dans les pays en développement et ces projets sont validés par la CCNUCC qui s'assure que les réductions d'émissions sont réelles, mesurables, vérifiables et additionnelles.
Clean Industrial Deal	**CID**	Le pacte pour une industrie propre définit des actions concrètes pour faire de la décarbonation un moteur de croissance pour l'industrie européenne. Il s'agit notamment de faire baisser les prix de l'énergie et de créer des emplois de qualité et des conditions propices à la prospérité des entreprises. Le pacte présente des mesures visant à stimuler toutes les étapes de la production, et plus particulièrement :

		1. Les industries à forte intensité énergétique, telles que les secteurs de l'acier, des métaux et des produits chimiques, qui ont besoin d'une aide d'urgence pour décarboner, passer à une énergie propre et affronter des coûts élevés, une concurrence mondiale déloyale et une réglementation complexe. 2. Le secteur des technologies propres, qui est au cœur de la compétitivité future et est nécessaire à la transformation industrielle, à la circularité et à la décarbonation.
Clean Spark Spread	**CSS**	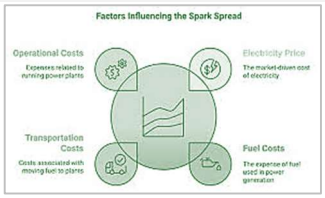 Le Clean Spark Spread, exprimé en €/MWh, représente la différence entre le prix de vente de l'électricité et le coût de production par une centrale gaz intégrant l'achat du combustible, et l'achat éventuel des permis d'émission correspondants. Les autres coûts (fonctionnement et entretien, capitaux et autres frais financiers) sont exclus du calcul. Pour le producteur d'électricité, un Clean Spark Spread positif signifie que la production d'électricité à base de gaz naturel est rentable pour la période considérée.
Clean Technology Development Index	**CTDI**	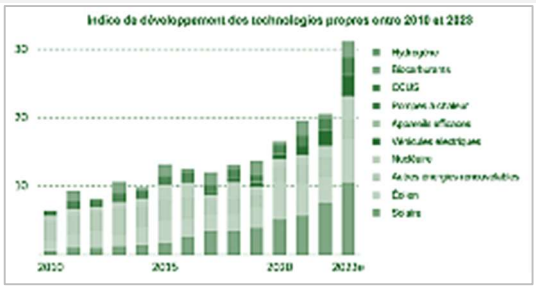 Le développement et le déploiement des technologies énergétiques propres au niveau mondial a été particulièrement dynamique au cours des dernières années : Déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque, ventes de voitures électriques et installation de batteries stationnaires, ventes de pompes à chaleur. Ces déploiements ont permis de réduire les coûts, d'améliorer les performances et de diminuer les besoins en matériaux. Les coûts de certaines technologies d'énergie propre fabriquées en série – le solaire photovoltaïque, l'éolien, les pompes à chaleur et les batteries – ont ainsi chuté de près de 80 % au total. Afin de fournir un résumé succinct des évolutions, le rapport de l'AIE (2023) a créé un indice de déploiement des technologies propres (Clean Technology Development Index CTDI), qui

		donne une mesure globale de la distance qui sépare les niveaux actuels de déploiement des énergies propres du niveau requis en 2030 dans le scénario ZEN2. Ainsi, en 2022, environ 20 % du déploiement nécessaire a été réalisé, le solaire et l'éolien représentant plus de la moitié de ce déploiement.
Cleantech		La notion de cleantech est synonyme de celle de greentech et se traduit en français par éco-activités innovantes ou éco-innovations. Le terme désigne de manière générale le secteur des hautes technologies (c'est-à-dire à haute valeur d'innovation) visant à produire une valeur ajoutée environnementale. On les définit suivant trois caractéristiques : 1. L'utilisation des ressources naturelles, de l'énergie, de l'eau et des matières premières dans une perspective d'amélioration importante de l'efficacité et de la productivité, 2. La création systématique de moins de déchets ou de toxicité reliés, 3. La garantie d'assurer une performance identique ou supérieure dans le résultat souhaité par rapport aux technologies traditionnelles et une amélioration du profit des utilisateurs.
CLER - Réseau pour la transition énergétique	**CLER**	Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. En 2017, le CLER fédère un réseau de 280 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français. Les acteurs du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Le CLER est le principal animateur du réseau TEPOS (Territoires à énergie positive) qui rassemble les territoires et acteurs locaux visant l'objectif de réduire leurs besoins d'énergie au

		maximum et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.
Climadiag Commune		Outil méthodologique de l'ADEME et de Météo France qui permet d'accéder en un clic à un diagnostic climatique personnalisé pour chaque commune ou intercommunalité en 2030, 2050 et 2100. Ces résultats sont établis à partir d'un ensemble de projections climatiques régionales de référence disponibles par ailleurs sur le portail DRIAS, les futurs du climat. Ils tiennent compte de la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), correspondant à une hausse des températures en France métropolitaine de + 2,7 °C en 2050 et + 4 °C en 2100. Climadiag Commune est disponible gratuitement sur le site meteofrance.com.
Climadiag Chaleur en ville		Météo-France propose aux collectivités locales le service Climadiag Chaleur en ville pour caractériser la surchauffe urbaine, dont le phénomène d'îlot de chaleur urbain, et son évolution en climat futur. Ce service, qui est payant, permet de mesurer les bénéfices sur la réduction de la chaleur en ville qui pourraient être apportés par différentes politiques publiques d'adaptation.
Climat		Le climat est la météo moyenne, ou plus rigoureusement, sa description statistique en termes de moyenne et de variabilité de grandeurs pertinentes sur une période allant de quelques mois à des milliers ou des millions d'années. La période classique de calcul de la moyenne de ces variables est de 30 ans, selon la définition de l'Organisation météorologique mondiale. Les grandeurs pertinentes sont le plus souvent des variables de surface telles que la température, les précipitations et le vent. Au sens large, le climat est l'état, incluant une description statistique, du système climatique. Dans l'océan, le changement

		climatique se manifeste par une modification des conditions hydrologiques, notamment de la température, de l'oxygène, du niveau de la mer, du système carbonaté, et par des changements connexes de productivité, de mélange et de circulation.
Climat Bourguignon		Clin d'œil de l'auteur de ce lexique au regard de ses attaches profondes au vignoble de Bourgogne : Les climats, terroirs de Bourgogne, constituent un paysage culturel et un ensemble de sites illustrant les pratiques viticoles de la région viticole bourguignonne. Les climats sont de petites parcelles précisément délimitées, qui diffèrent les unes des autres par leur microclimat, leur géographie, leur sol et leur cépage. Les climats de Bourgogne sont le berceau du système des terroirs du vin français, où chaque région géographique possède son propre vin. La région a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015 en raison de son importance historique et de son rôle dans la production et l'élaboration du vin.
Climat positif		Être climat-positif signifie avoir un bilan carbone positif, ainsi l'activité va au-delà de l'objectif de zéro émission nette de carbone pour créer un avantage environnemental en éliminant du dioxyde de carbone supplémentaire dans l'atmosphère. Je reprends à mon compte cette célèbre citation de Bernard Pivot, ardent défenseur des Climats : *En Bourgogne, quand on parle d'un Climat, on ne lève pas les yeux au ciel, on les baisse sur la terre.*
Climats du territoire métropolitain		Les variations climatiques (température, pluviométrie, vent, ensoleillement) des différentes parties du territoire français peuvent être synthétisées en cinq grands climats :

		1. Le climat océanique. 2. Le climat océanique plus ou moins altéré. 3. Le climat semi-continental. 4. Le climat de montagne. 5. Le climat méditerranéen.
Climat pour les villes	**C4C**	Le programme C4C vise à contribuer au développement humain durable en favorisant une transition vers des villes plus vertes et résilientes au changement climatique dans le voisinage Sud, conformément aux engagements des pays dans le cadre de l'Accord de Paris, et en utilisant de manière optimale les instruments de financement climatique.
Climatarisme		Régime ou plutôt un mode de vie qui demande d'adapter son alimentation dans un but écologique. Ce que les consommateurs mangent a un impact majeur sur l'environnement. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) rapporte que 333 millions de tonnes de viande ont été consommées dans le monde en 2020. Un chiffre en léger recul (-3%) par rapport à l'année dernière mais encore beaucoup trop élevé, selon les associations. L'élevage représente à lui seul 14,5% des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine, soit 7 milliards de tonnes de CO_2 par an. Pour Greenpeace, la consommation de viande et de produit laitier doit impérativement diminuer de moitié d'ici à 2050 afin d'éviter des conséquences catastrophiques pour la planète.
Climate Action	**CAN**	Climate Action Network - International (CAN) est un réseau mondial de plus de 1 900 organisations non gouvernementales environnementales dans plus de 130 pays qui travaillent à promouvoir l'action gouvernementale et individuelle pour limiter les changements climatiques d'origine humaine à des niveaux écologiquement durables.

Climate Action 100+		Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit et considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris acté lors de la COP21. Les investisseurs de l'initiative, qui représentent un total d'actifs de 31 000 milliards de dollars pour près de 300 investisseurs, demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat. Elle est chapeautée par des groupes de travail régionaux.
Climate-ADAPT		Climate ADAPT SHARING ADAPTATION KNOWLEDGE FOR A CLIMATE-RESILIENT EUROPE La plateforme européenne Climate-ADAPT est un portail web. Cette initiative de la Commission européenne, élaborée avec le soutien de la communauté scientifique et politique, permet aux décideurs européens, nationaux, régionaux et locaux d'accéder à un large éventail de ressources pour développer des politiques et des actions d'adaptation pratiques. Climate-ADAPT, permet d'avoir accès aux informations suivantes : – Changements climatiques attendus en Europe, – Vulnérabilité des régions, pays et secteurs, aujourd'hui et dans le futur, – Informations sur les activités et les stratégies d'adaptation nationales, régionales et transnationales, – Etudes de cas des options d'adaptation actuelles et futures, – Outils en ligne d'aide à la planification de l'adaptation au changement climatique, – Projets de recherche, documents d'orientation, rapports, sources d'information, liens, actualités et

		événements relatifs à l'adaptation au changement climatique.
Climate Analytics		Institut mondial de recherche et de politique climatique qui œuvre dans le monde entier pour promouvoir et soutenir l'action climatique conforme à la limite de réchauffement de 1,5 °C. Ses chercheurs associent science et politique pour donner aux pays vulnérables les moyens de participer aux négociations internationales sur le climat et pour éclairer la planification nationale grâce à des recherches, des analyses et un soutien ciblés. Une équipe internationale de 130 experts et personnels de soutien travaille depuis le siège social à Berlin et ses bureaux régionaux en Afrique, en Australie et dans le Pacifique, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et en Asie du Sud. L'institut produit des analyses et des données scientifiques pertinentes pour les politiques publiques sur les impacts du changement climatique, la transition énergétique, l'adaptation et les pertes et dommages. Il assure également un suivi des actions gouvernementales en matière de climat, en mettant en lumière les options politiques permettant d'accélérer les progrès conformément à l'Accord de Paris.
Climate Chance		Depuis sa création en 2015, Climate Chance travaille au rapprochement des acteurs engagés dans la mise en œuvre des accords internationaux sur le Climat, la Biodiversité et la Désertification, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable. Il s'agit de la seule association internationale cherchant à fédérer l'ensemble des acteurs non-étatiques d'Europe et d'Afrique : gouvernements locaux, entreprises, organisations de la société civile, mais aussi médias, chercheurs et citoyens, œuvrant ainsi à

		l'accélération de l'action dans les territoires. Ses missions sont : 1. Fédérer les acteurs non-étatiques en leur proposant un cadre de travail commun dans des coalitions thématiques internationales ou régionales, et en leur permettant de se réunir annuellement lors de nos évènements. 2. Analyser et synthétiser l'action climat en mettant à disposition des acteurs un bilan annuel des actions climat (atténuation/adaptation) des collectivités, des entreprises, de la société civile et de la finance, avec une multitude de cas d'étude disponible tout au long de l'année. 3. Partager l'information et les initiatives en alimentant une cartographie des bonnes pratiques, une bibliothèque du climat, un agenda des évènements internationaux et proposant une newsletter.
Climate Communauty Biodiversity	**CCB**	CCB Standards The Climate, Community & Biodiversity Alliance Les standards CCB se focalisent sur les bénéfices apportés au climat, aux communautés locales et à la biodiversité. Ils évaluent les projets de gestion des terres dès les premiers stades du développement jusqu'à leur mise en œuvre. Ils ont été élaborés par le CCB Alliance et sont gérés par le VCS depuis novembre 2014. Seuls les projets d'agriculture, de foresterie ou d'utilisation des sols sont éligibles à cette certification complémentaire.
Climate Disclosure Standards Board		Le CDSB est une organisation qui s'inscrit dans la dynamique émergente d'une finance durable. Il se compose de huit organisations : CERES, Carbon Disclosure Project (CDP), Climate Registry (TCR), International Emissions Trading Association (IETA), World Council for Business and Sustainable Development (WBCSD), World Economic Forum (WEF) et World Resources Institute (WRI). Le CDSB constitue ainsi un forum collaboratif pour améliorer les pratiques et standards actuels. Le CDSB a développé un cadre global pour le reporting et le suivi des actions en faveur de la transition climatique : le CDSB Framework for reporting environmental & climate change information. Ce cadre permet aux organisations de

		mieux comprendre comment communiquer sur les informations environnementales liées au capital naturel (eau, terre, air, forêts, minéraux, biodiversité et écosystème de santé). Depuis 2018, le cadre du CDSB est aligné sur les recommandations de la TCFD.
Climate Emergency Fund	**CEF**	Fonds et un réseau créé en 2019 visant à soutenir « les activistes individuels et les organisations œuvrant pour sensibiliser le public à la menace du changement climatique ». Ce bailleur de fonds soutient le réseau A22 dont est membre Dernière Rénovation, Just Stop Oil ou encore Soulèvement de la dernière génération.
Climate Reality Project	**CRP**	The Climate Reality Project, fondé et dirigé par Al Gore, est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif impliquée dans l'éducation et la défense des droits liés au changement climatique. The Climate Reality Project a vu le jour en juillet 2011 dans le cadre de la fusion de deux groupes environnementaux, l'Alliance pour la protection du climat et The Climate Project, tous deux fondés par Al Gore. L'organisation a été partiellement financée par les bénéfices du documentaire d'Al Gore, An Inconvenient Truth (Une vérité qui dérange), ainsi que grâce aux bénéfices du livre du même nom. Parmi ses activités, The Climate Reality Project propose un événement annuel appelé 24 Hours of Reality et, en 2013, a lancé Reality Drop, un média social de réfutations scientifiques aux négationnistes du changement climatique.
Climate tech		Le mot désigne les technologies explicitement axées sur la réduction des émissions de GES ou sur la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Le terme est apparu au début des années 2000. A ce moment-là, il faisait référence aux nouvelles technologies qui étaient créées dans le but de réduire les dommages environnementaux

		causés par l'activité humaine moderne. Cela touche des sujets très variés : – Pollution (sol, eau, air, etc.). – Efficacité énergétique (hydrogène, chauffage, stockage de l'énergie, etc.). – Réduction et recyclage des déchets (mesure de l'impact, fin de vie, etc.). – Transports et logistique (mobilités active, batterie, aérien à l'hydrogène, etc...). – Matériaux et produits chimiques (acier, ciment, béton, plastique, etc.). – Agroalimentaire (protéines alternatives, intrants biologiques, etc.) – Technologies habilitantes (ce des innovations qui améliorent la productivité ou les capacités d'une personne).
Climate Tipping Points		Les Climate Tipping Points, ou point de basculements dans le système climatique, sont des seuils critiques dont le franchissement peut entraîner des changements de grande ampleur au sein dudit système. Ces points de basculements sont au cœur des différents écosystèmes – forêts, marécages, récifs coralliens, banquises. Ils sont atteints lorsque certains phénomènes liés de près à l'activité humaine et au réchauffement climatique deviennent a priori irréversibles, à l'instar de la déforestation ou de la fonte des calottes glaciaires. Il s'agit de points de non-retour susceptibles de provoquer des changements climatiques majeurs. Plusieurs Climate Tipping Points peuvent être identifiés : la fonte de l'Inlandsis du Groenland et de la calotte polaire ouest-Antarctique, la disparition des récifs coralliens, la perturbation des courants océaniques ou encore la disparition des forêts tropicales. Le franchissement de ces points de basculements est susceptible d'entraîner des catastrophes naturelles de grande ampleur, sécheresses et élévation du niveau des océans
Climate Whistleblowers	**CW**	Organisation à but non lucratif fondée en 2023 dans le but de protéger et de soutenir les lanceurs d'alerte qui détiennent des informations sur des pratiques aggravant la crise climatique. Depuis 2023, Climate Whistleblowers a soutenu des lanceurs d'alerte à l'origine de plusieurs révélations :

		– Unrestricted concernant les pratiques de KTM, GreenFakes concernant les pratiques des cabinets d'audit environnemental – ou encore l'histoire de Polina Zabrodskaya sur l'écoblanchiment dans le secteur de la publicité.
Climatisation		Procédé qui répond aux exigences les plus fortes en termes d'usage, elle est employée pour maintenir un local dans des conditions de température et hygrométrie sans qu'aucune dérive ne soit tolérée. Son application concerne l'industrie de précision, les laboratoires, les salles d'opération, etc
Climatisation d'appoint :		Les climatiseurs mobiles permettent de refroidir des petits volumes, comme une chambre dans un appartement ou un petit local commercial. Ils sont principalement utilisés lors des vagues de chaleur extrêmes, donc de façon intermittente. Leur grand succès tient dans leur souplesse d'usage, n'importe qui peut s'en procurer et aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire puisque leur usage n'implique pas de transformation du bâtiment. Leur moindre efficacité tient dans le fait qu'ils sont souvent employés portes ou fenêtres ouvertes. De plus en plus de collectivités prennent des arrêtés obligeant le maintien des portes ou vitres fermées pour les établissements commerciaux ou de service lorsqu'ils sont climatisés. Les climatiseurs de fenêtres sont monoblocs, c'est-à-dire qu'ils sont constitués d'une seule unité qui doit être intégrée au vitrage moyennant généralement une dégradation des performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment. Ces climatiseurs sont de moins en moins employés aujourd'hui car trop contraignants et trop bruyants. La climatisation à eau perdue utilise les frigories du réseau d'eau potable pour le rafraîchissement des locaux. Elle est relativement simple à mettre en œuvre et elle ne nécessite pas d'unité extérieure. Néanmoins cette technique a un coût économique et écologique très important puisqu'elle

		consomme de l'eau potable qui est ensuite rejetée dans le réseau d'égout. ·
Climatisation centralisée		Dans cette catégorie sont regroupés les systèmes dédiés à la climatisation des locaux uniques : un logement, un commerce, un entrepôt. Les climatiseurs split ou multisplit requièrent une unité présente à l'extérieur qui est reliée à une (split) ou plusieurs unités (multisplit) à l'intérieur des locaux et qui sont chargées d'émettre de l'air froid dans les différentes pièces. Ces climatiseurs sont donc aptes à refroidir des logements entiers, ou des commerces entiers. Il peut être nécessaire de recourir à Plusieurs unités extérieures pour les grands locaux. Les Rooftops sont utilisés pour refroidir des très grands volumes, surtout quand ils sont peu cloisonnés comme les halls d'exposition, mais aussi les entrepôts, les supermarchés. Les unités de production d'air froid sont placées en toiture et insufflent dans les locaux l'air à la température voulue. Ces systèmes doivent être très réactifs pour s'adapter rapidement aux pics de fréquentation des locaux qu'ils refroidissent.
Climatisation décentralisée		Dans cette catégorie sont regroupés les systèmes dédiés à la climatisation de bâtiments entiers comme les bâtiments de bureaux ou les équipements. Les systèmes décentralisés sont plus économes que les systèmes centralisés quand il s'agit de climatiser des grandes surfaces, ils réalisent des économies d'échelle en évitant la multiplication d'unités individuelles sur chaque fenêtre.
Climatisation des logements		La climatisation, en France, est ultra-minoritaire : seulement 7 % des logements sont équipés parce que les Réglementations Thermiques ne l'encouragent pas en raison de son impact sur l'environnement. Seule exception, en climat méditerranéen, où 19 % des logements en sont équipés. En comparaison, 90 % des logements aux États-Unis sont équipés d'une climatisation (principalement réversible).

Climatisation silencieuse	**19dB(A)**	Il s'agit des décibels (unité de puissance sonore) soit le niveau sonore de fonctionnement. Lorsqu'une climatisation est annoncée en 19dB(A) il s'agit de son mode silencieux, soit la vitesse minimum de fonctionnement. Une climatisation silencieuse est un gros avantage, surtout la nuit ! Sachez que 19 décibels, c'est quasi inaudible.
Climatiseur gainable		Intégré dans les combles ou les faux plafonds, il assure une distribution homogène de l'air chaud ou froid dans toute la maison. Très silencieux et esthétique, il nécessite une installation plus complexe.
Climatiseur monosplit		Composé d'une unité extérieure reliée à une unité intérieure, ce modèle est idéal pour une pièce unique. Il offre une solution simple et efficace pour profiter des avantages d'une climatisation réversible à moindre coût.
Climatiseur multisplit		Permet de connecter plusieurs unités intérieures à une seule unité extérieure, parfait pour chauffer ou climatiser plusieurs pièces de manière indépendante.
Climatiseur mobile réversible		Solution flexible et sans gros travaux, il peut être déplacé facilement d'une pièce à l'autre. C'est une option intéressante pour ceux qui recherchent un confort ponctuel en toutes saisons.
Climatiseur monobloc fixe		Similaire au monosplit, mais sans unité extérieure. Il est installé au mur et convient pour des espaces réduits.
Climatiseur monobloc mobile		Appareil portable sur roulettes, il peut être déplacé d'une pièce à l'autre. Moins performant et plus bruyant que les modèles fixes, il est adapté pour un usage ponctuel.

Climatiseurs naturels		Désignent des solutions écologiques pour rafraîchir un espace sans électricité, en s'appuyant principalement sur la végétation, l'évaporation de l'eau et la circulation de l'air. Les principales situations de rafraîchissement naturel : – L'arbre et la végétation : Un arbre mature ou une façade recouverte de plantes grimpantes agit comme un bouclier thermique puissant grâce à 'évapotranspiration, réduisant nettement la température ressentie. – Le puits canadien (ou provençal) : Il s'agit d'un conduit enterré qui puise la fraîcheur naturelle du sol pour l'insuffler dans l'habitat. – La terre cuite et l'évaporation : L'utilisation de jarres ou de structures en argile humidifiées rafraîchit l'air ambiant par évaporation d'eau sans consommer de courant. – La gestion de l'air : Aérer intensément la nuit et bloquer les rayons du soleil le jour avec des volets ou des films de protection permettent de maintenir une maison fraîche.
Climatiseur sans unité extérieure		Discret et facile à installer, il convient aux appartements ou aux maisons où l'installation d'une unité extérieure est impossible ou indésirable.
Climatocratie		Dénomination dans un sens positif ou péjoratif qui attribue un pouvoir important des questions environnementales et climatiques sur la décision publique et les institutions politiques. La défense de l'environnement et la promotion de la citoyenneté sont a priori guidées par le même principe de protection de « bien commun », l'environnement est le lieu de vie à tous, la démocratie la construction politique à tous. En ces temps de crise systémique et où le catastrophisme climatique a tendance à véritablement tétaniser les gens, il apparaît pour certains acteurs, nécessaire que la société civile ainsi que la sphère politique s'attaquent de concert aux menaces pesant sur la démocratie et sur l'environnement, telles deux

		jambes d'un corps humain fonctionnant en complémentarité.
Climato-fatalisme		Attitude qui consiste à se résigner face au réchauffement climatique, Plus le consommateur se sent impuissant face au changement climatique, plus il semble déterminé à profiter au maximum des derniers moments avant l'apocalypse. C'est aussi un discours politique de séparatisme avec les populations fragiles du fait de leur environnement social ou géographique, traduisant un esprit américano centré et eurocentré sur l'avenir climatique, condamnant le Sud Global à un sombre destin fixé d'avance.
Climatologie		La climatologie est l'étude du climat et de l'état moyen de l'atmosphère, c'est-à-dire la succession des conditions météorologiques sur de longues périodes dans le temps. Il s'agit d'une branche combinée de la géographie physique et de la météorologie, l'étude du temps à court terme étant le domaine de la météorologie opérationnelle. Un climatologue, ou climatologiste, est un spécialiste qui fait l'étude des variations locales et temporelles des climats grâce aux statistiques des données provenant de plusieurs domaines qui affectent le climat. Les principaux thèmes de recherche sont l'étude de la variabilité climatique, la classification des climats et l'étude des mécanismes de changement climatique. Une partie de la discipline traite aussi de l'interaction entre climat et société ; que ce soit l'influence du climat sur l'Homme ou de l'Homme sur le climat.
Climato-complotisme		Désigne la manière dont les théories conspirationnistes se sont emparées des enjeux climatiques.
Climato-dénialisme		Dit aussi, climato-négationnisme : Forme de climatoscepticisme se rapportant à la négation de l'existence des changements climatiques, et/ou de leur origine anthropique.
Climato-négationnisme		Attitude qui consiste à nier activement l'existence du dérèglement climatique (et/ou ses causes anthropiques et/ou l'ampleur de ses

		conséquences) en répandant de fausses informations dans les médias et sur les réseaux sociaux. Il ne s'agit plus ici de climatoscepticisme mais de climatonégationnisme, aussi parfois appelé climato-dénialisme, fondé non pas sur une attitude de doute mais de déni complet.
Climato-négationniste		Des chercheurs du CNRS ont étudié les profils de 10 000 climatonégationnistes sur Twitter (maintenant X) ; ces personnes sont majoritairement issues du mouvement antivax et de l'extrême droite. La controverse autour des vaccins contre la Covid-19 a d'ailleurs été utilisée pour décrédibiliser la science de manière générale, servant ainsi la cause des climatonégationnistes bien que ces deux crises se distinguent par des temporalités très différentes. Les intérêts des climatonégationnistes sont de trois grands types. Tout d'abord, les plus évidents sont les intérêts économiques, en particulier ceux du secteur des énergies fossiles, dont les activités sont directement menacées par la lutte contre le dérèglement climatique. Certains utilisent la question climatique pour créer un climat de discorde et se démarquer des partis qui incluent la lutte climatique dans leurs programmes. C'est le cas par exemple de Donald Trump qui a largement contribué à répandre des messages climato-négationnistes sur les réseaux sociaux. Enfin, semer le doute sur la question climatique peut être une stratégie utilisée par les régimes totalitaires pour créer un « climat de discorde » et « diviser pour mieux régner » autour de la question climatique.
Climato-rassurisme		Tendance à minimiser les conséquences du réchauffement climatique. On ne nie plus le problème, mais on le minimise, en pensant qu'il se résoudra par exemple par l'innovation technique.
Climato-relativisme		Discours visant à contester le consensus scientifique sur les changements climatiques, en le présentant comme un sujet encore débattu au sein de la communauté scientifique. Ce terme recouvre plusieurs attitudes, dont l'objectif principal est de

		retarder ou dissuader l'action climatique (remise en question scientifique, obstruction normative, etc.). Un certain climato-relativisme est affiché, consistant à présenter les scientifiques – au premier rang desquels le GIEC – comme étant excessifs et trop radicaux. Présenter cela comme des théories est aussi une autre manière d'en relativiser le contenu et le réalisme.
Climato scepticisme		 Le climatoscepticisme désigne une attitude de doute ou de rejet des conclusions scientifiques sur le changement climatique et son origine anthropique. Il prend différentes formes, allant du scepticisme modéré à la négation totale du phénomène. Les différentes formes de climatoscepticisme 1. Scepticisme sur la réalité du changement climatique : Certains contestent l'existence d'un réchauffement global, affirmant que les variations climatiques sont naturelles. 2. Scepticisme sur l'origine humaine : D'autres reconnaissent le réchauffement, mais estiment qu'il est dû à des cycles naturels plutôt qu'aux activités humaines. 3. Scepticisme sur les conséquences : Certains minimisent les effets du réchauffement climatique, affirmant que la planète s'adaptera naturellement. 4. Scepticisme sur les solutions : D'autres considèrent que les politiques climatiques sont inutiles, inefficaces ou trop coûteuses. Depuis 2000, l'ADEME réalise un baromètre annuel sur le rapport des Français au climat, qui fait référence en la matière. Alors que la part de climatosceptiques était contenue entre 18% et 22% entre 2020 et 2022, ce chiffre a bondi à 35% en 2023.

Climator		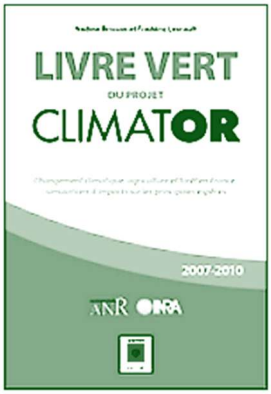 Le projet de recherche CLIMATOR (2007-2010) a été financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), dans le cadre du programme Vulnérabilité, Milieux et Climat (VMC). Pendant 3 ans, 17 équipes de 7 instituts et organismes ont travaillé ensemble sur le projet CLIMATOR, associant ainsi des disciplines variées : climatologie, agronomie, écophysiologie, bioclimatologie, science du sol pour des objectifs divers : recherche, développement, enseignement. Cependant, la mise en place d'un cadre méthodologique commun a permis une gestion optimale de cette diversité.
Climax		Dans le domaine de l'écologie, le climax (du grec κλῖμαξ, klīmax, escalier, échelle, gradation) désigne l'état final d'une succession écologique, l'état le plus stable dans les conditions abiotiques existantes. C'est un état théorique, en réalité, différents stades de la succession écologique coexistent. Lorsque cet état est atteint, l'énergie et les ressources ne servent théoriquement qu'à maintenir cet état. Lorsqu'un biome atteint son développement climacique, on fait référence à la végétation sous le terme de végétation climacique.
Clim'urba		Outil pour disposer d'un panorama organisé des leviers de l'urbanisme en matière d'air – énergie climat et avoir des exemples de rédaction de PLUi / SCoT, pour se fixer et/ou évaluer ses ambitions, et pour évaluer la compatibilité avec le PCAET.
Clinker		Constituant du ciment obtenu par calcination d'un mélange d'acide silicique d'alumine, d'oxyde de fer et de chaux. Moulu puis additivé avec des laitiers de hauts-fourneaux par exemple, le clinker sert à fabriquer le ciment, entrant lui-même dans la liste des constituants du béton. La cuisson du clinker libère du dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Cloison siphoïde		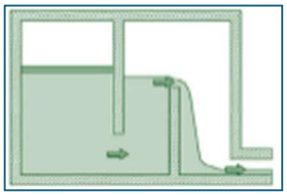 Ouvrage intégré à un dispositif de gestion des eaux, obstruant l'écoulement de l'eau par le haut, l'obligeant à s'écouler en siphon par en dessous.
Clos couvert		Il s'agit des ouvrages fixes ou mobiles qui offrent une protection, au moins partielle, contre les agressions des éléments naturels extérieurs.
Closing Worlds Initative	**CWI**	Inspirée par les travaux de Tony Fry et Bruno Latour, l'initiative « Closing Worlds » travaille à l'application du concept de « redirection écologique », qui réfléchit aux moyens d'hériter de nos modes de production et de les réorienter face à notre situation critique. Ce travail s'est concrétisé par une enquête sur les « patrons effondrés », auscultant les troubles de dirigeants économiques face au changement climatique, ainsi que sur les stratégies des entreprises et institutions publiques face à ces bouleversements. Lancée en 2017, « Closing Worlds Initiative » a été fondée par Alexandre Monnin et Diego Landivar, tous deux chercheurs au sein d'Origens Media Lab, basé à Clermont-Ferrand. Avec Emmanuel Bonnet, ils ont coécrit l'ouvrage Héritage et Fermeture. Une écologie du démantèlement (Divergences, 2021) dans lequel ils présentent leur démarche, réfléchissant au démantèlement des infrastructures et des technologies du capitalisme dont nous héritons et dépendons, mais dont l'empreinte écologique est insoutenable.
Club de l'Amélioration de l'Habitat	**CAH**	Association loi 1901 - le club regroupe des acteurs publics et privés de la filière entretien-rénovation du parc résidentiel privé. Fondé en 1992, grâce à ses études, enquêtes et groupes de réflexion, le CAH agit pour mesurer,. comprendre et dynamiser le marché de l'amélioration de l'habitat. Son objectif en cela est de pouvoir mieux en appréhender les tendances d'évolution et discerner les mécanismes de motivation conduisant à la réalisation de travaux au profit de la qualité de vie des habitants et de la performance environnementale du bâti résidentiel.

		Un tour de table composé d'acteurs publics : les ministères et leurs agences, et d'acteurs privés : Organisation professionnelle, distributeurs, industriels, économistes de la construction, bureaux d'études,architectes, banques, fabricants, énergéticiens, fédération et syndicats...
Club Certificats d'Économies d'Énergie	**Club C2E**	Le Club Certificats d'Économies d'Énergie, Club C2E, créé par l'ATEE, regroupe la plupart des acteurs du dispositif des certificats d'économies d'énergie.
Club du Climat		Le Climate Club est une initiative internationale visant à promouvoir la coopération mondiale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accélérer la décarbonation, en particulier dans les secteurs à fortes émissions et les économies en développement. Lancé en 2022 par le G7, le Climate Club vise à faciliter la collaboration entre les pays, les industries et les autres parties prenantes afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C. Le Climate Club est une coalition volontaire de pays et de partenaires engagés à promouvoir la décarbonation industrielle et à renforcer la coopération climatique. En 2022, les membres fondateurs étaient : l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon, le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne. Le Climate Club est ouvert à d'autres pays, et une invitation a été envoyée à la Chine, ainsi qu'à d'autres économies émergentes et pays en développement.
Club de Rome		Le club de Rome est un groupe de réflexion réunissant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires nationaux et internationaux, ainsi que des industriels de cinquante-deux pays, préoccupés des problèmes complexes auxquels doivent faire face toutes les sociétés, tant industrialisées qu'en développement.
CO2 anthropique		Le CO2 produit par l'activité humaine, principalement par la combustion des

		combustibles fossiles ou du bois a une composition isotopique différente du CO2 de l'atmosphère, parce que les plantes ont une préférence pour les isotopes les plus légers, ce qui abaisse le rapport isotopique carbone-13/carbone-12. Étant donné que les combustibles fossiles proviennent des plantes, ils ont tous à peu près le même rapport isotopique – environ 2% inférieur à celui de l'atmosphère. Comme le CO2 provenant des gaz de combustion se mélange au CO2 atmosphérique, il en abaisse le rapport isotopique.
Coalition for Disaster Resilient Infrastructure	**CDRI**	Partenariat de gouvernements nationaux, d'agences et de programmes des Nations Unies, de banques multilatérales de développement et de mécanismes de financement, d'organisation privée et d'institutions du savoir qui vise à promouvoir la résilience des infrastructures nouvelles et existantes au changement climatique
Coalition pour une économie responsable sur le plan environnemental	**CERES**	La Ceres est une organisation à but non lucratif de défense du développement durable basée à Boston, dans le Massachusetts, et fondée en 1989. Ses principes d'actions sont publiés à l'automne 1989, et constituent un code en dix points d'idéaux environnementaux d'entreprise qui doivent être publiquement approuvés par les entreprises en tant que déclaration de mission ou d'éthique environnementale. 1. Protection de la biosphère 2. Utilisation durable des ressources naturelles 3. Réduction et élimination des déchets 4. Conservation de l'énergie 5. Réduction des risques 6. Produits et services sûrs 7. Restauration de l'environnement 8. Informer le public 9. Engagement de la direction 10. Audits et rapports
Coalition européenne pour un numérique vert (European green digital coalition)	**EGDC**	La coalition européenne pour un numérique vert est un groupe d'entreprises engagées à soutenir la transformation écologique et numérique de l'UE. La Coalition européenne pour le numérique vert (EGDC) compte actuellement 37 membres et 14 partenaires de soutien. Elle a été fondée par 26 PDG d'entreprises du secteur des TIC qui ont signé une déclaration visant à soutenir la transformation

		écologique et numérique de l'UE à l'occasion de la Journée du numérique 2021. La déclaration s'appuie sur les conclusions du Conseil de l'UE de décembre 2020 sur la numérisation dans l'intérêt de l'environnement et reconnaît le secteur des TIC comme un acteur clé dans la lutte contre le changement climatique. Les signataires de la déclaration s'engagent, au nom de leurs entreprises, à prendre des mesures dans les trois domaines suivants : 1. Investir dans le développement et le déploiement de solutions numériques vertes avec une efficacité énergétique et matérielle significative qui ont un impact positif net dans un large éventail de secteurs. 2. Développer des méthodes et des outils pour mesurer l'impact net des technologies numériques vertes sur l'environnement et le climat en s'associant aux ONG et aux organisations d'experts concernées. 3. Cocréer, avec des représentants d'autres secteurs, des recommandations et des lignes directrices pour une transformation numérique verte de ces secteurs qui profite à l'environnement, à la société et à l'économie.
Coalition française des fondations pour le Climat	**CFFC**	Cette Coalition, née en novembre 2020, a vocation à mobiliser l'ensemble du secteur phi-lanthropique français. Elle appelle toutes les fondations et fonds de dotation français – quel que soit leur objet, leur taille et leur structure juridique – à s'engager autour des questions liées au changement climatique. La CffC accompagne les acteurs de l'intérêt général dans leur lutte contre le dérèglement climatique, valorise leurs actions et mobilise les ressources nécessaires.
Coalitions thématiques		Toutes les négociations multilatérales – telles que celles menées au sein des Nations unies – sont structurées autour de coalitions ou de groupes de négociations. Les coalitions rendent le processus décisionnel dans son ensemble plus facilement gérable dans la mesure où il est en effet plus aisé d'identifier les positions et les recoupements

		potentiels d'une dizaine d'acteurs plutôt que de deux cents États. Par exemple, un petit État insulaire comme Tuvalu dans le Pacifique Sud, dont la population n'excède pas les 10 000 habitants, ne dispose pas des ressources nécessaires pour envoyer une grande délégation aux conférences sur le climat et comme de nombreux autres petits pays, Tuvalu n'a pas assez d'experts en droit international, en climatologie et en gestion forestière pour contribuer à part entière aux négociations sur le climat et pour participer aux nombreuses discussions, consultations et négociations qui y ont lieu, souvent simultanément. Alors, le fait de former – ou de rejoindre – une coalition offre deux avantages principaux : cela réduit la complexité du processus de négociation et cela améliore la capacité et le pouvoir de chacun des pays, notamment des plus petits et des plus pauvres.
Coalition pour les transitions urbaines	**CUT**	COALITION FOR URBAN TRANSITIONS La Coalition pour les transitions urbaines (Coalition for Urban Transformation - CUT) est la principale initiative mondiale qui aide les gouvernements nationaux à libérer le pouvoir économique des villes inclusives à zéro carbone. Elle a pour objectif de s'éloigner du statu quo en donnant aux gouvernements nationaux les arguments et les outils politiques fondés sur des preuves dont ils ont besoin pour donner la priorité à un développement urbain plus compact, connecté et propre. De cette façon, l'initiative contribue à catalyser et à informer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), du nouvel agenda urbain et des contributions déterminées au niveau national (CDN) pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.
Co-bénéfices		Les bénéfices supplémentaires, au-delà des bénéfices directs escomptés de l'action ou des mesures principales visant à améliorer la durabilité

		environnementale urbaine. On parle parfois de bénéfices multiples ou de synergies.
Cocktail (effet)		L'effet cocktail est le terme employé pour désigner les effets que peuvent avoir sur la santé humaine une exposition à plusieurs substances chimiques simultanément, même à faibles doses. L'idée principale de l'effet cocktail c'est que si l'on est exposé en même temps à plusieurs substances chimiques différentes, cela peut théoriquement renforcer les effets nocifs de chaque substance ou produire des effets inattendus. Pour l'heure, la connaissance scientifique sur les effets cocktails est relativement faible, mais elle fait l'objet de recherches de plus en plus fréquentes. L'effet cocktail a été démontré dans plusieurs situations concernant des animaux, mais aussi sur l'Homme dans le cas de certains médicaments. La recherche progresse régulièrement.
Code général des collectivités territoriales	**CGCT**	Le Code général des collectivités territoriales regroupe, en France, des dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales. Sa partie législative a été promulguée en 1996 et la partie réglementaire en 2000 seulement.
Code de la commande publique	**CCP**	Le Code de la commande publique est un code juridique français regroupant les dispositions régissant les contrats de la commande publique, suivant une distinction entre les marchés publics et les concessions. Il est issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.
Code de la consommation	**C. consom.**	Le code de la consommation est le code qui regroupe les dispositions législatives relatives au droit de la consommation, qui est un sous-ensemble du droit des affaires. Le code de la consommation est issu d'une codification à droit constant réalisée dans les années 1990 par une commission de codification du droit de la consommation présidée Jean Calais-Auloy. La partie législative a été achevée en 1993 et la partie règlementaire en 1995.

		Il a été intégralement recodifié par une ordonnance entrée en vigueur le 1er juillet 2016
Code de la construction et de l'habitation	**CCH**	En droit français, le code de la construction et de l'habitation est le code qui regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives à la construction, à la promotion immobilière, aux logements sociaux et à d'autres questions relatives à l'immobilier.
Code de l'énergie	**C. énergie**	Le code de l'énergie est un code juridique français officiel rassemblant différentes dispositions relatives au droit de l'énergie. Dans le mouvement général de codification du droit français, la conception d'un code de l'énergie a été décidée dès 2005, avec l'habilitation du Gouvernement à adopter ce code par ordonnance dans la loi du 13 juillet 2005. Le périmètre du code est choisi le 7 avril 2006 Si un premier plan a été approuvé le 9 mars 2007, la rédaction du code est retardée durant toute l'année 2008. Le livre Ier du code de l'énergie comprend des dispositions générales communes à plusieurs secteurs de l'énergie, même si cela conduit à y intégrer des dispositions spécifiques à l'électricité et au gaz. Le livre II regroupe des dispositions sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables. Les livres III à VI traitent chacun un secteur de l'énergie. Enfin, le livre VII regroupe les dispositions sur les réseaux de chaleur et de froid tandis que le livre VIII porte sur celles relatives à l'hydrogène, dans la perspective de l'économie hydrogène.
Code de l'environnement	**C. envir.**	e Code de l'environnement rassemble en France toutes les lois et les directives relatives au droit de l'environnement. Sept livres définissent toutes les mesures applicables en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer pour la préservation des milieux et de la biodiversité. Le Code a vu le jour en septembre 2000 et a connu deux modifications en 2005 et 2007. Il entretient des liens directs avec le Code de l'urbanisme, sur

		l'utilisation des sols et la préservation des espaces côtiers et montagnards, et avec le Code du commerce, sur le rôle des activités économiques et les risques qu'elles présentent pour l'environnement.
Codes de réseau européens	**CRE**	Élaborés par les associations européennes de gestionnaires de réseaux de transport pour l'électricité et le gaz (ENTSO), les codes de réseau européens sont des règles communes portant sur différentes questions transfrontalières énumérées dans les règlements communautaires. Ils peuvent devenir juridiquement contraignants par la voie de la comitologie si l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) fait une recommandation allant dans ce sens à la Commission européenne.
Code de la sécurité intérieure	**CSI**	Le Code de la sécurité intérieure ou CSI est, en droit français, un code juridique créé en 2012 pour regrouper l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires concernant trait à la sécurité intérieure. En 2016, il intègre des dispositions concernant les secteurs d'information sur les sols. Une autre de ses missions est la sécurité civile, qui a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées (art. L112-1).
Code de l'urbanisme	**C. urb.**	Le code de l'urbanisme est le code regroupant en droit français les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit de l'urbanisme. Le code de l'urbanisme et de l'habitation est créé par le décret no 54-766 du 26 juillet 19541.

Dans les années 1970, le code est en quelque sorte divisé. Un nouveau code de l'urbanisme est institué en 1973 par les décrets nos 73- 10222 et 73-1023 du 8 novembre 1973. Les dispositions concernant le bâtiment et le logement sont transposés dans un code de la construction et de l'habitation en 1978.

Le Chapitre II du projet de loi Grenelle II modifie et complète le code de l'urbanisme, pour une meilleure prise en compte de l'environnement3, en précisant certains objectifs de la planification :

1. Lutte contre le réchauffement climatique,
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
3. Lutte contre l'étalement urbain,
4. Aménagement économe de l'espace et des ressources,
5. Préservation et restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

Les schémas de cohérence territoriale, pour mieux intégrer le développement commercial, les transports et de l'habitat dans l'urbanisme prendront les objectifs

- Du programme local de l'habitat,
- Du plan de déplacement urbain et du schéma de développement commercial
- Le plan local d'urbanisme intègre ces mêmes objectifs aux échelles intercommunales.

L'article 4 du projet Grenelle II vise à faciliter l'installation de dispositif individuel de production d'énergie renouvelable ou de tout matériau renouvelable (bois...) permettant d'éviter des émissions de gaz à effet de serre ou la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales... sauf là où existent des régimes de protection particuliers (périmètres protégés, secteurs sauvegardés, c'est-à-dire sur une grande partie des zones les plus urbanisées).

		L'article 5 (Chap III) autorise des directives territoriales d'aménagement et de développement durable.
Coefficient d'adsorption	**KOC**	Le coefficient d'adsorption Koc traduit l'affinité de la molécule avec le complexe argilo-humique du sol. Plus le Koc est élevé, plus la molécule est fixée dans le sol.
Coefficient d'absorption liquide A	**CALA**	Caractérise la capacité du matériau à absorber de l'eau liquide par capillarité, c'est-à-dire lorsqu'il est mis en contact avec un plan d'eau. Plus un matériau est capillaire, plus son coefficient A est élevé. Ce paramètre est, lui aussi, fonction de la nature porométrique du matériau.
Coefficient de biotope par surface	**CBS**	Un coefficient de biotope ou coefficient de biotope par surface ou coefficient de biotope à la parcelle désigne la part d'une surface aménagée qui sera définitivement consacrée à la Nature dans la surface totale d'une parcelle à aménager ou aménagée.
Coefficient Biotope Surfacique harmonisé	**CBSh**	Pour la biodiversité in situ, le Coefficient Biotope Surfacique harmonisé (CBSh) est l'un des indicateurs retenus par le GT 7 Biodiversité dans le cadre des travaux CAP 2030. Avec des résultats compris entre 0 et 1, il permet de comparer l'évolution du potentiel biodiversité avant et après projet.
Coefficient de conversion EP/EF		Rapport entre l'énergie primaire initiale et l'énergie finale utilisée par le consommateur : lors du processus de transformation d'énergie primaire en énergie secondaire puis lors de son transport, une partie de l'énergie est perdue, dissipée. En France, ce coefficient est estimé réglementairement pour l'électricité à 2,3, c'est-à-dire que 2,3 kWh d'énergie primaire sont générés pour que l'utilisateur final consomme 1 kWh d'électricité.
Coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire		Dans le cas de la production d'électricité, le facteur de conversion est aujourd'hui de 2,3. Cela veut dire que, pour que pour 1 kWh d'électricité, on considère qu'il a fallu dépenser 2,3kWh d'énergie primaire. Au 1er janvier 2026, la méthode de calcul du DPE va ainsi évoluer : concrètement, le

		coefficient de conversion de l'électricité, actuellement fixé à 2,3, sera abaissé à 1,9.
Coefficient de déperdition volumique G		Le coefficient G est un coefficient de déperdition volumique. Il mesure la perte d'énergie rapportée au volume habitable du bâtiment et s'exprime en Watt par mètre cube pour une variation d'1 degré Celsius entre la température extérieure et intérieure (W/m3.C). Il permet donc de quantifier le besoin en chauffage avec la puissance nécessaire pour compenser la différence de température intérieure de confort et celle régnant à l'extérieure. Le coefficient G peut varier de 0,4 W/m3.C pour un habitat bioclimatique en passant par une moyenne de 1,2 W/m3.C à 1,9 W/m3.C pour une passoire thermique.
Coefficient de désimperméabilisation réelle des sols		Le ratio d'espaces asphaltés par rapport aux surfaces rendues à la pleine terre ou traitées avec des revêtements drainants performants. Un projet résilient maximise la porosité pour permettre l'infiltration directe de l'eau là où elle tombe, réduisant la surcharge des réseaux de collecte.
Coefficient d'emprise au sol		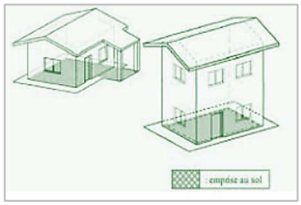 Rapport permettant de mesurer la densité de l'occupation du sol en urbanisme. Il est obtenu en divisant la quantité de sol occupée par une construction par la taille de la parcelle qu'il occupe. L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Les annexes telles qu'un abri de jardin, un carport ou une piscine constituent de l'emprise au sol.
Coefficient d'Energie Primaire	**CEP**	Consommation conventionnelle d'énergie primaire d'un bâtiment, celle-ci est exprimé en kWh/m².ep. Le Cep est l'une des trois exigences de la RT 2012. Ce coefficient représente la consommation conventionnelle d'énergie primaire du projet, portant sur les consommations de chauffage, de refroidissement, d'éclairage, de production d'eau

		chaude sanitaire et d'auxiliaires (pompes et ventilateurs). coefficient d'énergie primaire (Cep) Avec cet indicateur, la RE 2020 élargit son champ d'application, renforce ses exigences sur l'efficacité des équipements et incite à l'autoconsommation de productions électriques et à la récupération de chaleur. Sur l'ensemble des vecteurs énergétiques, utilisés pour couvrir les besoins des postes de consommation conventionnels élargis depuis la RT 2012, la partie renouvelable et non renouvelable est comptabilisée. Le calcul du Cep comptabilise uniquement les énergies importées (renouvelables ou pas) nécessaires à la couverture des besoins du bâtiment. L'indicateur ne comptabilise donc pas les énergies renouvelables captées sur la parcelle du bâtiment.
Coefficient d'Energie Primaire nouveau	**CEP2**	Le diagnostic de performance énergétique (DPE) intègre un coefficient dit « d'énergie primaire » qui pondère chaque kilowattheure d'électricité consommé. Ce coefficient est actuellement fixé à 1,9. Il pénalise uniquement les logements chauffés par des radiateurs électriques, en dégradant leur note énergétique. Fin 2021, le coefficient d'énergie primaire pour l'électricité a déjà été abaissé de 2,58 à 2,3. Au 1er janvier 2026, le coefficient a été une nouvelle fois abaissé à 1,9. Dans le plan d'électrification annoncé le 23 avril, le gouvernement semble envisager de baisser encore le coefficient à 1,7. Ce coefficient étant inférieur à ce que prévoit la directive européenne sur le sujet, le gouvernement doit encore justifier sa méthode de calcul pour que cette modification soit appliquée.
Coefficient de modulation selon la localisation géographique	**MbGEO**	La RE 2020 agrège les 2 modulations de la RT 2012 (Mbalt et Mbgéo) en une unique modulation géographique qui reprend le même esprit, à savoir ajuster les exigences sur le Bbio en fonction des rigueurs climatiques hétérogènes.

Coefficient de Performance	**COP**	Le coefficient de performance ou COP d'une pompe à chaleur, d'un réfrigérateur ou d'un système de climatisation est le rapport entre le chauffage ou le refroidissement utile fourni et le travail (l'énergie) requis. Un COP plus élevé équivaut à une plus grande efficacité, à une plus faible consommation d'énergie et à des coûts d'exploitation moins élevés. Le COP est généralement supérieur à 1, dans le cas des pompes à chaleur, car, au lieu de convertir simplement le travail en chaleur (ce qui, si l'efficacité était de 100 %, correspondrait à un COP de 1), il pompe la chaleur supplémentaire d'une source de chaleur vers l'endroit où la chaleur est requise.
Coefficient de pleine terre	**CPT**	Se définit comme la proportion entre la surface en pleine terre (c'est-à-dire en continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune) et la surface de l'unité foncière du projet.
Coefficient de qualité de vie	**CQV**	(score d'utilité) : Coefficient qui mesure l'utilité accordée à un état de santé sur une échelle de 0 (qui correspond à la mort) à 1 (état de parfaite santé).
Coefficient R		La résistance thermique R, exprimée en m2.K/W, s'obtient par le rapport de l'épaisseur (en mètres) sur la conductivité thermique U (lambda) du matériau d'isolation via cette équation : R = e / λ (e = épaisseur de l'isolant en mètre et λ est le coefficient lambda ou U vu plus haut). Plus R est important, plus la surface sera isolante. Dans le cas d'une paroi multi-matériaux, il suffira d'additionner les coefficients R de chaque couche pour trouver le coefficient R global.

Coefficient du rafraichissement		Cet indicateur évalue la capacité de rafraîchissement des aménagements au regard de plusieurs critères cumulés comme l'ombrage du végétal, des structures d'ombrage et des marquises, l'albedo moyen des surfaces (facteur de réflexion des surfaces), les caractéristiques rafraîchissantes de l'évapotranspiration de la végétation et de l'eau).
Coefficient de rafraîchissement urbain	**TRIBU**	Cet indicateur évalue la capacité de rafraîchissement des aménagements au regard de plusieurs critères cumulés : 1. L'ombrage du végétal, 2. L'albedo moyen des surfaces (facteur de réflexion des 3. surfaces), 4. Les caractéristiques rafraîchissantes de l'évapotranspiration de la végétation et de l'eau.
Coefficient de réflexion		Le coefficient de réflexion d'une surface est la quantité d'énergie lumineuse réfléchie par cette surface par rapport à celle reçue par celle-ci.
Coefficient de régulation énergétique	**CRE**	Indicateur du modèle de climat urbain TEB, qui permet d'estimer si les personnes régulent plus ou moins la température de chauffage, et adoptent ou pas en été des comportements propice à diminuer la température.
Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau		μ (–) Caractérise la capacité du matériau à empêcher son franchissement par la vapeur d'eau. Plus un matériau est étanche à la vapeur d'eau, plus le μ est élevé. Par convention, on considère que l'air immobile possède un coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau μ = 1. Un matériau peu résistant à la diffusion de vapeur d'eau est parfois également qualifié de « perspirant ».

Coefficient de rugosité		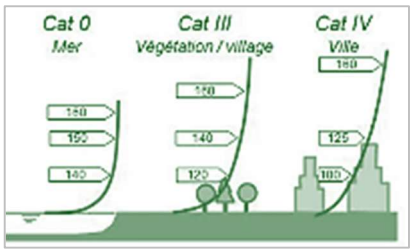 La vitesse du vent est différente selon que le bâtiment se trouve sur le littoral, dans une forêt ou dans un centre-ville, le coefficient de rugosité est utilisé pour modéliser l'influence de l'environnement du bâtiment sur la vitesse moyenne du vent à une hauteur donnée et sur l'intensité de la turbulence.
Coefficient de ruissellement		Le coefficient de ruissellement représente le rapport de la quantité d'eau ruisselée sur la quantité de pluie reçue pendant une période considérée
Coefficient de transfert thermique par transmission (HT) W/K]		Le flux thermique total par transmission qui se produit en régime stationnaire entre un espace intérieur (chauffé) et l'environnement extérieur, divisé par la différence de température entre l'environnement intérieur et extérieur (les deux températures étant considérées comme uniformes).
Coefficient de transfert thermique par ventilation (HV) W/K]		Le flux thermique par ventilation entre l'espace intérieur et l'environnement extérieur, divisé par la différence de température entre l'environnement intérieur et extérieur.
Coefficient de transmission thermique (U) W/m²K]		Quantité de chaleur, en régime stationnaire, qui traverse un élément de construction par unité d'aire, divisée par la différence de température entre l'environnement intérieur et extérieur des deux côtés de l'élément de construction concerné.
Coefficient de transmission thermique linéique (Ψ) W/mK]		Terme correctif pour l'effet linéaire d'un pont thermique, égal au flux thermique stationnaire divisé par la longueur et la différence de température entre les ambiances de part et d'autres du pont thermique linéaire. Le coefficient de transmission thermique linéique est utilisé en tant que terme correctif pour l'influence d'un pont thermique linéaire.

Coefficient de transmission thermique ponctuel (χ) W/K]		Flux thermique stationnaire divisé par la différence de température entre les ambiances de part et d'autre d'un pont thermique ponctuel. *Le coefficient de transmission thermique ponctuel est utilisé en tant que terme correctif pour l'influence d'un pont thermique ponctuel.*
Coefficient U	**LAMBDA**	Valorisée par le coefficient U, la transmission thermique exprime la capacité de la paroi (murs, plancher, toit, combles.) à laisser passer la chaleur d'un milieu à un autre. Elle est déterminée par l'épaisseur et la nature du matériau isolant ainsi que sa paroi d'application. C'est l'inverse de la résistance thermique. La paroi sera d'autant plus performante en termes d'isolation que la transmission thermique (U) sera faible. Le coefficient U s'exprime en W/m2. K.
Cogénération		La cogénération, ou production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE) désigne la production simultanée de chaleur utile (pouvant être utilisée dans le cadre d'un procédé industriel ou d'un système de chauffage urbain, par exemple) et d'électricité au cours d'un seul et même processus ou par une seule unité. La cogénération permet une rentabilisation sensiblement plus élevée des sites de production, avec un rendement de conversion pouvant atteindre globalement 80 à 90 %. La cogénération représente un important gisement d'économies d'énergie et peut contribuer à la réduction des émissions et à l'amélioration du rendement énergétique.
Cohérence		Dans le cadre des inventaires des émissions de gaz à effet de serre, on entend par cohérence le fait que tous les éléments composant un inventaire soient cohérents entre eux sur un certain nombre d'années. Un inventaire est cohérent si les mêmes méthodologies sont appliquées pour l'année de référence et pour toutes les années suivantes et si des données cohérentes sont utilisées pour estimer les émissions ou les suppressions des sources ou des puits. Dans certains cas, un inventaire utilisant des méthodologies différentes pour des années différentes peut être considéré comme cohérent, s'il a été recalculé de manière transparente conformément aux bonnes pratiques.

Cohorte 2040		Nouvelle initiative mondiale en cours d'élaboration visant à aider les futurs leaders environnementaux de tous les secteurs à développer les compétences internes et externes nécessaires pour répondre à l'aggravation des conditions climatiques, et ce, au sein d'une communauté de pratique internationale œuvrant pour un objectif collectif. Cette subvention permettra à Cohorte 2040 d'intégrer pleinement le bien-être intérieur comme élément fondamental de l'initiative dès sa conception, garantissant ainsi que sa co-conception, ses tests, son projet pilote et sa communauté de pairs reposent sur la conviction essentielle que le développement du bien-être intérieur est crucial pour permettre aux jeunes leaders de transformer l'éco-anxiété en une action collective efficace, moteur d'un changement sociétal positif face à la dégradation de la situation.
Coke		Le coke de four est un produit solide obtenu à partir de la carbonisation de charbon, principalement de charbon cokéfiable (ou lignite), à haute température. Il contient peu d'humidité et de matière volatile et est surtout utilisé dans la sidérurgie, en tant que source d'énergie et agent réducteur. Le semi-coke, produit solide obtenu à partir de la carbonisation de charbon à basse température, doit être inclus dans la catégorie des cokeries. Le semi-coke est utilisé comme combustible domestique ou par l'usine de transformation elle-même. Le coke de gaz est un sous-produit de l'anthracite utilisé pour la production de gaz de ville dans les usines à gaz. Le coke de gaz est employé à des fins de chauffage.
Collapsologie		La collapsologie est un courant de pensée transdisciplinaire, apparu dans les années 2010, qui envisage les risques, causes et conséquences d'un effondrement de la civilisation industrielle. La collapsologie s'inscrit dans l'idée que l'homme altère son environnement durablement, et propage le concept d'urgence écologique, lié au

		changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.
Colles pétrolières		Pour bâtir bas-carbone, l'Europe mise massivement sur le bois lamellé. Mais ce matériau "vert" repose sur des adhésifs dérivés du pétrole, dont certains relâchent du formaldéhyde, classé cancérigène. Les bois d'ingénierie utilisés dans la construction bas carbone reposent encore largement sur des colles issues de la pétrochimie, malgré leur image de matériau durable.
Collectif Rénovons		Rénovons est un collectif d'acteurs associatifs de l'environnement, du logement, de la solidarité, et des acteurs économiques du bâtiment, dont l'objectif est de mutualiser les forces et les expertises des uns et des autres, afin de promouvoir la rénovation performante des bâtiments, et de lutter contre la précarité énergétique.
Collectivité viable		Milieu de vie qui répond aux besoins fondamentaux de ses résidents, est favorable à leur santé et assure leur qualité de vie. Son mode de développement favorise l'équité, respecte la capacité des écosystèmes et permet d'épargner les ressources naturelles, énergétiques et financières : elle peut se maintenir à long terme. Une collectivité viable assure la protection de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Aménagée à échelle humaine, elle se caractérise notamment par la compacité de sa forme urbaine, la mixité des fonctions, une offre de transport diversifiée et une bonne localisation des activités. Elle rend ainsi accessibles à tous des espaces publics de qualité et des espaces verts abondants, une variété de services et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles.
Collège des Directeurs du Développement Durable	**C3D**	Association créée en 2007, qui réunit plus de 180 directeurs du développement durable et de la RSE en entreprise.
Colonialisme chimique		Pensée critique qui présente par exemple que les pesticides ont été utilisés comme un outil colonial,

		servant une économie de comptoir (qui rend le territoire dépendant de la métropole). Le colonialisme chimique se comprend aussi comme une asymétrie radicale entre le Nord et le Sud global. Les pays de l'Union européenne, qui sont les plus grands producteurs et exportateurs mondiaux de pesticides et appliquent la législation la plus restrictive au monde — plus de 250 substances y sont interdites —, continuent d'exporter ces mêmes substances vers les pays du Sud, en particulier vers l'Amérique latine. L'Europe continue à vendre ce qu'elle s'interdit à elle-même.
Colonne vertébrale numérique	**CVN**	La colonne vertébrale numérique est un concept conçu pour combler les lacunes en matière d'investissement dans les infrastructures en tirant parti des technologies numériques de pointe. En facilitant l'intelligence décentralisée dans tous les secteurs, la colonne vertébrale numérique améliore l'efficacité et la durabilité des infrastructures existantes. Cette couche numérique permet une utilisation optimale des sources d'énergie renouvelables (SER) dans tous les secteurs, ce qui réduit la nécessité d'importants investissements dans les infrastructures physiques. La colonne vertébrale numérique se concentre sur l'amélioration de la communication et de la normalisation des infrastructures numériques, en particulier aux interfaces de différents secteurs. Ce déploiement rationalisé des solutions en matière d'énergies renouvelables et des mesures de flexibilité énergétique accélère les progrès vers la réalisation des objectifs de durabilité tout en garantissant la compétitivité économique à long terme en Europe.
Combustible (incendie)		Matière susceptible de brûler et de libérer de l'énergie (végétation, litière, bois mort, mais aussi éléments anthropiques). Ses propriétés (charge, continuité, humidité, structure verticale) conditionnent l'intensité et la propagation. En interface, le combustible inclut aussi des éléments du bâti et des objets (clôtures, véhicules, etc.).

Combustibles minéraux solides	**CMS**	Charbon à l'état brut ainsi que les produits solides issus de sa transformation.
Combustibles secondaires		Combustibles qui sont dérivés d'un ou de plusieurs combustibles primaires par des procédés chimiques ou physiques. Il s'agit de combustibles qui ne sont pas trouvés comme ressource naturelle.
Combustible Solide de Récupération	**CSR**	Les combustibles solides de récupération sont des déchets secs, non dangereux, qui peuvent être transformés en énergie par incinération sur des sites municipaux (incinérateurs d'ordures ménagères) ou industriels (cimenteries) de forte capacité.
Combustibles de soutes internationales	**CSI**	Combustibles consommés pour le transport international maritime et aérien. Les soutes maritimes internationales incluent les combustibles livrés aux navires partant en mer battant tous pavillons, y compris les navires de guerre. La consommation par les navires assurant le transport sur les eaux intérieures et côtières n'en fait pas partie. Les soutes aériennes internationales incluent le combustible utilisé pour l'aviation civile internationale. Dans le cadre des inventaires des émissions de gaz à effet de serre, le combustible utilisé lors de l'atterrissage et du décollage d'une phase de vol international est considéré comme faisant partie de la consommation de combustibles de soutes internationales. Des règles similaires à celles employées pour déterminer la consommation de combustibles internationaux doivent être appliquées aux activités aériennes militaires.
Combustion de masse		Les unités de brûlage en masse brûlent les déchets solides municipaux dans une seule chambre de combustion, en présence d'excès d'air. Dans les systèmes de combustion, cet excès d'air favorise le mélange et la turbulence afin que l'air puisse atteindre toutes les parties des déchets. Dans une installation de combustion de déchets solides municipaux, ceux-ci sont déchargés des camions de collecte et placés dans un bunker de stockage. Un pont roulant trie les déchets, puis les transporte vers une chambre de combustion pour y

		être brûlés. La chaleur dégagée par la combustion transforme l'eau en vapeur, qui est ensuite envoyée à un turbogénérateur pour produire de l'électricité.
Comité 21		Le Comité 21 est le Comité français pour l'environnement et le développement durable, qui vise à accompagner les organisations dans la mise en place du développement durable. Créé en 1995, il réunit 450 adhérents dans le but de faire vivre en France l'Agenda 21.
Comité sur les activités nucléaires réglementaires	**CNRA**	Le CNRA - Committee on Nuclear Regulatory Activities est un comité international composé de hauts représentants des organismes de réglementation. Il a été créé en 1989 pour guider le programme de l'AEN concernant la réglementation, l'autorisation et l'inspection des installations nucléaires en matière de sûreté. Les principales tâches du CNRA sont : – l'échange d'informations et d'expériences entre les organismes de réglementation, – l'examen des développements qui pourraient avoir une incidence sur les exigences réglementaires, l'examen des pratiques et des expériences actuelles en matière d'exploitation.
Comité d'adaptation	**CA**	Dans le Cadre d'adaptation de Cancun, les Parties ont créé le Comité d'adaptation (CA) afin de promouvoir la mise en œuvre d'une action renforcée en matière d'adaptation, conformément à la Convention et à l'Accord de Paris. Il s'agit du seul organe constitué en vertu de la Convention et de l'Accord de Paris dont les travaux abordent régulièrement et de manière globale tous les aspects du processus d'adaptation.
Comité pour un avenir constructif	**CFACT**	Le Comité pour un avenir constructif (CFACT) est une organisation à but non lucratif 501(c) basée aux États-Unis, fondée en 1985, qui milite en faveur de solutions de libre marché aux problèmes environnementaux. Selon sa déclaration de mission, le CFACT cherche à protéger les droits de

		propriété privée, à promouvoir des politiques économiques qui réduisent la pollution et protègent la faune et la flore, et à fournir une voix alternative sur les questions d'environnement et de développement. L'organisation rejette le consensus scientifique sur le changement climatique
Comité de bassin		La gestion de l'eau sur le territoire français est organisée suivant des zonages différents des découpages administratifs (communes, régions, départements...). Les experts s'accordent en effet à dire que l'échelle pertinente pour gérer cette ressource est celle des bassins et des sous-bassins hydrographiques. C'est pourquoi, en France, la ressource en eau est gérée par six Comités de bassin, agissant chacun sur un des bassins versants du territoire métropolitain (image cicontre) : Artois Picardie, Loire Bretagne, Seine Normandie, Rhin Meuse, Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse.
Comité directeur des données climatiques	**CDSC**	CDSC Climate Data Steering Committee Le Comité directeur des données climatiques (CDSC) a été créé en juin 2022 par le président français Emmanuel Macron et l'envoyé spécial des Nations Unies pour l'ambition et les solutions climatiques, Michael R. Bloomberg, en réponse au défi mondial posé par les données climatiques. Le CDSC vise à accélérer et à contribuer à la constitution d'une base de données climatiques de qualité, largement accessible et essentielle à la transition vers la neutralité carbone.
Comité des directeurs pour le développement urbain	**Codirdu**	Le comité des directeurs pour le développement urbain, créé en 1998, rassemble une vingtaine de directeurs d'administrations centrales appartenant à sept ministères différents, ceux en charge de l'équipement et des transports, de l'écologie et du développement durable, de la culture, de l'agriculture, de l'intérieur, ainsi que le délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité du territoire, le délégué

		interministériel à la ville et le délégué interministériel au développement durable. Ce comité a pour mission de développer la mise en cohérence des politiques urbaines et territoriales et de favoriser les approches transversales et interministérielles. Ce rapport présente les comptes rendus des vingt séances tenues à ce jour par le Codirdu, sur des sujets tels que les politiques urbaines européennes, le Projet de loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et les résultats du recensement de l'INSEE, la recherche urbaine, les fonds structurels européens, les projets territoriaux de l'Etat, l'ingénierie territoriale...
Comité d'étude des produits chimiques	**CEPC**	Organe subsidiaire de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam créé afin d'examiner les produits chimiques et les préparations pesticides par rapport aux critères énoncés par la Convention aux annexes II et IV, respectivement, et de faire des recommandations à la Conférence des Parties concernant l'inscription de ces produits chimiques à l'annexe III. Le CEPC est composé de spécialistes de la gestion des produits chimiques désignés par les gouvernements.
Comité Européen de Normalisation	**CEN**	Le CEN a été fondé par les instituts de normalisation des pays membres de l'Union européenne afin d'harmoniser les normes européennes. Au niveau européen, il est l'équivalent de l'ISO et est chargé de l'élaboration des normes. Il couvre tous les domaines à l'exception de l'électronique et de l'électrotechnique suivies par le CENELEC.
Comité français d'accréditation	**COFRAC**	Né en 1994, le Cofrac est l'unique organisme de référence en France en matière d'accréditation : une activité de puissance publique et d'intérêt général. Sa mission est de s'assurer de la compétence et de l'impartialité des organismes d'évaluation de la conformité (OEC). La mission générale du Cofrac peut se résumer en 2 points : s'assurer de la compétence et de l'impartialité des organismes d'évaluation de la conformité en procédant à leur accréditation, dans le respect des

		normes internationales applicables, parvenir, aux niveaux européen et international, à une acceptation la plus large possible des attestations de conformité émises par les organismes qu'il a accrédités, du fait des accords de reconnaissance mutuelle. Le Cofrac bénéficie non seulement de la confiance des pouvoirs publics - mais également de celle de ses partenaires, des organismes accrédités et de leurs clients, soit un écosystème de plusieurs milliers d'acteurs.
Comité de gestion des charges de service public de l'électricité	**CGCSPE**	Le CGCSPE a pour vocation d'éclairer les citoyens et parlementaires sur les engagements pluriannuels pris au titre de ces charges, notamment relatives au développement des investissements nécessaires pour la transition énergétique.
Comité Interprofessionnel du Bois Energie	**CIBE**	Rassemble les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois, soit plus de 150 entreprises, maîtres d'ouvrage (publics et privés), organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie. Le CIBE coordonne et accompagne ces acteurs depuis 2006 pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes à faibles puissances auprès des décideurs publics et privés.
Comités locaux d'information et de concertation	**CLIC**	Pour développer une culture du risque et favoriser les bons comportements des riverains en cas d'accident, l'article 2 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 institue des comités locaux d'information et de concertation pour tout bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations SEVESO AS. Ces comités permettent la concertation et la participation des différentes parties prenantes notamment les riverains à la prévention des risques d'accidents tout au long de la vie de ces installations. Les comités locaux d'information et de concertation sont composés de 30 membres au plus, répartis en 5 collèges : le collège administration, le collège collectivités territoriales, le collège exploitants, le collège riverains et le collège salariés.

		Le CLIC a comme mission : – d'améliorer l'information et la concertation des différents acteurs sur les risques technologiques, – de débattre sur les moyens de prévenir et réduire les risques, sur les programmes d'actions des responsables des activités à l'origine du risque et l'information du public en cas d'accident.
Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité	**CONSUEL**	Le Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité est l'organisme français chargé de vérifier que les installations électriques respectent les normes en vigueur avant leur raccordement au réseau. Depuis 1972, il délivre des attestations de conformité obligatoires pour toute nouvelle installation ou rénovation électrique importante nécessitant une mise hors tension. Chaque année, ses 200 inspecteurs effectuent près de 180 000 contrôles en France métropolitaine et outre-mer, contribuant à garantir la sécurité et la fiabilité des équipements électriques.
Comité des politiques de développement régional	**RDPC**	Le Comité des politiques de développement régional (RDPC) de l'OCDE conçoit et met en œuvre des politiques territoriales efficaces pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des citoyens dans toutes les régions, villes et zones rurales.
Comité de Règlement des Différends et Sanctions	**CoRDiS**	Le CoRDiS est composé de quatre membres titulaires et quatre membres suppléants, issus du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation. Ils sont chargés de régler les différends portant sur l'accès aux réseaux publics de l'électricité et du gaz et leur utilisation entre gestionnaires et utilisateurs. Ils sont chargés de sanctionner les infractions au code de l'énergie.
Comité sécheresse		Le comité sécheresse se réunit au moment d'une crise sécheresse dans un département. Composé de représentants des différents usagers du territoire

		(particuliers, industriels, exploitants agricoles...), il a pour mission d'organiser le partage de la ressource entre les différents acteurs et leurs besoins en cette période de tension quantitative. Ce partage se traduit par des mesures listées dans des arrêtés sécheresse.
Comité Scientifique et Technique de l'Industrie du Chauffage	**COSTIC**	Le COSTIC, Comité Scientifique et Technique de l'Industrie du Chauffage, de la Ventilation et du Conditionnement d'Air, association sans but lucratif, vit le jour en 1906. Premier des centres techniques créés en France, un an avant l'Institut de Soudure, il fut l'œuvre d'une vingtaine d'industriels désireux de mettre en commun leurs actions de développement. Tous les aspects énergétiques et climatiques du bâtiment et de l'industrie relevèrent du domaine d'activité du COSTIC.
Comité sur les activités nucléaires réglementaires	**CNRA**	Le CNRA - Committee on Nuclear Regulatory Activities est un comité international composé de hauts représentants des organismes de réglementation. Il a été créé en 1989 pour guider le programme de l'AEN concernant la réglementation, l'autorisation et l'inspection des installations nucléaires en matière de sûreté. Les principales tâches du CNRA sont : – l'échange d'informations et d'expériences entre les organismes de réglementation, – l'examen des développements qui pourraient avoir une incidence sur les exigences réglementaires, l'examen des pratiques et des expériences actuelles en matière d'exploitation.
Commande publique durable	**CPD**	Les achats publics durables, ou responsables, recouvrent la prise en compte du développement durable ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics dans la commande publique. La prise en compte des considérations sociales et environnementales dans les procédures de passation de marché a été introduite par la directive 2014/24/UE du 26 février 2014. Ce texte européen a été transposé en droit interne par :

		1. L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, 2. Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, 3. Le code de la commande publique. Le plan national d'action pour les achats publics durables définit un achat public durable comme : – intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique, – prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat, – permettant de réaliser des économies intelligentes au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	**CEA**	Créé en 1945, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un organisme divers d'administration centrale (ODAC) de recherche scientifique français dans les domaines de l'énergie, de la défense, des technologies de l'information et de la communication, des sciences de la matière, des sciences de la vie et de la santé, implanté sur dix sites en France. Historiquement dénommé Commissariat à l'énergie atomique (CEA), il a changé de nom en 2010 en élargissant son champ aux énergies alternatives tout en conservant son sigle. Le CEA est un acteur majeur de la recherche, au service de l'État, de l'économie et des citoyens. S'appuyant sur une recherche fondamentale d'excellence, il apporte des solutions concrètes à leurs besoins dans quatre domaines principaux : – les énergies bas carbone (nucléaire et renouvelables). – le numérique. – les technologies pour la médecine du futur.

		– la défense et la sécurité. Le CEA c'est, 21 000 collaborateurs, dont 1 700 doctorants et post-docs, 5,8 milliards € de budget annuel, le 1er organisme de recherche français déposant de brevets (en France et en Europe) et 9 centres de recherches.
Commissariat général au développement durable	**CGDD**	Le Commissariat général au développement durable est un organisme du ministère de la Transition écologique créée en 2008 pour animer et assurer le suivi de la stratégie nationale de développement durable de la France et contribuer à son déploiement. Le CGDD, en collaboration avec la Direction Générale des Entreprises, est en charge du pilotage de la politique publique en matière de numérique écoresponsable.
Commission Champsaur		Constatant que l'objectif d'offrir une énergie sûre et compétitive au consommateur européen n'a pas été pleinement atteint par l'ouverture à la concurrence des marchés européens de l'électricité, le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ont mis en place en novembre 2008 une commission chargée de faire des propositions d'organisation du marché électrique conciliant la protection des consommateurs, le développement de la concurrence et le financement des investissements nécessaires à la production d'électricité et au développement des réseaux et l'incitation aux économies d'énergie.
Commission chargée de formuler les Avis techniques et les Documents techniques d'application	**CCFAT**	La formulation des Avis techniques relève d'une mission de service public définie par l'Etat, qui s'appuie sur la Commission chargée de formuler les Avis techniques et les Documents techniques d'application, la CCFAT.
Commission sur le dépassement climatique	**CDC**	Eng. COC Climate Overshoot Commission. La Commission sur le dépassement climatique est un organisme indépendant composé d'éminents dirigeants mondiaux qui ont dévoilé leur programme CARE et leurs recommandations

		en septembre 2023. Parmi ses membres figurent d'anciens chefs de gouvernement et ministres nationaux, des dirigeants d'organisations intergouvernementales, des responsables de groupes environnementaux et des experts universitaires. La Commission sur le dépassement climatique joue un rôle de premier plan dans les discussions internationales sur les mesures globales à prendre pour gérer les risques de dépassement climatique. Elle diffuse des recommandations afin d'aider les gouvernements, la société civile, la communauté scientifique et les collectivités à minimiser ces risques.
Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire	**CDDAT**	La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire est une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Elle a été créée le 1er juillet 2009 par la scission de l'ancienne commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire devant la part de plus en plus importante prise par les questions environnementales. Les compétences de la commission, fixées par l'article 36, alinéa 14 du Règlement de l'Assemblée nationale, sont les suivantes : aménagement du territoire, construction, transports, équipement, infrastructures, travaux publics, environnement et chasse.
Commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie	**ENVE**	Emanation du Conseil des Régions de l'UE (CdR), La commission ENVE joue un rôle clé dans le pacte européen pour le climat, en encourageant l'action locale et l'engagement des citoyens aux fins de lutter contre le changement climatique et de rendre l'Europe plus durable. La commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie (ENVE) est responsable des travaux politiques du CdR dans les domaines en rapport avec le pacte vert pour l'Europe, qui couvrent : – le changement climatique, – l'énergie, – la biodiversité,

		– l'économie circulaire, – l'ambition zéro pollution, – l'eau. Les membres du Comité des régions sont invités à adhérer à cette initiative en devenant les ambassadeurs du CdR en faveur du pacte pour le climat. Par l'intermédiaire de ce réseau, le CdR aide les ambassadeurs à organiser des manifestations locales de sensibilisation, partager les connaissances et accélérer l'action climatique au niveau local.
Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs	**CIFREP**	Instaurée par la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGEC), la CIFREP remplace feue la commission des filières de REP (CFREP). Comme son nom l'indique, elle a vocation à être inter-filières et à chapeauter les différentes commissions propres à chaque filière.
Commission locale de l'eau	**CLE**	Commission créée par le préfet, chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
Commission mondiale du droit de l'environnement	**CMDE**	La mission de la CMDE est d'assurer, grâce à l'état de droit environnemental, la valorisation, la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la nature à bon escient, par le biais de changements transformateurs dans les secteurs juridique, politique, technologique, social, financier et économique.
Commission nationale du débat public	**CNDP**	La CNDP est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. Elle est également compétente sur les plans et programmes d'application des politiques publiques dans le champ de l'environnement tels que la programmation pluriannuelle de l'énergie ou le plan national d'application de la politique agricole commune.
Commission Prévention Produits mis en œuvre	**C2P**	La Commission Prévention Produits mis en œuvre, dite C2P, est une commission constituée au sein de l'AQC (Agence pour la qualité de la

		construction). Elle intervient sur les familles de produits et les textes qui en définissent la mise en œuvre. En s'appuyant sur sa connaissance des pathologies et sur l'expertise de ses membres, elle a pour mission d'identifier les techniques susceptibles d'engendrer des risques de sinistres. Cette mission de la C2P, exclusivement d'ordre technique, a pour objectifs principaux : d'attirer l'attention des professionnels lors de leur choix technique sur les produits, et/ou procédés, susceptibles de poser des problèmes ; de faire progresser les produits et les textes qui en définissent la mise en œuvre.
Commission Quinet		Le rapport de la commission Quinet, du nom d'Alain Quinet, inspecteur des finances, sur La valeur de l'action pour le climat, une référence pour évaluer et agir a été rendu public par France Stratégie le 20 mars 2025. Cette commission composée de près d'une trentaine d'experts met à jour la trajectoire de la valeur de l'action pour le climat, dite aussi valeur tutélaire du carbone. Outil d'aide à la planification, la valeur de l'action pour le climat constitue une référence visant à s'assurer que l'on se met sur le bon chemin de décarbonation au meilleur coût. Elle ne doit pas être confondue avec un niveau souhaitable de taxation : elle ne préjuge pas de la combinaison optimale des instruments de la politique climatique (normes, subventions, taxes, etc.).
Commission de Régulation de l'Énergie	**CRE**	La Commission de Régulation de l'Energie est l'autorité administrative indépendante instituée par la loi n°2000-108 du 10 février 2000, la CRE a pour principale mission de veiller au fonctionnement régulier du marché de l'électricité et du gaz et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.
Commission Stiglitz		La commission Stiglitz, du nom de son président Joseph Stiglitz, est née le 8 janvier 2008. nommée commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, elle est officiellement intitulée Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Le but de cette Commission est de développer une réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop

		comptable de la mesure des performances collectives et d'élaborer de nouveaux indicateurs de richesse.
Communauté des achats durables	**RAPIDD**	La communauté des achats durables (Rapidd) a pour objet de réunir des ressources, de diffuser des informations et d'échanger entre pairs pour vous aider dans les démarches d'achat durable. Elle vise à faciliter le développement des achats publics durables. Les acheteurs publics peuvent l'utiliser pour déposer, échanger et consulter tous les documents liés aux différents types d'achats et aux considérations environnementales ou sociales.
Communauté Écologie et Territoire	**COMETE**	COMETE, la Communauté Écologie et Territoires, animée par le Commissariat général au développement durable des ministères Aménagement du territoire et Transition écologique, est la communauté référente en matière de transition écologique territoriale. COMETE compte désormais plus de 6000 membres. Ils appartiennent en majorité à des collectivités territoriales. Parmi les 54 % de collectivités et groupements de collectivités, 75% sont des agents et 25% sont des élus.
Communauté des Entreprises à Mission	**CEAM**	Association française qui rassemble les premières entreprises à avoir obtenu la qualité de Société à Mission.
Communauté locale de l'eau		Établissement public destiné exclusivement à faciliter la réalisation des actions arrêtées dans un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ses attributions, sa composition et son périmètre d'action sont définies dans l'article L213-9 du code de l'environnement.
Community Climate System Model	**CCSM3**	Le model climatique le plus avancé énormément utilisé par les organisations pour prédire les conséquences du changement climatique.

Communs urbains		La notion de communs urbains est utilisée pour décrire des pratiques d'action collective dans les villes qui peuvent prendre la forme de jardins partagés, d'espaces publics, de bâtiments occupés, de bibliothèques, de logements ou services urbains (eau, énergie, déchets…). Un Commun urbain est une ressource partagée en ville qui est géré et préservé par une communauté habitant à proximité ou utilisant ces ressources. La particularité de ces communs est liée à la densité des inter-relations au sein du milieu urbain, la diversité des communautés qui partagent des ressources et la complexité des infrastructures qui nécessitent de nouvelles formes de gouvernance. Sur le plan juridique, les communs font écho à la notion de choses communes dans le code civil français, mais aussi aux réflexions actuelles sur la dissociation entre propriété et usage, avec la création récente de plusieurs offices de foncier solidaire (OFS), dont l'objectif est de produire du logement abordable.
Compacité		A l'échelle du bâtiment = volume du bâtiment / la surface d'enveloppe. A l'échelle de la parcelle, on calcule la compacité de la parcelle en faisant le rapport entre la surface brute de la parcelle avec celle du cercle minimum dans lequel s'inscrit la parcelle totale. Un autre moyen de comparer la compacité de la parcelle est de calculer le rapport entre le périmètre moyen de la parcelle sur la surface moyenne de la parcelle. Pour une même superficie, la forme, le périmètre et le rapport périmètre sur la racine carrée de la surface (P/√Su) varient. Plus le rapport s'approche de 3,55 (parcelle circulaire), plus la parcelle est compacte.
Compacité urbaine		Rapport entre les surfaces bâties et non bâties. Par exemple, la compacité peut être accrue en réduisant la largeur des rues et les marges de recul des bâtiments pour rapprocher ces derniers les uns des autres et, par le fait même, accroitre la densité du quartier. La compacité est donc ce qui

		permet à un quartier composé de bâtiments de faible hauteur d'atteindre une densité élevée.
Comparaison sociale		En psychologie sociale, la comparaison sociale (ascendante et descendante) désigne deux orientations du processus par lequel un individu évalue ses opinions, ses aptitudes ou sa situation en se référant à celles d'autrui, conformément à la théorie de la comparaison sociale formulée par Leon Festinger en 1954. Réduire consommation d'énergie ou d'eau devient engageant en rendant l'invisible visible. Des plateformes de smart mettering ont montré l'efficacité de la comparaison sociale et du feedback personnalisé. Le suivi de consommation est un levier clé.
Compensation carbone		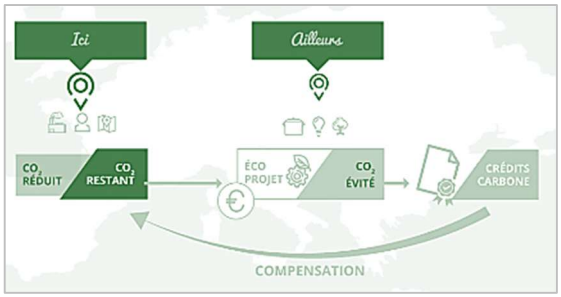 La compensation carbone est un mécanisme de plus en plus utilisé par les entreprises, les collectivités ou les particuliers souhaitant contribuer à la neutralité carbone. La compensation ou contribution carbone consiste, pour un financeur (entreprises, collectivités ou particuliers), à soutenir un projet de réduction ou de séquestration d'émissions de GES dont il n'est pas directement responsable. Les impacts de ces projets sont mesurés et aboutissent à la création de crédits carbone, représentant chacun une tonne équivalent CO2 réduite ou séquestrée. Ces crédits deviennent la propriété du financeur et peuvent lui servir dans le cadre de sa stratégie climatique ou de certaines de ses obligations réglementaires. L'achat de crédits carbone ne vient pas annuler l'impact carbone d'une action, d'une organisation ou d'une personne. Elle doit venir compléter une démarche de réduction interne des émissions de gaz à effet de serre.

		Certains acteurs préfèrent le terme de contribution à la transition bas carbone pour témoigner d'un engagement détaché de son propre impact.
Compensation carbone pour les entreprises	**CPE**	Le concept de compensation carbone d'une entreprise concernait d'abord le volontariat. C'est aujourd'hui un outil pour mieux calculer et contrôler les émissions de gaz à effet de serre. La compensation carbone volontaire est toujours d'actualité volontaire, mais elle peut être obligatoire pour certaines entreprises. Plus qu'un engagement, c'est un moyen dans certains cas de se mettre en conformité avec la loi.
Compensation par la demande	**CPD**	À l'inverse de la compensation par l'offre, la compensation à la demande est un moyen de répondre aux besoins de compensation des maîtres d'ouvrage de manière ciblée et adaptée, aux endroits de leurs projets d'aménagement.
Compensation écologique		La compensation écologique1 est inscrite au sein de la séquence éviter, réduire, compenser (ERC) (article L. 110-1 du Code de l'environnement). Cette séquence ERC a été introduite en droit français comme le corollaire du principe d'action préventive et de correction. Il implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit, à défaut, d'en réduire la portée, enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. Il doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.
Compensation par l'offre		Selon la loi sur la biodiversité, par la compensation par l'offre, un opérateur réhabilite en amont un écosystème, puis vend au maître d'ouvrage des parcelles de ce site, dont la restauration et la gestion écologique garantiraient un gain de biodiversité équivalent à ce qui a été détruit.
Compétitivité technique innovation	**CTI**	Le Réseau CTI est une association loi 1901, qui regroupe 15 membres, Centres Techniques Industriels et Comités Professionnels de développement économique, et un membre associé. Cette instance de coordination renforce et facilite la valorisation et les transferts des résultats

		de recherche. Ce fonctionnement fait bénéficier les entreprises de la dynamique engendrée par la pluridisciplinarité du collectif CTI-CPDE. Partage des retours d'expériences et de bonnes pratiques, travaux à caractère interdisciplinaire au sein d'alliances thématiques et stratégiques ou d'associations ponctuelles, créent un écosystème pour s'adresser à un très large public.
Complément de rémunération	**CR**	Dispositif de soutien public à la production électrique de certaines installations renouvelables. Prévu par l'article 104 de la loi de transition énergétique adoptée en France en juillet 2015 (et inscrit dans les articles L. 314-18 à L. 314-27 du Code de l'énergie), il répond aux exigences européennes concernant l'encadrement des aides d'État et remplace en partie le système des obligations d'achat. Concrètement, les producteurs d'énergie d'origine renouvelable doivent vendre leur électricité - directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur dit « agrégateur » - sur le marché de gros (et non pas à EDF ou une ELD comme dans le cas des tarifs d'achat) et reçoivent une prime « ex post » en complément de cette vente. Cette prime est calculée comme la différence entre un tarif « de référence » fixé chaque année par filière (assimilable aux tarifs d'achat) et le prix de marché. Cela permet ainsi d'atteindre un niveau de prix déterminé. Proportionnelle au volume d'électricité vendue, la prime vise ainsi à sécuriser l'entrée sur le marché des exploitants d'énergies renouvelables en leur assurant un niveau de rentabilité « normale ».
Compliance		Le terme de compliance se traduit en français par conformité, sans que cette traduction ne permette de saisir totalement les contours de cette notion, à la base utilisée dans le droit des affaires dans les pays de common law. La compliance est l'ensemble des processus qui permettent d'assurer la conformité des comportements de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses salariés aux normes juridiques et éthiques qui leur sont applicables. La compliance désigne donc un ensemble de processus et de démarches mises en œuvre en internes par les entreprises pour garantir l'absence de violation de la loi. La mise en place de ces procédures peut résulter soit d'obligations légales soit être dictées par des principes relevant plutôt

		de l'éthique des affaires et qu'on peut alors rattacher à la notion plus vaste de responsabilité sociale des entreprises. Pour autant, la compliance laisse perplexe les juristes civilistes, car elle reste étrangère à la tradition juridique en mêlant hard law et soft law.
Composante annuelle de gestion	**CG**	Frais fixes liés à la gestion du contrat d'accès au réseau (facturation, gestion des données de consommation, etc.). Les montants dépendent du cadre contractuel choisi par l'utilisateur (CARD ou contrat unique).
Composante de comptage	**CC**	Frais fixes liés à l'installation et à la maintenance des compteurs d'électricité. Les montants sont différents selon le type de compteur.
Composante annuelle de soutirage	**CS**	Frais variables liés à l'acheminement de l'électricité, proportionnels à la quantité d'électricité soutirée (consommée) sur le réseau. Cette composante est divisée en une part fixe qui dépend de la puissance et une part variable qui dépend de la consommation du client.
Composants bas-carbone	**CBC**	Le recours accru à des composants bas-carbone qui ne sont pas les standards d'aujourd'hui (produits innovants et bas-carbone, biosourcés, géosourcés, matériaux issus du réemploi, etc.) et à des ressources et solutions locales, apparaît comme un levier essentiel pour atteindre l'objectif de décarbonation du bâtiment.
Composé organochloré		Composé organique de synthèse, comportant au moins un atome de chlore et utilisé comme solvant, pesticide. ou comme molécules intermédiaires en chimie et pharmacie.
Composés organiques volatils	**COV**	Substances qui se diffusent à température ambiante et sont susceptibles de nuire à la santé. La technologie Activ'air utilisée dans la fabrication des plaques de plâtre permet de réduire les COV en les absorbant. Les composés organiques volatils (COV) constituent un groupe de substances hétérogènes, qui peuvent avoir des effets cancérigènes ou toxiques pour la reproduction et le développement de l'homme. En tant que polluants de l'air, les composés organiques volatils (COV) constituent un groupe de

		substances gazeuses hétérogènes possédant des propriétés variées. Ils rassemblent l'ensemble des gaz composés de carbone et un ou plusieurs autres éléments tels que l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, les halogènes (fluor, chlore, brome, iode), le soufre, le phosphore, le silicium, etc. Les COV se caractérisent par leur grande volatilité : ils passent facilement de l'état liquide à l'état gazeux, dans les conditions normales de pression et de température. Parmi les COV, on compte les alcanes, les alcènes, les hydrocarbures aromatiques, les aldéhydes, les éthers, etc. : en tout, plus de 400 types de COV sont identifiables dans l'air.
Composés organiques volatils biogéniques	**COVB**	Substances dégagées par la biomasse : Les arbres émettent des COVb, tels que l'isoprène et les terpènes, en réponse à la chaleur et à la lumière. Ces composés peuvent réagir avec d'autres polluants pour former des particules fines et de l'ozone, aggravant la pollution de l'air. L'émission de ces composés varie selon les espèces d'arbres et est exacerbée par le stress hydrique, soulignant l'importance du choix des espèces dans les projets de végétalisation urbaine.
Compostage		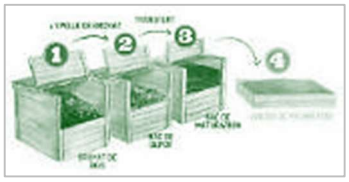 Procédé de traitement aérobie (en présence d'oxygène) des déchets fermentescibles par les micro-organismes, dans des conditions contrôlées. Il produit du gaz carbonique, de la chaleur et un résidu organique stable (faible potentiel de biodégradabilité), riche en composés humiques : le compost.
Compostage individuel		Caractérise l'ensemble des techniques mises en œuvre par les particuliers pour traiter à domicile leurs déchets organiques (compostage en tas, en bacs, lombricompostage). Les déchets verts représentent la plus grande part des déchets biodégradables gérés à domicile, soit 30% de la poubelle des déchets résiduels.
Compostage industriel		Désigne la valorisation des déchets fermentescibles à grande échelle. Ce type de compostage s'effectue en plusieurs étapes :

		Préparation des déchets – Il peut s'agir d'un tri, d'un broyage, d'un criblage et d'un mélange des déchets afin d'obtenir une composition optimale pour les transformations biologiques. Fermentation – C'est lors de cette étape que commence le processus biologique de transformation des déchets en compost. Les matières fermentescibles placées en andain ou en tas sont retournées, ventilées et arrosées pour activer le processus de dégradation. La montée en température lors de cette phase assure l'hygiénisation des matières. Criblage – Cette étape peut précéder ou succéder l'étape de maturation, elle permet d'éliminer les éléments indésirables et d'atteindre la granulométrie souhaitée en fonction de l'utilisation prévue pour le compost. Maturation et stockage – Cette étape doit permettre de stabiliser le produit et de fournir un fertilisant dont les caractéristiques agronomiques sont fixées.
Compostage partagé		Il s'agit du compostage de quartier réalisé à proximité des immeubles. Les apports de matières à composter sont effectués directement par les habitants dans un composteur dédié.
Comprehensive Accounting in Respect of Ecology	**CARE**	La Comprehensive Accounting in Respect of Ecology (CARE) (anciennement Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement) est un cadre conceptuel comptable, et plus largement une théorie socio-économique, décliné en une méthode comptable, reposant sur une prise en compte particulière des enjeux écologiques conjointement aux enjeux financiers. Le projet global CARE renvoie à ces trois niveaux de compréhension : théorie/modèle socio-économique et organisationnel, cadre conceptuel/modèle comptable et méthodologie. Il s'agit ainsi de faire évoluer la comptabilité (incluant les plans de comptes, tableaux de bord, bilans et comptes de résultats), l'analyse des

		performances, les modèles, ainsi que l'économie des organisations, pour y inscrire l'obligation de préserver chaque entité naturelle ou humaine (être humain), reconnue comme capitale - les capitaux extra-financiers au sens de CARE - et employée par les organisations, et cela, conjointement à l'obligation de préservation/protection du capital financier.
Compresseur		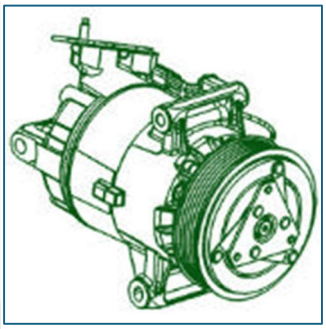 Elément moteur du climatiseur qui véhicule le fluide frigorigène entre l'évaporateur et le condenseur. La climatisation est un système physique basé sur la thermodynamique des fluides. Le compresseur de la climatisation avec le condenseur, le détendeur et l'évaporateur participe au cycle du fluide pour le bon fonctionnement. Ce cycle est appelé le cycle frigorifique. Dans ce cycle, le compresseur aspire les vapeurs Basse Pression du fluide et les comprime en Haute Pression.
Comptabilisation de l'énergie primaire	**CEP**	La comptabilisation de l'énergie primaire additionne toute l'énergie récupérée des combustibles primaires et des flux d'énergie primaire extraits de la nature, les sources totales d'énergie. Ceci est différent de la comptabilisation de l'énergie d'utilisation finale, qui examine l'énergie que les gens utilisent directement sous forme de combustibles secondaires et devises énergétiques. Il existe deux méthodes différentes de comptabiliser la quantité d'énergie qui mettent en évidence différentes parties du secteur énergétique. Une approche systémique de l'énergie prend en compte à la fois l'énergie primaire et l'énergie d'utilisation finale.
Comptabilité carbone		Comptabilité carbone, ou comptabilité des gaz à effet de serre, fait référence aux méthodologies systématiques, à la mesure et à la surveillance utilisées pour évaluer et quantifier la quantité d'équivalents dioxyde de carbone (CO2e) qu'une entité ou une activité émet. La comptabilité carbone mesure les émissions de tous les gaz à

		effet de serre et inclut le CO2, le méthane, le protoxyde d'azote et les gaz fluorés. Les gaz autres que le carbone sont exprimés en termes d'équivalents carbone.
Comptabilité de triple résultat		Approche comptable qui prend en compte les impacts sociaux (humains) et environnementaux (planète) d'une entreprise en plus de son résultat (bénéfices) pour comprendre le coût total de l'activité.
Comptage évolué		Le déploiement des systèmes de comptage évolués en électricité et en gaz naturel en France vise à améliorer la performance des réseaux, développer la maîtrise de la demande d'énergie, et améliorer les conditions de fonctionnement du marché. Le déploiement des systèmes de comptage évolués en électricité et en gaz naturel vise à : – améliorer la performance et le service rendu globalement par les gestionnaires de réseaux au bénéfice des parties prenantes, en particulier consommateurs et fournisseurs, – développer la maîtrise de la demande d'énergie, qui devient l'affaire de tous, contribuant par ailleurs à accroître le dynamisme et l'attractivité du marché, – améliorer les conditions de fonctionnement du marché pour créer un cadre favorable à l'arrivée de nouveaux entrants et accroître la confiance des consommateurs. L'objectif européen (directive 2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel, directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique) est transposé au niveau français dans le code de l'énergie (articles L. 341-4 et L. 453-7).
Comptage individuel de la chaleur		La directive européenne 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique (DEE) impose un certain nombre d'exigences relatives à la mesure de la chaleur. Chaque unité d'un immeuble à appartements ou d'un immeuble à usages multiples alimenté par un système de chaleur central ou par un réseau de chaleur, doit être

		équipée d'un compteur de chaleur individuel pouvant être lu à distance. Cette exigence s'applique à tous les compteurs installés à partir du 25 octobre 2020, et tous les dispositifs existants devront offrir cette possibilité au plus tard le 1er janvier 2027. Des exigences similaires s'appliquent au comptage de l'eau froide et de l'eau chaude sanitaire.
Compteurs de chaleur		Un compteur de chaleur, aussi appelé calorimètre ou compteur d'énergie thermique, détermine la quantité d'énergie (sous forme de chaleur) délivrée à une installation (ou à l'un de ses composants) en se basant sur trois paramètres : • la quantité de liquide circulant dans l'installation, mesurée à l'aide d'un débitmètre, • la température de départ, mesurée à l'aide d'un capteur, • la température de retour, mesurée à l'aide d'un capteur, Un compteur de chaleur typique combine le débitmètre et les deux capteurs de température avec une unité de calcul électronique qui convertit le débit et la différence de température (entre le départ et le retour) en énergie produite. Comme tous les composants sont intégrés dans un seul appareil, on parle alors de 'compteur de chaleur de type intégral'. Il est en outre possible de mesurer la chaleur à l'aide de différents appareils, mais ceux-ci doivent être compatibles entre eux. En général, le compteur de chaleur additionne les relevés et communique ensuite l'énergie totale délivrée (en kWh) depuis la mise en service, à l'image d'un compteur d'électricité classique.

Compteurs communicants		Aussi appelés compteurs intelligents, ces compteurs nouvelle génération enregistrent la consommation d'énergie et communiquent avec les systèmes d'information des gestionnaires de réseau. Linky est le compteur d'électricité communicant, et Gazpar est celui pour le gaz naturel. 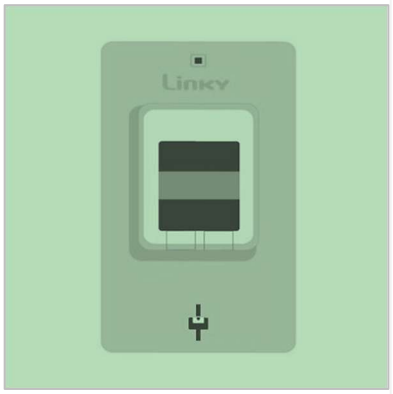
Compteur d'énergie		Le rôle premier d'un compteur d'énergie est de mesurer la quantité d'électricité et / ou de gaz consommée par le logement ou le local auquel il est rattaché. En d'autres mots, il calcule la consommation du foyer ou des occupants de l'immeuble.
Concentration de l'air en fibres d'amiante		Elles sont exprimées en fibres par litre d'air (F/1). Les mesures font appel à la technique de microscopie électronique.
Concentration moyenne événementielle	**CME**	Concentration moyenne d'un polluant pondérée au volume au cours d'un événement pluvieux. Les concentrations moyennes événementielles obtenues pour différentes pluies et/ou différents sites peuvent être étudiées de diverses manières. On peut les analyser en étudiant leur distribution statistique, laquelle est souvent approchée par une distribution log-normale, ou en calculant directement leur moyenne ainsi que leur variabilité autour de cette moyenne. La variabilité des concentrations moyennes mesurées sur un même site est souvent considérable avec des coefficients de variation variant de 0,6 à 2,5. Elle est encore plus grande si l'on mélange des données provenant de sites différents.
Conception bioclimatique		Méthode en architecture et en urbanisme qui consiste à concevoir des aménagements qui maximisent le potentiel climatique d'un lieu, afin de répondre aux besoins de ses habitants (chauffage, rafraîchissement, lumière naturelle, isolation acoustique, air sain, etc.). Elle ne s'applique pas seulement à la construction neuve. En rénovation, la conception bioclimatique

		s'appuie sur un diagnostic thermique et microclimatique complet de l'existant, afin de bien définir les pièces d'hiver, d'été et d'intersaison, ainsi que les espaces tampons intermédiaires. Dans la mesure où elle vise à maximiser l'utilisation du potentiel climatique d'un site, la conception bioclimatique cherche à minimiser le recours aux équipements de chauffage, de rafraîchissement ou d'éclairage artificiels. Elle mobilise le patrimoine des techniques passives de chauffage, de rafraîchissement et de ventilation inventés jusqu'à aujourd'hui, ainsi que tous les éléments de contrôle climatique qu'on trouve dans l'histoire de l'architecture vernaculaire.
Conception biophilique		Concept utilisé dans le secteur du bâtiment pour accroître la connectivité des occupants avec l'environnement naturel grâce à l'utilisation de la nature directe, de la nature indirecte et des conditions d'espace et de lieu. Utilisée à l'échelle du bâtiment comme de la ville, la conception biophilique offre des avantages sanitaires, environnementaux et économiques aux occupants des bâtiments et aux environnements urbains, avec peu d'inconvénients. Bien que son nom ait été inventé récemment, des indicateurs de conception biophilique ont été observés en architecture dès les Jardins suspendus de Babylone. Si les caractéristiques de conception qui caractérisent la conception biophilique étaient toutes retracées dans les précédentes directives de conception durable, le nouveau terme a suscité un intérêt plus large et a conféré une crédibilité académique.
Conception fondée sur la lumière naturelle		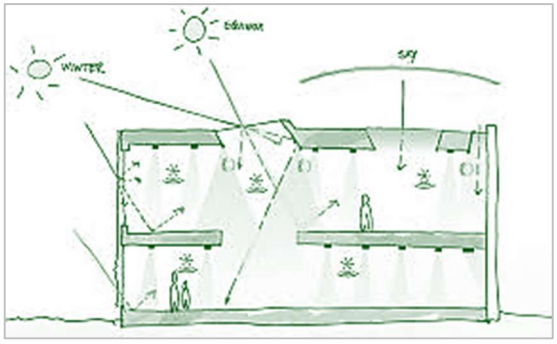 Plus connue sous l'anglicisme Daylight design, approche spécifique de la conception d'un bâtiment qui assure la réalisation d'un environnement intérieur confortable et acceptable grâce à l'utilisation de la lumière naturelle (et de la ventilation naturelle), réduisant ainsi la demande en lumière artificielle et les incidences afférentes

		en matière énergétique et sur le changement climatique.
Concept qualité habitat énergie	**CQHE**	Le programme Concept Qualité, Habitat, Energie (CQHE) lancé en mai 2007 a consisté à développer des concepts de bâtiments à haute performance énergétique situés dans un environnement dense urbain dans une perspective à vingt ans.
Conception bioclimatique		On parle de conception bioclimatique lorsque l'architecture du projet est adaptée en fonction des caractéristiques et particularités du lieu d'implantation, afin d'en tirer le bénéfice des avantages et de se prémunir des désavantages et contraintes. Se dit aussi d'un habitat dans lequel la climatisation est réalisée en tirant le meilleur parti du rayonnement solaire et de la circulation naturelle de l'air afin de réduire la consommation d'énergie.
Conception générative		Capacité CAO 3D qui utilise l'IA pour créer, de façon totalement autonome, des conceptions optimales à partir d'un ensemble d'exigences de conception définies au niveau du système. Les ingénieurs spécifient de manière interactive les objectifs et les exigences, parmi lesquels les types de matière et les processus de fabrication à utiliser. À partir de ces paramètres, le moteur de conception générative va produire une conception prête à fabriquer, qui servira de point de départ ou représentera le produit final. Ainsi, les ingénieurs peuvent interagir avec la technologie pour créer plus rapidement des conceptions évoluées et innover dans des délais extrêmement courts.
Conception intégrée (Integrated Design)		Conception d'un bâtiment prenant en compte différentes composantes de la conception, comme l'enveloppe de construction, le positionnement des ouvertures et le vitrage et les systèmes mécaniques.
Conception régénérative (régénérative design)		Ce concept son origine dans les mouvements environnementaux et les théories écologiques des

		années 1970. L'architecte américain John Tillman Lyle, qui fait partie des pionniers du concept, l'applique à l'architecture et à l'aménagement et le formalise. Il définit cinq principes de conception régénérative, qu'il applique à la conception d'un bâtiment : 1. Laisser la nature faire le travail. 2. Considérer la nature comme modèle et contexte. 3. Agréger les fonctions. 4. Optimiser chaque fonction. 5. Associer technologies et besoins.
Concours Usages Bâtiment Efficace	**CUBE**	Compétition nationale qui vise à encourager les bâtiments à réduire leur consommation d'énergie sur une période d'un an, en mobilisant les occupants au tour de bonnes pratiques énergétiques. Le Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE) est une action d'intérêt général visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitations collectifs à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage, un meilleur pilotage et exploitation, en mettant en œuvre une compétition ludique entre les candidats.
ConcreteZero		ConcreteZero est une initiative mondiale qui rassemble des organisations pionnières pour créer un marché mondial du béton à bilan carbone nul. Cette initiative est menée par Climate Group en partenariat avec World GBC.
Condensats		L'unité intérieure d'une climatisation est composée d'un échangeur de chaleur. Dans le cycle frigorifique, lorsque le fluide passe dans l'échangeur le fait de capter la chaleur ou de la restituer créé de la condensation sur le système. Cette condensation est simplement des gouttelettes d'eau qu'il faut évacuer. Pour cela, l'eau de condensation est récupérée dans le fond de l'unité intérieure et évacuée par un tube en plastique appelé condensats. Le tube de

		condensats passe dans le trou du mur avec les liaisons frigorifiques et coule ainsi à l'extérieur par gravité ou à l'aide d'une petite pompe quand la configuration d'installation le nécessite.
Condensation		Récupération de la chaleur latente de vapeur d'eau dans les chaudières à condensation.
Condenseur		Echangeur thermique dont la fonction est d'évacuer les calories. A l'intérieur de celui-ci, le fluide frigorigène gazeux se condense en cédant sa chaleur à l'air extérieur ou à un circuit d'eau (passage de l'état gazeux à l'état liquide).
Conduction		Conduction thermique : la propriété physique de la chaleur se déplaçant à travers la matière Conduction électrique : la propriété physique de l'électricité se déplaçant à travers un matériau
Conduction thermique		La conduction est le mode de propagation de l'énergie thermique à travers la matière. Elle se produit par contact entre les particules qui reçoivent et transmettent la chaleur aux particules voisines. Elle est présente dans les matières solides (ex : les murs), liquides et gazeuses. Dans les matières liquides et gazeuses l'influence de la convection l'emporte toutefois sur la conduction. Par exemple, c'est par conduction qu'une cuisinière électrique transmet sa chaleur aux casseroles.
Conductivité thermique		Valeur de calcul de la densité du flux thermique qui, en régime stationnaire, passe dans un matériau ou un produit de construction sous certaines conditions intérieures et extérieures spécifiques, qui peuvent être considérées comme typiques pour les prestations du produit ou du matériel considéré s'il est intégré dans un élément de construction. La conductivité thermique, aussi appelé lambda, est une grandeur physique caractérisant le comportement des matériaux lors d'un transfert de chaleur. Elle représente la quantité de chaleur (en Watt) pour une unité de surface par gradient de température. Plus la valeur Lambda est faible plus le matériau est isolant.

Conductivité thermique d'un matériau		La conductivité thermique est une caractéristique propre à chaque matériau. Elle indique la quantité de chaleur qui se propage par conduction thermique : – en 1 seconde, – à travers 1 m² d'un matériau, – épais d'un 1 m, – lorsque la différence de température entre les deux faces est de 1 K (1 K = 1 °C). La conductivité thermique s'exprime en W/mK. Plus la conductivité thermique est élevée, plus le matériau est conducteur de chaleur. Plus elle est faible, plus le produit est isolant. Ce coefficient n'est valable que pour les matériaux homogènes. Il n'a pas de sens pour les matériaux hétérogènes au travers desquels la chaleur se propage en même temps par conduction, convection et rayonnement. Le coefficient de conductivité thermique d'un matériau varie en fonction de la température et de l'humidité de celui-ci.
Conduits de lumière naturelle		Proche des puits de lumière, le conduit de lumière est une solution innovante d'éclairage naturel qui permet d'apporter la lumière du jour dans des pièces intérieures peu ou pas éclairées par des ouvertures traditionnelles. Il se compose souvent de trois éléments principaux : un dôme captant la lumière extérieure à 360°, un tube hautement réfléchissant pour la transporter, et un diffuseur intérieur qui répartit la lumière de manière homogène dans la pièce.
Conduite enterrée dalot, buse		Conduite fermée permettant à un cours d'eau de passer sous un obstacle tel qu'une route, une voie ferrée, un bâtiment ou un canal. Le terme fermée implique qu'une telle conduite comporte une dalle et une buse. Le terme conduite implique le passage de l'eau périodiquement ou en continu mais exclut les tunnels et souterrains pour véhicules piétons et animaux,

Conduits de lumière naturelle		Pour pouvoir réduire la consommation d'électricité pour l'éclairage d'un bâtiment, des parties communes d'une résidence, d'un parking, on va utiliser des conduits de lumière naturelle afin d'utiliser la lumière extérieure comme source d'éclairage dans un bâtiment. Ce procédé qui ne consomme pas d'électricité permet d'éclairer gratuitement les locaux. Pour obtenir un conduit de lumière naturelle, il faut installer un tube en aluminium qui va contenir de nombreux petits miroirs. La lumière naturelle va entrer dans le tube et va être réfléchie à travers les miroirs afin d'éclairer la pièce. Les conduits de lumière peuvent être installés dans toutes les constructions pour éclairer les différentes pièces. Les conduits de lumière peuvent aller jusqu'à 9 mètres ce qui est très pratique pour les maisons à plusieurs étages
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment	**CAPEB**	Le syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment, il représente l'ensemble des entreprises du bâtiment.
Conférence Mission des villes 2025		NET ZERO CITIES NetZeroCities soutient l'Europe et en particulier les villes européennes pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'action climatique afin d'atteindre la neutralité climatique, l'un des plus grands défis auxquels les sociétés sont confrontées aujourd'hui. La quatrième édition de la Conférence Mission des Villes 2025 se tiendra à Vilnius, en Lituanie, du 6 au 8 mai 2025, sur le thème Exploiter les succès des villes : faire progresser l'action climatique pour 2030. Elle mettra en lumière les progrès et l'ambition des Villes Mission et de leurs partenaires dans leurs efforts pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. La Capitale verte de l'UE 2025 accueillera des participants sur invitation uniquement. Organisée par la Commission européenne et la Plateforme Mission, la conférence réunira des représentants politiques et des praticiens des villes pour célébrer les progrès considérables de la Mission après trois ans, partager les réalisations et les expériences, et

		inspirer tous ceux qui poursuivent leur travail acharné vers la neutralité climatique.
Conférences régionales de gouvernance de la sobriété foncière	**CRGSF**	La conférence régionale de gouvernance de la sobriété foncière réunit des représentants de l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de documents d'urbanisme, dès lors qu'ils disposent d'un tel document ou en ont prescrit l'élaboration.
Conférence des Nations unies sur l'environnement humain	**CNUEH**	La conférence des Nations unies sur l'environnement humain (CNUEH) s'est tenue du 5 au 16 juin 1972 à Stockholm (Suède). Elle a placé pour la première fois les questions écologiques au rang de préoccupations internationales. Les participants ont adopté une déclaration de 26 principes et un vaste plan d'action pour lutter contre la pollution2, dont une délégation des victimes de la maladie de Minamata a été témoin. Ce sommet a donné naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).
Confinement climatique		Fait référence à une mesure de protection individuelle ou collective adoptée face aux vagues de chaleur extrêmes qui sévissent en Asie du Sud-Est depuis le printemps 2024 notamment. Il émerge peu à peu alors que des pays comme la Thaïlande, le Bangladesh et l'Inde expérimentent des températures record, dépassant souvent les seuils jugés dangereux pour la santé humaine. Le confinement climatique pourrait prendre différentes formes, allant de recommandations de rester à l'intérieur pendant les périodes les plus chaudes de la journée à des mesures obligatoires imposées par les autorités locales pour prévenir les effets néfastes de la chaleur excessive. Cela peut également passer par un recours au télétravail ou au travail hybride comme ce fut le cas durant la pandémie de Covid-19. Ces mesures visent à protéger les populations vulnérables, comme les personnes âgées, les enfants et les travailleurs en extérieur, contre les risques de coup de chaleur et de déshydratation. Le concept illustre ainsi dramatiquement l'adaptation nécessaire des sociétés face aux impacts

		croissants du changement climatique sur les conditions météorologiques extrêmes.
Congé climatique		Désigne un congé accordé à un travailleur lors d'un événement climatique particulièrement intense. L'objectif de ces congés est de permettre aux salariés de rester en sécurité lors de catastrophes climatiques.
COP Conférence des parties	**COP**	Conférence des Parties (COP) : l'organe décisionnel le plus élevé de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se réunit chaque année pour mettre en œuvre la Convention. L'objectif ultime de la Convention est de stabiliser les gaz à effet de serre à un niveau acceptable. L'Accord de Paris est né à la COP21.
COP régionales		Initiées dans la région Grand Est à la mi-novembre 2023, les COP régionales se sont mises en place dans tous les territoires, à l'exception, au 30 avril 2024, de Mayotte et de la Guyane. Coorganisées par les présidents de région et les préfets de région, ces conférences des parties qui associent collectivités, entreprises, associations et fédérations professionnelles visent à engager une discussion stratégique à l'échelle de chaque région sur les leviers qui doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver et restaurer la biodiversité et de gérer durablement les ressources naturelles, en intégrant le besoin d'adaptation au changement climatique. Après des phases de diagnostic et de concertation qui vont durer plusieurs mois, des feuilles de route régionales devront être établies. Elles fixeront les objectifs à horizon 2030, ainsi que les moyens concrets, prévus par chaque région, pour les atteindre. Une fois passée cette année de planification territoriale, la phase de mise en œuvre infrarégionale, à l'échelle des projets, doit intervenir via des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).
Conférence de Quito Habitat III	**H III**	Habitat III est la Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable qui s'est déroulée à Quito en Équateur, du 17 au 20 octobre 2016. Les conférences Habitat de

		l'ONU sur le logement suivent un cycle de 20 ans : 1976, 1996 et 2016, et forment une caisse de résonance qui accélère la prise en compte dans les politiques publiques des grandes thématiques urbaines. En 1976, Habitat I reconnaissait l'importance des villes et de l'urbanisation, en 1996 Habitat II soulignait l'importance du développement durable. Cette année 2016, le document préparatoire de la conférence Habitat III met en avant à de nombreuses reprises le besoin de faire évoluer l'urbanisme vers la co-construction avec la société civile. Le principal objectif de cette conférence est de redynamiser l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable, en se centrant particulièrement sur la mise en œuvre d'un Nouveau Programme pour les Villes. À l'issue de la Conférence, une Déclaration non contraignante a été adoptée par les États membres. elle est néanmoins décisive pour l'élaboration des politiques urbaines nationales. Mais le Nouvel Agenda Urbain fut adopté et marque un changement de paradigme fondé sur la science des villes et établit des normes et des principes pour la planification, la construction, le développement, la gestion et l'amélioration des zones urbaines.
Conférence de Nairobi sur les changements climatiques	**COP 12**	La conférence ministérielle des Nations Unies s'est tenue à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006 afin de contribuer au succès de la bataille planétaire engagée contre le changement climatique. La Conférence a débouché sur une série de mesures et d'initiatives destinées à aider les pays en développement afin qu'ils puissent s'adapter au changement climatique. Les 180 nations réunies ont décidé d'un Programme de travail sur l'impact, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique. Celui-ci devrait permettre de favoriser le plus rapidement possible l'émergence, en Afrique et dans d'autres régions pauvres du globe, d'activités durables basées sur des technologies propres. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'échange de bonnes pratiques entre les diverses zones géographiques.

Conférence de Bali sur les changements climatiques	**COP 13**	La conférence s'est tenue du 3 au 14 décembre 2007 en réunissant près de 189 États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en vigueur depuis 1994. Le protocole de Kyoto (décembre 1997) est un additif à cette convention, qui engage les principaux pays développés à réduire de 5,2 % par rapport à 1990 leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012. À Bali, l'enjeu était d'établir un calendrier de négociations entre les membres afin de prendre le relais du protocole de Kyoto, qui arrive à échéance en 2012. La conclusion d'un accord succédant au protocole de Kyoto devait se réaliser au plus tard en décembre 2009, lors de la conférence de Copenhague, laquelle n'a pas abouti à un accord unanime. La conférence de Bali a dégagé larfeuille de route de Bali adoptée le 15 décembre.
Conférence de Poznań sur les changements climatiques	**COP 14**	La conférence de Poznan, organisée sous l'égide des Nations unies, avait pour objectif de poursuivre la mise en œuvre de la convention-cadre des Nations unies et du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. Organisées du 1er au 12 décembre 2008 dans la ville polonaise de Poznań, la conférence avait pour objectif de poursuivre la mise en œuvre de la convention-cadre des Nations unies (signée à Bali en 2007) afin de mettre au point d'ici 2013 un nouveau protocole international pour relayer celui de Kyoto. Mais, alors qu'à Bali, en 2007, la négociation avait connu une phase d'expansion relative, la conférence de Poznań s'est caractérisée par sa faible productivité politique.
15ème Conférence des Parties Copenhague	**COP 15**	Censée organiser l'après-Kyoto, la conférence aboutit à l'accord de Copenhague : un texte de 3 pages qui réunit des orientations communes à l'échelle internationale concernant la façon de traiter le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, limitation du réchauffement climatique à 2 °C, financement de trente milliards

		de dollars sur 2010-2012). La conférence est malgré tout considérée comme un échec
Conférence des parties à la convention sur les changements climatiques de Cancún	**COP 16**	La Conférence des parties à la convention sur les changements climatiques de Cancún (ou COP 16) s'est tenue à Cancún, dans l'État mexicain du Quintana Roo, du 29 novembre au 10 décembre 2010. Cette 16e conférence s'est tenue peu après la Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (2010) où les relations et enjeux liant climat et biodiversité ont été rappelés. Elle devait prolonger et compléter l'accord de Copenhague de 2009 (non contraignant), construit pour préparer les suites du Protocole de Kyoto. L'accord contient un rappel aux pays les plus industrialisés qu'ils se sont engagés à Copenhague à verser, collectivement, 30 milliards de dollars (22,4 milliards d'euros) aux pays les moins avancés (PMA) d'ici 2012.
Conférence de Durban	**COP 17**	Elle avait pour objectif de reprendre les négociations à zéro afin de préparer le terrain pour les futures négociations. Lors de ce sommet est créé le Groupe de travail sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée, chargé de combler le fossé d'ambition existant entre les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre pris par les États et l'objectif d'un réchauffement climatique maintenu sous la barre des 2 °C.
Conférence de Lima	**COP 20**	Elle met encore davantage au premier plan la nécessité d'efforts supplémentaires pour parvenir aux objectifs de maintien du réchauffement climatique sous la barre des 2 °C d'ici à 2100. Elle débouche sur la rédaction d'un document préparatoire au futur accord de la COP21 de Paris et à l'adoption d'un texte de trente-sept pages.

21ème Conférence des Parties Paris	**COP 21**	La COP21 -21ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) -est une conférence sur les changements climatiques qui a eu lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 en France au parc des expositions de Paris-Le Bourget. La COP21 a marqué un tournant décisif dans la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, en réunissant les signataires de l'Accord de Paris, texte historique visant à limiter le réchauffement climatique. L'Accord de Paris adopté à l'issue de la COP21 reste à ce jour un cadre international de référence dans la lutte contre le changement climatique. La mise en œuvre de cet accord nécessite une coopération continue et des actions renforcées.
22ème Conférence des Parties Marrakech	**COP 22**	La conférence de Marrakech a eu lieu du 7 au 18 novembre 2016 à Bab Ighli à Marrakech, au Maroc. Elle est à la fois la 22e conférence des parties (d'où le nom COP 22) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la 12e conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP 12) et la 1re conférence des parties à l'Accord de Paris (CMA 1). 197 pays y ont participé. La Conférence de Marrakech s'inscrit dans la continuité des sommets mondiaux organisés par l'Organisation des Nations unies à la suite de l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997, qui engage les pays signataires à réduire leurs émissions totales de gaz à effet de serre à un niveau inférieur à 5% et ce sur la période allant de 2008 à 2012
Conférence de Bonn sur les changements climatiques	**COP 23**	La Conférence de Bonn de 2017 sur le climat est une conférence sur le réchauffement climatique qui a lieu à Bonn en novembre 2017. Elle est la 23e des conférences annuelles (COP 23) de la Convention-cadre des Nations unies sur les

		changements climatiques. La COP23 était organisée par les îles Fidji (mais tenue à Bonn pour des raisons logistiques). D'après les accords sur le climat, décidés à Paris en 2015, tous les signataires se sont engagés à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés Celsius. Toutefois, aucune réglementation concrète n'a été arrêtée pour l'atteinte de cet objectif. La COP 23 a pour mission de travailler à des propositions de textes, conduisant à l'élaboration de ces règles. Selon plusieurs acteurs, aucune grande décision ne doit être prise mais il s'agit de continuer à mettre en place les actions nécessaires pour atteindre les objectifs précédemment fixés.
Conférence de Katowice sur les changements climatiques	**COP 24**	La Conférence de Katowice de 2018 sur le climat est une conférence sur le réchauffement climatique qui s'est tenue au centre international des congrès de Katowice (Pologne) du 2 au 15 décembre 2018. Elle est la 24e des conférences annuelles (COP 24) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La COP24 aura surtout été marquée par l'intervention de Greta Thunberg, adolescente de 15 ans, qui a fait un discours visant la responsabilité des adultes. Les près de 200 pays participants sont parvenus à s'entendre sur un texte final décevant par rapport aux objectifs qu'ils s'étaient fixés eux-mêmes en 2015 à Paris : le mode d'emploi (rulebook) de l'Accord de Paris a été finalisé, mais plusieurs points restent irrésolus, en particulier la réforme des mécanismes de marché liés aux échanges de crédits carbone, prévue par l'Accord de Paris.
Conférence des Parties sur le climat Madrid,	**COP 25**	La 25ème Conférence des Parties (COP) sur le climat qui s'est déroulée du 2 au 13 décembre 2019 à Madrid a permis des progrès, avec la mise en place du réseau de Santiago visant à aider les pays affectés à faire face aux impacts irréparables du changement climatique. Elle a permis une meilleure prise en compte du lien entre le climat et la biodiversité avec le lancement d'un dialogue sur l'océan et la cryosphère, et d'un autre dialogue sur les terres, basés sur les travaux du GIEC, permettant ainsi une meilleure reconnaissance du rôle de la science. Les Etats se sont mis d'accord

		sur un nouveau plan d'action sur le genre et ont décidé de la prolongation de l'agenda d'action donnant ainsi un rôle accru aux initiatives menées avec la société civile.
Conférence de Glasgow sur les changements climatiques	**COP 26**	La Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques s'est tenue du 31 octobre au 13 novembre 2021 à Glasgow, en Écosse, au Royaume-Uni. L'organisateur est le Royaume-Uni, en partenariat avec l'Italie. Résultats : 1. Finalisation de l'Accord de Paris, six ans après son adoption, l'Accord de Paris est rendu pleinement opérationnel, par des règles robustes : 2. Adoption de l'article 6, qui prévoit des mécanismes autorisant les Parties à échanger des réductions d'émissions afin d'atteindre leur CDN, sans double-comptage, 3. Adoption du cadre de transparence renforcée (article 13) : les Parties devront désormais rapporter leurs émissions de gaz à effet de serre de la manière la plus détaillée possible et de façon comparable. 4. Atténuation : Le Pacte de Glasgow pour le climat demande aux Parties de rehausser leur ambition dès 2022 dès lors que leur contribution déterminée au niveau national ne serait pas dans la trajectoire de l'Accord de Paris. L'ensemble des contributions nationales seront désormais transmises au secrétariat des Nations unies, et feront l'objet d'un rapport de synthèse annuel. 5. Adaptation : Un programme de travail 2022-2023 visant à la mise en œuvre de l'objectif mondial d'adaptation est créé. Les pays développés s'engagent à doubler la finance pour l'adaptation d'ici 2025 par rapport au niveau de 2019. 6. Biodiversité : La contribution des écosystèmes en tant que puits et réservoirs de gaz à effet de serre et l'importance de les

		protéger pour atteindre l'objectif des 1,5° sont ancrées dans les décisions. 7. Énergies fossiles : Pour la première fois dans un document de la Convention climat, la réduction des énergies fossiles est mentionnée dans la déclaration finale.
Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques	**COP 27**	La conférence de Charm el-Cheikh de 2022 sur les changements climatiques, dite COP 27, est une conférence internationale de l'Organisation des Nations unies qui se déroule du 6 au 18 novembre 2022 à Charm el-Cheikh au bord de la mer Rouge en Égypte, pays organisateur. Les résultats de Charm el-Cheikh soulignent que pour atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, il faudra investir environ 4 000 milliards de dollars par an dans les énergies renouvelables jusqu'en 2030, conformément à une trajectoire visant à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050.
Conférence de Dubaï sur les changements climatiques	**COP 28**	La conférence de Dubaï de 2023 sur les changements climatiques, ou COP28, est une conférence internationale de l'Organisation des Nations unies se déroulant du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï aux Émirats arabes unis. Après d'intenses négociations, un accord historique a été conclu le 13 décembre 2023 à Dubaï. Le Consensus des Émirats arabes unis engage l'ensemble des 195 parties vers la sortie des énergies fossiles et affirme plus que jamais l'objectif de 1,5°C de réchauffement d'ici la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle. 130 pays se sont engagés à tripler la capacité mondiale d'énergie renouvelable et à doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030.
Conférence de Bakou sur les changements climatiques	**COP 29**	La conférence de Bakou de 2024 sur les changements climatiques, ou COP 29, est la 29e conférence des Parties sur le Climat organisée par l'Organisation des Nations unies. Elle se déroule du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou. L'accord incorpore une nouveauté :

		désormais, les financements climatiques des pays non développés accordés via des banques multilatérales de développement pourront être comptabilisés dans l'objectif des 300 milliards. Les Européens s'en sont félicités.
Conflictualité		Le conflit désigne une situation concrète où plusieurs groupes ou individus sont dans un rapport d'opposition mutuelle, d'un antagonisme. La conflictualité désigne la nature de ce qui est conflictuel. Dans le premier cas on qualifie la situation, dans le second, le principe.
Conflit d'usage		Le conflit d'usage désigne un conflit d'acteurs concernant des usages contradictoires d'un même espace ou d'une même ressource. Le problème peut venir de la quantité de ressource disponible (par exemple la ressource en eau en période de sécheresse, convoitée en même temps par l'agriculture, le tourisme, les résidents, l'industrie...) ou bien d'usages qui s'excluent mutuellement.
Conflits environnementaux		Les conflits environnementaux, les conflits socio-environnementaux ou les conflits de répartition écologique (CRE) sont des conflits sociaux causés par la dégradation de l'environnement ou par une répartition inégale des ressources environnementales. L'Atlas de la justice environnementale a recensé 3 100 conflits environnementaux dans le monde en avril 2020 et a souligné que de nombreux autres conflits restaient non documentés.
Confort acoustique		Le confort acoustique est l'état de bien-être ressenti dans un environnement sonore adéquat, où le bruit est contrôlé et maîtrisé. Ce confort va bien au-delà de la simple mesure en décibels : il englobe la qualité des sons et leur impact sur notre concentration, communication, repos et santé. La réverbération, par exemple, joue un rôle clé dans le confort acoustique. Un temps de réverbération trop long ou trop court peut altérer significativement la clarté des sons et conversations. L'inconfort acoustique peut reposer sur un bruit trop fort, sur un bruit continu de

		moindre intensité, ou encore sur des bruits irréguliers, même peu fréquents dans une journée (passage d'avions par exemple).
Confort d'été		Dénommé aussi confort estival, Il s'agit de la qualité de vie intérieure d'un logement, pendant les périodes de fortes chaleurs. Le confort d'été est fonction de paramètres sur lesquels il est possible d'agir, pour réduire la surchauffe rendant inconfortable un bâtiment ou un logement. Ces paramètres sont liés à la conception et la gestion du bâtiment, et à certains éléments physiologiques. Par déduction, c'est un indicateur de performance estivale du logement basé sur le calcul du nombre de degrés heure (DH dans la législation en cours RE2020). Pour caractériser le confort d'été, la norme RE2020 apporte aussi une nouveauté en introduisant la notion de degrés-heures d'inconfort, exprimée en °C.h. Il s'agit de prendre en compte le niveau d'inconfort perçu par les occupants et de cumuler chaque degré inconfortable de chaque heure du jour et de la nuit. L'inconfort débute dès que la température excède 26 °C la nuit et entre 26° et 28 °C la journée.
Confort d'été DPE		En janvier 2022 lors de l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020), s'appliquant aux bâtiments neufs, pour un nouvel indicateur voie le jour : les degrés-heures d'inconfort ou DH. Avec cette nouvelle valeur, les ventilateurs de plafond entrent dans la réglementation. Le confort estival se traduit tout d'abord dans le nouveau DPE par une visualisation d'ensemble de la situation, avec trois niveaux possibles de smileys : insuffisant, moyen et bon. Ensuite, plusieurs éléments contribuant à une amélioration effective du confort d'été sont valorisés : – Brasseurs d'air – Isolation de la toiture – Inertie du bâtiment

		– Protections solaires extérieures : volets extérieurs, stores, écrans solaires, brise-soleil, pergola, arbres (idéalement à feuilles caduques) – Logements traversants
Confort hygrothermique		L'hygrothermie caractérise la température et le taux d'humidité de l'air ambiant d'un local. C'est une mesure fréquente dans le domaine du bâtiment où l'on recherche un confort hygrothermique idéal pour la santé des habitants et des infrastructures. Assurer un confort hygrothermique signifie assurer une température constante en toute saison (entre 18 et 20 °C), un taux d'humidité de 40 à 60 % et une différence maximale de température entre l'air intérieur et les parois de 3 °C.
Confort thermique		La notion de confort thermique est le plus souvent appliquée à l'être humain, bien qu'elle puisse s'appliquer à tout être vivant. la vie - et spécialement l'activité métabolique assurant les fonctions vitales - n'est possible que dans une certaine plage de température, qui varie d'une espèce à l'autre. Il existe des conditions d'ambiance optimales qui seront ressenties par l'individu comme celle d'un état de confort thermique. Sur un plan physique, le confort thermique correspond à un état d'équilibre thermique entre le corps humain et les conditions d'ambiance. Il dépend de la sensibilité, de l'habillement, du métabolisme et de l'activité physique de chaque individu, d'une part, mais aussi de la température de l'environnement (air, parois), des mouvements d'air, et de l'humidité, d'autre part.
Confort thermique standard		Le logement performant met en place une norme de confort thermique standard pour tous. Celui-ci consiste, pendant la saison froide, à maintenir la température intérieure à 19 °C pendant les heures usuelles de présence à domicile (semaine et week-end) et à 16 °C le reste du temps.

Confort visuel		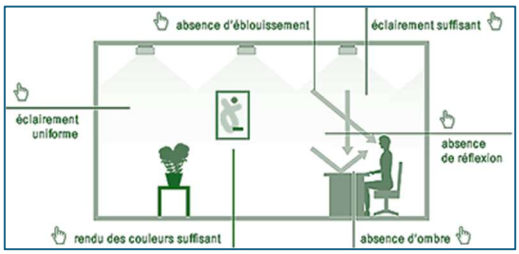 Le confort visuel repose sur la capacité à percevoir l'environnement de manière claire et sans difficulté, ce qui se traduit généralement par la possibilité de voir les objets ou de lire nettement sans aucune gêne. Il est tout à fait réalisable d'améliorer cette ambiance visuelle en utilisant des dispositifs techniques qui peuvent être intégrés aux infrastructures existantes. C'est ici que la gestion technique des bâtiments (GTB) joue un rôle essentiel en contribuant au maintien ou à l'amélioration du confort visuel des occupants.
Congrès international pour la protection de la nature		En 1923, la Société nationale d'acclimatation de France, la Ligue pour la protection des oiseaux et la Société pour la protection des paysages de France organisent, du 31 mai au 2 juin, le premier Congrès international pour la protection de la nature au Muséum national d'histoire naturelle de Paris.
Congrès International De La Rse		Le Congrès International de la RSE est un événement qui regroupe pendant deux jours et demi une multitude d'acteurs et actrices de la RSE, au sein de la cité de la RSE. L'objectif est de permettre un cadre propice aux débats et réflexions autour de la RSE et ses développements.
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	**CAUE**	Le CAUE aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public

		Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.
Conseil de défense écologique	**CDE**	Le Conseil de défense écologique est une instance créée en avril 2019, suite au grand débat national initié par Emmanuel Macron dans le contexte du mouvement des Gilets Jaunes. Sa mission est consacrée à s'assurer que les politiques gouvernementales correspondent aux objectifs affichés tant dans la protection du climat qu'en faveur de la biodiversité. Réuni pour la première fois le 23 mai 2019 à l'Élysée, le CDE prévoyait de répondre à un triple objectif à chacune de ses réunions ultérieures : définition du cap de la politique écologique, suivi effective de sa mise en œuvre, recalibrage avec si nécessaire de nouvelles mesures pour garantir sa réussite. Depuis le 8 décembre 2020, le Conseil de défense écologique ne s'est plus réuni.
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques	**CODERST**	Concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, et protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques. Son fonctionnement est régi par les dispositions du code de la santé publique (articles L1416-1, R1416-1 et suivants) et celles du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif. Cette commission consultative départementale peut examiner, sur convocation du préfet, toute question intéressant la santé publique liée à l'environnement et peut être associé à tout plan ou programme d'action dans ses domaines de compétence. Les avis émis par le CoDERST n'ont

		pas de valeur décisionnaire mais sont une aide à la prise de décision du préfet. Le CoDERST est amené à se prononcer sur les dossiers relatifs à l'insalubrité des logements. En l'espèce, il se prononce explicitement sur le caractère irrémédiable ou non de l'insalubrité du bâtiment.
Conseil européen de l'innovation	**EIC**	L'EIC est le programme d'innovation phare de l'Europe pour identifier, développer et faire évoluer les technologies de rupture et les innovations qui changent la donne.
Conseil de l'intégrité pour le marché volontaire du carbone ICVCM	**ICVCM**	Le Conseil sur l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM) est un organisme indépendant qui a pour mission de promouvoir le marché volontaire du carbone comme outil vers l'atteinte de l'objectif de maintenir les changements climatiques sous le seuil de +1,5◦.
Conseil International Biodiversité & Immobilier	**CIBI**	Le Conseil International Biodiversité & Immobilier, CIBI, est le premier lieu de rassemblement d'une nouvelle filière Biodiversité et Immobilier. Le CIBI a pour mission de contribuer à construire durablement une synergie entre les acteurs de l'immobilier, de la conception et de la gestion des espaces urbains, des services environnementaux pour une ville vivante et adaptable, vivable, en valorisant la biodiversité et en encourageant le développement d'espaces de nature. Pour cela, le CIBI : 1. Promeut la biodiversité urbaine (interventions, représentation, expertises, partage d'expériences opérationnelles) 2. Acculture les acteurs pour faire connaître les enjeux sur la biodiversité associés aux phases conception, réalisation et exploitation (RDV assesseurs, Vivant Jeudi, newsletter) 3. Favorise les échanges entre acteurs complémentaires et valorise les innovations en présentant une offre de contenus de

		solutions innovantes en avance sur le marché (solutions membres, rdv techniques) 4. Labellise les projets engagés pour la préservation de la biodiversité urbaine en développant des processus de référence sur l'intégration de la nature aux ilots bâtis et aux quartiers.
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable	**WBCSD**	Le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) est une organisation mondiale, dirigée par des PDG, qui regroupe plus de 200 entreprises de premier plan travaillant ensemble pour accélérer la transition vers un monde durable. Alors que les entreprises mondiales sont confrontées à des défis et des opportunités nouveaux et complexes, l'approche scientifique du WBCSD et ses solutions commerciales ciblées visent à accroître l'impact des entreprises. Le WBCSD vise la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) par le biais de six programmes de travail afin de parvenir à une transformation des systèmes.
Conseil international pour les initiatives écologiques locales	**ICLEI**	Dit aussi Local Governments for Sustainability Council· ICLEI – Ce conseil est une association fondée en 1990 sous le parrainage du programme des Nations unies pour l'environnement, et chargée de mettre en place et soutenir des projets de développement durable au niveau des communes à travers la planète.
Conseil national de l'air	**CNA**	Le Conseil national de l'air (CNA) est une autorité de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air et l'amélioration de la qualité de l'air. Il peut être saisi pour avis par le ministère de la Transition écologique de toutes les questions relatives à la lutte contre la pollution de l'air et à l'amélioration de la qualité de l'air, et, plus généralement, sur les projets de textes législatifs et réglementaires ayant une incidence dans ce

		domaine. Il peut s'autosaisir sauf avis contraire du gouvernement.
Conseil national de l'économie circulaire		Institué en 2021 par la loi climat et résilience, le Conseil national de l'économie circulaire (CNEC) est une instance administrative consultative succédant au Conseil national des déchets. Doté de compétences plus larges que ce dernier, le CNEC agit dans les domaines de la consommation et de la production durables : éco-conception et durée de vie des produits, économie de la fonctionnalité, valorisation des déchets, réparation, réemploi, etc. Placé auprès du ministère de la transition écologique, le CNEC vient ainsi contrôler l'action politique du gouvernement pour tout ce qui concerne l'économie circulaire. Il participe à l'élaboration des stratégies nationales en matière d'économie circulaire, et peut se saisir de toute question d'intérêt national portant sur ce domaine.
Conseil national de la transition écologique	**CNTE**	Le conseil national de la transition écologique (CNTE) est l'instance de dialogue en matière de transition écologique et de développement durable. Sa création vise à renforcer le dialogue social environnemental. Le conseil national de la transition écologique est consulté sur les projets de loi concernant, à titre principal, l'environnement ou l'énergie et sur les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et au développement de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et la stratégie bas-carbone.
Conseil de planification écologique	**CPE**	Ce Conseil valide et assure la cohérence des grandes orientations de la politique écologique de la France, afin de s'assurer que les objectifs nationaux, européens et internationaux en matière de climat, de biodiversité, d'économie des ressources et de réindustrialisation verte seront atteints à l'horizon 2030 et 2050.

Conseil de politique nucléaire	**CNP**	Le Conseil de politique nucléaire est, en France, un Conseil des ministres restreint chargé d'élaborer les grands axes stratégiques de la filière nucléaire française.
Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique	**CSCEE**	Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), institué par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a pour finalité la modernisation de la concertation au sein du secteur de la construction. Le Conseil est placé auprès du ministre chargé de la construction.
Conseil supérieur de l'énergie	**CSE**	CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENERGIE Le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) est un organisme national français créé en 2006. Il est consulté au moins une à deux fois par mois à propos de la progression des énergies renouvelables (EnR) en France (par rapport aux objectifs énergétiques nationaux, européens et mondiaux). Certains de ses avis sont obligatoires, par exemple lors du Programmation pluriannuelle de l'énergie. Dans le cadre des attributions fixées par la législation il est chargé de conseiller le ministre chargé de l'énergie sur la politique énergétique nationale. Il est consulté sur tout acte réglementaire de l'État relatif à cette politique et sur les décisions portant sur les marchés de l'électricité et du gaz. Il évalue la progression des énergies renouvelables dans le mix énergétique (consommation d'énergie finale) au regard des engagements français notamment pris dans le cadre européen du Paquet climat-énergie et des enjeux programmatiques de transition énergétique, de neutralité carbone. À la demande du ministère chargé de l'énergie il émet des avis sur des thématiques directement ou indirectement liées à l'énergie. Le Conseil supérieur de l'énergie réunit des représentants regroupés en 7 collèges, nommés pour 5 ans par arrêté du ministre chargé de l'énergie : – Parlementaires (3 députés + 2 sénateurs, et autant de parlementaires suppléants), – Conseil d'État (1 membre ayant au moins le grade de conseiller, désigné par le vice-président du Conseil d'État),

		– Ministères (4 représentants, le directeur général de l'énergie et des matières premières, ou son représentant et 3 représentants d'autres ministères intéressés désignés par le commissaire du Gouvernement auprès du conseil en fonction de la nature du dossier examiné), – Collectivités territoriales (5 représentants dont 3 désignés sur proposition d'associations représentatives d'élus territoriaux et deux désignés sur proposition d'associations représentatives des collectivités intéressées à la production et à la distribution d'énergie), – Consommateurs (5 représentants des consommateurs d'énergie ainsi que d'associations agréées pour la protection de l'environnement), – Entreprises des secteurs électrique, gazier, pétrolier, des |énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, (13 représentants), – Personnel des industries électrique et gazière (5 représentants désignés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives de ce personnel).
Conseil supérieur de la forêt et du bois	**CSFB**	Principale instance nationale de concertation en matière de politiques forestières - il rassemble des administrations, des collectivités territoriales, des propriétaires forestiers, des organisations de producteurs, des gestionnaires forestiers professionnels, des experts forestiers et d'autres parties prenantes.
Conseillers médicaux en environnement intérieur	**CMEI**	Les conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) réalisent des visites au domicile des patients, sur prescription ou certificat médical, en cas de suspicion de corrélation entre le logement et leur pathologie allergique et/ou respiratoires.

Consensus scientifique sur le changement climatique		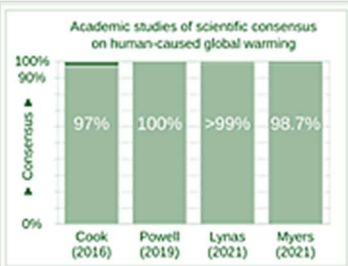 Représentation sous forme de diagramme à barres du consensus scientifique entre les climatologues publiés sur le réchauffement climatique d'origine humaine. Le consensus scientifique sur le changement climatique est reflété par les rapports de synthèse, les déclarations d'organisations scientifiques d'importance nationale et internationale, ainsi que les sondages d'opinion auprès des climatologues. La communauté scientifique dans son ensemble endosse la position du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de janvier 2001, statuant qu'un nombre grandissant d'observations démontrent la réalité du réchauffement planétaire, et que le réchauffement observé depuis les 50 dernières années est en grande partie attribuable à l'activité humaine. L'étude de la littérature scientifique est un autre moyen de mesurer le consensus scientifique. En 2019, une revue des publications scientifiques conclut que le consensus sur la cause du changement climatique est de 100 %, une étude de 2021 conclut que plus de 99 % des publications scientifiques concordent sur la cause humaine du réchauffement climatique.
Consensus de Washington		Le Consensus de Washington est un accord tacite visant à conditionner les aides financières aux pays en développement à des pratiques de bonne gouvernance telles que définies par le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale
Consentement à payer	**CAP**	Somme d'argent maximale qu'un individu est prêt à payer pour obtenir une amélioration environnementale ou pour éviter une dégradation environnementale (Norme ISO 14 008). France Stratégie et DG Trésor, 2017 définit la disponibilité à payer comme la somme que les consommateurs sont prêts à payer pour un bien ou un service.
Conservation ex situ		Désigne la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leurs habitats naturels.

Conservation in situ		Désigne la conservation des écosystèmes et des habitats naturels ainsi que le maintien et le rétablissement de populations viables d'espèces dans leur environnement naturel et, dans le cas d'espèces domestiquées ou cultivées, dans l'environnement où elles ont développé leurs propriétés distinctives.
Conservation International	**CI**	Organisation à but non lucratif qui cherche à protéger les points chauds de biodiversité, espaces sauvages à forte biodiversité ainsi que les régions maritimes importantes. Le groupe est aussi connu pour son partenariat avec des ONG et des peuples indigènes. Conservation International a été Fondé en 1987, par Peter A. Seligmann et Spencer Beebe, tous deux sont d'anciens étudiants de l'université de Yale, son siège est à Washington et elle emploie plus de 900 personnes. L'acteur Harrison Ford est le vice-président. Elle a une activité dans 40 pays, principalement dans les pays en développement d'Afrique, le Pacific Rim, et les forêts primaires d'Amérique centrale et du Sud.
Conservatoire des espaces naturels	**CEN**	Les conservatoires régionaux d'espaces naturels (CEN) sont des organismes qui contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels du territoire régional, par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.
Conservatoire du littoral	**CELRL**	Le Conservatoire du littoral, dénommé officiellement Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), est un établissement public administratif national français créé en 1975. Établissement membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), il n'a pas d'équivalent dans d'autres pays. En 2017, le Conservatoire assure la protection de 200 000

		hectares sur plus de 750 sites, représentant environ 1 600 km de rivages maritimes, soit 15 % du linéaire côtier. Son objectif est d'acquérir un tiers du littoral français afin qu'il ne soit pas construit ou artificialisé. Il peut acquérir des terrains situés sur le littoral mais aussi sur le domaine public maritime depuis 2002, les zones humides des départements côtiers depuis 2005, les estuaires, le domaine public fluvial et les lacs depuis 2009.
Considération environnementale		Prise en compte de la dimension environnementale dans l'acte d'achat, avec une acception très large : réduction des ressources prélevées, composition des produit choisis, leur caractère recyclable ou déjà reconditionné, prestations exécutées selon des pratiques environnementales. Des obligations spécifiques résultent de lois ou de stratégies dans les différents secteurs.
Consolidation urbaine		Consiste à optimiser l'utilisation d'un espace sous-utilisé sans en modifier la vocation. La consolidation peut, par exemple, prendre la forme d'un réaménagement d'espaces publics (rues, places, parcs, etc.), d'une réhabilitation de bâtiments abandonnés, d'un agrandissement de bâtiments existants ou d'une addition de bâtiments similaires à ceux déjà présents.
Consomètre		Certains appareils, appelés wattmètres, consomètres ou énergimètres et variantes, disponibles, entre autres, sur le marché grand public, regroupent les fonctions de mesure de puissance et d'énergie. Certains modèles plus perfectionnés permettent en plus : – d'analyser la qualité du réseau électrique, – de mesurer la capacité d'un système électrique à soutenir un fonctionnement fiable de ses charges, – d'identifier les perturbations ou les événements indésirables pouvant concerner la tension, le courant, la fréquence, c'est-à-dire la qualité du réseau.

Consommation Annuelle de Référence	**CAR**	La CAR est l'estimation de la consommation de gaz sur un an, dans des conditions climatiques moyennes. Elle est calculée par le distributeur de réseau du 1er avril au 31 Mars de l'année suivante. Elle est mise à jour une fois/an par le gestionnaire du réseau de distribution au 01/04.
Consommation apparente		Concept utilisé dans le calcul des émissions de CO2 provenant de la consommation de combustibles fossiles. Ce concept se rapporte à la consommation apparente plutôt que réelle, puisqu'il retrace la consommation de combustibles primaires d'une économie, avec des ajustements pour les importations et les variations de stocks nettes de combustibles secondaires. Si cette méthode garantit que tout le carbone contenu dans les combustibles est pris en compte, il est important de remarquer qu'elle ne donne pas la consommation réelle par combustible ou par produit issu de combustible spécifique. Dans les cas où les exportations de combustibles secondaires sont supérieures aux importations, on obtiendra des nombres négatifs. A l'évidence, il ne s'agit pas d'une estimation précise de la consommation de combustible secondaire, mais simplement d'un ajustement de l'approvisionnement en combustibles primaires calculé ailleurs dans la feuille de calcul.
Consommation brute d'énergie	**CBE**	Somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité et/ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur.
Consommation de chaleur dans l'habitat		Le secteur des bâtiments absorbe près de 44% de la consommation d'énergie finale en France. Au sein de ce secteur, près de deux tiers de l'énergie consommée est consacrée au chauffage.
Consommation corrigée du climat	**CCC**	Consommation d'énergie qui aurait été observée si le nombre de degrés-jours de chauffage de la période considérée avait été égal à sa moyenne calculée sur une période de référence.
Consommation énergétique conventionnelle PRIMAIRE	**CEP**	La consommation énergétique conventionnelle en énergie primaire (cep) du bâtiment, est calculée selon les règles définies par la méthode Th-CE

		(RT 2005) ou la méthode Th-B-CE (RT 2012) ou Th-C-E ex (RT existant globale) en fonction des scénarii d'occupation conventionnelles et des régimes de températures intérieures conventionnelles définies en fonction du type de bâtiment. La consommation énergétique conventionnelle d'un bâtiment est exprimée en kWh énergie primaire par m² surface de référence et par an. Cette consommation est calculée pour les 5 postes réglementaires : cf. Consommation énergétique du bâtiment
Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques	**CECVC**	INSEE, la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on calcule des consommations corrigées du climat (primaire et finale). C'est-à-dire qu'on essaie d'évaluer ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été normales. On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée et qui complète la consommation réelle, celle qui est observée.
Consommation d'énergie finale		La consommation finale d'énergie représente le total de l'énergie consommée par les utilisateurs finaux tels que les ménages, l'industrie et l'agriculture.
Consommation d'énergie finale (DPE)		La notion de consommation d'énergie finale au sens du DPE diffère de celle du bilan de l'énergie (sur lequel est construit le scénario de la PPE) du fait d'un traitement différent du solaire thermique des pompes à chaleur (PAC): seule la consommation d'électricité de ces dernières est prise en compte dans le DPE, alors que le bilan de l'énergie comptabilise l'intégralité de la consommation d'énergie extraite de l'environnement par les PAC (qui est de l'ordre du triple de leur consommation d'électricité) ainsi que la chaleur captée par les installations solaires thermiques. La consommation d'énergie finale du secteur résidentiel est soumise à un objectif de baisse de 1,1 % par an en moyenne entre 2018 et 2023 dans le scénario de la PPE au sens du bilan de l'énergie mais de 1,6 % au sens du DPE

		(compte tenu des objectifs de développement des PAC et du solaire thermique dans la PPE).
Consommation d'énergie primaire du bâtiment	**CEP**	La consommation d'énergie primaire du bâtiment, calculée pour des conditions de fonctionnement conventionnelles, pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage, la mobilité des occupants interne au bâtiment, les auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation. Elle est exprimée en kW hep/m²/an d'énergie primaire. Cet indicateur ne comptabilise pas, en tant que consommations d'énergie primaire, les énergies renouvelables captées sur la parcelle du bâtiment pour l'usage du bâtiment.
Consommation d'énergie primaire non renouvelable du bâtiment	**CEPNR**	La consommation d'énergie primaire non renouvelable du bâtiment, calculée pour des conditions de fonctionnement conventionnelles, pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage, la mobilité des occupants interne au bâtiment, les auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation. Elle est exprimée en kWh/m²/an d'énergie primaire non renouvelable.
Consommation d'énergie primaire maximale	**CEPMAX**	Définition créée par la réglementation thermique française. Fixée en moyenne à 50kWhep/m².an pour les logements à construire par la réglementation thermique de 2012, cette exigence porte sur les consommations énergétiques conventionnelles en énergie primaire sur cinq usages (chauffage, refroidissement, éclairage, production d'eau chaude sanitaire, auxiliaires tels que pompes et ventilateurs), déduction faite de la production d'électricité à demeure. Pour la RE 2020, le Cep comptabilise les consommations d'énergie importées dans le

		bâtiment et ne déduit plus l'électricité produite à demeure (à la place, les consommations issues d'énergies renouvelables captées sur le bâtiment et la parcelle ne sont pas comptées dans le Cep).
Consommations d'énergie primaire totale	**CEP**	Evaluation des consommations d'énergie renouvelable et non renouvelable des 5 usages RT 2012 : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation et auxiliaires + 1. éclairage et/ou de ventilation des parkings 2. éclairage des circulations en collectif 3. électricité ascenseurs et/ou escalators
Consommation d'énergie résidentielle	**CER**	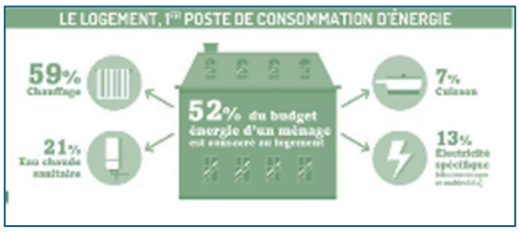 Également appelée consommation d'énergie domestique, fait partie de ce qui fait qu'une maison est là où se trouve le cœur. C'est également là que se trouvent les réfrigérateurs et autres appareils, ce qui fait de la maison un lieu utile pour les activités personnelles. L'utilisation de l'énergie dans la maison varie considérablement d'un ménage à l'autre, tant en termes de quantité (combien d'énergie est utilisée au total) que d'utilisation spécifique (pourcentages utilisés pour différents services énergétiques). En moyenne, la consommation réelle de 8,29MWh par logement se décompose en une consommation structurelle de 7,96 MWh par logement (soit 96% de l'ensemble) et une consommation résiduelle de 0,33 MWh par logement (4%).
Consommation engagée		Achats bio, boycott, refus de la publicité, éco-villages, véganisme... Multiforme, la consommation engagée fait du marché un lieu de contestation politique contre les excès du capitalisme et de la société d'accumulation.

Consommation finale énergétique	**CFE**	Consommation d'énergie, par combustion ou sous forme d'électricité, de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie) et des quantités de produits énergétiques transformés en d'autres produits. Elle est nette des pertes de distribution (exemple : pertes en lignes électriques).
Consommation finale non énergétique	**CFNE**	Consommation de combustibles à d'autres fins que la production de chaleur, soit comme matière première (par exemple pour la fabrication de plastique), soit en vue d'exploiter certaines de leurs propriétés physiques (par exemple pour les lubrifiants, le bitume ou les solvants).
Consommation intérieure brute d'énergie		La consommation intérieure brute d'énergie, parfois appelée simplement consommation intérieure brute, correspond à la demande totale d'énergie d'un pays ou d'une région. Elle représente la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure de l'entité géographique considérée. La consommation intérieure brute d'électricité comprend : · la consommation du secteur énergétique lui-même, · les pertes de distribution et de transformation, · la consommation finale d'énergie par les utilisateurs finaux et · les écarts statistiques (non encore pris en compte dans les chiffres relatifs à la consommation primaire d'énergie et à la consommation finale d'énergie).
Consommation intérieure de matières		Ensemble des matières consommées physiquement sur le territoire national par les entreprises (consommation intermédiaire) et par les ménages et administrations (consommation finale). Elle agrège les ressources nationales et extérieures, déduites des flux vers l'étranger : production + importations – exportations.

Consommation non énergétique		Dans les lignes directrices, ce terme fait référence à l'utilisation de combustibles fossiles en tant que matières premières, produits réducteurs ou produits non énergétiques. L'utilisation de ce terme diffère selon les pays et les sources de statistiques de l'énergie. Dans la plupart des statistiques de l'énergie, par exemple celles de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les apports de combustible des réducteurs aux hauts fourneaux ne sont pas inclus mais comptabilisés comme des intrants dans une activité de conversion du combustible transformant le coke et d'autres intrants en gaz de haut fourneau.
Consommations énergétiques réelles		Les consommations réelles donnent lieu à des factures qui seront payées in fine par l'occupant. Elles : – Sont relevées au compteur du point de livraison. – Intègrent les spécificités locales et le facteur humain. – Sont exprimées en énergie finale (ef) facturée au client (gaz : 1 kWhef = 1 kWhep électricité : 1 kWhef = 2,3 kWhep). – Sont sans utilisation réglementaire (diffusion récente des données).
Consommation finale brute d'énergie		Définie comme la somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur.
Consommation finale d'énergie		Correspond à la consommation des seuls utilisateurs finaux (industries, ménages, services, agriculture, sylviculture et pêche, transports) ; en d'autres termes, il s'agit de la consommation d'énergie à toutes fins autres que la transformation, le transport, la distribution et le stockage d'énergie. Elle est égale à la consommation d'énergie primaire moins la consommation de la branche énergie.

Consommations RE2020		 Seules les consommations des usages immobiliers sont évaluées : Les consommations des 5 usages réglementés déjà présents dans la RT 2012, soit la consommation d'énergie : – de chauffage. – de refroidissement. – d'eau chaude sanitaire. – d'éclairage. – de ventilation et d'auxiliaires. Auxquelles sont ajoutées les consommations : – la consommation d'électricité nécessaire au déplacement des occupants à l'intérieur du bâtiment, s'il y en a comme les ascenseurs et/ou escalators. – la consommation d'électricité pour les parkings des systèmes d'éclairage et/ou de ventilation, s'il y en a. – la consommation d'électricité des circulations en logement collectif pour l'éclairage.
Consommation unitaire	**CU**	Quantité d'énergie utilisée par unité d'activité, indiquant l'efficacité d'un processus. Par exemple, parcourir 1 km pour un véhicule ou faire un cycle de lavage pour une machine à laver.
Constructibilité		Nom donné à l'étude définissant dès la conception de l'ouvrage la meilleure stratégie pour atteindre les objectifs du projet dans le respect des exigences de la construction. Sur les plans administratif et juridique, la constructibilité dépend principalement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de la Carte communale. La constructibilité devra procéder à un recensement de toutes les autorisation nécessaires au projet. Un terrain est constructible s'il est classé en zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU) dans le PLU, et s'il n'est pas frappé d'inconstructibilité pour raison environnementale (risques, zones protégées, etc.). Sur le plan de la durabilité, l'étude de constructibilité sera sensible à : – La sobriété foncière et éviter l'étalement urbain, comme l'impose la Loi Climat et

		Résilience : objectif ZAN (Zéro artificialisation Nette) d'ici 2050. – L'efficacité énergétique des constructions (respect de la RT 2012 et de la RE 2020). – L'utilisation de matériaux biosourcés ou à faible empreinte carbone. – L'intégration paysagère, végétalisation, et gestion des eaux pluviales.
Constructibilité durable environnementale		La constructibilité durable environnementale suppose de combiner : 1. la faisabilité réglementaire d'un projet de construction, 2. la compatibilité avec les enjeux environnementaux locaux, 3. et la recherche de performance écologique et sociale à long terme.
Construction en bauge		Cette technique consiste à monter des murs massifs en terre par l'empilement de mottes composées d'un mélange plastique de terre et de fibres végétales. Ce savoir-faire se différencie du pisé dans la mesure où il n'utilise aucun coffrage et les outils se limitent à la fourche et à la bêche.
Construction durable		Dénommée Écoconstruction, ou encore Green Building, la Construction durable a pour objectif un haut niveau de performance en matière d'impact environnemental et sociétal des bâtiments concernés. Elle vise notamment à préserver les ressources (matières premières, énergie, eau), à lutter contre le réchauffement climatique (émission de gaz à effet de serre), à limiter les déchets et autres pollutions, ainsi qu'à privilégier le confort et la santé des occupants par l'usage de matériaux de haute qualité sanitaire et environnementale, tant pour la construction proprement dite que pour l'isolation (thermique et acoustique). De par son caractère global (de la conception jusqu'au futur recyclage des matériaux), un projet d'Écoconstruction intègre généralement une évaluation préalable selon la méthodologie de l'ACV (Analyse du Cycle de Vie).
Construction hors site	**CHS**	La construction hors site est une méthode qui vise à déporter tout ou partie de la construction d'un bâtiment hors du lieu sur lequel il est érigé. Les

		avantages de la solution préfa sont nombreux : réduction importante de la durée du chantier de gros œuvre, rapidité de montage, hautes qualités thermiques, sismiques, comportement incendie, propreté du chantier et plus globalement la réduction des nuisances. Et si les produits sont industrialisés, la liberté de conception n'en est pas moins diminuée, le sur-mesure faisant partie intégrante de l'offre industrielle.
Construction durable		Dénommée Écoconstruction, ou encore Green Building, la Construction durable a pour objectif un haut niveau de performance en matière d'impact environnemental et sociétal des bâtiments concernés. Elle vise à préserver les ressources (matières premières, énergie, eau), à lutter contre le réchauffement climatique (émission de gaz à effet de serre), à limiter les déchets et autres pollutions, ainsi qu'à privilégier le confort et la santé des occupants par l'usage de matériaux de haute qualité
Constructions exemplaires		Pour permettre la dérogation de hauteur, le bâtiment doit faire preuve d'exemplarité environnementale, telle que définie au R.171-3 du code de la construction et de l'habitation. Une construction fait preuve d'exemplarité environnementale si elle atteint des résultats minimaux en termes d'impact sur le changement climatique liés aux composants du bâtiment et évalué sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Ces résultats minimaux sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de la construction et de l'énergie, dans le domaine mentionné au 4° de l'article R. 172-4. Pour justifier de l'exemplarité environnementale, le maître d'ouvrage joint à la demande de permis de construire, conformément aux articles R. 431-31-3 et R. * 431-18 du code de l'urbanisme, un document attestant qu'il a pris en compte ou fait prendre en compte par le maître d'œuvre, lorsque ce dernier est chargé d'une mission de conception de l'opération, les critères de performance environnementale requis.

Construction hors-site		La construction hors-site est une méthode de construction qui vise à déplacer une partie de cette construction hors du chantier. Elle permet d'améliorer les conditions de travail, de réduire les nuisances pour les riverains, de réaliser des constructions bas carbone, d'optimiser les coûts et le temps des projets, et d'améliorer la qualité des constructions. Ce terme englobe la notion de préfabrication mais en tenant compte des enjeux contemporains (carbone, filières locales, qualité de vie au travail, qualité architecturale et d'usage). En complément, le processus doit faciliter le recyclage des matériaux ainsi que le développement responsable des territoires. Cette méthode pose en revanche un problème au regard du caractère souverain et local de l'économie du bâtiment et de la construction. La délocalisation de production de logements vers des pays low cost est un risque déjà avéré.
Construction légère		Contrairement aux constructions traditionnelles qui reposent sur des matériaux lourds comme le béton ou la brique, la construction légère privilégie des structures porteuses plus légères sous forme de « squelettes » en bois, en métal ou en béton, sur lesquelles sont fixés des systèmes de façades et de cloisons non porteurs. Elle s'impose donc comme une réponse adaptée et durable pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments tout en répondant aux exigences de coût, de rapidité et de confort.
Construction raisonnée		Une conception raisonnée et décarbonée vise à limiter l'impact environnemental de la construction et de l'exploitation des bâtiments en utilisant des techniques de construction durables, en réduisant la consommation d'énergie et en minimisant les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit souvent de : · Conserver au maximum l'existant · Eviter la dépose prématurée · Utiliser des matériaux bas carbone · Biosourcés/économie circulaire · Valoriser les matériaux ôtés.

Construction de sol		Création d'un anthroposol assurant un niveau de fonctionnalité élevé, mais différant en termes de structure et de fonction de l'original. Cette méthode de génie pédologique met en place un sol structuré en couches ou horizons fonctionnels construits majoritairement à partir de matériaux techniques (minéraux, organiques ou organo-minéraux), et créés en fonction des services écosystémiques recherchés. Elle se distingue de la reconstitution de sol par les quantités de matériaux exogènes mobilisées beaucoup plus importantes et par le caractère multifonctionnel plus réfléchi du sol à construire qui peut répondre à un cahier des charges précis.
Consumérisme vert		Le consumérisme vert se définit par la volonté d'un consommateur de choisir des produits moins nocifs pour l'environnement. Il s'agit d'un comportement social qui encourage l'utilisation de produits écologiques (ou verts). Cinq thèmes majeurs caractérisant le corpus de connaissances sur les sujets de consommation verte ont été identifiés, à savoir le comportement d'achat des consommateurs, le développement durable, les produits verts, les aspects comportementaux humains et le marketing vert. Les thèmes en évolution ont été identifiés comme les énergies renouvelables et la politique environnementale.
Contrat d'accès au réseau de distribution	**CARD**	Contrat d'accès au réseau de distribution. C'est un contrat passé entre un consommateur et un distributeur (exemples : Enedis ou une ELD) concernant l'acheminement seulement. Il doit être complété par un contrat de fourniture. Ce type de contrat permet au client de disposer d'une qualité de fourniture optimum et concerne en général des gros consommateurs d'électricité (grandes entreprises ou collectivités) sensibles à la qualité du signal électrique. La plupart des consommateurs sont en contrat unique.
Contrats de milieu et de territoire		Accords techniques et financiers pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente et signés entre préfet(s) de département(s), agence de l'eau et collectivités locales.

Contact avec la nature		Interaction avec le bien-être. Les mécanismes sont similaires à ceux proposés pour des effets potentiels sur la santé générale et incluent une augmentation de l'activité physique, un contact social accru, une réduction du stress et une meilleure qualité de l'air. Un cadre détaillé a également été proposé reliant la biodiversité à la santé, illustrant l'importance de la perception du vert. Une vaste enquête transversale menée dans 18 pays a illustré l'importance de la fréquence récente des visites dans les espaces verts et bleus pour l'activité physique, le contact social et le bien-être subjectif. Des diagrammes conceptuels des relations entre la biodiversité et la santé et le bien-être ont également été développés pour d'autres facteurs naturels, tels que les espaces bleus.
Contamination diffuse		Accroissement notable de la concentration d'éléments minéraux, organiques ou pathogènes dans un sol au-delà des valeurs normales, sans préjuger de la modification de sa qualité. Ces contaminations résultant d'apports par voie aérienne issus de rejets (industriels, transports, épandages agricoles) peuvent toucher une grande partie du territoire.
Contenu carbone de l'énergie	**CCE**	Rapport entre les émissions de CO2 et la quantité d'énergie consommée.
Continuité des combustibles		Degré de connexion spatiale des combustibles (horizontalement et verticalement). Détermine la capacité de propagation et les transitions de strate (de la surface du sol à la cime des arbres). Cible centrale des mesures de gestion (débroussaillement, éclaircie, coupures).
Continuité écologique		Association de réserves de biodiversité ou corridors écologiques permettant la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation ou d'abri. La notion de continuité écologique est associée à celle de connectivité des milieux, qui correspond au degré avec lequel le paysage permet les mouvements des espèces. Cette continuité garanti la libre circulation des organismes vivants et

		leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques. Dans l'aménagement, cette continuité écologique se traduit par la restauration d'espaces qui représentent des obstacles aux fonctions des milieux citées. Depuis la Loi Alur, le terme « continuités écologiques » a été ajouté à la liste des espaces visés aux articles concernant les emplacements réservés, les espaces verts et les éléments de paysage et/ou à valeur écologique (R.151-43 3° [ex-art. L.123-1-5 III 2°]) et les orientations d'aménagement et de programmation (R.151-43 4° [ex L.123-1-4]) : « Délimiter les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et définir des règles nécessaires à leur maintien ou à leur remise en état ».
Continuité latérale		Dite aussi connectivité, ou dynamique latérale, désigne les échanges entre le cours d'eau et les zones alluviales riveraines. Elle est déterminée à la fois par le processus d'érosion/dépôt mais aussi par les crues qui modèlent le lit de la rivière et sa plaine d'inondation. Par leurs débordements, les crues peuvent être à l'origine de nouveaux milieux tels que les milieux pionniers à bois tendre sans cesse renouvelés grâce aux érosions latérales et à la forte connectivité de la nappe. Les crues permettent le remaniement fréquent des sédiments déposés et l'arrachage régulier de cette végétation pionnière. La variabilité saisonnière des débits rajeunit les formes fluviales et les successions végétales et les espèces associées. Pelouses alluviales, forêts alluviales, bras mor ts, zones humides... constituent des milieu x essentiels aux organismes liés aux cours d'eau
Continuité longitudinale		Dite aussi connectivité verticale, ou dynamique longitudinale. Basée sur les principes de libre écoulement des eaux, du transport des sédiments et du déplacement des espèces aquatiques de l'amont vers l'aval (et inversement). Elle constitue l'un des éléments de qualité de l'état

		hydromorphologique des cours d'eau, participant à l'atteinte des objectifs environnementaux. La connectivité longitudinale est importante pour le déplacement des organismes aquatiques. Les poissons au comportement migrateur marqué – tels le saumon et d'autres espèces de poissons et organismes aquatiques plus petits montrent cette exigence (p. ex. pour rechercher leur nourriture, trouver des zones de frai ou de refuge). Le bon fonctionnement du régime de charriage (lit, habitat et frayère bien structurés) est important pour la connectivité longitudinale. La zone de transition entre les milieux aquatiques et terrestres est potentiellement un habitat très riche en espèces. Plus cette zone riveraine est richement structurée et variée (connectivité latérale), plus la mosaïque d'habitats qui en résulte est riche en espèces. Ce lien est particulièrement marqué dans les zones alluviales. Les espèces amphibies dépendent d'une bonne connectivité latérale et de la présence d'un grand nombre d'habitats différents dans la zone de transition entre l'eau et la terre.
Continuités vertes		Sites d'intérêts paysagers, sociaux et/ou écologiques, remis autant que possible en continuité physique entre eux et/ou avec la trame pour offrir à tous un accès plus égal aux zones verdurisées et aux espaces verts publics, tout en facilitant une mobilité douce (marche, vélo, rollers...). Les trous du maillage doivent être comblés par des créations de parcs publics (prioritairement là où il y a moins de 1 m2 d'espaces verts/habitant), et par une verdurisation, à vocation récréative et de promenade verte.
Contrat d'accès au réseau de distribution-Injection	**CARD-I**	(injection – tous producteurs raccordés en HTA ou en BT, et de puissance supérieure à 36 kVA). La signature d'un contrat CARD-I vous permet d'injecter la production électrique sur le réseau public de distribution d'électricité après le raccordement de l'installation.
Contrat d'achat d'électricité	**PPA**	Un contrat d'achat d'électricité (PPA) est un accord à long terme de vente directe entre un producteur d'électricité et un acheteur, visant à vendre et acheter l'électricité générée par une installation spécifique, telle qu'une ferme solaire ou un parc éolien.

Contrats d'achat d'électricité à long terme	**CAE**	Un contrat d'achat d'électricité (CAE) est un accord contractuel entre acheteurs et vendeurs d'énergie. Ils s'associent pour acheter et vendre une quantité d'énergie produite ou à produire par un actif renouvelable. Les CAE sont généralement signés pour une durée de 10 à 20 ans.
Contrats d'allocation de production nucléaire	**CAPN**	Contrats de partenariat industriel de long terme adossés au parc nucléaire historique français dits contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN). Ces contrats permettent aux partenaires de bénéficier d'une quote-part de la production effective du parc nucléaire historique moyennant un partage des coûts et des risques associés. Les partenaires ont ainsi accès à un approvisionnement en électricité bas carbone pendant 10 ou 15 ans en France, à des prix reflétant les coûts du parc nucléaire et donc décorrélés des prix des marchés de gros.
Contrat de compensation carbone	**CPC**	La compensation des coûts indirects ou compensation carbone permet de rembourser une partie du coût du système européen de quotas carbone incorporé dans le prix de l'électricité. Elle contribue ainsi à lutter contre les risques de fuites de carbone.26 févr. 2025
Contrat de Convergence et de Transformation		Les contrats de convergence et de transformation remplacent depuis 2019 les contrats de plan État-Région passés entre l'État et les départements et régions d'outre-mer, avec l'ambition d'être les instruments privilégiés de la « convergence » économique des outre-mer avec l'Hexagone. La mise en œuvre de la première génération de ces contrats (2019-2023), d'un montant global de 3,1 Md€ dont 1,8 Md€ de crédits d'État n'a en fait que peu apporté d'évolutions par rapport aux CPER en vigueur dans l'Hexagone.
Contrat pour différence		Le contrat pour différence est conclu entre une autorité publique (un État membre) et un producteur d'électricité pour une période allant jusqu'à quinze ans. Les deux cocontractants négocient une fourchette tarifaire au sein de laquelle le prix de l'électricité peut fluctuer librement. Lorsque le prix du marché baisse en deçà de la fourchette de prix fixée, l'autorité publique cocontractante est tenue d'indemniser le producteur

		d'électricité à hauteur des pertes réalisées. À l'inverse, lorsque le prix de marché est supérieur au seuil maximal fixé, l'État cocontractant bénéficie des recettes excédentaires générées par le producteur cocontractant. Ce caractère compensatoire du contrat trouve sa source dans le versement par l'État d'une compensation au producteur avec lequel il est engagé, inscrivant ce mécanisme dans le cadre de la réglementation relative aux aides d'État. Dès lors, la latitude laissée par la fourchette de prix négociée permet de pallier tant l'insuffisance que le dépassement du prix de marché. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne le qualifie de bidirectionnel. L'État partie au contrat conserve une certaine flexibilité dans la redistribution des bénéfices excédentaires. Ce dernier peut faire directement bénéficier ces surprofits aux consommateurs finaux notamment sous la forme de bouclier tarifaire. De tels bénéfices excédentaires tirés du contrat peuvent être versés aux industriels pour financer leur investissement, l'objectif poursuivi doit constamment demeurer la réduction du prix de l'électricité payé par les consommateurs finaux.
Contrat de gaz compensé carbone		Un abonnement de gaz compensé carbone permet au fournisseur d'énergie d'investir l'équivalent du volume de gaz consommé par ses clients dans différents projets écologiques. La compensation carbone volontaire est effectuée par l'achat de crédits carbone via un marché du carbone. Les fournisseurs d'énergie reçoivent un nombre de crédits carbone et les répartissent sur l'ensemble de leurs clients en fonction de leur consommation de gaz compensé. Ainsi, le particulier abonné à une offre de gaz compensé carbone obtient une double assurance : – la réduction de son empreinte carbone liée à sa consommation de gaz via son soutien à un projet de protection climatique, – le financement de projets contrôlés dont la valeur environnementale est certifiée. À noter que ces programmes peuvent sortir du cadre écologique puisqu'ils soutiennent généralement l'économie locale via la création d'emplois.

Contrat à impact		Partenariat entre le public et le privé destiné à favoriser l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants. Ces contrats permettent le changement d'échelle de solutions identifiées sur le terrain et efficaces. L'investisseur privé et/ou public préfinance le projet et prend le risque de l'échec en échange d'une rémunération prévue d'avance en cas de succès. L'État ne rembourse qu'en fonction des résultats effectivement obtenus et constatés objectivement par un évaluateur indépendant.
Contrat d'objectifs environnementaux	**COE**	Le contrat d'objectifs environnementaux, établi lors d'une opération ANRU sur ce territoire, décline une série d'objectifs chiffrés et non chiffrés concernant la santé environnementale à atteindre pour le territoire, via des indicateurs divers comme les pourcentages de désimperméabilisation des sols, de couvert végétal, de réemploi des matériaux ou de conservation de l'existant. Le contrat a été adossé au Traité de Concession d'Aménagement et devient un outil engageant aussi bien pour la collectivité que pour l'aménageur. Les objectifs environnementaux, qui peuvent s'affiner selon les conditions territoriales, deviennent potentiellement des éléments de programmation, au même titre que des m² de logements ou d'équipements.
Contrat d'objectif territorial	**COT**	Le Contrat d'objectif territorial (COT) est un dispositif mis en place par l'agence de la transition écologique (l'ADEME) dans le but d'accélérer les changements de pratiques internes d'une collectivité pour réduire son impact environnemental et d'impulser ou de pérenniser une animation territoriale en ce sens.
Contrats de paysage		Documents contractuels entre 2 personnes physiques ou morales (ou plus) et/ou 2 structures, organismes ou institutions (ou plus) par lequel les 2 parties (ou plus) s'engagent, selon des objectifs, principes et modalités préalablement fixés et en fonction de leurs rôles, fonctions et statuts respectifs, à mettre en œuvre des actions propres à satisfaire des objectifs de préservation et/ou de valorisation de sites et paysages donnés. Les

		contrats de paysage sont une déclinaison logique et complémentaire des plans de paysage et des chartes paysagères.
Contrat de Performance Énergétique	**CPE**	Le Contrat de Performance Énergétique (CPE), issu du droit communautaire, accompagne la réalisation des objectifs posés par le Grenelle en matière de réduction de la consommation énergétique des bâtiments. Passé entre opérateurs professionnels du bâtiment et consommateurs finaux, il s'applique à un bâtiment ou à un parc de bâtiments.
Contrat de performance environnementale		Les contrats de performance se sont multipliés avec l'essor de ce que l'on nomme l'économie servicielle dont le principe est de monnayer la valeur d'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même. L'avènement d'entreprises fondées sur le partage de biens comme AirBnb, Uber, Blablacar ou, plus simplement, les laveries automatiques, témoigne de l'intérêt de ces modes de consommation – malgré leur bilan social parfois contesté en raison de la précarité du statut des travailleurs. Dans ce cadre, les contrats de performance permettent de réduire le besoin de production matérielle : le fournisseur d'un bien a intérêt à en maximiser la durée de vie (en luttant contre l'obsolescence programmée) plutôt qu'à produire ou acheter de nouveau. Le contrat de performance environnementale engage le fournisseur à améliorer en particulier l'empreinte carbone, énergétique, biodiversité, eau (.) de son produit, au même titre que sa qualité ou son délai de livraison. La rémunération du fournisseur est directement indexée sur la performance environnementale réalisée par rapport à des objectifs préalablement déterminés entre les parties. Le fournisseur limite ainsi les déchets, l'extraction et l'utilisation de ressources matérielles et réduit les émissions de gaz à effet de serre liées à sa production.
Contrat de relance et de transition écologique	**CRTE**	Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) - aussi dénommé, dans les territoires ruraux,

		contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) - est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique. Il vise à la fois : 1- à faciliter la cohérence, la transversalité et l'opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires, 2- et à simplifier les démarches contractuelles existantes entre l'État et les collectivités signataires, en intégrant les contrats de transition écologique (CTE).
Contrats pour la réussite de la transition écologique	**CRTE**	Lancés par le Gouvernement en novembre 2020, les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été rebaptisés en 2023 Contrats pour la réussite de la transition écologique, dans le contexte de la territorialisation de la planification écologique. Ils sont désormais le cadre de travail de droit commun entre l'État et les collectivités pour la mise en œuvre, à l'échelle des bassins de vie, du projet de territoire en cohérence avec la stratégie retenue au niveau régional dans le cadre des conférences des parties.
Contrat ou format S21		Il concerne l'obligation d'achat (OA) photovoltaïque. L'arrêté tarifaire S21, pris le 6 octobre 2021 et en vigueur depuis le 9 octobre 2021, définit les conditions d'éligibilité à l'obligation d'achat pour les installations photovoltaïques, ainsi que les tarifs correspondants, fixés et révisés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans le photovoltaïque, le S21 est aussi un flux de télétransmission standardisé utilisé pour la facturation entre le producteur photovoltaïque et EDF OA ou autre acheteur obligé. Chaque mois ou trimestre, le producteur envoie un fichier S21 avec ses index de production et ses coordonnées de contrat. Ce fichier est lu automatiquement par le système EDF OA. Il est utilisé dans les installations bénéficiant du tarif d'achat (obligation d'achat) ou de la vente en surplus. Pour le producteur photovoltaïque, le S21 correspond à un prix, une puissance maximale

		autorisée et une durée. Il permet de déclencher le paiement de la production (via facture envoyée automatiquement à EDF OA). Il facilite la gestion des contrats pour les producteurs autonomes ou les exploitants avec plusieurs sites, pour : – Les producteurs photovoltaïques (particuliers ou professionnels). – Les agrégateurs / Exploitants de fermes solaires. – Les gestionnaires de réseau (Enedis, EDF OA). En septembre 2025, les toitures solaires de moins de 500 kW doivent changer de régime de soutien tarifaire, avec un appel d'offres remplaçant l'actuel guichet ouvert qui a vu par ailleurs son tarif d'achat déjà raboté.
Contrat de territoire eau & climat	**CTEC**	Le contrat de territoire eau & climat vise à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux.
Contrats de vente directe d'électricité		Le contrat de vente directe d'électricité peut être défini comme un contrat ayant pour objet la vente d'électricité, librement négocié entre un producteur et un consommateur final d'électricité, pour une livraison sur une période donnée, selon un prix négocié à la date du contrat, sans cession ultérieure (ce qui le distingue du contrat de fourniture d'électricité), en identifiant l'installation de production injectant l'électricité sur le réseau et/ou sur le ou les sites de consommation, ou à un gestionnaire de réseaux pour ses pertes.
Contribution carbone		Le mécanisme permet aux entreprises qui veulent réduire leur impact environnemental d'acheter des crédits carbone générés par les projets locaux. Chaque projet obtient un certain nombre de crédits carbone selon son ampleur (sur la base d'un crédit carbone par tonne de CO2 évitée ou absorbée). Par exemple, un projet qui réduit ou absorbe 1 000

		tonnes de CO2 recevra 1 000 crédits carbone. L'achat de ces crédits par les financeurs rendra le projet viable. Il ne s'agit pas d'une façon pour les entreprises d'effacer l'impact de leurs émissions de CO2, mais plutôt d'une manière de contribuer positivement à des projets écologiques, en plus de leurs efforts pour réduire leurs propres émissions.
Contribution climatique		La contribution climatique (anciennement compensation carbone) permet à une entreprise de contribuer à la neutralité carbone mondiale, au-delà des obligations légales, en participant au développement de projets qui favorisent la réduction ou la séquestration des émissions de gaz à effet de serre.
Contributions déterminées au niveau national	**CDN**	Les CDN incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. Les contributions déterminées au niveau national (CDN, en anglais Nationally Determined Contributions ou NDC) ou les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN, en anglais Intended Nationally Determined Contributions ou INDC) sont des plans nationaux non contraignants mettant en évidence les actions climatiques, y compris les objectifs liés au climat pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les politiques et les mesures que les gouvernements visent à mettre en œuvre en réponse au changement climatique et en tant que contribution pour atteindre les objectifs mondiaux fixés dans l'Accord de Paris.
Contribution aux impacts		Le bâtiment est un ensemble constitué des matériaux mis en œuvre pour sa construction mais des énergies consommées pendant son utilisation, pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou l'éclairage. C'est pourquoi il est plus facile de décomposer le bâtiment en cinq catégories qui constituent ce que l'on appelle des contributions aux impacts environnementaux :

		·Les produits de construction et équipements (de chauffage, de climatisation, de ventilation...) du bâtiment, contribution relative aux Composants : ce sont l'ensemble des composants du bâtiment, y compris les réseaux et espaces de parkings du bâtiment. Il a fallu produire, transporter, mettre en œuvre, utiliser et il faudra démolir tous ces composants : ce contributeur couvre les étapes 1 à 5, ·Les consommations d'énergie du bâtiment en fonctionnement, contribution relative à l'Énergie : les consommations d'énergie importées et consommées par le bâtiment. Ces consommations d'énergie sont liées à l'utilisation du bâtiment et correspondent aux consommations calculées pour tous les usages réglementaires : cette contribution correspond à l'énergie consommée lors de l'étape 3, ·Le chantier de construction, contribution relative au Chantier : couvre les consommations d'énergie du chantier de construction (étape 2), les consommations et rejets d'eau du chantier, l'évacuation et le traitement des déchets du terrassement et les composants utilisés pour réaliser des ouvrages provisoires nécessaires au chantier. ·Les consommations et rejets d'eau, contribution relative à l'Eau : couvre, pour la phase d'exploitation du bâtiment (étape 3), tous les usages de l'eau à l'échelle du bâtiment et la gestion des eaux pluviales captées par le bâtiment ainsi que leur assainissement. Ces éléments doivent être renseignés mais n'ont pas d'incidence sur les indicateurs réglementaires. ·Les aménagements et l'usage de la parcelle, contribution relative à la Parcelle : l'ensemble des composants nécessaires aux ouvrages présents sur la parcelle hors bâtiment, réseaux, systèmes de production d'énergie et parkings. Il s'agit des composants nécessaires à la clôture de la parcelle et à la construction des voiries hors aires de stationnement. Elle prend aussi en compte les usages d'eau nécessaires à l'arrosage des espaces végétalisés de la parcelle et aux usages particuliers de l'eau (comme le nettoyage des voiries par exemple). Ces composants doivent être renseignés mais n'ont pas d'incidence sur les indicateurs réglementaires. Comme pour la contribution Composants, les étapes 1 à 5 sont couvertes.

Contributions déterminées au niveau national	**NDCS**	Une CDN, (NCDS en anglais) ou contribution déterminée au niveau national, est un plan d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Chaque Partie à l'Accord de Paris est tenue d'établir une CDN et de la mettre à jour tous les cinq ans.
Contributions matérielles de la nature aux personnes		Les font référence à des substances, objets ou autres éléments matériels de la nature qui soutiennent l' existence physique des individus et l'infrastructure (c'est-à-dire les structures physiques et organisationnelles de base, ainsi que les bâtiments, les routes, l'électricité Fournitures) nécessaires au fonctionnement d'une société ou d'une entreprise. Ils sont généralement consommés physiquement lors de leur expérience, comme lorsque des plantes ou des animaux sont transformés en nourriture, énergie ou matériaux pour un abri ou des fins ornementales.
Contributions de la nature aux humains		Référence à toutes les contributions que l'humanité obtient de la nature. Les biens et services écosystémiques, considérés séparément ou en ensembles, sont inclus dans cette catégorie. Dans d'autres systèmes de connaissance, les dons de la nature et concepts similaires font référence aux bénéfices de la nature dont les individus tirent une bonne qualité de la vie. Les aspects de la nature pouvant être négatifs pour les humains (nuisibles), tels que les ravageurs, les agents pathogènes ou les prédateurs, sont également inclus dans cette large catégorie.
Contributions non matérielles de la nature aux personnes		Font référence à la contribution de la nature à la qualité de vie subjective ou psychologique des gens, individuellement et collectivement. Les entités qui apportent ces contributions immatérielles peuvent être consommées physiquement dans le processus (par exemple, les animaux dans le cadre récréatif ou la pêche rituelle ou la chasse) ou pas (par exemple, des arbres ou écosystèmes individuels comme sources d'inspiration).
Contributions régulatrices de la nature aux humains		Référence aux aspects fonctionnels et structurels des organismes et des écosystèmes qui modifient les conditions environnementales expérimentés par les personnes, et/ou soutiennent et/ou régulent la génération de contributions matérielles et non matérielles. Par exemple, ces contributions incluent

		la purification de l'eau, la régulation du climat et la régulation de l'érosion des sols.
Contribution au Service Public de l'Électricité	**CSPE**	La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est un prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité en France, créé au début des années 2000. Il sert à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité et vise à rendre ces obligations compatibles avec l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. Elle est acquittée par le consommateur final d'électricité (via sa facture). Elle a produit 1,66 milliard d'euros en 2009, 5,62 Mds € en 2014, 8,45 Mds € en 2018 et la Commission de régulation de l'énergie (CRE) prévoit 8,4 Mds € en 2020. La CSPE a été réformée en 2015 : elle est fusionnée avec la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), qui reprend le nom de CSPE, et ne couvre plus l'évolution des charges dues aux EnR au-delà de 2015, qui est financée par la contribution climat-énergie. Selon la CRE, la CSPE devait correspondre à environ 16 % de la facture moyenne d'électricité des ménages en 2016, dont 39 % dédiés aux subventions du photovoltaïque et 17 % de l'éolien.
Contribution Tarifaire d'Acheminement	**CTA**	Imposition instituée par le V de l'article 18 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz naturel et aux entreprises électriques et gazières. Le produit de cette contribution est affecté à la Caisse nationale des industries électriques et gazières et permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels des entreprises de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les droits passés (acquis avant l'adossement au régime général le 1er janvier 2005). Les taux de la CTA sont fixés par arrêté et constituent un pourcentage de la part fixe hors taxe du tarif d'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité (TURPE) et du tarif hors taxe d'utilisation des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel (ATR).

Contrôle de Conformité au Référentiel	**CCR**	Le CCR Consiste en la vérification des ouvrages en cours et/ou en fin de chantier, afin de s'assurer que, sur un certain nombre de points définis dans le guide de CCR, les équipements, procédés, matériaux et dispositions constructives mis en œuvre, sont bien en conformité avec l'évaluation définitive qui a servi de base à la délivrance des certificats de conception éventuellement complétée d'options. Les contrôles de conformité effectués par CERQUAL dans le cadre de sa certification NF Habitat – NF Habitat HQE, sont constitués : – de la vérification in situ des ouvrages (en cours ou en fin de chantier) effectuées selon la méthodologie définie dans le Guide de vérification annexé au référentiel de certification, – de la validation du Bilan de chantier, lorsque le thème chantier propre est dans le profil de certification (cf. Rubrique chantier propre), de la validation des Gestes verts.
Contrôle du respect des règles de construction	**CRC**	Le contrôle du respect des règles de construction (CRC) constitue une mission de police judiciaire ayant pour objectif de vérifier le respect de ces règles. L'organisation des contrôles est réalisée à l'échelon départemental, en fonction notamment de la politique régionale de la qualité de la construction. Les contrôles du respect des règles de la construction sont réalisés par des agents des DREAL, des DDT(M) et des CEREMA. Pour pratiquer leurs missions, les contrôleurs sont commissionnés par le ministère en charge de la construction et assermentés par le tribunal de grande instance compétent. Une carte de commissionnement est alors délivrée à tous les agents exerçant dans cette activité.
Convecteur		Appareil composé d'une gaine de tôle et de résistances électriques sur lesquels l'air froid s'échauffe avant de sortir par le haut de l'appareil.
Convection		La convection est un moyen pour la chaleur de se déplacer, également appelé Mécanisme de transfert thermique. Ce transfert de chaleur se produit lorsqu'un fluide tel que l'air ou l'eau est en mouvement. <onlyinclude> La convection est alimentée par les différences de température à

		travers ce fluide. Lorsqu'un fluide est chauffé, la région en contact le plus étroit avec la source de chaleur devient moins dense en raison de l'augmentation de l'énergie cinétique des particules.
Convection forcée		La convection forcée est un type particulier de transfert de chaleur dans lequel les fluides sont forcés de se déplacer, afin d'augmenter le transfert de chaleur.
Convention d'Aarhus		La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 par trente-neuf États, est un accord international visant la démocratie environnementale. Ses trois grands objectifs sont : 1. améliorer l'information environnementale fournie par les autorités publiques, concernant des principales données environnementales, 2. favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques), 3. étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation, environnementale et d'accès à l'information.
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	**CCNUCC**	La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques est l'une des trois conventions adoptées au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification. Son adoption est aujourd'hui quasi-universelle, avec 197 pays signataires (en 2004 elle était ratifiée par 189 pays et en 2015 par 195 pays) appelés Parties. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et son siège est à Bonn en Allemagne. Elle est administrée par l'ONU et constitue le premier cadre de coopération internationale important reconnaissant l'existence et les impacts des changements climatiques. Son objectif ultime est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à

		un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Elle reconnaît trois grands principes : 1-le principe de précaution, 2-le principe des responsabilités communes mais différenciées, 3-le principe du droit au développement.
Convention citoyenne pour le climat	**CCC**	La Convention citoyenne pour le climat est une assemblée de citoyens française, constituée en octobre 2019 par le Conseil économique, social et environnemental sur demande du Premier ministre Édouard Philippe. Elle regroupe 150 hommes et femmes volontaires tirés au sort parmi la population française, et a pour objectif de définir une série de mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à diminuer d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de la France d'au moins 40 % par rapport à 1990.
Convention de distribution de l'Eco PLS		Une nouvelle convention sur la mise en œuvre de l'éco-prêt logement social pour l'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux a été signée le 12 avril 2023 pour la période 2023-2027. Les objectifs de cette nouvelle convention d'éco-prêt logement social sont de : - participer à l'objectif de suppression des passoires thermiques du parc social à l'horizon 2027, - favoriser et soutenir les rénovations performantes au sens de la loi climat et résilience, - faire de l'éco-prêt logement social le premier outil de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment et de combiner ces objectifs dans un dispositif simple et lisible pour le secteur social. Afin d'atteindre ces objectifs, le montant d'enveloppe d'éco-prêt logement social a été fixé à 6 milliards d'euros sur la durée de la convention (2023- 2027), contre 4 milliards d'euros pour la précédente convention.
Convention sur la diversité biologique	**CDB**	La Convention sur la diversité biologique (CDB, ou convention de Rio) est un

		traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, avec trois buts principaux : 1. La conservation de la biodiversité, 2. L'utilisation durable de ses éléments, 3. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Son objectif est de développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est considéré comme le document clé concernant le développement durable.
Convention des Entreprises pour le Climat	**CEC**	Créée en décembre 2020, soutenue par les pouvoirs publics français et de grands acteurs privés comme Bouygues ou Axa, la CEC est une association d'intérêt général dont la vocation est d'organiser des parcours de prise de conscience et de transformation pour décideurs économiques. La CEC accompagne la bascule de ses participants vers l'économie régénérative par la prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux, et l'adoption de nouvelles formes de leadership.
Convention de Florence		La convention de Florence du 19 juillet 2000 constitue le premier instrument européen spécialement consacré au paysage. Elle vise à organiser la coopération européenne pour la protection, la gestion et l'aménagement des territoires. Elle reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante du cadre de vie des populations, chaque Partie s'engageant notamment à mettre en place des procédures de participation du public. Enfin, elle donne un contenu aux notions d'objectif de qualité paysagère, de protection, de gestion et d'aménagement des paysages. Le droit français est conforme, pour l'essentiel, à la convention.
Convention Internationale sur la Biodiversité	**CDB**	La Convention Internationale sur la Biodiversité ou Convention sur la Diversité Biologique rassemble, sous l'égide des Nations-Unies, 194 pays qui

		participent aux négociations internationales sur la préservation de la biodiversité. Les pays signataires se sont engagés à conserver l'équilibre écologique de la planète tout en conservant une croissance du développement économique. Les trois principaux objectifs de la CDB sont : la conservation de la biodiversité, une utilisation plus durable des milieux et des espèces ainsi que le partage équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques.
Convention judiciaire d'intérêt public	**CJIP**	La loi du 24 décembre 2020 relative au parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a créé un mécanisme à l'article 41-1-3 du code de procédure pénale pour les délits prévus par le code de l'environnement et infractions connexes. Cette convention permet d'imposer à la personne morale une ou plusieurs des obligations : 1. Verser une amende d'intérêt public au Trésor public, dont le montant devra être fixé de manière proportionnée aux avantages tirés des manquements constatés, pouvant aller jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires annuel de la personne morale signataire, 2. Mettre en œuvre un programme de mise en conformité d'une durée maximale de trois ans, sous le contrôle, selon les cas, de l'Agence Française Anticorruption ou des services compétents du ministère chargé de l'environnement, 3. La réparation du préjudice causé à la victime ou du préjudice écologique.
Convention des Maires de l'UE		Covenant of Mayors for Climate & Energy EUROPE Mouvement européen de coopération impliquant les collectivités locales et régionales. La Convention des maires a été lancée en 2008 en Europe avec l'ambition de rassembler les gouvernements locaux qui se sont volontairement engagés à atteindre et à dépasser les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie. Les signataires de la Convention des Maires s'engagent volontairement à accroître l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

		sur leur territoire. Par leur engagement, ils soutiennent l'objectif de réduction des émissions de CO2 de 20 % fixé par l'Union européenne d'ici 2020. La Convention des maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable au sein de leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020. En raison de ses caractéristiques uniques qui font d'elle le seul mouvement de son genre en mesure de mobiliser des acteurs locaux et régionaux autour du respect des objectifs de l'Union européenne, la Convention des maires est décrite par les institutions de l'Union européenne comme un modèle exceptionnel de gouvernance multi-niveaux Après l'adoption du paquet climat-énergie de l'Union européenne en 2008, la Commission européenne a lancé la Convention des maires pour soutenir les efforts déployés par les autorités locales dans la mise en œuvre de politiques énergétiques durables. Les collectivités locales européennes de toutes tailles – des petits villages aux capitales et aux grandes zones métropolitaines – sont éligibles pour adhérer à la Convention des maires.
Convention de raccordement		Convention ayant pour objet de déterminer les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement du site au réseau. Elle précise notamment les caractéristiques auxquelles doit satisfaire le site pour pouvoir être raccordé au réseau.
Convention de RAMSAR		Ramsar Convention sur les zones humides La convention sur les zones humides, ou convention de Ramsar tire son nom de la ville iranienne de Ramsar, où elle a été adoptée le 2 février 1971. Ses objectifs sont la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

		Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, elle a élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité et des valeurs sociales et culturelles présentes sur les territoires des zones humides. La désignation d'un site Ramsar constitue pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de son importance internationale. Il est à noter que les zones humides sont les seuls milieux naturels à faire l'objet d'une convention internationale.
Convention de Rotterdam		ROTTERDAM CONVENTION La Convention de Rotterdam réglemente le commerce international de certains produits chimiques et pesticides dangereux. Selon cette convention, ces substances ne peuvent être importées dans un pays que si ce dernier a été informé au préalable des risques et a donné son consentement (« consentement préalable en connaissance de cause »). À ce jour, plus de 160 pays ont ratifié la Convention de Rotterdam.
Conventions d'utilité sociale agenda	**CUS**	Avant le 1er juillet 2025 : dépôt d'un projet de CUS au préfet de département. Ce qui implique d'engager la définition des états des lieux de l'occupation sociale des ensembles immobiliers et du service rendu aux locataires dès cette année. Avant le 31 décembre 2025 : signature de la CUS. Il convient de souligner qu'à cette même échéance, les bailleurs auront à réaliser l'évaluation finale à 6 ans des CUS 2019-2024. Les bailleurs ont tout intérêt à anticiper cette évaluation de façon simultanée aux états des lieux s'agissant des mêmes indicateurs, 1er juillet 2025 : entrée en vigueur de la nouvelle CUS, avec effet rétroactif de 6 mois, 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030 : calendrier des engagements chiffrés de la CUS, qui sont pris en années civiles. Pour les CUS signées en 2020 et 2021, ce calendrier est décalé respectivement sur 2026 et 2027. Il est à souligner qu'un plan stratégique de patrimoine (PSP) actualisé depuis moins de 3 ans ainsi que les deux cadres stratégiques pour les

		organismes appartenant à un groupe constituent des prérequis pour les prochaine CUS.
Conventions d'utilité sociale Rénovation énergétique		la Dhup alerte sur le fait qu'une attention particulière devra être portée aux objectifs en matière de rénovation énergétique, à la mise à disposition par les groupes d'OLS des cadres stratégiques à ses membres.
Conventions d'utilité sociale indicateurs de Rénovation énergétique		Le décret n° 2019-801 du 26 juillet 2019 relatif aux conventions d'utilité sociale modifie ou complète les indicateurs des CUS portant sur la rénovation énergétique (PP-2 et PP-LF-2), la réhabilitation (PP-3 et PP-LF-3), la vente de logement social (PP-4) et les coûts de gestion (nouvel indicateur G1) et prévoit une transmission annuelle des indicateurs relatifs à la rénovation énergétique et la réhabilitation. Il supprime des indicateurs portant sur la vacance (G1), les mises en services (PP-1bis et PP-LF-1bis) et l'accession sociale (PS-ACC-2).
Conversion d'énergie		Il s'agit de dispositifs de conversion d'énergie statique qui convertissent la réaction chimique des carburants directement en énergie électrique de manière propre et efficace en utilisant de l'hydrogène ou des hydrocarbures comme carburant et produisent de l'eau comme sous-produit. Il existe diverses sources d'énergie, qui doivent être converties en de nombreuses formes d'énergie pour une utilisation directe ou indirecte. La conversion d'énergie se définit comme la transformation de l'énergie fournie par la nature en énergie utilisable par l'homme. Dans la nature, de nombreux processus de conversion d'énergie sont inhérents, comme la photosynthèse. De plus, dès les premiers âges, l'homme a su concevoir et développer de nouveaux dispositifs à cette fin. Les systèmes de conversion d'énergie sont très variés, allant d'applications simples comme l'éolienne, qui convertit l'énergie éolienne, aux centrales nucléaires, qui convertissent les combustibles nucléaires en énergie thermique, puis électrique.
Cool city		Ville-fraîcheur, concept initié par la ville de Stuttgart qui, en s'appuyant sur un réseau de grands parcs et des plantations d'alignement, a favorisé la circulation du vent pour évacuer l'air chaud du

		centre-ville et ainsi combattre la canicule : tout permis de construire est soumis à un météorologue afin de garantir que le bâtiment envisagé ne bloquera pas l'écoulement de l'air. Maintien d'un sol vivant, accroissement du couvert végétal et rétablissement de la circulation naturelle de l'eau, une ville est forcément plus rafraîchissante, grâce à l'évapotranspiration végétale, et les couloirs végétaux de la ville-fraîcheur lui permettent de mieux stocker l'eau. Ce approches présentent des bénéfices connexes (épuration de l'eau et de l'air, biodiversité...) d'autant plus importants que les espaces sont gérés écologiquement et sont reliés entre eux par une « trame verte et bleue », et ce à toutes les échelles !
Cooling degree days	**CDD**	Un degré-jour de refroidissement (DJR) est une mesure permettant de suivre la consommation d'énergie. Il correspond au nombre de degrés au-dessus desquels la température moyenne journalière dépasse 18 °C (65 °F). Les degrés-jours journaliers sont cumulés pour obtenir des valeurs annuelles.
Cooling Effect Distancy	**CED**	Franc. : Portée du rafraîchissement. La distance et l'intensité de l'effet de rafraîchissement les plus élevées concernent les grands parcs urbains. La végétation a un effet de rafraîchissement moyen de 1 à 4,7 °C qui s'étend de 100 à 1 000 mètres en zone urbaine, mais dépend fortement de la quantité d'eau dont la plante ou l'arbre dispose. Les espaces bleus urbains n'agissent ainsi pas nécessairement comme un agent de rafraîchissement pendant toute la journée, car leur surface peut atteindre des températures plus élevées que leur environnement urbain la nuit ou tôt le matin, produisant un effet de réchauffement. Les espaces bleus urbains peuvent générer un effet de rafraîchissement de 1 à 3 °C dans un périmètre d'environ 30 mètres.
Coopérative Carbone		La coopérative met en relation des entreprises qui veulent financer des projets écologiques avec des porteurs de projets locaux qui ont besoin de financements. Concrètement, elle agit comme un intermédiaire de confiance entre ces deux mondes et facilite leurs échanges. L'expertise de la coopérative lui permet d'identifier, d'évaluer et de certifier les projets avec un réel impact environnemental. Elle accompagne les

		acteurs sur le terrain et les aide à préparer des dossiers techniques et administratifs ainsi qu'à trouver des financements. Les projets soutenus sont variés et aussi bien situés dans les zones urbaines denses que sur des terrains agricoles : – plantation d'arbres, – rénovation énergétique de bâtiments via du réemploi, – construction biosourcée, – agriculture régénératrice, – végétalisation urbaine.
Cornucopianisme		Le cornucopianisme ou mythe de la corne d'abondance (du latin : cornu copiae corne d'abondance de la mythologie grecque) est une théorie économique, environnementale et philosophique optimiste et utopique sur la croyance (ou l'espérance) en des ressources planétaires illimitées et en des innovations futures continues du génie humain qui permettront toujours de résoudre les problèmes rencontrés par l'humanité, tels que l'épuisement des ressources (minérales, animales ou végétales), la croissance démographique, la croissance économique, ou encore les impacts écologique et climatique du développement humain.
Copernicus		Copernicus (anciennement GMES acronyme de Global Monitoring for Environment and Security) est un programme de l'Union européenne qui collecte et restitue des données de qualité et actualisées de manière continue portant sur l'état de la Terre. Sa coordination et sa gestion sont assurées par la Commission européenne en partenariat avec l'Agence spatiale européenne, les membres de l'Union européenne et les agences de l'Union européenne telles que l'Agence européenne pour l'environnement ou l'Agence européenne pour la sécurité maritime. Les données collectées servent de manière opérationnelle à gérer la sécurité maritime, assurer le suivi des catastrophes (incendies, tremblements de terre.), anticiper les récoltes, améliorer la gestion de l'environnement. Ces données contribuent au suivi et à la prise en charge des effets du changement climatique.

Coq Vert		La Communauté du Coq Vert est une communauté de dirigeants et de dirigeantes convaincus de la nécessité d'agir et déjà engagés dans la transition écologique et énergétique. Lancée par Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME et le ministère de la Transition écologique, cette Communauté a vocation à favoriser le partage d'expertise entre entrepreneurs engagés.
Cordis		Cordis est une plate-forme de la Commission européenne qui permet d'accéder à des informations sur les projets passés, y compris leurs résultats, leurs consortiums et leurs budgets. C'est un outil utile pour s'inspirer et apprendre de projets similaires.
Corine Land Cover	**CLC**	Corine Land Cover, qui est une méthodologie permettant de définir les différentes utilisations du sol : champs cultivés, forêts, bâtiments, parkings, etc. La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des terres. Il est produit dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus (39 États européens). Données de référence : CORINE Land Cover est issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires et est disponible pour les années suivantes : 1990, 2000, 2006 et 2012. Ces bases d'état sont accompagnées par les bases des changements 1990-2000, 2000-2006 et 2006-2012 (données sur les portions du territoire ayant changé d'occupation des sols).
Corporate Average Fuel Economy	**CAFE**	La réglementation européenne CAFE (Corporate Average Fuel Economy) concerne les constructeurs automobiles qui vendent en Europe. Les véhicules vendus par un constructeur doivent en moyenne émettre moins qu'un certain seuil, qui baisse d'année en année. Au-delà, le constructeur paie une amende pour chaque véhicule vendu, l'incitant à vendre des véhicules de moins en moins émetteurs.

Corporate Power Purchase Agreements	**CPPA**	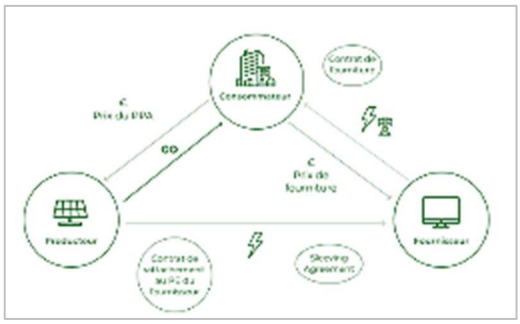 Contrat à long terme entre un producteur d'énergie renouvelable et un consommateur d'électricité. Cela garantit un approvisionnement stable en électricité renouvelable sur une période de 10 à 20 ans. En France, les Contrats d'achat CPPA, connus sous le nom de Corporate Power Purchase Agreements, se déploient depuis 2019. Leur développement répond à plusieurs enjeux cruciaux et encourage à long terme la consolidation des producteurs d'énergie verte. Tout d'abord, les CPPA peuvent contribuer à l'expansion des capacités de production d'énergies renouvelables, en complément des subventions gouvernementales, sans impliquer de risques supplémentaires liés aux fluctuations du marché. Ils permettent également d'intégrer plus efficacement les énergies renouvelables dans le réseau électrique et de répondre à la demande croissante des consommateurs en matière d'approvisionnement en énergie verte. Plutôt que de dépendre entièrement des fournisseurs traditionnels d'électricité, les entreprises choisissent désormais de s'engager directement avec les producteurs d'énergie renouvelable.
CPPA financiers		Dits aussi hors site ou virtuels, ils prennent la forme de contrat par lequel le consommateur s'engage à payer la différence entre un prix de référence négocié et un prix de marché, (coté sur Epex en France) pour chaque MWh produit et vendu.
CPPA intégrés	**CPPAI**	Connus en anglais sous le terme de sleeved CPPA), ils ont pour objet la vente d'électricité par un producteur à un consommateur final. Le consommateur final conservera généralement, pour sa consommation supplémentaire, un contrat de fourniture classique avec un fournisseur d'électricité.
Corporate Sustainability Reporting Directive	**CSRD**	La CSRD introduit des exigences de reporting plus détaillées que l'actuelle directive sur les rapports non financiers (NFRD) - un cadre réglementaire qui oblige

		les grandes entités d'intérêt public (EIP) à rendre compte de leurs performances en matière de durabilité depuis 2018.
Corporate Sustainability Due Diligence Directive	**CS3D**	La directive UE sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (CSDDD/CS3D) est une directive du droit de l'Union européenne (UE) qui exige que les entreprises fassent preuve de diligence raisonnable afin de prévenir les impacts négatifs sur les droits de l'homme et l'environnement dans leurs propres opérations et dans leurs chaînes de valeur. Elle a été adoptée en avril 2024.
Correction thermique		Revêtement interne (pouvant se présenter sous la forme d'un enduit, d'un lambris, ...) permettant d'améliorer la résistance thermique superficielle d'un mur et de diminuer l'effet de paroi froide.
Corridor écologique		Les corridors favorisent les déplacements entre les différents espaces naturels nécessaires au cycle de la vie – alimentation, habitat, reproduction. – des espèces animales et végétales. Conséquence : ces continuités se déclinent en différentes trames, chacune s'adaptant au contexte local et portant des ambitions différentes. Les trames verte et bleue (TVB) protègent et restaurent un réseau terrestre et aquatique, la trame brune préserve les sols et la noire lutte contre la pollution lumineuse.
Corridor écologique nocturne		Corridor biologique où l'éclairage artificiel nocturne est limité de manière à ne pas perturber les conditions écologiques nécessaires à certaines espèces animales et végétales.
CORINE Land Cover	**CLC**	Inventaire biophysique de l'occupation des sols produit par interprétation visuelle d'images satellite, selon une nomenclature en 44 postes. Il est produit par interprétation visuelle d'images satellite d'une précision de 20 mètres et permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols (ou de changements) d'une surface minimale de 25 ha (5 ha pour les changements). Il a été lancé en 1985 dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus afin de normaliser la collecte

		de données sur les terres en Europe et soutenir l'élaboration de politiques environnementales
Couche active		Couche du sol qui est soumise chaque année à la fonte et au gel dans les zones où la sous-couche est constituée de pergélisol.
Couche d'ozone		La stratosphère contient une couche, dite couche d'ozone, dans laquelle la concentration d'ozone est particulièrement élevée. Cette couche s'étend approximativement de 12 à 40 km d'altitude. La concentration d'ozone est maximale entre 20 et 25 km d'altitude environ. Dans cette couche, l'ozone se raréfie du fait des émissions anthropiques de composés de chlore et de brome. Chaque année, pendant le printemps austral, un appauvrissement très important de la couche d'ozone se produit au-dessus de l'Antarctique, dû à la combinaison de la présence de ces composés anthropiques du chlore et du brome et de conditions météorologiques particulières à cette région. Ce phénomène est appelé trou (dans la couche) d'ozone.
Couche limite atmosphérique		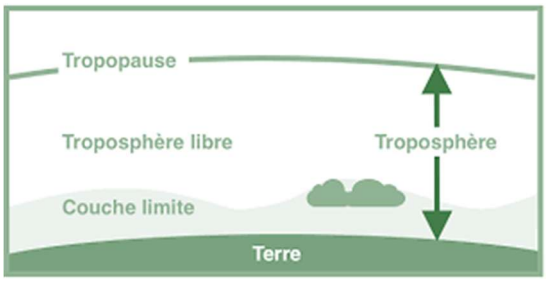 Couche atmosphérique adjacente à la surface de la Terre, subissant l'influence du frottement contre cette surface et, probablement aussi, du transfert de chaleur et d'autres variables à travers cette surface (AMS, 2000). Sa partie inférieure (correspondant à une centaine de mètres d'épaisseur, soit environ 10 % de l'épaisseur de la couche limite), où la génération mécanique de turbulences prédomine, est appelée couche limite de surface ou couche de surface
Couleur des matériaux		La couleur des matériaux peut jouer un rôle dans le réchauffement de la Ville, du fait de l'effet d'albédo : un revêtement sombre va ainsi absorber le rayonnement solaire, et générer davantage de chaleur. Ainsi, on peut noter que : En ville, l'enrobé de couleur sombre qui constitue une part importante

		des matériaux de sols absorbe particulièrement la chaleur, sans la réfléchir, ce qui est une des causes majeures des microclimats urbains. (...) Toits goudronnés, murs de briques, routes et parkings asphaltés contribuent ainsi de façon significative à la formation des îlots de chaleur urbains.
Couler		Tout processus, activité ou mécanisme qui élimine un gaz à effet de serre (GES), un aérosol ou un précurseur de GES de l'atmosphère.
Coup de fouet hydroclimatique		Désigne l'alternance entre un temps abondamment humide et un temps extrêmement sec. Ce phénomène, renforcé par le changement climatique, est mis en avant dans une nouvelle étude pour expliquer les incendies qui ravagent la Californie.
Coup de pouce		Type de bonification qui incite les bénéficiaires à réaliser des travaux de rénovation au sein de leur logement. De nombreux coups de pouce ont été abrogés en 2021. Ex : coup de pouce isolation, chauffage – gaz, chauffage tertiaire.
Couplage des marchés de l'électricité		Avant l'introduction du couplage des marchés, la capacité transfrontalière et l'électricité devaient être achetées séparément. Un participant au marché devait d'abord réserver la capacité transfrontalière, avant de pouvoir utiliser celle-ci pour transporter l'électricité achetée. Le couplage des marchés est fondé sur des enchères dites implicites lors desquelles les participants au marché ne reçoivent pas individuellement des allocations de capacité transfrontalière, mais font simplement une offre d'achat ou de vente d'électricité sur la bourse. Les bourses d'électricité prennent financé en compte la capacité transfrontalière disponible dans le processus de calcul des prix, afin de minimiser la différence de prix dans les différentes zones de marché.

Couplage sectoriel		Pratique en développement dans les entreprises énergétiques européennes. Le plus souvent, cela signifie remplacer la séparation traditionnelle des secteurs énergétiques de l'électricité, du chauffage et de la réfrigération, des transports et des processus de consommation industrielle au profit d'une approche holistique. Le couplage sectoriel vise à décarboner l'économie nationale en convertissant l'approvisionnement énergétique le plus complètement possible en électricité, pour aboutir finalement à une société entièrement EnR. Une condition préalable est l'utilisation de tout le potentiel de flexibilité des producteurs et des consommateurs ainsi que le stockage de l'énergie sous ses différentes formes. Au cours des deux premières décennies du XXIe siècle, les énergies renouvelables ont montré qu'elles sont capables de couvrir une part toujours plus grande des besoins en électricité dans le monde. Il a donc déjà été possible de décarboner une part considérable de l'approvisionnement en électricité. Le principal problème actuel du couplage sectoriel est d'étendre ce succès aux secteurs à forte intensité d'énergie et d'émissions des transports, de l'approvisionnement en chaleur, de l'agriculture et de l'industrie lourde.
Couplage unique de marché journalier	**SDAC**	Le couplage des marchés consiste en un processus de mutualisation des offres et des demandes d'électricité entre différentes zones de prix et permet ainsi une maximisation globale de la valeur économique des zones de prix en conduisant, dans la limite des capacités d'interconnexion qui les relient, à un prix de gros commun.
Coupure de combustible		Dit aussi pare-feu : Aménagement visant à réduire la continuité des combustibles (réduction de charge, discontinuités, bandes traitées). But : ralentir la propagation du feu, faciliter l'action des secours et les manœuvre tactiques. Efficacité dépendante de la localisation, de l'entretien, du vent et des sautes de feu.

Coupures urbaines		Les coupures urbaines se présentent sous la forme de vides urbains, interrompant le dialogue entre les différentes entités et pôles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, notamment aux frontières avec la ville et les autres quartiers. Ces coupures, souvent dues à la présence de terrains vacants ou sous-utilisés, créent des discontinuités dans le tissu urbain. Elles empêchent la fluidité des déplacements et des interactions, fragmentant ainsi l'espace urbain et rendant difficile l'établissement d'une cohésion territoriale. La séparation entre les zones existantes et les nouvelles constructions entrave la création d'une homogénéité et d'une harmonie globales, essentielles pour un développement urbain intégré et durable.
Cour		Zone commune encerclée de murs et sert de passage entre les différents immeubles. Une cour a aussi pour but d'aérer les appartements et de les rendre traversant et plus lumineux. Un pâté de maison sans cours aura pour conséquence de renfermer les appartements entre eux et d'engendrer de nombreuses pièces sans fenêtre dans la conception des appartements.
Courbe de charge		La courbe de charge étudie la variation de la consommation d'énergie sur une période donnée. L'étude de cette courbe révèle les pics de consommation et vous permet ainsi d'ajuster les tarifs de facturation ou de corriger d'éventuels excès.
Courbe de dommage		Sert à évaluer monétairement les impacts d'un aléa sur un enjeu donné. C'est une fonction mathématique qui met en relation des paramètres d'aléa et des dommages produits pour un type d'enjeu.
Courbe de Kuznets		Courbe de Kuznets appliquée à l'environnement (Environnemental Kuznets Curve) : Hypothèse selon laquelle les différentes incidences sur l'environnement commencent par augmenter pour ensuite diminuer au fur et à mesure que le revenu par habitant augmente.

Courbe de préséance économique		Les marchés de l'électricité sont opérés par un intermédiaire auquel les producteurs et les consommateurs soumettent leurs offres. Le marché day-ahead est une bourse de l'électricité, tandis que le marché intraday est un marché de gré à gré organisé. Le mécanisme qui détermine le prix de compensation et les volumes dans une bourse de l'électricité est basé sur la courbe de préséance économique.
Coût actualisé de l'énergie	**LCOE**	Levelized cost of energy = coût actualisé de l'énergie. Il correspond au prix complet d'une énergie (l'électricité dans la plupart des cas) sur la durée de vie de l'équipement qui la produit.
Coûts d'abattement		Les coûts d'abattement sont des indicateurs utiles à l'évaluation des politiques climatiques : en indiquant le montant des surcoûts et bénéfices, en euros, d'une action de décarbonation associés à l'évitement d'une tonne de gaz à effet de serre. Le coût d'abattement évalue l'efficacité économique d'une solution de décarbonation, en rapportant son coût aux émissions de dioxyde de carbone qu'elle permet d'éviter. Par exemple, en 2020, le coût d'abattement d'un véhicule électrique était d'environ 250€/tonne de dioxyde de carbone évitée.
Coût de la catastrophe		La moyenne des coûts des sinistres climatiques a presque doublé ces dernières années, selon France assureurs. L'organisation professionnelle chiffre à 6,5 milliards d'euros le coût des catastrophes naturelles en 2023, la moyenne étant autour de 3,7 milliards entre 2010 et 2019. Une tendance qui se retrouve au niveau mondial et qui devrait s'amplifier en raison de la crise climatique.
Coût compensatoire		Surcoût constaté subi par un usager de l'eau suite à une dégradation de l'environnement par un autre usager.
Coût complet de l'eau	**CCE**	Coût total de l'eau, composé du coût environnemental, du coût de la ressource et du coût du service.

Coûts de fin de vie	**CFV**	Coûts ou frais nets engagés pour l'élimination d'un bien en fin de vie après déduction de la valeur résiduelle et des autres revenus provenant de l'élimination. Sont inclus les coûts résultant des contrôles d'élimination, du déclassement et de la décontamination, de la démolition et de la réhabilitation, des obligations de transfert du bien, du recyclage, de la récupération, de l'élimination des composants et des matériaux, et des coûts de transport et de réglementation.
Coût global		Raisonner en consiste à ne pas prendre en considération uniquement le coût d'investissement de départ mais tenir compte des coûts d'usage, d'entretien et d'exploitation pendant toute la durée de vie. Raisonner en coût global consiste à ne pas prendre en considération uniquement le coût d'investissement de départ mais tenir compte des coûts d'usage, d'entretien et d'exploitation pendant toute la durée de vie. C'est ce que l'on appelle les coûts différés. Ainsi, un projet de construction ou de rénovation étudié en coût global prend en compte le coût de l'opération (conception, études, travaux, matériaux, équipements, ...) mais aussi le futur coût de fonctionnement et d'entretien du logement. Les coûts différés peuvent représenter 3 à 4 fois les coûts des travaux, d'où l'intérêt de raisonner en coût global.
Coût de l'inaction		Représente les coûts supportés par la société humaine en l'absence d'amélioration de la qualité de l'environnement. Plusieurs scénarios peuvent être utilisés comme référence pour définir l'inaction et plusieurs types de coûts peuvent être considérés
Coût d'opportunité		Valeur des opportunités perdues du fait du choix de l'affectation de la ressource à une activité plutôt qu'à une autre dans le cas où la ressource est rare. Dans le domaine de l'eau, c'est par exemple la valeur du maïs irrigué qui aurait pu être produit par l'eau d'un cours d'eau si elle n'était pas utilisée pour la production d'eau potable ou d'hydroélectricité.

Coût social du carbone	**CSC**	Il représente la valeur actualisée des dommages marginaux futurs d'une tonne d'équivalent CO2e émise aujourd'hui. Il s'inscrit dans une approche coûts-bénéfices – le niveau d'émissions optimal étant celui qui égalise coût d'abattement marginal et dommage marginal.
Coût total de possession	**TCO**	Le coût total de possession (TCO en Anglais - Total Cost of Ownership) est le coût global d'un actif tout au long de son cycle de vie. Dans le secteur de l'immobilier et de la construction il équivaut généralement au coût total de conception, de construction, d'exploitation et de maintenance d'un projet pendant sa vie utile.
Coût unitaire de dépollution (unit abatement cost)		Méthode proposée par Kenneth King pour comparer l'efficacité relative des projets proposés au FEM. Les coûts unitaires de dépollution sont calculés en prenant le coût total actualisé du projet, moins les bénéfices nationaux actualisés, divisés par la quantité physique des émissions évitées ou absorbées par le projet. Si la valeur totale du coût unitaire de dépollution de gaz à effet de serre est plus grande que le coût unitaire de dépollution, le projet est économiquement justifié.
Couture urbaine		La couture urbaine vise à reconnecter les différentes parties de la ville, en tissant des liens entre les zones fragmentées et en intégrant les vides urbains dans le tissu existant. Cela implique des interventions planifiées et structurées sous forme de nouveaux bâtiments, d'espaces publics, de parcs ou de nouvelles infrastructures de transport. Ces projets ne se contentent pas de remplir des espaces vacants ; ils visent à créer des lieux de vie dynamiques et à renforcer les liens sociaux et économiques entre les différents quartiers.
Couvert		Le couvert représente la projection verticale des houppiers au sol et donne l'importance relative des espèces arborées au sein d'un peuplement. L'évaluation du couvert s'effectue sur une placette de 20 ares (soit 25 mètres de rayon) pour les arbres recensables et sur une placette de 7 ares (soit 15 mètres de rayon) pour les arbres non recensables.

Couverture arborée		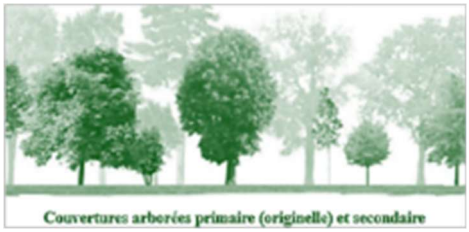 La couverture arborée correspond aux zones recouvertes de forêts, définies comme les zones où la hauteur de la végétation est supérieure à 5 mètres et où la densité de la canopée est supérieure à 10 %. Les activités qui l'impactent sont nombreuses : – Déforestation due aux produits de base : déforestation à grande échelle principalement liée à l'expansion de l'agriculture commerciale (élevages, palmiers à huile, arbres pour la pâte à papier...) ainsi qu'à l'exploitation minière et aux infrastructures énergétiques. – Agriculture itinérante : conversion à petite ou moyenne échelle des forêts et des zones arbustives à des fins agricoles. Ces zones sont ensuite abandonnées, ce qui permet une repousse ultérieure de la forêt. – Foresterie : perte temporaire due à l'exploitation des forêts naturelles et des plantations. – Feu de forêt : perte temporaire, n'inclut pas la déforestation par brûlis pour l'agriculture. – Urbanisation : déforestation pour l'expansion des centres urbains.
Couverture du sol		Vue physionomique du terrain. La description est une simple distinction des éléments structurant le paysage sans préjuger de leur fonction ou de leur spécificité macroscopique.
Couverture végétale		Ensemble de la végétation recouvrant le sol. La couverture végétale d'un sol est une pratique agro-environnementale qui permet notamment de limiter la pollution par les nitrates, de protéger le sol, et de favoriser la biodiversité.
Covered bonds		Autre levier d'action, les covered bonds, obligations sécurisées sur le marché des crédits immobiliers. Les premiers covered bonds « verts » ont été émis en 2016. Ils visent à financer des infrastructures à faibles émissions carbone. Pour être qualifié « vert », un covered bond doit répondre aux critères « Climate

		Bonds Standard » délimitant les actifs et les projets finançables. Le marché des green covered bonds, encouragé par les agences de notation, présente un fort potentiel de développement pour les banques. Récemment (le 10 juin 2019), l'EBRD (European Bank for Reconstruction and Development) a investi dans la première émission majeure de covered bonds verts en Pologne. Les autorités règlementaires apportent leur soutien à ce marché. Le traitement prudentiel – avec le LCR – Ratio de liquidité à court terme, ou Solvabilité 2 via le risque de spread, est plus favorable que pour d'autres instruments. L'harmonisation règlementaire européenne de la réglementation se poursuit : en juin 2018, le Luxembourg a reconnu le régime des « green covered bonds ».
Covisibilité		Relation de perception visuelle réciproque entre deux lieux. La notion de co-visibilité est à réserver aux monuments historiques ou aux paysages remarquables et protégés. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard). On parle donc de co-visibilité lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.
Cradle-to-Cradle	**CTC**	Approche de conception et de production industrielle permettant de limiter l'impact environnemental d'un produit grâce à la réintégration de la matière arrivée en fin de vie dans la boucle de production, au moins par le recyclage effectif, et au mieux sans transformation intermédiaire. Alimenté par le recyclage des matériaux, le procédé de fabrication résulte idéalement en un produit nouveau et identique à celui qui a été recyclé. Le label C2C distingue plusieurs niveaux de performance sur l'échelle du recyclage et le niveau du label varie selon l'optimisation du procédé de production intégrant le recyclage.

Crédit carbone		Un crédit carbone est l'équivalent d'une tonne de carbone qu'un puit carbone peut capturer et stocker. C'est une unité qui a vu le jour dans le cadre du protocole de Kyoto (1997) lors de l'apparition du marché du carbone. Le système de crédit carbone est une mesure incitative pour que les entreprises réduisent leurs émissions de gaz. Le principe est le suivant : tout d'abord, les entreprises fixent leur plafond d'émissions. Celui-ci est financé et périodiquement abaissé. Les entreprises qui dépassent cette limite seront sanctionnées d'une amende. Les crédits (des sortes de certificats) inutilisés peuvent être vendus à d'autres entreprises. Ce système de crédits constitue un mécanisme axé sur le marché pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le nombre global de crédits disponibles diminue au fil du temps afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.
Crédits de réduction ou d'évitement		Les crédits de réduction ou d'évitement offrent des avantages climatiques immédiats en évitant la génération de nouveaux gaz à effet de serre dans l'atmosphère. On inclut notamment dans cette catégorie des projets d'énergies renouvelables remplaçant les centrales à charbon, les projets visant à éviter la déforestation et à protéger les forêts ou encore les projets de distribution de foyers améliorés réduisant la consommation de bois dans les communautés rurales. Ces interventions sont cruciales pour infléchir la courbe des émissions vers le bas – chaque tonne de CO_2 qui n'entre jamais dans l'atmosphère signifie des décennies de potentiel réchauffement évité.
Crédits de séquestration ou d'élimination		Les crédits de séquestration ou d'élimination extraient activement le carbone de l'atmosphère. Cela inclut les projets de reforestation qui transforment des paysages dénudés en forêts florissantes, le biochar qui stocke le carbone dans le sol pendant des siècles ou encore les technologies d'élimination du carbone par ingénierie, telles que la capture directe de l'air et la bioénergie avec capture et stockage du carbone. Pour atteindre les objectifs climatiques globaux, ces projets sont cruciaux et doivent être mis à l'échelle. Ils sont essentiels pour traiter les émissions historiques et neutraliser les

		émissions inévitables qui persisteront même dans un avenir bas-carbone.
Crédit d'Impôt Transition Energétique	**CITE**	Dispositif remplacé depuis 2021 par la prime de transition énergétique MaPrimeRénov.
Crise climatique		La crise climatique désigne l'ensemble des phénomènes récents de transformation du climat de la planète, notamment sous l'effet du réchauffement climatique, ainsi que la façon dont ces transformations perturbent et dégradent les écosystèmes de planète. La crise climatique est une crise multiforme aux conséquences environnementales variées : augmentation des températures, perturbations des cycles de pluie, sécheresses, mais aussi dégradation des écosystèmes, diminution de la biodiversité... Par extension, la crise climatique englobe aussi d'autres crises sociales et économiques qu'elle alimente et aggrave : la crise migratoire, la crise économique mondiale, la crise agricole et alimentaire.
Crit'air		Le certificat qualité de l'air Crit'Air est une vignette sécurisée, à coller sur le pare-brise du véhicule. Il indique sa classe environnementale.
Critères de précision/incertitude du calcul d'un bilan carbone		Les 4 critères de précision : 1 - Exhaustivité des données des flux d'activités de l'entreprise/entité (méthode bilan carbone), plus l'entreprise fournit de données, plus le bilan carbone sera précis. 2 - Qualité des données des flux d'activités de l'entreprise/entité, plus une donnée est précise, plus le résultat du bilan sera précis. 3- Géographie des facteurs d'émissions (échelle internationale, pays, ville), plus les facteurs d'émissions sont locaux ou nationaux, plus on gagne en précision. 4 - Temporalité des facteurs d'émissions, le calcul des facteurs d'émissions (des appareils électroniques) doit être mis à jour dans le temps.
Critères Environnementaux,	**ESG**	Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) permettent de garantir la prise

		en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.).
Critical raw materials act	**CRMA**	Le plan de l'Union européenne pour sécuriser ses approvisionnements en métaux a été pensé pour sécuriser l'approvisionnement du Vieux continent en matières premières, et notamment favoriser l'établissement de projets miniers et d'usines de raffinage sur le sol européen.
Criticité		La criticité est définie comme le produit de la probabilité d'occurrence d'un accident par la gravité de ses conséquences : criticité = probabilité × gravité.
Croissance verte		Croissance économique respectueuse de l'environnement naturel, et visant, par des actions ou des innovations spécifiques, à remédier aux atteintes qui lui sont portées.
Crowdfunding immobilier durable	**CID**	Levée de fonds participative pour financer des projets immobiliers écologiques. Le dispositif présente un accès facilité pour les petits investisseurs et porte des projets souvent locaux (ex. écoquartiers, rénovations énergétiques).
Crue		Dépassement du débit moyen annuel d'un cours d'eau. Ce phénomène se caractérise par une montée plus ou moins rapide du niveau d'un cours d'eau, liée à une augmentation du débit jusqu'à un niveau maximum appelé pic de crue. Ce phénomène peut se traduire par un débordement du lit mineur vers le lit majeur, constituant ainsi l'une des manifestations d'une inondation. Les crues peuvent être caractérisée par leur fréquence (ou leur période de retour) et leur intensité (débit, hauteur d'eau, vitesse de l'écoulement).
Crue centennale		Une crue centennale est une crue ayant 1 chance sur 100 de se produire chaque année. La crue centennale est considérée comme une crue moyenne, au sens de la directive inondation.

Crue cévenole		Il s'agit d'une crue méditerranéenne qui concerne plus spécifiquement les rivières descendant des Cévennes (affluents ardéchois et gardois du Rhône, fleuves côtiers du Gard et de nord de l'Hérault, parties amont des bassins du Tarn, de l'Aveyron, du Lot, de l'Allier et de la Loire).
Crue de référence		Crue servant de base minimale à l'élaboration d'un projet. La crue de référence d'un PPR est par exemple la crue historique la plus importante connue ou a minima la crue centennale modélisée.
Crue exceptionnelle		Crue de faible probabilité. La directive inondation considère la crue centennale comme une crue moyenne, la crue exceptionnelle étant plutôt considéré comme l'événement millénal. Les limites de la crue exceptionnelle peuvent être définies soit par modélisation, soit par analyse hydrogéomorphologique en prenant en compte les limites du lit majeur.
Crue historique		Crue observée dont on connaît parfois les paramètres (débit, hauteur d'eau) et les relier aux surfaces inondées et aux dégâts constatés. La plus forte crue historique connue, si elle est suffisamment décrite et supérieur à la crue centennale, doit servir de crue de référence pour l'élaboration des PPR.
Crue méditerranéenne		Crue à cinétique rapide, générée par des pluies intenses et durables (généralement plusieurs centaines de litres / m² sur une période pouvant aller de quelques heures à quelques jours) localisées sur le pourtour méditerranéen. Les crues de ce type sont souvent violentes et dévastatrices, provoquant des dommages importants voire des victimes.
Cryosphère		La cryosphère est un terme désignant toutes les portions de la surface des mers ou terres émergées où l'eau est présente à l'état solide. Note : Pour le GIEC, la cryosphère inclut les volumes de neige, les glaciers, les inlandsis, les banquises, les icebergs, la glace de mer, de lac et de rivière, et de façon temporaire ou permanente les sols gelés (pergélisol/permafrosts, selon les saisons).

Cube Logement	**CUBEL**	Cube Logement est une nouvelle déclinaison du concours d'économie d'énergie. Porté par A4MT en partenariat avec l'IFPEB, le Cerema et l'apes, ce concours s'inspire de la méthodologie CUBE pour améliorer la maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments. Au service des bailleurs, syndics de copropriété et gestionnaires de résidences, CUBE Logement transforme les usages des résidents et locataires pour faire des économies d'énergie.
Cuivre	**Cu**	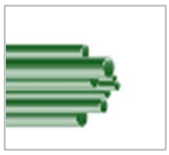 Le cuivre est un élément essentiel de la transition énergétique, indispensable pour les batteries, les moteurs, les réseaux électriques, sans compter ses usages antérieurs comme la plomberie. Des canalisations en cuivre contribuent à prévenir et limiter le risque de contamination des réseaux d'eau par certaines bactéries comme les légionelles, responsables de la légionellose, maladie pulmonaire mortelle dans 10 % des cas. Le cuivre est produit par le Chili (28 %), le Pérou (12 %), la RDC (6,5 %), la Chine (8,5 %) et les USA (6 %). Les réserves connues et le recyclage devraient couvrir les besoins, mais les contraintes environnementales vont limiter l'arrivée de nouveaux gisements.
Culpabilité écologique		La définition de l'éco-culpabilité est la suivante : « culpabilité qui survient lorsque les gens pensent à des moments où ils n'ont pas respecté les normes personnelles ou sociétales en matière de comportement environnemental. » Dans les modes de vie occidentaux, il arrive chaque jour de faire des gestes « non-écolos » qui peuvent faire culpabiliser.
Cultures lignocellulosiques		Ce sont des plantes cultivées pour leur bois ou d'autres parties riches en lignine et cellulose, comme le miscanthus ou les arbres en agroforesterie. Elles sont souvent utilisées pour produire de l'énergie
Culture intermédiaire à vocation énergétique	**CIVE**	Une culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE) est une culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale. Les CIVE sont récoltées pour être utilisées en tant qu'intrant dans une unité de méthanisation agricole.

Culture du risque		La culture du risque est la connaissance qui permet aux acteurs d'adopter des comportements adaptés en cas de catastrophe. C'est la place occupée par le risque dans les représentations mentales collectives d'une population. Elle repose à la fois sur la mémoire du risque (la transmission de la connaissance collective des catastrophes ou des aléas passés) et sur la connaissance du risque (par l'expérience ou par la transmission, l'information, la prévention). Les différences dans les représentations individuelles ou collectives du risque induisent des comportements variés en matière de prévention et d'acceptabilité.
CUMAC	**CUMAC**	Le Cumac constitue une unité de mesure qui permet de définir le niveau d'effort réalisé en matière d'économies d'énergie. Placé après le kWh, le Cumac sert au calcul des certificats d'économie d'énergie, ou CEE. Le Cumac a pour but de déterminer le montant des économies réalisées sur 1 kWh suite à l'installation de systèmes énergétiques fonctionnant avec une ressource renouvelable.
Cyclabilité		Qualité d'une voie ou d'un ensemble de voies aménagés pour faciliter et sécuriser les déplacements à vélo.
Cycle Assessment Procedure for Eco-Materials	**CAPEM**	CAP'EM Cycle Assessment Procedure for Eco-Materials Programme nord-ouest européen dans lequel 11 partenaires-experts apportent leurs contributions, expériences et savoir-faire afin d'augmenter la production, la distribution et l'utilisation des éco matériaux. Ce programme regroupe plusieurs objectifs : – Initier et développer une méthodologie harmonisée, basée sur l'analyse simplifiée du cycle de vie, dans le but d'évaluer les impacts environnementaux et santé des matériaux et produits de construction,

		– Classer une série de matériaux en les évaluant selon ladite méthodologie, – Différencier, comparer les éco matériaux selon les résultats de la série évaluée et établir les bases d'une argumentation technique et commerciale pour ces éco matériaux, – Diffuser l'information sur les éco matériaux sélectionnés via notamment un site Internet dédié aux informations et utilisateurs européens.
Cycle du carbone		Flux de carbone (sous diverses formes, comme le dioxyde de carbone ou le méthane) dans l'atmosphère, les océans, la biosphère terrestre et la lithosphère. Le cycle du carbone surveille l'échange de carbone parmi les « réservoirs de carbone » de la Terre, qui stockent et transportent le carbone de nombreuses manières. Le flux est mesuré en GtC/an (gigatonnes de carbone par an), et il peut être stocké sous forme gazeuse, liquide et solide dans l'atmosphère, sur terre et dans la mer.
Cycle combiné à gazéification intégrée	**CCGI**	Technologie des centrales électriques qui utilisent le gaz produit à partir de charbon à haute teneur en soufre, de résidus pétroliers lourds ou de biomasse. Il s'agit d'une technologie avancée de production d'énergie qui permet de réduire les émissions de NOx, de SO2 et de matières particulaires et d'améliorer l'efficacité énergétique du charbon. Elle associe deux technologies. – la gazéification du charbon, qui utilise du charbon pour obtenir un gaz de combustion propre (gaz de synthèse). – le cycle combiné, qui est la méthode la plus efficace pour produire de l'électricité à partir du gaz disponible dans le commerce aujourd'hui (une turbine à gaz produit de l'électricité et la chaleur résiduelle est utilisée pour produire de la vapeur et ainsi générer de l'électricité supplémentaire par le biais d'une turbine à vapeur).
Cycle combiné au gaz naturel	**CCGN**	Le CCGN est une technologie avancée de production d'électricité qui permet d'améliorer l'efficacité énergétique du gaz naturel. La plupart des nouvelles centrales au gaz en Amérique du Nord et en Europe sont de ce type.

		Une turbine à gaz produit de l'électricité, et la chaleur résiduelle est utilisée pour produire de la vapeur et ainsi à générer de l'électricité supplémentaire par le biais d'une turbine à vapeur.
Cycle organique de Rankine	**COR**	Une machine à cycle organique de Rankine (COR) (ou Organic Rankine Cycle (ORC) en anglais) est une machine thermodynamique produisant de l'électricité à partir de chaleur (dont chaleur fatale industrielle, ou chaleur renouvelable), en utilisant un cycle thermodynamique de Rankine mettant en œuvre un composé organique comme fluide de travail
Cyneo		Réseau de centres techniques conçu par Bouygues Construction pour développer le réemploi des matériaux de construction. Lancé sur le site des Ardoines à Vitry-sur-Seine, le premier centre s'étend sur 2 700 m² et de futurs centres sont prévus dans toute la France. Cyneo est au service des fournisseurs de construction, des maîtres d'œuvre, des autorités locales et des associations axées sur les pratiques d'économie circulaire, en créant une plateforme pour favoriser la réutilisation des matériaux, réduire les déchets et promouvoir des pratiques de construction plus durables. Les centres techniques Cyneo proposent des espaces de production, de stockage, de prototypage et d'exposition des matériaux de réemploi. Les centres fournissent également des assurances, des cadres juridiques et des formations.

Stratégie & Cités

D

Dalle flottante		Système de plancher isolé du support pour améliorer le confort thermique et acoustique.
Danger incendie		État instantané de propension au feu (météo, humidité des combustibles), souvent résumé par des indices. Il guide vigilance, prépositionnement et décisions opérationnelles. À distinguer de l'aléa structurel (lié au stock /organisation des combustibles).
Datapoints (CSRD)		Pour répondre aux exigences de divulgation, l'entreprise doit collecter des points de données ou data points. Il en existe 1700 associées à l'ensemble des exigences de divulgations. Ces données peuvent être narratives, semi-narratives sous forme de pourcentages, d'indicateurs, d'intensités ou de valeurs monétaires, qui constituent les données concrètes que l'entreprise doit publier en réponse aux exigences de divulgation (DR). Ces données peuvent provenir de sources internes et externes et doivent être présentées de manière claire, cohérente et comparable.
Day-ahead		Le day-ahead trading désigne la négociation d'électricité pour le lendemain, qui ont lieu, par exemple, sur EPEX Spot à Paris (marché spot EEX, la bourse européenne de l'électricité), sur EXAA à Vienne (Energy Exchange Austria), ou dans le cadre de contrats bilatéraux OTC (Over-the-Counter Trading).

Débat public sur l'opportunité de relancer le nucléaire		La Commission nationale du débat public - CNDP a décidé d'organiser un débat public sur un programme proposé par EDF de 6 réacteurs nucléaires de typeEPR2, dont les deux premiers seraient situés à Penly, en Normandie. Le débat s'est tenu du 27 octobre 2022 au 27 février 2023.
Débit d'air (climatisation)		Le débit d'air est exprimé en m³. Il s'agit simplement de la capacité de la climatisation à aspirer et souffler un certain débit d'air en une heure. Il est possible ainsi de comparer deux climatisation sur ce sujet. Les débits d'air sont en fonction de la vitesse de soufflage de la clim. Il y a généralement quatre vitesses : silence, petite vitesse, moyenne vitesse, grande vitesse ; exprimé dans les comparatifs de climatisation par PV, MV, GV
Débit de crise	**DCR**	Valeur de débit d'étiage fixé par le SDAGE conformément à l'article 6 de l'arrêté du 17 mars 2006, en dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits. Débit de crise et restrictions d'usage de l'eau en période de sécheresse Le débit de crise correspond au niveau à partir duquel sont engagées les mesures de limitation d'usage les plus sévères Quatre niveaux sont considérés pour les restrictions d'eau : – le débit seuil de vigilance, – le débit d'étiage seuil d'alerte / DSA, – le débit seuil d'alerte renforcée / DAR, – le débit de crise / DCR.

Débit de référence		Correspond à une valeur réglementaire qui doit être prise en compte, par exemple pour dimensionner un ouvrage. En hydrologie et en assainissement, la notion de débit de référence est utilisée en particulier dans 3 domaines : – Le débit de crue de référence qui correspond à la base sur laquelle sont élaborés les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), – Le débit d'étiage de référence qui correspond généralement au QMNA5, on parle de débit d'objectif d'étiage. – Le débit de référence des systèmes d'assainissement. Ce dernier sens, introduit par l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 définit le débit de référence de la façon suivante : débit journalier associé au système d'assainissement au-delà duquel le traitement exigé par la directive du 21 mai 1991 susvisée n'est pas garanti. Conformément à l'article R. 2224-11 du code général des collectivités territoriales, il définit le seuil au-delà duquel la station de traitement des eaux usées est considérée comme étant dans des situations inhabituelles pour son fonctionnement. Il correspond au percentile 95 des débits arrivant à la station de traitement des eaux usées (c'est-à-dire au déversoir en tête de station).
Débitumisation		La débitumisation (ou désartificialisation) est un processus qui consiste à retirer le bitume, le goudron ou le béton des sols urbains pour les remplacer par des surfaces perméables et de la terre de pleine ou des végétaux. Objectifs et bienfaits : – Lutte contre les îlots de chaleur : Réduit la température au sol et rafraîchit l'air ambiant.

		– Gestion de l'eau : Permet à l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol au lieu de surcharger les égouts. – Retour de la nature : Favorise le retour de la biodiversité et crée des espaces verts de proximité dans les villes.
Débordement		Ecoulement au-dessus de la crête d'un ouvrage du fait d'un niveau marin supérieur au niveau de crête.
Débourbeurs-séparateurs à hydrocarbures		Ouvrages et ou outils dédiés à : 1. L'Interception des déchets, graviers et sables (débourbeur). 2. L'Interception des hydrocarbures légers (séparateur). Ils ont un Impact limité sur les particules fines. Ces dispositifs sont à réserver, moyennant un entretien régulier, à certains rejets industriels de temps de pluie (stations-services, aires de lavage, ateliers mécaniques...). Ils peuvent être envisagés comme rempart vis-à-vis d'une pollution accidentelle dans les secteurs accidentogènes.
Décalage climatique		Retard dans le changement climatique dû à un facteur évoluant très lentement. Par exemple, les effets d'une augmentation du rejet de dioxyde de carbone dans l'atmosphère peuvent rester inconnus pendant un certain temps, car une grande partie se dissout dans l'océan et n'est rejetée dans l'atmosphère que des années plus tard.
Décarbonation		Ensemble des mesures et des techniques permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone. La décarbonation diffère de la neutralité climatique car elle vise à réduire les émissions de carbone absolues et leur

		intensité. La neutralité climatique n'inclut pas nécessairement des actions de décarbonation, car elle peut être atteinte uniquement par l'achat de crédits carbone. Le moteur de recherche Google propose environ 273 000 résultats à la recherche décarbonation et près de 229 000 à la recherche décarbonisation.
Décarbonation as a service	**DaaS**	La décarbonation as a service (DaaS) permet d'acheter des services énergétiques décarbonés à un partenaire sans devoir supporter financièrement les investissements liés aux infrastructures nécessaires. Ce modèle trouve son application dans les batteries, les panneaux solaires, les PAC et la Géothermie.
Décarbonation des usages		Pour contenir la hausse des températures, de nombreux pays se sont engagés à la neutralité carbone en 2050. Autrement dit : ne pas émettre plus de CO2 qu'ils ne peuvent en absorber. Un des leviers pour décarboner les usages est de substituer les énergies fortement émettrices de CO2 par de l'électricité bas carbone.
Décence énergétique d'un logement	**DEL**	Depuis le 1er janvier 2023, aucun bailleur ne peut espérer louer une passoire thermique I. Ainsi, dès lors que la consommation d'énergie estimée par le diagnostic de performance énergétique (DPE) excède 450 kWh par mètre carré et par an, soit un logement étiqueté G +, le bien est interdit à la location. Les critères de décence énergétique entrent en vigueur progressivement. Ainsi, pour que le logement soit considéré comme décent, la loi prévoit des seuils minimum de performance énergétique de plus en plus exigeants. Pour être décent, et être proposé à la location ou tacitement reconduit, un logement doit : – à partir de 2025, appartenir aux classes A à F du DPE. – à partir de 2028, appartenir aux classes A à E du DPE.

		– à partir de 2034, appartenir aux classes A à D du DPE.
Déchet		Un déchet est défini comme une substance ou un objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire (article L541-1-1 du code de l'environnement). Dès lors, il endosse un statut juridique spécifique encadré par une réglementation ayant pour objectif d'éviter tout risque pour l'environnement et la santé publique susceptibles d'être occasionnés en cas d'abandon.
Déchets de chantiers		En France, Le secteur du bâtiment génère 46 millions de tonnes de déchets par an. 49 % de ces déchets proviennent de la démolition, 38 % de la réhabilitation et 13 % de la construction neuve. Le décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 introduit l'obligation pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de construction de trier à la source les déchets de chantier et de les orienter vers des filières de valorisation. On parle aujourd'hui du tri obligatoire de sept flux : métal, plastique, bois, verre, papier/carton, fractions minérales (bétons, briques, tuiles, céramiques, pierres) et plâtre.
Déchets (gestion des)		La prévention et la réduction des déchets, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas et l'objectif prioritaire est de prévenir et de réduire la production des déchets en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution. Hiérarchie des traitements, quand la production de déchets n'a pas pu être évitée (la prévention), les traitements doivent privilégier, dans l'ordre, la réutilisation, le recyclage et la valorisation matière, les autres valorisations (énergétique). l'élimination (stockage} ne constitue qu'une solution de dernier ressort. Principe de proximité : La gestion des déchets doit être aussi proche que possible des lieux

		de production pour limiter les impacts et contribuer au développement de filières professionnelles locales et pérennes. Préservation de l'environnement et. de la santé humaine, La gestion des déchets ne doit pas porter atteinte à la santé de l'homme ni à l'environnement. Responsabilité du producteur, suivant le principe du pollueur-payeur tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de leur gestion jusqu'à leur valorisation ou élimination, y compris lorsque le traitement est effectué par un tiers.
Déchets inertes Catégorie 1		Il s'agit de déchets non dangereux provenant de produits ou matériaux à base de : – béton et mortier, – chaux, – pierre ou parement (calcaires, granit, grès et laves), – terre cuite ou crue (tuiles.) – ardoise, – mélange bitumineux, enrobé, – granulat, – céramique et sanitaire en carrelage – fibre-ciment, – gravats.
Déchets non inertes Catégorie 2		Entrent dans cette catégorie les flux de déchets non dangereux constitués de : – métaux, – bois de construction, – produits de décoration (mortier, enduit, peinture, vernis, résine), – menuiseries, parois vitrées et produits connexes, – plastiques (canalisation et gaines de conduite, sol souple), – plaques et carreaux de plâtre, – membranes d'étanchéité bitumineuses, – isolant textile, – laine de verre et laine de roche.

Déchets de panneaux solaires photovoltaïques	**DPSP**	Plus de 90 % de la masse des panneaux (verre, plastiques et aluminium) sont recyclés dans les filières industrielles existantes. Les composants comme le silicium ou des métaux en bien plus faibles quantités (argent, cuivre, et autres complexes semi-conducteurs) sont, eux aussi, récupérables et recyclables.
Décibel (A)	**dB (A)**	le décibel (dB), est l'unité principale pour mesurer le niveau sonore. Le décibel pondéré A (dB(A)) est l'unité retenue pour représenter les sensibilités de l'oreille humaine. La pondération A, établie par la norme CEI 61672-1 de 2002, tient compte de la sensibilité moyenne, à un faible volume sonore, des personnes ayant une audition considérée comme normale, pour chaque bande de fréquences.
Déclaration d'Adélaïde		Elaborée par les participants à la réunion internationale sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques tenue à Adélaïde du 13 au 15 avril 2010. La Déclaration d'Adélaïde souligne la nécessité d'un nouveau contrat social entre tous les secteurs pour promouvoir le développement humain, le développement durable et l'équité, et améliorer les résultats sur le plan sanitaire. Pour le logement et les services communautaires, la déclaration soutient la conception des logements et la planification des infrastructures qui tiennent compte de la santé et du bien-être (par exemple isolation, ventilation, espaces publics, collecte des ordures, etc.) qui associent la communauté peuvent améliorer la cohésion sociale et soutenir les projets de développement. Elle promeut les logements bien conçus et accessibles et des services communautaires adéquats ont un effet positif sur les déterminants les plus fondamentaux de la santé pour les personnes et les communautés défavorisées.

Déclaration d'Anvers		Initiative de 57 entreprises, 15 fédérations industrielles européennes et un syndicat européen. Remise à la Présidente de l'UE le 20 février 2024, elle vise à construire un Pacte industriel européen pour la prochaine mandature de la Commission européenne (2024-2029). L'objectif est de rendre le Pacte vert (Green deal) possible en conservant les capacités de production en Europe et ce en veillant à la compétitivité de son industrie.
Déclaration de Bruxelles		Adoptée à Bruxelles les 3 et 4 juin 2026, la Déclaration de Bruxelles constitue la contribution collective des acteurs non étatiques européens à la future stratégie européenne d'adaptation et de résilience climatique. Cette déclaration formule une série de recommandations destinées à nourrir les réflexions de la Commission européenne dans le cadre de la préparation de la future stratégie européenne d'adaptation. Les signataires appellent notamment à l'adoption d'une trajectoire climatique de référence commune à l'échelle européenne, à un renforcement des financements dédiés à l'adaptation, à une meilleure anticipation des risques climatiques et à une intégration plus systématique de la résilience dans l'ensemble des politiques publiques et des investissements. Ils réaffirment également l'importance de préserver une coopération internationale ambitieuse, en particulier avec les territoires les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique, notamment en Afrique.
Déclaration de Chaillot		Selon le ministère français de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la Déclaration de Chaillot représente une avancée majeure et décisive dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Paris. Cette déclaration constitue un évènement historique car pour la première fois, les représentants de 70 Gouvernements se sont

		accordés autour d'une déclaration commune pour engager toute une chaîne de valeur de l'économie dans la transition. A travers cette déclaration, les représentants signataires s'engagent à : – Créer des feuilles de route, des cadres réglementaires et des codes de la construction et de l'énergie contraignants afin de tendre vers des bâtiments plus neutres en carbone, – Mettre en œuvre un cadre financier adapté avec des incitations financières, fiscales et des outils réglementaires afin d'augmenter la part des bâtiments résilients, quasi nuls en émissions de gaz à effets de serre, et accessibles, – Inciter et promouvoir l'adoption de labels, de standards et de certifications, – Être un exemple en adoptant des politiques ambitieuses en matière de marchés publics, – Mettre en avant une production, un développement et une utilisation de matériaux de construction faibles en carbone, durables et à coûts limités, – Promouvoir les chaînes de valeurs collaboratives et la recherche & développement de solutions innovantes, – Améliorer les compétences en renforçant le savoir-faire local prenant en compte les stratégies d'atténuation et d'adaptation, – Développer une gouvernance à plusieurs niveaux, une coordination entre les différentes parties prenantes et une approche plus participative afin de garantir une coordination de la mise en œuvre, – Construire des outils et des cadres réglementaires afin de collecter et partager les données et les bonnes pratiques.
Déclaration de Cocoyoc		La Déclaration de Cocoyoc du 23 octobre 1974 est un texte publié à l'issue d'un colloque des Nations unies organisé du 8 au 12 octobre 1974 dans la ville de Cocoyoc (Mexique).

		Ce colloque réunissait des experts internationaux pour débattre de L'utilisation des ressources, de l'environnement et des stratégies de développement. La déclaration de Cocoyoc condamne l'ordre économique international et propose de le refondre pour permettre une meilleure répartition des richesses entre pays du Nord et du Sud, mais au sein de chaque pays. Elle fut condamnée par les États-Unis dès sa publication. Il s'agit d'un des textes importants de l'histoire de l'écologie politique.
Déclaration annuelle d'émissions polluantes et de déchets	**GEREP**	La plateforme GEREP, permet de satisfaire chaque année les obligations communautaires et internationales de la France en la matière. Ce dispositif correspond aux exigences du registre européen E-PRTR en vigueur et participe à l'information environnementale qui doit être fournie au public.
Déclaration de Dublin		La Déclaration de Dublin sur l'eau et le développement durable, connue sous le nom de Principes de Dublin, a été faite à l'occasion d'une réunion d'experts sur les problèmes liés à l'eau qui s'est tenue le 31 janvier 1992 lors de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement (ICWE), à Dublin, en Irlande et organisée du 26 au 31 janvier 1992. La Déclaration de Dublin sur l'eau et le développement durable reconnaît la rareté croissante de l'eau en raison des différentes utilisations conflictuelles et des surutilisations de l'eau. La déclaration énonce des recommandations d'action aux niveaux local, national et international pour réduire la rareté, à travers les quatre principes directeurs suivants : 1. L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, essentielle pour soutenir la vie, le développement et l'environnement 2. Le développement et la gestion de l'eau devraient être fondés sur une approche participative, impliquant les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux

		3. Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde de l'eau 4. L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrents et doit être reconnue comme un bien économique
Déclaration environnementale de produit	**DEP**	Une (DEP) est une forme de déclaration environnementale qui quantifie les informations environnementales relatives au cycle de vie d'un produit. Cela peut permettre des comparaisons entre produits remplissant la même fonction. La méthodologie de production d'une DEP est basée sur l'analyse du cycle de vie (ACV) du produit, conformément à la série de normes internationales ISO 14040 et doit être vérifiée par un tiers indépendant avant publication. Les entreprises peuvent produire des DEP afin de communiquer sur l'impact environnemental de leurs produits ou services, de les différencier sur le marché et de démontrer leur engagement à limiter leur impact environnemental. Les DEP sont un outil de transparence et ne certifient pas si un produit peut être considéré comme respectueux de l'environnement. Elles visent principalement à faciliter les transactions interentreprises, mais peuvent bénéficier aux consommateurs soucieux de l'environnement lors du choix de biens ou de services.
Déclaration environnementale de certains produits de construction et équipements destinés au bâtiment		La réglementation relative à la déclaration environnementale fixe la méthode à respecter pour évaluer les impacts environnementaux des produits de construction, de décoration et des équipements du bâtiment dès lors qu'ils sont destinés à la vente au consommateur. La réglementation vise à informer de manière fiable le consommateur et à instaurer un cadre de concurrence sain entre les opérateurs concernés. En pratique, lorsqu'un produit du bâtiment est commercialisé et que des caractères environnementaux sont mis en avant, la réglementation oblige le responsable de la mise sur le marché à établir la déclaration environnementale de son produit et à la déposer sur le site choisi par le

		programme de vérification de sa déclaration qui est www.inies.fr.
Déclaration de Performance Extra-financière	**DPEF**	La Déclaration de performance extra-financière (DPEF) est un document qui permet aux entreprises d'évaluer et communiquer les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Résultant de la transposition de la directive 2014/95/EU dite NRFD, la DPEF a remplacé l'ancien rapport RSE dans une volonté d'aller vers encore davantage de transparence sur le volet environnemental. Depuis le 1er septembre 2017, elle doit être établie tous les ans par : · Les sociétés cotées de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros et un bilan supérieur à 20 millions d'euros, · Les sociétés non cotées de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaires ou un bilan supérieur à 100 millions d'euros.
Déclaration préalable de travaux	**DPT**	La déclaration préalable de travaux est un dossier administratif, faisant partie des autorisations d'urbanisme, comme le permis de construire, qui permet aux services d'urbanisme de la commune de vérifier que le projet respecte les règles et codes de l'urbanisme. Elle est généralement exigée pour la réalisation de projet de construction de petite ampleur.
Déclaration de Stockholm		La Déclaration de Stockholm de 1972, à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution de l'indivis mondial (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier. Elle contient 26 principes. Le Plan d'action contient, quant à lui, trois grandes catégories : a) Programme mondial

		d'évaluation de l'environnement (plan vigie), b) Activités de gestion de l'environnement, c) Mesures internationales visant à étayer les activités d'évaluation et de gestion menées aux niveaux national et international. De plus, ces catégories se déclinent en 109 recommandations émises.
Déclaration d'Utilité Publique	**DUP**	Acte administratif reconnaissant le caractère d'utilité publique à une opération projetée, après avoir recueilli l'avis de la population (enquête d'utilité publique). Communément : Procédure pour réaliser une opération d'aménagement, jugée d'utilité publique, sur des terrains privés en expropriant leur propriétaire. L'OFB précise que « la DUP est rarement engagée pour mener à bien des travaux de restauration de cours d'eau, et il peut s'avérer plus aisé pour le maître d'ouvrage de passer par des acquisitions à l'amiable ou de s'appuyer sur des partenaires qui disposent du droit de préemption. » La durée de validité de l'arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique d'un projet est de cinq ans.
Déclin d'abondance		Le déclin d'abondance est une diminution du nombre d'individus qui constituent une espèce végétale ou animale.
Décompactage		Opération consistant à aérer un sol compacté sans le retourner, afin d'améliorer sa structure et sa perméabilité. Le décompactage en sec consiste à faire pénétrer, durant les périodes sèches, une dent en forme de pointe rigide (coutrier) pour briser la couche superficielle du sol et atteindre une profondeur moyenne de 7 à 10 cm.
Décomposition de l'eau par cycle thermochimique		Dissociation de l'eau en hydrogène et en oxygène, qui peut être obtenue par thermolyse, électrolyse, photolyse, photoélectrolyse ou radiolyse.

		On trouve aussi les termes scission de l'eau et craquage de l'eau, qui ne sont pas recommandés. On emploie couramment les termes hydrogène et oxygène au lieu des dénominations scientifiques dihydrogène et dioxygène.
Déconsommation		D'un point de vue objectif, la déconsommation est un processus par lequel le niveau quantitatif de consommation d'une entité économique donnée (marché, zone géographique, catégorie sociale.) diminue dans des proportions significatives. Sur le terrain et schématiquement, deux types de déconsommation sont toutefois à considérer : 1. La déconsommation subie : ponctuelle ou plus durable, voire cyclique, elle résulte d'une conjoncture économique défavorable qui entraîne une stagnation ou une diminution du pouvoir d'achat, mais aussi d'une simple perte de confiance des consommateurs qui génère une baisse de leur consommation, parfois au profit de l'épargne. 2. La déconsommation volontaire : plus tendancielle, observable à moyen et long terme, elle participe d'un choix délibéré de restriction de la consommation, motivé par une volonté de prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Ce type de déconsommation choisie s'insère alors dans un souci global de développement durable et privilégie des modes alternatifs de consommation responsable tels qu'ils sont définis, entre autres, par les principes de l'économie collaborative ou de l'économie de la fonctionnalité. Selon les contextes et circonstances, ces deux types de déconsommation peuvent s'exprimer indépendamment l'un de l'autre ou bien coexister et s'alimenter mutuellement au sein d'une même entité.

Déconstruction sélective		Si la démolition se résume à de la destruction pure, la déconstruction se distingue par l'analyse et le tri des matériaux et équipements déposés. Contrairement à la déconstruction classique, la démolition sélective procède avec une méthode de dépose des matériaux. Un processus qui permet d'identifier les matériaux qui ont le potentiel d'une seconde vie et de les trier sur place pour leur futur réemploi. Le principe de déconstruction sélective s'inscrit bien dans une logique d'économie circulaire : il vise la gestion optimale de la durée de vie des équipements et matériaux, grâce à leur réemploi. Déconstruction sélective de bâtiment ou de bâtiment tertiaire, déconstruction industrielle...les filières de déconstruction sont de plus en plus opérationnelles et obtiennent d'excellents taux de réutilisation. Métaux et bétons, par exemple, atteignent presque 100 % de réemploi, tandis que le bois et le plâtre progressent vite.
Décontamination		(travailleurs, matériel, déchets) : procédure concourant à la protection collective contre la dispersion de fibres d'amiante hors de la zone de travaux et qui, pour la décontamination des travailleurs, est composée, notamment, du douchage des équipements de protection individuelle utilisés, de leur retrait et du douchage d'hygiène.
Découplage		Traditionnellement on considérait avant la crise pétrolière de 1973 que la croissance économique allait de pair avec la croissance de la consommation d'énergie (taux d'élasticité égal à un). Pendant les années 1970-80 on a assisté à une stabilisation de la consommation d'énergie dans un contexte de croissance économique. Du fait de la contrainte climatique on envisage un ambitieux découplage entre les rejets de gaz à effet de serre et la croissance économique

		grâce à un mode de développement plus sobre. Un des domaines ou le découplage semble le plus difficile à mettre en œuvre est celui de la mobilité : la croissance économique s'accompagne d'une croissance encore plus forte du transport des personnes et des marchandises. L'habitat est dans la même situation.
Décret label Bas-Carbone	**n° 2018-1043 du 28 novembre 2018**	Ce décret crée le Label Bas-Carbone, un dispositif permettant de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans divers secteurs, y compris le bâtiment. Il a été modifié en mars 2022 pour renforcer son efficacité.
Décret Tertiaire obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire	**n° 2019-771 du 23 juillet 2019**	Le décret Tertiaire est l'une des réponses apportées par le gouvernement pour atteindre ses objectifs de transition énergétique et écologique Il définit des objectifs de réduction des consommations énergétiques au parc tertiaire à trois échéances pour atteindre une consommation cible en 2050. Sont concernés : – Établissements de santé – Établissements d'enseignement – Café, hôtels, restaurants – Commerces – Administration, bureaux – Établissements culturels ou sportifs – Gares et aéroports...
Décret Performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments	**n° 2021-1004 du 29 juillet 2021**	Ce décret fixe les exigences relatives aux caractéristiques énergétiques et environnementales des constructions de bâtiments en France métropolitaine. Il introduit des seuils de performance énergétique et environnementale pour les bâtiments neufs, en mettant l'accent sur la réduction de l'empreinte carbone.

Décret Attestations de prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale	**n° 2021-1548 du 30 novembre 2021**	Relatif aux attestations de prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et à la réalisation d'une étude de faisabilité relative aux diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les constructions de bâtiments en France métropolitaine.
Décret Interdiction des chaudières au fioul	**n° 2022-8 du 5 janvier 2022**	Résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment : À partir du 1er juillet 2022, il sera interdit d'installer une chaudière neuve au fioul ou au charbon, sauf si des contraintes techniques empêchent d'utiliser un autre mode de chauffage. Cette interdiction concerne à la fois les bâtiments neufs et existants.
Décret Performance énergétique et environnementale des constructions temporaires	**n° 2022-1516 du 3 décembre 2022**	Décale au 1er juillet 2023 la date d'entrée en vigueur de la RE2020, pour les constructions exonérées de permis de construire et de déclaration préalable (b de l'article R.* 421-2 et article R.* 421-5 du code de l'urbanisme), et pour les constructions temporaires prévues pour une durée d'utilisation de moins de deux ans. Il étend, aux constructions temporaires prévues pour une durée d'utilisation de moins de deux ans, la possibilité d'appliquer des exigences alternatives à celles prévues à l'article R. 172-4 du code de la construction et de l'habitation (exigences de résultats de la RE2020).
Décrets Qualité de l'air intérieur	**n° 2022-1689 et 2022-1690 du 27 décembre 2022**	Le propriétaire ou, si une convention le prévoit, l'exploitant des ERP publics ou privés cités au 1°, 2° et 3° du II du R.221-30 du code de l'environnement est tenu de faire procéder, à ses frais, à une surveillance de la QAI des locaux de son établissement suivant le dispositif révisé en vigueur à partir du 1er janvier 2023.
Décret BACS Systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments	**n° 2023-259 du 7 avril 2023**	Le décret BACS (Building Automation and Control Systems), impose l'installation de systèmes de régulation et de contrôle des

tertiaires		consommations d'énergie dans les bâtiments non résidentiels. Il vise à optimiser la performance énergétique des bâtiments pour tous les bâtiments tertiaires équipés de système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non avec un système de ventilation, dont la puissance est supérieure à 290 kW ou 70 kW, selon un calendrier.
Décret documents attestant du respect des règles concernant l'acoustique, l'accessibilité et la performance énergétique et environnementale	**n° 2023-1175 du 12 décembre 2023**	Pris en application de l'ordonnance du 29 juillet 2022 visant à renforcer le contrôle des règles de construction, qui prévoit notamment la modification du régime des attestations à la charge des maîtres d'ouvrage au moment du dépôt du permis de construire et/ou de l'achèvement des travaux.
Décret application de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article	**n° 2023-1208 du 18 décembre 2023**	Portant application de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article L. 111-19-1 du code de l'urbanisme, permettant de : Définir la rénovation lourde d'un bâtiment et d'un parc de stationnement, Préciser les conditions d'exonération de l'obligation s'imposant aux toitures de bâtiments, Préciser les conditions d'exonération des obligations s'imposant aux parcs de stationnement.
Décret modifiant les exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiment en France métropolitaine	**n° 2024-1258 du 30 décembre 2024**	Modifie l'article R172-3 relatif à la fixation d'exigences adaptées pour les constructions et extensions de petite surface et l'annexe de l'article R. 172-4 qui précise la méthode de calcul et définit les exigences pour les indicateurs réglementaires de la RE2020 (adaptation de certains coefficients de modulation des exigences). Ce décret modifie les exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine, en mettant à jour les seuils et les méthodes de calcul pour s'adapter aux

		évolutions technologiques et aux objectifs climatiques. Cela fait suite à un retour d'expérience réalisé avec la filière de la construction après deux années d'application de cette réglementation. Le décret vise à apporter des modifications de la réglementation RE2020, sans en modifier l'ambition ou les grands équilibres mais afin de traiter des situations particulières jugées particulièrement contraintes et pour lesquelles des ajustements sont nécessaires pour garantir la soutenabilité des exigences de la réglementation à compter du 1er janvier 2025.
Décret Seconde vie 1 Redevances Foyers	**n° 2025-205 du 28 février 2025**	Fixe des conditions dans lesquelles les redevances maximales des logements-foyers faisant l'objet d'une convention Apl peuvent être augmentées lorsque des travaux d'amélioration de la performance énergétique et environnementale ont été réalisés dans les conditions prévues à l'article 1384 C bis du code général des impôts. Il permet la conclusion de conventions comprenant plusieurs redevances maximales.
Décret Seconde vie 2 Loyers	**n° 2025-206 du 28 février 2025**	Vise les conventions à l'aide personnalisée au logement des logements locatifs sociaux et les modalités d'augmentation des loyers maximaux à l'issue de certains travaux de rénovation lourde.
Décret Gonflement des Argiles	**n° 2025-920 du 6 septembre 2025**	Mise en place, à titre expérimental, d'une aide pour la prévention des désordres dans les constructions liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.
Décret Simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets	**n° 2026-302 du 21 avril 2026**	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté Égalité Fraternité* Ce texte qui s'appliquera à compter du 1er juillet 2026, modifie et accélère les procédures contentieuses en matière environnementale. Cette simplification s'applique aux recours contentieux dirigés contre des actes relatifs à des projets portant sur : – le développement des énergies décarbonées (production d'électricité

		utilisant l'énergie mécanique du vent, production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque, installations hydroélectriques, gites géothermiques...) ; – les infrastructures de transports ; – la souveraineté alimentaire ; – la souveraineté économique et industrielle ; – les opérations d'intérêt national et des grandes opérations d'urbanisme. Les actes en question sont des actes de l'autorité administrative (refus compris), de prorogation ou de transfert, qui conditionnent « la construction, la réalisation, la mise en service, l'exploitation, la modification ou l'extension des projets, y compris leurs ouvrages et travaux connexes ». Pour l'ensemble des litiges concernés, les cours administratives d'appel sont compétentes, en premier et dernier ressort. Néanmoins, il reste possible de faire un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État. Les cours administratives d'appel disposent d'un délai de 10 mois pour statuer à compter de l'enregistrement de la requête. Le décret précise également que : – l'acte doit mentionner que les recours formés sont soumis à ce nouveau régime contentieux (l'absence de cette mention n'a pas d'incidence sur la légalité de l'acte) ; – le recours administratif ne prolonge pas le délai de recours contentieux contre l'acte attaqué ; – si un tribunal administratif met sa décision en attente pour permettre la régularisation d'un acte attaqué, il reste compétent en premier ressort pour trancher le litige.
Décroissance		La décroissance est un concept politique, économique et social qui remet en cause l'idée selon laquelle l'augmentation des richesses produites conduit à l'augmentation du bien-être social. La théorie économique de la décroissance vise à réduire la production de

		biens et de services afin de préserver l'environnement. Elle se distingue des modèles de croissance économique et de développement durable (Nicholas Georgescu-Rogen, l'un des fondateurs du courant de la décroissance
Décroissance urbaine		Les villes en décroissance peuvent être définies comme des espaces urbains qui ont connu des pertes de population, un retournement économique, un déclin de l'emploi et des problèmes sociaux, symptômes d'une crise structurelle. La décroissance urbaine peut affecter des villes de toutes tailles, ou des secteurs d'une agglomération urbaine plus large. Shrinking cities, schrumpfende Städte, villes en décroissance, toshi no shukushō, depuis la fin des années 1970, ces termes ont été mobilisés par des chercheurs nord-américains, européens et japonais, et se sont peu à peu diffusés dans le langage courant. Des villes comme Détroit, Cleveland ou Leipzig sont devenues des symboles de ce phénomène, et la médiatisation de leur transformation (maisons et immeubles abandonnés, équipements ou industries en friches, chute du nombre d'habitants) a marqué les esprits. Pour autant, Détroit, qui est passée de 1 670 000 habitants en 1970 à 673 000 habitants en 2018, est aujourd'hui considérée comme le laboratoire d'expérimentations qui contribueraient à son renouvellement. Cette notion désigne les processus de perte de fonctions et de population, leurs nuances, proximités et concurrences.
Deep Decarbonization Pathways	**DDP**	L'initiative « Voies de décarbonation profonde » aide les décideurs mondiaux et nationaux à prendre des mesures pour un monde profondément décarboné avec des inégalités drastiquement réduites. Il s'agit d'une collaboration internationale d'experts qui partagent des méthodes scientifiques communes pour élaborer des

		analyses robustes et dialoguer avec les parties prenantes. Le projet « Trajectoires de décarbonation profonde » (DDP) a été lancé en octobre 2013, fruit d'une collaboration entre l'IDDRI et le SDSN, sous la direction de Laurence Tubiana et Jeffrey Sachs. Son objectif principal était de contribuer à un résultat positif lors de la COP21, en démontrant que les trajectoires de décarbonation profonde définies par les pays à l'horizon 2050 peuvent constituer un instrument pertinent pour orienter les ambitions et les actions nationales. À cette fin, un groupe d'équipes de recherche nationales issues de 16 pays – tous de grands pays émetteurs du G20, développés et émergents – a été réuni afin d'élaborer des trajectoires nationales compatibles avec l'objectif mondial de limiter le réchauffement climatique à 2 °C . Jusqu'à fin 2015, ce groupe a travaillé à définir les fondements méthodologiques des DDP, en réponse aux défis intrinsèques posés par cette approche (c'est-à-dire la nécessité d'aborder un problème mondial comme un ensemble d'analyses nationales). Un rapport de référence a été élaboré, proposant des analyses détaillées des trajectoires de transition énergétique pour chacun des 16 pays, ainsi qu'une analyse comparative des défis, des opportunités et des solutions pour une décarbonation mondiale compatible avec une limite de température de 2 °C, adaptée aux réalités nationales. Grâce à la diffusion internationale et nationale de ces conclusions, le DDP a contribué à l'Accord de Paris. Suite à la signature de l'Accord de Paris, le Programme de développement du développement (PDD) est passé d'un projet unique de grande envergure à une initiative composée d'une diversité de projets et d'activités. Ces projets partagent la même approche et les mêmes méthodes, mais les mettent en œuvre de manière plus diversifiée. Sur le plan analytique, le PDD a commencé à réaliser des analyses sectorielles détaillées, notamment pour les transports, l'industrie et les secteurs non énergétiques tels que

		l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des terres.
Deeptech		La notion de Deeptech désigne l'ensemble des entreprises et des projets développant des produits ou des services fortement technologiques.
Défaillances en cascade		Phénomène de propagation des défaillances d'un système à d'autres se faisant par le biais de dépendances. Il entraîne l'aggravation progressive des impacts de l'événement initial et l'accroissement de la zone impactée, rendant les processus de relèvement plus difficiles et plus lents.
Défaunation		Extinction locale ou globale des populations ou des espèces d'animaux sauvages. Cette extinction peut être fonctionnelle (l'espèce existe encore mais ne joue plus de rôle dans son écosystème)
Défendabilité		Capacité d'un enjeu (bâtiment/quartier) à être défendu efficacement et en sécurité par les secours (ou par actions locales). Dépend de l'accès, de l'eau, de la topographie, de la charge combustible, de l'espacement des structures et du contexte météo. Concept très opérationnel, souvent moins formalisé académiquement.
Défenseur de l'environnement		Les défenseurs de l'environnement, ou défenseurs des droits humains environnementaux, sont des individus ou des collectifs qui protègent l'environnement des atteintes à la protection de l'environnement résultant de l'extraction des ressources, de l'élimination des déchets dangereux, des projets d'infrastructure, de l'accaparement des terres ou d'autres dangers. En 2019, le Conseil des droits de l'homme des Nations

		Unies a reconnu à l'unanimité leur rôle essentiel dans la protection de l'environnement. Le terme « défenseur de l'environnement » est largement utilisé pour désigner une grande diversité de groupes et de leaders environnementaux issus de différentes cultures, qui emploient des tactiques et poursuivent des objectifs différents. L'utilisation de ce terme est contestée, car elle homogénéise un large éventail de groupes et de campagnes, dont beaucoup ne s'identifient pas à cette appellation et n'ont pas nécessairement pour objectif explicite la protection de l'environnement (leur motivation étant principalement axée sur des préoccupations de justice sociale).
Défi de Bonn		Un effort mondial visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées dans le monde d'ici 2020 et 350 millions d'hectares d'ici 2030. Il est supervisé par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, avec l'Union internationale pour la conservation de la nature comme secrétariat.
Déficit d'adaptation		Ecart entre l'état actuel d'un système et un état qui minimise les impacts négatifs des conditions climatiques existantes et de leur variabilité.
Déficit écologique		Niveau des ressources consommées et des déchets produits par une population, qui dépasse le niveau de ce que la nature peut produire et de ce qu'elle peut assimiler de manière durable sur place.
Déficit foncier		Les propriétaires bailleurs qui entreprennent des travaux de rénovation peuvent imputer les déficits occasionnés par ces dépenses sur leurs revenus globaux. Pour les travaux de rénovation énergétique, le plafond de dépenses imputables est doublé jusqu'au 31 décembre 2025.

Déforestation importée		Selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 420 millions d'hectares de forêts, représentant environ 10 % des forêts du monde ont disparu entre 1990 et 2020, soit une surface plus importante que celle de l'Union européenne (UE). La déforestation importée couvre l'importation de matières premières ou de produits transformés dont la production a contribué, directement ou indirectement, à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la conversion d'écosystèmes naturels dans les pays producteurs. Depuis 2021, la SNDI est inscrite dans la loi Climat et résilience. Dans le cadre de son application, un guide d'achat à destination des acteurs de la commande publique s'engager dans une politique d'achat public zéro déforestation a été publié en novembre 2021, par le service de l'économie verte et solidaire du Commissariat général au développement durable. En France, Le bois des maisons en bois est issu de forêts gérées durablement, il provient de forêts gérées de manière durable. Cela signifie que les coupes de bois sont contrôlées et raisonnées pour être conformes à des normes et des certifications. Ainsi, le label PEFC majoritaire en France, et le label FSC, certifient la bonne gestion de ressources forestières et contrôlent la chaîne de transformation du bois.
Degrés heures	**DH**	L'indicateur, appelé degré heure (DH), a été introduit pour évaluer le confort d'été dans les bâtiments dans la RE2020. C'est un indicateur de confort d'été qui mesure la durée cumulée pendant laquelle les occupants d'un bâtiment sont exposés à une température supérieure à un seuil de confort prédéfini. Il offre une mesure précise de l'inconfort thermique ressenti par les occupants. Il prend en compte la durée pendant laquelle la température dépasse un seuil de confort défini. Ainsi, il permet de mieux évaluer la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments pendant les périodes chaudes.
Degré heure d'inconfort	**DHI**	Cet indicateur évalue l'inconfort perçu par les occupants. Il exprime la durée et l'intensité

		des périodes d'inconfort dans le bâtiment. Sans la RE2020, pendant la journée, un seuil de température adaptatif est établi, situé entre 26°C et 28°C. Au-delà de ces seuils, chaque degré supplémentaire est considéré comme inconfortable pour les occupants.
Degrés heures Mode de calcul		Il s'agit de simuler au pas horaire i] la température intérieure en fonction des caractéristiques de bâtiment, sur la base des températures de la canicule de 2003. Ensuite, on prend en compte une température conventionnelle ii] (26 à 28°C le jour, 26°C la nuit). Enfin, on fait la différence entre ces deux températures. Ainsi, avec une température simulée de 30°C iii] entre 12h et 13h, on compte 3 degrés-heures (DH). Dans le cas où la température simulée est inférieure ou égale à 27°C, on considère qu'il n'y a pas de surchauffe, on ne compte donc rien. En cumulant les degrés-heures pendant la saison estivale, on obtient la valeur des DH pour le bâtiment concerné. Trois cas se présentent alors pour les projets : 1. DH > 1250 : non conforme à la RE2020 2. DH < 350 : conforme à la RE2020, le bâtiment est considéré confortable en toutes circonstances 3. 350 ≤ DH ≤ 1250 : risque d'inconfort d'été. Le calcul RE2020 pénalise le projet forfaitairement en fonction du type de bâtiment, de la zone climatique et des degrés-heures d'inconfort. Ce sera vraisemblablement la tranche visée par la majorité des constructeurs.
Degré d'implication des occupants	**DIO**	Aptitude des occupants d'un bâtiment à s'investir dans le fonctionnement bioclimatique du bâti (gestion des volets, des stores, de la ventilation naturelle,) et dans

		l'utilisation et la gestion des systèmes énergétiques (coupures en cas d'absence, adaptation des consignes en fonction de la présence,). Dans le cadre d'une approche simplifiée, l'outil Guidance Wheel propose deux catégories d'occupants : - impliqués dans le fonctionnement du bâtiment (mettant en œuvre des actions d'éco-utilisation et d'éco-gestion) - non impliqués dans le fonctionnement du bâtiment.
Degrés-jours	**DJ**	Le degré jour est une valeur représentative de la différence entre la température d'une journée donnée et un seuil de température de référence (18 °C dans le cas des DJU ou Degré Jour Unifié). Sommés sur une période, ces écarts permettent de calculer les besoins de chauffage et de climatisation d'un bâtiment.
Degrés-jours 15/15	**DJ 15/15**	Le nombre de degrés-jours 15/15 (°d ou ddj) pour un jour donné est égal à la différence entre la température intérieure d'un bâtiment ou d'un local (fixée à une valeur de 15°C) et la moyenne journalière des températures extérieures pour autant que celle-ci n'excède pas 15°C. Si la température extérieure moyenne est supérieure à 15°C, le nombre de degrés-jours 15/15 pour la journée considérée est nul.
Degré Jour Unifié	**DJU**	Le DJU est une valeur représentative de l'écart entre la température moyenne d'une journée donnée et un seuil de température préétabli (18°C). Sommés sur une période, ils permettent de calculer les besoins de chauffage et de climatisation d'un bâtiment.
Degré-jour de chauffage		Le nombre de degrés-jours de chauffage est une mesure du besoin de chauffage sur une période donnée. Il est calculé par rapport à un seuil de référence (17° dans les statistiques nationales de l'énergie). Si la température moyenne d'une journée est supérieure ou égale à ce seuil, le nombre de degrés-jours sur la journée est nul. Dans le cas contraire, il est égal à la différence entre le seuil et la température moyenne de la journée.

Degrés-jours de refroidissement		L'indice Cooling Degree Days est pertinent pour l'énergie. Cet indice fait partie du type de danger de température moyenne de la catégorie chaleur et froid de la classification. L'indice mesure l'excès de chaleur en cumulant des degrés quotidiens au-dessus d'un seuil de température. C'est un indicateur de l'énergie nécessaire pour refroidir un bâtiment. Il existe plusieurs implémentations de ces indices qui utilisent différentes données sous-jacentes (par exemple, la moyenne quotidienne par rapport à la température minimale et maximale quotidienne), les températures seuils et d'éventuelles restrictions saisonnières (par exemple, uniquement une saison de refroidissement prédéfinie). La définition utilisée ici utilise une combinaison de la moyenne quotidienne, de la température maximale et de la température minimale. Une valeur plus élevée signifie des températures plus élevées, plus de demande d'énergie pour le refroidissement.
Délaissés urbains		Les ex-terrains vagues : Les délaissés urbains sont des espaces sans fonction officielle et en rupture avec le tissu urbain environnant. Espaces transitoires présentant souvent une végétation spontanée, les délaissés constituent un habitat pour de nombreuses espèces végétales et leur intérêt pour la biodiversité urbaine est maintenant reconnu. Ils représentent aussi des lieux privilégiés pour augmenter le contact des habitants avec la nature et répondre à la croissante demande sociale de nature en ville.
Délégataire CEE		Les obligés peuvent choisir de déléguer, partiellement ou entièrement, leur obligation à une structure tierce, appelée délégataire, qui devient obligé à leur place.

		Le délégataire est une structure désigné par l'obligé pour servir d'intermédiaire, il dispose des mêmes droits et obligations qu'un obligé, à savoir récolter sur une période donnée un certain volume de CEE. Le volume minimal délégué est de 1 TWhc par délégataire. La délégation d'une obligation ne vaut que pour une seule période et doit être renouvelé à chaque nouvelle période.
Délégation Interministérielle au Nouveau Nucléaire	**DINN**	Le Nouveau Programme Nucléaire est supervisé par la Direction Interministérielle du Nouveau Nucléaire (DINN). Cette Direction est à l'origine d'un Comité de Revue qui assure le suivi des opérations. Par ce Comité et par d'autres dispositions, se sont constitués des outils d'aide au pilotage du Nouveau programme Nucléaire.
Délestage en gaz		Le délestage consiste en une diminution importante, pouvant aller jusqu'à l'arrêt complet, de la consommation de gaz en moins de 2h. C'est une obligation réglementaire qui s'impose à tous les clients sollicités par GRDF dans le cadre des textes en vigueur. Dispositif encadré par le décret délestage du 7 avril 2022, qui permet de maintenir un équilibre de réseau entre la consommation et l'approvisionnement en gaz. Le délestage est une obligation réglementaire qui impose à certains gros consommateurs de gaz de diminuer ou interrompre leur consommation de gaz naturel pendant quelques heures (en moins 2 heures) afin de protéger l'alimentation en gaz des sites à mission d'intérêt général et des particuliers. Le délestage vise en priorité des consommateurs les plus importants, consommant plus de 5 GWh/an. Ces consommateurs sont répartis en 4 catégories, délestables dans cet ordre de priorité : 1. les centrales de production d'électricité à partir de gaz,

		2. les consommateurs pouvant réduire leur consommation sans conséquence économique, 3. les consommateurs subissant des conséquences économiques majeures si délestage, 4. les consommateurs reconnus comme assurant une mission d'intérêt général.
Delta T		Différence de température entre l'eau injectée dans le réseau de chaleur et celle qui revient à la chaufferie.
Demande d'autorisation environnementale	**DAE**	La demande d'autorisation environnementale est déposée : – soit de manière dématérialisée en utilisant le site entreprendre.service-public.fr. La téléprocédure offre au pétitionnaire des simplifications et des gains de temps tout au long de la procédure d'instruction, – soit en version papier auprès du guichet compétent au sein du département concerné (dans ce cas le formulaire CERFA associé à la demande est requis). Le guichet est, selon les départements, intégré : soit en préfecture, soit au sein des entités DDT(M) ou des services instructeurs.
Demande biochimique en oxygène des eaux usées	**DBO5**	. Demande biochimique en oxygène des eaux usées pendant la décomposition sur une période de 5 jours. Mesure de la teneur en matière organique des eaux usées.
Demande d'énergie		Quantité d'énergie qu'un bâtiment consomme pour couvrir l'ensemble des besoins en énergie nécessaires afin d'assurer à ses habitants une vie ou un environnement de travail confortable.
Demand Reponse		Demand Reponse, Demand-side management, Demand-side reponse : Il s'agit de la capacité des consommateurs d'énergie à moduler leur consommation électrique sur sollicitation d'un opérateur tiers. Cette action peut être menée à la hausse ou à la baisse. Flexibilité (Demand

		Response) à la baisse ou effacement : en cas de forte tension sur le système électrique, les consommateurs flexibles peuvent réduire leur consommation électrique par l'arrêt du fonctionnement d'équipements. Flexibilité (Demand Repsonse) à la hausse : une hausse de la consommation électrique peut être requise pour absorber une production excédentaire d'électricité à partir d'énergies renouvelables.
Démantèlement		Pour une installation nucléaire, ensemble des opérations techniques (démontages d'équipements, etc.) qui conduisent, après assainissement final, à son déclassement (radiation de la liste des installations nucléaires de base).
Démarchandisation foncière		La démarchandisation foncière est l'une des solutions les plus prometteuses pour faciliter l'accès à un logement décent. Les fiducies foncières communautaires, par exemple, sont conçues pour détenir des terres à perpétuité et les retirer du marché afin de développer des logements abordables. Dans certaines coopératives d'habitation, les terres sont la propriété de la coopérative. Les restrictions à la revente constituent un autre outil de prévention de la spéculation foncière. La démarchandisation foncière est perçue comme un moyen de soutenir une « production sociale » de logements, guidée par les besoins des résidents plutôt que par la perspective de rentabilité, et permettant la solidarité intracommunautaire, et parfois intergénérationnelle, grâce à des dispositions anti-spéculation. En France la loi a développé Les foncières solidaires, ou organismes de foncier solidaire (OFS), structures d'investissement (sociétés civiles immobilières) qui permettent de développer une offre de logements à destination des personnes aux revenus modestes. Les foncières solidaires accompagnent notamment le développement du bail réel solidaire sur l'ensemble du territoire national. Sous réserve de respecter des conditions précises, un investissement en foncières solidaires offre

		des avantages fiscaux non négligeables. Ces derniers ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2025.
Déménagements		La production de bois rond (le terme est également utilisé comme synonyme d'extractions dans le contexte de la foresterie) comprend toutes les quantités de bois extraites de la forêt et d'autres terres boisées, ou d'autres sites d'abattage d'arbres pendant une période de temps définie.
Démétropolisation		Transfert des services de l'Administration (fiscale, notamment) localisés dans une métropole (Paris, particulièrement) vers les régions, dans des villes petites ou moyennes. (Au travers de l'objectif de démétropolisation, l'État souhaite rééquilibrer la présence des services sur le territoire.)
Démocratie énergétique		La démocratie énergétique est un concept issu du mouvement pour la justice environnementale qui associe la transition vers les énergies renouvelables aux efforts de démocratisation de la production et de la gestion des ressources énergétiques – notamment la propriété sociale des infrastructures énergétiques, la décentralisation des systèmes énergétiques et l'élargissement de la participation citoyenne à l'élaboration des politiques énergétiques. La démocratie énergétique prône une participation accrue aux transitions énergétiques et est utilisée dans la littérature pour décrire une transition démocratique globale en cours. Démocratie énergétique et justice climatique sont de plus en plus associées. La démocratie énergétique est également mentionnée en parallèle avec le concept de justice énergétique, bien qu'avec ses propres implications. Plutôt que de considérer la décarbonation comme un défi purement technologique, la démocratie énergétique perçoit la transition vers les énergies renouvelables comme une

		opportunité de redistribuer le pouvoir politique et économique vers des objectifs égalitaires.
Démondialisation		La démondialisation est un concept prônant une nouvelle organisation de l'économie mondiale. Elle prend en compte l'augmentation des interdépendances humaines dans le monde mais s'efforce de les soustraire à la domination de la mondialisation financière et du libre-échange. Elle vise à rendre plus juste, sociale et écologique l'organisation économique mondiale grâce à de nouvelles règles endiguant les effets néfastes du libre-échange et du néolibéralisme. Elle a aussi pour objectif de mieux articuler la décision prise dans le cadre civique à l'action au niveau international. La démondialisation se fonde principalement sur la mise en place de taxes douanières, modulées selon le coût écologique et social des marchandises, et la reterritorialisation de la production.

Démonstrateurs industriels pour la ville durable	**DIVD**	La démarche Démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD) s'adresse à des acteurs privés et parapublics de métiers et de tailles très divers (grands groupes français du BTP, de l'énergie, du numérique, des transports, mais aussi des PME, des starts up, des universités, des établissements publics...) qui se sont réunis en consortium. Les consortiums lauréats des appels à projets cherchent à inventer de nouveaux modèles pour contribuer à la ville durable. Ils développent des solutions et des innovations techniques, organisationnelles et de gouvernance, à toutes les étapes de la conception et de la gestion urbaine : smart grids, living lab., plateformes numériques d'échange de données urbaines, services urbains innovants, ou encore quartiers à énergie positive.
Dendrochimie		Analyse d'éléments chimiques dans les cernes de croissances de l'arbre, représentatifs de l'historique de la pollution du sol.
Déni climatique		Discours retardant l'action climatique, le blanchiment écologique et les théories du complot sont des formes de mésinformation et de désinformation climatiques.

Dénialisme		Le dénialisme (ou négationnisme scientifique) est le rejet ou la contestation des faits établis par la communauté scientifique, souvent pour des raisons idéologiques, économiques ou politiques. Il peut concerner divers sujets, comme le changement climatique, l'évolution, les vaccins ou même certains événements historiques. Caractéristiques du dénialisme 1. Rejet des preuves scientifiques : Refus des études et consensus établis. 2. Théories du complot : Supposition que les scientifiques ou les gouvernements manipulent les faits. 3. Manipulation des données : Sélection d'informations partielles ou déformées pour appuyer un point de vue. 4. Attaques contre les scientifiques : Décrédibilisation des experts et de la recherche.
Dénitrification		Réduction microbienne des nitrates ou des nitrites en azote moléculaire (N2) à travers lequel l'azote est émis du substrat vers l'atmosphère.
Densification		Au sens démographique et géographique, le terme densification se définit comme une augmentation de la densité (de la population, de l'habitat). Ces processus et moyens d'actions de la densification peuvent se manifester tant sur l'organisation du bâti, l'espace privé, que sur l'organisation de la structure viaire, l'espace public. Et ce dans un espace en deux ou en trois dimensions à définir. Au sens urbanistique, le terme désigne tant les processus (dynamique spatiale à temporalité définie provoquant un changement d'état) que les moyens d'action (ensemble des moyens opérationnels et autres leviers d'action pour densifier un territoire).
Densification douce maîtrisée	**DDM**	La densification douce, c'est densifier un quartier pavillonnaire avec des logements individuels. Une densification douce réussie

		prend en compte la dimension collective de cette urbanisation nouvelle et diffuse au sein de l'habitat existant : insertion paysagère et urbaine des nouvelles constructions, gestion des stationnements, qualité du voisinage et gestion des vis-à-vis, qualité des espaces publics, soit une opportunité d'apporter des améliorations dans un tissu pavillonnaire tout en préservant un cadre de vie agréable.
Densification des espaces bâtis		La densification est historiquement un mode normal d'évolution des villes européennes. Elle s'est généralement opérée par urbanisation des espaces disponibles, par élévation de la hauteur des bâtiments existants ou par renouvelle- ment du bâti. La densification peut consister à bâtir sur des parcelles existantes (en fond de jardin, en hauteur, BIMBY), à bâtir des logements collectifs dans des interstices du bâti existant (urbanisme endogène), ou à réhabiliter des bâtiments existants pour y construire plusieurs logements (recyclage urbain).
Densification parcellaire		La densification parcellaire ou politique de densification parcellaire ou densification douce est une politique d'aménagement qui consiste à encourager les propriétaires de terrains bâtis à créer de nouveaux logements grâce à la division de leur parcelle ou à la surélévation de leur maison.
Densification pavillonnaire		Les quartiers pavillonnaires constituent un terrain favorable à une action publique efficace. Les évolutions des modes de vie, accélérées par la crise sanitaire, représentent de réelles opportunités. En s'appuyant sur la valorisation foncière et immobilière du tissu pavillonnaire, on permet aux ménages propriétaires qui cèdent une partie de leur terrain ou créent une extension / surélévation de bénéficier d'un complément financier qui pourra être réinvesti dans la rénovation énergétique de leur maison.

		Massivement construites dans la période de l'après-guerre, pour une grande partie d'entre elles aujourd'hui dégradées, les zones pavillonnaires représentent un modèle d'habitat particulièrement énergivore qui doit aujourd'hui évoluer pour répondre aux nouveaux modes de vie. Elles constituent de fait une réelle opportunité d'investir dans la rénovation énergétique et un terrain privilégié pour une intervention publique pertinente dans le secteur de la maison individuelle.
Densité		Dans le domaine de l'urbanisme, le terme densité (D) se définit généralement par une formule mathématique établie sous forme d'un rapport entre une quantité d'éléments (N) représentant le contenant (nombre de niveaux, etc.) ou le contenu (nombres d'habitants, etc.) et un espace de référence (S) qui peut être une surface (densité surfacique), un volume (densité volumique) ou une longueur (densité linéaire). Notons que la densité surfacique est la plus couramment utilisée. La formule du calcul de densité est alors du type : D (P) = N / S.
Densité acceptable		La densité acceptable en urbanisme dépend de plusieurs facteurs, les infrastructures, la qualité de vie et les objectifs de durabilité. Elle se mesure généralement en habitants par hectare (hab/ha) ou logements par hectare et varie selon le type d'urbanisation.
Densité bâtie		La densité bâtie, selon la définition française se calcule à l'échelle de l'îlot, de l'espace public ou du quartier. Elle est utile pour analyser et comparer des tissus. En tant que recommandation, elle permet de donner une idée de la hauteur moyenne projetée des bâtiments en fonction de leur emprise au sol. Dans ce cas il est préférable de l'accompagner de recommandations de gabarits et d'alignement.

Densité énergétique		Dans les applications de stockage de l'énergie, la densité énergétique fait référence soit à la densité d'énergie massique, soit à la densité d'énergie volumique. Plus la densité d'énergie est élevée, plus il y a d'énergie pouvant être stockée ou transportée pour un volume ou une masse donné. Ceci est particulièrement important dans le domaine des transports (automobile, avion, fusée...). On notera que le choix d'un carburant pour un moyen de transport, outre les aspects économiques, tient compte du rendement du groupe motopropulseur.
Densité maximale		La Densité maximale ou Population limite, densité potentielle caractérise les effectifs maximum d'une population qu'il serait concevable de faire vivre dans un écosystème donné sans réduire irréversiblement la capacité à les entretenir dans le futur. Cet effectif maximum varie en fonction du niveau et du mode de vie des populations.
Densité résidentielle	**DR**	Nombre de logements / la superficie de territoire étudié exprimée en hectares ou en km² pour les échelles de territoire macro. La densité résidentielle et la DR nette (nombre de logement/superficie du territoire considéré diminuée de la superficie des voiries, places et espaces verts publics) est l'indicateur de densité le plus utilisé, dans les schémas de structure par exemple. Il présente l'avantage d'être relativement facile à utiliser dans les documents planologiques en général. De plus, l'inverse de la DR nette donne une information sur la surface de parcellaire, privée ou semi-privée, relative au logement (m² d'espace ouvert/logement).
Densité thermique		La densité thermique appelée d est une unité qui permet de donner un ordre de grandeur sur le dimensionnement d'un réseau de chaleur/froid. Elle s'exprime en (MWh/(ml.an), de la façon suivante :

		d = quantité de chaleur livrée sur une année (MWh) / longueur de tranchée du réseau (m)
Densité urbaine	**DU**	La densité urbaine désigne la densité de la population d'un tissu urbain. La densité urbaine est le plus souvent beaucoup plus élevée que la densité moyenne d'un pays. On peut distinguer les mesures suivantes : 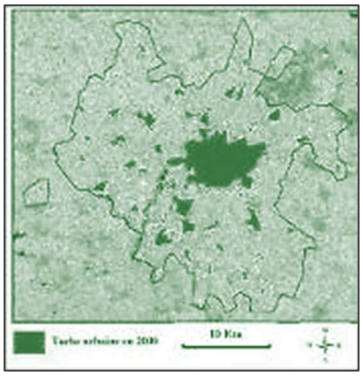 1. Densité résidentielle : nombre de logements à l'hectare. 2. Densité de population : nombre d'habitants à l'hectare. 3. Coefficient d'emprise au sol (CES) : emprise au sol du bâti / surface de l'îlot. 4. Densité bâtie : CES multiplié par le nombre de niveaux.
Dépassement climatique		Le dépassement climatique désigne la période pendant laquelle le réchauffement aura été supérieur à 1,5°C, avant de retomber. Cette période se produira probablement vers le milieu de ce siècle, mais les signes d'accélération montrent que cela pourrait arriver avant.
Dépendance à l'égard des importations		Quantifiée en % comme la part des importations nettes d'énergie primaire fossile (charbon, pétrole, gaz) dans l'approvisionnement énergétique total. Une baisse des importations nettes implique une plus grande sécurité énergétique.
Dépendance à l'égard des matières		Indicateur de l'UE qui mesure la part des matières importées dans l'utilisation globale des matières, afin d'établir le degré de dépendance de l'UE vis-à-vis des importations permettant de mesurer la contribution de l'économie circulaire à la sécurité de l'approvisionnement en matières, en énergie et à l'autonomie stratégique ouverte de l'Union. Un indicateur sur l'autosuffisance pour

		certaines matières premières est utilisé depuis 2018.
Dépenses conventionnelles d'énergie	**DCE**	Les consommations conventionnelles s'expriment souvent en énergie primaire (on multiplie par 2,58 les consommations finales électriques et par les consommations finales des autres énergies). portent sur l'ensemble des usages de l'énergie pour le logement relevés par les diagnostics de performance énergétique (DPE), le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la climatisation. Cette dernière tend à être sous-estimée, ne serait-ce que parce que les besoins de climatisation des logements ne sont pris en compte que s'ils sont équipés d'un système de climatisation fixe. On parle de dépenses conventionnelles car les besoins d'énergie estimés par les DPE. Les dépenses conventionnelles sont, par construction, indépendantes des comportements énergétiques réels des occupants. Les dépenses réelles peuvent être inférieures, par exemple lorsqu'un ménage dont les enfants ont décohabité continue de vivre dans le logement familial sous-occupé, et ne chauffe plus l'ensemble des pièces.
Dépense de protection de l'environnement (INSSE)	**DPE**	Les activités de protection de l'environnement résultent pour l'essentiel de l'application des règles et normes environnementales. La réglementation nationale ou européenne fixe le niveau minimum retenu par les autorités publiques afin d'assurer la protection de l'environnement et les bénéfices qui lui sont liés, y compris en termes de santé. La dépense de protection de l'environnement mesure l'effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend les domaines suivants : 1. la protection de l'air ambiant et du climat. 2. la gestion des eaux usées. 3. la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs de

		faible activité, le compostage, le nettoyage et le balayage de la voirie). 4. la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface. 5. la lutte contre le bruit et les vibrations (à l'exclusion de la protection des lieux de travail). 6. la protection de la biodiversité et des paysages. 7. la protection contre les radiations (à l'exclusion de la sécurité extérieure). 8. la recherche et développement en environnement. 9. les autres activités de protection de l'environnement, dont l'administration et la gestion générales de l'environnement. Les activités de gestion et d'utilisation des ressources ne sont pas inclues dans cette dépense. Ainsi, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables, les activités de récupération, recyclage ne sont par exemple pas prises en compte dans la dépense de protection de l'environnement.
Déperditions énergétiques		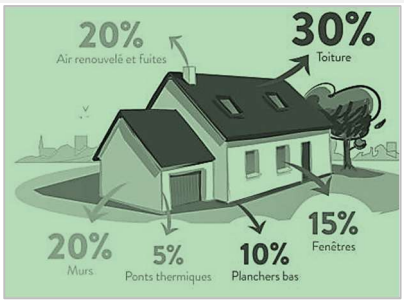 Pertes de chaleur ou de fraîcheur vers l'extérieur du bâtiment, liées à des défauts d'étanchéité à l'air ou à un excès de ventilation. Les déperditions thermiques sont mesurées avec trois indicateurs : – Le coefficient de transfert thermique par transmission Htr (ou HLC 2). – Le coefficient de transfert thermique par renouvellement d'air, dû aux infiltrations d'air, Hve (W/K). – Le coefficient de déperdition thermique globale à travers l'enveloppe du bâtiment liée aux infiltrations d'air et aux transmissions thermiques, HLC 1W/K.

Déperdition thermique		Fuite de chaleur (ou de fraicheur) dans les logements. Le terme de déperdition thermique désigne la perte d'énergie sous forme de chaleur au sein des maisons et appartements mal isolés. Les déperditions thermiques se produisent de trois façons : – les déperditions à travers les parois, dites surfaciques, – les déperditions par ponts thermiques, – les déperditions par renouvellement d'air.
Déphasage thermique		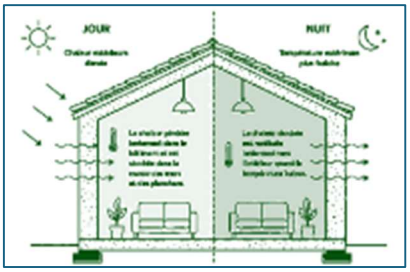 Temps que met un flux de chaleur pour traverser une épaisseur donnée de matériau. Le déphasage thermique est très important l'été : c'est la capacité des matériaux (pas seulement les isolants) composant l'enveloppe de l'habitation à ralentir la pénétration de la chaleur. Le déphasage permet donc de lisser les écarts de températures intérieures dus aux variations de températures extérieures ; en bref, de gagner en confort et de supprimer la climatisation. En pratique, il est souhaitable que le front de chaleur provenant de l'extérieur traverse l'isolant en 10h minimum. En effet la chaleur la plus intense sera atteinte vers midi et sera restituée à l'intérieur vers 22h. A ce moment il faudra ventiler la maison pour faire pénétrer de l'air extérieur devenu plus frais que l'intérieur. Le déphasage thermique est lié à l'inertie thermique, qui est le temps que met un matériau à atteindre la température de son environnement. Concrètement, plus un matériau est dense plus il met du temps à

		atteindre la température de son environnement, et moins il est isolant contre le froid (exemple : le béton). En revanche, plus un matériau est léger, plus il se réchauffe vite et plus il sera isolant contre le froid (exemple : la laine minérale).
Déplacé climatique		On distingue les migrants environnementaux des personnes déplacées pour des raisons environnementales. Ces dernières désignent les personnes contraintes de migrer en raison d'événements soudains, de changements climatiques progressifs ou lents, ou de dégradations et de catastrophes environnementales d'origine humaine. Le nombre de déplacés a atteint un record de 32,6 millions en 2022. L'IEP, un groupe de réflexion international, prévoit une forte augmentation de ce chiffre. Il prévoit que 1,2 milliard de personnes pourraient être déplacées dans le monde d'ici 2050 en raison de l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles.
Dépoldérisation		Aménagement humain inverse, qui vise à réouvrir le polder aux intrusions marines, à des fins de renaturation ou de restauration écologique. Le phénomène n'est pas anecdotique, les dépoldérisations entreprises ont été multipliées par trois, concernant de surcroît des superficies de plus en plus vastes puisqu'on envisage de rendre des îles (poldérisées) entières à la mer.
Dépollution		Le préfet peut exiger des travaux de dépollution d'un terrain si le sol est pollué ou s'il y a un risque de pollution. La loi ALUR permet au préfet, après une mise en demeure infructueuse du responsable, d'exiger que ces travaux soient effectués aux frais du responsable (voir aussi principe pollueur-payeur).

Dépose (amiante)		Opération consistant à retirer les MCA (Matériaux Contenant de !'Amiante) par des méthodes de déconstruction (démontage, décollage, etc.), c'est-à-dire en utilisant des procédés qui permettent de préserver au maximum l'intégrité des MCA.
Dépose soigneuse (en vue du réemploi)		La dépose soigneuse désigne l'action de défaire de façon non destructive des matériaux, équipements et éléments qui ont été placés dans un bâtiment. Le terme s'utilise le plus souvent pour dénoter l'intention que ces matériaux, équipements et éléments puissent être réemployés par la suite. La dépose suggère une forme de réversibilité (). Elle vise à revenir à un état semblable à celui qui précédait la pose des divers éléments de construction de façon à ce que ceux-ci puissent servir à nouveau. Pour éviter toute confusion, il est recommandé de préciser que la finalité de cette dépose est de permettre le réemploi.
Derecho		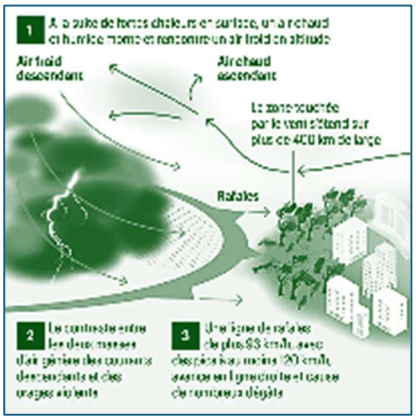 Un derecho, aussi orthographié dérécho, est un phénomène météorologique rare de convection profonde extratropicale, qui se déplace rapidement et qui produit de très fortes rafales descendantes causant d'importants dommages généralisés. Il se classe dans la catégorie des systèmes convectifs de méso-échelle. Le derecho dure plusieurs heures, voire plus de 10 heures, parcourant donc une très grande distance (jusqu'à plus de 1 000 km). La ligne orageuse s'étend également sur au moins 300 km de longueur, donne des vents en rafales d'au moins 120 km/h assez généralisés et se déplace plus rapidement que le vent moyen de la basse troposphère. Sa trajectoire est une

		ligne droite, d'où son appellation, empruntée à l'espagnol, signifiant « tout droit ».
Dérèglement climatique		Les dérèglements climatiques désignent les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques. Il peut s'agir de variations naturelles, dues par exemple à celles du cycle solaire ou à des éruptions volcaniques massives. Le gouvernement, sur pression du Sénat, a choisi pour la loi climat et résilience ce mot plutôt que changement climatique. “Issue des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat, la loi est dénommée loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021.
Dernière Rénovation		DERNIÈRE RÉNOVATION. En mars 2022, des citoyens et citoyennes ont posé un ultimatum au Président de la République qui devait acter une obligation de rénovation globale et performante du parc immobilier français d’ici 2040. Faute de réponses, la campagne Dernière Rénovation s’est lancée pour forcer le gouvernement à agir. Des centaines de citoyens sont entrés en résistance civile en multipliant les actions perturbatrices non-violentes afin d’obtenir enfin les changements législatifs requis.
Dérogation article 28		L’article L152-6 du code de l’urbanisme vise à lever les difficultés inhérentes à certains projets de densification, dans les zones tendues en ce qui concerne l’offre de logements. En application de l’article, l’autorité chargée de délivrer le permis peut déroger au cas par cas aux règles du plan local d’urbanisme relatives au gabarit, à la hauteur et à la création d'aires de stationnement des constructions qui s’avèrent parfois trop contraignantes ou inadaptées à certains projets. Les dérogations sont soumises à la création de logements : elles doivent faciliter la réalisation

		de projets dans les zones où le foncier constructible est rare, avec pour ambition un haut niveau de qualité architecturale et d'insertion urbaine.
Descente d'échelle		Méthode permettant, à partir de simulations climatiques de grande échelle (de l'ordre de 300 à 50 km), de descendre à des échelles fines de l'ordre de la dizaine de kilomètres, et/ou de corriger les résultats des simulations à partir d'observations.
Design for Manufacturing & Assembly)	**DFMA**	La conception pour la fabrication et l'assemblage (DFMA) est une méthodologie d'ingénierie qui se concentre sur la simplification de la conception d'un produit afin d'améliorer la facilité de fabrication et l'efficacité de l'assemblage.
Désembouage		Technique de nettoyage des installations de chauffage central. Elle consiste à éliminer les boues qui se sont formées et accumulées dans le réseau de chaleur. Ce procédé peut être mécanique ou chimique.
Déshumidification		Action de condenser tout ou partie de l'eau contenue dans l'air afin de diminuer son degré hygrométrique (humidité relative).
Design biophilique		Les bâtiments conçus de manière biophilique intègrent des éléments tels que l'éclairage et la ventilation naturels, des composants du paysage naturel et des détails supplémentaires afin de créer un environnement construit plus productif et plus sain pour les occupants.
Design, build, finance, maintain (operate)	**DBOFM**	Conception, construction, financement, exploitation, maintenance - DBFOM, forme de contrat intégré dans lequel le prestataire est responsable de la conception, de la construction, du financement, de la maintenance et éventuellement de l'exploitation de l'objet du contrat. Ce type de

		contrat est souvent conclu dans les grands projets d'infrastructure et de construction. Les clients du secteur public ont généralement recours au DBFOM à deux fins : – Répartir le risque du projet à l'entrepreneur du secteur privé. – Attribuer la responsabilité du projet à un entrepreneur du secteur privé possédant une expertise dans des domaines qui font défaut au client. En regroupant les composantes du projet, le client du secteur public renonce à sa responsabilité sans pour autant abandonner sa propriété.
Désillusions du progrès		L'ouvrage de Raymond Aron, Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité publié en 1969, entendait répondre à une série d'énigmes : comment se fait-il que la prospérité des années d'après-guerre, entraînée par une croissance de l'économie, le plein emploi et la généralisation de la protection sociale, suscite autant de frustrations et de troubles dans le corps social ? Comment se fait-il que l'on parle tant des inégalités alors qu'elles diminuent progressivement ? Comment se fait-il que les thèses de l'aliénation, de la domination, de l'asservissement soient si répandues alors que jamais autant encore dans l'histoire, les conditions de l'émancipation et de l'affirmation de la personnalité n'ont été aussi favorables ? Comment se fait-il enfin qu'à l'heure de la mondialisation des échanges, le besoin de rechercher l'authenticité dans les particularismes et les formes traditionnelles de l'identité soit aussi prégnant ? Les réponses d'Aron ont servi de bases à l'expansion de l'écologie politique et à la critique de la modernité comme paradigme social absolu.
Désimperméabilisation		La désimperméabilisation consiste à rendre aux sols leur capacité d'absorption naturelle, soit en supprimant les surfaces imperméables,

		soit en les modifiant pour qu'elles laissent passer l'eau. Plusieurs techniques peuvent être mises en place dans les territoires : 1- Réhabilitation des surfaces imperméables : En remplaçant les revêtements traditionnels par des matériaux perméables, tels que les pavés alvéolés ou les enrobés poreux, l'infiltration directe de l'eau dans le sol est favorisée. Certaines surfaces peuvent aussi être remplacées par de la pleine terre. 2- Création de zones de végétalisation : Que ce soit sur les toits, les parkings ou les espaces publics, intégrer de la végétation (arbres, arbustes, graminées, etc.) permet non seulement d'absorber l'eau de pluie (lien sortant, nouvelle fenêtre), mais aussi de créer des îlots de fraîcheur. 3- Mise en place de noues paysagères ou de tranchées d'infiltration : les fossés végétalisés en pente douce et les tranchées de gravier collectent les eaux de ruissellement et facilitent leur infiltration ou leur écoulement vers des bassins de rétention. 4- Création de bassins ou de jardins pluviaux : Il s'agit de zones en creux, souvent plantées, conçues pour collecter l'eau de ruissellement. Ces zones permettent à l'eau de s'infiltrer lentement dans le sol, filtrant les polluants et réduisant le ruissellement.
Désinformation climatique		La désinformation climatique est la diffusion intentionnelle de fausses informations relatives au changement climatique et à l'action pour le climat. Elle peut prendre de nombreuses formes, allant du déni pur et simple et de théories complotistes à une désinformation plus subtile et plus insidieuse, qui cherche à

		susciter la confusion en affirmant que le changement climatique n'est pas d'origine humaine ou qu'il n'est pas aussi grave que ne le prétendent les scientifiques, et qu'il ne nécessite donc pas d'action urgente. 1. La désinformation climatique vise à : 2. Saper la confiance dans la science 3. Affaiblir le soutien du public à l'action pour le climat 4. Entraver la mise en œuvre des politiques et la coopération internationale en matière de changement climatique 5. Nuire à la démocratie En mars 2024, la Commission a adopté la communication sur la gestion des risques climatiques, dans laquelle elle s'engage à lutter contre la désinformation climatique.
Dessalement de l'eau de mer		Le dessalement offre un accès direct à l'eau dans les zones côtières, ce qui peut être extrêmement bénéfique pour les régions côtières ou les îles où les sources d'eau douce sont limitées ou polluées. Il permet la création de réserves d'eau supplémentaires dans les pays et régions dotés de vastes côtes et de sources d'eau douce limitées. Ses coûts sont élevés : La technologie de dessalement est très coûteuse car elle nécessite une grande quantité d'énergie pour séparer le sel de l'eau de mer. Cela peut être économiquement non viable dans les pays aux ressources financières limitées. Les impacts environnementaux constituent des freins : Le processus de dessalement peut avoir un impact négatif sur les écosystèmes marins en raison des déchets de saumure rejetés dans la mer, qui contiennent de fortes concentrations de sel. Cette méthode a des incidences sur la dépendance énergétique : Les systèmes de dessalement nécessitent une quantité importante d'énergie, ce qui peut accroître la dépendance aux combustibles fossiles et exacerber les émissions de carbone.

Déstratificateurs		Ventilateurs industriels installés au plafond. Ils ont pour but de régulariser la température des locaux industriels à haut plafond. Par exemple : les entrepôts et les magasins. Son installation permet de diminuer incontestablement les déperditions de chaleur à travers les murs, ce qui permet de réduire le coût de chauffage. L'air chaud stagne dans le point le plus haut du local. L'utilisation de déstratificateurs d'air ou de brasseur d'air va permettre d'homogénéiser la température du local en brassant l'air du local. Ce procédé va donc permettre d'atteindre plus facilement la température de consigne et de limiter la période de chauffage du local. Le déstratificateur va avoir comme rôle de brasser l'air en continu pour faire retomber l'air chaud de manière unidirectionnelle vers le sol. Cet équipement qui tourne en permanence est équipé de ventilateur. ce dernier peut être accompagné d'un thermostat et d'un régulateur de vitesse pour adapter le brassage à la stratification d'air du local.
Déterminants des émissions (Drivers of émissions)		Processus, mécanismes et propriétés qui influent sur les émissions par l'intermédiaire de différents facteurs. Ces facteurs comprennent les termes de la décomposition des émissions. Les facteurs et les déterminants peuvent à leur tour influer sur les politiques, les mesures et d'autres déterminants.
Dette écologique		La dette écologique est un concept qui désigne une forme de dette non monétaire. Deux sous-concepts peuvent être distingués, qui parfois s'additionnent : 1. Le concept temporel d'une dette d'une génération humaine (ou de quelques générations) vis-à-vis des générations futures, c'est le cas des générations de la révolution industrielle, des Trente Glorieuses et des décennies suivantes, celles des classes aisées et moyennes des régions du monde les plus riches monétairement parlant,

		2. Le concept, spatial et géographique d'une dette accumulée par des régions ou pays développés et riches qui ont surexploité l'environnement ou des ressources naturelles pas, peu, difficilement, coûteusement, lentement ou non renouvelables de pays du Sud. Cette notion a émergé comme parallèle et réponse à la dette financière qui asphyxie les pays du Sud. Elle est aussi née d'un contexte de crise environnementale, à la croisée des notions d'inégalités et environnementales et de responsabilité sociale et environnementale. Dans un contexte complexe de mondialisation, on parle parfois de collectivisation de la dette environnementale.
Dette climatique		1. La dette climatique se définit de deux façons. L'approche dommages : la dette climatique serait le cumul des coûts de l'inaction climatique. Cette définition exprime les conséquences de la matérialisation du réchauffement, par exemple, des inondations et des incendies à répétition mèneraient à une destruction de richesse (au sens large). 2. L'approche investissement : la dette climatique serait le cumul des investissements supplémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs à un certain horizon, c'est-à-dire les coûts engendrés par une politique d'atténuation réussie.
Dette verte		Désigne l'ensemble des emprunts contractés par un État, une collectivité ou une entreprise dans le but exclusif de financer des projets favorables à la transition écologique, tels que les Obligations vertes de la Banque de France. Elle s'accompagne souvent d'outils de suivi comme le Budget vert de l'État pour évaluer l'impact environnemental des finances publiques.

Deuil climatique		C'est une réponse émotionnelle à la disparition - parfois anticipée - d'écosystèmes, d'espèces animales et végétales et d'espaces naturels à cause du dérèglement climatique.
Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen	**DGNB**	Certification délivrée par le Conseil allemand de la construction durable (Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen). Les principes de conception du DGNB reposent sur une prise en compte globale de la durabilité englobant les facteurs environnementaux, économiques et socioculturels.
Deuxième choc pétrolier		Le deuxième choc pétrolier est une crise mondiale des prix du pétrole à la fin des années 1970 ayant principalement trouvé sa source en Iran. Sous les effets conjugués de la révolution iranienne, de la guerre Iran-Irak et du redémarrage de la demande mondiale à la suite du premier choc pétrolier, le prix du pétrole est multiplié par 2,7 entre le milieu de l'année 1978 et 1981. La deuxième crise pétrolière est sans doute plus sévère encore que la précédente en ce qu'elle n'épargne ni les pays nouvellement industrialisés d'Asie ni ceux du Tiers monde.
Deuxième Vie		Concept de réutilisation ou de réaffectation de produits ou matériaux pour prolonger leur durée de vie.
Développementalisme		Idéologie qui préconise le développement économique des pays à revenu intermédiaire par l'industrialisation et l'adoption de politiques macroéconomiques visant à augmenter le revenu par habitant et le taux de croissance du pays.
Devis CEE		Pour qu'une demande de CEE soit acceptée, elle doit être accompagnée des devis des travaux à réaliser rédigés par un professionnel certifié RGE.

Devoir d'information de la population		L'article L.125-2 du code de l'environnement prévoit que la population a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent.
Devoir de vigilance		Le devoir de vigilance est une obligation légale imposée aux grandes entreprises pour prévenir et remédier aux atteintes aux droits humains, à l'environnement et aux libertés fondamentales dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Origine : 1- Loi française sur le devoir de vigilance (2017) : La France est pionnière avec une loi imposant aux grandes entreprises un plan de vigilance. 2- Directive européenne sur le devoir de vigilance (CS3D) : En cours d'adoption, cette directive vise à harmoniser ces obligations à l'échelle de l'UE. Objectif : Responsabiliser les entreprises vis-à-vis des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Entreprises concernées en France : Les entreprises de plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés dans le monde. Contenu du Plan de Vigilance : 1- Cartographie des risques : Identifier les risques en matière de droits humains et d'environnement. 2- Mécanismes d'alerte et de signalement : Permettre aux parties prenantes (ONG, salariés, syndicats) de signaler des abus. 3- Actions de prévention et de remédiation : Plans d'action pour limiter les impacts négatifs. 4- Suivi et évaluation des mesures : Vérifier leur efficacité.
Diag Décarbon'action		Le Diag Décarbon'action est une subvention financée par Bpifrance et l'ADEME afin d'accompagner les PME, les ETI et les

		associations dans la réalisation de leur premier Bilan Carbone. Ce dispositif a pour objectif de les aider à diminuer leur consommation d'énergie, réduire leur dépendance aux énergies fossiles, faciliter leur montée en compétences sur la maîtrise de leur empreinte carbone, sensibiliser les employés à pleinement agir pour la transition et améliorer l'image générale de l'entreprise. Cet accompagnement d'une durée de 12 jours-hommes pouvant s'étaler de 6 à 8 mois est constitué de 3 phases : – une phase de mesure des émissions : établissement d'un Bilan GES (gaz à effet de serre) sur les scopes 1, 2 et 3 de l'entreprise à travers une collecte des données et un calcul de l'impact carbone. – une phase de co-construction du plan de transition bas-carbone : identification de diverses pistes de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. – une phase de valorisation de la transition : création d'un kit de communication interne et externe à l'entreprise et transmission des livrables de résultats des mesures.
Diagnostic, conception & Gestion de la Surchauffe urbaine en période de canicule	**DIAMS**	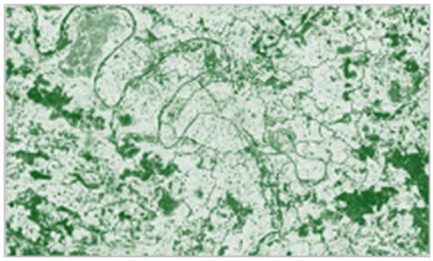 Prévoir le risque de surchauffe urbaine à l'échelle du quartier avec l'imagerie satellitaire : Le projet DIAMS (Diagnostic, conception & Gestion de la Surchauffe urbaine en période de canicule : apports croisés des outils de simulation Microclimatique et de l'imagerie IRT), coordonné par le CEREMA et financé par l'ANR, a pour objectif d'évaluer l'apport de l'imagerie satellite infrarouge thermique pour la simulation des microclimats urbains afin d'évaluer la surchauffe urbaine.

		L‘un des volets du projet est ainsi de qualifier les modèles développés ou utilisés par le consortium sur la base des jeux de données sélectionnés.
Diagnostic écologique		Le diagnostic écologique d’un site se compose de plusieurs étapes : – Recherche de données existantes sur les bases naturalistes (Faune France par exemple), – Recherche d’habitats utilisables, de traces et indices de présence (fientes, cris, plumes, habitats utilisables, – etc.) et vérification de la présence ou de l’absence d’individus, – Observation d’individus entrant et/ou sortant du site (ou gîte) de nidification. Si le diagnostic se réalise à l’échelle du ou des bâtiments en travaux, il est obligatoire, en application de la loi, de prendre en compte les données à l’échelle du quartier. Disposer et utiliser ces données permet d’avoir une approche plus globale afin de prendre l’ensemble des enjeux (continuités écologiques, espèces aux abords, milieux à proximité, etc.).
Diagnostic environnemental approfondi		Selon la norme NFX 31 620-2, ce diagnostic a pour but d’identifier les sources potentielles de pollution, les milieux impactés (sol, eau et gaz du sol ou air ambiant) et de mesurer les teneurs en polluants. A l’issue de ce diagnostic, un plan de gestion et un plan de conception des travaux permettront de déterminer une méthodologie de dépollution (in situ – sur site – hors site) selon les types de pollution et les milieux concernés.
Diagnostic de maturité		Un diagnostic de maturité permet d’évaluer le niveau de maîtrise de l’organisation sur l’ensemble des pratiques et savoir-faire afin d’identifier, par la suite, la trajectoire restant à parcourir pour réussir l’adaptation des bâtiments.

Diagnostic microclimatique		Permet d'analyser le confort thermique d'un quartier, d'un îlot ou d'un espace public à une maille fine (plus ou moins 1 mètre) et de comparer des scénarios d'aménagement. Elle repose notamment sur un bilan énergétique des volumes urbains (sols, bâtiments, végétation, etc.) et le climat (vents, température, hygrométrie). La simulation d'un seul paramètre, tel que l'ensoleillement, est plus simple et plus utilisée en phase opérationnelle. L'accès à l'ombre est en effet un paramètre déterminant du confort thermique en journée.
Diagnostic performance énergétique	**DPE**	Le Diagnostic de Performance Energétique est une évaluation de la performance énergétique d'un bien immobilier. C'est l'un des documents faisant partie du dossier de diagnostics techniques (DDT). La durée de validité d'un DPE réalisé après le 1er juillet 2021 est de dix ans. Ceux réalisés avant le 1er juillet 2021 et avant le 31 décembre 2017 sont respectivement valides jusqu'au 31 décembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2022. Le DPE doit être présenté lors de la vente ou de la location des logements et des bâtiments tertiaires (bureaux, hôtel, etc.). Il vise à informer le futur propriétaire ou locataire à propos de la consommation d'énergie du logement ou du bâtiment tertiaire, et de l'efficience du chauffage, de la climatisation et de la production d'eau chaude sanitaire (ECS). La méthode de calcul 3CL est la méthode réglementaire pour réaliser des Diagnostics de Performance Energétique (DPE). Cette méthode de calcul dite 3CL pour Calcul de Consommations Conventionnelles des Logements, a été refondue en juillet 2021 avec l'objectif de rendre le DPE opposable. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, la mise en location des logements classés G, F et E, dits passoires

		thermiques, sera interdite respectivement à partir de 2025 (classe G), 2028 (classe F) et 2034 (classe E). Depuis 2022, les logements de classes F et G font aussi l'objet d'un gel des loyers pour les locataires déjà titulaires d'un bail comme lors d'une relocation et les annonces de vente ou de location portant sur ces logements doivent obligatoirement porter la mention Logement à consommation énergétique excessive. Le DPE pour un bien immobilier doit comporter quatre parties : 1-Consommation annuelle d'énergie exprimée en kWh et en euros, 2-Positionnement en consommation d'énergie primaire / m2 / an et en émission de gaz à effet de serre (GES) / m2 / an, 3- Descriptif du local : le bâti (parois verticales, fenêtres, portes, plafond et plancher), et des systèmes (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et refroidissement). 4- Recommandations d'améliorations énergétiques.
Diagnostic de performance énergétique collectif	**DPE collectif**	Le DPE collectif est un outil d'évaluation énergétique des immeubles. Il vise principalement à estimer la consommation d'énergie et les taux d'émission de gaz à effet de serre d'un bâtiment collectif. Son objectif est d'informer les copropriétaires sur la performance énergétique et l'impact environnemental de leur bâtiment. Le DPE collectif ne doit pas être confondu avec le DPE individuel spécifique à un logement ni avec un audit énergétique global. L'audit, plus complet, met l'accent sur l'aspect financier des travaux énergétiques et hiérarchise les travaux à engager, tandis que le DPE collectif se concentre sur l'évaluation globale de la performance énergétique. Tout bâtiment d'habitation collective dont le permis

		de construire a été déposé avant le 1er janvier 2013 doit disposer d'un DPE collectif. Cette obligation concerne ainsi : – Depuis le 1er janvier 2024, les immeubles en monopropriété et les copropriétés de plus de 200 lots, – Depuis le 1er janvier 2025, les copropriétés comportant entre 50 et 200 lots
Diagnostic de performance énergétique et bâti traditionnel et patrimonial		Le bâti ancien, construit avant 1948, représente un peu plus de 13 millions de logements, soit 38 % du parc total, pour l'essentiel construit avec des matériaux et des techniques traditionnels. Les performances énergétiques relativement faibles du bâti construit avec des techniques traditionnelles en font un gisement important d'économies d'énergie, mais il présente généralement des qualités intrinsèques, comme sa forte inertie, qui lui permet d'en améliorer le confort d'été. La méthode de calcul du DPE reste la même pour ce type de bâtiments, afin de ne pas complexifier le processus et de ne pas dégrader sa fiabilité. Les paramètres peuvent en revanche différer pour tenir compte de la présence de matériaux traditionnels (par exemple pierre de taille, terre crue, etc.) et les travaux à réaliser sont spécifiques afin d'éviter les risques de désordres dans le bâti
Diagnostic de performance énergétique Petite surface	**DPEPS**	Depuis le 1er juillet 2024, la méthode 3CL-DPE corrigé utilisée depuis octobre 2021 est appliquée avec une pondération spécifique pour les petits logements. L'objectif consiste à sortir indûment 140 000 logements des catégories F et G, soit 11 % du parc immobilier français. Afin de corriger les déséquilibres précédents, la principale modification est une nouvelle méthode de calcul du diagnostic. Elle permettra que les petits espaces, de moins de 40m², ne soient plus pénalisés. Pour cela, un des ajustements est une révision du coefficient de pondération des consommations fixes, comme :

		– Le chauffage et – L'eau chaude sanitaire. ces postes impactent de manière disproportionnée le classement des superficies réduites. Cela s'explique par la part qu'ils occupent relativement à l'espace de l'habitat.
Diagnostic de pollution des sols		Le diagnostic de pollution des sols détermine : – Les sources de pollutions industrielles, résidentielles, agricoles... Telles que citernes, cuves, canalisations, aires de stockage/entreposage (fûts, bidons, sacs...), déversements accidentels ou chroniques, déchets enfouis, sols pollués, etc., – Les modes de transfert de ces pollutions : les vecteurs possibles sont les eaux de surfaces, les eaux souterraines, l'air (dissémination par les vents), – Les cibles menacées ou atteintes par ces pollutions : êtres humains, animaux, faune, flore...
Diagnostic Produit Équipement Matériaux Déchet	**PMED**	Avant une démolition ou une réhabilitation significative d'un bâtiment, ce diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet) permet de déterminer la nature, la quantité et la localisation des matériaux et produits de construction qui donneront lieu à des déchets à évacuer et éventuellement à recycler. Le diagnostic PEMD (pour les déchets issus de la démolition et de la rénovation) est obligatoire depuis le 1er janvier 2022. Ainsi, tout maître d'ouvrage est maintenant dans l'obligation de demander au prestataire auquel il fait appel pour réaliser le diagnostic PEMD de lui fournir la preuve (avant le diagnostic) de ses compétences en tant que diagnostiqueur. Ce dernier doit être assuré pour cette mission. Le diagnostic PEMD est obligatoire pour la gestion des déchets de chantier pour les

		opérations de démolition ou de rénovation des bâtiments suivants : – ceux dont la surface cumulée de plancher est supérieure à 1 000 m², – ceux ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation de stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une substance classée comme dangereuse, – ceux dont les travaux de rénovation visent à détruire ou remplacer des planchers ou cloisons extérieures ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, des huisseries extérieures, des cloisons intérieures, des installations sanitaires et de plomberie, des installations électriques ou un système de chauffage.
Diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets	**PEMD**	La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, prévoit, dans son article 51, la révision du diagnostic déchets avant démolition qui préexistait pour le transformer en un diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD) lors de travaux de démolition ou rénovation significative de bâtiments. L'article 51 de la loi AGEC est codifié aux articles L. 126-34 et L. 126-35 du code de la construction et de l'habitation. Ce nouveau diagnostic est l'étape clé d'une bonne stratégie de valorisation des produits, équipements et matériaux issus d'opérations de démolition ou de rénovation significative. Il a pour objectif de favoriser et renforcer la mise en place de démarches d'économie circulaire dans le bâtiment en donnant la priorité au réemploi. L'objectif est de promouvoir la durabilité et la gestion responsable des ressources, la réduction des déchets émis par le secteur du bâtiment en incitant au réemploi et à la réutilisation. Le diagnostic PEMD devient un outil essentiel pour quantifier et qualifier les gisements disponibles et les mettre en visibilité.

Diagnostic de Résilience		Permet, comme son nom l'indique, d'évaluer la résilience du parc immobilier, en mesurant notamment l'exposition du patrimoine à d'éventuels risques climatiques (inondations, tempêtes, sécheresses, mouvements de terrains...) actuels et à venir. Il s'agit : D'obtenir une « cotation de performance à la résilience » par aléa pour chaque bâtiment diagnostiqué. D'aider à la priorisation des investissements sur les travaux améliorant la performance à la résilience.
Diagnostic structurel		Ce diagnostic a été instauré par la loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 (Article L126-6-1 du CCH) visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement. Le diagnostic structurel (ou diagnostic structure) consiste en l'examen de la nature d'une situation, d'un problème ou d'un désordre. L'objectif est de déterminer l'origine d'un problème afin de déterminer les actions à mettre en place pour résoudre ce dernier et pérenniser l'ouvrage.
Diagnostic Technique Global	**DTG**	Le Diagnostic Technique Global (DTG) a été créé par la loi ALUR du 24 mars 2014. Il est encadré par l'article L. 731-1 du code de la Construction et de l'Habitat (CCH), qui détermine les conditions d'application et liste les contenus attendus du diagnostic. Le décret no 2016-1965 du 28 décembre 2016 définit le type de professionnels habilités à le réaliser.
Diagnostic de vulnérabilité		Diagnostic vise à connaître la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique. Il constitue le socle de la stratégie qui visera à préparer le territoire et à réduire sa sensibilité au changement climatique. L'article 249 de la loi " Climat et résilience" de 2021 a entériné une mesure permettant au préfet de demander à un opérateur d'un tel réseau le diagnostic de la vulnérabilité de celui-ci face aux aléas naturels, son fonctionnement en mode dégradé en cas de survenue de l'aléa, les conditions du retour à

		la normale et enfin le programme des investissements prioritaires qui amélioreraient la résilience du réseau.
Diagnostic de vulnérabilité du territoire		Encore plus que pour les consommations d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre, le diagnostic de vulnérabilité du territoire doit s'appuyer sur l'expertise locale et la connaissance du territoire dans ses différentes dimensions. Il consiste à connaître le passé en inventoriant les impacts passés avant d'aborder les impacts futurs : l'analyse de l'exposition et de la sensibilité au climat passé permet d'identifier des tendances qui pourraient s'accélérer, voire s'accentuer dans les années futures. Cela implique de mener une véritable recherche documentaire localisée en se servant des archives, des arrêtés de catastrophes naturelles, des articles de presse, et à inventorier les actions déjà menées qui contribuent à la résilience du territoire, comme les points qui constituent des contraintes ou handicaps à surmonter (comme la présence d'îlots de chaleur urbains). Le résultat du diagnostic permet Étudier l'avenir Les scénarios climatiques permettent de fournir une base de travail pour effectuer des projections des impacts potentiels (tenant compte de la limite de l'échelle à laquelle ils sont réalisés). Les données régionalisées de simulation du climat futur sont disponibles sur le site internet DRIAS et librement réutilisables.

Diagnostiqueur immobilier		Le diagnostiqueur immobilier intervient avant tout achat ou location d'un logement pour en déterminer l'état. Plomb, amiante, électricité, gaz, termites, performance énergétique. l'obtention d'une certification diagnostiqueur immobilier est obligatoire pour toutes les personnes physiques qui réalisent des diagnostics immobiliers dans des secteurs d'activité dits à risque (appelées diagnostiqueurs immobiliers ou opérateurs de diagnostic immobilier – ODI).
Diagramme de Sankey		Un diagramme de Sankey ou diagramme Sankey est un type de diagramme de flux dans lequel la largeur des flèches est proportionnelle au flux représenté. Les diagrammes de Sankey sont utilisés en particulier pour visualiser les flux énergétiques de processus. Ils font ressortir les transferts majeurs d'énergie au sein d'un système complexe, ainsi que ses apports et ses pertes.
Dialogue Public		Le dialogue public est un processus au cours duquel les membres du public interagissent avec des spécialistes en la matière, des parties prenantes et des décideurs politiques pour délibérer sur une période relativement longue sur des questions souvent complexes ou controversées. Le terme dialogue renvoie à la circulation de la parole entre plusieurs participants. Il n'est motivé que par leur volonté de partager leurs points de vue et ne comporte pas d'autre finalité que l'interconnaissance. L'expression dialogue public est de formulation ambiguë. Public peut référer à la situation (en public), ou aux participants (qu'il s'agisse du public ou de l'acteur public.

Dialogue public-privé	**DPP**	Le dialogue public-privé (PPD) permet une consultation structurée entre les décideurs privés et publics.
Dialogues sur la transition propre		Les dialogues ont été annoncés par la présidence de l'UE en 2023 pour discuter avec l'industrie européenne et les partenaires sociaux de la manière de renforcer la mise en œuvre du Pacte vert européen, contribuant ainsi à une approche industrielle renforcée. Neuf dialogues sur la transition propre ont eu lieu sur l'hydrogène, les industries à forte intensité énergétique, les technologies propres, les infrastructures énergétiques, les matières premières critiques, la bioéconomie forestière, les villes, la mobilité propre et l'acier dans le but de transformer l'Europe en une économie propre, économe en ressources, juste et compétitive.
Diffusion par mélange (climatisation)		C'est la méthode la plus communément employée. Ici on peut parler d'écoulement turbulent, car l'air est introduit à grande vitesse dans la pièce au moyen de bouche de soufflage. Le volume d'air déplacé est relativement important, les températures sont uniformes ainsi que la concentration de polluants. L'air est repris pour être traité (chauffé ou refroidi) généralement à l'opposé des zones de soufflage pour garantir un balayage de la pièce. L'air vicié est rejeté à l'extérieur du bâtiment. Afin de répartir de façon homogène de l'air dans une pièce on utilise un des diffuseurs. Les diffuseurs de type plafonnier sont souvent le plus utilisés car il donne de très bons résultats en chauffage comme en climatisation, il est notoirement plus facile de les raccorder puisque les gaines de ventilation sont généralement situées en faux plafond. Ici le jet d'air se fait radialement, ce qui favorise plutôt le fonctionnement en mode froid. Ces diffuseurs existent en plusieurs modèles et types, il peut être de forme ronde ou carrée.

Digesteur		Réacteur chimique qui produit du biogaz à partir de fumier et de boues de stations d'épuration grâce à des bactéries méthanogènes.
Digue		Ouvrage d'ingénierie hydraulique (en) destiné à faire obstacle aux eaux. Constituée d'un remblai longitudinal (le plus souvent composé de terre), de nature artificielle ou d'une accumulation de sédiments (digue naturelle), elle forme un ouvrage continu sur une certaine longueur qui empêche la submersion des basses-terres par les eaux d'un lac, d'une rivière ou de la mer, protège les côtes de l'érosion marine ou régularise un cours d'eau et protège ses rives. L'influence des digues sur les systèmes fluviaux est similaire à celle des levées. On estime à plusieurs centaines de milliers de kilomètres le linéaire de digues en bordure des fleuves et des côtes en Europe et aux États-Unis. Compte tenu de leur rôle critique dans l'atténuation du risque d'inondation ou de submersion, les digues représentent donc un enjeu majeur face aux évolutions climatiques et aux risques d'occurrences d'événements extrêmes dans l'avenir. Les gouvernements de cinq pays (France, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni et États-Unis) ont décidé la production d'une référence commune sur les bonnes pratiques de gestion et de conception des digues : l'International Levee Handbook (dont le présent ouvrage est la traduction française) est ainsi le fruit d'un partage d'expériences et de connaissances mené dans le cadre d'une collaboration internationale.
Dilatation thermique		Le changement thermostérique du niveau de la mer (appelé dilatation thermique) résulte des variations de la température de l'océan : l'augmentation de la température réduit la densité de l'océan et augmente le volume par unité de masse.

Diligence raisonnable (devoir de)	**CSDD**	Des milliers d'entreprises, tant dans l'UE qu'en dehors de l'UE, devront bientôt se conformer à la directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises (CSDDD). La loi européenne, finalisée en 2024, oblige les organisations à prendre des mesures pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et les droits humains au sein de leurs opérations et de leurs chaînes de valeur, sous peine de sanctions. Dans le cadre de cette loi, les entreprises concernées devront élaborer des plans de transition climatique, et des systèmes fiables de comptabilisation du carbone deviendront essentiels. La Commission, suivie par le Parlement Européen en avril 2025 a simplifié la diligence raisonnable pour soutenir des pratiques commerciales responsables par exemple en concentrant les exigences de diligence raisonnable systématiques sur les partenaires commerciaux directs et en réduisant la fréquence des évaluations périodiques et du suivi de leurs partenaires d'une fois par an à 5 ans, avec des évaluations ad hoc si nécessaire.
Diminution de la surface de banquise		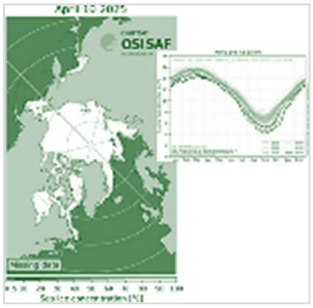 L'état de la glace de mer est déterminé par son étendue, son épaisseur et son volume La couverture de glace de l'Arctique s'accroît tout au long de l'hiver, avant d'atteindre son maximum en mars. La fonte s'accélère au printemps, lorsque le soleil devient plus fort, et en septembre, l'étendue de la couverture de glace n'atteint généralement qu'environ un tiers de son maximum hivernal. Les différences peuvent apparaître en termes de position du bord de la glace dans les deux cartes, Étendue de la glace de mer et Épaisseur et volume de la glace de mer, car les calculs du modèle ne correspondent pas toujours exactement à l'enregistrement de l'étendue de la glace par les capteurs satellites. Les concentrations de glace sont

		basées sur des données satellitaires et proviennent du projet Ocean and Sea Ice Satellite Application Facility (OSISAF).
Dingzihu		Une dingzihu, nail house ou maison clou, est une maison dont le propriétaire refuse toute indemnisation d'un promoteur immobilier pour sa démolition. Les constructions se poursuivent autour d'eux, laissant leurs maisons isolées au milieu d'autoroutes ou perchées sur des îlots au centre des chantiers. Comme un clou tenace coincé dans un morceau de bois, ces maisons sont appelées dingzihu car elles ne peuvent être enlevées.
Dioxyde d'azote	**NO2**	Gaz, nocif pour la santé respiratoire à court et à long terme. En France, il est principalement émis par les véhicules essence et diesel. Plusieurs dizaines de milliers de Français sont encore exposés à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures aux seuils réglementaires, et la quasi-totalité des Français urbains est exposé à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures aux recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air.
Dioxyde de soufre	**SO2**	Polluant de l'air gazeux historiquement émis lors de la combustion du pétrole et du charbon. Ses niveaux ont connu une baisse spectaculaire depuis les années 1950 (divisés par cent), en raison de la forte baisse de l'usage du charbon, de la diminution importante du taux de soufre des combustibles fossiles et de la désindustrialisation de l'Île-de-France.
Dioxines		Les font partie des 12 polluants organiques persistants (POP) recensés par la communauté internationale. Elles sont un sous-produit de fabrication de certains

		produits chimiques, ainsi que du blanchiment au chlore de la pâte à papier. On distingue deux types de dioxines : les dioxines chlorées et les dioxines bromées, différentes de par leur composition chimique. Elles peuvent être présentes dans l'air sous forme gazeuses ou se fixer sur des particules solides. Ces deux familles appartiennent à la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques halogénés (HPAH). Les dioxines sont des sous-produits formés lors de certains processus chimiques. Ils apparaissent lors du blanchiment des pâtes à papier, ainsi que lors de la production et du recyclage des métaux. Ils sont formés au cours de la plupart des processus de combustion naturels et industriels, en particulier des procédés faisant intervenir des hautes températures. Les principales sources d'émissions de dioxines sont l'incinération de déchets, le chauffage au bois, les feux de bois, incendies, le brûlage de câbles, le blanchiment du papier avec des composés chlorés, le transport routier et la fabrication d'herbicides. Dans une moindre mesure, elles trouvent leurs origines dans des processus naturels (éruptions volcanique ou feux de forêt). Les dioxines se forment essentiellement lors de phénomènes de combustion mal maîtrisés ou dont l'efficacité n'est pas maximale, à des températures de combustion comprises entre 250 et 500°C.
Dire d'expert (climat)		Un dire d'expert en matière de climat est un document technique ou juridique rédigé par un expert spécialisé en climatologie ou en environnement, destiné à éclairer une autorité (juge, administration, assurance, collectivité...) sur une question liée aux conditions climatiques ou à leurs effets. Un dire d'expert est une prise de position argumentée de la part d'un expert, généralement dans le cadre d'un litige, d'une procédure judiciaire ou d'une expertise amiable. Dans le domaine du climat, il peut porter sur : – La responsabilité d'un dommage (inondation, sécheresse, tempête) en lien avec des conditions climatiques.

		– L'évolution du climat sur une zone donnée. – Les effets du changement climatique sur une activité (agriculture, urbanisme, assurance...). – La conformité d'un projet aux règles environnementales ou aux principes d'adaptation au changement climatique. Il est utilisé par : – Un juge dans un contentieux lié à des dommages causés par le climat. – Une assurance pour évaluer un sinistre ou une clause d'exclusion. – Une collectivité pour planifier des politiques d'adaptation ou d'urbanisme. – Des particuliers ou entreprises pour contester ou faire valoir un droit.
Direct Air Carbon Capture and Storage	**DACCS**	Les technologies de captage direct de CO2 dans l'air et de stockage (Direct Air Carbon Capture and Storage – DACCS), qui retirent du CO2 de l'atmosphère pour le stocker en couche géologique. Le recours à ces technologies est incertain, étant donné leur fort besoin en consommation d'énergie, leur coût significatif, l'importante emprise au sol nécessaire et le manque de maturité des projets.
Direction de la Demande et des Marchés Énergétiques	**DIDEME**	La Dideme, placée sous l'autorité de la DGEC Direction Générale de l'Energie et du Climat -, est chargée de déterminer la politique en matière d'énergie. Les missions de la Direction de la demande et des marchés énergétiques regroupent les activités du secteur de l'énergie et des matières premières : – Gérer les demandes en énergie, les systèmes électriques et la distribution de gaz et des énergies fossiles. – Résoudre les problèmes, de statut notamment, des entreprises électriques ou gazières.

		– Réglementer le contrôle technique des installations. – Vérifier le bon fonctionnement des services publics de l'électricité et du gaz. – Préparer des mesures pour accroître la part d'énergies renouvelables et maîtriser la demande croissante.
Direction générale Climat UE	**DG CLIMA**	DG CLIMA (Directorate-General for Climate Action) de la Commission européenne est à la tête des efforts consentis par la Commission européenne pour lutter contre le changement climatique au niveau européen et international. Sa principale mission consiste à formuler et mettre en œuvre les politiques et stratégies de l'UE en matière de climat, avec comme ambition que l'UE devienne un continent neutre pour le climat et résilient face au changement climatique d'ici à 2050. Elle garantit l'intégration de l'action pour le climat dans le budget de l'UE et dans les politiques de l'UE et des États membres.
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	**DGALN**	La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. Elle veille aux conditions de leur mise en œuvre sur les espaces nationaux, tant terrestres que maritimes.
Direction générale de l'énergie UE	**DG ENER**	La direction générale de l'énergie (DG ENER), ou ENER, est un département de la Commission européenne, créé le 17 février 2010, lorsqu'il a été séparé de la direction générale de l'énergie et des transports avec laquelle il était fusionné depuis 2000. La direction générale de l'énergie est chargée de promouvoir et de réglementer la politique énergétique de l'Union européenne et, depuis 2019, de superviser la mise en œuvre du paquet Énergie propre pour tous les Européens dans le cadre du Green New Deal européen.

Direction générale de l'énergie et du climat	**DGEC**	Division du ministère de l'Environnement, la direction générale de l'énergie et du climat a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques, ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Elle met en œuvre les mesures de contrôle et de répartition des produits et matières premières énergétiques. Elle veille à la bonne exécution des missions de service public dans le domaine de l'énergie. Elle coordonne, en concertation avec les associations, les partenaires économiques et sociaux, et avec l'appui de l'ensemble des ministères concernés, la préparation et la réalisation du programme français de prévention et d'adaptation en matière de changement climatique. La Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), a été mise en place à l'été 2008 par le Décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 et l'arrêté du 9 juillet 2008. Elle comprend : – La direction de l'énergie, – Le service du climat et de l'efficacité énergétique, – La sous-direction des affaires générales et de la synthèse. – Une mission Hydrogène est rattachée au directeur général. Dirigée par le directeur de cabinet de la Direction Générale, elle propose et met en œuvre les actions relatives au développement de l'hydrogène décarboné et des filières liées.
Direction générale de l'Environnement UE	**DGE UE**	La direction générale de l'Environnement (aussi appelé DG Environnement) est un service de la Commission européenne qui assiste le Commissaire européen à l'Environnement dans ses activités. La Direction générale de l'environnement est l'une des plus de 40 directions générales et services qui composent la Commission européenne. Communément appelée la DG Environnement, l'objectif de la direction générale est de protéger, de préserver et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. Pour ce faire,

		elle propose des politiques qui assurent un niveau élevé de protection de l'environnement dans l'Union européenne et qui préservent la qualité de vie des citoyens de l'UE. La DG fait en sorte que les Etats membres appliquent correctement le droit communautaire de l'environnement. Ce faisant, elle enquête sur les plaintes formulées par les citoyens et les organisations non gouvernementales et peut engager une action en justice si elle estime que le droit communautaire a été violé. Dans certains cas, la DG Environnement représente l'Union européenne en matière d'environnement lors de réunions internationales telles que la Convention des Nations Unies sur la biodiversité. La DG finance des projets qui contribuent à la protection de l'environnement dans l'UE. Depuis 1992, quelque 4 000 projets ont obtenu un financement LIFE, instrument financier de l'UE pour l'environnement.
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages	**DHUP**	Au sein du Ministère chargé du logement et de l'environnement, cette direction élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, du paysage, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques.
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - unité territoriale	**DREAL**	Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, mises à disposition en tant que de besoin des ministres chargés du logement et de la ville. Dans chaque région, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est créée par fusion de la direction régionale de l'équipement, de la direction régionale de l'environnement et de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, à l'exclusion de ses missions de développement industriel et de métrologie. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement exerce les missions définies à l'article 2, sous l'autorité

		du préfet de région et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de département pour les missions relevant de sa compétence. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement comprend un siège et des unités départementales.
Directive UE Accès du Public à l'information sur l'environnement	**2003/4/CE**	La directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement fixe les règles permettant d'assurer la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement détenue par les autorités publiques, ainsi que sa diffusion. Elle fixe les conditions de base et les modalités pratiques par lesquelles cette information doit être rendue accessible. – obligation pour les industriels de caractériser leurs activités en fonction d'une nomenclature, appelée nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement en France, et de les déclarer auprès des services d'état, – recensement par les États des établissements à risques (avec identifications des substances dangereuses), – réalisation d'études de danger par les industriels pour identifier tous les scénarios possibles d'accident, évaluer leurs conséquences et mettre en place des moyens de prévention, – mise en place, pour les établissements, d'une politique de prévention des accidents majeurs et de plans d'urgence interne et externe, – coopération entre exploitants pour limiter les effets domino, – maîtrise de l'urbanisation autour des sites, – information des riverains, mise en place d'autorité compétente pour l'inspection des sites à risques (en France, l'inspection des installations classées pour l'environnement).

Directive UE sur les allégations trompeuses	**2024/825**	Cette directive modifie la directive 2005/29/CE (pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs) et la directive 2011/83/UE (droits des consommateurs), en mettant l'accent sur l'autonomisation des consommateurs pour la transition écologique en renforçant la protection contre les pratiques déloyales et en fournissant de meilleures informations. Elle définit les critères communs que les entreprises doivent respecter pour formuler des déclarations environnementales conformes concernant leurs produits. Ces critères s'appliquent à un large éventail de déclarations, notamment la réduction des déchets, l'efficacité énergétique, la conservation de l'eau et l'empreinte carbone.
Directive-cadre UE Eau	**2000/60/CE**	La directive-cadre sur l'eau ou DCE souvent plus simplement désignée par son sigle DCE, est une directive de l'Union européenne du Parlement européen et du Conseil adoptée le 23 octobre 2000. Elle établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. C'est l'élément majeur de la réglementation européenne concernant la protection des ressources en eaux de surface : cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition et eaux côtières ou souterraines. Cette directive vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.
Directive UE Captage & Stockage du dioxyde de carbone	**2009/31/CE**	La technologie de captage et de stockage du dioxyde de carbone (directive 2009/31/CE) permet de séparer le CO2 des émissions atmosphériques (dues à l'activité industrielle), de le comprimer et de le transporter vers un lieu où il peut être stocké.

Directive Efficacité énergétique	**DEE 2023/1791**	Afin de contribuer à cet objectif, la directive relative à l'efficacité énergétique (DEE) a été adoptée en 2012, ce qui a permis à l'Union européenne de se doter d'un cadre communautaire ambitieux. Dans le cadre du paquet fit for 55 qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 dans l'optique de la neutralité carbone à terme, la Commission européenne a proposé de refondre la DEE. Les objectifs proposés par la Commission ont été revus à la hausse en raison de la guerre en Ukraine, pour plus de sécurité énergétique et une plus grande réduction de la consommation (REPowerEU). La version révisée de 2018 de la directive sur l'efficacité énergétique ((UE) 2018/2002) fixe un objectif d'efficacité énergétique pour l'Union de 32,5 % d'ici à 2030 (calculé sur la base du scénario de référence de 2007), avec une clause de révision à la hausse d'ici à 2023. La directive révisée de 2023 relève l'objectif d'efficacité énergétique de l'Union, obligeant les pays de l'Union à assurer collectivement une réduction supplémentaire de 11,7 % de la consommation d'énergie d'ici 2030 par rapport aux prévisions du scénario de référence de l'Union établies en 2020.
Directive UE Inondation	**07/60/CEE du 23/10/2007**	relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, établit un cadre de travail afin de partager les connaissances, et de mettre en place des stratégies homogènes, sur tous les risques d'inondation, à l'exception éventuelle de ceux liés aux débordements de systèmes d'assainissement urbain. L'objet est de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et les activités économiques des inondations dans la Communauté européenne. En cohérence avec la Directive cadre sur l'eau, l'échelle de travail privilégiée est celle du district hydrographique. La directive a été transposée en droit français par la loi d'engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, du 12 juillet 2010 et le Décret n° 2011-227 du 2 mars

		2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.
Directive UE Liberté d'accès à l'information en matière d'environnement	**90/313/CEE**	La directive vise à assurer la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement détenue par les autorités publiques, ainsi que sa diffusion, et à fixer les conditions de base dans lesquelles cette information devrait être rendue accessible.
Directive UE Marché intérieur de l'électricité	**96/92/CE**	La directive UE du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, visait à établir un marché intérieur de l'énergie électrique compétitif, sûr et transparent à l'échelle de l'UE. Le processus de restructuration du marché de l'électricité dans l'UE est principalement guidé par le principe de subsidiarité. En tant que concept organisationnel, le principe de subsidiarité permet aux États membres d'établir leurs propres stratégies et méthodes de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif de restructuration du secteur de l'énergie électrique fixé par l'UE. Historiquement, la structure du secteur de l'énergie électrique en place parmi les États membres présentait des caractéristiques organisationnelles et fonctionnelles très disparates en matière de propriété, de contrôle et de réglementation.
Directive Paysagère	**DPMVP**	La directive de protection de mise en valeur des paysages est un document de planification qui détermine les orientations et principes fondamentaux de protection des structures paysagères, pour des territoires remarquables par leur intérêt paysager. La directive paysagère est élaborée à l'initiative de l'État ou des collectivités territoriales. Cette élaboration fait l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales intéressées, les associations de protection de l'environnement agréées et les organisations professionnelles concernées. Elle est approuvée par décret en Conseil d'État.

Directive UE Performance énergétique des bâtiments -1	**DPEB**	La directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments ou DPEB est une directive européenne de 2002, en vigueur depuis le 4 janvier 2006, traduite dans le droit national par les États membres de l'Union européenne. Fin 2021, la Commission européenne a proposé une révision de la directive qui a été adoptée par les États membres de l'UE le 12 avril 2024 après plus de 2 ans d'âpres négociations. La guerre en Ukraine et l'impératif nécessité de l'indépendance par rapport au gaz ont précipité les choses ces derniers mois. 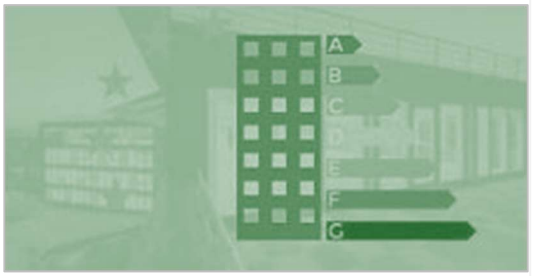 La nouvelle version tend à répondre aux engagements de l'Union dans le cadre du protocole de Kyoto. La révision de la directive s'inscrit dans le cadre du paquet Fit for 55 de l'UE et vise à préparer le parc immobilier européen à une consommation à zéro émission nette d'ici 2050, en prescrivant la rénovation des bâtiments publics et privés peu performants. Les États membres devront présenter leurs plans d'ici 2026 pour parvenir à une réduction de 20 % à 22 % de la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels d'ici 2035, 55 % des gains provenant des 43 % de bâtiments les moins performants. Les règles applicables aux bâtiments publics et aux bureaux sont plus strictes. D'ici 2030, les 16 % de ces bâtiments les moins performants devront être rénovés, et les 26 % restants devront l'être d'ici 2033. À partir de 2030, tous les nouveaux bâtiments devront être zéro émission, c'est-à-dire être à la fois peu énergivores et reliés à une source de chaleur propre. Pour les nouveaux bâtiments occupés par des autorités publiques ou appartenant à des autorités publiques, cette échéance est fixée à 2028. Les plans

		nationaux peuvent inclure une voie vers l'élimination progressive des combustibles fossiles pour le chauffage d'ici 2040, et l'installation obligatoire de panneaux solaires sur les toits, si cela est économiquement faisable, à partir de 2025.
Directive UE Performance énergétique des bâtiments - 2		Directive (UE) 2024/1275 du Parlement européen et du Conseil du 24 avril 2024 sur la performance énergétique des bâtiments
Directive UE Promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables	**2018/2001**	La directive établit un cadre commun pour la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables aux différents secteurs. Il s'agit de fixer un objectif contraignant de l'Union européenne (UE) concernant la part de ce type d'énergie dans le bouquet énergétique en 2030, de réglementer l'autoconsommation pour la première fois et d'établir un ensemble commun de règles relatives à l'utilisation d'énergies renouvelables dans les secteurs de l'électricité, du chauffage et du refroidissement, ainsi que du transport dans l'UE. Elle vise à augmenter l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables pour lutter contre le changement climatique, protéger l'environnement et réduire la dépendance énergétique de l'UE, ainsi que pour contribuer à la croissance, à l'excellence technologique et industrielle de l'UE et à la création d'emplois, notamment dans les régions rurales et isolées.
Directive UE Qualité de l'air	**2024/2881**	La nouvelle directive sur la qualité de l'air a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur le 11 décembre 2024. Elle fusionne deux directives de 2004 et 2008, fixe de nouveaux objectifs qualité de l'air à atteindre en 2030 plus strictes pour plusieurs polluants dont les particules PM10 et PM2,5, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre. chaque année, 300 000 décès prématurés

		sont dus à cette pollution atmosphérique au sein de l'Union. Le seuil de pollution à ne pas dépasser est désormais fixé à : · 10 µg/m³ par an pour les particules fines PM2,5 (l'OMS préconise un seuil inférieur à 5 µg/m³ pour limiter l'impact sanitaire), · 20 µg/m³ pour les PM10, le dioxyde de soufre, le benzène et le dioxyde d'azote (NO2). Les valeurs limites des polluants (NO2, PM10, PM2,5) tendent vers les valeurs recommandées par l'OMS et seront alignées avec celles-ci d'ici 2050.
Directive UE Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne	**2003/87/CE**	Elle établit le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union européenne (EU). Elle constitue la pierre angulaire de la politique de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière rentable et économiquement efficace. Elle repose sur le principe de plafonnement et d'échange. La législation originale a été modifiée à plusieurs reprises avec l'évolution du système. Les modifications les plus récentes ont été adoptées dans la directive (UE) 2023/958 et la directive (UE) 2023/959 dans le cadre de l'initiative de l'UE Ajustement à l'objectif 55, qui vise à garantir que les politiques de l'UE sont conformes aux objectifs climatiques de la législation européenne et aux engagements pris dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et de l'accord de Paris.
Directives Seveso		La Directive Seveso est le nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés sites Seveso, et d'y maintenir un haut niveau de prévention. Cette directive tire son nom de la catastrophe de Seveso qui eut lieu en Italie en 1976 et qui a incité les États européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs.

Directive révisée relative au traitement des eaux urbaines résiduaires	**DERU**	Ang. : revised Urban Wastewater Treatment Directive (UWWTD). Renforce les règles de traitement de ces eaux. Elle comprend entre autres un principe pollueur-payeur, en vertu duquel les entreprises responsables de la pollution des eaux paient pour leur dépollution. La directive révisée relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, vise à protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes des eaux usées urbaines non traitées. Elle impose aux États membres de l'UE de veiller à ce que les villes collectent et traitent correctement et à moindre coût leurs eaux usées. Il vise à : – Améliorer la qualité de l'eau grâce à un traitement plus strict et à l'inclusion de nouveaux polluants ; – Renforcer le principe du pollueur-payeur de l'UE en veillant à ce que les responsables de la pollution supportent les coûts de sa dépollution ; – Promouvoir l'économie circulaire grâce à la réutilisation de l'eau et à la récupération des ressources précieuses contenues dans les eaux usées ; – Lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de GES des stations d'épuration et en adaptant les zones urbaines aux fortes précipitations ; – Garantir l'accès à l'assainissement pour tous, en particulier pour les plus vulnérables et les plus marginalisés.

Disability Adjusted Life Year	**DALY**	En santé publique, la question n'est plus seulement de compter les vies perdues, mais de mesurer l'impact global d'une maladie sur la vie d'une population. Le DALY (Disability Adjusted Life Year, ou « année de vie corrigée de l'incapacité » en français) est aujourd'hui l'indicateur clé pour évaluer la « charge globale » de la maladie. Il ne se contente pas de comptabiliser les décès ; il estime le nombre d'années de vie en bonne santé perdues à cause de la mortalité prématurée et de l'incapacité liée aux maladies et traumatismes. Imaginé dans les années 1990 par Christopher Murray et Alan Lopez dans le cadre du Global Burden of Disease Study (GBD, sponsorisé par la Banque Mondiale et l'OMS[OMS - DALY]), le DALY a profondément renouvelé la façon d'analyser les enjeux sanitaires à l'échelle nationale et internationale.
Disclosure Requirements	**DR**	Les Disclosure Requirements ou exigences de divulgation font référence à l'obligation qui incombe aux entreprises ou organismes divers de divulguer certaines informations spécifiques. Dans le cadre de la CSRD, ces informations à divulguer sont liées à des aspects importants de l'entreprise, tels que ses performances financières, sociales, environnementales et de gouvernance. Elles explicitent comment calculer et présenter les données exigées par la CSRD. Ce rapport doit ensuite être audité par un Commissaire aux comptes ou un OTI (Organisme Tiers Indépendant).
Discours de David Attenborough (2021) COP26 à Glasgow		Si, en travaillant séparément, nous sommes une force assez puissante pour déstabiliser la planète, il est certain qu'en travaillant ensemble, nous sommes assez puissants pour la sauver.

		Une voix scientifique et poétique, qui appelle à la coopération planétaire.
Discours de Barak Obama (2015) COP21 à Paris		There is such a thing as being too late when It comes to climate change. (Il y a une chose telle que d'être trop tard quand il s'agit de changement climatique.) Moment clé où les États-Unis s'engagent dans l'Accord de Paris sur le climat.
Discours de Belfort		En visite à Belfort (Territoire de Belfort), Emmanuel Macron a annoncé le 10 février 2023, un vaste plan de relance nucléaire, avec l'objectif pour 2050 de construire six réacteurs nucléaires de type EPR 2.
Discours de Jacques Chirac (2002) Sommet de Johannesburg		Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. Ce discours a placé l'enjeu écologique au cœur de la politique internationale française. Il dénonce l'inaction face à l'urgence climatique.
Discours de Marseille		Croissance et qualité de vie, le discours prononcé par Antoine Riboud, patron de Danone aux Assises Nationales du C.N.P.F. à Marseille le 25 octobre 1972 est considéré comme la fondation mondiale de la RSE dans la foulée du rapport Meadows sur la croissance.
Discours de Severn Cullis-Suzuki (1992) – Sommet de la Terre à Rio		À 12 ans, Severn parle au nom de l'Environmental Children's Organization devant les dirigeants du monde : Vous ne savez pas comment réparer les trous dans la couche d'ozone. Vous ne savez pas comment ramener à la vie un animal disparu. Ce discours est devenu viral bien avant l'ère des réseaux sociaux.
Dispatcher		L'électricité circule partout, en temps réel à travers l'ensemble du réseau électrique français. La production d'électricité ainsi que la consommation doivent être égales à chaque instant. C'est cet équilibre entre l'offre et la demande qui garantit l'unité du système

		électrique. Cette électricité permet de mettre en marche une grande partie de l'économie, de nos usages et de nos procédés. Un dispatcher est un aiguilleur de l'électricité qui travaille au sein des centres de répartition de l'électricité appelés les dispatchings. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, les dispatchers veillent sur le réseau de transport régional ou national par tranche de 7h à 12h. Un métier au cœur du système électrique
Dispatching		Les équipes responsables de l'acheminement de l'électricité ont pour rôle de prévoir et de gérer au plus proche du temps réel les flux de puissances qui transitent sur ces réseaux. Cette activité est nommée le dispatching, et relève des responsabilités de RTE. Des actions de dispatching peuvent être menées sur le réseau de distribution mais l'essentiel de cette activité se fait en amont. La demande en électricité varie constamment au cours d'une journée en fonction des horaires de travail, de la durée du jour ou de la température. D'autres critères sont pris en compte comme les périodes de congés, les jours de la semaine, la saison en cours et les événements du calendrier. L'électricité produite par les centrales ne se stocke pas. Aussi, pour ajuster très précisément la production à la demande, le réseau s'appuie sur des centres de répartition de l'électricité : les dispatchings.
Disponibilité en bois		Potentiel de récolte future permis par la ressource forestière d'un territoire, compte tenu de son stade de développement et en application de règles de gestion forestière définies dans un scénario. Le calcul des disponibilités s'appuie sur une analyse détaillée de l'état de la ressource forestière, qui est connue au travers des statistiques de l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN. La méthode d'évaluation des disponibilités futures en bois consiste à simuler sur un pas de temps donné la dynamique de la ressource

		forestière (croissance des arbres, mortalité naturelle) et des prélèvements de bois. Les simulations sont effectuées à l'aide d'un modèle développé par l'IGN et spécifiquement aux données IFN.
Dispositif Denormandie		Les futurs propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une défiscalisation lorsqu'ils rénovent un logement dans certaines villes moyennes. Peuvent en bénéficier les propriétaires bailleurs qui achètent un bien à rénover dans une des villes éligibles au dispositif et souhaitent mettre leur logement vide en location longue durée, pendant 6, 9 ou 12 ans.
Dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles	**CAT-NAT**	Mécanisme fondé sur la solidarité nationale, le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, dit Cat-Nat, permet aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités d'être indemnisés en cas de situation déclarée catastrophe naturelle.
Distributed Energy Resources Management Systems	**DERMS**	Systèmes utilisés pour gérer les dispositifs de production et de stockage de l'énergie décentralisés dont le réseau dispose. Les plateformes logicielles DERMS sont conçues pour prévoir, surveiller, contrôler et coordonner les ressources énergétiques distribuées (RED) à partir de toute une série de sources, dont des panneaux photovoltaïques, des parcs éoliens et des systèmes de stockage de tout le réseau électrique. Les DERMS permettent à l'opérateur de savoir en un coup d'œil où chaque actif se situe dans un système de distribution. Pour les réseaux énergétiques compliqués, ces systèmes peuvent gérer un grand nombre d'actifs distribués, y compris des sites renouvelables volatils.
Distribution d'air par le sol	**UFAD**	L'Underfloor air distribution - UFAD est une stratégie permettant d'assurer la ventilation et la climatisation des bâtiments dans le cadre d'un système CVC. Les systèmes UFAD

		utilisent le plénum sous un plancher surélevé pour fournir de l'air conditionné via des diffuseurs de sol directement à la zone occupée. Une fois que l'air pénètre par les diffuseurs de sol, il se répand sur le sol, formant un réservoir d'air frais. Toute source de chaleur (comme les personnes ou les ordinateurs) génère un panache thermique qui soulève l'air contaminé vers le haut pour l'évacuer de l'espace. L'air étant fourni à proximité des occupants beaucoup plus près que dans les systèmes suspendus classiques, la température de l'air soufflé doit être plus élevée. Un système de climatisation d'ambiance (CAT) est généralement utilisé pour permettre aux utilisateurs de contrôler les conditions thermiques dans des zones restreintes et localisées. La distribution d'air par le sol est fréquemment utilisée dans les immeubles de bureaux, notamment dans les bureaux hautement reconfigurables et les bureaux ouverts avec planchers surélevés. La distribution d'air par le sol est courante dans les centres de commandement, les centres de données informatiques et les salles de serveurs, qui nécessitent d'importantes charges de refroidissement provenant d'équipements électroniques et nécessitent l'acheminement des câbles d'alimentation et de données
Diversité des essences forestières	**DEF**	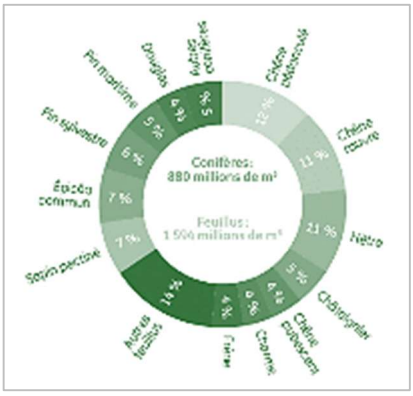 En France, les forêts couvrent environ 31 % du territoire métropolitain, représentant une superficie de 17 millions d'hectares. Ces écosystèmes forestiers abritent une biodiversité riche, avec 106 espèces d'arbres autochtones couvrant 93 % de la

		surface forestière, majoritairement issus de régénération naturelle. Les trois niveaux de la diversité forestière sont les suivants : – La diversité génétique, correspond aux variations observées au sein d'une même espèce. Chez les arbres, elle se traduit par des différences dans la résistance aux maladies, la croissance, la tolérance aux conditions climatiques et la capacité de reproduction. – La diversité des espèces, correspond à la variété des essences d'arbres présentes dans un écosystème forestier. Une forêt monospécifique, qu'elle soit composée uniquement de résineux comme le pin ou l'épicéa, ou de feuillus tels que le hêtre, le chêne ou le charme, n'aura pas la même richesse fonctionnelle qu'une forêt mixte intégrant une diversité d'espèces. – La diversité des écosystèmes, désigne la variété des habitats et des interactions entre les espèces sur un territoire donné. Dans une forêt diversifiée, les interactions entre espèces favorisent des cycles biologiques plus complexes et stabilisent les processus écosystémiques. Ainsi, une forêt tempérée ne fonctionnera pas de la même manière qu'une forêt méditerranéenne ou qu'une mangrove. Chaque écosystème reposant sur un équilibre entre ses essences, sa faune et ses conditions environnementales associées.
Divestment		Divestment (Désinvestissement) : Retrait des investissements dans des industries nuisibles à l'environnement, comme les combustibles fossiles.

Dividende Climat		C’est l’entreprise Team for the Planet (le fameux TFTP) qui est à l’initiative de ce mouvement. Cette dernière, engagée par essence pour la transition écologique, tenait à communiquer à ses actionnaires non pas un rendement financier mais un rendement climat. Étant donné qu’il n’existait pas de référentiel, elle l’a créé. C’est le dividende climat (ou le Climate Dividend). Le dividende climatique est un nouvel indicateur extra-financier normalisé qui mesure les efforts climatiques d’une entreprise. Sa logique est à peu près la même que celle d’un dividende financier. Une part des bénéfices d’une entreprise est distribuée à ses actionnaires selon les résultats. La différence ? On ne regarde pas ici la valeur économique mais la valeur climatique. C’est donc une façon de valoriser les engagements d’une entreprise vis-à-vis de ses actionnaires et parties prenantes.
Division parcellaire		La division parcellaire est le fait de découper l’unité foncière pour créer un ou plusieurs terrains à bâtir. Elle est généralement utilisée si vous souhaitez construire plusieurs maisons sur la même parcelle ou vendre une partie de terrain. Depuis l’entrée en vigueur de la loi Alur en 2014, la création de nouveaux lotissements est plus accessible : désormais, aucune superficie minimale n’est exigée pour les lots détachés. Cette loi permet de lutter contre l’étalement urbain en accentuant la densification. 0,1% à 0,2%/an, soit 20’000 à 40’000 terrains sont produits chaque année en France, en secteur tendu comme en secteur détendu.

Do no significant harm	**DNSH**	Le principe absence de préjudice important est au cœur de la stratégie de développement durable de l'Union Européenne. Intégré au règlement taxonomie de l'UE, ce principe impose aux acteurs économiques de ne causer aucun préjudice aux 6 objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une activité : – l'atténuation du changement climatique ; – l'adaptation au changement climatique ; – l'utilisation durable des ressources marines ; – l'économie circulaire ; – la prévention/réduction de la pollution ; – la protection/restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En France ce principe s'inscrit dans le cadre du projet « France 2030 » consacrée à la finance durable et à la décarbonation de l'économie.
Dobson - Unité	**DU**	Unité de mesure qui permet d'évaluer l'épaisseur de la couche d'ozone en quantifiant l'absorption des rayonnements solaires par l'ozone présent dans une colonne atmosphérique.
Dockside Green		Dockside Green est une communauté à usage mixte de 1 300 000 pieds carrés à Victoria, en Colombie-Britannique, au Canada, détenue par Vancity Credit Union et réputée pour son strict respect des principes de l'architecture durable ou de la construction écologique.
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	**DICRIM**	Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est, en France, un document d'information préventive qui doit être établi par le maire d'une commune présentant des risques naturels et technologiques majeurs sur son territoire. Ce document est destiné à informer la population

		sur ces risques, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour s'en protéger. Le Code de l'environnement prévoit à son article L. 125-2 un droit à l'information de toute personne sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. Cette mesure se décline au niveau départemental et au niveau communal, dans les conditions précisées par décret, dont les dispositions sont codifiées aux articles R. 125-9 et suivants du Code de l'environnement.
Documents de planification environnementale des travaux	**DPET**	Les documents de planification environnementale des travaux indiquent qui, où, quand et comment agir pour maîtriser les risques d'impacts d'un chantier sur l'environnement, dont les cours d'eau et les zones humides. Ils se présentent sous la forme : – de notice de respect de l'environnement (NRE), rédigée par le client et versée au DCE des AO, – de schéma d'organisation de la protection et du respect de l'environnement (SOPRE), rédigée par l'entreprise lors des réponses aux AO, – de plan de respect de l'environnement (PRE) ou de plan d'assurance environnement (PAE), rédigé par l'entreprise, à partir des SOPRE, en phase de préparation de chantier. Élaborés avant le démarrage des premiers travaux, ces documents cadres comprennent divers éléments définis en fonction de l'ampleur du projet, des risques pour les biens et les personnes, des enjeux écologiques, des risques hydrauliques, etc.
Document Technique d'Application	**DTA**	Le Document Technique d'Application (DTA) désigne l'avis formulé pour l'emploi d'un produit ou composant relevant du marquage CE. Lorsque ce n'est pas le cas, le terme Avis Technique est employé. Il est délivré par un comité d'experts représentatifs des

		professions après instruction du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Le suivi des dispositions qu'il contient garantit, pour le professionnel du bâtiment, l'assurabilité de son ouvrage. La mise en œuvre de systèmes sous ATec ou DTA est considérée par les assureurs comme de la technicité courante.
Document technique unifié	**DTU**	Le document technique unifié (DTU) se compose du cahier des clauses techniques (CCT/Critères retenus pour le choix et la mise en œuvre des matériaux), du cahier des clauses spéciales (CCS/Définition des prestations et obligations envers les autres corps de métier), ainsi que des règles de calcul pour le dimensionnement des ouvrages. Les clauses de ces documents sont imposées contractuellement.
Document unique d'évaluation des risques professionnels	**DUERP**	Le décret n° 2025-482 oblige l'employeur à intégrer le risque lié à la chaleur dans son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Cette inscription doit inclure l'identification des postes exposés et les mesures de prévention associées. En cas de manquement à ses obligations, l'employeur s'expose à des sanctions : le salarié exposé peut exercer son droit de retrait, et l'employeur peut être condamné à lui verser des dommages-intérêts s'il n'a pas pris les mesures nécessaires.
Domaines de tension BT, HTA et HTB	**DT**	Basse Tension, Haute Tension A & B. Ces domaines correspondent aux différents types de réseau auxquels une installation doit être raccordée en fonction de sa puissance. Les installations de production raccordées en BT ont une puissance inférieure à 250 kVA, celles raccordées en HTA ont une puissance comprise entre 250 kVA et 12 MW (et par dérogation jusqu'à 17 MW), enfin, les installations de production raccordées en HTB ont une puissance supérieure à 12 MW.
Dôme de chaleur		Phénomène de blocage, où l'anticyclone est très stationnaire. Les hautes pressions

		réchauffent l'air et bloquent la circulation des masses d'air, la chaleur se retrouve alors piégée sur le territoire comme si l'on fermait un couvercle sur une casserole. C'est ce qu'il s'est produit pendant la canicule de 2003.
Dommage écologique	**DE**	1247 du Code Civil définit le dommage écologique (ou préjudice écologique) est " une atteinte non négligeable aux éléments et aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement ".
Dommage environnemental	**DE**	Détériorations directes ou indirectes mesurables de l'environnement décrites à l'article L.161-1 - Loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale. Les détériorations s'apprécient par exemple par rapport à l'état de conservation des habitats ou des espèces au moment de la manifestation du risque ou de la réalisation du dommage (R.161-3 III CE).
Dommage irréversible		Un objet qui subit des dommages irréversibles ne peut plus être réparé. C'est un mot qui s'emploie aussi dans plusieurs domaines de spécialité. En chimie, une réaction irréversible est une réaction qui se poursuit jusqu'à son achèvement et qui n'est pas limitée par la réaction inverse.
Données d'activité		Données sur l'ampleur d'une activité humaine entraînant des émissions ou des absorptions au cours d'une période donnée. Les données sur la consommation d'énergie, la production de métaux, les superficies terrestres, les systèmes de gestion, l'utilisation de chaux et d'engrais et la production de déchets sont des exemples de données d'activité.
Données basées sur l'activité	**DBA**	Les données d'activité sont les données qui rendent compte des différents flux physiques de l'organisation. Une masse de matière première, le nombre de kilomètres parcourus par

		les différentes personnes impliquées, les quantités d'énergie consommées par l'organisation sont des exemples de données d'activité Les données d'activité regroupent des informations spécifiques et complètes collectées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise. Ces données sont exprimées en unités telles que le kilogramme, le kilomètre, etc. L'intégration de ces données dans la comptabilité carbone permet des calculs d'émissions plus précis.
Données basées sur les dépenses	**DBP**	Les données basées sur les dépenses calculent les émissions en multipliant la valeur financière des biens ou services achetés par un facteur d'émission. Ces données sont généralement exprimées en unités monétaires et servent d'indicateur approximatif pour l'estimation des émissions.
Donnée conventionnelle		Les données conventionnelles ou de service correspondent aux impacts de différents services définis de manière conventionnelle. Elles sont des paramètres de modèle dont l'utilisation est obligatoire, elles sont non modifiables, non opposables (ex : données météorologiques, scénarios d'usage, impacts environnementaux de mise à disposition des services (énergie, eau.). Elles sont fournies par le MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – MINISTÈRE EN CHARGE DU LOGEMENT.
Donnée Environnementale par Défaut	**DED**	Une DED est une Donnée Environnementale par Défaut. Elles sont fournies par le ministère pour pallier le manque de données sur certains types de 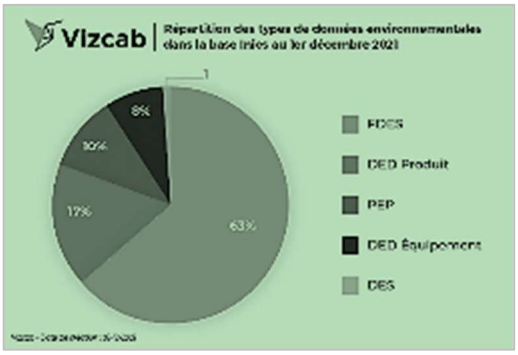 composants. L'impact d'une DED est estimé d'après plusieurs données existantes ou

		calculé à partir de données génériques. Ces données sont majorées d'au moins 30% pour pallier le manque d'informations précises. D'après le référentiel E+C-, elles doivent être utilisées : S'il n'existe pas de données spécifiques (individuelles ou collectives) pour le composant concerné, Si l'avancement du projet ne vous permet pas de savoir quel composant exact sera installé.
Données environnementales (RE 2020)	**DE**	Données vectorielles qui comportent autant de lignes que le nombre d'indicateurs d'impacts (ou de flux) que l'on souhaite calculer. Les indicateurs résultants du calcul des contributions (à un lot, au bâtiment...) sont aussi des données vectorielles comportant autant de lignes que d'impacts (et flux) évalués. Le calcul réglementaire réalise donc simultanément le calcul de 36 indicateurs correspondant aux 36 indicateurs inclus dans les données environnementales. Indicateurs inclus dans les données environnementales : – 13 indicateurs décrivant les impacts environnementaux (changement climatique – total, appauvrissement de la couche d'ozone, acidification...) – 6 indicateurs décrivant les impacts environnementaux additionnels (émissions de particules fines, rayonnements ionisants, santé humaine, écotoxicité (eaux douces), ...) – 10 indicateurs décrivant l'utilisation des ressources (utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables, utilisation nette d'eau douce...) – 3 indicateurs décrivant les catégories de déchets (déchets dangereux éliminés, radioactifs...) – 4 Indicateurs décrivant les flux sortants du système (Composants destinés à la réutilisation...)

Données d'impact absolues (CSRD)	**DIA**	Chaque ESRS inclut plusieurs indicateurs de différents types, les données d'impact absolues impactent les volumes quantitatifs, dans un but de transparence (émissions de GES en TeqCO2, poids des déchets toxiques, volume d'eau consommé). Ces données sont en partie alignées avec le GRI et la SFDR, mais la majorité des indicateurs ne se retrouvent dans aucun autres standards.
Données d'impact relatives	**DIR**	Données d'impact relatives : Des intensité et ratios, dans un but de comparabilité (intensité carbone par M€ de CA, intensité de consommation d'eau par unité vendue). La CSRD va plus loin que d'autres standards dans le détail de ces données.
Données indirectes		Un indicateur climatique indirect est un relevé qui est interprété selon des principes physiques et biophysiques afin de représenter certaines combinaisons de variations relatives au climat survenues dans le passé. Les données relatives au climat obtenues de cette manière sont appelées données indirectes. L'analyse de pollen, les relevés dendrochronologiques, les spéléothèmes, les caractéristiques des coraux et diverses données obtenues à partir des sédiments marins et des carottes de glace sont des exemples de données indirectes. Il est possible de procéder à un étalonnage des données indirectes pour obtenir une information quantitative sur le climat.
Donnée Vectorielle		La donnée vecteur est utilisée pour représenter les entités du monde réel dans un SIG. Une entité vectorielle peut avoir une géométrie de type point, polyligne ou polygone. Chaque entité vecteur a des données attributaires qui la décrivent. La géométrie de l'entité est décrite en termes de sommets. Au lieu des lignes et des colonnes typiques des bases de données relationnelles, les bases de données vectorielles représentent les données sous forme de points dans un espace multidimensionnel. Elles sont particulièrement adaptées aux applications qui nécessitent une correspondance rapide et

		précise des données sur la base d'une similarité plutôt que de valeurs exactes.
Donner accès aux scénarios climatiques Régionalisés français pour l'Impact et l'Adaptation des Sociétés et environnement	**DRIAS**	Le portail Driasles futurs du climat, mis en œuvre par Météo-France en lien avec la communauté scientifique nationale du climat (IPSL, CERFACS, CNRM) a pour vocation de mettre à disposition les projections climatiques régionalisées de référence, pour l'adaptation en France. Les informations climatiques sont délivrées sous différentes formes graphiques ou numériques et intègrent la représentation selon la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC).
Donut ou Doughnut économie		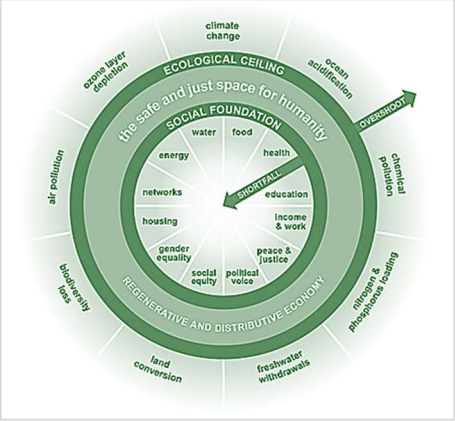 Le Doughnut, ou économie du Doughnut, est un cadre visuel pour le développement durable – en forme de beignet ou de bouée de sauvetage – combinant le concept de limites planétaires et celui, complémentaire, de limites sociales. Son nom vient de la forme du diagramme, un disque percé d'un trou en son centre. Le trou central du modèle représente la proportion de personnes n'ayant pas accès aux biens essentiels (soins de santé, éducation, équité, etc.), tandis que la croûte représente les plafonds écologiques (limites planétaires) dont dépend la vie et qu'il ne faut pas dépasser. Ce diagramme a été développé par Kate Raworth, économiste à l'Université d'Oxford.
Doomisme		Le "doomisme" climatique est le fait de penser qu'il est trop tard pour sauver la planète et pour lutter contre le réchauffement climatique. Certains "doomers" pensent que l'humanité va disparaître et d'autres, qu'elle devrait commencer à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

		Sentiment d'être dépassé, anxiété voire dépression face au dérèglement du climat, c'est ce que ressent un citoyen quand il voit l'étendue des dégâts sur la planète. Or, les scientifiques s'accordent pour dire qu'il n'est pas trop tard pour lutter contre le changement climatique.
Doomsday Clock		Créée en 1947 par les membres du Bulletin Of the Atomic Scientists, « l'horloge de l'apocalypse » – Doomsday Clock – mesure de façon symbolique le temps qui sépare l'humanité de la survenance d'une catastrophe globale. Fixé à Minuit sur l'horloge, l'événement serait la conséquence des activités de l'homme : s'il s'agissait à l'origine principalement du risque de guerre nucléaire, le Bulletin et son horloge intègrent désormais également les menaces liées au changement climatique et à l'utilisation de nouvelles technologies potentiellement destructrices. La Doomsday Clock est ainsi utilisée par les membres du Bulletin pour attirer l'attention des décideurs politiques, des scientifiques et du grand public sur les risques découlant des activités de l'homme et d'avancées technologiques mal maîtrisées. Il se veut donc selon ses promoteurs un outil d'information et d'influence. L'heure de la Doomsday Clock (fixée à Minuit moins sept minutes en 1947) a été plusieurs fois modifiée au fil des années en fonction de la situation mondiale : depuis le 23/01/2020, elle indique Minuit moins 100 secondes.
Dose Journalière Admissible	**DJA**	Quantité de substance chimique que peut ingérer un homme ou un animal, par jour, au cours de sa vie, sans aucun risque appréciable pour sa santé. Ces valeurs sont établies pour les additifs alimentaires et les résidus de pesticides dont la présence dans les aliments répond à des besoins techniques ou qui sont nécessaires pour la protection des plantes (OMS).

Dossier amiante partie privative	**DA PP**	Chaque propriétaire en copropriété doit constituer un dossier par logement et le tenir à disposition du locataire. Ce dossier est intitulé « dossier amiante-parties privatives ». Ce dossier doit comprendre : – le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante relatif à ce logement ; – la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de l'amiante, s'il y a lieu. Le DA-PP est tenu à la disposition des occupants des parties privatives (ex : appartement), qui sont informés des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué à toute personne appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble.
Dossier départemental des risques majeurs	**DDRM**	Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) est, en France, un document d'information préventive établi par le préfet d'un département destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques majeurs existant dans le département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le dossier départemental des risques majeurs est un document d'information préventive, synthétique et libre d'accès qui recense la liste des communes concernées par les risques naturels et technologiques majeurs du département. Ce document est librement consultable en mairie ou sur le site internet des services de l'État du département. L'objectif de ce document est de permettre aux communes à risques d'élaborer leur Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et leur plan communal de sauvegarde (PCS). Il permet de

		développer la culture du risque des citoyens en lui donnant conscience des risques majeurs auxquels il peut être exposé (inondations, séisme, mouvement de terrain, feux de forêt, accident industriel, nucléaire, accident lié au transport de matières dangereuses, etc.).
Dossier Loi sur l'Eau		Procédure relative à la mise en oeuvre de travaux dans un milieux aquatique, en particulier sur un cours d'eau. En fonction des impacts potentiels du projet, il peut être soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la loi sur l'eau.
Dossier technique amiante	**DTA**	Un dossier intitulé dossier technique amiante (DTA) doit être constitué par le ou les propriétaires (ou le syndicat des copropriétaires) et tenu à jour. Ce dossier concerne les parties communes des immeubles collectifs d'habitation, et les immeubles bâtis qui ne sont pas des habitations (bureau, école, restaurant, théâtre, bâtiment administratif ...). Ce dossier doit réunir les informations et documents suivants : – le rapport de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ; – la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits des listes A et B, s'il y a lieu ; – les recommandations générales de sécurité à l'égard des matériaux et produits, notamment procédures d'intervention (gestion, élimination des déchets lorsque l'état de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante est dégradé ou présente un risque de dégradation rapide) ; – une fiche récapitulative. Les informations minimales devant figurer sur cette fiche sont définies réglementairement.

Double matérialité	**DMA**	La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) a été votée et mise en place par la Commission Européenne pour améliorer la transparence des entreprises sur la mise en place de politiques de durabilité et de stratégies RSE. L'analyse de double matérialité permet aux entreprises de comprendre quelles normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont considérées comme matérielles ou non pour elles. Ici, le mot "matériel est une traduction de l'anglais "materiality", si l'on prend une autre traduction française cela donne "pertinent". La double matérialité vise à distinguer deux perspectives de matérialité : ·La matérialité financière (ou matérialité simple) ou vision "Outside-In : les questions de durabilité qui peuvent avoir des impacts positifs (opportunités) ou négatifs (risques) sur la performance financière de l'entreprise. ·La matérialité socio-environnementale (ou matérialité d'impact) ou vision "Inside-Out : les impacts négatifs ou positifs de ses activités de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel. D'après des sources révélées par Responsible Investor, la Commission européenne serait en train de réfléchir à supprimer le concept de double matérialité qui est l'essence de la directive sur le reporting de durabilité, la CSRD.
Douche ou baignoire		Pour des raisons d'accessibilité, plus on avance en âge, plus on préfère les douches. Plus gourmande en eau et en surface, la baignoire, présente dans 56 % des logements, perd du terrain depuis une dizaine d'années. La douche est présente dans 61 % des logements existants (70 % en maison et 50 % en appartement). Les maisons, plus spacieuses, font davantage le choix des deux équipements. Un quart des maisons possèdent au moins une douche et une baignoire, contre 6 % des appartements.

Downcycling		À l'opposé de l'upcycling, fait référence à un processus dans lequel les matériaux sont transformés en produits de valeur inférieure à celle du matériau original. Cette pratique cause sur ce dernier une perte de propriétés fonctionnelles ou mécaniques, qui en réduit le spectre de réutilisation future. Ainsi, le cycle de vie du matériau ne se prolonge-t-il que rarement. Par exemple, le broyage du verre, dans le but de la transformer en granulat routier, crée une dégradation du matériau qui limite à une fourchette de 10 à 20% son réemploi. Autre exemple avec du bois massif transformé en panneaux de particules : le bois récupéré est broyé en copeaux, mélangé à des résines, transformé en panneaux agglomérés. Le bois massif d'origine avait une plus grande valeur et des usages plus nobles. Le panneau obtenu contient colles et additifs : il est impossible de revenir au bois massif. La valeur fonctionnelle baisse fortement.
Downstream Oil & Gas Industry (Aval)		Le secteur en aval comprend le raffinage du pétrole brut et le traitement et la purification du gaz naturel brut, ainsi que la commercialisation et la distribution de produits dérivés du pétrole brut et du gaz naturel.
Drammaticaly Reducing Embodied Carbon in Europe's Built Environment	**DREC**	Le projet Réduire considérablement le carbone incorporé en Europe de l'Alliance des villes neutres en carbone vise à favoriser l'adoption généralisée de politiques locales, nationales et régionales ambitieuses qui réduiront le carbone incorporé et augmenteront l'adoption de matériaux biosourcés dans l'environnement bâti en Europe. Une réduction drastique du carbone incorporé et une utilisation accrue de matériaux biosourcés sont nécessaires pour atténuer la dégradation du climat, ce qui nécessite des changements dans ce qui est construit et où, dans la manière dont les projets sont choisis

		et réalisés, et dans la manière dont les matériaux sont fabriqués, recyclés et utilisés.
Drill, baby, drill	**DBD**	La phrase anglaise Drill, baby, drill ! qui peut être traduite en français par Fore, chéri, fore ! est un slogan de campagne du parti républicain pendant l'élection présidentielle de 2008 aux États-Unis. Ce slogan exprime le soutien de ce parti à l'intensification des forages pétroliers en vue d'augmenter les ressources en énergie.
Droit d'accès à l'eau	**DAE**	L'accès à l'eau est un droit fondamental depuis 2010, date à laquelle les Nations unies ont adopté une résolution reconnaissant que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'Homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme. L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (transposant en droit français la directive eau potable 2020/2184 du 16 décembre 2020) réaffirme et précise le droit d'accès à l'eau potable de l'article L.210-1 du code de l'environnement : Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique a le droit d'accéder à l'eau potable, selon les modalités et pour les usages essentiels mentionnés à l'article L.1321-1 A du code de la santé publique, dans des conditions économiquement acceptables par tous.
Droit à un accès à l'eau potable	**DEAP**	L'article L.1321-1 B du Code de la Santé Publique (CSP) prévoit que : Toute personne bénéficie d'un accès au moins quotidien à son domicile, dans son lieu de vie ou, à défaut, à proximité de ces derniers, à une quantité d'eau destinée à la consommation humaine suffisante pour répondre à ses besoins en boisson, en préparation et cuisson des aliments, en

		hygiène corporelle, en hygiène générale ainsi que pour assurer la propreté de son domicile ou de son lieu de vie.
Droit à un environnement respectueux de la santé	**DERS**	Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé constitue une liberté fondamentale comme le proclame la Charte de l'environnement. Dans une décision du 20 septembre 2022 le Conseil reconnaît comme liberté fondamentale le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et précise les conditions pour saisir le juge des référés.
Droit à la fraîcheur		Le Droit à la fraîcheur s'est imposé comme droit inconditionnel du bien-être du vivant. Pendant le jour, il s'agit d'éviter les décès des plus fragiles. Pendant la nuit, il va de pair avec le droit à un sommeil réparateur, mis en péril par la chaleur nocturne. L'objectif : s'assurer individuellement et collectivement de garder la tête suffisamment froide pour prendre les décisions adaptées afin d'affronter la vague de chaleur. Il implique que chacun doit pouvoir accéder à des conditions d'existence permettant de maintenir sa température corporelle à un niveau confortable. En vertu de ce droit, les personnes ne disposant pas des moyens nécessaires pour échapper à la chaleur se voient accompagnées par une variété d'acteurs pour trouver des solutions : technologies portatives et vêtements de climatisation corporelle. En période de canicule, les occupants pourraient demander à leur propriétaire ou à leur bailleur de mettre en œuvre des solutions permettant de maintenir tout ou partie du logement à une température supportable

Droit à l'information sur les risques majeurs naturels et technologiques	**DIRMNT**	L'article L. 125-2 du code de l'environnement dispose que : toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs naturels et technologiques auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent. Il traduit la volonté du législateur de rendre le citoyen informé et conscient des risques majeurs auxquels il est susceptible d'être exposé. Correctement informé sur les risques naturels et technologiques, leurs conséquences potentielles et les mesures pour s'en protéger et réduire les dommages, il adoptera un comportement adapté et sera ainsi moins vulnérable face à ces risques. Ce droit à l'information s'applique obligatoirement dans les communes concernées par : – un plan de prévention des risques (PPR), – un plan particulier d'intervention (PPI), – un territoire à risque important d'inondation, – les séismes (niveaux de sismicité 3, 4 ou 5), – le radon naturel (potentiel radon de catégorie 2 et 3), – des cavités ou des marnières, – les cyclones, les feux de forêts ou les éruptions volcaniques. Le préfet peut décider qu'il s'applique dans d'autres communes au regard de leur exposition à un risque majeur particulier.
Droit de retrait climatique		Dit aussi Droit de retrait chaleur. Si un salarié considère qu'il court un danger grave et imminent dû aux températures maximales atteintes dans son bureau, et qu'en parallèle l'employeur ne prend pas les mesures préventives pour adapter les conditions de travail à cette situation, il peut exercer son droit de retrait. Le droit de retrait chaleur permet à tout salarié de quitter son poste lorsque la chaleur constitue un danger grave et imminent pour sa

		vie ou sa santé, après en avoir informé son employeur. Aucune température maximale légale n'existe, mais l'INRS signale un risque dès 30 °C pour un poste sédentaire et dès 28 °C pour une activité physique. Depuis le 1er juillet 2025, le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 impose à l'employeur des obligations de prévention graduées selon les niveaux de vigilance Météo-France (jaune, orange, rouge). Un droit de retrait justifié n'entraîne aucune retenue sur salaire et ne peut donner lieu à aucune sanction. En cas de manquement de l'employeur à ses obligations, le salarié peut saisir le CSE ou l'inspection du travail (DREETS)
Droit de surplomb		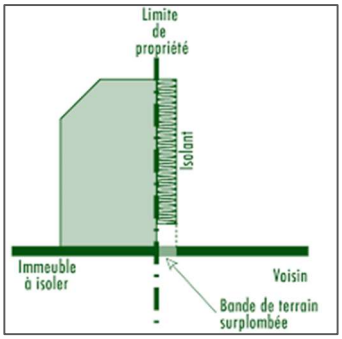 Créé par la loi Climat et Résilience voté en 2021, précisé dans un décret paru le 23 juin 2022, le droit de surplomb permet à un propriétaire - ou à un syndicat de copropriétaires - qui isole des murs par l'extérieur d'empiéter sur la propriété voisine et d'accéder temporairement à celle-ci pour permettre la mise en place d'installations provisoires nécessaire aux travaux. Ce droit qui figure à l'article 72 de la loi de 2021 et qui a été inséré dans le code de la construction et de l'habitation (article L. 113-5-1), fait primer l'isolation thermique et la lutte contre le réchauffement climatique sur le droit de propriété.
Dumping environnemental		Le dumping environnemental ou dumping écologique est une pratique consistant pour un État à abaisser ses normes environnementales pour améliorer la compétitivité des entreprises à l'export au détriment du respect de l'environnement. Le but est de favoriser l'exportation de produits à bas coût vers des pays où les normes environnementales sont plus strictes et, ainsi,

		gagner des parts de marché face aux entreprises contraintes par ces normes. Le dumping environnemental peut aussi avoir une autre définition. Il désigne l'exportation de déchets et de produits dangereux vers un autre pays où les normes environnementales sont moins contraignantes pour leur traitement.
Durcissement du bâti		Mesures passives/actives réduisant l'allumage et la propagation du feu au sein d'un bâtiment (toiture, ouvertures, grilles, matériaux). Cible prioritaire : empêcher l'entrée de brandons et limiter les points faibles de l'enveloppe. Complémentaire, non substituable, à la gestion des combustibles proches.
Durée de demi-vie		Ce paramètre, noté DT50, représente le potentiel de dégradation de cette substance active, et sa vitesse de dégradation dans le sol.
Durée de vie de calcul	**DVC**	Période de temps durant laquelle un bâtiment doit être en mesure de fonctionner comme prévu sans qu'il soit besoin de procéder à d'importants travaux de rénovation.
Durée de Vie de Référence	**DVR**	La durée au bout de laquelle le fabricant considère que, suivant un usage de référence, le produit ou l'équipement n'assure plus sa fonctionnalité et a atteint sa fin de vie.
Dynamique du carbone		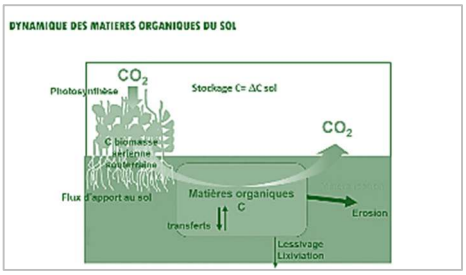 À mesure que les sols dégèlent ou se réchauffent en raison des changements climatiques, l'activité microbienne accrue dans le sol entraîne la libération de gaz à effet de serre, notamment de CO_2, de CH_4 et de N_2O, dans l'atmosphère. Ces émissions contribuent à un réchauffement supplémentaire par le biais de la rétroaction pergélisol-climat.

Dynamic Integrated model of Climate and the Economy	**DICE**	Le modèle dynamique intégré climat-économie, appelé aussi modèle DICE (pour Dynamic Integrated model of Climate and the Economy en anglais), est un modèle pluridisciplinaire informatique développé par le lauréat 2018 du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel William Nordhaus qui relie les facteurs qui influent sur la croissance économique, les émissions de CO2, le cycle du carbone, le changement climatique, les dommages climatiques et les politiques climatiques. Le modèle DICE appréhende le changement climatique dans la perspective néoclassique de la croissance économique. La concentration de GES y est considérée comme un capital naturel négatif et les réductions d'émissions comme un investissement. Son postulat fondamental est que les sociétés ne devraient entreprendre de politiques environnementales que lorsque leurs avantages, au sens large, dépassent leurs coûts, et que le niveau de contrôle environnemental devrait se situer au point où les avantages supplémentaires des mesures de contrôle ne dépassent plus leurs coûts. Dans le domaine du réchauffement climatique, cette stratégie générale est facile à formuler mais difficile à mettre en œuvre

Kaldée
Stratégie & Cités

# E		
E (Etiquette DPE)	**E**	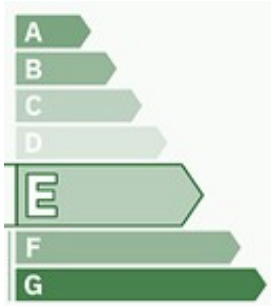 Aujourd'hui, le DPE est un document synthétique d'information qui comprend les mentions opposables suivantes : une classification énergétique et climatique du logement allant de A à G, une estimation de la consommation énergétique moyenne du logement, de ses émissions de gaz à effet de serre et de ses principales sources de déperdition d'énergie (murs, toiture, chauffage, ventilation, fenêtre ou sol). Les logements classés E ont une consommation en énergie primaire supérieure à 420 kWh/m²/an ou émettent plus de 100 kg CO2 eq/m²/an.
Earth Action Report		Dans un contexte mondial caractérisé par la montée des tensions géopolitiques et la polarisation des débats sur la transition écologique et sociale, réalisé par Change Now, le Earth Action Report est un document de référence pour les responsables publics, les chefs d'entreprise, les dirigeants d'ONG et les acteurs les plus en pointe. Ce dernier a pour ambition d'établir un état des lieux des défis actuels et de mettre en avant auprès de toutes les parties prenantes les solutions concrètes permettant de relever les trois défis majeurs qui se posent aux décideurs économiques et politiques à travers le monde : 1. De la stratégie à l'action : combler le fossé pour s'aligner à l'Accord de Paris et atteindre les Objectifs climatiques 2030,

		2. Soutenir la transition équitable et le développement durable des pays du Sud, 3. Améliorer le débat public pour des politiques efficaces en matière de climat et de justice sociale. Ce rapport s'appuie sur la contribution de plus de 100 personnalités, dirigeants, scientifiques, représentants d'ONG, leaders d'opinion qui ont partagé leur vision de l'avenir et des solutions pour améliorer la situation existante.
Earth Negotiations Bulletin		Le Bulletin des Négociations de la Terre (ENB) est une source fiable d'informations sur les négociations environnementales mondiales. Il fournit aux décideurs du développement durable une variété de ressources d'information multimédia, y compris une couverture quotidienne assortie d'analyses et de photos des négociations internationales. L'ENB est reconnue pour son objectivité et son expertise en matière de politique internationale relative à l'environnement et au développement durable.
Eau (St Exupéry)		Eau, tu n'as ni goût, ni couleur, ni arôme On ne peut pas te définir, on te goûte sans te connaître. Tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie ! Tu nous pénètres d'un plaisir qui ne s'explique point par les sens. Avec toi rentrent en nous tous les pouvoirs auxquels nous avions renoncé. Par ta grâce, s'ouvrent en nous toutes les sources taries de notre cœur. Tu es la plus grande richesse qui soit au monde, et tu es aussi la plus délicate, toi si pure au ventre de la Terre. On peut mourir sur une source d'eau magnésienne. On peut mourir à deux pas d'un lac d'eau salée. On peut mourir malgré deux litres de rosée qui retiennent en suspens quelques sels. Tu n'acceptes point de mélange, tu ne supportes point l'altération, tu es une ombrageuse divinité. Mais, tu répands en nous un bonheur infiniment simple. *Terre des Hommes 1939*

Eau atmosphérique		L'eau atmosphérique regroupe tous les types d'eau fournie par l'atmosphère : précipitations (eau de pluie), neige, brouillard, brume et toute humidité atmosphérique, à l'exclusion des eaux du sol.
Eau bleue		Eau sur laquelle il est possible d'opérer un prélèvement. L'eau bleue est celle qui transite dans les cours d'eau, les lacs et les nappes phréatiques. Elle représente environ 40% de la masse totale des pluies. L'eau bleue est l'eau « visible », utilisée directement dans nos activités humaines.
Eau Destinée à la Consommation Humaine	**EDCH**	Eau potable qui répond aux normes de qualité édictées par le Code de la Santé Publique, afin que sa consommation n'apporte pas de dangers pour la santé humaine. Synonymes : eau potable, eau du robinet, eau de distribution publique
Eau douce		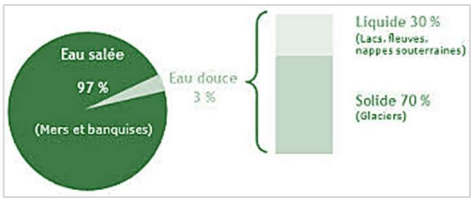 L'eau douce est une eau dont la salinité est très faible ou nulle, par opposition à l'eau de mer et à l'eau saumâtre. C'est l'eau de pluie, l'eau des rivières, des lacs, des nappes phréatiques, des glaciers, des tourbières, etc. Sa très faible salinité permet sa consommation. C'est un critère de potabilité essentiel. Une eau douce contient généralement moins d'un gramme de matières solides dissoutes (comme les sels, métaux et éléments nutritifs) par litre. À titre de comparaison, l'eau de mer en contient plus de trente et le sérum physiologique en contient 9 g/litre (0,9 %). En France, les prélèvements annuels d'eau douce totalisent environ 40 milliards de m3 (40 km3), dont approximativement 60 % pour les centrales thermoélectriques, 15 % pour 'approvisionnement en eau potable, 13 % pour l'agriculture et 12 % pour l'industrie.
Eaufrance		eaufrance Service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques, eaufrance est le

		portail du Système d'information sur l'eau (SI Eau). Il a pour but de faciliter l'accès à l'information publique et aux données sur le domaine de l'eau en France.
Eaux grises	**EG**	Eaux usées produites par les activités domestiques, à l'exclusion des eaux noires. Les eaux grises ont vocation à être réutilisées après avoir subi un traitement. Elles sont des eaux issues des douches, des baignoires, des lavabos, des lave-linges, des éviers et des lave-vaisselle. Elles sont collectées par un réseau et habituellement dirigées vers un dispositif d'assainissement.
Eau météorique		Eau issue des précipitations atmosphériques anciennes. En hydrologie, l'eau météorique est un type d'eau existant dans le sol depuis longtemps (à l'échelle géologique), et qui provient des précipitations pluviales. Elle est associée à un aquifère confiné. La plupart des eaux souterraines sont des eaux météoriques.
Eau naturelle		Les réserves disponibles d'eaux naturelles sont constituées des eaux souterraines (infiltration, nappes), des eaux de surface stagnantes (lacs, retenues de barrages) ou en écoulement (rivières, fleuves) et des eaux de mer.
Eau de pluie		Eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre. Généralement sont considérées comme eaux de pluie, les eaux ayant ruisselé sur des surfaces de toitures non-accessibles.
Eau pluviale		L'eau pluviale est le nom que l'on donne à l'eau de pluie après qu'elle a touché le sol, une surface construite ou naturelle susceptible de l'intercepter ou de la récupérer (toiture, terrasse, impluvium, arbre, etc.). Selon l'association française de normalisation (1983) il s'agit d'une eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.

Eau potable		L'eau destinée à la consommation humaine est définie comme (art. L1321-1, I du CSP) : Une eau propre et salubre qui, seule, convient aux usages liés à la boisson, à la préparation et à la cuisson des aliments, à l'hygiène corporelle, à l'hygiène générale et à la propreté, aux autres usages domestiques dans les lieux publics et privés, ainsi qu'à la préparation des denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine dans les entreprises du secteur alimentaire. L'eau est considérée comme propre et salubre lorsqu'elle satisfait aux exigences fixées par le décret prévu à l'article L.1321-10.
Eau pure		L'eau pure (purifiée) est généralement produite par la purification de l'eau potable ou de l'eau souterraine. Les impuretés à éliminer pour obtenir une bonne pureté de l'eau sont : – les ions inorganiques (généralement contrôlés en tant que conductivité électrique ou résistivité ou tests spécifiques), – les composés organiques (généralement contrôlés comme COT ou par des tests spécifiques), – les bactéries et autres microbes (surveillées par le nombre total viable ou l'épifluorescence), – les endotoxines et nucléases (contrôlées par LAL ou tests enzymatiques spécifiques), – les particules en suspension (généralement contrôlées par filtration pour les matières dissoutes), – les gaz (généralement gérés par dégazage si nécessaire).
Eaux résiduaires urbaines	**ERU**	Les eaux résiduaires sont des eaux ayant été utilisées et qui contiennent des substances polluantes d'origine domestique, industrielle ou agricole. Elles nécessitent un traitement particulier dont les règles de collecte, de traitement et de rejet sont fixées par la Directive Eau Résiduaire Urbaine (DERU). Le Parlement européen a adopté, le18 juin 2026, une résolution

		demandant une suspension temporaire des obligations liées au traitement quaternaire des eaux résiduaires urbaines - qui vise les micropolluants - introduites par la directive révisée sur le traitement des eaux urbaines résiduaires, dite Deru 2, adoptée et publiée fin 2024.
Eaux de ruissellement		Eaux issues des précipitations s'écoulant sur une surface pour atteindre un branchement, un collecteur ou un milieu récepteur aquatique.
Eau souterraine	**ESO**	Les nappes sont contenues dans des terrains réservoirs appelés aquifères. La porosité et la structure du terrain déterminent le type de nappe et le mode de circulation souterraine. Une nappe peut être libre (ou phréatique si elle est suffisamment proche de la surface pour être accessible par puits). Elle est alimentée directement par l'infiltration des eaux de pluie. Le niveau de cette nappe fluctue en fonction de la quantité d'eau retenue. Un cas particulier est représenté par les nappes alluviales dans les terrains alluvionnaires sur lesquels cir-cule un cours d'eau. La qualité de ces eaux est directement influencée par la qualité de l'eau de la rivière. Une nappe peut être captive si elle est emprisonnée entre deux couches de terrains imperméables, les nappes de ce type sont les plus fréquentes et généralement les plus profondes, il y règne une certaine pression : leur niveau piézométrique se situe généralement entre leur toit imperméable et la surface du sol, elles sont dites artésiennes quand ce niveau se situe au-dessus de la surface du sol (d'où un jaillissement de l'eau lors d'un forage).
Eau de surface		Les eaux de surface, appelées eaux superficielles, sont constituées, par opposition aux eaux souterraines, de l'ensemble des masses d'eau courantes ou stagnantes, douces, saumâtres ou salées qui sont en contact direct avec l'atmosphère.

Eaux usées		Eaux altérées par l'ensemble des activités humaines. On distingue les eaux usées industrielles, les eaux usées domestiques (hygiène, lavage, cuisine) et issues d'établissements publics (écoles, hôpitaux, etc.) et privés (entreprises) où l'usage de l'eau est similaire à celui des ménages, et les eaux pluviales chargées en matières polluantes au cours de leur ruissellement sur les toitures et la voirie.
Eaux usées domestiques		Eaux souillées par la vie humaine, incluant l'eau provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires. Parmi les eaux usées, on distingue les : – Eaux ménagères = eaux usées provenant de la cuisine, de la salle de bain et du cellier (définition mentionnée dans les arrêtés techniques successifs sur l'ANC). Au sens de la norme NF EN 16323, les eaux ménagères ou eaux grises correspondent aux eaux résiduaires domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs. – Eaux vannes : eaux usées provenant des W.C. (selon les arrêtés techniques successifs sur l'ANC).
Eaux Usées Traitées	**EUT**	Elles sont issues des Stations de Traitement des Eaux Usées urbaines (STEU) après leur traitement. Elles peuvent également provenir de filières non collectives d'une capacité supérieure à 20 équivalents-habitants (EH). Leur qualité leur permet d'être rejetées sans risque dans le milieu naturel.
Eaux usées urbaines	**EUU**	Les eaux usées urbaines constituent l'une des principales sources de pollution de l'eau si elles ne sont pas collectées et traitées conformément à la réglementation européenne. Elle est souvent contaminée par des bactéries, des virus, des produits chimiques nocifs, notamment des micropolluants, et par une surcharge de nutriments qui, lorsqu'ils ne sont pas traités et sont rejetés dans l'environnement,

		affectent la santé et endommagent les rivières, les lacs et eaux côtières.
Eau verte		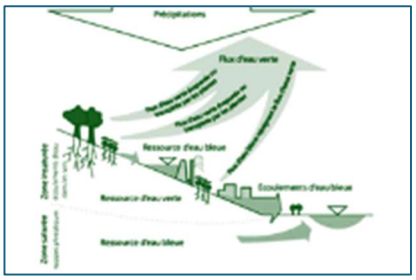 L'eau verte est celle dont le cycle est géré par les végétaux. Les deux cycles sont intimement imbriqués. Elle est stockée dans le sol et la biomasse. Elle peut être évaporée par les sols, ou absorbée puis évapotranspirée par les plantes. En termes de flux d'eau douce, c'est l'eau la plus importante. On sait de fait que les plantes gèrent elles-mêmes le cycle de l'eau.
Éblouissement		Mesure de l'inconfort physique d'un occupant causé par une lumière ou un contraste excessif dans un champ de vision.
EC2027		Fondée en mars 2021 sous la forme d'un collectif, EC2027 est désormais une association loi 1901 qui nourrit l'objectif de diffuser l'économie circulaire dans toutes les strates de décision de la vie politique et publique. EC2027 regroupe des entreprises et des individus, experts de l'économie circulaire au quotidien. Ce groupe d'expertise est un référent sur la REP (responsabilité étendue du producteur) du bâtiment.
Échange de droits d'émissions		L'échange de droits d'émission, connu sous le nom de système de plafonnement et d'échange, est un système reposant sur le marché visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre d'un système d'échange de droits d'émission, un gouvernement fixe une limite (un plafond) à la quantité totale d'émissions pouvant être produite par une région particulière ou un secteur d'activité précis. Ce plafond est ensuite divisé en un certain nombre de quotas, dont chacun représente un droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre. Ces quotas peuvent être achetés et vendus sur un marché, ce qui permet aux entreprises qui

		peuvent réduire leurs émissions à moindre coût de vendre leurs quotas excédentaires à des entreprises pour lesquelles il est plus coûteux de réduire leurs émissions. L'objectif d'un marché du carbone est de créer une incitation économique pour que les entreprises réduisent leurs émissions en leur offrant la possibilité de vendre tous les quotas d'émission inutilisés à d'autres entreprises qui en ont besoin. Les marchés du carbone peuvent prendre de nombreuses formes, comme des systèmes de plafonnement et d'échange ou des taxes carbone, mais le principe de base reste le même : utiliser le pouvoir du marché pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les effets du changement climatique.
E-carburants		Carburant de synthèse/ e-fuel et carburants produits à partir d'électricité, d'eau et de CO2, par des procédés génériquement appelés power-to-liquid. L'électricité casse la molécule d'eau pour obtenir de l'hydrogène (électrolyse). L'hydrogène est ensuite combiné au CO2 pour produire des chaînes carbonées par divers procédés. En fonction de ces procédés, on obtient des fractions de diverses énergies liquides (essence, diesel, kérosène etc.).
Echange de pair à pair	**P2P**	L'échange de pair à pair (en anglais peer to peer, P2P) fait référence à l'échange d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables entre clients actifs sur la base d'un contrat contenant les modalités de cet échange.
Echanges Surface-Atmosphère	**ESA**	Les phénomènes météorologiques tirent leur énergie de la surface terrestre et dissipent la majeure partie de leur énergie près de la surface. La surface continentale, par sa topographie, son humidité, sa température ou l'activité de la végétation, a un impact sur l'atmosphère de l'échelle journalière à l'échelle saisonnière. Les interactions entre la surface et l'atmosphère se sont révélés influents sur les événements extrêmes, tels que la sécheresse ou les vagues de chaleur. La surface continentale peut avoir par conséquent un impact sur les trajectoires climatiques. Une évaluation précise des échanges Surface-Atmosphère (S-A) et leur représentation

		correcte sont donc essentielles pour les prévisions du temps et du climat.
Échangeur de chaleur		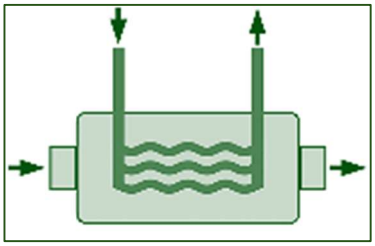 Un échangeur de chaleur ou échangeur thermique est un système ou équipement permettant de transférer un flux de chaleur d'un fluide chaud à un fluide froid, sans les mélanger, à travers une paroi sans contact direct. Le flux thermique traverse la surface d'échange qui sépare les fluides. On distingue la récupération de chaleur à haute température (supérieure à 90° C) venant de fumées de combustion ou de vapeur d'échappement, et la récupération à basse température (inférieure à 60° C) venant des circuits de refroidissement par eau, des eaux usées ou des effluents de process, de l'air chaud de séchage ou de compression, de défaut d'isolation des parois. L'échangeur thermique le plus commun est l'échangeur à plaques. De nouveaux échangeurs à fils fins permettent des échanges eau/air à très faibles écarts de température en chauffage ou refroidissement. L'échangeur thermique est utilisé pour préparer l'eau pour qu'elle soit injectée de manière optimale dans la chaudière. Dispositif central qui assure le transfert thermique entre les circuits primaire et secondaire dans un réseau de chaleur.
Échelle française de gravité des événements naturels dommageables	**EFGEND**	Classe / Dommages humains / Dommages matériels 0 Incident — Aucun blessé — Moins de 0,3 M€ 1 Accident — Un ou plusieurs blessés — Entre 0,3 M€ et 3 M€ 2 Accident grave — 1 à 9 morts — Entre 3 M€ et 30 M€ 3 Accident très grave — 10 à 99 morts — Entre 30 M€ et 300 M€ 4 Catastrophe — 100 à 999 morts — Entre 300 M€ et 3 000 M€ 5 Catastrophe majeure — 1 000 morts et plus — 3 000 M€ et plus Une échelle de gravité des dommages a été établie par le ministère de l'environnement. Le tableau ci-contre classe les événements naturels en six classes, de l'incident jusqu'à la catastrophe majeure.

Echelle de Likert		Échelle dont on se sert pour demander aux répondants dans quelle mesure ils sont d'accord ou pas d'accord avec un énoncé. Les échelles à cinq ou sept niveaux sont les plus courantes. Elles peuvent être utilisées dans certaines situations particulières et avec des enfants.
Échaudage		Perturbation physiologique d'un végétal due à la chaleur, qui conduit à une réduction de la croissance voire à la mort du végétal.
Echelle humaine		Qualité d'un milieu résultant d'un ensemble de mesures prises pour assurer le confort, le plaisir et la sécurité des personnes. Elle reflète une relation proportionnelle harmonieuse de l'environnement urbain par rapport à la dimension humaine
Eclairage public autonome	**EPA**	Mode d'éclairage public alimenté, dans des conditions normales, par sa propre source d'énergie. L'éclairage public autonome est assuré par exemple par des lampadaires équipés de panneaux solaires ou d'une éolienne. L'éclairage public autonome dispose souvent d'une alimentation de secours fournie par un réseau électrique.
Éclairement		Quantité de flux lumineux éclairant une surface, exprimée en lumen par m² ou lux. L'éclairement lumineux est la grandeur définie par la photométrie correspondant à la sensation humaine sur la manière dont une surface est éclairée. Pour qu'un objet qui ne produit pas de lumière par lui-même soit visible, il faut qu'il reçoive de la lumière. La photométrie définit rigoureusement la lumière reçue, afin de pouvoir calculer cette grandeur, connaissant l'intensité lumineuse des sources de lumière, leur distance et leur direction.

		L'éclairement lumineux est la seule grandeur photométrique directement mesurable. On l'évalue à l'aide d'un transducteur optique-électronique inséré dans une cellule photoélectrique. 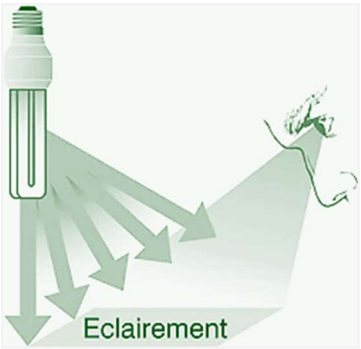
Éclairement à maintenir		En éclairage, la valeur en dessous de laquelle l'éclairement moyen de la surface considérée ne peut pas descendre.
Éclairement initial		Éclairement moyen lorsqu'une installation est à l'état neuf.
Éclairement maximal		En éclairage, l'éclairement le plus élevé aux points représentatifs de la surface spécifiée.
Éclairement minimal		En éclairage, plus faible éclairement aux points représentatifs de la surface spécifiée.
Éclairement moyen		Éclairement moyenné sur la surface spécifiée.
Eco-activités		Nomenclature officielle de classement des emplois, les éco-activités regroupent les entreprises, les administrations et associations dont l'objet est la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Elles occupent encore une place relativement modeste dans l'ensemble des activités économiques françaises : 2,2 % de la valeur ajoutée et 2,4 % de l'emploi total. Depuis 2004, la valeur ajoutée des éco-activités progresse plus vite que celle de l'ensemble de l'économie. Ce dynamisme plus marqué s'accompagne d'une progression forte de l'emploi : + 61 % dans les éco-activités contre + 8 % dans l'ensemble de l'économie.

Eco-anxiété		Sous ces différents termes se cachent un sentiment de mal-être invoqué par les problèmes d'ordre écologiques. Ces angoisses et anxiétés peuvent cohabiter avec le sentiment de ne pas réussir à avoir un impact concret sur la question climatique (on parle dans ce cas d'éco-paralysie) ou encore avec un état de détresse ressenti lors de la modification des écosystèmes (cet état est défini par le terme de solastalgie).
Ecobénéfice		Conséquence avantageuse pour l'environnement d'une mesure, d'un dispositif ou d'un service à caractère économique ou social.
Ecocide		Le terme écocide désigne des actes inhumains qui consistent à détruire délibérément et en totalité l'environnement vital d'une espèce. Concrètement, le concept fait référence aux crimes de lèse humanité. L'idée infuse depuis les années 70 dans le but de lutter contre l'impunité, plus principalement les atteintes à la nature. C'est un groupe de juristes spécialistes de droit pénal qui donne la première définition de l'écocide. Ils l'intègrent parmi les infractions internationales les plus graves (génocide, guerre civile). Ceci, dans l'objectif d'amender le Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui définit les crimes contre l'environnement et contre l'humanité. Autrement dit, l'écocide a été mis en place de manière à ce que les dommages causés de nature criminelle puissent être proscrits. Face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, le concept est entré dans le droit français. Ceci, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Destiné à renforcer l'efficacité de la justice environnementale (les tribunaux internationaux), l'outil légal vise à condamner toutes pratiques inhumaines mettant en péril les écosystèmes et ses composants (les océans, les forêts, la terre et les espèces). Les produits polluants, l'exploitation d'habitats naturels, le

		braconnage massif et les déchets toxiques constituent des crimes contre nature.
Ecocité		Ville aménagée et gérée selon des objectifs et des pratiques de développement durable qui appellent l'engagement de l'ensemble de ses habitants. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme ville durable.
Ecocitoyenneté		Terme qui constitue un néologisme formé d'écologie et de citoyenneté. Cela fait référence à la conscience écologique d'appartenir à un environnement (terre, continent, ou pays selon l'échelle) qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à un territoire. Par exemple : le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain. Ce mot-valise renvoie au terme grec oïkos (maison, habitat, milieu de vie) et à la citoyenneté, mais de manière participative et politique, afin de protéger ensemble un intérêt général et la cité publique. Selon Lucie Sauvé, une sommité dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, l'écocitoyenneté est envisagée comme une citoyenneté critique, compétente, créative et engagée, capable et désireuse de participer aux débats publics, à la recherche de solutions et à l'innovation écosociale.
Éco-conception		Désigne une démarche de management environnementale centrée sur le produit (biens ou services). Elle consiste à prendre en compte des critères environnementaux dès la phase de conception du produit. C'est l'axe du management environnemental qui complète les approches liées au site tels que la norme ISO 14001 ou le référentiel Eco-Audit. Cette démarche prend en compte l'ensemble des phases du cycle de vie du produit, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières à la production, en passant par sa distribution, son utilisation et sa fin de vie (recyclage). C'est une approche préventive et multicritère des problèmes environnementaux :

		eau, air, sol, bruit, déchets, matières premières, énergie, ... L'objectif principal de la démarche est de diminuer quantitativement et/ou qualitativement les impacts d'un produit ou d'un service, tout en conservant ses qualités et ses performances intrinsèques. L'éco-conception vise : · à évaluer les principaux impacts d'un produit ou d'un service grâce à différentes méthodologies et divers outils, · à minimiser ces impacts par différentes mesures : changement de matériaux, meilleure efficacité énergétique, recyclabilité des matériaux, reprise des produits en fin de vie, ... En mai 1998, l'AFNOR a publié un fascicule de documentation qui décrit ces diverses méthodes : FD X30-310 (prise en compte de l'environnement dans la conception des produits). La démarche est standardisée au niveau international par l'ISO 14062.
Eco-conditionnalité		Issu d'un décret de 2014, le principe d'éco-conditionnalité consiste à conditionner le versement d'aides publiques au respect de critères écologiques et environnementaux. Ainsi dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, il est nécessaire pour pouvoir bénéficier des deux principales aides publiques que sont l'éco-prêt à taux zéro et la subvention du crédit d'impôt de transition énergétique, de faire appel à une entreprise certifiée RGE (certification Reconnu Garant de l'Environnement). L'éco-conditionnalité permet de bénéficier de déductions fiscales sous réserves de réaliser des actions précises en faveur du développement durable.
Écoconstruction		L'écoconstruction correspond à l'ensemble des pratiques et des moyens utilisés pour réaliser la construction ou la rénovation d'un bâtiment qui respecte l'environnement. La réalisation d'une construction écoresponsable repose sur quelques points essentiels : · La structure de la maison doit être conçue avec des matériaux

		écologiques, qui peuvent être biosourcés ou recyclables : bois,
Eco-contribution		L'éco-contribution, appelée éco-participation, est la contrepartie financière annuelle versée par une entreprise (producteur, distributeur ou importateur) à un éco-organisme agréé (ex. CITEO, Ecosystem...) pour la prise en charge de l'élimination des déchets générés par ses activités en vertu d'une filière de Responsabilité élargie des producteurs (REP). Chaque année les producteurs doivent remplir et adresser leurs déclarations de mise sur le marché aux éco-organismes pour chaque type de déchet concerné (emballages, déchets d'équipements électriques et électroniques, papiers graphiques, mobilier, textiles usagés.). Le montant de l'éco-contribution s'ajoute généralement au prix de vente du produit et apparaît parfois de façon visible (ex. Eco-participation DEEE ou éco-participation mobilier). Le principe de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) est issu du principe européen de Pollueur-Payeur, transposé en France en 1992 avec la création de la filière des déchets d'emballages ménagers et du 1er éco-organisme : CITEO (Ex Eco-Emballages).
Ecodesign for Sustainable Products Regulation	**ESPR**	Le règlement sur l'éco-conception des produits de consommation durables, Ecodesign for Sustainable products Regulation (ESPR) est entré en vigueur le 18 juillet 2024. Il fait partie du Plan d'action en faveur de l'économie circulaire, voté en 2020, et constitue l'un des principaux éléments du Pacte vert de l'Union européenne ou European Green Deal. Ce règlement fixe des exigences en matière d'éco-conception des produits de consommation mis sur le marché de l'Union européenne.

Ecodéveloppement		L'écodéveloppement, le développement durable est un concept proposé par Ignacy Sachs, chercheur brésilien d'origine polonaise, qui propose dès 1976 de travailler sur l'harmonie entre les activités et les cycles écologiques : (.) concevoir les systèmes artificiels créés par l'homme comme de véritables écosystèmes et veiller à ce que leur insertion dans les cycles écologiques généraux se font de façon à ne pas bouleverser ces derniers. Sachs sera associé à de nombreux projets de développement au Brésil, concernant notamment l'Amazonie. L'écodéveloppement invite à repenser la place du marché, et plus généralement de l'économie. Sachs estime que cette dernière ne doit être qu'un instrument au service d'un objectif social. La croissance ne doit pas constituer une fin en soi. Ce qui importe réside dans la nature des besoins qui viennent satisfaire les richesses créées, la distribution de ces dernières et leur impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.
Éco-différentialisme		L'éco-différentialisme consiste à soutenir qu' « à chaque ensemble culturel correspondrait un territoire, et l'intégrité de l'un ne pourrait être respectée qu'à condition de respecter l'intégrité de l'autre. Idée d'une humanité divisée en différentes « races » ou civilisations non hiérarchisées mais qui doivent rester séparées, car adaptées à leur environnement immédiat : « chacun chez soi » devient « chacun dans son propre écosystème.
Ecodistrict		Partie d'une écorégion caractérisée par des facteurs distincts sur le plan de la géologie, du sol, de la végétation, de l'eau, de la faune et de l'utilisation des terres. {156} voir classification écologique des terres.

Eco-Emballages		Logo d'Eco-Emballages Eco-Emballages est une entreprise privée créée en 1992 dans le secteur du recyclage des emballages ménagers. C'est l'un des deux éco-organismes (avec Adelphe) agréés par l'État pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France. Elle fusionne avec Ecofolio en 2017et prend le nom de Citeo. La part des emballages ménagers recyclée est passée de 18 % en 1992 à 68 % en 2016. Elle atteint 55 % pour le papier en 2016, et selon les éco-organismes, un papier sur deux est éco-conçu.
Ecoféminisme		 Né dans les années 1970 sous la plume de Françoise d'Eaubonne, l'écoféminisme est une famille qui propose une analyse de la catastrophe écologique fondée sur le genre et sur l'oppression des femmes sous le capitalisme patriarcal. Nébuleuse aux contours flous, l'écoféminisme se conjugue dès le départ au pluriel, soulignant la diversité des origines géographiques et des influences idéologiques qui composent ce courant : socialisme, spiritualisme, queer, marxisme, pensées décoloniales, etc. Elles partagent pour la plupart le constat que, d'une part, le rôle des femmes a été subordonné à une fonction purement reproductive et, d'autre part, que la nature a été associée à l'image de cette femme dominée, que le capitalisme doit soumettre, exploiter, et même violer. Autrices et auteurs clés : Françoise d'Eaubonne, Vandana Shiva, Starhawk

Ecogestes		Les écogestes sont des actes et comportements pouvant être adoptés au quotidien aussi bien par les particuliers que les entreprises, qui permettent de réduire l'impact des modes de production/consommation modernes sur l'environnement. Ils concernent aussi bien la gestion de l'eau, de l'énergie ou des déchets, que les modes de transport ou l'alimentation. Ces écogestes sont particulièrement nombreux. Ils peuvent consister à baisser la température ambiante du domicile, réduire le temps d'utilisation des fours à cuisson, opter pour les énergies renouvelables en matière d'éclairage, choisir un réfrigérateur de classe A, le recours au covoiturage ou encore le fait de penser à mettre ses équipements électroniques en veille.
EcoJardin		Le référentiel EcoJardin se veut un véritable outil méthodologique, un guide de bonnes pratiques à destination des jardiniers et des gestionnaires d'espaces verts. Il répond à deux principaux objectifs : – Disposer d'un langage commun concernant la gestion écologique. – Guider les jardiniers et les gestionnaires d'espaces verts vers de bonnes pratiques. Libre d'utilisation dans un objectif d'amélioration des pratiques, il est compatible avec les différentes échelles de territoires et adapté à l'ensemble des typologies d'espaces verts pouvant exister sur le territoire d'une collectivité. Le référentiel comporte sept domaines relevant de la gestion d'un espace vert. C'est aussi un label à destination des collectivités locales.
Eco-label de l'UE		Label européen officiel commun à tous les pays de l'Union européenne accordé aux produits et services qui respectent des critères écologiques précis. Il est basé sur une approche globale d'analyse du cycle de vie (ACV) du produit, de sa

		fabrication (le choix des matières premières) jusqu'à son élimination ou son recyclage, en passant par sa distribution et son utilisation. Ce label comprend des critères écologiques qualitatifs, relatifs à la santé et à l'étiquetage. Il ne comprend pas de critères économiques et sociaux. L'analyse ne prend pas non plus en compte le transport entre le site de production et celui de la mise en œuvre. Voir Analyse du cycle de vie.
Eco-lieu		Un écovillage (ou éco-village, éco-lieu, éco-hameau), est une agglomération rurale, ayant une perspective d'autosuffisance reposant sur trois axes : un modèle économique alternatif, une place prépondérante accordée à l'écologie et une vie communautaire active.
Eco Maires		Les Eco Maires Association créée en 1989 qui rassemble les élus locaux engagés en faveur de la transition écologique et du développement durable. Elle fédère plus de 2 000 collectivités en France métropolitaine, en Outre-mer et en Afrique francophone. L'association accompagne les territoires à travers des actions de sensibilisation, d'expertise, de formation et de valorisation des initiatives locales. Elle constitue également un relais de plaidoyer pour porter la voix des collectivités dans les politiques environnementales nationales.
Eco-modulation		Mécanisme d'ajustement du prix selon des critères d'éco-conception, tels que la réparabilité ou la recyclabilité des produits. Elle vise à encourager les fabricants à mettre sur le marché des produits plus durables, conformément au principe du pollueur-payeur. L'éco-modulation consiste à ajuster les écocontributions des producteurs selon des critères environnementaux. Un principe intéressant, prévu par l'article L541-10-3 du Code de l'environnement. Celui-ci prévoit de faire peser sur les écocontributions des bonus pour les

		produits vertueux et des malus pour les mauvais élèves. Depuis le 1er janvier 2025, l'indice de réparabilité est devenu un critère pour faire varier cette éco-contribution. Une bonne nouvelle qui permet d'objectiver par le prix la réparabilité des produits et ainsi : – inciter les fabricants à faire des produits plus réparables et durables pour ne pas voir leur prix augmenter. – inciter les consommateurs à se diriger vers les produits les plus vertueux.
Eco-organisme		Structure agréée par les pouvoirs publics, généralement à but non lucratif, chargée de mettre en œuvre la responsabilité élargie du producteur (REP) dans une filière donnée. Il organise la collecte, le tri, le recyclage ou le traitement des produits en fin de vie, en mutualisant les obligations des producteurs qui financent ces actions via des écocontributions.
EcoLab		L'EcoLab du CGDD, laboratoire d'innovation au service de la transition écologique, est une entité du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.
Ecologie anti-industrielle		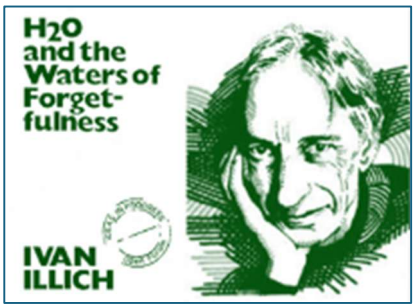 Pensées écologique qui rejettent le productivisme et l'hyper-mécanisation du travail issus de l'ère industrielle. Elles développent une approche technocritique tout au long du XXe siècle. Critiques du gigantisme de l'appareil productif et de l'État pour les ravages qu'ils causent aux écosystèmes et à la personne humaine, les écologies anti-industrielles prônent la petite échelle et refusent une certaine idéologie du Progrès.

		Elles critiquent vertement la dépossession des populations de leurs propres moyens de subsistance. Elles encouragent enfin le fait de considérer l'industrie et la technique comme un système avec ses logiques propres, dont on ne peut se contenter de critiquer tel ou tel effet pris isolément. Autrices et auteurs clés : Ivan Illich, Jacques Ellul et Günther Anders
Ecologie coloniale		L'idée que les processus d'appropriation de l'environnement seraient liés à l'exploitation et la domination des peuples indigènes, de leurs territoires ancestraux et de leurs cultures traditionnelles.
Ecologie décoloniale		Conceptualisée dans les années 1980, les écologies décoloniales pointent l'impensé décolonial de l'écologie dominante, à la fois libérale et occidentalo-centrée, qui empêcherait la constitution d'une lutte écologiste pleinement libératrice car internationaliste. Par son universalisme « naturaliste » et raciste, sa vision mortifère de la nature, son extractivisme et son colonialisme producteur de natures appauvries (dont la plantation coloniale est l'emblème), l'Occident est en grande partie responsable de la catastrophe en cours. De ce point de vue, une écologie de « transition » qui supplanterait les énergies fossiles par des ressources minières au profit d'énergies renouvelables ne serait pas seulement insuffisante : elle ne ferait que trouver de nouvelles formes au colonialisme. Autrices et auteurs clés : Joan Martinez Alier, Malcolm Ferdinand
Ecologie Libertaire		Les écologies libertaires s'inscrivent en filiation des traditions du socialisme ouvrier anglais et de l'anarchisme, et entretiennent une grande proximité avec les écologies anti-industrielles.

		L'idéal d'émancipation et d'autonomie des libertaires se trouve régénéré par une analogie : les dominations de l'homme sur l'homme, de l'homme sur la femme et de l'homme sur la nature ne peuvent être prises séparément, et doivent être combattues d'un bloc. En conséquence, elles aspirent à la constitution d'éco-communautés et d'institutions autogérées et démocratiques à l'échelon local et défendent des principes fédératifs contre les dynamiques centralisatrices de l'État. La vision de la société s'articule autour du champ, de l'usine et de l'atelier, et d'une démocratie radicale, parfois exprimée par le recours au tirage au sort. Autrices et auteurs clés : Murray Bookchin, Kristin Ross, Bernard Charbonneau
Ecologie politique		L'écologie politique pour ne pas prêter à confusion avec la discipline scientifique, est un ensemble de courants, largement diffusé depuis les années 1970, qui insiste sur la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique et dans l'organisation sociale. Mouvement culturel nourri d'influences de divers mouvements (tels que le féminisme, le tiers-mondisme, le pacifisme, la non-violence, l'anarchisme, l'autogestion, etc.), l'écologie devient politique lorsqu'elle appelle à une profonde transformation du modèle économique et social actuel ainsi qu'à une remise à plat des relations entre l'être humain et son environnement. Aux États-Unis, les figures tutélaires du courant écologiste sont Henry David Thoreau, Aldo Leopold et Rachel Carson. En Europe, le premier à articuler combat pour la nature et combat politique fut un militant anarchiste, le géographe Élisée Reclus.
Écologie politique scientifique		Dans la littérature scientifique de langue anglaise, on distingue explicitement deux courants de l'écologie politique : un courant politique (celui auquel fait référence cet article), relativement peu connu et identifié en France, et un courant scientifique, la political ecology. Tirant son origine à la fois de l'écologie culturelle et de l'économie politique critique, l'écologie politique scientifique

		s'intéresse aux déterminants sociaux des liens entre humain et nature. Elle est interdisciplinaire, bien qu'une partie importante des travaux et des débats se produise dans les revues de géographie humaine (Progress in Human Geography, Annals of the Association of American Geographers, The Geographical Journal, Geoforum, etc.). Elle se construit en opposition à une écologie a-politique, dans laquelle les problèmes de dégradation seraient purement bio-physique ou encore techniques. Elle s'oppose aussi aux visions néo-malthusiennes dans lesquelles la surpopulation est la cause principale de la dégradation environnementale.
Ecologie politique urbaine (urban political ecology)	**UPE**	L'écologie politique urbaine (EPU) s'attache à perturber les conceptions traditionnelles des villes en tant qu'entités ontologiques distinctes de la nature et à déterminer comment la production d'établissements est métaboliquement liée aux flux de capitaux et aux processus écologiques plus qu'humains.
Ecologie profonde		L'écologie profonde est une philosophie environnementale qui promeut la valeur intrinsèque de tous les êtres vivants, indépendamment de leur utilité instrumentale pour les besoins humains, et soutient que les sociétés humaines modernes devraient être restructurées conformément à ces idées.
Ecologie punitive		Pour certains observateurs, l'émergence de cette expression est un « rétropédalage » médiatique et de l'opinion, remettant en cause l'Accord de Paris signé par 197 pays. Le point commun des porteurs du concept est d'une part, la défense des libertés individuelles, d'autre part une réaction à la pression financière supplémentaire sur les consommateurs d'énergie ou parties impactant l'espace naturel. Toute politique de transition écologique ne pourrait se faire sans des mesures de privation de libertés. Remise en cause de la croissance, autoroute à 110km/h, limitation de l'avion et de la viande, restriction sur la chasse, interdiction des voitures SUV… Toutes ces mesures sont considérées comme une atteinte à un certain mode de vie traditionnel. La notion de liberté mais aussi l'économie sont

		étroitement liées à ce concept d'écologie punitive. La promotion dans les réformes environnementales des sanctions administratives et pénales, des impositions supplémentaires et des surcoûts pour les citoyrns participent de ce rejet. Voir mouvements des bonnets rouges, des agriculteurs, chauffeurs routiers et gilets jaunes. A l'opposé de l'écologie punitive il convient de promouvoir une politique écologique accompagnée de fortes compensations sociales, sinon elle ne sera jamais acceptée par une majorité de la société. Société encore très peu formée aux enjeux écologiques.
Ecologie sociale		L'écologie sociale est un mouvement d'écologie politique né dans les années 1960. On pourrait le définir sur deux plans : d'un il s'agit d'une vision théorique, et même philosophique, sur l'écologie, qui postule que les problèmes écologiques (de nature biologique) découlent de problèmes sociaux. L'écologie sociale peut aussi désigner l'étude des relations entre les personnes et leur environnement, généralement l'interdépendance des personnes, des collectifs et des institution.
Ecologisation		Terme assez récent dans la littérature scientifique, l'écologisation peut être définie comme l'ensemble des processus par lesquels l'environnement est pris en compte dans les politiques publiques, dans les organisations voire dans les pratiques professionnelles. Appliquée à l'aménagement, l'écologisation désigne les processus par lesquels l'acte d'aménager manifeste un soin apporté au vivant et l'adaptation des formes d'occupation de l'espace aux dynamiques des milieux Mais l'écologisation n'est pas qu'une attention soutenue ou renouvelée au vivant, elle correspond à une intégration forte, dans les projets urbains, des contraintes matérielles et énergétiques qui pèsent sur l'acte d'aménager.
Ecolonomie		Néologisme qui associe écologie et économie et qui affirme le credo qu'il est plus économique de produire de façon écologique. Chaque nouvelle

		décision ou action doit respecter les trois critères essentiels de l'écolonomie qui sont : – l'amélioration du confort au travail ou la réduction du risque sur les postes de travail, et aussi sur la santé des salariés. – l'amélioration des impacts positifs sur l'environnement, ou la réduction des impacts négatifs. – l'amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'entreprise.
Eco Management and Audit Scheme	**EMAS**	Emas, éco-management and audit scheme, ou système de management et d'audit environnemental, est une certification européenne permettant à tout type d'organisation de faire reconnaître sa démarche de responsabilité environnementale.
Eco-matériau		Un éco-matériau est un matériau qui, sur l'ensemble de son cycle de vie (production, transport, mise en œuvre, vie en œuvre, fin de vie), présente des performances environnementales et sanitaires supérieures aux matériaux assurant le même usage dans le bâtiment, et mis en œuvre selon les règles de l'art. Les performances environnementales et sanitaires d'un matériau s'évaluent par sa capacité à conférer de bonnes performances environnementales et sanitaires à l'ouvrage.
Eco-organisme		Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la Responsabilité Elargie des Producteurs transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Ils en assurent la gouvernance (cf. article L.541-10 du Code de l'environnement). Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission. Pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB), sont agréés

		– Ecominero – Valobat – Ecomaison – Valdelia
Eco-souverainisme		Doctrine qui consiste à privilégier ce qui est national, afin de favoriser la maîtrise de la production et de la consommation, de l'énergie, la cohésion sociale et l'économie de proximité, l'emploi local et la préservation de l'environnement via une moindre empreinte écologique liée au transport de personnes et de marchandises.
Economie bleue		Regroupe l'ensemble des activités économiques et industrielles liées aux mers, aux océans et aux littoraux, en cherchant à concilier le développement humain, la création d'emplois et la protection des écosystèmes aquatiques. C'est aussi, telle que définie par Gunter Pauli, celle de la régénération des écosystèmes dans une logique d'abondance et d'autonomie. S'inspirer de la nature pour prélever le juste nécessaire et faire en sorte de fonctionner en symbiose avec elle.
Economie circulaire		L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique circulaire. Les 5 points de l'économie circulaire : 1. Diagnostic ressources 2. Réemploi 3. Déconstruction sélective 4. Potentiel de changement d'usage du bâtiment 5. Potentiel d'extension du bâtiment

Economie écologique		L'économie écologique, en tant que discipline, tente de répondre aux questions sur les rétroactions entre les systèmes sociaux et naturels, et leurs influences sur les services que procurent les écosystèmes.
Économie des Écosystèmes et de la Biodiversité	**TEEB**	The Economics of Ecosystems & Biodiversity – TEEB, est une initiative mondiale visant à « rendre visibles les valeurs de la nature ». Son objectif principal est d'intégrer les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques dans la prise de décision à tous les niveaux. Elle vise à atteindre cet objectif en adoptant une approche structurée de l'évaluation qui aide les décideurs à reconnaître la diversité des avantages offerts par les écosystèmes et la biodiversité, à démontrer leur valeur en termes économiques et, le cas échéant, à en tenir compte dans leurs décisions.
Economies d'énergie en tant que service	**ESaaS**	Le programme EaaS aide les organisations à atteindre leurs objectifs de réduction de décarbonation. Il utilise la performance énergétique d'un portefeuille de sites comme mode de paiement. Le programme va de l'identification des économies d'énergie à la mise en œuvre et à la maintenance.
Économie d'énergie de refroidissement		Appliquées à un groupe de froid ou un système de rafraichissement on dénombre 5 opérations d'économies d'énergie fréquentes sur un groupe froid : 1. La récupération de chaleur sur un groupe de production frigorifique. 2. La mise en place d'une régulation permettant d'avoir une Haute pression/ Basse pression flottante (HP/BP). 3. La mise en place d'un variateur de vitesse sur les moteurs asynchrones. 4. La mise en place d'un système de condensation à haute efficacité. 5. La mise en place d'un freecooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid.

		Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) permettent de financer partiellement ou totalement l'ensemble de cette opération.
Economie de la fonctionnalité		L'économie de fonctionnalité, économie de la fonctionnalité, économie servicielle ou encore économie de performance, est l'offre ou la vente, de l'usage d'un bien ou d'un service. et non du bien lui-même. Concrètement, cela consiste à remplacer la vente d'un bien par celle de l'usage du bien peut contribuer à l'objectif de décarbonation du bâtiment. Cela a pour vertu de privilégier certains critères dans le choix des matériaux et produits (durée de vie plus longue, facilement maintenables, réparables et réutilisables) ainsi qu'une meilleure maintenance.
Economie linéaire		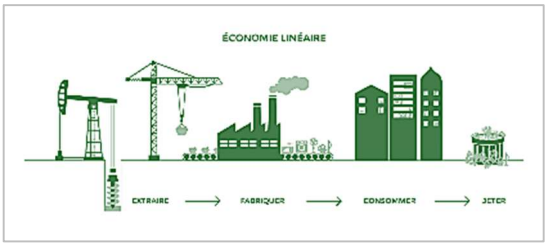 Forme d'économie la plus présente aujourd'hui au niveau mondial. Elle utilise le format extraire, fabriquer, consommer, jeter, c'est-à-dire que des matières premières sont extraites afin de fabriquer un produit dans le but d'être distribué, consommé, puis jeté après son usage. En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.
Économie du partage		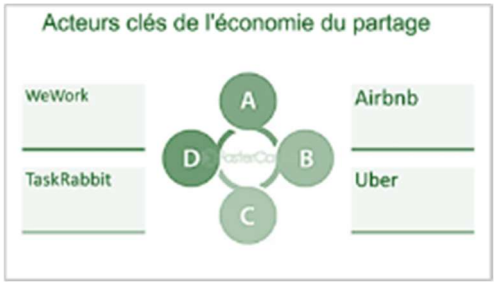 L'économie collaborative ou économie de partage regroupe les activités économiques qui reposent sur le partage ou la mutualisation des biens, savoirs, services ou espaces et sur l'usage plutôt que la possession. L'économie collaborative recouvre, à la fois, des plateformes d'échanges de biens et de services entre particuliers sans recherche de profit et des

		plateformes d'offres commerciales. L'économie collaborative tend à faire évoluer le modèle socio-économique et présente de nouveaux défis pour les pouvoirs publics. L'économie collaborative se développe dans tous les secteurs d'activité : – logement : location entre particuliers, colocation, échange d'appartements, habitat participatif, – transport : location de véhicules entre particuliers, échange ou revente de billets de transport, covoiturage, livraison collaborative, voiture de tourisme avec chauffeur (VTC), – alimentation : groupements de consommateurs, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), restauration, – équipement divers : vente ou achat de matériel d'occasion, don, prêt, échange ou location de matériel ou appareil, – habillement : location, don, troc, revente/achat de vêtements, – services d'aide entre particuliers : courses, bricolage, ménage, gardiennage, soins aux animaux, – culture, enseignement : cours en ligne, soutien scolaire, etc.
Economie de la rareté Eco Rareté		Ce modèle économique part du constat que les ressources (comme le temps, l'argent, les matières premières...) sont limitées, tandis que les besoins humains sont en grande partie illimités. La notion de coût d'opportunité prend toute son importance. Mais l'allocation optimale des ressources devient un objectif prioritaire (il faut maximiser le bien-être social tout en tenant compte de la disponibilité des biens et services). L'économie de la rareté propose donc plusieurs principes pour gérer et optimiser l'utilisation des ressources limitées. ce modèle encourage une utilisation des ressources en les dirigeant vers des usages plus productifs et plus utiles. Il faut maximiser le bien-être de la population tout en évitant le gaspillage.

		Le prix devient un indicateur central., selon la loi de l'offre et de la demande, les prix augmentent lorsque la demande dépasse l'offre d'une ressource. Les prix sont un signal qui aide à équilibrer l'offre et la demande. Enfin, face à la raréfaction de certaines ressources, le modèle encourage la recherche de solutions alternatives. Par exemple, des innovations technologiques peuvent réduire la dépendance aux ressources rares, et l'émergence de substituts (l'énergie renouvelable par exemple) permet de répondre à la demande sans épuiser les ressources limitées.
Économie régénérative		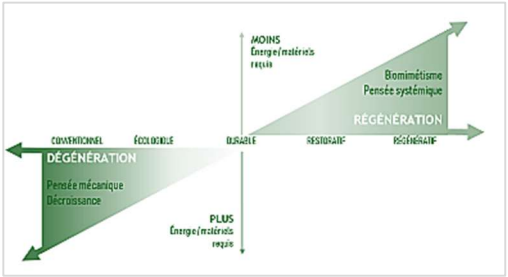 L'économie régénérative est un système économique qui permet la régénération des immobilisations. L'économie régénérative propose une autre façon de faire l'économie. Elle repose sur une approche qui produit des impacts positifs, en se basant sur les principes d'une triple régénération : Écologique : restauration des écosystèmes vivants pour garantir leur résilience.
Economie symbiotique		L'économie symbiotique est un modèle économique développé par Isabelle Delannoy, ingénieure agronome, qui cherche à établir une relation de croissance mutuelle entre les écosystèmes naturels et les activités humaines. Dans ce modèle, les trois sphères du vivant, du social et de la technologie évoluent en symbiose, la croissance de l'une favorisant celle des deux autres.
Économie de l'usage		Modèle économique qui privilégie l'usage de biens en location par rapport à leur possession. Dite aussi économie de la fonctionnalité.

		L'économie de l'usage a notamment pour but de diminuer la consommation de ressources et d'énergie.
Eco-pâturage		L'écopâturage consiste à utiliser des moutons ou d'autres animaux herbivores (chèvres, bovins, lapin, lama, chevaux, ânes, et d'autres espèces) pour entretenir les espaces verts de manière écologique. L'écopâturage est l'une des solutions susceptible d'être associée au génie écologique, souvent retenue pour la gestion de réserves naturelles et d'un nombre croissant d'espaces verts où l'on souhaite pratiquer une gestion différenciée et moins artificialisante.
Ecopédagogie		Le mouvement de l'écopédagogie est issu de la théorie et de la pratique de la pédagogie critique, un ensemble de pratiques éducatives influencées par le philosophe et pédagogue Paulo Freire. L'écopédagogie a pour mission de développer une solide appréciation des potentiels collectifs de l'humanité et de promouvoir la justice sociale dans le monde entier. Elle le fait dans le cadre d'une vision écologique et politique tournée vers l'avenir, qui s'oppose radicalement à la mondialisation d'idéologies telles que le néolibéralisme et l'impérialisme, tout en cherchant à encourager des formes d'écolittératie critique. L'un des objectifs de l'écopédagogie est la réalisation de formes de connaissances culturellement pertinentes, fondées sur des concepts normatifs tels que la durabilité, la planétarité (c'est-à-dire l'identification à un être terrestre) et la biophilie (c'est-à-dire l'amour de toute vie)
Ecophyto 2030		ÉCOPHYTO RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS Le 6 mai 2024, le Gouvernement a dévoilé la stratégie Écophyto 2030, fruit d'un vaste travail de concertation. Cette stratégie acte un changement de méthode. Elle fixe des objectifs de réduction des risques et des usages de produits phytopharmaceutiques cohérents avec les engagements européens et internationaux en matière de lutte contre le

		changement climatique et de préservation de la biodiversité, tout en donnant à tous les agriculteurs les moyens de cette transition, par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de leur accompagnement dans le changement de pratiques.
Eco-Prêt à Taux Zéro		L'éco-Prêt à Taux Zéro (éco-PTZ) est un prêt dont les taux d'intérêt sont pris en charge par l'Etat et qui permet de financer des travaux de rénovation énergétique. Le montant financé peut atteindre 50 000 € et la durée de remboursement peut aller jusqu'à 20 ans. Il existe plusieurs types d'éco-PTZ. • L'éco-PTZ « couplé » à une aide Anah : Le propriétaire qui souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique éligibles à une aide MaPrimeRénov' peut cumuler cette aide à un éco-PTZ « MaPrimeRénov' » afin de financer le reste à charge. Ce dispositif simplifie les démarches auprès des banques pour demander l'éco-PTZ puisque c'est la décision d'octroi de l'aide de l'Anah qui justifie de l'éligibilité des travaux. La banque vérifie uniquement la solvabilité du demandeur. • L'éco-PTZ « classique » (sans mobiliser d'aide de l'Anah) : Le propriétaire a également la possibilité de mobiliser un éco-PTZ pour financer le coût global de ses travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas la banque vérifie la solvabilité du demandeur mais également l'éligibilité des travaux au dispositif.
Ecoquartier		ÉcoQuartier est un label national porté par l'Etat qui décline les objectifs de développement durable à l'échelle d'un projet d'aménagement. Il s'adresse à toutes les collectivités et à tous types de porteurs de projets : aménageurs, entreprises privées, collectif citoyen. Il repose sur n référentiel, mis à

		jour et complété en 2023 par des indicateurs, et accessible sous forme d'un guide de l'aménagement durable pour accompagner l'opération depuis les phases amont jusqu'à la vie du quartier. Le dossier de labellisation comprend une charte d'engagement et des objectifs structurés en 4 dimensions et 20 engagements, qui permettent aux acteurs de s'organiser et à un comité d'experts d'évaluer la qualité du projet d'aménagement. L'écoquartier doit avoir un effet de levier sur son territoire et inciter d'autres collectivités à s'engager à leur tour. Le Label Ecoquartier concerne les projets d'aménagement de toute nature, de toute taille et dans tout type de contexte à l'échelle du quartier (centre-ville, quartier d'habitat social, bourg, village...). A partir de 2023, il s'organise en 3 temps : un temps d'engagement dans la démarche, avec la signature de la charte EcoQuartier, l'opération obtient alors le statut d'EcoProjet, un temps d'accompagnement de l'EcoProjet, puis un temps de labellisation pour les opérations achevées (EcoQuartier livré, puis EcoQuartier vécu trois ans plus tard). Cette labellisation est prononcée après un examen du dossier par deux experts et un passage devant une commission.
Eco-score		L'Éco-score est un indicateur représentant l'impact environnemental des produits alimentaires. À l'instar du Nutri-score, il comporte cinq catégories : de A à E. L'objectif est d'amener le consommateur à opérer des choix plus écologiques lors de ses achats alimentaires. En 2024, ONG de défense du bio en Europe (IFOAM) vient d'obtenir un accord pour que la France mette fin à l'appellation du label Eco-score évaluant l'impact environnemental des produits alimentaires, lequel serait trompeur pour les consommateurs et enfreindrait le règlement européen sur le bio.
Ecosocialisme		La famille écosocialiste émerge comme un prolongement du marxisme mais s'oppose à ses interprétations productivistes portées notamment par l'URSS. En partant de l'insuffisante prise en considération des écosystèmes dans les traditions socialiste et marxiste, il s'agit alors de les

		dépoussiérer et les adapter au tournant écologique des sociétés, en portant l'idée que l'oppression sociale et la destruction de la nature ont une même et unique cause : le capitalisme. Si la socialisation des moyens de production et l'autogouvernance démocratique restent au cœur de ce projet, les écosocialismes proposent une variété de réponses allant d'un interventionnisme fort de l'État à des perspectives davantage autogestionnaires. Certains écosocialismes contemporains, dont la branche étatsunienne, ont même rompu avec une perspective anticapitaliste claire et la tradition révolutionnaire. Autrices et auteurs clés : André Gorz, Michael Löwy, John Bellamu Foster
Écosystème		Désigne un complexe dynamique de communautés végétales, animales et de micro-organismes et de leur environnement non vivant interagissant comme une unité fonctionnelle.
Ecosystem Services Analysis	**ESA**	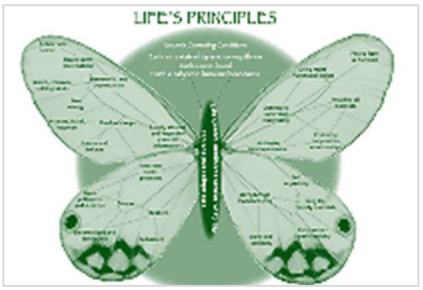 La chercheuse Maibritt Pedersen Zari a développé en Nouvelle-Zélande, l'Ecosystem Services Analysis (ESA), un cadre méthodologique pionnier pour la conception urbaine régénérative par l'application du biomimétisme. Cette approche se base sur l'évaluation des services écosystémiques locaux pour guider la conception architecturale et urbaine.
ECOTAF		ECOTAF est une étude sociologique qui vise à analyser la mobilisation écologique des salariés en entreprises et le rôle de certains dispositifs qui viennent soutenir leur engagement. Elle a été menée par l'ADEME, le Collège des Directeurs du Développement Durable, Entreprises pour l'Environnement, l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et Action for Market Transformation. Une trentaine de salariés, responsables RSE et porteurs de dispositifs de mobilisation ont été interrogés.

Ecotafeurs		Ce sont les salariés qui contribuent de l'intérieur à la transition écologique de leur entreprise. Souvent jeunes et en quête de sens, les écotafeurs suivent un parcours souvent similaire avec un déclic écologique personnel. Ils décident de rester dans leur entreprise pour agir de l'intérieur et maximiser leur impact écologique.
ECOTER Mission pour l'Economie Numérique, la Conduite et l'Organisation des Territoires	**ECOTER**	Mission Ecoter Association loi 1901, regroupe, depuis 1997, Collectivités Territoriales (villes, départements, régions, structures d'agglomération, agences publiques, syndicats de communes, organismes consulaires et de développement économique local) et Entreprises actrices dans le secteur des collectivités (Numérique, Santé, Education, Environnement, Transports, Finances locales...) pour : – accompagner les collectivités dans leurs transformations, – échanger sur les usages et les services numériques aux citoyens, – mettre en place une veille adaptée et efficace aux projets de transformations, – peser sur les décisions politiques et administratives pour les territoires, – diffuser les informations les plus fiables dans un secteur innovant, – former les élus, les cadres territoriaux et les acteurs d'entreprises à l'économie numérique, aux finances, aux ressources humaines...
EcoVadis		EcoVadis est une plateforme en ligne d'évaluation de la performance RSE des entreprises, à travers une collecte de données dans un format standardisé. Le portail facilite la gestion des parties prenantes amont et aval en garantissant le partage et le suivi des performances RSE au sein des chaînes de valeurs.
Ecovillage		Un écovillage peut être petit (écohameau) ou plus important (écocité, développé technologiquement) ou préférer la sobriété. Chacun a son propre

		habitat, son autonomie économique et idéologique, avec un esprit de partage et de solidarité. Un écovillage pratique les idées et techniques nouvelles ou traditionnelles visant à construire un futur durable. La vocation des écovillages est de mettre en œuvre un mode de vie collectif écologique et juste. Les habitants d'un écovillage se fixent pour objectif de respecter l'être humain et de respecter l'environnement.
EcoWatt		Porté par RTE (en partenariat avec l'ADEME), EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités de consommer l'électricité au meilleur moment. En temps réel, cette météo de l'électricité permet à chacun d'adapter sa consommation.
Ecrans végétalisés		Écran constitué d'arbres et de plantes, servant à cacher un terrain dégradé ou à protéger un lieu du vent, des précipitations atmosphériques et des radiations solaires.
EDF Obligation d'Achat	**EDF OA**	Depuis la loi du 10 février 2000, l'organisme EDF OA (Obligation d'Achat) et les Entreprises Locales de distribution (ELD) sont chargés d'acheter la production solaire des particuliers et professionnels propriétaires de panneaux solaires photovoltaïques. Dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat, la totalité ou le surplus des kWh envoyés sur le réseau électrique sont facturés à un prix d'achat fixe pendant 20 ans (tarif fixé au moment de la demande de raccordement complète).
Effacement		Méthode de gestion de la consommation d'électricité, consistant pour un industriel à réduire volontairement sa consommation (contre rémunération), sur demande du gestionnaire de réseau. L'effacement permet de soulager le réseau lorsque la consommation est trop forte par rapport à la production.
Effacement diffus		L'effacement diffus consiste à limiter la fourniture d'électricité aux consommateurs et

		consommatrices volontaires en prévision d'un pic de consommation, afin d'assurer la stabilité du réseau électrique. Cette stabilité entre offre et demande est essentielle, car l'électricité est très difficilement stockable. En cas de forte demande sans offre suffisante, le réseau tombe en panne. En France, c'est le gestionnaire Réseau de transport d'électricité (RTE) qui a la responsabilité du maintien de cet équilibre. L'effacement diffus consiste à réduire sa consommation électrique de manière temporaire et planifiée, ou à la reporter sur d'autres périodes. Pour inciter à cet effort, les opérateurs ou agrégateurs d'effacement pratiquent des tarifs préférentiels hors de ces périodes de forte tension.
Effacement Jour de Pointe	**EJP**	Un jour est dit EJP lorsqu'il est considéré comme un jour où l'équilibre production / consommation est particulièrement instable (en période de grand froid, pendant laquelle la consommation est très importante). L'option EJP permet de bénéficier d'un tarif avantageux durant de 343 jours par an, proche de celui des Heures Creuses de l'option Heures Creuses. En contrepartie, le prix du kWh est plus élevé pendant 22 jours par an d'effacement de 18 heures (de 7h du matin à 1h le lendemain matin). Ces jours sont répartis entre le 1er novembre et le 31 mars. La période EJP est définie par EDF à partir des prévisions de consommation vs la production électrique dans chaque zone (Ouest, PACA, Nord et Sud). Ainsi, chaque zone est susceptible de bénéficier d'un jour EJP indépendamment du calendrier des autres zones. Le calendrier des jours EJP ainsi que leurs historiques sont disponibles en temps réel sur le site EDF Particuliers. Les jours EJP sont identiques pour toutes les catégories de clientèle.
Effet de cheminée		Mouvement ascensionnel de l'air intérieur dans un bâtiment ou un conduit, parce que cet air est chaud et donc plus léger que l'air extérieur. Ce mouvement induit une amenée d'air frais dans le bas du bâtiment ou du conduit et une sortie de l'air chaud par le haut, vers l'extérieur.

Effet cobra		L'effet cobra est un phénomène inattendu survenant lorsqu'une tentative de résolution d'un problème a pour effet indésirable de l'aggraver. Le terme est notamment utilisé pour illustrer les causes d'une stimulation incorrecte de l'économie, de l'écologie ou de la politique. Le terme Effet Cobra trouve son origine dans une anecdote datant de l'époque du régime colonial britannique en Inde. Le gouvernement britannique, préoccupé par le nombre de cobras à Delhi, offre à l'époque une prime pour chaque cobra mort. Au début, cette stratégie constitue une réussite : beaucoup de serpents sont tués. Certains commencent à élever des cobras et les tuent uniquement pour toucher la récompense. Lorsque le gouvernement en prend connaissance, le programme de récompenses est supprimé, ce qui conduit les éleveurs à relâcher dans la nature leurs cobras, devenus sans valeur. La population de cobras sauvages se retrouve supérieure à celle de départ, preuve que cette solution du problème avait en fait aggravé la situation
Effet Coanda		Aussi nommé veine adhérente. En climatisation, lorsqu'un jet d'air est suffisamment puissant il va naturellement adhérer aux parois les plus proches, par exemple un plafond. Ce jet d'air va créer une dépression qui va induire le déplacement à basse vitesse de l'air dans la pièce. Donc l'effet Coanda permet un brassage de l'air présent dans la zone d'occupation ce qui favorise le confort des occupants.
Effet falaise		La falaise désigne la très rapide diminution du parc de centrales nucléaires que risque la France si ces dernières doivent être mises hors service à un âge fixe, identique pour tous. Cela vient du fait qu'elles ont été construites en très peu de temps sur la même période.

Effet de fragmentation		En urbanisme, en écologie et dans les politiques climatiques, désigne le fait qu'un territoire, un habitat naturel ou un tissu urbain est découpé en plusieurs parties discontinues, ce qui nuit à son fonctionnement global. L'effet de fragmentation est aussi le processus par lequel un territoire auparavant continu est découpé en éléments isolés par l'urbanisation, les infrastructures ou les changements d'occupation des sols, réduisant les continuités écologiques, fonctionnelles et sociales. Cette fragmentation diminue la biodiversité, accroît les coûts de fonctionnement urbain et limite la capacité d'adaptation des territoires au changement climatique.
Effet Joule		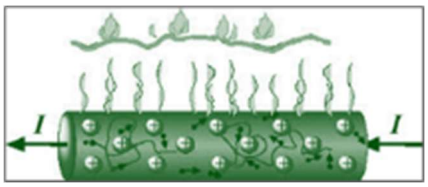 Par effet Joule, on désigne le dégagement de chaleur provoqué par le passage d'un courant électrique dans un matériau conducteur lui opposant une résistance. Cet effet porte le nom de celui qui l'a découvert en 1840 : le physicien anglais James Prescott Joule.
Effet d'ombrage		L'ombrage est un problème pour les modules photovoltaïques, car l'ombrage d'une seule cellule peut réduire la puissance de sortie à zéro. L'ombrage affecte non seulement la cellule concernée mais peut compromettre la performance de tout le système. Les cellules ombragées limitent le courant de la chaîne, provoquent des pertes de puissance et peuvent générer des "points chauds" qui endommagent les panneaux. De plus, les pertes ne sont pas proportionnelles à la surface ombragée ; même un petit ombrage peut entraîner une réduction significative de la production.
Effet paroi froide		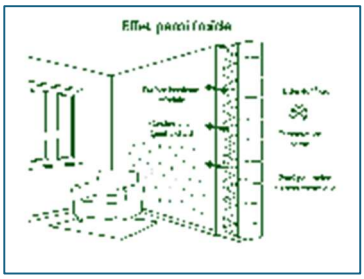 Pour une température d'air ambiant donnée, la température résultante sèche peut fortement s'abaisser au voisinage d'une paroi froide, telle qu'une baie vitrée. Cet effet est atténué lorsque les baies vitrées sont

		équipées de double vitrage et/ou lorsque les parois opaques sont isolées.
Effet photovoltaïque		Phénomène physique par lequel certains matériaux produisent un courant électrique lorsqu'ils sont exposés à la lumière.
Effet de rebond		Après la mise en œuvre de technologies et de pratiques économes en énergie, une fraction des économies d'énergie escomptées ne sont pas réalisées, car elles peuvent servir à consommer davantage d'énergie. Par exemple, des améliorations du rendement énergétique des moteurs entraînent une baisse du coût par kilomètre parcouru, ce qui a pour effet pervers d'inciter les usagers à se servir plus souvent de leur véhicule ou à parcourir davantage de kilomètres ou encore à dépenser l'argent économisé pour d'autres activités consommant de l'énergie. Des politiques fructueuses en matière de rendement énergétique peuvent contribuer à réduire la demande d'énergie à l'échelle de l'économie dans son ensemble et, en ce cas, à diminuer les prix de l'énergie, les économies réalisées pouvant financer et servir à impulser des effets de rebond. L'effet de rebond correspond au rapport des économies d'énergie et de ressources non réalisées aux économies potentielles au cas où la consommation serait restée constante comme avant la mise en œuvre des mesures de rationalisation. S'agissant du changement climatique, la principale préoccupation au sujet des effets de rebond consiste en leur incidence sur les émissions de CO2 (rebond carbone). En d'autres termes, moins un logement est performant et moins on se chauffe. À l'inverse, plus le logement est performant et plus les ménages cherchent le confort et auront tendance à consommer au-delà de la consommation théorique.

Effet de Serre	**ES**	Effet radiatif de tous les constituants de l'atmosphère qui absorbent le rayonnement infrarouge. Les gaz à effet de serre, les nuages et, dans une moindre mesure, les aérosols absorbent le rayonnement terrestre émis à la surface de la Terre et dans l'atmosphère. Ces constituants émettent un rayonnement infrarouge dans toutes les directions, mais, toutes choses étant égales par ailleurs, la quantité nette de rayonnement émis vers l'espace est inférieure que ce qu'elle aurait pu être en l'absence de ces constituants, compte tenu de la baisse de la température avec l'altitude dans la troposphère et de l'affaiblissement de l'émission qui en découle. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre accroît cet effet, on fait parfois référence à cette différence en utilisant l'expression effet de serre additionnel. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre découlant d'émissions anthropiques se traduit par un forçage radiatif. La surface terrestre et la troposphère se réchauffent en réponse à ce forçage, rétablissant graduellement l'équilibre radiatif au sommet de l'atmosphère.
Effet de verrouillage		Situation dans laquelle, pour des raisons techniques ou financières, il est impossible de passer à une meilleure solution en raison d'une décision prise par le passé.
Efficacité énergétique saisonnière	**ETAS**	L'ETAS désigne l'efficacité énergétique saisonnière d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière et permet de mesurer sa performance. En évaluant un cycle entier de chauffe, on obtient le détail du rendement de l'équipement selon différentes utilisations, comme en mode veille ou en subissant certaines températures extérieures. L'ETAS doit figurer sur le devis pour attester si l'équipement est bien éligible aux aides financières comme la Prime Énergie Promee.
Efficacité matière		Optimisation de l'usage de la matière à chaque étape du cycle de vie d'un produit. Une meilleure efficacité matière peut passer par l'utilisation de matière première recyclée, par la réparabilité, par la réduction de production de déchets, etc.

Efficacity		Efficacity a été créé en 2014 à l'initiative du Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI) et est placé sous une tutelle interministérielle composée du Ministère de la transition écologique, du Ministère de la recherche et du Ministère des Finances. Efficacity est un centre de R&D partenarial unique en France fédérant une trentaine d'acteurs publics et privés. L'institut rassemble de nombreux chercheurs et experts de tous horizons, travaillant ensemble à développer et mettre en œuvre des solutions innovantes pour construire la ville de demain : une ville efficiente énergétiquement et massivement décarbonée.
Effinature		La certification Effinature a été développée en 2009 par l'Institut de Recherche et d'Innovation pour le Climat et l'Écologie (IRICE). Elle repose sur le premier référentiel d'intégration et de préservation de la biodiversité en ville et permet une gestion éco-responsable et pérenne des écosystèmes. La certification valorise les actifs immobiliers tout en aidant à la préservation des ressources naturelles. Elle est soumise à l'autorité d'un comité d'impartialité (ISO 17065).
Effinergie		Créée en 2006, l'association s'est donnée comme objectif de développer sur le marché de la construction neuve et rénovée, une véritable dynamique afin de générer des bâtiments confortables et performants d'un point de vue énergétique. Elle se donne les moyens de : 1- Développer des référentiels et des outils. 2- Fédérer tous les acteurs. 3- Mettre en avant les dynamiques régionales et les acteurs de terrain. 4- Assurer la coordination entre les pouvoirs publics et les initiatives régionales.

		5- Démontrer la faisabilité technico-économique de la basse énergie par la mise en place du retour d'expérience.
Effondrement		Théorie selon laquelle des populations végétales et animales, voire des écosystèmes, sont voués à disparaître du fait d'une surexploitation qui excède leur résilience, entraînant la perte des services écosystémiques et un effondrement de la civilisation qui dépend de ces services.
Effusivité thermique		Capacité d'un matériau à échanger rapidement de la chaleur avec son environnement.
Egout unitaire		Un égout unitaire est un type d'égout gravitaire doté d'un système de canalisations, de tunnels, de stations de pompage, etc., pour transporter les eaux usées et le ruissellement urbain ensemble vers une station d'épuration ou un site d'élimination. Cela signifie que lors d'épisodes pluvieux, les eaux usées sont diluées, ce qui entraîne des débits plus élevés au site de traitement.
El Niño		Événement naturel et répétitif, El Niño résulte d'une inversion des vents du Pacifique. Il impacte les températures et crée des intempéries dans les zones concernées et, dans une moindre mesure, sur toute la planète. Il intensifie les sécheresses dans le nord de l'Amérique du Sud et contribue également à l'asséchement et au réchauffement de certaines régions d'Afrique australe. « Les épisodes El Niño ont un fort impact sur les sociétés et les économies.
Electricité de France	**EDF**	Électricité de France (EDF) est une société anonyme française de production et de fourniture d'électricité, détenue à 100 % par l'État français. L'entreprise est le premier producteur et le premier fournisseur d'électricité en France et en Europe. Au niveau mondial, EDF était en 2017, le deuxième producteur d'électricité derrière China Energy Investment, en matière de puissance installée, et la troisième compagnie d'électricité

		au monde par son chiffre d'affaires, après la State Grid Corporation of China et l'italien Enel.
Électricité spécifique		Consommations spécifiquement électriques (électronique, électro-ménager, etc.), pour lesquelles il n'existe pas d'énergie alternative (à la différence du chauffage, de la cuisson ou de l'eau chaude).
Electrification de l'économie		D'ici à 2050, l'électrification de l'économie globale passera, de 20% à 70%, les différents secteurs tournant le dos aux combustibles fossiles au profit d'une électricité produite à partir de sources renouvelables. Dans les transports, les logements et les bureaux, ainsi que dans tous les secteurs, la demande se réoriente vers des technologies axées sur l'électricité qui soient plus propres et plus efficaces, comme les pompes à chaleur et les véhicules électriques. Cette évolution jouera un rôle clé dans la transition du modèle économique actuel, linéaire et gaspilleur, vers un modèle circulaire, efficient, inclusif et propre.
Electro-swing adsorption	**ESA**	L'électro-swing adsorption (ESA) est une technologie de capture directe de l'air (DAC) qui utilise une approche unique pour retirer le dioxyde de carbone (CO2) de l'air ambiant. Dans la lutte contre le changement climatique, l'objectif n'est pas seulement d'éviter de nouvelles émissions de CO2, mais aussi de retirer activement celui déjà présent dans notre atmosphère. C'est là qu'intervient la captation directe du carbone dans l'air (DAC), une technologie prometteuse mais coûteuse. L'Electro-swing adsorption (ESA) se présente comme une solution prometteuse dans ce domaine. L'ESA, en utilisant des changements de tension électrique pour capturer et libérer le CO2, pourrait minimiser la consommation d'énergie et réduire les coûts associés à la DAC. L'Electro-swing adsorption (ESA) est une nouvelle technologie de Direct Air Removal reposant sur

		une réaction électrochimique : une électrode solide adsorbe le CO2 (= la molécule vient se poser dessus, les deux ne se mélangent pas) lorsqu'elle est chargée négativement, puis le libère lorsqu'elle est chargée positivement. C'est une méthode beaucoup plus économe en énergie que la méthode traditionnelle, reposant sur l'utilisation de solvants, dont il faut ensuite extraire le CO2 avec de fortes chaleurs. Cette technologie ESA n'est pas encore adaptée à l'élimination du CO 2 de l'air atmosphérique, car elle n'est pas techniquement capable de séparer le CO 2 à une concentration aussi faible
Electrothermie		L'électrothermie est la discipline scientifique qui étudie l'emploi de l'énergie électrique pour produire de la chaleur, grâce aux résistances et aux pompes à chaleur. Dans le secteur de l'énergie, le terme anglais Power-to-Heat (P2H) est plus utilisé que celui d'électrothermie
Électricité spécifique		Electricité consommée par des équipements ne pouvant fonctionner qu'à l'électricité (par exemple un téléviseur).
Électricité verte		Electricité produite uniquement à partir de sources d'énergies renouvelables.
Élus pour agir		Élus locaux, le réseau Élus pour agir, créé et animé par l'ADEME est spécialement fait pour vous. Ouvert à tous les élus, quel que soit leur niveau de maîtrise du sujet, ce réseau permet de faciliter les prises de décisions, le montage et la réalisation de projets de qualité de transition écologique dans les territoires.
Élus par la Recherche-Action sur la Biodiversité Locale	**ERABLE**	Inscrit dans la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, ce nouveau programme ÉRABLE mobilise les Élus par la Recherche-Action sur la Biodiversité Locale. Il vise à accompagner les collectivités locales dans la construction d'une mise en récit de la biodiversité, en documentant et encourageant les initiatives visant à renouer avec la nature dans les projets locaux. Le programme de recherche-action soutient des projets transdisciplinaires dans les collectivités,

		de France métropolitaine et d'outre-mer, pour proposer des pistes d'actions et des leviers pour des changements transformateurs, au travers d'une plateforme de mise en récit qui associe chercheurs des sciences sociales et des sciences du vivant, artistes, décideurs et acteurs de la vie locale. Il propose de nourrir les réflexions stratégiques des élus locaux sur l'avenir de leur territoire en intégrant la biodiversité comme facteur clé. Et, il capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les territoires et en assure la diffusion auprès de public divers : élus, professionnels, scientifiques et grand public. Contient 3 grands objectifs 1. Produire de la connaissance pour mieux comprendre la complexité des enjeux territoriaux de la biodiversité par le dialogue entre les sciences sociales et les sciences du vivant. A travers les apports de la recherche, la méthode de la mise en récit et le dialogue entre chercheurs, artistes, élus et acteurs, les initiatives permettent de mettre en lumière la place de la biodiversité et de prendre conscience des multiples liens tissés entre les humains et le reste des vivants. 2. Nourrir l'action publique locale par la mobilisation d'expertises et d'outils, la construction collective, la prospective et l'établissement de scénarios, pour contribuer aux réflexions stratégiques des collectivités. La démarche doit contribuer à renforcer le rôle de l'élu local dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et leur permettre de consolider leur projet politique. 3. Diffuser les résultats de la recherche et les grands enseignements produits dans le cadre des projets à travers des vecteurs artistiques et des médias variés à destination du grand public, notamment de la jeunesse.
Émanation		Emission de gaz, généralement utilisée pour désigner une fuite.

Embacle		Formation d'un amoncellement, en particulier de glaçons ou de bois flottés, qui obstrue un cours d'eau.
Émissions en amont		Les émissions en amont sont des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui se produisent pendant les phases de production et d'extraction de la chaîne d'approvisionnement, s'étendant de l'extraction des matières premières jusqu'au point de production.
Emissions de carbone évitées	**ECE**	Les émissions évitées par une organisation désignent les réductions d'émissions réalisées par ses activités, produits et/ou services, lorsque ces réductions se réalisent en dehors de son périmètre d'activité, selon l'Ademe. Autrement dit, les réductions d'émissions permises par la mise à disposition d'une production, d'un service ou encore d'un produit plus bas carbone que dans la situation initiale.
Emissions de carbone intrinsèques	**ECI**	Les émissions de carbone intrinsèques sont celles qui résultent de la fabrication et de la transformation des matériaux du bâtiment. Ces émissions sont souvent qualifiées de cachées et ne sont donc pas prises en compte dans l'évaluation des émissions potentielles d'un bâtiment. Lors de l'évaluation du bâtiment dans le cadre d'une analyse du cycle de vie (ACV), la consommation d'énergie opérationnelle n'est plus le principal facteur de création d'un bâtiment durable. Le carbone intrinsèque est le nouvel horizon de la durabilité. Les bâtiments sont une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et pas seulement du point de vue de l'énergie qu'ils consomment après leur construction.
Emissions de carbone opérationnelles	**ECE**	Les émissions opérationnelles sont les émissions directes associées aux activités d'une entreprise, comme les émissions carbone des usines, le transport et la quantité d'énergie utilisée. Les émissions de la chaîne de valeur désignent les émissions indirectes liées à la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise.

Emissions de fonctionnement		Emissions dues à l'énergie mobilisée pour chauffer, éclairer et ventiler le bien : elles dépendent du type d'énergie employée, de l'isolation du bien et de sa surface.
Émission GES déplacée		Émission de gaz à effet de serre qui a été délocalisée dans l'espace (et éventuellement dans le temps) mais inchangée en quantité. Par exemple, la reminéralisation et l'émission de 1 kg de C du sol supposée se produire dans un champ agricole peuvent en fait se produire en aval dans une rivière, un réservoir ou un océan si ce 1 kg de C du sol est transporté dans le réseau fluvial à la suite des précipitations. Le carbone est toujours converti en CO2 mais pénètre dans l'atmosphère à un endroit en aval de la source de carbone.
Emissions GES évitée		Emission de GES évitée : effet potentiel sur l'émission de gaz à effet de serre se produisant en dehors du périmètre de l'organisme mais qui découle de l'utilisation de ses produits ou services.
Emissions de gaz à effet de serre du bâtiment	**Eges**	Cet indicateur et sa déclinaison, EgesPCE, correspond aux émissions de gaz à effet de serre du bâtiment (usages énergétiques, eau, chantier et produits de construction et équipements dits « PCE ») sur son cycle de vie fixé à 50 ans. Il peut atteindre deux niveaux : C1 et C2. Le niveau C2 implique des efforts conséquents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.
Emissions historiques		Emissions totales par pays depuis le début de la révolution industrielle.
Emissions d'investissement		Emissions dues à l'acte de construire ou de rénover un logement ainsi que celles d'entretien et de maintenance tout au long du cycle de vie du bien, sur une durée de 40 ans : il s'agit d'un poste « d'investissement », on émet une fois, et on comptabilisera à la date de mise en service du logement neuf ou rénové, les émissions de gaz à effet de serre liées au gros œuvre, au second œuvre et aux finitions. A celles-ci, s'ajoutent les émissions liées aux travaux d'entretien du

		logement et à son éventuelle démolition en fin de vie.
Emissions de localisation		Du point de vue des émissions de gaz à effets de serre, le choix de la localisation d'un logement a un impact de 1,4 à 6,1 fois plus fort que sa construction, sa maintenance et son exploitation cumulées. Pour un ménage de 4 personnes, la mobilité pèse entre 59% et 86% des émissions globales de CO2 liées à l'habitat et sa localisation
Emissions monétaires		Quantité de CO2 générée par un produit / service, à partir de son prix. l'approche monétaire est nécessaire pour tout type d'entreprise réalisant son bilan carbone, a minima pour évaluer les émissions de certaines dépenses (de services principalement) réalisées durant la période de reporting et qui ne se prêtent pas à une approche physique. Cela concerne notamment les achats d'études et prestations intellectuelles, les dépenses publicitaires et de marketing, les honoraires divers, les services bancaires et assurances, etc. Ces dépenses et leurs émissions associées sont à intégrer au bilan carbone (dans la catégorie 'Achats de biens et services'), mais se prêtent mal à une approche physique.
Émissions de périmètre 1	**SCOPE 1**	Émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées par l'organisation, par exemple, les voitures de l'entreprise.
Émissions de périmètre 2	**SCOPE 2**	Émissions indirectes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur, telles que les émissions générées par l'électricité utilisée dans le bureau d'une entreprise. Les émissions du Scope 2 incluent l'électricité consommée par les bureaux, les usines et les autres installations. Réduire les émissions de Scope 2 peut souvent être réalisé en optant pour des sources d'énergie renouvelable et plus propres ou en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements.

Émissions de périmètre 3	**SCOPE 3**	Émissions indirectes provenant de sources non détenues ou contrôlées par l'émetteur, mais qui ont un impact indirect sur la chaîne d'approvisionnement de l'émetteur, telles que les émissions des employés d'une entreprise qui se rendent au travail. Le scope 3 condense toutes les émissions de gaz à effet de serre indirectes qui ne relèvent pas du scope 2 (déplacements des employés, transport de marchandises, etc.). C'est la raison pour laquelle il est généralement responsable de la majorité de toute empreinte carbone.
Emissions physiques		Quantité consommée s'exprime dans l'unité du produit (litres d'essence, m2 de surface, kg d'ananas, etc. Les émissions sur tout le cycle de vie d'un produit (matières premières, emballages, procédés de fabrication et lieu de ré, ensemble de la logistique, utilisation et fin de vie) ne peuvent raisonnablement être évaluées que sur la base d'une approche physique.
Emissions réductions article 6.4 (accord de Paris)	**A64Rs**	L'article 6, paragraphe 4, de l'Accord de Paris prévoit un mécanisme mondial visant à favoriser l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre grâce à la participation d'entités publiques et privées. L'article 6.4 fonctionne en partie comme le mécanisme de transition pour les projets du Mécanisme de développement propre (MDP) renouvelés au cours de la deuxième période du Protocole de Kyoto. En enregistrant les projets autorisés dans le cadre du mécanisme A6.4, les Parties peuvent se voir délivrer des réductions d'émissions A6.4 (RE) pour contribuer aux CDN. Les A6.4ER non autorisés sont connus sous le nom de contributions d'atténuation A6.4ER et peuvent être utilisés comme contribution volontaire à la CDN de la Partie hôte. 5 % de la valeur des premiers A6.4ER transférés seront versés au Fonds d'adaptation, avec des taux fixes à plusieurs niveaux pour les annulations ultérieures établis lors de la COP27.

Emissions résiduelles		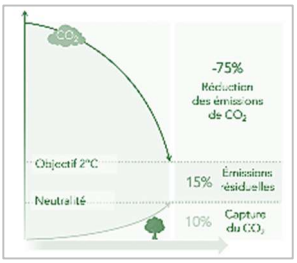 Les émissions résiduelles sont les gaz à effet de serre qui restent dans l'atmosphère, malgré la mise en œuvre de toutes les actions de réduction possible dans les activités d'une entreprise ou d'un pays. Appelé déchets carbone ou encore émissions résiduelles, les émissions de carbone incompressibles sont scientifiquement inévitables.
Émission trading		Système européen de marché de permis d'émissions de CO2 selon lequel un certain nombre d'établissements présentant des consommations significatives de combustibles fossiles reçoivent des quotas de CO2 pour une période donnée, et sont dans l'obligation de comptabiliser/mesurer leurs émissions. En fin de période, ils doivent restituer à l'autorité publique autant de quotas qu'ils ont émis de tonnes de CO2. Si leur allocation est excédentaire, ils disposent de quotas qu'ils peuvent commercialiser. Si elle se révèle insuffisante, ils devront trouver les quotas nécessaires sur le marché
Émissivité		:apacité d'une surface (comme la végétation, le sable ou l'eau) à émettre de l'énergie sous forme de rayonnement infrarouge. Elle se définit comme le rapport entre la radiance d'un objet dans une bande spectrale donnée et la radiance d'un corps noir dans la même bande spectrale, pour une zone spécifique et à une température donnée. Une valeur proche de 1 indique une émission élevée (par exemple, l'eau, qui est un bon émetteur), tandis qu'une valeur plus faible correspond à une émission moindre (comme un sol sec ou une surface métallique).
Emplacements réservés		Les emplacements réservés sont établis pour les projets d'équipements, les espaces verts ou les programmes de logement social (L. 123-2 b). Ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques de mettre en place des équipements publics sur leur territoire.

		Un emplacement réservé permet de réserver des terrains pour la réalisation : – de voies et ouvrages publics, – d'installations d'intérêt général – d'espaces verts, – des programmes de logements dans un but de mixité sociale (dans les zones urbaines ou à urbaniser), Son application permet de geler tout projet de construction privée. La collectivité met une option sur des terrains qu'elle envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général. Le bénéficiaire d'un emplacement réservé est la collectivité publique : Etat, Département, commune, groupements de communes ou bien encore organismes concessionnaires ou gestionnaires d'un service public. Ces emplacements sont situés selon les besoins et les moyens appréciés par la collectivité. Il s'agira indifféremment de secteurs bâtis ou non. La superficie des emplacements réservés n'est pas limitée, elle est déterminée par l'emprise nécessaire à la réalisation du ou des projets.
Emplois verts		 Les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à protéger et à restaurer l'environnement et à lutter contre le changement climatique. Les emplois verts se trouvent à la fois dans la production de produits et de services verts, tels que les énergies renouvelables, et dans les processus écologiques, tels que le recyclage. Les emplois verts aident à améliorer l'efficacité énergétique et l'efficacité des matières premières, à limiter les émissions de gaz à effet de serre, à réduire les déchets et la pollution, à protéger et à restaurer les écosystèmes, et à soutenir l'adaptation aux effets du changement climatique.

Empreinte biodiversité des entreprises		L'empreinte biodiversité des entreprises permet d'évaluer l'impact qu'ont les sociétés sur l'environnement et les écosystèmes. Indispensable à la protection de l'environnement, elle est plus difficile à mesurer que l'empreinte carbone qui s'exprime en tonnage de CO2. Une difficulté aggravée par le caractère local que revêt l'empreinte biodiversité des entreprises. Afin d'inciter les entreprises à agir en faveur de la préservation des espèces, la plate-forme nationale d'action globale pour la RSE a dressé en 2020 un état des lieux assorti de dix recommandations : les sociétés sont invitées à intégrer l'empreinte biodiversité dans leur déclaration de performance extra-financière, le reporting constituant un premier pas vers la mise en place de véritables stratégies d'entreprises en faveur de la protection des espèces. Le 12 mai 2020, CDC Biodiversité et le Club B4B+ ont lancé le Global Biodiversity Score, un outil de mesures de l'emprunt biodiversité des entreprises et des institutions financières. La CDC Biodiversité a introduit en 2020 son outil de mesure de l'empreinte biodiversité, le Global Biodiversity Score (GBS). Ce dispositif, conçu pour les entreprises et les institutions financières, permet de quantifier l'impact de leurs activités et chaînes de valeur sur la biodiversité. L'objectif à long terme est de définir des stratégies efficaces pour atténuer ces externalités négatives et freiner ainsi le déclin de la biodiversité. En 2021, CDC Biodiversité a initié le développement d'une version du GBS destinée aux collectivités, leur offrant ainsi la possibilité de mesurer leur empreinte biodiversité.
Empreinte carbone		L'empreinte carbone représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) induite par la demande finale intérieure d'un pays (consommation des ménages, administrations publiques, organismes à but non lucratifs, investissements), que ces biens ou services soient produits sur le territoire national ou importés. En tenant compte du contenu en gaz à effet de serre des importations, l'empreinte carbone permet d'apprécier les pressions sur le climat de la demande intérieure française, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés.

Empreinte carbone de la France		L'empreinte carbone de la France (pressions sur le climat de la demande intérieure française) est un indicateur national agrégé qui mesure, pour chaque secteur de l'économie, les émissions produites en amont de la demande finale, c'est-à-dire celles liées à la production des biens et services. Il ne prend pas en compte les émissions liées à l'exportation des produits fabriqués en France. La principale force de cet indicateur réside dans sa capacité à dresser un bilan au niveau national ou sectoriel. Il est trop agrégé pour pouvoir identifier précisément un produit (une voiture d'une certaine marque, par exemple) ou un acteur (une entreprise ou une administration).
Empreinte carbone des produits	**PCF**	L'empreinte carbone d'un produit est la quantité totale de GES générée tout au long de son cycle de vie, depuis la production jusqu'à l'utilisation et au recyclage. Chacune de ces étapes a un impact plus ou moins fort sur l'environnement.
Empreinte carbone de l'Union européenne		Elle s'élève à environ 9 tonnes équivalent CO_2 par personne et par an, ce qui est bien supérieur à la moyenne mondiale, qui est d'environ 5 tonnes. En 2023, l'empreinte carbone totale de tous les biens et services consommés dans l'UE a atteint 4 milliards de tonnes d'équivalent CO2. Parallèlement, les émissions générées par la production dans l'UE se sont élevées à 3,3 milliards de tonnes.
Empreinte de consommation		Indicateur de l'économie circulaire qui compare la consommation aux limites planétaires pour 16 catégories d'impacts sur la base de l'évaluation du cycle de vie dans 5 principaux domaines de consommation (alimentation, mobilité, logement, produits ménagers et appareils électroménagers).
Empreinte écologique		L'empreinte écologique couvre un spectre plus large que l'empreinte carbone. Il s'agit de la surface de terre productive requise pour produire les biens et services consommés et absorber les

		déchets qui en découlent. La méthodologie utilisée est différente d'un bilan carbone et on n'utilise pas uniquement le CO2e comme unité.
Empreinte environnementale des produits	**PEF**	La méthode de calcul de l'Empreinte environnementale des produits (PEF) a été initiée en 2011 dans le cadre de travaux commandés par la Commission européenne. L'objectif de la PEF est de mesurer l'impact environnemental global des produits : pour offrir aux consommateurs des données fiables sur les produits du marché européen et les aider à faire leur choix en prenant en considération ses performances environnementales, La méthode PEF fournit des données reproductibles, comparables et vérifiables, et ce, sur le cycle de vie entier du produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie. Elle apporte une vision globale de l'impact des produits sur l'environnement, bien au-delà du seul impact carbone.
Empreinte matérielle		Indicateur de l'économie circulaire qui mesure l'utilisation globale de matières et de la quantité de matières introduite dans la consommation globale, y compris les produits importés.
Empreinte matière		L'empreinte matière est un indicateur qui rend compte de l'ensemble des matières premières mobilisées pour réaliser un service ou un produit, et de la disponibilité de ces matières. Elle est exprimée en équivalent matières premières : en gramme d'antimoine équivalent (g Sb eq).
Empreinte projet		La méthode Empreinte Projet, développée et diffusée par l'ADEME vise à quantifier l'impact environnemental d'une action ou d'un projet. Elle doit permettre à terme de répondre à de multiples besoins nés des démarches de transition des entreprises et des territoires ou des politiques d'aide publique, que ce soit en matière d'aide à la décision ou d'évaluation.

Emprise au sol		Diviser la surface occupée par la maison par celle de la parcelle de terrain permet d'obtenir un coefficient d'emprise au sol (CES). L'emprise au sol est une unité de mesure calculée en mètres carrés alors que le CES est un ratio (de 0 à 1) qui donne, généralement, le pourcentage du terrain dans lequel on peut construire.
Encadrement		L'encadrement d'un lieu est une qualité résultant de la création de bordures pour créer une ambiance chaleureuse, en opposition aux vastes espaces qui sont perçus comme étant impersonnels. Un espace encadré donne plus d'éléments à observer et rend l'expérience piétonnière plus stimulante.
Encapsulage		Tous les procédés mis en œuvre, tels qu'encoffrement, doublage, fixation par revêtement, imprégnation, en vue de traiter et de conserver, de manière étanche, l'amiante en place et les matériaux en contenant afin d'éviter la dispersion de fibres d'amiante dans l'atmosphère.
Encoffrement		Mise en œuvre d'une protection continue, étanche et généralement rigide entre le MCA (Matériau contenant de !'Amiante) et le milieu ambiant, désolidarisée du MCA (éléments préfabriqués ou enduit épais projeté sur un treillis métallique fixé à la structure). Le rencoffrement peut être associé à une imprégnation ou un revêtement.
Encrassement biologique		Ou bio-encrassement (anglais biofouling) est la formation d'une couche gênante d'êtres vivants sur une surface artificielle en contact permanent ou fréquent avec de l'eau
Encyclique Laudato si		L'encyclique Laudato si' du pape François, sous-titrée sur la sauvegarde de la maison commune (2015), est le premier document magistériel entièrement consacré à la sauvegarde de la Création. Elle prône une écologie intégrale -selon les termes employés par le pape -qui réconcilie l'écologie humaine et l'écologie holistique

		classique. L'encyclique est adressée à toutes les personnes de bonne volonté, et inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral.
Enedis		Enedis assure la mission de service public de distribution d'électricité aux consommateurs finaux. C'est cette entreprise qui gère l'essentiel des infrastructures électriques basse tension (inférieures à 50kV) et qui est responsable de la gestion des réseaux de distribution de plus de 36 000 communes en France (soit environ 1,3 millions de km de réseau de distribution d'électricité, ou 95% du réseau total en France métropolitaine). Historiquement, c'est EDF qui gérait à la fois la fourniture et la distribution de l'électricité dans le pays. Lors de l'ouverture du marché à la concurrence (2007), il est devenu indispensable qu'EDF ne contrôle plus le réseau de distribution, ce qui a abouti à la création d'ERDF, puis d'Enedis. Aujourd'hui, bien que filiale d'EDF, Enedis n'en demeure pas moins une entité juridique bien distincte, qui n'offre pas de traitement préférentiel à ces derniers : elle a l'obligation d'assurer l'accès au réseau électrique de n'importe quel consommateur final, quel que soit son fournisseur.
Energieausweis		En Allemagne, les propriétaires des biens destinés à être vendus ou loués ont l'obligation de produire un "Energieausweis" (certificat énergétique). Il existe 2 sortes de certificats au choix sauf dans quelques cas obligatoires : 1. Certificat d'exigence basé sur les performances du bâtiment. 2. Certificat de consommation basé sur la consommation des 3 dernières années. L'échelle va de A+ à H ou du vert au rouge (besoins énergétiques faibles à élevés. A+ =

		moins de 30 kWh par m² par an et H = plus de 250 kWh par m² par an). Il est valable 10 ans. Exemption pour les moins de 50 m2. L'étiquette d'efficacité doit être mentionnée dans les annonces immobilières. Le fournisseur d'énergie crée le certificat de consommation. Des experts certifiés sont autorisés à délivrer le certificat de performance, car cela nécessite une inspection sur place. Sont éligibles : les architectes, les ingénieurs civils, les artisans et les ramoneurs (base de données de l'Agence allemande de l'énergie).
Énergie		Terme difficile à définir sans l'aide des mathématiques puisque l'énergie en tant que telle est une notion abstraite. L'énergie est une capacité de provoquer une poussée ou une traction sur une certaine distance. De ce fait, l'énergie est la capacité de créer un changement. Les objets et les collections d'objets possèdent de l'énergie qui ne peut être observée qu'indirectement - en observant ce qu'elle fait. Pour être utile, l'énergie doit subir des transformations énergétiques ou bien être transférée. Le transfert d'énergie implique des concepts clés comme le travail ou la chaleur, ce qui évoque également des notions spécifiques de la science de l'énergie. Ces notions sont utilisées quelque peu différemment ici que dans le langage courant. On fait appel à différentes unités pour mesurer ou quantifier l'énergie. Cela varie des unités utiles au niveau moléculaire comme les électrons-volts (eV) aux mots utilisés en cuisine comme les calories. En physique, les unités telles que les joules sont préférées tandis que les chimistes préfèrent plus souvent les calories. Pour compliquer encore les choses, le secteur de l'énergie utilise des unités telles que les kilowattheures et les barils de pétrole. Il existe également des unités comme les térawattheures ou les quadrillions utilisées pour décrire des très grandes quantités d'énergie, comme la consommation énergétique d'un pays.

		Le taux d'utilisation de l'énergie au fil du temps s'appelle puissance ; visitez la page énergie vs puissance pour une distinction plus claire.
Energie cinétique		Energie du mouvement, que ce soit le mouvement de grands objets (énergie cinétique macroscopique) ou le mouvement de petits atomes et molécules (énergie cinétique microscopique). L'énergie cinétique macroscopique est de « haute qualité », tandis que l'énergie cinétique microscopique est plus désordonnée et de « basse qualité ».
Energie citoyenne		On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable (EnR) qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.
Énergie éolienne		L'énergie éolienne est l'énergie du vent, dont la force motrice (énergie cinétique) est utilisée dans le déplacement de voiliers et autres véhicules ou transformée au moyen d'un dispositif aérogénérateur, comme une éolienne ou un moulin à vent, en une énergie diversement utilisable. L'énergie éolienne est une énergie renouvelable.
Energie fatale		L'énergie fatale est l'énergie produite de manière inévitable et non intentionnelle lors d'un processus industriel ou dans le cadre de la production d'énergie, souvent sous forme de chaleur perdue
Energie fissile		Issue de la fission de l'uranium et du plutonium. Ce phénomène physique génère une importante quantité de chaleur qui permet de transformer de l'eau en vapeur et de mettre en mouvement une turbine, connectée à un alternateur, pour produire de l'électricité. Ce type d'énergie émet peu de gaz à effet de serre, mais produit des déchets radioactifs. Quant à la fusion nucléaire, qui permettrait de produire une énergie théoriquement propre et inépuisable, elle fait l'objet depuis des décennies de spéculations concernant la date de sa mise en place effective. Elle serait exploitable au mieux à

		partir de 2060, horizon trop lointain pour répondre à la crise climatique.
Energie fossile		L'énergie fossile demeure à ce jour le type d'énergie le plus consommé par l'être humain. Produite par la combustion de gaz naturel, de charbon et de pétrole, elle est essentielle pour assurer les transports, la production d'électricité, le chauffage, le fonctionnement des usines. Bien qu'elles soient indispensables, l'impact environnemental de ces énergies est non négligeable. les énergies fossiles constituent l'une des principales causes d'émissions de CO2. De plus, leurs réserves peuvent s'épuiser d'un moment à l'autre
Energie frigorifique		La production de l'énergie frigorifique utilise les centrales de production d'eau glacée qui sont composées de groupes frigorifiques qui refroidissent l'eau glacée du circuit de distribution de 12°C à 4°C. Elles sont constituées d'autres équipements tels que des pompes, des équipements électriques et organes de régulation. L'énergie frigorifique peut être stockée sous deux formes : eau glacée ou glace. Cette dernière est plus avantageuse car elle permet de stocker plus d'énergie dans un volume donné. L'énergie frigorifique produite par la centrale est distribuée au sein de chaque immeuble raccordé au moyen de canalisations.
Énergie grise		L'énergie grise, ou énergie intrinsèque, est la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation. L'énergie grise est une énergie cachée, indirecte, au contraire de l'énergie liée à l'utilisation, que le consommateur connaît, ou peut connaître aisément. Chacune des étapes mentionnées nécessite de l'énergie, qu'elle soit humaine, animale, électrique, thermique ou autre. En cumulant l'ensemble des énergies consommées

		sur l'ensemble du cycle de vie, on peut prendre la mesure du besoin énergétique d'un bien.
Energie houlomotrice		Les vagues sont des ondes qui naissent à la surface de la mer sous l'effet du vent. Lorsqu'elles parcourent de longues distances, elles forment la houle. On peut donc parler indifféremment d'énergie des vagues ou d'énergie houlomotrice. L'énergie houlomotrice représente un potentiel énorme dans le mix énergétique mondial. En effet, 71 % de la surface de la planète est recouverte par la mer ou l'océan ! Le Conseil mondial de l'énergie estime que 10 % de la demande annuelle mondiale d'électricité pourraient être couverts grâce à l'énergie houlomotrice. Les nombreux systèmes actuellement en cours de développement ont un point commun : ils visent à transformer l'énergie des vagues en énergie électrique grâce à des convertisseurs. On distingue quatre grandes familles de technologies : Les colonnes d'eau oscillantes : l'oscillation de l'eau à la surface de la mer agit comme un « piston » qui pousse de l'air dans une chambre. Ce flux d'air sous pression actionne mécaniquement des turbines pour produire de l'électricité. Les installations peuvent être flottantes (en mer) ou fixes (sur le littoral). Cette technologie en est à un stade pré-commercial.
Énergie hydrolienne		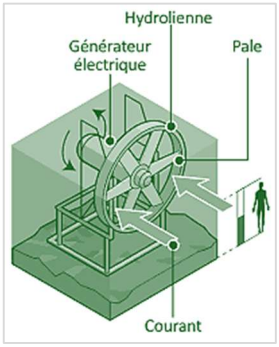 L'hydrolien permet de transformer l'énergie cinétique des courants marins en électricité. Dans les années 2005-2010, la volonté de développer les énergies renouvelables met un coup de projecteur sur les énergies marines et sur l'énergie hydrolienne. La maturité technique du secteur s'affirme et les investissements financiers se mettent en place. Soutenues par des politiques institutionnelles volontaristes, des études techniques et environnementales sont réalisées. Dans le même temps, démonstrateurs et prototypes sont testés en France et à travers le

		monde pour valider concepts et machines. Dix ans plus tard, le constat est moins optimiste : contraintes techniques, réglementations environnementales et coûts d'exploitation élevés freinent le développement d'un secteur industriel encore fragile.
Énergie hydraulique		Produite par le mouvement de l'eau, l'énergie hydraulique est captée principalement par des barrages qui contrôlent le débit pour produire de l'électricité. L'hydroélectricité une des sources d'énergie renouvelable les plus stables et massives, mais elle nécessite des infrastructures importantes et peut avoir des impacts environnementaux sur les écosystèmes fluviaux.
Energie Incorporée		L'énergie incorporée est l'énergie consommée par tous les processus associés à la production d'un bâtiment, depuis l'extraction et le traitement des ressources naturelles jusqu'à la fabrication, le transport et la livraison des produits. L'énergie incorporée n'inclut pas l'exploitation et l'élimination des matériaux de construction.
Energie Intermittente		Par définition, une énergie intermittente est une énergie dont la disponibilité fluctue énormément sans qu'il soit vraiment possible de la réguler. Ce concept est relativement récent, puisqu'il s'applique principalement aux sources d'énergie renouvelable. L'intermittence de ces énergies trouve son origine dans les flux sur lesquels elles reposent. Soleil (dépendance à la luminosité) pour le photovoltaïque, vent pour l'éolien, les retenues d'eau pour l'hydroélectrique... De ce fait, leur production dépend grandement des conditions météorologiques et de l'alternance des cycles jour/nuit. Elle est donc discontinue, variable et non programmable.
Energie libre		Dans le langage courant, le terme est employé en substitution d'énergie utilisable par l'Homme, aussi appelée énergie libre. Ainsi quand il est fait référence à la consommation d'énergie, il faut comprendre consommation d'énergie utilisable par l'Homme ou encore consommation d'énergie libre. Cette précision est d'autant plus importante que le monde scientifique a démontré que dans un

		système isolé (comme peut l'être l'univers), l'énergie totale est toujours conservée - c'est d'ailleurs le premier principe de la thermodynamique, ce qui exclut toute consommation ou déperdition d'énergie. A contrario, l'énergie utilisable par l'Homme, qui constitue une sous-partie de l'énergie totale, peut effectivement être consommée, et faire l'objet de déperditions.
Energie nucléaire		L'énergie nucléaire est une forme d'énergie libérée par le noyau, cœur des atomes, composé de protons et de neutrons. Elle peut être produite de deux manières, par la fission - division du noyau de l'atome en plusieurs parties - ou par la fusion de plusieurs noyaux. En France, le nucléaire est la première source de production et de consommation d'électricité. Dans le monde, elle est à la troisième place derrière l'hydraulique et le thermique à flamme. En France, elle provient de 57 réacteurs de différents niveaux de puissance constituant un parc réparti sur l'ensemble du territoire. La puissance installée du parc nucléaire en France représente 61,4 GW. En 2023, la production d'électricité d'origine nucléaire a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente et s'élève à 320,4 TWh. Cela correspond à 87 % de la production d'électricité par EDF en France en 2023 et 65 % du mix énergétique français.
Energie osmotique		Le phénomène osmotique est lié à l'osmose ou à l'osmorégulation. Il est induit par les différences de pression entre deux milieux liquides ou aqueux. Ces dernières se mesurent à l'aide d'un coefficient osmotique. Tout ce qui est osmotique s'accompagne généralement d'une pression hydrostatique. L'énergie osmotique est ainsi obtenue grâce à la réaction d'osmose à travers une membrane semi-perméable. Cette tension est ensuite utilisée pour produire de l'électricité. L'électricité s'obtient à partir de la réaction chimique des molécules issues de la différence de salinité entre l'eau

		douce des fleuves et l'eau de mer quand elles se rencontrent. Le transfert de l'eau douce entraîne une surpression dans le bassin de l'eau de mer et augmente le débit initial. Le tiers de cette eau est transféré vers une turbine électrique pour produire de l'électricité.
Énergie partagée		Énergie partagée est un mouvement français de promotion, d'accompagnement et de financement de projets de production d'énergie renouvelable dont le financement et la gouvernance sont maîtrisées par des collectivités territoriales et des collectifs citoyens. Le mouvement Énergie partagée est constitué de plusieurs structures juridiques ayant différents rôles dans l'accompagnement et le financement des projets citoyens : Énergie partagée association, Énergie partagée investissement, Énergie partagée coopérative, Énergie partagée études et Énergie partagée exploitation.
Energie pilotable		Energie dont la source peut être ajustée ou contrôlée selon les besoins. L'expression est utilisée pour mettre l'accent sur la capacité de certaines sources d'énergie à s'ajuster plus facilement à la demande que d'autres. Les centrales nucléaires et les centrales à charbon sont connues pour produire de l'énergie pilotable à souhait. Ce n'est pas le cas des systèmes de production d'énergie solaire, d'énergie éolienne, d'énergie géothermique.
Energie Positive et Réduction Carbone	**E+C**	E+C- est un label expérimental français lancé fin 2016 par le Ministère chargé de l'Environnement, dans l'objectif de préfigurer la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020). La RE2020 s'applique, en France, à tous les bâtiments de bureaux ou d'enseignement (primaire ou secondaire) dont le permis de construire sera déposé après le 1er juillet 2022. A compter de cette date, le label E+C- délivré par CERTIVEA s'adressera, en France, à tous les acteurs de l'immobilier tertiaire, publics ou privés, quelle que soit leur taille et qui ont des projets de construction non encore soumis à la RE2020 :

		commerce, entrepôt, hôtel, hôpital, EHPAD, campus, musée, stade. Le label E+C- atteste à la fois de la performance énergétique du bâtiment et de son niveau d'émissions de gaz à effet de serre – niveau obtenu par une Analyse de son Cycle de Vie (ACV). Le label E+C- attribue aux bâtiments deux niveaux : – Le premier compris entre 1 et 4 pour la performance énergétique (niveau 4 = bâtiment à énergie positive, i.e. produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme) Le second compris entre 1 et 2 pour la réduction des émissions de carbone.
Energie potentielle		Energie stockée dans un objet ou un système d'objets. Elle peut être liée à sa position, aux liaisons de sa structure chimique, à son potentiel de radioactivité ou même à sa forme, pour ne nommer que quelques exemples. Elle a la capacité ou le « potentiel » de se transformer en des formes plus évidentes comme l'énergie cinétique. L'énergie potentielle et l'énergie cinétique sont des composantes de l'énergie mécanique. Les types d'énergie potentielle comprennent : – Énergie potentielle gravitationnelle. – Énergie chimique. – Énergie nucléaire. – Énergie potentielle élastique, également appelée énergie du ressort. – Énergie potentielle électrique, notamment dans un condensateur.
Énergie primaire		L'énergie primaire est celle contenue dans un combustible utilisable dans les moteurs et les turbines : essence, fioul, bois, gaz, biogaz, gaz fatal produit par certaines industries (souvent détruit, gaz des torchères industrielles chimiques et pétrolières), hydrogène, etc.
Energie propre		Il s'agit d'une énergie dont la production génère peu ou pas de déchets et de polluants. Son exploitation n'implique pas d'émissions de CO_2 et ne participe pas à la destruction de la couche d'ozone.

Energie de récupération		Énergie récupérée lors d'un processus dont la fonction principale n'est pas la production de cette énergie. On parle, par exemple, de chaleur de récupération lorsque l'on récupère de l'énergie thermique. (récupérateur de chaleur des eaux usées).
Énergies renouvelables et de récupération	**ENR R**	Les énergies renouvelables (EnR) sont des énergies primaires inépuisables alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau ou les marées. On peut rencontrer le terme d'énergie verte mais attention, l'exploitation de n'importe quelle énergie a un impact, même minime, sur l'environnement. 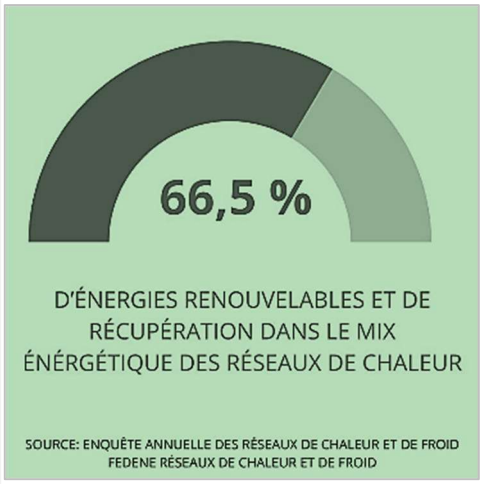 Energies vertes les plus utilisées : La consommation d'énergie primaire d'EnR a doublé entre 1990 et 2020 en France. Les EnR les plus utilisées sont les suivantes : -L'énergie bois est la plus répandue (35,1 %) -L'énergie hydraulique (16,3 %) -Pompes à chaleur (11,9 %) -L'énergie éolienne (10,3 %) -Le biocarburant (10 %) -Le biogaz (4,4 %) -L'énergie solaire photovoltaïque (4,2 %) -Déchets renouvelables (4 %) Autres : géothermie, solaire thermique, énergies marines (3,8 %)
Énergie sans carbone 24h/24 et 7j/7		Les principaux acheteurs, fournisseurs, fournisseurs de solutions du secteur de l'énergie et les gouvernements ont fondé en 2021, *24/7 Carbon -free Energy Compact*, soit le Pacte pour une énergie sans carbone 24h/24 et 7j/7, en partenariat avec Sustainable Energy (Énergie durable pour tous) for All et UN Energy. Ce Pacte représente un nouvel effort international pour

		accélérer la transition vers un secteur de l'électricité sans carbone afin d'atténuer les impacts les plus néfastes du changement climatique. SEforALL et Google ont fait cette annonce aujourd'hui lors du Dialogue de haut niveau sur l'énergie des Nations Unies à New York. Outre Google, les signataires fondateurs du Pacte comprennent notamment The AES Corporation, Orsted, EDP, la ville de Des Moines (Iowa) et le gouvernement islandais.
Energie solaire thermique		L'énergie solaire thermique s'appuie sur le rayonnement du soleil pour produire la chaleur indispensable à son fonctionnement. Celui-ci est capturé grâce à un capteur solaire qui se base sur des mécanismes physiques comme l'absorption ou encore la conduction thermique. Au quotidien, l'application la plus fréquente de cette technologie se retrouve dans les chauffe-eaux solaires sur le mode de l'autoconsommation. La production de la chaleur via ce fluide est ainsi parfaitement adaptée aux besoins d'un chauffe-eau.
Energie solaire flottant en mer	**NFPV**	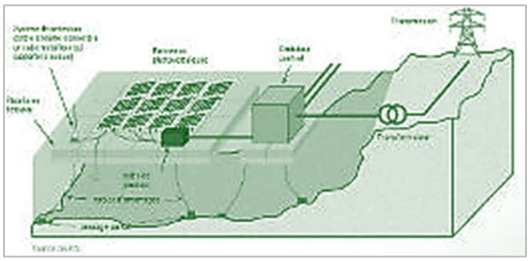 Les systèmes solaires flottants marins peuvent être situés près du rivage (NFPV - Nearshore Floating Photovoltaics) ou en pleine mer (OFPV - Offshore Floating Photovoltaics). Les systèmes NFPV sont installés près du rivage ou dans des estuaires dont la ligne côtière forme une protection naturelle contre les vagues. Cette technologie peut alimenter des installations proches d'un littoral. Les environnements côtiers étant nettement moins exigeants que les environnements de pleine mer, les conceptions des NFPV sont généralement plus proches de ce qui se fait dans les installations photovoltaïques flottantes en eaux intérieures (lacs, etc....). Les modules PV y sont placés près du niveau de l'eau, sur des structures qui peuvent s'articuler pour suivre le mouvement des vagues (pontons ou membranes flexibles), contrairement aux flotteurs

		PV offshore flottants qui sont généralement rigides. Les systèmes OFPV sont installés loin des côtes. Cette technologie est utilisée pour créer des installations photovoltaïques indépendantes ou pour créer des centrales hybrides en la combinant, par exemple, avec des parcs éoliens offshore. En pleine mer, la plupart des conceptions disposent les modules photovoltaïques à plusieurs mètres au-dessus de l'eau (soit sur poutrelles surélevées, soit sur plateformes accessibles). Certaines conceptions disposent parfois les modules sur des pontons (ou autres structures) plus proches du niveau de l'eau. L'unité solaire flottante (FSU - Floating Solar Unit) est le plus petit système OFPV pouvant être installé pour une conception spécifique. Les centrales photovoltaïques flottantes offshore se composent généralement de plusieurs FSU qui peuvent être reliées entre elles afin de réduire le nombre total de points d'ancrage.
EnergieSprong		La démarche EnergieSprong (saut énergétique en hollandais), déployée en France depuis 2016, vise le déploiement à grande échelle des rénovations zéro énergie garantie. Elle est pilotée par une équipe dédiée intégrée au sein de l'entreprise GreenFlex, bénéficiant de financements nationaux et européens, et supervisée par les pouvoirs publics (Direction générale de l'énergie et du climat, Ademe).
Énergie thermique des mers		L'énergie thermique des mers utilise la différence de température entre les eaux de surface, chauffées par le soleil, et les eaux profondes. Elle est connue sous le nom d'OTEC (Ocean Thermal Energy Conversion). Elle est disponible principalement dans les régions tropicales et peut fournir une énergie constante, bien que la technologie soit encore en phase de démonstration et coûteuse à mettre en œuvre.
Énergie utile		Énergie effectivement fournie à l'utilisateur pour satisfaire ses besoins de chaleur ou de force. Cette énergie n'est pas mesurée dans les

		statistiques énergétiques parce qu'elle dépend largement de l'usager et des performances de ses appareils.
Énergie des vagues océaniques	**EVO**	La technologie a récemment été en mesure de commencer à exploiter l'énergie des vagues de l'océan, qui pourrait être une source d'énergie primaire très prometteuse
Énergie variable		Source de production d'énergie dont le gisement n'est pas disponible en permanence et dont la disponibilité varie en fonction des conditions climatiques et météorologiques.
Energy Cities		Energy Cities est une association européenne composée de dirigeants locaux représentant des milliers de villes au sein de 30 pays européens : elle représente ainsi les agglomérations engagées dans la transition énergétique à travers l'urbanisme durable et le recours aux énergies renouvelables. Energy Cities promeut des alternatives d'ores et déjà utilisées dans plusieurs villes avec comme objectif d'opérer un vaste changement aussi bien culturel que de gouvernance afin d'accélérer l'avènement d'une société durable et neutre en carbone. Energy Cities propose différents hubs ou espaces communautaires dédiés à la gouvernance locale, aux villes zéro carbone, à l'énergie citoyenne, à l'alimentation durable ou encore aux économies locales, justes et équitables.
Energy Management		Ensemble des processus, méthodes et outils visant à optimiser l'utilisation de l'énergie d'une structure. Il s'agit de gérer de manière efficace et durable les consommations énergétiques d'une entreprise ou d'un bâtiment, tout en cherchant à réduire les coûts et à minimiser l'impact environnemental.
Energy management (and information) system	**EMS**	Système d'information et de gestion de l'énergie utilisé dans le cadre du contrôle et du commissioning et plus particulièrement pour organiser, visualiser et analyser les données liées à la consommation et à l'utilisation de l'énergie (et éventuellement pour l'optimiser).

Energy Payback Time	**EPT**	Franc. temps de retour énergétique. L'Energy Payback Time ou EPBT d'un système solaire PV est le temps qu'il faut à un système énergétique pour générer la quantité d'énergie équivalente à la quantité nécessaire pour produire le système PV. Le temps de récupération de l'énergie est influencé par les trois facteurs suivants : – Les matériaux utilisés dans le système. – L'efficacité des cellules solaires. – L'emplacement et l'irradiation associée.
Energy Related Products	**ERP**	ERP ou “Energy Related Products”, une directive européenne visant à optimiser l’efficacité énergétique des produits liés à la ressource bois.
Energy Reuse Factor	**ERF**	$ERF = \frac{\text{Quantité d'énergie réutilisée (kWh)}}{\text{Quantité totale d'énergie consommée (kWh)}}$ Mesure la quantité d’énergie utilisée en dehors du centre de données. Cet indicateur est calculé en divisant la quantité d’énergie réutilisée (kWh) par la quantité totale d’énergie consommée (kWh). L’énergie réutilisée peut prendre différentes formes : chaleur, électricité, etc.
Energy Service Company	**ESCO**	Une ESCO, de l’anglais « Energy Service Company » est une entreprise qui conçoit, réalise et finance des solutions intégrées visant à améliorer la performance énergétique et décarboner l’outil industriel et/ou le patrimoine immobilier de ses clients. Dans la pratique, ce modèle se distingue des prestations classiques de conseil ou de travaux en réunissant l’audit, la conception, la réalisation, voire la maintenance et le suivi énergétique sous un seul contrat global, souvent appelé contrat de performance énergétique (CPE).
Energy Transition from Coal and Carbon Effects on Societies	**ENTRANCES**	ENTRANCES (ENergy TRANsitions from Coal and carbon : Effects on Societies) est un projet financé par le programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne Horizon 2020. Pendant trois ans, les 14 partenaires du projet, dont WECF, provenant de 12 pays européens, vont travailler sur les aspects sociaux et humains de la transition énergétique vers des sources d'énergie plus propres. Le projet ENTRANCES, a trouvé sa

		conclusion réussie lors de sa conférence finale à Bruxelles les 5 et 6 septembre 2023.
Engagés pour la qualité du logement de demain		Programme lancé en 2022 par la ministre de la Culture et par la ministre chargée du Logement. Il vise à expérimenter des solutions permettant de concilier, à coût maîtrisé, une plus grande qualité d'usage dans le logement avec les impératifs de sobriété écologique et d'excellence architecturale, urbaine et patrimoniale. Il permet d'accompagner des porteurs de projets qui souhaitent tester de nouvelles modalités techniques, procédurales et contractuelles de production du logement.
Engagement à Construire Responsable Pour Un Air Intérieur Sain	**ECRAINS**	ECRAINS est une démarche de qualité portant sur la qualité de l'air intérieur (QAI), développée par l'ADEME, et destinée à satisfaire une approche préventive de la santé dans le bâtiment. Elle vise à limiter durablement les émissions de polluants à la source et à pérenniser la qualité des ambiances intérieures.
Engagement environnemental		Englobe à la fois les attitudes envers les questions environnementales et les comportements qui en découlent. Les engagements environnementaux sont des actions convenues visant à atténuer (restaurer, améliorer, éviter, minimiser et/ou remplacer) les impacts sur l'environnement humain.
Engagement de Montréal		L'Engagement de Montréal est un engagement de villes et métropoles visant à poursuivre et accélérer leurs efforts pour préserver la biodiversité et les écosystèmes. Lancé dans le cadre de la Conférence de Montréal de 2022 sur la biodiversité (COP15) par la mairesse de Montréal et ambassadrice mondiale ICLEI pour la biodiversité locale Valérie Plante, l'Engagement de Montréal demande la réalisation de 15 actions concrètes, regroupées en 3 axes : 1. réduire les menaces à la biodiversité, 2. partager les bienfaits de la biodiversité,

		3. solutions, gouvernance, gestion et éducation.
Engagement de production		Contrat d'achat d'énergie : le producteur s'engage sur un volume de production. Cet engagement de production peut prendre différentes formes : – Puissance constante sur un temps donné. – Profil horaire. – Engagement de volume de production sur des temps allant de la semaine à l'année avec possibilité d'une flexibilité autour de cet engagement.
Engagements de Renaturation	**EDR**	L'objectif de la mesure de renaturation est de soutenir et accélérer les efforts des collectivités pour apporter de la nature dans les espaces urbanisés. (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins). Plus ambitieuse que la restauration, la renaturation a pour objectif de recréer de manière globale un fonctionnement écologique et une diversité biologique à la fois du lit, des berges, des écoulements, etc., dégradés par des travaux hydrauliques ou d'autres interventions humaines.
Engagements de restauration de la nature	**ERN**	La loi européenne sur la restauration de la nature constitue l'un des piliers du pacte vert pour l'Europe. Le texte prévoit la restauration de 20% au moins des terres et des mers de l'Union européenne (UE) d'ici à 2030 et de tous les écosystèmes dégradés d'ici à 2050.
Enjeu environnemental		Valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de la santé.
Enquête annuelle sur la production d'électricité	**EAPE**	L'enquête concerne la production d'électricité en France. Elle a pour objet de mesurer la quantité d'électricité produite et autoconsommée, en France, par l'ensemble des centrales électriques

		et de connaître les caractéristiques techniques de ces centrales.
Enquête sur l'indice du coût de la construction-prix de revient des logements neufs	**ICC-PRLN**	Le calcul de l'Indice du coût de la construction (ICC) s'appuie sur les résultats d'une enquête statistique obligatoire sur l'indice du coût de la construction et le prix de revient des logements neufs. L'unité interrogée est le permis de construire. L'enquête a lieu en France métropolitaine sauf en Corse. L'indice du coût de la construction (ICC) existe depuis 1953. C'est un indice de prix de la construction de logements neufs, à qualité constante, qui permet de suivre l'évolution des prix dans la construction, il est utilisé comme déflateur en comptabilité nationale pour le secteur de la construction. Jusqu'en 2008, il était utilisé pour l'indexation des loyers d'habitation et l'est encore pour l'indexation de certains contrats (baux commerciaux). En fin 2009, l'Insee et le SDeS ont modifié la méthode de calcul de l'indice. L'indice hédonique a l'avantage de : · réduire de façon significative la charge de réponse des entreprises, · supprimer les coûts de métrage, · d'être plus précis, · mieux coller à la situation conjoncturelle.
Enquête logement	**ENL**	L'enquête logement produit des données essentielles pour la statistique publique sur le thème du logement, pour la comptabilité nationale de l'Insee. Elle est particulièrement attendue par ses nombreux utilisateurs : les services du ministère de la

		Transition écologique, l'Insee, les services statistiques ministériels comme le Sdes ou la Drees, de nombreux organismes intervenant dans le domaine du logement, ainsi que des observatoires et des chercheurs.
Enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie	**PHEBUS**	L'enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie (Phébus) est une enquête ponctuelle, figurant au programme des enquêtes statistiques du Conseil national de l'information statistique (Cnis), sous le numéro de visa 2013X076LO pour 2013. Elle comprend deux volets réalisés séparément, un entretien en face à face avec les occupants des logements tirés au sort, sur leurs équipements consommateurs d'énergie, leurs consommations énergétiques, leur attitude vis-à-vis de l'énergie, et un diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement.
Enquête sur les pratiques environnementales des ménages	**EPEM**	L'enquête sur les pratiques environnementales des ménages (EPEM) vise à quantifier les pratiques environnementales des ménages et comprendre de façon approfondie les facteurs socioéconomiques individuels qui déterminent la mise en œuvre de pratiques quotidiennes plus respectueuses de l'environnement.
Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid	**ERSF**	Cette enquête permet d'acquérir une meilleure connaissance des réseaux de chaleur et de froid, qui prennent une place croissante dans la politique énergétique nationale et européenne. Cette enquête est l'unique source d'information permettant de suivre la production de chaleur non cogénérée des réseaux ainsi que les livraisons de chaleur aux différents secteurs. Elle permet de répondre aux questionnaires annuels communs AIE/Eurostat par type d'énergie, qui sont exigés par le règlement (CE) n°1099/2008 relatif aux statistiques sur l'énergie. Elle permet l'établissement du bilan énergétique annuel de la France par le SDES.
Enquête Travaux de Rénovation Énergétique dans les Logements	**TRELO**	L'enquête Travaux de Rénovation Énergétique dans les Logements (Trelo) est une opération menée par le ministère de la Transition énergétique, l'Ancols et l'Ademe. Elle sert à mesurer les dynamiques de rénovation chez les

		ménages. Elle est utile pour un grand nombre d'acteurs publics et privés de l'énergie ou du bâtiment : la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), le Commissariat général au développement durable (CGDD), l'Anah, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le Ceren, des filières industrielles de l'énergie et des fédérations des artisans du bâtiment, des économistes et sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs.
Enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles	**TREMI**	L'enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles (TREMI) est une opération menée en partenariat entre le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Elle a pour objectif de disposer de données pour mesurer les dynamiques de rénovation chez les ménages. Elle est utilisée par un grand nombre d'acteurs de l'énergie ou du bâtiment : la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), l'Anah, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le Ceren, des filières industrielles de l'énergie et des fédérations des artisans du bâtiment, des économistes et sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs.
EnRezo		EnRezo CHALEUR ET FROID RENOUVELABLES Avec le soutien de l'Ademe et de la DGEC, le Cerema mène le projet EnRezo consistant à cartographier au niveau national les potentiels de développement des réseaux de chaleur et de froid. L'outil propose la visualisation de zones d'opportunités, établies à partir de besoins estimés des bâtiments et de leurs proximités respectives.

Ensemencement des nuages		L'ensemencement des nuages consiste à modifier la structure d'un nuage de façon à accroître les possibilités de précipitation. Il s'agit de relâcher de minuscules particules semblables à des cristaux de glace dans les nuages. L'ensemencement des nuages consiste à modifier la structure d'un nuage de façon à accroître les possibilités de précipitation. Il s'agit de relâcher de minuscules particules semblables à des cristaux de glace dans les nuages. Habituellement, ce sont des particules d'iodure d'argent qui sont utilisées à cette fin. Ces particules servent alors de noyaux de condensation additionnels. Les molécules de vapeur d'eau surfondue libres se condensent autour d'elles. Puis, ce sont les gouttelettes de vapeur d'eau condensée qui s'agglomèrent, et ce processus se poursuit jusqu'à ce qu'elles forment des gouttes suffisamment grosses pour tomber sous forme de pluie ! Il existe deux méthodes de déversement de particules dans les nuages : – l'utilisation d'énormes canons au sol (générateurs) qui vaporisent les particules vers les nuages. – l'utilisation d'avions qui déversent les particules en passant au-dessus des nuages.
Enthalpie		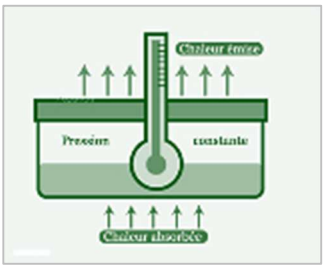 Potentiel thermodynamique qui synthétise en une seule fonction l'énergie interne du système (liée à sa température et à sa quantité de matière) et le travail de frontière (lié à sa pression) requis pour occuper son volume. Il s'agit d'une fonction d'état qui est une grandeur extensive. L'unité de mesure de l'enthalpie dans le Système international d'unités (SI) est le joule, même si d'autres unités historiques sont encore parfois en usage. L'enthalpie est couramment utilisée lors de l'étude des changements d'état mettant en jeu l'énergie d'un système dans de nombreux processus chimiques, biologiques et physiques.

Entomofaune		(Zoologie) Ensemble des insectes d'un pays, d'une région, etc. C'est un fait scientifique que chacun peut donc expérimenter facilement, les insectes disparaissent. Toute l'entomofaune, cette partie du règne animal qui les réunit, est en train de s'effondrer à une vitesse inégalée dans l'histoire du vivant. En 2019, une revue dans la littérature scientifique de 73 rapports historiques suggère que ce déclin, dû à l'urbanisation, la déforestation et au recours massif aux pesticides et aux engrais de synthèse, pourrait entraîner l'extinction de 40 % des espèces d'insectes dans le monde au cours des prochaines décennies. Ce déclin a un grand impact sur l'ensemble des écosystèmes. Les insectes volants jouent en effet un rôle crucial dans la pollinisation de 80 % des plantes sauvages et dans l'alimentation de 60 % des espèces d'oiseaux. Les insectes qui, dans la pyramide écologique, sont les proies des mammifères, ont un effet sur leur chaîne alimentaire.
Entreprise contributive		L'entreprise contributive est un concept qui prône un nouveau mode organisationnel et opératoire de l'entreprise, basé sur la nécessité de répondre concrètement aux enjeux à la fois économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels sont et seront désormais confrontées toutes les expressions de l'activité humaine. Développé et documenté au sein du think tank français Terra Nova, ce concept a fait l'objet début 2018 d'un rapport qui détaille 21 propositions argumentées pour la mise en place de ce modèle. Le logiciel de l'entreprise contributive s'attache tout particulièrement à quelques éléments clés : – intégration des enjeux RSE et des engagements choisis aux statuts de l'entreprise, – adaptation de la gouvernance à la réalisation desdits engagements,

		– organisation des instances permettant d'articuler le dialogue avec les parties prenantes internes et externes en vue d'une association et d'une collaboration multilatérales aux choix d'orientation et à leur mise en œuvre.
Entreprises pour l'Environnement	**EPE**	L'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE), créée en 1992, rassemble une soixantaine de grandes entreprises françaises et internationales de tous les secteurs de l'économie, engagées dans la transition écologique. Sa raison d'être, une seule planète et un monde prospère, résume la volonté de ses membres de conduire leur propre transition écologique et celle de la société et de construire, ensemble et avec leurs parties prenantes, un développement économique compatible avec les limites de la planète et socialement accepté, voire désiré. En savoir plus
Entreprises Générales de France BTP	**EGF BTP**	Le syndicat des Entreprises Générales de France du BTP (EGF) est l'organisation professionnelle des Entreprises Générales du BTP reconnues pour leur capacité à innover et leur approche globale et durable de l'acte de construire.
Entreprise à impact		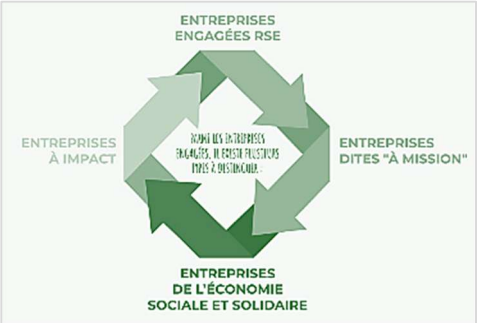 Une entreprise intègre dans son modèle économique un impact social et environnemental positif sur la société. C'est le cas par exemple d'une boutique qui fait le choix de réduire son éclairage en journée pour réduire sa consommation énergétique : elle limite son impact négatif dans une démarche écoresponsable. La définition de l'entreprise à impact ne repose pas uniquement sur une approche RSE qui limite ou répare par des actions ponctuelles : tout son fonctionnement est

		voué à la poursuite d'effets dit positifs sur la société. Ses champs d'application regroupent la gouvernance, les relations fournisseurs, la politique RH. L'essence même de ses activités suit un objectif considéré comme positif. Il peut s'agir d'éducation, de réinsertion, d'IT, de santé ou encore de commerce écoresponsable. Qu'il s'agisse de projets, de SU (startup), de TPE, PME ou ETI, toutes reposent sur 4 piliers principaux selon le Mouvement Impact France : 1. L'impact social, qui se traduit par la revendication d'un rôle sociétal au cœur de son activité, tant en interne (auprès des employés) qu'en externe (à travers des produits et des services inclusifs). 2. L'impact écologique, qui consiste à engager une transition vers une conduite et une consommation éco-responsable plus respectueuse de l'environnement. 3. Le partage du pouvoir, qui se manifeste par la transparence dans les décisions prises par les dirigeants, la gouvernance, la promotion de la parité, etc. 4. Le partage de la valeur, qui se concrétise par l'adoption d'une stratégie financière éthique, ainsi que par des pratiques de gestion équitables et transparentes.
Entreprise Locale de Distribution	**ELD**	Les ELD sont des organismes de distribution et de fourniture d'électricité, qui se trouvent toujours en situation de monopole dans certaines localités de France. En charge d'environ 5% de réseaux de distribution électriques français (soit près de 68 400 km de réseaux), ce sont des entreprises qui ont refusé en 1946 de former un acteur unique du marché de l'électricité. Ils remplacent, encore aujourd'hui, les opérateurs historiques que sont EDF et Engie (anciennement GDF Suez), et les tarifs qu'ils proposent sont ainsi régulés par l'État.
Environnement		Ensemble des éléments constitutifs du milieu d'un être vivant. Ensemble des éléments constitutifs du paysage naturel ou du paysage artificiellement créé par l'homme. L'aménagement rationnel du territoire, la préservation des sites, la production de la flore et de la faune, la lutte contre la pollution sont les

		grands traits d'une politique moderne de l'environnement.
Environnement IB (industrie du béton)	**EIB**	Ce configurateur du CERIB permet d'obtenir des FDES spécifiques aux produits murs à coffrage intégré (MCI) d'un projet (prédalles en béton armé et précontraint, dalles alvéolées, poteaux en béton armé et poutres en béton précontraint).
Environnement Justice (projet)	**ENVJUSTICE**	Le projet ENVJUSTICE cartographie les conflits environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le plan d'action d'ENVJUSTICE comprend plusieurs points : – Extension et mise à jour de la base de données EJAtlas. – La production d'articles scientifiques basés sur l'analyse de la base de données EJAtlas. – L'élargissement du vocabulaire des mouvements de décroissance et de justice environnementale. – Activités visant à sensibiliser et à contribuer au mouvement mondial pour la justice environnementale. Le projet de recherche ENVJUSTICE est financé par l'Union européenne, par l'intermédiaire du Conseil européen de la recherche (ECR). L'ECR a octroyé à la professeure Joan Martinez-Alier une subvention couvrant la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2021. Ce projet s'inscrit dans la continuité, sous une forme différente, d'un autre projet financé par l'UE. Le projet EJOLT (Environmental Justice Organisations, Liabilities and Trade), un projet du 7e PCRD soutenu par la Commission européenne, s'est déroulé de 2011 à 2015. EJOLT a soutenu le travail des organisations de justice environnementale. Il a réuni des scientifiques, des organisations militantes, des groupes de réflexion et des décideurs politiques issus des domaines du droit de l'environnement, de la santé environnementale, de l'écologie politique et de l'économie écologique, afin d'aborder les questions liées à la répartition écologique.

Enveloppe du bâtiment		 Barrière physique entre les environnements extérieurs et intérieurs qui entourent une structure. Généralement, l'enveloppe du bâtiment est constituée d'une série de composants et de systèmes qui protègent l'espace intérieur des effets de l'environnement comme les précipitations, le vent, la température, l'humidité et le rayonnement ultraviolet. L'environnement interne est composé des occupants, de l'ameublement, des matériaux de construction, de l'éclairage, des machines, des équipements et du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC). L'enveloppe d'un bâtiment sert à de nombreuses fonctions. Ces fonctions peuvent être divisées en 3 catégories : 1. Soutien : pour garantir la solidité et la rigidité ; fournir un soutien structurel contre les charges et les forces internes et externes. 2. Contrôle : pour contrôler l'échange d'eau, d'air, de condensation et de chaleur entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. 3. Finition : c'est pour des raisons esthétiques. Il s'agit de rendre le bâtiment attrayant tout en assurant des fonctions de soutien et de contrôle.
Enveloppes approchées des inondations potentielles	**EAIP**	Les EAIP, sont réalisées par les DREAL, dans le cadre de la réalisation d'un état des lieux des risques connus et des enjeux exposés, appelé évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Les EAIP visent à approcher l'emprise potentielle des événements exceptionnels (comprise entre plusieurs centaines et plusieurs milliers d'années) pour identifier les territoires à risque important (TRI) d'inondation et y réaliser par la suite une cartographie précise du risque. Les digues et les phénomènes de ruissellement ne sont pas pris en compte.

		Les EAIP ne constituent pas une cartographie utilisable dans les procédures administratives ou réglementaires, en raison de leur faible précision (échelle d'exploitation 1 :1 000 000).
Environmental non-governmental organization	**ENGO**	Une ONGE (organisation non gouvernementale environnementale) est une organisation non gouvernementale (ONG) œuvrant dans le domaine de l'environnement. Ces organisations opèrent à la fois localement et internationalement, ce qui leur confère un rôle important dans la gestion des différents types de problèmes environnementaux du monde contemporain. L'une des principales différences entre les ONG environnementales et les mouvements environnementaux réside dans le fait que ces dernières disposent de statuts qui définissent les règles de répartition du pouvoir entre leurs membres. Depuis l'émergence des ONG environnementales dans les années 1970 et 1980, à une époque où l'on commençait seulement à prendre conscience de la gravité des problèmes environnementaux, de nombreux progrès ont été réalisés pour aider la planète et ses habitants. Parmi ces contributeurs notables, on peut citer le WWF, Greenpeace, Conservation International, The Nature Conservancy, Friends of the Earth, Himalayan Wildlife Foundation, l'Environmental Investigation Agency et la Fondation David Suzuki.
Environnement		L'environnement est l'ensemble des éléments (biotiques et abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins, ou encore l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines. La notion d'environnement naturel, souvent désignée par le seul mot environnement, a beaucoup évolué au cours des derniers siècles et tout particulièrement des dernières décennies. L'environnement est compris comme l'ensemble des composants naturels de la planète Terre, comme l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux, et l'ensemble des phénomènes et interactions qui s'y déploient, c'est-à-dire tout ce qui entoure l'Homme et ses

		activités, bien que cette position centrale de l'être humain soit précisément un objet de controverse dans le champ de l'écologie. Au XXIe siècle, la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur, en même temps que s'imposait l'idée de sa dégradation à la fois globale et locale, à cause des activités humaines polluantes. La préservation de l'environnement est un des trois piliers du développement durable. C'est aussi le 7e des huit objectifs du millénaire pour le développement, considéré par l'ONU comme crucial pour la réussite des autres objectifs énoncés dans la Déclaration du Sommet du Millénaire »
Environnement Favorable		Combinaison de politiques, d'incitations financières, d'infrastructures et de facteurs culturels qui soutiennent le déploiement réussi de solutions durables.
Environment International		Environment International est une revue multidisciplinaire en libre accès qui publie des informations novatrices et de haute qualité dans le vaste domaine des « sciences de la santé publique et environnementale ». Mensuelle à comité de lecture et en libre accès elle a été fondée en 1978, elle est publiée par Elsevier.
Environnement local témoin	**ELT**	Zone géographique jugée exempte de toute anomalie anthropique en lien avec le ou les polluants étudiés. L'ELT est situé à proximité du site en cours d'étude, présente une géologie et une pédologie similaires à celles du site étudié, n'a jamais accueilli l'une des activités recensées sur le site et à l'origine de la ou des pollutions. Dans le cadre d'une démarche d'Interprétation de l'État des Milieux (IEM), les mesures réalisées pour caractériser l'ELT visent des milieux dont les usages sont similaires à ceux du périmètre de l'étude.

Environmental, social and governance	**ESG**	Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des dimensions (grandes catégories) englobant les activités d'une entreprise pouvant avoir des impacts sur la société ou l 'environnement. De caractère moral, ils constituent les trois dimensions principales utilisées pour mesurer la durabilité (soutenabilité) et l'impact éthique d'un investissement dans une société ou dans un domaine économique. Ils composent un investissement responsable. ESG est un sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.
Environnementalisme		L'environnementalisme, est à la fois un courant de pensée (idéologie ou philosophie) et un corpus de valeurs et de propositions, dont l'orientation de l'activité politique ou parapolitique vise au respect, à la protection, à la préservation ou à la restauration de l'environnement. Ce mouvement éco-centrique a comme projet la conservation de la nature et le respect des équilibres naturels. L'environnementalisme et le mouvement écologiste ont parmi leurs priorités la conservation des ressources naturelles, la préservation de la vie sauvage, la lutte contre la dégradation, la fragmentation et la destruction des habitats et des écosystèmes au sens le plus large. Ils définissent de nouveaux rapports territoriaux dans les milieux habités par l'humain, dont les milieux urbains, considérés comme les habitats potentiels de substitution et comme cadre de vie d'une part grandissante de l'humanité.
Eolien flottant		Une éolienne flottante ou éolienne flottante en mer est une éolienne en mer montée sur une structure flottante qui permet à la turbine de

		produire de l'électricité plus loin des côtes, où l'eau est beaucoup plus profonde et les vents plus forts et plus stables. Dans le développement d'éoliennes flottantes en mer, on bénéficie de l'expérience de l'industrie pétrolière et gazière avec des plateformes pétrolière flottantes. Les plateformes peuvent être classées en single-turbine-floater (une éolienne montée sur une structure flottante) ou multiple-turbine-floaters (plusieurs éoliennes montées sur une structure flottante). Quatre technologies se détachent : – Les barges – Les semi-submersibles – Les Spar : utilisation d'un cylindre d'acier lesté qui joue le rôle de fondation flottante, – Les Tension-Leg Platform (TLP) : ce système de flotteur et d'ancrage à câbles tendus développé par SBM Offshore et IFP Énergies nouvelles s'inspire des technologies déjà utilisées pour stabiliser les plateformes pétrolières.
Eolien en mer		Une éolienne en mer ou éolienne offshore est une éolienne implantée au large des côtes plutôt qu'à terre. Sur les étendues d'eau, le vent souffle généralement à des vitesses plus élevées qu'à terre, ce qui offre un meilleur potentiel de production électrique. La France bénéficie du 2ème gisement d'éolien en mer en Europe après la Grande-Bretagne.
Eolien terrestre		Une éolienne terrestre, ou onshore, est par définition installée sur la terre ferme et se distingue d'une éolienne offshore installée en mer. En développement, cette énergie renouvelable peut provenir d'éoliennes nommées de différentes manières : éolienne verticale, éolienne horizontale ou encore éolienne domestique. Chaque éolienne a son propre principe de fonctionnement et permet de produire plus ou moins d'électricité.
Epaisseur de lame d'air équivalente		(Sd en m) : En pratique, l'épaisseur de lame d'air équivalente (Sd en m) remplace le coefficient de résistance à la diffusion de vapeur (µ sans unité). Ces deux grandeurs sont reliées par la relation suivante :

		Sd = μ × e où e est l'épaisseur (en mètre) du matériau en question.
Epannelage		L'épannelage d'urbanisme, en architecture, désigne la taille et la forme générale que peut prendre un bâtiment en fonction des règlements d'urbanisme. Il est défini formellement par un graphique qui indique les lignes droites ou courbes dans lesquelles doivent s'inscrire les constructions de la zone urbaine. Souvent vu aussi comme la gestion des hauteurs pour garantir ou définir une silhouette urbaine. En Architecture l'épannelage est une ligne visuelle haute d'un bâtiment le séparant du ciel. Par extension : Projet de surélévation.
Etude Pluridisciplinaire des Impacts du Changement climatique à l'Echelle de l'Agglomération parisienne	**EPICEA**	Etude pluridisciplinaire des impacts du changement climatique à l'échelle de l'agglomération parisienne, menée conjointement par Météo France, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et la mairie de Paris achevée en 2011 mais proposant des projections jusqu'en 2030. es objectifs de travail du projet EPICEA ont été organisés en trois volets : le premier sur l'évolution du climat urbain dans la perspective du changement climatique, le deuxième sur l'étude particulière de la situation extrême de la canicule 2003 et le troisième sur le lien entre les caractéristiques du tissu urbain (géométrie, matériaux, ...) et le climat urbain. Les recherches ont ainsi pour finalité d'établir des relations quantitatives entre l'aménagement d'un territoire, son climat urbain et les facteurs associés aux risques sanitaires, afin d'intégrer les enjeux du climat urbain dans les différents moyens d'intervention sur la ville.

Episode cévenol		 Un orage cévenol, un épisode cévenol ou des pluies cévenoles sont un type de pluie qui affecte principalement les Cévennes et le piémont cévenol, dans le sud de la France. Ces épisodes violents provoquent souvent de graves inondations. Il s'agit d'épisodes méditerranéens. Le véritable épisode cévenol se caractérise par l'accumulation de masses nuageuses en provenance du golfe du Lion, souvent dans un régime de vents de sud à sud-est très humides, provoquant dans un premier temps des pluies orographiques sur les massifs qui finissent par s'étaler en général jusqu'en plaine. Un épisode cévenol se déroule normalement sur plusieurs jours et donne en moyenne des quantités d'eau comprises entre 200 et 400 mm sans que cela revête un caractère exceptionnel pour ces régions montagneuses (plus rarement jusqu'à 600 ou 700 mm au cours d'épisodes vraiment intenses). Ces dernières années, le terme d'épisode cévenol a été souvent improprement employé pour désigner les orages qui ont notamment touché les plaines du Languedoc, pour lesquels les phénomènes entrant en action sont différents comme expliqué plus bas.
Episode méditerranéen		Un épisode méditerranéen est un phénomène météorologique particulier du pourtour méditerranéen, producteur d'intenses phénomènes orageux, et en particulier de fortes lames d'eau convectives. On peut même parler d'une séquence orageuse singulière, pendant laquelle une série d'organisations orageuses plus ou moins sévères se succèdent sur une zone donnée pendant 12 à 36 h, avec des cumuls de pluies journaliers très importants, souvent égaux à quatre ou six mois de pluies en seulement 12 ou 36 h. Dans les épisodes les plus violents, on peut même arriver à l'équivalent d'une année de pluie en seulement 24 h.

Episode persistant de chaleur		Températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours). Ces situations constituant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique. Il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune.
Épisode de pollution		Il est caractérisé par le dépassement du seuil d'information et de recommandation ou du seuil d'alerte (protection de la santé à court terme) pour un ou plusieurs polluants. Il est considéré d'ampleur nationale lorsque la superficie des territoires concernés s'étend sur trois régions administratives ou plus et qu'il concerne une période de deux jours consécutifs ou plus.
Episode de pollution persistant	**EPP**	Un épisode de pollution de l'air (appelé pic de pollution) survient lorsque la quantité d'un ou de plusieurs polluants dans l'air est trop élevée ou risque de l'être. Les polluants en question sont l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2), le dioxyde de soufre (SO2) et les particules fines (PM10).
EPR Owner Operators Group	**EPROOG**	Créé en 2015, l'EPROOG rassemble les propriétaires-exploitants de réacteurs EPR autour d'un objectif commun : partager les bonnes pratiques, tirer les leçons de l'expérience et renforcer la performance des projets. Chaque année, le groupe organise un sommet accueilli à tour de rôle par l'un de ses membres. Les travaux de l'EPROOG s'articulent autour de deux groupes : l'un dédié à la conduite des projets — de la décision finale d'investissement jusqu'à la mise en service —, l'autre à l'exploitation des réacteurs. Chacun est supervisé par un comité stratégique, réunissant les directeurs de projet d'un côté, et les directeurs d'exploitation de l'autre. « L'EPROOG permet de capitaliser sur les retours d'expérience de chaque site, quel que soit son avancement. Il repose sur

		une logique de réciprocité », souligne François Verdiel, secrétaire du comité stratégique et directeur délégué du développement nucléaire international chez EDF. Le groupe compte aujourd'hui cinq membres : TNPJVC (Taishan 1&2), TVO (Olkiluoto 3), EDF (Flamanville 3), EDF Energy (Hinkley Point C) et Sizewell C, qui a rejoint l'EPROOG en 2024. Ce dernier a intégré la plateforme en amont même de la décision finale d'investissement, témoignant de la volonté d'anticiper les enjeux techniques dès les premières étapes.
Epuration biologique		Procédé qui assure un contact entre, d'une part, l'eau à traiter et, de l'autre, des bactéries qui se nourrissent des matières organiques qui se trouvent dans les eaux usées, réduisant ainsi la teneur de l'eau en demande biologique en oxygène (DBO).
Equation de Kaya		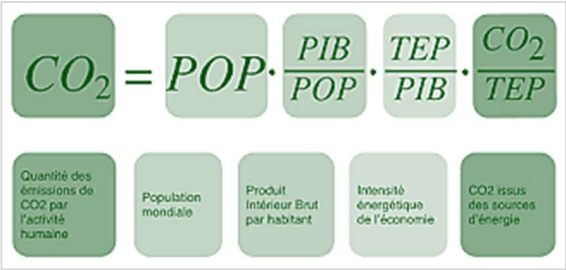 L'identité de Kaya, ou équation de Kaya, relie les émissions anthropiques de dioxyde de carbone (CO2) à des paramètres d'ordre démographique, économique et énergétique. Elle a été élaborée par l'économiste japonais Yoichi Kaya en 1993. Selon Kaya, le niveau total d'émission peut s'exprimer comme le produit de quatre facteurs : la population, le PIB par habitant, l'intensité énergétique et le contenu en CO2 de l'énergie consommée. Cette identité est utilisée pour analyser ou simuler l'évolution des émissions mondiales de CO2 dans le cadre des politiques de lutte contre le réchauffement climatique. L'identité de Kaya est utilisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour analyser l'évolution des émissions de CO2. Ainsi, dans son rapport d'évaluation de 2014, le GIEC montre que la forte hausse de la croissance annuelle des émissions de CO2 sur la période 2000-2010 (2,6 %/an) par rapport aux décennies précédentes résulte d'une forte progression du PIB mondial par habitant, de

		la poursuite de la croissance de la population et d'un ralentissement de l'amélioration de l'intensité énergétique du PIB. D'autre part, du fait de l'utilisation accrue du charbon, la tendance à la baisse du contenu en CO2 de l'énergie qui avait été observée sur les décennies précédentes s'est inversée.
Equilibrage du système électrique		Ajustement de la production et de la consommation d'électricité pour garantir un approvisionnement stable. Sur un réseau électrique, la production et la consommation d'électricité doivent être égales à chaque instant, sous peine d'aboutir à des défaillances du système électrique.
Equilibre de la nature		L'équilibre de la nature, également appelé équilibre écologique, est une théorie postulant que les systèmes écologiques sont généralement dans un état d'équilibre stable ou d'homéostasie. Autrement dit, une petite variation (la taille d'une population, par exemple) est corrigée par une rétroaction négative qui ramène le paramètre à son « point d'équilibre » initial avec le reste du système. Cet équilibre est parfois décrit comme facilement perturbé et fragile, tandis qu'à d'autres moments, il est présenté comme suffisamment puissant pour corriger tout déséquilibre par lui-même. Ce concept a été qualifié de « normatif » et de téléologique, car il affirme comment la nature devrait être : la nature est équilibrée parce qu'« elle est censée l'être ». Cette théorie a été utilisée pour décrire les interdépendances entre les populations, par exemple dans les systèmes prédateur-proie ou les relations entre les herbivores et leurs proies. Elle est également parfois appliquée à la relation entre l'écosystème terrestre, la composition de l'atmosphère et les conditions météorologiques. Cette théorie a été discréditée par les écologistes, car il a été démontré que les perturbations constantes, à l'origine de changements chaotiques et dynamiques, sont la norme dans la nature. Durant la seconde moitié du XXe siècle, elle a été supplantée par la théorie des catastrophes, la théorie du chaos et la thermodynamique. Néanmoins, cette idée conserve une certaine popularité auprès des

		défenseurs de l'environnement, des écologistes et du grand public
Équipements du bâtiment	**PEP**	Un équipement électrique, électronique ou de génie climatique est un système technique intégré au bâtiment ou sa parcelle, contribuant au fonctionnement d'un bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production locale d'énergie, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire et autres systèmes relatifs à l'assainissement, la sûreté, la sécurité contre l'incendie, le transport interne, l'automatisation et la régulation du bâtiment, les réseaux d'énergie et de communication.
Equilibrage intra saisonnier	**EIS**	Décalages ou modulation des quantités d'énergie au sein d'une saison pour équilibrer la production et la consommation électrique.
Equilibre thermique de la Terre		Facteur extrêmement important qui rend la Terre vivable. La capacité de la Terre de réagir à de légères variations dans la quantité de rayonnement entrant pour maintenir la température relativement stable est le résultat du bilan énergétique de la Terre. Ce phénomène est également étroitement lié aux flux sur la Terre et à l'énergie solaire pour la Terre.
Équilibre quantitatif		L'équilibre quantitatif d'une masse d'eau est une situation dans laquelle son alimentation est égale à ses prélèvements, de sorte que son niveau reste stable dans le temps.
Equité environnementale		Ou justice environnementale. Principe selon lequel tous les êtres humains ont le droit d'une part d'être protégés des pollutions, des atteintes causées à l'environnement et des conséquences de celles-ci sur leur santé, d'autre part de bénéficier d'une application équitable des lois et règlements relatifs à l'environnement. 1. L'équité environnementale conduit à lutter contre les inégalités environnementales.

		2. L'équité environnementale repose notamment sur l'information du public et l'accès aux juridictions traitant de sujets environnementaux.
Equivalent dioxyde de carbone	**EqCo2**	Créé par le GIEC, l'équivalent dioxyde de carbone (équivalent CO2) est l'unité de mesure utilisée pour comparer les émissions des gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global (PRG).
Équivalent habitant	**EH**	Unité d'évaluation de la pollution organique des eaux représentant la quantité de matière organique rejetée par jour et par habitant. Cette unité de mesure permet de comparer facilement des flux de matières polluantes. Parmi les paramètres caractérisant une pollution, celle traitée dans les stations de traitement des eaux usées est quantifiée par l'équivalent- habitant. L'équivalent-habitant est défini, par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales, comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.
Équivalent logement		L'équivalent-logement est une unité de quantité d'énergie, essentiellement utilisée afin de donner une réalité "concrète » à des statistiques sur les quantités d'énergie livrées. Le nombre d'équivalents-logements est calculé à partir des livraisons de chaleur et de la consommation moyenne d'un logement collectif en France, corrigée chaque année d'une baisse de consommation de chauffage des logements de 1,2% (source CEREN). Cette valeur est aussi corrigée de la rigueur climatique. Il représente la consommation d'un logement moyen, d'environ 70 m2 occupé par un ménage de quatre personnes. Il sert de référence commune pour exprimer les quantités de chaleur livrées quelles que soient les caractéristiques des bâtiments desservis (logement, bureaux, hôpitaux, gymnases.).
Equité environnementale		Principe selon lequel tous les êtres humains ont le droit d'une part d'être protégés des pollutions, des atteintes causées à l'environnement et des

		conséquences de celles-ci sur leur santé, d'autre part de bénéficier d'une application équitable des lois et règlements relatifs à l'environnement. L'équité environnementale conduit à lutter contre les inégalités environnementales, elle repose notamment sur l'information du public et l'accès aux juridictions traitant de sujets environnementaux.
Equivalent CO2	**CO2eq**	L'équivalent CO_2 d'une émission de gaz à effet de serre est la quantité de dioxyde de carbone qui provoquerait le même forçage radiatif cumulé sur une période de temps donnée, c'est-à-dire qui aurait la même capacité à retenir le rayonnement solaire.
Érosion		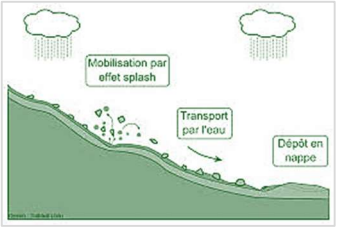 L'érosion désigne le déplacement de sol ou de roches sous l'action combinée de la gravité et des éléments naturels tels que le vent, la pluie, le ruissellement de l'eau ou les vagues. Ce phénomène naturel entraîne le transfert progressif de grands volumes de matière depuis l'amont des bassins versants vers l'aval. Ce processus joue un rôle très important dans le façonnement des paysages. Il dessine la morphologie des côtes ou la forme et l'emplacement des vallées. Il est généralement lent, mais se produit parfois de manière brutale, sous forme de mouvements de terrain. Sur des centaines de milliers d'années, l'érosion gomme les reliefs et alimente les vallées des fleuves et les plages en sédiments divers : limons, sables, galets, etc.
Erosion littorale		L'érosion littorale englobe à la fois l'érosion naturelle induites par les forces marines et l'érosion générée par l'Homme. Le recul du trait de côte lié à l'érosion littorale est un phénomène naturel qui s'est aggravé sous la pression des activités humaines. L'érosion littorale affecte particulièrement les côtes sableuses. L'érosion littorale est due à l'action des vagues ou des courants marins mais aussi, aux facteurs humains tels qu'à la

		surfréquentation des cordons dunaires qui détruit la végétation et expose le sable à l'action du vent, à l'extraction de matériaux utilisés en construction, ou par la mise en place d'ouvrages côtiers qui modifient les échanges sédimentaires, ou encore par l'urbanisation proche du littoral qui entraîne des ruissellements de surface.
Espace de Biodiversité Structuré		Le critère Effinature « Mise en œuvre d'un Espace de Biodiversité Structuré (EBS) » (EFF-C-103) relève du thème Espèces et habitats et s'applique au(x) référentiel(s) EVO/NCO. Il correspond à 48 disposition(s) internationale(s), dont des correspondances fortes avec ESRS E4 (E4-3), CSRD (ESRS-E4-3), GRI 101 (101-2).
Espace boisé classé	**EBC**	En application de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme, le PLU peut classer comme espaces boisés certains espaces verts afin d'assurer leur conservation et leur protection. Ces espaces sont repérés sur les documents graphiques du PLU par un contour et des pointillés verts. Ce classement interdit en particulier tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol qui pourrait compromettre les boisements.
Espaces d'habitat		Les espaces d'habitat sont identifiés comme les secteurs occupés par de l'habitat individuel ou collectif, dans lesquels on tient compte des espaces privatifs et des espaces communs, y compris les voies de desserte interne.
Espaces Info Énergie	**EIE**	Pour aider les particuliers dans leurs démarches, les Espaces Info Énergie (EIE) proposent un service gratuit de conseil.
Espaces libres de construction, espaces de pleine terre	**ELC**	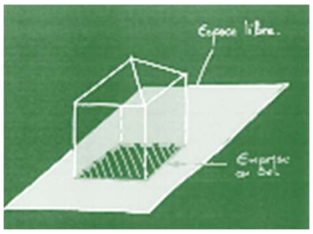 Les espaces libres de construction désignent les parties du terrain libres de toute construction en élévation comme en sous-sol. Toutefois, la présence de réseaux ou d'ouvrages d'infrastructure

		nécessaires au fonctionnement des réseaux ne déqualifie pas les parties du terrain concernées en tant qu'espaces libres de construction. Les espaces de pleine terre désignent les espaces libres de construction, végétalisés ou non, permettant la libre infiltration des eaux.
Espace libre protégé à végétaliser	**ELPV**	Les documents graphiques du règlement du PLU de Paris délimitent par une trame verte l'emprise des espaces libres protégés à végétaliser. Dans ces espaces, les constructions neuves et les extensions ne sont pas admises, en élévation comme en sous-sol. Toute intervention doit préserver ou améliorer leurs qualités architecturales, paysagères et écologiques, et maintenir ou augmenter la perméabilité des sols. Les arbres existants doivent être conservés.
Espaces naturels		Défini comme un espace non touché par l'homme. Espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.
Espaces naturels, agricoles et forestiers	**NAF**	Les NAF rassemblent : 1. Les espaces naturels qui eux même regroupent des terrains dont la couverture du sol est sans végétation, naturelles ou végétalisée associée à l'usage du sol sans usage économique. 2. Les terres agricoles qui elles même regroupent des terrains dont la couverture du sol est végétalisée avec associée à l'usage de production agricole. 3. Les espaces forestiers qui eux même regroupent des terrains dont la couverture du sol est arborée à l'exception des terrains arborés de moins de 20 mètres de largeur sans usage. La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné (article 194 de la loi Climat et résilience).

		Au niveau national, elle est mesurée par les fichiers fonciers de l'IGN, retraités par le Cerema.
Espaces naturels protégés	**ENP**	Ce sont des zones où la conservation de la nature est prioritaire. – Parcs nationaux (ex. : Parc national de la Vanoise) – Réserves naturelles (nationales ou régionales) – Réserves biologiques (souvent en forêt) – Arrêtés de protection de biotope
Espace naturel sensibles	**ENS**	Les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.
Espace proche du rivage	**EPR**	L'article L. 121-13du code de l'urbanisme dispose que dans les espaces proches du rivage ou des rives des plans d'eau intérieurs, l'extension de l'urbanisation doit être limitée, et être justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. L'objectif est d'éviter une urbanisation linéaire le long du littoral et d'inciter à réaliser l'urbanisation nouvelle en zone rétro-littorale.
Espace public		Désigne l'ensemble des espaces (généralement urbains) destinés à l'usage de tous, sans restriction. Il peut ainsi s'agir de tout espace de circulation (réseau viaire) ou de rassemblement (parc, place...). Au sens large, cette notion peut s'étendre aux espaces à caractère public ou semi-public qui relèvent de droit privé, mais sont accessibles à tous (par exemple, certains espaces commerciaux). L'espace public est à distinguer du domaine public, qui représente les terrains (et autres immeubles) appartenant de droit à une

		autorité publique, sans être nécessairement accessibles au public.
Espaces refuges		Les espaces refuges peuvent être définis comme des « espaces dans lesquels les individus viennent chercher un réconfort thermique pour tenter de se protéger de l'aléa météorologique extrême et court-circuiter ou minimiser ainsi leur vulnérabilité. Lieux qui fournissent les fonctions refuges telles que la possibilité de regrouper et évacuer des usagers, de permettre l'accès à l'eau potable et à l'électricité ou d'offrir un espace avec une certaine qualité climatique.
Espace remarquable		La loi Littoral consacre certains espaces comme devant être particulièrement protégés. Il s'agit des espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Ces zones bénéficient d'une protection interdisant toute construction ou installation. Seuls quelques aménagements légers peuvent y être autorisés.
Espace Semi Naturel	**ESN**	Un système peut être considéré comme semi-naturel lorsque l'action de l'Homme en son sein a pour seul effet de bloquer durablement un ou quelques processus participant au déterminisme écologique de ce système. Le rôle de l'Homme dans la gestion de systèmes doit se limiter en un événement perturbateur cycliquement répété permettant de bloquer une dynamique naturelle.
Espaces temporairement inondables	**ETI**	Conçus de manière à pouvoir assurer temporairement la rétention des eaux pluviales, par une inondabilité partielle ou totale. Il s'agit d'une déclinaison particulière du bassin sec et à ciel ouvert, qui permet de superposer la fonction de gestion des eaux pluviales à un espace public fréquentable. Il peut s'agir d'un espace vert d'agrément, d'une aire de jeux, d'un terrain de sport, d'une place publique ou d'un parking, selon les opportunités et les nécessités d'aménagement sur l'espace public comme privé.

Espace urbanisé		Les espaces urbanisés au sens large sont constitués : – des espaces accueillant de l'habitat, de l'activité économique et des équipements, – des espaces ouverts urbains, tels que les espaces verts publics, les jardins privés, les jardins familiaux, les friches urbaines, etc Pour une approche plus qualitative des espaces urbanisés, on distingue une notion spécifique d'espaces urbanisés au sens strict qui est définie en retranchant aux espaces urbanisés au sens large les espaces à dominante non bâtie de niveau supracommunal, régional ou national, principalement constitués de : espaces à dominante imperméabilisée (centrales électriques, usines d'eau potable, installations de production, de raffinage et de stockage d'hydrocarbures, installations radioélectriques, installations aéroportuaires, emprises ferroviaires et autoroutières, etc.), espaces à dominante non imperméabilisée ou espaces ouverts urbains (parcs d'attractions, parcs animaliers, grands parcs et jardins, terrains de camping-caravaning, golfs, grands stades, hippodromes, autodromes, etc.).
Espaces urbains délaissés	**EUD**	Les délaissés urbains sont des espaces sans fonction officielle et en rupture avec le tissu urbain environnant. Espaces transitoires présentant souvent une végétation spontanée, les délaissés constituent un habitat pour de nombreuses espèces végétales et leur intérêt pour la biodiversité urbaine est maintenant reconnu.
Espaces végétalisés infiltrants		Espaces à ciel ouvert et plantés, à fort caractère paysager et écologique. Adaptés à la parcelle et aux espaces publics, sur les zones où l'infiltration est possible, ils recueillent les eaux des espaces environnants -descente de gouttière, terrasse, trottoir - et les infiltrent. Le recueil d'eaux de voiries circulées nécessitera un traitement préalable. La forme d'un espace végétalisé infiltrant peut être géométrique, linéaire ou libre selon les

		contraintes foncières de l'opération au sein duquel il est aménagé. Entrent dans cette catégorie de dispositifs : les jardins de pluie, les noues, les bassins, les jardinières infiltrantes.
Espaces verts intérieurs		Jardins qui aèrent les cœurs d'îlots mais aussi, parfois, ceux du domaine public qui ne sont pas systématiquement ouverts aux usagers, ou dont la gestion n'est pas directement du ressort de la collectivité : cours d'école, espaces libres des hôpitaux, organismes nationaux, HLM, etc. La limite inférieure est de 500 m2, mais, dans certaines zones sensibles, des espaces classés mesurent moins de 100 m2. Paris compte environ 1 000 EVI, représentant une superficie de 231 hectares.
Espaces verts urbains	**EVU**	Dans l'aménagement du territoire, les espaces verts urbains sont des espaces ouverts réservés aux parcs et autres espaces verts. Ceux-ci comprennent la végétation, les plans d'eau – appelés espaces bleus – et d'autres types d'environnements naturels. Les espaces verts urbains peuvent inclure des zones non accessibles au public, telles que les campus d'enseignement supérieur privés, les terrains de sport scolaires, les jardins ouvriers, les parcs et jardins de quartier ou communautaires et les campus d'entreprises. Les zones situées en dehors des limites de la ville, telles que les parcs d'État et nationaux ou les espaces verts ruraux, ne sont généralement pas considérées comme des espaces verts urbains. Les boulevards, les places, les places et les squares urbains ne sont pas systématiquement classés comme espaces verts urbains dans l'aménagement du territoire.
Espèces envahissantes		Plantes ou animaux non indigènes qui nuisent à l'environnement et/ou à l'économie sont considérés comme envahissants. Ces espèces non indigènes peuvent également nuire à la santé des personnes, des animaux ou des plantes, car elles se propagent de manière agressive et colonisent les milieux naturels qu'elles occupent.

Espèces exotiques envahissantes	**EEE**	Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales. Toutes les espèces introduites ne sont pas envahissantes, schématiquement 1 espèce sur 1000 le devient. Quatre étapes décrivent le processus invasif : – L'introduction : une espèce arrive sur un territoire dont elle n'est pas originaire – L'acclimatation : l'espèce survit sur son nouveau territoire – La naturalisation : l'espèce se reproduit sur son nouveau territoire – L'expansion : l'espèce colonise ce territoire et s'étend, au détriment d'espèces locales qu'elle va supplanter voire totalement éradiquer.
Espèce indicatrice		Espèce retenue pour caractériser l'état écologique fonctionnel des cours d'eaux français : la truite commune (fario) pour les milieux salmonicoles (eaux fraîches courantes généralement de montagne ou proches des reliefs), le brochet pour les milieux cyprinicoles (rivières lentes de plaine), et l'ombre ou les cyprinidés d'eaux vives (barbeau, vandoise...) pour les milieux intermédiaires. Ces espèces sont exigeantes et présentes dans tous les milieux naturels en bon état.
Espèces inféodées au bâti	**EIB**	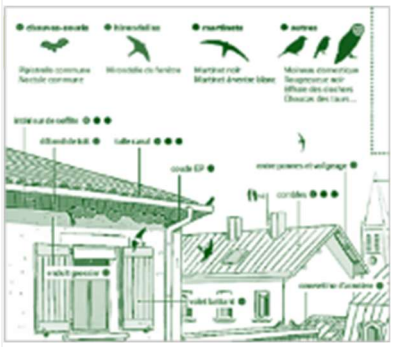 Dans la terminologie de la LPO (Ligue de protection des oiseaux), les espèces dites inféodées au bâti sont celles qui se sont adaptées à l'urbanisation en utilisant les bâtiments pour accomplir tout ou une partie de leurs cycles biologiques.

		Ces espèces s'abritent, se reproduisent, nichent voire hibernent dans des cavités très discrètes ou construisent leur nid sur les façades des bâtiments. On compte parmi ces espèces, les chauves-souris, les hirondelles et martinets, des rapaces nocturnes et des passereaux. La survie de leurs populations dépend donc du maintien de ces habitats favorables et des pratiques humaines d'usage, d'entretien, de maintenance ou de travaux. En France, les espèces du bâti (Martinet noir, le Moineau domestique, l'Hirondelle de fenêtre…, toutes les espèces de chauves-souris) sont protégées par la loi (article L.411-1 et suivants du code de l'environnement et directives européennes Oiseaux de 1979 et Habitats de 1992). Les listes des espèces protégées ont été constituées par arrêtés ministériels. Cette protection s'étend : – Aux individus (jeunes ou adultes) : interdiction de destruction, de mutilation, de capture ou d'enlèvement, de perturbation intentionnelle, de naturalisation, – Au site de nidification/reproduction et aux œufs : interdiction de l'enlèvement, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs milieux même hors période de présence. Il ressort de cette législation que les nids occupés ou non par les espèces ainsi que les cavités, fissures et autres espaces utilisés sont eux aussi protégés. Entreprendre des travaux de rénovation du bâti durant la période de nidification ou de reproduction entraînant la destruction de sites de nidification, sans autorisation préfectorale, constitue un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et 150.000€ d'amende (article L415-3 du Code de l'environnement). Pour les personnes morales, l'amende est de 750.000€.
Espèces non indigènes		Plantes et d'animaux vivant hors de leur aire de répartition naturelle, mais qui ne nuisent pas à l'écosystème où ils se trouvent. Cela dit, même si

		les espèces non indigènes peuvent coexister harmonieusement avec les espèces indigènes, elles ne sont pas nécessairement aussi bénéfiques à un habitat que les espèces indigènes. Par exemple, une fleur non indigène peut ne pas nuire à l'habitat environnant, mais son pollen ou son nectar peuvent être moins accessibles aux abeilles indigènes que ceux d'une fleur sauvage indigène.
Estimation oPérationnelle des solutions d'adaptation à la sURchauffe urbainE	**EPURE**	Programme porté par un consortium aux expertises complémentaires, à la croisée entre recherche et acteurs économiques. Il est notamment piloté par deux Centres Technologiques (CT) et peut compter sur la participation de cinq entreprises partenaires, représentatives de l'ensemble de la chaîne d'aménageurs. Ce projet de 3 ans, né de l'appel à projets inter-centres techniques de la Région Nouvelle-Aquitaine, vise à développer un service d'évaluation des solutions de lutte contre la surchauffe urbaine en Nouvelle-Aquitaine à l'échelle du bâtiment et du quartier. Porté conjointement par TIPEE et le CRITT Horticole, EPURE rassemble plusieurs acteurs engagés dans la transition environnementale : Soprema, SMAC, UNIKALO, SPIE Batignolles et Vegetek.
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau	**EPAGE**	Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer, sur ce territoire, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il peut être constitué de collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage à la fois d'actions concernant la protection des milieux aquatiques et d'actions concernant la prévention des inondations. Le code de l'environnement (article L213-12) précise d'ailleurs qu'une structure n'exerçant qu'un seul des deux volets de cette compétence ne peut être un EPAGE. Son périmètre d'intervention ne peut comporter

		d'enclave et doit être d'un seul tenant, et ne pas se superposer avec un autre EPAGE.
Établissement Public Territorial de Bassin.	**EPTB**	Etablissements publics qui reposent sur une coopération entre collectivités territoriales. L'étendue de leurs missions diffère d'un EPTB à un autre. Si certains limitent leurs actions à la gestion des inondations, d'autres ont une portée plus large avec la maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'études et de travaux ou la mise en œuvre de SAGE. Les EPTB sont amenés à prendre de plus en plus d'importance au cours des prochaines années.
Etalement urbain		Extension non maîtrisée de zones construites à la périphérie d'un espace urbain. L'accroissement démographique des grandes agglomérations s'accompagne d'un étalement du bâti sur les espaces périphériques, favorisé par l'amélioration de la desserte collective, et surtout individuelle avec la massification de l'automobile. L'étalement urbain peut correspondre à ce que les anglophones désignent sous le nom d'« urban sprawl », expansion urbaine, qui peut comporter une connotation négative pour désigner un mode d'expansion de la tache urbaine peu contrôlé. L'étalement peut prendre plusieurs formes : on parle de tache d'huile pour un étalement concentrique, de doigts de gant lorsque l'urbanisation suit les axes de transports, et de mitage pour des formes urbaines plus éparpillées. C'est cette dernière forme qui a concentré les efforts de lutte contre l'étalement urbain, par exemple en France dans les lois d'aménagement du territoire qui se sont succédé. Les nombreuses lois favorables aux lotissements, en France, sont aussi une façon d'encadrer l'étalement urbain et de limiter le mitage.
Etanchéité à l'air		L'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments précise que pour les maisons individuelles ou accolées (...), la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pa, est inférieure ou égale à 0,60 m3/ (h.m²) de parois déperditives, hors plancher bas.

Etanchéité à l'air des réseaux	**EAR**	La réalisation de bâtiments et de réseaux aérauliques étanches et l'emploi d'équipements de ventilation performants constituent un prérequis pour atteindre de bonnes performances aussi bien en terme de consommations énergétiques qu'en terme de qualité de l'air intérieur. En France, les perméabilités mesurées dans de nombreuses études permettent de déduire qu'entre un quart et un tiers de l'air neuf provient de fuites de l'enveloppe des bâtiments. Les flux d'air n'étant pas maîtrisés, ces infiltrations parasites peuvent dégrader la qualité de l'air, et causer une augmentation des besoins de chauffage de l'ordre de 10% pour des systèmes de ventilation simple flux et jusqu'à 25% pour des systèmes de ventilation double flux.
État Bas Carbone	**EBC**	Développé par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), État Bas Carbone est un outil numérique visant à faciliter la réalisation des BEGES des administrations, nécessaires au suivi de la trajectoire de décarbonation de l'État.
Etat de catastrophe naturelle		RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE L'état de catastrophe naturelle est une situation dont la reconnaissance en France par le ministère de l'Intérieur permet l'indemnisation systématique des victimes des dommages provoqués par divers agents naturels tels que des inondations, un séisme, une avalanche, etc. En France, selon l'article L 125-1 alinéa 3 du Code des assurances issu de la loi 82-600 13 juillet 1982, Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles (CATNAT), les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces

		dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.
Etat de conservation d'une espèce		Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations.
Etat de conservation d'un habitat naturel		Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques.
État de l'environnement en France	**REE**	Le rapport sur l'État de l'environnement en France (REE), publié tous les 4 ans par le CGDD, fournit des informations objectives, fiables et scientifiquement fondées. Il apporte des clés de lecture et de compréhension des grands enjeux de la transition écologique. Cette édition 2024 s'articule autour de quatre défis environnementaux, étroitement liés : l'épuisement des ressources naturelles, la pollution des milieux naturels, le changement climatique, et le déclin de la biodiversité.
Etat de l'environnement européen – État et perspectives	**SOER**	Le SOER (European Environment state and outlook) est publié par l'AEE tous les cinq ans, conformément à son règlement. Le SOER 2020 est le sixième SOER publié par l'AEE depuis 1995. Il offre des perspectives scientifiques solides sur la manière dont l'UE doit répondre aux défis tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution de l'air et de l'eau.
Etat initial		Ou état zéro avant travaux, description des milieux naturels en amont de la réalisation du projet. Il s'agit du premier volet d'une étude d'impact, appelé état actuel de l'environnement (R.122-5 du CE).
Etat de référence		Etat d'un milieu qui n'aurait subi aucune pression anthropique, utilisé dans la caractéristique des masses d'eaux du SDAGE.
État des Risques et Pollutions	**ERP**	L'ERP, précédemment appelé ERNT (État des Risques Naturels et Technologiques), est un

		document indispensable que tout propriétaire ou bailleur doit remettre à l'acheteur ou locataire lors de la vente ou la location d'un bien immobilier. Ce document a pour but de lister les risques naturels, miniers, technologiques, et de pollution auxquels le bien est exposé.
État d'urgence climatique	**EUC**	L'état d'urgence climatique désigne le réchauffement planétaire comme un problème majeur appelant une mobilisation immédiate. Divers établissements, universités, villes et États ont déclaré l'état d'urgence climatique pour signifier leur reconnaissance de la situation et la nécessité de lutter contre le changement climatique. La déclaration de l'état d'urgence climatique est une annonce conçue comme un préalable à des mesures et actions écologiques plus concrètes. Elle vise également à sensibiliser les populations et invite à des pratiques individuelles responsables. Elle est demandée par diverses associations et collectifs de protection ou de défense de l'environnement tels que Citoyens pour le climat, Extinction Rebellion, Écologistes en action, Fridays for Future, Youth for Climate, Société espagnole d'ornithologie (SEO/Birdlife), WWF, l'Union syndicale ouvrière ou Greenpeace.
EthiFinance		Agence de notation financière et extra-financière française. Créé en 2017, le groupe EthiFinance est issu de la fusion de Spread Research et EthiFinance, agences de notation financière et extra-financière françaises fondées en 2004. L'objectif était de créer la première agence de notation financière et non financière en Europe. ujourd'hui présent sur cinq sites en France, en Allemagne et en Espagne, EthiFinance apporte aux investisseurs, banques, assurances, entreprises et organisations de toutes tailles des analyses à fort impact et des solutions aux enjeux de financement, de transformation environnementale et sociale.

Ethibel Sustainability Index	**ESI**	Pour la composition de l'Ethibel Sustainability Index (ESI), l'agence de notation extra-financière Ethibel applique sa propre procédure de sélection et son propre modèle d'évaluation. L'ESI est constitué selon les principes de recherche, caractérisés par l'intégration de deux des plus importants concepts de la responsabilité sociale d'entreprise : l'approche people-planet-profit et une communication active avec les parties prenantes. Il est réalisé en partenariat avec Standard and Poor's, les entreprises sont sélectionnées appartiennent à l'indice S&P 1200.
Ethique de l'environnement		L'éthique de l'environnement ou éthique environnementale (anglais : environmental ethics) est une branche de la philosophie de l'environnement, principalement formalisée dans le monde anglo-américain et australien au XXe siècle. Elle se veut une nouvelle éthique relative à la protection de l'environnement. Elle concerne directement, ou indirectement, les rapports entre idéologies, cultures et actions humaines (individuelles et collectives) avec l'environnement et les êtres naturels. Ces derniers sont pris en compte individuellement, mais aussi et de plus en plus collectivement et dans leurs interactions complexes au travers des communautés ou associations écologiques et plus récemment au travers de la biosphère.
Ethos institutionnel		Codes implicites ou oraux qui comprennent les valeurs culturelles, les normes, les préceptes religieux et les tabous. On parle aussi parfois de « règles du jeu informelles ».
Étiage		L'étiage correspond au niveau le plus bas atteint par un cours d'eau.
Etiquetage carbone		L'étiquetage carbone est un étiquetage environnemental qui vise à informer le consommateur des émissions de gaz à effet de

		serre qu'implique la production d'un produit. Cette étiquette apposée sur les produits, notamment de grande consommation, prend en compte les 5 étapes clés du cycle de vie : l'extraction des matières premières, le transport, la fabrication du produit, l'emballage et la distribution. Le résultat est exprimé en gramme équivalent CO2 pour 100 g de produit fini. Inscrit dans les engagements du Grenelle de l'environnement et en principe obligatoire depuis le 1er janvier 2011, l'étiquetage carbone ne sera finalement testé qu'à partir de juillet 2011 compte tenu de difficultés liées à la méthode de calcul des émissions de CO2 et à l'affichage pour le consommateur.
Étiquetage des produits de construction	**EPC**	Afin d'informer en toute transparence le consommateur sur le niveau d'émissions en polluants volatils d'un produit de construction ou de décoration, l'industriel a l'obligation d'apposer sur l'étiquette une information sur ce sujet. Il s'agit de l'étiquetage des produits de construction.
Étiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction	**EEPVPC**	 Depuis le 1er septembre 2013, les produits de construction et de décoration vendus en France doivent posséder une étiquette qui indique, de manière simple et lisible, leur niveau d'émissions en polluants volatils. L'absence d'étiquette constitue une infraction. Les produits concernés par cette réglementation sont les produits de construction ou de revêtements de parois (amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux) et les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application. Sont ainsi concernés les cloisons, revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs, etc. dans la mesure où ceux-ci sont destinés à un usage intérieur. Sur l'étiquette, le niveau d'émissions du produit est indiqué par un pictogramme accompagné d'une lettre en grand format. Cette lettre indique le niveau d'émissions du produit en polluants

		volatils dans l'air intérieur d'une pièce, allant de la lettre A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions). L'étiquetage porte sur les émissions de composés organiques volatils (COV) et sur l'impact qu'elles ont sur la qualité de l'air intérieur une fois le produit mis dans la pièce. L'étiquetage renvoie en effet aux polluants émis une fois les produits étalés et secs, et non aux polluants éventuellement largués à l'ouverture des contenants ou lors de l'application. Conformément aux orientations du deuxième plan national santé-environnement (PNSE 2), l'étiquetage intègre l'émission de formaldéhyde et l'émission totale de COV.
Etiquette composés organiques volatils	**Etiquette COV**	Depuis le 1er janvier 2012, les produits de construction et de décoration sont munis d'une étiquette qui indique le niveau d'émission en polluants volatils. Cette étiquette est obligatoire depuis septembre 2013, son absence consiste une infraction. Les produits concernés par cette réglementation sont les produits de construction et de revêtements de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux. Les produits participant à leur mise en œuvre tels que la colle, les jointures, les adhésifs, le mastic ou le vernis sont également concernés. L'étiquette « Émissions dans l'air intérieur » comprend un pictogramme accompagné d'une lettre en grand format. Cette lettre indique le niveau d'émission du produit en polluants volatils dans l'air intérieur de la pièce. La notation s'étend de « A+ » (très faibles émissions) à « C » (fortes émissions). La performance du produit peut être évaluée facilement grâce à l'échelle de notation. Même si cet affichage permet une meilleure information sur l'émission des substances irritantes, allergisantes, voire cancérogènes, un produit étiqueté A+ ne signifie pas qu'il est naturel, ni qu'il évite tout risque sanitaire lors d'une exposition prolongée. Un produit étiqueté C, quant à lui, ne peut pas être interdit sur le marché malgré ses émissions.

		Grâce à cet étiquetage, les consommateurs disposent d'une information transparente qui peut constituer un nouveau critère de sélection.
Etude acoustique		L'étude acoustique fait partie des études d'impact nécessaires à la demande d'autorisation environnementale. Il s'agit de modéliser le bruit généré par des installations énergétiques ou environnementales, ajouté au niveau sonore ambiant mesuré durant la campagne d'écoute. Des sonomètres sont placés aux abords de la zone d'étude dans les jardins d'un panel d'habitations, ainsi que sur un mât de mesure de vent. Les bruits de la nature, des infrastructures de transport et les autres activités existantes sur le territoire permettent de mesurer le bruit ambiant le jour comme la nuit.
Etude de dangers	**EDD**	L'étude de dangers, ou EDD, est une étude technique de sécurité industrielle, requise en France dans la procédure d'autorisation environnementale, et qui permet l'évaluation et la maîtrise des risques industriels accidentels. L'étude décrit les installations et leur environnement, les produits utilisés et leurs conditions d'utilisation, en listant les sources de risques internes (organisation du travail, process techniques...) et externes (séismes, foudre, effets dominos...), ainsi que les risques de type malveillance. L'étude de dangers, légalement obligatoire en France pour la majorité des installations industrielles, a pour objet final de déterminer quelles mesures techniques, de formation/information/sensibilisation et modalités d'exploitation appropriées, pourraient : – réduire la probabilité d'occurrence des accidents, – en limiter la gravité, s'ils survenaient malgré les précautions prises,

		– améliorer l'efficacité et la qualité des secours, – améliorer les règles d'implantation des unités dangereuses, – adapter l'urbanisme périphérique, – préventivement informer le public riverain des conduites à tenir en cas d'accident ou d'alerte.
Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables	**EFPDER**	Cette étude de faisabilité favorise l'intégration par les projets d'aménagement des potentiels de développement des énergies renouvelables repérés au niveau de la zone dans laquelle se trouve le projet. Les actions ou opérations d'aménagement concernées par cette obligation sont celles qui ont pour objets de : – de mettre en œuvre un projet urbain, – de permettre le recyclage foncier ou le renouvellement urbain, – de renaturer ou de désartificialiser des sols, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser, – de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, – de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, – d'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, – de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, – de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, – et/ou de sauvegarder, restaurer ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels. Elles correspondent à des actes de collectivités locales ou d'établissements publics de coopération intercommunale visant à conduire ou à autoriser ces actions ou opérations, ou à assurer l'harmonisation de ces actions ou de opérations. Les conclusions de l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables sont incluses dans l'étude d'impact

		du projet. L'étude d'impact décrit aussi la façon dont il est tenu compte de cette étude de faisabilité
Etude d'impact		 En France, depuis 2009, tous les projets de loi doivent être accompagnés d'une étude d'impact détaillant : – Les objectifs poursuivis par la loi. – L'état actuel du droit sur le sujet. – Les conséquences financières et sociales des mesures proposées. – L'articulation du projet avec le droit européen. – Les modalités d'application envisagée Les études d'impact reposent sur plusieurs méthodologies pour évaluer les effets d'un projet sur l'environnement, l'économie ou la société. Voici quelques approches couramment utilisées : – Analyse documentaire : Recueil et examen des données existantes, études précédentes et réglementations pertinentes. – Études de terrain : Observations directes, enquêtes et mesures sur site pour évaluer les conditions actuelles. – Modélisation et simulations : Utilisation de logiciels pour prédire les impacts futurs, notamment en matière d'acoustique, qualité de l'air ou circulation. – Consultation des parties prenantes : Entretiens et sondages auprès des populations concernées, experts et autorités locales. – Approches quantitatives et qualitatives : Analyses statistiques et études descriptives pour comprendre les effets du projet. S'agissant des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à évaluation environnementale en application des articles L. 122-1 et R. 122-2 du code de l'environnement, le contenu de l'étude d'impact, qui doit être proportionné aux enjeux en application du I de

		l'article R.122-5, est défini au II de ce même article. Le II de l'article R. 122-5 dispose que l'étude d'impact comportent notamment « 5° Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres : (...) f) Des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ».
Etude d'impact selon l'approche équilibrée	**EIAE**	A pour objet de contribuer à l'amélioration de l'environnement sonore, ainsi qu'à la limitation du nombre de personnes souffrant des effets nocifs des nuisances sonores liées au trafic aérien.
Etude d'impact paysager.	**EIP**	Cette étude vise à évaluer et à intégrer visuellement une installation énergétique comme des éoliennes. L'implantation pourra ainsi être guidée par l'organisation du paysage et ses lignes de force, tels que la topographie et les routes à proximité.
Etude d'incidence environnementale	**EIE**	Lorsqu'un dossier de demande d'autorisation environnementale ne requiert pas d'évaluation environnementale, et ne comporte pas d'étude d'impact, l'article L 181-8 du code de l'environnement requiert que le dossier comporte une étude d'incidence environnementale.
Étude sur la mesure des niveaux de vie	**LSMS**	L'Étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) est le programme phare de la Banque mondiale en matière d'enquêtes auprès des ménages, qui vise à renforcer les systèmes d'enquêtes auprès des ménages dans les pays clients et à améliorer la qualité des micro données afin de mieux éclairer les politiques de développement. L'étude LSMS est hébergée par l'Unité de production et de méthodes de données du Groupe de données sur le développement de la Banque mondiale.

Etude d'optimisation de la densité des constructions	**EODC**	Lorsqu'elles font l'objet d'une évaluation environnementale, les actions ou opérations d'aménagement doivent comprendre une étude d'optimisation de la densité des constructions. Cette étude porte sur la zone concernée par ces actions ou opérations. Elle tient compte de la qualité urbaine et des enjeux de préservation et de la restauration de la biodiversité et de nature en ville.
Etude paysagère et patrimoniale		Une étude paysagère et patrimoniale est menée, notamment avec l'aide de photomontages, afin de déterminer les sensibilités à distances différentes. Elle favorise la protection du patrimoine existant et une meilleure insertion paysagère, dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, tels que le Code du patrimoine, le Code de l'environnement et la Convention internationale de protection du patrimoine mondial et naturel.
Etude de perméabilité		Les tests de perméabilité sont réalisés dans le but de déterminer la vitesse d'infiltration ou encore la conductivité hydraulique des terrains (exprimée en m/s). Cette grandeur physique permet d'évaluer les capacités d'infiltration d'eau des terrains. Il existe trois types de perméabilité : la perméabilité effective, la perméabilité absolue et la perméabilité relative. La perméabilité effective est la capacité des fluides à traverser les pores des roches ou des membranes en présence d'autres fluides dans le milieu.
Etude du potentiel de changement de destination et d'évolution d'un bâtiment	**EPCDEB**	L'étude du potentiel de changement de destination et d'évolution du bâtiment est un outil diagnostic visant à faciliter la réutilisation du bâti existant. Elle est réalisée préalablement aux travaux de construction ou de démolition de certains bâtiments. Cette étude sur le potentiel de changement de destination et d'évolution du bâtiment aborde y compris le potentiel pouvant résulter de la surélévation de ce bâti.

Etudes Thermiques Réglementaires	**ETR**	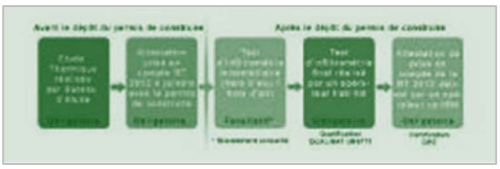 Pour la rénovation énergétique, les ETR ou Études Thermiques Réglementaires ne peuvent être ignorées. Ces analyses sont primordiales pour maximiser la performance thermique d'un bâtiment respectant les règlements actuels. Elles permettent principalement d'identifier les méthodes techniques appropriées pour augmenter l'efficacité énergétique assurant le confort thermique des résidents. Les ETR jouent un rôle crucial dans le processus de rénovation afin de garantir une gestion optimale des coûts liés à l'énergie et contribuer à la protection environnementale.
Eurelectric fédération européenne des électriciens		Fédération du secteur européen de l'électricité qui représente plus de 3 500 entreprises européennes actives dans la production, la distribution et la distribution d'électricité.
Europe des projets architecturaux et urbains	**EPAU**	EPAU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains Groupement d'intérêt public à vocation interministérielle, l'EPAU porte des programmes nationaux de recherche-action et d'expérimentation dans les champs de l'action territoriale, urbaine ou architecturale et mène des actions de valorisation et d'animation des réseaux professionnels de la ville et du cadre bâti. Opérateur favorisant la conduite d'actions hautement partenariales entre les ministères chargés de l'Architecture, de l'Urbanisme, du Logement, des Collectivités territoriales, de l'Écologie, le GIP EPAU vise à appuyer le développement des stratégies et plans conduits par l'État. Le GIP EPAU s'inscrit en complémentarité des démarches d'appui développées par les ministères, notamment l'Atelier des Territoires, les ÉcoQuartiers, les Ateliers des solutions, l'Observatoire de l'économie de l'architecture, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'avenir. Par ailleurs, il s'inscrit dans une complémentarité d'action avec le Plan Urbanisme Construction

		Architecture, notamment à travers une approche territorialisée de la recherche-action. L'EPAU conduit l'ensemble de ses actions au bénéfice des élus et des acteurs de terrain : c'est un organisme orienté territoires. Ainsi, il joue un rôle de synapse entre l'État et les initiatives territoriales. Cela s'incarne dans une double orientation : d'une part, de nourrir par l'expérience des collectivités les politiques publiques nationales, grâce à une meilleure connaissance des enjeux territoriaux et des stratégies locales, d'autre part, d'outiller les acteurs des territoires à développer des solutions différenciées et adaptées aux contextes. Espace de réflexion mais aussi d'expérimentation, le GIP EPAU contribue à produire de la connaissance scientifique et à faire émerger des projets expérimentaux et démonstrateurs, à la rencontre des disciplines et des générations (notamment par la mobilisation des jeunes chercheurs et concepteurs). Au croisement des sphères des élus, des professionnels, des chercheurs et des concepteurs, il contribue à la transition écologique tout en tenant compte de la diversité des territoires, par la connaissance des dynamiques, l'appréhension des transitions dans leur complexité, la stimulation de la créativité architecturale et la construction d'un dialogue entre sciences et société afin de nourrir le débat public. Fort de ses communautés, il accompagne en France près de 200 collectivités territoriales, mobilise plus de 750 chercheurs et soutient plus de 400 équipes de concepteurs.
European Association of Environmental and Resource Economists	**EAERE**	L'Association européenne des économistes de l'environnement et des ressources (EAERE) est une association scientifique internationale dont les objectifs sont : – Contribuer au développement et à l'application de l'économie de l'environnement, du climat et des ressources en tant que science en Europe, – Encourager et améliorer la collaboration et la communication entre les universitaires, les chercheurs, les décideurs politiques et

		les étudiants en économie de l'environnement, du climat et des ressources dans différents pays européens, – Développer et encourager la coopération entre les universités et les instituts de recherche en Europe.
European Climate Foundation	**ECF**	Initiative philanthropique indépendante qui œuvre à la lutte contre la crise climatique en favorisant l'avènement d'une société à zéro émission nette aux niveaux national, européen et mondial. Son objectif est de promouvoir des politiques climatiques et énergétiques incitant l'Europe et les autres acteurs mondiaux clés à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En tant que fondation, l'ECF axe ses activités principales sur l'octroi de subventions, réparties stratégiquement entre un large éventail d'organisations et mises en œuvre par celles-ci. Ces organisations mènent diverses actions caritatives visant à atténuer le changement climatique , allant de la recherche au plaidoyer en passant par les campagnes publiques. L'ECF est financée exclusivement par des dons philanthropiques œuvrant pour la lutte contre le changement climatique. Elle n'accepte aucun financement d'entreprises ou de gouvernements. Ses fonds ne servent pas à des activités politiques ou partisanes et ne soutiennent aucun parti politique, sectarisme ou cause religieuse. Chaque bénéficiaire est tenu de respecter ces règles lorsqu'il accepte le soutien de la Fondation. En 2021, l'ECF a octroyé 1177 subventions à 713 organisations
European Energy Award	**EEA**	Ce programme européen récompense les politiques déployées par les collectivités en matière de transition écologique et énergétique. Le label Gold (5 étoiles) est le niveau le plus élevé de labellisation.

Eutrophisation des sols		Phénomène naturel ou d'origine humaine qui encombre les sols de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être totalement utilisées par le peuplement normal d'un biotope.
European Energy Exchange	**EEX**	Depuis le 1er janvier 2020, Powernext est devenu EEX. Il s'agit de l'organisation qui gère plusieurs marchés de l'énergie. Depuis le 1er mai 2013, EEX est aussi l'organisme en charge de la délivrance, du transfert et de l'annulation des Garanties d'Origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ou par cogénération en France. EEX est ainsi un acteur clé de voûte dans le mécanisme des Garanties d'Origine, c'est le teneur de registre.
European Financial Reporting Advisory Group	**EFRAG**	L'EFRAG est une association privée créée en 2001 avec l'appui de la Commission européenne pour servir l'intérêt public. Suite à son nouveau rôle au sein de la CSRD, l'EFRAG a étendu sa mission en 2022. Elle fournit des conseils techniques à la Commission européenne sous la forme de projets de normes européennes de reporting en matière de développement durable et/ou de projets d'amendements à ces normes. Ses organisations membres sont des parties prenantes européennes, des organisations nationales et des organisations de la société civile. Les activités de l'EFRAG sont organisées autour de deux piliers : Un pilier de l'information financière dans lequel l'EFRAG influence le développement des normes IFRS et fournit des conseils d'approbation sur (les modifications des) normes IFRS à la Commission européenne. Un pilier de reporting sur le développement durable dans lequel l'EFRAG élabore des projets de normes de reporting sur le développement durable de l'UE et des amendements connexes pour la Commission européenne

European Network of Transmission System Operator for Electricity	**ENETSO-E**	L'ENTSO-E, ou REGRT-E en français (Réseau Européen des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité), est une association de 41 gestionnaires de réseau de transport de 34 pays européens (certains pays comme l'Allemagne ou l'Autriche possèdent plusieurs gestionnaires de réseaux de transport). Créée en décembre 2008 à Bruxelles, l'ENTSO-E a pour but d'apporter de l'information accessible et transparente sur la production et la consommation d'électricité en temps réel dans les pays membres. Le gestionnaire français de transport d'électricité, Rte, est membre de cette association.
European Power Exchange	**EPEX**	L'Expex Spot, ou European Power Exchange est une bourse européenne de l'électricité. Elle réunit et gère les transactions énergétiques de la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Ces quatre pays représentent à eux seuls près de 40% de la consommation en électricité en Europe. L'Epex Spot a été créé par la joint-venture entre la bourse française Powernext et la bourse allemande EEX et touche aux marchés de la consommation, de la production et du transport de l'électricité. En 2016, 529 TWh d'électricité ont été négociés à la vente et l'achat sur l'Epex Spot.
European Pressurized Reactor	**EPR**	Le réacteur EPR, acronyme de European Pressurized Reactor (Réacteur Pressurisé Européen), est un type de réacteur nucléaire à eau pressurisée (REP) de troisième génération. Conçu pour répondre aux normes de sécurité les plus strictes, l'EPR est réputé pour sa fiabilité et son efficacité énergétique
European Observation Network for Territorial Development and Cohésion	**ESPON**	ESPON, European Observation Network for Territorial Development and Cohesion1, est un programme de recherche sur le développement territorial européen. Il a été conçu initialement comme un réseau d'étude destiné à l'observation de l'espace communautaire européen. Le programme ESPON 2020 pour la période de

		programmation 2014-2020 a été adopté le 26 mai 2016 par la Commission européenne. L'autorité de gestion est le Ministère du développement durable et des infrastructures du Luxembourg.
European Regulators' Group for Electricity and Gas	**ERGEG**	Le Groupe des régulateurs européens pour l'électricité et le gaz était un groupe consultatif auprès de la Commission européenne sur les questions relatives au marché intérieur de l'énergie en Europe.
Européen Sustainability Reporting Standards	**ESRS E1**	Les ESRS sont les nouveaux critères de reporting européens contenus dans l'acte délégué adopté par la Commission européenne en juillet 2023. Parmi les 12 ESRS, l'ESRS E1 recouvre la thématique "Changement climatique". Cet ESRS E1 couvre 3 sous-thématique : 1. L'adaptation au changement climatique. 2. L'atténuation du réchauffement climatique via la réduction des émissions de gaz à effet de serre. 3. La question de l'énergie.
European Urban Initiative		L'initiative urbaine européenne (IUE) est ancrée dans l'objectif 5 de la politique européenne de cohésion, qui vise à promouvoir un développement territorial intégré et durable. L'EUI dispose d'un budget total FEDER de 450 millions d'euros pour la période 2021-2027 Créer et offrir des opportunités et un environnement propices à la mise en œuvre de stratégies urbaines audacieuses. Ces projets testent de nouvelles solutions, techniques et modèles de planification, renforcent les capacités et partagent les connaissances en matière de développement urbain durable.

Eutrophisation		Surenrichissement de l'eau par des nutriments tels que l'azote et le phosphore. C'est l'une des principales causes de la dégradation de la qualité de l'eau. Les deux symptômes les plus aigus de l'eutrophisation sont l'hypoxie (ou désuffisance d'oxygène) et les proliférations d'algues nuisibles.
Evacuation des Produits De Combustion	**EVAPDC**	L'évacuation des produits de combustion peut aussi se faire par extraction mécanique (avec évacuation conjointe de l'air vicié du logement). En logement individuel, les appareils à gaz non étanches sont desservis par des CFI (conduits de fumée individuels). Les CFI peuvent desservir deux appareils d'un même type.
Evaluation		Définition réglementaire : décret du 22 janvier 1990 sur l'évaluation des politiques publiques. "Evaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés"
Evaluation démocratique		Il conviendrait de parler d'approche démocratique de l'évaluation, plutôt que d'en parler comme d'une méthode proprement dite. L'idée de l'évaluation est liée à la démocratie, donc au débat public. L'évaluation des politiques ne doit pas être seulement un problème d'experts ou de techniciens ; elle constitue un enjeu de débat social, associant donc nécessairement experts, élus et citoyens
Evaluation endoformative		Une évaluation est dite endoformative si elle a pour but d'informer en vue de modifier des conduites et d'améliorer l'action des acteurs Le plus souvent effectuée au cours de la phase de mise en œuvre d'un projet ou d'un programme. Remarque : Les évaluations formatives peuvent également être menées pour d'autres raisons telles que la vérification de la conformité et du respect des obligations légales ou comme partie d'une évaluation plus large.

Evaluation environnementale		Processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle sert à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, du plan ou du programme et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné. L'évaluation environnementale doit être réalisée le plus en amont possible, notamment, en cas de pluralité d'autorisations ou de décisions, dès la première autorisation ou décision, et porter sur la globalité du projet et de ses impacts.
Evaluation européenne des risques climatiques	**EUCRA**	Dit aussi Rapport European Climate Risk Assessment (EUCRA), l'évaluation européenne des risques climatiques (EUCRA) vise à fournir une évaluation complète des impacts et des risques actuels et futurs du changement climatique liés à l'environnement, à l'économie et à la société au sens large en Europe. La première évaluation européenne des risques climatiques (EUCRA) identifie 36 risques climatiques qui menacent la sécurité énergétique et alimentaire, les écosystèmes, les infrastructures, les ressources en eau, la stabilité financière et la santé publique de l'Europe
Évaluation ex ante		Processus d'estimation des impacts futurs attendus sur les GES d'une politique (c.-à-d. une évaluation prospective).
Évaluation ex post		Processus d'estimation des impacts historiques d'une politique sur les GES (c'est-à-dire une évaluation rétrospective).
Evaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques	**EFESE**	Initiée en 2012 par le ministère, l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques, dite Efese, est une plateforme

		entre science, décision et société, qui décline à l'échelle nationale des objectifs analogues à ceux de l'IPBES (la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques en anglais : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services). L'Efese regroupe de ce fait un ensemble de travaux d'évaluation qui portent sur les écosystèmes et leurs services à différentes échelles. Ainsi, l'Efese vise à mieux connaître et faire connaître l'état de la biodiversité et ses multiples valeurs, afin d'en renforcer la prise en compte dans les politiques publiques et les décisions privées en France.
Évaluation d'impact sur la santé	**EIS**	Démarche innovante de santé publique. Outil d'aide à la décision, elle se situe en amont d'un projet, d'un programme, d'une politique. À partir de recommandations concrètes, sa finalité est d'influencer les décisions en faveur de la santé en maximisant les impacts positifs sur la santé et en minimisant les impacts potentiels négatifs. Ses principes et valeurs fondamentaux s'inscrivent dans ceux promus par la Charte d'Ottawa : une vision holistique de la santé, la démocratie, l'équité, le développement durable et l'utilisation éthique des données probantes. Pour l'OMS, l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population et selon la dissémination de ces effets dans la population. Il s'agit d'un processus multidisciplinaire structuré par lequel une politique ou un projet sont analysés afin de déterminer leurs effets potentiels sur la santé.
Évaluation des performances	**EPE**	L'évaluation des performances environnementales (EPE) est définie par le comité ISO/TC 207, en

environnementales		charge de la rédaction de la norme ISO 14031 développée sur ce thème, comme procédé visant à choisir des indicateurs environnementaux et à mesurer, analyser, évaluer, rendre compte et communiquer la performance environnementale d'un organisme en la comparant avec des critères de performance environnementale.
Evaluations de la vulnérabilité et des risques	**EVR**	Pour garantir que les projets et les activités connexes ciblent de manière adéquate la réduction des vulnérabilités au changement climatique dans les communautés, il est nécessaire de réaliser des évaluations de la vulnérabilité et des risques (EVR) pour comprendre quelles personnes et quelles zones sont les plus à risque et pourquoi. Ces informations peuvent ensuite être utilisées pour : – Informer les processus de planification d'actions participatives qui conduisent à une adaptation menée et détenue par la communauté, ainsi qu'à des processus de modernisation des établissements. – Identifier les zones à faible risque dans lesquelles des infrastructures et des logements résilients au climat pourraient être construits. – Développer des systèmes d'alerte précoce ciblés, des programmes de formation en gestion environnementale et en réduction des risques, le renforcement des capacités communautaires, des stratégies de subsistance alternatives, etc. – Sélectionner, hiérarchiser et concevoir des options de développement d'infrastructures résilientes appropriées.
Evaluation stratégique environnementale	**ESE**	Appelée aussi Strategic Environmental Assessment (SEA), procédure systémique d'évaluation des impacts d'une proposition dans une politique ou un schéma par une étude intégrée des aspects environnementaux, économiques, sociaux et fonctionnels. Elle apprécie les conséquences sur l'environnement des politiques plans et programmes. Les objectifs de l'évaluation

		environnementale des politiques plans et programmes sont de : 1. Permettre une meilleure cohérence dans les choix en instituant une évaluation environnementale aux différents niveaux de prise de décision, 2. Mieux prendre en compte les cumuls d'impacts que ce soit dans le temps et dans l'espace et les effets induits, 3. Répondre à la demande du public d'être associé aux choix stratégiques en amont des projets, 4. Mieux intégrer la notion de développement durable et notamment le principe de précaution
Evaporateur		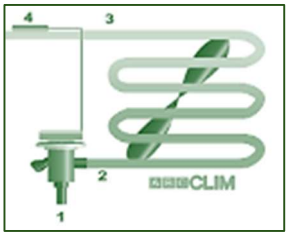 L'évaporateur est un échangeur de chaleur à l'inverse du condenseur. Son rôle est de capter la chaleur de l'air ambiant et réchauffer le fluide, lui permettant ainsi de s'évaporer. A la sortie de l'évaporateur de la climatisation, nous sommes en fin de cycle avant de repartir dans le compresseur et démarrer ainsi un circuit complet dans le système.
Evapotranspiration		L'évapotranspiration désigne le processus par lequel l'eau liquide terrestre est renvoyée dans l'atmosphère environnant sous forme gazeuse. Cette eau provient de la sublimation de la neige, de l'évaporation de l'eau libre ou contenue dans le sol, et d'autre part de la transpiration des plantes.
Evapotranspiration potentielle	**ETP**	L'évapotranspiration potentielle (ETP) ou potentiel d'évaporation d'un sol est défini comme la quantité d'évaporation qui pourrait se produire en cas d'approvisionnement en eau suffisant.
Événements naturels extrêmes		Les événements climatiques extrêmes désignent des événements qui peuvent persister plusieurs semaines ou mois, comme une sécheresse par exemple, ou bien, au contraire, se dérouler sur un temps très court, quelques heures ou quelques jours, mais marqués par une très forte intensité. Ce sont les vagues de chaleur et les pluies torrentielles, phénomènes météorologiques dont

		l'impact sociétal et économique peut être considérable. La fréquence ainsi que l'amplitude de ces évènements extrêmes tendent à augmenter comme le montrent de nombreuses études. Mais les zones impactées tendent également à s'accroitre, en glissant de plus en plus dans la direction des pôles. C'est ainsi que des pluies torrentielles peuvent maintenant se produire dans des régions qui étaient considérées jusqu'à ces dernières décennies comme non inondables.
Evènement sonore		Un événement sonore est une variation du niveau de bruit instantané résultante d'une source de bruit (passage d'un avion, d'un train, d'un véhicule deux-roues motorisé très bruyant, coup de klaxon...). Un évènement sonore est caractérisé par son intensité maximale (pic de bruit) et par sa durée d'apparition.
Evitement		C'est ne pas faire, faire moins, faire ailleurs ou faire autrement. Chaque tonne d'émissions de CO2 évitée permet d'économiser trois mètres carrés de glace de mer estivale dans l'Arctique. 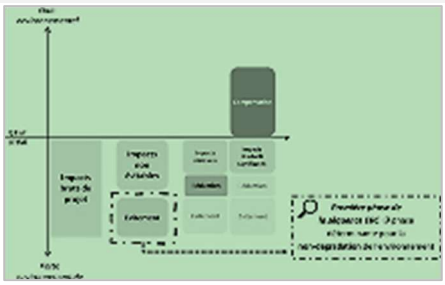
Éviter, réduire, compenser	**ERC**	La meilleure façon de préserver les milieux naturels est de s'attacher, en premier lieu, à éviter ces impacts. Pour cela, les mesures envisagées peuvent concerner des choix fondamentaux liés au projet (évitement géographique ou technique).
Evolution du peuplement forestier ou des espaces arborés		L'évolution d'un peuplement est une caractéristique décrivant les changements survenus ou en cours. En cas d'évolution, la variable peut prendre les modalités suivantes : – régénération naturelle ou artificielle, – transformation naturelle : régénération naturelle en cours avec changement d'essence (l'essence prépondérante de la régénération n'est plus largement présente dans l'ancien peuplement),

		– boisement artificiel : introduction artificielle de plants depuis moins de 40 ans sur un terrain auparavant non boisé, – reboisement artificiel en plein : introduction artificielle de plants depuis moins de 40 ans sur un terrain auparavant boisé – le peuplement ancien a un couvert absolu inférieur à 25 %, – reboisement artificiel sous abri : introduction artificielle de plants depuis moins de 40 ans sous l'abri d'un ancien peuplement dont le couvert absolu est encore supérieur à 25 %, – reboisement artificiel par bandes : introduction artificielle de plants depuis moins de 40 ans dans des bandes de 5 m de large au moins. – conversion feuillue : conversion de taillis ou de mélange futaie-taillis vers la futaie au travers d'opérations sylvicoles (vieillissement du taillis - réduction du nombre de tiges par cépée - extraction de réserves vieillies) ou par régénération naturelle feuillue acquise (couvert libre supérieur à 25 %) ou par enrichissement de la réserve, – colonisation naturelle : peuplement obtenu par colonisation naturelle d'un terrain auparavant non boisé, – destruction : peuplement dont le couvert des arbres vifs recensables et non recensables est inférieur à 10 % et qui comporte moins de 500 brins d'avenir par hectare du fait d'un accident important datant de moins de cinq ans.
Evolutionary Power Reactor	**EPR**	Le sigle EPR signifiait à l'origine European Pressurized Reactor lors du lancement des réacteurs initiaux, incluant les 3 tranches en service en Chine (Taishan) et en Finlande (Olkiluoto), l'EPR de Flamanville en France et les 2 réacteurs en construction en Angleterre (Hinkley Point C). Il signifie désormais Evolutionary Power Reactor (réacteur évolutionnaire). L'EPR est une centrale nucléaire de forte puissance (de l'ordre de 1 650 MW de puissance brute), qui utilise la fission et de l'eau sous pression comme caloporteur, dans un ensemble à très forte sûreté.

Evolutionary Power Reactor 2	**EPR2**	Développé dès 2021 par EDF et Framatome, l'EPR2 ou Evolutionary Power Reactor 2 est un projet de version optimisée de l'EPR (anciennement appelé réacteur nucléaire à eau pressurisé européen ou European Pressurized Reactor). Les premiers sites retenus pour les chantiers de construction des EPR2 sont Penly (Seine-Maritime), Gravelines (Nord) et Bugey (Ain).
Exactitude		Mesure relative de l'exactitude d'une estimation d'émission ou d'absorption. Les estimations doivent être exactes en ce sens qu'elles ne sont systématiquement ni supérieures ni inférieures aux émissions ou aux absorptions réelles, pour autant que l'on puisse en juger.
Exajoule	**EJ**	L'exajoule (EJ) est une unité de mesure de l'énergie dans le système international d'unités. Un exajoule équivaut à 1018 joules. Pour donner une idée de son échelle : 1 exajoule (EJ) = 1 000 000 000 000 000 000 joules (1018 joules)
Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale	**EIR**	En anglais, l'Environmental Implementation Review (EIR), aide les États membres à mettre en place des politiques environnementales qui protègent la santé humaine, préservent la nature et assurent la propreté de l'air, de l'eau et des sols. L'EIR est un outil de communication d'informations qui complète la législation environnementale de l'UE. La Commission facilite la mise en œuvre de la réglementation environnementale de l'UE en fournissant un appui technique, des orientations, un financement de l'UE et, le cas échéant, en engageant des procédures d'infraction pouvant entraîner de lourdes amendes. La Commission collabore avec les États membres pour leur permettre de mieux appliquer les politiques et les règles environnementales, dans le cadre du processus de l'EIR, qui est un outil de prévention. Ainsi, des solutions peuvent être trouvées pour garantir le plein respect de la législation environnementale de l'UE.

Exposition		Exercice d'une pression sur un habitat. Les niveaux d'exposition à une pression peuvent varier dans le temps (en fonction de la fréquence ou la durée selon lesquelles les pressions s'exercent) et dans l'espace (en fonction de l'étendue de la pression).
Excès de chaleur		Appelés aussi vagues de chaleur, l'expression recouvre diverses situations : 1-Le pic de chaleur La chaleur est intense, mais ne dure qu'un ou deux jours. 2-L'épisode persistant de chaleur Les températures sont élevées pendant plus de trois jours, mais ne dépassent pas les seuils départementaux d'alerte (combinaison des températures minimales de nuit et maximales de jour, avec moyenne sur trois jours). 3-La canicule C'est une période caractérisée par une très forte chaleur qui dure trois jours consécutifs au moins et reste constante jour et nuit (la température nocturne est identique à celle relevée pendant la journée, ou baisse très peu). Les seuils départementaux d'alerte sont dépassés pendant trois jours et trois nuits,
Excellence in Design for Greater Efficiencies	**EDGE**	Système de certification écologique permettant aux équipes de conception et aux maîtres d'œuvre d'évaluer les moyens les plus rentables pour intégrer des solutions d'économie en eau et en énergie dans leurs bâtiments.
Exhaustivité		Dans le cadre des inventaires des émissions de gaz à effet de serre, l'exhaustivité est le fait qu'un inventaire couvre toutes les sources et tous les puits, ainsi que tous les gaz inclus dans la Version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, en plus des autres catégories de source/puits avérées et pertinentes qui sont spécifiques à chaque pays (et, de ce fait, peuvent ne pas figurer dans la Version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC). L'exhaustivité signifie la

		couverture géographique complète de toutes les sources et puits d'une Partie.
Exigences minimales en matière de performance énergétique		Selon la définition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (UE 2024/1275), les objectifs à l'horizon 2030, 2040 et 2050 sont contenus dans le plan de rénovation des bâtiments de l'État membre et avec les catégories de bâtiments. L'absence de seuils au niveau de l'UE pour les exigences minimales de performance énergétique ne contribue pas à l'harmonisation, ce qui crée des obstacles au financement et à l'application de la taxinomie de l'UE. Cela peut entraîner différents niveaux d'ambition.
Expanded Basis of Design	**BODx**	BODx (Expanded Basis of Design) est une nouvelle méthode de conception d'un bâtiment privilégiant l'amélioration de la qualité et de la rentabilité de la conception envisagée sur la totalité du cycle de vie. La méthode englobe les critères de construction, d'exploitation et de maintenance.
Expérience climatique		Expériences menées pour estimer les conditions climatiques futures en utilisant la modélisation des processus physiques sous-jacents au changement et à la variabilité climatiques, des évaluations sont nécessaires concernant les apports futurs incertains d'origine humaine, tels que l'augmentation du dioxyde de carbone atmosphérique et d'autres gaz à effet de serre.
Expertise climatique		L'expertise est le domaine de la décision publique et a affaire à des enjeux politiques. En matière climatique la question n'est donc pas de savoir si les scientifiques ont raison ou tort, mais à donner au public non-spécialiste les éléments qui sont nécessaires pour la décision publique. Cela exige de tenir compte de toute la science et pas seulement de quelques hypothèses, fussent-elles minoritaires ou majoritaires. Cela exige de peser les conséquences qui sont engagées par telle ou telle décision, par exemple de réduire les émissions de GES ou de ne pas les réduire. C'est cela qui engage les acteurs ou parties, et non le débat scientifique. La vraie source de fiabilité du GIEC n'est pas d'être la science : c'est son

		indépendance et son pluralisme. Or de ce point de vue le GIEC est assez exemplaire. Cet organisme est composé de 200 à 2000 scientifiques, pour la plupart nommés par des Etats qui n'ont aucunement envie de reconnaître la gravité du problème, puisque cela les conduirait à devoir rendre compte de leur responsabilité devant la communauté internationale.
Expertise du GIEC		Le GIEC ne donne pas une définition formelle de l'expertise, mais il la met en œuvre à travers Des groupes de scientifiques reconnus dans leurs disciplines (climat, énergie, économie, etc.), des revues systématiques des connaissances existantes (pas de recherches originales), une méthode fondée sur la relecture par les pairs, l'évaluation des incertitudes et la transparence. L'expertise, pour le GIEC, repose sur : 1. La synthèse des publications scientifiques les plus solides. 2. La pluralité des disciplines et des approches. 3. La neutralité politique : il ne formule pas de recommandations, mais présente les scénarios et leurs implications.
Explorateur européen du climat	**ECDE**	L'European Climate Data Explorer – ECDE, offre un accès interactif à une sélection croissante d'indices climatiques reflétant les priorités de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), en mettant l'accent sur les domaines thématiques clés liés au climat, à l'environnement et à l'énergie.
Explore2		Le projet Explore2, porté par Inrae et l'Office International de l'eau (OiEau), s'inscrit dans la suite de l'étude Explore 2070 (2010-2012) grâce auquel les acteurs de la recherche, autour du

		Ministère de l'écologie, avaient établi des premiers scénarios prospectifs de disponibilités des ressources en eau à l'échelle de la France. Ce projet a officiellement été lancé en juillet 2021, cofinancé par les partenaires du projet, le ministère de la Transition écologique (MTE) et l'Office français de la biodiversité (OFB) Actualiser les connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie à partir des dernières publications du Giec, mais aussi accompagner les acteurs des territoires dans la compréhension et l'utilisation de ces résultats pour adapter leurs stratégies de gestion de la ressource en eau.
Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure	**ENCORE**	L'Alliance pour le financement du capital naturel (NCFA) a lancé le premier outil mondial exhaustif établissant un lien entre les changements environnementaux et leurs conséquences économiques. Cet outil en ligne, aide les banques, les investisseurs et les compagnies d'assurance du monde entier à évaluer les risques que la dégradation de l'environnement, comme la pollution des océans ou la destruction des forêts, fait peser sur les institutions financières. Il s'inscrit dans le cadre du projet « Amélioration de la gestion des risques environnementaux », qui s'appuie sur les travaux antérieurs de la NCFA afin de dresser un tableau complet des risques que la dégradation ou la destruction du capital naturel représente pour les institutions financières. Le premier résultat, portant sur l'intégration des risques liés aux ressources naturelles dans le coût du capital, met en évidence la fragmentation des informations dont disposent les institutions financières en la matière.
Expologie		Ensemble des méthodes et des techniques permettant d'évaluer les incidences sanitaires d'un risque environnemental sur une population donnée.
Exposition au bruit		L'exposition au bruit provenant de différentes sources agit comme un facteur de stress pouvant potentiellement influencer plusieurs systèmes d'organes et contribuer à des effets ou troubles psychosomatiques. Lorsque les sons sont perçus

		négativement, ils peuvent déclencher une augmentation des niveaux d'hormones du stress, de la pression artérielle et du rythme cardiaque, et entraîner des effets physiologiques et psychologiques négatifs. Les réponses cognitives et émotionnelles au stress sont des mécanismes clés à travers ce bruit affecte le bien-être, par exemple, l'activation d'une réponse physiologique au stress face aux troubles du sommeil nocturne, l'agacement et la détérioration de l'humeur. Inversement, les approches de paysages sonores, qui consistent à masquer des sons indésirables par des sons agréables ou désirés, ont démontré qu'ils favorisent la récupération de l'humeur et améliorent le bien-être émotionnel.
Expositions environnementales		Le contact avec des substances chimiques, biologiques ou physiques présentes dans l'air, l'eau, les aliments ou le sol et susceptibles d'avoir un effet nocif sur la santé. Parmi les exemples d'exposition environnementale, on peut citer les rayons UV du soleil et la fumée de cigarette, le radon ou d'autres formes de pollution atmosphérique.
Exposition du parc de logement au risque d'inondation		L'amélioration de la connaissance des enjeux économiques et humains exposés aux risques d'inondation figure parmi les principaux objectifs affichés par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Trois indicateurs ont été choisis pour caractériser l'exposition aux inondations : la densité de population, le type d'occupation du sol et la densité des infrastructures critiques. Ces indicateurs ont été sélectionnés comme indicateurs de substitution appropriés après examen de la littérature utilisant des méthodologies et une portée similaires.
Exposome		Désigne l'ensemble des facteurs auxquels est exposé un organisme tout au long de sa vie, et qui influence sa santé. Le mot exposome est dérivé d'un parallèle avec le mot génome, dont il est complémentaire parmi les facteurs influençant la santé des individus.
Externalités		Une externalité est l'effet d'une action d'un agent économique sur un autre, action qui s'exerce en dehors du marché (d'où le qualificatif d'externe)

		et qui n’est pas compensée financièrement. Cet effet externe (ou externalités dans le jargon des économistes) représente la différence entre le coût supporté individuellement et le coût supporté collectivement par la société, dit coût social. L’incapacité du marché à prendre en compte la totalité des conséquences des actions réalisées par les agents (des producteurs et des consommateurs) sur l’atmosphère est due au fait que celle-ci soit considérée comme publique. L’atmosphère est supposée gratuite, les agents étant dépourvus d’incitation quant à sa valorisation ou quant à sa bonne gestion. Il s’agit d’une défaillance de marché, qui représente le fondement de l’intervention publique. Face à ce problème, la préconisation politique est d’exiger, de ceux qui polluent, la prise en compte complète de leur action sur l’environnement. Il s’agit d’internaliser les effets externes négatifs des activités polluantes. Pour ce faire, il faut confronter les agents à un prix qui reflète la totalité des dommages subis par l’environnement, dommages qui découlent de leur activité. L’externalité peut être positive ou négative, l'externalité caractérisant le fait qu'un agent économique crée, par son activité, un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite, ou au contraire une nuisance, un dommage sans compensation. L’externalité positive la plus connue et la plus décrite dans les manuels d’économie est le cas de l’apiculteur et de l’arboriculteur. Ces deux activités ont deux objets distincts, l’une récolter du miel et l’autre des fruits. Pour autant, elles génèrent réciproquement une externalité positive l’une pour l’autre, sans que cela se traduise par une perte ou un coût pour l’un d’entre eux. Les abeilles butinent les arbres fruitiers, ce qui augmente la production de miel. En butinant, les abeilles pollinisent les arbres fruitiers, ce qui augmente la production de fruits. L’arboriculteur et l’apiculteur jouissent réciproquement d’externalités positives de leurs activités respectives.

Extraction domestique utilisée		Apport de l'environnement naturel destiné à être utilisé dans l'économie. L'UED est la quantité annuelle de matières premières (à l'exception de l'eau et de l'air) extraites de l'environnement naturel.
Extractivisme		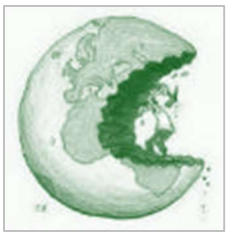 L'extractivisme est l'exploitation massive des ressources de la nature ou de la biosphère. Le mot désigne aussi un mode spécifique d'accumulation de richesses, reposant sur des activités qui extraient d'importantes quantités de ressources naturelles qui ne sont pas transformées principalement destinées à l'export. L'extractivisme ne se limite pas seulement aux minerais ou au pétrole, il est présent en agriculture, en sylviculture, ainsi que dans le secteur de la pêche. Cette mise en ressource intensive peut se traduire spatialement par des logiques de front pionnier, qui déplacent les limites entre espaces productifs et espaces improductifs. Ce concept, désigne des logiques économiques prédatrices et a principalement été adopté pour l'analyse des situations socio-économiques en Amérique du Sud et en Afrique.
EXtensible Business Reporting Language	**XBRL**	XBRL (abréviation d'eXtensible Business Reporting Language) est un langage informatique basé sur XML qui a été conçu spécifiquement pour l'automatisation des exigences d'information des entreprises, telles que la préparation, le partage et l'analyse des rapports financiers, des états et des tableaux d'audit.
Extension urbaine		L'étalement urbain est l'augmentation de la superficie d'une ville, et simultanément la diminution de sa densité de population. Il est l'une des manifestations spatiales du processus de périurbanisation.
Externalités négatives		L'externalité négative se définit comme un coût subi par une tierce partie à cause des actions d'autres individus ou entreprises. Autrement dit, une externalité se caractérise quand les actions d'une entité affectent négativement les autres sans qu'ils soient compensés pour cela. L'externalité négative est l'inverse d'une

		externalité positive. Sur le marché carbone existent des externalités négatives, l'exemple typique étant la pollution. La pollution augmentant les risques de troubles de santé dans la population, il s'agit là d'une externalité négative puisque cette pollution n'a pas fait l'objet d'une transaction monétaire préalable entre le pollueur et le pollué. De ce fait, le coût social de production est supérieur au coût supporté par les producteurs. Pour chaque unité de bien polluant produit, le coût social comprend le coût privé supporté par les fabricants, plus le coût public supporté par tous ceux qui respirent l'air pollué
Extrant		Biens, changements institutionnels et opérationnels, amélioration des capacités ou acquisition de connaissances découlant de la bonne gestion des ressources et des activités. Les résultats immédiats, visibles, concrets et tangibles de la mobilisation de ressources.

Kaldée
Stratégie & Cités

F

F (Etiquette DPE)		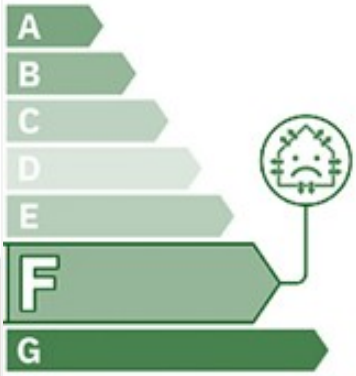 Aujourd'hui, le DPE est un document synthétique d'information qui comprend les mentions opposables suivantes : une classification énergétique et climatique du logement allant de A à G, une estimation de la consommation énergétique moyenne du logement, de ses émissions de gaz à effet de serre et de ses principales sources de déperdition d'énergie (murs, toiture, chauffage, ventilation, fenêtre ou sol). Les logements classés F ont une consommation en énergie primaire comprise entre 330 et 420 kWh/m²/an ou émettent entre 70 et 100 kg CO2 eq/m²/an.
Fabrication additive	**FA**	La fabrication additive est une technologie porteuse de nombreuses innovations R&D en permettant le maquettage et le prototypage rapide de pièces souvent complexes. La fabrication additive dans le secteur de la construction a aujourd'hui une utilisation de niche, mais présente de nombreux avantages. La technologie permet une totale personnalisation des constructions. La FA accroît la créativité dans le domaine architectural : murs courbes, décrochés, optimisation de l'isolation etc... L'impression 3D rend ainsi bien plus abordable la création d'éléments à géométrie complexes, auparavant difficile à mettre en place, par un gain de temps remarquable dans la rapidité d'exécution. Ces

		pièces octroient des performances accrues aussi bien en termes d'acoustique que de mécanique ou de performances thermiques. Vient ensuite la problématique de la sécurité notamment sur les chantiers. Il y a beaucoup moins de risques pour l'humain si une machine travaille à sa place, et que bon nombre d'ouvrages nécessitent des interventions directes pouvant s'avérer risquées. La fabrication additive permet d'économiser de nombreuses ressources dans les constructions. Celle-ci présente des techniques permettant d'utiliser moins de matériaux, en laissant par exemple du vide au sein des structures. L'économie peut aller selon l'utilisation jusqu'à trois fois moins de matières utilisées, et permet une réduction pure et simple des matériaux utilisés et d'accroître les performances du bâtiment notamment sur l'isolation. De plus, la perte de matières est quasi nulle lorsque l'on oppose la fabrication additive à la fabrication soustractive encore utilisée dans le BTP, consistant à retirer de la matière jusqu'à l'obtention de la forme souhaitée. Autre ressource non négligeable économisée : le temps. Outre le maquettage rapide des structures, il existe aujourd'hui des interfaces logicielles dédiées à la fabrication additive pour le contrôle des machines et des procédés de fabrication. Enfin, l'utilisation de la fabrication additive pour la construction permet d'accroître les performances environnementales. Certains procédés de fabrication permettent de réduire les émissions de CO2 en augmentant les performances thermiques des habitations.
Fabrication additive par extrusion		La fabrication additive par extrusion est la méthode la plus utilisée dans la construction. Ce processus consiste à extruder un mélange de béton à travers une buse, à le superposer pour former des murs, des fondations ou des bâtiments entiers. Le matériau utilisé est spécialement formulé pour un écoulement régulier et une prise rapide. Cette méthode permet une construction à grande échelle avec un minimum de déchets de matériaux, ce qui la rend idéale pour des projets allant du logement résidentiel aux infrastructures. Son évolutivité et sa

		capacité à imprimer sur site réduisent considérablement le temps de construction et les coûts de transport
Fabrique de la Cité		Créée en 2010 par le groupe VINCI, son mécène, La Fabrique de la Cité est un fonds de dotation et porte, à ce titre, une mission d'intérêt général. La Fabrique de la Cité est le think tank des transitions urbaines Elle réunit acteurs et experts de toutes disciplines et de tous horizons géographiques pour identifier et comprendre les enjeux économiques, sociaux et écologiques des villes. Elle s'appuie sur les expertises des membres de son comité d'orientation pour définir un programme annuel de débats, de rencontres, d'études de terrain et de travail documentaire. Attentive aux meilleures pratiques françaises et internationales, La Fabrique de la Cité observe les équilibres et les dynamiques propres aux territoires, met en lumière des initiatives inspirantes, clarifie les controverses et soumet au débat public des propositions de nouveaux modèles de développement des villes.
Fabrique du doute		Production culturelle de l'ignorance et du doute. Cette production peut être délibérée ou involontaire. L'exemple le plus connu est la stratégie de l'industrie du tabac qui a soutenu des études scientifiques biaisées afin de jeter le doute sur la nocivité du tabac. Dépassant le monde économique et ses intérêts financiers, la fabrique du doute et les attaques contre la science ont été reprises par les milieux et centres de réflexions conservateurs et libertariens au service du pouvoir républicain aux États-Unis, au cœur de l'État, à partir de 2016.
Fabrique Numérique de l'Ecologie		Lancée en 2017, l'incubateur du pôle ministériel Transition écologique · Cohésion des Territoires · Mer est ouvert aux agents de : – l'administration centrale

		– des directions régionales de l'environnement – de l'aménagement et du logement (DREAL) – des directions inter-régionales de la mer (DIRM) – des directions interdépartementales des routes (DIR). Sa mission : accompagner, soutenir et porter les intrapreneurs des ministères en charge de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.
Fabrique des transitions		La Fabrique des transitions anime une alliance transpartisane de territoires et de réseaux d'acteurs qui renouvellent la manière de conduire les transitions.
Facilité pour la reprise et la résilience	**FFR**	Initiative phare de l'UE visant à atténuer les incidences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Elle a pour objet de renforcer la durabilité et la résilience des économies et des sociétés européennes et de mieux les préparer aux défis de la transformation verte et numérique ainsi qu'aux possibilités qu'elle offre. Comme pour les fonds en gestion partagée, les États membres de l'UE peuvent investir des ressources de la FRR dans des projets admissibles au moyen d'instruments financiers. La mise en œuvre de ces instruments peut être confiée au Groupe Banque européenne d'investissement. Outre la gestion des ressources de la FRR pour le compte des États membres de l'UE, le Groupe BEI peut fournir d'autres financements ainsi que des services de conseil spécifiques. Des financements au titre de la FRR sont recensés dans les États membres de l'UE, y compris dans ceux qui n'ont pas directement confié des ressources au Groupe BEI. En effet, ces financements résultent également d'instruments financiers multipays qui soutiennent des projets dans plusieurs États membres.

Fact-checking		Franc. Vérification des faits, technique consistant d'une part à vérifier la véracité des faits et l'exactitude des chiffres présentés dans les médias par des personnes publiques, notamment des personnalités politiques et des experts, et, d'autre part, à évaluer le niveau d'objectivité des médias eux-mêmes dans leur traitement de l'information.
Facteur 4	**F4**	Le terme facteur 4 renvoie à l'engagement pris en 2003 par le chef de l'État de diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990. Le Grenelle de l'environnement a confirmé ces objectifs en 2007.
Facteur 10		facteur10 Le facteur dix est l'idée que le flux de matière par tête causé par les pays de l'OCDE devrait être réduit d'un facteur 10. Globalement le flux de matière devrait être réduit de 50 % parce que les pays de l'OCDE sont responsables d'un flux de matière cinq fois plus élevé que les pays en développement, et que la population mondiale s'accroît inévitablement, l'OCDE doit se fixer des objectifs de long terme bien au-delà de l'objectif conservatif du facteur.
Facteur de charge éolien	**FCE**	Ratio entre l'énergie produite par une éolienne sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à pleine puissance.
Facteur de charge solaire	**FCS**	Le facteur de charge d'un panneau solaire, est le ratio entre l'énergie qu'une unité de production produit sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait fonctionné en continu (journée et nuit) à puissance nominale.
Facteur de conversion		Le terme de facteur de conversion possède de nombreuses utilisations. Par exemple, en tant que pouvoir calorifique inférieur, pour convertir en unités énergétiques des quantités exprimées en unités naturelles, ou en tant qu'échelle pour convertir une forme d'unité énergétique en une autre (par exemple, des Btu en GJ).

Facteur de décrément		Temps nécessaire à la chaleur produite par le soleil pour se transporter de l'extérieur à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment et pour influer sur les conditions intérieures.
Facteur d'émission	**FE**	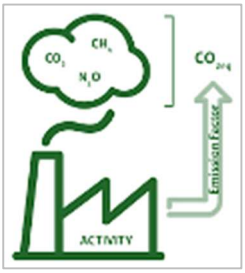 Un facteur d'émission est un ratio entre la quantité de gaz à effet de serre émis par un bien ou service et la quantité de celui-ci permettant de connaître l'importance des émissions de gaz à effet de serre. Les facteurs d'émissions peuvent être physiques, dans ce cas le calcul de la quantité de gaz à effet de serre émis implique une multiplication entre la quantité consommée d'un bien et ce facteur d'émission physique. Ils peuvent aussi être monétaires : pour calculer la quantité de gaz à effet de serre émis il faudra multiplier le facteur d'émission monétaire avec le prix du bien. Quoiqu'il en soit, ces calculs entrent dans le cadre d'une méthodologie bien précise.
Facteurs d'émission monétaires		Expriment les émissions de gaz à effet de serre en fonction de la valeur monétaire des biens ou services produits ou consommés. Par exemple, ils peuvent être exprimés en kilogrammes de CO2 par euro dépensé (kg CO2/€). Ces facteurs sont particulièrement utiles dans les analyses économiques et les études de cycle de vie, où les données physiques peuvent être difficiles à obtenir ou à interpréter. Ils permettent de relier les dépenses économiques à l'impact environnemental.
Facteurs d'émission physiques		Les facteurs d'émission physiques sont exprimés en termes de quantité d'émissions par unité physique d'activité. Par exemple, ils peuvent être mesurés en kilogrammes de CO2 par kilowattheure (kg CO2/kWh) pour la consommation d'électricité, ou en grammes de CO2 par kilomètre (g CO2/km) pour les déplacements en voiture. Ces facteurs sont particulièrement utiles pour des analyses précises et détaillées, permettant de relier directement une activité spécifique à son impact environnemental.

Facteur ou coefficient d'espace vert		Le GSF (Green Space Factor) est un outil qui attribue un score à différents types de surfaces en fonction du potentiel d'infiltration, qui est utilisé comme indicateur des services écosystémiques fournis par les différentes surfaces, par exemple le refroidissement, la qualité de l'air, la biodiversité. Les mesures GSF attribuent généralement une note de zéro à chaque mètre carré de parking goudronné et une note de 1 à chaque mètre carré de prairie ouverte. D'autres espaces peuvent obtenir des notes plus ou moins élevées. Le facteur d'espace vert (GSF) est calculé comme suit : Les facteurs attribués aux différents types de surfaces varient de 1 pour la végétation en contact avec les eaux souterraines (c'est-à-dire là où il n'y a pas de parking souterrain en dessous) et les eaux libres, à 0 pour les zones scellées. Ce calcul est obligatoire dans certaines communes.
Facteur d'influence	**FI**	Un facteur d'influence (pertinent) est une donnée variable et mesurable ayant un impact significatif sur la consommation énergétique d'un usage considéré. Les facteurs d'influence peuvent notamment être la mesure de la production, des heures de fonctionnement, la rigueur climatique ou encore la consigne de température d'un réseau sur une même période de temps. Ce type de donnée sert dans la mise en place et le suivi d'Indicateurs de Performance Énergétique.
Facteur d'énergie primaire non renouvelable	**FPNR**	Rapport entre l'énergie primaire non renouvelable et l'énergie reçue de l'extérieur. Il peut être inférieur à 1 si de l'énergie renouvelable a été utilisée.
Facteur d'impact climatique	**CID**	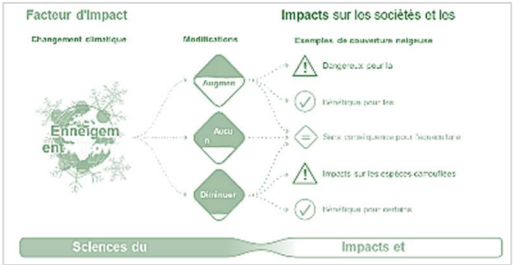 Dit aussi Climatic Impact Driver, Un facteur d'impact climatique est une condition climatique physique qui affecte directement la société ou les écosystèmes. Impact climatique · Les facteurs peuvent représenter une condition moyenne à long terme (comme les températures hivernales

		moyennes qui affectent les besoins en chauffage intérieur), un événement courant (comme un gel qui tue les plantes de saison chaude) ou un événement extrême (comme une inondation côtière qui détruit des maisons). Un seul facteur d'impact climatique peut avoir des effets néfastes pour une partie de la société tout en profitant à une autre, tandis que d'autres ne sont pas du tout affectées. Un facteur d'impact climatique (ou son changement causé par le changement climatique) n'est donc pas universellement dangereux ou bénéfique, mais il est qualifié de danger lorsque les experts déterminent qu'il est préjudiciable à un système spécifique.
Facteurs moteurs (transitions vers la durabilité environnementale urbaine)		Facteurs qui encouragent les villes à opérer une transition vers un environnement urbain durable et aident certaines d'entre elles à atteindre leur potentiel de durabilité. Facteurs qui produisent des résultats environnementaux positifs et soutiennent des changements plus radicaux.
Facteurs Pressions, Etats Impacts Réponses	**FPEIR**	L'élaboration d'un cadre conceptuel comme le FPEIR ou DPSIR (modèle Driving Forces, Pressures, States, Impacts, Responses), promu par l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) vise 5 éléments (Facteurs, Pressions, Etats, Impacts, Réponses) sont reliés par une chaîne de causalité : les Forces motrices (D) relatives aux tendances d'évolution des systèmes économiques et des sociétés induisent des Pressions (P) sur l'environnement, qui s'exercent dans une certaine durée et à certaines échelles, et qui dégradent l'État (E) de l'environnement, dans un temps et à des échelles données. Ceci a des Impacts (I) sur la santé ou la sécurité humaine et les écosystèmes, conduisant la société à élaborer des Réponses (R).
Facteur de récolte éolien	**FRE**	Facteur qui permet de connaître l'amortissement de l'énergie utilisée par une éolienne, c'est-à-dire le nombre de fois qu'une turbine produit la quantité

		d'énergie équivalente à celle qu'elle a consommé au cours de son cycle de vie.
Facteur solaire	**FS**	Le pourcentage total d'énergie transmis au travers d'une paroi (simple ou composée), à l'intérieur du local est appelé facteur solaire de la paroi. Les lettres FS, g (Norme DIN 67507), ZTA, Sa, ... sont parfois employées pour désigner le facteur solaire. Exemple : le facteur solaire d'un simple vitrage = 0,86. On définira souvent le facteur solaire d'un ensemble protection solaire + vitrage. Le facteur solaire ainsi défini tient compte de l'effet défavorable d'une éventuelle couche d'air échauffé prisonnier entre la protection et le vitrage. Principe énergétique : Lorsque le rayonnement solaire est intercepté par une paroi, une partie de l'énergie incidente est directement réfléchie (RE) vers l'extérieur, une partie est directement transmise vers l'intérieur (TEdirect) et une partie est absorbée (AE) par le matériau. Ce dernier s'échauffant, cette énergie sera réémise d'une part vers l'extérieur et d'autre part vers l'intérieur.
Facteur solaire G	**FSG**	Le facteur solaire G ou coefficient solaire est un indicateur de mesure de la proportion d'énergie solaire transmise dans une pièce par un vitrage ou une fenêtre. Le facteur g s'exprime en pourcentage ou en centième entre 0 et 1. Plus il est élevé, plus l'énergie solaire transmise sera importante. Le facteur solaire comprend la transmission d'énergie à travers le verre et la capacité d'absorption de chaleur des parois vitrées. Le vitrage reçoit les rayons solaires. Certains d'entre eux sont réfléchis vers l'extérieur par les composants du vitrage, d'autres traversent le vitrage et sont transmis à l'intérieur de la pièce. Une partie du rayonnement est transformée en chaleur, une partie est rejetée vers l'extérieur, Le reste rentre dans la pièce. Facteur solaire Sg ou g = énergie transmise (3) + chaleur entrée.
Facteur U		Mesure la valeur isolante d'un matériau de construction (mur, toit, sols, fenêtres, ...). Utilisé dans le calcul du niveau K, le facteur U indique la capacité de transmission de chaleur d'un matériau

		en mesurant la déperdition de chaleur par m², par heure et selon la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur. Plus la valeur de U sera petite, plus l'élément sera isolant.
Facture énergétique	**FE**	La facture énergétique de la France correspond au solde du commerce extérieur en valeur des produits énergétiques : combustibles minéraux solides (charbon et produits solides issus de sa transformation), produits pétroliers (pétrole brut et produits raffinés), gaz naturel et électricité. Elle ne prend pas en compte l'uranium, qui est considéré dans les nomenclatures internationales comme un minerai et non comme un combustible (il doit être enrichi avant d'être utilisé dans les centrales nucléaires).
Faible demande énergétique	**DEL**	Les trajectoires de faible demande énergétique (LED-Low energy demand) sont des scénarios d'atténuation dans la littérature basés sur la réduction des demandes de services énergétiques par le biais de changements de comportement, d'augmentation de l'efficacité d'utilisation finale, induits, par exemple, par un développement urbain plus dense, une restructuration économique, des pratiques de consommation.
Faune du sol		Faune participant à la fragmentation et à l'enfouissement de la matière organique. Trois groupes se différencient selon leur taille : la microfaune (par exemple les nématodes qui se nourrissent aux dépens de la microflore, de racines ou de matière organique en décomposition), la mésofaune (dont les collemboles et acariens qui fragmentent les résidus végétaux) et la macrofaune (fourmis, vers de terre, etc.).
Favelisation		La favelisation est un phénomène urbain de plus en plus présent aujourd'hui sur toute la planète. Cela correspond au processus de formation et de propagation d'habitat spontané, informel et précaire : les bidonvilles.

Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat	**FLAME**	Le 21 avril 2004, les Agences Locales de l'Énergie et du Climat de France se sont réunies en assemblée constituante. Elles ont créé FLAME, la Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie et du climat. A ce jour 40 ALEC sont fédéré au sein de FLAME, représentant environ 500 salariés.
Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffage	**FF3C**	Il s'agit d'une organisation professionnelle regroupant plus de 30 syndicats nationaux mais aussi territoriaux. La FF3C assure la représentation des professionnels de la distribution des énergies hors réseaux (fioul domestique, gazole non routier et gazole en vrac), des stations-service indépendantes ainsi que des entreprises de services associées au chauffage. La FF3C regroupe six syndicats nationaux que sont l'AIP (Association des indépendants du pétrole), la FEGAZLIQ (Fédération nationale des concessionnaires et mandataires de gaz de pétrole liquéfiés) et de quatre syndicats dits « de métiers » correspondant au Syndicat Combustibles & Carburants, au Syndicat Stations-services, au Syndicat Chauffage et enfin au Syndicat des Énergies Alternatives. Mais pas seulement, la FF3C se compose également de 25 syndicats territoriaux avec une présence sur l'ensemble du territoire national, ils sont chargés de représenter la FF3C au niveau régional et départemental, ils assurent un lien direct avec les entreprises sur le terrain. Ainsi, au travers de ses 31 syndicats nationaux et territoriaux, c'est plus de 2000 entreprises qui sont représentées par la FF3C, dont l'activité principale est la distribution d'énergies hors réseaux (fioul domestique, GPL, bois-énergie, etc). Une partie de ces entreprises assure aussi une activité d'installation-maintenance de chauffage.
Fédération Française du Paysage	**FFP**	La Fédération Française du Paysage (FFP) est l'association nationale représentative des paysagistes dont la plupart a le titre de paysagiste concepteur, titre reconnaissant la profession dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

		Elle regroupe plus de 700 membres paysagistes titulaires d'un diplôme supérieur de paysagiste délivré par un établissement public français d'enseignement supérieur de paysage ainsi que des personnes ayant fait reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle par le ministère de la transition écologique et solidaire (soit près d'un professionnel sur trois).
Fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier	**FIDI**	Créée le 5 mars 2004 et devenue en 2014 un syndicat professionnel selon la loi de 1884, la FIDI Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier, a pour vocation de rassembler tous les acteurs professionnels du diagnostic immobilier et de faire entendre leur voix. La FIDI est devenue très rapidement la principale organisation professionnelle de diagnostiqueurs immobiliers, forte de plus de 700 entreprises adhérentes, représentant plus de 1 500 diagnostiqueurs. La vocation du diagnostic immobilier est d'assurer la sincérité de la transaction immobilière.
Fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement	**FEDENE**	Regroupe 6 syndicats qui œuvrent pour améliorer l'efficacité énergétique et les services aux bâtiments, décarboner la production de chaleur et de froid à partir d'énergies renouvelables et de récupération, dans les villes, les logements, le secteur tertiaire et l'industrie. Ses adhérents sont des entreprises de toutes tailles, petites et moyennes et des grands groupes. Ces 1 500 entreprises locales, sont présentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur et réparties sur tout le territoire. Elles emploient 50 000 collaborateurs en France et réalisent un chiffre d'affaires annuel de 13 milliards d'euros. La FEDENE a pour vocation de représenter les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics. Pour cela elle intervient auprès des décideurs, au niveau national et en région, pour formuler des propositions fondées sur l'expertise technique de ses adhérents et sur leurs expériences de terrain.

Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement	**FNADE**	La FNADE accompagne et soutient les professionnels du déchet depuis 1937. Forte de cette expérience et enrichie en permanence grâce aux innovations portées par ses adhérents, elle agit aux côtés des acteurs de la filière pour représenter la profession. Sont représentées des entreprises qui assurent la gestion des déchets ménagers (DM) ou déchets d'activités économiques (DAE), dangereux ou non dangereux et la dépollution de sol et sites.
Fédération nationale des agences d'urbanisme	**FNAU**	La FNAU regroupe 50 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Les agences d'urbanisme ont, pour la plupart, un statut d'association où se retrouvent, autour des collectivités impliquées, l'Etat et les autres partenaires publics du développement urbain
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	**FNCRR**	La FNCCR, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, est une association de collectivités territoriales spécialisée dans les services publics locaux en réseau, notamment dans le domaine de l'énergie. La FNCCR promeut la maîtrise des consommations et l'utilisation des énergies renouvelables. Elle sensibilise et accompagne les collectivités, en particulier dans la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires. La FNCCR est partenaire de France Chaleur Urbaine depuis l'origine du projet.
Fédération nationale des Entreprises sociales pour l'habitat (les Entreprises Sociales pour l'Habitat)	**FNESH**	esh les entreprises sociales pour l'habitat Créée en 1927, la Fédération est l'organisation professionnelle nationale qui regroupe l'ensemble des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, appelées entreprises sociales pour l'habitat. Ses principales missions sont les suivantes : 1. Représenter les ESH La Fédération représente les intérêts des ESH auprès des pouvoirs publics, acteurs locaux et des partenaires privés afin de faire connaître leur action, d'améliorer leur cadre d'intervention et d'anticiper l'évolution de leur environnement. 2. Renforcer la performance des ESH La Fédération développe un ensemble de services et d'outils utiles à ses adhérents et visant à renforcer leur performance : analyses financières et comptables, outils de benchmarking et de prévision

		financière, accompagnement de l'innovation, pilotage de la branche professionnelle et appui en matière de ressources humaines, conseil juridique.
Fédération des Services Énergie Environnement		Depuis 60 ans, la FEDENE est la fédération représentative de la décarbonation de la chaleur, un secteur qui rassemble plus de 1 500 entreprises et 50 000 salariés en France pour un chiffre d'affaires annuel de 13 milliards d'euros. La fédération rassemble les industriels des filières de chaleur et de froid renouvelables et de récupération, sur l'ensemble de la chaine de valeur, de l'installation de systèmes de production et réseaux jusqu'à leur gestion et leur maintenance dans le bâtiment. Elle représente et défend les intérêts des salariés et des entreprises de services centrées sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et des énergies de récupération ainsi que le facility management et l'ingénierie de projets. La Fedene est l'organisation de référence auprès des instances européennes et internationales.
Fédération des Offices Publics de l'Habitat	**FOPH**	La Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH) regroupe tous les OPH et des SEM agréées logement social, organismes présents sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle met en œuvre un certain nombre d'actions, dont deux dites régaliennes, en partie déléguées par les pouvoirs publics : – le dispositif d'autocontrôle et d'expertise financière, la Fédération étant chargée en première instance de s'assurer de la pérennité financière de ses adhérents. À ce titre, elle travaille en lien avec la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), pour mener des actions de prévention et de suivi d'éventuels protocoles d'accompagnement financier auprès des organismes qui en ont besoin. La FOPH prend part aux groupes de travail nationaux dédiés à la mise en place des nouvelles normes comptables et participe à tous les travaux

		collectifs menés avec les autres fédérations et l'USH. – le dialogue social au niveau de la branche des Offices, qui a fusionné en 2018 avec celle des coopératives d'HLM. La Fédération organise les négociations paritaires nationales de la branche, où sont négociés un certain nombre d'accords nationaux et où sont menées les négociations annuelles obligatoires (NAO) conformément au code du travail. Dans ce cadre, la FOPH gère notamment, avec les partenaires sociaux, un fonds conventionnel de formation qui dispose d'un budget annuel de plus de 3M€. Elle fait valoir les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics
Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm	**COOP HLM**	Depuis sa création en 1908, la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hlm a pour principales missions : – La représentation des sociétés coopératives d'Hlm au niveau national, – La promotion d'une politique coopérative en faveur de l'habitat social, – L'assistance aux sociétés coopératives dans le développement de l'œuvre qu'elles poursuivent.
Fenestration		Le terme désigne les ouvertures dans l'enveloppe du bâtiment, y compris l'installation de fenêtres, de portes et de lucarnes. L'inclusion de fenêtres et d'autres ouvertures dans la maison est nécessaire car elles améliorent l'environnement général à l'intérieur de la maison, mais elles contribuent à briser l'étanchéité de la maison, offrant des endroits possibles pour l'air, l'eau et l'air froid de pénétrer dans la maison. Ainsi, le nombre d'ouvertures incluses dans une maison doit être pris en compte, ainsi que la qualité des matériaux utilisés pour créer ces ouvertures et leur emplacement. Tous les produits de fenestration subissent un certain degré de perte de chaleur en raison de : 1. Rayonnement : l'énergie thermique est absorbée par le matériau de la porte ou de la fenêtre et rayonne vers le côté le plus froid. 2. Conduction : l'énergie thermique se déplace à travers les matériaux solides qui constituent le cadre ou les autres parties de la fenêtre, de la porte ou du puits de lumière.

		3. Convection : l'énergie thermique est transférée vers l'air entre les parties de la fenêtre ou de la porte. 4. Fuite d'air : l'énergie thermique est transférée vers l'air qui se déplace à travers les joints ou les interstices de la porte ou de la fenêtre.
Fermes solaires flottantes	**FSF**	Les fermes solaires flottantes, ou « Floatovoltaïcs », gagnent en popularité en tant que solution pour atterrir la rareté. En utilisant des surfaces d'eau comme les réservoirs ou les lacs, ces fermes évitent de rivaliser avec des terres pour l'agriculture ou le développement. De plus, l'effet de refroidissement de l'eau améliore leur efficacité jusqu'à 15%.
Feuille de route de décarbonation de la chaîne de valeur cycle de vie du bâtiment	**FRDCVCVB**	L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) jouant un rôle indéniable dans l'accélération du changement climatique, l'article 301 de la Loi Climat et résilience demande que, pour chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre (GES), une feuille de route soit établie conjointement par les représentants des filières économiques, le Gouvernement et les représentants des collectivités territoriales.
Feuilles de route pour les énergies renouvelables	**REmap**	Le programme REmap de l'IRENA évalue le potentiel des pays, des régions et du monde en matière d'énergies renouvelables. REmap évalue le potentiel des énergies renouvelables en procédant de bas en haut, en commençant par des analyses nationales réalisées en collaboration avec des experts nationaux, puis en agrégeant ces résultats pour arriver à une image globale.
Feuille de route pour le logement social en 2025		La feuille de route pour le logement social en 2025, signée le 3 Février 2025 par le gouvernement et le Mouvement HLM, vise à répondre aux défis de la crise du logement en France. Voici les principaux objectifs : 1. Augmentation de la production de logements sociaux : Un objectif de 100 000 nouvelles constructions de logements sociaux pour 2025, avec une attention particulière pour les petites unités (T1 et T2), adaptées aux jeunes et aux ménages en situation d'urgence. 2. Relance de l'accession à la propriété

		3. La décarbonation du parc HLM avec une remontée des objectifs de type PSSED pour avril 2025. 4. En transverse, la simplification des process administratifs et des CUS en particulier. Rénovation énergétique des logements
Fibois France		Association qui regroupe et fédère les 12 interprofessions régionales de la filière forêt-bois. Interlocutrice privilégiée au niveau national, elle porte une parole commune auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux. Fibois France, le réseau d'interprofessions régionales de la filière forêt-bois, a comme mission de développer des actions interrégionales liées à la forêt et au matériau bois : – En favorisant la concertation et l'échange d'informations entre les Fibois. – En favorisant et accompagnant la mise en place d'outils, de services et d'actions dans un cadre local, régional, interrégional. – En représentant les Fibois auprès des partenaires nationaux de la filière forêt et bois
Fiches Bâtiment Résidentiel	**BAR**	Le nom des fiches CEE respecte un modèle qui permet de les identifier facilement : BAR fait référence à un Bâtiment Résidentiel (une maison, un appartement, une copropriété...).
Fiches Bâtiment Tertiaire	**BAT**	Fiches BAT : fiche d'opération standardisée définie par arrêtés ministériels et qui détaille l'ensemble des critères d'éligibilité d'une opération de rénovation standardisée sur un bâtiment tertiaire. Ces fiches BAT sont de quatre types différents selon qu'elles concernent : 1. L'équipement du bâtiment : BAT-EQ-XXX 2. L'enveloppe du bâtiment : BAT-EN-XXX 3. La thermique du bâtiment : BAT-TH-XXX 4. Un service sur le bâtiment : BAT-SE-XXX

Fiches CEE		En matière de CEE, trois types d'actions peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'économies d'énergie, CEE : La réalisation d'opérations standardisées, La valorisation d'opérations spécifiques, Le financement d'un programme d'accompagnement. Un catalogue d'opérations standardisées, reproductibles et permettant d'atteindre des gisements diffus d'économies a été progressivement constitué. Ces opérations sont répertoriées sous forme de fiches qui permettent de calculer rapidement et de façon forfaitaire le nombre de kWh Cumac résultant de la mise en œuvre d'une opération standardisée. Les valeurs indiquées dans les fiches sont le résultat de calculs réalisés, à partir d'une situation de référence, construite avec des données statistiques reconnues au plan national (études ADEME, données du Ceren, etc.), sur les consommations des différents usages et du niveau de performance des différents équipements. Les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, OSEE, ont un caractère réglementaire : elles font l'objet d'arrêtés ministériels. Représentant 85% du volume des CEE délivrés, les opérations standardisées constituent le pivot du dispositif. Les fiches se répartissent en six secteurs : bâtiment résidentiel, bâtiment tertiaire, industrie, réseaux (chaud/froid, éclairage extérieur et électricité), transport et agriculture.
Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire	**FDES**	Une fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, est une donnée environnementale et sanitaire spécifique aux produits de construction (ex : poteau en béton, cloison, carrelage...). Les FDES ne concernent pas les équipements techniques qui sont eux représentés par les PEP. Elles peuvent être déclarées de manière individuelle ou collective (pour en savoir plus : Quelle est la différence entre une donnée collective et une donnée individuelle ?). Elles sont vérifiées par une tierce partie habilitée, selon la norme ISO 14025, par le Programme de vérification INIES.

Fiche d'Opération Standardisée	**FOS**	Ces fiches sont publiées et actualisées par le biais d'arrêtés ministériels au Journal Officiel. Elles sont élaborées par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), l'ADEME et l'ATEE. Elles définissent le cadre de la réalisation de l'opération CEE ainsi que le montant de l'économie d'énergie réalisée, exprimée en kWh Cumac. Ces fiches sont applicables au sein de 6 secteurs d'activité : bâtiment résidentiel, bâtiment tertiaire, agriculture, industrie, réseau et transport. La France métropolitaine ainsi que les collectivités d'Outre-Mer sont concernées par ces FOS.
Filière forêt-bois		Au sens des Comptes européens de la forêt, ensemble des activités au cœur de la chaîne de production : la sylviculture et l'exploitation forestière, le travail du bois et la fabrication d'articles en bois et en liège et l'industrie du papier et du carton (fabrication de pâtes à papier,fabrication de papiers et cartons bruts, fabrication de papiers et cartons transformés élaborés à partir de papiers et cartons bruts). Forêts disponibles pour la production de bois : forêts dont la fonction principale ou secondaire est la production de bois ou d'autres produits ligno-cellulosiques. Ainsi, les terrains dont une autre utilisation ou les conditions physiques empêchent la production de bois (réserve intégrale, zone inaccessible, etc.) sont exclus des forêts de production.
Filière de responsabilité élargie du producteur de produits et matériaux de construction	**PMCB**	La REP PMCB - responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment -, ou plus simplement REP Bâtiment, est un système de gestion des déchets qui prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge

		financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie.
Filière « terre crue »		La terre est une ressource géosourcée pérenne. Il s'agit de la terre minérale, c'est-à-dire celle qui est exempte de tout élément organique (humus et végétaux). Utilisée crue, elle est réemployable à l'infini dans la mesure où elle n'est pas adjuvantée (ciment, chaux). La terre crue est utilisée dans la construction depuis plusieurs millénaires. La confédération nationale de la construction en terre crue (CCTC) fédère les structures régionales & nationales et tend à devenir l'interlocuteur principal pour la filière au niveau national, notamment à travers le Projet National Terre Crue (PN Terre). Dans une même logique l'Asterre, l'association nationale des professionnels de la terre crue (partie prenante du CCTC), a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs au niveau national et entretient les interactions européennes avec les autres filières terre crue.
Filtrage		Cette approche d'investissement filtre les entreprises sur la base de critères prédéfinis avant investissement. Le filtrage négatif exclut délibérément certaines entreprises en raison de leur implication dans des activités ou des secteurs indésirables. Le filtrage positif inclut délibérément les entreprises en tête de leurs groupes de référence en termes de pratiques et de performance en matière de durabilité. Le filtrage positif est connu sous le nom d'investissement best-in-class.
Filtre à particules efficaces	**EPA**	Les filtres EPA sont classés selon la norme EN1822 (Europe), qui définit l'efficacité des filtres à particules en fonction de la taille des particules les plus pénétrantes (MPPS), généralement comprise entre 0,1 et 0,3 micromètre. La classification EPA s'étend de E10 à E12 : E10 : efficacité de filtration MPPS ≥ 85 %

Filtre à particules à haute efficacité	**HEPA**	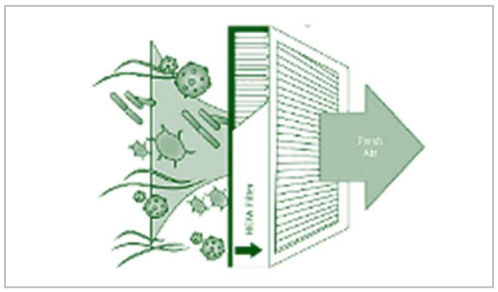 Norme d'efficacité des filtres à air. Les filtres conformes à la norme HEPA doivent satisfaire à certains niveaux d'efficacité. Les normes courantes exigent qu'un filtre à air HEPA élimine de l'air qui le traverse au moins 99,95 % (ISO, norme européenne) ou 99,97 % (ASME, US DOE) des particules dont le diamètre est égal à 0,3 µm, l'efficacité de filtration augmentant pour les diamètres de particules inférieurs et supérieurs à 0,3 µm. Les filtres HEPA capturent le pollen, la saleté, la poussière, l'humidité, les bactéries (0,2–2,0 µm), les virus (0,02–0,3 µm) et les aérosols liquides submicroniques (0,02–0,5 µm). Certains micro-organismes, par exemple Aspergillus niger, Penicillium citrinum, Staphylococcus epidermidis et Bacillus subtilis sont capturés par les filtres HEPA avec oxydation photocatalytique (PCO). Un filtre HEPA est capable de capturer certains virus et bactéries qui sont ≤ 0,3 µm. Un filtre HEPA est capable de capturer la poussière du sol qui contient des bactérioïdes, des clostridies et des bacilles. Les filtres HEPA sont utilisés dans des applications qui nécessitent un contrôle de la contamination, telles que la fabrication de disques durs, d'appareils médicaux, de semi-conducteurs, de produits nucléaires, alimentaires et pharmaceutiques, ainsi que dans les hôpitaux, les maisons et les véhicules.
Filtre à particules ultra-faibles	**ULPA**	Les filtres U15, U16 et U17 sont des filtres à air à pénétration ultra faible. L'efficacité intégrale est la valeur moyenne de toutes les efficacités locale sur la surface du filtre. Ces valeurs locale et intégrale sont calculées selon la capacité qu'a le filtre de retenir les particules de plus ou moins 0.3 micron.
Finance for Biodiversity Initiative	**FBI**	Devenue récemment Nature Finance, basée à Genève et comptant des membres d'équipe en Afrique, en Amérique latine, en Europe et aux États-Unis, cette organisation aide les gouvernements et les institutions financières à concevoir des solutions financières et politiques qui favorisent une

		croissance inclusive et respectueuse de l'environnement.
Financement climatique		Le financement climatique désigne les ressources financières – telles que les prêts, les investissements, les subventions et les budgets publics – utilisées pour soutenir l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à celui-ci et la résilience. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) constate que, si les capitaux mondiaux sont suffisants pour combler le déficit d'investissement climatique, d'importants obstacles empêchent leur réorientation effective vers les objectifs climatiques. Le défi ne consiste pas seulement à mobiliser des fonds, mais aussi à aligner les flux financiers existants sur les objectifs climatiques.
Financement des actions climat de l'Union européenne		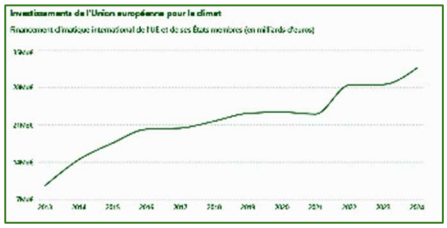 L'UE et ses 27 États membres sont le principal bailleur de fonds consacrés à l'action climatique dans le monde. En 2024, leur contribution s'est élevée à 31,7 milliards d'euros provenant de sources publiques et ils ont mobilisé un montant supplémentaire de 11 milliards d'euros en financement privé afin de soutenir les pays en développement dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.
Finitude des ressources naturelles		Caractère limité de la disponibilité des ressources naturelles pouvant être extraites. La finitude des ressources naturelles concerne principalement les ressources présentes dans le sous-sol, comme les minerais et les ressources fossiles, dont l'extraction est de plus en plus coûteuse sur les plans économique et environnemental. Elle peut aussi concerner les ressources renouvelables dont la vitesse de consommation dépasse la capacité de renouvellement.

		Le pétrole, par exemple, doit être extrait à des profondeurs de plus en plus grandes dans la croûte terrestre, ce qui est susceptible de nécessiter des dépenses énergétiques plus grandes que la quantité d'énergie pouvant être produite à partir de cette ressource.
Fioul résidentiel		Depuis le 1er juillet 2022, les nouvelles installations fonctionnant exclusivement au fioul sont interdites. Avec le décret publié le 6 janvier 2022, aucun appareil de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire (ECS) émettant plus de 300 gCO2eq par kWh PCI (pouvoir calorifique inférieur) ne peut être installé dans un bâtiment résidentiel ou tertiaire. Ce seuil rend impossible l'utilisation du fioul, trop émetteur. En maison individuelle, on estime le parc à 2,7 millions de chaudières fioul en marche en 2020, pour un total de 3,2 millions en y ajoutant les appartements. En 2018, le gouvernement avait fixé l'objectif d'en remplacer 600 000 par an, grâce à divers dispositifs incitatifs comme la prime à la conversion.
Fiscalité énergétique		La fiscalité de l'électricité, des produits gaziers et des produits pétroliers notamment est encadrée par le droit européen, et en particulier par les directives européennes (UE) 2020/262 du 19 décembre 2019 sur les accises (énergies, alcools et tabacs) et 2003/96/CE du 27 octobre 2003 sur la taxation de l'énergie. La directive (UE) 2020/262 établit le régime général propre aux accises, notamment leur base d'imposition en fonction du volume (ou des quantités) et leur fait générateur, constitué par la production ou l'importation d'un produit sur le territoire de taxation ou sur le territoire des autres États membres de l'Union européenne. En France, il existe cinq fractions de l'accise sur les énergies, qui recouvrent les anciennes taxes intérieures de consommation : 1. Fraction perçue sur l'électricité : Il s'agit de la nouvelle dénomination de la TICFE (taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité). 2. Fraction perçue sur les gaz naturels : il s'agit de la nouvelle dénomination de la TICGN

		(taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel). 3. Fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons : il s'agit de la nouvelle dénomination de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). 4. Fraction perçue en outre-mer sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons : il s'agit de la nouvelle dénomination de la taxe spéciale de consommation (TSC) applicable dans les cinq départements et régions d'Outre-mer. 5. Fraction perçue sur les charbons : il s'agit de la nouvelle dénomination de la TICC (taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques.
Fit for 55		Fit for 55 est un ensemble de propositions adoptées par la Commission européenne en 2021 devant permettre d'atteindre l'objectif climatique fixé par l'Union Européenne. La loi européenne ambitionne de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% d'ici 2030 par rapport aux seuils de 1990 – le but final étant la neutralité carbone de l'ensemble des acteurs économiques d'ici 2050. Fit for 55 regroupe 12 propositions législatives qui touchent à l'ensemble des secteurs économiques – industrie transports, bâtiment, agriculture etc. – parmi lesquelles : • Le renforcement et l'extension du marché carbone (au secteur maritime par exemple). • Des mesures de protection des industriels européens face à la concurrence émanant de pays n'ayant pas la même politique climatique grâce au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. • L'accélération de la décarbonation de l'économie via des normes climatiques plus contraignantes. • Le développement des puits de carbone par la protection des forêts et le développement d'une agriculture durable.

FiRéno+		L'ADEME, Sustainable Finance Observatory (think tank spécialisé dans le financement de la transition bas-carbone) et Respublica ont constitué un groupement afin de porter ensemble le projet FiRéno+ : il consiste à organiser des tables rondes réunissant les parties prenantes françaises de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables de petite taille intégrées dans les bâtiments, afin d'accélérer le financement de la rénovation performante des bâtiments en France. Ce projet est co-financé par le programme européen LIFE 2021-2027.
First Global Stockage	**GST**	Le premier bilan mondial (GST) a été lancé lors de la COP26 à Glasgow et s'est conclu lors de la COP28 aux Émirats arabes unis. C'est l'un des principaux piliers de reddition de comptes de l'Accord de Paris. Cela implique une évaluation globale (« bilan ») des progrès collectifs de toutes les Parties vers la mise en œuvre et la réalisation de l'objet et des buts à long terme de l'Accord de Paris.
Fiscalité environnementale		L'OCDE définit la fiscalité environnementale comme l'ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles. En France, la fiscalité environnementale, applicable aux particuliers comme aux entreprises, se traduit sous forme de : 1. Taxes directes, comme la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). 2. Taxes indirectes, comme l'accise sur les énergies. 3. Contributions ou redevances, comme la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. La fiscalité environnementale porte sur l'énergie, les transports, les ressources naturelles (y compris les sols), les produits rejetés dans l'environnement, ainsi que sur l'impact des constructions humaines sur les sols. Les taxes sur l'énergie représentent la principale source de recettes fiscales environnementales.

		L'ensemble des ressources sont présentées dans un document budgétaire spécifique, le budget vert.
Flamme verte		Il s'agit d'un label de qualité géré par le SER (Syndicat des énergies renouvelables). Sont concernés par celui-ci : les appareils indépendants de chauffage au bois comme les foyers fermés et inserts, les poêles à bois et à granulés, les cuisinières et les chaudières domestiques. C'est en 2000 que le label Flamme Verte est lancé avec le soutien d'UNICLIMA (Syndicat des Industries Thermiques, Aérauliques et Frigorifiques) et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le principal objectif du label Flamme Verte est d'encourager l'adoption du chauffage au bois et d'appareils alliant performance et conception en adéquation avec divers critères. Ainsi, les fabricants signataires de la charte Flamme Verte s'engagent à proposer des appareils au rendement élevé et aux faibles émissions polluantes.
Flexibilité électrique		Besoin de moduler la production et/ou la consommation d'électricité afin que la production et la consommation soient égales à chaque instant. Ce besoin est croissant avec l'intégration de sources renouvelables variables. Les moyens de répondre à ce besoin sont des leviers de flexibilité, qui apportent de la flexibilité au système électrique. Les flexibilités électriques aident à mieux gérer la consommation et la production d'énergie. Grâce à des gestes simples et des solutions concrètes, on peut utiliser l'électricité aux meilleurs moment.
Flexibilité électrique de consommation		Déplacer l'utilisation des appareils la nuit ou en milieu de journée, quand l'électricité est abondante (grâce au soleil et au vent).

Flexibilité électrique de la production		Adapter la production d'électricité pour répondre aux variations de la demande à la hausse ou à la baisse, notamment pour les centrales hydroélectriques, nucléaires et thermiques. La production des parcs éoliens ou photovoltaïques dépend de facteurs externes : la météo, les moments de la journée, mais elle peut être ajustée à la baisse.
Flexibilité électrique de stockage		Stocker une partie de l'électricité produite (par exemple via des batteries) pour la réutiliser lorsque la demande est plus forte. Cela peut se faire via des unités de stockage ou des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) constituées de deux lacs, avec la capacité de remonter l'eau d'un lac vers l'autre, actionnant une turbine qui génère de l'électricité.
Flocage		Projection de fibres mélangées à un liant en vue d'assurer l'isolation thermique d'une surface.
Flore vasculaire		Concerne l'ensemble des plantes à fleurs (phanérogames), des fougères et des plantes alliées (monilophytes). Toutes ces plantes présentent la caractéristique commune de posséder des tissus conducteurs permettant de faire circuler la sève.
Flow-Based		Méthode de calcul de capacités d'échanges transfrontaliers fondée sur les flux. Elle permet de tirer parti de l'interdépendance entre les échanges sur plusieurs frontières en dédiant la capacité physique des lignes aux échanges commerciaux ayant le plus de valeur économique (c'est-à-dire où le différentiel de prix est le plus important). Les offres sont acceptées en considérant leur impact sur les lignes en plus de leur prix et de leur volume.

Fluide caloporteur		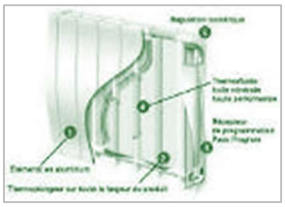 Fluide en mouvement qui reçoit de la chaleur en un point de son circuit et en cède en un autre point. Le fluide caloporteur a l'avantage de conserver sa chaleur longtemps après l'arrêt de la résistance électrique. Cette inertie est non seulement source d'économies mais présente l'avantage de ne pas dessécher l'air ambiant. Les radiateurs à fluide caloporteur sont alors des appareils utilisant un liquide (d'antigel ou de l'huile) qui transporte la chaleur. Une résistance électrique chauffe le fluide caloporteur et ce liquide va chauffer les blocs afin de produire de la chaleur.
Fluides frigorigènes		Ensemble des fluides présentant des particularités physiques permettant d'exploiter un cycle de compression/détente pour transférer de la chaleur. Certains fluides frigorigènes, notamment les hydrocarbures halogénés (CFC, HFC, etc.) sont responsables de la disparition de la couche d'ozone.
Flux de chaleur anthropogénique	**FCA**	Flux de chaleur lié aux activités humaines qui aggrave le réchauffement de la ville, notamment au niveau des rues. L'identification des flux de chaleur à l'échelle urbaine (souvent par image satellite) est une étape clé pour évaluer comment les risques liés aux températures extrêmes sont répartis dans la ville et comment la population peut être affectée.
Flux de chaleur latente		Chaleur liée à l'évaporation (ex. : surface humide qui sèche), et transpiration (végétation) mesurable indirectement. Ou aussi flux de chaleur de la surface terrestre vers l'atmosphère, associé à l'évaporation de l'eau à la surface et à la condensation subséquente de la vapeur d'eau dans la troposphère. Il constitue une composante importante du bilan énergétique de la surface terrestre.

Flux lumineux		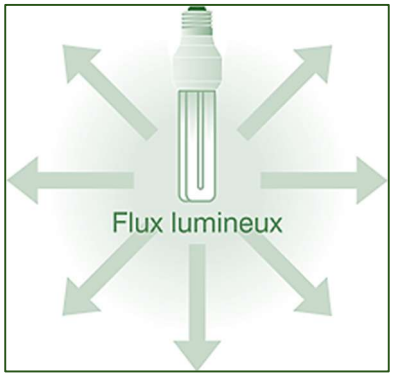 En langage commun, c'est la puissance lumineuse émise par une lampe, exprimée en lumens (lm). Le flux lumineux est la grandeur photométrique qui caractérise la puissance lumineuse d'une source, telle qu'elle est perçue par l'œil humain. Le flux lumineux est le flux énergétique, c'est-à-dire la puissance électromagnétique rayonnée, pondéré par la sensibilité de l'œil humain, normalisée par la fonction d'efficacité lumineuse spectrale, aux différentes longueurs d'onde. Un rayonnement électromagnétique monochromatique produit une sensation visuelle d'intensité très variable selon la longueur d'onde, et une sensation nulle en dehors du spectre visible. Les rayonnements invisibles pour l'œil humain, tels que les infrarouges et ultraviolets, qui peuvent pourtant cumuler une puissance rayonnée considérable dans de nombreux cas, n'ont aucune influence dans le calcul ou la mesure du flux lumineux. Il peut s'agir du flux total émis par une source – les fabricants de lampes électriques renseignent la valeur du flux total émis au côté de la puissance électrique consommée et de la température de couleur – ou du flux émis dans une portion limitée de l'espace – dans les instruments optiques, les diaphragmes, en interceptant une partie du faisceau lumineux, permettent de régler le flux reçu par un capteur ou un détecteur. Il permet de comparer l'efficacité lumineuse des différentes lampes, exprimée en lumens émis par watt de puissance électrique consommée (lm/W).
Flux thermique		La quantité de chaleur apportée ou évacuée d'un système par unité de temps. Le flux thermique exprimé en watts, nommé flux de chaleur, est le rapport de l'énergie thermique transférée (en joules), couramment nommée quantité de chaleur, à travers une surface sur la durée infinitésimale du transfert (en secondes).
Foisonnement		Le foisonnement est le phénomène par lequel la demande de chaleur d'un quartier est lissée, du fait du caractère asynchrone des besoins des différents

		bâtiments. Il permet de mieux mutualiser l'investissement dans les équipements de production de chaleur. La réduction des fluctuations temporelles de l'intermittence et de la variabilité de la production d'énergie par la multiplication de sources éloignées sont appelées effet de foisonnement. Les fluctuations aléatoires de la production des sources d'énergies fatales à caractères aléatoire (c'est-à-dire celles dont la production ne peut être contrôlée et qui dépendent des éléments naturels, comme les fermes éoliennes ou les installations photovoltaïques) sont statistiquement réduites lorsque ces productions sont injectées sur un même réseau électrique maillé. Plus les sources d'énergie sont nombreuses et différentes, plus la puissance moyenne dégagée est lissée.
Foisonnement éolien		Technique qui consiste à implanter des éoliennes dans différents régimes de vent. Au niveau national, on diminue ainsi les risques de manque de production sur une zone géographique, en la compensant par la production sur une autre zone géographique. L'objectif est de lisser la courbe de production.
Foncier recyclé		Le recyclage foncier, dans le contexte des fonds vert et des initiatives de réhabilitation des friches, consiste à réutiliser et réhabiliter les terrains et sites artificialisés, mais sous-utilisés ou abandonnés. Le recyclage foncier permet de réutiliser des terrains sous-utilisés afin de limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles. Chaque année, la France consomme en moyenne 20 000 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, alors que le stock de friches est estimé à 150 000 hectares selon le Cerema. Selon l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, les projets de recyclage foncier doivent s'inscrire dans une action ou une opération d'aménagement, et peuvent concerner tout type de terrain considéré comme une friche : – Des terrains nus, déjà artificialisés, ayant perdu leur usage premier. – Un îlot d'habitat, d'activité ou les deux, déjà bâti mais qui se trouve être vacant ou qu'il faut requalifier.

		– Un site pollué issu d'une ancienne activité industrielle ou minière.
Fonction exposition-risque		(dose-effet) : Elle explique les variations de l'effet d'une substance chimique que ce soit son intensité ou le pourcentage des individus qui répondent à un degré particulier de cet effet.
Fond urbain		Terme utilisé pour indiquer que les mesures de concentrations de polluants atmosphériques dans l'air ont été faites sur des points de prélèvement situés dans une zone urbaine où les niveaux sont représentatifs de l'exposition de la population urbaine en général.
Fondation ClimateWorks		ClimateWorks Foundation est une organisation à but non lucratif basée à San Francisco, fondée en 2008. La mission de ClimateWorks Foundation est de ralentir le réchauffement climatique en finançant d'autres organisations à l'échelle internationale pour aider à trouver les meilleures solutions pour réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO 2). En 2016, l'organisation à but non lucratif a été classée parmi les 100 plus grandes organisations caritatives américaines par le magazine Forbes. La Fondation ClimateWorks fait partie du Cercle des partenaires de la Foundations Platform F20, un réseau international de fondations et d'organisations philanthropiques.
Fondation européenne pour le climat	**ECF**	La Fondation Européenne pour le Climat (en anglais : European Climate Fondation, ECF), est une initiative philanthropique indépendante dont l'objectif est de contribuer à la lutte contre la crise climatique en favorisant le développement d'une société neutre en carbone aux niveaux national, européen et mondial. Elle est financée par des fondations privées dont beaucoup sont basées aux Etats-Unis.

Fondation Heinrich Böll		La Fondation Heinrich Böll, fondée en 1997, dont le siège est à Berlin, est l'une des grandes fondations politiques allemandes. Elle est affiliée au parti Alliance 90 / Les Verts, et nommée en mémoire de l'écrivain Heinrich Böll. Engagée pour promouvoir les idées et les projets écologistes, elle est un laboratoire d'idées et d'actions et dispose d'un réseau de plus de trente bureaux dans le monde. Le bureau de Paris travaille sur quatre axes pour renforcer la coopération franco-allemande et européenne : la transition énergétique et la protection du climat, la transformation écologique et sociale, la revitalisation de la démocratie en Europe et les questions d'asile et de migrations, et enfin l'approfondissement de la politique étrangère et de sécurité commune au niveau européen. Les activités de la fondation visent à également à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir l'égalité de genre. La fondation est attentive à diversifier ses lieux d'intervention et ses modes d'action, en agissant notamment dans le domaine culturel et artistique
Fondation pour la nature et l'homme		La fondation pour la nature et l'homme (FNH), initialement appelée fondation Ushuaïa, puis fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme, est une fondation française reconnue d'utilité publique dont l'objet est d'assurer une sensibilisation aux questions environnementales. Créée en décembre 1990 par Nicolas Hulot, sa mission est de proposer et d'accélérer les changements de comportements, individuels et collectifs, et de soutenir des initiatives environnementales en France et à l'étranger pour engager la transition écologique de nos sociétés.

Fondation pour la recherche sur la biodiversité	**FRB**	Créée en 2008, elle permet une coopération entre les scientifiques et les acteurs de la société civile notamment les dirigeants. Elle se bâtit sur le regroupement du bureau des ressources génétiques (BRG) et de l'Institut français de la biodiversité (IFB). Elle est fondée par des institutions publiques de recherche (BRGM, Cirad, CNRS, Ifremer, INRAE, IRD, MNHN), rejoints depuis par le groupe LVMH, l'université de Montpellier et l'OFB. La FRB est une plateforme science/société qui soutient et promeut les projets scientifiques et l'expertise sur la biodiversité.
Fondation verte européenne (Green European Foundation)	**GEF**	La Fondation verte européenne, en anglais Green European Foundation (GEF), est une fondation politique européenne. Elle est liée à, mais indépendante, d'autres acteurs verts européens tels que le Parti vert européen et le groupe des Verts–Alliance libre européenne au Parlement européen. La Fondation verte européenne a été fondée en 2008 en s'inspirant du modèle de nombreuses fondations politiques écologiques nationales, au premier chef la fondation allemande Heinrich-Böll. Sa mission est d'encourager les citoyens européens à participer aux discussions politiques européennes et, à terme, de forger une démocratie européenne plus forte et plus participative.
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Fond vert	**FATET**	Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert dès 2024.
Fonds d'aide à la rénovation thermique	**FART**	Créé en 2012, le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) a été créé pour venir en aide aux particuliers aux ressources modestes ou très modestes touchant déjà une subvention de l'Anah.

Fonds Air Bois		Apporte des aides aux collectivités pour accompagner le renouvellement accéléré des appareils de chauffage domestique au bois peu performants dans le but de réduire les émissions de particules fines (PM2,5).
Fonds d'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires PPA ou en dépassements récents,		L'ADEME aide la mise en œuvre d'actions structurantes pour améliorer la qualité de l'air. Les projets attendus doivent viser en priorité la réduction des particules, des oxydes d'azote et/ou d'ozone mais ils pourront aussi concerner d'autres polluants (COVNM, SO_2, HAP). L'aide s'adresse aux collectivités, entreprises et associations situées dans une zone couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou dans un territoire présentant des dépassements de seuils réglementaires en NO_2, particules ou O_3. Seules certaines régions sont concernées par ce dispositif financier (voir ci-dessous).
Fonds Barnier		Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention et de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce fonds peut être mobilisé par les collectivités territoriales, les petites entreprises, les particuliers et les services de l'État afin de garantir la préservation des vies humaines et de mettre en place des démarches de prévention des dommages selon le cadre fixé par la loi. Face à des catastrophes toujours plus fréquentes et intenses, le fonds Barnier est aujourd'hui un levier indispensable pour l'adaptation des territoires au changement climatique.
Fonds Chaleur	**FC**	Le Fonds Chaleur est l'une des mesures majeures en faveur du développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Le Fonds Chaleur, créé en 2009 et géré par l'ADEME, accompagne et finance les entreprises et les collectivités dans le passage à la chaleur et au froid renouvelables sur tout le territoire français. Le déploiement des projets aidés par le Fonds Chaleur concourt à la décarbonation des activités, à la sobriété et l'indépendance énergétiques du pays.

Fonds Économie circulaire	**FEC**	Le Fonds Économie circulaire soutient la mise en œuvre de la politique déchets et économie circulaire en France. Il s'agit d'accompagner les collectivités locales et d'orienter le comportement des acteurs par l'investissement dans des installations de tri, de recyclage et de valorisation ainsi que des actions de prévention.
Fonds pour l'environnement mondial	**FEM**	Composé de 186 pays, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM, en anglais Global Environment Facility, GEF) finance des projets environnementaux, conformément aux objectifs fixés par les Nations unies dans la lutte contre le réchauffement climatique. 40 pays donateurs approvisionnent son budget, principalement destiné à aider les pays en développement.
Fonds français pour l'environnement mondial	**FFEM**	FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) soutient des projets pilotes et innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement.
Fonds de Garantie pour la Rénovation Energétique	**FGRE**	L'article 20 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a institué le fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE). L'article 169 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 Climat et résilience permet la garantie par le FGRE des prêts avance mutation (définis à l'article L. 315-2 du code de la consommation) destinés à la réalisation de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique du logement. Le FGRE a vocation à inciter les établissements de crédit à prêter aux personnes qui n'ont pas nécessairement accès au crédit pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.
Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante	**FIVA**	Etablissement public administratif créé par l'article 53 de la loi du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001, complétée par le décret no 2001-963 du 23 octobre 2001, institué par la République française pour répondre au scandale de l'amiante.

		L'article 53 de la loi du 23 décembre 2000 dispose dans son I que « peuvent obtenir la réparation intégrale de leurs préjudices » : – les personnes qui ont obtenu la reconnaissance d'une maladie professionnelle occasionnée par l'amiante ; – les personnes qui ont subi un préjudice résultant directement d'une exposition à l'amiante sur le territoire de la République française.
Fonds d'innovation UE		Le Fonds d'innovation (FI) est l'un des plus importants programmes de financement au monde pour la démonstration de technologies innovantes à faibles émissions de carbone. Il contribuera ainsi à la réduction des gaz à effet de serre. Il est conçu pour tenir compte des enseignements tirés de son prédécesseur, le programme NER300. L'objectif est d'aider les entreprises à investir dans l'énergie propre et l'industrie pour stimuler la croissance économique, créer des emplois locaux à l'épreuve du temps et renforcer le leadership technologique européen à l'échelle mondiale. Le Fonds se concentre sur les technologies hautement innovantes et les grands projets phares à valeur ajoutée européenne qui peuvent apporter des réductions d'émissions significatives en se concentrant sur les domaines suivants : 1. Technologies et procédés innovants à faible émission de carbone dans les industries à forte intensité énergétique, y compris les produits remplaçant ceux à forte intensité de carbone 2. Capture et utilisation du carbone (CCU) 3. Construction et exploitation de systèmes de captage et de stockage du carbone (CSC) 4. Production innovante d'énergie renouvelable 5. Stockage d'énergie.
Fonds d'investissement climatiques	**FIC**	Dotés de 11,1 milliards de dollars, les Fonds d'investissement climatiques (FIC) sont l'un des plus grands mécanismes actifs de finance climatique au monde. À ce jour, les Fonds d'investissement climatiques ont investi dans près de 400 projets dans 72 pays à revenu faible ou intermédiaire.

Fonds ISR		Les fonds ISR (investissement socialement responsable) sont des fonds d'investissement qui cherchent à concilier performance financière et impact social et environnemental positif. En d'autres termes, ils investissent dans des entreprises qui respectent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Fonds low carbon		Fonds dont la stratégie vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles, en sélectionnant les entreprises présentant les meilleures performance carbone au sein de chaque secteur d'activité.
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire	**FNADT**	Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.
Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit fonds Barnier	**FPRNM**	Créé en 1995, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit fonds Barnier) permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Véritable colonne vertébrale de la politique française de prévention, les actions de prévention portées par le fonds Barnier ont fait leur preuve : 1 € investi en prévention5 évite 8 € de dommages lors des événements naturels se produisant par la suite (étude de la Caisse centrale de réassurance – 2024).
Fonds Régional d'Aide au conseil en environnement	**FRAC**	Fonds en général géré par la Région et l'ADEME destiné aux entreprises d'un effectif inférieur à 250 personnes, actifs dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, des services aux entreprises, du bâtiment et des travaux publics, des transports routiers et de l'industrie agro-alimentaire, et en situation financière saine qui permet de financer une partie du coût d'intervention de sociétés de conseil dans le domaine de l'environnement.

Fonds social pour le climat	**FSC**	La proposition relative au Fonds social pour le climat vise à atténuer les incidences sociales et distributives du nouveau système d'échange de quotas d'émission pour les secteurs du bâtiment et du transport routier. Sur la base des plans sociaux pour le climat qui doivent être élaborés par les États membres, le Fonds vise à fournir des mesures de soutien et des investissements au profit : 1. des ménages vulnérables 2. des microentreprises vulnérables 3. des usagers vulnérables des transports Le Fonds peut aussi couvrir les aides directes temporaires au revenu. Le Fonds fera partie du budget de l'UE et sera alimenté par des recettes affectées externes à concurrence d'un montant maximal de 65 milliards d'euros.
Fonds de Solidarité Logement	**FSL**	Le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement. L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt (à rembourser au FSL), ou sous forme de subvention (sans remboursement). L'aide peut servir à payer les frais suivants : – Les frais liés à l'installation dans le logement. Par exemple, le paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer, des frais d'agence immobilière, des frais de déménagement, de l'assurance habitation, ou de l'achat des équipements de 1re nécessité (réfrigérateur...). – Les frais liés au maintien dans le logement. Par exemple, le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone, ou des frais de commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire).

Fonds pour les technologies propres	**CTF**	Le Fonds pour les technologies propres (CTF) est administré par la Banque mondiale. Le Fonds pour les technologies propres permettra d'accroître les financements disponibles pour les activités de démonstration, le déploiement et le transfert de technologies sobres en carbone qui ont un potentiel élevé de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le long terme. Les financements qu'il fournira comprendront des éléments de don adaptés afin de couvrir les coûts supplémentaires identifiables pour rendre les projets viables. Ce Fonds utilisera un ensemble d'instruments de financements concessionnels, tels que les dons et les prêts concessionnels, ainsi que des instruments d'atténuation des risques, tels que les garanties et les prises de participation.
Fonds Territorial Climat	**FTC**	Doté de 200 millions d'euros, le Fonds Territorial Climat vise à soutenir les intercommunalités disposant d'un plan climat. Ce fonds encourage les territoires à mettre en œuvre des actions ambitieuses pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et favoriser la transition énergétique. Les projets éligibles peuvent concerner la mobilité durable, la rénovation énergétique des bâtiments ou le développement des énergies renouvelables locales.
Fonds pour une Transition Juste	**FTJ**	Appel à projets **Fonds pour une transition juste** Le Fonds pour une Transition Juste (FTJ) est un nouveau fonds européen de la période de programmation 2021-2027 issu du Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ) du Pacte vert pour l'Europe dont l'objectif est d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Le FTJ vise à accompagner les territoires les plus dépendants aux énergies fossiles.
Fonds vert (France)		FRANCE NATION VERTE Agir · Mobiliser · Accélérer Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au

		changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Il est reconduit en 2025 avec une enveloppe de 1,15 milliard d'euros. Les collectivités peuvent dès maintenant déposer leur demande d'aide. Le Fonds vert se dote d'une nouvelle aide aux maires bâtisseurs : 100 millions d'euros sont prévus pour soutenir les maires qui portent des projets d'accélération de la construction de logements neufs, dans une logique de densification de l'habitat et de lutte contre l'étalement urbain. Une prime, modulable par les préfets en fonction des besoins locaux, sera accordée aux logements sociaux et à ceux présentant la meilleure efficacité environnementale.
Fonds Vert pour le Climat	**GCF**	Le Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund, GCF) est un mécanisme international créé en 2010 lors de la COP16 pour aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Il fait partie des engagements pris dans l'Accord de Paris.
Fondu		Offre d'électricité contenant un seul prix incluant le coût de l'électricité et le coût de l'acheminement.
Forage géothermique		Puits creusé pour accéder à la chaleur du sous-sol, peut aller jusqu'à plusieurs kilomètres de profondeur.
Forçage radiatif		Exprimé en W/m², un forçage radiatif est un changement du bilan radiatif (différence entre le rayonnement descendant et le rayonnement montant) au sommet de la troposphère (situé entre 9 et 16 km d'altitude environ) ou de l'atmosphère, dû à un changement d'un des facteurs d'évolution du climat – comme la concentration des gaz à effet de serre.
Force de chaleur		L'Institut royal météorologique (KNMI), a créé un nouvel indice : « Hittekracht », qui

		signifie « force de chaleur ». Il figure depuis le 2 juin 2026 sur son application et sur ses bulletins météo. Cet indice se présente avec une échelle de 0 à 10 : 0 pour « rien à signaler », et jusqu'à 10 pour « une chaleur brûlante comme on n'en connaît pratiquement pas aux Pays-Bas », explique le journal De Volkskrant. Pour réellement mesurer l'intensité d'une vague de chaleur, l'indice prend en compte la température, mais également le vent, le taux d'humidité dans l'air et le rayonnement. « L'objectif de [l'indice] est de fournir une échelle mieux interprétable » pour tous, explique au journal néerlandais Gerard van der Schrier, climatologue du KNMI.
Forest Stewardship Council	**FSC**	Le label du Forest Stewardship Council garantit aux consommateurs que leurs produits en bois proviennent de forêts aménagées de façon durable. Les principes du FSC reposent notamment sur le respect des traités internationaux, celui des droits des peuples autochtones, des travailleurs forestiers et des communautés locales. Le respect de la diversité biologique des écosystèmes et de l'environnement en général sont au centre des préoccupations, notamment la restauration et la conservation des forêts naturelles. Pour respecter les principes du développement durable, il est conseillé de replanter des arbres de manière responsable, à mesure qu'on en abat. Pour obtenir le label FSC, il faut disposer d'un suivi régulier destiné à évaluer la condition de la forêt, les rendements des produits forestiers, la filière du bois, les opérations de gestion et leurs impacts sociaux et environnementaux. Ce label a été créé par l'ONG FSC, qui rassemble entre autres Greenpeace, Les Amis de la Terre et le WWF.
Foresterie urbaine		La foresterie urbaine est la planification, la plantation, la protection, l'entretien et le soin durables des arbres, des forêts, des espaces verts et des ressources connexes dans les villes et collectivités ainsi qu'en périphérie de celles-ci pour fournir aux gens des bienfaits associés à l'économie, à l'environnement, à la société et à la santé publique. Cette définition comprend la

		préservation des arbres et du couvert forestier alors que les populations s'étendent dans les zones rurales environnantes et la remise en valeur de secteurs vitaux du milieu urbain après les travaux de construction.
Forêt		La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 m à maturité in situ, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole, récréative ou urbaine.
Forêts comestibles ou forêts-jardins		Cette déclinaison de l'agroforesterie à plus petite échelle consiste à combiner des arbres et des cultures afin de reproduire les mécanismes naturels de la forêt. En plus de promouvoir une production et une consommation alimentaires locales (fruits, baies, champignons) en milieu urbain, les forêts comestibles sont des lieux de rencontres et de partage.
Forever Lobbying Project		the forever lobbying project Enquête sur une campagne de lobbying et de désinformation orchestrée par l'industrie des PFAS et ses alliés, dans le but d'édulcorer une proposition de l'UE visant à interdire les « polluants éternels » et de faire porter le fardeau de la pollution environnementale à la société. Cette enquête transfrontalière et interdisciplinaire révèle pour la première fois le coût exorbitant du nettoyage de la contamination aux PFAS en Europe si les émissions restent sans restriction : 2 000 milliards d'euros sur 20 ans, soit une facture annuelle de 100 milliards d'euros.
Form-Based Code		 Le form-based code est un règlement d'urbanisme qui se substitue au règlement de zonage. Il s'en distingue de deux façons.

		D'une part, il met l'accent sur les formes urbaines plutôt que sur les usages. Il encadre, notamment en les illustrant, tant les éléments de conception du domaine privé comme l'implantation, le gabarit, la volumétrie et les caractéristiques architecturales des bâtiments, leur relation à la rue et la localisation du stationnement, que les éléments de conception, le domaine public comme les trottoirs, les plantations, le mobilier urbain, l'affichage, le stationnement sur rue et les voies de circulation. D'autre part, il divise le territoire en entités d'aménagement (définies par l'ambiance et le caractère distincts d'un secteur) ou en transects (différents paysages urbains sur un gradient rural-urbain) qui correspondent à des intensités urbaines recherchées et auxquelles différentes règles s'appliquent. Il participe ainsi, plus efficacement que le zonage fonctionnaliste, à la création de milieux de vie mixtes et diversifiés, voire complets.
Format d'information électronique unique européen	**ESEF**	A compter de 2020, les sociétés cotées sur un marché réglementé européen devront publier leurs rapports financiers annuels selon le format d'information électronique unique européen. le règlement ESEF couvre deux obligations distinctes : – Les sociétés cotées européennes devront publier leurs rapports financiers annuels selon le format xHTML, même si elles n'établissent pas de comptes consolidés en normes IFRS, – Lorsque les rapports financiers annuels contiennent des états financiers consolidés en normes IFRS, ceux-ci devront être balisés en utilisant le langage XBRL. XBRL est un langage de balisage bien établi et largement utilisé dans le reporting financier des entreprises, des banques et des compagnies d'assurance, ainsi que dans les domaines du reporting fiscal, environnemental et sociétal. Un des grands avantages de la technologie XBRL est le caractère extensible du format d'information. Cela signifie que l'entreprise peut compléter la structure de base de l'information financière pour l'adapter à ses besoins de communication et à ses activités.

Format Secteurs économiques et. Energie	**SECTEN**	Différents inventaires d'émission de diverses substances dans l'air sont régulièrement établis afin de répondre, d'une part, aux besoins des instances internationales (Nations unies, Eurostat, Commission européenne, etc.) et, d'autre part, aux besoins nationaux. le CITEPA a développé un format appelé SECTEN pour Secteurs économiques et ENergie. Ce format arbitraire, plus aisé à interpréter et plus approprié pour identifier les principaux secteurs économiques usuels, constitue simplement une distribution particulière des mêmes données de base que celles utilisées dans les inventaires pour d'autres applications.
Formation aux économies d'énergie pour le bâtiment	**FEEBAT**	FEEBAT est un programme de formation sur la rénovation énergétique qui accompagne la montée en compétences des professionnels en activité (artisans, entreprises du bâtiment, architectes, maîtres d'œuvre) et des enseignants, formateurs qui forment les professionnels de demain sur ce sujet.
Forme Urbaine		La forme urbaine (l'environnement bâti) est le produit de l'articulation des aménagements effectués à différentes échelles (agglomération, quartier, rue et bâtiment) en lien avec l'occupation humaine du territoire. La forme urbaine se reflète dans les modes de vie qu'elle génère et est caractérisée par les éléments suivants : – Le tissu urbain, qui englobe les voies, les îlots, les parcelles ; – Le cadre bâti, qui se définit grâce à l'implantation, au gabarit et à la volumétrie des bâtiments ; – La densité et la compacité ; – La façon dont sont distribués les activités et les équipements ; – Et enfin les autres réseaux qui s'ajoutent au réseau viaire.
Formules tarifaires d'acheminement	**FTA**	Il s'agit des formules tarifaires d'acheminement. D'ailleurs, il faut savoir que les FTA évoluent au 1er août 2024, pour généraliser l'horosaisonnalité à 4 plages temporelles en BT ≤ 36 kVA, rendue possible grâce aux compteurs Linky. Les anciennes FTA sont CU (soit l'équivalent de base) et MU DT (soit l'équivalent de HP/HC).

		·CU (Courte Utilisation) : équivalente à l'option Base, ·MUDT (Moyenne Utilisation avec Différenciation Temporelle) : équivalente à l'option heures pleines / heures creuses, ·CU4 (Spécial Linky) : ajout de 4 classes temporelles (Heure Pleine Saison Haute (HPH), Heure Creuse Saison Haute (HCH), Heure Pleine Saison Basse (HPB) et Heure Creuse Saison Basse (HCB)), ·MU4 (Spécial Linky) pareil que CU4 mais Moyenne utilisation correspond à de plus grosses consommations.
Forum sur la gestion du carbone industriel	ICM Forum	Le Forum sur la gestion du carbone industriel (Forum ICM), appelé Forum CCUS jusqu'en 2023, a été créé en 2021 et se réunit chaque année depuis. Il rassemble des représentants des institutions européennes, des pays membres et non membres de l'UE, des ONG, des chefs d'entreprise et du monde universitaire afin de faciliter le déploiement des technologies de captage et de stockage du carbone (CSC) et de captage et d'utilisation du carbone (CCU).
Forum inclusif sur les approches d'atténuation du carbone	IFMCA	A l'initiative et sous l'égide de l'OCDE, un nouveau forum (Inclusive Forum on Carbon Mitigation Approaches) a été lancé en 2023 pour aider à optimiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial, en favorisant le partage de données et d'informations, l'apprentissage mutuel et le dialogue multilatéral inclusif. Ainsi, les 9-10 février 2023, l'OCDE a tenu la réunion inaugurale du Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone (Inclusive Forum on Carbon Mitigation Approaches ou IFCMA). Y ont assisté 607 hauts responsables de l'administration et délégués représentant 103 pays et territoires et neuf organisations.

Forum Mondial 3zéro		Le Forum mondial 3zéro ((Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté) réunit les acteurs du changement pour un monde plus juste et durable.
Forum Mondial Bâtiments et Climat		Le tout premier Forum Mondial Bâtiments et Climat a été organisé ce 7 et 8 mars 2024 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le gouvernement français. Cet évènement dédié à la décarbonation et à la résilience climatique des bâtiments, a amené l'adoption de la Déclaration de Chaillot par 70 pays, montrant ainsi la volonté d'une coopération internationale entre les pays.
Forum pentalatéral de l'énergie	PENTA	Le Forum pentalatéral de l'énergie (Penta) est une coopération régionale volontaire entre la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et, depuis 2011, l'Autriche. Ces pays représentent plus de 40 % de la population de l'UE et couvrent plus de 50 % de la production d'électricité dans l'UE. La Suisse a rejoint le forum en tant qu'observateur permanent en 2011 et contribue activement aux travaux techniques et à l'élaboration des décisions. En étroite collaboration avec la Commission européenne, le Forum pentalatéral de l'énergie renforce la coopération entre toutes les parties concernées afin de contribuer à la mise en place d'un système électrique fiable, décarboné et efficace, fondé sur des marchés intégrés et performants. Comme le secteur de l'électricité joue un rôle crucial dans la décarbonisation de l'ensemble des sociétés d'ici 2050 au plus tard, les pays du Penta ont pour objectif d'augmenter encore la part des énergies renouvelables et de décarboniser totalement leur système électrique dès que possible et, idéalement, à l'horizon 2035
Forum urbain mondial	WFU-FUM	Le Forum urbain mondial (WUF) est la principale conférence mondiale sur les questions urbaines. Il a été créé en 2001 par les Nations Unies pour examiner l'un des problèmes les plus urgents auxquels le monde est confronté aujourd'hui : l'urbanisation rapide et son impact sur les communautés, les

		villes, les économies, le changement climatique et les politiques publiques. Le Forum urbain mondial est organisé et géré par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Le premier Forum urbain mondial s'est tenu à Nairobi, au Kenya, en 2002 et se déroule depuis lors dans le monde entier. Le forum a pour objectifs les suivants : Sensibiliser les parties prenantes et les groupes d'intérêt, y compris le grand public, à l'urbanisation durable ; Améliorer les connaissances collectives en matière de développement urbain durable grâce à des débats ouverts et inclusifs, au partage des enseignements tirés et à l'échange de bonnes pratiques et de politiques efficaces ; Renforcer la coordination et la coopération entre les différentes parties prenantes et les groupes d'intérêt pour la promotion et la mise en œuvre d'une urbanisation durable
Fossés humides		Les fossés sont des éléments des réseaux hydrographiques d'origine anthropique. Leur rôle traditionnel est d'assurer des fonctions antiérosives, d'assainissement ou de drainage. D'autres rôles ont été plus récemment identifiés notamment ceux relatifs à la modulation des pollutions et du transport solide ou encore de conservation de la biodiversité. Les conditions d'existence de ces fonctions sont aujourd'hui insuffisamment comprises pour être intégrées dans les politiques locales de gestion de l'eau dans le bassin versant.
Fossil Fuel Expansion Finance		Franc. : Financements à l'expansion fossile. Financements aux entreprises qui développent de nouveaux projets de charbon, pétrole et gaz : extraction/production (upstream), transport (midstream) et production d'électricité (power).
Fossil Fuel Finance	**FFF**	Franc. : Financements aux énergies fossiles : Les financements aux entreprises qui opèrent dans le secteur des énergies fossiles.

Fournisseur alternatif		Les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques. Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire de la CRE sont : • des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau, • des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique. Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).
Fournisseur d'énergie		Il s'agit d'une personne morale (entreprise, coopérative.) qui exerce une activité d'achat d'énergie et de commercialisation auprès d'au moins un consommateur final (particulier, entreprise, collectivité.) ou de gestionnaires de réseaux pour compenser les pertes. Le fournisseur doit être titulaire d'une autorisation s'il s'agit du secteur gazier ou s'être déclaré auprès des pouvoirs publics s'il s'agit du secteur électrique. Dans le secteur de l'électricité, un mécanisme de capacité instauré depuis le 1er janvier 2017 oblige tout fournisseur à se procurer un montant de garanties de capacité proportionnel à la consommation des clients en période de pointe de consommation. Ce système a pour rôle de s'assurer de la sécurité d'approvisionnement en électricité compte tenu des problématiques de stockage de l'électricité et de l'augmentation de la part des énergies renouvelables intermittentes. Le fournisseur d'énergie, qu'il soit gazier ou électrique, peut acheter son énergie de différentes façons : – Sur le marché de la bourse (ou marché organisé) à un prix connu d'avance. – Sur le marché de gré-à-gré (ou over-the-counter). – Directement auprès d'un producteur par contractualisation (tarif d'achat, complément de rémunération ou contrat *power purchase agreement*).

		Depuis l'ouverture des marchés de l'énergie en 2007, les consommateurs peuvent choisir librement leur fournisseur d'énergie (article L. 331-1 du code de l'énergie) pouvant être soit un fournisseur historique (EDF, Engie.) soit un fournisseur alternatif (Planète Oui, Total Direct Energie, Enercoop.). Alors que les offres étaient définies aux tarifs réglementés de vente fixés (TRV) par les pouvoirs publics, elles sont soumises aux offres de marchés avec fixation libre du prix depuis le 1er janvier 2020. Par conséquent, il n'est plus possible pour une collectivité de contracter une offre aux tarifs réglementés de vente et tous les consommateurs disposant d'un contrat en vigueur soumis aux TRV devaient choisir une offre de marché avant fin 2020.
Fournisseur historique		Un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).
Foyer		Démonstration absolue du lien entre l'habitat et le confort de chauffage. – Espace ouvert aménagé dans une maison pour y faire du feu. → âtre. Feu qui brûle dans cet espace. – Partie fermée (d'un appareil de chauffage) où brûle le combustible. Le foyer d'une chaudière. – Lieu où habite la famille. → demeure, maison. – La famille. Le foyer conjugal. → domicile. Fonder un foyer, se marier. → ménage. Femme* au foyer. Foyer monoparental. Foyer fiscal. au pluriel Soldat qui rentre dans ses foyers, chez lui. – Local servant de lieu de réunion, d'asile. Foyer d'étudiants, de jeunes travailleurs. La vidéo d'un feu de cheminée filmé en plan fixe a été la série la plus regardée sur Netflix le jour de Noël et a été classée 7ème dans le monde.

		Les auteurs s'accordent sur le fait que le foyer constituait un centre de gravité en architecture. Ils affirment que sa disparition au profit d'autres modes de chauffage a profondément modifié l'usage des espaces. Indépendamment de son efficacité calorifique (souvent très faible avec un feu ouvert), le fait d'entendre et de voir un feu permettrait d'améliorer le confort global en hiver. On parle de confort global pour inclure l'ensemble des paramètres du confort (acoustique, lumineux, etc.) en plus du confort thermique.
Fraction solaire		Fraction en pourcent de la partie d'eau chaude produite par un système solaire. Elle représente le rapport entre la production énergétique annuelle du système solaire et les besoins énergétiques totaux annuels nécessaires à la production d'eau chaude sanitaire.
Fragmentation écologique		Une infrastructure (route, autoroute, voie ferrée, lotissement, zone commerciale...) coupe un milieu naturel en plusieurs morceaux. Les conséquences sont nombreuses : – diminution des déplacements de la faune ; – isolement des populations animales et végétales ; – baisse de la diversité génétique ; – augmentation de la mortalité (collision avec les véhicules) ; – diminution de la résilience des écosystèmes face au changement climatique. C'est pour limiter cette fragmentation que les politiques de trame verte et bleue cherchent à reconnecter les habitats naturels.
Fragmentation écopaysagère		La notion de fragmentation ou de morcellement des écosystèmes / des habitats / écopaysagère(er) / écologique englobe tout phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation.
Fragmentation urbaine		La fragmentation est le morcellement du paysage et des écosystèmes* en îlots (= petites surfaces isolées) par des barrières le plus souvent liées aux aménagements humains (routes, voies ferrées,

		urbanisation, certaines cultures, berges artificielles, etc.).
Frais ou taxes d'élimination anticipée		Facturés ou prélevés au point de vente à partir d'estimations, ils permettent de faire internaliser aux producteurs et aux consommateurs les coûts de gestion des déchets.
France 2030		Ce plan d'investissement de 54 milliards d'euros s'inscrit dans la lignée du plan France Relance. Il doit permettre de rattraper le retard de la France dans certains secteurs historiques. Il vise aussi la création de nouvelles filières industrielles et technologiques. Ce plan poursuit la stratégie du Gouvernement en faveur de l'investissement, de l'innovation et de la réindustrialisation. Il poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire, à l'horizon 2030. 3- Mieux produire 1. favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035, et soutenir l'innovation de rupture dans la filière 2. devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030 3. décarboner l'industrie afin de respecter l'engagement de baisser, entre 2015 et 2030, 35% des émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur. 4. produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides 5. produire en France, d'ici 2030, le premier avion bas-carbone. 4- Mieux vivre 6. investir dans une alimentation saine, durable et traçable, afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire sur laquelle la France est un pays leader 7. produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers, les maladies chroniques, dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain

		8. placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs, et des technologies immersives. 5. Mieux comprendre le monde 9. prendre toute la part dans l'aventure spatiale 10. investir dans le champ des grands fonds marins.
France chaleur urbaine		France Chaleur Urbaine a pour objectif de faire connaître les réseaux de chaleur au plus grand nombre, de faciliter les démarches de raccordement en assurant la mise en relation entre prospects et gestionnaires des réseaux, et de mettre des outils à disposition de l'ensemble des parties prenantes pour accélérer le développement des réseaux. France Chaleur Urbaine est portée par La Fabrique Numérique de l'Ecologie (MTE-MCT). Ce service numérique est sponsorisé par Agence de la transition écologique, Direction générale de l'Energie et du Climat, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France. France Chaleur Urbaine a été nommé service numérique à impact national 2024.
France Hydrogène		Réunissant 400 membres, France Hydrogène fédère les acteurs de la filière française de l'hydrogène structurés sur l'ensemble de la chaîne de valeur : des grands groupes industriels développant des projets d'envergure, des PME-PMI et start-ups innovantes soutenues par des laboratoires et centres de recherche d'excellence, des associations, pôles de compétitivités et des collectivités territoriales mobilisés pour le déploiement de solutions hydrogène.
France Nature Environnement	**FNE**	France Nature Environnement (FNE) est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Créée en 1968 sous le nom de Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), elle est reconnue d'utilité publique en 1976. Elle est la porte-parole d'un mouvement de plus de 6 000 associations, regroupées au sein de 47 organisations adhérentes,

		dans l'Hexagone et en outre-mer. Le logo de la fédération est le hérisson et sa signature est Unis pour un monde vivable.
France Renouvelables		Anciennement France énergie éolienne, est l'association représentative de la filière éolienne en France puis des énergies renouvelables électriques. L'association est fondée en 1996 par Jean-Yves Grandidier, président fondateur de Valorem, et Jean-Michel Germa, fondateur de la Compagnie du vent. L'association représente alors la filière éolienne en France. En 2023, l'association se renomme France renouvelables pour représenter des énergies renouvelables électriques (éolien, solaire ...) et les solutions de stockage et de flexibilités associées.
France Rénov'		Pour conseiller les ménages dans leurs projets de rénovation de leur logement, accélérer la transition énergétique dans l'habitat et accompagner davantage de ménages vers des rénovations performantes, le gouvernement a créé France Rénov' en janvier 2022, Piloté par l'ANAH, ce service public a un objectif, celui d'être un point d'entrée unique pour tous les travaux de rénovation de l'habitat privé : initialement consacré aux travaux de rénovation énergétique, il est dédié à tous les travaux d'amélioration de l'habitat. Il permet d'obtenir des réponses neutres, gratuites et sur mesure pour construire un projet de travaux adapté à ses besoins et à ses moyens.
France ruralités revitalisation		Au 1er juillet 2024, le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) remplacera les zones de revitalisation rurale (ZRR). L'objectif de ce changement est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux vulnérables. Certaines communes non reclassées zones FRR resteront en ZRR.
France urbaine		France urbaine est une organisation représentant, de manière pluraliste, l'ensemble des grandes villes de France et leurs métropoles, communautés urbaines ou

		communautés d'agglomération. France urbaine a été créée le 6 novembre 2015 par la fusion de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et de l'Association des communautés urbaines de France (ACUF). Elle a commencé ses activités le 1er janvier 2016. Les journées nationales de France urbaine sont l'occasion d'échanges entre élus locaux et des ministres. L'association réunit et représente en 2023 les 22 métropoles et les grandes villes du pays.
France Villes & Territoires Durables		France Villes et territoires Durables (FVD) est une association loi 1901 créée en 2019, suite à la convergence de l'Institut pour la Ville Durable (IVD) et le réseau Vivapolis initié par l'Etat. Elle a pour mission d'accélérer la transformation durable et résiliente des territoires à partir de 4 leviers d'actions – sobriété, résilience, inclusion et créativité – définis dans son Manifeste pour la ville et les territoires durables. Dans un contexte de dérèglement climatique rapide, France Villes et territoires Durables se positionne avant tout comme un do-tank orienté solutions. Elle repère, capitalise et rediffuse le plus largement possible les meilleurs outils, méthodes, solutions et réalisations pour aider les territoires à accélérer leur transition durable et à démultiplier l'impact de leurs projets. Acteur clé et singulier dans son écosystème, France Villes et territoires Durables fédère toutes les parties prenantes professionnelles de la ville durable, réunies au sein de quatre collèges à la gouvernance équilibrée : les collectivités locales leaders et leurs associations, les entreprises de toutes tailles (groupes français mais aussi TPE), l'État (administration centrale et opérateurs spécialisés) et les experts de la ville (en particulier les organisations professionnelles nationales).
Franchissement		Ecoulement au-dessus de la crête d'un ouvrage par paquets de mer (vagues).

Fraude à la taxe carbone		La fraude à la TVA sur les quotas de carbone, parfois improprement appelée fraude à la taxe carbone, est une fraude à la TVA effectuée lors des achats-reventes à la bourse du carbone, bourse qui est mise en place dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de CO_2 institué en 2005 par l'Union européenne.
Free Cooling		Mode de production utilisant la fraîcheur de l'air extérieur, des eaux de rivière, des lacs, de la mer ou des sols pour refroidir l'eau du réseau de distribution. Les machines de production sont moins sollicitées, limitant ainsi la consommation d'électricité. C'est aussi une méthode qui est une méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des ordinateurs et la température de l'air extérieur afin d'aider au système de refroidissement à eau. Il existe deux types de Free Cooling différents. Le Free Cooling diurne et le Free Cooling nocturne. Le principe de fonctionnement d'un système de refroidissement passif en journée consiste à surventiler un bâtiment en utilisant la fraîcheur de l'air extérieur. Pour que le Free Cooling diurne soit possible, il faut toutefois que la température extérieure soit moins importante que la température intérieure. De plus, de grands débits d'air seront indispensables pour pouvoir surventiler le bâtiment puisque la capacité frigorifique de l'air extérieur reste tout de même faible.
Free Driver		Le problème du free driver, est le risque que si le coût des technologies n'est pas prohibitif, un pays moyennement riche pourrait décider unilatéralement de modifier le climat de la planète. Exemple : L'Allemagne sort unilatéralement du nucléaire et revient au charbon pour produire son électricité, dans une démarche inverse, l'Australie étudie actuellement la possibilité de refroidir rapidement la Grande Barrière de Corail pour éviter sa disparition. Mais le climat ne respecte pas les frontières nationales. Ainsi, un projet d'ingénierie climatique dans un pays serait susceptible d'affecter les températures et les précipitations

		dans les pays voisins. Cela pourrait être une bonne ou une mauvaise chose pour les cultures, l'approvisionnement en eau et les risques d'inondation. Cela pourrait avoir des conséquences inattendues à large échelle.
Frein-vapeur		Ecran souple permettant de réguler les transferts de vapeur d'eau à l'intérieur d'une paroi, en plus d'assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment. Un "frein-vapeur" s'oppose relativement faiblement à la diffusion de vapeur d'eau. Si ce terme est toujours en attente d'une définition spécifique, on l'utilise généralement pour des matériaux ayant un coefficient Sd (voir Résistance à la diffusion de vapeur d'eau) compris entre 1,5 et 5 m.
Frein-vapeur hygrovariable		Ecran souple permettant de réguler les transferts de vapeur d'eau à l'intérieur d'une paroi, en plus d'assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment. Un "frein-vapeur hygrovariable" possède une perméabilité à la vapeur d'eau évoluant selon le taux d'humidité relative de l'air. Il est généralement plutôt fermé en hiver, pour empêcher la vapeur d'eau d'entrer dans la paroi, et ouvert en été, pour lui permettre de sécher côté intérieur. Cette membrane possède un coefficient Sd (voir Résistance à la diffusion de vapeur d'eau) variable. Il peut par exemple être compris entre 0,25 et 10 m.
Fresque du Climat		La fresque du climat est une association loi de 1901 française, fondée en décembre 2018, portée par l'ambition de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux climatiques à travers son atelier pédagogique et collaboratif, adapté à tous les publics. Animé par la communauté de fresqueurs et fresqueuses, l'atelier mise sur l'intelligence collective et permet de comprendre les causes et conséquences des changements climatiques en 3h. L'outil repose sur un jeu de 42 cartes, traduites dans plus de 45

		langues, dont le contenu est issu des rapports scientifiques du GIEC.
Friche industrielle		Correspond à un espace bâti ou non, abandonné depuis plusieurs années, anciennement utilisée pour des activités industrielles, artisanales ou commerciales (anciennes mines, usines à gaz, usines chimiques et pétrochimiques, décharges sauvages, anciens terrains militaires, stations-services désaffectées ... etc). Ces friches industrielles sont souvent situées en des lieux stratégiques, leur réhabilitation est un enjeu économique et est devenue une solution d'avenir pour une ville durable afin de contenir l'explosion de l'étalement urbain. Elles se situent généralement en première ceinture périphérique des villes d'où l'importance de réexploiter ces zones. Ces espaces délaissés présentent souvent des problématiques de pollution (pollution de sols, eaux de surface et souterraines, gaz du sol et amiante) à cause de leur passé industriel lourd. La dépollution des friches industrielles est donc un enjeu majeur de reconversion. Lors du dépôt de permis de construire, une attestation de compatibilité avec l'usage futur (PC16-5 ou 6) selon la norme NFX 31-620-5 sera à fournir.
Friche urbaine		Terrain laissé à l'abandon, ou utilisé à titre transitoire, en milieu urbain, dans l'attente d'une nouvelle occupation.
Fridays For Future		Mouvement international de grèves pour le climat fondé par Greta Thunberg. Mené et organisé par des jeunes, né en août 2018. Il a débuté après que Greta Thunberg, alors âgée de 15 ans, et d'autres jeunes militants se soient assis devant le Parlement suédois chaque jour d'école pendant trois semaines pour protester contre l'inaction face à la crise climatique. Elle a publié des photos et des vidéos de son action sur Instagram et Twitter, qui sont rapidement devenues virales.

Frugalité		FRUGALITÉ HEUREUSE & CRÉATIVE Frugal dérive de frux, fruit en latin. La frugalité est la juste récolte des fruits de la terre, la provision de fruits, la moisson. La frugalité est définie comme un trait de style de vie unidimensionnel caractérisé par le degré auquel les consommateurs sont à la fois restreints dans leurs acquisitions et ingénieux dans l'utilisation des biens et services économiques pour atteindre des objectifs à long terme. La frugalité peut être vue comme une approche coopérative, sociale et solidaire de la sobriété. Contrairement à la sobriété, la frugalité constitue une vision "positive" de l'usage de nos ressources.
Frutiger Eco		 Frutiger Eco est une large sous-esthétique de Frutiger Aero* qui se concentre sur les énergies renouvelables, la vie en harmonie avec la nature et l'incorporation de thèmes et d'architectures futuristes centrés sur la durabilité. Elle était répandue dans les images, la publicité et le design graphique du milieu des années 2000 et du début des années 2010, visant à sensibiliser au changement climatique tout en encourageant l'optimisme à travers des visuels représentant un avenir utopique écologique et avancé. *Frutiger Aero, également appelé Web 2.0 Gloss, était un style de design très répandu qui a dominé divers domaines, notamment la publicité, les médias, les images de stock et la technologie, de 2004 à 2013 environ. Émergeant après l'esthétique Y2K, Frutiger Aero se distingue par son utilisation extensive du skeuomorphisme, des textures brillantes, des palettes de couleurs vibrantes (en particulier les verts et les bleus) et des éléments inspirés de la nature tels que des ciels nuageux, des poissons tropicaux, de l'eau et des bulles. L'esthétique présente également des reflets, des effets bokeh, des motifs Abstract Tech, des dégradés inspirés des aurores et l'utilisation fréquente de la police Frutiger.

Fuel powerty		L'European fuel Poverty and Energy Efficiency - EPEE propose trois causes principales à la base de la précarité énergétique. 1. les bas revenus des ménages, créant une inadéquation entre les ressources financières et les charges des logements, 2. ensuite la mauvaise qualité des logements, en particulier l'habitat ancien, pourvus de systèmes de chauffage inadaptés, d'une isolation défectueuse ou inexistante, et soumis à une forte humidité, 3. enfin la dernière cause est le prix de l'énergie qui est en augmentation constante, s'agissant aussi bien du gaz que de l'électricité.
Fuel switching		Le "fuel switching" fait référence au passage de combustibles riches en carbone à des combustibles moins riches en carbone ou à faible teneur en carbone (par ex. : passer du mazout au gaz naturel).
Fuite d'air		Mouvement incontrôlé d'air vers l'extérieur d'un bâtiment, qui ne se fait pas dans l'objectif spécifique et planifié d'évacuer de l'air vicié ou de faire entrer de l'air frais.
Fuite de carbone		La fuite de carbone correspond à l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre imputable aux délocalisations de productions en dehors de l'Union européenne décidées en raison de l'impossibilité pour les entreprises concernées de répercuter les augmentations de coûts induites par le système d'échange de quotas d'émissions (SEQE ou ETS en anglais) sur leurs clients sans subir d'importantes pertes de parts de marché au profit de concurrents de pays tiers. Cette situation pourrait entraîner une augmentation de leurs émissions totales. Le risque de fuite de carbone peut être plus élevé dans certaines industries à forte consommation d'énergie.
Funding & Tenders		Portail porte d'entrée vers les opportunités de financement de l'Union européenne, où les organisations et les particuliers peuvent trouver des appels d'offres,

		soumettre des propositions et gérer des projets. Outil de l'UE pour impulser des initiatives dans des secteurs clés tels que la recherche, l'innovation et le développement durable
Futurs énergétiques 2050		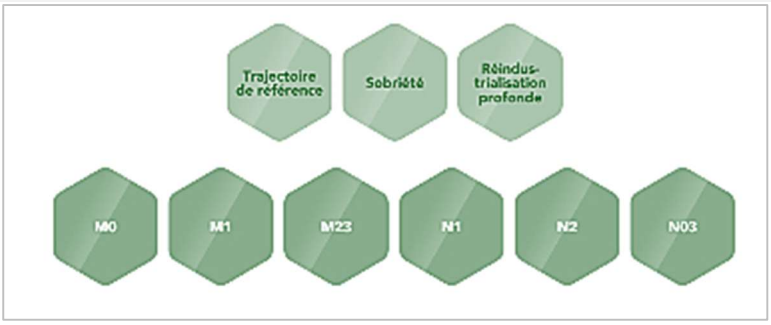 En réponse à une saisine du Gouvernement, RTE a lancé en 2019 une large étude sur l'évolution du système électrique intitulée Futurs énergétiques 2050. Trois trajectoires de consommation sont adossées à chacun des scénarios de mix électriques de l'étude Futurs énergétiques 2050. Une trajectoire dont le cadrage repose largement sur les hypothèses de la SNBC, une trajectoire intégrant des hypothèses fortes de sobriété et une trajectoire intégrant une réindustrialisation profonde. Les Futurs énergétiques 2050 s'articulent autour de 6 scénarios de mix de production permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 : 3 scénarios sans relance du nucléaire, 3 scénarios avec relance du nucléaire.

Kaldée
Stratégie & Cités

G

G (étiquette DPE)	**G**	Aujourd'hui, le DPE est un document synthétique d'information qui comprend les mentions opposables suivantes : une classification énergétique et climatique du logement allant de A à G, une estimation de la consommation énergétique moyenne du logement, de ses émissions de gaz à effet de serre et de ses principales sources de déperdition d'énergie (murs, toiture, chauffage, ventilation, fenêtre ou sol). Les logements classés G ont une consommation en énergie primaire supérieure à 420 kWh/m²/an ou émettent plus de 100 kg CO2 eq/m²/an.
Gain net de biodiversité	**BNG**	En anglais, Biodiversity net gain – BNG. Approche du développement et/ou de la gestion des terres qui vise à laisser l'environnement naturel dans un état sensiblement meilleur qu'il ne l'était auparavant.
Gain solaire		Augmentation de la température dans un espace, un objet ou une structure due au rayonnement solaire incident. Dans les bâtiments, cette augmentation de température est le résultat d'un rayonnement à ondes courtes, absorbé par l'intérieur d'un bâtiment, directement à travers une ouverture telle qu'une fenêtre ou indirectement par la structure, voire les deux. Un bâtiment peut conserver ce gain solaire en ayant une masse thermique élevée ou peut l'éviter en utilisant des matériaux réfléchissants et une isolation. Dans les climats plus chauds, le gain solaire peut être bénéfique en hiver, cependant, avec des heures

		d'ensoleillement plus longues et un ensoleillement plus intense pendant les mois d'été, cela peut créer des problèmes de surchauffe et un besoin de systèmes de ventilation et de refroidissement.
Gamification environnementale		Méthode ludique utilise les mécaniques de jeu pour engager les collaborateurs dans la transition écologique. Les programmes structurés génèrent +67% de participation aux initiatives vertes (Deloitte 2024). Leviers d'action : Défis collectifs de réduction carbone, récompenses sur objectifs atteints, classements d'équipe transparents, feedback temps réel sur impact environnemental. Les entreprises combinant gamification et RSE réduisent leur empreinte de 22% en moyenne sur 18 mois.
Gap analysis – CSRD (analyse d'écart)		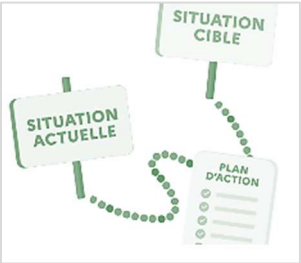 L'analyse d'écart est un processus qui permet de comparer la situation actuelle d'une entreprise avec une situation cible ou souhaitée. Elle vise à identifier les écarts entre les deux états, qu'il s'agisse de compétences, de processus, de performances ou de conformité réglementaire. Dans le contexte du reporting de durabilité, une analyse d'écart permet aux entreprises de déterminer dans quelle mesure leurs pratiques actuelles de reporting répondent aux exigences de normes telles que les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) prévues par la CSRD.
Garantie de capacité		La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010 établit le dispositif du mécanisme de capacité. Le code de l'énergie, aux articles L335-1 et suivants, décrit ce mécanisme de capacité comme suit : Chaque fournisseur d'électricité contribue, en fonction des caractéristiques de consommation de ses clients, en puissance et en énergie, sur le territoire métropolitain continental, à la sécurité d'approvisionnement en électricité. Ainsi, afin d'éviter lors des périodes de grands froids des hivers à venir, toute pénurie d'électricité, chaque fournisseur est responsable de la

		consommation de ses clients et doit pouvoir justifier de sa capacité à fournir en électricité ses clients, sans provoquer de Black-out. Ceci est assuré en déclarant à RTE, qui vérifie, valide et enregistre les déclarations, toutes les capacités de production électriques ainsi que les capacités d'effacement de certains consommateurs. De ce fait, RTE, en fonction des prévisions de consommation, est assuré ou non que les périodes de pointes soient couvertes à la fois par des capacités de production suffisantes ainsi que des possibilités d'effacement de la consommation qui réduisent les besoins en électricité pour une période donnée. Ces déclarations de capacités sont appelées garanties de capacité. Celles-ci seront échangeables ou monnayables auprès des fournisseurs sur le marché de capacité. Ceci assurera aux producteurs d'énergies renouvelables qui vendront plus fort que le prix de référence un revenu complémentaire intéressant.
Garantie d'origine	**GO**	Certificat électronique émit par un producteur d'électricité permettant de certifier la production d'un MWh d'électricité d'origine renouvelable. Ce certificat peut être vendu à un fournisseur d'énergie qui le revend ensuite au consommateur final dans le cadre d'une offre dite d'électricité verte. La Garantie d'Origine permet donc de s'assurer qu'un MWh d'électricité d'origine renouvelable a été injecté dans le réseau, mais pas que les électrons correspondants ont été consommés par l'acheteur final.
Gaspillage énergétique		Gaspillage de sources d'énergie, en particulier de carburants et d'électricité, et le manque d'efficience énergétique. Ce dernier concerne nombre de dispositifs d'exploitation, transports, transformation, consommation ou élimination de ressources, de production de biens ou services, de modes de transport ou élimination de matières (minérales, organiques, chimiques...).
Gaz associé		Le gaz associé est présent en solution dans le pétrole, séparé de ce dernier lors de l'extraction. Il a longtemps été considéré comme un déchet et, en tant que tel, été détruit en torchère, ce qui est un gaspillage énergétique et une pollution inutile, qui a au moins l'avantage d'atténuer le réchauffement

		climatique car le potentiel de réchauffement global du CO2 est 28 fois moindre que celui du méthane. Il est de plus en plus réinjecté dans le gisement géologique (ce qui contribue à y maintenir la pression afin de maximiser l'extraction du pétrole) ou valorisé énergétiquement. En 2016, près de 150 km3 étaient encore brûlés en torchère par an, en légère baisse d'environ 10 % en 20 ans malgré la progression de près de 20 % de l'extraction de gaz naturel.
Gaz biogénique		Il est issu de la fermentation par des bactéries de sédiments organiques. À l'instar de la tourbe, c'est un combustible fossile mais dont le cycle est relativement rapide. Les gisements biogéniques (environ 20 % des réserves connues de gaz conventionnel) sont en général petits, dispersés et situés à faible profondeur. Il a moins de valeur (par mètre cube) que le gaz thermogénique, car il contient une part significative de gaz non combustibles (dioxyde de carbone notamment) et ne fournit pas d'hydrocarbures plus lourds que le méthane
Gaz de charbon		La houille contient naturellement du méthane et du dioxyde de carbone dans ses pores. Historiquement, ce gaz a surtout été connu pour la menace mortelle qu'il présente sur la sécurité des mineurs - il est alors resté dans la mémoire collective sous le nom de grisou. Son exploitation est en plein développement, en particulier aux États-Unis. L'exploitation porte sur des strates de charbon riches en gaz et trop profondes pour être exploitées de façon conventionnelle. Il y a eu des essais en Europe, mais la plupart des charbons européens sont assez pauvres en méthane. La Chine s'intéresse de plus en plus à l'exploitation de ce type de gaz naturel.
Gaz de schistes		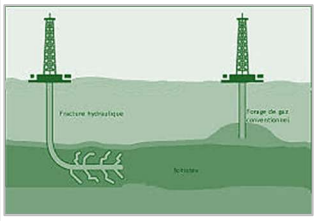 Certains schistes contiennent du méthane issu de la dégradation du kérogène présent dans le schiste et piégé dans ses feuillets et micro-fissures. Ce gaz est présent en faible concentration dans un énorme volume de roche), ce qui exige une technique spécifique.

		Depuis 2004, la technique principalement retenue est la fracturation hydraulique associée à un forage horizontal dirigé. Elle permet d'atteindre et de disloquer un plus grand volume de schiste avec un seul forage. Le schiste est pré-fracturé par des trains d'explosions puis une injection sous très haute pression d'un fluide de fracturation constitué d'eau, de sable et d'additifs (toxiques pour certains) étend cette fracturation. Chaque puits peut être fracturé (stimulé) plusieurs dizaines de fois. Chaque fracturation consomme de 7 à 28 millions de litres d'eau dont une partie seulement est récupérée. Cette pratique, notamment aux États-Unis, est de plus en plus contestée, dénoncée comme affectant le sous-sol, les écosystèmes en surface et la santé. Les fuites de gaz semblent fréquentes et pourraient contaminer des puits. L'utilisation de produits toxiques risque de polluer les nappes phréatiques. L'eau de fracturation remonte avec des contaminants indésirables pour la santé et les écosystèmes (sels, métaux et radionucléides) pour toute personne vivant près d'une source d'extraction. L'exploitation en France demeure fortement décriée. Jean-Louis Borloo, comme ministre de l'Écologie, a autorisé les premiers forages exploratoires dans le sud de la France avant que le gouvernement n'annule ces autorisations.
Gaz (consommation)		En 2021, l'Union européenne (UE) a consommé 400 milliards de mètres cubes de gaz.
Gaz à effets de serre	**GES**	Par gaz à effet de serre, on entend un gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur reçue par le solaire dans l'atmosphère. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère se traduit par une hausse de sa température. Certains gaz sont d'origine naturelle (vapeur d'eau par exemple) et/ou issues des activités humaines, les gaz fluorés. La vapeur d'eau (H2O), le dioxyde de carbone (CO2), l'oxyde nitreux (N2O), le méthane (CH4) et l'ozone (O3) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère terrestre.

		Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont exprimées en kgeqco2/m2.
Gaz d'enfouissement		Les déchets solides municipaux contiennent des portions importantes de matières organiques qui produisent une variété de produits gazeux lorsqu'ils sont déposés, compactés et recouverts dans des sites d'enfouissement. Les bactéries anaérobies se développent dans un environnement sans oxygène, ce qui entraîne la décomposition des matières organiques et la production principalement de dioxyde de carbone et de méthane. Le dioxyde de carbone est susceptible de s'échapper de la décharge car il est soluble dans l'eau. Le méthane, en revanche, qui est moins soluble dans l'eau et plus léger que l'air, est susceptible de migrer directement dans l'atmosphère.
Gaz de haut fourneau	**GHF**	Le GHF est obtenu comme sous-produit de l'activité des hauts fourneaux. Il est récupéré à partir des hauts fourneaux et utilisé partiellement au sein de l'usine et partiellement dans d'autres procédés de l'industrie de l'acier, ou dans des centrales électriques équipées de dispositifs pour le brûler. Le gaz des fourneaux d'acier à l'oxygène, sous-produit de la production d'acier dans les hauts fourneaux à l'oxygène, fait partie de cette catégorie. Il est appelé gaz de convertisseur.
Gaz naturel		Mélange d'hydrocarbures légers (principalement du méthane) extrait de gisements souterrains. Le gaz naturel, ou gaz fossile, est un mélange gazeux d'hydrocarbures constitué principalement de méthane, mais comprenant généralement une certaine quantité d'autres alcanes supérieurs, et parfois un faible pourcentage de dioxyde de carbone, d'azote, de sulfure d'hydrogène ou d'hélium. Naturellement présent dans certaines roches poreuses, il est extrait par forage et est utilisé comme combustible fossile ou par la carbochimie. Le méthane est généralement valorisé par le gaz de synthèse en méthanol. La déshydrogénation oxydative de l'éthane conduit à

		l'éthylène, qui peut être converti en oxyde d'éthylène, éthylène glycol, acétaldéhyde ou autres alcènes. Le propane, un alcane, peut être converti en propylène ou peut être oxydé en acide acrylique et acrylonitrile. Sa part dans la production mondiale d'énergie primaire a progressé rapidement, de 19,3 % en 1990 à 23,2 % en 2022. Sa production mondiale s'est accrue de 107 % en 33 ans, de 1990 à 2023, dopée par l'exploitation des gaz non conventionnels). Le gaz naturel est en 2022 la troisième source d'énergie primaire utilisée dans le monde, représentant 23,2 % de la consommation, après le pétrole (29,9 %) et le charbon (28,2 %).
Gaz naturel synthétique	**GNS**	Produit manufacturé chimiquement similaire au gaz naturel à bien des égards, issu de la conversion ou du reformage d'hydrocarbures pétroliers. Il peut facilement remplacer ou être interchangé avec le gaz naturel de qualité pipeline.
Gaz de Pétrole Liquéfié	**GPL**	Mélange de butane et propane sous pression.
Gaz Réseau Distribution France	**GRDF**	Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, la directive européenne de 2003 a imposé la séparation juridique des activités de distribution de gaz naturel de celles de production et de fourniture d'énergie. Ancienne direction de Gaz de France, GRDF a été créée le 1er janvier 2008 et est aujourd'hui une filiale indépendante du groupe Engie. À cette date, l'entreprise a hérité des activités de distribution de gaz naturel de Gaz de France. Aujourd'hui, GRDF est une société anonyme. La distribution du gaz est une mission de service public sous l'autorité de l'Etat qui définit la politique énergétique du pays, de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui est en charge de la surveillance du marché de l'énergie en France et des collectivités territoriales qui sont en charge de la distribution de l'énergie à leur échelle et qui, propriétaire du réseau, en confient à GRDF la prise en charge. Dans le cadre de cette mission de service public, GRDF est en charge de la conception, de la construction, de l'entretien et de l'exploitation du réseau de distribution de gaz. Ce réseau est le plus

		important d'Europe (205 809 km) et couvre 9 500 communes
Gaz de référence		Le dioxyde de carbone est considéré comme le gaz de référence, son potentiel de réchauffement global est fixé arbitrairement à 1.
Gazole Non Routier	**GNR**	Carburant destiné à l'alimentation des engins mobiles non routiers, c'est-à-dire les véhicules et matériels qui ne circulent pas sur le réseau routier ouvert à la circulation publique, notamment dans les secteurs agricoles, forestiers, fluviaux ou des travaux publics. L'arrêté du 21 avril 2026 supprime la possibilité de dérogation de la teneur en soufre du gazole non routier, du gazole non routier dénommé "GNR B30" et du gazole non routier paraffinique de synthèse ou obtenu par hydrotraitement dénommé GNR XTL.
Gazon		En France, les pelouses engazonnées couvrent ainsi 1,7 million d'hectares — jardins privés, terrains de sport, accotements routiers ou espaces publics — soit l'équivalent de trois départements. Et pour la Société française des gazons, ces espaces « participent à la régulation thermique en milieu urbain, à l'infiltration des eaux de pluie et au stockage de carbone dans les sols ». Aux USA, c'est plus de 65 millions d'hectares — soit plus que la superficie occupée par toute autre culture, y compris le blé et le maïs. Mais les défauts des gazons sont très nombreux du point de vue de l'impact environnemental : Un gazon est très exigeant en intrants, en eau : il faut l'arroser, et en énergie carbonée ou électrique, il faut le tondre en permanence. Enfin, il ne tolère aucune biodiversité, y compris dans le sous-sol avec la multiplication de l'usage des désherbants sélectifs.
Generalized Split-Window	**GSW**	Méthode pour calculer la LST (Température de Surface Terrestre) en utilisant deux mesures infrarouges proches (10,8 µm et 12,0 µm). Elle est dite semi-empirique, car elle repose à la fois sur des équations théoriques et sur des ajustements basés sur des données réelles, ce qui la rend plus

		rapide et pratique que des calculs purement physiques.
Générations Futures		Générations Futures est une association de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'Ecologie depuis 2008 (renouvellement obtenu en 2014, 2019 et 2023), et reconnue d'intérêt générale. Générations Futures a pour objectifs de dénoncer les effets néfastes des polluants chimiques en général et des pesticides en particulier et de promouvoir leurs alternatives au premier rang desquelles la bio. L'association a été fondée en 1996 (anciennement nommée le Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures ou MDRGF) par un ingénieur agronome, Georges Toutain, et un enseignant, François Veillerette, coauteur de l'ouvrage de référence « Pesticides, révélations sur un scandale français », paru chez Fayard en 2007. Générations Futures mène de multiples actions (enquêtes, colloques, recours juridiques, campagne de sensibilisation...) pour informer sur les risques de diverses pollutions (les substances chimiques en général et les pesticides en particulier) et promouvoir des alternatives à ces produits menaçants la santé et l'environnement.
Génie climatique		Le génie climatique est une branche de la physique qui traite du domaine du chauffage, de la climatisation, de la ventilation, de la régulation et de ses applications. L'étude du domaine se réalise en physique, l'application se fait dans le domaine industriel et dans le BTP.
Génie écologique		Le génie écologique est un concept qui a vu le jour durant les années 1960. Il a pour objectif de réparer les écosystèmes dégradés et relancer leurs capacités naturelles de résilience. Deux écologues américain (Mitsch) et danois (Jorgensen) l'ont défini comme la conception d'écosystèmes durables intégrant la société humaine avec son environnement naturel pour le bénéfice des deux.

Genre		Le concept de genre est fondé sur l'idée que le sexe n'est pas qu'affaire de biologie, autrement dit qu'il existe une construction sociale et culturelle des différences entre les sexes (« On ne naît pas femme, on le devient », Beauvoir. Compris comme l'ensemble des valeurs et des normes intériorisées par les individus et structurées par l'idée d'une différence et d'une hiérarchie (l'une et l'autre à la fois naturalisées et indissociables) entre "masculin" et "féminin", traverse en effet la création artistique (c'est-à-dire tant les modalités de la production intellectuelle ou sociale que les productions elles-mêmes), comme il traverse toute pratique collective.
Gentrification		Processus essentiellement urbain par lequel la population d'un quartier, ou d'une ville dans son ensemble, se modifie au profit de classes sociales favorisées dont l'installation se fait au détriment des classes plus modestes qui l'occupaient auparavant. Il en résulte une transformation plus ou moins rapide du statut social et économique du quartier ou de la ville concernés.
Gentrification rurale		Processus par lequel des groupes sociaux disposant de capitaux économiques, culturels et sociaux supérieurs aux populations antérieures investissent des espaces ruraux et contribuent à la recomposition sociale, économique, paysagère de ces espaces en y introduisant progressivement et dans des proportions variables leurs valeurs et représentations.
Gentrification verte		Aussi nommée sur l'anglicisme greentification, cette situation désigne les processus déclenchés par la mise en œuvre d'un programme d'aménagement environnemental relatif aux espaces verts, qui entraînent l'exclusion et le déplacement des résidents politiquement marginalisés. Les améliorations environnementales tendent à accroître la qualité de vie et la valeur des biens immobiliers – notamment avec la montée de la conscience environnementale urbaine – excluant les résidents vulnérables et attirant des résidents nouveaux et plus aisés. Ce phénomène contribue ainsi à la reproduction d'une situation d'injustice environnementale (les risques et les atouts environnementaux étant répartis de manière

		disproportionnée entre les quartiers), tout en se réclamant d'une éthique environnementale. L'étude de la gentrification verte est donc liée à la littérature sur la gentrification et la justice environnementale.
Geobase		GEOBASE est une base de données pluridisciplinaire indexant les résumés et informations bibliographiques dans les domaines de la géographie, de la géologie et de l'écologie. Elle est publiée par Engineering Information, une filiale du groupe Elsevier. GEOBASE comprend 2000 revues évaluées par les pairs et revues périodiques principalement liées aux sciences de la terre, à l'écologie, la géomécanique, la géographie humaine, la géographie physique, la géographie sociale et l'océanographie.
Géochimie environnementale		La géochimie environnementale étudie les processus chimiques naturels et anthropiques qui influencent la composition chimique des sols, des eaux et de l'atmosphère. Elle joue un rôle crucial dans l'analyse des polluants, la qualité de l'eau et le changement climatique.
Geocooling (ou rafraîchissement passif		Le geocooling permet de rafraîchir un bâtiment par simples échanges thermiques. On ne passe alors pas par la PAC (on parle de bypass), et on apporte directement la fraicheur du sous-sol à la surface. Puisque la PAC ne fonctionne pas, les rendements sont extrêmement élevés : de l'ordre de 3000 % à 5000 % (30 à 50 kWh de froid apportés pour 1 kWh d'électricité consommée). Le rafraîchissement et la climatisation par géothermie, s'effectuent en réinjectant la chaleur dans le sol, contrairement à d'autres modes de climatisation plus répandus qui la rejettent dans l'air extérieur. Ils trouvent donc tout leur intérêt en période de canicule où ils ne participent pas à l'apparition d'îlots de chaleur, c'est-à-dire à une hausse globale de la température dans les zones fortement peuplées.

Géodiversité		Ensemble des éléments des sous-sols, sols et paysages qui, assemblés les uns aux autres, constituent des systèmes organisés, issus de processus géologiques (SHARPLES, 1995). Cela concerne autant les phénomènes passés de la Terre (traces de vie, d'écosystèmes et d'environnements), observables dans les sous-sols, sols et paysages, que les phénomènes courants actuels (biologiques, climatiques, atmosphériques) qui agissent sur ces mêmes sous-sols, sols et paysages (EBERHARD, 1997). Diversité géologique, géomorphologique, hydrologique et pédologique ainsi que l'ensemble des processus dynamiques qui les régissent, y compris dans leurs interactions avec la faune, la flore et le climat. L'article L110-1 du Code de l'environnement modifié par la loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises.
Géographie et indicateurs liés au développement durable	**GEOIDD**	Entreprise de cartographie interactive du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère du développement durable, Géoïdd (Géographie et indicateurs liés au développement durable), permet de cartographier de nombreuses informations liées au développement durable sur la métropole et les quatre départements d'outre-mer. Cet outil donne accès, via deux entrées différentes : – à des indicateurs statistiques caractérisant les territoires, – à des données géographiques représentant ces mêmes territoires (données localisées , comme l'occupation des sols, les espaces protégés ou les cours d'eau).
Géoingénierie		La géoingénierie ou géo-ingénierie est l'ensemble des techniques qui visent à manipuler et modifier le climat et l'environnement de la Terre et par extension d'une planète en première intention et à grande échelle. L'objectif est généralement correctif, plus que préventif (le préventif relevant du génie écologique et de l'écoconception). Elle ne doit

		pas être confondue avec la géoingénierie du sous-sol (mines).
Géolocalisation des Mesures compensatoires environnementales	**GEOMCE**	L'outil GéoMCE est une application permettant de bancariser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prescrites dans les autorisations des projets. Les services instructeurs (DDT, DREAL notamment) sont chargés de renseigner cette application au moment de la délivrance des autorisations. Sur cette base, Géoportail met à disposition du public une cartographie des mesures de compensation.
Géonef		Aussi désignée vaisseau terrestre ou sous le terme anglais d'earthship, est une habitation respectant l'environnement, autoconstruite à moindre coût en se basant sur la récupération et le recyclage de matériaux. Elle est conçue pour être autonome des énergies fossiles, autosuffisante en eau, en électricité, pour sa régulation thermique, voire en nourriture.
Géoplateforme		La Géoplateforme est la nouvelle infrastructure nationale, ouverte et collaborative pour la production et la diffusion des géodonnées au service des porteurs de politiques publiques et des collectivités locales, et pour le développement de nouveaux usages de la géodata. Reconnu grand projet numérique de l'Etat, la Géoplateforme répond aux enjeux de souveraineté de la donnée et s'inscrit dans la dynamique des géo-communs soutenue par l'IGN. Opérée par l'IGN, elle se construit depuis 2021 de manière progressive et incrémentale, et offre des fonctionnalités avancées aux structures publiques pour diffuser leurs propres données et s'ouvrir à des communautés contributives. Son ambition est d'être un outil innovant commun au monde public à l'échelle nationale.
Géopolitique des énergies renouvelables et analyse prospective de la transition	**GENERATE**	Projet mené en partenariat avec l'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (IFPEN) et financé par l'Agence nationale de la Recherche

énergétique		(ANR). Le lancement de ce projet a eu lieu en janvier 2018 pour une durée de deux ans. Son objectif est d'analyser les conséquences économiques, géopolitiques et technologiques d'une diffusion des énergies renouvelables (ENR) au niveau mondial. Les travaux se focalisent sur trois enjeux majeurs pour traiter cette question à savoir la criticité des matériaux intégrant les technologies de la transition énergétique, la nouvelle géographie de la propriété intellectuelle des ENR et les interrogations relatives au modèle de développement des pays producteurs d'hydrocarbures dans ce nouveau contexte mondial.
Géoportail		Le Géoportail est une plateforme nationale opérée par l'IGN de diffusion des données couvertes par la directive INSPIRE, directive européenne visant à faciliter la diffusion de l'information géographique. a pour vocation de faciliter l'accès à l'information géographique de référence. Construit dans une logique d'ouverture et d'interopérabilité des données, il s'est régulièrement enrichi de nouvelles données publiques. Favorisant l'accès aux données géographiques pour le grand public depuis 2006, il est aujourd'hui une infrastructure complète qui propose ses services aux particuliers comme aux organismes publics et aux professionnels. Le site Géoportail facilite l'accès à l'information géographique de référence, c'est-à-dire une information publique et de source officielle sur le territoire national. Disposer de données fiables et complètes, remises à jour en permanence, est indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques environnementales et d'aménagement du territoire. Il répond aussi bien aux simples besoins de localisation (localiser une parcelle, rechercher une adresse.), qu'aux besoins de co-visualisation d'informations sur le territoire.
Géosourcé (matériau)		geosource Les matériaux géosourcés sont les matériaux issus de ressources d'origine minérale, tels que la terre crue ou la pierre sèche. En particulier lorsqu'ils sont locaux et peu transformés, les matériaux biosourcés et

		géosourcés présentent généralement une faible empreinte environnementale.
Géothermie		Utilisation de la chaleur stockée sous la surface de la Terre pour produire de l'énergie (chaleur et/ou électricité). Pour capter l'énergie géothermique, on fait circuler un fluide dans les profondeurs de la terre, ou en surface. On distingue habituellement plusieurs types de géothermie, Géothermie superficielle pour le chauffage domestique ou collectif et Géothermie profonde pour l'électricité et chauffage urbain. C'est une énergie renouvelable mais nécessitant maîtrise technique et surveillance environnementale (ex : sismicité, gestion des aquifères). 1 Géothermie de surface : – le captage horizontal au sol (faible profondeur et grande surface), – le captage vertical au sol (petite surface et grande profondeur, 100 m maximum), – le captage vertical sur nappe phréatique (suivant la profondeur de la nappe) – les corbeilles géothermiques. la géothermie peu profonde moins de 150 m à basse température, 2 La géothermie profonde pour la production de chaleur – la géothermie profonde à haute température – la géothermie très profonde à très haute température.
Géothermie flash		Technique de production électrique où de l'eau très chaude sous pression est brusquement détendue en vapeur pour actionner des turbines.
Géothermie profonde		La géothermie profonde consiste à récupérer la chaleur de l'eau contenue dans le sous-sol, dans les aquifères profonds, situés entre 200 et 2 500 mètres de profondeur. Il existe deux voies de valorisation de la chaleur thermique profonde, grâce à la géothermie verticale : La géothermie basse température, ou basse énergie, pour le chauffage et le froid : les gisements

		d'eau vont de 30 à 90 °C, et se situent entre 200 et 2 000 m dans le sous-sol. La géothermie haute température, ou haute enthalpie, pour l'électricité : les vapeurs ou fluides captés sont brûlants, et dépassent les 150 °C. Les régions volcaniques sont généralement des zones propices au forage profond, de 1 500 à 5 000 m, pour produire notamment de l'électricité. Dans l'Hexagone, la géothermie profonde sert principalement à alimenter les installations de chauffage urbain, notamment en Île-de-France grâce à l'aquifère du Dogger -une nappe phréatique localisée sous le Bassin parisien. En 2021, 47 des 833 réseaux de chaleur en France métropolitaine reposaient sur la géothermie directe, selon le ministère de la Transition écologique.
Géothermie profonde de moyenne énergie	**GPME**	(aquifères profonds) La France possède un fort potentiel en géothermie profonde de moyenne énergie. De nombreux aquifères profonds (situés principalement dans les bassins sédimentaires) sont présents sur le territoire. Hormis le Bassin parisien et dans une moindre mesure le Bassin aquitain, la plupart des aquifères profonds sont actuellement inexploités en France alors qu'ils pourraient produire assez de chaleur pour des millions de logements.
Géothermie profonde de haute énergie	**GPHE**	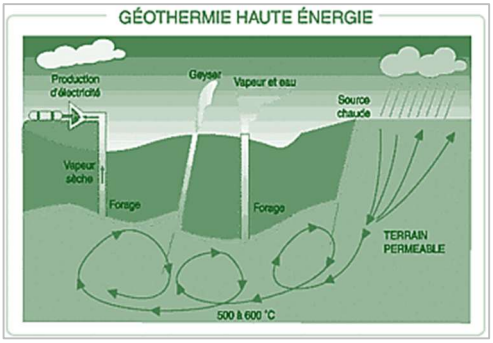 Les zones volcaniques peuvent enregistrer des températures allant jusqu'à 350 °C. En France, l'essentiel des gisements se situe dans les territoires d'outre-mer. Une centrale géothermique fonctionne à Bouillante en Guadeloupe. Les deux unités qui composent la centrale ont une capacité globale de 15,5 MW électriques. Elles sont alimentées en vapeur grâce à deux puits qui exploitent une eau à 250 °C prélevée à partir de forages compris entre 500 et 1 000 mètres de profondeur. Des zones potentiellement intéressantes ont été identifiées en Martinique, à La Réunion et à Mayotte.

		En dehors des zones volcaniques, les fossés d'effondrement constituent aussi des zones favorables à la géothermie profonde. Ces vastes compartiments souterrains se sont affaissés après un bombement de la croûte terrestre et présentent des températures supérieures à 110 °C au-delà de 2 500 mètres. En France, ils se situent essentiellement dans les vallées du Rhin et du Rhône et dans le Massif central. Il existe une centrale de production de chaleur industrielle à Rittershoffen (Bas-Rhin) dans le fossé rhénan. Cette installation d'une capacité de 25 MW thermiques est constituée de deux forages à 2 500 mètres qui permettent d'utiliser une eau à près de 180 °C pour produire de la vapeur, chauffer de l'air et de l'eau sur un site industriel.
Géothermie de surface		La géothermie de surface (ou de très faible énergie) est une énergie renouvelable qui utilise la chaleur du sol pour chauffer ou climatiser des logements. Les calories sont ponctionnées au moyen de capteurs horizontaux ou verticaux, de sondes, de corbeilles géothermiques, de pieux de fondation, ou encore de forages effectués dans des nappes d'eau souterraines. Le choix du dispositif varie selon la typologie du sol, les caractéristiques du projet, les contraintes réglementaires, et le budget disponible.
GES-URBA		Application web permettant de comparer quantitativement les émissions de GES de différents scénarios d'aménagement élaborés dans un SCoT ou un PLU(i).
Gestes et postes de rénovation		L'enquête Tremi permet de détailler les travaux réalisés par les ménages. Chacun de ces travaux est appelé un geste de travaux, cette définition correspond à une action précise de rénovation. Ces gestes peuvent être regroupés par poste. Les sept principaux sont : 1. Toitures / combles 2. Murs 3. Plancher bas 4. Ouvertures 5. Chauffage 6. Eau chaude sanitaire (ECS)

		7. Ventilation et climatisation
Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques	**GASPAR**	Base publique du ministère de la Transition écologique qui recense l'ensemble des procédures administratives relatives aux risques, en particulier : – les plans de prévention des risques naturels et assimilés, miniers et technologiques, – les reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle, – les dossiers départementaux d'information sur les risques majeurs (DDRM), – les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM). Elle est mise à jour directement par les services instructeurs départementaux ou régionaux.
Gestion de la chaîne d'approvisionnement verte	**GCAV**	Intégration de pratiques respectueuses de l'environnement dans les activités de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit de prendre en compte les impacts environnementaux de l'approvisionnement, de la production, du transport et de la distribution, et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire la consommation de ressources et les émissions.
Gestion différenciée des espaces verts		La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, en tenant compte de son utilisation, sa situation. Cette approche s'accompagne souvent d'une augmentation du taux de végétalisation, de la surface boisée et d'une réduction (ou suppression) de l'usage des pesticides et désherbants. Les interventions humaines sont beaucoup plus ciblées pour laisser le vivant se développer. Pour accompagner ce changement, la communication est clé pour éviter une incompréhension de la population face à ces nouvelles pratiques qui peuvent être perçues par certains comme un manque de propreté et d'entretien.

Gestion durable des ressources	**GDR**	Action visant à diminuer les prélèvements sur les ressources naturelles (maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables, récupération, gestion durable de l'eau).
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	**GEPU**	Recouvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. D'après l'article L2226-1 du code général des collectivités locales, cette gestion constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines. La compétence GEPU intègre 3 dimensions : – le patrimoine concerné (les ouvrages), – les missions exercées, – le périmètre géographique.
Gestion et impacts du changement climatique	**GICC**	Le programme de recherche fédérateur sur la gestion et les impacts du changement climatique (GICC), lancé en 1999, est l'un des programmes de recherche financés le gouvernement français. Son objectif est de développer les connaissances en appui aux politiques publiques en considérant le changement climatique sous l'angle de ses impacts, de l'adaptation pour y faire face et des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il importe de mobiliser conjointement des équipes de différentes disciplines : sciences physiques et biologiques pour la connaissance des impacts d'une part, sciences humaines et sociales au regard de l'atténuation et de l'adaptation d'autre part. Dans cette logique pluridisciplinaire et interdisciplinaire le programme est piloté par : – un conseil scientifique qui a pour missions de formaliser les orientations en termes scientifiques pour aboutir à un appel à propositions de recherche, d'expertiser les réponses et les rapports intermédiaires et finaux. Il est composé de personnalités

		choisies pour leurs compétences scientifiques ; – un comité d'orientation qui a pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les projets prioritaires à partir de la présélection réalisée par le conseil scientifique. Il est composé de représentants d'organismes concernés par les problématiques de l'adaptation au changement climatique et de ses impacts. Ils représentent toutes les thématiques traitées au sein du programme.
Gestion Intégrée des Eaux Pluviales	**GIEP**	Ne plus évacuer les eaux de pluie par des réseaux mais les valoriser dans l'aménagement des villes : jardins de pluie, plans d'eau, toitures végétalisées stockantes, chaussées perméables. C'est ce qu'on appelle la gestion intégrée des eaux pluviales, une des solutions pour s'adapter au changement climatique par le développement de la nature en ville, d'îlots de fraicheur, la réalimentation des nappes phréatiques et, par un moindre débordement des réseaux d'eau lors des fortes pluies.
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	**GIRE**	Correspond à l'organisation internationale Integrated Water Resources Management (IWRM) qui a notamment été promue par le Partenariat Mondial de l'eau (GWP), en 2000. Ce programme, associé à une méthode, est axé sur la gestion des bassins versants, considérés à l'échelle du fleuve. L'IWRM est « un processus favorisant le développement et la gestion coordonnés des ressources en eau, du sol et des ressources associées, permettant de maximiser les bénéfices économiques et sociaux, de façon équitable sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux » (GWP, 2000). En 2002, l'article 26 du plan de mise en œuvre du Sommet Mondial du Développement Durable (SMMD) appelle à développer la GIRE et des plans d'efficience de l'eau avant l'année 2005 au sein de pays en voie de développement.

Gestion intégrée des zones côtières	**GIZC**	La gestion intégrée des zones côtières est un processus continu, proactif et adaptable de gestion des ressources et des territoires fragiles que sont les zones côtières. Elle s'impose comme un processus inéluctable de recomposition du territoire côtier impliquant une coopération internationale et inter-régionale accrue ainsi qu'une nouvelle approche de l'exercice du pouvoir. L'une des raisons est l'accroissement constant de la population vivant en zone côtière qui participe à la vulnérabilité des systèmes humains et naturels sur les côtes. Pour faire face à l'élévation du niveau des mers et au manque d'espace qu'elle génère, les projets d'aménagement et d'urbanisation se multiplient. Le déficit naturel en sédiments est aggravé par des activités humaines qui contribuent à augmenter la pression sur les écosystèmes côtiers. Les zones côtières représentent les territoires de tous les risques : naturels (cyclones), technologiques, humains (pollutions marines volontaires ou par accidents), risques liés aux espèces invasives et liés à des perturbations profondes des écosystèmes. Enfin les zones côtières sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, ce qui pose avec acuité la question des responsabilités dans la dégradation de ces espaces à fort enjeu stratégique pour les Etats comme pour les collectivités (entités infra étatiques) et a fortiori pour les populations concernées.
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	**GEMAPI**	La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018. Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement : 1. L'aménagement des bassins versants 2. L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau

		3. La défense contre les inondations et contre la mer 4. La protection et la restauration des zones humides Le volet prévention des inondations de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type aménagement de bassins versants et bien sûr défense contre les inondations et contre la mer, sans qu'il soit interdit de recourir aux autres actions. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.
Gestion pluviale classique		Gestion « tout tuyau », le plus souvent en réseau unitaire sur la commune, ou en réseau séparatif sur quelques secteurs précis.
Gestion pluviale intégrée		Gestion de toutes les pluies en intégrant l'ensemble des politiques d'urbanisme associées.
Gestion pluviale à la source		Gestion de la pluie, consistant à retenir tout ou partie des eaux de pluie à la parcelle ou à l'îlot, et à la dépolluer au besoin.
Gestion sédimentaire		L'opération consiste à provoquer une mise en mouvement des sédiments par un effet d'entraînement de l'eau. Le but est d'accélérer la vitesse du courant en abaissant le niveau d'eau d'une chaine de barrages et de faire transiter un maximum de sédiments tout en préservant l'environnement et la biodiversité du fleuve.
Gestion Technique du Bâtiment	**GTB**	La Gestion Technique du Bâtiment (GTB) dit aussi BMS en anglais (Building Management System) est un système informatisé connecté à des capteurs et des automates permettant de contrôler à distance plusieurs lots d'un bâtiment à usage tertiaire. En quelques mots, l'installation d'une GTB permet de sécuriser,

		maîtriser, économiser ou de gérer plusieurs lots du bâtiment à usage tertiaire.
Gestion urbaine de proximité	**GUP**	Démarche partenariale visant à coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du quartier, afin d'améliorer la qualité des espaces et le fonctionnement du quartier. Elle doit permettre à chaque habitant de pouvoir disposer de services publics ou privés de proximité pour prétendre à la qualité de son logement et de son environnement et vivre dans un cadre de vie en toute sécurité
Gestionnaire d'autoconsommation		Un gestionnaire d'autoconsommation permet de contrôler l'énergie produite par une installation photovoltaïque afin d'optimiser son autoconsommation. Lorsque l'on produit sa propre énergie, l'objectif est d'obtenir le meilleur taux d'autoconsommation possible : consommer chez soi l'énergie produite chez soi. Pour cela, deux solutions : Choisir une batterie de stockage solaire. Elle va stocker l'énergie produite par les panneaux solaires en vue d'une utilisation ultérieure (le soir, par temps de pluie...). Opter pour un gestionnaire d'autoconsommation intelligent. Concrètement, c'est un boîtier d'autoconsommation souvent proposé au moment d'une installation solaire. Cette box permet de contrôler à distance (par exemple via un smartphone ou une tablette) les appareils électroménagers et d'optimiser l'autoconsommation électrique. Le gestionnaire d'autoconsommation permet de rediriger l'électricité produite directement vers les appareils du logement, programmer à distance la mise en marche de la machine à laver, du lave-vaisselle au moment où l'ensoleillement est maximal.

Gestionnaire de Réseau de Distribution	**GRD**	Le gestionnaire du réseau de distribution d'énergie est chargé de l'entretien, du fonctionnement et du développement du réseau de distribution d'énergie. Il met à disposition des producteurs et fournisseurs, les câbles et tuyaux amenant l'électricité et le gaz jusqu'à l'utilisateur final.
Gestionnaires de Réseau de Transport	**GRT**	On appelle Gestionnaires de Réseau de Transport les entreprises européennes chargées de la gestion des réseaux de transport publics d'énergie, qu'il s'agisse d'électricité ou de gaz. En France métropolitaine, il y a deux GRT qui gèrent le réseau de transport de gaz : Teréga dans le Grand Sud-Ouest et GRTgaz dans le reste du territoire. Le réseau de transport des GRT est relié au réseau de distribution, géré par les fournisseurs d'énergies et auquel sont reliés la majorité des consommateurs. Seuls certains gros consommateurs, comme les industriels, peuvent être directement reliés au réseau de transport. Un GRT a la responsabilité de : – veiller à l'entretien et à la sécurité du réseau de canalisations, – développer le réseau pour permettre un développement équilibré des territoires, – assurer la sécurité d'approvisionnement, – gérer les flux de gaz entre les producteurs et les consommateurs, – offrir aux utilisateurs un accès équitable au réseau.
Gigawattheure	**GWH**	 Le gigawattheure (GWh) est une unité d'énergie correspondant à mille millions (1 000 000 000) de watts heure ou un million de kilowattheures. Le gigawattheure est souvent utilisé pour mesurer la production des grandes centrales électriques. Un kilowattheure est équivalent à une puissance continue d'un kilowatt pendant une heure, soit 3,6 millions de joules ou 3,6 mégajoules.

Gisement solaire		Le gisement solaire est la quantité d'énergie totale envoyée par le soleil à la limite de l'atmosphère Terrestre sur une surface donnée. Elle s'exprime en kWh/m²/an.
Glaser (Méthode de)		Modèle de calcul statique permettant de calculer le point de rosée (voir par ailleurs) et d'évaluer le risque de condensation à l'intérieur d'une paroi. A la différence d'une simulation hygrothermique dynamique (voir par ailleurs), plus complexe et plus fine, le modèle de Glaser ne considère que les transferts d'eau sous forme de vapeur.
Global Alliance for Buildings and Construction	**GlobalABC**	Fondée lors de la COP21, en 2015, l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC) est la principale plateforme mondiale engagée pour la transition écologique de ce secteur. Ses 280 membres sont autant préoccupés par la réduction de leur impact que par leur adaptation au changement climatique. Coprésidente de la plateforme, la France est très impliquée dans la GlobalABC. L'ADEME y finance notamment deux groupes de travail, dont un sur l'adaptation. Un sujet majeur dans le secteur du bâtiment et de la construction : un immeuble d'aujourd'hui qui serait encore utilisé en 2070, voire au-delà, sera confronté à un climat très différent.
Global Biodiversity Framework	**GBF**	Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal est le plan stratégique pour la décennie 2020 adopté lors de la 15e réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022. Il succède aux objectifs d'Aichi de la décennie 2010.
Global Biodiversity Score	**GBS**	Outil développé par CDC Biodiversité qui permet aux entreprises et aux institutions financières de mesurer leur empreinte biodiversité. Officiellement lancé le 12 mai 2020 après 5 ans de développement, le GBS est mis à jour au fur et à mesure des besoins identifiés dans le cadre de retours d'expériences et des tests.

		Suivez les derniers développements du GBS au lien ci-dessous. Le GBS permet aux entreprises et institutions financières de mesurer leur impact sur la biodiversité et d'intégrer cette information dans leur politique de pilotage opérationnel et leur stratégie décisionnelle. Il permet ainsi de s'aligner avec les objectifs internationaux et avec la réglementation en constante évolution. En 2021, CDC Biodiversité a initié le développement d'une déclinaison de l'outil GBS pour les collectivités, afin de leur permettre de mesurer leur empreinte biodiversité.
Global Carbon Capture & Stockage Institute		Le Global CCS Institute est un groupe de réflexion international dont la mission est d'accélérer le déploiement du captage et du stockage du carbone (CSC), une technologie essentielle pour lutter contre le changement climatique et assurer la neutralité climatique. Il regroupe des membres internationaux diversifiés, gouvernements, sociétés mondiales, entreprises privées, organismes de recherche et organisations non gouvernementales. Le siège social est situé à Melbourne, en Australie, avec des bureaux à Abu Dhabi, Pékin, Bruxelles, Londres, Tokyo et Washington DC.
Global Chance		Global Chance est une association française de scientifiques engagés contre le développement du nucléaire, créée en 1992 pour contribuer à la prise de conscience des menaces croissantes qui pèsent sur l'environnement global et inciter à un développement mondial plus équilibré.
Global Change Assessment Model	**GCAM**	Le Modèle d'évaluation du changement global (GCAM) est un modèle d'évaluation intégré qui relie les systèmes énergétiques, agricoles et d'utilisation des terres à un modèle climatique. Ce modèle est conçu pour évaluer diverses politiques et stratégies technologiques de lutte contre le

		changement climatique à l'échelle mondiale, sur de longues périodes.
Global Cities Hub	**GCH**	Connecte les gouvernements locaux et régionaux (GLR) à l'écosystème de la Genève internationale, qui comprend l'Organisation des Nations unies (ONU), d'autres organisations internationales, les États et un large éventail d'acteurs internationaux du monde universitaire et de la société civile. Le GCH envisage un monde dans lequel les GLR sont reconnus comme des acteurs à part entière de la gouvernance multilatérale qui renforcent son efficacité globale pour répondre aux défis mondiaux. Le mission du GCH est double : – contribuer à un multilatéralisme plus inclusif et plus efficace, en renforçant l'influence des GLR dans les processus multilatéraux basés à Genève ; – promouvoir les thèmes urbains au sein de la Genève internationale, en leur offrant un espace de discussion propre. 3 objectifs principaux sont au cœur du travail du GCH : 1. devenir la principale plateforme de diplomatie urbaine internationale ; 2. accroître l'influence des GLR au niveau international ; 3. identifier les futures tendances internationales qui impactent les villes.
Global Climate Action		Global Climate Action, initialement connu sous le nom de Non-state Actor Zone for Climate Action, est un portail Web lancé en 2014 par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'objectif du site Web est de fournir des informations sur l'action climatique dans le monde entier.

Global climate Risk index	**GCRI**	Global Climate Risk Index est un rapport qui analyse l'impact des phénomènes climatiques extrêmes – inondations, tempêtes, vagues de chaleur – sur les pays et régions. Il s'agit d'une analyse fondée sur des séries de données fiables relatives à l'impact des conditions météorologiques extrêmes, ainsi que sur plusieurs données socio-économiques. Le rapport vise à mettre en avant les conséquences des événements climatiques pour l'année en cours et les deux dernières décennies, permettant ainsi d'évaluer les situations de vulnérabilité et d'exposition des pays concernés. Son but est de permettre aux états de se préparer face à des événements dont la fréquence et la sévérité pourraient aller en augmentant, en leur fournissant des données susceptibles de leur permettre d'adapter leur politique. L'indice ne prend pas en compte certains aspects tels que l'élévation du niveau des océans, la fonte des glaciers ou le réchauffement des océans. Il est établi grâce à des données passées et n'ambitionne pas de servir à l'élaboration de projections futures linéaires. Dans le cadre du sommet sur le climat COP 25, l'indice insiste notamment sur la nécessité d'aider les populations et pays les plus pauvres à faire face aux dommages et aux pertes liées au changement climatique.
Global Coal Exit List	**GCEL**	La Global Coal Exit List (GCEL) est une base de données élaborée par l'ONG environnementale Urgewald concernant les entreprises actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique. Outil d'information à destination des médias, de la société civile, des chercheurs mais des autorités financières – la GCEL est notamment utilisée par l'AMF et l'ACPR – cette base de donnée comprends comprend 935 sociétés mères ainsi que plus de 1 800 filiales et sociétés affiliées dont les activités englobent l'extraction, la commercialisation, le commerce et le transport du charbon, la production d'électricité à partir du charbon et la fabrication d'équipements pour l'industrie charbonnière. L'objectif de la CGEL est d'encourager la sortie des acteurs financiers de la filière charbon à travers un travail d'information régulièrement mis à jour.

Global Compact France		Association créée en 2000 qui rassemble des organisations engagées en faveur de la responsabilité sociétale sous l'égide des Nations Unies. Désigné aussi Réseau France du Pacte mondial des Nations Unies Relais local officiel du Pacte mondial des Nations Unies, le réseau français a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des 17 ODD par le monde économique français. Le réseau français du Pacte mondial de l'ONU rassemble plus de 2 000 entreprises et 100 organisations à but non lucratif autour d'enjeux liés à la responsabilité sociétale et environnementale et au développement durable. Au quotidien, le réseau s'attache à être un lieu d'échanges sur l'ensemble des questions de RSE et à associer les principes du Pacte mondial à la stratégie, aux ambitions, à la culture, à la raison d'être et aux activités quotidiennes de l'ensemble de ses adhérents, quelle que soit leur taille ou leur maturité.
Global convenant of Mayors	**GCOM**	Plus grande alliance mondiale pour le leadership climatique des villes, s'appuyant sur l'engagement de plus de 12 500 villes et collectivités locales. Ces villes sont originaires de 6 continents et de 144 pays. Au total, elles représentent plus d'un milliard de personnes. Avec des objectifs d'atténuation du changement climatique qui devraient réduire les émissions mondiales de 4,1 GtCO2e en 2050, soit l'équivalent de 80 % des émissions annuelles de GtCO2 des États-Unis, les villes de la GCoM démontrent qu'elles agissent déjà.
Global Ecosystem Typology	**GET**	La typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN est un système de classification hiérarchique qui, à ses niveaux supérieurs, définit les écosystèmes par leurs fonctions écologiques convergentes et, à ses niveaux inférieurs, distingue

		les écosystèmes présentant des assemblages d'espèces contrastés assurant ces fonctions. Les trois niveaux supérieurs vont de l'échelle mondiale à l'échelle locale. Les trois niveaux inférieurs de classification sont souvent utilisés dans l'infrastructure politique au niveau national. La Typologie mondiale des écosystèmes s'adresse aux décideurs politiques, aux médias et aux spécialistes techniques désireux de mieux comprendre la dynamique des écosystèmes. Illustré de cartes, d'infographies et d'images, cet outil rend les écosystèmes plus accessibles à tous. Il propose des informations synthétiques et détaillées sur des notions telles que les domaines , les biomes , les groupes fonctionnels et des concepts plus techniques comme les facteurs écologiques et la distribution, permettant ainsi aux spécialistes d'évaluer les écosystèmes. La typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN permet d'harmoniser la comptabilité des écosystèmes et l'évaluation des risques écosystémiques.
Global Environment Facility		Le site Global Environment Facility (GEF) a été créé il y a 30 ans, à la veille du Sommet de la Terre de Rio, pour s'attaquer aux problèmes environnementaux les plus urgents de la planète. Depuis lors, il a fourni plus de 21,5 milliards de dollars de subventions et mobilisé 117 milliards de dollars supplémentaires en cofinancement pour plus de 5 000 projets et programmes. Le site GEF est le plus grand fonds fiduciaire multilatéral visant à permettre aux pays en développement d'investir dans la nature. Il soutient la mise en œuvre des principales conventions internationales sur l'environnement, notamment sur la biodiversité, le changement climatique, les produits chimiques et la désertification. Il rassemble 184 gouvernements membres, ainsi que des partenaires de la société civile, des organisations internationales et du secteur privé.

Global e-Sustainability Initiative	**GeSI**	GeSI est une association professionnelle intersectorielle mondiale, centrée sur ses membres, dont la mission est de mener le mouvement qui définit, démontre et met en œuvre le rôle moteur des solutions numériques en matière de développement durable. Forte de plus de deux décennies d'expérience dans la mise en œuvre de solutions durables grâce aux technologies numériques, GeSI est devenue une voix de plus en plus reconnue sur la scène internationale et a doublé le nombre de ses membres depuis sa création en 2001. Le programme stratégique de GeSI se concentre sur les meilleures opportunités à l'intersection du numérique et du développement durable, de la circularité et des villes intelligentes à la numérisation de l'eau et à l'intelligence artificielle. Identifier comment les solutions numériques peuvent favoriser des résultats durables reflète l'exploitation par les membres de la plateforme unique de collaboration intersectorielle, des programmes, plateformes et partenariats soigneusement conçus de GeSI. Partager une vision commune et exploiter le potentiel des solutions numériques.
Global Footprint Network	**GFN**	Global Footprint Network, fondé en 2003, est un think tank indépendant basé aux États-Unis, en Belgique et en Suisse. Il est identifié comme étant un organisme de bienfaisance à but non lucratif au sens de la réglementation de chacun de ces trois pays. Global Footprint Network développe et promeut des outils pour faire progresser le développement durable, y compris l'empreinte écologique et la biocapacité. Ces notions servent à mesurer la quantité de ressources que nous utilisons et la façon de gérer ce que nous possédons. Ces outils visent à apporter des notions de limites écologiques afin de pouvoir prendre les décisions adaptées. En avril 2017, Global Footprint Network a lancé l'Explorateur d'Empreinte Ecologique, une plateforme de données libres pour les comptes

		nationaux d'empreinte écologique. Ce site internet met à disposition les résultats de calcul de l'Empreinte Ecologique de plus de 200 pays et territoires et a pour objectif d'encourager les chercheurs, analystes et décisionnaires à visualiser et télécharger la donnée. Chaque année, le GFN publie pays par pays, le jour de dépassement. Jour où l'humanité a épuisé les ressources naturelles de la Terre pour l'année.
Global Real Estate Sustainability Benchmark	**GRESB**	Le GRESB est une organisation mondiale visant à évaluer et comparer la performance ESG des entreprises de gestion immobilière. Le cycle de reporting est divisé en 5 périodes clés : 1. Élaboration de l'évaluation 2. Période de reporting de l'évaluation 3. Validation, notation et étalonnage 4. Résultats de l'évaluation 5. Période de consultation
Global reporting initiative	**GRI**	La Global Reporting Initiative ou GRI est un organisme international indépendant de normalisation qui aide les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à mieux communiquer et comprendre leurs impacts sur diverses questions environnementales, sociales et de gouvernance telles que le changement climatique, les droits de l'homme et la corruption. 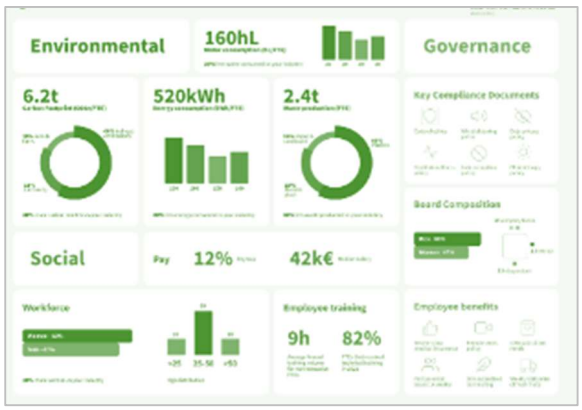 Co-fondée par le Ceres, le Tellus Institute et le Programme des Nations unies pour l'environnement en 1997, la GRI élabore plusieurs normes qui sont utilisées par les

		organisations pour l'établissement de rapports annuels et la publication d'informations. Méthodologie 1. Les normes GRI sont un système modulaire composé de trois séries de normes interconnectées : 2. Les normes universelles de la GRI, qui s'appliquent à toutes les organisations de manière générale : 3. Les normes sectorielles de la GRI, qui sont applicables à des secteurs spécifiques, et 4. Les normes thématiques de la GRI, qui sont chacune consacrées à un sujet particulier et répertorient les informations à fournir pour ce sujet. Dans l'ensemble, ces trois normes offrent une certaine souplesse pour répondre à des besoins différents.
Global Sustainable Development Report	**GSDR**	Le Rapport mondial sur le développement durable (GSDR) est une publication des Nations Unies visant à renforcer l'interface science-politique au sein du Forum politique de haut niveau (FPHN) pour le développement durable, principale plateforme des Nations Unies fournissant un leadership politique et des orientations sur les questions de développement durable à l'échelle internationale. Il est l'un des deux seuls rapports obligatoires destinés à éclairer le processus décisionnel du FPHN. Le GSDR adopte une approche d'évaluation des évaluations, documentant et décrivant le paysage des informations sur des questions spécifiques qui sont pertinentes pour les politiques dans le domaine du développement durable, en rassemblant des informations et des évaluations dispersées. Le GSDR complète d'autres évaluations et rapports de fond préparés par le système des Nations Unies et d'autres institutions, il s'appuie sur les contributions d'un large éventail d'experts et de parties prenantes du monde entier, réunissant des perspectives et des horizons disciplinaires divers.

		Le GSDR a une couverture mondiale tout en tenant compte des perspectives des cinq régions des Nations Unies. Lors de l'élaboration du GSDR, de nombreuses contributions sont sollicitées au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'auprès d'experts externes, notamment des scientifiques, des responsables gouvernementaux et des parties prenantes à tous les niveaux, y compris des représentants d'académies des sciences et de groupes d'experts concernés.
Global Taskforce of Local and Regional Governments	**GTLRG**	Le Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux (Global Taskforce of Local and Regional Governments) est un mécanisme de coordination et de consultation qui rassemble les principaux réseaux internationaux de gouvernements locaux pour entreprendre un travail de plaidoyer conjoint relatif aux processus politiques mondiaux.
Gold Standard		Label carbone créé par le WWF en collaboration avec une multitude d'ONGs. Il prend en compte, en plus du stockage de carbone, les co-bénéfices sociaux et écologiques des projets. En ce sens, il mesure l'additionnalité, la fiabilité, la traçabilité et l'irréversibilité de chaque projet.
Goutte froide		Situation météorologique qui peut contribuer à renforcer les canicules en France. Il s'agit d'une masse d'air frais située à plus de 5000 m d'altitude, isolée au milieu d'une masse d'air nettement plus chaude. Elle engendre une rotation de l'air dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, provoquant l'arrivée d'air chaud et sec en provenance de la péninsule Ibérique et/ou du Sahara vers notre pays. Certains qualifient ce panache d'air chaud venant du Sud de « plume de chaleur ».

Gouvernance adaptative		En référence à des collaborations et à des processus décisionnels flexibles et fondés sur l'apprentissage impliquant des acteurs étatiques et non étatiques, souvent à plusieurs niveaux, dans le but de négocier et de coordonner de manière adaptative la gestion des systèmes socio-écologiques et des services écosystémiques dans les paysages terrestres et marins.
Gouvernance internationale de l'environnement	**GIE**	La gouvernance environnementale est l'ensemble des règles, des pratiques et des institutions qui entourent la gestion de l'environnement dans ses différentes modalités (conservation, protection, exploitation des ressources naturelles, etc.). Une autre définition la décrit comme l'ensemble des processus et institutions, aussi bien formels qu'informels, qui englobe des normes et des valeurs, des comportements et des modalités organisatrices, autour desquels les citoyens, les organisations et les mouvements sociaux ainsi que les différents groupes d'intérêts articulent leurs intérêts, défendent leurs différences et exercent leurs droits et obligations en matière d'accès et d'utilisation des ressources naturelles.
Gouvernements locaux pour le développement durable	**ICLEI**	L'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives, Conseil international pour les initiatives écologiques locales) est une association fondée en 1990 sous le parrainage du programme des Nations unies pour l'environnement, et chargée de mettre en place et soutenir des projets de développement durable au niveau des communes à travers la planète. Son but est d'améliorer la situation écologique globale par l'addition de chaque action locale en faveur de l'environnement. L'ICLEI regroupe aujourd'hui plus de 370 acteurs locaux (villes, communes et associations municipales) répartis dans 61 pays et 1179 membres. L'organisation milite auprès du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin de l'inciter à considérer comme centrale la place que les villes doivent occuper dans la lutte contre le réchauffement climatique En 2003, le Conseil international pour les initiatives environnementales locales est devenu ICLEI –

		Gouvernements locaux pour le développement durable avec un mandat plus large pour traiter toutes les questions de durabilité.
Gradient géothermique		Rythme auquel la température de la Terre augmente selon la profondeur, ce qui donne une indication du flux de chaleur de l'intérieur du globe vers ses parties plus froides.
Gradualisme		Pensée selon laquelle des actions progressives visant à enrayer le changement climatique sont adaptées, ou sont tout ce qu'il est possible de faire sur le plan politique et économique. le gradualisme est inspiré des théories économiques néoclassiques, d'après lesquelles la dégradation du climat est la conséquence d'un défaut de fonctionnement du marché. Ce dernier ne prend cependant pas en compte les impacts négatifs des activités sur l'environnement, puisque le fait de polluer est généralement gratuit. La solution des économistes est donc simple : il suffit de pallier ce défaut en accordant un prix aux pollutions, par exemple en taxant les emissions de CO2 ou en allouant aux entreprises des droits à polluer qu'elles pourront s'échanger sur un marché de quotas carbone. Dans tous les cas, l'idée sous-jacente est que ce « signal prix » inciterait les acteurs économiques à réduire « progressivement » leurs emissions de gaz à effet de serre.
Grand carénage		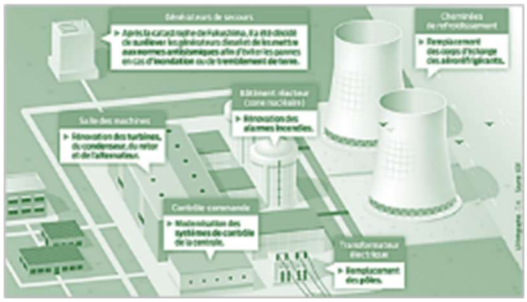 La notion est proposée et étudiée (d'un point de vue de faisabilité technico-économique) par Électricité de France (EDF) depuis 2008. Elle désigne en France un vaste projet et programme industriel de renforcement des installations de production d'électricité nucléaire, visant à allonger la durée d'exploitation possible des centrales nucléaires (au-delà des quarante ans prévu, en y ajoutant trente ans de plus, selon EDF, tous ses réacteurs peuvent aller jusqu'à soixante ans). Elle associe des opérations inédites (dont des mises à l'arrêt plus

		importantes) et des opérations de maintenance plus classiques. L'expression est inspirée du « grand carénage » qui dans le domaine de la construction maritime désigne la réfection générale d'un navire placé pour la circonstance à terre ou en cale sèche. Elle était déjà utilisée par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en 1986 à propos d'un atelier-pilote de Marcoule conçu à la fin des années 1950 et mis en service en 1962, et du projet TOR (Traitement oxydes rapides) décidé en 1978.
Grand cycle de l'eau		Circulation naturelle de l'eau sur Terre. Entre terre et ciel, la même eau est en circulation permanente depuis des milliards d'années. C'est toujours la même eau qui circule et se transforme en permanence dans l'atmosphère, à la surface et dans le sous-sol de notre Terre. L'eau existe sous trois états physiques : liquide (océan, mer, pluie), solide (glace, neige, givre) et gazeux (dans l'air). Elle circule et se transforme dans l'atmosphère, à la surface de la Terre et dans le sous-sol, suivant différents processus naturels qui constituent tous ensemble le cycle de l'eau : évaporation, précipitations, ruissellement, infiltration. Cette ressource vitale au fonctionnement de la planète l'est aussi pour les milieux aquatiques à travers lesquels elle s'écoule. Ce sont des écosystèmes indispensables à la biodiversité et aux êtres humains pour de nombreuses raisons.
Grand Défi des entreprises pour le climat	**GDEC**	Le Grand Défi désigne une initiative participative inédite, d'impulsion citoyenne, d'ambition nationale, qui s'est déroulée en 2022 et qui visait à accélérer la transition écologique des entreprises en formulant, diffusant et mettant en œuvre une centaine de propositions d'actions concrètes, impactantes, mesurables et vérifiables.

Grands ensembles		En France, les grands ensembles de logements sont issus principalement des programmes de construction lancés après l'hiver 1954. Au cœur de l'évolution du secteur de la construction, les modèles industriels ont généré ces formes urbaines massives que sont les barres et les tours. Elles composent aujourd'hui un patrimoine vieillissant de plus de cinq millions de logements construits sans véritable préoccupation énergétique.
Grands espaces verts urbains	**GEVU**	Appelé aussi grands parcs urbains ce sont de vastes espaces végétalisés, voir arborés, aménagés au sein d'une zone urbaine, destinés à offrir à ses habitants un lieu de détente, de loisirs et de contact avec la nature. On parle de *poumon vert urbain*. Ils couvrent généralement une superficie étendue, supérieure à 100 hectares, offrant ainsi un environnement propice à la promenade, au sport, à la relaxation et à la contemplation. Ces parcs sont souvent dotés d'une grande diversité d'infrastructures et d'équipements, tels que des sentiers pédestres ou cyclables, des aires de jeux pour enfants, des terrains de sport polyvalents, des espaces de pique-nique, des jardins thématiques, des étendues de pelouse pour les activités de plein air, des plans d'eau, des fontaines, des zones boisées, ainsi que des installations pour des événements culturels.
Grands-mères suisses (arrêt de CEDH)		La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a accueilli et donné raison à une association ayant agi à l'encontre de la Suisse (CEDH, gde ch., 9 avril 2024, n°53600/20, Verein KlimaSeriorinnen Schweiz et autres c/ Suisse). Dans les faits, quatre femmes suisses – dont il semble bien qu'elles passeront à la postérité contentieuse sous la dénomination des « grands-mères suisses »- ainsi que l'association Verein KlimaSeniorinnen Schweiz (plus de 2500 citoyennes suisses de plus de 64 ans) faisaient grief à la confédération helvétique de ne pas avoir pris des mesures suffisantes pour atténuer les conséquences du réchauffement climatique en dépit des obligations dont elles estimaient que la Convention Européenne des Droits de l'Homme fait peser sur les Etats membres, en particulier par ses articles 2 et 8.

Grandes Installations Solaire Thermique	**GIST**	Le terme vise les installations solaires de production d'eau chaude sanitaire, de production d'eau chaude pour des process industriels à partir de 300 m² de surface de capteurs (210 kW), et pour alimenter un réseau de chaleur à partir de 500 m² de surfaces de capteurs (350 kW).
Grande région écologique	**GRECO**	La France est divisée en 11 grandes régions écologiques (GRECO) auxquelles il faut ajouter l'ensemble des alluvions récentes. Chaque GRECO est un regroupement de sylvoécorégion et présente des caractéristiques bioclimatiques proches pour la production forestière.
Grands Projets Industriels de Décarbonation		L'appel d'offres (AO) Grands Projets Industriels de Décarbonation vise à soutenir l'accélération de la décarbonation de l'industrie en France et le développement des technologies de décarbonation les plus ambitieuses afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux susmentionnés. Il doit permettre, en particulier, d'accélérer la décarbonation des secteurs et sites industriels les plus émetteurs et les plus difficiles à décarboner tout en permettant l'émergence de solutions de décarbonation au meilleur coût. La mise en place de contrats de financement entre l'État et les industriels lauréats pour les projets sélectionnés permettra la construction et l'exploitation de procédés de production décarbonés ambitieux au sein des installations industrielles les plus émettrices.
Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment		Le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment est un institut de recherche de la London School of Economics and Political Science fondé en mai 2008. Le centre est partenaire du Grantham Institute for Climate Change de l'Imperial College et agit comme organisme de coordination pour les contributions globales de la LSE à la recherche dans le domaine du changement climatique et de son impact sur l'environnement. De plus, l'institut supervise les activités du Centre for Climate Change Economics and Policy (CCCEP), un partenariat entre la LSE et l'Université de Leeds.

		Le GRICCE a produit en 2023 un recensement des litiges climatiques portés devant les tribunaux au niveau mondial qui fait ressortir une tendance à l'accroissement des contentieux climatiques, leur nombre cumulé ayant plus que doublé depuis 2015, passant de 800 à environ 2000 aujourd'hui
Granularité du tissu urbain		Un tissu urbain de fine granularité est un espace dans lequel le nombre de logements dans chaque bâtiment, dans chaque parcelle, est varié, d'une part, et faible, d'autre part (jusqu'à 1 dans le cas d'un tissu de maisons individuelles).
Graphique en crosse de hockey		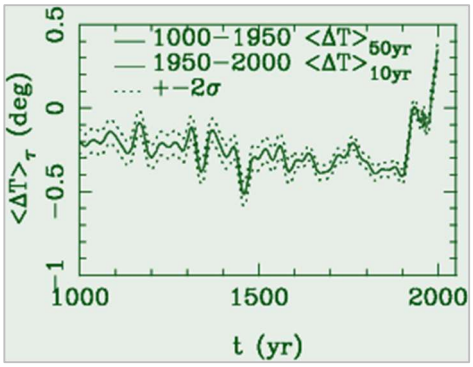 Le graphique en crosse de hockey désigne la forme des reconstitutions dites MBH98 et MBH99 de la variation de la température moyenne du globe depuis 1 000 ans proposée en 1998 puis 1999 par Michael E. Mann assisté de Raymond S. Bradley et Malcolm K. Hughes. Le terme crosse de hockey a été suggéré par le chef du Geophysical Fluid Dynamics Laboratory de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), Jerry D. Mahlman, pour décrire le modèle.
Greed is good		La cupidité est bonne est un slogan basé sur la citation de Gordon Gekko la cupidité, faute d'un meilleur mot, est bonne du film Wall Street de 1987. Repris depuis par les climatosceptiques Américains. D. Trump i'am greedy.
Greenbashing		Terme anglo-saxon signifiant littéralement coup de poing vert, le greenbashing consiste à tourner en dérision les thèses des ultra-écolos convaincus et à se moquer de certaines de leurs attitudes qui pourraient paraître excessives ou ridicules.
Greenblaming		Composé de l'anglais green, vert (dans le sens écologie) et de blaming, du verbe to blame, blâmer, reprocher. Le néologisme greenblaming (ou green-blaming) est utilisé pour désigner la tendance qui consiste à faire de l'écologie le bouc-émissaire de

		toutes les difficultés et crises économiques. Faisant fait écho au concept de greenwashing, le greenblaming a une connotation négative pour dénoncer l'attitude de ceux qui critiquent les politiques environnementales ambitieuses qui seraient responsables de tous les maux. Apparu il y a quelques mois sur les réseaux sociaux, le terme greenblaming a été repris en janvier 2024 par le collectif Construire l'écologie dans sa note Greenblaming, La construction de l'épouvantail écologique, où il est défini comme l'utilisation d'arguments fallacieux ou partiels imputant à une politique de transformation écologique des torts qui en légitimeraient l'arrêt. Cette attitude permet d'éviter de nier les crises environnementales afin de ne pas perdre en crédibilité. Elle s'attaque aux plans d'action qui vont à l'encontre du statu quo et qui sont perçus comme un obstacle au développement économique, ce qui peut conduire à l'inaction écologique.
Green bonds		Les Green bonds constituent l'outil principal de la finance verte. Ces emprunts émis sur le marché par une entreprise auprès d'investisseurs permettent de financer ou refinancer des projets contribuant à la transition écologique et répondant aux critères ESG des investisseurs. En 2007, le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) créé par les Nations Unies, publiait un rapport établissant un lien incontestable entre l'activité humaine et le réchauffement de la planète. Suite à ce constat, un groupe de fonds de pension suédois a réfléchi à des initiatives pour lutter contre le changement climatique. Ces réflexions ont abouti à la première émission obligataire verte en novembre 2008 par la Banque Mondiale. Des « Green Bond principles » ont été définis. Pour être qualifiée de « verte », l'émission doit faire l'objet d'un reporting détaillé sur les investissements et le caractère écologique des projets qu'elle finance. Les projets peuvent aussi bien concerner le développement des énergies renouvelables que la gestion durable des déchets et de l'eau, ou encore le développement de nouveaux modes de transport propres. En 2018 les émissions obligataires vertes ont fêté leurs dix ans d'existence pour un encours global de

		167 milliards de dollars en 2018 soit 2,8 % de l'ensemble des émissions obligataires dans le monde, contre 2 % en 2017.
Green building		Les bénéfices de la Construction durable se déclinent sur deux plans : celui de l'environnement et celui de la qualité de vie des occupants. Au plan environnemental, on notera particulièrement : · La priorité donnée aux matériaux locaux, renouvelables, biosourcés et recyclables · Une conception axée sur l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, aérothermie, solaire, bois.) et la préservation des ressources (gestion de l'eau) · Une optimisation de l'adaptation au contexte (climat, exposition.) et des dispositifs d'isolation Pour les occupants, les avantages principaux sont :
Green cadres		Phénomène social et économique d'émergence chez de nombreux salariés, surtout des cadres et des ingénieurs, d'une classe écolo-managériale ou classe écologique d'encadrement. Selon l'APEC, entre 2019 et 2022, les offres d'emploi pour des postes à finalité environnementale ont augmenté de 48 %. Cette dynamique s'inscrit dans une tendance globale où les métiers cadres sont de plus en plus verdissants, influençant la manière dont les entreprises abordent la transition écologique.
Green Cities Agreement	**GCA**	L'Accord pour les villes vertes est un mouvement de maires européens engagés à rendre les villes plus propres et plus saines. Il vise à améliorer la qualité de vie de tous les Européens et à accélérer la mise en œuvre de la législation environnementale européenne pertinente. En signant l'Accord, les

		villes s'engagent à prendre en compte cinq domaines de gestion environnementale : l'air, l'eau, la nature et la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets, et le bruit.
Green Deal de l'UE		Green Deal de l'UE : un cadre politique et un ensemble de mesures visant à rendre l'Europe neutre sur le plan climatique d'ici 2050, à stimuler l'économie par le biais de technologies vertes, à créer une industrie et des transports durables et à réduire la pollution.
Green Energy Coefficient	**GEC**	$\text{GEC} = \frac{\text{Quantité d'électricité consommée (kWh) issue de sources primaires renouvelables}}{\text{Consommation totale (kWh)}}$ Quantifie la part d'énergie renouvelable consommée par un centre informatique. Pour le calculer, il suffit de diviser la quantité d'électricité consommée (kWh) issue de sources primaires renouvelables par la consommation totale.
Greenfin		GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Créé par le gouvernement français, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans les énergies fossiles. Novethic, EY France, Afnor Certification et Bureau Veritas sont habilités à délivrer la certification Greenfin. Avantages pour les investisseurs : – Certifié par des experts. – Résolument vert. – Éligible aux obligations Pacte pour l'assurance-vie. – Conforme aux préférences environnementales des épargnants. Avantages pour les fonds : – Gain de visibilité. – Outil de communication.

		– Crédibilité forte. – Expertise d'avenir.
Greenflation		En Français, inflation verte désigne le phénomène de hausse des prix qui découlerait du processus de transition écologique. Selon les tenants de cette conception, la transition des énergies fossiles vers des énergies renouvelables, la mise en circulation de véhicules électriques ou encore la rénovation énergétique des bâtiments contribuerait à la hausse de l'inflation.
Green Grid		Consortium industriel à but non lucratif qui rassemble 501 membres (sociétés et représentants issus pour la plupart du monde de l'informatique) début 2015[2] appartenant à « plus de 200 entités membres à l'échelle mondiale »[2]. L'organisation accueille aussi des utilisateurs finaux du monde industriel, des décideurs ou représentants du monde politique, des entreprises de services publics, des architectes/designers et propriétaires/gestionnaires de data centers pour travailler au « verdissement » du secteur des réseaux informatiques et des technologies de l'information et des communications (TIC).
Greenhouse Gas Assessment Methodology	**CGAM**	La méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre permet l'estimation de l'ampleur des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Elle est conçue pour estimer les réductions résultant d'un projet particulier et les comparer avec les émissions qui auraient résulté si le projet n'avait pas été mis en œuvre.
Greenhouse Gas Protocol	**GHB**	GREENHOUSE GAS PROTOCOL Protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public élaboré par le World Business Council for Sustainable

		Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Objectifs du GHG Protocol : 1. Développer des standards de calcul et de reporting acceptés à l'international. 2. Préparer un inventaire vrai et juste des émissions de GES (organisations, villes, produits). 3. Simplifier et réduire le coût de l'inventaire. 4. Produire des informations business pour construire une stratégie efficace pour gérer et réduire les émissions de GES. 5. Donner les informations facilitant la participation à des projets GES volontaires ou obligatoires. 6. Améliorer l'intérêt et la transparence de la comptabilité GES et du reporting GES.
Green gap		Paradoxe qui souligne un déséquilibre entre les intentions déclarées et les actions concrètes des individus.
Greenhushing		Le green hushing ou éco-silence est une pratique dans le cadre de laquelle une entreprise ou une organisation minimise délibérément ou occulte ses actions ou politiques environnementales positives. Contrairement au greenwashing, qui implique une fausse affirmation ou une exagération des efforts écologiques, le greenhushing consiste à ne pas mettre en avant des initiatives écologiques réelles afin d'éviter d'attirer l'attention sur ces actions, que ce soit par modestie, par crainte de critiques ou par choix délibéré de ne pas capitaliser sur le positionnement écologique de l'entreprise. Bien souvent, le greenhushing est utilisé par les entreprises qui souhaitent éviter d'être attaquées si les résultats de leur politique environnementale ne sont pas suffisants aux yeux des consommateurs.
Green Information Technology		Démarche visant à réduire l'empreinte environnementale, sociale et économique du numérique. Cette démarche qui a pour objectif d'économiser les ressources liées au numérique comprend notamment l'écoconception, les économies d'énergie, la gestion de la fin d'usage des terminaux, etc.

Green Loan Principles	**GLP**	Les principes des prêts verts (Green Loan Principles - GLP) sont un ensemble de lignes directrices volontaires publiées par la Loan Market Association pour aider au développement d'une approche standardisée du marché en matière de prêts verts. Ils visent à accroître la transparence, la responsabilité et la crédibilité du financement vert en définissant les principaux critères et normes qu'un prêt doit respecter pour être considéré comme vert.
Greenpeace International		Greenpeace (litt. « paix verte ») est une organisation non gouvernementale internationale (ONGI) de protection de l'environnement présente dans plus de 55 pays à travers le monde. Fondée en 1971 par les militants du mouvement Don't Make a Wave Committee visant à s'opposer aux essais nucléaires aux États-Unis, l'organisation Greenpeace est un groupe de plaidoyers luttant contre ce qu'elle estime être les plus grandes menaces pour l'environnement et la biodiversité sur la planète.
Green Roof Verified Ecosystem Services	**GROOVES**	Le projet GROOVES (Green Roof Verified Ecosystem Services) étudie l'écosystème des toitures végétalisées dans sa globalité (flore, arthropodes, faune du sol, substrat, gestion). Cette étude, réalisée sur 32 toitures en Île-de-France, vise à mieux comprendre le fonctionnement écologique des toitures végétalisées et leur capacité à offrir des services (biodiversité, rétention en eau et rafraîchissement). Une campagne d'échantillonnage des substrats a été réalisée (10 prélèvements par toiture). La variabilité de la richesse floristique et de la biomasse microbienne sont étudiées pour une dizaine d'indicateurs de sol. En parallèle, les services de rétention d'eau et de stock de carbone (au printemps 2018) sont évalués à l'échelle de la toiture.
Greenshifting		Stratégie utilisée par certaines entreprises consistant à déplacer la responsabilité du

		changement climatique ou des émissions de CO2 sur les consommateurs. Cette approche vise à détourner l'attention des pratiques environnementales de l'entreprise en mettant l'accent sur les choix individuels des consommateurs, les incitant à modifier leur comportement pour réduire leur impact écologique. Cela peut se manifester par des campagnes de marketing mettant en avant des messages culpabilisants ou incitatifs pour encourager les consommateurs à adopter des modes de vie plus durables, tout en minimisant les actions et responsabilités de l'entreprise dans la réduction de son empreinte carbone.
GreenStorm		Projet lauréat de l'Appel à projet 2022 du Partenariat européen 2022, est dédié à la conception et au déploiement de solutions naturelles pour les eaux de ruissellement, pour des villes résilientes et agréables à vivre. Il aborde la question de la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux pluviales urbaines, de leur performance et de leur résilience pour les extrêmes climatiques actuels et futurs. L'objectif est d'identifier des solutions efficaces, ainsi que des leviers pour favoriser leur mise en œuvre à l'échelle de la ville et maximiser les bénéfices associés.
GreenTech		La greentech, qu'on appelle aussi ecotech ou encore cleantech, regroupe les startups et PME offreuses de toutes solutions innovantes permettant de lutter - directement ou indirectement - contre le réchauffement climatique. Cela notamment, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES), les pollutions de l'eau, de l'air et du sol, ainsi que de contribuer à la préservation des matières premières et ressources naturelles. Dans son étude d'avril 2023, Bpifrance décompte plus de 2150 entreprises qui innovent en faveur de la transition écologique. La sensibilisation croissante à la durabilité en France crée une demande croissante, offrant un marché dynamique pour les entreprises innovantes dans le domaine des technologies vertes.

Greentech Innovation		Greentech Innovation est un ensemble de programmes concourant au soutien de l'écosystème de la Greentech en France. Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, et du Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation anime l'écosystème de l'innovation au service de la transition écologique. Les objectifs du label sont : 1. Labelliser les jeunes entreprises innovantes et durables. 290 entreprises sont labellisées Greentech Innovation. 2. Accompagner les acteurs de la l'innovation pour la transition écologique. 3. Animer un Réseau National d'Incubateurs Greentech.
Greenhouse Gas Protocole	**GHG**	Le GhG Protocole, ou Greenhouse Gas Protocole, est un protocole international. Il encadre la mesure, la comptabilisation et, troisièmement, la gestion des émissions de GES.
Green Urban Sat		Le projet Green Urban Sat a permis de développer, à partir de l'exploitation d'images satellitaires, une méthode permettant de générer une base de données géospatiale de description fine de la végétation adaptée à l'évaluation des services écosystémiques, d'en produire un démonstrateur sur la métropole du Grand Nancy et d'en tester la reproductibilité sur d'autres territoires.
Greenwashing		Un comportement ou certaines activités qui font croire aux gens qu'une entreprise fait plus pour protéger l'environnement qu'elle ne le fait réellement. ClimateSeed combat et condamne le greenwashing.

Green weighting factor	**GWF**	Green weighting factor est un mécanisme d'allocation du capital de chaque financement en fonction de son impact sur le climat et l'environnement.
Grenelle (I & II) de l'Environnement		Le Grenelle I et loi POPE* de 2005 ont tracé les contours d'un nouveau modèle de croissance économe en énergie comme en rejets de CO2. Le Grenelle II, dont la loi portant engagement national pour l'environnement a ensuite été adoptée, ouvrant le temps de l'application et de la territorialisation des objectifs fixés par le premier volet législatif. Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2, correspond à la mise en place des engagements du Grenelle de l'environnement. Les objectifs du Grenelle de l'environnement visaient, à favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques : inciter à la construction de bâtiments BBC (- de 50 KWh/m2/an) et viser une réduction de 38 % de la consommation énergétique dans le parc ancien à l'horizon 2020. Cet urbanisme serait mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports améliorant la qualité de vie des habitants.
Grid parity (Parité réseau)		Moment où l'électricité produite par le solaire devient aussi bon marché que celle du réseau électrique conventionnel.
Grid thermique		Réseau intelligent pour le chauffage urbain (réseau de chaleur) ou la climatisation (réseau de froid). Le grid thermique prend en compte le comportement des usagers pour répondre à leurs besoins tout en valorisant les énergies renouvelables et les énergies de récupération disponibles localement.
Grille d'analyse des politiques de décarbonation	**Grille ABCDE**	La grille d'analyse des politiques de décarbonation, dite ABCDE, intègre les coûts et le potentiel d'abattement (A) et d'autres facteurs essentiels à prendre en compte : enjeux de bouclage

		énergétique (B), cohérence entre les instruments (C), effet déclencheur des politiques publiques (D) et effets indirects, par exemple sur la santé ou la balance commerciale (E).
Grossesse		La chaleur estivale augmente le risque de naissance prématurée, avec une hausse linéaire du risque à mesure que les températures montent. En cas de chaleur extrême, le risque d'accouchement prématuré augmente de 3,8 %, représentant environ 855 naissances prématurées supplémentaires par million. Les femmes enceintes vulnérables, notamment les jeunes mères célibataires avec un faible niveau d'éducation, sont plus à risque. Les inégalités socio-économiques et climatiques exacerbent cette vulnérabilité, posant un problème majeur de santé reproductive. La chaleur n'affecte pas seulement les naissances prématurées, elle influence aussi les accouchements à terme. Le risque d'accouchement entre la 37e et la 42e semaine augmente également, ce qui suggère que la chaleur peut déclencher le travail même dans les grossesses considérées comme normales.
Groupe de Coordination des Normes du Bâtiment - DTU	**GCNorBAT DTU**	Groupe chargé, dans le cadre du fonctionnement de la normalisation française, d'assurer la programmation et la coordination des travaux de normalisation intéressant le secteur du bâtiment. Fonctionnant au sein du dispositif mis en place par l'AFNOR en application du décret sur la Normalisation, son secrétariat en est confié au CSTB. Sont membres du GCNorBAT DTU : l'AFNOR, l'AQC, les différents bureaux de normalisation actifs dans le secteur du bâtiment, les organisations professionnelles du secteur, les différents centres techniques, les pouvoirs publics, et le CSTB. Le GCNorBAT DTU est notamment en charge de l'ensemble des DTU, lesquels jouent un rôle important dans les travaux de bâtiment.

Groupe énergies renouvelables environnement & solidarités	**GERES**	Le Geres est une ONG de développement et de solidarité internationale créée à Marseille en 1976 qui défend la solidarité climatique. L'association conduit des projets de terrain qui visent à améliorer les conditions de vie et à lutter contre les changements climatiques et leurs impacts en Europe, en Afrique et en Asie.
Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement climatique	**GEIHL**	Ang, Independent High Level Expert Group (IHLEG) on Climate Finance. Le Groupe d'experts indépendants de haut niveau (GEIHL) sur le financement climatique appuie les délibérations sur le programme de financement climatique sous les présidences successives des COP depuis la COP26 en 2021. Coprésidé par Amar Bhattacharya, Vera Songwe et Nicholas Stern, le groupe a pour secrétariat Eléonore Soubeyran. Ce groupe indépendant a été chargé de contribuer à l'élaboration et à la formulation d'options et de recommandations politiques visant à encourager et à faciliter les investissements et les financements publics et privés nécessaires à la réalisation des engagements, des ambitions, des initiatives et des objectifs de l'Accord de Paris de la CCNUCC, renforcés par le Pacte climatique de Glasgow, le programme de Charm el-Cheikh et le Cadre mondial de financement climatique de la COP28.
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	**GIEC**	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC (en anglais IPCC – Intergovernmental Panel on Climate Change) est l'autorité scientifique mondiale de référence sur le changement climatique. Il joue un rôle central dans la compréhension du réchauffement climatique et dans la mobilisation des décideurs politiques à l'échelle mondiale. Créé en 1988 par l'ONU (via l'OMM et le PNUE), il regroupe des milliers de scientifiques du monde entier (climatologues, océanographes, économistes, etc.). Son objectif est de fournir des évaluations scientifiques régulières sur le changement climatique, ses impacts et les moyens de l'atténuer. Le GIEC ne mène pas ses propres recherches, il évalue l'état actuel des connaissances scientifiques

		disponibles, analyse des milliers d'études publiées & produit des rapports de synthèse utilisés par les gouvernements du monde entier. Les rapports principaux sont publiés par cycles, tous les 5 à 7 ans : – Le 1er rapport (1990) confirme que le changement climatique est un phénomène sérieux – Le 4e rapport (2007) voit le GIEC recevoir le Prix Nobel de la Paix et prouve qu'il est désormais certain que les activités humaines sont responsables du changement climatique – Le 6e rapport (2021-2023) adopte un ton beaucoup plus alarmiste. Le réchauffement est sans équivoque, il est d'origine humaine, et ses impacts sont déjà visibles partout. Pour rester sous +1,5°C : des réductions massives, rapides et durables des émissions sont indispensables dès maintenant. Le GIEC est divisé en trois groupes de travail : Groupe I : les bases physiques du climat Groupe II : les impacts, vulnérabilités et adaptations Groupe III : les solutions pour réduire les émissions Le GIEC produit aussi un rapport de synthèse pour les décideurs (Summary for Policymakers) Le GIEC alimente les négociations climatiques internationales (COP, Accords de Paris), il sert de base scientifique pour les politiques climatiques des États.
Groupe de leadership climatique des villes C40	**C 40**	Créé et dirigé par les villes, le C40 se concentre sur la lutte contre la crise climatique et sur la promotion d'actions urbaines qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et les risques climatiques, tout en augmentant la santé, le bien-être et les opportunités économiques des résidents urbains.
Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature	**TNFD**	Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD) a élaboré un ensemble de recommandations et de conseils en matière de divulgation qui encouragent et permettent aux entreprises et aux acteurs financiers d'évaluer, de rendre compte et d'agir sur leurs dépendances,

		leurs impacts, leurs risques et leurs opportunités liés à la nature.
GRTgaz		GRTgaz est un gestionnaire de réseau de transport (GRT) de gaz en France métropolitaine détenu à 75 % par Engie (ex GDF SUEZ) et à 25 % par la Société d'infrastructures gazières (CNP Assurances, CDC Infrastructure et la Caisse des Dépôts)
Guerre des Demoiselles		Révolte ariégeoise qui sert de source à l'activisme environnemental et aux résistances régionales. De 1829 à 1831, une révolte paysanne secoue le Castillonais et la vallée de Massat, avant d'embraser toute l'Ariège. On l'appelle « Guerre des Demoiselles » car les insurgés s'habillaient en femmes lors des attaques. Les paysans se révoltent contre une loi limitant l'accès aux forêts. Les grands propriétaires et gardes forestiers sont pris pour cible. Le point culminant de la révolte se déroule entre 1829 et 1831. En 1831, la création d'une commission départementale des forêts permet de calmer la révolte. Toutefois, les troubles continuent de façon sporadique jusqu'en 1872.
Guérilla gardening		La guérilla gardening ou guérilla jardinière est un mouvement d'activisme politique, utilisant le jardinage comme moyen d'action environnementaliste, pour défendre le droit à la terre, la réforme agraire, la permaculture. Les activistes occupent des endroits abandonnés, publics ou privés, et y mettent en place des récoltes, afin d'interpeller les pouvoirs sur leur utilisation. Potentiellement, tous les lieux ou surfaces nues peuvent ainsi être semés. Les buts de ce situationnisme écologiste sont de créer une biodiversité de proximité dans les villes, des espaces communautaires conviviaux et de bousculer les limites de la propriété privée.
Guichets uniques pour la performance énergétique des bâtiments	**GUPEB**	Les guichets uniques pour la performance énergétique des bâtiments fournissent des conseils indépendants sur la performance énergétique des

		bâtiments et peuvent accompagner les programmes intégrés de rénovation urbaine. L'article 18 de la DPEB, Guichet unique pour la performance énergétique des bâtiments, précise que les États membres doivent mettre en place des guichets uniques soit pour 80 000 habitants, soit par région, soit dans les zones où l'âge moyen du parc immobilier est supérieur à la moyenne nationale, soit dans les zones où les États membres ont l'intention de mettre en œuvre des programmes intégrés de rénovation urbaine, soit dans un lieu accessible à moins de 3 %.plus de 90 minutes de temps de trajet moyen, sur la base des moyens de transport disponibles localement.
Guichet vert		À titre expérimental, un service gratuit de conseil environnemental est proposé aux acheteurs publics dans le cadre du Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 (PNAD), sous l'intitulé guichet vert. Ce dispositif est porté par les réseaux régionaux de la commande publique durable, grâce au soutien du Commissariat Général au Développement Durable. Le guichet vert s'entend comme un accompagnement de premier niveau afin de permettre aux acheteurs publics d'intégrer des considérations environnementales dans leurs achats. Il peut concerner un acte d'achat ou une approche générale. Par essence, le guichet vert s'inscrit sur une durée courte (environ 1 heure maximum par demande), sur des questions relatives à l'achat durable. Chaque question doit faire l'objet d'une demande spécifique, via la complétion d'un formulaire.
Guidance environnementale		Démarche consistant à fournir des conseils et un accompagnement à des personnes ou à des organisations qui souhaitent améliorer la durabilité de leurs pratiques ou de leur comportement et œuvrer en faveur de la préservation de l'environnement. 1. La guidance environnementale s'inscrit dans une perspective d'engagement collectif de progrès.

		2. La guidance environnementale peut faire appel à des experts extérieurs. 3. La guidance environnementale peut être organisée à l'échelle d'un secteur d'activités. 4. La guidance environnementale peut, par exemple, accompagner la création et la gestion d'espaces naturels protégés, une meilleure gestion de l'eau, le recyclage de déchets ménagers, le développement de l'agroécologie, la restauration de sols pollués ou l'aménagement des côtes face à la montée de la mer due au réchauffement climatique.

Kaldée
Stratégie & Cités

H2 Créteil		Plus importante station de production et de distribution d'hydrogène en France Cette station pourra bientôt produire une tonne d'hydrogène par jour à partir de l'électricité que nous lui fournirons dans le cadre de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Créteil (Valomarne) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM). L'électricité est en effet produite par la fraction fermentescible des déchets ménagers collectés sur les 19 communes du SMITDUVM.
Habitabilité		Capacité d'un environnement à permettre à l'être humain de vivre, se développer et prospérer, à court ou long terme. Elle dépend de plusieurs facteurs : – Température et humidité supportables. – Accès à l'eau potable. – Qualité de l'air. – Sécurité alimentaire. – Sécurité physique, économique et sociale des habitants. – Stabilité sociale et politique. – Résilience des infrastructures (logement, énergie, santé…).
Habitabilité des lieux & territoires		Qualité de ce qui est habitable en raison des conditions favorables qu'on y rencontre. S'il est possible d'habiter dans une haute vallée retirée en pleine force de l'âge, vivre isolé est plus compliqué en vieillissant, puisque la nécessité de recourir régulièrement à des soins délivrés dans des espaces bien équipés est plus fréquente. Cette trajectoire sera commune à une bonne partie de l'humanité d'ici 2100. Néanmoins, sur la terre, pour la majorité des habitants et habitantes, ce ne sont pas les services de santé ou de mobilité qui

		déterminent l'habitabilité, mais d'autres paramètres comme l'accès à une alimentation locale, à un cercle social soutenant ou encore à un abri simple protégeant des conditions climatiques plus ou moins difficiles.
Habitant desservi		Selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Annexe IV, personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.
Habitat et Environnement	**H&E**	La certification Habitat et Environnement (H&E) s'applique au programme immobilier neuf ou en rénovation, immeubles collectifs et individuels groupés. Elle s'apparente à la démarche HQE et vise à fixer des exigences de qualité standard, comme l'acoustique et aussi à diminuer l'impact environnemental de la construction des logements neufs.
Habitat groupé		L'habitat groupé, dit habitat coopératif ou cohabitat, est un concept qui désigne des groupes d'habitants réunis sous forme associative ou coopérative. Le partage des matériels, des compétences, de certains aménagements ou encore des tâches ménagères est au cœur du concept mais chaque foyer dispose de son propre logement privé et conserve ainsi pleinement son intimité.
Habitat léger		Fait référence à tout type d'habitat sans fondation, qui est facilement et rapidement démontable ou mobile. En France, c'est la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui encadre depuis 2014 les habitats légers.
Habitat ouvert		C'est un modèle qui s'inscrit dans une nouvelle dynamique autour de la question du logement collectif. La notion d'ouverture renvoie à la nature flexible et plastique du logement, pensée pour favoriser l'appropriation de l'espace par les

		habitants. Elle est conditionnée par deux principes : la fluidité spatiale et la neutralité architecturale du bâti.
Habitat pluriel		Ce programme d'actions avait pour vocation d'identifier, d'évaluer et d'encourager une prise en compte des tendances sous-jacentes, et changements de mentalité et modes de vie qui soutiennent la diversification du parc existant. Face à une carence programmatique et à un faible nombre d'évaluation de projets récents, cet appel d'offres a permis de mieux cerner les clientèles pouvant s'intéresser à ce type d'habitat, selon le statut d'occupation, le cycle de vie et les stratégies résidentielles liées à la structure et à l'activité exercée par les membres du ménage.
Habitat spontané		L'habitat dit 'spontané' est défini par sa non - intégration dans les procédures officielles. Il se caractérise alors généralement par l'illégalité des constructions, qui sont principalement édifiées sur des terrains sans statut, tels les berges des arroyos et des canaux, ou sur des terrains inoccupés parce que marécageux ou insalubres et squattés. Cette caractéristique lui vaut aussi l'appellation 'sous - intégré' en ce sens que ne faisant pas partie de la ville officielle, il n'a pas accès aux réseaux. De façon beaucoup moins identifiable, l'habitat spontané occupe aussi certains interstices du tissu urbain et participe de sa densification. Cet habitat se traduit par des constructions précaires, réalisées avec des matériaux de récupération : bois, tôles, bâches, etc. De manière générale, il est réalisé par la couche la plus pauvre de la société et/ou par des personnes en situation d'illégalité résidentielle.
Halte à l'obsolescence programmée	**HOP**	Association loi 1901, crée en 2015 et agréée association de défense de l'environnement qui lutte pour des produits durables et réparables. HOP veut sensibiliser à l'obsolescence programmée, la combattre juridiquement, engager les citoyens et accompagner les décideurs politiques et privés au sujet de bonnes pratiques.

Hameau léger		Un hameau léger est un lieu de vie participatif accueillant un petit nombre d'habitats réversibles, accessible aux foyers à ressources modestes, réalisé en partenariat avec la commune qui l'accueille.
Hard to abate		Les secteurs difficiles à réduire font référence aux industries dans lesquelles la réduction des émissions de carbone est particulièrement difficile en raison de la nature de leurs processus et de leur forte dépendance aux combustibles fossiles.
Haut-commissaire à l'énergie atomique	**HCEA**	La fonction de Haut-commissaire à l'Énergie atomique a été créée par l'ordonnance du 18 octobre 1945 instituant le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). À l'origine, le CEA était doté d'une direction bicéphale, le Haut-commissaire étant chargé de la direction scientifique et technique de l'établissement tandis que l'Administrateur général l'était de sa direction administrative et financière, tous deux nommés par le Président de la République et étant par ailleurs les conseillers du Gouvernement pour toutes les questions relatives à l'énergie atomique. Par un décret du 30 décembre 2023 du Président de la République, le Haut-commissaire voit son rôle élargi et son positionnement modifié. Par rapport au CEA, s'il perd sa qualité de membre du Conseil d'administration, il conserve la présidence du Conseil scientifique de l'organisme et demeure (temporairement, voir plus bas) le conseiller scientifique et technique de l'Administrateur général. Au-delà du CEA, il est habilité à saisir les membres du Gouvernement concernés de ses propositions concernant, dans le domaine des activités nucléaires civiles et militaires, l'orientation générale scientifique et technique dans les domaines de la politique nucléaire, de la défense et de la sécurité nucléaire, ce qui élargit considérablement son champ de compétences. En outre, il peut désormais : – Assurer, par délégation du Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), le secrétariat du Conseil de politique nucléaire (précédemment exercé par le secrétariat général de la présidence de la République). À ce titre, il prépare les délibérations de cette instance et suit leur

		mise en œuvre, il dispose à cet effet d'un adjoint issu de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), – Être chargé, à la demande du ministre de la Défense, du ministre chargé de l'Énergie et du SGDSN, de missions de conseil et d'expertise dans le domaine de la politique nucléaire, ainsi que de missions intéressant la défense et la sécurité nationale, – Être chargé, à la demande du ministre chargé de l'Énergie, du ministre chargé de la Recherche et du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de missions de conseil et d'expertise intéressant la recherche et l'enseignement supérieur dans le domaine de la politique nucléaire. Du fait de l'extension de ses missions, le Haut-commissaire est rattaché administrativement au SGDSN, au lieu de l'être au CEA, ce qui le positionne auprès de la Première ministre, comme cela était le cas à l'origine.
Haut Comité Français pour la Résilience Nationale	**HCFRN**	Résilience France (HCFRN) est une association loi 1901 qui participe à la réflexion sur la doctrine, l'organisation et les techniques du pays en matière de Résilience et de sécurité globale. Ses activités visent à informer et à former sur les problématiques et enjeux de sécurité nationale, de protection des populations aux fins d'améliorer la résilience sociétale face aux risques et menaces majeurs. Depuis sa création en 1982, Résilience France a su développer une expertise aussi bien en termes d'analyse et de suivi des risques et menaces majeurs De plus, Résilience France est une réelle plateforme d'échanges entre les secteurs public et privé.
Haut comité pour le numérique écoresponsable	**HCNE**	C'est le cadre politique d'impulsion de la planification écologique sur le numérique éco-responsable, en associant les parties prenantes concernées. Le HCNE est présidé par le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, la ministre de la Transition énergétique

		et le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications.
Haut Conseil pour le climat	**HCC**	Le Haut conseil pour le climat (HCC) est un organisme indépendant chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat, et sa cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, et le respect des budgets carbone de la France. Le Haut conseil pour 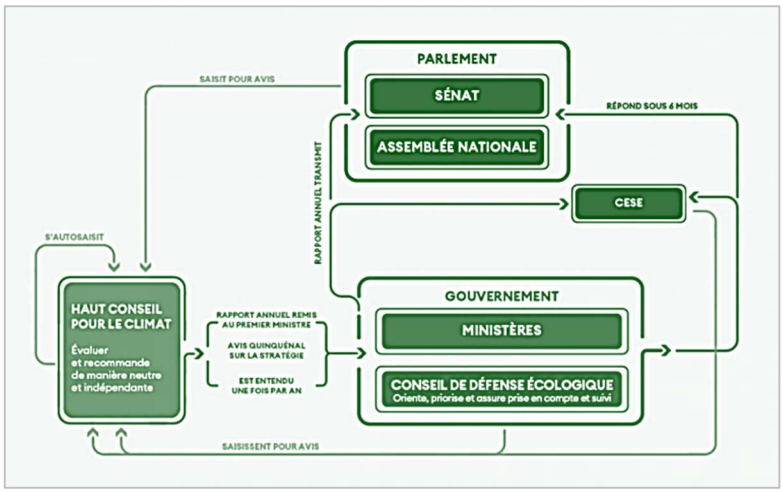 le climat a été installé le 27 novembre 2018 par le Président de la République et par décret du 14 mai 2019. Il est inscrit dans la loi relative à l'énergie et au climat de 2019. Le Haut conseil pour le climat est composé de maximum douze membres choisis pour cinq ans en raison de leur expertise scientifique, technique et économique dans les domaines des sciences du climat et des écosystèmes, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de l'adaptation et de la résilience face au changement climatique. Le Haut conseil pour le climat a deux missions principales : -Le Haut conseil pour le climat rend chaque année un rapport sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre, la bonne mise en œuvre des politiques et mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les puits de carbone. -Le Haut conseil pour le climat rend un avis tous les 5 ans sur les projets de stratégie bas carbone et de budgets carbone et la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre sur laquelle s'engage la France. Il évalue la cohérence de la

		stratégie bas carbone vis-à-vis de l'action publique nationale et des engagements européens et internationaux de la France, de l'Accord de Paris et de l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.
Haute autorité de l'audit	**H2A**	La Haute Autorité de l'audit, abrégé en H2A, est le régulateur de la profession de commissaire aux comptes en France et des autres professionnels de l'audit.
Haute tension A	**HTA**	Ou moyenne tension. Elle peut être comprise entre 1 000 volts (1 kV) et 50 000 volts (50 kV). En principe, elle est en France de 20 kV. Des réseaux HTA à 15 kV et quelques-uns à 33 kV existent encore. Les consommateurs qui ont besoin d'une puissance supérieure à 250 kW sont en principe raccordés sur ce niveau de tension. Le réseau HTA est triphasé (trois fils conducteurs ou phases).
Haute Tension B	**HTB**	La Haute Tension B ou HTB est réservée au réseau de transport d'électricité, exploité en France par RTE. Les tensions électriques correspondantes varient de 50 000 volts (50 kV) à 400 000 volts (400 kV).
Haute Qualité Environnementale		La haute qualité environnementale (HQE) est un concept environnemental français datant de 2004, enregistré comme marque commerciale et accompagné d'une certification *NF Ouvrage Démarche HQE* par l'AFNOR, qui concerne le bâtiment. Il vise à limiter à court et à long terme les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saine et confortable. La HQE est inspirée du label haute performance énergétique auquel il ajoute une dimension sanitaire, hydrologique et végétale. La démarche pour l'obtention de la certification peut être

		effectuée par l'association HQE, association française reconnue d'utilité publique en 2004. C'est une initiative associative d'origine privée, fondée sur un référentiel de quatorze cibles, qui peut être intégrée dans les offres d'architecture et d'ingénierie visant à améliorer la conception ou la rénovation des bâtiments et des villes, en limitant le plus possible leur impact environnemental néfaste. Concernant le volet énergie, ces démarches qualitatives tentent de surenchérir et de se substituer aux labels officiels haute performance énergétique (HPE).
Haute Qualité Environnementale Aménagement	**HQE Aménagement**	Le cadre de référence HQE Aménagement propose un langage commun autour des 4 engagements HQE et un Système de Management d'Opération (SMO) pour aider à la réalisation d'opérations d'aménagement intégrées à leur territoire, dont la maîtrise d'ouvrage assure dans le temps la bonne gouvernance et la faisabilité du programme tout en conciliant des objectifs de bien-être, de cohésion sociale, et de développement économique avec le respect de l'environnement.
Hauteur dominante		Foresterie, arboriculture, moyenne des hauteurs totales des cent plus gros arbres à l'hectare dans un peuplement.
Hauteur de l'immeuble		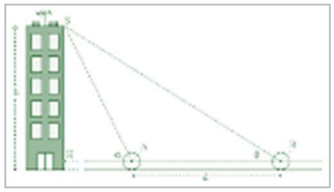 Indicateur qui peut être associé à la performance environnementale d'un bâtiment. Les immeubles présentent de hauts avantages écologiques : – Densification urbaine : – Moins d'étalement urbain = moins de destruction d'espaces naturels et agricoles. – Réduction des distances de transport (meilleure accessibilité aux services). – Efficacité énergétique (relative) : – Moins de pertes de chaleur par surface extérieure (rapport surface/volume plus avantageux qu'une maison individuelle). – Mutualisation des équipements (chauffage, ventilation, etc.). – Optimisation des réseaux :

		– Concentration des infrastructures (eau, électricité, fibre, etc.) sur une plus petite surface. Mais aussi des inconvénients et limites : – Empreinte carbone de la construction, plus un bâtiment est haut, plus sa construction consomme de béton, d'acier, de ressources… et donc génère du CO_2. – Effets sur le microclimat, îlots de chaleur urbains, ombres portées, modification des flux d'air. – Complexité énergétique, les très hauts bâtiments demandent des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation plus puissants et parfois énergivores. – Perte potentielle de biodiversité, Moins de surfaces au sol pour la végétation, sauf si compensées (toits végétalisés, murs verts).
Hauteur sous plafond		Évolution de la au cours du temps Les Français grandissent alors que la hauteur sous plafond diminue En moins de 60 ans, les appartements ont perdu 27 cm, les maisons 9 cm Cette baisse des hauteurs sous plafond s'explique notamment par les règles d'urbanisme locales qui limitent les hauteurs de construction, par certaines contraintes techniques (acoustique, accessibilité…) imposant de surépaissir les planchers, mais aussi par des raisons économiques. Pourtant, plus le plafond est haut, plus le volume de la pièce est important et meilleur est le brassage et le renouvellement de l'air intérieur. Sans compter que 2,5 m minimum sont nécessaires pour l'installation d'un brasseur d'air.
Heatflation		La notion émergente de *Heat flation* intègre le réchauffement climatique comme catalyseur potentiel de l'inflation économique. Alors que les températures mondiales augmentent, les événements climatiques extrêmes perturbent les

		chaînes d'approvisionnement, réduisent les rendements agricoles et augmentent les coûts de production, contribuant selon cette notion à la pression inflationniste. Les phénomènes tels que les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur affectent la disponibilité des matières premières, l'énergie et les denrées alimentaires, contribuant à une hausse des prix. La Banque Centrale Européenne conclut ainsi dans une étude publiée en 2021 que les périodes estivales particulièrement chaudes entraînent une hausse des prix à court terme. Cette interconnexion entre climat et économie met en évidence la nécessité d'une gestion durable du changement climatique pour atténuer les impacts de la Heatflation et garantir une stabilité économique à long terme.
Healthy life years	**HLY**	Franc. : Le nombre d'années de vie en bonne santé (AVBS), également appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI), équivaut au nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut espérer vivre en bonne santé. Cet indicateur statistique est calculé séparément pour les hommes et pour les femmes, à la naissance et à l'âge de 50 et de 65 ans. Il se fonde, pour chaque âge, sur la prévalence des individus en bonne et en mauvaise santé et sur les informations connues sur la mortalité à cet âge. Un individu est dit en bonne santé lorsqu'il ne souffre ni de limitation fonctionnelle ni d'incapacité. L'indicateur est calculé selon une méthode communément employée, appelée méthode de Sullivan. Celle-ci s'appuie sur les données de la mortalité et sur les mesures de prévalence de l'invalidité dans certains groupes d'âge de la population. La méthode présente plusieurs avantages : elle est simple, elle n'est influencée ni par la taille de la population ni par la pyramide des âges et elle s'appuie sur des données de base disponibles. L'indicateur peut toutefois être influencé par des différences culturelles dans la déclaration des handicaps.
Heating degree days	**HDD**	Les degrés-jours de chauffage (DJC) font référence à la mesure de la demande d'énergie pour le chauffage, calculée comme le nombre de degrés dont la température moyenne de l'air extérieur

		descend en dessous d'une température d'équilibre de 18,3 °C (65 °F) .
Heating, ventilation and air-conditioning	**HVAC**	Chauffage, ventilation et climatisation en Français ? Terme générique désignant les installations techniques de chauffage, de ventilation et de traitement de l'air. Le chauffage, ventilation et climatisation, équivalent en France de l'anglais Heating, ventilation and air-conditioning est un ensemble de domaines techniques regroupant les corps d'état traitant du confort aéraulique. Ce qualificatif s'applique à tous types de bâtiments et de véhicules.
Heat & Health in Cities Chaleur et Santé en Ville	**H2C**	Le projet H2C réunit 8 partenaires aux expertises diverses : chercheurs en physique de l'atmosphère, météorologie et climatologie urbaine, et chimie atmosphérique, en sciences et techniques du bâtiment, en épidémiologie, et acteurs institutionnels du monde de l'aménagement urbain, de l'environnement et de la santé. Le projet H2C a débuté le 1er février 2021 pour une durée de 48 mois. Il est financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). H2C vise à combler les lacunes actuelles de ces différents champs de recherche et adopte une approche interdisciplinaire dans le but d'améliorer les services climatiques urbains pour soutenir les politiques de prévention de la chaleur et la prise de décision, avec la région Île-de-France comme cadre d'étude. Pour cela, la démarche de recherche se décline selon trois objectifs scientifiques : 1. Mieux comprendre les impacts des zones urbaines sur l'îlot de chaleur urbain, le confort thermique, la météorologie locale et la qualité de l'air 2. Renforcer la synergie entre modélisation et observations multi-sources pour l'étude des phénomènes environnementaux, et pour l'estimation de l'exposition infra-urbaine des habitants à la chaleur et aux polluants atmosphériques, et des risques sanitaires associés

		3. Développer des informations utiles à l'action décisionnelle, en termes d'évaluation de l'îlot de chaleur urbain, de conséquences sur l'exposition à l'extérieur et dans les espaces intérieurs, et de prévention des impacts sur la santé
Heat Resilience		Outil de Google qui utilise l'intelligence artificielle pour aider les villes à identifier les zones les plus vulnérables aux îlots de chaleur et planifier des actions efficaces contre les vagues de chaleur.
Heure pleine en saison haute	**HPH**	(1/11 au 31/03, 16 heures pleines/jr généralement en journée).
Heure creuse en saison haute	**HCH**	(1/11 au 31/038 heures creuses/jr généralement la nuit)
Heure pleine en saison basse	**HPB**	(01/04 au 31/10, 16 heures pleines/jr généralement en journée)
Heure creuse en saison basse	**HCB**	(01/04 au 31/10, 8 heures creuses/jr généralement la nuit)
Hexafluorure de soufre	**SF6**	L'arrêt de l'autorisation du gaz SF_6 (hexafluorure de soufre) est une mesure environnementale importante en cours dans plusieurs pays, notamment dans l'Union européenne. Le SF6 est un gaz à effet de serre très puissant : Le SF_6 a un potentiel de réchauffement global (PRG) environ 23 500 fois supérieur à celui du CO_2 sur 100 ans. Il a une longue durée de vie dans l'atmosphère (plus de 3 000 ans). Il est utilisé principalement comme isolant électrique dans les appareillages de moyenne et haute tension (GIS). Il existe des alternatives au SF_6, comme les gaz alternatifs à faible PRG (ex : gaz fluorés moins nocifs comme le C5-FK ou des mélanges de gaz), ou les solutions sans gaz : isolation dans l'air ou dans le vide.
High-Level Expert	**HELG**	La Commission européenne a créé un groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) en décembre 2016. Le HLEG est composé de 20 experts de haut niveau issus de la société

		civile, du secteur financier, du monde universitaire et d'observateurs d'institutions européennes et internationales. Il avait pour mandat de conseiller la Commission sur la manière d'orienter les flux de capitaux publics et privés vers des investissements durables et d'identifier les mesures que les institutions financières et les superviseurs devraient prendre pour protéger la stabilité du système financier contre les risques liés à l'environnement déployer ces politiques à l'échelle paneuropéenne.
High Sleep Disturbance	**HSD**	Franc. : Indice de Fortes perturbations du sommeil due au bruit aérien, introduit par la directive (UE) 2020/367 du 4 mars 2020 qui vient modifier et préciser la directive 2002/49/CE en ce qui concerne l'établissement de méthodes d'évaluation des effets nuisibles du bruitVdans l'environnement.
Hiérarchie des modes de traitement des déchets		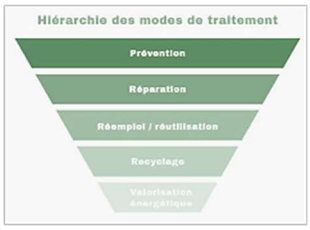 Inscrite dans le droit depuis 19751, cette hiérarchie invite à privilégier la réparation, le réemploi et la réutilisation avant le recyclage. C'est une logique de sobriété, à la fois plus respectueuse des ressources, plus sobre en énergie et favorable à l'emploi local, qui a été privilégiée par le législateur. La loi Agec a amorcé ce virage, avec la création de deux fonds : l'un dédié à la réparation — qui finance le « bonus réparation » — et l'autre dédié au réemploi — qui soutient les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).
Homogène (bâtiments)		Des structures de construction qui ont une fonction, une composition et des caractéristiques de surface identiques et constantes.
Histoire environnementale		L'histoire de l'environnement ou histoire environnementale est une sous-discipline de l'histoire qui étudie les interrelations et les interactions entre l'homme et son environnement. C'est donc un domaine de recherche qui s'est constitué au cœur des échanges entre sciences naturelles et sciences humaines. L'histoire environnementale est proche notamment de la biogéographie historique. Les milieux scientifiques parlent aussi d'écologie rétrospective.

Hold-out		Bien qui n'a pas été intégré à un programme immobilier plus vaste, généralement parce que son propriétaire a refusé de le vendre.
Horizon Europe		Horizon Europe est le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période allant de 2021 à 2027. Officiellement lancée le 29 septembre 2021, la Mission Adaptation au changement climatique et aux transformations sociétales est un des cinq instruments qui ont été mis en place pour relever une série de grands défis. Décrits dans le plan de mise en œuvre publiée le 29/09/2021 par la Commission, la Mission a pour objectif d'aider au moins 150 régions et communautés européennes à devenir résilientes au climat d'ici à 2030. La Mission évolue selon trois phases différentes : la phase de construction actuelle (2021-2023), au cours de laquelle le système de soutien à la Mission est mis en place et quelque 60 à 100 régions et communautés commencent à s'engager pleinement dans celle-ci. la phase de déploiement (2024-2027), au cours de laquelle la Mission apportera tous les ajustements résultant de l'évaluation, et activera toutes les autres actions pour déployer son plein potentiel, engageant 50 à 100 autres régions et communautés. la phase de consolidation (2028-2030), au cours de laquelle la Mission développera son héritage et cherchera à maintenir l'élan acquis dans la marche vers la résilience climatique.
Hors site		La construction hors site est une méthode qui vise à déporter tout ou partie de la construction d'un bâtiment hors du lieu sur lequel il est érigé. Le modulaire est la version la plus avancée de la construction hors-site. La véritable révolution du hors-site réside dans une nouvelle organisation des acteurs. C'est un mode de pensée tourné vers la préfabrication et non plus

		vers le chantier. La construction Hors-site utilise grandement le numérique comme le BIM mais aussi et surtout les outils en provenance de l'industrie comme le DfMA.
Houlomotricité		Utilisation de l'énergie de la houle marine pour produire de l'électricité.
Housing Europe		Housing Europe, la Fédération européenne du logement public, coopératif et social, est la voix de ce secteur depuis 1988. Représentant 44 fédérations nationales et régionales et 16 organisations partenaires dans 31 pays, Housing Europe gère environ 25 millions de logements, soit environ 11 % du parc immobilier européen. Grâce à son réseau de plus de 43 000 organismes locaux de logement, Housing Europe est la référence en matière de modèles de logement stables, d'innovation, de recherche via son Observatoire et d'événements.
Hub Air Energie	HAE	Expérimentation pour concilier qualité de l'air intérieur et consommation d'énergie dans les bâtiments. Dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique et de crise énergétique post crise sanitaire, il est crucial d'accélérer les actions de maîtrise de l'énergie. En synergie avec le plan de sobriété énergétique de l'Etat, comment articuler cette optimisation de la consommation d'énergie avec une bonne qualité de l'air intérieur ? Pour répondre à cet enjeu majeur, l'IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment) et le Cerema ont lancé en juin dernier avec 11 acteurs privés et publics sur 15 sites une expérimentation de 24 mois.
Humidité absolue		L'humidité absolue d'une masse d'air représente la quantité en grammes de vapeur d'eau -g vapeur/kg air sec -présente dans un volume d'air sec donné (1m3) et sa valeur reste constante même si la température de l'air varie en restant supérieure à la température du point de rosée.

		La vapeur contenue dans une masse d'air est invisible, mais si on sature d'humidité de l'air sec au-delà d'une certaine limite on voit apparaître du brouillard et de la condensation, l'eau forme alors des gouttelettes en suspension dans l'air, on dit alors que l'air est saturé.
Humidité relative		Rapport entre le contenu en vapeur d'eau de l'air et sa capacité maximale à en contenir dans ces conditions, rapport variable selon la pression et la température de l'air, le contenu en vapeur d'eau restant contant. Unité : %HR
Humus		Couche supérieure du sol créée et entretenue par la décomposition de la matière organique, essentiellement par l'action combinée des animaux, des bactéries et des champignons du sol, elle est de couleur foncée car elle contient beaucoup de carbone.
Hybridation		Indétermination des usages, programmation plurifonctionnelle au sein d'un même bâtiment, variété d'usagers sur des temps communs et successifs.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	**HAP**	Famille de polluants de l'air qui peuvent être présents sous forme gazeuse ou particulaire, et sont émis lors des processus de combustion.
Hydrofuge		Propriété d'un matériau à être imperméable à l'eau
Hydrogen Europe		Hydrogen Europe est l'association européenne représentant les intérêts de l'industrie de l'hydrogène et de ses parties prenantes et promouvant l'hydrogène comme catalyseur d'une société zéro émission.
Hydrogène blanc		On emploie le terme hydrogène naturel pour désigner l'hydrogène qui se trouve dans la nature directement sous forme moléculaire H2. Il s'agit donc d'hydrogène que l'on peut exploiter directement, sans avoir à le transformer ou le produire artificiellement à partir d'énergies fossiles (comme l'hydrogène gris) ou d'eau et d'électricité renouvelable (comme l'hydrogène vert). On appelle parfois l'hydrogène naturel hydrogène blanc ou hydrogène natif.

Hydrogène bleu		On parle d'hydrogène bleu pour désigner un type de production dans lequel de l'hydrogène est produit à partir de gaz naturel ou de charbon en utilisant un processus de gazéification couplé à des dispositifs plus ou moins performants de capture de carbone. Le processus implique de capturer le dioxyde de carbone émis lors de la production d'hydrogène et de le stocker sous terre ou de l'utiliser dans d'autres applications industrielles. L'hydrogène bleu est essentiellement une forme d'hydrogène gris, c'est à dire d'hydrogène produit à partir d'énergies fossiles, dont on capte les émissions résiduelles lors de la production pour éviter qu'elles ne se retrouvent dans l'atmosphère. L'hydrogène gris est donc très différent de l'hydrogène dit vert, produit par électrolyse de l'eau grâce à de l'énergie décarbonée.
Hydrogène jaune		Produit à partir d'un mix d'électricités d'origines diverses, émet d'autant moins de CO2 qu'il y a moins d'électricité obtenue à partir de combustibles fossiles.
Hydrogène gris		Obtenu à partir du vaporeformage du gaz naturel, émet environ 11kg CO2/kgH2.
Hydrogène noir		Produit à partir de charbon, émet environ 20kg CO2/kgH2.
Hydrogène rose		Produit par électrolyse de l'eau avec de l'électricité d'origine nucléaire, émet environ 2kg de CO2/kgH2.
Hydrogène turquoise		Obtenu par pyrolyse à haute température sans émission de CO2 mais avec coproduction de carbone solide (noir de carbone).
Hydrogène vert		Hydrogène vert, produit par électrolyse de l'eau avec de l'électricité d'origine renouvelable, émet environ 2kg La Commission Européenne a annoncé le 8 juillet 2020 sa première stratégie pour une production d'hydrogène propre, à partir d'énergie

		renouvelable par électrolyse de l'eau. S'inscrivant dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe, cette stratégie doit permettre à l'UE d'atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050. En tant que vecteur énergétique, l'hydrogène doit lui-même être produit à partir de sources d'énergie décarbonées, non polluant et n'émettant pas de CO2, l'hydrogène peut servir de carburant autant que de matière première.
Hydrolienne		Les hydroliennes utilisent l'énergie cinétique de l'eau en mouvement pour faire tourner une turbine - de la même manière qu'une éolienne utilise le vent pour créer de l'électricité. Cependant, la puissance disponible pour la production d'énergie marémotrice dans une zone donnée peut être plus forte que celle d'une éolienne en raison de la plus grande densité de l'eau. Ces types de générateurs marémoteurs sont généralement les moins chers (bien qu'ils restent assez chers) et les plus respectueux de l'environnement de tous les types de production d'énergie marémotrice. Ces types de générateurs ont un impact visuel très faible et sont en grande partie ou totalement immergés. De plus, ils sont moins intrusifs pour la vie marine car ils produisent moins de pollution sonore.
Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (étude)	HMUC	Etude globale d'un territoire atour des quatre thématiques citées dans son nom. Elle a pour but d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoin-ressource tu territoire, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion des ressources.
Hydrologie régénérative		Science émergente qui englobe plusieurs sciences comme l'hydrologie, l'hydrogéologie, la pédologie (formation et évolution des sols), l'agronomie, la météorologie, la climatologie etc. Les deux grands principes sont de ralentir les eaux de pluie(lien sortant, nouvelle fenêtre) et de ruissellement pour les aider à mieux infiltrer et de densifier la végétation pour favoriser le recyclage de la pluie. On se base pour cela sur un triptyque : eau, sol, arbre. D'abord, des aménagements d'hydraulique douce vont permettre à l'eau de s'infiltrer lentement d'amont en aval du bassin versant. L'idée est de

		recréer des paysages type bocagers pour répartir l'eau sur le paysage, créer des points humides, mais aussi réhydrater les points secs, et stimuler le tout avec un sol vivant qui sera plus à même d'absorber et d'infiltrer l'eau de pluie. Puis, on travaille autour d'un paysage agroforestier puisque les arbres ont le pouvoir de stimuler le recyclage de l'eau de pluie.
Hydroportail		Cette banque est utilisée pour la connaissance des débits des rivières, la prévision des crues, les calculs de débits statistiques, le contrôle des débits réglementaires et de multiples autres usages. On y consulte les hauteurs d'eau et les débits sur environ 5 000 stations de mesure.
Hydraulique urbaine		L'hydraulique urbaine traite de la conception des réseaux (génie urbain) des distributions d'eau potable et d'évacuation des eaux usées et pluviales en milieu urbain. Pendant plusieurs décennies, les concepteurs n'ont eu d'autre préoccupation que d'évacuer les eaux plus loin et donc de construire des réseaux toujours plus gros, plus longs et accompagnés d'ouvrages de plus en plus complexes et donc fragiles. À cette approche lourde, tend à se substituer une logique plus durable dans laquelle on essaie de gérer les eaux de pluie à la source, en privilégiant l'infiltration et en multipliant les zones de rétention. Cette démarche s'applique à la fois en zone urbaine et en zone rurale où l'évolution des pratiques agricoles (pas seulement le remembrement) est à l'origine de ruissellements mal maîtrisés.
Hydrométéores		Les hydrométéores, eaux météoriques ou météores aqueux forment l'ensemble des eaux atmosphériques, quel que soit leur état. Cette eau peut s'être évaporée, condensée en gouttes, en nuages, être cristallisée en glace ou en neige, avoir été soulevée de la surface du globe par le vent ou avoir été déposée sur des objets, être en état stable ou surfusion. Les hydrométéores sont en général formés d'ensembles de gouttes d'eau ou de particules de glace en suspension dans l'air : la pluie, la bruine, la neige, la grêle, le brouillard, etc.

		Leur déposition sur des objets donne la rosée, le givre, le verglas et la flaque d'eau.
Hydromorphologie		Etude de la morphologie et de la dynamique des cours d'eau, notamment l'évolution des profils en long et en travers. Un cours d'eau présente en effet naturellement des formes diverses : zones rapides, zones calmes, profils de berges variés, etc. Etudier ces différentes formes permettent de comprendre les altérations subies, actuelles comme passées, par le cours d'eau. On étudie les déséquilibres (intervention de l'homme, obstacles à l'écoulement) en analysant les conséquences sur un cours d'eau (érosion anormale des berges, forme rectiligne, etc.).
Hydroponie		L'hydroponie est une pratique de culture hors-sol qui favorise l'essor de l'agriculture urbaine car elle permet de faire pousser des végétaux tout en utilisant peu d'espace et de ressources. La culture hydroponique, est une manière de cultiver des plantes sur un substrat neutre et inerte (de type sable, pouzzolane, billes d'argile ou encore laine de roche). Ce substrat est ensuite régulièrement irrigué par une solution liquide chargée en nutriments qui apporte des sels minéraux et des nutriments essentiels au développement de la plante. C'est donc une culture hors-sol (les plantes ne sont pas en terre) qui est très en vogue dans le cadre du développement de l'agriculture urbaine, car elle peut être réalisée facilement en ville, sur des toits, dans des garages ou des bâtiments voire même des containers. Entre autres avantages, l'hydroponie est une culture économe en eau, qui garantit des productions sans pesticides et qui permet aussi de lutter contre l'artificialisation des sols.
Hydrosystème		Un hydrosystème est composé d'eau et de tous les milieux aquatiques associés dans un secteur géographique délimité, notamment un bassin versant. Le concept d'hydrosystème insiste sur la notion de biosystème et sur son fonctionnement hydraulique et biologique qui peuvent être modifiés par les actions de l'homme.

Hydrosystème fluvial		Se rapporte à un tronçon de cours d'eau incluant le lit mineur, le lit majeur, la nappe phréatique et les milieux aquatiques et riverains qu'ils contiennent, au sein du bassin versant.
Hygiène corporelle		L'hygiène corporelle représente le premier poste de consommation d'eau d'une famille. Cela représente près de 40% de la facture. – Une douche consomme de 60 à 80 litres ; – Un bain : 150 à 200 litres ;
Hygrométrie		Science qui a pour objet la mesure de la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air humide, elle ne prend pas en compte l'eau présente sous forme liquide ou solide. L'air humide est un mélange, en proportion variable, d'air sec et de vapeur d'eau.
Hygroscopique		Propriété d'un matériau à stocker une quantité mesurable d'humidité.
Hygrothermie		Caractérise la température et le taux d'humidité de l'air ambiant d'un local. C'est une mesure fréquente dans le domaine du bâtiment où l'on recherche un confort hygrothermique idéal pour la santé des habitants et des infrastructures.

Kaldée
Stratégie & Cités

I

Ic Bâtiment		$Ic_{composants} + Ic_{énergie} + Ic_{chantier} + Ic_{eau} = Ic_{bâtiment}$ Cet indicateur évalue l'impact climatique sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et en prenant en compte le stockage du carbone de l'atmosphère durant la vie du bâtiment. Afin d'être homogène avec les indicateurs de la performance énergétique, celui-ci est ramené à la surface réglementaire et est nommé Ic bâtiment pour représenter l'ensemble des impacts sur le changement climatique de l'opération. Son unité est le kgCO2éq/m².
Ic Construction (Chantier)		C'est un indicateur qui mesure l'impact sur le changement climatique lié à la production des matériaux et équipements du bâtiment, leur transport, leur installation et l'ensemble du chantier de construction, leur utilisation (à l'exclusion des besoins en énergie et en eau de la phase d'exploitation du bâtiment), leur maintenance, leur réparation, leurs remplacements et leur fin de vie. L'évaluation de cet impact prend en compte les charges et bénéfices liés à la valorisation des composants en fin de vie. Il exprimé en kg équivalent CO2 /m² et est calculé sur une période de 50 ans.
Ic Energie		Cet indicateur évalue l'impact sur le changement climatique associé aux consommations d'énergie. Il est défini par un indicateur exprimé en kg équivalent CO2/m². Il est calculé sur une période de 50 ans.

Ic Energie max		Pour être réglementaire, la valeur de l'indicateur IC énergie d'un bâtiment doit être inférieure ou égale à un impact maximal, dénommé (indicateur IC énergie max). Cette valeur maximale est calculée en appliquant des coefficients de modulation qui prennent en compte les contraintes de chaque catégorie de bâtiment à la valeur du coefficient Ic énergie max moyen qui diffère selon l'année de dépôt de la demande de permis de construire et de son raccordement ou non à un réseau de chaleur urbain.
Ic Stock		Cet indicateur permet de mesurer le stockage de carbone biogénique (carbone fixé par les plantes lors de leur croissance suite à la photosynthèse à partir du CO2 de l'air.) pendant la vie du bâtiment. Il s'exprime en kg CO2 / m².
Ic DE		Indicateur exprimé en % cet indicateur permet de connaitre la part de données environnementales par défaut utilisées dans le calcul de l'indicateur IC construction.
Ici ou Ailleurs		Permettre une diminution des émissions Ici ou Ailleurs procure, en théorie, le même bénéfice final à la planète en termes de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
Îlot		En urbanisme, groupe de maisons ceinturées par des rues. Par extension, le mot s'applique aussi à tout groupe homogène de constructions encadré ou non par de la voie publique.
Îlot de chaleur urbain	**ICU**	Zone urbaine où la température ambiante est supérieure à celle des zones rurales environnantes et où l'on observe des changements dans l'écoulement, des effets de rétention de chaleur et des modifications de l'albédo de surface. Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) se manifeste par des températures plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales environnantes. Surtout la nuit et pendant les épisodes de canicule.

		• La chaleur piégée en ville En ville, la chaleur stockée est plus importante qu'à la campagne. De nombreux facteurs empêchent l'espace urbain de se refroidir tels que le modèle d'urbanisation, les revêtements des sols, la carence de végétalisation ou d'eau dans les espaces publics. Les hauts immeubles et la densité des murs freinent la circulation de l'air, le bâti emmagasine la chaleur. Des matériaux de construction comme le béton, la brique ou la pierre captent aisément la chaleur le jour, par le rayonnement solaire, et la restituent progressivement dans l'atmosphère la nuit, empêchant l'air de se refroidir.
Ilots de fraîcheur urbain		Lieux d'accueil, de halte ou de repos, accessibles au grand public et repérés comme source de rafraîchissement par rapport à leur environnement proche en période chaude ou caniculaire. Fontaines, canaux, ombrages, plantations d'arbres, toitures végétalisées, revêtements drainants... la panoplie des solutions est large. Les villes mettent en place des dispositifs personnalisés, plan arbre à Valence, cours oasis à Paris...
Imaclim		Imaclim est un modèle économique hybride utilisé pour simuler et analyser les politiques énergétiques et climatiques. Il combine des approches macroéconomiques et sectorielles pour prévoir les interactions entre l'économie, l'énergie et le climat et évaluer l'impact des politiques sur la transition énergétique.
Immeuble énergie zéro		Un immeuble ou bâtiment à consommation énergétique nette zéro (ZNEB) est un bâtiment dont l'efficacité est optimale et qui, au cours d'une année, génère de l'énergie sur place, en utilisant des ressources renouvelables propres, dans une quantité égale ou supérieure à la quantité totale d'énergie consommée sur place.
Immotique		L'immotique, contraction d'immeuble et de domotique, intègre les technologies de

		l'information et de la communication dans la gestion des bâtiments, permettant une utilisation efficace des ressources et améliorant le confort des occupants grâce à une gestion énergétique intelligente.
Impact (développement institutionnel)		Effets d'une action affectant, plus ou moins, la capacité d'un pays ou d'une région d'utiliser ses ressources propres (humaines, financières et naturelles), de façon plus efficiente, équitable et durable. Par exemple : (a) des mécanismes institutionnels mieux définis, plus stables, transparents et effectivement appliqués de façon prévisible, et/ou (b) pour les organisations concernées par ces changements institutionnels, un meilleur ajustement entre leur mandat, leurs missions et leurs capacités. Ces impacts peuvent inclure les effets, escomptés ou inattendus, d'une action.
Impact carbone construction	**IC Construction**	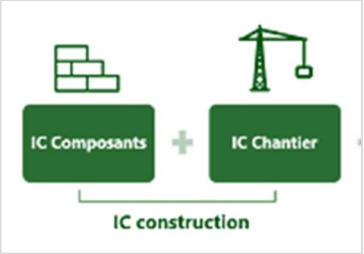 Le coefficient IC construction (impact carbone sur le changement climatique des composants du bâtiment (matériaux et équipements) du bâtiment et du chantier de construction) est un nouveau coefficient réglementaire. L'objectif est d'orienter la construction vers des modes constructifs moins énergivores (construction bois ou biosourcée), mais aussi d'inciter les industriels des filières classiques actuelles (béton, polystyrène) à innover pour réduire les impacts environnementaux de leurs processus industriels. Toutes les filières (béton, bois, métal) devraient trouver leur place dans la RE2020, sous conditions d'efforts. De nouvelles solutions mixtes (bois/béton ou bois/acier) vont se développer. Les recours à des produits recyclés ou issus du réemploi sont des leviers à impact. La réglementation fixe des seuils à ne pas dépasser, l'Ic construction est mesuré en kg d'équivalent CO2 émis dans l'environnement par m² (kg éq. CO2/m²). Entre 2022 et 2031, l'Ic construction max moyen sera renforcé d'environ 35 % selon la typologie de bâtiment, avec des jalons intermédiaires tous les trois ans. Les objectifs de

		ce coefficient IC construction (kg eq CO2 / m².an) sont les suivants : 2022 : < 740 (logements collectifs) et < 640 (maison individuelle) 2025 : < 650 (logements collectifs) et < 530 (maison individuelle).
Impact Carbone Quartier	**ICQ**	Les critères de labélisation de BBCA Quartier reposent sur cinq indicateurs qui répondent à une logique de responsabilité des acteurs de l'aménagement (collectivité, aménageur, promoteurs), afin de s'assurer que les bonnes questions ont été posées à chacun et que les leviers d'actions permettant de réduire l'impact carbone ont été activés. En plus de l'empreinte habitant, déjà utilisée par la méthode QEC, quatre indicateurs nouveaux ont été définis. Ces quatre indicateurs concernent différents sous-périmètres du périmètre aménagement défini par la méthode QEC. Le préfixe IcQ dont ils sont dotés est construit en accolant au préfixe Ic des indicateurs d'impact sur le changement climatique de la RE2020, le Q de « quartier ». – IcQ_Viabilisation : Impact des postes techniques de l'aménagement du quartier – IcQ_Construction : Impact de l'action physique de construire et aménager – IcQ_Energie : Impact de l'énergie pour l'usage des bâtiments. – IcQ_Aménagement : Impact de l'aménagement pour un usager, en intégrant les services urbains et la mobilité quotidienne.
Impact CO2		ImpactCO2.fr ambitionne d'être une bibliothèque de ressources de référence pour les acteurs qui sont à la recherche de contenus informatifs didactiques et fiabilisés sur l'empreinte carbone : 1. Médias (grand public, spécialisés,), 2. Entreprises (pôles RSE, directions de l'engagement, startups Green Tech,), 3. Associations (festivals culturels, challenges citoyens,) 4. Pouvoirs publics (Secrétariat général à la Planification écologique via France Nation Verte,).

		Les ressources disponibles sur Impact CO2 se présentent sous différentes formes : simulateurs, comparateurs, graphiques, infographies, etc.
Impact environnemental		L'impact environnemental est l'ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement — positives ou négatives — engendrées par un projet, un processus, un organisme ou un produit, du stade de sa conception à sa fin de vie. Ces impacts peuvent être directs ou indirects, à court ou long terme, réversibles ou irréversibles. L'étude de l'impact environnemental est un outil utilisé par la norme ISO 14001 et dans l'analyse du cycle de vie. L'impact environnemental d'une entreprise, c'est la somme des modifications sur l'environnement dont l'entreprise est responsable. Cet impact peut être positif tout comme il peut être négatif.
Impact France		Impact France est un réseau d'entrepreneurs agissant en faveur d'une économie respectueuse du capital social et écologique de l'humanité : ses membres participent activement à l'émergence d'un modèle d'entreprise durable, équitable et solidaire. Les 4 piliers d'Impact France mettent en œuvre concrètement les critères ESG : 1. Impact social : rôle sociétal des entreprises, tant vis-à-vis des salariés que des produits et services proposés · 2. Impact écologique : participer à la transition écologique à travers l'écoconduite et l'écoconsommation 3. Partage de la valeur : des stratégies financières éthiques, équitables et transparentes 4. Partage du pouvoir : gouvernance éthique fondée sur la transparence décisionnelle, la parité de genre et de hiérarchie Impact France propose en outre des masterclass permettant aux sociétés d'améliorer leur impact en matière de RSE grâce aux retours d'expériences, échanges entre entrepreneurs et partage de bonnes pratiques

Impact Investing		L'impact investing est une pratique relativement récente, évoquée pour la première fois en 2007 par la Fondation Rockefeller. Elle s'inscrit dans la perspective de l'investissement socialement responsable (ISR) et du développement durable. Le Global impact investing network (GIIN) définit ce type d'investissement comme les investissements faits dans les entreprises, les organisations et les fonds avec l'intention de générer des impacts environnementaux et sociaux en même temps qu'un rendement financier. Il s'agit ici d'une volonté explicite de la part des investisseurs de générer ce type d'impact en finançant par exemple certaines entreprises ou projets innovants, qu'il s'agisse du domaine de l'énergie renouvelable, de la médecine ou encore de démarches inclusives visant à intégrer les personnes en situation de précarité. L'investissement à impact répond à un double objectif : générer un rendement financier conséquent et créer un impact social ou environnemental positif.
Impact positif		Impact produit par une entreprise ayant adopté des engagements sur le plan social et environnemental. Dès lors, l'entreprise prend ces défis en considération à travers chacune de ses actions et de ses prises de décision en vue de stopper les effets négatifs. Les engagements sont variés : Contribuer aux objectifs internationaux, à l'image de l'Accord de Paris, Participer au développement de l'économie circulaire, 1. Créer des emplois, 2. Réduire la production de déchets et les recycler, 3. Tendre vers l'énergie verte, 4. Garantir la santé, la sécurité et une bonne qualité de vie, 5. Améliorer l'insertion processionnelle de certaines populations.

Impact potentiel		Analyse de l'impact de la solution retenue sur l'environnement définie suite à la méthode DPSIR (qui s'appuie sur l'analyse du croisement entre la pression et la sensibilité du milieu concerné).
Impact prévisionnel		Analyse fine de l'impact potentiel d'un projet via l'utilisation de différents outils d'analyse au niveau local (SIG, dire d'experts, modèles, etc.). L'impact prévisionnel vient préciser l'impact potentiel.
Impact réel		Impact observé sur le terrain suite à la phase travaux / exploitation. L'impact réel (post travaux) est à comparer à l'impact prévisionnel (avant travaux).
Impact résiduel		Impact négatif du projet après évitement et réduction.
Impact résiduel significatif ou notable pour le milieu naturel		Après évitement et réduction, un impact sur des milieux naturels peut être qualifie de notable (terme pour Natura 2000) ou significatif lorsque l'enjeu de leur conservation apparaît important ou lorsque leur rôle dans l'écosystème est susceptible d'être altéré par le projet, entraînant une perte de fonctions et/ou une atteinte à la qualité écologique de l'écosystème considéré. Le caractère significatif ou notable d'un impact fait l'objet d'une définition propre à chaque réglementation.
Impacts, Risques et Opportunités	**IRO**	Les IRO sont un élément clé du reporting exigé par la CSRD. Ils permettent aux entreprises d'affiner leur analyse de double matérialité en identifiant, pour chaque ESRS, les aspects spécifiques les plus pertinents pour leur activité. Pour aider à l'évaluation des IRO, l'EFRAG a divisé les ESRS en sous-enjeux et sous-sous-enjeux. Les entreprises doivent coter les IRO associés à chaque sous-sous-enjeu. Cela permet d'intégrer les spécificités liées aux secteurs d'activité et aux contextes géographiques ou politiques des entreprises. Il n'existe pas de méthodologie établie par la CSRD ou l'EFRAG pour procéder à la cotation des IRO, mais des plateformes de reporting CSRD proposent de les évaluer selon des échelles de niveau d'impact (de nul, à faible, ou très lourds).

Impact Score		L'Impact Score est une solution pensée et construite en collectif par les entrepreneurs et les réseaux d'entreprises engagés, coordonnée par le Mouvement Impact France. Le référentiel s'appuie ainsi sur 3 grands piliers : limitation des externalités négatives, partage du pouvoir et de la valeur, stratégie à impact positif. L'Impact Score est aujourd'hui utilisé par plusieurs collectivités territoriales pour embarquer les entreprises dans leur territoire vers plus d'impact social et écologique. Plusieurs d'entre elles en ont d'ailleurs fait une condition pour obtenir une subvention. Une stratégie d'impact consiste à limiter ses externalités négatives (climat, inclusion...), mais aussi à générer un impact positif par son cœur d'activité. Les questions d'organisation interne (partage du pouvoir et de la valeur) sont aussi centrales et permettent de prendre chaque décision avec une logique économique étendue aux sujets sociaux et environnementaux.
Impact social positif	**ISP**	Enjeu portant sur l'investissement dans des typologies d'actifs répondant à des problématiques sociales et sociétales (accès au logement, logement à loyer abordable, hébergement de personnes en difficulté, etc.). Au-delà des investissements, cet enjeu s'intéresse à la part des espaces loués pour des actions sociales et sociétales. L'objectif est d'apporter une réponse à un besoin social et de contribuer à l'amélioration de la société.
Implantation		Désigne la disposition d'un bâtiment sur son lot et par rapport à la rue et aux bâtiments voisins.
Impôt sur la fortune Climat	**ISF CO2**	L'ISF climat repose sur un principe simple : taxer les comportements et investissements polluants des plus riches pour financer la transition. Il s'agit donc de restaurer l'ancien Impôt de Solidarité sur la Fortune (en le débarrassant d'un certain nombre de failles et de dérogations qui en minimisaient la portée), pour lutter contre les inégalités sociales, et d'ajouter un malus calculé en fonction de

		l'empreinte carbone des investissements, pour lutter contre l'injustice climatique. Le calcul de l'ISF climat prendrait en compte deux variables : 1. Le niveau de patrimoine (taille de la fortune). 2. Son impact sur le climat (empreinte carbone des investissements).
Impression 3D de béton projeté	**SC3DP**	Le processus d'impression 3D de béton projeté (SC3DP) utilise un bras robotisé entièrement automatisé pour pulvériser des couches de béton à l'aide d'air comprimé. L'énergie cinétique du matériau pulvérisé assure le compactage et une forte liaison mécanique entre les couches, améliorant la densité apparente et réduisant la porosité. SC3DP ne nécessite pas de coffrage et est idéal pour les structures porteuses à grande échelle
Impression tridimensionnelle		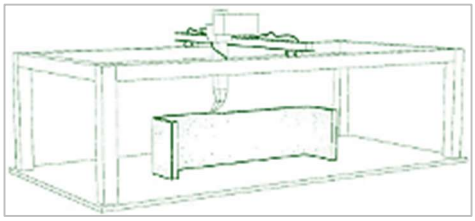 L'impression tridimensionnelle ouvre de nouvelles possibilités en architecture, en offrant des solutions durables dans la conception des bâtiments. Efficacité des ressources : L'impression tridimensionnelle peut être plus économe en ressources que les méthodes de construction traditionnelles, car elle élimine le besoin de moules ou d'outils. Cela réduit à la fois l'utilisation des ressources et les coûts, notamment en minimisant le gaspillage de matériaux, Seule la quantité nécessaire de matériau est utilisée pour chaque composant. Il s'agit d'un facteur clé de l'efficacité des ressources de l'impression 3D. La fabrication additive permet de créer des composants complexes qui sont difficiles ou impossibles à réaliser par des méthodes conventionnelles, ce qui réduit encore l'utilisation de matériaux et le poids des composants, améliorant ainsi l'efficacité globale des ressources. Efficacité énergétique : L'efficacité des matériaux obtenue grâce à l'impression 3D permet de réduire la consommation d'énergie. Les bâtiments imprimés en trois dimensions présentent souvent

		une isolation épaisse et peuvent être connectés à des réseaux de chaleur efficaces, ce qui se traduit par une plus grande efficacité énergétique par rapport aux structures construites de manière traditionnelle. La capacité de produire des composants de construction avec des cavités intégrées de faible densité améliore l'isolation thermique, ce qui permet de réduire les coûts énergétiques.
Inaction climatique		L'université de Cambridge a mis en exergue les 12 discours retardant l'action climatique, perçus comme les 12 excuses habituelles qui justifient l'inaction climatique. En d'autres termes, oui, le changement climatique est un problème, mais il y a toujours une bonne excuse pour ne rien faire. Excuse 1 : Doomisme – Catastrophisme Excuse 2 : le changement est impossible Excuse 3 : l'individualisme Excuse 4 : Whataboutisme Excuse 5 : le Free-Rider Excuse 6 : l'optimisme technologique Excuse 7 : des paroles, très peu d'actes Excuse 8 : l'efficacité énergétique Excuse 9 : Il faut compter sur le volontariat, ne pas restreindre/interdire Excuse 10 : le perfectionnisme réglementaire Excuse 11 : Abandonner les énergies fossiles, c'est abandonner les pauvres Excuse 12 : le coût des mesures pour le climat va réduire la justice sociale
Incertitude		Degré de connaissance incomplète pouvant découler d'un manque d'information ou d'un désaccord sur ce qui est connu, voire connaissable. L'incertitude peut avoir des origines diverses et résulter ainsi d'une imprécision dans les données, d'une ambigüité dans la définition des concepts ou de la terminologie employés ou encore de projections incertaines du comportement humain. L'incertitude peut être représentée par des mesures quantitatives ou par des énoncés

		qualitatifs (reflétant par exemple l'opinion d'une équipe d'experts).
Incidence écologique intrinsèque		Somme des incidences environnementales que causent l'approvisionnement, le transport, la transformation et la production de l'ensemble des matières premières, carburants et éléments utilisés pour la production d'un bien ou d'un service.
Indécence énergétique		Un décret fixe le seuil de performance énergétique pour qu'un logement en France métropolitaine Avec un plafond à 450 kWh EF/m2.
Indépendance énergétique		Le taux d'indépendance énergétique est le ratio de la production primaire nationale à la consommation primaire nationale. Il exprime dans quelle mesure le pays subvient à ses besoins. On peut calculer le taux d'indépendance énergétique de différentes façons : 1. En faisant le rapport entre l'énergie consommée qui provient d'une source produite ou captée dans le pays concerné (pétrole, gaz, charbon, uranium, vent, soleil, biomasse, eau, etc.) et la totalité de l'énergie consommée, 2. En faisant le rapport entre l'énergie primaire produite par un pays et l'énergie consommée dans le pays. On utilise aussi le rapport entre l'énergie primaire produite par un pays et par les entreprises contrôlées par ce pays, et l'énergie consommée dans le pays.
Index		Valeurs relevées sur les cadrans d'un compteur à une date donnée permettant le calcul des quantités d'énergie injectées ou soutirées entre deux relèves.
Indicateurs (qualités des)		Pour être valide un indicateur doit répondre aux exigences suivantes :

		1. Accessibilité : capacité de l'indicateur à être calculable assez rapidement à un coût acceptable 2. Fidélité : conservation d'un biais éventuel à un niveau constant sur les unités spatio-temporelles de référence. 3. Objectivité : la définition de l'indicateur doit permettre de le calculer sans ambiguïté à partir des grandeurs observables. 4. Pertinence : capacité à refléter toute la signification d'un concept ou tous les aspects d'un phénomène et garde sa signification dans le temps. 5. Précision : définition de l'indicateur avec une marge d'erreur acceptable, en fonction de la précision des mesures sur les grandeurs observables. 6. Sensibilité : variations significatives de l'indicateur pour des variations assez faibles du phénomène. 7. Univocité : variation de l'indicateur de façon monotone par rapport au phénomène décrit pour pouvoir interpréter ses variations sans équivoque.
Indicateurs de l'Agence Européenne de l'Environnement	**IAEE**	Ils couvrent un large éventail d'aspects liés au changement climatique et à ses impacts en Europe et sont disponibles sur le site web de l'AEE. Nombre de ces indicateurs seront remplacés par des sources d'information plus interactives, élaborées conjointement avec des organisations partenaires. Exemple d'indicateurs : – Glace de la mer Arctique et de la mer Baltique. – Impact de la sécheresse sur les écosystèmes en Europe. – Pertes économiques dues aux extrêmes climatiques. – Température de la surface de la mer en Europe. – Niveaux extrêmes de la mer et inondations côtières. – Décès liés aux inondations. – Déficit hydrique du sol. – Utilisation des ressources en eau douce en Europe.

Indicateurs bas carbone		1. Empreinte carbone des Français (E-C IR1). 2. Emissions territoriales de gaz à effet de serre (E-C IR2). 3. Niveau d'investissement en faveur du climat (y compris répartition sectorielle et entre acteurs privés et publics) et écart au besoin identifié dans l'évaluation macro-économique) (ECO IR). 4. Emissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment en France (scopes 1 et 2) (B IR1). 5. Consommation d'énergie finale des secteurs résidentiel et tertiaire, par vecteur énergétique (BIR2).
Indicateur des besoins énergétiques	**Bbio en points**	RE 2020 : Bbio RT 2012 modifié par la prise en compte systématique des besoins de froid (qu'un système de climatisation soit installé ou pas les besoins de froid seront calculés).
Indicateur Bilan énergétique du bâtiment à énergie positive	**Bilan Bepos**	L'indicateur Bilan Bepos correspond à la consommation d'énergie primaire non renouvelable du bâtiment diminuée de la quantité d'énergie renouvelable ou de récupération produite et injectée dans le réseau par la construction (quantité d'énergie photovoltaïque exportée). La capacité du bâtiment à consommer l'énergie qu'il produit est ainsi prise en compte. Une des nouveautés consiste à introduire dans le bilan énergétique, de manière forfaitaire dans un premier temps, les autres usages immobiliers et mobiliers non pris en compte dans la RT 2012. Afin de tenir compte de la spécificité des différentes typologies de bâtiment, des usages et des facteurs géographiques, il est prévu quatre niveaux d'indicateur Bilan énergétique du bâtiment à énergie positive, Energie 1 à 4 pour tous les usages du bâtiment : – Les niveaux 1 et 2 sont accessibles afin d'engager la voie vers le bâtiment à énergie positive sans généraliser la production d'énergie. – Le niveau 3 imposera une production d'énergie pour compenser en partie les consommations des cinq postes réglementaires et autres usages.

		– Le Niveau 4 représente une compensation totale avec un bilan énergétique nul.
Indicateur Carbone (ACV)		Pour la performance environnementale, la nouveauté indicateur Carbone repose sur une analyse du cycle de vie qui portera d'une part sur un calcul des émissions des gaz à effet de serre sur la totalité du bâtiment, et d'autre part sur un calcul des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des produits de construction et des équipements du bâtiment (en kg CO2/m² surface de plancher). Deux niveaux maximaux Carbone 1 et Carbone 2 calculés sur une durée de vie de 50 ans ont été retenus par les pouvoirs publics.
Indicateur climatique		Indicateur défini pour être représentatif d'une des caractéristiques du climat (moyen, extrêmes) ou de ses impacts sur une activité ou un milieu. Il est construit à partir de différents traitements plus ou moins complexes, sur des variables climatiques classiques (températures, précipitations, humidité du sol, enneigement, etc.). L'indicateur peut ainsi être construit à partir de l'agrégation spatiale et / ou temporelle d'une variable (température moyenne annuelle sur la France), d'un nombre de jours au-dessus ou en dessous d'un seuil (nombre de jours de forte chaleur), de la valeur maximum ou minimum d'une variable (pluie quotidienne maximale annuelle), de traitements statistiques (médiane, quantiles...) ou de la combinaison de plusieurs variables (par exemple indice caractérisant le risque de feux de forêt). Un indicateur peut être présenté par sa valeur sur une période donnée (historique ou future) ou par un écart (valeur brute ou relative) par rapport à sa valeur sur une période de référence.
Indicateurs composites		Ces indicateurs agrègent par différents procédés statistiques dits de normalisation une pluralité de variables qui ne sont pas nécessairement de même unité. Peuvent ainsi s'y côtoyer des variables monétaires, des taux, des nombres d'unités diverses. Le plus connu d'entre eux, mais aussi celui qui a gagné le plus légitimité depuis près de vingt ans, est l'indice de développement humain qui tient compte de façon équitable de trois éléments : l'accès aux ressources – estimé par le

		PIB/tête, l'accès à la santé – estimé par l'espérance de vie à la naissance, l'accès à l'éducation qui combine le taux brut de scolarisation et le taux d'alphabétisation des adultes.
Indicateurs du compte à rebours du Lancet		Ils se concentrent sur la relation entre le changement climatique et la santé humaine. Ils sont adaptés du vaste ensemble mondial d'indicateurs du Lancet Countdown pour une application en Europe. D'autres indicateurs du Lancet Countdown devraient être ajoutés courant 2021. Ces indicateurs sont disponibles sur l'Observatoire européen du climat et de la santé. Exemples d'indicateurs : – Début de la saison des pollens d'arbres allergènes en Europe. – Aptitude climatique à la transmission des maladies infectieuses – Chikungunya. – Adéquation climatique à la transmission des maladies infectieuses – Zika. – Adéquation climatique à la transmission des maladies infectieuses – Dengue. – Exposition des personnes âgées aux vagues de chaleur. – Mortalité liée à la chaleur en Europe. – Offre de travail et température en Europe. – Vulnérabilité de la population à la chaleur.
Indicateur de connectivité écologique		La mesure utilisée est la surface connectée équivalente (probabilité de connectivité). Il s'agit d'une mesure de la taille hypothétique qu'une seule parcelle d'habitat devrait avoir pour fournir la même connectivité théorique que le modèle d'habitat réel dans le paysage.
Indicateur des consommations conventionnelles d'énergie primaire	**Cep en kWh/(m².an)**	Indicateur utilisé par la RE 2020 pour : 1. La prise en compte d'usages immobiliers supplémentaires (cf. périmètre d'évaluation). L'indicateur ne comptabilise pas, en tant que consommations d'énergie, les énergies renouvelables captées sur la parcelle du bâtiment et autoconsommées. 2. La pénalisation forfaitaire des consommations en cas d'inconfort d'été potentiel.

Indicateur des consommations d'énergie primaire non renouvelable	**Cep, nr kWhep/(m².an)**	L'indicateur Cep, nr représente la consommation d'énergie primaire non renouvelable du bâtiment sur les mêmes usages que le Cep. Cet indicateur comptabilise donc uniquement les vecteurs énergétiques non renouvelables pour couvrir les besoins du bâtiment, hormis ce point il est en tout point identique au Cep.
Indicateurs CSRD		La CSRD est un modèle de données extra-financières très complet avec environ 1.200 indicateurs à compléter. Les indicateurs de la CSRD couvrent les trois dimensions de la durabilité : environnementale, sociale, et de gouvernance (ESG). Voici les principaux indicateurs de la CSRD : 1. Indicateurs Environnementaux Ces indicateurs évaluent l'impact environnemental des activités de l'entreprise. Ils comprennent : – Émissions de gaz à effet de serre (GES) : Mesure des émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre, couvrant les scopes 1, 2, et 3. – Consommation d'énergie : Quantité d'énergie consommée, y compris la part d'énergie provenant de sources renouvelables. – Utilisation des ressources naturelles : Consommation de ressources comme l'eau, les matières premières, etc. – Gestion des déchets : Quantité de déchets générés, taux de recyclage, gestion des déchets dangereux. – Biodiversité et écosystèmes : Impacts des activités de l'entreprise sur la biodiversité et les écosystèmes locaux. 2. Indicateurs Sociaux Ces indicateurs se concentrent sur les aspects sociaux et les droits humains, y compris : – Diversité et inclusion : Représentation des genres, diversité ethnique, inclusion des personnes handicapées, etc. – Conditions de travail : Sécurité et santé au travail, heures de travail, équilibre travail-vie privée. – Droits de l'homme : Politiques et pratiques concernant le respect des droits de l'homme

		dans les opérations de l'entreprise et sa chaîne d'approvisionnement. – Formation et développement : Programmes de formation pour les employés, opportunités de développement professionnel. – Engagement des parties prenantes : Relations avec les employés, les clients, les communautés locales, etc. 3. Indicateurs de Gouvernance Ces indicateurs examinent la manière dont l'entreprise est dirigée et contrôlée. Ils incluent : – Structure de gouvernance : Composition du conseil d'administration, comités de gouvernance, indépendance des administrateurs. – Éthique et conformité : Politiques anti-corruption, codes de conduite, conformité aux régulations. – Rémunération des dirigeants : Structure de rémunération des dirigeants et sa relation avec la performance durable. – Gestion des risques : Identification et gestion des risques ESG. – Transparence et communication : Qualité et fréquence de la communication sur les performances ESG. En plus des indicateurs ESG, la CSRD exige des entreprises qu'elles rapportent sur : 1. Modèle d'affaires : Explication du modèle économique de l'entreprise et comment il est affecté par les enjeux ESG. 2. Objectifs de durabilité : Objectifs que l'entreprise s'est fixés en matière de durabilité et les progrès réalisés vers ces objectifs. 3. Chaîne de valeur : Informations sur la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris les risques et opportunités ESG liés aux fournisseurs et aux partenaires commerciaux.
Indicateur Degré-heure d'inconfort :	**DH °C.h**	Évaluation des écarts entre température du bâtiment et température de confort (température

niveau d'inconfort perçu par les occupants sur l'ensemble de la saison chaude		adaptée en fonction des températures des jours précédents, elle varie entre 26 et 28°C).
Indicateurs d'exposition climatique		Les indicateurs d'exposition suivent la densité habitée dans les zones à enjeux, exposition à un cumul de nuisances (atmosphériques et acoustiques notamment), accessibilité et taille des espaces verts et rafraichissants, etc.
Indicateurs d'exposition aux canicules et de la mortalité associée		Les vagues de chaleur et leur pendant réglementaire, les périodes de canicules, sont l'exemple le plus emblématique des influences du changement climatique sur la santé. Le Plan national canicule de 2017, sur la base de critères sélectifs, cible plus particulièrement les vagues de chaleur susceptibles de constituer un risque pour la population exposée. – Les indicateurs les plus utilisés sont : L'augmentation de la mortalité pendant les périodes de canicule. – Le taux de décès en excès pendant les périodes de canicule.
Indicateur Impact sur le changement climatique associé aux consommations d'énergie	**Ic énergie kg eq. CO2/m²**	Introduction de la méthode d'analyse du cycle de vie pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des énergies consommées pendant le fonctionnement du bâtiment, soit 50 ans.
Indicateur Impact sur le changement climatique associé aux composants + chantier	**Ic construction kg eq. CO2/m²**	Généralisation de la méthode d'analyse du cycle de vie pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des produits de construction et équipements et leur mise en œuvre : l'impact des contributions Composants et Chantier.
Indicateurs de Performance Energétique	**IPE**	Les IPE sont calculés sous forme d'une fonction dépendant d'une part de la mesure de la consommation d'énergie d'un équipement ou d'un ensemble d'équipements constituant un usage énergétique et d'autre part, de la mesure de la production ou le niveau de service assuré par l'équipement ou l'ensemble d'équipements

		constituant un usage énergétique sur une même période de temps, ils mesurent le rapport entre une consommation d'énergie et un usage de production.
Indicateur de précipitations et de sécheresse	**IPS**	Permet de visualiser les déficits et excédents en précipitations, pour la France métropolitaine, pour chaque année. Pour cela, une normale de précipitations est établie, sur la base des données 1997-2020, et vous pouvez comparer une année individuelle sur la base de cette normale. Par défaut, l'indicateur de Météo France affiche la moyenne des précipitations sur la surface de la France métropolitaine. Il s'agit d'un indicateur spatialisé, qui ne prend pas en compte seulement des stations météorologiques mais des données de radar de précipitations, par fusion de données.
Indicateurs de sensibilité climatique	**ISC**	Permettent une répartition cartographique des publics sensibles (précarité, âge, état de santé) et des établissements sensibles (crèches, écoles, hôpitaux, maison de retraite), et des infrastructures ou bâtiments mal adaptés (âge du bâti, absence d'isolation), etc.
Indicateur de situation environnementale	**ISE**	Dit aussi ECI - environmental condition indicator, types d'indicateurs environnementaux utilisés pour décrire la situation de l'environnement local, régional/national ou mondial en rapport avec l'organisme.
Indicateur social		Les indicateurs sociaux sont un ensemble d'indicateurs qui mesurent les progrès vers les objectifs politiques conçus pour promouvoir l'emploi, lutter contre la pauvreté, améliorer les conditions de vie et de travail, lutter contre l'exclusion, développer les ressources humaines, etc. Les indicateurs sociaux font également partie des indicateurs de développement durable ainsi que de la stratégie de Lisbonne. Concernant la stratégie de Lisbonne, le rôle des indicateurs sociaux est de « décrire la situation actuelle et les principaux défis des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE, de fournir un lancement pour le renforcement des politiques et des programmes dans toute l'UE - couvrant les

		aspects clés de la pauvreté monétaire, tels que le niveau, la persistance, la profondeur, les changements dans le temps, ainsi que les principales ventilations par sexe, âge, types de ménages et profession, l'aspect multidimensionnel de la pauvreté dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation. Domaines auxquels les États membres ont consacré une attention particulière dans leurs plans d'action nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Indicateur thermique national	**ITN**	Il s'agit de la température moyenne mesurée à l'échelle du pays (moyenne des températures minimales et maximales sur 30 stations météorologiques réparties de manière équilibrée en France). Sur cette base, à l'échelle de la France, les 3 journées les plus chaudes jamais connues en été depuis 1947 sont respectivement les 25 juillet 2019, 5 août 2003 (ex æquo) et 9 août 2003.
Indicateurs U bat et U bat base		Depuis le 1e avril 2024, le Ubat et Ubat base sont devenus des indicateurs indispensables à maîtriser car ils conditionnent l'éligibilité à l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné saut de 4 classes.
Indicateur U coefficient de transmission thermique d'une paroi	**U**	Le U qui représente le coefficient de transmission thermique indique le nombre de watts qui s'échappent d'1 m² de paroi pour une différence de 1°K. Il s'exprime en W/m². K et correspond à l'inverse de la résistance thermique. Ainsi plus le U d'une paroi est faible, plus la paroi est considérée comme thermiquement performante.
Indicateur Ubat coefficient de déperdition thermique du bâtiment	**UBAT**	Cette notion de U, qui traduit finalement un niveau de déperdition, est aussi utilisée à l'échelle de l'ensemble du logement. On l'appelle alors Ubat. Cette valeur représente le coefficient de déperdition thermique du bâtiment dans sa globalité. Comme le U, elle s'exprime en W/m². K et prend en compte les coefficients de déperditions thermiques de l'enveloppe (le GV) rapportées à la surface totale des parois déperditives. Ubat = GV / S

		– GV est le coefficient de déperditions totales exprimé en W/K. Il représente un flux d'énergie transmis à l'extérieur pour une différence de 1°K et correspond à la somme des GV des murs, planchers hauts, planchers bas, fenêtres, portes ainsi que l'ensemble des ponts thermiques. – S est la surface de paroi déperditives opaques et vitrées exprimée en m²
Indicateur Ubat base coefficient de déperdition thermique du bâtiment de référence	**UBAT Base**	L'Ubat base est un indicateur complémentaire défini par l'Arrêté BBC du 03 octobre 2023. Il correspond au coefficient de déperdition thermique du bâtiment de référence, c'est-à-dire le niveau de performance BBC de l'enveloppe. Il est lui aussi exprimé en W/m². K et s'appuie sur les caractéristiques dimensionnelles du bâtiment étudié. Comme pour l'Ubat, il s'agit donc d'une valeur qui est propre à chaque projet et non pas d'une valeur générique forfaitaire qui serait applicable à tous les cas de figures quelle que soit la nature du projet. Ainsi, pour chaque typologie de paroi ou de ponts thermiques, une valeur de U seuil est fixée et pondérée en fonction des dimensions mesurées sur le projet pour calculer les déperditions thermiques de référence.
Indicateur du vivre mieux	**IVM**	L'indicateur du vivre mieux (en anglais, Better Life Index ou BLI) est un indicateur économique créé par l'OCDE en 2011. L'indicateur du vivre mieux permet aux individus de comparer les pays selon leurs propres préférences au moyen de 11 thèmes considérés comme essentiels au bien-être. L'indicateur du vivre mieux s'inscrit dans le cadre du programme de l'OCDE The Better Life Initiative (l'Initiative du vivre mieux), lancé en mai 2011. Cette initiative s'appuie sur le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social.
Indice ATMO		Indice multipolluant de la qualité de l'air ? Créé en 1994 à l'initiative du ministère chargé de l'Environnement et d'associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

		L'indice ATMO réglementaire a été entièrement révisé au 01/01/2021. L'indice Atmo ou indice multipolluant de la qualité de l'air est un indicateur journalier destiné à fournir une information synthétique sur la qualité de l'air des agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il ne permet pas de mettre en évidence des phénomènes localisés : pollution en proximité industrielle, automobile... Il est représentatif de la qualité globale de l'air sur l'ensemble d'une agglomération. Il est calculé chaque jour par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) à partir des concentrations dans l'air de quatre polluants : dioxyde de soufre (SO2), dioxyde d'azote (NO2), ozone (O3) et particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10). Pour chacun de ces polluants, un sous-indice est calculé à partir des concentrations mesurées et d'une échelle spécifique à chacun des polluants. Ces échelles sont divisées en 10 classes allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). Elles sont basées sur des seuils réglementaires et des données toxicologiques. L'indice Atmo du jour est égal au plus élevé des 4 sous-indices. Le plus souvent, les données publiées portent sur le pourcentage ou le nombre de jours pendant lesquels la qualité de l'air était : – très bonne, bonne (indice Atmo : 1 à 4) – moyenne, médiocre (indice : 5 à 7) – mauvaise, très mauvaise (indice 8 et plus.
Indice de bien-être durable	**IBED**	L'indice de bien-être durable (IBED) est un indicateur alternatif visant à remplacer le produit intérieur brut (PIB). Le calcul de cet indice s'appuie approximativement sur la formule suivante : Indice de bien-être durable = consommation marchande des ménages (base ou point de départ du calcul) + services du travail domestique + dépenses publiques non défensives - dépenses privées défensives - coûts des dégradations de l'environnement - dépréciation du capital naturel + formation de capital productif.

		Par son mode de calcul, il est très proche de l'Indicateur de progrès véritable.
Indice de biotope par aire	**IBA**	Cet indicateur comptabilise la proportion de surfaces favorables à la nature et aux fonctions écologiques par rapport à la surface totale du projet. Un IBA élevé garantit que l'aménagement maintient les cycles naturels de l'eau et de l'air au cœur de la densité urbaine.
Indice de canopée		Rapport entre la superficie occupée par la couronne des arbres et celle de la ville. Sa valeur est indiquée en pourcentage. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres. En ville, le couvert végétal est nécessaire.
Indice de charge thermique	**ICT**	Indice représentatif de la captation de chaleur au sein des logements.
Indice climatique		Série chronologique établie à partir de variables climatiques qui constitue un résumé global de l'état du système climatique. Par exemple, la différence entre la pression au niveau de la mer en Islande et aux Açores fournit un indice historique simple mais utile de l'oscillation nord atlantique (NAO). Compte tenu de leurs propriétés optimales, les indices du climat sont souvent définis à l'aide de composantes principales – combinaisons linéaires de variables climatiques à différents emplacements présentant une variance maximale en fonction de certaines contraintes de normalisation (ex. : les indices NAM et SAM sont les composantes principales des anomalies de pression aux points de grille respectivement dans l'hémisphère boréal et dans l'hémisphère austral). Voir l'encadré 2.5 dans lequel figure un résumé des définitions d'indices d'observation connus.
Indices climatiques Copernicus		Climate Change Service climate.copernicus.eu Permettent de visualiser une sélection de variables climatiques et d'indicateurs d'impact issus du Climate Data Store du Copernicus Climate

		Change Service (C3S). Ces indices sont accessibles de manière interactive dans l'Explorateur européen de données climatiques. Exemples d'indicateurs : – Précipitations maximales consécutives sur cinq jours. – Température maximale. – Température moyenne. – Durée de la sécheresse météorologique. – Magnitude de la sécheresse météorologique. – Température minimale. – Somme des précipitations, 2011-2099. – Élévation relative du niveau de la mer. – Débit de la rivière. – Inondation de la rivière. – Température de la surface de la mer. – Quantité de neige tombée. – Indices de confort thermique - Température radiante moyenne, 1979-2020. – Indices de confort thermique - Indice universel de climat thermique, 1979-2020. – Durée de la saison climatique du moustique tigre. – Aptitude climatique du moustique tigre. – Précipitations totales. – Enneigement total hivernal, 2011-2099. – Nuits tropicales. – Nuits tropicales, 2011-2099. Période de trois jours la plus chaude.
Indice de confinement	**ICONE**	Evaluation sur plusieurs jours des niveaux de CO_2 pour caractériser les conditions d'aération des locaux.
Indice du coût de la construction (INSEE)	**ICC**	L'indice du coût de la construction (ICC) est un indicateur, calculé quatre fois par an par l'Insee, qui donne l'évolution des prix de l'immobilier neuf. Il est ensuite utilisé pour la révision des loyers des baux professionnels et commerciaux (signés avant la loi Pinel de 2014). Les baux d'habitation l'utilisaient, avant qu'il ne soit remplacé par l'IRL (l'indice de référence des loyers). L'indice du coût de la construction sert de référence à la révision des loyers. L'objectif est d'établir un loyer juste qui tient compte de la réalité des coûts induits par la construction. Au moment de sa création en 1953, l'ICC concernait aussi bien les baux commerciaux et

		professionnels que les baux des immeubles à usage d'habitation principale. Le calcul de l'ICC est effectué chaque trimestre par l'Insee qui se base sur les prix de revient des constructions neuves bâties au cours du trimestre de référence. Pour ce faire, l'Insee prend en compte les tarifs pratiqués par les entreprises de construction en considérant : – les matériaux utilisés ; – la situation géographique de l'ouvrage ; – l'architecture et la configuration du bâtiment ; – la qualité des équipements installés ; – la nature et la quantité des équipements et matériels utilisés ; etc. Dans le secteur de la construction, les coûts évoluent régulièrement. L'ICC peut de ce fait augmenter ou diminuer entre deux périodes. Les loyers doivent donc suivre le montant des dépenses engagées pour que l'investissement soit rentable. Lorsque l'ICC est fixé par l'Insee, il est publié au « Journal officiel »
Indice de croissance verte GGGI 2020	**GGGI 2020**	Mesure de la performance dans la réalisation des ODD est un rapport technique publié par le Global Green Growth Institute en collaboration avec des partenaires experts tels que le Groupe de la Banque mondiale, le PNUE et la FAO. Il a bénéficié de la contribution de nombreux auteurs éminents issus des gouvernements, de la communauté scientifique, du secteur privé et des ONG.
Indice de durabilité		Indice qui viendra progressivement remplacer l'indice de réparabilité à partir du 1er janvier 2024. Cet indice porté par la Loi AGEC inclut de nouveaux critères comme la fiabilité et la robustesse du produit.
Indice de développement humain	**IDH**	L'indice de développement humain (IDH) correspond à un indice calculé chaque année par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'IDH vise à évaluer le niveau de développement des pays en se fondant non pas sur des données strictement

		économiques, mais sur la qualité de vie de leurs ressortissants
Indice forêt météo	**IFM**	L'indice forêt météo est une estimation du risque d'occurrence d'un feu de forêt calculé par plusieurs services météorologiques nationaux dont Météo-France et le Service météorologique du Canada. Il se base sur un modèle empirique canadien développé et utilisé au Canada dès 1976. Cet indice décrit un niveau de risque pour une région ou sous-région donnée, en fonction du contexte météorologique. Mais à échelle plus fine et locale, dans un massif reconnu vulnérable aux incendies, la vulnérabilité au feu présente, sauf exception, une forte variabilité spatiale, liée à la nature et la structure des peuplements, à l'exposition (au vent, au soleil), et à la capacité de réserve en eau du sol. Ils sont également à prendre en compte dans les stratégies de prévention. L'indice forêt-météo calculé à partir de ces composantes est un nombre entier. En France, il est entre 0 et 20, 20 étant le risque maximal, alors qu'au Canada il peut dépasser 30. On utilise les informations suivantes qui permettent d'évaluer à la fois la sécheresse des combustibles et les conditions météorologiques : – de l'humidité de l'air en début d'après-midi (c'est le moment où elle est la plus basse) ; – de la température en milieu d'après-midi (c'est le moment où elle est la plus haute) ; – des précipitations sur 24h (de midi à midi) ; – de la vitesse maximale du vent moyen.
Indice Harmonica		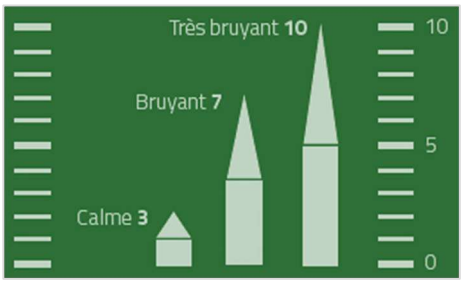 Bruitparif a mis au point un indice innovant de bruit destiné au grand public dans le cadre du projet Life Harmonica soutenu par la Commission européenne. En un coup d'œil, il permet de qualifier l'environnement sonore grâce à une note allant de 0 (très calme) à 10 (très bruyant), mais aussi de distinguer graphiquement les niveaux du bruit de fond des événements sonores qui émergent de ce bruit de fond. L'indice est calculé

		par heure, pour les périodes diurnes et nocturnes et par journée entière. Sa lisibilité est renforcée grâce à l'utilisation d'un jeu de couleurs.
Indice d'humidité des sols	**SWI**	En anglais Soil Wetness Index - SWI : Evaluation de l'état de la réserve en eau d'un sol, par rapport à sa réserve optimale (réserve utile). Lorsque l'indice d'humidité des sols (SWI) est voisin de 1, le sol est humide (supérieur à 1, le SWI indique que le sol tend vers la saturation). Inversement, lorsqu'il tend vers 0, le sol est en état de stress hydrique (inférieur à 0, il indique que le sol est très sec).
Indice d'isolation		La nature des travaux d'isolation (murs, toiture, combles, sol.), la technique utilisée (ITI, ITE.) et la performance thermique exigée déterminent les caractéristiques idéales de l'isolant requis. Pour cela, on se réfère notamment à 3 indicateurs dont la valeur respective s'exprime par un coefficient. 1. La conductivité thermique (ou lambda isolation) 2. La résistance thermique (R) 3. La transmission thermique (le coefficient isolation U)
Indice mondial de décarbonation (Global Buildings Climate Tracker)	**GBCT**	L'objectif du Global Buildings Climate Tracker (GBCT) est de montrer la décarbonisation mondiale sur l'avancement des bâtiments. Le tracker est conçu comme un indicateur composite basé sur l'approche de l'OCDE (OCDE et Commission mixte de recherche, 2008) et appelé indice de décarbonation pour bâtiments et construction. Le développement du GBCT est Basé sur une recherche approfondie de données à l'aide d'ensembles de données mondiaux qui font l'objet d'une évaluation critique afin d'en garantir la qualité. L'indice de décarbonation est composé de sept indicateurs :

		1. Émissions liées à l'énergie dans le secteur mondial des bâtiments (GtCO2/an) 2. Intensité énergétique du secteur mondial des bâtiments (kWh/m2/an) 3. Part des énergies renouvelables dans l'énergie finale bâtiments, à l'échelle mondiale (%) 4. Codes et règlements du bâtiment (cumulatifs croissance) 5. Investissements supplémentaires dans l'efficacité énergétique Bâtiments, à l'échelle mondiale (milliards de dollars/an) 6. CDN avec action dans le secteur du bâtiment (nombre de pays) 7. Certifications de bâtiments écologiques (cumulatives croissance).
Indice de performance environnementale	**EPI**	L'EPI, Environmental Performance Index, ou Indice de Performance Environnementale, IPE en français, a été proposé par des universitaires américains de Yale et Columbia, et vise à offrir une vue générale de la performance d'un pays du point dans sa réponse aux défis environnementaux.
Indice des pressions toxiques cumulées	**IPTC**	Estimateur du risque de toxicité d'un mélange de substances dangereuses pour les organismes aquatiques. Cet indice varie, en théorie, de zéro à l'infini. Il est fort ou élevé quand il dépasse 1, la survenue d'effets néfastes sur l'environnement étant soit hautement probable soit possible mais à confirmer par une expertise complète.
Indice de qualité de l'air	**IQA**	L'indice de qualité de l'air (IQA) indique le degré de contamination de l'air d'une zone ou d'un pays spécifique ou le degré probable de pollution. Le calcul tient compte de différents types de pollution. Le mode de calcul de l'IQA peut varier d'un pays à l'autre en fonction des différentes normes de qualité de l'air.
Indice de réflectance solaire	**IRS**	mesure qui décrit la capacité d'un matériau à réfléchir la lumière du soleil et à dissiper la chaleur. Il est souvent utilisé pour évaluer

		l'efficacité énergétique des matériaux de construction, tels que les couvertures de toit.
indice de Singapour		Des centaines de praticiens et d'experts mondiaux ont contribué à l'élaboration de l'indice de biodiversité urbaine lancé par Singapour en 2008 lors de la huitième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'indice de Singapour englobe des indicateurs sur la biodiversité indigène, les services écosystémiques, ainsi que la gouvernance et la gestion de la biodiversité. Depuis son lancement en 2008, de nombreuses villes du monde entier ont utilisé l'indice de Singapour pour évaluer et suivre les progrès de leurs efforts de conservation de la biodiversité. Elles s'en servent également pour renforcer leurs capacités en matière de conservation de la biodiversité et fixer des priorités pour les actions de conservation et l'allocation budgétaire. L'indice se compose, du profil de la ville : – La localisation et la taille de la ville. – Les caractéristiques physiques de la ville. – Données démographiques. – Les paramètres économiques. – Les caractéristiques de la biodiversité. – L'administration de la biodiversité. De 28 indicateurs sur 3 axes : 1. Biodiversité indigène dans la ville (sous-total pour les indicateurs 1 à 9) 36 points. 2. Services écosystémiques offerts par la biodiversité (sous-total pour les indicateurs 10 à 14) 20 points. 3. Gouvernance et gestion de la biodiversité (sous-total pour les indicateurs 15 à 28) 56 points.
Indice SPOT	**SPOT**	Un est la moyenne des prix pondérée des volumes des transactions spot des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) excluant les transactions de CEE intra-groupe ainsi que les échanges à long terme. Il permet aux acteurs du marché des CEE d'avoir une meilleure visibilité sur les transactions récentes résultant des achats/ventes de primes CEE. Ces transactions résultent des accords commerciaux

		signés au 1er du mois M-1. M est le mois en cours au moment de la transaction. L'indice spot est affiché sur la plateforme EMMY avec le volume moyen et total des transactions concernées. Pour les consommateurs d'énergie, la connaissance réelle de la valeur des volumes des Certificats d'Economies d'Energie est importante. La fiabilité du dispositif permet moins d'incertitudes et mois de répercussions sur les consommateurs.
Indice de température moyenne de l'air	**ITMA**	Température moyenne de l'air en surface et ses cycles diurnes et saisonniers, il se mesure en degrés-jours de croissance moyens.
Indice de transparence de l'action climatique	**CATI**	En anglais, Corporate Climate Action Transparency Index (CATI), l'Indice de transparence de l'action climatique des entreprises (CATI) évalue de manière dynamique l'action climatique des entreprises tout au long de leur chaîne de valeur. Il vise à orienter les efforts des entreprises vers la réduction des émissions de GES de leurs zones d'émission et à divulguer les données carbone en conséquence
Indice universel du climat thermique	**UTCI**	L'indice universel du climat thermique (en anglais Universal Thermal Climate Index, UTCI) est un indicateur de mesure créé par la Société internationale de biométéorologie (ISB) en 2009 dans le but de déterminer les conditions climatiques permettant le confort thermique du corps humain.
Indice de végétation par différence normalisée	**IVDN**	Indicateur graphique simple qui peut être utilisé pour analyser les mesures de télédétection, souvent depuis une plateforme spatiale, en évaluant si la cible observée contient ou non une végétation verte vivante.
Indice de vulnérabilité au changement climatique	**CCVI**	L'indice de vulnérabilité au changement climatique (CCVI), publié par la société mondiale de conseil en risques Maplecroft, permet aux organisations d'identifier les zones de risque au sein de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de leurs investissements. Il évalue 42 facteurs sociaux, économiques et environnementaux afin d'évaluer les vulnérabilités nationales dans trois

		domaines clés. Il s'agit notamment : exposition aux catastrophes naturelles liées au climat et à l'élévation du niveau de la mer, la sensibilité humaine, en termes de répartition de la population, de développement, de ressources naturelles, de dépendance agricole et de conflits, troisièmement, l'indice évalue la vulnérabilité future en tenant compte de la capacité d'adaptation du gouvernement et des infrastructures d'un pays pour lutter contre le changement climatique.
Indice de Wobbe		Indicateur de la qualité énergétique du gaz pour la combustion. Il est le quotient, sur une base volumique, du pouvoir calorifique d'un gaz par la racine carrée de sa densité relative par rapport à l'air. L'indice de Wobbe peut être l'indice supérieur (suffixe S) ou l'indice inférieur (suffixe I) selon le pouvoir calorifique considéré L'indice de Wobbe est une des caractéristiques techniques principales du gaz naturel, c'est un indicateur de l'interchangeabilité des gaz carburant ou combustibles (c'est-à-dire gaz naturel, GPL, gaz de ville) et il est souvent défini dans les spécifications d'approvisionnement en gaz et les services publics de transport.
Indigènes		Plantes et animaux qui ont vu le jour et se sont développés au sein d'un habitat et qui sont adaptés à cet écosystème.
Individualisation des frais de chauffage	**IFC**	L'individualisation des frais de chauffage émerge comme une solution efficace pour inciter à la sobriété énergétique dans les habitations collectives. Pour rendre le dispositif efficace il faut l'installation de têtes thermostatiques motorisées sur chaque radiateur, contrôlées par un thermostat programmable centralisé dans chaque logement. Cette technologie permet de réguler et de programmer chaque radiateur indépendamment, optimisant ainsi la consommation énergétique. L'individualisation des frais de chauffage a déjà été mise en œuvre dans de nombreuses copropriétés, avec des résultats encourageants. selon une étude de l'ADEME l'individualisation des frais de chauffage permet des économies d'énergie significatives de 15 % en moyenne et allant jusqu'à 25 %90.

		Il s'agit en outre d'une obligation légale : les immeubles collectifs d'habitation ou mixte pourvus d'une installation centrale de chauffage ou d'une installation centrale de froid ou alimentés par un réseau de chaleur ou de froid, doivent comporter, lorsque cela est techniquement possible et économiquement rentable, une installation permettant de déterminer et de réguler la quantité de chaleur ou de froid utilisée par logement.
Indoor Environmental Quality	**IEQ**	Indoor Environmental Quality (IEQ) ou Qualité de l'environnement intérieur est un indicateur général de la qualité des conditions prévalant à l'intérieur d'un bâtiment. Il peut aussi englober des aspects fonctionnels en termes d'espace, pour vérifier par exemple si la disposition prévoit des accès aux équipements lorsque cela est nécessaire et si le bâtiment dispose de suffisamment d'espace pour ses occupants. L'indicateur IEQ prolonge la norme sur la Qualité de l'air intérieur. Il prend en compte plusieurs autres critères, en s'intéressant au bien-être général des occupants.
Inégalités environnementales		Inégalités observées entre populations ou entre groupes sociaux quant à leur accès aux ressources environnementales, quant à la qualité de leur cadre de vie et quant à leur exposition aux nuisances et aux pollutions, ainsi qu'aux risques naturels et technologiques.
Inertie (appareils de chauffage)		L'inertie représente la capacité à transmettre de la chaleur après l'arrêt de fonctionnement de la résistance électrique. Les radiateurs en fonte, par exemple, ont une bonne inertie, car la température reste élevée pendant longtemps, contrairement aux radiateurs électriques de type grille-pain qui redeviennent froids presque immédiatement. Le radiateur à inertie sèche se compose d'un cœur de chauffe en métal ou en matériau réfractaire, donc résistant à la chaleur comme : – la fonte, – l'aluminium, – le granit,

		– le marbre, – la brique haute densité, – la pierre de lave, – le béton réfractaire, Le radiateur à inertie fluide se compose d'un fluide caloporteur dans lequel est plongée une résistance électrique. Le fluide chauffé circule dans le radiateur et diffuse la chaleur dans la pièce.
Inertie du changement climatique	**ICC**	En raison de l'inertie thermique des océans et de la lenteur des processus propres à la cryosphère et aux terres émergées, le climat continuerait de changer même si la composition de l'atmosphère se maintenait aux valeurs observées aujourd'hui. L'évolution passée de la composition de l'atmosphère se traduit par un changement climatique engagé qui durera tant que le déséquilibre radiatif persistera et jusqu'à ce que toutes les composantes du système climatique se soient ajustées à ce nouvel état. Le changement de température qui interviendra après que la composition de l'atmosphère aura été maintenue constante est désigné sous l'appellation inertie thermique à composition constante ou simplement réchauffement engagé ou inertie du réchauffement. L'inertie du changement climatique entraînera également d'autres changements qui toucheront notamment le cycle hydrologique, les phénomènes météorologiques extrêmes, les phénomènes climatiques extrêmes et les variations du niveau de la mer. On parlera d'inertie pour des émissions constantes pour désigner le changement climatique inertiel qui résulterait d'une stabilisation des émissions anthropiques et d'inertie pour des émissions nulles pour désigner le changement climatique inertiel qui résulterait d'un arrêt de ces émissions.
Inertie thermique du bâtiment	**ITB**	Capacité d'un bâtiment à stocker ou à libérer de l'énergie selon la température intérieure.
Inertie thermique d'un matériau	**ITM**	L'inertie thermique d'un matériau représente la résistance au changement de sa température lorsque intervient une perturbation de cet équilibre thermique. Si la perturbation l'amène vers une nouvelle température d'équilibre, l'inertie

		thermique est mise en évidence par la lenteur avec laquelle ce nouveau point d'équilibre est atteint.
Infiltration d'air		Passage d'air au travers de l'enveloppe du bâtiment.
Infiltrométrie		L'étanchéité d'un bâtiment est mesurée par « infiltrométrie », qui consiste à créer une différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment fermé à l'aide d'un ventilateur.
Inflation normative		L'inflation législative est la croissance du nombre et de la longueur des lois et, plus généralement, du droit. On parle aussi, plus largement, d'inflation normative (ce qui permet d'englober clairement les textes réglementaires comme les décrets, bien plus nombreux que les lois). Cette situation pose un problème pour la compréhension du droit et la sécurité juridique. C'est un des piliers actuels de la résistance politique au développement du droit de l'environnement. Cette multiplication des normes est volontaire, elle cherche à contraindre l'activité des entreprises en leur donnant des obligations nécessairement sophistiquées du point de vue des enjeux : respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), rapport sur la performance extra-financière, devoir de vigilance, loi Pacte, entreprises à mission ou B-corp, la Corporate sustainability reporting directive (CSRD) et la Corporate sustainability due diligence directive (CSDDD), appelée aussi CS3D, etc.
Infoclimat		Infoclimat est une association loi de 1901 à but non lucratif d'intérêt général, créée en 2003. Son objectif est de rendre accessible les connaissances autour de la météo et du climat ainsi que favoriser le partage et les échanges sur ces sujets. Infoclimat s'appuie principalement sur son site internet pour promouvoir ses activités de suivi des

		conditions météorologiques, prévisions, climatologie, et pédagogie.
L'Info Durable		L'info durable est le premier média d'info en continu dédié au Développement Durable. Avec une offre éditoriale exigeante et des solutions concrètes proposées par leurs partenaires de la promesse #TousActeurs qui permet au lecteur de devenir acteur du développement durable.
Information acquéreurs et locataires	**IAL**	L'information des acquéreurs et des locataires (IAL) fait partie des diagnostics immobiliers obligatoires que les propriétaires doivent adresser aux futurs acquéreurs ou locataires de logements, bureaux, commerces ou terrains, même inconstructibles, si ces derniers sont exposés à un risque naturel, minier, technologique ou au recul du trait de côte. Un état des risques doit figurer dans le dossier de diagnostic technique (DDT) annexé à la promesse et à l'acte de vente ou au bail de location. Il s'agit de permettre aux futurs occupants des lieux de se décider en toute connaissance de causes. Pour renforcer cette information, le décret d'application du 1er octobre 2022 a instauré que toute annonce immobilière, quel que soit son support de diffusion, doit désormais porter cette mention : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques.
Informatique écoresponsable (green IT)	**ECO TIC**	L'informatique durable, l'informatique verte, le numérique éco-responsable, la sobriété numérique, ou encore le green IT (appellation officielle en français : éco-TIC) est une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique par une approche responsable de l'utilisation des outils numériques pour contribuer à la préservation de l'environnement et à une utilisation durable des ressources. Dans une approche de développement durable, elle induit également les impacts sociaux et économiques du numérique. Dans le cycle de vie des appareils numériques les phases de fabrication (écoconception de produits, de services numériques ou de systèmes d'information), de distribution et de gestion de fin

		de vie constituent la majorité de l'impact environnemental du numérique, la phase d'usage est son complément pour en comprendre l'ensemble.
Infrastructure pour carburants alternatifs	**AFIR**	L'AFIR (Alternative Fuels Infrastructure Regulation), ou règlement sur les infrastructures de carburants alternatifs, est une initiative législative de l'Union européenne qui vise à promouvoir l'utilisation de carburants alternatifs en renforçant les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. L'objectif principal de l'AFIR est de faciliter la transition vers une plus grande mobilité en rendant les infrastructures de recharge plus accessibles, transparentes et efficaces à travers l'Europe. L'AFIR est née de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre le changement climatique. Avec une adoption croissante des véhicules électriques, l'UE a reconnu le besoin d'une infrastructure de recharge robuste et uniforme. L'AFIR répond à ce besoin en fixant des normes et des objectifs clairs pour les États membres, favorisant ainsi une adoption plus large des véhicules électriques. L'un des aspects clés de l'AFIR est la transparence des prix. Les opérateurs de bornes de recharge sont tenus de fournir des informations claires et accessibles sur les tarifs de recharge, ce qui permet ainsi aux consommateurs de comparer les prix facilement. Cette mesure vise à éviter les surprises désagréables et à renforcer la confiance des consommateurs dans l'utilisation des véhicules électriques. L'AFIR fixe des objectifs ambitieux pour l'expansion du réseau de bornes de recharge. Chaque État membre doit installer un nombre minimum de bornes de recharge pour soutenir l'augmentation prévue du nombre de véhicules électriques. Ces objectifs sont conçus pour garantir que les infrastructures de recharge se développent en ligne avec la demande croissante, ce qui facilite les longs trajets et réduit les inquiétudes liées à l'autonomie des véhicules.

Infrastructure de Compteurs Intelligents	**AMI**	Advanced Metering Infrastructure (AMI) est un système qui permet de gérer à distance la consommation d'électricité des clients. Les systèmes AMI utilisent des compteurs intelligents et des réseaux de communication pour collecter et transmettre des données en temps réel sur la consommation. Elément clé de l'infrastructure de mesure avancée, les compteurs intelligents sont des appareils numériques qui mesurent et enregistrent la consommation d'électricité, de gaz ou d'eau en temps réel et transmettent ces informations aux entreprises de services publics. Contrairement aux compteurs analogiques (traditionnels), qui nécessitent des lectures manuelles par des personnes relevant les compteurs, les compteurs intelligents fournissent des données de consommation précises et à jour qui permettent aux services publics et aux consommateurs de surveiller et de gérer plus efficacement la consommation d'énergie.
Infrastructure de recharge		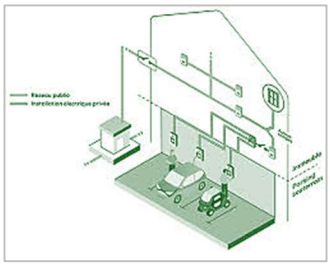 Ensemble des équipements qui constituent une borne de recharge (boîtier, câbles, coffret, transformateur, électronique, etc.). Ce terme peut désigner l'ensemble des prises et bornes d'une zone géographique donnée (exemple : l'infrastructure de recharge doit encore se développer en France). Il est parfois abrégé IRVE, qui signifie Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique.
Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (Qualification)	**IRVE**	Depuis la publication du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017, l'installation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicule électrique d'une puissance supérieure à 3,7 kW sont soumises à certaines obligations et notamment à une obligation de formation et de qualification qu'il s'agisse d'un habitat individuel, collectif ou d'un bâtiment du secteur tertiaire. La mention IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) s'adresse avant tout aux électriciens qui souhaitent se former à l'installation

		des bornes de recharge pour véhicule électrique. Elle se décompose selon trois niveaux. Niveau 1 : Installation de bornes de recharge jusqu'à 22 kW, sans configuration spécifique pour la communication et la supervision. Niveau 2 : Installation de bornes de recharge jusqu'à 22 kW, avec configuration pour bornes communicantes et supervision de station. Niveau 3 : Installation de bornes de charge rapide de plus de 22 kW. La mention IRVE est assortie d'un certificat annuel. Elle doit toujours être adossée à une qualification valable pour 4 ans maximum et renouvelable. À l'issue de ce parcours de formation, seuls les installateurs ayant obtenu la qualification avec mention IRVE sont agréés pour l'installation des bornes de recharge électrique. La mention IRVE figure toujours sur la facture d'installation. L'électricien qualifié est le seul professionnel à être habilité pour l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique. La qualification demande une formation spécifique. Le professionnel est en mesure d'attester qu'il est titulaire d'une mention IRVE Qualifelec ou AFNOR.
Infrastructure as a Service	**IaaS**	En faisant du maître d'œuvre l'exploitant de l'infrastructure pour une durée convenue, les IaaS encouragent l'usage de matériaux de haute qualité, durables et nécessitant peu d'entretien. Ils obligent aussi à concevoir les ouvrages en prenant en compte leur déconstruction.
Infrastructures végétalisées	**IV**	Type d'infrastructures vertes, regroupant les phytotechnologies et les pratiques de verdissement, utilisées pour résoudre diverses problématiques environnementales, économiques et sociales et dont les fonctions sont basées sur l'action de plantes vivantes en combinaison avec le sol et ses micro-organismes. Les IV peuvent prendre diverses formes, mais sont toujours des aménagements conçus dans le but de recréer et d'optimiser des processus naturels permettant d'obtenir des

		services écosystémiques et de répondre à des problématiques précises. En ce sens, les IV font partie de ce que l'on appelle les solutions basées sur la nature (« nature-based solution »). L'attrait des IV est décuplé lorsque celles-ci sont intégrées dans un réseau d'infrastructures urbaines et périurbaines et d'infrastructures naturelles.
Infrastructure verte		Réseau constitué entre autres de zones naturelles et semi-naturelles faisant l'objet d'une planification stratégique. Il est conçu et géré aux fins de la production d'une large gamme de services écosystémiques. Les infrastructures vertes sont particulièrement importantes dans les milieux urbanisés car elles permettent de connecter les espaces naturels ou semi-naturels entre eux (ex : alignement d'arbres, cours d'eau, terres agricoles, parcs, jardins, etc.).
INFORSE-Europe		INFORSE-Europe est un réseau international d'ONG représentant en Europe le mouvement international INFORSE dont le but est de promouvoir le développement des énergies renouvelables dans le monde. INFORSE-Europe regroupe 85 ONG environnementales issues de 35 pays européens différents.
Ingénieries climatiques	**IC**	L'ingénierie climatique recoupe des techniques appartenant à la géo-ingénierie. Certaines permettent de réduire artificiellement l'ensoleillement, ce qui est aussi connu sous le nom d'interventions solaires sur le climat. Il s'agit d'un ensemble d'actions visant à modifier délibérément le climat.
INIES base de données	**INIES**	Programme INIES inies Propriétaire : Alliance HQE-GBC Administrateur de la Base : CSTB www.inies.fr La base de données INIES est la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction. INIES met à disposition des Fiches de Déclaration

		Environnementale et Sanitaire (FDES) de produits de construction et des Profils Environnementaux Produits (PEP) pour les équipements du bâtiment, fournis par les fabricants ou syndicats professionnels au format de la norme européenne NF EN 15804 et son complément national pour les produits de construction et la norme NF XP C08-100-1 et le PCR ed.3 pour les équipements. Le fonctionnement de la base INIES est assuré par le conseil de surveillance et le comité technique. Le conseil de surveillance présidé par l'Alliance HQE-GBC veille à l'éthique et à la déontologie de fonctionnement de la base INIES. Le comité technique veille à la collecte et au traitement des données ainsi qu'à l'actualisation du contenu de la base Développée depuis 2004, elle constitue un outil opérationnel et indispensable pour généraliser l'éco-conception des bâtiments.
Initiative ACT	**ACT**	Développée par l'ADEME et le CDP depuis 2015, l'initiative ACT (Accelerate Climate Transition) propose plusieurs méthodologies sectorielles pour évaluer dans quelle mesure une organisation dispose d'une stratégie alignée avec les trajectoires de décarbonation de son secteur d'activité. De manière complémentaire à la méthodologie Act Evaluation, l'initiative a développé une nouvelle démarche ACT Pas à Pas, qui offre une méthode et des outils pour définir leur stratégie de décarbonation.
Initiative ciment pour le développement durable	**CSI**	En anglais Cement Sustainability Initiative. - Initiative à l'échelle mondiale de 24 grands cimentiers opérant dans plus de 100 pays, dans le cadre du Conseil Mondial des entreprises pour le développement durable, une organisation mondiale unique en son genre, dirigée par les PDG de quelque 200 sociétés, qui s'occupe exclusivement des entreprises et du développement durable.
Initiative citoyenne (droit d')		Le droit d'initiative citoyenne a été introduit, en 2016, par la réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Ce droit permet au public (citoyens, collectivités territoriales ou associations) de demander

		l'organisation d'une concertation préalable organisée sous l'égide d'un garant (selon des modalités prévues aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement). Il est ouvert pour les plans, programmes et projets soumis à évaluation environnementale (article L.121-17-1). Sont concernées toutes les procédures d'élaboration ou d'évolution de documents d'urbanisme soumises à évaluation environnementale, à l'exception : 1. Des procédures d'élaboration et de révision des SCOT et des PLU (déjà soumises à concertation obligatoire au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme – dérogation prévue à l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement) 2. Des procédures de modification des SCOT et des PLU (dérogation prévue à l'article L.121-17-1 du code de l'environnement).
Initiative CREWS Climate Risk Early Warning System	**CREWS**	L'initiative CREWS, lancée à la COP21, pour développer les systèmes d'alerte précoces dans les pays les plus vulnérables (en 2022, a permis de mieux protéger 111 millions de personnes dans 15 pays différents) et qui met en œuvre l'objectif des Nations Unies de garantir une protection universelle par ces systèmes d'ici à 2027.
Initiative Global Shield	**GSI**	L'initiative Global Shield, a été lancée à la COP27 par le G7 et les groupe d'Etats vulnérables V20, pour soutenir et développer les solutions assurantielles et de financements adaptées aux risques climatiques, répondant aux pertes et préjudices liés au changement climatique. Connue en français sous le nom de Le Bouclier Global contre les Risques Climatiques, cette initiative renforce la protection financière et la résilience des pays et des populations vulnérables. Guidé par son approche systémique, cohérente et durable, le financement du Bouclier Global s'appuie sur des structures et des programmes déjà existants et sera complété par les nouveaux Véhicules Financiers du Bouclier Global, comprenant la Global Shield Solutions Platform (GSSP), le Global

		Shield Financing Facility (GSFF) et le Joint Multi Donor Fund du Forum sur la Vulnérabilité Climatique (CVF) & V20.
Initiative sur les risques climatiques stratégiques	**IRCS**	Ang.: Strategic Climate Risk Initiative (SCRI). L'Initiative stratégique sur les risques climatiques est un laboratoire d'idées et d'actions qui produit des analyses sur les risques climatiques complexes afin d'éclairer la prise de décision. L'Initiative stratégique sur les risques climatiques est mise en œuvre en collaboration par un réseau d'organisations, dont l'Unité d'action climatique de l'UCL (CAU), Chatham House, l'Institut de recherche sur les politiques publiques et l'Institut des systèmes mondiaux de l'Université d'Exeter. L'objectif de cette initiative est d'aider les décideurs à gérer la manière dont les risques liés au changement climatique peuvent amplifier d'autres défis sociétaux. Le SCRI répond au besoin d'un nouveau type de soutien pour les professionnels des politiques publiques : un soutien qui les aide à appréhender la complexité croissante des risques climatiques.
Initiative Science-Based Targets	**IBS**	Initiative Science-Based Targets : l'initiative Science Based Targets définit et promeut les meilleures pratiques en matière d'établissement d'objectifs fondés sur la science. L'iSBT propose une gamme de ressources et d'orientations pour la fixation d'objectifs, elle évalue et approuve de manière indépendante les objectifs des entreprises en fonction de ses critères.
Initiative pour la transparence climatique	**ICAT**	L'Initiative pour la transparence de l'action climatique a été créée en 2015 lors de la COP qui a adopté l'Accord de Paris afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre de transparence renforcé de l'Accord. L'Initiative collabore avec plus de 40 pays en développement, allant de grands pays comme la Chine à de petites îles comme Antigua-et-Barbuda. L'Initiative for Climate Action Transparence – ICAT ou Initiative pour la transparence climatique fournit aux pays un soutien sur mesure ainsi que des outils et méthodologies pratiques pour construire des cadres de transparence solides nécessaires à une

		action climatique efficace en phase avec les priorités nationales de développement. C'est surtout un outil méthodologique sur la transparence de l'action climatique. 'ICAT propose une suite d'outils et de méthodologies pratiques et open source pour apporter un soutien efficace aux efforts de transparence des pays du monde entier.
(In)Justice Climatique		GHETT'UP Le rapport (In)justice climatique, élaboré par Ghett'Up, s'appuie sur les témoignages de plus de 1000 jeunes issus de quartiers populaires, des Outremers et des Suds. Ce travail met en lumière les liens complexes entre les inégalités sociales et environnementales, avec un accent sur l'importance de l'héritage culturel, le lien à la terre et les relations intergénérationnelles dans la lutte pour la justice climatique. Il explore comment ces liens renforcent la résilience des communautés marginalisées face aux défis climatiques. Interrogés sur « Quelles discriminations environnementales percevez-vous le plus dans votre quotidien ? », 100% des jeunes ayant répondu en percevoir ont mentionné la difficulté d'accéder à une alimentation saine !
Injustice thermique		Désigne le fardeau inégal du stress thermique supporté par les travailleurs du secteur informel en raison du manque d'accès à la climatisation, reflétant les inégalités de classe, de caste et professionnelles.
Innovation frugale		Le concept d'innovation frugale s'inspire du Jugaad indien, une philosophie de la débrouillardise qui, dans un contexte de ressources et moyens limités, met en œuvre une ingénierie à la fois simple, efficace et peu onéreuse pour répondre à des besoins clairement identifiés. L'innovation frugale se définit en tant que démarche visant à élaborer des solutions efficientes, dépourvues de sophistication et de superflu, avec le moins de moyens possible mais sans faire de concession sur la qualité du service rendu. Si elle en partage certaines pratiques logistiques, l'innovation frugale se distingue du low cost qui se contente le plus souvent de proposer à moindre coût un produit ou service déjà existant,

		avec réduction corollaire de la qualité et du niveau de prestation. De par l'économie de moyens constitutive de sa philosophie, l'innovation frugale génère des méthodologies qui peuvent avantageusement enrichir des stratégies de développement durable, de résilience et de RSE. La notion d'innovation frugale est souvent associée à celle de Low-Tech.
Innovations et Solutions face à la Surchauffe Urbaine	**ISSU**	Programme lancé en 2024. Réunissant 70 partenaires nationaux publics et privés, il doit permettre d'établir un référentiel et une méthodologie pour évaluer l'impact des solutions destinées à réduire la surchauffe urbaine et guider ainsi les élus et services des collectivités dans leurs décisions et actions.
Inondation		Submersion lente ou rapide d'installations ou habitations, liée au débordement des eaux souterraines ou superficielles, lors d'une crue ou d'un ruissellement consécutif à des évènements pluvieux. Submersion temporaire par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles ainsi que les submersions marines au-delà des limites du rivage de la mer. En milieu estuarien, les inondations peuvent avoir plusieurs causes : débordement d'un cours d'eau, submersion marine, remontée de nappe... Cette submersion temporaire peut exclure les inondations dues aux réseaux d'égouts. Les causes sont liées à des circonstances météorologiques particulières, comme les cyclones ou les orages violents ou récurrentes comme la mousson (au niveau mondial). Elles peuvent être dues à l'effet simultané de plusieurs phénomènes : c'est souvent le cas des submersions marines provoquées par la combinaison d'une forte houle, de coefficients de marée élevés et parfois même d'une onde de tempête et d'une crue estuarienne.

		Toutefois l'activité humaine peut aggraver le risque d'inondation. Elle est le premier risque naturel en France. L'inondation est le risque le plus important en France : – 1/3 des communes disposent d'un Plan de prévention des risques naturels avec une dimension inondation. – 1/4 de la population est située dans une enveloppe approchée d'inondation potentielle (EAIP, zone inondable de crue maximale). – 6 départements ont plus de la moitié de leur population dans un EAIP débordement de cours d'eau : Vaucluse, Haut-Rhin, l'Isère, Pyrénées-Orientales, Ariège et Savoie. – 2,3 % de la population française réside de manière permanente dans l'EAIP Pour la submersion marine, cinq départements sont particulièrement exposés : le Pas-de-Calais, la Vendée, la Manche, la Charente-Maritime et la Gironde. 442 communes sont dotées d'un plan de prévention des risques littoraux.
Inondation côtière		L'inondation côtière ou submersion marine est une inondation temporaire et éventuellement épisodique de zone côtière, générée par la mer voisine, avec de l'eau salée ou saumâtre, lors d'évènements météorologiques (tempête, cyclone tropical, forte dépression et vent de mer) ou océanographiques (houle, marée, onde de tempête, tsunami) d'ampleur très inhabituelle. Elle commence lorsque les plus hauts jets d'eau de mer de la bordure maritime dépassent la crête des accumulations littorales, provoquant un transfert d'eau et parfois de sédiments sur le versant terre du cordon littoral. La capacité de ce risque naturel à engendrer des modifications du trait de côte dépend beaucoup de l'énergie des vagues déversantes. Les brèches pouvant être ainsi créées dans les dunes ou les digues littorales sont souvent déterminantes dans l'ampleur du phénomène.
Inondation en eau libre		Ce phénomène survient lorsque le débit d'un cours d'eau augmente de manière significative, souvent à la suite de la fonte des neiges ou de fortes pluies.

Inondation par embâcle		Causée par l'accumulation de blocs de glace, de frasil ou de débris dans une section d'un cours d'eau, elle empêche l'eau de circuler normalement, ce qui crée un refoulement en amont de l'embâcle.
Inondation par ruissellement ou par refoulement de conduite		Ce type d'inondation peut toucher tous les milieux bâtis. Lors de fortes pluies, l'eau ruisselle sans pouvoir s'infiltrer correctement dans le sol, saturant les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et causant des débordements.
Insetting du carbone		L'insetting carbone est une stratégie utilisée par les entreprises pour réduire leurs émissions et leur empreinte carbone au sein de leur chaîne d'approvisionnement ou de leur industrie. il s'agit d'investir dans des projets d'impact socio-environnementaux en amont ou en aval de sa propre chaîne de valeur et non pas dans le monde entier (compensation externe ou Off setting). L'impact de la chaîne de valeur de l'entreprise est loin d'être neutre. elle représente plus de 70 % des émissions totales de l'industrie et 80 % des émissions du secteur Grande consommation. En cause ? Le manque de traçabilité des produits et des émissions associées. Comment ça marche ? Sur la base des potentiels de réduction, du degré de faisabilité et de l'objectif de l'entreprise, l'organisation fait appel à ses parties prenantes (clients, fournisseurs, employés, etc.) pour décider des projets qui méritent d'être financés.
Inspection générale de l'environnement et du développement durable		L'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) est un service d'inspection français placé sous l'autorité du ministre chargé de l'environnement qui intervient notamment dans les domaines de l'environnement, des risques, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, du paysage, de la construction, des transports. Elle est créée par un décret du 20 août 2022. L'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) succède au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) créé par un décret du 9 juillet 2008. Ce dernier résultait lui-même de la fusion du Conseil général des ponts et

		chaussées (CGPC) et du service de l'Inspection générale de l'environnement (SIGE).
Installations classées pour la protection de l'environnement	**ICPE**	Certaines installations peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, etc.) et présenter des dangers (incendie, explosion, etc.) pour l'environnement, la santé et la sécurité publique. Pour ces raisons, elles sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont classées selon le niveau de danger qu'elles présentent. Des moins dangereuses aux plus dangereuses.
Installations critiques		Principales infrastructures physiques, installations techniques, services publics et systèmes qui sont socialement, économiquement ou opérationnellement essentiels au fonctionnement d'une société ou d'une communauté, tant dans des circonstances courantes que dans des situations d'urgence extrêmes. Ce groupe comprend les infrastructures essentielles à un pays, telles que les transports, l'électricité, l'eau, les communications, les écoles, les hôpitaux et les centres de santé, ainsi que les installations des services d'incendie, de police et d'administration publique. Bien que les infrastructures critiques soient similaires dans tous les pays, leur présence peut varier en fonction des besoins, des ressources et du niveau de développement de chaque pays. Dans le cas du secteur de l'énergie, ils sont particulièrement vulnérables, car toute défaillance peut causer de graves dommages à différents niveaux aux activités socio-économiques essentielles.
Installations, ouvrages, travaux et activités	**IOTA**	En France, la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) se définit comme un catalogue de projets, d'activités, de produits caractérisés par leurs impacts touchant au domaine de l'eau qui est annexé à l'article R. 214-1 du code de l'environnement. L'encadrement

		juridique des activités IOTA est semblable à celui des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
Installation de Stockage de Déchets Dangereux	**ISDD**	Ce sont des installations soumises à autorisation destinées à accueillir des déchets dangereux, au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement. Avant d'être admis dans des casiers, les déchets sont soumis à une procédure d'acceptation préalable comprenant une caractérisation de base et une vérification des déchets. Le site d'implantation doit être géologiquement et hydrogéologiquement favorable à la constitution d'une barrière passive. Elle doit posséder une barrière de sécurité active constituée notamment d'un dispositif de drainage et d'étanchéité incluant une géomenbrane, un géotextile et une couche de matériaux argileux.
Installation de Stockage de Déchets Inertes	**ISDI**	Ce sont des installations soumises à enregistrement destinées à accueillir des déchets inertes, c'est-à-dire des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. La production totale de lixiviats et la teneur des déchets en polluants ainsi que l'écotoxicité des lixiviats doivent être négligeables et, en particulier, ne doivent pas porter atteinte à la qualité des eaux de surface et/ou des eaux souterraines.
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	**ISDND**	Ce sont des installations soumises à autorisation qui peuvent accueillir des déchets non dangereux et des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes. Avant d'être admis dans des casiers, les déchets sont soumis à une procédure d'acceptation préalable, à un contrôle visuel à l'arrivée et à un contrôle de non-radioactivité. Le site d'implantation doit être géologiquement et hydrogéologiquement favorable. Le sous-sol doit

		ainsi constituer une barrière de sécurité passive faiblement perméable qui permette d'assurer la pérennité du système de confinement (prévention des risques de pollutions). Afin d'éviter la sollicitation de la barrière de sécurité passive et d'assurer la parfaite étanchéité du fond et des flancs des casiers, ils sont équipés d'une barrière de sécurité active et d'un système de drainage et de collecte des lixiviats. En cours de remplissage, les déchets sont recouverts pour éviter les envols de déchets légers ou l'intrusion d'animaux.
Installations, ouvrages, travaux, aménagements	**IOTA**	Les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) sont les projets qui ont des impacts ou présentent des dangers pour le milieu aquatique et la ressource en eau : prélèvements, rejets, impacts sur le milieu aquatique, le milieu marin, la sécurité publique, etc.
Instance d'évaluation		Groupe de personnes choisies en fonction de leur compétence ou de leur autorité, pour produire un travail collectif, supposant toutefois un engagement individuel minimum. Le commanditaire lui confie une ou plusieurs missions, en explicitant, dans un mandat, ce qu'il attend de lui. Le Comité National de l'Evaluation (CNE) préconise trois types de fonction pour cette instance : aider le chargé d'évaluation, suivre le processus d'évaluation, et intégrer les résultats de l'évaluation. Une instance d'évaluation ad hoc peut être mise en place par le commanditaire, s'il le juge opportun, utile et possible. A défaut, le comité de pilotage de l'évaluation peut être érigé en instance, sous réserve d'un élargissement significatif à des personnalités représentatives de la société locale.
Institut Climate Action Tracker	**ICAT**	Le Climate Action Tracker est un projet scientifique indépendant qui suit l'action climatique du gouvernement et la mesure à l'encontre de l'objectif de l'Accord de Paris convenu à l'échelle mondiale de maintenir le réchauffement bien en dessous de 2°C, et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Collaboration de deux organisations, Climate Analytics et New Climate Institute, le CAT fournit cette analyse indépendante aux décideurs politiques depuis 2009.

Institut du développement durable et des relations internationales	**IDDRI**	L'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) est un think tank indépendant qui facilite la transition vers le développement durable. Pour cela, l'Iddri identifie les conditions et propose des outils pour placer le développement durable au cœur des relations internationales et des politiques publiques et privées. Quatre enjeux sont au cœur de l'activité de l'institut : le climat, la biodiversité et les écosystèmes, l'océan et la gouvernance du développement durable.
Institut de l'Economie pour le climat	**I4CE**	I4CE - Institute for Climate Economics ou Institut de l'économie pour le climat est une association loi de 1901 fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement. I4CE est un institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses analyses économiques au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. I4CE rassemble des économistes et experts du climat et de la finance dans son Conseil d'administration. Leur expérience permet à l'Institut de poursuivre son développement hors de France et de continuer à repousser la frontière de l'expertise économique pour la transition. Il promeut des politiques avec les gouvernements, les collectivités locales, l'Union européenne, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile et les médias. Ses travaux couvrent trois transitions – énergie, agriculture, forêt – et six défis économiques : investissement, financement public, fiscalité et taxe carbone, financement du développement, réglementation financière et certification carbone.
Institut pour l'économie de l'énergie et l'analyse financière IEEFA	**IEEFA**	L'Institute for Energy Economics and Financial Analysis se consacre à l'analyse de problématiques financières et économiques liées au domaine de l'énergie et de l'environnement. Son objectif est d'accélérer la transition énergétique, et

		l'avènement d'une économie qui tout en restant rentable deviendrait ainsi plus durable. L'IEEFA fonde son action sur la recherche et l'information, ainsi que l'établissement de partenariats avec des organisations locales. Son expertise financière combinée à une compréhension des dynamiques politiques/économiques ont permis à l'IEEFA de déplacer plusieurs milliards de dollars d'investissements – originellement destinés aux énergies fossiles – vers des secteurs durables et propres. L'IEEFA contribue à la définition de stratégies pays par pays pour favoriser une transition juste vers des économies moins dépendantes aux énergies fossiles, et tournées vers les énergies renouvelables.
Institut Français pour la performance du bâtiment	**IFPEB**	Alliance d'acteurs économiques qui s'attachent à mettre en œuvre, grâce à la connaissance opérationnelle, les moyens d'une transition énergétique et environnementale ambitieuse et efficace pour l'immobilier et la construction compatible avec le marché. L'IFPEB est créé en 2007 au moment de l'élaboration du Grenelle de l'environnement.
Institut français du pétrole et des énergies nouvelles	**IFPEN**	IFP Energies nouvelles (IFPEN), anciennement l'Institut Français du Pétrole, existe depuis 1919. C'est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et du transport. Il a fait de la mobilité durable, des énergies nouvelles et des hydrocarbures responsables, ses priorités stratégiques. Les pouvoirs publics ont confié une mission d'intérêt général à l'IFPEN. Elle s'articule autour des notions suivantes : 1. Apporter des solutions aux défis sociétaux liés à l'énergie et au climat 2. Créer de la richesse et des emplois tout en soutenant l'activité économique française et européenne Grâce à son école d'ingénieur IFP School, l'institut prend les devants et forme lui-même les futurs ingénieurs (500 étudiants tous les ans) qui devront travailler et construire l'avenir en ayant conscience des problématiques liées au réchauffement

		climatique et à l'importance de la transition énergétique. L'IFPEN accompagne près de 15 000 salariés par ans grâce à des formations professionnelles. L'IFPEN est financé grâce au budget fourni par l'État et ses propres ressources, provenant en majorité de partenariats industriels (50 % du budget total). Il concentre une grande partie de son activité dans les programmes de R&D qui ont pour but de créer des innovations scientifiques et technologiques pour le secteur de l'industrie.
Institut français de recherche scientifique internationale	**IRD**	L'IRD contribue à renforcer la résilience des sociétés face aux bouleversements globaux. Il est présent dans plus de 50 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique, ainsi qu'en France hexagonale et dans les Outre-mer. Ses activités de recherche répondent de manière concrète à des besoins prioritaires : atténuation et adaptation aux changements climatiques, lutte contre la pauvreté et les inégalités, préservation de la biodiversité, accès aux soins, prise en compte des dynamiques sociales. Les questions de recherche sont élaborées avec les acteurs de terrain et les populations locales. Les équipes croisent les regards, les disciplines et les connaissances à travers des partenariats de long terme pour construire des solutions robustes et à fort impact. L'IRD défend une recherche qui bénéficie au plus grand nombre. Il partage les résultats de ses projets et met la science au service de l'action. Il accompagne ainsi la transformation des sociétés vers des modèles sociaux, économiques et écologiques plus justes et durables.
Institut de la Francophonie pour le développement durable	**IFDD**	L'Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la francophonie. Il est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de

		l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'environnement.
Institut Des Hautes Etudes pour l'Action dans le Logement	**IDHEAL**	Créé par Action Logement, le 4 février 2020 cet Institut se fixe pour objectif de produire des études sur le logement, susceptibles d'influencer des décisions publiques et de proposer des formations. La structure s'adresse à des chercheurs des universités françaises et étrangères, issus du secteur ou souhaitant le rejoindre qui suivront des séminaires et seront associés à la production de nouvelles idées au travers notamment des ateliers ou des hackathons. L'institut est composé pour l'instant de 6 autres membres partenaires : Engie, l'Étude notariale Cheuvreux, Groupama Immobilier, Nexity, la SMABTP et la SNCF.
Institut international du développement durable		L'Institut international du développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant qui défend des solutions durables aux problèmes du XXIe siècle. Sa mission est de promouvoir le développement humain et la durabilité environnementale par le biais de travaux de recherche, d'analyses et d'acquisition de savoirs qui soutiennent l'élaboration de politiques pertinentes. Cette vision globale permet d'aborder les causes profondes de certains des plus grands problèmes auxquels la planète est confrontée aujourd'hui : la destruction de l'environnement, l'exclusion sociale, les lois et les règles économiques injustes, le changement climatique. Le personnel de l'IISD, qui représente plus de 120 personnes, plus de 50 associés et une centaine de consultants, vient du monde entier et de nombreuses disciplines.
Institut mondial pour la croissance verte	**GGGI**	Le Global Green Growth Institute (GGGI) est une organisation internationale fondée sur un traité, dont le siège est à Séoul, Corée du Sud. L'organisation vise à promouvoir la croissance verte, un paradigme de croissance caractérisé par

		un équilibre entre la croissance économique et l'environnement. Le GGGI fait de la recherche et encourage l'engagement pour la croissance verte, notamment dans les pays en développement, et l'abandon du paradigme actuel fondé sur le développement industriel. La Vision que s'assigne l'organisation indique que le GGGI a été fondé sur la conviction que la croissance économique et la durabilité environnementale sont pas simplement des objectifs compatibles, mais que leur intégration est essentielle pour l'avenir de l'humanité. Selon sa déclaration de mission, le GGGI est dédié à l'expérimentation et à la diffusion d'un nouveau modèle de croissance économique dans les pays en développement, nommé la croissance verte, qui cible simultanément des aspects clés de la performance économique, tels que la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'inclusion sociale, et ceux de durabilité de l'environnement.
Institut de recherche pour le développement	**IRD**	Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), l'Institut de recherche pour le développement est placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de celui chargé des Affaires Étrangères. Créé en 1944, l'Institut célébrera ses 80 ans en 2024. Depuis 2008, son siège se situe à Marseille, en France. L'IRD est présent en France hexagonale, dans les Outre-mer, auprès des organisations internationales et européennes à Bruxelles ainsi qu'en Afrique, en Amérique latine, en Asie, et dans le Pacifique. Il s'appuie sur un réseau de 34 représentants pour organiser ses collaborations. Par son réseau et sa présence dans plus de 50 pays, l'IRD contribue à renforcer la résilience des sociétés face aux bouleversements globaux.
Institut Pierre Simon Laplace	**IPSL**	En France, l'un des pôles de modélisation et d'étude du climat est l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL), rassemblant :

- le Centre d'enseignement et de recherche en environnement atmosphérique (CEREA).
- le Laboratoire Géosciences Paris-Saclay (GEOPS).
- le Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations spatiales (LATMOS).
- l'équipe TASQ du Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA).
- le Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA).
- le Laboratoire de météorologie dynamique (LMD).
- le Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques (LOCEAN).
- le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE).
- le Laboratoire Milieux environnementaux, transferts et interactions dans les hydrosystèmes et les sols (METIS).
- l'équipe Surface et Réservoir du Laboratoire de géologie de l'ENS / Département de Géosciences de l'ENS (S&R).

Les laboratoires de l'IPSL élaborent une stratégie commune pour l'étude du Système Terre dans sa globalité ainsi que pour l'étude d'autres objets du Système solaire. Ses principaux objectifs sont de :

- comprendre les processus dynamiques, chimiques et biologiques à l'œuvre dans les océans et dans l'atmosphère et les processus d'échange de matière et d'énergie entre l'atmosphère, les océans, et la biosphère, et en particulier comprendre les cycles de l'eau et du carbone.
- comprendre la variabilité naturelle du climat aux échelles régionale et globale, et l'évolution passée et future de notre planète.
- comprendre les impacts des activités humaines sur la couche d'ozone et sur le climat et prédire le climat à l'échelle saisonnière et interannuelle (mousson, El Niño, Oscillation Nord-Atlantique) ainsi qu'à l'horizon de la fin du siècle.
- utiliser ses compétences sur l'environnement terrestre pour étudier les environnements des autres planètes.

Institut pour la Transition Environnementale et Sociale	**ISET**	Collectif institutionnel travaillant sur la recherche, la mise en œuvre et le plaidoyer sur l'adaptation au changement climatique, la vulnérabilité et la gestion des ressources naturelles. L'ISET est une petite organisation basée à Boulder, aux États-Unis et à Katmandou, au Népal, qui travaille en étroite collaboration avec des organisations sœurs et des partenaires en particulier dans le Sud et Asie du Sud-Est. L'Institut travaille également avec des organisations internationales spécialisées dans l'adaptation et la gestion des risques de catastrophes. L'ISET vise à faciliter le développement, l'action et l'apprentissage de méthodes, d'outils et d'approches dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.
Institut de la Transition Foncière	**ITF**	L'Institut de la Transition Foncière est une association loi 1901 regroupant les acteurs engagés dans une gestion durable des sols : collectivités, associations, entreprises, établissements de recherche, opérateurs publics. 5 collèges d'acteurs sont représentés au sein de l'Institut : les Collectivités locales, les Entreprises, la Recherche, les Associations et les Opérateurs de l'Etat.
Institutional Investors Group on Climate Change	**IIGCC**	L'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) est un organisme mondial regroupant des investisseurs désireux d'agir face au dérèglement climatique. Comptant parmi les plus grandes organisations de ce type, l'IIGCC regroupe 370 membres – détenteurs ou gestionnaires d'actifs – issus de 22 pays, qui ensemble représentent 50 trillions d'euros d'actifs. L'IIGCC encourage l'émergence d'une finance durable et la neutralité carbone dans le domaine de l'investissement : ses membres entendent influencer la prise de décision des détenteurs de capitaux pour promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR). L'IGCC participe en outre à la définition des politiques publiques ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière

		d'investissement et de gestion vertueuse des entreprises, accordant une place importante aux risques liés au changement climatique dans la constitution de portefeuilles.
Insuffisance de la ressource en eau		L'insuffisance de la ressource en eau peut justifier le refus d'un permis de construire pour un motif de salubrité publique. Le Conseil d'Etat l'a confirmé par une décision en date du 1er décembre (n°493556). Pour rappel, aux termes de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme, un projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.
Integrated observation carbon system	**ICOS**	ICOS Integrated Carbon Observation System L'Infrastructure européenne ICOS répond à cette attente : elle est constituée de réseaux organisés de mesure du cycle du gaz à effet de serre dans l'atmosphère, les continents et les océans. ICOS est spécifiquement dédiée à la mesure des flux et des concentrations en dioxyde de carbone (écosystèmes, fuels fossiles et cimenteries), méthane (gaz naturel, agriculture et élevage), et oxyde nitreux (agriculture, fuels fossiles et feux) de 2016 à 2035. L'infrastructure ICOS mobilise plus de 500 chercheurs et ingénieurs de 17 pays européens, c'est un élément clé de la feuille de route européenne des infrastructures de recherche (ESFRI) et elle constitue un Très Grand Instrument de Recherche (TGIR) de la stratégie nationale de recherche française.
Intégration au bâti		 Lors d'une installation photovoltaïque intégrée au bâti aussi appelée IAB, les panneaux solaires sont incorporés directement à la toiture du bâtiment. Les panneaux solaires ne sont pas toujours superposés au toit. Dans une installation intégrée bâti, les panneaux solaires remplacent directement les éléments de couverture de la toiture (par exemple, les tuiles). C'est donc le panneau solaire

		seul qui assure l'étanchéité de la toiture. L'installation ne doit pas dépasser de plus de 2 cm par rapport au plan de la toiture.
Intégration simplifiée au bâti		Les panneaux solaires sont installés parallèlement au toit et remplacent une partie des tuiles/ardoises.
Intégrité écologique		État déterminé pour être représentatif d'une région naturelle (ou d'une aire protégée) et qui devrait se maintenir, incluant des composantes abiotiques et la liste et l'abondance d'espèces autochtones et de composantes biologiques, des taux de changements et des processus de fonctionnement.
Intensité carbone		L'intensité carbone, c'est ni plus ni moins un indicateur économique qui s'intéresse aux gaz à effet de serre émis. Il se base sur la mesure de son équivalent en termes de dioxyde de carbone. Par la suite, ce dernier est rapporté au chiffre d'affaires ou au nombre d'employés d'une entreprise.
Intensité carbone des carburants (réduction)	**IRICC**	La décarbonation des transports repose sur plusieurs axes complémentaires : – l'électrification des véhicules, – la promotion d'un usage des transports qui questionne nos besoins et invite à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement, – le report modal vers des modes de transport plus durables, – l'efficacité de la motorisation, – le recours à des carburants alternatifs, Ces carburants permettent de réduire les émissions des carburants consommés, tout en s'appuyant en partie sur les infrastructures existantes et les véhicules actuellement en circulation. Cette démarche était jusqu'ici encouragée par la Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Energie Renouvelable dans les Transports (dite TIRUERT). Il est envisagé de faire évoluer la TIRUERT en une Incitation à la Réduction de l'Intensité Carbone des Carburants (IRICC). L'objectif : renforcer l'efficacité environnementale des carburants consommés sur le territoire tout en apportant une meilleure visibilité, pluriannuelle, sur les trajectoires. Cette

		visibilité est un élément essentiel pour favoriser les investissements dans les infrastructures et les technologies de production. L'IRICC permettra à la France de transposer une partie de la directive relative aux énergies renouvelables dite RED 3.
Intensité carbone par kilowattheure	**CIPK**	L'intensité carbone par kilowattheure (CIPK) est une valeur couramment utilisée, qui permet de comparer les émissions de différentes sources d'énergie électrique. <table><tr><th>Technologie</th><th>Description</th><th>50e percentile (g CO2 - $_{eq}$ /kWh $_{e}$)</th></tr><tr><td>Hydro-électrique</td><td>réservoir</td><td>4</td></tr><tr><td>Vent</td><td>à terre</td><td>12</td></tr><tr><td>Nucléaire</td><td>différents types de réacteurs de génération II</td><td>16</td></tr><tr><td>Biomasse</td><td>divers</td><td>230</td></tr><tr><td>Solaire thermique</td><td>creux parabolique</td><td>22</td></tr><tr><td>Géothermie</td><td>roche chaude et sèche</td><td>45</td></tr><tr><td>Solaire photovoltaïque</td><td>Silicium polycristallin</td><td>46</td></tr><tr><td>Gaz naturel</td><td>diverses turbines à cycle combiné sans épuration</td><td>469</td></tr><tr><td>Charbon</td><td>différents types de générateurs sans nettoyage</td><td>1001</td></tr></table>
Intensité énergétique		L'intensité énergétique est une mesure de l'efficacité énergétique d'une économie. Elle est calculée comme le quotient de la consommation d'énergie au produit intérieur brut. Elle est généralement exprimée en tonnes équivalent pétrole (tep) par million d'euros de PIB.
Intensité d'équipement et d'usage		L'intensité d'équipement et d'usage (par m²), est un indicateur de comportement de l'habitant du modèle de climat urbain TEB qui permet d'estimer l'énergie spécifique relâchée dans le bâtiment (gros électroménager principalement pour l'usage résidentiel). Il permet d'intégrer par exemple l'impact des climatiseurs sur les ilots de chaleur urbains (ICU).
Intensité matérielle (material intensity per service unit)	**MIPS**	L'intensité matérielle est un indicateur fondé sur le flux de matière et la quantité de services et d'utilisation procurée. La réduction de l'intensité matérielle d'un produit est équivalent à l'augmentation de la productivité de la ressource. Cette approche tente d'approcher la quantité de matière et d'énergie nécessaire en unités massiques (comme des kilogrammes ou des tonnes) par unité de bien ou par unité massique de bien, du berceau à la tombe. Plus le produit est

		durable, plus la matière nécessaire par unité de service diminue. Le recyclage permettrait de diminuer de façon importante cette quantité. Les concepts de facteur 4 et 10 sont des applications pratiques de ce concept.
Intensité d'usage		Intensifier les usages d'un bâtiment revient à réduire la sous-utilisation de ses mètres carrés et à maximiser l'utilisation de ses espaces.
Interdiction de mise en location d'un logement		Après les logements « G+ » depuis 2023, ce sont en 2025 tous les logements G qui sont interdits à la location. Les F seront interdits à la location dès 2028, les E en 2034. Il ne s'agit pas d'une impossibilité administrative de louer assortie d'un mode de sanction spécifique qui entrainerait la rupture mécanique du lien juridique avec le locataire ou la nullité automatique du bail. Pour autant, si la validité du contrat de location en cours n'est pas remise en cause, sauf en cas de non-décence du logement, le bailleur s'expose non seulement, le cas échéant, à la conservation par l'organisme payeur de l'allocation de logement mais il peut aussi être contraint par le juge, sur initiative du locataire, à la réalisation des travaux de rénovation, et/ou à la réduction ou suspension du loyer et à l'indemnisation du préjudice du locataire.
Intergovernmental Panel on Climate Change	**IPCC**	Dénomination internationale du GIEC. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organisme des Nations Unies chargé d'évaluer les données scientifiques liées au changement climatique.
Intermittence		L'électricité intermittente est une énergie électrique qui n'est pas disponible en continu en raison de facteurs externes qui ne peuvent pas être contrôlés, produite par des sources de production d'électricité dont les conditions varient sur une échelle de temps assez courte. Les sources d'électricité intermittentes comprennent l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie marémotrice et l'énergie des vagues. Bien que l'énergie solaire et marémotrice soient assez prévisibles (durée des

		jours, conditions météorologiques, cycles des marées), elles restent intermittentes car la période de temps pendant laquelle l'électricité peut être produite est limitée. En raison de cette production électrique variable, ces sources sont considérées comme non répartissables, ce qui signifie que leur production électrique ne peut être utilisée à aucun moment pour répondre aux fluctuations de la demande d'électricité des sociétés. L'intermittence peut être limitée, voire surmontée, grâce au stockage d'électricité,
Internalisation environnementale		Intégration, dans le coût complet d'une activité ou d'un projet, du coût des externalités environnementales liées à cette activité ou à ce projet.
International Carbon Reduction and Offset Alliance	**ICROA**	L'Alliance internationale pour la réduction et la compensation du carbone est un groupe commercial industriel regroupant les fournisseurs de compensations volontaires de carbone. Il a été créé en 2008 et vise à promouvoir l'autoréglementation de l'industrie sur la base de son Code des meilleures pratiques.
International Construction Measurement Standards	**ICMS**	L'ICMS (International Construction Measurement Standards) est le standard international développé par l'ensemble des organisations professionnelles représentatives d'Economistes de la Construction à travers le monde, dont l'Untec (Union Nationale des Economistes de la Construction) pour la France. Cette norme a pour objectif d'harmoniser les pratiques. Elle favorise la cohérence et la transparence, en établissant un cadre de référence de haut niveau permettant de classer, de définir, de mesurer, de déclarer, d'analyser, de présenter et de comparer les coûts de construction et les autres coûts du cycle de vie.

International Council for Local Environmental Initiatives (Conseil international pour les initiatives écologiques locales)	**ICLEI**	L'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives, Conseil international pour les initiatives écologiques locales) est une association fondée en 1990 sous le parrainage du programme des Nations unies pour l'environnement, et chargée de mettre en place et soutenir des projets de développement durable au niveau des communes à travers la planète. Son but est d'améliorer la situation écologique globale par l'addition de chaque action locale en faveur de l'environnement. L'ICLEI regroupe aujourd'hui plus de 370 acteurs locaux (villes, communes et associations municipales) répartis dans 61 pays et 1179 membres. L'organisation milite auprès du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin de l'inciter à considérer comme centrale la place que les villes doivent occuper dans la lutte contre le réchauffement climatique
International Energy Agency	**IEA**	L'Agence internationale de l'énergie (AIE, en anglais International Energy Agency, IEA) est une organisation internationale fondée à l'OCDE en 1974, basée à Paris. L'AIE est reconnue mondialement pour la publication de son rapport annuel, le World Energy Outlook (WEO), ainsi que ses rapports Energy Technology Perspectives et ses rapports sur les perspectives à moyen terme sur les marchés du pétrole, du gaz naturel, du charbon, et plus récemment des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Missions -Sécurité énergétique (par la promotion de la diversité, l'efficacité, la flexibilité et la fiabilité des carburants et sources d'énergie), -Développement économique (par le soutien aux marchés libres, pour favoriser la croissance économique et éliminer la pauvreté énergétique),

		-Sensibilisation à l'environnement (en analysant les options politiques permettant de compenser l'impact de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement, pour lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air), -Engagement mondial (en travaillant en étroite collaboration avec les pays partenaires, notamment les grandes économies émergentes, pour trouver des solutions aux préoccupations énergétiques et environnementaux communes.
International Federation of Organic Agriculture Movements,	**IOFAM**	L'International Federation of Organic Agriculture Movements, est une association internationale d'agriculture biologique, aussi appelée Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.
International Financial Reporting Standard	**IFRS**	Les International Financial Reporting Standards (IFRS) sont un référentiel comptable, un ensemble de normes (règles) définissant les méthodes de comptabilisation, produit par le Bureau international des normes comptables. En juin 2023, l'ISSB a publié ses premières normes de reporting IFRS S1 (générale) et IFRS S2 (relative au climat) pour accompagner les entreprises à communiquer sur leurs efforts en matière de durabilité. Applicables dès 2024 pour un reporting en 2025, ces normes permettre déjà de faciliter la mesure des risques et opportunités à travers toute la chaîne de valeur d'une organisation à court, moyen et long terme. Les normes IFRS S1 et S2 se fondent surtout sur le principe de simple matérialité avec des focus sur les analyses de risques climatiques tout en intégrant la mesure des émissions sur les 3 scopes, les engagements de réductions d'émissions, la compensation carbone et le prix interne du carbone.
International Performance Measurement and Verification Protocol	**IPMVP**	Ce protocole normalise l'évaluation des performances énergétiques des bâtiments en fournissant une méthodologie scientifique pour vérifier les économies d'énergie résultant d'actions spécifiques.
International Property Measurement Standards	**IPMS**	Normes mondiales visant à renforcer la transparence et la cohérence des pratiques des marchés pour mesurer les biens immobiliers. Ces normes ont été élaborées par la Coalition IPMS,

		groupe indépendant d'organismes professionnels du monde entier.
International Renewable Energy Certificates	**I-REC**	Les i-REC, abréviation de International Renewable Energy Certificates (certificats internationaux d'énergie renouvelable), sont des certificats destinés aux entreprises qui ont des engagements ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Ils représentent une norme internationale et peuvent être achetés et utilisés dans différents pays. En acquérant ces certificats REC, les entreprises bénéficient de la garantie que l'énergie qu'elles achètent provient de sources renouvelables, connues sous le nom d'énergie propre ou énergie verte.
International ressources panel	**IRP**	International Resource Panel Le Groupe international d'experts sur les ressources (IRP, en anglais International Resource Panel) est un groupe d'experts scientifiques indépendant créé en 2007 par l'ONU pour aider les pays à utiliser les ressources naturelles de manière durable et soutenable, c'est-à-dire sans compromettre les besoins humains présents et futurs.
International Society for Ecological Economics		L'ISEE est un partenariat transdisciplinaire de chercheurs, de professionnels et de militants issus d'horizons divers. Par l'éducation, la recherche, les politiques et l'action sociale, on favorise la transformation vers une société équitable et écologiquement durable, respectueuse des droits des personnes et de la nature, ainsi que de la diversité biologique et culturelle. Fondamentalement, on reconnait que l'économie fait partie d'une biosphère finie et doit respecter ses limites écologiques. L'ISEE est une organisation à but non lucratif gérée par ses membres.
International Sustainability Standards Board	**ISSB**	L'International Sustainability Standards Board (ISSB) (en français Conseil international des normes de durabilité) est un organisme de normalisation créé en 2021-2022 dans le cadre de la Fondation IFRS, dont le mandat est de créer et développer des normes d'information financière

		relatives au développement durable afin de répondre aux besoins des investisseurs en matière d'information environnementale.
Internationally Transferred Mitigation Outcomes	**ITMOs**	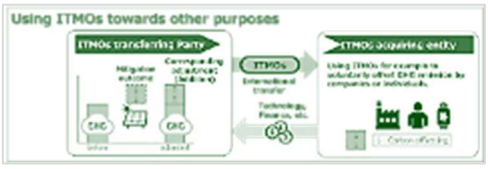 Concept des “ajustements correspondants”. Il s’agit essentiellement d’un exercice comptable visant à éviter que certaines réductions ou absorptions d’émissions ne soient comptabilisées plusieurs fois. Les projets générant ces crédits peuvent être développés dans le cadre d’accords bilatéraux entre pays ou établis de manière indépendante avant de recevoir l’autorisation du pays hôte. Lorsqu’un pays autorise des ITMOs, il ajoute les réductions ou absorptions d’émissions associées au bilan d’émissions de sa contribution déterminée au niveau national (CDN). Dans le même temps, l’acquéreur réduit son bilan d’émissions en conséquence. Bien que les entreprises qui achètent des ITMOs ne procèdent pas elles-mêmes à ces ajustements, les pays d’accueil doivent les appliquer pour garantir que les transferts d’ITMOs maintiennent une comptabilité internationale précise des émissions.
Internet des Objets	**IOT**	L'Internet des objets (Internet of Things -IoT) est un réseau d'objets et de terminaux connectés équipés de capteurs (et d'autres technologies) leur permettant de transmettre et de recevoir des données entre eux et avec d'autres systèmes Ce terme désigne donc l’ensemble des objets ou machines connectés à Internet : caméra de surveillance, compteurs intelligents, signalisation connectée, etc. Cela permet à ces appareils intelligents de collecter et d'échanger des données, facilitant la communication et l'automatisation.

Interprétation de l'État des Milieux	**IEM**	Outil de gestion des sites et sols pollués. Cet outil peut être utilisé uniquement dans le cas où l'usage du site d'étude est fixé, connu. L'objectif est de déterminer la compatibilité de l'état des milieux (sols, eaux souterraines, eaux de surface, air ambiant, ...) avec les usages en cours d'un point de vue sanitaire. Les usages concernent les populations humaines, mais peuvent aussi concerner les ressources naturelles à protéger.
Interreg		Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Interreg promeut la coopération entre les régions européennes, en particulier dans les zones frontalières, dans le but de surmonter les obstacles et de favoriser un développement régional conjoint. Les programmes Interreg répondent tous aux enjeux européens d'un Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens.
Interreg Europe du Nord-Ouest	**ENO**	Le programme Interreg Europe du Nord-Ouest (ENO) fait partie du volet transnational de la coopération territoriale européenne. Il a été adopté le 24 août 2022. Il permet à des porteurs de projets issus de plusieurs régions européennes situées dans une même zone géographique et présentant des caractéristiques communes de monter des projets européens répondant aux objectifs du programme, et ainsi financés par l'Union européenne au titre de la politique régionale. Sept pays participent à la programmation 2021-2027 d'Interreg Europe du Nord-Ouest. Il s'agit de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Suisse et de l'Irlande, ainsi que de la partie nord de la France, de la partie ouest de l'Allemagne. La Suisse est partenaire associé. A noter : 6 nouvelles régions rejoignent le

		programme : 3 régions allemandes et 3 régions néerlandaises. Cette zone appartient à une région post-industrielle très peuplée, dans laquelle le potentiel de croissance est fort. Les projets sont orientés vers la conciliation entre adaptation au changement climatique et développement de nouvelles technologies innovantes, ainsi que vers une économie plus résiliente et durable. Enfin une attention est portée aux projets d'inclusion en matière de santé, d'insertion sociale et de tourisme/culture. 3 priorités sur 5 sont principalement tournées vers l'économie verte, et une nouvelle priorité est consacrée à la transition vers une société plus inclusive, durable et résiliente. Le budget du programme Europe du Nord-Ouest est de 310 480 455 €.
interventions de secours d'urgence	**ISU**	Dans le cadre de crises humanitaires provoquées par des accidents climatiques, ces interventions, auxquelles l'on se réfère aussi par l'expression Humanitarian Aid and Disaster Relief (HADR), consistent à fournir une aide humanitaire et des secours lors de catastrophes ou de situations d'urgence. Lorsqu'elles sont menées sur le territoire national, les forces armées les mettent en œuvre sur réquisitions ou demandes de concours, en complément des forces de sécurité civile selon la règle des « 4i » : les moyens de la sécurité civile civils doivent être jugés inexistants, inadaptés, insuffisants ou indisponibles. Ces interventions peuvent également être menées à l'extérieur sur la demande d'un État en difficulté, et peuvent prendre la forme d'une aide bilatérale, comme s'intégrer à des processus d'aide multilatéraux, notamment par le biais du Mécanisme européen de protection civile (MEPC) ou du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (United Nations Office of the Coordination of Humanitarian Affairs, OCHA).
Intervisibilité		Le terme d'intervisibilité s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue

		remarquable ...). La notion d'intervisibilité s'applique lorsque : 1. Le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage, 2. Le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet, 3. Le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).
Intraday		Le marché intra-journalier ou Intraday permet aux acteurs de la bourse de l'électricité de négocier les prix d'achat et de vente durant toute la journée. L'EPEX SPOT, bourse européenne de l'énergie qui réunit les productions d'Allemagne, France, Autriche et Suisse propose ce type de négociation. Cela signifie que, en fonction de l'offre et la demande, les acteurs du marché Intraday vont modifier la quantité d'électricité qu'ils souhaitent vendre ou acheter. En 2015, l'EPEX SPOT et l'ECC (European Commodity Clearance) sont parvenus à réduire encore plus les délais d'interventions sur le marché Intraday. Il faut par exemple 30 minutes pour qu'une modification soit prise en compte sur le marché Français, Allemand ou Autrichien, contre 45 minutes auparavant. Cela veut donc dire que des modifications peuvent être apportées jusqu'à la dernière demi-heure avant la livraison prévue de l'électricité. L'Intraday est définitivement le marché du quasi-direct. Lorsque les négociations ont lieu entre deux pays, les délais sont généralement de 60 minutes.
Inventaire biologique généralisé	**IBG**	Ce type d'inventaire a pour but de faire intervenir de nombreux taxonomistes afin de réaliser un inventaire exhaustif de toutes les espèces présentes sur un territoire donné, et pas seulement les espèces « emblématiques » ou les groupes habituellement inventoriés. Un IBG permet de

		constituer, sur un laps de temps court (quelques années), un état de référence sur une zone.
Inventaire du cycle de vie	**ICV**	Processus qui détermine les besoins en matières premières et en énergie, les émissions atmosphériques, les émissions dans l'eau, les déchets solides et autres émissions pour l'ensemble du cycle de vie d'un produit et pour chaque processus au sein de ce cycle de vie.
Inventaire, Gestion et Conservation des Sols	**IGCS**	Programme national visant à identifier, définir et localiser les principaux types de sols d'une région ou d'un territoire, et à caractériser leurs propriétés présentant un intérêt pour l'agriculture et pour l'environnement.
Inventaire National du Patrimoine Naturel	**INPN**	L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) est la plateforme de référence sur l'état et la conservation de la biodiversité et de la géodiversité françaises, dans l'Hexagone et outre-mer. L'INPN diffuse et valorise sur le site Internet inpn.mnhn.fr les données sur les espèces (faune, flore, fonge), les milieux naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique. L'INPN est l'aboutissement d'un travail associant scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection de la nature, en vue d'établir une synthèse régulièrement mise à jour du patrimoine naturel en France. L'unité PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD) organise au niveau national la gestion, la validation, la centralisation et la diffusion de ces informations, qui sont mises gratuitement à la disposition de tous. L'article L411-1 A du code de l'environnement institue pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin un inventaire national du patrimoine naturel défini comme l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques. Initié en 2003, le site Internet de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) - inpn.mnhn.fr - est lancé officiellement en 2005. L'arrêté du 31 décembre 2020 approuvant le Schéma national des données sur la biodiversité (SNDB) confirme le rôle de l'INPN et souligne que ce site s'inscrit dans le cadre du Système d'information sur la biodiversité, du système

		d'information relatif à l'inventaire du patrimoine naturel et du service d'information Naturefrance.
Inventaire des sites à fort potentiel de gain écologique	**POGEIS**	Le projet Pogéis porte sur les sites à potentiel de gain écologique, c'est-à-dire susceptibles de voir leur état ou fonctions écologiques s'améliorer grâce à des actions de génie écologique ou certaines pratiques de gestion. L'application web permettra de les recenser et caractériser de manière collaborative, incluant les spécificités des sites. Élaborée par l'Office français de la biodiversité (OFB) avec l'ensemble des acteurs concernés, elle sera déployée au printemps 2025.
Inventaire des zones d'activités économiques	**IZAE**	L'inventaire des zones d'activités économiques (IZAE) est un outil territorial facilitant la connaissance de l'état de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et/ou aéroportuaire.
Inversion de température		Phénomène courant en hiver, caractérisé par un modèle unique de différenciation de la température. Normalement, le gradient de température suit un modèle allant de l'air chaud à l'air plus frais, puis à l'air le plus froid. Cependant, pendant l'inversion hivernale, la situation est parfois inversée. La couche plus froide repose immédiatement au-dessus de la surface du sol, suivie d'air plus chaud, puis de l'air le plus froid à des altitudes plus élevées. Ce phénomène d'inversion crée un effet de piégeage pour les polluants atmosphériques près de la surface de la Terre. Les polluants, au lieu de se disperser dans l'atmosphère, se retrouvent piégés dans la couche inférieure d'air plus froid. Cette condition stagnante rend difficile la dissipation des polluants, ce qui entraîne une augmentation des concentrations de pollution de l'air.
Inverter		Technologie et conception du compresseur permettant de faire des économies d'énergie. Avec la technologie Inverter, le compresseur régule son

		fonctionnement pour ne pas travailler au maximum de sa capacité en permanence.
Investissement durable		Bien que l'investissement durable comprenne l'intégration des critères ESG, il va plus loin en se concentrant sur les entreprises les plus durables, leaders de leur secteur en matière de pratiques ESG. Tant l'intégration ESG que les approches d'investissement durable impliquent de s'engager auprès de la direction des entreprises afin de s'assurer que celles-ci sont gérées de la meilleure manière possible.
Investissement Responsable et Durable	**IRD**	Les stratégies dites d'Investissement Responsable et Durable (IRD) recouvrent deux concepts convergents qui coexistent au sein des approches d'investissement responsable : 1. Les fonds ISR de sélection ESG dit best in class qui sont investis dans les entreprises de tous secteurs d'activité présentant de bonnes performances ESG 2. Les fonds thématiques ISR qui s'intéressent aux entreprises opérant dans des secteurs d'activité considérés particulièrement durables comme les secteurs liés à l'environnement (gestion de l'eau, des déchets ou énergies renouvelables) ou à la santé (soins, alimentation saine...) tout en s'assurant que les pratiques de ces dernières respectent les principes du développement durable dans le cadre de leurs activités (bonne gouvernance, gestion proactive des ressources humaines et respect de l'environnement).
Investir en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports urbains innovants	**ELENA**	Le mécanisme ELENA fournit une assistance technique pour les investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports urbains innovants. Les activités qui peuvent faire l'objet de subventions ELENA sont les suivantes : – études techniques, audits énergétiques – business plans et conseils financiers – conseils juridiques – préparation de procédures d'appels d'offres – regroupement de projets

		– gestion de projets ELENA soutient généralement des programmes d'investissement supérieurs à 30 millions d'euros, avec une période d'exécution de trois ans pour l'efficacité énergétique (y compris s'agissant des projets résidentiels) et une période de quatre ans pour les transports urbains et la mobilité.
Investor Network on Climate Risk	**INCR**	Le Réseau d'investisseurs sur le risque climatique, (Investor Network on Climate Risk - INCR) est une organisation à but non lucratif regroupant des investisseurs et des institutions financières qui œuvre pour une meilleure compréhension des risques financiers et des opportunités d'investissement liés au changement climatique. L'INCR est coordonné par Ceres, une coalition d'investisseurs et de groupes environnementaux œuvrant pour une prospérité durable.
InvestEU		INVESTEU Ce programme est un pilier clé du plus grand plan de relance jamais mis en place par l'Union européenne pour se remettre de la pandémie de COVID-19 et contribuer à la construction d'une économie européenne verte, numérique et équitable. Il peut aider l'économie européenne à relever les nouveaux défis découlant des incertitudes majeures liées aux perspectives mondiales et sécuritaires. En fournissant une garantie budgétaire de l'UE de 26,2 milliards d'euros pour soutenir les opérations de financement et d'investissement, elle entend attirer des capitaux privés et mobiliser plus de 372 milliards d'euros pour soutenir les investissements publics et privés dans les priorités politiques clés de l'UE.
International Organization for Standardization	**ISO**	Les normes ISO définissent le cadre de référence international qui fixe des règles et des objectifs techniques ou qualitatifs pour un produit, un service ou une entreprise. Elles sont définies par l'Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization - ISO) et sont ainsi qualifiées de "normes ISO". On en compte aujourd'hui plus de 25 000. Dans le domaine de la comptabilité carbone, on peut

		notamment réaliser une certification ISO 14064-1 ou ISO 14069.
Recherche intégrée sur les risques liés au climat	**IRICLIM**	Iriclim (Integrated Research Insight into Climate risks) est une initiative visant à améliorer la compréhension et la gestion des risques liés aux conditions météorologiques et l'évolution du climat en France hexagonale et en Corse. Le projet Iriclim développe une nouvelle méthode de cartographie reposant sur une approche collective et pluridisciplinaire pour intégrer les impacts du réchauffement climatique. Ce projet rassemble des acteurs clés ayant pour objectif d'améliorer l'évaluation des catastrophes liées au climat. Le projet IRICLIM est une composante du PEPR IRIMA, financé par France 2030 (contrat ANR-22-EXIR-0001). Il est coordonné par Météo-France et co-piloté par le BRGM. De nombreux partenaires participent en effet à cette démarche interdisciplinaire : le BRGM, l'Université Gustave Eiffel, INRAE, CentraleSupélec, l'Université Grenoble Alpes, l'Università di Corsica Pasquale Paoli. L'ANR (Agence nationale de la recherche) et le Secrétariat général financent ce projet dans le cadre de France2030. Iriclim est par ailleurs un des projets ciblés du PEPR Risques (IRiMa), programme de recherche dédié aux risques naturels et technologiques. Ce dernier vise à renforcer et structurer la recherche française sur les risques majeurs, en favorisant les synergies entre les différents acteurs scientifiques et opérationnels.
Irradiance solaire		Puissance par unité de surface (densité de puissance surfacique) reçue du Soleil sous forme de rayonnement électromagnétique dans la gamme de longueurs d'onde de l'instrument de

		mesure. L'irradiance solaire est mesurée en watts par mètre carré (W/m²) en unités SI. L'irradiance solaire est souvent intégrée sur une période donnée afin de rendre compte de l'énergie radiante émise dans le milieu environnant (joule par mètre carré, J/m²) pendant cette période. Cette irradiance solaire intégrée est appelée irradiation solaire, rayonnement solaire, exposition solaire insolation solaire ou insolation. L'irradiance peut être mesurée dans l'espace ou à la surface de la Terre après absorption et diffusion atmosphériques. L'irradiance dans l'espace dépend de la distance au Soleil, du cycle solaire et des variations inter-cycles. L'irradiance à la surface de la Terre dépend également de l'inclinaison de la surface de mesure, de la hauteur du Soleil au-dessus de l'horizon et des conditions atmosphériques. L'irradiance solaire affecte le métabolisme des plantes et le comportement animal.
Irréversibilité		Perte permanente de biens environnementaux ou de qualité environnementale, nécessitant une action préventive plutôt qu'une restauration ou un nettoyage.
ISO 14025		Norme qui concerne les principes et modes opératoires pour les marquages et les déclarations environnementales de Type III (vérification des données).
ISO 14040		Les normes ISO 14040 permettent d'orienter efficacement l'action des chefs d'entreprises en faveur d'une meilleure prise en considération de la totalité du cycle de vie des produits. L'ACV valorise l'éco-conception des objets est fait partie intégrante de la démarche RSE des entreprises. La norme compile et évalue les intrants, les extrants et les impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son cycle de vie.

ISO 14064		En 2006, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) adapte en grande partie le GHG Protocol pour correspondre aux pratiques habituelles de normalisation ISO. La norme financé créée en 2006 par le comité technique. La première partie a été mise à jour en 2018 suite à une proposition de révision par la France. Ce travail commencé en 2014 était notamment porté par la France (présidence et secrétariat). ISO 14064 distingue : – Le CO_2 fossile -doit être pleinement compté. – Le CO_2 biogénique -doit être identifié séparément. – La Séquestration de CO_2 -doit être suivie, mesurée et prouvée. – Les Émissions évitées (projets) -peuvent être valorisées (ex : crédits carbone). – Les Gaz autres que CO_2 -doivent être exprimés en CO_2 équivalent (CO_2e). Pour la norme, la traçabilité est fondamentale (preuves, sources de données). Les incertitudes doivent être estimées et communiquées. Les émissions sont classées par type (combustion, procédés, fuite, biogène...).
ISO 14064-1		Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre
ISO 14064-2		Spécifications et lignes directrices, au niveau des projets, pour la quantification, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions ou d'augmentations de suppressions des gaz à effet de serre
ISO 14064-3		Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre.

ISO 14068-1		L'ISO 14068-1 (neutralité carbone) est une nouvelle norme internationale qui établit un cadre pour les organisations qui cherchent à atteindre la neutralité carbone, ou celle de leurs produits ou événements. Elle remplace en 2025 la norme PAS 2060 et propose une approche précise de mesure et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en luttant contre le greenwashing.
ISO 26000		Pour les entreprises et les organisations qui s'engagent à fonctionner de manière socialement responsable, ISO 26000 est incontournable. ISO 26000, ce sont des lignes directrices pour tous ceux qui ont conscience qu'un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur clé de la réussite. Non seulement ISO 26000 donne la bonne ligne de conduite à suivre mais, de plus en plus, cette norme est appliquée pour évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale.
ISO 37101		Le standard ISO 37101 est un cadre de dialogue commun permettant de conduire des stratégies de développement territorial durable et de faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Le cadre d'analyse développé par l'ISO 37101 est bâti autour de 6 finalités du développement territorial durable : attractivité, préservation et amélioration de l'environnement, bien-être, résilience, utilisation responsable des ressources, cohésion sociale et 12 domaines d'actions : 1. gouvernance, responsabilisation et engagement, 2. éducation et renforcement des compétences, 3. innovation, créativité et recherche, 4. santé et soins, 5. culture et identité collective, 6. vivre ensemble, interdépendance et solidarité, 7. économie et production et consommation durables, 8. cadre de vie et environnement professionnel, 9. sûreté et sécurité,

		10. biodiversité et services écosystémiques, 11. infrastructures et réseaux intelligents, 12. mobilité.
ISO 50001		Management de l'énergie : Conçue pour aider les organisations dans tous les secteurs, cette norme ISO propose des modalités pratiques visant à réduire la consommation d'énergie par la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie (SMÉ). En février 2024, deux nouveaux amendements à la norme ISO 50001 et à d'autres normes de systèmes de management existantes ont été annoncés. Ces modifications stipulent que les organisations doivent déterminer la pertinence du changement climatique pour leurs activités et que les parties intéressées concernées peuvent être soumises à des exigences liées au changement climatique.
Isolation acoustique		On distingue parfois l'isolation acoustique, qui vise à éviter la propagation dans l'espace ou d'un lieu à l'autre de l'ensemble des bruits, de l'isolation phonique qui s'adresse davantage à l'isolation des bruits de voix. L'insonorisation vise quant à elle à empêcher la propagation du son (par une isolation acoustique intérieure ou extérieure), mais de nombreux matériaux, dits d'isolation thermophonique peuvent avoir une triple fonction, à la fois acoustique, phonique et thermique (il s'agit généralement de mousse ou de panneaux de fibres). Pour le confort acoustique ou des besoins de forte insonorisation on utilise des matériaux et configurations aux propriétés acoustiques absorbantes ou réfléchissantes, ainsi que des moyens de découpler certaines sources de bruit des structures susceptibles de les transférer. Une technologie plus récente utilise des générateurs de son antibruit actifs. Tout bâtiment, infrastructure ou activité « peut être tour à tour « agressé » ou « agresseur » sur le plan acoustique ; il est donc primordial de bien analyser l'environnement sonore de la parcelle, la proximité

		du voisinage et les gênes acoustiques que pourrait générer l'exploitation du bâtiment que l'on a à construire au regard de la destination de celui-ci ». Certains matériaux (butte de terre végétalisée (merlons), terrasses végétalisées) peuvent aussi dans une certaine mesure absorber le bruit ambiant extérieur au lieu de le réverbérer.
Isolation Thermique par l'Intérieur	**ITI**	L'isolation thermique par l'intérieur (ITI) consiste à poser un matériau isolant sur la face intérieure des murs, des sols et des sous-pentes du logement. Elle concerne aussi les travaux d'isolation thermique effectués sous combles. Cette technique est utilisable en construction neuve comme en rénovation.
Isolation Thermique par l'Extérieur	**ITE**	L'ITE regroupe l'ensemble des techniques d'isolation de la façade d'une maison. Ces techniques visent à limiter, par l'extérieur, les transferts thermiques entre les murs et l'intérieur d'un bâtiment. Elle se réalise par la pose d'un isolant, recouvert d'un revêtement de finition (enduit de façade ou bardage extérieur). L'isolation thermique par l'extérieur permet de constituer un véritable manteau isolant continu autour d'une construction. L'isolation thermique extérieure contribue ainsi au maintien d'une température homogène dans le logement, hiver comme été.
Internet of things	**IOT**	En français, Internet des objets (Ido) désigne les objets physiques dotés de capteurs, de capacités de traitement, de logiciels et d'autres technologies leur permettant de se connecter et d'échanger des données avec d'autres appareils et systèmes via Internet ou d'autres réseaux de communication Le domaine de l'Ido englobe l'électronique, les communications et l'informatique. L'expression « Internet des objets » est parfois considérée comme impropre, car la plupart des appareils n'ont pas besoin d'être connectés à Internet ; il leur suffit d'être connectés à un réseau et d'être adressables individuellement.

		Le domaine a évolué grâce à la convergence de multiples technologies, notamment l'informatique omniprésente, les capteurs, les systèmes embarqués et l'apprentissage automatique. Les domaines traditionnels des systèmes embarqués, des réseaux de capteurs sans fil, des systèmes de contrôle et de l'automatisation permettent indépendamment et collectivement l'Internet des objets.
Inventaires du cycle de vie	**ICV**	L'ICV est un bilan complet des flux entrants et sortants, des ressources énergétiques, matières premières et transports nécessaires pour fabriquer un produit ou un système. Il intègre les données amont, les ICV des produits intermédiaires entrant dans la constitution du produit fabriqué. Il se présente sous forme de tableaux qui serviront de données d'entrée aux logiciels permettant de réaliser l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) d'un produit de construction, souvent composé de plusieurs matériaux.
IQAir		Entreprise suisse de technologie de la qualité de l'air, spécialisée dans la protection contre les polluants atmosphériques, le développement de produits de surveillance de la qualité de l'air et de purification de l'air. IQAir exploite AirVisual, une plateforme d'information en temps réel sur la qualité de l'air. En février 2020, elle comptait environ 500 employés dans le monde, dont 150 en Chine, et ses marchés les plus importants étaient l'Asie et l'Amérique du Nord.

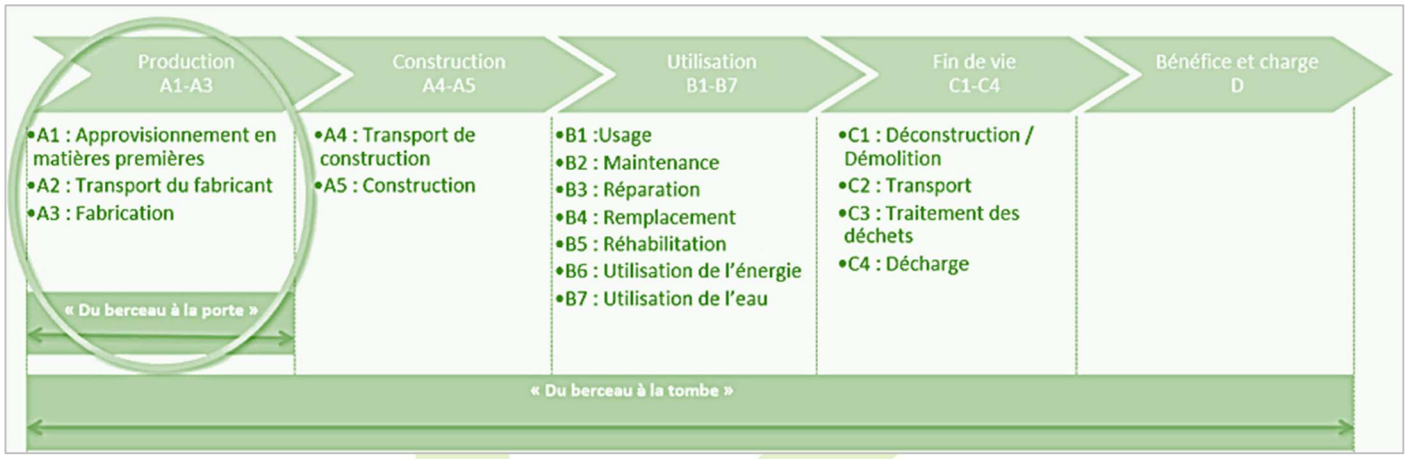

Kaldée
Stratégie & Cités

J

Jardins Espaces Végétalisés Infrastructures	**JEVI**	Ce sont les ex *ZNA, Zones Non Agricoles*, il s'agit d'espaces de nature où les végétaux ne sont pas cultivés pour un commerce alimentaire. Contrairement à la zone agricole qui n'est pas destinée à l'urbanisation et qui, sauf exception, ne doit pas subir de construction, les JEVI regroupent des zones telles que les voies de chemin de fer, les zones industrielles, les parcours pédestres et sportifs, les jardins, les parcs.
Jardin flottant		Aujourd'hui, les zones urbaines recherchent des espaces verts et l'architecture durable prend de l'ampleur : parmi les solutions adoptées, les jardins flottants permettent de créer des environnements naturels, qui dans certains cas peuvent être vécus et habités et dans d'autres servent à résoudre des problèmes liés à l'agriculture et au changement climatique.
Jardins de pluie		Les jardins de pluie sont des jardins couplant des fonctions de gestion des eaux pluviales et d'aménagement paysager. Ils permettent de réinjecter dans le sol la première pluie de 10 mm et d'éviter d'aggraver les conséquences du ruissellement des eaux pluviales. Ce type d'ouvrage peut aussi s'adapter à l'échelle d'une maison d'habitation individuelle. Les eaux pluviales sont introduites par ruissellement direct ou par une canalisation dans le drainage. L'évacuation est réalisée par infiltration dans le sol et/ou au besoin dans un exutoire défini avec un débit de fuite. Une dépression peu profonde et plantée, favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

		Utilisés en gestion intégrée des eaux pluviales, les jardins de pluie sont une bonne technique de traitement et de stockage de l'eau.
Jardin de toiture		Mise en place de cultures de végétaux sur les toits des bâtiments.
Jet de liant		Le jet de liant applique un liant sur un lit de poudre, solidifiant les couches de matériau telles que le sable ou le béton. Ce processus est particulièrement utile pour produire des éléments architecturaux complexes, des composants légers et des structures avec des vides internes. Par exemple, le jet de liant à base de sable a été utilisé pour créer des éléments de façade complexes, réduisant ainsi la consommation de matériaux tout en préservant l'intégrité structurelle.
Jonctions structurelles		Le joint de structure est destiné à découper verticalement une construction de grandes dimensions en plusieurs parties indépendantes les unes des autres. Cela permet de faire face aux retraits et dilatations thermiques, ou aux tassements différentiels des infrastructures ou du sol sous-jacent.
Jour caniculaire		Les jours caniculaires sont ceux où la température dépasse 30°. On parle aussi de journée très chaude ou à forte chaleur.
Jour de chaleur		En climatologie, un jour de chaleur est caractérisé par une température maximale supérieure à 25 °C
Jour du dépassement		Le jour du dépassement, ou jour du dépassement de la Terre (en anglais : Earth Overshoot Day ou EOD), correspond à la date de l'année, calculée par l'ONG américaine Global Footprint Network, à partir de laquelle l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources naturelles que la planète est capable de produire en un an pour régénérer ses consommations ou absorber les déchets produits, dont le dioxyde de carbone. Passé cette date, l'humanité puiserait dans ses

		ressources à une vitesse qui n'est pas de l'ordre du renouvelable à échelle humaine, accumulant les déchets au-delà de leur absorption sur le reste de l'année en cours. En 2024, l'ONG a estimé cette date au 1er août.
Jour d'extrême chaleur		Le nombre de jours extrêmement chauds, définis comme des jours avec des températures supérieures à 35 °, devrait augmenter avec le changement climatique. Le changement climatique a causé en moyenne 26 jours de chaleur extrême supplémentaires à travers le monde au cours des douze derniers mois, selon un rapport du centre climatique de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) dévoilé ce mardi 28 mai. Pour déterminer le nombre de jours de canicule "excédentaires" à cause des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité, le rapport a comptabilisé, entre le 15 mai 2023 et le 15 mai 2024, les jours où des régions ont connu des températures supérieures à 90% de celles enregistrées sur la période 1991-2020.
Jours froids/nuits froides		Jours où la température maximale ou nuits où la température minimale tombe en dessous du 10e percentile, les distributions de température respectives étant généralement définies par rapport à la période de référence 1961-1990.
Jour de stress thermique extrême		Journées où la température ressentie a dépassé l'équivalent de 46 °C". L'indice, exprimé en équivalence d'une "température ressentie" en degrés Celsius, comprend dix catégories différentes : du stress froid extrême (au-delà de -40) au stress chaud extrême (+ de 46) en passant par l'absence de stress thermique (entre 9 et 26). Une exposition prolongée au stress thermique augmente le risque de maladie et est particulièrement dangereuse pour les personnes vulnérables.
Jumeau numérique		Modèle virtuel qui permet de réunir au sein d'une seule interface collaborative l'ensemble des données, pour les gérer, assurer leur traçabilité et

		suivre leur évolution au fil du temps, durant toutes les phases de vie du projet ou de l'installation.
Justice climatique		La notion de justice climatique désigne les approches éthiques, morales, de justice et politique de la question de l'égalité face au dérèglement climatique, plutôt que les approches uniquement environnementales ou physiques. Elle est aussi utilisée pour désigner les plaintes et actions juridiques déposées pour action insuffisante contre le changement climatique et pour l'adaptation.
Justice intergénérationnelle		Le concept de justice intergénérationnelle se caractérise par la question du monde que les générations actuelles laisseront à leurs enfants et petits-enfants. Selon ce concept, il est essentiel que les différentes générations bénéficient d'un niveau d'opportunités et d'une qualité de vie égaux, et que les ressources matérielles soient réparties équitablement entre elles.

Kaldée
Stratégie & Cités

Kaldée		Kaldée est l'œuvre des fondateurs du Hab, décidés à développer cette plateforme, à en faire au-delà des PSP & CUS, l'outil stratégique mais aussi quotidien de pilotage du parc immobilier. Kaldée propose des solutions à la cadre en mode plateforme de services et missions d'assistance et de conseil 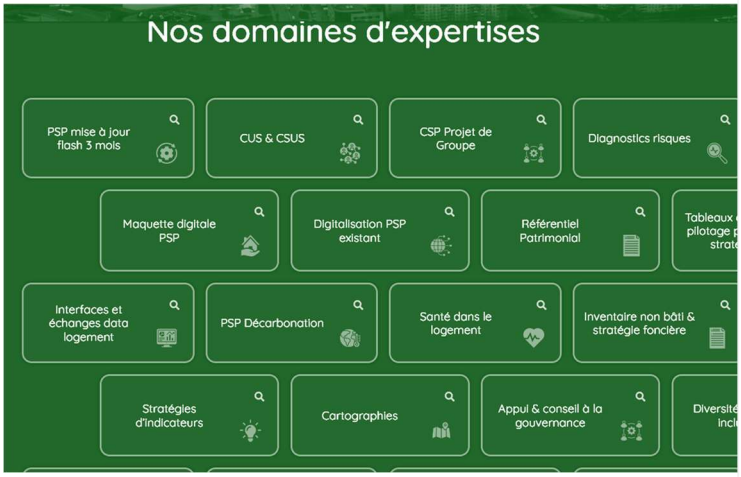
Karst		Aquifère en terrain calcaire dont le comportement est caractérisé par une hétérogénéité et un compartimentage du réservoir qui se traduisent par deux grands types de fonctions : la fonction conductrice qui donne lieu à des écoulements rapides par les conduits karstiques interconnectés (fissures qui ont été élargies par dissolution) et qui explique la grande vulnérabilité aux contaminations de ces aquifères et la vitesse de déplacement des pollutions, et la fonction capacitive, assurée principalement par les

		zones fissurées et micro-fissurées, qui est le siège de vitesses d'écoulement plus lentes et autorise une capacité de stockage variable selon les calcaires.
Key Performance Indicators de Durabilité	**KPID**	Indicateurs clés de performance utilisés pour évaluer et mesurer l'efficacité des initiatives de durabilité d'une entreprise.
Kilowatt-crête	**KWC**	Le kilowatt-crête indique la puissance électrique maximale qu'une installation photovoltaïque peut produire. Étant donné que cette puissance peut varier considérablement en fonction de facteurs externes (température, inclinaison...), son unité de mesure se base sur des conditions standards : les Standard Test Conditions (STC). Les installations de panneaux photovoltaïques classiques, pour une maison, présentent généralement une puissance comprise entre 3 et 9 kWc.
Kilowatt-heure	**KWH**	kWh : le kilowatt-heure ou kilowattheure (symbole kW h, KWh ou selon l'usage, kWh) est l'unité légale internationale de la puissance. Un kilowatt-heure vaut 3,6 mégajoules. Si de l'énergie est produite ou consommée à puissance constante sur une période donnée, l'énergie totale en kilowatts-heures est égale à la puissance en kilowatts multipliée par le temps en heures. Le kilowatt-heure est surtout utilisé pour l'énergie électrique, mais il l'est aussi pour facturer le gaz combustible et faire des bilans énergétiques.
Kilowatts-heures d'énergie finale	**kWhEF**	L'énergie finale (kWhEF) est la quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. L'énergie primaire (kWhEP) est la consommation nécessaire à la production de cette énergie finale. 1 kWhEF ⇔ 1 kWhEP pour les autres énergies (gaz, réseaux de chaleur, bois, etc.)
Kilowatts-heures d'énergie primaire	**kWhEP**	Le kWhep (kilowatt/heure d'énergie primaire) est l'unité de mesure utilisée dans la réglementation thermique ou lors d'un

		diagnostic de performance énergétique. Contrairement au kWh électrique facturé, le kWhep tient compte de l'énergie nécessaire à la production et au transport de l'électricité.
Kokusho-bi		Traduit du japonais par « journée cruellement chaude ». Les jours de températures caniculaires atteignant 40 °C et plus seront désormais qualifiés de « cruellement chauds » au Japon, a annoncé vendredi l'Agence météorologique japonaise (JMA), alors que les hautes températures deviennent de plus en plus fréquentes dans le monde. Au-delà de la linguistique, ce terme sera efficace pour indiquer les degrés de vigilance attendus pour faire face à des températures extrêmement élevées », a expliqué la JMA
Konnex	**KNX**	Le protocole KNX est un standard international pour l'automatisation et le contrôle des bâtiments, sur lequel de nombreux équipementiers se sont fédérés. KNX est une norme mondiale ouverte. Il garantit ainsi que tous les équipements et systèmes d'un bâtiment puissent communiquer, instantanément et à distance.
Kunming-Montréal	**CMB KM**	Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal est le plan stratégique pour la décennie 2020 adopté lors de la 15e réunion des parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022 (COP 15). Il succède aux objectifs d'Aichi de la décennie 2010. Il est particulièrement prolixe sur l'artificialisation des sols, il propose de s'assurer que d'ici 2030, au moins 30 % des terres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines (...) seront protégées. Il prévoit aussi sur la même période la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés.

L		
Lab2051		La transition vers une France sobre, résiliente, inclusive et créatrice de valeurs est un objectif porté par l'Etat à travers l'ensemble de ses politiques publiques. Porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Lab2051 est un think et do tank qui s'adresse aux collectivités et aux aménageurs avec deux objectifs majeurs : lever les obstacles à l'innovation urbaine et favoriser le passage à l'échelle. Chaque année depuis 2022, le Lab2051 réalise 4 à 6 accompagnements sur des problématiques remontées par les partenaires et retenues en fonction de leur impact potentiel. La mise en réseau d'acteurs publics, privés et des usagers à toutes les échelles du projet urbain permet au lab2051 d'identifier des actions ciblées et opérationnelles pour accélérer la transition.
Labels		Ils sanctionnent, dans un domaine spécifique (matériaux, performance énergétique, empreinte carbone...), l'atteinte de niveaux de performance supérieurs à la réglementation. On distingue : – les labels délivrés par des organismes certificateurs, qui peuvent être assimilés à une certification du fait de leurs modalités de contrôle, – les labels respectant une charte, sans contrôle par un tiers.
Label 2EC	**2EC**	Porté par le Ministère de la transition écologique et solidaire et piloté par le Cerema, le label national 2EC vise à développer et promouvoir l'économie circulaire dans les territoires à travers la labellisation de projets de construction et d'aménagement.

Label bas-carbone	**BCA**	Créé en 2018 par le ministère de la Transition Ecologique avec la collaboration de nombreux partenaires, le Label bas-carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 de la France. Le 5 septembre 2025, le nouveau décret et arrêté du Label bas carbone (LBC) ont été publiés, le nouvel arrêté abrogeant le précédent. Ils revoient en profondeur les règles du Label bas carbone. Objectif : plus de transparence, de facilité dans le financement et de souplesse dans le montage des projets, tout en protégeant l'intégrité environnementale du dispositif. Désormais, les anciennes « réductions d'émissions » générées par les projets labellisés changent de nom pour devenir officiellement des « crédits carbone » (Article 1 et 2 de l'arrêté). Leur bénéficiaire initial, par défaut, étant le porteur de projet (Article 26 de l'arrêté). Plus encore, le nouvel arrêté introduit la cessibilité illimitée et rétroactive de ces crédits : une fois vérifiés, ils peuvent être échangés, sans limitation sur leur nombre de transactions, favorisant ainsi leur circulation et la liquidité du marché (Article 26 de l'arrêté). L'étape de reconnaissance des crédits est remplacée par une procédure de retrait, qu'un bénéficiaire peut déclencher lorsqu'il acte son utilisation des crédits acquis, devenant ainsi le bénéficiaire final de ces crédits. Le retrait des crédits met fin à leur cessibilité (Article 27 de l'arrêté). Ces évolutions rendent aussi le Label bas carbone pleinement compatible avec le cadre européen de rapportage extra-financier des entreprises (défini par la CSRD ou Corporate Sustainability Reporting Directive).
Label Bâtiment bas carbone	**BBCA**	Le label bas carbone (BBCA) a été créé à la fin de l'année 2015, soit il y a déjà 7 ans. Il est orienté vers les émissions de carbone d'un bâtiment pendant toute la durée de son cycle de vie, de sa construction à sa démolition en passant par son exploitation. Le label mesure l'empreinte carbone d'une opération immobilière et met en valeur chacune de démarches bas carbone : énergie faiblement carbonée, énergies

		renouvelables, sobriété de la conception, mixité intelligente des matériaux, etc.
Label Bâtiment biosourcé	**LBB**	Ce label pour matériaux biosourcés a vu le jour en 2012 sous le nom de “Bâtiment biosourcé”. C’est le maître d’ouvrage qui doit effectuer la demande de label auprès d’un organisme conventionné par l’État. Le label indique le taux de matériaux biosourcés (en kilogrammes) par mètre carré de surface de plancher et se divise en 3 niveaux. Le premier niveau inclut l’utilisation de deux écomatériaux de construction ayant des fonctions différentes (ils peuvent être issus ou non de la même famille). Pour obtenir le second et le troisième niveau, il est nécessaire d’utiliser plusieurs matériaux biosourcés provenant de familles différentes de produits. L’organisme en charge de l’évaluation du bâtiment prendra en compte des matériaux et la performance énergétique globale. La certification est attribuée à la fin du chantier et peut être remise en cause en cas de travaux incluant des changements de matériaux. Les critères d’obtention du label Bâtiment biosourcés doivent être constamment respectés. L’arrêté du 2 juillet 2024 relatif au contenu et aux conditions d’attribution du label prévu à l’article D. 171-6 du code de la construction et de l’habitation en modifie les critères d’attribution. Désormais le label 2024 mesure la quantité de carbone biogénique stocké en se basant sur la méthode de l’indicateur Stock C de la RE2020. le label est autoportant et n’est plus rattaché à une certification qui porte sur la qualité globale du bâtiment, les seuils par typologie de bâtiments ont été modifiés. Pour atteindre le 2e ou le 3e niveau du label, il n’est plus nécessaire de mettre en œuvre au moins deux familles de produits biosourcés.
Label Biodivercity		Les labels Biodivercity® sont des outils d’accompagnement pour les porteurs de projets immobiliers, les gestionnaires d’actifs, les exploitants de sites urbains pour agir pour la biodiversité locale et créer une valeur écologique et une valeur d’usage biophilique.

Labels Climat Air Energie	**CAE**	Ex Cit'énergie, le Label VDI s'inscrit en complémentarité du programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME, qui comprend le Label Climat-Air-Energie (CAE) et le Label Economie circulaire (ECi), afin de valoriser l'ensemble des dimensions de la ville durable. Destiné aux EPCI, ce programme a pour objet d'évaluer leurs politiques territoriales liées à la transition écologique et de les améliorer. Le Label Climat-Air-Energie vise à récompenser l'engagement des collectivités en faveur de la transition écologique. Il s'appuie pour cela sur un référentiel composé de 61 mesures (critères) d'évaluation, répartis dans 6 domaines : – Planification territoriale – Patrimoine de la collectivité – Approvisionnement énergie, eau, assainissement – Mobilité – Organisation interne – Coopération, communication Chacune de ces mesures est notée sur une échelle de 2 à 16 points, le maximum de points du Label CAE étant de 500 points.
Label E+C-	**E+C**	Propose une sortie du champ unique de la performance énergétique pour étendre le périmètre des labels à la performance environnementale des bâtiments. Fruit d'une concertation d'un an et demi entre les organismes professionnels et les pouvoirs publics, le référentiel de ce nouveau label d'Etat s'appuie sur un socle commun Energie – Carbone. Il propose une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs et seuils pour évaluer la performance environnementale des bâtiments Bilan Bepos et Carbone. Le label E+C– consiste à combiner l'indicateur Energie (Energie 1 à 4) et l'indicateur Carbone (Carbone 1 et 2), définissant ainsi huit niveaux. Son expérimentation va permettre aux professionnels de s'approprier cette nouvelle méthode de calcul et ces nouveaux indicateurs. Il est accompagné d'un

		dispositif qui permet de bénéficier du dépassement des règles de constructibilité prévu par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, pour des bâtiments répondant à des exigences de performance énergétique ou environnementale. Le label E+C- attribue aux bâtiments deux niveaux : le premier compris entre 1 et 4 pour la performance énergétique (niveau 4 = bâtiment à énergie positive, i.e. produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme) le second compris entre 1 et 2 pour la réduction des émissions de carbone.
Label ECOCYCLE		SOCOTEC, leader de la gestion des risques dans la construction et les infrastructures, propose le label économie circulaire pour valoriser les projets durables de construction et réhabilitation. Le label vise à accompagner les projets dans la définition de leur stratégie et aussi à suivre et à évaluer leur performance par rapport aux piliers de l'économie circulaire, se fondant sur quatre enjeux majeurs : eco-conception, économie responsable, réemploi des matériaux et recyclage des déchets.
Label Effinature		Effinature Certification de la Biodiversité La certification Effinature a été développée en 2009 par l'Institut de Recherche et d'Innovation pour le Climat et l'Écologie (IRICE). Elle repose sur le premier référentiel d'intégration et de préservation de la biodiversité en ville et permet une gestion éco-responsable et pérenne des écosystèmes. La certification valorise les actifs immobiliers tout en aidant à la préservation des ressources naturelles. Elle est soumise à l'autorité d'un comité d'impartialité (ISO 17065).
Label Effinergie+		Pour qu'un bâtiment puisse obtenir le label Effinergie+, il doit afficher une consommation d'énergie 20 % moins importante que celle indiquée dans la RT2012. Le bâtiment ne doit pas dépasser le seuil de consommation énergétique de 40 kWhEP/m2/an selon l'altitude du site et de la zone climatique.
Label Energie Carbone	**E+C**	Ces labels se concentrent sur toute construction neuve. Il s'appuie sur la méthode d'évaluation du

		référentiel et peut être validé au moment de déposer un permis de construire ou lors de la réalisation d'une extension. Le label E+ C- du référentiel Energie-Carbone repose sur une méthode qui permet de classer les bâtiments selon leur niveau de performance. Il classe ensuite chaque construction selon une échelle avec des niveaux pré établis. La méthode derrière le label E+C- permet d'identifier quatre niveaux de performance : deux pour la partie performance énergétique (le niveau le plus optimal étant 4), deux pour la partie bilan énergétique (le niveau le plus optimal étant 2). La marque E+C est une marque collective simple déposée à l'INPI par l'Etat Français. Elle est destinée à caractériser un bâtiment exemplaire en matière de consommation énergétique et de réduction des émissions des gaz à effets de serre lors de sa construction et ce pour l'ensemble de son cycle de vie.
Label Énergie Partagée		Soutenu par l'Ademe, le label Énergie Partagée est le seul label qualité dans le secteur des énergies renouvelables. Accordé par l'association Énergie Partagée, il distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Le Label Énergie Partagée évalue les projets selon 15 critères détaillés répartis sur 5 axes essentiels : intérêt territorial, dynamique locale, finance éthique et citoyenne, gouvernance partagée, et écologie.
Label environnemental		Un label environnemental, ou label écologique, est un label de qualité utilisé pour établir qu'un produit ou un acteur possède un impact réduit sur l'environnement. Le terme écolabel est utilisé, bien qu'il désigne plus spécifiquement les écolabels européens, labels environnementaux officiels de l'Union européenne.
Label Finansol		Il concerne exclusivement les produits d'épargne solidaire, c'est-à-dire qui financent des activités de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable (logement, emploi, environnement, solidarités internationales, etc.).

Label GreenFin		Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité verte des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des
Label Investissement Socialement Responsable	**ISR**	Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.
Label Living Building Challenge	**LBC**	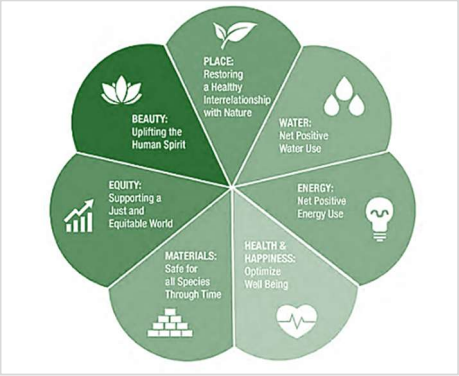 Programme international de certification créé en 2006 aux Etats-Unis par l'International Living Future Institute et reconnu pour être l'une des certifications les plus rigoureuses et ambitieuses dans le domaine de la construction écologique. Il vise à encourager la création d'un environnement bâti régénérateur, allant au-delà de la simple durabilité pour générer des impacts positifs sur l'environnement et la société. Il encourage les architectes, les entrepreneurs et les propriétaires d'immeubles à se tourner vers des bâtiments vivants, qui fonctionnent avec autant de propreté, de beauté et d'efficacité que la nature elle-même. Le LBC utilise la métaphore de la fleur pour sa représentation et est organisé autour de sept domaines de performance appelés pétales : Les matériaux, le lieu, l'eau, l'énergie, la santé et le bonheur, l'équité et la beauté. La fleur permet aux concepteurs d'analyser l'emplacement d'un site et les impacts que la construction aura sur l'environnement et la société avoisinants avant sa construction et pendant son exploitation. Chaque pétale comprend des impératifs spécifiques, pour un total de 20 exigences obligatoires.

Label Natureplus		Distingue les produits de construction qui atteignent les normes les plus élevées de durabilité en présentant les meilleures performances possibles en termes d'environnement, de santé et de fonctionnalité. L'évaluation porte sur le matériau de construction en tant que matière première et en tant que composant.
Label Promotelec Habitat Neuf		Destiné aux maisons individuelles ou aux bâtiments collectifs d'habitation, le Label Promotelec Habitat Neuf délivré par Promotelec Services valorise la qualité du projet de construction pour un habitat plus sûr, plus sain, plus connecté, plus durable et plus adapté.
Label Promotelec Rénovation Responsable		Le Label Promotelec Rénovation Responsable est destiné aux maisons individuelles et aux bâtiments collectifs d'habitation achevés depuis plus de 5 ans faisant l'objet de travaux de rénovation. Il s'adresse aux bailleurs sociaux, aux promoteurs et constructeurs de maisons individuelles, aux collectivités et aux particuliers. Le référentiel du Label Promotelec Rénovation Responsable est le premier à proposer l'intégration d'une valorisation de l'impact carbone lors de la phase exploitation du bâtiment. Cette démarche est tout à fait novatrice en rénovation : à l'inverse de la construction neuve, aucune obligation de ce type n'est pour l'instant inscrite dans la réglementation thermique dans l'existant.
Label reconnu garant de l'environnement	**RGE**	Le label reconnu garant de l'environnement (RGE) s'adresse aux professionnels du secteur du bâtiment spécialisés dans les travaux de rénovation énergétique tels que l'isolation, le chauffage, et plus largement l'optimisation énergétique des logements. Il vise à former les artisans aux enjeux de la transition écologique afin de leur permettre de mettre en place des solutions respectueuses de l'environnement pour améliorer la performance énergétique des logements au sein desquels ils sont amenés à intervenir.
Label Relations fournisseurs et achats responsables	**RFAR**	Label décerné par Le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA) vise à distinguer les organisations, privées ou publiques, ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs

		fournisseurs. Premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables, il est remis pour une durée de trois ans, avec une vérification annuelle sur les questions majeures et le respect du plan de progrès. Toute entreprise ou opérateur public est éligible, mais doit pour cela se soumettre à une évaluation conduite par un des organismes tiers indépendants (OTI) agréés par le Médiateur des Entreprises et le CNA. La décision de candidater au label résulte donc d'une démarche volontaire visant à faire reconnaitre son engagement en faveur d'une politique d'achats responsables ainsi que sa volonté d'impulser un processus d'amélioration continue de ses pratiques.
Label Très Haute Performance Énergétique	**THPE**	Ce label atteste d'un niveau de performance énergétique globale qui va au-delà des exigences réglementaires. Il est de 20 % inférieur à celui préconisé par la RT 2012.
Label Très haute performance énergétique énergies renouvelables	**THPE EnR**	La consommation doit être inférieure de 30 % à celle de référence. Le bâtiment doit en outre utiliser des énergies renouvelables comme le solaire, la biomasse ou encore le photovoltaïque.
Le label de qualité Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale	**THQSE**	Le label de qualité THQSE (Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale) permet d'évaluer les démarches de responsabilité sociétale et santé environnementale des petites et grandes organisations. C'est un label qui se veut robuste, crédible, exigeant et accessible. L'évaluation de conformité est réalisée par l'organisme tiers indépendant SOCOTEC, assurant ainsi légitimité, transparence et indépendance à l'attribution du label de qualité THQSE. Les exigences du label de qualité THQSE sont notamment fondées sur l'ISO 26000, les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) et les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS). Ce label vise à structurer, valoriser les démarches, essaimer les bonnes pratiques, améliorer les conditions de vie et mettre en réseau les acteurs.

Label VertVolt		Délivré par l'ADEME, il a pour objectif d'améliorer la lisibilité des offres d'électricité dite verte, de renforcer la confiance des consommateurs et d'orienter les fournisseurs vers des offres vertes plus qualitatives. Le label se décline en 2 niveaux : choix engagé ou choix très engagé. Pour toutes les offres labellisées VertVolt, le fournisseur s'engage à acheter 100 % d'électricité renouvelable, et les garanties d'origine correspondantes, à des producteurs français. Le choix très engagé distingue les offres qui répondent à une exigence supplémentaire, qu'au moins 25 % de l'électricité proviennent d'installations récentes et sans soutien public ou à gouvernance partagée (impliquant des citoyens, des collectivités, etc.).
Label Ville Durable et Innovante	**VDI**	Mis en place par l'association France Ville Durable, permet d'accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la reconnaissance de leur feuille de route développement durable et innovant.
Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air	**LCSQA**	Créé en 1991 et reconnu en France et en Europe en tant que laboratoire national de référence, le LCSQA apporte un appui stratégique, scientifique et technique au ministère en charge de l'environnement et aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), dans la mise en œuvre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air ambiant.
Laboratoire national des énergies renouvelables	**NREL**	Le Laboratoire National pour les Énergies Renouvelables (NREL) de Golden au Colorado est le seul laboratoire fédéral US dédié à la recherche, au développement, à la commercialisation et au déploiement de l'énergie renouvelable et des technologies à haute efficacité énergétique. Il constitue une référence mondial comme banc d'essai des matériels ENR.
Laboratoire Population Environnement Développement	**LPED**	Le Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) est une unité mixte de recherche française sous tutelle de l'Institut de

		recherche pour le développement (IRD) et de l'Université d'Aix-Marseille (AMU). Ce Laboratoire aborde, depuis 1984, les interrelations entre les dynamiques sociales, environnementales et de développement, à la fois dans ses activités de recherche, de formation à la recherche, d'expertise et de valorisation scientifiques.
Laboratoire des sciences du climat et l'environnement	**LSCE**	Unité mixte de recherche CEA-CNRS-UVSQ, créée en janvier 1998 par la fusion du Centre des faibles radioactivités (CFR) et du Laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement (LMCE). Il est rattaché à la très grande fédération de laboratoires de la région parisienne que constitue l'Institut Pierre-Simon-Laplace (IPSL), un des ensembles moteurs sur les questions environnementales et principalement climatiques dans le monde. L'activité du LSCE est surtout centrée sur l'étude des mécanismes de l'évolution du climat et de l'environnement externe de la Terre.
Laine de roche		Semblable à la laine de verre, elle s'obtient à partir d'un mélange de plusieurs minéraux naturels, tels que le calcaire, le basalte ou l'argile, que l'on fait entrer en fusion dans un four à coke dépassant les 1.400 C°. L'une des caractéristiques fondamentales de la laine de roche réside dans sa capacité à retenir l'air piégé entre les fibres. Cette configuration explique ses excellentes performances en matière d'isolation thermique : la conductivité thermique s'élève fréquemment autour de 0,035 à 0,045 W/m·K, ce qui en fait un choix pertinent pour limiter les pertes calorifiques pendant l'hiver ou l'entrée de chaleur en période estivale. Sa masse volumique relativement élevée par rapport à certains autres isolants confère également une bonne inertie thermique, avantageuse pour le confort d'été notamment dans les combles ou les toitures exposées. En outre, l'anisotropie et la texture non orientée des fibres favorisent une excellente absorption des ondes sonores, rendant la laine de roche précieuse dans les applications de correction et d'isolation phonique pour les bâtiments soumis aux nuisances acoustiques. Une autre propriété d'importance concerne la réaction au feu. La

		laine de roche, composée uniquement de minéraux incombustibles, affiche une résistance au feu remarquable.
Lame d'air		Air contenu entre deux matériaux, qui va ainsi servir d'isolation entre l'intérieur et l'extérieur. Il s'agit de l'un des meilleurs isolants, de surcroît très économique. Suivant son utilisation, on l'appelle « lame d'air immobile » ou « lame d'air ventilée ». Dans le premier cas, celui par exemple du double vitrage, l'air est emprisonné entre les deux vitres : réchauffé par le soleil, il permet un échange de chaleur avec la paroi par conduction. On trouve également cette lame d'air dans la construction entre deux couches de matériaux. La lame d'air ventilée se retrouve quant à elle sous les toitures ou les bardages : on laisse circuler l'air grâce à de petites ouvertures. Ce mouvement doit être lent pour éviter les pertes trop rapides de chaleur et permet par la même occasion l'évacuation de l'humidité.
Lambda	**λ**	La lambda en isolation est mesurée par le coefficient lambda (λ), et exprime la capacité du matériau à transmettre la chaleur. Le lambda isolation est un paramètre très important car il détermine le pouvoir isolant du matériau. Concrètement le coefficient de conductivité thermique traduit le flux de chaleur qui traverse un matériau d'un mètre d'épaisseur sur une surface d'un mètre carré avec une différence de température d'un Kelvin entre ses deux faces. Le lambda (λ) est exprimé W/m. K, à savoir, Watt par mètre Kelvin. Le Kelvin représente la variation d'un degré Celsius tandis que le mètre mesure le rapport entre l'épaisseur de l'isolant et la surface à isoler.
The Lancet		Revue scientifique médicale hebdomadaire britannique, propriété du groupe d'édition scientifique Elsevier. Cette prestigieuse revue médicale, une des plus anciennes et des plus respectées au monde, a publié des découvertes majeures (découverte de la pénicilline, première échographie, transmission du VIH),

Lancet Countdown		Chaque année, le Lancet Countdown publie un état des lieux du lien entre dérèglement climatique et santé mondiale. L'édition 2025, élaborée par 128 experts internationaux, est sans doute la plus alarmante depuis la création de l'initiative. Les scientifiques y dressent le portrait d'un monde qui bascule : les impacts sanitaires du dérèglement climatique atteignent des niveaux sans précédent, tandis que les politiques censées protéger les populations peinent à suivre, voire font l'objet de reculs inquiétants. Cependant, le rapport insiste également sur les opportunités d'action immédiates, porteuses de co-bénéfices massifs pour la santé. Le rapport rappelle par ailleurs que sortir des énergies fossiles est la mesure de santé publique avec le plus d'impact, et donc la plus urgente.
Lame d'eau		Dit aussi cumul de pluie : Hauteur moyenne de pluie précipitée sur une surface donnée pendant une durée donnée ou pour un événement pluvieux donné. La lame d'eau L(t) peut se calculer en intégrant les intensités en chaque point de la surface : $L(t)=\iiint i(x,y,t).dx.dy.dt$ Avec : i : intensité de pluie ; x et y : coordonnées d'espace ; t : temps. L'un des problèmes les plus difficiles posés aux hydrologues consiste à calculer la lame d'eau connaissant l'intensité en un ou plusieurs points du bassin versant, soit pour un événement particulier, soit pour une période de retour donnée. La résolution de ce problème passe par le choix d'un modèle de répartition spatiale de la précipitation. La plupart des modèles courants nécessitent des hypothèses fortes de continuité et d'homogénéité des pluies qui ne sont que très rarement vérifiées.
Lame d'eau abattue		Équivalent en termes de pluie de projet d'une durée de 4 heures. Extensive 10 cm 8 mm (2 mois).
Lancet Countdown		Publié chaque année, le Lancet Countdown sur la santé et le changement climatique est une collaboration internationale et multidisciplinaire dédiée au suivi de l'évolution du profil sanitaire du

		changement climatique et à l'évaluation indépendante du respect des engagements pris par les gouvernements du monde entier dans le cadre de l'Accord de Paris.
Land sharing		Le postulat du land sharing repose sur un partage des espaces mobilisés pour les activités humaines avec les dynamiques naturelles. L'illustrer est moins évident car, justement, il est question de mélange. Une forêt jardinée peut être un bon exemple. Il s'agit d'organiser intelligemment la cohabitation humaine avec les dynamiques naturelles.
Land sparing		Le postulat du land sparing repose sur la séparation des espaces mobilisés pour les activités (les villes, les infrastructures de transports, l'agriculture, les industries, ...) des espaces réservés à la nature. Les parcs nationaux sont une traduction concrète de cette approche. Il s'agit « d'épargner » la nature de la présence humaine, en postulant que celle-ci est « par nature » négative.
Land Surface Temperature	**LST**	Franc. : Température de Surface Terrestre. La température de la surface terrestre (sol, végétation, eau), en général définie par pixel, mesurée depuis l'espace avec des capteurs infrarouges sensibles à la chaleur émise.
Land use, land-use change, and forestry	**LULUCF**	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF ou UTCAF), en anglais Land use, land-use change, and forestry (LULUCF), est une catégorie utilisée dans les inventaires sectoriels d'émissions de gaz à effet de serre qui regroupe les émissions et les absorptions de ces gaz découlant directement des activités humaines liées à l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et à la forêt. On parle habituellement du secteur UTCATF.
Leadership in Energy and Environmental Design	**LEED**	Le Leadership in Energy and Environmental Design est un système nord-américain de standardisation de bâtiments à haute qualité environnementale créé par le US Green Building Council en 1998, semblable à Haute qualité environnementale en France. La dernière version (v5) de LEED est une étape

		importante dans l'effort d'alignement du secteur de la construction sur les objectifs de réduction des émissions de 2030 et 2050 de l'Accord de Paris. Le système d'évaluation aborde des questions cruciales telles que l'équité, la santé, les écosystèmes et la résilience
Lean construction		En français, construction au plus juste, conception des systèmes de production visant à réduire au minimum le gaspillage de matériaux, de temps et d'efforts en vue de générer une valeur maximale.
Lean Manufacturing		Méthode d'optimisation qui vise à réduire le temps nécessaire à la production en éliminant les gaspillages. C'est l'analyse détaillée des étapes du processus industriel qui permet de détecter et d'éliminer ces gaspillages.
Le HAB ©	**HAB**	Plateforme WEB éditée par la Société Kaldée hébergeant les datas immobilières des parcs locatifs, produisant les scénarios et les plans de transformation et de modernisation du patrimoine, ainsi que les agendas de décarbonation (PSSED).
Le Hab Pilot diagnostics réglementaires	**HabPilot**	Agent IA dédié à la gestion intelligente des diagnostics immobiliers. Un système qui automatise, analyse et pilote l'ensemble du cycle de vie des diagnostics, en s'intégrant à l'existant.
Le Hab Pilot PSP HabPilot	**HabPilot**	Agent IA dédié à la gestion intelligente des plans stratégiques de patrimoine. Un système qui automatise, analyse et pilote l'ensemble du cycle de vie des diagnostics, en s'intégrant à l'existant.
Levelized Cost of Energy	**LCOE**	Ensemble des coûts actualisés d'une production énergétique (le plus souvent sous forme électrique) sur la durée de vie d'un site. Il s'exprime généralement en €/MWh. Il comprend la charge de capital, les charges annuelles, fixes et variables,

		actualisées par rapport à la production d'énergie utile, elle aussi actualisée.
Leviers de décarbonation du logement		Les Principaux Leviers de Décarbonation dans le Logement sont : 1-Amélioration de l'efficacité énergétique – Rénovation thermique : isolation des murs, toitures, fenêtres, planchers – Optimisation des équipements : installation de pompes à chaleur, ventilation performante (VMC double flux) – Gestion intelligente de l'énergie : thermostats connectés, pilotage des consommations 2- Développement des énergies bas-carbone – Remplacement des énergies fossiles : sortie du gaz et du fioul au profit du chauffage électrique bas carbone – Autoconsommation et production locale : panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, éolien domestique – Chaleur renouvelable : réseaux de chaleur alimentés par biomasse, géothermie ou solaire thermique 3- Sobriété énergétique et changements d'usage – Écogestes et sensibilisation : réduction des températures de chauffage, usage raisonné de l'eau chaude – Conception bioclimatique : meilleure orientation des bâtiments, utilisation de matériaux à forte inertie thermique – Partage et mutualisation des espaces : coliving, habitats groupés, bâtiments réversibles 4- Développement des matériaux et techniques bas carbone – Matériaux biosourcés : bois, chanvre, paille, terre crue – Béton bas carbone et recyclage des matériaux – Économie circulaire dans la construction et la rénovation.
Liaisons frigorifiques		Il s'agit des tubes en cuivre permettant de relier l'unité extérieure à l'unité intérieure. Cette pour cette raison que lors de l'installation, le technicien est obligé de percer le mur pour le passage des liaisons.

		A l'intérieur de ces tubes, passe le fluide frigorigène en différents états : gaz ou liquide.
Libéralisation du marché de l'électricité		Depuis la fin des années 1990, le marché de l'électricité en France a subi une évolution majeure, passant d'un monopole public dominé par Électricité de France (EDF) à un marché ouvert et libéralisé. Cette transformation a été catalysée par des réformes législatives telles que la loi NOME, qui a brisé le monopole d'EDF et a permis l'ouverture de son capital. En parallèle, pour superviser le nouveau marché et garantir un accès équitable au réseau de transport, la France a créé la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et le Médiateur national de l'énergie. Cette transition a ouvert la voie à une diversité de choix pour les consommateurs en matière de fourniture d'électricité, tout en stimulant la concurrence et l'innovation dans le secteur de l'énergie. L'un des principaux buts de la loi NOME est de permettre à tous les consommateurs de profiter de la compétitivité du parc nucléaire français, peu importe le fournisseur d'énergie qu'ils choisissent. La loi 2010-1488 a permis aux fournisseurs alternatifs d'accéder à une partie de la production nucléaire d'EDF à un prix réglementé, favorisant ainsi la concurrence. La suppression progressive des tarifs réglementés a renforcé cette ouverture à la concurrence. L'intégration dans les marchés européens a permis d'harmoniser les règles et les pratiques avec les autres pays membres de l'Union européenne, favorisant ainsi les échanges transfrontaliers d'électricité. La libéralisation a voulu procéder à une ouverture à la concurrence de la production et de la fourniture, mais pas de celle des monopoles naturels que sont les réseaux de transports et de distribution.
Licence to operate		L'expression anglo-saxonne licence to operate est un terme court utilisé pour désigner en fait la notion de social licence to operate, en français : permis social d'opération ou permis social d'exploitation. Elle désigne un processus par lequel une entreprise ou une organisation se donne les moyens d'obtenir

		l'accord tacite le plus large possible des parties prenantes et populations concernées pour le développement ou la réalisation d'un projet ou d'une activité économique. C'est une extension de la formule administrative licence to operate qui désigne quant à elle les processus juridiques et autorisations légales, nécessaires pour le lancement d'un chantier ou d'un projet économique donné
LIFE BIODIV'FRANCE		Le projet LIFE BIODIV'France permet à des porteurs de projets, publics ou privés, de mettre en œuvre des actions contribuant aux objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030). Le projet est coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB) et porté par un consortium de 31 participants, incluant : – des associations ou fondations œuvrant pour la protection de la nature, – des Agences régionales pour la biodiversité (ARB) et des Régions, – des organismes représentant des territoires ou des filières. Les cinq piliers thématiques 1. Appui aux territoires 2. Renforcement de l'efficacité des aires protégées 3. Accompagnement des filières 4. Mobilisation des citoyens 5. Développement des compétences Le projet s'organise aussi autour de 4 piliers de soutien (gouvernance, communication, mobilisation de financements complémentaires et valorisation des résultats).
LIFE Heat&Cool	**LHC**	Le projet LIFE Heat & Cool a été lancé fin 2021 avec l'objectif de massifier les réseaux de chaleur et de froid issus d'énergies renouvelables et de récupération. Piloté par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le projet s'inscrit dans la stratégie régionale de neutralité carbone d'ici 2050 et d'adaptation au changement climatique.
Light-emitting diode)	**LED**	Une diode électroluminescente, plus connue sous l'appellation Del ou Led (light-emitting diode), désigne un composant optoélectronique qui permet l'émission

		de lumière monochromatique. Mis au point par O. V. Lósev en 1927, 20 ans après la première émission de lumière par un semi-conducteur, ce dispositif émet de la lumière lorsqu'il est traversé par un courant électrique, un courant qui ne peut le parcourir que dans un seul sens. Le procédé repose sur l'émission d'un photon produit grâce à la recombinaison d'un électron et d'un trou dans un semi-conducteur. On peut distinguer différents types de diodes électroluminescentes en fonction de leur puissance (inférieure ou supérieure à 1 W), ou de leur spectre d'émission (diodes chromatiques, blanches ou à infrarouges). Les Led font partie des dispositifs d'éclairage les plus performants du point de vue énergétique, car elles convertissent très peu d'électricité en chaleur.
Light shelf		Franc. : Etagères de lumières / auvent réfléchissant À mi-chemin entre un auvent et un brise-soleil, le light shelf est un élément horizontal réfléchissant qui a pour but d'apporter un éclairage naturel à la pièce en évitant le rayonnement direct du soleil. Il permet d'envoyer la lumière plus loin dans la pièce et évite des besoins d'éclairage artificiel.
Lightweight design		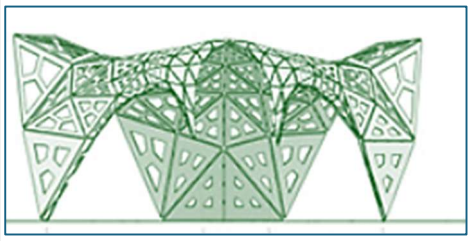 Consiste en la conception de produits ou structures les plus légères possibles tout en maintenant une résistance égale aux contraintes, notamment mécaniques. La conception allégée ne se limite pas au choix de matériaux « légers ». La spécification rigoureuse des performances et influe davantage sur le poids final de la pièce, du produit ou de la structure que le matériau lui-même. De plus, le choix du matériau doit être effectué conjointement avec celui de la forme et des procédés de fabrication. Par ailleurs, l'assemblage et l'optimisation offrent également un fort potentiel de réduction de poids. Enfin, les concepteurs doivent être prêts à envisager d'autres solutions que le trio classique de matériaux « légers » que sont l'aluminium, le magnésium et les composites en fibre de carbone, et à explorer des

		alternatives inattendues, telles que, entre autres, les aciers à haute résistance et les matériaux naturels.
Limite d'adaptation		Le moment où les objectifs (ou les besoins du système) d'un acteur ne peuvent être protégés contre des risques intolérables par des actions adaptatives. Limite d'adaptation stricte : Aucune action adaptative n'est possible pour éviter des risques intolérables. Limite d'adaptation souple : Les options ne sont actuellement pas disponibles pour éviter des risques intolérables par l'action adaptative.
Limites écologiques sûres		Concept visant à améliorer les connaissances sur la bioéconomie, notamment sur la biodiversité et les écosystèmes, afin de les déployer dans des limites écologiques sûres et de les rendre accessibles via le Centre de connaissances en bioéconomie. Définition des orientations volontaires pour exploiter la bioéconomie dans des limites écologiques sûres. Mais aussi norme minimale de sécurité comme restriction (tabou, interdiction, saison de récolte) qui limite l'utilisation des ressources à des niveaux considérés comme sûrs, par exemple la conservation d'une superficie suffisante d'habitat pour assurer la fourniture continue de fonctions et de services écologiques, au niveau de l'écosystème. Exemple : Les scientifiques définissent la limite sûre et juste à ne pas dépasser au niveau local pour les aérosols à 15 µg/m³ d'exposition annuelle moyenne aux PM2,5. L'étude estime aussi qu'il ne faudrait pas modifier plus de 20 % du débit mensuel des eaux de surface.
Limites planétaires		Les limites planétaires ont été définies par le Stockholm Resilience Center en 2009 puis révisées en 2015. Elles délimitent les seuils pour 9 processus naturels qui permettent de réguler la biosphère et

		d'assurer un espace de développement sûr et juste pour l'humanité. Plusieurs limites ont déjà été franchies : la diversité génétique (biodiversité), la perturbation du cycle d'azote et du phosphore, mais aussi le changement climatique et le changement des sols, qui ont dépassé les seuils d'alerte. En 2022, deux nouvelles limites ont été dépassées, celle de la pollution chimique et notamment plastique (Novel entities) ainsi que celle de l'eau verte (réserves d'eau douce stockées par les végétaux et les moisissures qui s'évalue grâce à l'humidité au niveau du sol), dans le cycle de l'eau douce 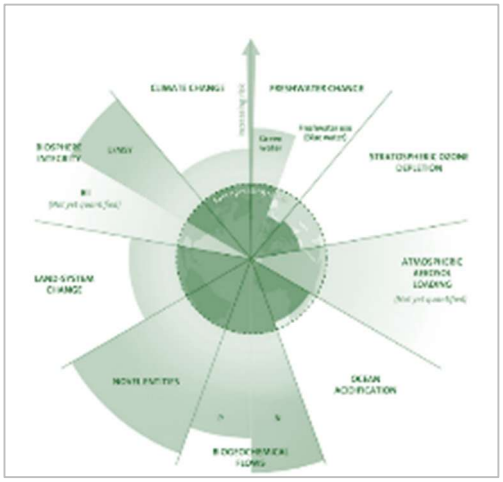
Limites urbaines		Les limites urbaines font partie des catégories les plus pertinentes pour la ville qui est de nouveau au contact de la nature. Elles séparent les chaussées dures des sols verts. Elles définissent le trafic routier lent dans les sites à usage mixte. La dimension et la forme des lisières urbaines peuvent varier en fonction du contexte. On peut considérer ces lisières urbaines à différentes échelles : – La zone de contact immédiat faisant transition entre les espaces forestiers et urbains. Cet espace peut être matérialisé par un cheminement, des clôtures, ou des espaces publics par exemple. Il correspond à 50 m en dehors des sites urbains constitués. – L'espace des lisières urbaines constitué des quartiers urbains attenants à l'espace boisé, dont la dimension est adaptée selon le contexte. C'est l'espace sur lequel l'influence de la forêt peut être traduite dans l'aménagement par une végétalisation accrue par exemple.

Limiteurs et régulateurs de débit		Les limiteurs et régulateurs de débit permettent de tamponner les rejets d'eaux pluviales à l'aval des ouvrages de rétention. Ils permettent de respecter les débits de fuite imposés.
L'Instrument Financier pour l'Environnement	**LIFE**	Programme européen qui permet de financer des projets de : – nature et biodiversité : application des directives, lutte contre la perte de biodiversité – politique environnementale et gouvernance : projets technologiques en faveur de l'environnement – information et communication : diffusion de l'information sur les questions environnementales.
Lisières urbaines plantées	**LUP**	Les lisières urbaines se créent à l'interface des milieux urbains et naturels. Il s'agit généralement d'une friche qui peut prendre différentes formes en fonction de la proportion de plantes herbacées, de la proportion d'arbres et de leur âge. La lisière urbaine assure la transition avec une forêt voisine.
Liste GCEL	**GCEL**	La Global Coal Exit List (GCEL) est une base de données élaborée par l'ONG environnementale « Urgewald » concernant les entreprises actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique. Outil d'information à destination des médias, de la société civile, des chercheurs mais également des autorités financières – la GCEL est notamment utilisée par l'AMF et l'ACPR – cette base de donnée comprends comprend 935 sociétés mères ainsi que plus de 1 800 filiales et sociétés affiliées dont les activités englobent l'extraction, la commercialisation, le commerce et le transport du charbon, la production d'électricité à partir du charbon et la fabrication d'équipements pour l'industrie charbonnière. L'objectif de la CGEL est d'encourager la sortie des acteurs financiers de la filière charbon à travers un travail d'information régulièrement mis à jour.
Liste GOGEL	**GOGEL**	La liste GOGEL (Global Oil & Gas Exit List) est la base de données publique la plus complète sur l'industrie pétrolière et gazière. L'édition 2023 de GOGEL recense 1 622 entreprises actives dans la production

		de pétrole et de gaz, et qui développent des terminaux GNL, des oléoducs ou gazoducs, ainsi que des centrales électriques au gaz. Les entreprises répertoriées sur GOGEL représentent 95 % de la production mondiale de pétrole et de gaz.
Liste rouge		Liste recensant les espèces menacées d'un groupe taxonomique donné sur un territoire donné. Le niveau de menace des espèces (risque d'extinction) est évalué à partir d'une série de critères précis selon une méthodologie définie au niveau mondial par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces évaluations peuvent être conduites à différentes échelles géographiques (du global à l'infranational).
Listed Small and Medium Enterprises	**LSME**	La norme ESRS (European Sustainability Reporting Standards) LSME (Listed Small and Medium Enterprises) pose les bases d'une version de la CSRD adaptée aux besoins et contraintes spécifiques PME. Elle est à ce jour encore une version non finalisée mise en place par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), dans un document datant de mai 2024.
Litterati		L'application Litterati permet de mieux comprendre les zones à problèmes où se trouvent de nombreux déchets et d'identifier les types et les marques de déchets les plus courants. Litterati souhaite utiliser les données collectées en collaboration avec des entreprises et des organisations pour trouver des solutions plus durables. Un habitant qui marche dans la rue peut signaler ce type de détritus dans l'application gratuite Litterati, une application américaine développée par l'entrepreneur durable Jeff Kirchner. Lorsqu'il signale un déchet, il peut ajouter une photo, l'application associe cette photo à l'emplacement, ce qui permet de cartographier les emplacements et la nature du déchet. Le livrable final est une cartographie de la propreté.

Lithium		Le lithium des batteries est en compétition avec plusieurs autres domaines de l'industrie, dont les lubrifiants. Aujourd'hui 58 % de la production est utilisée par les batteries, part qui devrait passer à 85 % entre 2025 et 2030. L'Australie est le premier producteur (48 %) devant le Chili (22 %) et la Chine (17 %). Cette dernière domine actuellement le marché de la transformation, créant là aussi une dépendance importante. L'Europe ne produit que 1 % de ses besoins, mais dispose de ressources significatives dont certaines seront exploitées même si leur extraction et leur raffinage peuvent poser des problèmes environnementaux.
Lithium-air		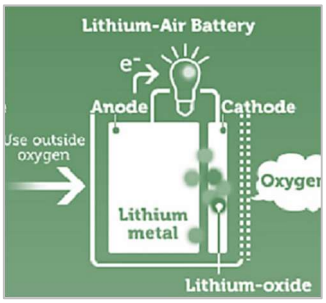 La pile lithium-air met en œuvre le couple lithium-dioxygène qui offre une densité énergétique très élevée (typiquement entre 1 700et 2 400 Wh/kg en pratique pour un chiffre théorique de 5 000 Wh/kg). Cela est dû au fait d'une part que l'un des composants (l'oxygène) reste disponible et inépuisable sans être stocké dans la pile (comme dans la plupart des piles à air), mais surtout à la faible masse atomique et aux forts potentiels redox du lithium et de l'oxygène. Délivrant une tension de 3,4 V, elle présente toutefois certains inconvénients : corrosion, nécessité de filtres (exige un air très pur) et faible puissance spécifique (200 W/kg - 500 W/L). Si les piles sont déjà commercialisées depuis plusieurs années (en particulier pour les piles d'appareils auditifs), les premiers modèles rechargeables sont récents. La recherche reste donc très active dans ce domaine.
Lithium géothermal		Dans une centrale géothermique, l'eau souterraine naturellement chaude est pompée, l'énergie est récupérée – pour fournir de la chaleur ou de l'électricité – et l'eau est enfin réinjectée. Une quantité élevée de lithium a été détectée dans certaines réserves géothermales. Le lithium géothermal est dans un système dit actif, où les eaux géothermales circulent et se rechargent en lithium. La différence avec les exploitations minières conventionnelles est fondamentale : ces dernières

		reposent sur des anciens systèmes géothermaux désormais éloignés de la source de chaleur, et sont donc des réservoirs fossiles incapables de se recharger.
Lithium-ion		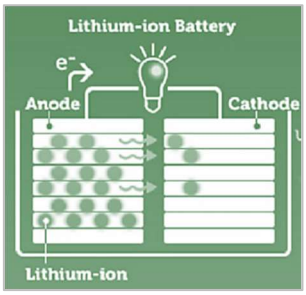 La batterie lithium-ion fonctionne sur l'échange réversible de l'ion lithium entre une électrode positive, le plus souvent un oxyde de métal de transition lithié (dioxyde de cobalt ou manganèse) et une électrode négative en graphite (sphère MCMB). L'emploi d'un électrolyte aprotique (un sel LiPF6 dissous dans un mélange de carbonate) est obligatoire pour éviter de dégrader les électrodes très réactives. La tension nominale d'un élément Li-Ion est de 3,6 V ou 3,7 V.
Litière		Ensemble des feuilles mortes et des débris végétaux en décomposition sur le sol, elle accueille un écosystème d'organismes décomposeurs qui la transforme peu à peu en humus.
Littoral GIP		GIP LITTORAL 2030 Le groupement d'intérêt public Littoral, une structure originale propre à la Nouvelle-Aquitaine, rassemble l'État et les collectivités locales concernées par le défi d'un développement durable du littoral sur l'ensemble de la façade littorale régionale.
Littoralisation		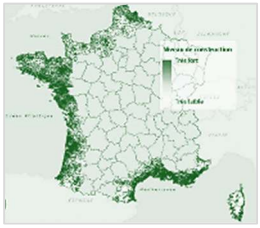 Processus de concentration le long des littoraux de la population, des activités et des aménagements qui leur sont associés, dû à l'attractivité économique et résidentielle de ces zones.
The Living Environment Natural, Social, and Economic Systems	**LENSE**	Le cadre LENSES© (Living Environment Natural, Social, and Economic Systems) est un outil d'aide à la décision basé sur les processus qui promeut une conception régénératrice de l'environnement bâti, surpassant les outils de développement durable actuels. La conception régénératrice est importante car elle restaure les écosystèmes à leur état initial.

		Géré par le Centre for Living Environments and Regeneration (CLEAR), LENSE propose un cadre visant à guider les équipes dans le développement de projets urbains régénératifs en se basant sur une approche participative. Le cadre s'appuie sur des facilitateurs tiers au projet dont le rôle est de guider les différentes parties prenantes dans la création d'une lecture systémique et partagée du site, l'identification de son potentiel régénérateur, la formulation d'un plan d'actions et la mise en œuvre des initiatives.
Local Climate Zones	**LCZ**	Jusqu'à récemment, il n'existait pas d'approche universelle pour décrire et caractériser la nature physique des villes pour les climatologues urbains, une grande partie de la terminologie existante n'était pas transposable d'une région culturelle à l'autre. Pour résoudre ce problème, et notamment pour contribuer à normaliser les méthodes d'observation et de documentation dans les études sur les îlots de chaleur urbains, Stewart et Oke (2012) ont développé le système de classification des zones climatiques locales (LCZ). Ce système comprend 17 zones basées principalement sur les propriétés de la structure de surface (par exemple, la hauteur et la densité des bâtiments et des arbres) et de la couverture de surface (perméable ou imperméable). Chaque zone est à l'échelle locale, ce qui signifie qu'elle représente des distances horizontales allant de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres. Ce système constitue un point de départ logique pour l'objectif de WUDAPT de recueillir des informations cohérentes sur les villes du monde entier.
Local Climate Zones Cartographie Cartagene Cerema		Cartographie des Local Climate Zones (LCZ) réalisées sur 83 aires urbaines de plus de 50 000 habitants en France métropolitaine à partir de données satellite SPOT de 2022. Les 83 aires urbaines ont été définies à partir de la donnée Urban Atlas 2018, et la production de cette donnée LCZ s'est basée sur la couverture annuelle SPOT 2022 acquise dans le cadre de DINAMIS et la BD TOPO de l'IGN. Cette donnée LCZ peut être utilisée comme diagnostic à grande échelle du phénomène d'Îlot de Chaleur Urbain (ICU) sur un territoire. Elle constitue un pré-diagnostic climatique tenant compte de la morphologie urbaine et de l'occupation du sol : le but

		est de localiser les îlots/quartiers à enjeux sur lesquels affiner les analyses et prioriser les actions.
Localiser, Évaluer, Analyser et Préparer	**LEAP**	Le TNFD (Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature) a introduit un cadre pour guider les organisations dans le signalement et la gestion des risques et opportunités liés à la nature. En adoptant l'approche LEAP, les entreprises peuvent non seulement gérer les risques, mais aussi contribuer aux efforts mondiaux visant à enrayer l'érosion de la biodiversité et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Cet outil couvre les trois premières étapes de l'approche LEAP et peut servir de base à la phase de préparation.
Localisme		Le localisme (du latin locus, lieu) est une doctrine qui consiste à privilégier ce qui est local sans toutefois se fixer de limites frontalières, afin de favoriser la démocratie participative, la cohésion sociale et l'économie de proximité, l'emploi local et la préservation de l'environnement via une moindre empreinte écologique liée au transport de personnes et de marchandises.
Loc'Avantages		Loc'Avantages est un dispositif fiscal qui permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'une réduction d'impôt à condition de louer leur logement à loyer plafonné à des locataires aux ressources modestes. Loc'Avantages ouvre droit à des subventions pour les travaux de rénovation du logement. Ce dispositif est accessible à tous les propriétaires bailleurs (personnes physiques ou personnes morales) quel que soit leur taux marginal 'imposition, permettant ainsi d'accroître l'offre de logements locatifs privés à loyer maîtrisé.
Locaux d'hébergement collectif		Les locaux d'hébergement collectif se distinguent des logements ordinaires par une offre de services supplémentaires qui varient selon les types d'établissements. Les occupants s'acquittent d'une « redevance » qui couvre l'intégralité des services rendus, dont la part relative au service de logement.

Logements avec un chauffage collectif	**LCC**	Un chauffage collectif désigne un système de chauffage centralisé qui alimente plusieurs logements d'un même immeuble (ou groupe d'immeubles) à partir d'une même chaudière ou réseau de chaleur Il y a 4,95 millions de logements avec un chauffage collectif (LCC), ce qui représente 18% de l'ensemble des logements non vacants. La surface de logements équivalente est alors de 331,5 millions de m². En France, les logements avec chauffage collectif sont soumis à des réglementations spécifiques en matière de gestion, d'entretien, de répartition des frais et de performance énergétique. Le système est généralement géré par le syndicat de copropriété ou le bailleur social. <Il peut aussi inclure la production d'eau chaude sanitaire. La répartition des frais est encadrée par le décret du 23 avril 2012 modifié. Depuis le 31 décembre 2017, les bâtiments équipés d'un chauffage collectif doivent être munis : De répartiteurs de frais de chauffage (RFC) ou de compteurs de chaleur individuels, si techniquement possible. L'objectif est de favoriser une répartition équitable des frais selon la consommation réelle. La Réglementation énergétique (Décret BACS, RE2020) prévoit que : – Les immeubles neufs ou rénovés doivent respecter les normes de la RE2020 pour les performances énergétiques. – Une obligation d'installer des systèmes de régulation automatique dans certains bâtiments tertiaires ou collectifs. Le chauffage collectif doit faire l'objet d'un contrat d'entretien (souvent avec un prestataire externe). Une vérification annuelle est obligatoire pour les chaudières collectives > 400 kW. Pour la température maximale (décret n° 2022-1331) et durant la période de crise énergétique, le gouvernement a recommandé une température maximale de 19°C dans les logements chauffés collectivement.
Logement collaboratif		Le logement collaboratif est un terme générique qui englobe une variété de formes de logement avec différents degrés d'auto-organisation collective et de formalisation. Au cœur de ce type de logement se

		trouve la présence d'un niveau significatif de collaboration entre les (futurs) résidents, et entre eux et les acteurs et/ou parties prenantes externes, en vue de la réalisation du projet de logement. Les initiatives de logement collaboratif répondent souvent à des problèmes urgents de logement et de société par le biais de stratégies de démarchandisation, de pratiques de décarbonisation et de création d'opportunités de connexion sociale grâce à des pratiques et des espaces partagés. Dans le même temps, cependant, le logement collaboratif est confronté à un certain nombre de défis pratiques, politiques et culturels pour son développement à plus grande échelle, ainsi qu'au scepticisme des critiques de différents points de vue.
Logement décent		L'article 160 vient modifier la définition de la décence en intégrant un niveau de performance pour un logement décent. depuis le 1er janvier 2023, ce décret précise que pour être considéré comme décent le logement doit avoir une consommation d'énergie estimée par le diagnostic de performance énergétique inférieure à 450 kilowattheures d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an.
Logements non décents		La loi française a établi des normes précises pour garantir la décence énergétique des logements locatifs. Ces normes sont principalement définies par le décret du 10 mars 2002 et le décret du 6 août 2015. Pour qu'une location soit considérée comme décente sur le plan énergétique, elle doit répondre aux exigences suivantes : Une installation de chauffage en bon état de fonctionnement Une isolation thermique suffisante Un système d'eau chaude sanitaire fonctionnel Des dispositifs de ventilation adaptés Une bonne étiquette DPE
Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire	**AGEC**	Loi 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). Déjà dotées de la compétence de planification déchets, les Régions sont renforcées avec une compétence d'animation et de coordination des acteurs de l'économie circulaire. Les CT ou leurs

		groupements compétents en matière de traitement des déchets doivent intégrer les objectifs : · de collecte de bouteilles plastique (boissons) : 77% en 2025 et 90% en 2029, · d'aménagement des déchetteries pour favoriser la récupération et le réemploi, · de valorisation énergétique des déchets non récupérables : 70% d'ici 2025, · de lutte contre les dépôts sauvages.
Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové	**ALUR**	La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, Alur, promulguée en mars 2014, permet de grandes avancées pour faciliter la régulation des marchés immobiliers et encadrer les pratiques abusives, favoriser l'accès au logement des ménages et développer l'innovation et la transparence.
Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables	**APER**	Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : Planification territoriale des énergies renouvelables, simplification des procédures, déploiement massif de l'éolien en mer et du solaire... Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, la loi entend accélérer le développement des renouvelables, afin de rattraper le retard pris par la France. La loi d'accélération des énergies renouvelables impose sur les bâtiments non résidentiels neufs ou lourdement rénovés, que la couverture minimum des toitures solaires augmente progressivement de · 30 % en 2023 · à 50 % en 2027. Cette obligation sera étendue dès 2028 aux bâtiments non résidentiels existants.
Loi d'accélération et de simplification de l'action publique	**ASAP**	La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, modifie des dispositions en matière de droit de l'environnement et de procédures. Elle institue notamment l'évaluation environnementale systématique des PLU.
Loi relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales	**DSLIM**	Loi 2021-1032 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales : Rapport sur les ODD dans les collectivités territoriales : la loi fait obligation, applicable à compter du 1er janvier 2024, aux maires de communes de plus de 50 000 habitants, aux présidents des conseils départementaux et des conseils régionaux, de

		présenter préalablement aux débats annuels sur le budget de la collectivité un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.
Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique	**ELAN**	La loi ELAN reflète la stratégie logement du gouvernement et couvre des domaines aussi divers que l'aménagement (OIN, ZAC, opérations de revitalisation du territoire, urbanisme commercial, GOU.), l'urbanisme (PLU, loi Littoral, autorisations d'urbanisme, etc.), la construction (VEFA, recours contre les permis de construire, etc.), le logement social (transformation et reconversion de logements, réforme de l'attribution, baux réels solidaires, etc.), le respect de l'environnement (rénovation énergétique, diagnostic, chauffage, carnet d'entretien.), les locations (meublés touristiques, encadrement des loyers, cohabitation intergénérationnelle, expulsions.), la copropriété (future réforme, assemblées de copropriétaires.), la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil et le numérique (amélioration de la couverture par déploiement des réseaux, bail numérique.).
Loi Bachelot		Elle instaure des outils fonciers pour réduire la vulnérabilité de territoires et résoudre des situations héritées du passé (proximité industrie – habitation, équipements.) Elle vise aussi à mieux encadrer l'urbanisation à venir et étend le champ d'application des études de danger au transport de matières dangereuses pour la desserte des établissements à risques. Elle renforce l'information du public via la

		création de comités locaux d'information et de concertation (CLIC).
Loi Bataille		Depuis le 30 décembre 1991, la France s'est dotée d'une loi dite loi Bataille, du nom du député qui en a été le principal promoteur. Pour organiser la future gestion des déchets, cette loi prévoit un important programme de recherches comportant trois axes : 1. La séparation et la transmutation des éléments radioactifs, 2. Le stockage en formation géologique profonde, 3. Le conditionnement des éléments radioactifs et leur entreposage, en surface, sur une longue durée.
Loi Grenelle 1	**GRENELLE 1**	Le texte, dit loi Grenelle 1, définit de grandes orientations et expose les choix faits sans pour autant toujours prévoir leurs modalités concrètes d'application ou leur financement. Il traduit simplement au plan législatif les engagements pris en octobre 2007. L'objectif central porte sur le climat et vise à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Les secteurs les plus concernés par cet enjeu sont le bâtiment et les transports qui à eux deux représentent 40% du total des émissions. La loi prévoit notamment la construction de 1 500 kms de transports en commun en site propre ou la réhabilitation de 800 000 logements sociaux pour diviser par deux leur consommation énergétique d'ici à 2020. D'autres dispositions portent sur l'énergie (promotion des énergies renouvelables), les produits incluant des nanomatériaux, l'agriculture (hausse de la part de l'agriculture biologique à 20% en 2020, division par 2 de la quantité de pesticides utilisés), la démocratie environnementale (installation d'instances de dialogue incluant notamment les riverains pour les entreprises à fort impact environnemental), etc.

Loi Grenelle 2	**Grenelle 2**	La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 constitue le second volet du Grenelle de l'environnement. Elle fixe de nouvelles règles environnementales et de performance énergétique dans les domaines suivants : bâtiment, urbanisme, transports, eau, mer, énergie, climat, biodiversité.
Loi Climat et résilience	**LCR**	La loi climat et résilience du 22 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Elle vise à réduire massivement des émissions de gaz à effet de serre, dans un esprit de justice sociale. La loi s'articule autour des cinq thématiques sur lesquelles la Convention citoyenne pour le climat (CCC) a débattu et présenté ses propositions en juin 2020 : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement. Elle compte plus de 300 articles à l'issue de son vote par le Parlement.
Loi Egalité et citoyenneté	**LEC**	La loi du 27 janvier 2017 vise trois objectifs : encourager la citoyenneté et l'émancipation des jeunes, favoriser la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat et renforcer l'égalité réelle.
Loi des gaz parfaits	**LGP**	Aussi appelée loi des gaz idéaux, relie entre elles les quatre grandeurs qui décrivent l'état d'un gaz : sa pression, son volume, sa température et sa quantité de matière. Elle s'écrit : $P \cdot V = n \cdot R \cdot T$ Cette équation résulte de la combinaison de trois lois établies séparément au XIXe siècle (Boyle-Mariotte, Charles, Avogadro). Elle permet de prédire le comportement d'un gaz lorsqu'une de ces grandeurs varie.
Loi Littoral		La loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi littoral, est une loi française qui vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et à permettre le libre accès du public aux sentiers littoraux.

		Les champs d'application de la loi Littoral sont limités et ne concernent pas l'ensemble des activités : elle ne réglemente pas la pêche ni les ports en général. Mais elle établit une servitude de passage de piétons, réglemente les campings et les parcs de stationnement, évoque l'accueil des navires de plaisance, réglemente l'extraction des matériaux, la gestion du domaine public maritime et fluvial, l'usage des plages. Elle traite de la qualité des eaux et des schémas de mise en valeur de la mer (SMVM). D'une façon générale, l'extension de l'urbanisation est limitée par les dispositifs suivants : 1. Sur l'ensemble du territoire des communes riveraines, l'urbanisation doit se réaliser soit « en continuité », soit en « hameaux nouveaux intégrés à l'environnement ». 2. Sur les espaces proches du rivage, « l'extension doit être limitée et justifiée et motivée au plan d'occupation des sols par la configuration des lieux » ou « l'accueil d'activité économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ». Cette condition n'est pas exigée s'il y a conformité à un schéma directeur ou à un schéma de mise en valeur de la mer. En l'absence de ces documents, il faut l'accord du préfet. 3. Enfin, sur la « bande littorale » de 100 mètres, les constructions sont interdites « en dehors des espaces urbanisés ». Dans les 5 DROM, Mayotte comprise, la zone des « 50 pas géométriques (soit 81,20 m) garantit, en plus de la non-constructibilité, « son affectation à un usage public ».
Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire	**LOADDT**	La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Pasqua, est une loi française qui introduit en 1995 la notion de pays, dans le cadre du développement territorial.
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques	**LEMA**	La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) du 30 décembre 2006 est une loi française ayant pour fonction de transposer en droit français la directive cadre européenne numéro 60 sur l'eau d'octobre 2000, afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posés, notamment : 1. Le bon état des eaux d'ici 2015,

		2. L'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous, 3. Plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau, 4. La rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.
Loi de programmation sur l'énergie et au climat	**LPEC**	L'Assemblée nationale introduit la notion d'urgence écologique et climatique. La loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) définit les objectifs et les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique. Cette loi doit être publiée avant le 1er juillet 2023, puis tous les cinq ans.
Loi de restauration de la nature	**LRN**	Votée par le parlement européen, le 17 juin 2024, la loi de restauration de la nature, juridiquement contraignante, impose que chaque État réhabilite une portion significative de ses écosystèmes d'ici 2030, soit 20% des zones terrestres et maritimes dans l'UE. Les États membres devront restaurer au moins 30 % des habitats dégradés sur leur territoire national (forêts, prairies, zones humides, rivières, lacs et fonds coralliens) d'ici 2030, puis à moyen terme de 60 % d'ici 2040 et 90% d'ici 2050.
Loi relative au secteur de l'énergie		Votée et promulguée en 2006, cette loi vise notamment à réduire la participation de l'État dans la société GDF pour permettre sa fusion éventuelle avec la société Suez. La loi a aussi pour objet de transposer des directives européennes visant à l'ouverture des marchés de l'énergie au 1er juillet 2007. Les particuliers pourront choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz, mais pourront s'ils le souhaitent continuer à relever des tarifs réglementés. Les personnes les plus démunies pourront bénéficier d'un tarif spécifique pour le gaz. Enfin, l'Assemblée nationale a introduit des dispositions visant à modifier les compétences et la composition de la Commission de régulation de l'énergie.

Loi de la Transition Energétique pour une Croissance Verte	**LTECV**	Cette loi, datant d'août 2017, est souvent synthétisée sous l'acronyme LTECV. Ses buts sont globalement de rendre plus efficace la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique. Il est en fin de compte prévu que cette loi, à terme, stimule l'économie circulaire et la responsabilité écologique des transports. La loi a aussi pour objet de transposer des directives européennes visant à l'ouverture des marchés de l'énergie au 1er juillet 2007. Les particuliers pourront choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz, mais pourront s'ils le souhaitent continuer à relever des tarifs réglementés. Les personnes les plus démunies pourront bénéficier d'un tarif spécifique pour le gaz. Enfin, l'Assemblée nationale a introduit des dispositions visant à modifier les compétences et la composition de la Commission de régulation de l'énergie.
Loi NOME	**NOME**	La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité dite "loi NOME" a pour objectif de permettre une ouverture effective du marché de l'électricité en France et assurer aux fournisseurs alternatifs un droit d'accès régulé à l'électricité à des conditions équivalentes à celles dont bénéficie le fournisseur historique EDF.
Loi relative à la nouvelle organisation territoriale et régionale	**NOTRE**	Loi 2015-991 du 7 août 2015, relative à la nouvelle organisation territoriale et régionale – portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus connue sous son acronyme loi NOTRe, est une loi française qui s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation mis en œuvre à partir de la présidence de François Hollande. Elle vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.
Loi pour la croissance et la transformation des entreprises	**PACTE**	La loi du 22 mai 2019 dite Pacte les oblige à prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux dans la gestion de leurs activités. Cette disposition est issue de l'article 1833 du Code civil modifié par la loi Pacte.

Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique	**POPE**	La Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) est une loi du 13 juillet 2005. Elle a pour but de faire réduire les dépenses en énergie des Français protégeant l'environnement. Elle crée les CEE qui s'appliquent aux fournisseurs d'énergie. Pour inciter les particuliers, ou les entreprises éligibles, à réaliser des travaux de rénovation thermique.
Loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique	**REEN**	La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique est promulguée en 2021. Au nombre des objectifs qui la sous-tendent, figure l'objectif de limitation du renouvellement des appareils. Ceci se fait en trois phases : 1. Dans un premier temps, la loi REEN accentue les dispositions de la loi AGEC relative au rallongement de la durée de vie des produits. Les distributeurs sont financés contraints de communiquer aux consommateurs des informations claires pour l'entretien des produits afin de rallonger leur durée de vie. En ce qui les concerne, les acheteurs publics doivent tenir compte de l'indice de réparabilité pour les produits numériques lors de la passation des marchés. 2. Le deuxième axe de cet objectif est lié à ce qui concerne : le réemploi et la réutilisation. Au terme de l'article 15 de cette loi, les anciens équipements informatiques des services de l'État ou des collectivités doivent s'orienter vers le réemploi ou la réutilisation. Par ailleurs, les reconditionneurs, les réparateurs et les vendeurs professionnels sont considérés comme des destinataires de pièces détachées au terme de l'article 18 de la même loi. Le dernier axe de ce volet est relatif à la fixation d'objectifs dans le cadre de l'économie circulaire. Ainsi, des opérations nationales d'envergure sont prévues afin de collecter tout ou partie de la centaine de millions de téléphones qui dort dans les tiroirs des Français.
Loi biodiversité.		La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est une loi votée sous la présidence de François Hollande, dont l'objectif est de protéger,

		restaurer et valoriser la biodiversité. Elle succède à la loi sur la protection de la nature de 1976
Loi constitutionnelle du 23 juillet 2008		Le Conseil économique et social acquiert la Compétence environnementale et est rebaptisé Conseil économique, social et environnemental.
Loi constitutionnelle relative à la charte de l'environnement n°2005-205		Cette loi établit la Charte de l'environnement, qui proclame les principes fondamentaux se rapportant à l'environnement, tels que, entre autres, le principe pollueur-payeur, le principe de précaution et la promotion d'un développement durable. Journal officiel de la République française n° 51, 2 mars 2005.
Loi sur l'eau 3 janvier 1992		La loi sur l'eau (loi no 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau) a pour objet en France de garantir la gestion équilibrée des ressources en eau. Promulguée sous le gouvernement Édith Cresson, c'est l'un des principaux textes législatifs dans ce domaine avec la loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution. La loi no 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques l'a complétée, en particulier sur le régime juridique des cours d'eau non-domaniaux.
Loi Empreinte environnementale du numérique en France		Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. entend faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise à responsabiliser tous les acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics. Le numérique engendre, une pollution croissante. Elle propose de : 1. Faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique. 2. Limiter le renouvellement des appareils numériques. 3. Favoriser des usages numériques écologiquement vertueux. 4. Promouvoir des datacenters et des réseaux moins énergivores. 5. Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires.

Loi paysages		La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite loi Paysage, vise à mettre en valeur les paysages naturels, urbains, ruraux, qu'ils soient banals ou exceptionnels. Elle se superpose à la loi Montagne et à la loi Littoral.
Loi Voynet		La loi Voynet s'intitule très exactement Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Cette loi a poursuivi l'objectif d'une démocratie plus participative et d'un développement plus durable (soutenable) et harmonieux. Elle complète les textes existants sur la décentralisation, l'urbanisme et le droit de l'environnement en enrichissant ou en précisant le droit français. C'est la loi Voynet qui a donné naissance aux Conseils de développement comme instance de participation citoyenne des intercommunalité
Low Power, Wide Area Network	**LPWAN**	Protocole conçu pour connecter sans fil à l'Internet des objets fonctionnant sur batterie. Ce protocole réseau se distingue par sa faible consommation d'énergie et sa portée étendue, deux atouts majeurs qui améliorent significativement les performances des appareils IoT. C'est un protocole radio innovant pour la gestion technique des bâtiments.
Low tech		La ou les low-tech, littéralement basses technologies, désignent une catégorie de techniques durables, simples, appropriables et résilientes. Le terme low-tech a été créé en antonymie avec le terme high-tech. Il peut être traduit par technologies douces, technologies sobres ou encore technologies rustiques. 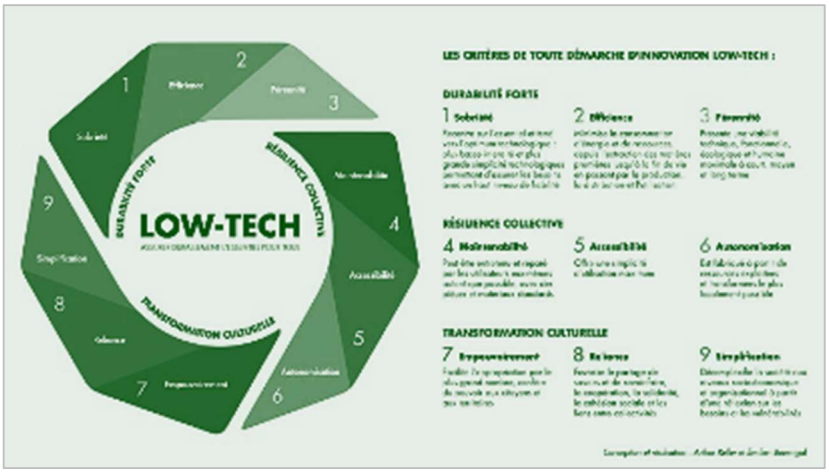

Lumière bleue		La lumière bleue est la part du spectre visible dont les longueurs d'onde vont de 380 à 450 nanomètres. Les lumières dans lesquelles dominent les longueurs d'onde plus courtes que celles de l'illuminant sont perçues comme bleuâtres. L'expression lumière bleue est employée en particulier : 1. Pour des lumières artificielles à spectre discontinu (LED), 2. Pour la lumière de l'éclair, lors d'un orage ou de certaines éruptions volcaniques, de l'arc électrique, de l'effet corona ou de l'effet Tcherenkov), 3. Pour la lumière dominante sous l'eau, d'autant plus que l'on descend en profondeur, si l'eau n'est pas turbide), 4. Pour la lumière utilisée en photothérapie pour traiter certaines affections, 5. Pour mettre en garde contre l'effet peut être préjudiciable de certaines longueurs d'onde de cette partie du spectre lumineux sur la rétine, et contre l'effet perturbateur sur le rythme circadien, généralement admis, de l'exposition nocturne à des lumières où prédominent les courtes longueurs d'onde, comme la lumière du jour. L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) émis un rapport relatif aux effets sur la santé humaine et sur l'environnement (faune et flore) des systèmes utilisant des diodes électroluminescentes (LED). Elle confirme que la lumière bleue est responsable du phototactisme chez plusieurs espèces : celles-ci se dirigent ou dirigent leurs mouvements en fonction de la lumière. La lumière bleue est impliquée dans le système de régulation des horloges biologiques et bloque la production de mélatonine, hormone essentielle pour cette régulation.

Lumière du jour naturelle		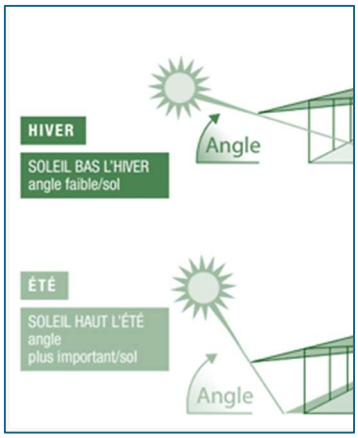 La lumière du jour est présente dès que le Soleil s'élève au-dessus de l'horizon. L'éclairement extérieur varie de 5 à 120 000 lux. Les crépuscules du matin et du soir sont exclus en général, en raison de l'effet de faible luminosité sur la vision des couleurs. La lumière solaire réfléchie par les objets de l'espace, comme le clair de lune, n'est pas considérée comme lumière du jour, de sorte que l'intensité de la lumière du jour correspond au domaine de vision photopique, permettant pleinement la vision des couleurs. L'intensité, l'analyse spectrale et la température de couleur de la lumière naturelle varient notablement selon le moment de la journée et la couverture nuageuse. Dans une habitation, la lumière naturelle du jour peut-être de trois types : – lumière du Soleil directe : lumière vive et chaude ; – lumière diffuse, appelée aussi lumière du ciel : lumière plus douce pouvant éclairer une pièce de manière plus homogène (telle celle apportée par le conduit de lumière ou le réflecteur de lumière ; – lumière réfléchie sur différentes surfaces : lumière qui éclaire les pièces en profondeur. Des études récentes sur la composante bleue des sources artificielles de lumière du jour, dites « blanc froid », conduisent à éviter cette lumière pour l'éclairage domestique nocturne.
Lumière zénithale		Lumière qui vient du haut (zénith du soleil).

M

Mackenzie Greenchip		Mackenzie Greenchip (auparavant, Fonds d'actions mondiales de l'environnement Mackenzie) est un fonds mondial toutes capitalisations de l'environnement qui se consacre exclusivement aux placements portant sur l'environnement depuis 2007.
Macropolluant		Ensemble comprenant les matières en suspension, les matières organiques et les nutriments, comme l'azote et le phosphore. Les macropolluants peuvent être présents naturellement dans l'eau, mais les activités humaines en accroissent les concentrations (rejets d'eaux usées, industrielles ou domestiques, ou pratiques agricoles). Par opposition aux micropolluants, toxiques à très faibles doses, l'impact des macropolluants est visible à des concentrations plus élevées.
Maillage vert		Le maillage écologique et bleu est une trame verte complétée de continuités vertes,
Maison en A		Elizabeth Faure, a construit elle-même sa maison en forme de triangle, de conception simple. Son coût est de seulement 40 000 euros pour une surface au sol de 181,5 m2. La Maison en A est maintenant une communauté grandissante de constructeurs alternatifs souhaitant construire leur propre maison et qui voient à travers ce projet l'espoir d'accéder à un habitat abordable.

Maison en bande	**MID**	Niveau de regroupement de MI en immeuble ou résidence : Possibilité de réunir et surtout d'utiliser la même information dès lors que les MI sont construites de manière homogène et exploitées de manière homogène pour la partie consommation de fluides.
Maison à consommation énergétique net zéro	**MNZ**	Une maison à consommation énergétique net zéro produit autant d'énergie qu'elle en consomme.
Maitrise Demande Energétique	**MDE**	Ensemble des actions mises en place par les pouvoirs publics ainsi que les distributeurs d'énergie afin de faire diminuer la consommation énergétique des utilisateurs. La réduction de la demande énergétique est indispensable à l'atteinte de la neutralité carbone qui ne peut être réalisée par la seule décarbonation de la production énergétique. Plus la maîtrise de la demande est importante, plus l'effort à mettre sur les moyens de production d'énergies bas-carbone pour atteindre les objectifs de décarbonation est contenu. Elle permet de réaliser des économies autres que carbone (eau, matières premières, etc.) et de réduire les pressions sur les écosystèmes (biodiversité, etc.). La diminution de la demande énergétique repose sur deux piliers : la sobriété et l'efficacité énergétique.
Making Nature City		Cadre scientifique appliqué pour guider l'évaluation et la planification de la conservation de la biodiversité urbaine développé par des chercheurs du San Francisco Estuary Institute.
Mal-adaptation		On utilise le concept de mal-adaptation pour désigner un changement opéré dans les systèmes naturels ou humains qui font face au changement climatique et qui conduit (de manière non intentionnelle) à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire. Une situation de mal-adaptation correspond à l'une des situations suivantes : 1. Utilisation inefficace de ressources comparée à d'autres options d'utilisation (par exemple, le recours massif à la

		climatisation au lieu de l'investissement dans l'isolation), 2. Transfert incontrôlé de vulnérabilité : d'un système à un autre, mais d'une période à une autre, 3. Réduction de la marge d'adaptation future (mesures qui limitent la flexibilité éventuelle, par exemple, plantation d'essences d'arbres à rotation longue), 4. Erreur de calibrage : 5. Sous-adaptation ou adaptation sous-optimale (par exemple, une digue de protection n'a pas été suffisamment rehaussée).
Ma facture d'électricité	**MFE ☺**	Selon Jean-Marc Jancovici, c'est la réponse universelle à la question : Selon vous, qu'est-ce que l'énergie ? *parce que c'est aussi la première façon de présenter l'énergie dans le monde des économistes – c'est quelque chose qui s'achète, une commodité. Donc le sujet principal est de savoir si c'est cher ou pas cher, et si l'on pourrait s'y prendre autrement pour avoir la même chose pour moins cher.*
Maladies tropicales vectorielles		Les virus chikungunya, dengue et Zika sont principalement transmis par des moustiques, notamment Aedes albopictus (communément appelé moustique tigre) en Europe. Ce moustique, originaire d'Asie du Sud-Est, s'est étendu à travers le monde à la faveur du transport marchand, notamment de pneus usagés. Il s'est implanté dans le Sud de la France hexagonale en 2004, puis s'est étendu à un grand nombre de régions. Au 1er janvier 2025, 81 départements hexagonaux avaient au moins une commune colonisée par ce moustique, et 49 % de la population hexagonale résidait dans une commune colonisée. Les conditions climatiques, notamment les températures et les précipitations, jouent un rôle important dans le développement, la survie et la prolifération des moustiques, ainsi que dans les comportements humains, augmentant l'exposition aux piqûres.
Malédiction des matières premières		Des économistes évoquent une *malédiction des matières premières,* les nations les plus riches

		en ressources naturelles souffrant souvent d'une grande pauvreté, d'une mauvaise gouvernance et de conflits. Alors qu'intuitivement, on suppose généralement que l'abondance de matières minérales et biologiques génère de la richesse et du développement, c'est parfois l'inverse qui se produit, surtout lorsqu'une seule matière première est localement présente en très grandes quantités (gaz, pétrole, diamants, argent, cuivre, etc.). Parmi les espaces bien pourvus en ressources, certains se sont effectivement développés, au moins sur le plan de la croissance économique (pas toujours sur le plan humain), mais d'autres ont vu leur situation empirer. Par exemple, le secteur de l'énergie peut occuper une place si considérable dans les recettes fiscales et l'ensemble des exportations d'un État que cette manne entrave le développement des autres secteurs d'activités et donc la diversification de la production. Non que la ressource n'apporte aucune richesse, mais cette richesse peut alimenter des processus négatifs pour l'environnement et pour les populations locales, sans que des réels bénéfices en matière de justice sociale et de développement humain ne compensent les dégâts occasionnés.
Man And Biosphere	**MAB**	Programme lancé en 1976 par l'UNESCO, qui donne lieu à la création de Réserves de biosphère.
Mandataire CEE		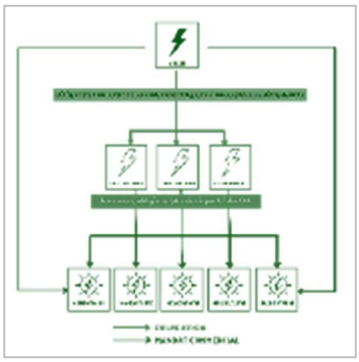 Les mandataires sont des entreprises produisant des CEE pour les obligés. Les mandataires travaillent pour le compte des obligés ou de délégataires, ils produisent et leurs déposent des CEE. Elles accompagnent financièrement les bénéficiaires et se rémunèrent sur la prestation de revente des Certificats d'Economie d'Energie. Elles agissent comme un prestataire

		de services et sont porteuses de l'offre de leur mandant.
Manifeste pour le Climat		Lancé en 2020, ce manifeste mobilise les fondations et fonds de dotation français autour de six piliers d'action pour intégrer le climat dans leurs pratiques et stratégies.
Manifeste pour un réveil écologique		Rédigé en 2018 par des étudiants de grandes écoles françaises, ce manifeste appelle à intégrer les enjeux écologiques dans les formations et les choix professionnels. Il a été signé par plus de 30 000 étudiants issus de plus de 400 établissements. Face à l'urgence écologique, le texte exprimait l'importance de changer le fonctionnement et les objectifs des entreprises en utilisant le levier des recrutements et en faisant des salariés des citoyens engagés. Une critique de la société de consommation était exprimée. Plus globalement, le manifeste étudiant pour un réveil écologique affichait la volonté de changer le système économique actuel dans lequel les étudiants signataires ne croient plus. Ce manifeste a ouvert la voie à des réalisations significatives du côté de l'enseignement supérieur et a eu un fort retentissement dans les entreprises et l'industrie.
Manning-Strickler (formule)		La formule de Manning-Strickler est probablement la plus utilisée pour calculer les pertes de charge linéaires dans les réseaux d'assainissement. Le choix du coefficient Ks qui caractérise la rugosité apparente des parois doit cependant être fait avec précaution pour les raisons suivantes : La rugosité des parois elles-mêmes n'est pas le seul facteur structurel (en plus de la viscosité du fluide) contribuant à la dissipation de l'énergie. Les réseaux d'assainissement comprennent un grand nombre de singularités qui provoquent chacune des pertes de charges locales : coudes, chutes, changements de pente ou de direction, câbles accrochés aux parois, branchements, etc. Comme il n'est pas possible de prendre en compte individuellement chacune de ces pertes de charge singulières, il est

		nécessaire de les intégrer dans le coefficient de rugosité. De plus les pertes de charge peuvent être beaucoup plus importantes pendant les périodes pluvieuses du fait des arrivées latérales de débit dues aux avaloirs et aux branchements qui perturbent davantage l'écoulement que pendant les périodes de temps sec. Les défauts constructifs et la dégradation progressive des parois, de même que les dépôts au fond des conduites, ont également tendance à augmenter la rugosité du matériau, parfois significativement, avec le temps.
MaPrimeRénov'		Ouverte depuis le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' est devenue la principale aide de l'État à la rénovation énergétique. Tous les propriétaires occupant ou bailleurs ainsi que les copropriétés, peuvent en bénéficier. Son montant varie notamment en fonction des revenus du ménage demandeur et du projet de travaux et peut être complété par des aides locales et, dans certains cas, certificats d'économie d'énergie (CEE). Le reste à charge peut être financé par un éco-prêt à taux zéro, ouvert à tous.
Maraîchage Urbain		Les formes d'agriculture urbaine sont principalement du maraîchage (légumes feuilles, légumes fruits ou racines). Selon les données de la FAO (Food and Agriculture Organisation), l'agriculture urbaine et périurbaine nourrit déjà plus de 800 millions de citadins dans le monde. Elle est l'une des solutions préconisées pour assurer la sécurité alimentaire dans des métropoles de plus en plus étendues. En 1912, la petite couronne parisienne comptait 2500 maraîchers. Ils n'étaient plus que 74, cent ans plus tard.

Marchabilité		Néologisme transcrit de l'anglais walkability, dite aussi potentiel piétonnier, représente la capacité d'un milieu à faciliter les déplacements à pied voir à vélo. Ce potentiel est déterminé selon le confort et la sécurité des piétons, la capacité de ceux-ci à rejoindre des destinations variées dans un délai raisonnable et l'intérêt visuel des parcours piétonniers
Marchands de doute		Les Marchands de doute, sous-titré : ou comment une poignée de scientifiques ont masqué la vérité sur des enjeux de société tels que le tabagisme et le réchauffement climatique (en version originale anglaise, Merchants of Doubt, How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming) est un livre écrit par Naomi Oreskes et Erik M. Conway, historiens des sciences américains. D'abord publié en version originale en 2010, il est traduit en français par Jacques Treiner et publié en 2012 par les éditions Le Pommier. Le livre fait des parallèles entre les controverses sur le réchauffement climatique et des débats antérieurs, tels celui sur le tabagisme, les pluies acides et le trou dans la couche d'ozone. Oreskes et Conway écrivent que, dans chaque cas, la stratégie de base des partisans du statu quo est de « nourrir la controverse » en entretenant le doute et la confusion après qu'un consensus scientifique s'est établi. Oreskes et Conway affirment qu'une poignée de scientifiques politiquement conservateurs, fortement liés à des industries particulières, ont « joué un rôle disproportionné dans les débats concernant des questions controversées.
Marché de capacité		Marché de capacité ou mécanisme de capacité : marché sur lequel s'échange des capacités de production électrique. Le mécanisme de capacité de l'électricité vise à limiter les risques de coupure de courant les jours de forte consommation électrique. Les fournisseurs y acquièrent des garanties de capacité pour remplir leurs obligations respectives.

Marché des droits à polluer		Le marché des droits à polluer englobe toutes les transactions par lesquelles certains pays, juridiction ou entreprises, achètent des droits de polluer. En 2005 s'est ouvert le marché européen des droits à polluer, afin de se conformer partiellement au protocole de Kyoto. En réalité ce marché des permis d'émission ne confère aucun droit à polluer au sens où il fixe seulement un prix de marché à la pollution en tant qu'une externalité, dotée d'un coût social. Étant donné que les acheteurs et les vendeurs sont peu concernés par les conséquences externes de leurs décisions de demande et d'offre, l'équilibre du marché peut ne pas être efficace, c'est-à-dire, ne pas maximiser le bénéfice total pour la société. Le marché des droits à polluer constitue ainsi, dans une certaine mesure, une solution à l'inefficacité causée par l'externalité de la pollution.
Marché energy-only		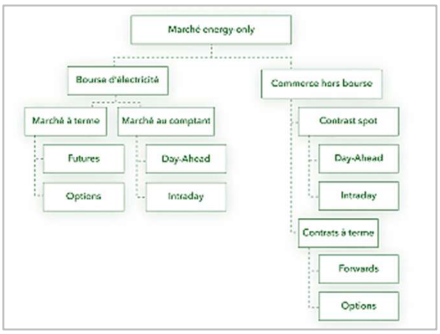 Un marché energy-only ne rémunère que l'énergie réellement produite. Dans un contexte energy-only, le marché de l'électricité a lieu soit sur la bourse de l'électricité, soit de gré à gré sur la base de contrats commerciaux bilatéraux. L'achat et la vente en bourse ne peuvent se faire que pour des mégawatts-heures (MWh) d'électricité effectivement produite, qui passent du producteur au grossiste en électricité, et finalement à l'utilisateur final. Sur le marché energy-only, la capacité proprement dite, soit le simple fait de mettre à disposition la capacité d'une centrale, n'est rémunérée que de façon indirecte par des contrats de livraison inconditionnels, par exemple dans le cadre d'opérations à terme. Dans ce cas, une quantité définie d'électricité doit être livrée dans un délai déterminé, ce qui implique évidemment que la capacité de

		production d'électricité nécessaire pour cette période doit être disponible.
Marché européen de l'électricité		Les mesures visant à rendre le marché européen de l'électricité plus stable, abordable et durable ont été adoptées par le Parlement européen le 11 avril 2024. Deux ans de négociations ont été nécessaires pour rendre le marché européen moins dépendant de la volatilité des prix des combustibles fossiles. Le Conseil de l'Union européenne (UE) et le Parlement européen ont d'abord trouvé un accord provisoire le 14 décembre 2023. Adopté à une large majorité le 11 avril 2024 au Parlement européen, le projet de réforme avait été adopté formellement par le Conseil le 18 mars 2024. Composée d'un règlement et d'une directive publiés au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 26 juin 2024, la réforme doit entrer en vigueur à partir du 16 juillet 2024. Ses objectifs sont les suivants : – juguler les hausses de prix de l'électricité en période de crise, – accélérer le déploiement des énergies renouvelables pour réduire encore davantage la dépendance de l'UE au gaz russe et renforcer les énergies non fossiles pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, – stabiliser les marchés à long terme.
Marché de flexibilité		En échange d'une compensation financière, les consommateurs d'électricité ou les propriétaires d'unités de production adaptent leur utilisation du réseau d'électricité pour participer à son équilibre. Dans le futur, ce marché pourrait concerner les particuliers.
Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé	**MGEPD**	La loi n°2023-222 du 30 mars 2023 autorise les collectivités publiques à déroger à l'interdiction du paiement différé (issu de l'article L.2191-5 du code de la commande publique) lorsqu'elles signent des contrats de performance énergétique (CPE) sous forme de marché global. Le but de cette initiative est d'accélérer les investissements de rénovation énergétique dans les bâtiments publics (tels

		que les bâtiments scolaires), en évitant la complexité du marché de partenariat. Autrement dit, l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent mettre en œuvre des CPE sous la forme d'un Marché Global de Performance Énergétique (MGPE) dérogeant à l'interdiction du paiement différé. Cette expérimentation est en vigueur pendant une période de 5 ans.
Marché de gros		Marché de gros : marché sur lequel l'électricité est négociée (achetée et vendue) avant d'être livrée aux clients finals via les réseaux de transport et de distribution. En matière de bilan physique, le marché de gros de l'électricité tient une place centrale dans le fonctionnement du système électrique français : il permet d'assurer l'équilibre entre l'offre (partie amont) et la demande (partie aval) d'électricité. En amont, l'électricité injectée sur le réseau provient à 95 % environ des centrales de production (parc historique nucléaire et autres) et des importations en provenance d'autres pays européens. En aval, l'électricité est soutirée du réseau pour plus de 75 % pour la consommation finale et pour les exportations. Une partie est perdue lors du transport de l'électricité ou utilisée pour le pompage. Les acteurs du marché Les acteurs qui interviennent sur le marché de gros sont les producteurs d'électricité qui négocient et vendent la production de leurs centrales électriques, les fournisseurs d'électricité qui négocient et s'approvisionnent en électricité et la vendent ensuite aux clients finals pour leur consommation, les négociants qui achètent pour revendre (ou inversement) et favorisent ainsi la liquidité du marché, les opérateurs d'effacement qui valorisent la consommation évitée de leurs clients. Les échanges peuvent se faire sur des bourses, de gré à gré intermédié (c'est-à-dire via un courtier), ou directement de gré à gré (bilatéral

		pur). Les transactions peuvent être purement financières (si le produit induit uniquement un échange financier) ou déboucher sur une livraison physique sur le réseau français.
Marchés publics		La loi Climat et résilience du 22 août 2021 impose notamment que d'ici 2026, tous les appels d'offres comprennent un critère d'analyse prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre. Cette mesure rentre dans la continuité du Plan national pour les achats durables qui pose un objectif ambitieux : d'ici 2025, 100% des contrats de la commande publique avec une considération environnementale et 30% avec une considération sociale.
Marché réglementé du carbone		Les marchés du carbone sont le biais par lesquels des organisations gèrent des permis d'émission (quotas) ou des compensations pour répondre à des exigences réglementaires. Ce marché est basé sur un système de plafonnement et d'échange de quotas pour suivre la réglementation. Les plus grands pollueurs sont présents sur ce marché, comme les grandes compagnies pétrolières et gazières.
Marché volontaire du carbone		Le marché a pris son envol dans le but de s'adresser aux émetteurs de carbone dans tous les secteurs de l'économie : villes, entreprises, particuliers qui souhaitent contribuer à la neutralité carbone mondiale. Pour ce faire, le marché volontaire du carbone leur permet de soutenir des programmes de réduction du carbone avec des avantages connexes pour les communautés et la biodiversité.
Marée de tempête		Elévation anormale du niveau de la mer. Elle est provoquée conjointement par la forte baisse des pressions au centre du cyclone et par l'intensité des vents à la périphérie de l'œil, qui repoussent l'eau à l'avant du cyclone. L'élévation du niveau de la mer dépend fortement de la configuration du littoral, de la topographie des fonds marins et du déplacement relatif du cyclone par rapport à

		la côte. Les marées de tempête représentent un danger pour les personnes et les biens implantés en bordure de mer, à très basse altitude. La hausse du niveau de la mer peut avoir comme conséquence de ralentir l'écoulement des rivières, et donc de provoquer des inondations à l'intérieur des terres.
Marge de raffinage		Caractérise la différence entre la valeur des produits finis (essence, kérosène, gazole, fioul domestique, fioul lourd...) sur le marché et celle du pétrole brut.
Marge de recul		La marge de recul est la limite de construction par rapport à la voie publique, il s'agit de l'espace non bâti, parallèle à la voie publique : – Il est mis en place pour des raisons urbanistiques ou pour la sécurité, l'hygiène ou le confort, – Il reste propriété privée des propriétaires privés successifs, – Il n'a pas de durée de validité.
Mark & Allocation	**MARKAL**	MARKAL est un modèle de prospective énergétique à long terme permettant l'analyse chiffrée des différents scénarios énergétiques possibles. Le mot MARKAL provient de la concaténation des deux mots anglais MARKet ALlocation (répartition des marchés), le modèle MARKAL a pour objet l'évaluation des choix technologiques futurs afin de déterminer une structure technologique optimale sous diverses contraintes, à partir d'une représentation explicite d'un ensemble d'options techniques actuelles et futures pour l'offre et la demande d'énergie. Une légère amélioration du modèle MARKAL standard a donné naissance à plusieurs variantes de modèles énergétiques dont la plus fréquente est baptisée TIMES, les deux dernières approches ont des similitudes et des divergences.
Marque Végétal local		Entre 2012 et 2014, dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'Écologie Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des

		filières locales, la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité ont créé la marque Végétal local. Ainsi, des filières d'approvisionnement en espèces indigènes d'origine locale se sont structurées autour d'un cahier des charges communs pour promouvoir la production de semences, de plantes ou d'arbres adaptés à des territoires spécifiques, en garantissant l'origine géographique des végétaux (provenance des pieds mères et lieu de mise en culture), la diversité génétique dans les lots de plantes, une traçabilité complète, la conservation de la ressource dans le milieu naturel. Ces végétaux permettent de mener des opérations de restauration de milieux naturels, de réhabiliter les écosystèmes et les paysages perturbés par les activités humaines. Un Comité de marque et des audits indépendants assurent la qualité de cette marque.
Masse d'eau		La notion de masse d'eau a été introduite en Europe dans le droit de l'environnement par la directive cadre sur l'eau. Un état des lieux des masses d'eau de chaque état membre de l'Union européenne doit être dressé. Cette obligation s'est traduite en particulier en France via l'article R. 212-3 du code de l'environnement qui impose aussi que les données mobilisées pour cet état des lieux prévu soient recueillies, conservées et diffusées conformément aux dispositions d'un référentiel technique. La typologie des masses d'eau est définie en France par la circulaire DCE 2005-11 du 29 avril 2005, qui regroupe des milieux aquatiques homogènes du point de vue de certaines caractéristiques naturelles (relief, géologie, climat, débit...) qui ont une influence structurante sur la répartition géographique des organismes biologiques. Au regard de ce classement, deux masses d'eau administrativement définies « ne peuvent avoir de parties communes » (art 3 du décret), mais « plusieurs masses d'eau souterraines peuvent se superposer au droit de tout point d'un bassin ou d'un groupement de bassins » (art 3 du décret). Cinq catégories sont définies : 1- Masse d'eau cours d'eau.

		2- Masse d'eau plan d'eau. 3- Masse d'eau de transition. 4- Masse d'eau côtière. 5- Masse d'eau souterraine.
Masse thermique		Capacité d'un matériau à stocker de la chaleur.
Masse volumique		(kg/m3) : Il s'agit de la masse du matériau par unité de volume. Plus un matériau est dit lourd (ex : maçonneries...) plus sa masse volumique est élevée. Les matériaux apportant de l'inertie thermique possèdent, en général, une forte masse volumique.
Massification		Massifier la rénovation permet une simplification des démarches et des contraintes, en la rendant accessible au plus grand nombre. L'idée est de regrouper un grand nombre de bâtiments avec des caractéristiques communes car leurs enjeux et besoins en rénovation seront similaires. Massification La massification désigne aussi la réplicabilité à grande échelle des projets. Pour être viable et soutenable, elle repose sur une commande volumineuse, une planification dans le temps et un engagement collectif.
MassiRéno		Appel à projets Massiréno Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a lancé un appel à projets à destination des bailleurs sociaux, dédié aux rénovations énergétiques lourdes et ambitieuses. Doté d'une enveloppe de 40 millions d'euros, Massiréno doit faciliter le déploiement de rénovations industrialisées extrêmement performantes, en changeant d'échelle dans le déploiement de telles

		rénovations en France sur le parc de logements sociaux. L'ensemble des critères à respecter est couvert par le cahier des charges EnergieSprong. 500 millions d'euros consacrés à la rénovation thermique et à la restructuration lourde des logements sociaux, en partie dans les quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre du plan France Relance. Jusqu'à 50 000 logements concernés.
Matérialité		De l'anglais materiality, terme issu du registre de l'audit financier, la matérialité se caractérise à l'origine par le choix d'indicateurs comptables permettant de mesurer le niveau de performance et de fiabilité d'une entreprise. Transposée dans l'univers de la RSE et de la GRI (Global Reporting Initiative), l'analyse de matérialité vise à établir une hiérarchie pertinente des enjeux d'une stratégie de développement durable, en regard des priorités d'une entreprise ou autre type d'organisation ainsi que des attentes des diverses parties prenantes. En France, l'obligation du rapport RSE instaurée par la loi Grenelle II de 2010 a généré un certain nombre de contraintes techniques pour les organisations concernées, notamment quant à la lisibilité et à la transparence des éléments dudit rapport vis-à-vis des parties prenantes. Par ailleurs, la masse et la complexité des informations traitées dans le rapport RSE exige un outil performant pour qu'elles soient réellement exploitables en matière de pilotage et de mise en œuvre de la stratégie RSE.
Matériaux alternatifs		Les matériaux alternatifs comprennent les déchets et les sous-produits industriels et offrent une alternative aux matériaux de construction traditionnels tels que l'asphalte, le béton, les granulats naturels et autres.

Matériaux auto-réparateurs		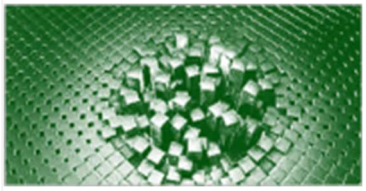 Comme les blessures ou les fractures chez les organismes vivants, certains matériaux ont la capacité de s'autocicatriser. Les innovations dans les matériaux capables de s'auto-réparer augmenteront la longévité des structures des bâtiments et réduiront les coûts d'entretien. Béton, verre, polymères, textiles... Il existe de nombreux matériaux dits autoréparants. Les applications possibles vont de l'écran de smartphone brisé à la robotique en passant par les carrosseries de voiture, les ailes d'avion ou encore les vaisseaux spatiaux. Chaque matériau nécessite un processus différent en fonction de sa nature et de son contexte d'utilisation, mais on peut tout de même distinguer deux grandes catégories de mécanismes : 1. Le microencapsulage, dans les matériaux à base de microcapsules, une sorte de « colle » est intégrée dans de minuscules sphères qui se rompent en cas de dégât. 2. Les matériaux à autocicatrisation intrinsèque, ils possèdent dans leur nature moléculaire la capacité à s'autoassembler en cas de coupure. Leurs molécules sont reliées entre elles par des liaisons faibles, par exemple des liaisons hydrogènes, qui se défont et se refont aisément. Appelés « supramoléculaires », ces matériaux peuvent être sectionnés puis reconstitués sans que leurs propriétés ne soient altérées. Avantage : le mécanisme est réversible, et peut donc être utilisé à plusieurs reprises.
Matériaux biocomposites		Les biocomposites sont des matériaux composites utilisant des renforts et des résines d'origine animale ou végétale. Ils sont une combinaison de résines thermoplastiques ou thermodurcissables et de renforts sous forme de microsphères, fibres, tissus ou non tissés.
Matériau à changement de	**MCP**	Substance à la chaleur de fusion élevée qui, en fondant/se solidifiant à une certaine

phase		température, est à même de stocker et de libérer de grandes quantités d'énergie.
Matériau critique		Toute substance utilisée dans une technologie qui est soumise à des risques d'approvisionnement et pour laquelle il n'existe pas de substitut facile.
Matériaux renouvelables et écologiques		Matériaux qui ont un impact positif sur l'environnement, car ils stockent le carbone présent dans l'air. Ils participent activement à la diminution des gaz à effet de serre et subissent moins de traitements chimiques. En plus d'être généralement vendus en circuits cours et locaux, les biomatériaux sont moins polluants pour la planète.
Matières en suspension	**MES**	Les matières en suspension (ou MES) (ou particules en suspension) désignent les matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes en suspension dans un liquide. Les matières en suspension totales (MEST) sont une mesure des matières en suspensions. Rapporté à un cours d'eau on parle de charge en suspension. Plus une eau en contient, plus elle est dite turbide. La matière en suspension est aussi étudiée en tant que « matrice » capable d'adsorber divers polluants, qui peuvent s'y transformer et être transportés par le courant, ou qui peuvent passer dans le réseau trophique et l'alimentation (via les organismes filtreurs notamment).
Matière organique particulaire	**MOP**	Parfois aussi notée aussi POM en version anglaise) ensemble constitué d'atomes de carbone combinés à d'autres atomes : oxygène, hydrogène, azote, soufre, etc. formant des particules. La MOP rassemble une grande variété de familles organiques : hydrocarbures aliphatiques, esters, alcools, cétones, aldéhydes, acides, HAP, PCB, etc. La matière organique particulaire s'agrège généralement avec du carbone suie, produit lors des processus de combustion incomplète.

Matières premières critiques		Définition d'origine UE. Depuis 2011, une liste de matières premières critiques pour l'économie européenne est mise à jour tous les trois ans par la Commission européenne, dans le cadre de son initiative matières premières, lancée en 2008. Les principaux indicateurs utilisés pour cette mise à jour sont l'importance économique et le risque d'approvisionnement. Le nombre de matières premières identifiées comme critiques est passée de quatorze en 2011 à trente en 2020. Elles sont notamment nécessaires à un certain nombre des technologies de la transition énergétique et du numérique.
Matières premières vierges		Une matière première vierge est une ressource extraite directement de l'environnement (sol, sous-sol, forêts, mers...) qui n'a jamais été utilisée, transformée ou recyclée auparavant. En d'autres termes, c'est une matière neuve, issue de l'extraction (ressource non renouvelable) ou de la récolte (ressource renouvelable), par opposition à une matière première recyclée ou réemployée. Exemples typiques : minerai de fer pour produire de l'acier ; sable pour fabriquer du verre ou du ciment ; bois pour fabriquer des charpentes ou des isolants ; pétrole pour fabriquer des plastiques.... L'utilisation de matières premières vierges implique généralement un impact environnemental plus élevé (extraction, transport, transformation) et une empreinte carbone supérieure par rapport au réemploi ou à l'utilisation de matières secondaires (matières recyclées ou sous-produits).
Matière secondaire		Un déchet, qui a été transformé ou non, en vue d'obtenir un produit utilisable dans les procédés de fabrication en remplacement de la matière première vierge.
Matière vierge		Une matière directement extraite du milieu naturel, qui permet par une succession de

		transformations et d'assemblages d'obtenir un produit fini et utilisable.
Matrice de matérialité		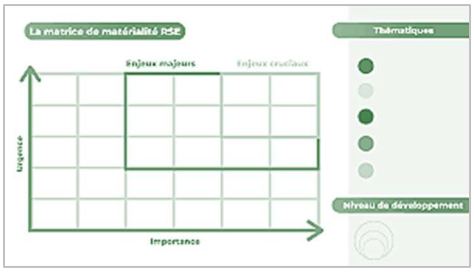 La matrice de matérialité est un outil permettant d'identifier et classer les enjeux RSE d'une entreprise. Les enjeux sont priorisés en concertation avec les parties prenantes de l'entreprise. La matrice représente visuellement les résultats de l'évaluation, cartographiant l'importance de ces enjeux pour les parties prenantes et l'entreprise.
Mazout		Produit liquide brûlé pour produire de la chaleur, à l'exclusion des huiles dont le point d'éclair est inférieur à 38 °C, comprend les huiles de chauffage, les huiles de poêle, les huiles de four et les mazouts de soute.
Mécanisme d'Ajustement	**MA**	Mécanisme mis en place par RTE, en application de ses missions légales (notamment l'article L.321-10 du Code de l'énergie) et statutaires en vue d'assurer les quatre fonctions suivantes : – assurer en temps réel l'Équilibre Production=Consommation, – reconstituer les minima requis en Réserves Primaire et Secondaire, – reconstituer les minima requis en Marge et Réserve Rapide, – résoudre les congestions du RPT.
Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières	**MACF**	Il s'agit de l'un des dispositifs phares du Pacte vert, adopté en 2022, totalement inédit au monde puisqu'il va imposer une taxe carbone aux importations européennes. L'objectif est double, le MACF vise à éviter les fuites de carbone alors que l'UE accroît ses engagements climatiques et impose des contraintes supplémentaires à ses industriels. l'ambition est d'encourager les partenaires commerciaux de l'UE à adopter des technologies plus vertes

		et plus durables. Concrètement, quand un produit rentrera dans l'Union, il paiera le prix du CO2 émis lors de sa production. Pour l'instant, cinq familles de produits à "forte intensité carbone sont concernées : le fer et l'acier, l'aluminium, le ciment, les engrais, l'hydrogène et l'électricité. Le mécanisme va être mis en place à partir de 2026 et montera progressivement en charge jusqu'en 2034, parallèlement à la suppression des quotas d'émissions gratuits, ces crédits carbone versés gratuitement aux industriels pour les aider à faire leur transition. Le dispositif a toutefois suscité de nombreuses critiques, certains (la Chine principalement) y voyant un protectionnisme masqué. Les industriels européens sont inquiets et craignent pour leur compétitivité.
Mécanisme de capacité		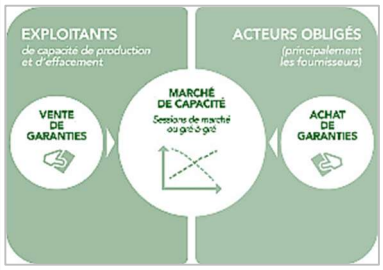 Le mécanisme de capacité impose une obligation de capacité aux fournisseurs d'énergie, dits acteurs obligés. Ces derniers doivent garantir leur capacité à assurer la fourniture d'électricité de tous leurs clients lors des pics de consommation (jours PP1 et PP2). Pour couvrir cette obligation, les fournisseurs achètent des garanties de capacité à des producteurs d'électricité et à des opérateurs d'effacement. Ces derniers s'engagent, en cas de tension sur le réseau, à augmenter leur production ou à renforcer les dispositifs volontaires de réduction des consommations.
Mécanisme pour un développement propre	**MDP**	Mécanisme défini dans l'article 12 du Protocole de Kyoto, qui permet aux investisseurs (pouvoirs publics ou sociétés privées) des pays développés (visés à l'annexe B) de financer des projets de réduction ou de suppression des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans des pays en développement (non visés à l'annexe B) et de recevoir pour ce faire des unités de réduction certifiée des émissions (URCE). Les pays développés concernés peuvent créditer ces URCE au titre de leurs

		engagements en la matière. Le MDP vise à faciliter l'atteinte des deux objectifs qui consistent à promouvoir le développement durable dans les pays en développement et à permettre aux pays industrialisés d'atteindre leurs engagements de réduction des émissions de manière économique et efficace.
Mécanisme de la finance carbone		La finance carbone impose un budget carbone maximal L'échange de quotas d'émission, quant à lui, crée un marché libre, où les participants échangent des quotas dans le cadre d'un plafond global d'émissions. Le nombre de quotas est équivalent à ce plafond, chaque quota représentant le droit d'émettre une tonne de CO2.
Mécanismes de flexibilité		Le Protocole de Kyoto crée trois mécanismes de flexibilité conçus pour apporter une plus grande souplesse et pour réduire les coûts engendrés par la réduction des émissions, il s'agit du mécanisme d'échange (quotas européens-EUA, et unités de quantité attribuée-UQA), du mécanisme pour un développement propre (MDP), et de la mise en œuvre conjointe (MOC).
Mécanismes de partage d'économies (Energy Performance Contracting)	**EPC**	Un tiers financeur (par ex. société de services énergétiques) finance les travaux de rénovation, et se rémunère sur les économies d'énergie réalisées. Ce dispositif limite l'investissement initial pour le propriétaire et est souvent utilisé pour la rénovation énergétique de bâtiments publics et tertiaires.
Médiateur national de l'Energie	**MNE**	Le médiateur national de l'énergie, fonction instaurée en France par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie2, est chargé de recommander des solutions aux litiges entre les consommateurs et les opérateurs du secteur de l'énergie. Il participe à l'information des consommateurs sur leurs droits. Le Médiateur national de l'énergie est Olivier Challan Belval.

Mégabassine		Une retenue de substitution ou réserve de substitution (ou mégabassine / mégabassine pour les plus imposantes) est une retenue d'eau destinée au stockage agricole de l'eau qui est remplie durant l'hiver en pompant dans l'eau des nappes phréatiques, ou parfois dans des cours d'eau, et utilisée durant l'été. Ce type d'ouvrages suscite des mouvements d'opposition en France, avec de nombreux contentieux devant la justice et pour certains projets des manifestations, notamment dans l'ancienne région Poitou-Charentes où des marches et rassemblements ont lieu à partir de 2019, certaines donnant lieu à des violences. En Espagne, il y a une plus grande acceptabilité car l'ensemble des utilisateurs bénéficiaires sont associés dans la mise en place du système.
Mémoire de certains risques		Les maires ont pour mission de conserver la mémoire de certains risques : les crues et les cavités souterraines. Selon l'article L. 563-3 du code de l'environnement, dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'État : – procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal, – et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles et aux submersions marines. La commune doit matérialiser, entretenir et protéger ces repères. S'agissant des cavités souterraines, les communes, ou leurs groupements compétents en matière de documents d'urbanisme, doivent élaborer des cartes délimitant les sites sous lesquels sont situées les cavités souterraines et marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

Mémoire du climat,		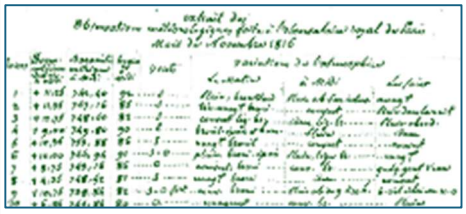 Pour connaître le futur, il faut comprendre le passé. La mémoire du climat impose de collecter et conserver de façon pérenne les observations passées. Pour assurer sa mission de conservation de la mémoire du climat, Météo-France assure la collecte, le contrôle et l'archivage des données climatiques dans une base nationale. Elle contient les données de métropole, d'outre-mer et des TAAF (Terres australes et antarctiques françaises) observées au sol, en mer ou en altitude. Les principales informations recueillies concernent la température, les précipitations, l'humidité, la pression atmosphérique, le vent et le rayonnement.
Ménages en précarité énergétique	**MAGE**	La loi reconnaît la précarité énergétique comme une difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.
Ménages vulnérables		Selon la définition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (UE 2024/1275), ménages en situation de précarité énergétique ou les ménages, y compris les ménages à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui sont particulièrement exposés aux coûts élevés de l'énergie et qui n'ont pas les moyens de rénover le bâtiment qu'ils occupent.
Mésinformation climatique		Fait référence à la diffusion, généralement sans intention malveillante, d'informations inexactes ou fausses au sujet du changement climatique et de l'action climatique. Définie aussi par l'absence de volonté démontrée du locuteur de nuire, pouvant donc relever de l'erreur, ou de la perméabilité à des récits trompeurs.

		La mésinformation climatique fait donc référence à la diffusion, généralement sans intention malveillante, d'informations inexactes ou fausses au sujet du changement climatique et de l'action climatique. Elle résulte généralement de malentendus, d'interprétations erronées de données ou simplement de connaissances obsolètes. Certaines personnes peuvent par exemple interpréter à tort des phénomènes météorologiques à court terme, tels qu'une saison hivernale prolongée, comme une preuve réfutant le réchauffement planétaire. Même si elle n'est pas destinée à tromper, la désinformation suscite la confusion et du scepticisme à l'égard de la climatologie, ce qui n'aide pas le public à trouver des informations fiables.
Mésoclimat		Climat d'un secteur limité, un peu différent du climat général du fait d'une spécificité géographique.
Mesures d'atténuation		Projets, plans ou politiques spécifiques permettant d'atteindre des buts et des objectifs qui minimisent les effets d'une catastrophe et réduisent les pertes en vies humaines et en biens.
MesuReBat Plateforme data des performances Réelles en Bâtiment	**MesuReBat**	Le Cerema a réuni dans la plateforme MesuReBat les données du Cerema sur les bâtiments pouvant être rendues publiques.
Mesure d'isolation thermique de l'enveloppe		Pour la mesure d'isolation thermique de l'enveloppe, il existe trois méthodes en France : 1. EPILOG (Evaluation de la Performance intrinsèque des Logements), développée par le consortium INES, Armines, Cristal Habitat et Cythelia, 2. ISABELE (In Situ Assessment of Building Enveloppe performance), développée par le CSTB, 3. QUB, développée par le groupe Saint-Gobain.

		Il existe aussi deux protocoles qui s'appliquent aux équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire : 1. MERLIN (Mesure in situ de la performance Energétique intrinsèque à Réception des Logements), du consortium CSTB, CEREMA et COSTIC, 2. EPILOG, du consortium INES, Armines, Cristal Habitat et Cythelia.
Mesures naturelles de rétention d'eau	**MNRE**	Actions qui visent à ralentir l'écoulement de l'eau de surface et à favoriser son infiltration, à l'échelle du bassin versant, en s'appuyant sur les capacités naturelles des sols et des écosystèmes. Les MNRE sont des mesures mises en œuvre dans l'objectif d'augmenter la rétention d'eau dans le bassin versant, en améliorant ou en restaurant la capacité de rétention d'eau des écosystèmes aquatiques, des sols et du sous-sol. Les mesures sont mobilisables de manière combinée dans un bassin versant, et peuvent contribuer simultanément à de nombreux objectifs : – Prévenir les risques d'inondation, – Réduire les déficits quantitatifs, – Contribuer à améliorer la qualité des eaux, – Restaurer des habitats aquatiques et humides, – Modifier les pratiques agricoles et sylvicoles. Elles constituent pour un certain nombre d'entre elles des solutions fondées sur la nature (SfN).
Mesure de la performance énergétique intrinsèque d'un bâtiment à réception	**MPEIBR**	La mesure de la performance énergétique intrinsèque d'un bâtiment à réception consiste à vérifier que les performances réelles du bâtiment, une fois achevé, sont conformes aux performances prévues lors de la conception. C'est une étape clé dans la logique de qualité

		environnementale et de conformité à la RE 2020 (ou RT 2012 pour les anciens permis). Le constructeur doit s'assurer que le bâtiment atteint une performance énergétique réelle mesurable, en tenant compte : – des consommations d'énergie réelles, – des caractéristiques physiques de l'enveloppe, – de la qualité de la mise en œuvre, – sans (ou avec peu de) dépendance aux usages. Cette phase de mesure organise des tests de : – Perméabilité à l'air (infiltrométrie). – Débits de ventilation. – Calcul du Bbio (besoin bioclimatique). – Systèmes techniques. Et des contrôles de l'isolation thermique.
Mesure, rapport et vérification	**MRV**	Norme de collecte de données et d'informations au niveau national (ou infranational) et de réalisation des calculs nécessaires pour estimer les réductions d'émissions ou l'augmentation des stocks de carbone et les incertitudes associées par rapport à un niveau de référence.
Métabolisme urbain		Le métabolisme territorial est un concept selon lequel les territoires fonctionnent de la même manière que les organismes vivants : pour assurer leurs fonctions vitales, ils ont besoin de puiser des matières et de l'énergie qu'ils consomment, transforment puis excrètent. Ce concept fournit ainsi une grille de lecture matérialiste du fonctionnement des territoires, rappelant que les sociétés ne sont pas hors-sols. Les territoires et les sociétés s'inscrivent dans leurs environnements desquels ils extraient des ressources et dans lequel ils rejettent diverses choses, telles que des molécules polluant l'air, des biens manufacturés ou des déchets.

Métal critique		Métal aux propriétés remarquables pouvant entrainer des impacts industriels ou économiques négatifs importants liés à un approvisionnement difficile, sujet à des aléas.
Métal rare		D'un point de vue géologique, il s'agit d'un métal dont l'abondance moyenne et/ou la disponibilité (capacité à se concentrer en gisements) est faible dans la croûte terrestre (exemple : le cérium, la plus abondante des terres rares, constitue 0,006 % de la croute terrestre). Dans certains usages journalistiques, le terme désigne un métal peu employé dans un secteur industriel grand public ou en très faibles quantités
Métal stratégique		Métal indispensable à la politique économique d'un État, à sa défense, à sa politique énergétique ou à celle d'un acteur industriel spécifique (exemple : métaux pour la transition énergétique).
Métaux (polluants de l'air)		Les métaux - nickel, plomb, cadmium, arsenic, etc.- sont des particules solide en suspension dans l'air, dangereuses pour la santé. Il existe plusieurs types de métaux, présents en tant que polluants de l'air sous la forme de particules métalliques, et notamment l'arsenic (As), le cadmium (Cd), le nickel (Ni), le plomb (Pb) et le mercure (Hg). Le plomb est mesuré et réglementé de longue date. Les autres métaux lourds (arsenic, cadmium, nickel) sont réglementés depuis 2004 (directive HAP-métaux). Concernant le mercure, aucune valeur réglementaire n'est précisée. Ce dernier peut être présent dans l'air sous forme particulaire et gazeuse.
Métaux lourds		Métaux dont la densité est supérieure à 4,5 g/cm3 (protocole relatif aux métaux lourds de la convention de Genève). Les métaux lourds sont des éléments polluants et toxiques surtout sous forme de composés organiques se concentrant dans la chaîne alimentaire. Il s'agit du plomb, du mercure, de l'arsenic, du cadmium, du zinc, du cuivre, du chrome et du nickel. Ils proviennent de la combustion des

		charbons, pétroles, ordures ménagères… et de certains procédés industriels particuliers.
Météotron		Le météotron est une batterie d'engins capables de provoquer la pluie artificielle, en fabriquant des nuages. Une centaine de brûleurs à mazout agissent comme une pompe à humidité pour former à 9 000 mètres d'altitude un cumulus artificiel : « Il suffit ensuite d'une projection d'iodure d'argent sur ce nuage pour le faire tomber en pluie », une technique maîtrisée aux États-Unis depuis l'après-guerre. S'ouvre à l'humanité la perspective de plaines toujours fertiles et de lendemains chantants. Mais si le hasardeux météotron et ses 60 tonnes de fuel à l'heure ont été remisés, le bombardement céleste d'iodure d'argent se pratique toujours, délicatement intitulé « ensemencement des nuages ». Mais on ne parle que de modifications localisées du climat. L'ingénierie climatique globale reste à inventer.
Méthanisation		L'idée est de récupérer le gaz issu de la dégradation des matières organiques enfouies dans les centres de stockage. La méthanisation consiste en une fermentation biologique grâce à une flore bactérienne. Elle permet de récupérer plus facilement le gaz qui, sinon, s'échappe dans l'atmosphère. Elle réduit la proportion de déchets ultimes dans les décharges et se traduit par une meilleure maîtrise de la pollution et des nuisances liées au traitement des ordures ménagères. Une fois valorisé, le biogaz peut servir à produire de l'électricité, de la chaleur ou être utilisé comme carburant propre.
Méthaniseurs		Un méthaniseur est une installation industrielle ou agricole qui traite et réduit le volume de déchets organiques, pour produire une énergie locale et renouvelable. Le méthaniseur fonctionne de la manière suivante : en l'absence d'oxygène et sous l'effet de la chaleur (38°), des bactéries transforment la matière organique en biogaz (constitué en particulier de méthane) et en un résidu (le « digestat »).

Méthode 3CL-DPE2021	**3CL**	La méthode de calcul 3CL est la méthode réglementaire pour réaliser des Diagnostics de Performance Energétique (DPE). Cette méthode de calcul dite 3CL pour Calcul de Consommations Conventionnelles des Logements, a été refondue en juillet 2021 avec l'objectif de rendre le DPE opposable. La fiabilité des résultats du DPE se traduit essentiellement par la mise à disposition d'un moteur de calcul (au format papier ou numérique ".dll") La méthodologie de recueil des données. Le contrôle de cohérence réalisé lors de la transmission des données vers l'observatoire ADEME. La méthode 3CL-2021 a modifié la définition de la performance énergétique du logement. On obtient une classe énergétique établie selon un double seuil, celui des consommations d'énergie et celui des émissions de gaz à effet de serre, alors qu'avant la performance d'un logement était définie par une étiquette énergétique et une étiquette climat. La méthode 3CL impose aussi la saisie de nouvelles données de description du logement existant, au niveau de l'architecture (surfaces mitoyennes), des systèmes de régulation et au niveau des caractéristiques des équipements.
Méthode basée sur les coûts		Méthode permettant d'évaluer la valeur d'un bien environnemental (ou plus souvent de l'une de ses fonctions) à partir des coûts qui seraient engagés si celui-ci venait à disparaître ou son fonctionnement altéré. Il en existe plusieurs : la méthode des coûts de remplacement, la méthode des coûts substituts, la méthode des coûts évités, la méthode du changement de productivité et la méthode des coûts de la maladie.
Méthode Bilan Carbone		La méthode Bilan Carbone ® de l'ADEME propose une évaluation globale des émissions de gaz à effet de serre. C'est-à-dire que celles-ci soient directes ou indirectes. On inclut les émissions GES de scope 1, 2 et 3.

Méthode des coûts évités		Méthode consistant à évaluer les coûts qu'il faudrait supporter en l'absence du bien environnemental étudié. Par exemple, la disparition d'une zone humide permettant un écrêtement des crues aurait pour conséquence une augmentation des risques d'inondation et donc des dommages occasionnés par celles-ci.
Méthode des coûts de remplacement		Méthode consistant à évaluer le coût induit par le remplacement d'un actif environnemental détruit. Des variantes peuvent s'intéresser au coût de restauration ou de relocalisation. Avec cette méthode, il s'agit d'estimer les dépenses nécessaires pour restaurer la biodiversité qualitativement et quantitativement ou pour reconstituer les services qu'elle rend.
Méthode des coûts substituts		Méthode consistant à évaluer les coûts qu'il faudrait supporter pour pallier l'absence du bien environnemental étudié par un moyen artificiel. Par exemple, une réduction des fonctions d'autoépuration d'une zone humide conduirait à construire des stations d'épuration complémentaires ou à redimensionner des stations existantes.
Méthode des dépenses de protection		Méthode consistant à évaluer les coûts de la pollution par les dépenses faites par les ménages pour se protéger d'une dégradation environnementale : achat d'adoucisseurs, d'eau embouteillée, etc.
Méthode d'évaluation contingente	**MEC**	Méthode permettant de mesurer l'accroissement de bien-être généré par une amélioration de l'environnement. La méthode d'évaluation contingente repose sur la réalisation d'enquêtes. Elle consiste à proposer aux personnes interrogées un scénario fictif pour les amener à déclarer la somme maximale qu'elles seraient prêtes à verser pour cette amélioration de l'environnement.
Méthode d'évaluation environnementale		Méthode permettant l'évaluation environnementale des bénéfices et dommages environnementaux. Il en existe plusieurs : la méthode d'évaluation contingente (MEC), la méthode des prix hédonistes, la méthode des

		coûts de transport, la méthode des dépenses de protection.
Méthode d'expérience de choix		Méthode consistant à l'évaluation d'un bien environnemental s'appuyant sur des enquêtes, durant lesquelles les agents sont amenés à choisir parmi plusieurs scénarios composites. Dans chaque ensemble de choix, deux alternatives sont proposées ainsi qu'une situation de référence (le statu quo). La personne interrogée choisit un scénario au sein de chaque ensemble ou classe les scénarios. L'analyse statistique permet ensuite d'attribuer une valeur à chaque niveau d'attribut du bien envisagé, et donc, en les sommant, au bien dans sa globalité.
Méthode MIYAWAKI		La méthode du botaniste Akira MIYAWAKI se résume en trois grands principes : une attention particulière portée au sol, une plantation dense d'arbres, et une sélection d'un grand nombre d'essences locales.
Méthodes Naturelles de Rétention d'Eau		Modifications directes d'écosystèmes, ou des changements de pratiques dans leur gestion, souvent suite à leur aménagement passé pour des activités humaines. Ces modifications sont effectuées en suivant des principes basés sur le fonctionnement naturel de l'écosystème concerné et ayant pour but d'augmenter la rétention d'eau dans le bassin versant. Elles peuvent avoir plusieurs bénéfices, à la fois sur la biodiversité, avec par exemple l'amélioration de la résilience des milieux, et pour les sociétés humaines, avec la diminution des risques de sécheresse et d'inondations ou l'amélioration de la qualité de l'eau.
Méthodes de préférences déclarées		Ces méthodes utilisent les réponses hypothétiques de personnes lors d'enquêtes ou d'expériences pour connaître leur CAP ou leur CAP pour un bien ou un service non marchand. Par exemple, la méthode d'évaluation contingente demande directement aux gens combien ils seraient prêts à payer ou à accepter

		pour un changement dans la fourniture ou la qualité d'un bien ou d'un service non marchand, comme la préservation ou la restauration. D'une ressource naturelle, d'un bien public ou d'un mal public. La méthode d'expérimentation de choix demande aux individus de choisir parmi un ensemble d'alternatives qui diffèrent par les attributs et les prix d'un bien ou d'un service non marchand, comme la taille, l'emplacement et le coût d'un projet de conservation, pour estimer leur CAP ou leur CAP pour le bien ou le service non marchand.
Méthodes des préférences révélées		Ces méthodes utilisent le comportement observé des personnes sur des marchés connexes pour déduire leur volonté de payer (WTP) ou leur volonté d'accepter (WTA) pour un bien ou un service non marchand. Par exemple, la méthode des coûts de déplacement utilise les frais de déplacement et le temps que les gens consacrent pour visiter un site non marchand, tel qu'un parc national, pour estimer leur CAP pour la valeur récréative du site. La méthode des prix hédoniques utilise les différences de prix des biens marchands qui sont affectés par la qualité ou la quantité d'un bien ou d'un service non marchand, comme les valeurs des propriétés qui sont influencées par les commodités environnementales ou désagréments, pour estimer le CAP ou le CAP pour le bien ou le service non marchand. La méthode du comportement d'évitement utilise les coûts que les gens engagent pour éviter ou réduire les effets négatifs d'un bien ou d'un service non marchand, tels que les dépenses en matière de soins de santé, de filtres ou d'isolation pour faire face à la pollution de l'air., pour estimer le WTA pour le bien ou le service non marchand.
Méthode des prix hédonistes		Méthode consistant à isoler la part relative à la qualité de l'environnement dans les transactions immobilières. Par exemple, le prix d'un bien immobilier dépend de ses caractéristiques, certaines étant liées à la qualité de l'environnement.

Méthode Qualité Sanitaire et Énergétique des rénovations	**QSE**	La méthode QSE (Qualité Sanitaire et Énergétique des rénovations), développée par le CSTB dans le cadre du projet QUARTER, issu du programme Profeel, permet d'évaluer, simplement et à coût abordable, la performance globale énergie-santé-confort des bâtiments avant et/ou après rénovation pour les bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement et de bureaux. La méthode QSE se concentre sur trois aspects principaux : la consommation d'énergie, la qualité de l'air intérieur et le confort des occupants. Cette méthode à destination des collectivités, bureaux d'études, gestionnaires de parc de bâtiments, bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrages et assistants à maîtrise d'ouvrage est un outil d'aide à la décision. Elle ne se substitue en aucun cas aux méthodes utilisées dans le cadre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur ni aux diagnostics approfondis réalisés par des experts avec des moyens techniques et scientifiques spécifiques.
Méthode Rénovation		L'objectif de la méthode Rénovation est de valoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liée à l'emploi de matériaux ou produits moins émetteurs de GES que la moyenne des produits similaires, du fait de leur réemploi ou de leur meilleure capacité d'isolation (thermique). Cette méthode permet de valoriser à l'issue d'un chantier les impacts évités par l'utilisation de matériaux et produits à faible impact carbone ou issus du réemploi.
Méthode des transferts de bénéfices		Méthode utilisant les résultats d'études similaires existantes pour estimer la valeur d'un bien environnemental. Par exemple, la méthode de transfert de bénéfices peut utiliser les estimations WTP ou WTA d'une expérience de choix menée dans un parc national pour estimer la valeur d'un autre parc national ayant des attributs et des visiteurs similaires, en ajustant des facteurs tels que le revenu, la population et la distance. La méthode de transfert des bénéfices est utile lorsqu'il n'y a ni temps ni budget pour mener une étude d'évaluation primaire, mais elle nécessite

		prudence et validation pour garantir la fiabilité et l'exactitude des valeurs transférées.
Métier verdissant		Métier dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègre de nouvelles « briques de compétence » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier (par exemple : architecte, poseur en isolation thermique, responsable logistique, jardinier...).
Métier vert		Métier dont la finalité et/ou les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement (par exemple : agent d'entretien des espaces naturels, garde forestier, technicien chargé de la police de l'eau, agent de déchèterie...).
Métrologie		La métrologie est la discipline scientifique de la mesure. Elle définit les principes et les méthodes permettant de garantir et maintenir la confiance envers les mesures résultant des processus de mesure. Il s'agit d'une science transversale qui s'applique dans tous les domaines où des mesures quantitatives sont effectuées. Artificiellement, différents aspects de la métrologie sont distingués : la métrologie fondamentale qui vise à créer, développer et maintenir des étalons de référence reconnus ; la métrologie industrielle qui permet de garantir les mesures, par exemple d'un processus de fabrication ; la métrologie légale des mesures sur lesquelles s'appliquent des exigences réglementaires ; la métrologie quantitative concernant les mesures de masse, et la métrologie qualitative des contrôles qualité spécifiques basés sur des barèmes de la qualité, souvent dans le cadre d'un contrôle qualité lié à un système de management de la qualité.
Microboisement		Une surface boisée sera nommée forêt si elle mesure plus de 0,5 hectare, soit un terrain de football. En dessous de cette taille, ce qui est

		souvent le cas en ville, on parle de microboisement ou de micro-forêt, les deux termes sont équivalents.
Micro-Cogénération		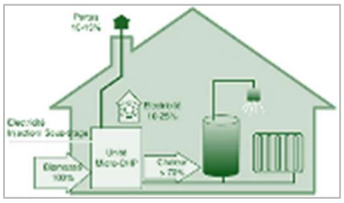 La micro-cogénération consiste à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique à flamme et de l'énergie mécanique pour une puissance calorifique inférieure à 36 kVA.
Micro-Forêt		La micro-forêt est un concept développé au début des années 2010 par Shubhendu Sharma, un entrepreneur indien. Bien que la micro-forêt (*tiny forest* ou *tiny urban forest*, en anglais) n'ait pas de définition arrêtée, on note, à travers les articles de la littérature technique, professionnelle ou journalistique, des composantes récurrentes à ce type d'aménagement, à savoir : une formation végétale de destination (forêt ou forêt mixte), un contexte « urbain ou périurbain », une méthode opérationnelle faisant référence (avec des nuances) au principe de restauration de milieux boisés énoncé par un botaniste japonais, Akira Miyazaki et une emprise surfacique relativement limitée, bien que ce dernier critère ne soit pas toujours vérifié, l'ensemble étant systématiquement justifié au regard de fonctions écologiques et de services écosystémiques attendus (de régulation, pour l'essentiel). Une micro-forêt, du fait de sa taille et de sa jeunesse, ne peut être considérée comme une forêt au sens écosystémique du terme. Parler d'îlot boisé, de micro-écosystème, de bosquet ou de mini-bosquet serait, pour certains, plus approprié.
Microgrid		Réseau électrique local qui peut fonctionner de manière autonome ou en parallèle avec des réseaux électriques plus grands.
Micropolluant		Ensemble de substances minérales ou organiques qui, même à de très faibles concentrations, de l'ordre du µg/l ou du ng/l, peuvent être toxiques pour l'homme et/ou les

		écosystèmes. Ils sont généralement classés en familles : métaux métalloïdes, hydrocarbures, HAP, PCB, polybromodiphényléther (PBDE), composés organiques volatiles (COV), composés organo- halogénés volatils (COHV), composés phénoliques, dioxines et furanes, phtalates, etc.
Midstream Oil & Gaz Industry (Intermédiaire)		Le terme intermédiaire désigne l'une des trois principales étapes de l'exploitation du secteur pétrolier et gazier. Les activités intermédiaires comprennent le traitement, le stockage, le transport et la commercialisation du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel.
Migrant climatique		Les peuples se migrent pour des raisons économiques, sociales et politiques. Les effets du changement climatique viennent aujourd'hui s'ajouter à ces facteurs de migration. D'où, les migrations climatiques se multiplient de jour en jour. Les migrants climatiques sont des personnes amenées à quitter leur lieu d'habitation à cause du réchauffement climatique qui bouleverse leurs conditions de vie. Ces individus cherchent des lieux pour mieux vivre et ainsi s'adapter au climat.
Milieux urbanisés		En France métropolitaine, les milieux urbanisés continuent de s'étendre. Ils regroupent 77 % de la population, 2,7 millions d'hectares sur les 55 de la métropole sont artificialisés. Le tissu urbain progresse de 1,6 % entre 2000 et 2006, tendance qui tend à se confirmer.
Million de tonnes équivalent CO_2	**$MtCO_2e$**	Le terme $MtCO_2e$ (millions de tonnes équivalent CO_2) est employé pour intégrer l'ensemble des gaz à effet de serre dans une seule unité de mesure. Le dioxyde de carbone est un indice utilisé pour comparer l'impact environnemental des différents gaz à effet de serre, en se basant sur leur potentiel de réchauffement climatique. Selon les premières estimations du Citepa, publiées en mars 2025, a atteint un niveau de 366 $MtCO_2e$ en 2024 (hors UTCATF : utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), soit une réduction de 6,7 $MtCO_2e$ par rapport à 2023. Les émissions de la France

		ont ainsi baissé de 1,8 % (hors puits de carbone). Cette timide baisse sur l'année 2024 marque un ralentissement inquiétant dans le rythme de réduction des émissions que le pays doit maintenir. Le Haut Conseil pour le Climat (HCC) a mis en évidence la nécessité de réduire les émissions de -4,7 % par an afin de tenir les objectifs de neutralité carbone globale. Par ailleurs, pour la période 2024-2030, l'organisme a recommandé de maintenir une réduction annuelle de 15 $MtCO_2e$, soit un rythme deux fois supérieur aux résultats atteints en 2024.
Mine urbaine		La mine urbaine désigne la récupération de matières premières à partir de déchets urbains, tels que les appareils électroménagers ou les bâtiments, pour les réutiliser ou les recycler. Cette approche contribue directement à la réduction de l'empreinte carbone en évitant l'exploitation de nouvelles ressources naturelles et en minimisant les déchets.
Minéraux critiques		Les minéraux critiques sont des matières premières essentielles utilisées pour la fabrication de technologies d'énergie renouvelable, de véhicules électriques et de réseaux électriques. En 2023, la croissance du secteur des énergies renouvelables a suscité un intérêt croissant pour les minéraux critiques – notamment un triplement de la demande de lithium, une augmentation de 70 % de la demande de cobalt et une augmentation de 40 % de la demande de nickel – alors que les applications d'énergie propre consomment des parts croissantes. La valeur marchande des principaux minéraux de la transition énergétique a doublé en 2023 pour atteindre 320 milliards USD. Malgré la baisse globale des prix en 2023, de nombreux minéraux restent coûteux pour atteindre les objectifs de transition énergétique.
Minimum Disclosure Requirements (Exigence minimale	**MDR**	Les MDR définissent les données et informations minimales qu'une entreprise doit

de divulgation)		divulguer dans ses rapports afin de se conformer aux exigences légales. En matière de reporting développement durable, cela signifie que les entreprises doivent fournir des informations qualitatives et quantitatives sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche	**MTEBFMP**	Le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines : 1. Du développement durable 2. De l'environnement 3. Du climat 4. De la lutte contre la pollution atmosphérique 5. De la protection de la nature et de la biodiversité, 6. De l'eau 7. De la prévention des risques naturels et technologiques 8. De la sécurité industrielle 9. De la mer, du littoral et de la pêche maritime 10. De la forêt et du bois 11. De la promotion d'une gestion durable des ressources rares Pour l'ensemble de ses attributions, elle représente le Premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique, dans les négociations européennes et internationales, en concertation avec le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et veille à l'application des accords conclus.
Miscanthus		Plante vivace à haut rendement et adaptée aux sols pauvres, utilisée pour produire de l'énergie (biocarburants, biomasse) et des matériaux biosourcés comme des isolants.
Mise sous cocon		Mise en arrêt prolongé d'une centrale de production d'électricité ou d'une installation de stockage souterrain de gaz naturel, qui continue

		toutefois d'être entretenue en vue d'une éventuelle remise en service ultérieure.
Mission Connaissance		Mission publique d'Etat s'inscrivant dans le chantier transversal Numérique et données du plan d'action gouvernemental France Nation Verte, elle se veut vecteur d'accélération de la transition écologique dans les territoires. La mission Connaissance des territoires pour la transition écologique, abrégée en Mission Connaissance, est une initiative pilotée conjointement par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et le Secrétariat Général (SG) du Ministère. Elle agit au sein de l'ECOLAB, le laboratoire d'innovation pour la transition écologique par la data du CGDD. L'objectif est de renforcer le rôle de la connaissance territoriale dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques environnementales de l'État pour l'ensemble des acteurs (administrations centrales, services déconcentrés, collectivités territoriales.).
Mission Écologie, développement et mobilité durables	**EDMD**	Mission ministérielle constituée de neuf programmes, rattachés à la ministre de la transition écologique (MTE) : – Paysages, eau et biodiversité. – Expertise, information géographique et météorologie. – Énergie, climat et après-mines. – Prévention des risques. – Infrastructures et services de transports. – Affaires maritimes. – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables. – Service public de l'énergie. – Charge de la dette de SNCF Réseau.
Missions régionales d'autorité environnementale	**MRAE**	MRAe Missions régionales d'autorité environnementale Les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) ont été créées en 2016, aux côtés de l'Ae, afin de pouvoir exprimer des avis

		indépendants sur tous les plans/programmes et de contribuer à un meilleur fonctionnement démocratique pour la préparation des décisions environnementales. Créées par décret, les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) visent à renforcer l'indépendance des décisions et avis rendus par les autorités environnementales locales sur les plans et programmes, ainsi que sur les projets, conformément au décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Mission Risques Naturels		L'association Mission Risques Naturels ou MRN a été créée début 2000 entre la FFSA et le GEMA, après une année particulièrement sinistrée par des événements naturels catastrophiques (inondations et tempêtes). A effet de juillet 2016, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) a pris la suite de la FFSA et du GEMA. Son objet est contenu dans son intitulé complet : Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels. Il s'agit pour la profession de l'assurance de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention.
Mitage		Prolifération non maîtrisée de constructions en milieu rural ou périurbain. (Ang. urban scattering). Après avoir lutté contre, le législateur, notamment dans la loi ELAN du 23 novembre 2018 a assouplit la loi Littoral en créant une nouvelle catégorie d'espace intermédiaire, entre village et urbanisation diffuse, où une certaine constructibilité est explicitement admise. Elle autorise plus largement les constructions liées aux activités agricoles et conchylicoles et permet l'implantation de réseaux de communication électronique en vue du déploiement de la fibre.
Mitigation		L'objectif de la mitigation est d'atténuer les dommages en réduisant, soit l'intensité de certains aléas (inondations, coulées de boues, avalanches), soit la vulnérabilité des enjeux

		(constructions, bâtiments industriels et commerciaux, monuments historiques, sites touristiques, réseaux de télécommunications, d'électricité, d'eau, de communication). La mitigation nécessite notamment la formation des différents intervenants (architectes, ingénieurs en génie civil, entrepreneurs) en matière de conception et de prise en compte des phénomènes climatiques et géologiques et de définition des règles de construction. L'application de ces règles doit être garantie par un contrôle des ouvrages. Par exemple, au titre du risque sismique aux Antilles françaises, un ambitieux programme de réduction de la vulnérabilité sismique du bâti existant est engagé, le plan séisme Antilles. La mitigation relève également d'une implication des particuliers qui doivent agir personnellement afin de réduire la vulnérabilité de leurs biens. La couverture des sinistres est comprise dans l'assurance dommage habitation, avec garantie de l'État.
Mix électrique		Répartition des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour produire de l'électricité. En France, le nucléaire est prépondérant et représente plus de 70 % de l'électricité produite, les énergies renouvelables environ 20 % et le reste (énergies fossiles) moins de 10 %, alors qu'elles représentent en Europe près de 40 % du total. Le facteur d'émissions de GES de l'électricité (57,1 g eqCO2 en France, ADEME) est directement dépendant du mix électrique.
Mix Électrique Décarboné		Production d'électricité utilisant des sources d'énergie qui n'émettent pas ou peu de CO2.
Mix énergétique		Le mix énergétique d'une zone géographique (pays, regroupement de pays, subdivision d'un pays) est la répartition de sa consommation intérieure brute d'énergie primaire entre les sources primaires de son approvisionnement, on trouve aussi des calculs de mix énergétique d'une entreprise. Le

		mix énergétique représente l'ensemble de l'énergie consommée en France. Il est composé d'une part, d'électricité pour environ 40% et d'autre part d'énergies fossiles pour environ 60%.
Mixité d'activités		Réfère à la présence de différentes activités dans un même lieu : résidences, bureaux, commerces, institutions, services publics, parcs, etc. La répartition mixte des activités sur le territoire favorise la proximité entre les habitations et les lieux de travail ou de consommation et réduit ainsi les distances à parcourir. La notion de mixité s'oppose à celle de ségrégation des activités.
Mixité sociale		Ou diversité sociale réfère à la cohabitation, en un même endroit, de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles, à des cultures, à des nationalités ou à des tranches d'âge différentes. La loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU, vise à favoriser la mixité sociale en imposant un quota minimal de logements sociaux dans certaines communes. Son article le plus notoire est l'article 55, codifié aux articles L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, qui impose aux communes importantes (plus de 1 500 habitants en Île-de-France, et plus de 3 500 habitants pour les autres régions, qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Ce taux est porté à 25 % par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, dite loi Duflot I.

Mixité verticale		Fait référence à la mixité des activités dans un même bâtiment qui comporte plusieurs étages. Elle consiste le plus souvent en une occupation commerciale du rez-de-chaussée, et des activités résidentielles ou de bureaux aux étages.
Mobilité douce		La définition de la mobilité douce en matière de transports est large : elle englobe les modes de mobilité dits actifs, qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2. Les politiques d'incitation à ces pratiques de mobilité douces se sont accélérées ces dernières années, en particulier dans les territoires, face aux enjeux environnementaux.
Mobilité résidentielle		Désigne, dans son sens le plus restrictif, les déplacements des individus ou de groupes d'individus, ayant pour effet de transférer leur résidence d'un lieu à un autre. Le terme de résidence peut lui-même s'interpréter de manières diverses, du logement principal, habituel, à la notion plus complexe d'espace de vie. Selon une acception plus riche, la mobilité résidentielle désigne la propension, la capacité d'un individu ou d'un groupe d'individus à se déplacer d'un lieu de résidence à un autre. Dans le premier cas, on désigne une réalité physique, identifiable et en principe mesurable. Dans le second cas, on fait référence au comportement d'un individu ou d'un groupe, capable de se déplacer.
Modalités, Procédures et Lignes directrices	**MPR**	Ang, MPGs (Modalities, Procedures and Guidelines. L'Accord de Paris a instauré un Cadre de transparence renforcé (CTR) afin de renforcer la confiance dans la contribution des nations à l'action climatique mondiale. Le CTR offre une flexibilité intégrée aux pays en développement qui en ont besoin, compte tenu de leurs capacités nationales. Les MPR constituent un ensemble de principes directeurs et définissent les informations à fournir, l'examen technique par des experts, les dispositions transitoires et un mécanisme

		multilatéral facilitant l'évaluation des progrès en matière de renforcement des capacités et de communication.
Model of Energy Supply Systems And their General Environmental Impact	**MESSAGE**	MESSAGE a été conçu pour aider les analystes et les décideurs énergétiques à analyser différentes stratégies d'approvisionnement pour la construction de systèmes énergétiques durables. Il s'agit d'un modèle d'optimisation applicable aux analyses à moyen et long terme, à l'échelle nationale ou régionale.
Modèle du bilan énergétique	**MBE**	Modèle simplifié qui analyse le bilan d'énergie de la Terre pour calculer les changements du climat. Sous la forme la plus simple du modèle, il n'est tenu compte d'aucune dimension spatiale, le modèle fournissant alors une estimation des variations de la température moyenne du globe en fonction des variations du rayonnement. Il est possible d'adjoindre à ce modèle du bilan énergétique à zéro dimension une, voire deux dimensions spatiales, si l'on veut examiner explicitement le bilan énergétique en fonction respectivement de la latitude ou à la fois de la latitude et de la longitude
Modèle climatique		Programme complexe, dont le but est de reproduire le comportement du climat terrestre. Les scientifiques compétents sélectionnent, au sein du système climatique planétaire, quelques paramètres qui sont considérés comme suffisants pour caractériser le système – ou le sous-système par exemple la température annuelle moyenne et sa répartition par grande zone, les précipitations saisonnières par grandes zones, la couverture végétale avec le contenu en carbone de chaque type de couverture. Intervient la modélisation informatique proprement dite, c'est à dire que l'on représente les relations de cause à effet et les lois de la physique. Il est procédé à un maillage. A chaque nœud de ce maillage en trois dimensions on fixe les conditions de départ en indiquant les valeurs initiales des différents paramètres avec lesquels l'ordinateur va travailler : si on a affaire à une terre émergée ou à de l'eau, éventuellement quel type de

		végétation l'occupe, quelle est la température moyenne de départ, la pression, l'humidité, la salinité pour l'eau de mer, la couverture nuageuse (..) puis on fait tourner le modèle, que le programme calcule, sur la base des règles qui lui ont été fournies et des valeurs initiales.
Modèle climatique mondial	**MCM**	Il s'agit d'un examen mathématique complexe des principales composantes du climat, à savoir l'atmosphère, les terres, les océans et la glace de mer, qui permet de prévoir le comportement de l'atmosphère, des océans et du climat sur le long terme. Il existe actuellement une quinzaine de modèles globaux de par le monde, développés par autant d'équipes pluridisciplinaires (un grand pays en a rarement plus de 2 ou 3), qui regroupent environ 2.000 scientifiques de disciplines variées. Toutefois le nombre total de scientifiques de disciplines différentes qui concourent à la construction ou à l'alimentation des modèles est bien supérieur, au moins d'un facteur 10 : pour savoir quoi mettre dans ces modèles il faut faire appel à des travaux déjà effectués par des physiciens, des chimistes, des biologistes, des géologues, des océanographes, des aérologues, des glaciologues, des énergéticiens, des démographes.
Modèle dynamique intégré du climat et de l'économie (Dynamic Integrated Climate-Economy model)	**DICE**	Pour faire des prévisions sur un phénomène aussi complexe que le changement climatique, les scientifiques et les économistes s'appuient sur des modèles informatiques. Le modèle DICE, permet aux chercheurs de simuler l'interaction de différents facteurs en réponse à diverses approches visant à ralentir le changement climatique. Le modèle dynamique intégré du climat et de l'économie (modèle DICE) intègre les aspects économiques, politiques et scientifiques du changement climatique dans un cadre unique. L'estimation des dommages causés par le changement climatique est complexe et lorsqu'il s'agit de ralentir le changement climatique, toutes les solutions potentielles auront des effets dans de nombreuses sphères de la vie : par exemple, les politiques qui réduisent fortement les émissions de gaz à effet

		de serre auront probablement aussi des coûts économiques. Le modèle DICE met en balance toutes ces variables afin d'évaluer ou d'optimiser les politiques de lutte contre le changement climatique. Le modèle DICE a été le premier modèle d'évaluation intégrée jamais mis au point, et il est désormais largement répandu.
Modèle d'évaluation du changement climatique induit par les gaz à effet de serre	MAGICC	Modèle climatique du cycle du carbone, continuellement développé depuis sa création il y a plus de 20 ans. Il s'agit d'un modèle de complexité réduite de premier ordre, souvent utilisé par le GIEC, pour des publications scientifiques clés et par plusieurs modèles d'évaluation intégrés.
Modèle d'évaluation énergie-climat	MEEC	Un modèle d'évaluation énergie-climat est un outil qui simule les interactions entre les systèmes énergétiques, économiques et climatiques. Il sert à analyser l'impact des politiques énergétiques sur les émissions de gaz à effet de serre et à évaluer les trajectoires vers la décarbonation.
Modèles d'évaluation intégrée (Integrated Assessment Modeling)	IAM	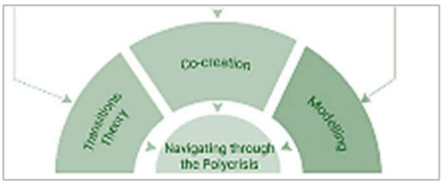 Les modèles d'évaluation intégrés (IAM) visent à fournir des informations pertinentes pour les politiques sur les changements environnementaux mondiaux et les problèmes de développement durable en fournissant une description quantitative des processus clés des systèmes humains et terrestres et de leurs interactions. Les modèles d'évaluation intégrés (MEI) visent à fournir des éclairages pertinents pour les politiques publiques sur les changements environnementaux mondiaux et les enjeux de développement durable, en fournissant une description quantitative des processus clés des systèmes humains et terrestres, ainsi que de leurs interactions. La modélisation est intégrée, c'est-à-dire qu'elle utilise des informations issues de nombreuses disciplines scientifiques et décrit à la fois les systèmes humains et terrestres. Le terme évaluation désigne l'accent

		mis sur la production d'informations utiles à la prise de décision, même en cas d'incertitudes importantes. Les MEI, par exemple, ont été appliqués avec succès à l'appui des politiques climatiques (informations sur les émissions futures de gaz à effet de serre et options d'atténuation), dans plusieurs évaluations environnementales (par exemple, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire), mais ils ont donné lieu à de nombreuses publications scientifiques. On reproche à ces modèles d'être incapables de saisir les réalités économiques de la crise climatique dans son état actuel de progrès rapides
Modèle national de la demande d'autorisation environnementale	**MNDAE**	Ce formulaire national a pour objectif de vérifier la complétude du dossier avant le dépôt de la demande auprès du guichet unique.
Modélisation Appliquée et droit de l'Urbanisme : Climat urbain et Énergie	**MApUCE**	Le projet MApUCE du Centre National de Recherches Météorologiques vise à intégrer dans les politiques urbaines et les documents juridiques les plus pertinents des données quantitatives de microclimat urbain, climat et énergie, dans une démarche applicable à toutes les villes de France. Objectif n°1 : Définir une stratégie de modélisation, à partir de bases de données nationales et à l'échelle de la France, du microclimat urbain, de la consommation d'énergie liée aux bâtiments et du comportement énergétique des habitants et usagers. Objectif n°2 : proposer une méthodologie d'intégration dans les procédures juridiques et les politiques urbaines de données quantitatives de microclimat urbain, climat et énergie.

Modélisation de l'optimisation du système énergétique national	ESOM	La modélisation des systèmes énergétiques (National energy system optimization modelling) consiste à concevoir, analyser, modéliser/simuler et contrôler les systèmes énergétiques afin de maximiser leur efficacité, leurs performances, leur fiabilité et leur durée de vie, tout en prenant en compte les objectifs, les contraintes et les incertitudes. Les modèles d'optimisation des systèmes énergétiques (ESOM) sont des outils précis pour guider la prise de décision en matière de planification énergétique nationale.
Modéliser la qualité de l'air dans un secteur d'urbanisation contraint	MODELAIRURBA	La méthode MODELAIRURBA, développée par l'Etablissement public territorial (EPT) Plaine Commune (Dpt Seine Saint-Denis) sur son territoire, propose une approche rigoureuse et réplicable de prise en compte de la qualité de l'air dans les projets d'aménagement urbain. Elle objective les enjeux afin d'identifier les leviers et d'évaluer l'efficacité des actions à mettre en place aux différentes étapes d'un projet urbain. Idéalement mise en œuvre dès l'étape de programmation, elle s'appuie sur un diagnostic rigoureux de l'état initial de la pollution de l'air et sur des modélisations 3D d'états futurs. Elle permet d'affiner les scénario d'aménagement et d'intégrer des prescriptions détaillées dans les documents encadrant les études opérationnelles.
Modulation tarifaire		Ajustement des prix de l'électricité en fonction de la demande (par exemple le dispositif heures pleines / heures creuses).
Momentanément déboisé		Un site momentanément déboisée est une forêt ayant subie une intervention humaine (coupe) ou un accident (incendie, chablis, etc.) ayant conduit à un état déboisé. Si le site est susceptible de satisfaire à la condition de couvert dans un avenir proche (moins de cinq ans), il est toujours considéré comme de la forêt. La couverture du sol (couverture boisée fermée, couverture boisée ouverte ou peupleraie) est celle qui existait au moment de la perturbation, sauf indice explicite de changement d'affectation.

Mon Accompagnateur Rénov'.		Pour renforcer les missions de conseil et de suivi, le déploiement des aides à la rénovation énergétique s'appuie sur un tiers de confiance : Mon Accompagnateur Rénov'. Créé par la loi Climat et Résilience, Mon Accompagnateur Rénov' est le tiers de confiance présent auprès du ménage à chaque étape d'un projet de rénovation énergétique. C'est un maillon essentiel pour sécuriser le parcours des ménages et les aider à aller vers un projet de rénovation ambitieux et adapté à leur situation. Mon Accompagnateur Rénov' accompagne les projets de travaux des ménages depuis l'élaboration du projet (visite dans le logement, audit énergétique, scenario de travaux.) jusqu'à la fin des travaux. Il a vocation à simplifier le parcours de travaux et à répondre aux difficultés identifiées en traitant les questions techniques (conseils sur les travaux à entreprendre et leur réalisation), sociales (financement du reste à charge), administratives (montage des dossiers d'aides) et financières (construction du plan de financement, recours aux différentes aides nationales et locales mobilisations).
Mon Diagnostic Artificialisation	MDA	Aide les collectivités à atteindre leurs objectifs de sobriété foncière. Ce service public numérique financé par le Ministère de la Transition Écologique présente les données de consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers et d'Artificialisation au regard de l'évolution démographique des territoires, de leur vacances des logements et d'autres indicateurs. Co-construite avec la DGALN, cette plateforme fournit des diagnostics détaillés par des tableaux, des graphiques et des cartographies à destination des collectivités,

		des services de l'Etat, des acteurs de l'aménagement et des citoyens.
Monde Fragile, Anxieux, Non linéaire et Incompréhensible	**FANI**	FANI ou BANI est l'acronyme de Fragile, Anxieux, Non linéaire et Incompréhensible. Il prolonge VUCA pour décrire un monde devenu trop instable pour que la robustesse suffise encore. Il sert d'outil conceptuel conçu pour articuler les traits uniques de notre environnement moderne, en tenant compte de ses complexités, incertitudes et transformations rapides. C'est VUCA 2..0 Ce cadre a été développé pour capturer et aborder ces caractéristiques définissant notre monde actuel. Il offre une approche structurée pour comprendre les complexités découlant du mélange de complexité, d'incertitude, de changement rapide et d'ambiguïté. En décomposant le cadre en ses quatre éléments constitutifs, il fournit une compréhension détaillée de la manière dont ces défis se manifestent et dote à la fois les individus et les organisations des moyens de répondre efficacement. BANI peut être considéré comme une correction, ou un rappel à la réalité, visant à briser quatre illusions des perceptions actuelles de l'humanité sur le monde. 1. Ce qui était autrefois Volatile est devenu Fragile. 2. Les gens ne se sentent plus Incertains, ils sont Anxieux. 3. Le monde n'est plus Complexe, il obéit à des systèmes Non linéaires. 4. Ce qui était Ambigu paraît aujourd'hui Incompréhensible.

Monde volatile, incertain, complexe et ambigu	VUCA	L'acronyme VUCA a été utilisé pour la première fois en 1987 aux États-Unis par l'Army War College et a été publié en 1991 par Herbert Barber. La méthode a été développée sur la base des concepts présentés par Warren Bennis et Burt Nanus dans leur livre Leaders : The Strategies for Taking Charge. VUCA a été appliqué aux conditions qui ont suivi la fin de la guerre froide et le conflit afghan de cette période. Le terme VUCA peut être appliqué à une situation en général. Il est parfois utilisé de manière désobligeante pour ignorer la valeur de la planification. V comme Volatility Le V de VUCA signifie volatilité, ou être sujet à des changements fréquents, rapides et importants. Ce sont tous ces petits déclencheurs qui peuvent provoquer de grands changements. Pour faire face à la volatilité et s'adapter aux changements, les chefs de projet et les leaders n'ont qu'une alternative : diriger des équipes de manière agile. U comme uncertainty Le U d'uncertainty indique l'incertitude. Ce dernier se produit lorsque les événements et les résultats sont imprévisibles. Sans un point de départ solide, il sera difficile de planifier des investissements, par exemple pour le développement et la croissance. Ou on ne saura plus si et de combien un prix peut monter ou descendre. C comme complexity Le troisième facteur est celui de la complexité. Dans le monde d'aujourd'hui, tout est de plus en plus complexe, précisément parce que les problèmes et les conséquences sont stratifiés et difficiles à résoudre. La possibilité d'avoir une vue d'ensemble claire sera également complexe. Choisir la bonne solution à un

		problème n'est pas quelque chose d'unique et encore moins facilement identifiable. A comme ambiguity La dernière caractéristique de l'environnement VUCA est l'ambiguïté. Ce terme inclut également les précédents. En fait, cela peut être attribué aux diverses situations mentionnées ci-dessus ou à l'incertitude et à la difficulté de pouvoir faire une distinction claire entre le blanc et le noir. Le manque de clarté peut conduire à une mauvaise interprétation des informations. L'objectif ou le résultat souhaité peut ne pas être évident pour toutes les parties concernées. Dans un marché ambigu, par exemple, toutes les informations ne sont pas publiques et des facteurs invisibles peuvent influencer les prix. Mais dans ce large éventail de situations qui semblent être exclusivement défavorables, il faut aussi voir le côté positif, le fait qu'il y a beaucoup plus de possibilités, la transformation continue et l'échange d'informations au niveau numérique permettent la croissance des interconnexions entre individus.
Monitoring énergétique		Le monitoring, qu'on pourrait traduire par pilotage énergétique, consiste à récolter, centraliser, analyser et suivre les indicateurs liés aux consommations d'énergie. Cette opération peut s'effectuer à différentes échelles : un équipement, un bâtiment, un site ou même une commune. Le monitoring énergétique est utile pour tous types de structures : industrie, établissement tertiaire, collectivité, etc. Chaque organisation a intérêt à garder un œil sur ses données clés liées à l'énergie, à une période où les coûts de l'électricité et du gaz s'envolent, et où la réglementation impose de plus en plus de sobriété (décret Éco Énergie Tertiaire, fit for 55...).
Monitoring Urbain Santé Environnement	MUSE	Le projet de recherche MUSE a pour objectif d'intégrer les fonctions des sols dans les documents d'urbanisme. Il propose une méthodologie permettant d'estimer et de cartographier 4

		fonctionnalités exercées par les sols et un indicateur de multifonctionnalité basées sur les données issues des Référentiels Régionaux Pédologiques à l'échelle du 250 000ème. Le projet MUSE, piloté par le Cerema, fait intervenir les organismes suivants : – l'IRSTV : Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, – le CEREGE : Centre de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement – Aix-Marseille Université, – le BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minier, – les Chambres d'agriculture, et l'INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
Mono orienté		Beaucoup d'experts considèrent comme problématiques les logements mono-orientés moins performants en confort thermique que les appartements traversants. Ces derniers sont encouragés outre-mer par la RTAA DOM - Réglementation thermique, acoustique et aération - de 2016 tente de limiter le recours à la climatisation.
Monoxyde de carbone	CO	Gaz polluant qui se forme lors des combustions incomplètes de matière carbonées.
Montée des eaux		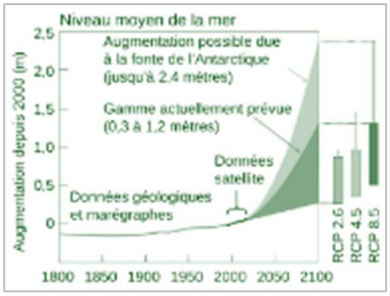 L'élévation du niveau de la mer, appelée aussi remontée du niveau marin, est un phénomène observable au niveau mondial depuis le début du XXe siècle, qui résulte du réchauffement climatique. Le niveau moyen des océans augmente de vingt centimètres entre 1901 et 2018, la moitié de cette hausse étant observée après 1980. Le rythme annuel, en 2020, est estimé à plus de 3,5 mm par an. Les mesures sont effectuées principalement par deux moyens : Les

		marégraphes, installations fixes à terre, et l'altimétrie satellitaire.
Morphoclimatique		Ensemble des phénomènes morphogéniques et des formes rapportées à leur action dans un même domaine climatique est appelé système morphoclimatique.
Morphologie urbaine		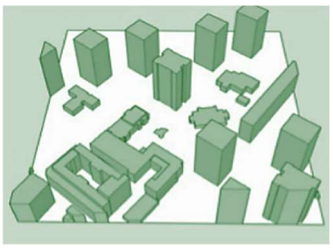 La morphologie urbaine étudie les formes et les caractéristiques de la ville (la voirie, le parcellaire, le découpage du sol, les densités, les usages), et les phénomènes qui en sont à l'origine : topographie, histoire, influence culturelle, économie, règles d'urbanisme, contexte technologique ou encore énergétique. La typo-morphologie urbaine est l'analyse des formes urbaines à travers la voirie, le parcellaire, les volumes et l'implantation des bâtiments.
Motifs de refus de communication d'informations environnementales	MRCE	On considère ainsi, de manière générale, les motifs de refus suivants : Une demande d'information peut être rejetée pour lorsque la demande : – porte sur un document en cours d'élaboration, – est trop floue ou trop générale, – est abusive, – porte sur des informations déjà diffusée, – porte sur des informations dont la communication est susceptible de porter atteinte au secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif, au secret de la défense nationale, à la conduite de la politique extérieure de la France, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique et à la sécurité des personnes, – porte sur des informations dont la communication est susceptible de porter atteinte au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou à

		leurs opérations préliminaires, à la recherche des infractions fiscales et douanières, – porte sur des informations pouvant porter atteinte au secret en matière commerciale et industrielle, – porte sur des informations pouvant porter atteinte au secret de la vie privée et des dossiers personnels, – porte sur des informations dont la communication est susceptible de porter atteinte à la protection de l'environnement (localisation d'espèces menacées par exemple), – porte sur des informations dont la communication est susceptible de porter atteinte aux intérêts de la personne physique, – se place en non-conformité de la protection des renseignements statistiques, – porte atteinte à la conduite de la politique extérieure de la France, sécurité publique et défense nationale, – porte atteinte au déroulement des procédures juridictionnelles ou recherche d'infractions pouvant donner lieu à des sanctions pénales, – porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle.
Moucharabieh		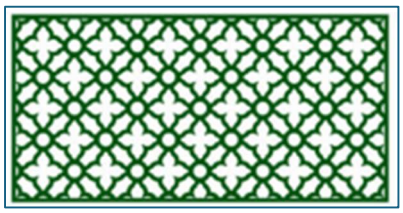 Élément emblématique de l'architecture du Moyen-Orient, le moucharabieh est une paroi ajourée qui combine ombrage, ventilation naturelle et intimité visuelle. En filtrant la lumière et en limitant l'exposition directe au soleil, il contribue au confort thermique passif des bâtiments tout en favorisant la circulation de l'air. Utilisé historiquement en Égypte, en Inde ou dans la péninsule Arabique, il est souvent associé à d'autres dispositifs climatiques vernaculaires, comme les tours à vent (malqaf), pour rafraîchir les espaces intérieurs sans recours à la climatisation. Aujourd'hui, le

		moucharabieh fait l'objet de nombreuses réinterprétations contemporaines.
Moulée ou adobe		Brique de terre obtenue par moulage, en général manuel, de matériau de construction en terre crue. Les adobes et carreaux de terre sont considérés comme des briques de terre moulée.
Moustique tigre		Aedes albopictus (ou Stegomyia albopicta selon que Stegomyia est reconnu comme sous-genre d'Aedes ou genre à part entière), le moustique-tigre, est une espèce d'insectes diptères de la famille des Culicidae, originaire d'Asie du sud-est. C'est l'une des cent espèces les plus invasives au monde, étant actuellement présente dans 100 pays sur les cinq continents. Pour la dengue, il a joué un rôle majeur dans l'expansion de cette infection en Afrique centrale, de même que pour le chikungunya, voire du virus Zika, de la fièvre jaune ou l'encéphalite de Saint-Louis. Présent dans les Drom (Antilles, Guyane, Réunion, Polynésie...), il est désormais de plus en plus actif sur tout le pourtour méditerranéen, à la faveur du trafic aérien et maritime et de son acclamation dans un contexte de hausse des températures.
Multi-split climatiseur		Split-système dont l'unité extérieure, plus puissante que celle d'un split classique, est reliée à plusieurs unités intérieures, afin de climatiser plusieurs pièces.
Mur à glace		Appelé aussi yakhtchal est en Iran une construction architecturale ancienne en pierre servant de réfrigérateur naturel. Construit en forme de dôme semi-enterré, le yakhtchal servait la plupart du temps à stocker de la glace, mais aussi parfois de la nourriture. Au IVe siècle av. J.-C. en Iran, les ingénieurs persans maîtrisaient déjà la technique permettant de stocker de la glace en plein été

		dans le désert. La glace était amenée des montagnes environnantes pendant l'hiver et était ensuite stockée dans des yakhtchals.
Murs Trombe		Technologie qui peut être installée dans les maisons pour chauffer le bâtiment de manière passive. L'inclusion de murs Trombe réduit la nécessité de chauffer le bâtiment à l'aide de méthodes traditionnelles telles que les chaudières ou autres chauffages d'appoint, réduisant ainsi la quantité d'énergie utilisée pour chauffer la maison. Comme une cheminée solaire ou un mur solaire, les murs de Trombe sont un moyen de réaliser une conception de bâtiment économe en énergie.
Muséum National d'Histoire Naturelle	MNHN	MUSÉUM NAL HIST NATURELLE Le Muséum d'Histoire Naturelle est l'une des plus anciennes institutions scientifiques françaises consacrées à l'étude de la Nature et de la Terre. Il œuvre pour la conservation de la biodiversité et la recherche dans divers domaines. Par l'intermédiaire du Muséum et d'autres canaux, il vise à diffuser les connaissances scientifiques et à sensibiliser le public aux enjeux de la conservation. Grâce à sa collaboration avec l'OBC, l'expertise scientifique du Muséum alimentera nos travaux d'évaluation de l'impact sur la biodiversité, du fonctionnement des écosystèmes, de la conservation des espèces et de la restauration des habitats.
MUlti STorey Building E=0	Mustbe0	Mustbe0 European Regional Development Fund Mustbe0 est un programme de financement de l'UE qui se concentre sur des rénovations abordables, souhaitables et à long terme garanties de performance nette zéro pour les immeubles d'appartements en Europe du Nord-Ouest et au Royaume-Uni. Le projet MustBe0 regroupe 18 partenaires (bailleurs publics et privés, organismes publics, universités, entreprises) de 4 pays (France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Allemagne) et permet la rénovation énergétiquement

		performante de 9 sites, totalisant 415 logements. Le but du projet européen est de promouvoir l'innovation et développer un marché pour la rénovation d'immeubles, abordable, désirable et à énergie zéro, garantie sur le long terme. En effet, le cumul de la demande, l'amélioration de la réglementation et du financement, créeront plus de volume de marché et conduiront les fournisseurs à produire des rénovations plus qualitatives à moindre coût, permettant ainsi l'autofinancement du marché.

Kaldée
Stratégie & Cités

N		
Name and shame		Couramment employée au sein du monde entrepreneurial anglo-saxon, le naem and shame (littéralement « nommer et faire honte ») est une pratique qui consiste à exposer au grand public – via les médias notamment – les mauvaises pratiques d'une entreprise, qu'elle soit contraire à la loi ou à l'éthique professionnelle. Cette pratique consiste aussi de plus en plus à afficher le vote de certains députés ou les décisions de maires pour prendre les électeurs à témoin.
Nappe phréatique		La nappe phréatique (on l'appelle aussi nappe aquifère) est une réserve d'eau qui se trouve sous la surface de la terre au-dessus d'une poche de terre imperméable.
Nappe phréatique saturée	**NPS**	Lorsque l'eau rencontre une couche imperméable, elle ne peut plus descendre. Elle va s'accumuler et former une nappe où les espaces vides entre les grains sont entièrement remplis d'eau. C'est la zone saturée.
National Association for Environmental, Health & Safety, and Sustainability Management	**NAEM**	Communauté américaine de leaders en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable issus de plus de 800 entreprises, dont la majorité des entreprises du Fortune 500.

National Accounting Matrix with Environmental Accounts	**NAMEA**	NAMEA est un format de rapportage mis au point par EUROSTAT, qui répartit les émissions nationales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques selon des activités économiques.
Nationally determined contributions		Par l'Accord de Paris, les États se sont engagés, à travers des contributions volontaires, les nationally determined contributions (ou NDC), à définir des stratégies climatiques nationales établissant un objectif de réduction de leurs émissions ou, pour certains pays émergents ou en développement, de limitation de leur intensité carbone. Ces NDC permettent de mesurer les contributions des États. Elles doivent être régulièrement révisées à la hausse.
Natura 2000		Le réseau Natura 2000 rassemble des aires protégées créées par les États membres de l'Union européenne sur la base d'une liste d'habitats et d'espèces menacés, définies par les deux directives européennes Oiseaux et Habitats, Faune, Flore.
Naturalité		La naturalité est ce qui appartient au domaine du sauvage et n'a jamais été affectée ou peu par la main de l'homme (cela peut être une rivière, une montagne, un bois). Le terme de naturalité est associé au développement durable car les écosystèmes naturels intacts jouent un rôle important dans la soutenabilité à long terme de l'environnement et de l'humanité.
Natural Capital Financing Facility	**NCFF**	Le mécanisme de soutien au NCFF est un instrument financier qui combine un financement de la BEI et un financement de la Commission européenne au titre du programme LIFE (instrument de financement de l'UE pour l'environnement et l'action climatique). Le programme LIFE de l'UE contribuera à hauteur de 50 millions d'euros pour garantir les investissements et de 10 millions d'euros pour

		le mécanisme de soutien au NCFF. La BEI assure la mise en œuvre de ce mécanisme.
Natural Step		Fondée en Suède en 1989 par le docteur Karl-Henrik Robèrt, un oncologue qui a constaté une augmentation importante des cas de leucémie chez les enfants et qui a vu de ses propres yeux le lien qu'il y avait entre la maladie humaine et les toxines, The Natural Step (TNS) est une organisation sans but lucratif d'enseignement de l'environnement qui travaille à édifier une société durable sur le double plan écologique et économique en guidant la réflexion et l'action en harmonie avec les processus cycliques de la Terre. Il repose sur la pensée systémique qui se concentre sur des principes de premier ordre au début d'une relation de cause à effet et qui reconnaît que ce qui arrive dans une partie du système influe sur chacune des autres parties, souvent de façon imprévue. TNS offre un cadre pragmatique qui s'appuie sur des données scientifiques, qui encourage le dialogue et l'acquisition d'un consensus et qui sert d'orienteur aux entreprises, aux collectivités, aux universités, aux services gouvernementaux et aux particuliers qui travaillent à repenser leurs activités pour qu'elles deviennent plus durables. Les quatre conditions d'un système du Natural Step : 1 Les substances provenant de la croûte terrestre ne doivent pas systématiquement augmenter dans la nature. 2 Les substances produites par la société ne doivent pas systématiquement augmenter dans la nature. 3 Le fondement physique de la productivité et de la diversité de la nature ne doit pas diminuer systématiquement. 4 Il faut faire preuve de justice et d'efficacité pour répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain.
Nature Conservancy	**TNC**	The Nature Conservancy est une

		organisation environnementale mondiale dont le siège est à Arlington, en Virginie, aux États-Unis. En 2021, elle était présente dans 79 pays et territoires, ainsi que dans tous les États américains, via des filiales ou des succursales. Fondée en 1951, The Nature Conservancy compte plus d'un million de membres dans le monde en 2021 et a protégé plus de 119 millions d'acres (48 millions d'hectares) de terres au cours de son histoire. C'est la plus grande organisation environnementale à but non lucratif en termes d'actifs et de revenus dans les Amériques.
Nature-deficit disorder	**NDD**	En 2005, le journaliste et auteur américain Richard Louv publie le résultat d'une longue enquête dans le livre : Last Child in the Woods (Le dernier enfant dans les bois). L'auteur développe le concept de "nature-deficit disorder" que l'on traduirait par le syndrome de manque de nature. Il y désigne les symptômes et l'impact direct que ce manque de nature aurait sur les enfants des villes : moins de confiance en soi, compétences physiques et mentales réduites, et l'augmentation de la fréquence de pathologies telles que l'obésité. Les caractéristiques ce désordre sont : – Le manque d'activité et la sédentarité : 80% de notre temps, nous le passons dans les bâtiments dans des espaces clos ou semis clos (ecologie.gouv.fr). – Virtualisation de notre monde et temps passé devant les écrans : les enfants des pays occidentaux passent près de 3 heures devant des écrans dès l'âge de 2 ans, atteignant près de 6 heures 45 entre 13 et 18 ans (Etude Esteban 2015). – La planification et l'aménagement urbain déficients, une artificialisation des sols au détriment des espaces naturels et la fragmentation de ceux-ci. – La diminution de l'importance de la nature dans l'éducation publique et privée. – La peur des parents pour la sécurité de leurs enfants amplifiée par les médias. La

		peur de l'autre, de l'étranger les pousse à les surprotéger.
Nature des menuiseries		Il peut être considéré deux types de menuiseries : 1-Les fenêtres : pour mesurer ce pont thermique, on doit prendre en compte le tableau sur lequel repose la menuiserie. Ainsi, il doit être mesuré tout le périmètre de ce tableau. 2-Les portes et portes-fenêtres : il ne sera considéré ici que les côtés et le haut du cadre de la porte ou de la porte-fenêtre dans le calcul de ce pont thermique, le seuil étant considéré comme le plancher bas ou le plancher intermédiaire. La différence entre porte-fenêtre et porte est la surface du vitrage. S'il y a un vitrage et que sa surface est au moins égale à 60 % de surface de la porte, financé il est considéré qu'il s'agit d'une porte-fenêtre avec soubassement. Le pont thermique sera celui d'une porte-fenêtre.
Nature des parois		Elément du DPE calculant des déperditions de l'enveloppe et participant de la détermination du coefficient de réduction des déperditions B.
Nature Plus		Nature Plus est un label allemand créé en 2001 pour les matériaux de construction écologiques. L'on retrouve le label sur toutes sortes de matériaux de construction, comme la peinture et le vernis, le bois et le tapis et autres recouvrements de sol. Il garantit un mode de production écologique. Ce label impose également des exigences de qualité et des critères sanitaires pour les différentes catégories de produits. Le label est géré par Nature Plus, association internationale qui promeut la protection de l'environnement et de la santé dans le secteur de la construction. L'association informe les consommateurs sur les produits de construction et matériaux d'aménagement

		intérieur qui sont respectueux de l'environnement et sans danger pour la santé. Le contrôle s'effectue par des organismes indépendants.
Nature sauvage urbaine	**NSU**	La nature sauvage urbaine désigne les espaces verts informels situés dans les zones urbaines, suffisamment éloignés des zones urbanisées pour que les activités humaines ne puissent pas être enregistrées. Il a été démontré que les zones de nature sauvage urbaine au sein des villes ont un impact bénéfique sur la perception du public de la nature sauvage et de la nature, ce qui en fait un élément important de la planification urbaine future. Les caractéristiques clés de la nature sauvage urbaine qui la différencie des autres espaces verts urbains sont les suivantes : – Elle est composée d'espaces verts suffisamment éloignés des zones urbaines pour que les actions humaines ne puissent pas être remarquées. – C'est un soutien à la biodiversité · Les efforts en matière de nature sauvage urbaine visent à améliorer la biodiversité locale d'une région grâce à des plans de gestion minutieux. – Il y existe un degré élevé d'autorégulation – la végétation peut survivre avec une interférence ou une gestion minimale de la part des humains.
Nature Stress Test	**NST**	Modèle pour évaluer l'impact de la dégradation de la nature sur les risques financiers et la valeur à risque des portefeuilles.
Nature en ville		La plateforme Nature en ville a été voulue par le Ministère en charge de l'environnement et le Ministère en charge du logement, et depuis sa création en 2013, le site est animé par Plante & Cité.

Navettage		Repris du Québécois : Correspond aux déplacements quotidiens effectués par les personnes entre leur lieu de résidence et celui de leur occupation principale (travail, études, etc.).
Nearly-zero energy buildings	**nZEB**	Bâtiments très efficaces en énergie dont le besoin en énergie est quasi nul. La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD, 2010/31/UE)1 définit le critère nZEB comme étant un bâtiment aux performances énergétiques très élevées dans lequel la quantité d'énergie nécessaire quasi nulle ou très basse doit être apportée principalement par des sources renouvelables produites in situ ou à proximité.
Negawatt		Ce terme recouvre l'idée que la première économie d'énergie consiste à diminuer la consommation. Il s'agit d'accumuler les négawatts, qui représentent l'énergie non-consommée grâce à un usage plus sobre et plus efficace de l'énergie. Selon l'association qui en fait la promotion, le potentiel de "production de négaWatts est supérieur à la moitié de la consommation mondiale actuelle d'énergie avec des solutions aujourd'hui disponibles et fiables.
Neige noire		La neige noire est le noircissement des calottes glaciaires, couches neigeuses, glaciers, et banquise dû aux particules de suie. Les particules de suie sont émises par les combustions incomplètes de combustibles fossiles et de la biomasse. Son dépôt accroît la fonte de la neige et de la glace. Plus que d'autres régions, l'Arctique, tout comme les régions alpines, pourrait tirer avantage de la réduction des émissions de carbone noir.

Néo-banques vertes		On parle aussi de banques engagées. Ces fintech sont encore naissantes mais l'objectif est de proposer les mêmes services (compte courant, compte épargne, etc...) que les banques traditionnelles, tout en ayant une démarche durable. Autrement dit ? Les critères varient selon les engagements de chacune mais en général elles garantissent le fait de ne pas placer l'argent de leurs clients dans des domaines qui ont un fort impact sur l'environnement (énergie fossiles, etc.). En France, on pense notamment aux startups Hélios et Green Got (et son iconique CEO Maud Caillaux) qui rencontrent un succès grandissant.
Néo-extractivisme		Modèle de développement fondé sur l'extractivisme, mis en œuvre par un État au service de sa politique de redistribution sociale. Le grand paradoxe : il y a des pays très riches en ressources naturelles, et qui peuvent même enregistrer d'importantes rentrées d'argent, mais qui n'ont pas réussi à jeter les bases de leur développement et qui restent pauvres. Et ils sont pauvres parce que riches en ressources naturelles, dans la mesure où ils ont misé en priorité sur l'extraction de ces richesses naturelles pour le marché mondial, écartant d'autres formes de création de valeurs ajoutées qui reposent davantage sur l'effort humain que sur l'exploitation implacable de la Nature. Ces dernières années, conscients de certaines des pathologies susmentionnées, divers pays d'Amérique latine dotés d'un gouvernement progressiste ont engagé quelques changements importants concernant certains éléments du mode d'accumulation extractiviste. l'État capte (ou s'efforce de capter) une plus grande proportion de l'excédent produit par les secteurs extractifs. De plus, une partie de ces ressources finance des programmes sociaux importants et massifs, ce qui assure de nouvelles sources de légitimation sociale.

Network for Greening the Financial System	**NGFS**	Franc. : Réseau pour le verdissement du système financier. Réseau de 114 banques centrales et superviseurs financiers qui s'est constitué pour accélérer le développement de finance verte et à produire des recommandations sur le rôle des banques centrales face au changement climatique. Le NGFS a été créé en 2017 et son secrétariat est hébergé par la Banque de France. Son président actuel est Ravi Menon, directeur général de l'Autorité monétaire de Singapour. Le NGFS a été élu meilleure initiative verte de l'année 2020 par Centralbanking.com. Selon sa charte, le NGFS doit « définir, promouvoir et contribuer au développement de meilleures pratiques à mettre en œuvre au sein et en dehors des membres du NGFS et de mener ou de commander des travaux d'analyse sur la finance verte. » Le NGFS a été annoncé lors du « One Planet Summit » de Paris en décembre 2017, et lancé par huit banques centrales fondatrices, sous la direction du gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau, de Frank Elderson de la Banque centrale néerlandaise et de l'ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney. Le NGFS organise des événements et encadre des travaux recherches, sur la prise en compte du changement climatique, de ses enjeux et de ses coûts, par la Finance notamment. Recommandations aux banques centrales et aux autorités de contrôle : En 2021, le NGFS a identifié neuf options politiques qui pourraient être choisies par les banques centrales pour aligner leur politique monétaire sur les objectifs climatiques planétaires.

Net-zéro		Moyen d'atteindre la neutralité carbone globale. Le net-zéro correspond à une situation où la quantité de gaz à effet de serre émise par une organisation est égale à la quantité de gaz à effet de serre capturée ou retirée de l'atmosphère.
Nearly zero energy building	**NZEB**	La Commission européenne définit NZEB comme un bâtiment présentant un rendement énergétique très élevé. La quantité quasi nulle ou très faible en énergie requise doit être couverte en grande mesure par l'énergie de sources renouvelables, notamment l'énergie de sources renouvelables produites sur place ou à proximité. Ce niveau NZEB correspond, en France, au niveau BBC Rénovation.
Net Zero Cities		Net Zero Cities est un consortium composé de 33 partenaires de 27 pays européens, qui gère la plateforme EU Cities Mission. Le projet aide les 112 villes européennes connues sous le nom de Mission Cities à réduire considérablement leur émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité climatique. La mission des villes de l'UE soutient le pacte vert pour l'Europe dans la construction d'un avenir à faible émission de carbone et résilient au changement climatique grâce à la recherche et à l'innovation.
Net-Zero Data Public Utility	**NZDPU**	Dit aussi Service public de données à bilan énergétique nul. C'est un référentiel centralisé de données sur les émissions de gaz à effet de serre au niveau des entreprises à l'échelle mondiale.
Net Zero Industry Act	**NZIA**	Le Net-Zero Industry Act (NZIA, pour législation industrie zéro émission nette) vise à relocaliser une partie de la production de technologies énergétiques propres sur le continent européen. Pour atteindre les objectifs énergétiques et

		climatiques de l'Union européenne (UE), ce texte met en avant des mesures dont le but est de s'assurer que l'UE sera capable de produire au moins 40 % de ses besoins en matière de technologies vertes d'ici 2030. Pour ce faire, le texte prévoit de faciliter l'octroi de permis et l'accès au financement de dix technologies, dont le solaire, l'éolien, les batteries ou encore les pompes à chaleur. Qualifiées de stratégiques, huit d'entre elles bénéficieront de conditions encore plus favorables à leur production.
Net Zero Initiative	**NZI**	Le projet Net Zero Initiative, initié en juin 2018 et porté par Carbone 4 en collaboration avec une dizaine d'entreprises pionnières, et appuyé par un conseil scientifique de haut niveau, publie son référentiel de contribution des organisations à la neutralité carbone. Ce document propose un langage commun à tous les acteurs souhaitant piloter leur action climatique de manière sincère, ambitieuse et transparente en vue de l'atteinte du zéro émissions nettes mondial, et en cohérence avec les instruments et méthodologies existants. acteurs sur les mêmes priorités.
Net Zero Review	**NZR**	Le rapport Net Zero Review est un rapport analytique qui utilise les données existantes pour explorer les principaux enjeux de la décarbonisation du Royaume-Uni. Il s'inscrit dans un contexte d'incertitude sur les technologies et les coûts, ainsi que sur les changements de l'économie au cours des trente prochaines années. Il examine l'exposition potentielle des entreprises et des ménages à la transition et met en évidence les facteurs à prendre en compte lors de la conception d'une politique de décarbonisation qui répartira les coûts sur cet horizon temporel, afin que la politique puisse aider à tirer le meilleur parti des opportunités qui se présenteront et soutenir les ménages si nécessaire.

Net Zero Roadmap	**NZR**	En mai 2021, l'AIE a publié son rapport phare Zéro émission nette d'ici 2050 : Feuille de route pour le secteur énergétique mondial. Ce rapport définit une voie étroite, mais réalisable, pour que le secteur énergétique mondial contribue à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La Feuille de route pour un bilan carbone zéro est rapidement devenue une référence importante pour les décideurs politiques, l'industrie, le secteur financier et la société civile.
Neutralisation		La neutralisation correspond à l'élimination du carbone de l'atmosphère et à son stockage permanent. On peut l'appeler Élimination du Dioxyde de Carbone (EDC). Les projets comprennent la Capture Directe de l'Air (CDA) et la Bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECCS).
Neutralité carbone	**NCA**	Équilibre mondial entre les émissions anthropiques et l'absorption anthropique. Ainsi, une organisation, un produit ou un service ne peut pas être neutre en carbone par lui-même, mais peut contribuer à atteindre la neutralité carbone mondiale. L'objectif de la neutralité carbone est double : réduire la quantité totale d'émissions et augmenter la capacité totale d'absorption. La neutralité carbone est un concept scientifique dont la définition est donnée par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat) : Situation dans laquelle les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont compensées par les éliminations anthropiques au cours d'une période donnée. On parle d'un équilibre entre toutes les émissions causées par l'homme et les émissions négatives, qui peut être absorbé par les puits de carbone gérés par l'homme (forêts, sols) ou par d'éventuelles

		technologies de capture et stockage du carbone. La neutralité carbone est aussi un objectif politique qui a trouvé sa place dans l'action publique climatique et qui est notamment devenu l'un des objectifs phares de l'Accord de Paris. Depuis, la neutralité carbone a été reprise dans de nombreux engagements politiques au cours des dernières années. Par exemple, la France a annoncé vouloir atteindre la neutralité carbone en 2050 au travers de son Plan Climat national.
Neutralité climatique		La neutralité climatique est une notion introduite par l'Accord de Paris en son article 4 : elle se définit comme un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources, et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre. Les émissions de CO2 doivent ainsi être réduites à un minimum afin de ne pas excéder les capacités d'absorption de la planète, les éventuelles émissions restantes devant être compensées via des mesures climatiques. Les activités climatiquement neutres permettent d'atteindre un objectif zéro émissions nette grâce à l'équilibre entre le flux des émissions entrant dans l'atmosphère et celui qui s'en échappe : en d'autres termes, ces activités n'accroissent pas le stock de GES déjà présent dans l'atmosphère et ne contribuent pas au réchauffement climatique. La neutralité climatique constitue ainsi un projet global destiné à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C conformément à l'Accord de Paris.
New Entrants' Reserve 300	**NER 300**	NER 300 : le programme a reçu ce nom car il est financé par la vente de 300 millions de quotas d'émission (droits d'émettre une tonne de CO2) dans la réserve destinée aux nouveaux entrants dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Il subventionne des installations de technologies de SER et de CSC innovantes.
New Environmental Paradigm Scale	**NEPs**	Avec l'essor du mouvement écologiste dans les années 1960 et 1970, les chercheurs ont cherché à élaborer un outil pour mesurer le

		niveau de sensibilisation à l'environnement au sein du grand public. L'échelle du Nouveau Paradigme Environnemental (NEP), conçue pour mesurer la relation entre l'humain et la planète, a longtemps fait office de référence en la matière. Cependant, la principale critique adressée à la NEP est qu'elle représente un ensemble particulier d'attitudes, de valeurs et de croyances qui constitueraient la vision du monde environnementale d'un individu, ou sa conception du fonctionnement du monde. Ce questionnaire a également été utilisé à tort pour déterminer si un individu adopterait des comportements écologistes. De plus, élaborée il y a quarante ans, la NEP ne rend pas compte de l'évolution du rapport des individus à la nature, ni de la diversité des points de vue sur ce qu'implique l'écologisme.
NF Habitat RE2020		Les exigences de la RE2020 sont intégrées dans la certification NF Habitat – NF Habitat HQE et s'appliquent aux demandes de permis de construire ou déclarations préalables déposées à partir du 1er janvier 2022. NF Habitat est délivrée par CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur de l'Association QUALITEL qui œuvre depuis 1974 pour la qualité du logement.
Ni ici, ni ailleurs	**NINA**	Ou en anglais, not in anybody's back yard (NIABY) Position de personnes qui refusent la réalisation de projets d'installations et d'infrastructures non seulement dans leur environnement immédiat, mais aussi dans tout autre environnement. C'est l'exemple de la mobilisation contre les éoliennes.
Niches fiscales brunes	**NFB**	Avantage fiscal dont certaines catégories de professions, de secteurs ou d'investissements bénéficient et qui favorisent les énergies fossiles comme le pétrole, le gaz, ou encore le charbon qui favorisent le dérèglement climatique. Les niches fiscales défavorables au climat coûtent chaque année plusieurs milliards au budget de l'État.

Nitrates		Une des formes de l'azote, principalement d'origine agricole en raison du recours aux engrais azotés.
Nitrates d'ammonium	**NO2**	Les nitrates d'ammonium et les sulfates d'ammonium sont deux sortes de particules inorganiques secondaires, qui se forment dans l'atmosphère par réaction entre l'ammoniac, et respectivement les oxydes d'azote (NO2) et le dioxyde de soufre (SO2). En Île-de-France, elles sont particulièrement présentes au printemps, en lien avec les périodes d'épandages agricoles.
Niveau hydrique		L'indicateur du niveau hydrique, calculé également à partir du relevé floristique, intègre les conditions macro- et micro-climatiques de l'écosystème y compris pédoclimatique.
Niveau E		Le coefficient E mesure la quantité d'énergie primaire nécessaire à une utilisation normale d'un bâtiment (chauffage, éclairage, eau, ...) pour une année. En d'autres termes, il donne une mesure de la consommation d'énergie annuelle d'une habitation. Le calcul du niveau E prend plusieurs paramètres en compte : l'implantation et l'orientation du bâtiment, son niveau d'isolation et d'étanchéité à l'air, de la ventilation, du système de chauffage et d'eau, l'éclairage, ... Le niveau E est au centre du calcul de la PEB : plus il est bas, meilleure est l'efficacité énergétique du bâtiment de manière globale. En Belgique, la tendance tourne autour de E80 pour toute nouvelle construction.
Niveau K		Le coefficient K mesure le niveau d'isolation thermique global d'un bâtiment. Il prend en compte les matériaux utilisés et leurs propriétés isolantes pour l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment ainsi que sa compacité. Le niveau K informe donc sur la déperdition énergétique d'un bâtiment par les murs extérieurs, toits, sols et fenêtres. Plus le K est faible, meilleure est l'isolation. En Belgique, la valeur minimale du K pour une nouvelle construction tourne autour de K45. L'on estime qu'une maison est passive entre K10 et K20.

Niveau de la mer (Sea level)		Le niveau de la mer est la position moyenne de la surface de la mer, constituant un niveau de référence considéré comme stable. D'une façon très simplifiée, c'est la ligne médiane entre une marée basse moyenne et une marée haute moyenne à un endroit côtier particulier, hors influence des vagues.
Niveau sonore		Correspond au niveau de pression acoustique minimal pour qu'un son puisse être perçu de nos oreilles. A ces faibles niveaux, nous captons les sons provenant de notre propre corps (articulations, battements de cœur, circulation sanguine, etc.) ce qui peut être déstabilisant. On mesure physiquement les niveaux de bruit en décibels (dB) selon une échelle qui va de 0 dB, le seuil de référence, à 130 dB, le seuil de la douleur. Ce qu'il faut retenir : de 100 à 130 dB : Seuil de la douleur (ex : marteau-piqueur, moteur d'avion à réaction au sol). Par rapport au niveau sonore, les éoliennes ne doivent pas générer plus de 5 décibels le jour, et plus de 3 décibels de nuit. Ces données permettent de choisir le type d'éolienne dont les performances acoustiques seront les plus adaptées au territoire.
Niveaux trophique		L'indicateur du niveau trophique, calculé à partir du relevé floristique, révèle la richesse minérale du sol, dépendant elle-même de différents facteurs, en particulier de l'humus.
Niveaux de vigilance chaleur Météo-France		Depuis le 1er juillet 2025, le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 a profondément refondu la réglementation en matière de chaleur au travail. Ce texte introduit un système d'obligations graduées, étroitement lié aux niveaux de vigilance Météo-France. Quatre niveaux de vigilance ont été définis par un arrêté du 27 mai 2025 :

		1. Vigilance verte : veille saisonnière sans obligation spécifique ; 2. Vigilance jaune : pic de chaleur intense (1 à 2 jours) ; 3. Vigilance orange : période de canicule durable ; 4. Vigilance rouge : canicule extrême, fort impact sanitaire. Un « épisode de chaleur intense » correspond à l'atteinte des seuils jaune, orange ou rouge. Ces trois niveaux déclenchent des obligations de prévention de la part de l'employeur.
Nœuds constructifs		Le terme nœuds constructifs désigne les endroits où les parois de l'enveloppe du volume protégé se rejoignent (jonction) et les endroits où la couche isolante est interrompue localement linéairement ou ponctuellement (acrotères, fondations, raccords aux fenêtres,)
Non-décence		Logement non décent : l'article 6 de la loi du 06 juillet 1989 impose à tout propriétaire bailleur qui souhaite mettre son bien immobilier (vide ou meublé) en location, de garantir sa décence vis-à-vis de son locataire. Performance énergétique minimale : À partir du 1er janvier 2023 une nouvelle règlementation s'impose. Un bien sera qualifié d'acceptable d'un point de vue énergétique quand sa consommation d'énergie, établie par le DPE sera inférieure à 450 kWh par m2 de surface habitable et par an, en France métropolitaine.
Non financial Reporting Directive	**NFRD**	NFRD NON-FINANCIAL REPORTING DIRECTIVE Dite directive NFRD : obligation pour les sociétés cotées françaises qui dépassent certains seuils d'établir une déclaration de performance extra–financière qui doit contenir de nombreuses et diverses informations sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, telles que leurs conséquences sur le changement climatique, leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire. La Commission européenne a publié des Lignes directrices non

		contraignantes en 2017 et 2019 sur l'information non financière contenant des indicateurs à renseigner par l'entreprise pour faire état de ses impacts sociaux et environnementaux et des mesures mises en place pour réduire ou améliorer ces impacts et pour assurer le suivi de ces données dans le temps.
Non-fondu		Offre d'électricité ou de gaz où l'acheminement (TURPE/ATRT/ATRD) et le coût de l'électron/molécule sont affichés séparément.
Non-régression environnementale	**NRE**	Principe inscrit dans le Code de l'environnement français depuis 2016, garantit que les lois de protection de la nature ne peuvent faire l'objet que d'améliorations constantes. Il impose au pouvoir réglementaire d'éviter tout recul de l'acquis environnemental, bien que son application puisse parfois être limitée par le législateur. Effet cliquet : Consacré par la loi pour la reconquête de la biodiversité, il oblige l'État à prendre en compte les évolutions scientifiques pour élever le niveau de protection sans jamais pouvoir l'abaisser arbitrairement. Encadrement juridictionnel : Le Conseil d'État veille au respect de cette règle et sanctionne les textes administratifs qui dérogent trop facilement aux interdictions en vigueur (par exemple, concernant le trafic aérien nocturne). Limites législatives : Ce principe s'applique aux actes réglementaires (décrets, arrêtés). En revanche, le législateur (le Parlement) garde le pouvoir de modifier ou d'aménager les normes, ce qui suscite régulièrement des débats et des recours juridiques, notamment lors de l'adoption de textes liés à l'agriculture.
NF Environnement		Créée en 1991, la marque NF Environnement est l'écolabel français, délivré par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. C'est une marque volontaire de certification de produits et services. Les

		entreprises qui souhaitent l'obtenir peuvent en faire la demande. Elle a pour objet d'attester la conformité des produits ou services aux exigences définies dans des cahiers des charges (ou référentiels) et qui portent sur la qualité d'usage et la qualité environnementale des produits. La marque NF Environnement est destinée à certifier, tout au long de leur cycle de vie, que les produits ou services sur lesquels elle est apposée présentent un impact négatif moindre sur l'environnement et une qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits ou services analogues présents sur le marché. Elle est régie par un document de référence, "les règles générales de la marque NF Environnement".
NF Habitat		Les logements certifiés NF Habitat · NF Habitat HQE sont conçus pour que les habitants s'y sentent particulièrement bien, en leur offrant tout ce qui contribue à un logement de qualité et de performances supérieures : thermique, acoustique, luminosité naturelle, économie de charges, qualité de l'air intérieur. NF Habitat est portée par CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur de QUALITEL, l'association qui œuvre depuis 50 ans pour la qualité du logement. Les exigences de la RE2020 sont intégrées dans la certification NF Habitat – NF Habitat HQE et s'appliquent aux demandes de permis de construire ou déclarations préalables déposées à partir du 1er janvier 2022.
Normales de référence (météo)		Références climatiques, les " normales " servent à représenter le climat d'une période donnée. Elles sont calculées sur 30 ans et mises à jour toutes les décennies. En 2021, Météo-France a entrepris la production des normales sur la période 1991-2020. Ces nouvelles normales de référence seront utilisées

		à partir du 28 juin 2022, remplaçant les normales 1981-2010.
Normes		En construction il en existe deux types : 1. réglementaires, issues de la réglementation liée notamment à la qualité environnementale, auxquelles il est obligatoire de se conformer, 2. volontaires (les plus nombreuses), qui résultent d'un accord entre les professionnels d'un secteur pour définir des caractéristiques ou critères communs pour leurs produits/services. Et deux catégories : 1. verticales, qui portent sur un produit (un isolant, un vitrage...), 2. horizontales, qui couvrent un domaine d'application (l'acoustique, la résistance au feu...).
Normes de crédits carbone		Ensemble de normes pour la validation et la vérification des crédits carbone, qui garantissent que les réductions d'émissions réelles sont et permanentes.
Normes Document Technique Unifié	**DTU**	Les NF DTU, ou Normes Françaises Document Technique Unifié, sont des documents qui définissent les règles de l'art et les bonnes pratiques à respecter dans le domaine de la construction. Ils sont élaborés par des professionnels du secteur et font l'objet d'une validation par l'organisme de normalisation français, l'AFNOR.
Norme DTU 25.41	**DTU 25.41**	La norme DTU 25.41 définit les règles de mise en œuvre des ouvrages en plaques de plâtre. Son objectif est de garantir la qualité, la durabilité et la sécurité des installations. Ainsi, le DTU 25.41 détaille les bonnes pratiques pour poser des plaques de plâtre dans plusieurs types d'ouvrages.
Norme d'émission		Niveau d'émission, fixé par la loi ou par accord volontaire, qui ne peut être dépassé. De nombreuses normes utilisent des coefficients d'émission dans leurs prescriptions et, de ce

		fait, n'imposent pas de valeurs limites absolues.
Normes environnementales CSRD	**ERS E**	Les normes environnementales (E) se déclinent en cinq thèmes : changement climatique (E1), pollution (E2), ressources aquatiques et marines (E3), biodiversité et écosystèmes (E4), utilisation des ressources et économie circulaire (E5).
Normes Européennes de Reporting de Durabilité	**ESRS**	Les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) sont des normes européennes de reporting de durabilité établies pour aider les entreprises à mieux comprendre et communiquer leur impact environnemental, social et de gouvernance (ESG). Ces normes font partie intégrante de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), adoptée par l'Union Européenne pour renforcer la transparence des pratiques durables des entreprises et pour guider celles-ci vers une économie plus verte et inclusive. L'objectif des ESRS est de fournir un cadre de structuration des informations de durabilité, comparable et applicable à toutes les entreprises opérant dans l'UE. Selon la Commission européenne, les ESRS spécifient les informations qu'une entreprise publie sur ses impacts, risques et opportunités matériels en ce qui concerne les enjeux de durabilité dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ils ont été conçus par l'EFRAG pour permettre aux entreprises de : 1. Comprendre et gérer leurs impacts ESG : cela inclut l'impact de leurs activités sur le climat, les ressources naturelles, la biodiversité, et les communautés. 2. Aligner leur modèle d'affaires avec les objectifs environnementaux et sociaux de l'UE : cela vise notamment la neutralité carbone et la réduction de la pollution.

		3. Informer les parties prenantes et les investisseurs : les informations collectées permettent de prendre des décisions éclairées sur la durabilité des entreprises.
Normes minimales de performance énergétique	**NMPE**	La directive EPBD oblige les États membres à établir des normes minimales de performance énergétique pour les bâtiments non résidentiels, garantissant le respect des seuils de performance énergétique spécifiés dans des délais fixés. En outre, les États membres doivent créer une trajectoire de rénovation progressive des bâtiments résidentiels afin d'atteindre le statut zéro émission d'ici 2050, avec des objectifs spécifiques de réduction d'énergie au fil du temps. Pour y parvenir, des mesures telles que des normes minimales, un soutien financier et une assistance technique sont nécessaires, en mettant l'accent sur la lutte contre la précarité énergétique et en garantissant l'équité dans tous les secteurs.
Norme NF EN 15804	**NF 15 804**	Norme qui explicite les règles régissant les catégories de produits de construction pour la réalisation de leurs déclarations environnementales.
Norme NF EN 15978	**NF 15 978**	Norme qui détaille la méthode de calcul pour évaluer la performance environnementale des bâtiments.
Norme NF 16 883	**NF 16 883**	Depuis juin 2017, la norme NF 16 883 fournit des lignes directrices pour l'évaluation de la performance énergétique des bâtiments présentant une valeur historique, architecturale ou culturelle.
Norme de réduction des déchets plastiques	**PWRS**	Permet de comptabiliser et de créditer de manière cohérente diverses activités de collecte et de recyclage du plastique. Il encourage les investissements dans des projets qui augmentent la collecte et/ou le recyclage des déchets plastiques.
Norsys		Norsys est une entreprise de services numériques connue pour être dirigée par le président du conseil d'administration de

		Greenpeace et est l'inventeur de la permaentreprise. Elle a décidé de faire siéger la nature au conseil d'administration et de lui ouvrir son capital.
Nos Gestes Climat	**NGC**	Nos Gestes Climat est un site public et gratuit, qui permet au citoyen sans connaissances préalables de calculer son empreinte climat individuelle de consommation. Nos Gestes Climat est surtout un calculateur disponible en ligne, qui permet au particulier d'évaluer ses émissions de gaz à effet de serre et son empreinte eau (depuis selon les réponses données à un questionnaire à choix multiple. Il permet ainsi à tout particulier d'évaluer sa participation au réchauffement climatique, dans chaque domaine de sa vie. Conçu en 2020 par l'incubateur de l'ADEME.
Nos Villes à 50°C		La démarche Nos Villes à 50°C, co-fondée par les bailleurs Seqens et CDC Habitat, a été lancée le 10 avril 2025. Elle a comme objectif d'accélérer l'adaptation des logements et des villes à la hausse programmée des températures.
Note de Renseignements d'Urbanisme	**NRU**	Pièce purement informative. Elle est nécessaire pour connaître les charges administratives grevant un bien immobilier, dans le cas de la vente d'une propriété sans modification de son état. Elle est annexée à l'acte notarié et indique au futur propriétaire le droit applicable au terrain compte tenu des dispositions d'urbanisme ou des limitations administratives au droit de propriété au moment où elle est établie : – Les droits de préemption urbain, – Les documents d'urbanisme applicable, – Le C.O.S., – Les servitudes, – Les éventuels emplacements réservés et alignements, – Les procédures d'hygiène en cours,

		– Les observations et prescriptions particulières. Cet acte ne conclut en aucun cas à la possibilité de construire, et de ce fait ne remplace pas un Certificat d'Urbanisme, lorsque celui-ci est obligatoire.
Notre Affaire à tous		Lancée en 2015, à l'initiative de 9 membres fondateurs : Marie Toussaint, Julien Bayou, Valérie Cabanes, Béatrice Fainzang, Wandrille Jumeaux, Vincent Madeline, Ingrid Metton, Samanta Novella et Victor Vauquois. Notre Affaire à Tous est une association loi de 1901 qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées. Après avoir obtenu la condamnation de l'État dans l'Affaire du Siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de justice...) et l'impunité des multinationales (Total, BNP, Arkema...).
Noue		Une noue est un fossé large et peu profond. Elle permet la gestion des eaux pluviales de manière linéaire en bordure d'habitation ou de chaussée. Elle peut être végétalisée (enherbée ou plantée) ou plus minérale.
Noues paysagères de rétention		Le remplacement des tuyaux et des bassins de rétention enterrés par des noues végétalisées à ciel ouvert. Ces structures de surface gèrent les eaux pluviales par biorétention, favorisent le rechargement des nappes phréatiques, filtrent les polluants urbains et recréent de la biodiversité en ville.

Noue végétalisée		Les noues végétalisées sont des fossés aménagés, peu profonds et larges. Elles sont généralement placées en bordure de routes formant ainsi des bassins de rétention et d'infiltration linéaires. Ce sont des ouvrages qui favorisent la gestion des eaux de surface (les eaux de ruissellement et les eaux pluviales) sur la parcelle. Les végétaux plantés dans les noues permettent de réduire les volumes et les débits de pointe en augmentant la rugosité du canal. Une diminution des débits permet une plus grande sédimentation des matières en suspension (MES). Les végétaux agissent comme filtre et permettent de retenir une partie des MES qui nuisent à la qualité de l'eau.
Noues avec biorétention		Se distinguent des autres types de noues par l'ajout d'un élément de biorétention qui augmente la performance du contrôle de la qualité. L'eau peut s'accumuler pendant une courte période avant de s'infiltrer dans le sol. La noue est conçue en fonction des caractéristiques du sol en place (perméabilité, profondeur du sol et profondeur de la nappe phréatique) et de la qualité des eaux de ruissellement. Ce type d'infrastructure peut être mis en place dans des secteurs résidentiels, mais un système d'évacuation doit être prévu pour s'assurer que le débit d'eau n'excède pas le débit pour la qualité.
Nouveau Bauhaus européen	**NBE**	Le nouveau Bauhaus européen (NBE, en anglais : New European Bauhaus) (NEB) est une initiative prise par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, en 2020, qui fait référence au mouvement d'architecture du Bauhaus, créé en 1919 par l'architecte allemand Walter Gropius. Cette initiative de politique culturelle vise à déclencher un mouvement créatif et interdisciplinaire dans la Nouvelle génération de l'UE (anglais : NextGenerationEU) et à étendre

		le projet environnemental et économique du Green Deal européen en un projet culturel européen. La durabilité, l'esthétique et l'inclusivité sont abordées comme des aspects centraux et le projet compte combiner l'art, la culture, la science et la technologie. L'objectif est de créer un espace de vie pour les citoyens européens correspondant au valeurs citées, ainsi que de trouver de nouveaux moyens permettant à l'Europe de devenir climatiquement neutre d'ici 2050.
Nouveaux modèles de l'aménagement	**NMA**	Le projet NMA analyse les transformations du modèle économique des aménageurs. Principalement assis sur la vente de charges foncières, c'est-à-dire de droits futurs à bâtir, celui-ci est remis en question par des objectifs politiques du type zéro artificialisation nette et par la prise en compte des limites planétaires. Le projet documente les pratiques existantes d'écologisation des aménageurs et leurs effets sur les modèles économiques, compris dans le sens très large de modèles de fonctionnement. Ces effets sont étudiés à la fois à l'échelle d'opérations via le bilan d'aménagement et à l'échelle des opérateurs via les évolutions de leur rôle dans la chaîne de l'aménagement et le développement de nouvelles compétences et expertises (sur l'énergie, le vivant, la matière). Le projet interroge les métriques utilisées par les aménageurs pour piloter leurs opérations et l'acte d'aménager. Il vise à expérimenter des comptabilités alternatives, comme la comptabilité matière (issue du champ de l'écologie territoriale) ou les comptabilités écologiques. La recherche est réalisée en partenariat avec des aménageurs publics et de l'économie mixte. Ces acteurs constituent des terrains d'observation (entretiens et immersions) mais aussi d'expérimentation. Le projet vise à établir de nouvelles métriques au sein des bilans d'opération. Les résultats et l'évolution des questionnements du projet de recherche sont mis à l'épreuve au cours de comités-miroir qui réunissent les aménageurs partenaires, les financeurs du projet et des acteurs participant à

		la régulation du champ de l'aménagement (Cerema, Ademe, Fédération des Epl, etc.).
Nouveau programme pour les villes UN - Habitat III	**HIII**	Le Nouveau Programme pour les villes fut adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III) à Quito en Équateur le 20 octobre 2016. Il a été approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 23 décembre 2016 lors de la soixante-huitième séance plénière de la soixante-et-onzième session. Le Nouveau Programme pour les villes inaugure la reconnaissance d'une corrélation entre bonne urbanisation et développement. Il souligne l'interaction entre urbanisation harmonieuse et création d'emplois, entre qualité de vie et opportunités de subsistance, principes qui devraient être intégrés dans toute politique et stratégie de renouvellement urbain. Cet aspect souligne par ailleurs le lien étroit entre le Nouveau Programme pour les villes et l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et notamment l'Objectif 11 relatif aux villes et communautés durables.
Nouvel Agenda Urbain	**NAU**	Le Nouvel Agenda Urbain (New Urban Agenda NUA), adopté à Habitat III à Quito, en Équateur, le 20 octobre 2016, marque un changement de paradigme fondé sur la science des villes et établit des normes et des principes pour la planification, la construction, le développement, la gestion et l'amélioration des zones urbaines. Il se veut une ressource pour les différents acteurs des différents niveaux de gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé et tous les habitants des espaces urbains du monde. Il met en évidence les liens entre urbanisation durable et création d'emplois, moyens de subsistance et amélioration de la qualité de vie, et insiste sur l'intégration de tous ces secteurs dans toute politique et stratégie de développement ou de rénovation urbaine.

Nouvel objectif collectif quantifié sur le financement climatique	**NCQG**	Une décision clé accompagnant l'Accord de Paris de 2015 stipule qu'un nouvel objectif chiffré collectif (NCQG en anglais) pour le financement climatique doit être fixé avant 2025. Ce nouvel objectif doit être construit sur la base de l'engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 et tiendra compte des besoins et des priorités des pays en développement.
Nouvel urbanisme		Mouvement de réforme urbaine qui a pris de l'ampleur dans les années 1990 et qui vise à promouvoir les qualités urbaines recherchées par les réformateurs depuis plus d'un siècle : des établissements humains dynamiques, beaux, justes et respectueux de l'environnement.
Nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie	**PPE3**	Le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie permettra à la France de se doter d'une énergie décarbonée, compétitive et souveraine. La préparation de la PPE 3 a débuté dès 2021 avec des modélisations techniques et des échanges avec des experts.
Nouvelles techniques génomiques	**NTG**	Les nouvelles techniques génomiques (NTG) sont des techniques de sélection destinées à modifier le matériel génétique des plantes, des animaux ou des micro-organismes. Elles servent à concevoir de nouveaux caractères d'intérêt ou à renforcer ou diminuer les caractéristiques existantes d'un organisme. Également connues sous le nom de « sélection de précision », les NTG désignent les techniques développées depuis l'adoption de la législation européenne sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) en 2001. Elles permettent de modifier l'ADN de manière plus précise et plus rapide que les méthodes de sélection conventionnelle ou les techniques génomiques établies ou mises au point avant 2001.

		De même que les techniques génomiques établies, les NTG peuvent être utilisées pour produire des caractères d'intérêt, par exemple l'amélioration du contenu nutritionnel des plantes ou la résistance des cultures ou des animaux aux maladies ou à des conditions climatiques telles que la sécheresse ou les inondations. Les NTG introduisent des changements (subtils ou complexes) dans les organismes en ajoutant, en supprimant ou en réorganisant des sections d'ADN.
Novethic		Filiale du Groupe Caisse des Dépôts fondée en 2001, Novethic se définit comme un accélérateur de transformation durable. L'entreprise se donne pour missions d'informer, de former et de susciter l'action des acteurs financiers, des entreprises et des citoyens. Novethic propose ses expertises – média, recherche, audit et formation – pour permettre aux professionnels de relever les défis de la transformation durable.
Nuage		Un nuage est formé de minuscules gouttelettes d'eau appelées gouttelettes de nuages. En se regroupant, ces gouttelettes forment de la vapeur d'eau (gaz) ou des cristaux de glace. La vapeur d'eau n'est pas suffisamment dense pour retomber sur le sol sous forme de précipitation. Au contraire, elle s'élève dans l'atmosphère, où elle devient surfondue. Elle finit par se condenser (devenir liquide) autour de minuscules particules de poussière en suspension appelées noyaux de condensation. Il faut des milliards de gouttelettes d'eau condensées suivant ce processus pour former un nuage visible.
Nuisances lumineuse		En mars 2018, le Conseil d'État a ordonné au Gouvernement de compléter la réglementation sous neuf mois. C'est désormais le cas depuis la publication le 28 décembre 2018 au Journal officiel de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et de l'arrêté du 27

		décembre 2018 fixant la liste et le périmètre des sites d'observation astronomique exceptionnels. Ces textes sont issus d'une concertation importante entre le ministère de la transition écologique et solidaire et les principaux acteurs (associations de protection de l'environnement, collectivités territoriales, professionnels de l'éclairage, autres administrations.). Les prescriptions sont définies selon un zonage territorial en agglomération / hors agglomération au sens de l'article R.110-2 du code de la route, c'est-à-dire l'espace délimité par les panneaux indicateurs d'entrée et de sortie d'agglomération placés à cet effet le long de la route qui traverse ou qui borde cet espace. Il convient enfin de rappeler que l'arrêté du 27 décembre 2018 est un texte général, qui ne remet pas en cause des textes spécifiques pouvant imposer des obligations pour les travailleurs tels que les arrêtés réglementant des installations classées pour la protection de l'environnement ou encore des textes du code du travail.
Nuits tropicales		Les nuits tropicales sont celles où la température ne baisse pas en dessous de 20°. (Météo France)

Kaldée
Stratégie & Cités

O		
Oasis thermique		Espace où l'on peut recevoir de la fraîcheur. Il peut s'agir tout aussi bien d'une église, un parc, un entrepôt ou un magasin, des bureaux, une salle de spectacle climatisés. Tout lieu que l'on peut utiliser en journée de canicule pour offrir un refuge thermique.
Objectifs de Développement Durable	**ODD**	Les Objectifs de Développement Durable. Ce sont les externalités positives des projets définis par les Nations Unies. Il en existe 17 parmi lesquels Résoudre la faim, Pas de pauvreté, Réduction des inégalités, Biodiversité, etc.
Objectif de développement durable no 11 des Nations unies	**ODD 11**	 La thématique villes et communautés durables est l'objectif no 11 des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Son intitulé complet est : *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.* L'objectif n°11 se décline selon les 7 cibles suivantes : 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

		11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. 11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. 11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable. 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets. 11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
Objectif fondé sur la science	**SBT**	Objectif de réduction des gaz à effet de serre visant à réduire les émissions d'une organisation conformément à la science du climat et à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.
Objectifs généraux de l'urbanisme		Les objectifs généraux de l'urbanisme sont des grands principes qui encadrent l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme. Basés sur la reconnaissance du territoire français comme patrimoine commun de la Nation. Ils visent à favoriser :

		1. L'harmonisation des prévisions et décisions d'utilisation de cet espace par les collectivités publiques, tout en respectant l'autonomie de chaque collectivité. 2. La gestion durable de cet espace dans le respect des objectifs du développement durable -ce dernier étant défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
Objectif d'intensité carbone	**CSI**	L'objectif d'intensité carbone ou Carbon Stabilization Intensity target mesure les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise par rapport à une mesure physique ou économique, permettant aux entreprises d'établir des objectifs de réduction des émissions tenant compte de la croissance.
Objectifs du millénaire	**OMD**	Les OMD : des objectifs, des cibles et des indicateurs pour aider les pays les plus pauvres à rattraper le niveau de développement des pays industrialisés Ces huit Objectifs du millénaire pour le développement ont constitué entre 2000 et 2015 le cadre de l'action mondiale de la coopération et de la solidarité internationale. Connu de tous les bailleurs de fonds internationaux, des agences bilatérales de coopération, des acteurs de la coopération décentralisée, des ONG et du système des Nations Unies, il a constitué le référentiel commun de leurs actions. Sans précédent, ce cadre a galvanisé tous les efforts pour répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde. Ces objectifs étaient destinés aux pays les plus pauvres afin de les aider à rattraper leur niveau de développement par rapport aux pays industrialisés.
Objectif mondial d'adaptation	**OMA**	Ang, Global goal on adaptation GGA. L'Accord de Paris de 2015 a établi un Objectif mondial d'adaptation (OMA), qui vise à placer l'adaptation au changement climatique au même niveau que l'atténuation, en développant un objectif d'adaptation parallèle à l'objectif d'atténuation visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'OMA vise à créer un cadre mondial,

		avec des objectifs précis, pour guider les mesures d'adaptation dans le monde entier.
Objectif de qualité de l'air	**OQA**	L'objectif de qualité de l'air (OQA) est un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble. Des OQA ont été fixés pour les oxydes de soufre et d'azote, les particules (PM10 et PM2,5), le plomb, le benzène et l'ozone.
Objectifs quantifiés et contraignants de plafonnement du niveau des émissions de GES	**QELROs**	QELROs (Quantified Emissions Limitation and Reduction Objectives) - Désigne les objectifs quantifiés et contraignants de plafonnement du niveau des émissions de GES auxquels souscrivent les pays industrialisés listés à l'Annexe I de la CCNUCC.
Objectifs ZAN		Les objectifs zéro artificialisation nette (objectifs ZAN) sont des objectifs fixés pour lutter contre l'artificialisation des sols. Ils sont répartis à : - plusieurs échelles temporelles, avec : un objectif d'absence de toute artificialisation nette à l'échelle nationale en 2050, et pour y parvenir, une trajectoire échelonnée par des objectifs intermédiaires fixés par tranches de 10 années (à compter de la promulgation de la loi Climat et résilience de 2021) : des objectifs de diminution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (pour 2021-2031), puis de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, - différentes échelles géographiques, avec des objectifs fixés par le Législateur à l'échelle nationale (zéro artificialisation nette en 2050), et appliqués de manière différenciée et territorialisée dans les documents de planification stratégique et urbaine. Une trajectoire permettant d'aboutir au ZAN et des objectifs par tranches de 10 années sont prévus dans les documents de planification régionaux : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), schéma d'aménagement régional (SAR), plan d'aménagement et de développement durable de

		Corse (PADDuC) et schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF), Ces objectifs sont ensuite déclinés et territorialisés dans les documents locaux : schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) et carte communale (CC).
Obligation d'achat		L'obligation d'achat est un mécanisme de soutien de l'Etat ayant pour objectif d'encourager le développement des énergies renouvelables en France. En vertu de cette obligation d'achat, EDF est tenu d'acheter l'électricité produite par certaines installations photovoltaïques à un prix fixé par arrêté ministériel et pouvant être garanti 20 ans. Ce dispositif, communément appelé EDF OA, est encadré par l'arrêté du 6 octobre 2021, aussi appelé S21.
Obligation de capacité		Mécanisme prévu dans la loi NOME de 2011 et mis en place depuis le 1er janvier 2017, dans le but de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays en favorisant les effacements de consommation et le maintien de moyens de productions disponibles pendant les périodes critiques, il consiste à imposer aux fournisseurs d'électricité une obligation de capacité, en MW, proportionnelle à la consommation de leurs clients pendant les heures de pointe dites PP1, déterminées chaque année sur décision du Réseau de Transport et d'Electricité. Les fournisseurs sont tenus d'acquérir les certificats (aussi appelés garanties) de capacité correspondant à leur obligation et permettant de couvrir la consommation de leurs clients pendant ces heures de pointe. Le coût de ces certificats, déterminé lors d'enchères organisées par EPEX Spot, est supporté par les consommateurs en fonction de leur propre profil de consommation.
Obligation CEE		Obligation quantitative pluriannuelle faite aux fournisseurs et distributeurs d'énergie dits "obligés", de récupérer un nombre suffisant de certificats d'économies d'énergie en proportion de leurs ventes. La 5è période des CEE a démarré le 1er janvier 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2025 avec un volume d'obligation de 2500 TWhc (TeraWattheure cumac),

		dont 730 TWhc au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Pour respecter cette obligation, 4 voies s'offrent aux obligés : 1. inciter les particuliers, entreprises et collectivités à réaliser des économies d'énergie en leur proposant des primes pour financer leurs actions. 2. acheter des certificats à d'autres acteurs du dispositif échangés librement selon la loi de l'offre et de la demande. 3. investir financièrement dans des programmes éligibles et recevoir en contrepartie des CEE. 4. mener des opérations d'efficacité énergétique sur leurs propres installations.
Obligation de décence énergétique		Avec les enjeux climatiques et la nécessité d'améliorer la qualité de vie des locataires, la décence énergétique des logements est devenue une priorité en France. Les réglementations imposent des normes strictes aux propriétaires bailleurs afin de garantir des logements performants sur le plan énergétique. La performance énergétique a été progressivement prise en compte dans l'appréciation de la décence d'un logement : 1. Au titre de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), pour être qualifié de décent, le logement doit respecter des caractéristiques minimales de performance énergétique, comme la protection contre les infiltrations d'air (loi n° 2015-992 du 17.8.15), 2. Au titre de la loi Énergie et Climat, le logement doit respecter un seuil minimal et un objectif de performance énergétique (loi n° 2019-1147 du 8.11.19), 3. Au titre de la loi Climat et Résilience, le logement doit satisfaire à un niveau de performance énergétique minimal, indiqué dans le Diagnostic de performance énergétique (DPE) (loi n° 2021-1104 du 22.8.21). Depuis le 1er janvier 2018, les logements doivent respecter des normes d'étanchéité à l'air. Les portes et fenêtres doivent être jointives, et des dispositifs

		d'aération en bon état doivent assurer un renouvellement d'air suffisant. Depuis le 1er janvier 2023, pour être décent, le logement doit respecter une consommation d'énergie inférieure à 450 kilowattheures d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an. Depuis le 1er janvier 2025, les conditions dans lesquelles la performance énergétique est appréciée ont évolué. Un logement est considéré comme non décent si son Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est classé G. Au 1er janvier 2028 : cette mesure s'étendra aux logements classés F, Au 1er janvier 2034 : ceux classés E seront concernés.
Obligation réelle environnementale		Les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, les obligations réelles que bon leur semble, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. Les obligations réelles environnementales peuvent être utilisées à des fins de compensation. La durée des obligations, les engagements réciproques et les possibilités de révision et de résiliation doivent figurer dans le contrat. Source : article L.132-3 du Code de l'environnement.
Obligations de solarisation		Un bâtiment ou actif peut être concerné par des obligations de solarisation selon : – Le périmètre d'application : il définit les types de bâtiments soumis à cette réglementation. En 2025, la plupart des bâtiments tertiaires hébergement est déjà au cœur de cette transformation. – La cible de solarisation : elle impose un pourcentage minimal de toiture à équiper en panneaux solaires photovoltaïque.

Obligations vertes		 Les obligations vertes font partie des premiers instruments associés à la finance verte. Elles ont connu un essor rapide dans le sillage de l'Accord de Paris en 2015 et sont devenues un levier important du financement de projets liés à la transition énergétique. Découvrez, dans cette fiche en 2 pages et 2 infographies réalisée en partenariat avec le Ministère de la transition écologique, l'essor du marché des obligations vertes, le profil des émetteurs, celui des investisseurs, ainsi que les exigences de reporting (publication d'informations au titre d'une transparence) associées aux obligations vertes, des exigences nécessaires pour contrer les tentatives d'écoblanchiment ou de verdissement d'image, en anglais « greenwashing ». Les obligations vertes sont émises dans le but de lever des fonds pour des investissements durables ou liés au climat. Ces obligations sont similaires aux obligations traditionnelles dans la mesure où elles rapportent des intérêts aux investisseurs, mais le produit de la vente des obligations vertes est spécifiquement destiné à des projets ayant un impact positif sur l'environnement.
Obligés		Ensemble des financeurs du dispositif du CEE qui portent le rôle actif et incitatif auprès des bénéficiaires. Ce sont principalement des fournisseurs et des distributeurs d'énergie. En fonction de leur volume de vente, ces obligés doivent justifier la réalisation d'un certain volume d'économies d'énergie via le dispositif CEE sous risque de pénalité en cas de non-atteinte du quota fixé lors de la période. L'obligation globale est répartie entre les obligés au prorata de leurs ventes d'énergie aux consommateurs finaux.
Observatoire du développement durable	**ODD**	Sa mission principale est de promouvoir la durabilité au sein de l'Union en favorisant la prospérité économique, l'insertion sociale et la responsabilité environnementale d'une manière intégrée et équilibrée. L'observatoire s'est engagé à favoriser la

		participation active des citoyens et de la société civile à la transition vers une Europe plus durable. Il est le seul organe au sein des institutions européennes à se consacrer exclusivement au développement des politiques durables dans tous les secteurs. Ses membres sont issus d'un large éventail de groupes d'intérêts, qui possèdent une expertise dans tous les domaines d'activités de l'observatoire et qui permettent un travail de proximité avec un grand nombre d'organisations de la société civile dans les différents États membres européens.
Observatoire des Énergies Renouvelables	**Observ'ER**	Créé en 1979, cette structure est composée d'économistes et d'experts en politique de l'énergie qui élaborent des études sur les EnR, reconnues au niveau national et au niveau européen, c'est un acteur de référence dans le domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique en France et en Europe. Les énergies renouvelables incluent : l'énergie solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique ou hydroélectricité, la géothermie et les pompes à chaleur, la biomasse elle-même composée par le bois-énergie, le biogaz et les biocarburants, les énergies de récupération, comme la chaleur fatale.— Observ'ER a trois grands domaines d'activité : presse, études et édition. Observ'ER a une activité de certification. Elle délivre les certificats européens EECS (European Energy Certificate System (en)) qui garantissent l'origine de l'électricité renouvelable
Observatoire européen du climat et de la santé	**ECHO**	L'Observatoire européen du climat et de la santé (European Climate and Health Observatory**)** a été lancé en février 2021, l'Observatoire est un partenariat entre la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et plusieurs autres organisations. Il vise à aider l'Europe à se préparer et à s'adapter aux impacts du changement climatique sur la santé humaine en fournissant un accès aux informations et aux outils

		pertinents. Il favorise l'échange d'informations et la coopération entre les acteurs internationaux, européens, nationaux et non gouvernementaux concernés. L'Observatoire européen du climat et de la santé donne accès à des publications et des rapports, des projets de recherche et de connaissances, des documents d'orientation et des portails d'information liés au climat et à la santé humaine en Europe.
Observatoire des énergies renouvelables	**OER**	Créé en 1979, Observ'ER est un acteur de référence dans le domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique en France et en Europe.
Observatoire de l'immobilier durable	**OID**	L'Observatoire de l'immobilier durable, ou OID, association loi de 1901, est un espace d'échange indépendant du secteur immobilier tertiaire sur le développement durable et l'innovation. Créé en 2012, par 7 acteurs de l'immobilier, Altarea Cogedim, Amundi Immobilier, l'Arseg, La Française Real Estate Managers, Nexity, Sinteo et Société de la tour Eiffel il vise à favoriser la performance environnementale, sociale et sociétale de l'immobilier français et à valoriser toutes les démarches qui y contribuent. En 2020, l'OID compte 56 membres engagés pour le développement durable.
Observatoire des impacts environnementaux du numérique	**OIEN**	L'observatoire des impacts environnementaux du numérique a vocation à constituer une plateforme de référence en matière de données fiables et sourcées sur les impacts environnementaux du numérique. La mesure de ces impacts étant un enjeu essentiel pour piloter la transition environnementale du numérique, cet observatoire regroupera l'ensemble des études, travaux et rapports publiés par l'Arcep et l'ADEME (Agence de la transition écologique).
Observatoire des marchés de détail	**OMT**	L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine. Cet observatoire, actualisé

		tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).
Observatoire des médias sur l'écologie	**OME**	L'Observatoire des médias sur l'écologie est porté par un consortium d'acteurs composé des organisations Data for Good, Eleven strategy, Expertises Climat, Mediatree, Pour plus de climat dans les médias, QuotaClimat et éclaircies. Il est soutenu et accompagné par l'ADEME dans le cadre d'un appel à Communs Sobriété et résilience des territoires lancé en 2022. Cet appel à Communs vise à rassembler tous les acteurs volontaires pour produire des ressources ouvertes, appelées communs, qui contribuent fortement aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques par la création et le partage de ces ressources. L'Observatoire bénéficie de l'accompagnement méthodologique et d'un soutien financier de l'Arcom. L'Observatoire des Médias sur l'Écologie entend mesurer la part des sujets environnementaux dans les contenus d'information des médias. Il fournit des données objectives, fiables et unifiées au grand public pour lui permettre d'analyser comment les médias traitent des questions écologiques.
Observatoire mondial de la finance durable	**GSFO**	L'Observatoire mondial de la finance durable (GSFO- Global Sustainable Finance Observatory) se consacre à la promotion de l'intégration complète et efficace du développement durable dans l'écosystème financier mondial en impliquant toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur de l'investissement, y compris les investisseurs institutionnels, les bourses, les organismes de normalisation et les régulateurs pour apporter plus de crédibilité, de cohérence et de transparence au marché.
Observatoire national sur les effets du réchauffement	**ONERC**	Créé par la loi du 19 février 2001, l'Observatoire national sur les effets du réchauffement

climatique		climatique (ONERC) a pour missions principales de collecter et diffuser les informations sur les risques liés au réchauffement climatique, formuler des recommandations sur les mesures d'adaptation à envisager pour limiter les impacts du Changement climatique et être en liaison avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte	**ONEMEV**	Mis en place afin d'identifier et de mieux cerner les emplois de l'économie verte dans un contexte de réorientation dû modèle économique, l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev) produit des méthodes, chiffrages de référence et analyses utiles à la diffusion de la connaissance sur les emplois et les métiers de l'économie verte.
Observatoire national de la précarité énergétique	**ONPE**	Créé par loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, l'Observatoire National de la Précarité Energétique, est un outil de référence sur la précarité énergétique, de suivi et d'analyse du phénomène et des dispositifs existants visant à apporter des éléments d'aide à la décision aux services de l'Etat, de ses agences, des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie et de l'ensemble des associations et des professionnels œuvrant dans le domaine. L'objectif est de disposer d'une connaissance fiable et partagée du phénomène en France, dans le secteur de l'habitat en priorité, et de la mobilité.
Observatoire national de la rénovation énergétique	**ONRE**	Créé en 2019, l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE) a pour mission première de consolider les chiffres des opérations de rénovation réalisées chaque année en France. Son champ couvre l'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires. Les travaux de l'observatoire portent sur : une caractérisation des rénovations (gestes, actions sur la sobriété des bâtiments, déploiement de formes d'énergie moins émettrices, équipements moins énergivores.),

		une analyse de l'évolution des consommations d'énergie (effectives et conventionnelles).
Observatoire national de la rénovation énergétique	**ONRE**	L'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE) a pour mission d'améliorer la connaissance de la dynamique de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires. L'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE) a été créé en septembre 2019 par lettre de mission des ministres en charge de la transition écologique et du logement. Il a pour mission d'améliorer la connaissance de la dynamique de rénovation de l'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires. L'ONRE produit des données statistiques et des analyses visant à : 1. Caractériser l'état du parc de logements au regard des classes de consommation énergétique, 2. Analyser l'évolution des consommations d'énergie (effectives et conventionnelles) des bâtiments, 3. Suivre la dynamique de la rénovation et ses caractéristiques : types de travaux, logements et ménages concernés, économies d'énergie associées, 4. Suivre les dispositifs de soutien public à la rénovation et étudier leur efficacité. Sur ces différentes thématiques, l'ONRE diffuse des études et rapports et met à disposition des données, au niveau national et territorial le plus approprié, pour appuyer et éclairer l'action des pouvoirs publics, des acteurs en charge de la rénovation (collectivités territoriales, professionnels de la rénovation ou de l'immobilier, etc.) et contribuer à l'information du public. L'ONRE est présidé par le Commissaire général au développement durable (CGDD) et son secrétariat est assuré par le Service des données et études statistiques du CGDD.

Observatoire National Ventilation	**ONV**	Les opérateurs qualifiés pour la vérification des systèmes de ventilation (RE2020) renseignent systématiquement l'Observatoire National de la Ventilation à partir des conclusions de leurs rapports effectués lors des vérifications et mesures et ce pour chaque opération. L'Observatoire National Ventilation est en ligne depuis le 18 octobre 2023.
Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire	**OPERAT**	Cette plateforme est mise en place pour permettre aux propriétaires et (, le cas échéant) aux preneurs à bail de bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments assujettis aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de répondre aux dispositions prévues aux articles L.111-10-3 et R.174-22 à R.174-32 du code de la construction et de l'habitation et aux précisions apportées dans les arrêtés d'application. Cette plateforme de recueil et de suivi des Consommations d'énergie du secteur tertiaire constitue un outil d'accompagnement des acteurs du tertiaire dans la transition énergétique.
Observatoire permanent de l'amélioration énergétique du logement	**OPEN**	L'observatoire OPEN permet de mesurer les évolutions du marché de la rénovation thermique des logements, apportant ainsi des données quantitatives inédites et mesurant la pénétration des équipements énergétiques performants dans les logements. Il étudie l'impact des actions gouvernementales et professionnelles.
Observatoire de la qualité de l'air intérieur	**OQAI**	L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a été créé en juillet 2001 en France à l'initiative du ministère du logement pour pallier la méconnaissance des expositions de la population à la pollution de l'air intérieur des bâtiments et des facteurs de risque associés. Il n'a pas de personnalité morale mais consiste en un instrument indépendant de connaissance scientifique. Il est missionné dans le cadre d'une convention, conclue pour une durée de quatre ans renouvelable, entre les ministères chargés du Logement, de l'Écologie et de la Santé, l'agence de l'environnement et de la

		maîtrise de l'énergie (ADEME), le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Sa présidence est assurée par Andrée Buchmann.
Observatoire national Quartier Energie Carbone	**OQEC**	L'Observatoire national Quartier Energie Carbone (OQEC) est un observatoire de la performance énergie-carbone des opérations d'aménagement et de rénovation urbaine. Il a pour vocation de soutenir la montée en compétence de la filière de l'aménagement urbain en capitalisant sur les évaluations carbone réalisées et de mettre en valeur les acteurs et territoires engagés ainsi que les actions les plus efficaces pour réduire l'impact carbone des projets. Créé en juillet 2025, il permet également à la filière de suivre son rythme de décarbonation, offrant ainsi une vision claire des progrès réalisés et à accomplir, pour contribuer à atteindre les objectifs que la France s'est donnée en matière de neutralité carbone.
Observatoire national des risques naturels	**ONRN**	L'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) constitue un cadre de rassemblement des acteurs de la prévention autour de données des risques naturels et des indicateurs de réduction de la vulnérabilité. L'observatoire est outil de partage, de diffusion des données et indicateurs sur les risques naturels. Il concrétise une démarche initiée par le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM).

Observatoire de la RE2020		Produit par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) pour le compte des ministères et opéré conjointement avec le CSTB, il est d'abord le lieu de partage de la donnée publique accumulée par l'administration dans le cadre de sa mission de contrôle de la mise en œuvre de la RE2020. Il est un lieu de partage d'analyses et d'échange pour l'ensemble de la filière.
Observatoire régional climat air énergie	**ORCAE**	Les observatoires régionaux climat air énergie visent à faciliter l'approche intégrée des enjeux de l'air, de l'énergie et du climat, en réunissant au sein d'une même structure l'observation des données relatives à ces 3 thématiques.
Observatoires régionaux des déchets et de l'économie circulaire	**ORDECO**	Les observatoires régionaux des déchets ont pour mission de contribuer à la prévention et à l'amélioration de la gestion des déchets et de leurs impacts, par l'étude et la diffusion d'informations et de données. Ils appuient l'élaboration des PRGPD et suivent leur mise en œuvre. Enfin, ils peuvent contribuer aux échanges et à la concertation sur ces enjeux prégnants des territoires. Disposant d'une véritable expertise de la donnée, ils constituent un appui opérationnel des Régions et de l'ADEME pour la mise en place des stratégies de prévention et de gestion des déchets et des ressources. Les observatoires régionaux des déchets peuvent être hébergés au sein d'une agence régionale de l'environnement, d'une autre structure, ou mis en œuvre directement par leurs pilotes (Conseil régional, ADEME en général).
Observatoires Régionaux de l'Energie et du Climat	**OREC**	Les Observatoires Régionaux de l'Energie et du Climat (OREC), sont des espaces coopératifs mis en place par les institutions régionales (Région, ADEME, Dreal) pour appuyer les collectivités territoriales dans leurs politiques publiques de transition écologique.

Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre	**OREGES**	L'Observatoire est outil collaboratif d'analyse, d'échanges de connaissances qui réunit les différents acteurs de l'énergie et du climat. Il répond en priorité au besoin d'un lieu centralisé où les données sur l'énergie pourront être analysées, exploitées, mises en forme et restituées sous des formes utiles à tous. L'Observatoire se fixe 3 grands objectifs : 1/ Améliorer et développer la connaissance de la situation régionale et infra régionale en termes de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre : recueil de données, indicateurs, bilans réguliers chiffrés, études spécifiques. 2/ Être un lieu d'échanges et de concertation afin de renforcer la collaboration entre les différents acteurs (institutionnels, privés, associatifs) de l'air, de l'énergie et du climat, de mener une réflexion commune et de favoriser les partenariats et les programmes d'actions communs. 3/ Accompagner les politiques énergétiques régionales en développant des outils d'analyse et d'aide à la décision : diagnostics territoriaux, accompagnement des politiques locales, suivi du SRCAE et support des Plans Climat-Energie.
Observatoire de la RSE	**ORSE**	L'Observatoire de la RSE est une organisation multiparties prenantes qui accompagne les stratégies RSE dans les entreprises. Cette vision s'articule autour de 3 missions : 1. Anticiper et animer les dynamiques émergentes de la RSE 2. Fédérer autour de la RSE toutes les fonctions dans les organisations et faire évoluer des membres vers un modèle d'entreprise durable en s'appuyant sur l'ensemble des expertises 3. Mettre à disposition des acteurs de la RSE des clefs de compréhension, des outils et une analyse des bonnes pratiques en France, en Europe et à l'international

Observatoire de la Transition Ecologique du Bâtiment	**BâtiZoom**	Cet observatoire recense les principales données nationales sur la transition écologique du bâtiment. BâtiZoom propose ainsi une vision synthétique et approfondie du bâtiment à travers des indicateurs statistiques nationaux, tout en renvoyant vers les sources permettant d'approfondir chaque sujet. Il s'adresse ainsi à tous les citoyens et parties prenantes qui veulent suivre l'évolution de la transition écologique du secteur, notamment les institutionnels et les professionnels de la filière, en passant par les experts de la transition écologique et les médias. BâtiZoom agrège ces données et les analyse pour offrir une vision globale des enjeux du secteur. Il est organisé autour de deux axes principaux : 1. Le menu Chiffres-clés fournit une vue d'ensemble des principales données du secteur. Il est organisé en 19 thématiques réparties en quatre grandes catégories. Il aborde les impacts environnementaux, tels que les émissions de GES, la consommation d'énergie, l'artificialisation des sols, la production de déchets et la qualité de l'air. Il examine les évolutions économiques et sociales, en mettant l'accent sur l'activité du bâtiment et la précarité énergétique. Les leviers pour la transition écologique sont explorés à travers la sobriété d'usage, la sobriété immobilière, la rénovation énergétique, la construction neuve performante, la décarbonation de l'énergie, l'utilisation de matériaux plus performants sur le plan environnemental, et la circularité des produits et matériaux. Enfin, le contexte démographique, socio-économique et environnemental est pris en compte pour fournir une analyse complète du secteur. 2. Le menu Indicateurs offre un examen approfondi de chacun des 110 indicateurs disponibles. Pour chaque indicateur, les utilisateurs peuvent consulter une évolution graphique claire, un commentaire explicatif détaillé et des éléments méthodologiques et de définition précis, assurant ainsi une compréhension complète et transparente des données présentées.

Obsolescence programmée		L'obsolescence programmée désigne l'ensemble des techniques mises en œuvre par certains fabricants pour réduire volontairement la durée de vie d'un produit, dans le but d'en accélérer le renouvellement et de pousser à la consommation. Trois grandes formes d'obsolescence programmée : 1. Obsolescence technique, le produit cesse de fonctionner après un certain temps ou nombre d'utilisations. 2. Obsolescence logicielle, les mises à jour ne sont plus compatibles avec les anciens appareils. 3. Obsolescence esthétique ou psychologique, on fait croire au consommateur que son produit est dépassé même s'il fonctionne toujours. Exemple : lancement fréquent de nouveaux modèles avec un nouveau design.
Obsolescence programmée (délit)		Depuis le 22 juillet 2015 dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, le délit d'obsolescence programmée est défini et réprimé par un nouvel article L.213-4-1 du Code de la consommation qui dispose que : – L'obsolescence programmée se définit par l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. – L'obsolescence programmée est punie d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende. – Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du manquement, à 5% du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits.
Obsolescence technique		L'obsolescence technique, dite aussi fonctionnelle ou structurelle, survient lorsque le bien ne fonctionne plus en raison de la durée de vie limitée de l'un de ses composants essentiels. Certaines formes d'obsolescence peuvent aussi porter sur

		l'inaccessibilité des pièces de rechange ou de remplacement, ou bien lorsque celles-ci sont retirées du marché (par exemple, le verre d'une cafetière qui n'est plus commercialisé) ou bien vendues très cher. On parle ici d'irréparabilité intentionnelle. L'obsolescence technique peut prendre plusieurs formes : – Utiliser un matériau de faible qualité pour une pièce essentielle d'un produit qui cassera rapidement. Les collants qui se filent à la première sortie, ça vous dit quelque chose ? – Rendre la batterie ou les piles inaccessibles, et donc rendre l'objet jetable dans son ensemble. Certains utilisateurs d'appareils auditifs connaissent. – Introduire un compteur d'usage pour limiter la durée de vie du produit. La fameuse cartouche d'encre qui se bloque alors qu'il reste de l'encre. – Mouler d'un seul bloc des pièces ou les coller pour qu'elles soient irréparables. Les batteries de certains téléphones par exemple, ou encore les nouveaux châssis des voitures électriques moulés en "giga-pièces". – Concevoir des vis qui ne se dévissent qu'avec un seul type de tournevis de la marque et qui rendent le produit inouvrable et donc irréparable. – Placer une pièce trop près d'un point de chaleur.
Occultants		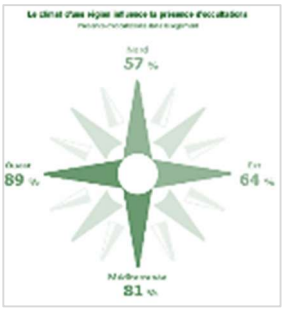 Au départ barrières contre les intrusions extérieures, les occultants d'une maison existent sous de nombreuses formes, et peuvent être conçus dans différentes matières. Volets, persiennes, stores, rideaux... Dans l'univers de la menuiserie, ce dernier désigne un équipement dont l'épaisseur, la matière ou la doublure permet de faire barrière contre des désagréments extérieurs. – Contre la lumière, luminosité naturelle, soleil, lampadaires, les occupants proposent un calfeutrage qui limite ou bloque le passage de la lumière entrante à l'intérieur du logement.

		– Contre les variations de température, froid, chaleur, courants d'air, l'apport est en isolation thermique qui réduit les déperditions de chaleur du logement ou protège contre sa surchauffe l'été. – Contre les bruits extérieurs, rue passante, boulevard, carrefour (milieu citadin), ils assurent une isolation acoustique qui estompe les bruits en provenance de l'extérieur. 8 logements sur 10 sont entièrement équipés d'occultations, dont 54 % par des volets roulants. Cette proportion est stable au cours du temps pour les maisons. Elle a en revanche augmenté pour les appartements de moins de 10 ans. 90 % en sont aujourd'hui équipés, contre 74 % des plus de 10 ans, leur permettant ainsi de rattraper leur "retard" sur le logement individuel.
Occupation du sol à grande échelle	**OCS GE**	L'OCS GE est une base de données vectorielle produite par l'institut géographique national pour la description de l'occupation du sol. Elle s'appuie sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol (appelé modèle en 2 dimensions), une précision géométrique appuyée sur le Référentiel à Grande Échelle * et une cohérence temporelle (notion de millésime) qui, par le biais de mises à jour successives, permet de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces. Actuellement, l'OCS GE s'appuie sur des données : – BD TOPO pour les éléments structurants (bâti, réseaux routier, ferré, hydrographique) qui permettent en particulier de définir une ossature partitionnant le territoire (routes principales et réseau ferré non souterrain), – BD Forêt pour les zones arborées, – RPG (Registre Parcellaire Graphique) pour des classes agricoles. Ces informations sont ensuite validées et complétées par photo-interprétation des orthophotographies de l'IGN. * référentiel géographique pour la France, commandé par l'État et produit depuis avril 2017

		par l'Institut national de l'information géographique et forestière.
Ocean Diplomacy Ethnography	**ODIPE**	Fédère une communauté de chercheurs en sciences sociales spécialistes des enjeux littoraux et océaniques qui se sont engagées dans une ethnographie collaborative des grands événements internationaux, avec le soutien de multiples partenaires et en dialogue avec l'ensemble de la communauté scientifique en sciences de l'océan
Office de l'eau	**ODE**	Etablissement public local localisé en outre-mer qui, à l'instar des agences de l'eau en métropole, est chargé de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour contribuer à la réalisation des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il existe actuellement un office de l'eau à la Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. Dans le cadre de la départementalisation de Mayotte, une réflexion est en cours pour la création d'un office de l'eau.
Office français de la biodiversité	**OFB**	L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et la restauration de la biodiversité, en métropole et dans les Outre-mer. Créé au 1er janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

		L'OFB est responsable de 5 missions complémentaires : 1. La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage. 2. La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages. 3. L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques. 4. La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels. 5. L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.
Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques	**OPECST**	Créé par la loi, l'Office est un organe d'information commun à l'Assemblée nationale et au Sénat. Composé de 18 députés et 18 sénateurs, il a pour mission, aux termes de la loi, d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin d'éclairer ses décisions. Il permet au Parlement de disposer d'une expertise pour éclairer des choix politiques de long terme.
Ombrage		Ensemble des ombres, plus ou moins importantes, qui émanent d'éléments s'interposant entre le rayonnement solaire et le panneau photovoltaïque. Un obstacle, de quelque nature qu'il soit (bâtiment, arbres et feuillages...) fait de l'ombre aux panneaux solaires. De l'ombre sur les capteurs photovoltaïques entraîne une perte de production. Cette perte de production varie en fonction de la taille et de la densité de l'obstacle. On peut distinguer deux types d'ombrages : – L'ombrage partiel : c'est un ombrage qui laisse passer en partie les rayons du soleil. – L'ombrage total : on appelle ombrage total ou complet ce qui vient couvrir le panneau (couverture, branche cassée, saleté de toute nature, etc.).
Ombrage dynamique		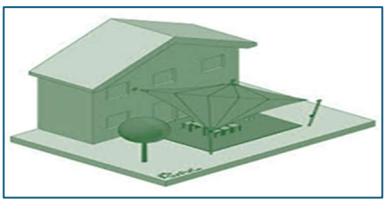 Les dispositifs d'ombrage dynamiques permettent de contrôler l'apport de lumière naturelle et d'énergie solaire dans les bâtiments en fonction des conditions extérieures, des besoins en éclairage naturel et de la position du

		soleil. Parmi les produits courants, on trouve les stores vénitiens, les stores enrouleurs, les persiennes et les volets. Ils sont généralement installés à l'intérieur des vitrages en raison de leur faible coût d'entretien, mais peuvent également être utilisés à l'extérieur ou en combinaison avec d'autres systèmes.
Ombrière photovoltaïque		Structure artificielle équipée de panneaux photovoltaïques qui a pour double fonction de procurer de l'ombre et de produire de l'énergie électrique. Une ombrière photovoltaïque peut être installée en milieu urbain, par exemple au-dessus des parcs de stationnement, ou en milieu rural, par exemple au-dessus des cultures. La réglementation française impose l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur certains espaces, notamment les parcs de stationnement. la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) ou loi EnR rend obligatoire l'installation de ces équipements sur 50 % de la surface des parkings existants de plus de 1 500m² et sur des nouveaux parkings de plus de 500m². Les échéances pour ces types de surface sont les suivantes : – Parcs de stationnement existants supérieurs à 10 000 m² : 1er janvier 2028. – Parkings de taille inférieure : 1er juillet 2028.
Omnibus (Loi)		La loi Omnibus, adoptée le 26 février 2025 par la Commission Européenne, simplifie plusieurs aspects de cette réglementation maintenant la transparence et la comparabilité des données. Même s'il a été voté par la Commission Européenne, il convient de noter que l'Omnibus doit encore être voté par le Parlement Européen. Si ce texte est adopté, il devra ensuite être transposé au niveau national pour chaque pays membre. En attendant, la CSRD reste en vigueur dans les pays qui l'ont déjà transposée, incluant la France. L'exercice permet aux entreprises de filtrer les enjeux et indicateurs qui sont non importants de son rapport de durabilité. Au total, sur les 1200 indicateurs non volontaires de la CSRD, les entreprises doivent en publier entre 300 et 900 après avoir filtré les éléments non applicables et non matériels :

		En moyenne 350 pour les entreprises de service
Onde de tempête,		Ou inondation de tempête, une onde de marée, une marée de tempête, ou encore marée cyclonique, est le rehaussement important du niveau de la mer sur le littoral causé par les vents d'une importante dépression qui pousse sur la surface de l'océan ou d'un lac.
One Earth		Organisation à but non lucratif qui encourage l'action collective pour résoudre les crises interdépendantes du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Les solutions à la crise climatique existent déjà, et les dernières découvertes scientifiques montrent que nous pouvons limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C grâce à trois axes d'action : la transition énergétique mondiale vers 100 % d'énergies renouvelables, la protection, la restauration et la connexion de la moitié des terres et des océans de la planète, et la transformation de nos systèmes alimentaires et textiles par des pratiques agricoles régénératrices.
One Planet Living	**OPL**	La démarche One Planet Living a été créée à l'initiative du WWF International et de l'organisation anglaise Bioregional. Elle est appliquée selon un mode de licence ouverte, sans certification. Les droits de marque appartiennent aujourd'hui exclusivement à Bioregional. La certification SEED a été élaborée dans le sillon de l'appellation One Planet Living, par l'Association suisse pour des quartiers durables, fondée par le WWF Suisse et Implenia Suisse SA. Elle est appliquée selon un protocole de mise en œuvre rigoureux et par l'attribution d'une certification.
One Planet Summit		Le One Planet Summit est une série de réunions internationales dont le but est de financer la transition écologique.
OneWater Eau Bien Commun		OneWater Eau Bien Commun Programme national de recherche sur l'eau douce continentale copiloté par le CNRS,

		le BRGM et INRAE, avec 10 partenaires académiques. Face à des pressions climatiques et anthropiques accrues sur l'environnement, ce programme vise à développer des recherches dans le domaine de l'eau pour changer de paradigme et réhabiliter l'eau comme bien commun. Financé à hauteur de 53 millions d'euros sur 10 ans par le Plan France 2030, OneWater – Eau Bien Commun doit contribuer à accélérer les transitions et mesurer les impacts des changements globaux sur les socio-écosystèmes à travers 6 grands défis scientifiques. Défi 1 · Anticipation Défi 2 · Empreinte eau Défi 3 · Eau sentinelle Défi 4 · Adaptabilité et résilience Défi 5 · Transitions socio-écologiques Défi 6 · Partage des données sur l'eau En renforçant le dialogue science-société, One Water contribue à fédérer une communauté eau multi-acteurs.
Open Automated Demand Response	**OpenADR**	Modèle d'échange d'informations ouvert, sécurisé et bidirectionnel pour la réponse à la demande (DR) et les ressources énergétiques distribuées (DER). Il permet aux services publics et aux agrégateurs de gérer efficacement la demande d'énergie et la production d'énergie décentralisée.
Open Buffer		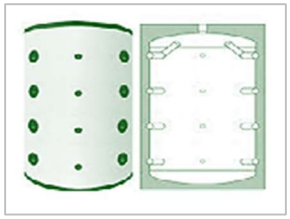 Un réservoir de type Open Buffer est un dispositif de stockage d'eau chaude utilisée au départ dans les serres maraichères ou horticoles. Il permet le découplage total de la production de chaleur et de sa distribution. Système de stockage de l'eau chaude comme les célèbres ballons domestiques d'ECS (sauf qu'il ne chauffe pas l'eau mais stocke de la chaleur produite ailleurs), le réservoir de stockage d'eau permet de rendre indépendant le besoin énergétique de la chaudière. Il permet d'écrêter les pics d'énergie et évite d'actionner le brûleur de la chaudière trop fréquemment notamment le matin où l'on constate un pic de consommation d'énergie dans les serres et en période de froid.

OpenTherm	**OT**	Protocole de communication standard utilisé dans les systèmes de chauffage central pour la communication entre les appareils de chauffage et les régulateurs thermostatiques. En tant que norme, OpenTherm est indépendant de tout fabricant. Un régulateur d'un fabricant peut en principe être utilisé pour piloter une chaudière d'un autre. Cependant, les régulateurs et les chaudières OpenTherm ne fonctionnent pas toujours correctement ensemble. La norme OpenTherm comprend un certain nombre de fonctionnalités optionnelles et certains appareils peuvent intégrer des fonctionnalités spécifiques au fabricant. La présence ou l'absence de ces fonctionnalités peut nuire à la compatibilité avec d'autres appareils OpenTherm.
Opérateur de compensation écologique	**OCE**	Ang. Mitigation Bank(ing) Opérateur qui constitue un ensemble de sites naturels de compensation écologique afin de les vendre à des maîtres d'ouvrage devant compenser les dommages causés à l'environnement par leurs projets.
Opérateur de stockage		La France importe la totalité du gaz qu'elle consomme et une grande part du gaz naturel est utilisée pour le chauffage, d'où de fortes variations de consommation entre l'été et l'hiver. Le stockage est donc un outil central pour l'ajustement entre l'offre et la demande, en constituant des réserves en été quand la consommation est faible et en soutirant ces réserves en hiver quand la demande est importante. Contrairement à l'électricité, le gaz peut se stocker en grande quantité, dans des stockages souterrains correspondant à deux types de structures géologiques : les aquifères et les cavités salines. La France dispose de 130 TWh de capacités de stockage souterrain de gaz naturel, ce qui représente un peu moins d'un tiers de sa consommation annuelle de gaz qui s'établit à environ 450 TWh. En France, trois opérateurs (Storengy, Teréga et Géométhane) gèrent 11 sites de stockage de gaz.

		Depuis 2018, la loi a introduit une régulation économique des opérateurs des infrastructures de stockage. La régulation est prévue par les articles L. 421-3-1 à L. 421-10 et L. 452-1 du code de l'énergie. La mise en œuvre de la régulation a pour objectif de garantir le remplissage des stockages nécessaire à la sécurité d'approvisionnement, tout en apportant de la transparence quant aux coûts. es capacités de stockage qui garantissent la sécurité d'approvisionnement sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs de stockage. Le revenu des opérateurs de stockage est régulé Le revenu des opérateurs de stockage est déterminé par la CRE. La régulation des revenus des opérateurs vise à assurer que le consommateur final paie le juste prix pour le stockage nécessaire à la sécurité d'approvisionnement. Les capacités de stockage sont commercialisées aux enchères selon des modalités définies par la CRE Les capacités de stockage sont commercialisées aux enchères des modalités fixée par la CRE.
Opérateurs des Réseaux d'Énergies	**ORE**	Lancée en 2017, l'agence ORE a pour vocation de faciliter la transition énergétique par le biais du numérique. En utilisant les données d'Enedis et des ELD, la plateforme propose pour chaque région de France des données sur la consommation d'électricité et de gaz par secteur. En regroupant près de 150 distributeurs de gaz et d'électricité en France, elle permet de connaitre avec précision qui sont les gestionnaires de gaz et d'électricité présents sur chaque par région.
Opération groupée de restauration immobilière	**OGRI**	Pour l'administration, cette expression signifie operations regroupant plusieurs propriétaires, pour le législateur tant de l'urbanisme que fiscal, cette expression signifie operations regroupant plusieurs immeubles ou parties d'immeubles.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	**OPAH**	Initiative mise en place par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en France. Son objectif principal est de soutenir la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, en particulier dans les zones qui en ont le plus besoin. Ce dispositif fonctionne en établissant un partenariat entre l'ANAH, les collectivités locales et les propriétaires privés. Dans le cadre de ce partenariat, l'ANAH et les collectivités locales s'engagent à fournir un soutien financier et technique aux propriétaires qui souhaitent rénover leurs propriétés. Ce soutien peut prendre la forme de subventions, de prêts à taux réduit et d'une assistance technique pour la planification et la réalisation des travaux de rénovation. L'OPAH est destinée à tous les propriétaires privés, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Cependant, pour être éligible à l'OPAH, les propriétaires doivent s'engager à respecter certaines conditions. Par exemple, les propriétaires occupants doivent avoir des ressources inférieures à un certain plafond, tandis que les propriétaires bailleurs doivent s'engager à louer leurs logements à des personnes à revenus modestes pendant une certaine période. Pour bénéficier de l'OPAH, les propriétaires doivent d'abord contacter leur collectivité locale ou l'ANAH pour obtenir des informations sur les OPAH en cours dans leur région. Ils peuvent ensuite déposer une demande de subvention auprès de l'ANAH, qui sera examinée en fonction de plusieurs critères, dont la nature des travaux à réaliser, la situation financière du propriétaire et l'impact potentiel des travaux sur l'amélioration de l'habitat dans la région. En résumé, l'OPAH est un outil précieux pour aider à améliorer la qualité de l'habitat privé en France. En fournissant un soutien financier et technique aux propriétaires, elle contribue à la rénovation des logements, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à la revitalisation des quartiers.
Opération de restauration immobilière	**ORI**	Les opérations de restauration immobilière consistent en des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions

		d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles.
Opération de revitalisation de territoire	**ORT**	Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.
Opérations standardisées d'économies d'énergie	OSEE	Les opérations standardisées d'économies d'énergie correspondent à des opérations couramment réalisées pour lesquelles une valeur forfaitaire de certificats d'économies d'énergie (CEE) a été définie. Élaborées par la Direction générale de l'énergie et du climat, l'ADEME et l'Association Technique Énergie et Environnement (ATEE), elles font l'objet de fiches publiées, par arrêté ministériel, au Journal Officiel après consultation du Conseil supérieur de l'énergie. L'arrêté définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie signé le 22 décembre 2014 et publié au Journal Officiel le 24 décembre 2014 constitue le catalogue des fiches d'opérations standardisées actuellement en vigueur.
Opportunité d'adaptation		Des facteurs qui facilitent la planification et la mise en œuvre des actions d'adaptation, qui élargissent les options d'adaptation ou qui offrent des co-avantages accessoires.
Optimisation de la densité des espaces urbanisés	ODEU	L'optimisation de la densité des espaces urbanisés constitue un des leviers fort d'atteinte du ZAN. Densifier en considérant les enjeux de préservation de la biodiversité et de la renaturation des espaces

		déjà artificialisés constitue aussi un objectif à part entière.
Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation	OSCAR	Programme porté par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), qui vise à simplifier le parcours artisan dans la mobilisation des aides publiques dans le secteur résidentiel. Les objectifs du programme sont : 1. D'identifier et former 6000 « Référents Aides à la Rénovation>> (RAR), dans les différents réseaux d'artisans, de distributeurs et de négoce de matériaux et d'équipements, capables d'informer et d'accompagner les artisans pour une meilleure utilisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et en particulier leur articulation avec les aides de l'Etat. 2. De sélectionner et former 100 formateurs sur tout le territoire français (métropole et Corse) capables de former et d'accompagner les RAR dans leurs démarches. 3. De créer et mettre à disposition des outils au service des formateurs, des RAR et des artisans pour une bonne circulation de l'information et au service de la communication du programme.
Ordonnance de 1669		L'ordonnance de 1669 sur le fait des Eaux et Forêts impose un mode d'exploitation uniforme des forêts afin d'assurer des ressources en bois suffisantes, de chêne notamment, pour les années futures. C'est l'ancêtre du code forestier français & du droit de l'environnement.
Ordonnance sur l'aménagement du territoire	OAT	L'ordonnance sur l'utilisation des terres (ordonnance de zonage) englobe les réglementations régissant l'utilisation et le développement des terres, visant à assurer une planification urbaine et rurale durable et ordonnée. Ces ordonnances constituent des outils essentiels pour les autorités locales dans la gestion de la croissance, la protection de l'environnement et la promotion du bien-être public. Comprendre les subtilités de l'ordonnance sur l'utilisation des terres est essentiel pour toute personne impliquée dans le

		développement immobilier, la planification urbaine ou la conservation de l'environnement.
Orée		Association multi-acteurs engagés pour l'écologie dans l'économie. Créée en 1992, elle rassemble près de 200 entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. L'action de l'association se concentre autour de trois priorités : – Biodiversité et économie, ou comment intégrer la biodiversité dans la stratégie des organisations – Économie circulaire recouvrant les démarches centrées à la fois sur les produits / services / équipements (économie de la fonctionnalité, éco-conception), les filières (recyclage/valorisation) et les territoires (écologie industrielle et territoriale) – Reporting RSE/ESG en lien avec la réglementation française et européenne sur la publication d'informations extra-financières. À travers la co-construction et le partage d'expériences entre ses adhérents, l'association fait émerger des solutions concrètes, des axes de réflexion ainsi que des recommandations sur chacune de ses priorités.
Organisation pour les Certificats de Biodiversité	**OBC**	L'Organisation pour les Certificats de Biodiversité (Organization for biodiversity certificates – OBC) fédère des entreprises, des ONG et des experts scientifiques autour d'un objectif commun : créer un outil opérationnel d'évaluation des impacts positifs locaux sur la biodiversité. L'OBC a été cofondée par aDryada et Le Printemps des Terres, en collaboration avec Carbone 4 et le Muséum national d'histoire naturelle.

Organisation de la réponse de sécurité civile	ORSEC	Ce dispositif, arrêté par le préfet, détermine, compte tenu des risques existants dans le département, l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre. Il comprend des dispositions générales applicables en toute circonstance et d'autres propres à certains risques particuliers identifiés. Les dispositions des plans ORSEC prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés. Ils peuvent définir un plan particulier d'intervention (PPI), notamment pour des sites industriels classés Seveso, des barrages hydroélectriques ou des sites nucléaires.
Organisations de la société civile pour la justice environnementale	OJCE	Les organisations de la société civile pour la justice environnementale (OJCE) sont impliquées dans les conflits liés à l'extraction des ressources ou à la gestion des déchets, conflits qui s'intensifient avec la croissance économique mondiale et l'augmentation de la consommation de matières premières et d'énergie. Les coûts de la croissance et du développement économiques pèsent de manière disproportionnée sur les populations les plus vulnérables, qui souvent n'ont pas le pouvoir politique de s'opposer aux déplacements forcés, à la dépossession ou à l'exposition aux risques sanitaires environnementaux. En donnant la parole à ces populations, les OJCE pratiquent une « militantisme environnemental pour les pauvres ».
Organisation météorologique mondiale	OMM	ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une institution spécialisée des Nations unies. Son rôle est de participer à l'élaboration des normes qui permettent la standardisation des mesures météorologiques, leur échange international pour la veille et la prévision météorologique, leur archivage pour les études climatiques ainsi qu'une application pertinente de cette information. L'OMM traite également de l'hydrologie opérationnelle.

Organisation mondiale pour la protection de l'environnement	OMPE	L'Organisation mondiale pour la protection de l'environnement (OMPE) est une association qui a vu le jour en 2013. C'est la plus grande ONG pour la défense et la protection de la nature, de l'environnement et de l'espèce animale. De ce fait, elle élabore des projets novateurs, propose des solutions et mène des actions concrètes au profit de l'environnement et des animaux.
Organisation des pays exportateurs de pétrole	OPEP	Créée en septembre 1960, ses 13 membres actuels sont l'Algérie, l'Angola, la Guinée équatoriale, le Gabon, l'Iran, l'Irak, le Koweït, la Libye, le Nigéria, la République du Congo, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Venezuela. L'Équateur a suspendu son adhésion en décembre 1992, a rejoint l'OPEP en octobre 2007, mais a décidé de se retirer de l'OPEP à compter du 1er janvier 2020. L'Indonésie a suspendu son adhésion en janvier 2009, l'a réactivée en janvier 2016, mais a décidé de suspendre à nouveau son adhésion le 30 novembre 2016. Le Gabon a mis fin à son adhésion en janvier 1995. Il a rejoint l'Organisation en juillet 2016. Le Qatar a mis fin à son adhésion le 1er janvier 2019. La production de la zone neutre saoudo-koweïtienne peut être déclarée séparément, mais en réalité elle est partagée à 50/50 entre elles et incluse dans les quotas respectifs de l'OPEP.
Organisations de la société civile	OSC	Le terme d'OSC inclut les organisations non gouvernementales (ONG), les fondations (publiques et privées), les associations professionnelles, les syndicats, ainsi que les coopératives et les acteurs économiques dont les missions principales les définissent comme des entreprises sociales.
Organismes OU opérateur d'Importance Vitale	OIV	Un opérateur d'importance vitale (OIV) est, en France, une organisation identifiée par l'État comme ayant des activités indispensables à la survie de la nation ou dangereuses pour la population. En 2016, il y avait 1 369 points d'importance vitale (PIV) opérés par 249 opérateurs d'importance vitale (OIV), classés dans 12 secteurs d'activité d'importance vitale (SAIV) et 4 dominantes. Pour des raisons de sécurité nationale, la liste des OIV n'est pas publique et il est demandé aux entreprises désignées de ne pas communiquer sur leur implication au dispositif.

		Le dispositif est décrit par décret en 2006 avant d'être codifié au Code de la Défense en 2007.
Organisme Tiers Indépendant	**OTI**	Entité accréditée, indépendante de l'entreprise, qui est chargée de vérifier et d'évaluer les informations de durabilité publiées par les entreprises soumises à la directive CSRD. L'objectif est de s'assurer de la conformité de ces informations avec les European Sustainability Reporting Standards (ESRS), les normes européennes développées pour encadrer le reporting de durabilité. Un OTI est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC).
Orientation du bâtiment		Disposition d'une construction par rapport aux quatre points cardinaux : nord, sud, est, ouest. Il est important de mener une réflexion sur l'emplacement des façades et ouvertures pour adapter au mieux l'orientation selon le type d'habitat à construire (immeuble collectif, maison individuelle, maisons accolées...) 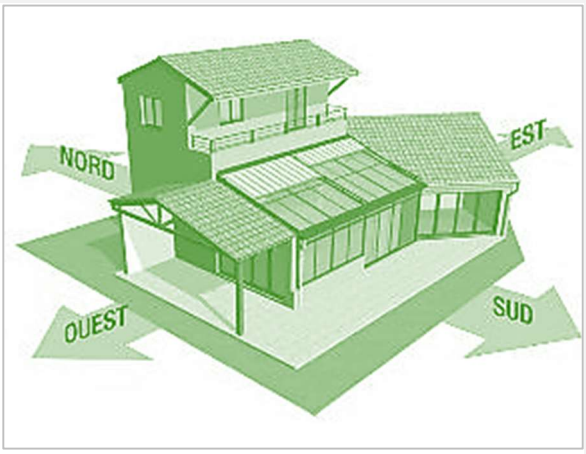
Orientation d'aménagement et de programmation		Au sein du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) peuvent comprendre des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les déplacements, l'environnement, le commerce, la logistique, les énergies renouvelables... Elles viennent préciser de façon qualitative, sur des espaces et des enjeux donnés, les principes d'aménagement voulus par les auteurs d'un plan local d'urbanisme et constituent, avec le règlement écrit et graphique, la déclinaison opérationnelle et

		opposable du projet d'aménagement et de développement durables des élus locaux.
Orientation bioclimatique		On parle de conception bioclimatique lorsque l'architecture du projet est adaptée en fonction des caractéristiques et particularités du lieu d'implantation, afin d'en tirer le bénéfice des avantages et de se prémunir des désavantages et contraintes. L'objectif principal est d'obtenir le confort d'ambiance recherché de manière la plus naturelle possible en utilisant les moyens architecturaux, les énergies renouvelables disponibles et en utilisant le moins possible les moyens techniques mécanisés et les énergies extérieures au site. Ces stratégies et techniques architecturales cherchent à profiter au maximum du soleil en hiver et de s'en protéger durant l'été. C'est pour cela que l'on parle également d'architecture solaire ou passive. Il s'agit de concevoir les façades principales nord-sud, les baies vitrées à l'est pour les apports matinaux, limiter les expositions ouest qui accumulent la chaleur en fin d'après-midi, par exemple.
L'Origine des espèces		La publication de L'Origine des espèces de Charles Darwin en 1859 marque une avancée majeure en fournissant la première théorie scientifique convaincante sur l'origine de la diversité du vivant. Fondatrice de la biologie moderne, la théorie de l'évolution bouleverse la vision de l'humain sur la nature et sur lui-même en repoussant l'idée d'une nature figée et inaltérable diffusée jusque-là par la culture judéo-chrétienne.
Ourlet végétal		L'ourlet est un terme technique de phytosociologie désignant une végétation herbacée vivace incluant parfois quelques sous-arbrisseaux et rencontrée en situation d'écotone. En général, on parle d'ourlet forestier lorsque celui-ci compose la zone de transition depuis un milieu ouvert vers la forêt, mais la végétation d'ourlet peut également être rencontrée le long des haies, ou de formations arbustives non ou pré-forestières (fruticée). Il fait partie de la « trame arborée », au sein de la trame verte et bleue.

Outil d'aide à l'adaptation urbaine	UAST	La Commission européenne a lancé en 2014 Mayors Adapt, l'initiative de la Convention des maires sur l'adaptation au changement climatique. Cette initiative, parallèle à la Convention des maires, se concentrait sur l'atténuation. Dans le cadre de cette initiative, l'outil d'aide à l'adaptation urbaine a été développé. Dit aussi Urban Adaptation Support Tool (UAST), l'outil de soutien à l'adaptation urbaine complète le soutien et les orientations en matière d'adaptation urbaine fournis par les États membres de l'UE au niveau national et revêt une importance particulière pour les zones urbaines des pays où les outils et le soutien au niveau national font actuellement défaut ou sont en cours de développement.
Ouvrage de raccordement		Eléments de réseau (cellule, lignes aériennes, canalisation souterraines, etc.) reliant le réseau existant aux installations électriques de l'utilisateur (consommateur ou producteur).
Ouvrages à risque normal (risque sismique)	ORN	Cette classe correspond aux bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat. Elle correspond notamment au bâti dit courant (maisons individuelles, immeubles d'habitation collective, écoles, hôpitaux, bureaux, etc....).
Ouvrages à risque spécial	ORS	Cette classe correspond aux bâtiments, équipements et installations pour lesquels les effets sur les personnes, les biens et l'environnement de dommages même mineurs résultant d'un séisme peuvent ne pas être circonscrits au voisinage immédiat desdits bâtiments, équipements et installations. Elle correspond à des installations de type nucléaire, barrages, ponts, industries SEVESO, qui font l'objet d'une réglementation parasismique particulière.
Origine de la production française d'électricité		En France, la provenance de l'électricité consommée est par ordre d'importance : -Du parc nucléaire, qui représente 63 % de la production d'électricité en 2023, soit 320,4 TWh,

		-Des énergies fossiles via les centrales thermiques et au fioul, représentant 32,6 TWh en 2023 (soit au plus bas niveau depuis 2014 grâce au moindre recours à la filière gaz en 2023), -Des énergies renouvelables : 58,8 TWh pour la production hydraulique, 50,7 TWh pour l'éolien et 21,5 TWh pour le solaire photovoltaïque.
Outil pour la territorialisation de la production de logements	Outil	L'outil pour la territorialisation de la production de logements (OTELO est une démarche qui vise à faciliter l'estimation des besoins en logements dans les territoires. Il s'adresse à la fois aux collectivités territoriales et à leurs établissements, aux services déconcentrés de l'État, aux agences d'urbanisme et bureaux d'études, pour élaborer les volets habitat des principaux documents d'urbanisme et des documents de planification de l'habitat -programme local de l'habitat (PLH (/outils/programme-local-habitat-plh)), schéma de cohérence territoriale (SCoT (/outils/schéma-cohérence-territoriale-scot)), plan local d'urbanisme (PLU, PLUi (/outils/plan-local-d'urbanisme-plu-plui)). Otelo est porté par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et le Cerema. Il repose sur : 1. Une méthodologie d'estimation des besoins en logement à l'échelle locale, applicable sur tout le territoire, 2. Des ensembles d'indicateurs prêts à l'emploi à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale, 3. Un dispositif d'accompagnement comprenant formations et webinaires, 4. Une communauté d'utilisateurs. Otelo permet à l'utilisateur de se projeter à un horizon pouvant aller jusqu'à 2050 et de tester plusieurs scénarios prospectifs, à partir d'hypothèses portant : d'une part, sur les dynamiques démographiques à venir (en matière de population et traduites ensuite en nombre de ménages).
Ozone		Gaz au pouvoir très oxydant, formé de trois atomes d'oxygène (O3).

		La pollution de l'air extérieur s'intéresse à l'ozone présent dans les basses couches de l'atmosphère (entre 0 à 12 km au-dessus du sol). Il se forme à partir d'autres polluants émis par les activités humaines ainsi que par la végétation sous l'influence de l'activité solaire. Une concentration trop élevée d'ozone dans l'air est néfaste pour la santé humaine et les écosystèmes. Le suivi du trou de la couche d'ozone s'intéresse à l'ozone présent naturellement dans la stratosphère terrestre, essentiellement à une altitude comprise entre 15 et 20 km. En filtrant une grande partie des rayonnements ultraviolets (UV) solaires, principalement les UVC et les UVB, cette couche protège les êtres vivants, une surexposition aux UV pouvant avoir des effets néfastes sur la santé humaine (cataractes, cancers de la peau, affaiblissement du système immunitaire) et sur les végétaux (inhibition de l'activité photosynthétique des plantes). Garantir l'intégrité de la couche d'ozone constitue donc un enjeu majeur, son amincissement excessif, voire sa disparition dans certaines zones, pouvant avoir de lourdes conséquences sur l'homme et sur les écosystèmes
Ozone au niveau du sol		L'ozone atmosphérique s'est formé naturellement ou à partir de précurseurs émis par l'homme près de la surface de la Terre, affectant ainsi la santé humaine, l'agriculture et les écosystèmes. L'ozone est un gaz à effet de serre, mais l'ozone au niveau du sol, contrairement à celui de la stratosphère, affecte également directement les organismes à la surface. L'ozone au niveau du sol est parfois appelé ozone troposphérique, bien qu'une grande partie de la troposphère soit bien au-dessus de la surface et n'expose donc pas directement les organismes à la surface.

P

Pacte européen pour le climat		Mouvement de personnes qui prennent chacune des mesures pour construire une Europe plus durable pour nous tous. Le pacte s'inscrit dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, qui aide l'UE à atteindre son objectif d'être le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050. Il invite les citoyens, les communautés et les organisations à : se connecter et partager leurs connaissances, s'informer sur le changement climatique, développer et déployer des solutions pour lutter contre le changement climatique.
Pacte de Glasgow		Le Pacte de Glasgow sur le climat est un accord conclu lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 (COP26). Ce pacte est le premier accord climatique prévoyant explicitement une réduction continue de l'utilisation du charbon. L'engagement d 'éliminer progressivement le charbon a été remplacé par réduire progressivement à un stade avancé des négociations, pour le charbon en Inde, en Chine et dans d'autres pays dépendants du charbon.
Pacte des maires		Ce pacte dénommé aussi *Convention des Maires* est un mouvement européen de coopération impliquant les collectivités locales et régionales. Les signataires de la Convention des Maires s'engagent volontairement à accroître l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sur leur territoire. Par leur engagement, ils soutiennent l'objectif de réduction des émissions de CO2 de 20 % fixé par l'Union européenne d'ici 2020.

		Après l'adoption du paquet climat-énergie de l'Union européenne en 2008, la Commission européenne a lancé la Convention des maires pour soutenir les efforts déployés par les autorités locales dans la mise en œuvre de politiques énergétiques durables. Les collectivités locales européennes de toutes tailles – des petits villages aux capitales et aux grandes zones métropolitaines – sont éligibles pour adhérer à la Convention des maires.
Pacte mondial		Le Pacte mondial (Global Compact en anglais) est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Bien que ciblant essentiellement le monde de l'entreprise, le Pacte mondial encourage la participation de la société civile, des organisations professionnelles, des gouvernements, des organismes des Nations unies, des universités et de toute autre organisation. La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise. Les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés.
Pacte du pouvoir de vivre		Collectif d'organisations de la société civile unies, au niveau national et local, pour porter ensemble des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques. Le Pacte du pouvoir de vivre est composé de plus de 60 membres et près de 40 groupes locaux qui s'appuient sur l'association d'animation du Pacte du pouvoir de vivre pour mener leurs actions tout au long de l'année. Le responsable légal de l'Association

		est Christophe Robert, Délégué de la Fondation pour le Logement.
Pacte vert pour l'Europe		Le Pacte vert pour l'Europe (Pacte vert européen ou Green deal européen) est une initiative lancée par l'Union européenne en 2019 et qui a pour objectif de faire de l'Europe le premier continent à atteindre la neutralité climatique en 2050 (Bourdin et Jacquet, 2024). Dans le contexte de mise en place de politiques d'atténuation et d'adaptation, et de législation sur le carbone, l'Europe cherche à être un modèle mondial et à jouer d'un soft power climatique
Pacte Vert Local	**PVL**	Un Pacte Vert Local (PVL) est un plan d'action local sur mesure visant à accélérer et à amplifier la transition verte d'une ville. Il s'appuie sur les stratégies existantes (plans d'action pour l'énergie durable et le climat, plans d'économie circulaire, plans de résilience ou de développement économique, etc.), la législation, le marché et les incitations financières, et les combine pour créer une approche cohérente visant à faire progresser le Pacte Vert européen au niveau local. L'édition 2023-2025 de l'ICC exige que chaque ville participante mette en œuvre au moins 2 à 6 PVL, composés de mesures concrètes visant à promouvoir la transition verte et numérique vers des villes plus durables et résilientes, conformément aux objectifs du Pacte Vert européen.
Paillage		Le paillage consiste à couvrir le sol de matériaux organiques, minéraux ou artificiels pour le nourrir et/ou le protéger.
Palette végétale		D'un point de vue environnemental et biologique, c'est un inventaire des espèces végétales présentes sur un territoire sous forme sauvage ou cultivée. En matière d'aménagement, il s'agit d'un document émanant de la collectivité et qui propose une liste d'espèces souvent indigènes et présentes spontanément sur le territoire, afin de faciliter le choix des aménageurs, des décideurs et des

		particuliers. Les palettes végétales intègrent de multiples enjeux : – Lutter contre la banalisation des paysages. – Favoriser la qualité du cadre de vie, l'identité du territoire et l'accompagnement d'usages. – Dynamiser un riche passé d'acclimatation, qui a modelé une image médiatique forte de la Côte d'Azur dans les espaces verts publics et les jardins privés. – Anticiper le changement climatique, avec des végétaux résistants à la sècheresse et à la chaleur. – Prendre en compte les contraintes phytosanitaires actuelles et les espèces exotiques invasives. – Préserver les Trames vertes et bleues (TVB) du territoire et favoriser les continuums écologiques. – Valoriser les espaces naturels et semi-naturels remarquables : littoral, ripisylves, haies, bosquets, sujets isolés, forêts, restanques.... – Mettre en œuvre une gestion durable et différenciée des espaces verts et des jardins.
Palmarès du Paysage		Le Palmarès du Paysage récompense depuis 2020 les meilleurs projets paysagers en France. Organisé par la FFP (Fédération Française du Paysage), il valorise les démarches exemplaires en adaptation climatique, biodiversité et cadre de vie. Ce concours de la FFP soutenu par le Ministère de la Transition écologique, souhaite montrer le rôle majeur de cette profession incontournable pour répondre aux défis contemporains – adaptation aux changements climatiques, qualité du cadre de vie, biodiversité – en dressant un panorama témoignant de l'excellence des projets et démarches de paysage dans toute leur diversité.
Panique écologique		Climatoscepticisme, collapsologie, survivalisme, éco-anxiété, activisme vert potache, géo-ingénierie d'apprentis sorciers, messianisme décroissanciste... sont considérés comme les symptômes de la panique écologique. Terme utilisé parles climatosceptiques pour vendre la menace d'une dictature verte. Moyen salvateur d'agir et de se mobiliser pour les uns, perturbateur du quotidien et fondement de l'incapacité d'agir pour les autres, la peur du changement climatique se répand plus

		largement chaque année. Initialement considérées comme un trouble, les émotions ressenties par anticipation ou à la suite d'une perte écologique sont adaptées à l'ampleur de la situation. Des termes comme éco lucidité ou ultra lucide ont d'ailleurs émergé ces dernières années à ce sujet.
Panneau isolant sous vide	**PIV**	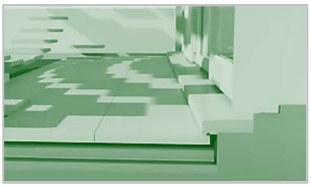 Isolant très mince à très haute performance. Cet isolant aux performances d'isolation très élevées est obtenu en enveloppant un noyau à base de silice pyrogéné rigide dans une film multicouche étanche au gaz. L'ensemble est rendu hermétique et scellé, ce qui permet d'obtenir un vide quasi total à l'intérieur. Ce noyau sous vide est encapsulé dans une enveloppe de protection en panneaux PIR haute densité, rigide et résistante à la compression. De cette façon, l'installation du produit est beaucoup plus rapide et sûre.
Panneaux rayonnants		Aussi appelés radiateurs radiants permettent de diffuser de la chaleur dans une pièce. Un panneau rayonnant est un radiateur qui fonctionne en émettant de la chaleur par sa surface frontale. Une plaque de résistance transmet sa chaleur sous forme de rayonnement infrarouge à travers une façade ajourée ou une plaque de verre. Cette plaque véhicule de la chaleur par rayonnement aux murs, parois et objets environnants. À leur tour, ceux-ci vont chauffer l'air ambiant.
Panneaux solaires bifaciaux		Les panneaux solaires bifaciaux sont conçus pour capturer la lumière du soleil des deux côtés, augmentant l'efficacité et la production d'énergie. Dans des environnements à surfaces réfléchissantes comme la neige, le sable ou l'eau, ces panneaux peuvent générer Jusqu'à 30% d'électricité en plus que les panneaux conventionnels. Les panneaux bifaciaux capturent plus d'énergie, permettant à moins de panneaux de répondre aux mêmes demandes - un avantage clair pour les grandes fermes solaires. Les progrès récents des systèmes de suivi solaire qui suivent le mouvement du soleil améliorent encore leurs performances. À mesure que les échelles de production, les coûts des panneaux bifaciaux baissent, les rendant de plus

		en plus accessibles à des fins commerciales et résidentielles. Leur capacité à fournir des rendements en énergie plus élevée avec des empreintes plus petites les positionne comme une technologie nécessaire pour maximiser la production d'énergie solaire
Paquet énergie-climat	**PEC**	Le paquet climat-énergie (ou énergie-climat) ou plan climat est un plan d'action adopté par l'Union européenne en décembre 2008 et révisé en octobre 2014, visant à mettre en place une politique commune en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique. En 2016, la Commission complète son dispositif avec un paquet énergie propre.
Paquet Ajustement à l'objectif 55	**FIT for 55**	Le paquet Ajustement à l'objectif 55 est un ensemble de propositions visant à réviser et à actualiser la législation de l'UE ainsi qu'à mettre en place de nouvelles initiatives pour veiller à ce que les politiques de l'UE soient conformes aux objectifs climatiques arrêtés par le Conseil et le Parlement européen. La Commission européenne a adopté un ensemble de propositions visant à adapter les politiques de l'Union pour lui permettre de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, avec : – la révision du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO2 (Directive ETS). – la décision ESR dite du partage de l'effort pour les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas, dont le traitement des déchets. – la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique dans la production et l'utilisation de l'énergie avec la valorisation de l'énergie fatale, et dans le secteur du logement. – le développement de la production d'énergie renouvelable. – la mise en place d'une taxe Carbone aux frontières à horizon 2023.
Paquet PME CSRD		La Commission a publié fin décembre 2024 un ensemble de documents pour aider les PME qui ne

		sont pas soumises à la CSRD, à appliquer cette directive de manière volontaire. Il s'agit du standard simplifié volontaire pour les PME (VSME) et de vidéos explicatives.
Paradigme de l'exceptionnalisme humain	**HEP**	Terme original Hum exceptionalism paradigm (HEP), point de vue (paradigme) selon lequel les humains sont différents des autres organismes, que tout comportement humain est régi par la culture et le libre arbitre, et que tous les problèmes peuvent être résolus par l'ingéniosité et la technologie humaines. Voir aussi anthropocentrisme.
Paradoxe de Jevons		Signifie que dans la mesure où il est possible d'extraire davantage d'énergie avec la même quantité de charbon acheté, la situation revient à une baisse du prix de l'énergie tirée du charbon. La diminution du prix de l'énergie permet d'alléger les coûts de production.
Paramètres thermiques du bâtiment		Principes, limitation et cadre de la conductivité thermique et calorifère dans un bâtiment.
Parcs nationaux de France	**PNF**	Nom de l'établissement public national à caractère administratif qui coordonne les établissements publics administrant chaque parc national français jusqu'en 2017. Il est intégré au 1er janvier 2017 à l'Agence française pour la biodiversité (AFB), devenue en 2020 l'Office français de la biodiversité (OFB). Il est créé par l'article 11 de la loi du 14 avril 2006 modifiant l'article L331-29 du code de l'environnement. Les parcs nationaux de France sont des espaces naturels protégés, terrestres et maritimes, dont le statut reconnu de territoires d'exception rayonne à l'international. Ils participent à ce titre à l'image et à l'identité de la France. Leur mode original de gouvernance et de gestion leur permettent d'en préserver les richesses. Espaces de découverte de la nature et de ressourcement, ils attirent chaque année plus de 10 millions de visiteurs.
Pare-vapeur		Ecran souple permettant de réguler les transferts de vapeur d'eau à l'intérieur d'une paroi, en plus d'assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment.

		Un "pare-vapeur" s'oppose fortement à la diffusion de vapeur d'eau et présente un coefficient Sd (voir "résistance à la diffusion de vapeur") élevé
Park(ing) Day		Evènement annuel mondial développé en 2005 par l'organisme Rebar, à San Francisco. L'évènement vise à susciter un débat sur l'occupation de l'espace public par la voiture et à présenter des alternatives. Citoyens, professionnels, organismes et artistes sont ainsi invités à transformer, le temps d'une journée, des cases de stationnement sur rue en espaces conviviaux, artistiques et verdoyants.
Parlons Climat		Parlons Climat est une organisation d'intérêt général qui s'est donné pour mission de mieux comprendre les publics pas (encore) engagés dans la transition écologique, voire défiants, de cerner leurs préoccupations et leurs freins, mais aussi d'identifier des leviers d'engagement.
Partage du fardeau		L'un des principaux défi s auxquels la communauté internationale se trouve aujourd'hui confrontée réside dans la définition de règles de partage du fardeau (*burden sharing rules*) acceptables par tous. Les principes d'équité susceptibles d'être mobilisés dans le cadre d'un tel objectif se répartissent en quatre groupes : le principe de besoins, le principe de capacité, le principe de contribution et, enfin, le principe de faute.
Partenariat pour la comptabilité carbone des acteurs financiers	**PCAF**	Le Partenariat pour la comptabilité carbone des acteurs financiers (PCAF - Partnership for Carbon Accounting Financials) est une initiative internationale du secteur bancaire qui forme une coalition d'entreprises (telles que La Banque Postale, Allianz, BNP Paribas ou encore HSBC). Le PCAF fournit aux institutions financières un cadre de référence pour le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles financiers. Les méthodes utilisées par le PCAF pour calculer les émissions financées dépendent de la classe d'actifs du prêt ou de l'investissement, ainsi que du niveau d'émissions spécifiques au client et des données financières dont dispose l'institution financière. L'approche fournit aux institutions financières les bases pour fixer des

		objectifs SBT et aligner leur portefeuille sur l'Accord de Paris sur le climat.
Partenariat pour l'énergie et l'environnement	**EEP**	Le Partenariat pour l'énergie et l'environnement (Energy and Environment Partnership, EEP) est un programme de subventions promouvant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les investissements dans les technologies propres, y compris les mini-réseaux
Partenariat Français pour l'Eau		Association à but non lucratif, créée en 2007 lors de la Journée Mondiale de l'Eau. Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics, privés et associatifs, actifs à l'international. Il porte depuis plus de 15 ans un plaidoyer au niveau international pour améliorer la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les différentes actions et politiques et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays. Le PFE vise à faire connaitre et à promouvoir au plan international l'approche et l'expertise française en matière de gestion de l'eau : une approche particulière car résolument multi-acteurs, et toujours innovante depuis sa mise en place dans les années 60 en France. Le PFE rassemble aujourd'hui environ 200 membres, acteurs publics et privés de l'eau, qui sont à l'image de la gestion de l'eau en France. Ces acteurs sont regroupés au sein des 6 collèges suivants : 1. L'Etat et ses établissements publics, 2. Des ONG, des associations et fondations, 3. Des collectivités territoriales et parlementaires, 4. Des acteurs économiques, 5. Des institutions de recherche et de formation, 6. Des personnes physiques françaises et étrangères. Le PFE conduit son action sur un mode collaboratif et démocratique, sans prééminence d'une catégorie de membres sur une autre. Ensemble, les membres du PFE élaborent des messages communs et partagés par tous les collèges et les diffusent dans les enceintes européennes et

		internationales telles que les Nations unies, l'Union Européenne, les Forums Mondiaux de l'Eau ou les Semaines Mondiales de l'Eau de Stockholm.
Partenariat français pour la ville et les territoires	**PVFT**	Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) est la plateforme d'échanges et de valorisation de l'expertise des acteurs français du développement urbain à l'international. Lancé en juin 2011, et actuellement présidé par la sénatrice du Finistère Nadège Havet, ce partenariat multi-acteurs bénéficie du soutien du Ministères de l'Europe et des Affaires Étrangères, de la Cohésion des Territoires, de la Transition Écologique, et de la Culture. Il fédère aujourd'hui plus de deux cents organismes représentant la diversité de l'expertise urbaine française : – État et établissements publics – Collectivités locales et associations d'élus – Fédérations et professionnels du développement urbain – Secteur privé – Organisations de la société civile – Universités et organismes de recherche et de formation.
Partenariat pour l'investissement dans le développement durable	**SDIP**	Le Partenariat pour l'investissement dans le développement durable (Sustainable Developpment Investment Partnership - SDIP) est un partenariat public-privé international qui vise à utiliser le financement mixte pour soutenir les investissements dans les infrastructures durables dans les pays en développement. Le SDIP rassemble ainsi des entités publiques, privées et philanthropiques pour œuvrer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies.
Partenariat public-privé	**PPP**	Le PPP dans les domaines de l'énergie, du climat et de l'environnement est une forme de collaboration entre les secteurs public (États, collectivités, agences publiques) et privé (entreprises, investisseurs, ONG,

		etc.) pour développer et mettre en œuvre des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. Un PPP est un accord contractuel de long terme par lequel une entité publique confie à un acteur privé le financement, la conception, la construction, l'exploitation ou la maintenance d'un projet d'intérêt général. Exemples de projets PPP environnementaux : – Construction et gestion de parcs éoliens ou solaires. – Déploiement de réseaux de chaleur renouvelable. – Rénovation énergétique de bâtiments publics. – Traitement et valorisation des déchets. – Création de stations de recharge pour véhicules électriques. – Infrastructures de prévention des risques naturels (digues, barrages, etc.).
Partenariats Public-Privé verts	**PPP Verts**	Collaboration entre collectivités locales et promoteurs privés pour construire des infrastructures ou logements durables. Ils proposent la mutualisation des risques et facilitent l'accès aux terrains ou subventions publiques.
Partenariats pour une transition énergétique juste	**JETP**	Les Partenariats pour une transition énergétique juste (JETP) constituent une nouvelle structure plurilatérale visant à accélérer l'élimination progressive des combustibles fossiles. Ces partenariats intergouvernementaux coordonnent les ressources financières et l'assistance technique des pays du Nord vers un pays bénéficiaire afin de l'aider dans cette démarche. À ce jour, les JETP ont ciblé les économies émergentes qui produisent et consomment du charbon à grande échelle.
Partenariat pour la transparence carbone	**PACT**	Les organisations subissent une pression croissante pour décarboner leurs activités, mais peinent à assurer la transparence de leurs émissions sur l'ensemble de leurs chaînes de valeur (Scope 3). Le Partenariat pour la transparence carbone (PACT) a élaboré une norme mondiale pour le calcul et l'échange de données d'émissions de Scope 3 cohérentes, comparables et crédibles sur l'ensemble des chaînes de valeur. Le Partenariat pour la transparence carbone publie des spécifications

		techniques régulièrement mises à jour pour l'échange normalisé de données sur les émissions.
Participation pour voirie et réseaux	**PVR**	La participation pour voirie et réseaux (PVR) organise un partage des coûts d'équipements publics entre les propriétés foncières bénéficiaires des équipements publics et permet aux communes de percevoir des propriétaires de ces terrains une contribution correspondant au financement des aménagements nécessaires.
Particulate matters	**PM10** **PM 2,5**	Particules de diamètre < 10 µm, < 2,5 µm. Les particules fines en suspension peuvent provoquer des maladies cardio-vasculaires et pulmonaires, induisant une nette diminution de l'espérance de vie. Elles sont désormais classées cancérigènes pour l'homme.
Particules		Les particules (PM10) sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm. Comme toute particule, elles sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques. En Île-de-France, elles proviennent majoritairement du chauffage au bois, du trafic routier et des épandages et labours agricoles, ou sont formées par réactions chimiques à partir de gaz précurseurs présents dans l'atmosphère. La fraction regroupant les particule de plus petit diamètre, aussi appelée particules fines, particules de diamètre inférieur à 2,5 µm, est nocive pour la santé cardiovasculaire.
Particules fines		Les particules fines (PM2,5) sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm. Comme toute particule, elles sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques. En France, elles proviennent majoritairement du chauffage au bois, du trafic routier et des activités de chantier ou sont formées par réactions chimiques à partir de gaz précurseurs présents dans l'atmosphère. Les particules fines sont nocives pour la santé respiratoire et cardiovasculaire.
Particules ultrafines		Ce sont les particules actuellement les plus petites que l'on puisse mesurer et observer. Leur taille est inférieure à 0,1 micron (100 nanomètres), ce qui correspond à la taille d'un virus ou d'une molécule d'ADN.

		A ce jour, les particules plus petites que 10 microns (PM10) et que 2,5 microns (PM2.5) sont les seules réglementées dans l'air ambiant, et ont donc l'obligation d'être mesurées du fait de leurs effets sur la santé du fait de leur taille (plutôt respiratoire pour les particules (PM10), respiratoire, cardio-vasculaire et neurologique pour les particules fines (PM2,5). Toutefois, les recherches sanitaires mettent en avant la nocivité de particules encore plus petites, les particules ultrafines (inférieures à 100 nm), et en fonction de leur composition. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation et du travail (ANSES) recommande le suivi de ce polluant (Particules dans l'air ambiant, ANSES (2019)), en complément des particules et particules fines, et insiste sur la mise en place d'une surveillance pérenne de ces polluants émergents, notamment pour mieux documenter leurs sources : transports (routier, aéroportuaire, fluvial) et l'agriculture.
Partie par million	**PPM**	Il s'agit d'une unité de mesure communément utilisée par les scientifiques, notamment pour calculer le taux de pollution dans l'air et plus globalement dans l'environnement. Comme son nom l'indique, le ppm permet de savoir combien de molécules de polluant on trouve sur un million de molécules d'air. Il permet donc de rendre compte de manière assez simple de la quantité de pollution dans une masse d'air donnée et de l'impact nocif de ces polluants sur l'atmosphère.
Parties prenantes affectées (CSRD)	**PPA**	Deux principaux groupes de parties prenantes peuvent être identifiés : · Les parties prenantes concernées : parties prenantes qui peuvent être impactées positivement ou négativement par les activités de l'entreprise et par l'intermédiaire de sa chaîne de valeur. · Les utilisateurs des déclarations relatives à la durabilité : les principaux utilisateurs des informations financières à usage général (investisseurs existants et potentiels, prêteurs et autres créanciers, y compris les gestionnaires d'actifs, les établissements de crédit ou les entreprises d'assurance) ainsi que les autres utilisateurs des déclarations relatives à la durabilité, y compris des partenaires commerciaux, des

		syndicats et des partenaires sociaux de l'entreprise, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, des pouvoirs publics, des analystes et des chercheurs.
Partnership for Carbon Accounting Financials	**PCAF**	Le PCAF est un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble pour développer et mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à leurs prêts et investissements.
PAS (norme PAS)	**PAS**	La norme PAS 2060 - Neutralité carbone est la spécification internationalement applicable pour démontrer la neutralité carbone. La vérification selon la norme PAS 2060 constitue une méthode reconnue pour justifier les déclarations authentiques de l'entreprise en matière de neutralité carbone. La norme PAS 2060 exige une déclaration conforme à la norme attestant de la réalisation de la neutralité au moyen d'un ensemble de déclarations explicatives qualificatives et de la divulgation publique de toute la documentation qui étaye la revendication de neutralité carbone. La norme prévoit trois types de validation de la neutralité : l'auto-validation, la validation par un tiers et la validation indépendante par un tiers. La validation par un tiers intervient lorsque la méthodologie et les données ont été auditées et vérifiées par un organisme externe, la validation par un tiers indépendant intervient lorsque la vérification est effectuée par un agent agréé auprès de l'UKAS.
Passeports de rénovation		Introduits par l'article 12 et l'annexe VIII de la directive 2024 sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB), constituent un nouvel instrument offrant aux propriétaires de bâtiments des feuilles de route personnalisées pour une rénovation en profondeur par étapes, améliorant significativement la performance énergétique d'un bâtiment. Surtout, cette approche permet d'éviter de se retrouver piégé par des améliorations sous-optimales, comme le surdimensionnement d'un générateur de chaleur avant même d'avoir amélioré l'enveloppe du bâtiment. Chaque étape s'appuie sur la précédente, garantissant la compatibilité et maximisant les gains d'efficacité. Considérés comme un élément clé de la vague de rénovation de l'UE, les passeports de

		rénovation traduisent les objectifs stratégiques de la DPEB en parcours de rénovation à l'échelle du bâtiment, qui peuvent être planifiés, financés et mis en œuvre progressivement.
Passive Design		Techniques architecturales qui exploitent les ressources naturelles, telles que la lumière du soleil et le vent, pour chauffer, refroidir et ventiler les bâtiments sans dépendre fortement des systèmes mécaniques.
Passivhaus		Label allemand de performance énergétique dans les bâtiments. Il est accordé aux bâtiments neufs dont les besoins en chauffage sont inférieurs à 15 kWh/m²/an. La consommation totale tous usages confondus y compris les usages mobiliers doit être inférieure à 120 kWhep/m²/an. Le label Passivhaus exige entre autres un très bon niveau d'étanchéité à l'air du bâtiment (0,6 m3/ (h.m²) sous 50 Pa soit 0,2 m3/ (h.m²) sous 4 Pa).
Passoires thermiques		Les propriétaires de passoires thermiques (logements classés G) doivent réaliser des travaux de rénovation énergétique s'ils veulent augmenter le loyer de leur location. Dès 2025, il sera interdit de louer les passoires thermiques les moins bien isolées (classées G), et dès 2028 pour le reste des passoires (classées F). À partir de 2034, ce sont les logements classés E qui seront interdits à la location. Ces logements seront progressivement considérés comme indécents au regard de la loi. Le locataire pourra financer exiger de son propriétaire qu'il effectue des travaux et plusieurs mécanismes d'information, d'incitation et de contrôle viendront renforcer ce droit pour le locataire. En outre, lors de la vente de logements classés D à G en monopropriété, un audit énergétique comportant des propositions de travaux devra être réalisé. Cette

		obligation s'applique depuis 2022 pour les classes F et G, en 2025 pour la classe E et en 2034 pour la classe D.
Pay-as-produced	**PAP**	Contrat d'achat d'énergie : 100% de l'énergie telle que produite est achetée. Dans ce cas de figure, l'acheteur s'engage à prendre livraison de 100% des volumes produits par l'actif au prix défini dans le contrat, même dans le cas où la production, en volume, diffère, à la baisse ou à la hausse, du prévisionnel de production.
Pays de l'annexe I		L'annexe I de l'accord de Paris compte 41 pays, dont les membres de l'Union européenne. Ces pays sont classés comme pays industrialisés et pays en transition : Australie, Biélorussie, Canada, Union européenne, Islande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Fédération de Russie, Suisse, Turquie, Ukraine, États-Unis.
Pays hors annexe I		Il y a 94 pays hors annexe I de l'accord de Paris. Ces pays sont classés comme économies en développement. Parmi eux figurent le Brésil, l'Indonésie, le Tchad et la Colombie.
Pays de mégadiversité biologique		Pays qui contient au moins 3000 espèces de plantes vasculaires endémiques (soit au moins 1 % du total mondial).
Paysages urbains accaparés	**PUA**	Face au développement non durable et aux changements climatiques, les villes se tournent de plus en plus vers les infrastructures vertes comme solution pour la croissance et la gestion des risques climatiques. Dans ce contexte, la gentrification, la spéculation immobilière et les déplacements de population au profit d'infrastructures vertes produisent et aggravent les inégalités socio-spatiales urbaines dans les quartiers dits populaires. Les communautés de résidents sont dépossédées de leurs atouts les plus précieux : leur emplacement, leurs terres et leur capital social. Ce faisant, les terres communautaires se transforment en une nouvelle forme de nature esthétiquement contrôlée et ordonnée, destinée aux classes moyennes et supérieures et aux touristes. Les trames ou ceintures vertes sont priorisées sur les zones foncières les moins chères, donc habitées par

		des populations défavorisées. On va jusqu'à parler de racismes environnementaux cumulatifs dans la ville verte
Peak everything		Inspiré du peak oil et étendu à toutes les ressources : Minerais, productions agricoles, eau, océans... Formule proposée Richard Heinberg, auteur de trois ouvrages à succès sur le pic pétrolier. Il s'agit d'alerter sur le déclin global de toutes les ressources non renouvelables.
Peak oil		Le pic pétrolier (ou peak oil en anglais) est le sommet de la courbe de l'extraction mondiale de pétrole (calculée en millions de barils par jour), autrement dit le point où celle-ci atteint son niveau maximal avant de connaître par la suite un déclin dû à l'épuisement progressif des réserves de pétrole contenues dans le sous-sol terrestre. Le terme peut être utilisé à une échelle plus locale pour désigner le pic de production d'un champ pétrolifère ou d'un pays producteur, dont la courbe d'exploitation peut avoir tendance à suivre une forme en cloche (courbe de Gauss).
Pédologie		Science qui étudie les couches superficielles du sol. Elle a pour but d'analyser et de décrire les sols avec un certain nombre de paramètres prédéfinis pour répondre à plusieurs questions : quelle est sa composition, sa réserve en eau, sa sensibilité au tassement, etc. La discipline « Pédologie – Science du sol » a ainsi été officiellement classée parmi les disciplines rares par le ministère chargé de la Recherche. En particulier, la très riche biodiversité des sols urbains demeure largement méconnue : 25 à 60 % des espèces terrestres sont présentes dans les sols, mais seulement 1 à 3 % des études sur les sols urbains portent sur cette biodiversité.
Pénurie absolue		Condition qui existe lorsqu'il n'y a pas suffisamment de ressources existantes pour satisfaire la demande existante.

PEP équipements du bâtiment	**PEP**	Les PEP prennent en compte l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie, sans oublier les transports, la mise en œuvre et l'usage même du produit. Les PEP offrent des informations multicritères, objectives, quantitatives et qualitatives relatives à une fonction et une durée de vie du produit dans l'ouvrage. Ces déclarations permettent à tout fabricant de : – Anticiper les obligations réglementaires – Prouver la performance environnementale d'un équipement – Outiller une démarche d'éco-conception – Assurer la transparence des déclarations environnementales Pour les professionnels du bâtiment (bureaux d'étude, architectes, constructeurs), les informations délivrées par les PEP ecopassport® leur permettent d'éclairer leur analyse et leur choix sur des bases claires et comparables. Ils sont en mesure de retenir les équipements les plus adaptés au regard de la performance environnementale globale du bâtiment.
Perception de l'environnement		La perception de l'environnement est, pour une organisation tout comme pour un individu, l'aptitude à bien comprendre son environnement, afin d'y agir en connaissance de cause. Elle comprend la veille, au sens le plus large du terme, mais elle va au-delà, car elle intègre les processus permettant une bonne assimilation des informations obtenues par la veille. Dans une perspective d'intelligence économique, la perception de l'environnement se doit d'être globale et anticipatrice.
Perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées	**PFAS**	Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA), plus couramment désignées sous l'acronyme de PFAS (de l'anglais per- and polyfluoroalkylées substances), appelées polluants éternels du fait de leur persistance dans l'environnement, autrefois aussi dénommées

		composés perfluorés, sont des composés organofluorés synthétiques comportant un ou plusieurs groupes fonctionnels alkyle per- ou polyfluorés (pas tous). Elles contiennent au moins un groupement perfluoroalkyle –CnF2n. Il existe probablement entre six et sept millions de PFAS
Performance énergétique d'un bâtiment	**PEB**	La performance énergétique primaire d'un bâtiment existant est mesurée par sa consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les auxiliaires, selon la méthode 3CL DPE 2021 et intégrée dans un audit énergétique tel que défini dans l'arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine. le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28- 1 du code de la construction et de l'habitation. La surface considérée est la surface habitable du bâtiment.
Performance environnementale		La performance environnementale est l'évolution réglementaire majeure de la RE 2020 qui introduit le calcul des impacts environnementaux du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie : Cette évaluation se base sur le principe de l'analyse du cycle de vie (ACV) qui permet d'objectiver les impacts du bâtiment à travers une série d'indicateurs environnementaux calculés sur l'ensemble de son cycle de vie (c'est-à-dire depuis l'extraction des matières nécessaires à la production des produits de construction et des équipements, jusqu'à la destruction en fin de vie du bâtiment et le traitement des déchets qui en découle (le transport est inclut entre chacune des étapes).
Performance globale du bâtiment	**PGB**	La performance globale d'un bâtiment ne fait pas aujourd'hui l'objet d'une définition unique et consensuelle. Les items les plus couramment cités par les parties prenantes engagées dans le bâtiment sont :

		1. La qualité sanitaire offrant un environnement sain aux occupants. 2. Le confort d'ambiance (thermique, acoustique, olfactif, visuel) assurant le bien-être des occupants. 3. La performance financière intégrant les coûts liés aux travaux sur l'enveloppe et/ou les systèmes, les économies d'énergie réalisées et la valeur patrimoniale du bâtiment. 4. La flexibilité, l'adaptabilité d'usage, la mutabilité dans le temps selon les besoins, les évolutions sociétales. 5. La performance environnementale et les nouvelles pratiques ou plus largement en fonction du changement climatique.
Pergola bioclimatique		Module comprenant une structure en alu, en bois ou en acier (poteaux et chéneaux), et un toit composé de lattes orientables. Les pergolas offrent beaucoup plus de possibilités que les simples stores à tirer au-dessus d'une terrasse, sans toutefois être des extensions comme les vérandas. Ce compromis entre les stores et la véranda vous permet de profiter plus longtemps, même en mi-saison, de la terrasse ou d'un coin du jardin.
Périmètres du bilan carbone	**PBC**	Les périmètres du bilan carbone -Scope 1, 2 et 3 - catégorisent les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités d'une organisation. En les identifiant et en comprenant leurs enjeux, les entreprises peuvent adopter des stratégies ciblées pour minimiser leur impact environnemental tout en respectant les normes internationales.
Périmètre de protection		En hydrologie on utilise principalement ce terme pour désigner les périmètres de protection des captages. Un périmètre de ce type délimite un espace autour d'un point de captage destiné à l'alimentation en eau potable, à l'intérieur duquel les activités humaines sont interdites et/ou règlementées dans le but d'assurer la protection de la qualité des eaux prélevées. Les périmètres de protection sont établis autour des points de captage d'eau souterraine et des sources mais autour des points de prélèvement superficiels. Dans le cas des points de captage d'eau souterraine

		et de sources trois périmètres successifs sont prévus : – un périmètre de protection immédiate (PPI) à l'intérieur duquel toutes activités, installations et tous dépôts sont interdits de façon à prévenir les introductions directes de substances polluantes dans les ouvrages de captage, les terrains à l'intérieur de ce périmètre doivent être acquis en pleine propriété, – un périmètre de protection rapprochée (PPR) à l'intérieur duquel les activités susceptibles d'entraîner une pollution sont interdites ou soumises à surveillance particulière, – un périmètre de protection éloignée (PPE) à l'intérieur duquel peuvent être règlementées les activités présentant un danger de pollution.
Période		Durée de 3 à 5 ans pendant laquelle sont fixés des objectifs d'économies d'énergie à réaliser par les obligés via le dispositif des CEE exprimés en TWh Cumac d'économies d'énergie. La 1re période a eu lieu de 2006 à 2010, la 2e de 2011 à 2014, la 3e de 2015 à 2017, la 4e de 2018 à 2021, la 5e de 2022 à 2025 et la 6e est fixée pour une durée de 5 ans de 2026 à 2030.
Période de récupération Pay-Back		Laps de temps nécessaire pour que le cumul des économies d'énergie et d'eau permette de récupérer le coût des travaux de modernisation.
Période de retour		Temps statistique entre deux occurrences d'un évènement naturel d'une intensité données.
Périurbanisation		Correspond à l'extension des surfaces artificialisées en périphéries des agglomérations urbaines. L'équivalent anglais est suburbanization. La périurbanisation est un processus dont l'espace périurbain est la conséquence spatiale. Plusieurs définitions sont en concurrence : on estime parfois que la périurbanisation ne correspond qu'aux surfaces bâties en périphérie urbaine qui sont sans contact avec le bâti existant, et parfois que la périurbanisation concerne toutes les constructions nouvelles en périphéries. Certaines formes d'urbanisme comme le lotissement ou l'aménagement concerté (les ZAC) ou différé (les

		ZAD), et certaines formes paysagères comme l'habitat pavillonnaire ou le mitage sont symptomatiques voire symboliques du phénomène de périurbanisation. La périurbanisation est associée à l'extension rapide et très importante du bâti urbain au-delà de ses limites anciennes, en particulier dans la seconde moitié du XXe siècle avec la démocratisation de l'automobile, et l'attrait du logement individuel mais ses origines remontent au XIXe siècle avec l'essor des chemins de fer qui, associés à la bicyclette, permettaient à une partie des classes populaires d'habiter des quartiers ouvriers périphériques tout en travaillant dans les usines situées à l'intérieur des agglomérations.
Permacircularité		Théorie qui veut que tous les processus de production, de circulation et de consommation doivent faire la preuve, au fil du temps, qu'ils sont capables de s'inscrire durablement au sein des limites biosphériques d'une seule planète.
Perméabilité		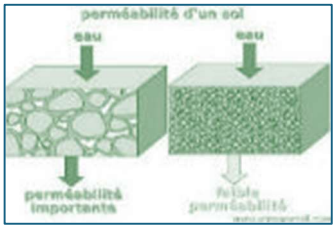 La perméabilité d'un milieu poreux mesure son aptitude à se laisser traverser par un fluide sous l'effet d'un gradient de pression ou d'un champ de gravité. Cette quantité est liée à la loi de Darcy. L'absence de perméabilité s'appelle l'imperméabilité.
Perméabilité à l'air du bâtiment	**PAB**	La perméabilité à l'air d'une construction caractérise la sensibilité du bâtiment vis-à-vis des écoulements aérauliques parasites causés par les défauts d'étanchéité de son enveloppe, ou plus simplement la quantité d'air qui entre ou sort de manière non contrôlée à travers celle-ci. Elle se quantifie par la valeur du débit de fuite traversant l'enveloppe sous un écart de pression donné. Vu des exigences réglementaires, la perméabilité à l'air du bâti est caractérisée dans la réglementation thermique par un coefficient de perméabilité à l'air appelé Q4Pa-surf. Ce dernier représente le débit de fuite par m² de surface déperditive or plancher bas sous une dépression de 4 Pa, et s'exprime en m3/(h.m²). Dans la RT 2012, le traitement de la perméabilité à l'air des bâtiments à usage d'habitation est obligatoire. Il est possible de justifier ce traitement soit par une mesure, soit en adoptant

		une démarche certifiée de qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment. Les seuils réglementaires sont 0,6 m3/ (h.m²) pour les maisons individuelles et 1m3/ (h.m²) pour les logements collectifs Dans la RE2020 la valeur de perméabilité à l'air du bâtiment est obtenue pour les bâtiments à usage d'habitation, soit par mesure, soit en adoptant une démarche de qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment, et pour les bâtiments à usage de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire, hors immeubles de grande hauteur, et hors bâtiments dont la surface de référence est supérieure à 3 000 m², uniquement par mesure. Pour les autres types de bâtiments, la valeur de la perméabilité à l'air du bâtiment peut être justifiée par mesure. A défaut de mesure, la valeur à utiliser est la valeur par défaut définie par la méthode de calcul de la RE2020.
Permis d'émission		Dispositif destiné à borner les émissions de certains polluants (rejets de CO2 par exemple) par attribution aux firmes concernées d'une quantité préétablie de droits (permis) à rejeter le produit en question chaque année, sous peine d'amendes proportionnées aux dépassements.
Permis d'émissions négociables	**PEN**	Un système de permis négociables permet de révéler les coûts de réduction de la pollution lorsque ce sont les agents économiques de base qui participent aux échanges.
Permis d'innover		Créé à titre expérimental il y a dix ans par la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le permis d'innover est un dispositif expérimental qui permet de déroger à certaines règles de construction tout en permettant d'atteindre les objectifs poursuivis par ces règles. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage des constructions ou aménagements : – qui sont situées dans le périmètre d'une opération d'intérêt national (OIN), d'une grande opération d'urbanisme (GOU), ou dans le périmètre du ou des secteur(s) d'intervention prévu(s) pour les opérations de revitalisation de territoire (ORT), – et qui n'ont pas bénéficié du dispositif expérimental initialement prévu au I de l'article 88 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à

		l'architecture et au patrimoine (LCAP) (dispositif abrogé depuis). Ces maîtres d'ouvrage peuvent demander à déroger aux règles opposables à leur projet, à condition de démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par les règles auxquelles il est dérogé. La demande prend la forme d'une étude permettant de vérifier l'atteinte de ces résultats. Cette étude et l'avis conforme qui y est associé sont joints à la demande de permis (permis de construire, permis d'aménager...) ou à la déclaration préalable (DP) nécessaire à la construction ou à l'aménagement. Le permis ou la décision de non-opposition à la DP tient lieu d'approbation des dérogations.
Permis de louer		Le permis de louer est un dispositif issu de la loi Alur qui vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné, soit à faire une déclaration préalable à la mise en location, soit à demander une autorisation de mise en location.
Permis de polluer		Un droit à polluer, ou permis à polluer, désigne la fixation d'une quantité maximale de rejets d'un polluant, attribuée à un participant à un marché de permis d'émission (État, collectivité, entreprise), souvent nommé marché du carbone. Cela implique, à un moment donné, de fixer un seuil supportable de pollution à ne pas dépasser au risque de nuire à la durabilité du développement. Et ce qui suppose aussi une répartition équitable de ces droits entre les territoires ou acteurs impliqués dans la négociation (échelles mondiale, régionales ou locales). Le droit à polluer est une façon d'internaliser les coûts externes.
Persons professionally arranging transactions	**PPAT**	Personnes organisant professionnellement des transactions sur des produits énergétiques de gros (en anglais, persons professionally arranging transactions). Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement REMIT, les PPAT ont l'obligation d'avertir sans délai le régulateur lorsqu'elles ont des raisons de suspecter qu'une transaction pourrait constituer un manquement aux interdictions d'opérations d'initiés ou de

		manipulations de marché. Elles doivent par ailleurs établir et conserver des procédures efficaces dans le but de déceler de tels manquements.
Personne morale organisatrice	**PMO**	En autoconsommation collective, la Personne Morale Organisatrice (PMO) est l'entité qui assure la liaison technique et administrative entre le Gestionnaire du Réseau public de Distribution public (GRD) et les participants de l'opération d'autoconsommation collective (ACC). Sa forme n'est pas imposée : elle peut-être une association loi 1901, une société, une collectivité, etc. La Personne Morale Organisatrice est considérée comme facilitatrice de l'autoconsommation collective. Elle a plusieurs obligations réglementaires (telles que la signature de la convention d'ACC et la gestion des entrées et sorties des participants), mais elle peut aussi effectuer des missions complémentaires en fonction des besoins de l'opération (mandat de facturation, animation, etc.). La constitution d'une personne morale organisatrice, appelée PMO, est obligatoire, avec pour rôle principal de définir la clé de répartition de la production entre les différents producteurs et consommateurs.
Personne morale organisatrice organismes d'habitations à loyer modéré	**PMO HLM**	L'article L315-2-1 du code de l'énergie prévoit qu'un organisme d'habitations à loyer modéré peut être personne morale organisatrice sans avoir besoin de constituer une nouvelle entité juridique, et que les locataires concernés par une opération d'autoconsommation collective y sont inclus par défaut à moins de signifier leur refus d'y participer lorsqu'ils en sont informés par leur bailleur. Les articles R. 315-12 à R. 315-16 de la section intitulée Autoconsommation collective à l'initiative d'un organisme d'habitations à loyer modéré du code de l'énergie viennent préciser les modalités d'information du bailleur vis-à-vis de ces locataires et leur droit de retrait d'une opération d'autoconsommation collective.
Perspectives en matière d'air pur		La Commission européenne a publié le 3 mars 2025 son quatrième rapport sur les Perspectives en matière d'air pur en Europe. Cette quatrième édition contribue de manière directe au deuxième rapport de surveillance et de prospective sur la pollution zéro de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et

		du Centre commun de recherche (JRC), en analysant les probabilités d'atteindre les deux objectifs du plan d'action zéro pollution liés à l'air pur. Ces objectifs sont les suivants : – réduire de plus de 55 % à l'horizon 2030 les incidences de la pollution atmosphérique sur la santé exprimées en nombre de décès prématurés, par rapport aux chiffres de 2005, – et diminuer de 25 % (par rapport aux chiffres de 2005) l'étendue de la menace que fait peser la pollution atmosphérique sur la biodiversité dans les écosystèmes de l'Union européenne (UE), exprimée en superficie des écosystèmes dans lesquels les dépôts d'azote dépassent les charges critiques.
Perspectives des technologies énergétiques	**ETP**	Perspectives des technologies énergétiques 2020 est un rapport phare de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié en septembre 2020 pour fournir une analyse détaillée des opportunités présentées par l'électrification, l'hydrogène, la bioénergie et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) et d'autres technologies qui seront nécessaires atteindre les objectifs climatiques internationaux. Ce rapport comprend une section spéciale sur la technologie nécessaire à la transition de l'industrie lourde, y compris la fabrication de matériaux de construction, en tant que secteurs difficiles à réduire nécessitant une attention supplémentaire. Le rapport identifie le secteur du bâtiment comme clé pour réduire ces émissions difficiles à réduire de l'industrie lourde en raison de son influence sur les émissions mondiales de fabrication de matériaux.
Perspiration		Qualité d'un composant du bâti, d'un matériaux ou d'un mode constructif qui permet une migration de la vapeur d'eau par les parois conservant une étanchéité à l'air, les distinguent du bâti moderne en termes de renouvellement d'air et peut être source de pathologies importantes (condensation, moisissures) s'il n'est pas bien intégré lors des travaux.
Perte de biodiversité		Altération de l'une ou l'autre des dimensions de la biodiversité telle que définies à l'article L.110-1 du Code de l'environnement, c'est-à-dire diminution à court, moyen ou long terme de : la diversité au sein

		des espèces et entre espèces (incluant diversité génétique), la diversité des écosystèmes, ou des interactions entre les organismes vivants. La notion de perte peut être déclinée pour les trois grandes familles d'impacts : perturbation d'individus d'espèces, altération (physique ou biochimique) d'habitats naturels, destruction d'individus d'espèces, d'habitats d'espèces, de fonctions écologiques.
Pertes et dommages		Les pertes et dommages liés au climat décrivent les conséquences économiques, culturelles et sociétales négatives du changement climatique qui se sont déjà produites. Ce concept repose sur le constat qu'aucune mesure d'atténuation ni d'adaptation ne peut prévenir tous les effets négatifs du changement climatique. des pertes irréversibles ont déjà eu lieu et augmenteraient rapidement, en particulier si le réchauffement climatique dépasse de plus de 1,5 °C les niveaux préindustriels.
Perturbateur endocrinien		Substance ou mélange de substances qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, les perturbateurs endocriniens (PE) sont définis comme des substances ou mélange de substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme. Elles peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire des effets néfastes sur l'organisme d'un individu ou sur ses descendants (Santé Publique France, 2022). Une définition applicable au domaine pharmaceutique, a été adoptée au niveau européen en 2017. Une substance peut être identifiée comme PE si elle a un mode d'action qui impacte les fonctions du système endocrinien, si elle produit un effet néfaste chez un organisme sain ou sur sa progéniture et si cet effet est directement lié au mode d'action (Anses, 2019).

Perturbations radiatives		Dites aussi forçages radiatifs. Ce sont les impacts climatiques des gaz à effet de serre, du soleil, des aérosols ou des volcans. Ces perturbations du climat sont naturelles ou anthropiques. Le forçage radiatif est calculé au sommet de la troposphère et il est exprimé en watts par mètre carré (W/m2). 2. Un forçage radiatif positif contribue à réchauffer la surface de la planète tandis qu'un forçage radiatif négatif contribue à la refroidir. Le forçage radiatif correspond à une différence d'exitance entre deux états. Il s'exprime en watts par mètre carré (W m−2) et a une dimension de kg·s−3).
Pesticide		Un pesticide est une substance utilisée pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. C'est un terme générique qui rassemble : – Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques utilisés en agriculture, sylviculture et horticulture, – Les produits zoo-sanitaires, les produits de traitements conservateurs des bois, – De nombreux pesticides à usage domestique, shampoing anti-poux, boules antimites, poudres anti-fourmis, bombes insecticides contre les mouches, mites ou moustiques, colliers antipuces, diffuseurs intérieurs, etc. Dans une acception plus large, comme celle de la réglementation européenne, ce peut être des régulateurs de croissance ou des substances qui répondent à des problèmes d'hygiène publique.
Petite loi de programmation énergétique		Les sénateurs français ont adopté le 31 mai 2024 en commission leur proposition de loi de programmation de l'énergie, dite petite loi Face à l'absence de projet de loi de programmation sur l'énergie, les sénateurs ont décidé de prendre les devants. À l'instar de leurs collègues écologistes de l'Assemblée, les sénateurs du groupe Les Républicains ont déposé leur propre proposition de loi de programmation énergétique. Composée de 25 articles, la proposition est centrée sur 4 grands axes : la relance du nucléaire, de nouveaux objectifs en matière d'énergies renouvelables, des mesures de simplification ainsi que des mesures de régulation et

		de protection des consommateurs. Elle consacre en particulier la relance du nucléaire, avec un objectif d'au moins 27 GW de nouvelle capacité d'ici 2050, incluant 14 réacteurs européens pressurisés de type 2 (EPR2) et 15 petits réacteurs modulaires (SMR), avec un potentiel de 6 EPR2 supplémentaires. Elle prévoit aussi un maintien à au moins deux tiers du nucléaire dans le mix énergétique en 2030, ainsi qu'un recours aux matières nucléaires recyclées à hauteur de 20 %. Du côté des énergies renouvelables, les auteurs demandent au moins 29 GW pour l'hydroélectricité, 45 % de chaleur renouvelable, 20 % de biogaz et 50 térawattheures (TWh) de biocarburants d'ici 2030 ou 2035.
Petites Villes de Demain		Petites villes de demain est un programme d'action lancé en octobre 2020 par le gouvernement Jean Castex afin de redynamiser 1 600 petites villes françaises. Ce programme s'inscrit dans le prolongement d'Action cœur de ville lancé en décembre 2017 et concernant 222 villes moyennes en France. Petites villes de demain est un programme sur six ans, de 2020 à 2026, et doté d'un budget de trois milliards d'euros. Destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, ce programme porté par l'ANCT leur permet de financer une ingénierie territoriale via le recrutement des chefs de projet. Ce programme porté par l'ANCT finance une ingénierie territoriale via le recrutement des chefs de projet.
Petits réacteurs modulaires	**SMR**	Un petit réacteur modulaire (PRM) ou small modular reactor (SMR) en anglais, est un réacteur nucléaire à fission de petite taille et de faible puissance -de l'ordre de 10 à 300 MWe —, à la différence d'un réacteur nucléaire conventionnel développant lui une puissance entre 1 000 et 1 600 MWe. Un PRM est conçu pour être fabriqué en série en usine avant d'être transporté sur son site d'implantation et d'y être installé. Environ 400 navires sont dotés d'une Propulsion nucléaire navale, militaires (sous-marins et porte-avions) outre quelques brise-glaces civils soviétiques (devenus russes). Dans les années 2020, divers PRM sont envisagés ou testés comme une alternative à moindre coût, ou comme complément au nucléaire

		conventionnel pour la production d'électricité, de chaleur (pour l'industrie ou le chauffage urbain) ou pour le dessalement d'eau de mer, dans le cadre de la décarbonation de l'économie.
Pétrole		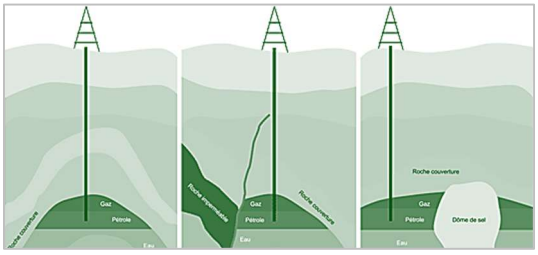 Le pétrole est un combustible fossile dont la formation date d'environ 20 à 350 millions d'années. Il provient de la décomposition d'organismes marins (principalement du plancton) accumulés dans des bassins sédimentaires, au fond des océans, des lacs et des deltas. Le pétrole est constitué d'un mélange d'hydrocarbures (molécules organiques constituées de carbone et d'hydrogène) et d'autres molécules (contenant notamment du soufre, de l'azote et de l'oxygène). La transformation de la matière organique en pétrole s'échelonne sur des dizaines de millions d'années, en passant par une substance intermédiaire appelée kérogène. Il existe plusieurs types de pétrole brut. Plus un pétrole est visqueux, plus il est dit lourd et est difficile à extraire et à traiter. Le pétrole brut est contenu dans une roche-mère compacte et imperméable, mais il peut être expulsé et migrer des formations géologiques particulières, appelées roches-réservoirs constituant les gisements pétrolifères conventionnels exploités de nos jours. Parmi les différents pièges à pétrole, le plus courant est le piège anticlinal, structure où les roches ont été plissées en forme de voûte par les mouvements terrestres.
Pétrole brut		Le pétrole brut est une huile minérale d'origine naturelle, formée d'un mélange d'hydrocarbures et d'impuretés connexes, telles que le soufre. Il existe en phase liquide à la température et à la pression normales de surface et ses caractéristiques physiques (densité, viscosité, etc.) sont très variables. Les entrées autres que le pétrole brut et les liquides de gaz naturel (LGN) doivent être répertoriées avec le pétrole brut et accompagnées

		d’une note de bas de page. Il s’agit notamment de l’hydrogène, du pétrole brut synthétique, tel que les huiles minérales extraites des schistes et des sables bitumineux.
Pétrole non conventionnel		Un pétrole non conventionnel est tout pétrole produit ou extrait en utilisant des techniques autres que la méthode traditionnelle de puits pétroliers, ou impliquant un coût et une technologie supplémentaires en raison de ses conditions d'exploitation plus difficiles. Les productions de type non conventionnel comprennent : l'exploitation de sables bitumineux, de pétrole lourd, de schiste bitumineux, en offshore profond, en conditions polaires. Si les deux derniers types de pétrole ne sont pas matériellement différents du pétrole conventionnel, en revanche les trois premiers, bien qu'ayant la même origine, ont eu une genèse différente.
Phénomène extrême		Phénomène météorologique caractérisé par sa rareté, son intensité ou les dégâts qu'il provoque, selon la définition retenue. Les canicules, vagues de froid, cyclones tropicaux, sécheresses en sont des exemples. La fréquence et l'intensité de certains événements climatiques extrêmes augmentent en conséquence du dérèglement climatique d'origine anthropique. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC en donne une définition statistique tandis que l'Organisation météorologique mondiale invite à considérer à la fois l'intensité, la durée et l'étendue géographique de l'événement, ainsi que ses impacts.
Philanthropy For Climate	**CFC**	Mouvement mondial de fondations engagées à prendre des mesures urgentes contre le changement climatique. Il regroupe près de 1000 fondations dans le monde. En novembre 2019, 14 bailleurs de fonds britanniques se sont engagés publiquement à lutter contre le changement climatique et ont appelé d'autres bailleurs à les rejoindre. Cet engagement a

		marqué le lancement de l'Engagement des bailleurs de fonds britanniques sur le changement climatique par l'ACF (Association of Charitable Foundations) et le début du mouvement #PhilanthropyForClimate. L'idée d'un cadre commun pour encourager et permettre à toutes les fondations, quelle que soit leur mission, d'intégrer une perspective climatique dans leurs actions a été portée au niveau européen lors du PEXForum 2020 à Madrid, avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso. La même année, la France et l'Espagne ont créé leurs engagements nationaux, sous l'égide respectivement de la CffC (Coalition Française des Fondations pour le climat) et de l'AEF (Associación Española de Fundaciones). En 2020, la Coalition européenne de philanthropie pour le climat (hébergée par Philea) a été créée pour piloter et soutenir ce travail à travers l'Europe. Face à l'ampleur mondiale de la crise et à l'urgence d'agir partout dans le monde, le mouvement s'est encore intensifié avec le lancement de l'Engagement philanthropique international sur les changements climatiques lors d'un événement organisé à la COP26, à Glasgow. Cet engagement international a été cocréé par le groupe de travail WINGS sur le climat, composé de plus de 40 réseaux de fondations et d'organisations de soutien à la philanthropie de 21 pays du monde entier.
Photosynthèse		Processus complexe qui se déroule dans les cellules végétales vertes vivantes. L'énergie radiante du soleil est utilisée pour combiner le dioxyde de carbone (CO_2) et l'eau (H_2O) afin de produire de l'oxygène (O_2) et des molécules nutritives simples, comme le glucose ($C_6H_2O_6$).
Photovoltaïque		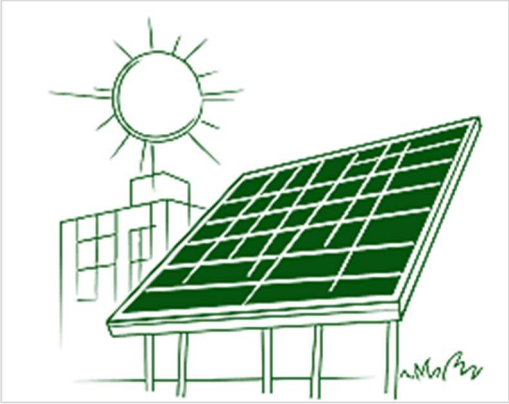 L'énergie solaire photovoltaïque est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire grâce à des capteurs ou à des centrales solaires photovoltaïques. C'est une énergie

renouvelable, car le Soleil est considéré comme une source inépuisable à l'échelle du temps humain.

La cellule photovoltaïque, composant électronique de base du système, utilise l'effet photoélectrique pour convertir en électricité les ondes électromagnétiques émises par le Soleil. Plusieurs cellules reliées entre elles forment un module et ces modules regroupés entre eux forment une installation solaire. L'électricité est consommée, stockée sur place dans un système d'alimentation autonome ou injectée sur le réseau de distribution et de transport électrique.

L'énergie photovoltaïque est un enjeu mondial affirmé lors de la conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP21) par le lancement en novembre 2015 de l'Alliance solaire internationale (ASI), une coalition chargée de coordonner les politiques de développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque à destination des États riches en ressources solaires. Son coût est divisé par 100 environ en 40 ans (de 1980 à 2020).

En 2023, la part du photovoltaïque dans la production mondiale d'électricité atteignait 5,5 % selon les estimations de l'Energy Institute. En 2022, la puissance installée photovoltaïque mondiale a progressé de 25 %, et de 31,4 % en 2023. La Chine dispose en 2023 de 43,2 % de la puissance installée mondiale, le reste de l'Asie-Pacifique 19 %, l'Europe 18 %, les Amériques 15 %, la région Afrique-Moyen Orient 3 %. Les trois pays les plus équipés en photovoltaïque par habitant sont en 2023 l'Australie, les Pays-Bas et l'Allemagne. En 2019, sur les dix principaux fabricants de modules photovoltaïques, sept sont chinois, un sino-canadien, un coréen et un Américain. Il faudrait théoriquement l'équivalent de la production d'une surface photovoltaïque de 100 000 km2 (soit la superficie de l'Islande) pour couvrir la totalité des besoins mondiaux en électricité.

Le marché du solaire photovoltaïque se partage en deux grandes catégories : les technologies à base de silicium cristallin (silicium monocristallin, polycristallin ou amorphe), qui sont de loin les plus utilisées aujourd'hui et les technologies dites couches minces, utilisant des complexes de matériaux en fines couches.

Photovoltaïque intégré au bâti	**BIPV**	Panneaux solaires intégrés directement dans les éléments architecturaux du bâtiment (toits, façades, etc.). La filière est souvent désignée par son acronyme anglais BIPV (building-integrated photovoltaics). La filière BIPV développe l'esthétisme et la cohérence des installations photovoltaïques dans leur environnement (architecture, règle d'urbanisme...). Il existe une infinie typologie d'intégration 1. Toits inclinés : Tuiles photovoltaïques, bardeaux photovoltaïques, systèmes d'intégration de modules classiques, bacs acier photovoltaïques, membranes PV (dans certains cas). 2. Toits plats (toitures terrasses) : Membranes photovoltaïques, bacs acier photovoltaïques (dans certains cas). 3. Façades : Modules classiques montés sur une structure métallique spécifique, systèmes d'intégration de modules classiques (pour certains systèmes). 4. Pare-soleil : Modules classiques, montés sur une structure métallique spécifique. 5. Verrières : Modules semi-transparents, ou translucides uniquement sur structure spécifique.
Photovoltaïque au sol		Aussi appelées fermes solaires, les centrales photovoltaïques au sol produisent de l'électricité grâce à des panneaux installés sur de vastes terrains. Notamment, sur des terres appartenant à des agriculteurs et agricultrices, et qui ne sont pas exploitables pour la culture ou l'élevage par exemple. Les centrales photovoltaïques au sol sont de vastes espaces -généralement plusieurs hectares -où sont implantés des panneaux photovoltaïques. Leur vocation est de produire une quantité importante d'énergie solaire photovoltaïque. La puissance des champs de panneaux solaires peut atteindre plusieurs dizaines de MWc (mégawatt-crête). À titre de comparaison, les installations solaires sur les toitures des maisons offrent une puissance généralement comprise entre 3 kWc et 9 kWc. Installés en rangée et reliés entre eux, les panneaux de ces centrales au sol captent la lumière du soleil. Le silicium, matériau conducteur présent dans chaque cellule, libère ensuite des électrons afin de créer un courant continu. Puis ce courant continu

		passe de panneau en panneau, et s'additionne jusqu'à atteindre l'onduleur, qui le transforme en courant alternatif. De cette manière, l'électricité photovoltaïque produite peut être transportée dans les lignes du réseau d'électricité géré par Enedis (ex-ERDF).
Physiological Equivalent Temperature	**PET**	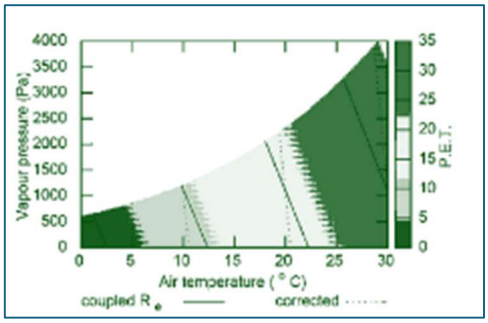 Franc. : Température Physiologique Équivalente. Le PET est défini comme la température de l'air à laquelle, dans un environnement intérieur typique (sans vent ni rayonnement solaire), le bilan thermique du corps humain est équilibré avec la même température centrale et cutanée que dans les conditions extérieures complexes à évaluer. L'indice de confort PET, dérivé du modèle d'équilibre thermique humain, combine des paramètres météorologiques et thermophysiologiques (vêtements et activités humaines). Il sert à mesurer le confort thermique d'une personne dans une situation donnée en comparant ses réponses physiologiques à celles qu'elle aurait dans un environnement de référence, par exemple un bureau où elle se sent généralement à l'aise. L'indice PET est aussi une température. Il s'agit de la température opératoire d'un environnement de référence qui provoquerait chez le sujet la même réponse physiologique que l'environnement étudié, c'est-à-dire la même température cutanée et la même température centrale. Pour l'étude des espaces intérieurs, l'indice PET est souvent utilisé car son environnement de référence est comparable à un bureau et il est plus facile à appliquer et moins théorique que l'indice universel du climat thermique (UTCI), une variante plus complexe (avec environ 340 nœuds de calcul au lieu de deux).

Phytoépuration		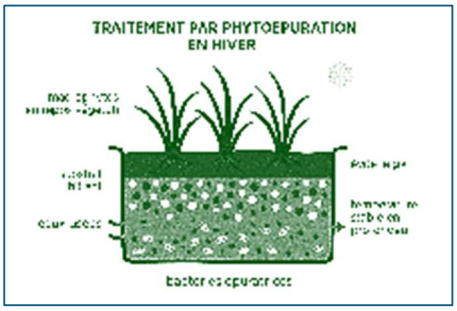 Ensemble de techniques naturelles d'épuration des eaux usées par les plantes. Il s'agit d'une méthode d'assainissement des eaux usées à partir d'une combinaison entre des micro-organismes et des végétaux, dans un écosystème spécialement créé pour l'occasion.
Phytoremédiation		La phytoremédiation est un ensemble de techniques qui utilisent les caractéristiques de certaines plantes pour dépolluer naturellement les sols et l'eau. Il s'agit d'une méthode directement issue de ce qu'on appelle l'agroécologie, qui étudie les interaction des écosystèmes naturels entre eux. La phytoremédiation représente une filière d'avenir pour décontaminer les sols pollués par les métaux lourds ou encore les pesticides. Pour la réhabilitation des friches urbaines, commerciales ou industrielles, cela représente une opportunité. En outre, ces techniques permettent de mettre en place des couverts végétaux qui permettent de limiter l'érosion des sols.
Phytoscreening		Analyse de la sève fraiche qui transporte les contaminants présents dans le sol). Le système racinaire des arbres, arbustes et de certaines plantes, extrait l'eau du premier mètre du sol (rarement au-delà de 2 m de profondeur). A ce titre, il peut capter les polluants solubilisés dans l'eau du sol (métaux, TPH, HAP et COV) voire de la nappe si elle est peu profonde (<2m), soit ceux étant présents dans les sols en contact immédiat avec les racines (métaux, TPH et HAP) soit sous forme vapeurs (COV issus de la nappe ou des sols sous-jacents). Le flux de sève remonte dans le tronc et transporte les polluants. Le prélèvement d'échantillons du tronc pour l'analyse des polluants – phytoscreening – permet de cartographier la pollution du milieu souterrain par le biais des arbres.

Pic de Hubbert		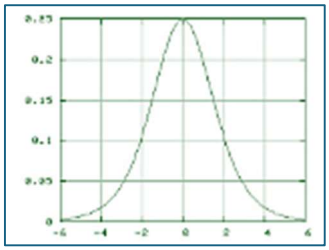 Ou courbe de Hubbert, courbe en cloche proposée dans les années 1940 par le géophysicien Marion King Hubbert, qui modélise la production d'une matière première donnée, en particulier celle du pétrole. Cette courbe devint célèbre quand Hubbert en fit la présentation officielle à l'American Petroleum Institute en 1956, avec les deux points importants suivants : – cette courbe en cloche passe par un maximum, indiquant que la production décline forcément par la suite ; elle est relativement symétrique par rapport à ce maximum.
Pic pétrolier		Le pic pétrolier (ou peak oil en anglais) est le sommet de la courbe de l'extraction mondiale de pétrole (calculée en millions de barils par jour), autrement dit le point où celle-ci atteint son niveau maximal avant de connaître par la suite un déclin dû à l'épuisement progressif des réserves de pétrole contenues dans le sous-sol terrestre. Marion King Hubbert est le premier géologue à formaliser en 1956 une théorie du pic pétrolier en se focalisant sur la production américaine (pic de Hubbert).
Piégeage		Stockage du carbone dans un réservoir de carbone.
Pile à combustible		Une pile à combustible est un générateur électrochimique produisant une tension électrique grâce à l'oxydation sur une électrode d'un combustible réducteur (par exemple le dihydrogène) couplée à la réduction sur l'autre électrode d'un oxydant, tel que l'oxygène de l'air. Elle est distincte de la pile électrique, qui fonctionne par réaction d'oxydoréduction, mais qui est constituée d'empilements de métaux.
Pincement thermique		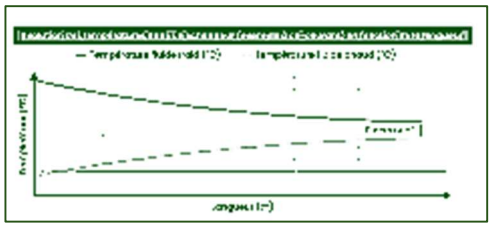 C'est l'écart minimum entre les températures du fluide froid et du fluide chaud. Par exemple, si on

		réchauffe un fluide froid de 80°C à 100°C en utilisant un fluide chaud à 105°C, le pincement est de 105-100 = 5°C. Plus ce pincement est faible, plus l'échange nécessitera de la surface. Plus l'échangeur est efficace, plus la puissance thermique transférée est élevée et plus le pincement doit être faible ; Plus on souhaite diminuer le pincement, plus cela demande un effort important sur la surface d'échange.
Pisé		Technique de mise en œuvre de matériau de construction en terre crue définie par une terre de construction humide, généralement sans éléments végétaux. La mise en œuvre s'effectue par couches de hauteur régulière dans un coffrage rigide et stable, via un compactage dynamique.
Plages de tolérance		Limites admissibles de température à l'intérieur desquelles un composant est susceptible de fonctionner normalement ou un être biologique de vivre sans risques.
Plans d'action pour une économie circulaire (UE)	**PAEC**	Considéré comme l'un des principaux piliers du Green Deal de l'UE, le Plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC), adopté en 2020, vise à assurer simultanément la transition vers une économie circulaire, tout en favorisant la croissance économique et la création d'emplois. Les récentes mises à jour du cadre de suivi du PAEC en 2023 mettent davantage l'accent sur l'efficacité matérielle et le maintien de la consommation dans les limites planétaires. Le PAEC cible les considérations tout au long de la chaîne de valeur, en commençant par la conception durable, en notant que "si jusqu'à 80 % des impacts environnementaux des produits sont déterminés lors de la phase de conception", les producteurs ont besoin de plus d'incitations pour rendre leurs activités circulaires. Il vise à renforcer les politiques et la législation dans les principales chaînes de valeur de l'industrie pour :

		1- Améliorer la durabilité des produits. 2- Augmenter l'efficacité des ressources et de l'énergie des produits. 3- Augmenter le contenu recyclé des produits. 4- Permettre la refabrication et le recyclage de haute qualité. 5- Réduire l'empreinte carbone des produits. 6- Limiter l'usage unique et l'obsolescence programmée. 7- Interdire la destruction des biens durables invendus. 8- Encourager les modèles commerciaux de produits en tant que service. 9- numériser et permettre le partage des informations sur les produits (passeports numériques, étiquetage, filigranes, etc.). 10- Inciter à la performance des produits dans le cadre de ces objectifs circulaires.
Plan Alphand		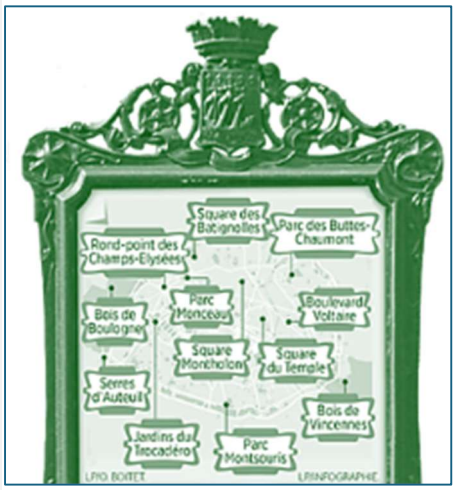 Pendant près de quarante ans, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Adolphe Alphand (1817-1891) a eu la tâche de conduire la transformation de Paris. D'abord responsable des « espaces verdoyants », il obtient la direction de l'ensemble des espaces publics, réseaux compris, qui feront de lui le chef d'orchestre de la construction du paysage de Paris un paysage si caractéristique, encore bien visible aujourd'hui. Cet objectif de rendre les parcs et jardins accessible à tous les habitants est aujourd'hui repris par les autorités publiques, de sorte que 100 % des Français habitant les grandes zones urbaines (de plus de 50 000 habitants) aient accès à un espace vert à moins de dix minutes à pied. En outre, afin d'assurer la pleine accessibilité de ces espaces verts, en particulier aux plus vulnérables, ce plan est désormais associé à des mesures de continuité fraîche, permettant d'assurer les déplacements urbains sans être exposé trop longtemps à ces

		chaleurs extrêmes, à travers par exemple le développement de corridors urbains de fraîcheur.
Plan d'approvisionnement territorial	**PAT**	Un PAT est un outil d'aide à la décision pour les élus, développé et porté par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR). Il fournit notamment des éléments chiffrés sur les volumes de bois disponibles actuellement et à moyen terme (20 ans) pour le développement d'un approvisionnement local en bois, par exemple dans le contexte de l'installation d'une chaufferie.
Plan d'atténuation des risques		Document de collaboration qui identifie les dangers susceptibles d'affecter une communauté, évalue la vulnérabilité aux dangers identifiés et présente les actions existantes et potentielles que la communauté entreprend ou a l'intention d'entreprendre afin de minimiser ou d'éliminer les effets des dangers.
Plans de bassin d'adaptation au changement climatique	**PBACC**	EAU & CLIMAT Agir plus vite et plus fort sur le bassin Rhône-Méditerranée Les PBACC sont des documents produits par les agences de bassin qui ne sont pas encadrés par des textes réglementaires. Ils ont vocation à prendre en compte les impacts croissants du changement climatique sur l'eau et les écosystèmes aquatiques. Ces plans proposent des stratégies aux acteurs de l'eau pour intensifier leurs efforts et mettre en œuvre des solutions adaptées, donnent des trajectoires pour les 7 ans à venir. Ils comportent dans la plupart des cas, mais non dans certains bassins, des cartes de vulnérabilité pour les sous-bassins versants et s'inscrivent dans le cadre du Plan Eau qui vise une réduction de 10 % des prélèvements en eau d'ici 2030. Ainsi, conformément à la mesure n°9 du Plan eau, tous les bassins sont désormais dotés d'un PBACC précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource et des usages. Leurs études vulnérabilité devraient également être fondées sur la TRACC.

Plan Bâtiment Durable	**PBD**	Le plan Bâtiment durable est un plan lancé en janvier 2009 en France pour fédérer les acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'objectifs ambitieux d'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment.
Plan Canicule		La canicule est un aléa météorologique naturel qui se concrétise par une vague de chaleur, atteignant des températures anormalement élevées et ce, pendant plusieurs jours et nuits consécutifs. Une telle vague de chaleur sur une durée prolongée peut évidemment générer des impacts préoccupants sur la santé humaine, comme l'a illustré la canicule de 2003 et sa surmortalité de 60%. Les pouvoirs publics ont mis en place, à partir de 2004, le Plan National Canicule (ou PNC). Le PNC s'appuie sur des actions de prévention ciblant les personnes vulnérables et le grand public, et sur des mesures de gestion à destination des institutionnels et des professionnels des secteurs sanitaire et social. Ces actions sont renforcées pendant les périodes de canicule identifiées par le Système d'Alerte Canicule et Santé (SACS) (source). Le PNC est déclenché par l'autorité préfectorale avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS), et est déployé à compter du 1er juin de chaque année pour rester actif jusqu'au 15 septembre de la même année. Le PNC compte 4 différents niveaux : 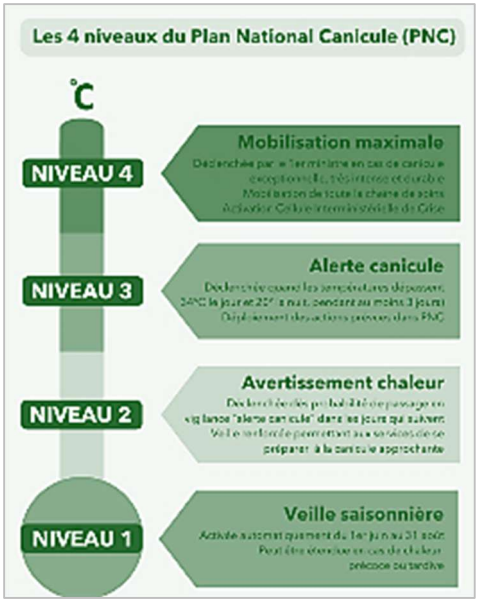
Plan climat-air-énergie territorial	**PCAET**	Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-

		climat sur leur territoire. L'élaboration d'un PCAET est obligatoire (sur leur territoire) pour : 1. les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant et regroupant plus de 50 000 habitants, 2. les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. 3. la métropole de Lyon, 4. la métropole du Grand Paris, les établissements publics territoriaux (au sein de cette métropole) et la commune de Paris. Les autres EPCI peuvent volontairement s'engager dans un PCAET.
Plan communal de sauvegarde	**PCS**	Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.
Plan de déplacements urbains	**PDU**	Le Plan de déplacements urbain (PDU) est un outil de planification de la mobilité. Il est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Les autres communes peuvent élaborer un Plan global de déplacement (PGD) ou un Schéma de mobilité, moins exigeant en ce qui concerne le contenu et l'élaboration.

Plan d'électrification du bâtiment		Le plan d'électrification du Gouvernement, publié le 23 avril, 2026 confirme, à compter du 1er janvier 2027, la fin des chaudières à gaz (y compris les PAC hybrides électricité-gaz) dans les constructions neuves de logements collectifs. « Le cadre réglementaire ne permettra plus aucun nouveau bâtiment qui utilise du gaz, y compris en appoint », indique l'exécutif. La fin de l'utilisation du gaz est aussi prévue pour les bâtiments tertiaires neufs à compter de 2030. – Le plan d'électrification prévoit l'obligation de supprimer les systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles dans le cadre des "rénovations d'ampleur", mais ce terme renvoie au dispositif MaPrimeRénov' pour les logements individuels. Les règles applicables aux copropriétés sont différentes. – Pour les copropriétaires, l'orientation était déjà actée avant ce plan : depuis fin 2025, les travaux de rénovation de chaufferie collective intégrant du gaz ne sont plus subventionnés par Ma Prime Rénov' Copropriétés. Une période de transition courant jusqu'au 31 décembre 2026 permet toutefois de comptabiliser le gain énergétique obtenu en passant d'une chaudière fioul ou gaz vers une chaudière gaz à condensation, afin de justifier que les seuils énergétiques requis sont atteints (35 % ou 50 %). Le plan du 23 avril 2026 ne modifie pas ce cadre pour les copropriétés.
Plan d'électrification des usages	**PEU**	Présenté le 23 avril 2026, le plan d'électrification des usages, composé de 22 mesures concrètes, s'inscrit dans la continuité de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) pour électrifier massivement l'économie pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles, protéger le pouvoir d'achat et accélérer la décarbonation. Trois axes prioritaires pour transformer concrètement les usages – Électrifier les bâtiments (pompes à chaleur, rénovation énergétique, etc.). – Électrifier les mobilités (véhicules électriques, bornes de recharge, etc.).

		– Électrifier l'industrie, l'artisanat et l'agriculture (modernisation des outils de production, solutions bas carbone, etc.).
Plan endurance		Le 17 juin 2026, Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement, a dévoilé un plan « endurance » pour protéger les logements des fortes chaleurs : TVA réduite sur les pompes à chaleur air-air, vote facilité des travaux en copropriété et confort d'été intégré aux rénovations.
Plan européen pour le logement abordable	**PELA**	Présenté en décembre 2025 : Le plan européen pour le logement abordable vise à soutenir tous les niveaux d'autorités nationales et à rassembler les parties prenantes afin d'offrir un logement abordable à tous les Européens. Il repose sur 4 piliers : – Augmenter l'offre de logements. – Mobiliser les investissements. – Permettre un soutien immédiat tout en menant des réformes. – Protéger les plus touchés.
Plan d'exposition au bruit	**PEB**	Le plan d'exposition au bruit est, en France, un document d'urbanisme qui définit plusieurs niveaux de bruit autour de tous les aéroports et aérodromes. Il est opposable et il s'impose aux autres documents d'urbanisme, le PLU et PLUI. Concrètement, il s'agit d'une carte. Les zones où l'exposition au bruit est la plus élevée sont déclarées inconstructibles.
Plan de gêne sonore	**PGS**	Le plan de gêne sonore délimite, autour des aérodromes français, un périmètre à l'intérieur duquel les habitations sont éligibles à une aide financière pour l'isolation phonique des logements.

Plans de gestion des risques d'inondation	**PGRI**	 Les PGRI visent à prévenir et gérer les risques d'inondation en définissant les priorités stratégiques à l'échelle de grands bassins hydrographiques. Ce sont des documents de planification qui fixent les grands objectifs en matière de gestion des risques d'inondation (sur son périmètre), ainsi que les objectifs propres à certains territoires à risque d'inondation important (TRI). Élaborés à l'échelle des bassins hydrauliques ou de groupements de bassins (Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée, Adour-Garonne...), ils comprennent plus particulièrement, parmi ses mesures : 1. Les orientations fondamentales et dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. 2. Les dispositions en matière de surveillance, de prévision et d'information sur les phénomènes d'inondation. 3. Les dispositions pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation (Mesures de maîtrise de l'urbanisation au regard du risque d'inondation, de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti, etc.). 4. Les mesures pour l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque... Ils se basent notamment sur une évaluation préliminaire des risques (EPRI). Leur élaboration se fait aussi en associant, en particulier, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, le comité de bassin. Les PGRI sont élaborés et arrêtés par le préfet coordonnateur de bassin et mis à jour tous les 6 ans (un PGRI pour la période 2016-2021, un pour 2022-2027...). Les PGRI sont des plans et programmes soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

Plan local d'urbanisme bioclimatique		Le PLU bioclimatique vise à renforcer la biodiversité et à adapter la capitale aux canicules et aux crues. Il protège davantage les espaces verts existants et crée de nouveaux jardins. Il s'agirait de mettre en œuvre des solutions techniques (ombrages de voiries, toitures blanches) dont la fonction serait de renvoyer au maximum le rayonnement solaire vers l'espace (l'urbanisme traditionnel méditerranéen faisait largement appel au blanchissement des façades.).
Plan de Mesure et de Vérification	**IPMVP**	IPMVP veut dire International Performance Measurement and Verification Protocol. En Français, cela se traduit par Protocole International de Mesure et Vérification de la Performance (PIMVP). Créé en 1997 par l'association américaine d'ingénieurs à but non lucratif Efficiency Valuation Organization (EVO), il est devenu un protocole de référence reconnu à l'international. En France, l'IPMVP est recommandé par l'ADEME et le Ministère du Développement Durable comme outil de mesure dans le cadre de démarches d'efficacité énergétique. Toute la méthode IPMVP pour la mesure des économies d'énergie est basée sur la formule suivante : Economie (quantité d'énergie mesurée en kWh) = (Energie de la période de référence – Energie de la période de suivi) +/- Ajustements Pour calculer les économies d'énergie selon l'IPMVP, il faut commencer par estimer une période de référence pendant laquelle on mesure l'énergie consommée avant que les actions d'économie aient été engagées. On compare ensuite ces mesures avec celles effectuées pendant la période suivant la mise en place du plan d'actions, ajustées de variables préalablement définies. Ces variables peuvent être périodiques (nombre de jours ouvrés, saisonnalité, temps de marche effectif des machines.) ou non périodiques (changement d'équipements, isolation du bâtiment.). Leur prise en compte permet d'ajuster aux mêmes conditions les consommations de la période de référence et celles de la période de suivi.
Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement	**PMHH**	Le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) est un document de planification qui, sur le territoire de la métropole du Grand Paris, poursuit les objectifs d'une politique visant :

		1. à répondre aux besoins en logements et en hébergement, 2. à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, 3. à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il précise les principaux axes pour les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux au sein de son territoire. Il inclut aussi une programmation pluriannuelle de réalisation et de rénovation de places d'accueil et de services associés en faveur de l'insertion des personnes sans domicile fixe et des populations les plus fragilisées. Le PMHH tient lieu de programme local de l'habitat (PLH). Il est élaboré et approuvé par la métropole du Grand Paris. Avant approbation, le projet de PMHH est soumis pour avis aux communes et aux conseils de territoire, au préfet de région et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).
Plan National pour des Achats Durables	**PNAD**	Le Plan comprend deux objectifs : atteindre, d'ici 2025, 100% des contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale et 30% avec une considération sociale. Il est composé de deux axes, déclinés en 22 actions, à savoir : – Aider les acheteurs à s'emparer des objectifs du PNAD : donner aux acheteurs des outils opérationnels pour se saisir de ces enjeux, améliorer leur capacité à identifier une offre satisfaisant leurs exigences environnementales et sociales, développer la formation et l'accompagnement opérationnel, – Mobiliser, animer, promouvoir et suivre le PNAD : agir sur les décideurs, sur la capacité à mailler l'ensemble du territoire de réseaux régionaux de la commande publique durable, promouvoir les objectifs du plan et une gouvernance renforcée permettant un suivi régulier des avancées du plan.
Plan national d'adaptation au changement climatique	**PNACC**	Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) vise à mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et outre-mer

		aux changements climatiques régionaux attendus. Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique, publié lundi 10 mars 2025, prévoit des actions concrètes pour adapter la France au réchauffement climatique.
Deuxième plan national d'adaptation au changement climatique	**PNACC2**	Le PNACC-2 s'inscrit dans une démarche d'adaptation enclenchée par le gouvernement à la fin des années 1990. Il est l'héritier de la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, parue en 2006 et du PNACC-1 (2011-2015), publié en 2011. S'il s'inscrit dans la continuité des précédentes politiques nationales d'adaptation au changement climatique, l'approche transversale et décentralisée qu'il adopte marque un tournant. Lors de l'élaboration du PNACC-2, une attention particulière a, été accordée à la prise en compte des remarques contenues dans le Rapport d'évaluation du PNACC-1, paru en novembre 2015, qui regrettait notamment le manque de suivi des actions, l'implication quasi inexistante du secteur privé et des autorités locales, et l'absence de cohérence entre les mesures mises en place. Afin de répondre aux défis de l'adaptation climatique, le choix a été fait de restructurer entièrement le PNACC, en adoptant une organisation des actions par domaines d'action transversaux, et non plus par secteurs d'activités. Le nombre d'actions recommandées a été revu à la baisse, 58 dans le PNACC-2 contre 84 dans le PNACC 1, et ce qui a permis un certain approfondissement des tenants et des aboutissants des actions et de leurs modalités de mise en œuvre et de suivi. Enfin, le PNACC-2 redistribue les cartes des politiques d'adaptation en s'appuyant davantage sur les autorités locales et les grands secteurs d'activités pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation.
Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique	**PNACC3**	Préparer une France à +2,7° en 2050, + 4° en 2100, telle est l'ambition de ce troisième Plan national d'adaptation au changement climatique, publié le 10 mars 2025. Avec 52 mesures progressives, il vise à enclencher une série de transformations en profondeur pour adapter territoires et acteurs économiques. L'enjeu : massifier les solutions, créer

		un réflexe adaptation dans tous les pans de la société.
Plan National d'Allocation des Quotas d'émissions	**PNAQ**	Le PNAQ (Plan National d'Allocation des Quotas d'émissions) définit les quotas d'émissions de CO2 alloués par l'État à plus de 1 300 sites en France faisant partie de l'énergie et de l'industrie. Ces quotas peuvent être échangés et négociés sur le marché européen des émissions de GES (gaz à effet de serre). Cela permet aux industries concernées de procéder à des achats ou à des ventes de quotas d'émissions selon si elles ont dépassé ou non le plafond qui leur était alloué. C'est en quelque sorte un droit à polluer contrôlé par des quotas. Le PNAQ a été initié par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable en concertation avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il est ensuite entré en vigueur par une directive européenne du 13 octobre 2003, puis il a été validé en 2004 par la Commission Européenne. L'objectif est de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre, en réalisant une économie de plus de 3 millions d'équivalents tonnes CO2 chaque année. Le PNAQ est composé de 3 allocations : 1. Une allocation globale, qui est établie en fonction du potentiel de réduction des émissions de GES, des prévisions de sa croissance dans les secteurs concernés et d'un taux de progrès, 2. Une allocation par secteur, qui est calculée selon les émissions antérieures de GES, les prévisions concernant l'évolution de l'activité et les éventualités techniques de réduction des GES, 3. Une allocation pour les installations, qui est définie en fonction de la proportion d'émissions de GES pour chaque installation.
Plan national énergie climat	**PNEC**	L'UE impose aux états membres des plans nationaux intégrés énergie-climat (PNIEC ou NECP en anglais) décennaux, à commencer par la période 2021-2030. Ainsi, les Etats membres (EM) doivent soumettre à la Commission leur 1er PNIEC d'ici le 31 décembre 2019 (et leur 2e plan d'ici le 1er janvier 2029, etc.). Le règlement établit à l'annexe I un modèle de PNIEC pour garantir une présentation harmonisée par les

		EM en vue de faciliter leur évaluation. Ces plans doivent comporter entre autres une description, d'une part, des objectifs nationaux et des contributions nationales définis au titre de l'union de l'énergie (réduction des émissions de gaz à effet de serre, énergies renouvelables (EnR) et efficacité énergétique (EE), et d'autre part, des politiques et mesures prévues ou adoptées pour mettre en œuvre ces objectifs et contributions nationales. Les EM devaient soumettre leur projet de 1er PNIEC au plus tard le 31 décembre 2018 (art.9).
Plan national de gestion des vagues de chaleur	**PNGVC**	 Ce plan a pour objectifs de se préparer de façon systématique en amont de la période estivale puis d'anticiper l'arrivée prévue d'une vague de chaleur et de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux national et local pour en prévenir et en limiter les impacts. Il prend en compte les particularités des territoires d'outre-mer qui, de par leurs situations géographiques et climatiques, l'impact du changement climatique et l'augmentation des températures, le manque d'infrastructures et d'entretien de celles-ci, sont confrontés à d'importantes vagues de chaleur sur de longues périodes. Le plan national de gestion des vagues de chaleur s'appuie sur le dispositif de vigilance météorologique spécifique à ce phénomène (en cours d'adaptation pour les outre-mer) et est organisé autour d'actions détaillées en annexe visant quatre publics cibles : – Le grand public. – Les jeunes et les personnes vulnérables – Les travailleurs et les entreprises – Les sportifs et les spectateurs d'événements culturels A cela s'ajoute la préparation annuelle des acteurs du secteur électrique.

Plan national intégré énergie	**PNIEC**	Les PNIEC doivent montrer comment chaque pays contribuera aux objectifs européens d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le PNIEC repose en France sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Cet objectif européen est contraignant. La plupart des pays de l'UE ont manqué la date limite du 30 juin pour soumettre à la Commission européenne leurs engagements destinés à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de 2030. Seuls quatre États membres – le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède – ont soumis dans les temps leurs plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat (PNIEC) définitifs.
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques	**PREPA**	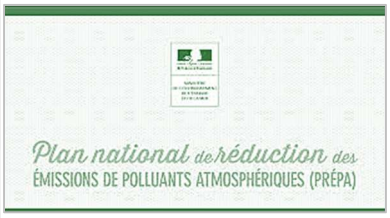 Le PREPA 2021-25 prévoit de poursuivre l'incitation à la rénovation thermique des logements et mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des émissions de particules fines issues du chauffage au bois, incluant en particulier une meilleure information du public sur les impacts du chauffage au bois, le renouvellement des appareils peu performants vers des appareils moins émetteurs, et la mise en œuvre de plans d'actions locaux. Un nouveau plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques est lancé pour les années 2026-2029, une mission confiée au président de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour identifier les bonnes pratiques pour faciliter la vie des élus locaux.
Plan national de restauration de la nature	**PNRN**	Plan sous la responsabilité de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la prévention des risques (MTEECPR) La mise en place du Plan fait suite à l'adoption d'un Règlement européen sur la restauration de la nature adopté le 27 février 2024 par le Parlement Européen. Celui-ci devrait d'une part renforcer les mécanismes de protection existants (directives habitats et espèces) et d'autre part mettre en œuvre des mesures de restauration des écosystèmes au

		sens large (agricoles, forestiers, aquatiques et urbains) avec des objectifs sur des indicateurs. Il doit s'articuler avec d'autres stratégies ou plans nationaux : – la stratégie nationale biodiversité, – la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), – la stratégie nationale mer et littoral (SNML) – le 4ème plan national zones humides, – le 2ème plan nature en ville, – le 3ème plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3), et locaux : – plans d'action territoriaux de la Stratégie nationale pour les aires protégées, – plans régionaux santé environnement (PRSE), – stratégies régionales biodiversité (SRB), – feuilles de route de la planification écologique (FRPE), Le Plan national de restauration présente les mesures de restauration mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs, en précisant les seuils satisfaisants à atteindre pour les indicateurs, le choix des indicateurs lorsque plusieurs sont possibles, la quantification et une localisation indicative de la mise en œuvre de mesures de restauration. Les mesures de restauration peuvent être prises à l'échelle nationale (décret interdisant l'usage des pesticides en site N2000 par exemple), ou au niveau local (projet de restauration d'une tourbière à l'échelle d'un site par exemple.
Plan national santé environnement	**PNSE**	Le PNSE a pour objectif d'agir sur l'environnement et la santé en limitant les expositions et les risques pour l'homme, l'animal et les écosystèmes. Il vise à mieux connaître les expositions et leurs effets sur l'environnement et la santé, notamment grâce à des actions de recherche, d'information et de sensibilisation des populations. Depuis 2004, la France élabore, tous les cinq ans un nouveau PNSE qui tient compte de l'évolution des connaissances scientifiques et des attentes de la société. Ce plan est co-piloté par les ministères en

		charge de la santé et de l'environnement. Il est co-construit avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre du Groupe Santé Environnement. Le quatrième plan national santé environnement (PNSE 4), Un environnement, une santé porte une ambition : mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose afin d'avoir les moyens de mieux se protéger.
Plans nationaux de rénovation des bâtiments	**PNRB**	La directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) oblige les États membres de l'UE à créer des plans nationaux de rénovation des bâtiments d'ici 2050, ciblant les structures économes en énergie et décarbonées. Ces plans doivent porter sur les bâtiments résidentiels et non résidentiels, en établissant des stratégies, des objectifs et des délais pour améliorer la performance énergétique et réduire les émissions. Les États membres doivent soumettre des projets initiaux d'ici le 31 décembre 2025 et les mettre à jour tous les cinq ans, en impliquant les autorités régionales et locales et en menant des consultations publiques.
Plan nature en ville 2024-2030		Présenté le 30 septembre 2024, le plan nature en ville 2024-2030 vise à conforter la place de la nature dans l'urbain. Ce plan regroupe un ensemble de dispositifs contribuant à préserver ou recréer au sein des milieux urbains des espaces de nature, des populations d'espèces sauvages, des services écosystémiques. Ces dispositifs entendent préserver et restaurer des écosystèmes ainsi que leurs services associés (biodiversité, gestion des eaux pluviales, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, alimentation, prévention des risques, etc.). Le premier comité technique du 23 janvier 2024 (réunissant des représentants de l'Etat et ses partenaires historiques de la nature en ville) a permis de définir les grands axes du plan : Axe 1. Améliorer la connaissance (Pilotes : INRAE / FNAU) Axe 2. Préserver et restaurer la nature dans les stratégies territoriales (Pilote : Intercommunalités de France) Axe 3. Maintenir et développer la nature en ville dans les projets d'aménagement (Pilote : Plante & Cité) Axe 4. Fédérer les acteurs pour développer une culture partagée (Pilote : LPO)

Plan particulier de mise en sûreté	**PPMS**	Les établissements d'enseignement susceptibles d'être exposés à un ou plusieurs risque(s) majeur(s) ont l'obligation d'élaborer, sous l'autorité du chef d'établissement, et en concertation avec le maire de la commune et les services de secours, un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan doit prendre en compte chacun des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé. Des exercices réguliers de simulation sont ensuite réalisés.
Plan de plantation		Dessin en plan permettant de sectoriser les différentes plantes prévues dans le projet, en précisant les espèces concernées. Donnée clef : surface finale végétalisée par rapport à la surface totale non bâtie (en %). Précise le gain de surface végétalisée par rapport à l'existant.
Plan pluriannuel d'entretien	**PPE**	Annexe comptable : Les provisions pour gros entretien sont justifiées par un plan pluriannuel d'entretien.
Plan pluriannuel de travaux	**PPT**	Le plan pluriannuel de travaux (PPT) est un document élaboré pour mettre en place un échéancier de travaux sur une période de 10 ans pour sauvegarder le bâtiment et son bon entretien. Il répond à trois enjeux principaux : la conservation du bâtiment pour prévenir le mécanisme naturel de son vieillissement, la protection des habitantes et des habitants, et la rénovation énergétique.
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	**PPBE**	Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sont des documents de prévention prévus pour certaines infrastructures routières et autoroutières (avec trafic de plus de 3 millions de véhicules), ferroviaires (à plus de 30 000 passages de train) ou certains aérodromes civils (avec trafic annuel de plus de 50 000 mouvements, hors certains entraînements) et dans certaines agglomérations de plus de 100 000 habitants. Suivant les cas, les PPBE sont élaborés : 1. par le préfet, pour les autoroutes et routes d'intérêt national ou européen faisant partie du domaine public routier national, ainsi que

		pour les infrastructures ferroviaires et les aérodromes concernés, 2. par les collectivités territoriales compétentes, pour les autres infrastructures routières, 3. ou par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de lutte contre les nuisances sonores, pour les agglomérations concernées
Plan de prévention des risques	**PPR**	Un plan de prévention des risques (PPR) est un document d'urbanisme cartographiant, à l'échelle communale ou intercommunale, l'intensité d'un aléa donné et la réponse réglementaire apportée. Chaque aléa donne lieu à un plan différent : PPRi (risque inondation), PPR mouvements de terrain, etc. Un PPR aboutit à un zonage établissant des mesures réglementaires pour chaque zone, allant de l'absence de restriction à l'inconstructibilité, en passant par la construction possible sous réserve, ou par l'interdiction de changement de destination dans l'existant.
Plan de Prévention des Risques de Submersion Marines		Le PPR Submersion Marine (plans de zonage et règlement plus particulièrement) est fondé essentiellement sur les principes : 1. D'interdiction (sauf exception clairement limitée) de toute construction dans les zones submersibles soumises aux aléas les plus forts. 2. De contrôle strict de l'extension de l'urbanisation ainsi que des constructions dans les zones d'aléa moyen ou faible, où l'extension de l'urbanisation et les constructions peuvent se réaliser sous réserve du respect de prescriptions utiles en relation avec le niveau de submersion potentiel. 3. De garantie de la préservation rigoureuse des zones côtières assurant la protection vis à vis des submersions, des espaces inondables situés en arrière.
Plan de prévention du risque inondation	**PPRI**	En France, un plan de prévention du risque inondation ou plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est un plan de prévention des risques spécifique aux inondations. Il émane de l'autorité publique. Il évalue les zones pouvant subir

		des inondations et y instaure des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face. C'est un document cartographique et réglementaire (après enquête publique et arrêté préfectoral). Il est stratégique pour l'aménagement de la commune sur laquelle il s'applique. Il définit les règles de constructibilité dans les différents secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est principalement basée sur les crues de référence, et c'est en ce sens que ces documents sont souvent remis en question, notamment prospectivement en raison du contexte de dérèglement climatique.
Plan de Prévention des Risques Naturels	**PPRN**	Elaboré sous l'autorité du préfet en associant les collectivités locales dans une démarche de concertation. Le PPRN est composé de trois documents : – Un rapport de présentation qui expose les études entreprises, les résultats et les justifications des délimitations des zones et réglementations inscrites dans le règlement et celles rendues obligatoires. – Un plan de zonage, issu du croisement des aléas (fréquence et intensité des phénomènes) et des enjeux identifiant des zones inconstructibles, constructibles sous réserve d'aménagements particuliers ou constructibles, – Un règlement décrivant les contraintes constructives et/ou d'urbanisme à respecter dans chaque zone. Le PPRN déterminera, par exemple, la hauteur du premier plancher d'une habitation nouvelle en zone inondable par rapport au niveau des plus hautes eaux connues ou rendra obligatoire le renforcement des façades amont en cas de chutes de blocs ou d'avalanches. Le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé par le préfet est annexé, après enquête publique et approbation, au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en tant que servitude d'utilité publique. Ses dispositions priment sur toute autre considération. Les PPRN définissent les zones d'exposition aux phénomènes naturels prévisibles, directs ou indirects, et caractérisent l'intensité possible de ces phénomènes.

		A l'intérieur de ces zones dites d'aléa, les PPRN réglementent l'utilisation des sols, la façon de construire, l'usage et la gestion des zones à risques dans une approche globale du risque. Les réglementations s'appliquent tant aux futures constructions qu'aux constructions existantes dans le but de maîtriser et réduire leur vulnérabilité.
Plans/Programmes		Les plans-programmes sont des documents qui, dans un domaine particulier (eau, risques, patrimoine.), visent à planifier et à programmer un ensemble d'actions ou de projets sur un territoire. Cette planification peut être réalisée à l'échelle d'un État, d'une région, d'un bassin ou d'un sous-bassin, d'un département, d'une agglomération.
Plan de programmation des ressources	**PPR**	En France, le Plan de programmation des ressources (aussi dit Plan Ressources) est un plan quinquennal prévu par la loi TECV (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, article 69). C'est un élément de la Stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire. Il doit faire mieux appréhender les enjeux de la dépendance de l'économie française aux ressources naturelles et produire des recommandations pour la réduire. Il doit notamment inciter à dégager les actions nécessaires pour protéger l'économie française face à un risque de pénurie de certaines ressources nécessaires ou vitales pour la vie (eau, air, sol, aliments...) et l'économie (matières premières). Il vise à découpler la croissance économique de la consommation de ressources, pour prévenir les conflits pour les matières (premières, primaires et secondaires), par un usage plus efficace et circulaire et par le report vers des ressources alternatives, notamment pour les ressources stratégiques (en volume ou en valeur).
Plan de protection de l'atmosphère	**PPA**	Le Plan de protection de l'atmosphère est un plan d'action visant à atteindre des objectifs territoriaux biennaux (à partir de 2022) de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national et à respecter les normes de qualité de l'air mentionnées

		à l'article L. 221-1du code de l'environnement (au plus tard en 2025),
Plans Quinquennaux de Prévention et d'Éco-conception	**PPEC**	Issu de la loi Agec, le Plan de prévention et d'éco-conception (PPE) est une obligation pour certaines entreprises. Ses objectifs : réduire l'usage de ressources non renouvelables, favoriser l'usage de matières recyclées et développer la recyclabilité des produits.
Plan REPowerEU		Le plan REPowerEU a été élaboré par la Commission européenne à la demande des dirigeants de l'UE, en réponse aux perturbations du marché de l'énergie et aux ruptures d'approvisionnement provoquées par la crise Ukrainienne. Ce plan vise notamment à réduire rapidement la dépendance de l'UE aux combustibles fossiles russes en accélérant la transition énergétique propre des États membres. Il présente une série de mesures visant à économiser l'énergie, à diversifier les approvisionnements, à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, à réduire la consommation de combustibles fossiles dans l'industrie et les transports, et à favoriser les investissements intelligents. Il inclut des options politiques pour limiter les flambées des prix de l'électricité et du gaz, et à réguler le remplissage des stocks de gaz. Il prévoit que la Commission européenne intensifiera ses travaux sur la question cruciale de l'approvisionnement en matières premières et préparera une proposition législative à ce sujet.
Plan pour restaurer la confiance dans le DPE	**PRCDPE**	Ce plan est structuré autour de trois axes majeurs. 1. Renforcement des contrôles pour garantir la fiabilité. 2. Prévention des fraudes pour protéger les consommateurs. 3. Amélioration de la formation et de l'information pour une meilleure qualité des diagnostics.
Plan des revêtements		Croquis en plan visant à qualifier les sols dans le projet. Il mentionne notamment le caractère perméable ou imperméable des revêtements. Donnée clef : perméable/imperméable

Plan de Sobriété Hydrique	**PSH**	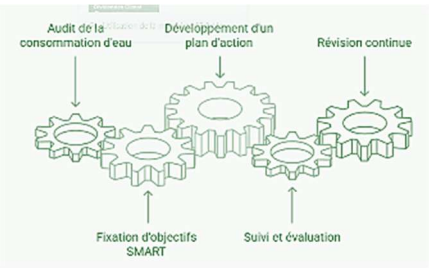 Le Plan de Sobriété Hydrique (PSH) est un document stratégique élaboré à l'échelle de chaque site industriel, visant à formaliser une démarche de gestion responsable et durable de l'eau. Le Plan de Sobriété Hydrique (PSH) n'est pas formellement obligatoire pour tous les sites industriels. Toutefois, il est quasi indispensable pour les ICPE, en particulier lorsqu'elles souhaitent bénéficier d'exemptions ou d'aménagements aux mesures de restriction prévues par l'arrêté ministériel du 30 juin 2023, modifié en 2024, et par les arrêtés-cadres sécheresse (ACD/ACI). En l'absence de PSH structuré ou si le document est jugé insuffisant lors d'un contrôle, l'exploitant devra appliquer les réductions standards de prélèvement, sans possibilité de modulation. Le PSH permet donc de justifier d'une gestion exemplaire et anticipée de la ressource en eau, condition sine qua non pour sécuriser son activité en période de tension hydrique. Il est aussi un outil de dialogue privilégié avec l'inspection des installations classées (IIC), qui peut en demander la présentation à tout moment. Le plan de Sobriété Hydrique (PSH) doit préciser à la fois : – les actions qui sont mises en œuvre pour réduire la consommation d'eau dans le fonctionnement courant de l'établissement, en dehors des périodes de sécheresse, – les actions mises en œuvre en cas de sécheresse justifiant un arrêté préfectoral de restriction d'usage, en application des articles R.211-66 à R.211-70 du code de l'environnement relatifs à la limitation ou la suspension provisoire des usages de l'eau. Le PSH doit comporter : a) un diagnostic précis de toutes les consommations d'eau des processus industriels et des autres usages (activités de laboratoire, usages domestiques, arrosages, lavage, etc.) et de l'ensemble des rejets associés,

		b) un positionnement par rapport aux meilleures techniques disponibles (MTD) et à l'état de l'art de la filière, c) les actions de réduction des prélèvements et de diminution des rejets qui ont été ou seront mises en place, d'une part de manière graduée en cas de mesures de restrictions imposées par le préfet, et d'autre part dans le fonctionnement courant de l'établissement. Ces actions de réduction sont pérennes ou temporaires en cas de conditions climatiques critiques.
Plan de Surface Submersible	**PSS**	Document qui instaure une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Il permet à l'administration de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptibles de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la conservation des champs d'inondation.
Plan de transformation de l'économie française	**PTEF**	Lancé par le Shift Project de Jean-Marc Jancovici, le plan de transformation de l'économie française (PTEF) vise à proposer des solutions pragmatiques pour décarboner l'économie, secteur par secteur, en favorisant la résilience et l'emploi. Initié au début du premier confinement, ce plan s'inscrit dans la perspective du<fameux monde d'après, et a vocation à alimenter le débat public : Il s'agit de concevoir à grande échelle un programme systémique de mesures opérationnelles (réglementaires, économiques, fiscales, sociales, organisationnelles) destinées à rendre l'économie effectivement compatible avec la limite des 2 °C communément prise pour objectif. Le PTEF est organisé selon quatre catégories : 1. secteurs usages : mobilité quotidienne, mobilité longue distance, logement, usages numériques, 2. secteurs serviciels : santé, culture, administration publique, défense, enseignement supérieur et recherche, 3. secteurs amont : agriculture alimentation, forêt-bois, énergie, fret, matériaux et industrie, industrie automobile, 4. et enfin chantiers transversaux : emploi, finance, bouclage énergétique, bouclage matières, villes et territoires.

Plan de transition bas carbone	**PTBC**	Un plan de transition regroupe les outils et les actions relatives à une organisation. Ce plan vise l'arrêt des émissions carbone des activités de l'organisation.
Plan simplifié de stratégie énergétique et de décarbonation	**PSSED**	Lors du Congrès Hlm de Nantes, l'État et le Mouvement Hlm se sont engagés à accélérer la rénovation et la décarbonation du parc social. Pour accompagner cette ambition partagée, un financement de 1,2 milliard d'euros, pour la période 2024-2026 a été mis en place. Si le déploiement des crédits est en cours pour 2024, l'octroi des aides est conditionné pour les organismes à produire pour 2025 un Plan Simplifié de Stratégie Énergétique et Décarbonation, le nouveau nom du PSP Décarbonation Simplifié.
Plan stratégique de Patrimoine	**PSP**	Le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) est une démarche obligatoire pour les organismes HLM. Le PSP vise à anticiper l'évolution du parc immobilier et adapter l'offre de logement à la demande et à l'environnement. La démarche est matérialisée par l'élaboration d'un document référence pour chaque organisme HLM.
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur	**PSMV**	Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est un des deux documents de planification dédiés à la préservation et à la mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Il peut être établi sur tout ou partie d'un site patrimonial remarquable (sachant qu'en cas de couverture partielle, les parties du site non couvertes par le PSMV sont gérées par un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine -PVAP).
Plan de surfaces submersibles	**PSS**	Notion introduite par le décret-loi du 30 octobre 1935 dans un but de protection des populations et reprise par l'article 16 de la loi sur l'eau du 4 janvier 1992. Cet article prévoit entre autre que : Dans les parties submersibles des vallées non couvertes par un plan d'exposition aux risques naturels prévisibles, l'autorité administrative peut élaborer des plans de surfaces submersibles qui définissent les prescriptions techniques à respecter afin d'assurer le libre écoulement des eaux, la conservation des

		champs d'inondation et le fonctionnement des écosystèmes qu'ils constituent.
Plan de transition GES		Un plan de transition définit l'ensemble des actions (ce qui est fait), et des moyens envisagés (ce qui est engagé) pour la réduction des émissions liées aux activités d'une organisation, et l'évolution de ces activités afin de les rendre compatibles avec un monde bas carbone (à un niveau suffisant) respectant l'Accord de Paris. Un plan comprend les composants suivants – Gouvernance. – Objectifs de transition. – Vision de transition. – Stratégie de transition. – Trajectoire de transition. – Plan d'actions.
Plan Urbanisme Construction Architecture	**PUCA**	Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) est un service interministériel français, rattaché au ministère de l'Écologie et au ministère de la Cohésion des territoires, rattaché à la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN). En plus de ses ministères de tutelle, il associe le ministère délégué à la Recherche et le ministère de la Culture, anciennement au travers de la direction du Puca, comme le Plan Construction avant lui, a pour mission de favoriser l'innovation dans le domaine de la construction. on de l'Architecture et du Patrimoine. Les appels à projet du Puca et de ses prédécesseurs sont l'occasion de controverses et de débats qui permettent d'avancer dans la réflexion sur l'organisation du secteur de la construction en France.
Plan de vigilance		La loi sur le devoir de vigilance , adoptée en mars 2017, impose aux grandes entreprises françaises l'obligation de mettre en place des mesures pour identifier et prévenir les risques liés aux droits humains, à la santé, à la sécurité des personnes et à l'environnement. Les entreprises concernées ont désormais le devoir de constituer un « plan de vigilance » afin de réduire les risques liés à leur activité. Cette législation novatrice s'applique aux sociétés de capitaux dont le siège social est en France et présentant au cours des deux derniers

		exercices comptables clôturés aux entreprises répondant à deux critères : une certaine forme sociale et un nombre de salariés dépassant 5 000 en France ou 10 000 à l'échelle mondiale, incluant leurs filiales. Le plan de vigilance, qui doit être élaboré, mis en œuvre et publié par les entreprises concernées, inclut ainsi plusieurs éléments clés : une cartographie des risques, des procédures régulières d'évaluation de la chaîne de valeur, des actions pour atténuer les risques ou prévenir les atteintes graves, un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre. Cette loi vise ainsi à renforcer la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement. Pour se mettre en conformité, l'entreprise doit identifier ses parties prenantes afin d'élaborer son plan de vigilance en association avec celles-ci.
Plan Vivo		Le standard Plan Vivo certifie les projets qui apportent des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques dans la zone du projet et aux communautés locales. Il garantit les projets apportant notamment les co-bénéfices suivants : la réduction du niveau de pauvreté, la conservation et la restauration des écosystèmes dégradés, la conservation et la protection de la biodiversité ou encore si le projet apporte une aide à l'adaptation des communautés au changement climatique.
Plancher social (frontière du Donut)		Le plancher social retient onze nécessités de vie ou dimensions de vie distinctes, correspondant aux besoins humains dont personne ne devrait manquer : une alimentation saine et nutritive, l'accès à l'eau potable et à l'hygiène, l'accès aux soins de santé, à une éducation gratuite, à un logement décent, à des services énergétiques adéquats, à des revenus suffisants, à des réseaux de transport et d'information. Ces objectifs doivent être atteints dans le respect de la justice sociale et de la démocratie. Ce plancher social s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme qui

		établit le droit de chaque individu à la majorité des nécessités de base
Planification écologique		La planification écologique met en mouvement la société pour atteindre des objectifs sur le climat, sur la biodiversité et la réduction des pollutions, en mobilisant tous les acteurs : l'Etat, les entreprises, les collectivités territoriales. Cette démarche vise à garantir que toutes les décisions qui sont désormais prises pour les politiques publiques sont compatibles avec des objectifs en la matière. Cette nouvelle méthode globale de la transition écologique vise à agir de manière coordonnée pour : – Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique, – S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique, – Protéger et restaurer la biodiversité, – Réduire l'exploitation des ressources naturelles à un rythme soutenable et durable, – Réduire toutes les pollutions qui impactent la santé.
Planification énergétique territoriale		La décentralisation est une tendance de fond depuis plusieurs années, et confortée dans le domaine de l'énergie par loi de transition énergétique pour la croissance verte. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables est d'autant plus efficace et accepté que les citoyens sont partie prenante des projets. La planification énergétique territoriale s'appuie sur une mise en œuvre de la subsidiarité énergétique telle que définie par Energy Cities, association européenne des collectivités territoriales en transition énergétique. Cela implique de mobiliser de façon systématique et intégrée les potentiels énergétiques à disposition localement, à savoir : – Le potentiel d'efficacité et d'économie d'énergie du système énergétique local. – Les ressources énergétiques renouvelables décentralisées disponibles localement. – L'approvisionnement exogène complémentaire et nécessaire à l'équilibre du bilan.

Planifier et Evaluer les Solutions fondées sur la Nature au sein des collectivités territoriales	**PENATE**	C'est un nouveau projet ANR, baptisé PENATE (Planifier et Evaluer les Solutions fondées sur la Nature à destination des collectivités Territoriales), qui a débuté en février 2025. Coordonné par l'ENPC, il est réalisé en collaboration avec le Cerema, le CSTB, l'INRAE, l'OFB et l'Université Gustave Eiffel afin de proposer une approche interdisciplinaire autour des SFN. Celle-ci mêle géosciences, ingénierie écologique et politiques publiques. Pour rendre plus concrète cette approche, un certain nombre de collectivités (Lille, Grand Lyon, les Mureaux, Eurométropole de Strasbourg) sont impliquées.
Plantation		Définition IGN : Une plantation est un peuplement dans lequel les plants représentent plus de 75 % du couvert libre. Les plantations dont la densité est supérieure à 500 plants par hectare sont considérées comme forêt. Les plantations à grand espacement (densité supérieure à 300 plants par hectare), les plantations à très grand espacement (érables, noyers à bois, merisiers, pin pignon, etc.) sont également considérées comme forêt. Les plantations sont classées en cinq catégories : 1. Plantation régulière en plein, selon un maillage régulier non interrompu par des îlots ou des bandes boisées. 2. Plantation en bandes, selon un réseau de bandes parallèles entre lesquelles subsistent pendant un certain temps d'autres bandes boisées, dites interbandes, issues du peuplement antérieur. 3. Plantation sous abri, celui d'un peuplement antérieur maintenu provisoirement en place, ou à proximité immédiate du peuplement antérieur. 4. Semis en ligne, semis en ligne non interrompu par des îlots ou des bandes boisées. 5. Absence de plantation, dans tous les autres cas, y compris de plantation irrégulière.

Plante hélophyte		Plantes semi-aquatiques dont l'appareil végétatif et reproducteur est totalement aérien et dont les racines ou rhizomes se développent dans la vase ou dans une terre gorgée d'eau.
Plastiques biodégradables / Plastiques compostables		Les plastiques sont décomposés par des micro-organismes naturels, tels que les bactéries et les champignons, en eau, biomasse et gaz tels que le dioxyde de carbone et le méthane. La vitesse de biodégradation dépend des conditions environnementales telles que la température, l'humidité, les groupes de micro-organismes présents et la présence ou l'absence d'oxygène. Les plastiques biodégradables peuvent être fabriqués à partir de précurseurs d'origine biologique et fossile, et parfois d'un mélange des deux. Alors que les plastiques conventionnels ne se décomposent pas en fin de vie, les plastiques dits « biodégradables » sont conçus pour se décomposer en fin de vie par la conversion de tous leurs constituants organiques (polymères et additifs organiques), principalement en dioxyde de carbone et en eau, en nouvelle biomasse microbienne, en sels minéraux et, en l'absence d'oxygène, en méthane. Pour ce faire, outre les caractéristiques du matériau plastique, des conditions favorables dans le milieu récepteur et un délai suffisant sont nécessaires. C'est pourquoi la biodégradation du plastique doit être envisagée non seulement en termes de propriétés du matériau, mais surtout en termes de « propriété systémique », où les facteurs liés au matériau et à l'environnement sont tout aussi importants. Les « plastiques compostables » sont un sous-ensemble de plastiques biodégradables conçus pour se biodégrader dans des conditions contrôlées, généralement par compostage industriel dans des installations spéciales de compostage ou de digestion anaérobie. Les déchets plastiques biodégradables destinés au compostage industriel doivent d'abord être collectés. Il existe une norme européenne pour les emballages compostables industriellement, mais pas pour le compostage domestique, car les conditions de ce dernier peuvent varier considérablement.

Plateforme d'analyse des faibles émissions	**LEAP**	La plateforme d'analyse des faibles émissions (LEAP - Low Emissions Analysis Platform) est un outil logiciel largement utilisé pour la politique énergétique, l'atténuation du changement climatique et la planification de la réduction de la pollution atmosphérique, développé par l'Institut de l'environnement de Stockholm (SEI). LEAP a été adopté par des milliers d'organisations dans plus de 190 pays à travers le monde. Ses utilisateurs comprennent des agences gouvernementales, des universitaires, des organisations non gouvernementales, des sociétés de conseil et des services publics d'énergie, et il a été utilisé à des échelles allant des villes et des États aux applications nationales, régionales et mondiales.
Plateforme environnement		La Plateforme environnement est un dispositif de suivi barométrique initié par le SDES en 2008. Adossée à l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages de l'Insee (dispositif Camme), cette plateforme comprend une série de 20 questions posées chaque année (au mois de novembre) à un échantillon de 1 800 individus environ représentatif de la population résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus. Les questions visent à suivre l'évolution des préoccupations et des pratiques environnementales dans la société française.
Plateforme des experts pour la biodiversité et les écosystèmes	**IPBES**	La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services - IPBES) a été créée en 2012. Cette plateforme publie régulièrement des travaux scientifiques sur l'état de la biodiversité à destination des gouvernements de ses États membres. Ces travaux servent d'appui aux négociations internationales pour freiner le déclin de la biodiversité.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	**IPBES**	La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES) est un groupe international d'experts sur la biodiversité.
Plateformes de mesure d'impact		Plateformes numériques mises en place par les pouvoirs publics (à différentes échelles), et qui ont pour objectif de permettre aux entreprises de mesurer leur impact sur le territoire. Dans les faits, ces plateformes sont des outils de collection de données pour les pouvoirs publics, en l'absence de rétroactions et de possibilités d'échange.
Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines	**POPSU**	Lieu de convergence des milieux de la recherche et de ceux qui font et gouvernent les villes, la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines POPSU croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles et en assure la diffusion auprès de publics divers : professionnels, académiques, grand public.
Plate-forme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment	**PREBAT**	De 2005 à 2023, le Prébat a coordonné les initiatives visant à la réalisation de bâtiments basse consommation neufs ou réhabilités en France. Parmi celles-ci, les appels à projets régionaux ont permis de soutenir la réalisation de 2 950 bâtiments exemplaires à basse consommation.
Platelage		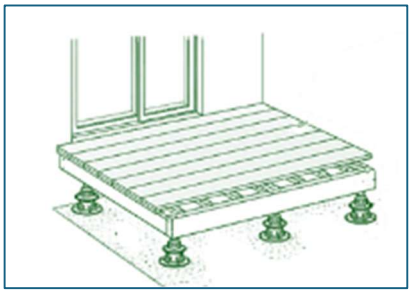 Structure plane constituée de planches ou de panneaux posés côte à côte, généralement en bois, métal ou composite, utilisée pour créer un plancher ou une surface

		de travail. En termes techniques, il fait référence à la couverture ou au revêtement de sol d'une zone spécifique. – Les lames sont fixées sur des lambourdes. – Les plots assurent la mise à niveau. – L'air circule sous le platelage. – L'eau est évacuée naturellement. – Le revêtement reste durable et confortable.
Plâtre		Le plâtre désigne principalement un matériau de construction à propriétés isolantes ou ignifuges, fabriqué industriellement à partir de la matière première rocheuse qu'est le gypse. Le terme désigne, dans la pratique, soit la poudre ou matière poudreuse industrielle de départ (le plâtre sec à aviver), soit la pâte constituée d'un mélange de poudre et d'eau à employer (le plâtre prêt), soit le matériau compact, par exemple sous forme de plaques, voire le revêtement de plâtrage ou l'enduit posé.
Play Spaces and Environments for Children's Physical Activity)	**PLAYCE**	Etude de cohorte qui a examiné l'influence des environnements de garde d'enfants/école, domicile et quartier sur les comportements moteurs et la santé des enfants. L'étude PLAYCE a été menée auprès d'enfants (âgés de 2 à 5 ans) recrutés dans des centres de garde d'enfants de la région métropolitaine de Perth, en Australie-Occidentale. Les données utilisées comprenaient : – L'activité physique des enfants, – Les jeux en extérieur rapportés par les parents, – Les caractéristiques physiques du jardin et du quartier, – La perception qu'ont les parents de l'environnement physique du quartier. L'activité physique de 1 108 enfants a été mesurée à l'aide d'accéléromètres afin d'estimer différents comportements moteurs, notamment la durée quotidienne de jeux dynamiques (activité physique d'intensité modérée à vigoureuse) et l'activité physique totale (activités d'intensité légère et jeux dynamiques).
Pleine terre		La notion de pleine terre renvoie à plusieurs critères relatifs au sol : le revêtement en surface, la continuité verticale, la continuité horizontale (trame

		brune), la qualité physicochimique et biologique et la perméabilité.
Pluie acide		Le dépôt acide est tout type de précipitation - pluie, neige, grésil, grêle ou brouillard - dont le pH est inférieur à la normale (et donc plus acide). Cependant, le terme presque toujours utilisé pour tous ces phénomènes est la pluie acide. Cette acidité plus élevée peut causer des problèmes dans les écosystèmes et l'environnement, et reste l'un des principaux problèmes environnementaux liés à l'utilisation des combustibles, malgré les tentatives faites depuis les années 1970 pour résoudre ce problème.
Pluie artificielle		Se fait par l'injection de particules de sel ou d'iodure d'argent (NDLR : composé chimique à base d'un mélange de nitrate d'argent et de potassium) grâce à des roquettes, avions, drones ou appareils diffusant de la fumée depuis la terre ferme. Des tentatives de la Corée du Sud pour réduire la pollution chinoise avec de la pluie artificielle dépollution atmosphérique ont eu lieu en 2019. L'idée était que ces précipitations artificielles entraînent dans leur chute les particules de pollution. Les premières évaluations de cette expérience sont décevantes.
Pluie décennale		La pluie décennale est définie comme une pluie de type « double triangle », de durée 4 heures et de cumul 48 mm.
Pluie intense		On considère qu'une pluie est intense dès lors que c'est un épisode de pluie rare, c'est-à-dire qui atteint un niveau de précipitation qui ne se produit qu'un jour de pluie sur 100. Cela conduit à des valeurs de l'ordre de 10 mm/jour dans le nord de la France à près de 100 mm/jour dans le Sud méditerranéen.
Plus fraîche ma ville	**PFMV**	Plus fraîche ma ville est une startup d'État portée par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), en partenariat avec l'association des maires de France (AMF) et l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Sa mission est d'aider les collectivités dans le choix de solutions de

		rafraîchissement urbain pérennes et durables. Plus fraîche ma ville est la 4ème action du plan de gestion des vagues de chaleur.
Pneumoconiose		Aussi appelée maladie du poumon noir, est une pathologie fréquente parmi les mineurs. Elle est causée par l'inhalation prolongée de poussières de charbon, entraînant une fibrose pulmonaire irréversible. Les cas de silicose, de tuberculose, ou d'accidents cardiovasculaires sont élevés dans cette population. De plus, l'exposition constante à des environnements confinés, pauvres en oxygène et riches en polluants, aggrave les risques à court et long terme. Le taux de mortalité professionnelle dans l'industrie charbonnière reste l'un des plus élevés au monde.
Poêle de masse		Le poêle de masse, permet de stocker la chaleur grâce à sa masse, constituée de matériaux lourds comme la pierre ou la brique. Il restitue la chaleur même une fois éteint, jusqu'à 24h après.
Points de basculement		Seuils à partir desquels un changement minime pourrait propulser un système vers un état complètement nouveau. 1. Arrêt de la circulation méridionale de retournement de l'Atlantique. 2. Désintégration de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental. 3. Dépérissement de la forêt amazonienne. 4. Changement de mousson en Afrique de l'Ouest. 5. Pergélisol et hydrates de méthane. 6. Mortalité des récifs coralliens. 7. Changement de mousson en Inde. 8. Désintégration de la calotte glaciaire du Groenland. 9. Déplacement de la forêt boréale.

Point chaud de biodiversité		Un point chaud de la biodiversité, de l'anglais biodiversity hotspot, est un biome terrestre identifié comme réunissant deux conditions : une biodiversité très élevée et des pressions anthropiques fortes sur cette biodiversité ainsi que sur les habitats écologiques. Notion développée par la fondation américaine Conservation International. Ecorégion ou une partie d'écozone qui contient au moins 1500 espèces de plantes vasculaires endémiques (soit au moins 0,5 % du total mondial) et qui a perdu au moins 70 % de son habitat originel.
Point d'échange de gaz	**PEG**	Point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur. Les échanges sur le marché de gros du gaz naturel ont lieu sur des points virtuels du réseau de transport de gaz français appelés points d'échange de gaz (PEG). S'y opèrent les échanges entre fournisseurs de gaz et l'approvisionnement en gaz des gestionnaires de réseaux de transport de gaz pour l'équilibrage de bilans journaliers. Il existait avant le 1er novembre 2018 un PEG dans chacune des zones de marché du réseau français : le PEG Nord et la TRS (Trading Region South, qui regroupe les zones d'équilibrage de GRTgaz Sud et de Teréga). A partir de cette date, les deux places de marché ont fusionné pour former la TRF (Trading Region France).
Point individuel de défaillance (Single Point Of Failure)	**SPOF**	Un point individuel de défaillance est, comme son nom l'indique, un point qui peut être identifié dans une infrastructure ou une architecture donnée comme étant critique pour cette infrastructure dans le cas où celui-ci vient à défaillir. Ce n'est pas un concept propre aux architectures informatiques, tous les autres domaines mettant en place des réseaux au sens infrastructure sont déjà bien familiers avec ce concept et depuis plus longtemps que dans le domaine informatique, par exemple pour les réseaux de gaz, d'électricité, d'eau ou encore les réseaux routiers.

		Le principe d'identification d'un point réseau comme étant un SPOF est celle d'un point où tout finit par passer et qui est critique pour l'infrastructure.
Point de livraison		Correspond à une référence géographique, attribuée par Enedis, pour désigner de façon unique le point où un utilisateur peut soutirer (consommer) ou injecter (produire) de l'électricité. Il ne s'agit pas d'un ouvrage physique du réseau électrique.
Point de rosée		Limite à partir de laquelle l'air ne peut plus contenir davantage de vapeur d'eau (atteinte lorsque l'humidité relative est de 100%). Le point de rosée peut aussi être défini comme la température à laquelle la pression en vapeur devient égale à la pression de vapeur saturante. Lorsque le point de rosée est atteint, il y a début de condensation.
Point singulier		Pièce de type vanne, robinet, clapet, filtre, séparateur, compteur, détendeur, manchette, clarinette, bouteille, niveau, diaphragme, purgeur, contrôleur de niveau, débitmètre, soupape, sonde, régulateur, pompe équipée d'un jeu de bride permettant le raccord à un réseau. L'amélioration de l'isolation des réseaux permet de diminuer la consommation finale de combustibles, d'une quantité fonction du nombre d'heures de fonctionnement, de la section des tubes à isoler, et de la température du fluide caloporteur. L'utilisation des systèmes isolants (matelas, boîte, calorifuge) permet de récupérer jusqu'à 90% de l'énergie perdue au niveau des points singuliers.
Poldérisation		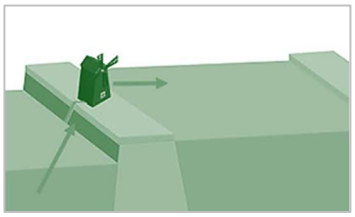 Le polder est un espace clos, conquis sur les eaux au moyen d'endiguements, puis asséché par le drainage à des fins traditionnellement agricoles. Un polder, qui peut se voir envahi par les eaux marines n'a pas vu sa surface rehaussée par le remblaiement, à la différence des terre-pleins industriels japonais conquis sur la mer et improprement appelés polders industriels.

Pôle national des Certificats d'Économies d'Énergie	**PNCEE**	Le Pôle national des Certificats d'Économies d'Énergie, créé le 1er octobre 2011, est le service désigné de l'Etat pour délivrer les certificats après instruction des dossiers de demandes d'obtention. Il en effectue le contrôle et peut prononcer des sanctions à toute infraction aux règles prévues par le dispositif.
Pôle national connaissance Énergies renouvelables	**PNCER**	Le pôle national connaissance énergies renouvelables porte, pour la mission connaissance, l'offre de service pour l'accompagnement des territoires dans le déploiement des énergies renouvelables, leviers de décarbonation en substitution des énergies fossiles. Pour cela, le premier outil, État des lieux EnR fournit un diagnostic sur les énergies renouvelables par des tableaux de données ou cartographies sélectionnables à différentes échelles territoriales par l'utilisateur, ainsi que les dynamiques de déploiement des énergies renouvelables. Le second outil, "Collecte EnR", vise à un enrichissement des informations sur les énergies renouvelables : localisation et avancement des projets, caractéristiques des installations, raccordement etc.
Pôle national connaissance Mobilité durable	**PCMD**	Le pôle national connaissance Mobilité durable, développe l'outil Tableau de bord des mobilités durables qui vise à accompagner les territoires dans la prise de décision en matière de politique publique pour la décarbonation des transports. Il fournit un accès simple et rapide à des indicateurs communs territorialisés de mobilité en cohérence avec les objectifs locaux de transition écologique. Il permet notamment un suivi des politiques mises en œuvre sur la mobilité durable et l'identification des leviers d'actions pouvant être mobilisés à l'échelle territoriale.
Pôle national connaissance de la Rénovation énergétique des logements	**PNCREL**	Le pôle national connaissance de la Rénovation Énergétique des logements développe l'outil "Boussole de la rénovation énergétique des logements permettant de mieux connaître les territoires et les leviers d'action afin de faciliter la mise en œuvre, le

		suivi et l'efficacité des politiques publiques de rénovation énergétique des logements.
Police de l'eau		En France, la police de l'eau est assurée par trois polices spécialisées : la police de l'eau et des milieux aquatiques, la police de la pêche, la police des installations classées. Chacune de ces polices spécialisées à deux fonctions : – La police administrative instruit, suit et révise les dossiers de déclaration et d'autorisation, elle s'occupe de contrôles sur le terrain. – La police judiciaire contrôle le respect de la réglementation. Elle est exercée sous l'autorité du procureur de la République. En cas d'infractions, des procès-verbaux sont dressés.
Police de l'environnement		En France, la police de l'environnement désigne l'ensemble des services, agents et missions chargés de faire respecter les lois et règlements en matière de protection de la nature, de l'eau, de la faune, de la flore, du littoral, des espaces naturels, de l'air, des déchets, du bruit, etc. Les principales structures qui participent à cette police sont : – L'Office français de la biodiversité (OFB) rattaché au ministère de la Transition écologique. – Les Gendarmerie nationale et police nationale, interviennent sur les atteintes à l'environnement, surtout en soutien ou dans les enquêtes judiciaires. Spécialisation croissante via des cellules environnementales. – La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), services déconcentrés de l'État, compétente notamment en matière de sites industriels, pollution, installations classées (ICPE). – Les Inspecteurs des installations classées, agents spécialisés dans la surveillance des sites industriels à risques (Seveso, ICPE...). – Les Agents des parcs nationaux, réserves naturelles, ONF, Conservatoire du littoral, interviennent sur les espaces protégés.
Police de la mer		En France, ce qu'on appelle communément la police de la mer est régie par un ensemble de textes répartis dans de nombreux codes notamment celui

		des transports, mais aussi l'environnement, le patrimoine, les douanes ou encore celui des collectivités territoriales. La police maritime, appelée gendarmes de baie, police côtière, patrouilles portuaires, police/patrouille maritime, patrouilles nautiques, police portuaire ou police fluviale, est une partie spécialisée de l'application de la loi au sein d'une organisation policière plus vaste, qui patrouille dans des embarcations.
Policy Analysis for the Greenhouse Effect	**PAGE**	Le modèle PAGE est une méthode d'analyse coûts-bénéfices des plus détaillée, développée par Chris Hope et l'université de Cambridge et utilisée pour le rapport Stern. Dans cette approche, l'efficacité commande de minimiser le coût complet du changement climatique – constitué des coûts d'abattement des émissions et du coût des dommages résiduels – et d'en déduire la trajectoire optimale des émissions. Cette approche conduit à assurer à tout moment l'égalité entre le coût marginal des dommages associés à l'émission d'une tonne supplémentaire de CO2 dans l'atmosphère et le coût marginal de réduction des émissions de CO2.
Politique industrielle verte	**PIV**	La politique industrielle devient verte lorsque l'activité économique décarbonée et le respect des autres limites planétaires deviennent des objectifs gouvernementaux aussi importants que le bien-être social. La politique industrielle verte figure désormais en tête de l'agenda politique de nombreux pays, car elle est essentielle pour relever les défis socio-environnementaux que les marchés ne parviennent généralement pas à résoudre seuls.
Pollinisateurs urbains		Les abeilles, papillons, les oiseaux et d'autres animaux jouent un rôle crucial dans les écosystèmes urbains. Par leur travail inlassable de pollinisation, ils enrichissent la biodiversité des villes, les rendant plus vertes et permettant la reproduction de nombreuses espèces végétales. Des villes plus vertes signifient une meilleure qualité de l'air et un plus grand bien-être psychologique des citoyens. Mais le travail des pollinisateurs va plus

		loin : ils sont essentiels à la production de nourriture, contribuant à la sécurité alimentaire, donnant la possibilité de profiter d'aliments frais et locaux. Les pollinisateurs travaillent directement dans les jardins urbains et les jardins communaux, et indirectement par la production de nourriture qui circule de la campagne vers les villes.
Polluants altérés par le climat	**PAC**	Des gaz et particules libérés par des activités humaines qui affectent le climat soit directement, par des mécanismes tels que le forçage radiatif dû aux variations des concentrations de gaz à effet de serre, soit indirectement, par exemple en affectant la formation des nuages ou la durée de vie des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les PAC incluent à la fois les polluants ayant un effet de réchauffement sur l'atmosphère, comme le CO2, et ceux ayant un effet refroidissant, comme les sulfates.
Polluants de l'air intérieur	**PAI**	Ils sont classés selon leur nature : chimique (composés organiques volatils ou semi-volatils), biologique (virus, bactéries, moisissures, allergènes d'animaux domestiques, acariens) ou physique (particules, fibres d'amiante, fibres minérales artificielles, radon, champs électromagnétiques).
Polluants climatiques de courte durée de vie (Short-lived climate pollutant)	**PCCDV (SLCP)**	Émissions de polluants ayant une influence sur le réchauffement du climat et une durée de vie relativement courte dans l'atmosphère (de quelques jours à quelques décennies). Les principaux PCCV sont le carbone suie (CS), le méthane (CH4) et des hydrofluorocarbones (HFC) dont certains sont réglementés en vertu du Protocole de Kyoto. Certains polluants de ce type, notamment le CH4, sont aussi des précurseurs de l'ozone (O3) troposphérique, un agent de réchauffement important. On s'intéresse à ces polluants pour au moins deux raisons. Premièrement, comme leur durée de vie est courte, les efforts déployés pour en limiter les émissions auront des effets rapides sur le réchauffement mondial – par opposition aux polluants à longue durée de vie qui s'accumulent dans l'atmosphère et répondent avec lenteur aux modifications des émissions. Deuxièmement, bon nombre de ces polluants ont aussi localement des effets néfastes sur la santé.

Polluant émergent		Substance que l'on trouve dans l'environnement au fur et à mesure de l'amélioration de la surveillance et des techniques analytiques. Les polluants émergents que l'on trouve actuellement sont : les stéroïdes, les médicaments (antibiotiques, hormones), les produits de dégradation de détergents non ioniques, les désinfectants, les phtalates, les retardateurs de flamme, les antioxydants, etc. Ils se caractérisent par leurs effets à long terme sur la santé, comme l'apparition de cancers, en raison de leur accumulation et de leur persistance, même à très faibles doses.
Polluants éternels	**PFAS**	Les PFAS ou perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, sont des substances chimiques, qui ont été largement utilisées ou le sont encore dans de nombreux objets du quotidien ou dans certains usages professionnels. Ces molécules sont persistantes dans l'environnement et se retrouvent dans les sols, l'air, l'eau ainsi que dans notre chaîne alimentaire. Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) représentent près de 4 000 composés chimiques synthétiques. Ils sont utilisés, depuis les années 1950, dans un grand nombre d'applications industrielles et dans des produits de consommation pour leurs propriétés antiadhésives, résistantes aux fortes chaleurs et imperméabilisantes : – Composants pour emballages alimentaires en papier et en carton. – Mousse anti-incendie. – Produits utilisés pour la photographie, la lithographie. – Le fart utilisé sous les skis pour améliorer la glisse, – Isolant pour fils électriques, câbles électroniques. – Certains produits ménagers, agents ou imperméabilisants ou antitaches dans l'industrie du textile (vêtements de pluie, moquettes et tissus d'ameublement). – Ustensiles de cuisine anti-adhésion, embouts buccaux de cigarette électronique, semelles de fers à repasser. – Lubrifiants et cires pour sols et voitures, dans la fabrication de cosmétiques ou encore

		agents antibuée, antistatiques ou réfléchissants pour vernis et peintures. – Traitements phytosanitaires.
Polluants organiques persistants	**POP**	Molécules définies par les propriétés suivantes : – toxicité : elles présentent un ou plusieurs impacts nuisibles prouvés sur la santé humaine et l'environnement. – persistance dans l'environnement : ce sont des molécules qui résistent aux dégradations biologiques naturelles. – bioaccumulation : inhalées ou ingérées, les molécules s'accumulent dans les tissus vivants (cerveau, foie, tissu adipeux). Leur quantité s'accroît tout au long de la chaîne alimentaire et peut se transmettre à la descendance par le lait et par les œufs. – transport longue distance : de par leurs propriétés de persistance et de bioaccumulation, ces molécules ont tendance à se déplacer sur de très longues distances et se déposer loin des lieux d'émission, typiquement des milieux chauds (à forte activité humaine) vers les milieux froids (en particulier l'Arctique et les Alpes).
Pollué (site)		Tout site, abandonné ou en exploitation, sur lequel des substances radioactives, naturelles ou artificielles, ont été ou sont mises en œuvre, ou encore sont entreposées dans des conditions telles que le site présente des risques pour la santé et l'environnement. En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage, pérenniser cet usage, conserver la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs. Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuient principalement sur la législation des installations classées et notamment sur le Livre V Prévention des pollutions, des risques et des nuisances du code de l'environnement.

		La pollution des sols est en particulier regardée dans les contextes de cessation d'activité des ICPE. Les dispositions encadrant ces cessations d'activité ont été renforcées par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération de simplification de l'action publique (dite loi ASAP) et par la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte. L'article 512.18 permet de demander un état de pollution au moment d'une transaction, le préfet pouvant demander l'arrêt d'une installation si le site n'a pas été exploité pendant trois ans. L'article 514.20 est une obligation d'information sur l'état de pollution (existant dans la loi de 76 de manière moins précise).
Pollueur-payeur (Principe)		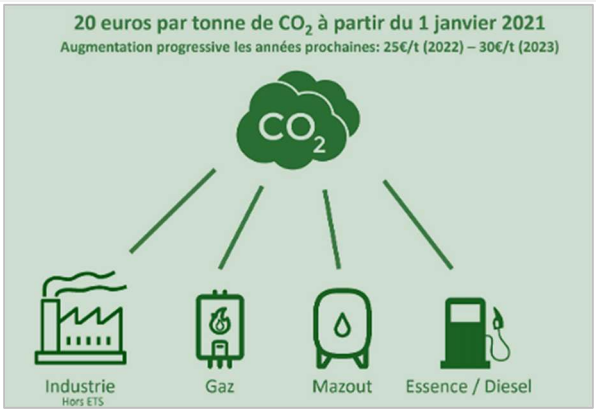 En 1972, l'OCDE est convenue que les pollueurs doivent prendre en charge les coûts de la lutte contre la pollution de l'environnement dont ils sont responsables, grâce à l'installation de filtres, d'unités d'assainissement et autres moyens techniques additionnels. Il s'agit là d'une définition restreinte. Selon une définition plus large, les pollueurs doivent en outre prendre en charge les dommages causés par leur pollution résiduelle (éventuellement aussi la pollution historique). Une autre extension de ce principe consiste dans le principe pollueur-payeur de précaution, selon lequel les pollueurs potentiels doivent prendre en charge les frais d'assurance ou les mesures préventives pour la pollution qui peut se produire à l'avenir. Le sigle PPP a aussi d'autres significations (partenariat public-privé, etc.).
Pollution		Situation constatée montrant la présence de polluants dans un milieu, à la suite de l'introduction, directe ou indirecte par l'activité humaine, de substances susceptibles de contribuer ou de causer un danger pour la santé de l'homme, des détériorations aux écosystèmes ou aux biens matériels, ou une entrave à un usage légitime de

		l'environnement. La pollution peut être historique ou nouvelle, résultant d'une activité humaine passée ou récente, ou encore résiduelle, subsistant dans un milieu déterminé après réhabilitation. La pollution est dite ponctuelle quand l'origine peut être localisée géographiquement de façon précise. Elle est diffuse quand elle est due à de multiples rejets de polluants dans le temps et l'espace, dont les origines peuvent être difficiles à identifier.
Pollution atmosphérique		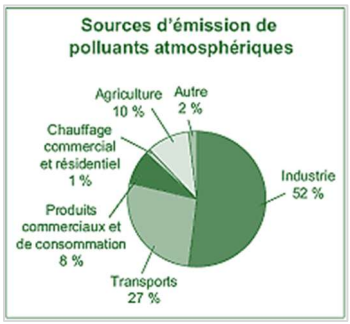 Constitue une pollution atmosphérique l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, ou la présence dans l'atmosphère et les espaces clos, d'agents chimiques, biologiques ou physiques ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives. Code de l'environnement, article L. 220-2.
Pollutions diffuses		Pollution des eaux due à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol.
Pollution lumineuse		L'article 41 de la loi, codifié à l'article L.583-1 du code de l'environnement précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle lorsque ces dernières : 1. Sont de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, 2. Entraînent un gaspillage énergétique 3. Empêchent l'observation du ciel nocturne. L'article L. 583-1, complété des articles L.583-2 et 583-5 du code de l'environnement détaillent la manière selon laquelle ces objectifs peuvent être atteints. Des prescriptions techniques peuvent être imposées à l'exploitant ou l'utilisateur de certaines installations lumineuses.

		Comme le prévoit l'article L.583-2 du code de l'environnement, l'autorité compétente pour s'assurer du respect de ces dispositions est d'une manière générale le maire, sauf en ce qui concerne l'éclairage des bâtiments communaux pour lesquels la compétence échoit au préfet.
Pollution du sol		On distingue 3 types de pollution des sols : 1. La pollution des sols agricoles, elle conduit à la pollution des sols superficiels. Lorsque la pollution agricole n'est pas prise en charge, elle provoque une pollution des sols souterrains et des nappes phréatiques. 2. La pollution des sols par les activités industrielles Pollue le sol superficiellement et en profondeur. Elle perturbe le profil du sol. 3. La pollution due aux activités urbaines. Il s'agit notamment de l'urbanisation et des actes de déforestation, etc. L'utilisation de produits chimiques provoque une pollution des sols/terres de manière indirecte.
Pompe biologique		Absorption de CO2 dissous dans l'eau par le phytoplancton.
Polycrise		Concept introduit par le philosophe et sociologue français Edgar Morin dans son ouvrage Terre-Patrie, coécrit avec Anne-Brigitte Kern. Ce terme désigne une situation complexe où plusieurs crises interconnectées et interdépendantes convergent, amplifiant mutuellement leurs effets. La polycrise désigne une interconnexion de crises multiples, interagissant à différentes échelles, locales, régionales ou internationales. En revanche, la polycrise globale est définie comme une macro-crise unique, intrinsèquement liée aux interdépendances systémiques planétaires. Le PNUD introduit la notion dans Polycrisis and Long-term Thinking: Reimagining Development in Asia and the Pacific, en liant la polycrise globale aux risques de l'Anthropocène, tels que les effondrements écologiques et sociaux.

Pompe à chaleur	**PAC**	C’est un dispositif qui permet de transférer de l’énergie thermique d’un milieu à basse température vers un milieu à haute température.
Pompe à chaleur air/air ou air/eau		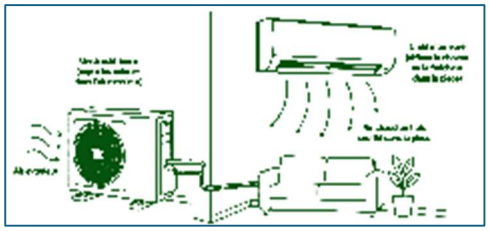 Prélève la chaleur dans l’air extérieur et la transfère à un niveau de température plus élevé dans l’air ambiant du logement ou dans le circuit d’eau chaude de l’installation. du chauffage. Suivant les modèles, la pompe à chaleur peut être installée à l’intérieur ou à l’extérieur du logement. Un appoint électrique est généralement prévu au moment de l’installation pour fournir un complément de chauffage à la pompe à chaleur. Cette solution de pompe à chaleur récupérant la chaleur dans l’air extérieur est simple à mettre en oeuvre.
Pompe à chaleur Eau/eau		La chaleur est prélevée dans une nappe phréatique, un lac ou un cours d’eau. La pompe à chaleur prélève la chaleur dans l’eau et la transfère à un niveau de température plus élevé dans le circuit d’eau chaude de l’installation du chauffage.
Pompe à chaleur géothermique		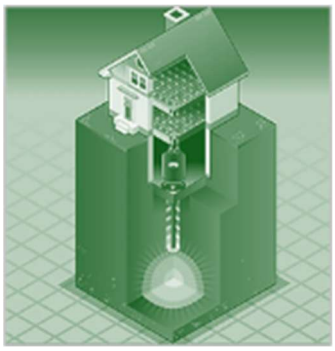 Une pompe à chaleur (ou PAC) géothermique est un équipement de chauffage qui assure le chauffage et la production d’eau chaude sanitaire (ECS) d'un logement. Une pompe à chaleur (PAC) est un dispositif thermodynamique servant à transférer les calories d’un milieu vers un autre. Ce dispositif permet par exemple de réchauffer une eau à 50°C à partir d’une ressource à 10°C. Le capteurs enfouis dans le sol récupèrent les calories présentes sous terre. Ces calories sont ensuite transformées en chaleur puis diffusées dans le logement. Grâce au système de chauffage central, la chaleur est acheminée jusqu’aux émetteurs (plancher chauffant ou radiateurs). Les performances

		d'une PAC sont indiquées par son coefficient de performances (COP). Il s'agit du ratio entre l'énergie apportée sous forme de chaleur au logement et l'énergie électrique absorbée par la PAC. En géothermie, les COP sont de l'ordre de 5 : c'est-à-dire que pour 1 kWh d'électricité absorbée par la PAC, elle produit simultanément 5 kWh de chaleur et 4 kWh de froid. Outre les modes chauffage, production d'eau chaude sanitaire et climatisation, une installation de géothermie de surface peut fonctionner en montage thermo-frigo-pompe ou avec du geocooling.
Pompe à chaleur hybride collective	**PAC HC**	Une PAC hybride collective est l'association de deux systèmes bien connus de la profession : une pompe à chaleur collective et une chaudière gaz à condensation, le tout équipé d'une régulation intelligente. Dans un contexte d'approvisionnement tendu en énergies, la PAC hybride collective est une solution très performante et bas carbone, compatible avec les dernières évolutions réglementaires, en neuf comme en rénovation.
Pont thermique		Un pont thermique est une zone ponctuelle ou linéaire qui, dans l'enveloppe d'un bâtiment, présente une variation de résistance thermique. Il s'agit d'un point de la construction où la barrière isolante est rompue. Un pont thermique est créé si : 1. Il y a changement de la géométrie de l'enveloppe 2. Il y a changement de matériaux et ou de résistance thermique 3. Il y a une discontinuité de l'isolant à travers la paroi ou la jonction mur-sol / mur-toiture Avant que l'on ne commence à isoler les bâtiments, les ponts thermiques représentaient environ 10 à 20 % de leurs déperdition totale. Maintenant qu'on isole, le pourcentage des déperditions dues aux parois a fortement baissé, et celui des ponts thermiques a augmenté. Avec la mise en vigueur au niveau européen de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, des solutions sont mises en place pour réduire au minimum les ponts thermiques à l'aide notamment de rupteur de pont thermique et de l'isolation par l'extérieur.

POPSU Transitions		POPSU Transitions rassemble les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle en circuit court pour positionner la recherche au service de l'action locale et nationale et des grandes mutations des territoires. L'objet de ce nouveau programme de la Plateforme d'Observation des Projets et des Stratégies Urbaines est de documenter, mesurer et accompagner les politiques territoriales de transitions dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, ainsi que les transformations en matière économique, sociale, numérique, culturelle, démocratique. Les équipes de chercheurs mobilisées seront issues des sciences sociales de l'urbain (géographie, aménagement-urbanisme, sociologie, science politique, économie, architecture), des sciences de l'environnement et de la nature (agroécologie, climatologie, écologie, hydrologie), de l'ingénieur (mobilité, énergie...) et de la santé. Cette dimension pluridisciplinaire permettra de combiner des approches visant à qualifier et quantifier les trajectoires territoriales : l'enjeu sera donc d'identifier et de mesurer les contributions des territoires aux politiques nationales de transitions, par l'agrégation d'indicateurs dans les domaines de la pollution (de l'air, des sols, de l'eau), de l'artificialisation et de la densification, de la préservation de la biodiversité, de la renaturation, etc.
Populisme climatique		Rhétorique de lutte contre le climato scepticisme et le complotisme qui l'accompagne souvent, qui assimile cette posture à un type de discours populiste. L'usage du concept de populisme pour étoffer cette entreprise d'esprit critique n'est pas sans conséquences (tout à fait paradoxales au vu des intentions des auteurs de la formule) vis-à-vis du lien imaginé entre science et politique. L'entrée de la politique dans la démarche scientifique fragilise la crédibilité de cette dernière qui repose sur l'objectivité et l'objectivation vérifiée des sources de connaissances. Il n'en demeure pas moins que cette rhétorique opposant le bon sens à la science est la plus grande

		menace contre les politiques environnementales des institutions publiques comme privées. L'auteur de ce glossaire cherche à poser l'expertise comme le meilleur service que la Science doit rendre au Politique. Ce dernier devant renvoyer à la science tous les moyens de l'expertise et échapper à la tentation de casser le thermomètre et se passer du diagnostic climatique.
Porosité du bâtiment		En architecture, la porosité désigne le concept de perméabilité permettant à l'air, à la lumière ou au mouvement de circuler dans les espaces.
Porosité des matériaux		La porosité est la propriété d'un matériau qui contient des pores ou cavités de petite taille pouvant contenir des fluides (liquide ou gaz). Une structure poreuse peut être : – fermée, lorsque les pores ne sont pas reliés entre eux (exemple : le verre cellulaire), – ouverte, lorsque les pores sont reliés entre eux (exemples : brique, béton) et forment des canaux très fins. Lorsque la structure est ouverte, elle permet : – l'absorption d'eau : les canaux se comportent comme des tubes capillaires, on parle de matériaux capillaires, – la progression de la vapeur d'eau : on parle de matériaux perméables à la vapeur d'eau, – le passage de l'air : on parle de matériaux perméables à l'air. Les matériaux à forte porosité ouverte sont ainsi plus sensibles aux phénomènes d'humidification, aux remontées capillaires et à la migration de vapeur d'eau. Leur usage nécessite donc une évaluation spécifique selon l'usage (parois extérieures, zones humides, etc.). À l'inverse, les matériaux à porosité fermée présentent de meilleures performances en matière d'isolation thermique ou d'étanchéité, mais sont moins respirants.
Portail cartographique des énergies renouvelables	**PCER**	Le portail cartographique des énergies renouvelables s'inscrit dans la démarche de planification énergétique, que le gouvernement a traduite à travers la loi relative à l'accélération de la

		production d'énergies renouvelables (APER), promulguée le 10 mars 2023. Outil d'aide à la décision, mettant à disposition des données objectives et compilables sur les thématiques énergétiques en France, le portail a pour objectif principal d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire
Portées des émissions		Les émissions sont divisées en trois catégories par le Protocole sur les gaz à effet de serre : Portée 1 : Toutes les émissions directes provenant des activités d'une organisation ou de celles sous son contrôle Portée 2 : Émissions indirectes provenant de l'électricité achetée et utilisée par une organisation Portée 3 : Toutes les autres émissions indirectes provenant des activités d'une organisation, à l'exclusion de l'électricité
Porteur de projet de compensation carbone volontaire		On appelle porteur de projet toute personne ou organisation qui met en œuvre des projets à impact sur le terrain, et qui en assure le suivi technique. Ce dernier développera par exemple des puits de carbone naturels (agriculture régénératrice, reforestation...) et transformera les tonnes de carbone stockées par ses projets en crédits carbone au moyen d'un organisme certificateur. Souvent, ces porteurs de projets passent par des intermédiaires qui valorisent leur travail et mettent en relation vendeurs de crédits carbone et acheteurs, avec généralement une plateforme d'intermédiation. Le porteur de projet pourra donc trouver auprès de l'entreprise X une source de financement pour développer ces projets qui participent à la mitigation du réchauffement climatique.
Post-humanisme		Courant de pensée né à la fin du XXe siècle, issu notamment des champs de la science-fiction, de l'art contemporain et de la philosophie, qui traite du rapport de l'humain aux technologies (biotechnologies incluses) et du changement radical et inéluctable que cette relation a provoqué ou risque de provoquer dans l'avenir. Selon cette conception, la science aurait modifié la condition humaine et

		serait capable de la modifier encore (par le génie génétique par exemple) au point que l'humanité serait à un tournant radical de son histoire, voire à la fin de son histoire. Elle devrait aussi s'élargir au non humain (cyborgs, clones, robots, tous les objets intelligents), l'espèce humaine perdant son privilège au profit d'individus inédits, façonnés par les technologies.
Post occupancy evaluation	**POE**	En français, comparaison entre la performance réelle du bâtiment et les critères de performance déclarés, généralement effectuée par des gestionnaires en organisation ou des gestionnaires d'installations.
Poste de livraison de chaleur		Appelé couramment aussi sous-station de chauffage, élément clé des réseaux de chaleur urbains. Il assure le transfert de chaleur entre le réseau principal (circuit primaire) et les bâtiments desservis (circuit secondaire).
Poste-source	**Poste HTB/HTA**	Les postes sources sont des ouvrages électriques qui se trouvent à la jonction des réseaux électriques de RTE et d'Enedis. Ils assurent l'alimentation en électricité des clients sur un secteur précis adaptant la tension électrique aux habitations. Ils jouent un rôle essentiel pour intégrer les énergies renouvelables produites localement et leur permettre d'injecter l'électricité produite sur le réseau de transport (environ un tiers des postes source injecte une partie de l'année sur le réseau de transport). Enedis et RTE travaillent de concert pour développer les postes source et favoriser le développement des EnR en région. La France compte aujourd'hui un peu plus de 2300 postes source et 80 nouveaux postes source seront créés à horizon 2035. Le renforcement des postes source est une action conjointe menée avec RTE.
Potentiel d'acidification	**PA**	Impact environnemental important à prendre en compte lors de l'évaluation des systèmes bioénergétiques, car il devrait augmenter avec la production de biomasse. Le PA est causé par l'émission d'acides ou de substances acidifiantes dans l'environnement, entraînant l'acidification des sols et des eaux.

Potentiel climatique		En 1996, les climatologues Denis Lamarre et Pierre Pagney ont proposé la notion de « potentiel climatique » pour définir la manière avec laquelle une société, à une époque donnée, se représente les contraintes et les ressources d'un climat. Cette notion englobe ce qu'il est possible et impossible de faire dans un climat à un moment donné.
Potentiel de décarbonation		Le calcul du potentiel atteint repose sur une analyse de sensibilité approfondie, basée sur la génération et l'évaluation de plusieurs centaines de combinaisons de leviers d'action. Il permet d'identifier les leviers d'action encore mobilisables ainsi que leur impact carbone, afin de déterminer le « scénario optimal ». Cette démarche permet à la fois d'évaluer l'effort déjà accompli en matière de décarbonation et de guider les choix futurs en identifiant les stratégies les plus efficaces, puisque l'impact des leviers restant à activer est quantifié. Ainsi, un projet peut non seulement être comparé à un scénario de référence « Business as Usual », mais aussi à son propre potentiel maximal théorique, et cela tout au long de son développement. En outre, à chaque étape clé de conception, plusieurs variantes du projet peuvent être comparées. Cet outil constitue une aide précieuse pour les porteurs de projet, en leur permettant de concentrer leurs efforts sur les leviers les plus prometteurs.
Potentiel de dégradation abiotique des combustibles fossiles	**ADP**	L'Abiotic Depletion Potential est un indicateur visant à évaluer la réduction de la disponibilité des ressources naturelles abiotiques (minérales et fossiles) pour les usages humains. La méthode aborde le problème sous l'angle physique en tenant compte, pour une ressource donnée, du taux d'extraction et de la réserve ultime disponible.
Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique	**ODP**	Le potentiel de déplétion ozonique (PDO, ou ODP, de l'anglais Ozone Depletion Potential) d'un composé chimique est la dégradation relative théorique que ce composé inflige à la couche d'ozone, par la destruction de l'ozone en haute atmosphère. On peut trouver l'expression « potentiel de destruction d'ozone » pour PDO.

Potentiel écologique		Objectif à atteindre, pour les masses d'eau artificielles et les masses d'eau fortement modifiées, pour 2015, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Le potentiel écologique d'une masse d'eau artificielle ou fortement modifiée est défini par rapport à la référence du type de masses d'eau de surface le plus comparable. Par rapport aux valeurs des éléments de qualité pour le type de masses d'eau de surface le plus comparable, les valeurs du bon potentiel tiennent compte des caractéristiques artificielles ou fortement...
Potentiel d'eutrophisation	**EP**	Permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées. Il représente l'ensemble des éléments nutritifs dans un milieu, notamment des substances carbonées.
Potentiel d'évolution de la température planétaire	**GTP**	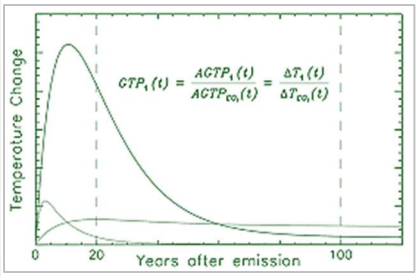 Comparé au potentiel de réchauffement global (PRG), l'indicateur dénommé à l'international Global Temperature Potential – GTP va plus loin dans la chaîne de cause à effet et se définit comme la variation de la température moyenne de surface du globe à un instant donné en réponse à une impulsion d'émission, par rapport à celle du CO2. Alors que le PRG est intégré dans le temps, le PTG est une mesure finale basée sur l'évolution de la température pour une année donnée, t. Comme pour le PRG, l'impact du CO2 est généralement utilisé comme référence, où le PTG est le PTG absolu, donnant l'évolution de la température par unité d'émission. Comme pour le PRG, les valeurs du PTG peuvent être utilisées pour pondérer les émissions afin d'obtenir des équivalents CO2.
Potentiel de formation d'oxydants photochimiques de l'ozone troposphérique	**POCP**	Les composants oxydants peuvent conduire à la formation d'une brume brunâtre constituée de particules fines et d'ozone, encore appelée smog photochimique. L'impact est aussi dénommé Potentiel d'oxydation photochimique ou Création d'ozone troposphérique.
Potentiel d'installation Photovoltaïque		La formule est la suivant : Production solaire = Puissance des panneaux solaires * Facteur

		d'orientation * Facteur d'inclinaison * Irradiation solaire annuelle.
Potentiel de réchauffement global	**PRG**	Le potentiel / pouvoir de réchauffement global (PRG), aussi appelé potentiel de réchauffement planétaire, ou en anglais Global Warming Potential (GWP), est une unité de mesure utilisée pour simplifier, comparer et interpréter l'influence des gaz à effet de serre (GES) sur le réchauffement climatique. Il mesure la quantité d'énergie absorbée par une tonne de gaz émise dans l'atmosphère sur une période donnée. Le PRG d'un gaz prend toujours pour référence le dioxyde de carbone (CO2). Le PRG du CO2 est donc toujours de 1. Tous les GES ne participent pas au bilan énergétique de la Terre – ce qu'on appelle aussi le forçage radiatif – car la quantité d'énergie absorbée ou la durée de vie dans l'atmosphère diffèrent d'un gaz à l'autre. Pour évaluer les évolutions du climat, pour faire des prévisions climatiques, il est nécessaire de trouver une unité commune pour évaluer l'effet de ces différents gaz sur le climat. Avec une unité commune, on peut mieux évaluer les répercussions de l'émission d'une tonne de CO2 ou d'une tonne de CH_4. Le PRG est un outil d'homogénéisation et de comparaison pour les institutions publiques, la recherche et les organismes privés.
Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GHG Reduction Potential)		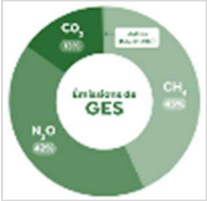 Les réductions possibles d'émission de gaz à effet de serre (quantifiées en termes de réduction absolue ou en pourcentage des émissions de référence) qui peuvent être atteintes par l'usage de technologies et mesures.
Potentiel de réchauffement global	**PRG**	Le PRG (global warming potential, GWP) exprime le pouvoir de réchauffement d'un gaz à effet de serre, en tenant compte de la durée pendant laquelle il reste actif dans l'atmosphère.

Potentiel décarbonation		% de gains GES réalisables par des actes comme : ·Amplifier les réhabilitations pour décarboner le parc et améliorer la qualité des logements ·Se tourner vers un bouquet énergétique décarboné et moins cher ·Décarboner la construction ·Agir sur les usages pour économiser l'énergie ·Agir pour la sobriété foncière
Potentiel RCF		Le Cerema a développé un outil cartographique, Potentiel RCF, permettant d'identifier le potentiel de développement de réseaux de chaleur et de froid.
Pour un réveil écologique	**PRE**	Pour un réveil écologique est un collectif écologiste français. Fondé en septembre 2018 par la publication d'un manifeste, il regroupe des jeunes étudiant dans les grandes écoles, notamment d'ingénieurs, de commerce ou de sciences politiques. Aujourd'hui, le collectif travaille sur deux grands axes : la formation dispensée dans l'enseignement supérieur, et les enjeux autour de l'emploi.
Pouvoir calorifique		Le pouvoir calorifique est une chaleur de réaction de combustion. Elle se mesure en effectuant un bilan thermique sur un calorimètre où l'on brûle une quantité bien déterminée de combustible dans des conditions normalisées. Si l'eau contenue dans les fumées de combustion demeure à l'état de vapeur, on détermine un pouvoir calorifique inférieur (PCI). Si par contre l'eau est condensée (ce qui libère sa chaleur latente), on mesure un pouvoir calorifique supérieur (PCS).
Pouvoir calorifique inférieur	**PCI**	Le pouvoir calorifique inférieur n'inclut pas cette chaleur de condensation. La différence entre PCS et PCI est de l'ordre de 2 à 5 % pour les combustibles solides, 7 à 9 % pour les produits pétroliers et de 10 % pour le gaz.
Pouvoir Calorifique Inférieur en Watt. Heure	Wh PCI	Unité de mesure de l'énergie contenue dans un combustible, qui tient compte de l'énergie dégagée par la combustion sans récupérer la chaleur

		contenue dans l'eau sous forme de vapeur suite à la combustion.
Pouvoir calorifique supérieur	**PCS**	Le pouvoir calorifique supérieur donne le dégagement maximal théorique de chaleur pendant la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau produite pendant cette combustion.
Pouvoir Calorifique Supérieur en Watt. Heure.	**Wh PCS**	Unité de mesure de l'énergie contenue dans un combustible, qui tient compte de l'énergie dégagée par la combustion, y compris la chaleur contenue dans l'eau sous forme de vapeur suite à la combustion, par condensation de cette vapeur.
Pouvoir de réchauffement global	**PRG**	Grandeur permettant de savoir de combien on augmente l'effet de serre lorsqu'on émet 1 kg d'un gaz donné. Le PRG permet de comparer les GES entre eux. Des gaz émis en très petite quantité, mais ayant un pouvoir de réchauffement élevé peuvent contribuer fortement à l'accentuation de l'effet de serre. Conventionnellement, on se limite pour l'instant aux gaz à effet de serre (GES) directs c'est à dire aux six gaz (CO2, CH4, N2O, CFC, HFC, SF6) pris en compte dans le protocole de Kyoto. Cet indicateur est exprimé en équivalent CO2 du fait que, par définition, l'effet de serre attribué au CO2 est fixé à 1 et celui des autres substances relativement au CO2.
PowerDIS		PowerDIS permet de simuler finement les besoins et les consommations d'énergie d'un quartier d'une dizaine à plusieurs centaines de bâtiments existants, à construire et/ou à rénover, et de comparer des stratégies énergétiques en phase amont d'un projet d'aménagement avant la phase de conception.
Power-to-Gas Électrolyse	**PTG**	Dans le cadre de la transition bas-carbone, l'électrolyse est la technique permettant de produire de l'hydrogène en décomposant de l'eau à partir d'un courant électrique. Le processus de conversion de l'électricité en hydrogène est appelée power-to-gas.

Power-to-heat	**P2H**	Le termepower-to-heatoupower-2-heat, ou en abrégé p2h ou PtH, désigne la conversion en chaleur de l'électricité produite par régénération à partir, par exemple, de l'énergie photovoltaïque (PV), de l'énergie éolienne ou du biogaz.
Power-to-methane		Le méthane de synthèse est produit en combinant de l'hydrogène, lui-même produit à partir d'électricité, et du dioxyde de carbone (processus de méthanation). Il possède les mêmes caractéristiques énergétiques et chimiques que le methane fossile. Ce procédé est appelé power-to-methane (de l'électricité au methane).
Power Purchase Agreement	**PPA**	Contrat d'achat d'énergie qui sécurise la production et la fourniture d'énergie renouvelable, offrant une visibilité financière à long terme tant pour les producteurs que pour les consommateurs d'énergie verte. Les collectivités identifieront leurs points de consommation les plus importants (qui seront comparés avec la courbe de production de la centrale solaire) et contracteront un contrat d'achat longue durée de l'énergie produite par tout ou partie de la Centrale. Un fournisseur de complément, qui jouera le rôle de responsable d'équilibre pour l'injection de l'électricité sur le réseau électrique, viendra approvisionner la communauté d'agglomération et la commune en cas de non-production de la centrale solaire et recevoir la production de la centrale photovoltaïque en cas de non-consommation de la Communauté d'agglomération et/ou de la commune à certains moments de l'année. L'avantage de ce montage pour les collectivités est la possibilité d'avoir un prix fixe sur la durée du PPA sur tout ou partie de leur consommation.
Power Usage Effectiveness	**PUE**	Mesure clé de l'efficacité énergétique des data centers, introduite en 2007 par The Green Grid, un consortium industriel réunissant de grandes entreprises de l'informatique comme IBM, Oracle, ou encore Google.

		C'est un des éléments de l'informatique durable. Il indique quel est le ratio entre l'énergie totale consommée par l'ensemble du centre d'exploitation (avec entre autres, le refroidissement, le traitement d'air, les UPS (onduleurs)...) et la partie qui est effectivement consommée par les systèmes informatiques que ce centre exploite (serveurs, stockage, réseau). Ne sont pas inclus dans le calcul du P.U.E., tout ce qui n'est pas directement relié au fonctionnement des installations informatiques ou des installations nécessaires à leur bon fonctionnement tels que les espaces bureau, les zones de préparation et de stockage, les corridors, les salles vides, l'éclairage extérieur...
Prairie temporaire / Prairie permanente		Une prairie est une formation végétale composée de plantes herbacées, non labourée, souvent destinée à être pâturée ou fauchée. Si cette prairie est semée pour une durée maximum de 5 ans et qu'elle entre dans un système de rotation agricole, elle sera qualifiée de prairie temporaire. Au contraire, si cette prairie est implantée depuis plus de 5 ans ou qu'elle est naturelle et qu'elle n'entre pas dans un système de rotation, alors elle sera qualifiée de prairie permanente.
Prairie urbaine		Une prairie urbaine est un milieu intermédiaire entre gazon et friche qui nécessite une gestion peu fréquente mais régulière. Outre les conditions climatiques, la gestion façonne la structure des prairies urbaines.
Pré-cadrage écologique		La clause intitulée « Réalisation d'un pré-cadrage écologique » permet de mettre au jour les principaux enjeux écologiques. Ce « diagnostic flash » est à missionner le plus en amont possible de l'opération pour détecter les axes structurants pour préserver la biodiversité. Intégré dans un cahier des charges l'intitulé de cette obligation pourrait être que : La compétence de l'écologue ou la personne en charge de ce diagnostic sera justifiée par une qualification ou une formation initiale en écologie ou biologie) et/ou l'expérience de réalisation de diagnostics écologiques.

		Le pré-cadrage écologique comportera : – une visite succincte mais globale des lieux et ses alentours, à un moment propice à l'expression de la biodiversité, – une cartographie des principaux enjeux écologiques sur le site et ses alentours, ainsi qu'une idée des groupes d'espèces et milieux qu'il faudra étudier lors de la conception du projet.
Précarité énergétique		La précarité énergétique ou la pauvreté énergétique est une difficulté à accéder à l'énergie domestique, pour le chauffage. Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat. Elle est créée ou aggravée par la combinaison variable de trois facteurs. L'un d'eux est le prix de l'énergie, d'autant plus que celui-ci est voué à augmenter avec le recul des matériaux fossiles dans le mix énergétique européen. Le second facteur est l'efficacité énergétique des logements, c'est-à-dire la quantité d'énergie nécessaire pour y atteindre des niveaux de conforts considérés comme adéquats par l'Organisation mondiale de la santé. L'OMS recommande des températures intérieures ne descendant pas en-dessous de 18°C en hiver, et n'excédant pas les 32°C en été. Elle recommande en outre de pouvoir disposer d'au moins 100 litres d'eau pouvant être chauffée entre 50°C et 60°C. Le troisième facteur concerne les revenus des ménages, lorsque ceux-ci sont insuffisants pour régler les factures de gaz et d'électricité, ou que ce règlement est fait au prix d'une réduction dans d'autres domaines importants de consommation.
Précarité énergétique d'été	**PEE**	Nécessité de vocabulaire qui vise à ce que la vulnérabilité à l'excès de chaleur ne soit pas associée à la définition française de la précarité énergétique. La précarité énergétique classique est un enjeu d'accès à un niveau de fourniture d'énergie et encourage une réponse publique davantage curative (centrée sur l'aide aux ménages pour réaliser leurs

		dépenses énergétiques) plutôt que préventive (axée sur la réduction du besoin de rafraichissement). De plus, les approches actuelles centrées sur l'accès aux ressources énergétiques sont critiquées car elles ne mettent pas assez en évidence les différences de besoins et de capacité de jouissance de la ressource entre individus, atténuant le caractère pourtant inégalitaire de la précarité énergétique. Dans ce contexte, la priorité serait donnée à une approche plus globale du problème estival, au-delà de la quantification de l'énergie consommée (ou la privation de celle-ci), en soulignant les conditions à remplir du point de vue de l'environnement urbain, de la qualité thermique du logement et des capacités individuelles pour y remédier.
Précarité thermique estivale		Incapacité de maintenir le logement à une température adéquate pendant les mois les plus chauds en raison d'une combination de facteurs : faible revenu, bâtiment et appareils inefficaces, dépenses élevées et besoins énergétiques spécifiques.
Précipitations		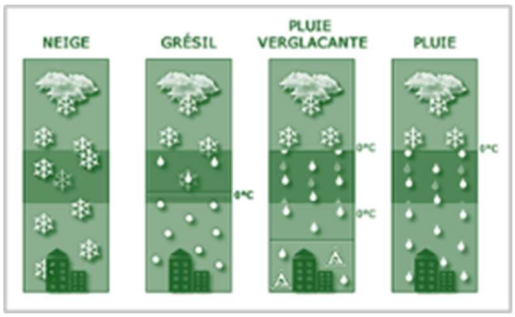 Les précipitations correspondent à des particules d'eau, à l'état liquide ou solide, qui chutent dans l'atmosphère. La pluie, la grêle ou la neige sont des formes variées de précipitations. Les précipitations se produisent : – soit sous forme d'averse : il s'agit de précipitations de courte durée (de quelques minutes à une heure au maximum) et dont l'intensité est variable mais souvent marquée, voire violente (comme des averses orageuses), – soit de manière continue (souvent plusieurs heures) avec une intensité variable mais généralement non violente. Lorsque la pluie (ou la neige) s'arrête puis reprend sans démarquage net et que le ciel reste couvert de nuages, on parle de pluie (ou de neige) intermittente, il ne s'agit pas d'averse.

Préfabrication		La préfabrication consiste en la fabrication, dans des usines et ateliers spécialisés, d'éléments et/ou de composants constructifs d'un bâtiment ou d'une partie du bâtiment. Ces éléments et/ou composants sont ensuite transportés et montés sur site.
Préjudice d'anxiété		Le préjudice d'anxiété est un préjudice moral en droit civil français. Il s'agit généralement d'une situation d'inquiétude permanente face au risque de déclaration à tout moment d'une maladie affectant la santé mentale qui est une composante de la santé. Ce préjudice est souvent invoqué en cas d'exposition à l'amiante, au chlordécone mais il pourrait être invoqué dans le nucléaire, à l'air pollué.
Préjudice écologique		 En France, la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier ERIKA affrété par Total a donné naissance à une jurisprudence de la Cour de cassation qui a consacré un préjudice écologique autonome désormais régi par la loi du 8 août 2016. Ce préjudice écologique possède plusieurs caractéristiques : 1- Il constitue une catégorie de préjudice nouvelle qui vient s'ajouter au préjudice classiquement réparable, 2- Il ne peut être réclamé que par un nombre de personnes limité selon leur qualité et leur intérêt, 3- Sa réparation s'effectue par priorité en nature et en cas d'impossibilité par des dommages et intérêts affectés à la réparation de l'environnement ou à l'État. La loi a en outre créé plusieurs délits pénaux assortis à des peines de prison et de lourdes amendes, tel le délai d'écocide puni d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 10 ans et d'une amende de 4,5 millions d'euros, qui soulignent le risque encouru par les entreprises qui sous-estimeraient l'importance de garantir une gouvernance durable et compatible avec les nouvelles dispositions de RSE.

Prestaterre		Prestaterre est agréée par l'association Effinergie pour délivrer les labels, en mention de ses labels BEE, pour la construction et la rénovation de logements ou bâtiments tertiaires.
Prêts de haut de bilan 2.0	**PHB 2.0**	La Banque des Territoires et Action Logement proposent depuis le 6 janvier un nouveau dispositif de financement, le PHB 2.0 transformation écologique, pour accompagner la production de logements de haute qualité environnementale. Ce dispositif permettra de financer les changements d'usage : locaux d'activités, bureaux, pieds d'immeubles, etc. transformés en logements sociaux. Ce financement, sous forme de prêts de haut de bilan (PHB), assimilables à des quasi-fonds propres, permet de soutenir la reconstruction de la ville sur la ville, dans le cadre du dispositif Zéro artificialisation nette
Principe de participation		Principe selon lequel le corps social est pleinement associé à l'élaboration de projets et de décisions publics ayant une incidence sur l'environnement, et dispose d'une possibilité de recours une fois la décision prise.
Principe de précaution		Le principe de précaution est une disposition définie et entérinée lors du sommet de Rio de 1992. Elle déclare qu'en l'absence, à un moment donné, de certitudes, due à un manque de connaissances techniques, scientifiques ou économiques, il convient malgré tout de prendre des mesures de gestion des risques afin de prévenir des dommages potentiels graves sur l'environnement et la santé.
Principe de prévention		La prévention regroupe toutes les dispositions prises pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension d'un danger, d'un risque, d'un accident, d'une maladie ou, plus généralement, de toute situation (sanitaire, sociale, environnementale, économique, etc.) dommageable comme une épidémie, un conflit, une catastrophe, une crise.

Principe ERC ou séquence Eviter, Réduire, Compenser	**ERC**	Le principe ERC ou séquence Eviter, Réduire, Compensera pour objectif de réduire l'impact de projets sur l'ensemble des thématiques de l'environnement, avec un accent tout particulier mis sur les milieux naturels et la biodiversité. Jusqu'alors éclaté dans diverses réglementations et très imparfaitement mise en œuvre, le principe ERC est aujourd'hui inscrit dans la loi. Il s'applique aux acteurs publics et privés qui ont un impact direct ou indirect sur l'environnement. Les mesures ERC doivent prendre en compte l'impact d'un projet sur l'ensemble des thématiques de l'environnement comme la biodiversité, le climat, l'eau, le paysage, les nuisances, les sols... Ce principe a présidé à la mise en place du Zéro artificialisation nette.
Printemps silencieux		Ouvrage de sciences environnementales écrit par Rachel Carson et largement considéré comme l'ouvrage environnemental le plus important du XXe siècle. Publié le 27 septembre 1962, ce livre documente les dommages environnementaux causés par l'utilisation indiscriminée du DDT, un pesticide utilisé par les soldats pendant la Seconde Guerre mondiale. Carson accuse l'industrie chimique de diffuser de la désinformation et les responsables politiques d'accepter sans réserve les arguments marketing de cette industrie.
Précaution et principe de précaution		La Charte de l'environnement de 2004 a changé le statut juridique de la précaution. Si les autorités administratives devaient agir avec précaution dans l'exercice de leurs attributions, dorénavant le principe de précaution s'impose non seulement à l'administration mais aussi au législateur dans le domaine de la protection de l'environnement car c'est une obligation de nature constitutionnelle. Le Conseil d'Etat juge que le principe de précaution s'applique aux activités entreprises ou autorisées par une autorité administrative, qui affectent l'environnement, notamment dans le cas où ces activités sont susceptibles de nuire à la santé.

Précipitations efficaces		Ou pluies efficaces, sont les précipitations qui contribuent réellement à alimenter les milieux aquatiques et à recharger les nappes souterraines. Comme les précipitations totales, elles se mesurent selon une hauteur exprimée en millimètres.
Préjudice écologique		Aux termes de l'article 1247 du Code civil, le préjudice écologique réparable s'entend de toute atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement.
Premier choc pétrolier		Le premier choc pétrolier est une crise mondiale des prix du pétrole qui débute après la guerre du Kippour d'octobre 1973, et les voit quadrupler en seulement six mois, à cause d'un embargo pétrolier, sur fond, en 1971, de pic de production de pétrole atteint aux États-Unis dont les réserves s'épuisaient, deux ans après les premières annonces signalant l'abandon des accords de Bretton Woods qui avaient causé une forte dévalorisation du dollar et des cours du pétrole libellés en dollars. La crise économique induite est associée par les économistes à ce choc à cause de la déclaration d'embargo de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) accélérant encore la hausse de prix du baril dans le contexte de la guerre du Kippour.
Présomption de raison impérative d'intérêt public majeur	**RIIPM**	Cette notion est une condition exigée pour déroger au principe de protection des espèces et des habitats dans le cadre d'une construction d'autoroute par exemple. Il n'existe pas de définition juridique précise de la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM). Toutefois, l'article L411-2 du même code prévoit des dérogations qui sont accordées lorsque le projet d'aménagement ou de construction répond à certaines conditions : 1. Absence d'autres solutions satisfaisantes, 2. Pas de nuisance établie au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle, 3. Raison impérative d'intérêt public majeur y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des

		conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement.
Pression anthropique		Facteur de stress d'origine humaine provoquant des perturbations, des dommages ou la perte d'un ou plusieurs composants d'un écosystème de manière temporaire ou permanente. Un impact anthropique potentiel représente une évolution négative que la pression peut provoquer sur une composante de l'écosystème. L'impact est considéré comme potentiel lorsque les connaissances restent partielles sur les relations entre les pressions et les impacts sur l'écosystème. L'impact réel sur une variable de l'écosystème peut diminuer ou augmenter en fonction de la variabilité naturelle et des autres facteurs stochastiques. Les impacts cumulés correspondent à l'accumulation ou à l'accroissement progressif d'un ou de plusieurs impacts sur le milieu naturel. Les pressions peuvent être physiques, chimiques ou biologiques.
Pression cumulative		Résultat du cumul et de l'interaction de plusieurs pressions directes et indirectes provoquées par un ou plusieurs projets dans le temps et l'espace.
Pression directe		Traduit les conséquences immédiates du projet, dans l'espace et dans le temps.
Pression indirecte		Résulte d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct.
Pression induite		Pression indirecte générée par la réalisation du projet, avec parfois un décalage de plusieurs années entre le projet initial et les projets secondaires qui en découlent.
Pression fonctionnelle		Effet direct lié à l'exploitation et à l'entretien de l'aménagement (pollution de l'eau, de l'air et du sol, production de déchets divers, modification des flux de circulation, risques technologiques).
Pression permanente		Effet d'un projet sans durée limitée dans le temps.

Prêt avance rénovation	**PAR**	Le prêt avance rénovation (PAR) est un nouveau prêt hypothécaire qui permet le remboursement in fine du capital<emprunté, lors de la vente du logement ou de la succession. Il est destiné aux ménages modestes ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire, et peut bénéficier d'une garantie publique à hauteur de 75 % via le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE).
Prêts verts (Green Loans)		Prêts spécifiquement dédiés à des projets ayant un bénéfice environnemental mesurable (ex. construction HQE, rénovation énergétique). Ils proposent des taux d'intérêt bonifiés pour les projets certifiés durables et reposent sur des engagements contractuels de performance énergétique.
Prévention des risques majeurs	**PRIM**	"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre". Haroun TAZIEFF La politique de prévention vise à réduire leurs conséquences dommageables, en complément de la gestion de crise et de l'indemnisation des victimes : connaître les risques, informer, éduquer, surveiller, prévoir, réduire la vulnérabilité, protéger, se préparer à la crise, exploiter le retour d'expérience et responsabiliser. Deux critères caractérisent le risque majeur : – une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ; – une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement. Un événement potentiellement dangereux, aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Prime à l'autoconsommation		Prime versée aux particuliers ayant décidé de vendre le surplus d'énergie solaire produite par les cellules de leurs modules et qu'ils ne consomment pas. On appelle cela l'autoconsommation avec revente du surplus. Auparavant la prime à l'autoconsommation était versée sur 5 ans (un versement chaque année), elle est désormais versée en une seule fois lors de la première échéance de facturation des kWh injectés sur le réseau.
Prime CEE		Aide financière proposée par les obligés afin d'inciter les bénéficiaires à réaliser des travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie. Cette aide peut prendre différentes formes : prime, bon d'achat, réduction, etc. et est perçue une fois les travaux réalisés. Le montant de cette aide varie en fonction : de l'obligé, de la nature des travaux ainsi que des revenus du ménage. Prime CEE = Volume obtenu (MWh Cumac) x prix € HT/MWh Cumac à date de cession
Prime à l'énergie		La prime à l'énergie est l'une des deux composantes du complément de rémunération, mécanisme qui rémunère les producteurs d'énergie renouvelable ayant opté pour la vente directe d'électricité à la bourse. Pour un producteur, cette prime est synonyme de revenus au moins égaux à ceux qu'il pouvait toucher grâce à son contrat d'obligation d'achat avec EDF. C'est ensuite avec la prime de gestion que le producteur touchera un réel bonus. Les deux primes en questions sont versées par EDF, tout comme l'est le tarif d'obligation d'achat.
Principe des 3RV-E	**3RV-E**	Principe qui consiste à privilégier la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles, dans cet ordre, dans une optique de gestion
Principe du froid		Appelé aussi réfrigération : Capacité de maintenir une substance à une température plus faible en lui enlevant de la chaleur. L'effet de refroidissement est une soustraction de la chaleur.
Principes pour l'investissement responsable des	**PRI**	Ensemble de six principes selon lesquels les détenteurs d'actifs et les sociétés de gestion d'actifs s'engagent volontairement à intégrer les questions

Nations unies		ESG dans leurs processus d'investissement, à l'actionnariat et au reporting actifs, et à promouvoir l'investissement responsable dans l'ensemble du secteur.
Principe de plafonnement et d'échange		Le SEQE-UE repose sur ce principe. Un plafond, ou une limite, est fixé pour la quantité totale de certains gaz à effet de serre qui peuvent être produits par les usines, stations énergétiques et autres installations du système. Le plafond est abaissé au fil du temps de manière à diminuer les émissions totales de GES. Ce système autorise l'échange de quotas d'émission afin que les émissions totales des installations respectent le plafond et que les mesures les plus rentables puissent être prises pour réduire les émissions.
Principe des responsabilités communes	**PRCD**	Le principe des responsabilités communes mais différenciées (PRCD) est un principe juridique du droit international de l'environnement qui trouve sa justification dans la sur exploitation intense des ressources naturelles afin de répondre aux besoins industriels des pays aujourd'hui développés.
Printemps silencieux		En 1962, la biologiste Rachel Carson dénonçait les effets négatifs des pesticides, notamment sur les oiseaux. Selon Carson, le printemps silencieux symbolise la disparition des oiseaux et les effets désastreux des pesticides sur l'environnement et la biodiversité. Aujourd'hui, on constate un déclin très préoccupant des oiseaux et des insectes dans de nombreuses régions du monde : Les effectifs de nombreuses espèces d'oiseaux ont baissé depuis une trentaine d'années, sous l'effet de plusieurs causes conjuguées (effets directs et indirects des pesticides et autres polluants, disparition des habitats, changement climatique).
PrioReno		PrioRéno logement social constitue un service d'aide à la décision pour l'élaboration des stratégies patrimoniales des organismes de logement social, en permettant la priorisation par le bailleur des chantiers présentant les plus forts gains de réduction de l'empreinte énergétique et carbone de son parc. Ce dispositif fait l'objet d'un plan de déploiement sur 3 ans.

Procédure titre V réseau de chaleur		Elle permet d'agréer le contenu CO2 d'un réseau par anticipation à l'enquête (qui nécessite au minimum une année de fonctionnement du réseau).
Procura +		Procura + est une campagne soutenue par l'Union européenne et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) pour encourager l'achat public éthique et responsable de la part des collectivités territoriales et des établissements publics afin qu'elles deviennent vitrines et modèles en la matière, en développant des solutions efficaces pour minimiser de l'amont à l'aval, les impacts environnementaux des achats publics et accroître les bénéfices sociaux qu'ils peuvent permettre. La démarche se base sur le débat aux échelles local, nationales et européennes en faveur du développement de l'achat responsable dans une approche de bonne gouvernance, sur les premiers retours d'expérience (c'est une des suites du projet de recherche RELIEF qui a quantifié les gains environnementaux et économiques permis par l'achat responsable des collectivités et propose une approche par étape pour quelques cibles prioritaires, reproductible à grande échelle et pour d'autres produits ensuite).
Product Environmental Footprint	**PEF**	La PEF est une méthode d'évaluation et d'affichage des impacts environnementaux d'un produit. Cette politique est développée par l'Union européenne Qui constatait, en 2003, l'utilisation de 230 labels sur son territoire. Cette mesure répond à un besoin d'uniformisation et de fiabilité des données environnementales.
Producteur d'électricité		Produit de l'électricité dans une centrale électrique. Ce peut être une centrale nucléaire, à charbon ou TGV, un parc éolien offshore, une unité de cogénération, etc. Le producteur offre éventuellement des services auxiliaires à l'opérateur du réseau si l'installation peut être commandée de façon flexible.
Production in situ (On-Site Génération)	**OSG**	La production d'énergie in situ consiste à produire de l'énergie sur le point d'utilisation c'est-à-dire sur le lieu où elle est consommée. C'est une forme d'énergie décentralisée, permettant à une entreprise

		de produire et d'utiliser sa propre énergie sur un lieu donné, plutôt que d'acheter l'énergie distribuée par un réseau.
Production brute d'électricité	**PBE**	Désigne le processus de production d'énergie électrique. Elle correspond à la production totale d'énergie électrique obtenue par transformation d'autres formes d'énergie (nucléaire ou éolienne, par exemple). Elle est souvent exprimée en gigawattheures (GWh), c'est-à-dire en milliards (109) de wattheures. La production totale brute d'électricité correspond à la production électrique brute de tous les types de centrales. La production brute d'électricité au niveau d'une centrale est définie comme l'électricité mesurée à la sortie des transformateurs principaux. Elle comprend donc la consommation d'électricité par les auxiliaires de la centrale et les transformateurs.
Production d'énergie décentralisée	**PED**	Dans un système de cogénération, l'énergie est produite de manière décentralisée, le plus souvent à l'endroit même où elle est consommée. Contrairement à une grande centrale, qui agit comme un nœud dans une infrastructure l'approvisionnement en énergie et qui l'alimente en énergie, la production d'énergie est, dans le cadre de la cogénération, totalement indépendante du réseau public. Cela augmente la sécurité d'approvisionnement car les capacités de production sont réparties.
Produits, équipements, matériaux et déchets	**PEMD**	Le diagnostic PEMD fournit les informations relatives aux produits, équipements, matériaux et déchets attendus de ces opérations de démolition ou de rénovation significative en vue, en priorité, de leur réemploi ou, à défaut, de leur valorisation.
Produit intérieur brut vert	**PIB VERT**	Le PIB vert ou, plus exactement, l'inclusive wealth index a été lancé par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) lors de la conférence sur le développement durable Rio +20.

Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment	**PMCB**	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment représentent une quantité importante de déchets. Il y a des enjeux spécifiques, notamment sur l'amélioration du tri et la réduction des dépôts illégaux. Il s'agit d'un cadre règlementaire, encadré par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 (AGEC), relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. La REP PMCB - responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment, ou REP Bâtiment, est un système de gestion des déchets qui prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie. Basé sur le principe du pollueur payeur, le mécanisme de la REP est simple : une écocontribution est ajoutée au prix de vente des produits et matériaux, collectée par les metteurs sur le marché (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur propre marque), puis reversée à des éco-organismes agréés par l'Etat qui ont notamment pour mission d'organiser la reprise sans frais des déchets triés et leur valorisation. A noter que ces éco-organismes devront allouer des budgets spécifiques pour favoriser le réemploi et le recyclage, développer l'éco-conception, former tous les acteurs et financer, en partie, la résorption des dépôts sauvages. Les PMCB sont classés en deux catégories : – Catégorie 1 | Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de minéraux (hors verre, laines minérales et plâtre). – Catégorie 2 | Autres produits et matériaux de construction (métal, bois, plastique, verre, plâtre, etc.)
Produit national brut vert	**PNB vert**	L'indice PNB vert, prend en compte la diminution de ressources naturelles et la dégradation de l'environnement.

Produits non énergétiques		Combustibles fossiles primaires ou secondaires qui sont utilisés directement pour leurs propriétés physiques ou diluantes. Exemples : lubrifiants, cires de paraffine, bitume, white spirite et térébenthine minérale (comme solvant).
Produit phytosanitaire		Substances chimiques ou des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire.
Produits à terme		Les acteurs du marché de l'électricité peuvent signer des contrats de vente/d'achat d'électricité pour une fourniture dans les jours, les semaines, les mois, les trimestres ou les années à venir, à un prix négocié à la date de conclusion du contrat. Les contrats futures sont des contrats à terme qui portent sur des produits standardisés afin de faciliter leur échange, par exemple, la livraison de 1 MW d'électricité en base (pendant toutes les heures d'une période), ou en pointe (de 8h à 20h du lundi au vendredi). Les contrats forwards sont des contrats à terme conclus entre deux parties, directement ou par le biais d'un intermédiaire, avec une plus grande flexibilité sur la période de livraison etc.
Profil de consommation		Il sert à déterminer le prix du gaz, en paluds volume de consommation. Il correspond à la répartition de consommation annuelle. Chaque profil est adapté selon la consommation en hiver et la consommation en été.
Profil environnemental		Les profils environnementaux fournissent des informations sur les questions clés de la durabilité environnementale telles que le changement climatique, l'acidification, la consommation de minéraux et d'eau, les émissions et les polluants dans l'eau et l'air. Le système de profils environnementaux du BRE (Building Research Establishment) mesure la performance environnementale des matériaux et des produits tout au long de leur cycle de vie, à travers leur extraction, leur traitement, leur construction, leur utilisation et leur entretien, ainsi que leur démolition et leur élimination éventuelles.

Profil Environnemental Produit	**PEP**	Une PEP, ou Profil Environnemental Produit, est une donnée environnementale spécifique aux équipements techniques (ex : chaudière, pompe, luminaire...), et non pas aux produits de construction qui sont eux représentés par les FDES. Elles sont vérifiées par une tierce partie habilitée, selon la norme ISO 14025, par le Programme de vérification Ecopassport. Ces données restent valides 5 ans Le PEP renseigne sur les impacts environnementaux (réchauffement climatique, pollution des sols, de l'eau et de l'air, l'épuisement des ressources naturelles) Ainsi que sur les flux entrants (énergie et matières consommées) et sortants (déchets). Le PEP contient l'information des impacts environnementaux du produit sur son cycle de vie. Il permet de comparer les impacts de deux produits assurant la même fonction. Il est nécessaire pour réaliser l'analyse du cycle de vie d'un bâtiment dans lequel le produit est installé. A ce titre, ils sont indispensables pour l'application de la RE 2020.Profil Environnemental Produit PEP Une PEP, ou Profil Environnemental Produit, est une donnée environnementale spécifique aux équipements techniques (ex : chaudière, pompe, luminaire...), et non pas aux produits de construction qui sont eux représentés par les FDES. Elles sont vérifiées par une tierce partie habilitée, selon la norme ISO 14025, par le Programme de vérification Ecopassport. Ces données restent valides 5 ans Le PEP renseigne sur les impacts environnementaux (réchauffement climatique, pollution des sols, de l'eau et de l'air, l'épuisement des ressources naturelles) Ainsi que sur les flux entrants (énergie et matières consommées) et sortants (déchets). Le PEP contient l'information des impacts environnementaux du produit sur son cycle de vie. Il permet de comparer les impacts de deux produits assurant la même fonction. Il est nécessaire pour réaliser l'analyse du cycle de vie d'un bâtiment dans lequel le produit est installé. A ce titre, ils sont indispensables pour l'application de la RE 2020. Les PEP peuvent être demandés dans le cadre de

		l'obtention de labels environnementaux de bâtiments comme HQE, BREEAM, LEED, E+C- etc.
Programmation énergétique		L'article L.100-1 A I du code de l'énergie prévoit l'élaboration d'une loi, avant le 1er juillet 2023, puis tous les cinq ans, qui détermine les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique. L'article L.100-4 du code de l'énergie comporte l'ensemble des objectifs chiffrés de la politique énergétique nationale et notamment les objectifs de développement des énergies renouvelables aux paragraphes 4° à 11° du I de cet article. L'article L.141-1 du code de l'énergie prévoit la publication d'un décret portant programmation pluriannuelle de l'énergie laquelle établit les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du présent code.
Programmation pluriannuelle de l'énergie	**PPE**	 La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE métropolitaine continentale) est un document de programmation qui détermine les modalités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental. Cette PPE couvre 2 périodes successives de 5 ans. 2019-2023 2024-2029.
Programmation pluriannuelle de l'énergie	**PPE 3**	La concertation préalable du public sur la 3e Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la 3e Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été ouverte par le gouvernement en novembre 2024 et se poursuit en 2025 par la constitution d'un groupe de travail parlementaire pour poursuivre les échanges à travers des auditions et des études complémentaires et en fournir des conclusions. Attendue depuis plus de deux ans, la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie a été présentée ce jeudi 12 février par le Premier ministre

		Sébastien Lecornu. Ce plan ambitieux fixé par décret propose le cap de la transition énergétique française pour la prochaine décennie, avec un objectif central : atteindre la neutralité carbone en 2050. La PPE3 répond à trois objectifs majeurs : souveraineté énergétique, neutralité carbone et compétitivité des prix. Selon le dossier de presse gouvernemental, le plan fixe une cible de production électrique décarbonée comprise entre 650 et 693 térawattheures (TWh) en 2035, contre 544 TWh en 2025. Cette augmentation de 120 TWh par an équivaut à la production de 12,5 tranches de réacteurs EPR2. En parallèle, le gouvernement entend réduire drastiquement la consommation d'énergies fossiles, qui passerait d'environ 900 TWh en 2023 à 330 TWh en 2035. L'objectif est d'inverser la tendance actuelle : alors que la France consomme aujourd'hui près de 60 % d'énergie finale fossile, cette part devrait tomber à 40 % dès 2030 et à 29 % en 2035 :
Programme 348	**P348**	Le programme 348 était doté en PLF 2024 de 655 millions d'euros. Il contribue à financer la transformation du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs et à la transition environnementale en diminuant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés à l'immobilier.
Programme 2030		Reconnaissant le succès des OMD et la nécessité d'achever l'éradication de la pauvreté, l'ONU a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend l'élimination de la pauvreté, la faim zéro, la bonne santé et le bien-être, l'éducation de qualité, l'égalité des sexes, l'eau potable et l'assainissement, l'énergie propre et abordable, le travail décent et la croissance économique, l'industrie, l'innovation et les infrastructures, la réduction des inégalités, les villes et les communautés durables, la consommation et la production responsables, l'action climatique, la vie aquatique, la vie terrestre, la paix, la justice et des institutions fortes, et les partenariats pour la réalisation des objectifs.
Programmes d'accompagnement CEE		Alternative pour un obligé d'obtention des CEE, en finançant des programmes liés à la maîtrise de la demande en énergie. Ces programmes peuvent être relatifs à de l'information, de la formation, de

		l'innovation ou de la réduction, ils sont définis par le ministère en charge de l'énergie. Pour la 5e période, ces programmes ne peuvent couvrir que 8% du volume de l'obligation nationale.
Programme d'action international de l'OCDE sur le climat	**IPAC**	Le Programme international pour l'action sur le climat de l'OCDE (IPAC) soutient les avancées des pays vers la réalisation de la neutralité en gaz à effet de serre (GES) et une économie plus résiliente d'ici 2050. Grâce à un suivi régulier, une évaluation des politiques et des retours sur les résultats et les meilleures pratiques, IPAC aide les pays à renforcer leurs capacités et coordonner leur action climatique. Le programme complète et soutient les cadres de suivi de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Lancé en mai 2021, l'IPAC s'appuie sur la longue expérience multidisciplinaire de l'OCDE en matière d'analyse factuelle. Il s'appuie sur les données et indicateurs existants, les outils politiques et les conseils développés par l'OCDE, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Forum international des transports (FIT) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN). Compte tenu de l'urgence du défi climatique, il est essentiel de disposer d'outils de suivi et d'évaluation solides pour s'assurer que les mesures prises permettent de respecter les engagements pris.
Programme d'actions de prévention des inondations	**PAPI**	Créé en 2002, le programme d'actions de prévention des inondations est un appel à projets concourant à la promotion d'une gestion globale et équilibrée du risque inondations, pensée à l'échelle du bassin de risque. Ce dispositif incitatif permet aux collectivités territoriales de bénéficier de financements de l'État, notamment au titre des crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, pour la réalisation d'actions inscrites au programme. Jusqu'à sa réforme en 2025, ce dispositif est décrié pour sa lourdeur administrative.

Program for the Endorsement of Forest Certification schemes	**PEFC**	Ce label garantit qu'un matériau est constitué d'au moins 70% de bois issus de forêts gérées de façon durable. Depuis 25 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de plus de 83 700 propriétaires forestiers et de plus de 3 200 entreprises en France. Découvrez comment PEFC France agit chaque jour pour des forêts pérennes. Seuls les produits issus de forêts certifiées PEFC puis d'une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées peuvent bénéficier du label PEFC.
Programme de la Filière pour l'innovation en faveur des Economies d'Energie dans le bâtiment et le Logement	**PROFEEL**	Démarche collective française lancée en avril 2019. Il vise à développer des outils pratiques, fiabiliser les rénovations énergétiques et accompagner les professionnels du bâtiment (artisans, TPE, PME) grâce au financement des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Acteurs et Gouvernance / – Pilotage : Coordonné par l'Agence Qualité Construction (AQC) avec la mobilisation de 16 organisations professionnelles du secteur. – Opérateurs de projets : Projets partagés et menés par l'AQC et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Cadre : Intégré aux dispositifs publics de transition énergétique et déployé à travers des phases successives (PROFEEL 1 puis PROFEEL 2 jusqu'fin 2025).
Programme sur l'homme et la biosphère	**MAB**	Le Programme sur l'homme et la biosphère (ou Programme MAB pour Man and Biosphère est l'un des quatre programmes de l'Unesco dans le domaine des sciences exactes et naturelles, avec le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international des sciences fondamentales (PISF), et le Programme international de géosciences (PICG). Le programme MAB, initié en 1968 et créé officiellement en 1971 au siège de

		l'Unesco à Paris, vise à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial.
Programme d'Intérêt Général	**PIG**	Dispositif mis en place par l'État et les collectivités territoriales pour répondre à des besoins spécifiques en matière d'habitat. Il s'agit d'un programme qui vise à améliorer les conditions de logement de la population dans une zone géographique définie. Le PIG a plusieurs objectifs, notamment l'amélioration de l'habitat privé : il s'agit de la rénovation et de l'amélioration des logements privés, en particulier ceux qui sont en mauvais état ou qui ne répondent pas aux normes de confort et de sécurité. Cela peut inclure des travaux d'isolation thermique, de rénovation énergétique, ou encore de mise aux normes électriques. La lutte contre la précarité énergétique est aussi importante dans le cadre du PIG. Il vise à réduire la consommation d'énergie des ménages et à améliorer leur confort thermique. Cela peut se faire par le biais de travaux de rénovation énergétique, tels que l'isolation des combles, le remplacement des fenêtres, ou bien l'installation de systèmes de chauffage plus efficaces. Le PIG peut financer des travaux d'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées, afin de leur permettre de rester à domicile le plus longtemps possible. Ce dispositif est mis en œuvre par un opérateur mandaté par l'État et les collectivités territoriales, qui assure le suivi et l'accompagnement des ménages bénéficiaires tout au long de leur projet de travaux. Les ménages peuvent bénéficier d'aides financières pour réaliser leurs travaux, sous certaines conditions de ressources.
Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	**PLPDMA**	Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est, en France, un document élaboré par les collectivités territoriales et ayant pour objectif de définir des mesures visant la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés. Il vise à coordonner les actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés. Il précise notamment les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il

		concourt à la mise en œuvre des objectifs nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets. Ce programme local est élaboré et adopté par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets ménagers. Des collectivités et groupements de collectivités concernés peuvent toutefois s'associer pour établir un PLPDMA commun, à condition que leurs territoires soient contigus ou forment un espace cohérent.
Programme d'Orientations et d'Actions	**POA**	Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) rassemble les mesures et informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'habitat ou de transports et déplacements et qui ne sont pas opposables aux autorisations d'urbanisme. Le POA fixe l'ensemble des actions permettant de décliner les orientations stratégiques du PADD qui ne trouveraient pas une concrétisation dans le cadre du règlement d'urbanisme. Il s'agit ainsi d'un programme d'actions, non opposable aux autorisations d'urbanisme, visant à engager des démarches d'ingénierie, d'étude, de financement et d'aides à la pierre ou à la personne pour améliorer le parc d'habitat et contribuer à la programmation territorialisée et phasée d'une offre de logements. Le POA poursuit les objectifs énoncés à l'article 302-1 du code de la construction et de l'habitat.
Programme des Nations unies pour l'environnement	**PNUE**	Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est une agence de l'ONU. Créée en 1972, elle a acquis une importance croissante après le Sommet de la Terre de 1992 et la montée des préoccupations environnementales dans le contexte de changement global. Son siège, situé à Nairobi au Kenya, fut le premier siège d'un organisme de l'ONU installé dans un pays en développement. Sa mission officielle est la conservation des écosystèmes terrestres ou marins et la protection de l'atmosphère.
Programme d'action national d'adaptation	**NAPA**	Type de plan soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par les pays les moins avancés, pour décrire la perception qu'a le pays de leurs "besoins

		les plus urgents et immédiats d'adaptation au changement climatique”.
Programme national de la forêt et du bois	**PNFB**	Le PNFB, adopté par décret n°2017-155 du 8 février 2017, vise à développer la filière forêt-bois française dans le contexte de la bioéconomie et du changement climatique. Il fixe pour cela l’objectif d’accroître de 12 millions de mètres cubes la récolte annuelle de bois à l’horizon de 2026. Ce chiffre de 12 millions de mètres cubes supplémentaires se base sur les résultats de l’étude nationale IGN-FCBA-ADEME 2015 sur les disponibilités forestières pour l’énergie et les matériaux à l’horizon 2035.
Programme de normes Scope 3	**S3S**	Certifie les interventions sur la chaîne de valeur et délivre des unités à utiliser dans la comptabilité des émissions des entreprises. Il permettra aux entreprises de comptabiliser et de rendre compte de manière crédible de leurs activités d'intervention Scope 3.
Programme PROFEEL	**PROFEEL**	Le programme PROFEEL est le fruit d’une mobilisation de 16 organisations professionnelles du bâtiment, rassemblées pour contribuer collectivement à la nécessaire accélération et fiabilisation des rénovations énergétiques. Ce programme est financé depuis 2019 dans le cadre du dispositif des certificats d’économie d’énergie (CEE). L’AQC assure la coordination globale et le secrétariat de cette démarche.
Programme régional pour l’efficacité énergétique	**PREE**	Le PREE est un outil de planification régional qui vise à faciliter la transition énergétique des territoires et son accompagnement par les Régions. Le programme régional pour l’efficacité énergétique (PREE) est un document de planification qui définit les modalités de l’action publique en matière d’orientation et d’accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de

		leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire.
Projet (évaluation environnementale)		La notion de « projet » assujetti à évaluation environnementale est propre à cette matière. En effet, l'article L. 122-1 du code de l'environnement précise d'emblée que les définitions sont posées « pour l'application de la présente section ». L'article L. 122-1, I du code de l'environnement définit le « projet » comme « la réalisation de travaux de construction, d'installations ou d'ouvrages, ou d'autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, y compris celles destinées à l'exploitation des ressources du sol. » Le juge européen a indiqué qu'il s'agit de travaux ou des interventions modifiant la réalité physique du site.
Projection climatique		Simulation des changements de l'état moyen de l'atmosphère soumise à un (ou plusieurs) forçage (typiquement : augmentation de l'effet de serre), pendant plusieurs décennies.
Projet d'aménagement et de développement durables	**PADD**	Le projet d'aménagement et de développement durables est un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de dix à vingt ans. C'est l'une des composantes d'un Plan Local d'Urbanisme. Le règlement d'un Plan Local d'Urbanisme doit être cohérent avec le PADD.
Projet draw down		Le projet Draw Down, ou Réduire en français, a pour mission d'aider l'humanité à atteindre la réduction, le moment futur auquel les niveaux de gaz à effets de serre présents dans l'atmosphère vont cesser d'augmenter et commencer à redescendre, arrêtant ainsi le réchauffement climatique. Son initiative phare est de chercher, documenter et décrire les 100 solutions les plus prometteuses pour lutter contre les changements climatiques.

Projets de compensation carbone volontaire	**PCCV**	Tout individu ou collectivité peut compenser ses émissions de gaz à effet de serre résiduelles en finançant des projets de capture et stockage de CO2. En d'autres termes après avoir fait son bilan carbone et réduit au strict nécessaire ses émissions, toute entreprise qui veut tendre à l'exemplarité climatique peut financer des puits de carbone à hauteur des émissions restantes. Elle contribue alors à l'objectif de neutralité carbone planétaire, et peut alors prétendre à une politique climatique rigoureuse. Le projet doit répondre des conditions suivantes : 1. l'additionnalité, les bénéfices du projet par rapport à un scénario de référence sans intervention, 2. la mesurabilité, il doit être possible de calculer la quantité de CO2 évitée/stockée, 3. la vérifiabilité, le projet doit être suivi et transparent tout au long de son engagement, 4. la permanence, l'évitement et la séquestration doit être valable au moins 7 ans, 5. l'unicité, chaque crédit carbone ne peut être vendu qu'une fois. Les projets les plus connus sont les puits carbone naturels : – les projets forestiers, – les projets agricoles, – La protection des océans. Et plusieurs types de projets de compensation carbone artificiels : – les projets d'énergies renouvelables : installation de sources de production d'énergie renouvelables, – les projets de gestion des déchets : réduction des émissions de méthane des décharges ouvertes, – l'efficacité énergétique : réduction de la consommation d'énergie liée au bâtiment, – les équipements domestiques : distribution de dispositifs réduisant les besoins énergétiques, tels que des appareils de cuisson.
Projets d'intérêt commun		Projets de développement d'infrastructures de transport d'électricité et de gaz dont la liste est adoptée par la Commission européenne après une procédure de sélection. Ces projets pourront

		notamment bénéficier de procédures d'autorisation facilitées et, si nécessaire, d'incitations particulières et seront éligibles à une aide au financement.
Projection climatique		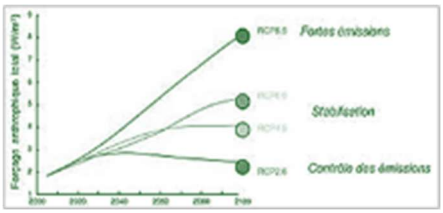 Simulation de la réponse du système climatique à un scénario futur d'émissions ou de concentration de gaz à effet de serre et d'aérosols, obtenue généralement à l'aide de modèles climatiques. Les projections climatiques se distinguent des prévisions climatiques par le fait qu'elles sont fonction des scénarios d'émissions, de concentration ou de forçage radiatif utilisés, qui reposent sur des hypothèses concernant, par exemple, l'évolution socio-économique et technologique à venir, ces hypothèses pouvant se réaliser ou non.
Projection (ou carte) de Peters		La projection "de Peters" (ou projection de Gall-Peters, devant son appellation à James Gall (1808-1895) et Arno Peters (1916-2002)) est une projection cartographique qui, contrairement à la projection de Mercator, permet de prendre en compte la superficie réelle des continents. En effet, la projection de Mercator, à cause des distorsions, fait apparaître plus grands les pays et continents des zones tempérées et surtout polaires : dans la projection de Mercator, le Groenland apparaît aussi grand que le continent africain, alors qu'il est de 14 à 15 fois plus petit.
Projet à impact		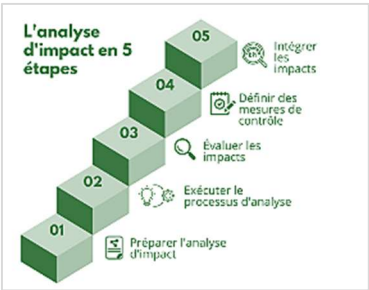 Cet écosystème entrepreneurial est porté par des entrepreneurs à impact, eux même influencés par les transformations de la société et les nouveaux objectifs d'écoresponsabilité. Les premières étapes de l'émergence des projets de ces porteurs de projets engagés, ces entreprises s'inscrivent dans cette dynamique positive, qui va rester au centre du

		fonctionnement des entités qu'ils vont créer, et ce, à chaque phase de leur développement. Ces entités seront considérées comme portant un projet à impact. À savoir qu'un projet à impact n'est pas nécessairement lié à une entreprise à impact. Dans le sens où ces initiatives peuvent être éphémères et ne pas constituer le cœur de l'entreprise, mais qui auraient tout de même pour objectifs d'impacter positivement la société et ou l'environnement. Un projet à impact peut notamment constituer un pont pour une entreprise qui souhaiterait doucement transformer ses objectifs, et à terme se positionner comme une entreprise à impact.
Projets d'intérêt commun	**PIC**	Projets d'infrastructure clés visant à achever le marché intérieur européen de l'énergie et à aider l'Union à atteindre ses objectifs en matière d'énergie et de climat, à savoir fournir une énergie financièrement abordable, sûre et durable à l'ensemble des Européens tout en s'efforçant d'atteindre une économie neutre pour le climat d'ici à 2050.
Projets d'intérêt mutuel	**PIM**	Projets clés d'infrastructures énergétiques transfrontières entre l'UE et des pays tiers, qui contribuent aux objectifs des politiques de l'Union en matière d'énergie et de climat. Ils constituent une nouvelle catégorie de projets qui peuvent bénéficier d'un soutien depuis la révision, en 2022, du règlement relatif aux réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E).
Projet de loi relatif à la souveraineté énergétique	**PJLSE**	Retiré du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale, ce projet de loi réduisait les objectifs climatiques de la France à commencer par l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif ne serait plus de réduire mais de tendre vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette modification de la nature même de cet objectif aurait sans doute des conséquences pour des contentieux engagés par des personnes physiques ou morales souhaitant opposer à l'Etat ses propres objectifs. Le projet propose de traduire dans la loi le choix de l'exécutif de maintenir une part prépondérante d'énergie nucléaire dans la production d''électricité. Le scénario central, inscrit dans la loi, sera la production d'électricité au moyen

		du recours à l'énergie nucléaire. Le solde sera assuré par les autres énergies pilotables et renouvelables, en fonction d'un décret. Cet avant-projet de loi témoigne aussi du souci, de délaisser la catégorie juridique des énergies renouvelables au profit d'une nouvelle catégorie, celle des énergies décarbonées.
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau	**PTGE**	Son objectif est d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.
Projet urbain partenarial	**PUP**	Contrat librement négocié qui permet de financer la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction. Le PUP n'est pas une taxe d'urbanisme mais une participation. Il s'agit d'une méthode de financement contractualisé, permettant le financement en tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou d'aménagements. Le projet urbain partenarial (PUP) permet aux communes, aux établissements publics, au représentant de l'État dans le cadre d'opérations d'intérêt national (OIN) ou à certaines collectivités territoriales ou établissements publics (article L. 312-3) dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention. L'initiative de cette convention appartient à la collectivité compétente en matière d'urbanisme ou aux porteurs de projet (aux propriétaires fonciers, constructeurs ou aménageurs) qui la proposent si leur projet nécessite la réalisation d'équipements publics difficiles à financer par la seule taxe d'aménagement (TA). Les équipements publics financés par les constructeurs sont ceux qui, non seulement sont rendus nécessaires par les opérations de construction ou d'aménagement initiées par ces derniers, mais répondent aussi aux besoins des futurs habitants ou usagers du projet.

Projet urbain partenarial Inversé	**PUP I**	Lorsqu'une personne publique est propriétaire d'un terrain, elle peut aussi envisager de la céder en échange de la réalisation de travaux d'aménagement. Il s'agir d'une cession de gré à gré avec mise en concurrence préalable. L'acquéreur devient donc l'aménageur et doit exécuter un cahier des charges signé devant notaire, et les biens à construire doivent correspondre uniquement aux besoins de l'opération.
Promotelec		Promotelec est une association loi de 1901 fondée en 1962 qui réunit à la fois les acteurs de la filière électricité, du bâtiment et des associations de consommateurs, dont l'objectif est de favoriser l'amélioration et la sécurisation des installations électriques dans l'habitat.
Proposition de loi Battistel-Bolo		Proposition de loi visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité pour contribuer à la transition énergétique, n° 2334 rectifié, déposée le mardi 13 janvier 2026. Conformément à l'accord de principe avec la Commission européenne, le texte prévoit qu'au moins 40% des capacités hydroélectriques installées en France devront être mises à disposition des entreprises concurrentes d'Électricité de France (EDF), principale concessionnaire dans le secteur. À cette fin, EDF devra mettre à la disposition des tiers - autres que ses filiales -une capacité hydroélectrique virtuelle fixée à 6 gigawatts pendant les 10 premières années. Le dispositif mis en place est fondé sur des enchères assorties d'un prix de réserve (prix plancher de vente). Il sera déployé sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Plusieurs garanties sont prévues : durée d'application limitée (20 ans), prix de réserve des enchères fixé en fonction des coûts de production d'EDF, clause de revoyure, mécanisme de report des enchères... La réforme sera déployée sans cession des ouvrages et installations concernés, qui resteront la propriété de l'État.
Proptech		Les PropTechs (contraction de "property" et de "technology") sont des entreprises innovantes qui utilisent des technologies de pointe pour résoudre les défis du secteur. Elles visent à simplifier et numériser les solutions immobilières pour une

		meilleure expérience utilisateur et un meilleur impact environnemental.
Prospectives Énergétiques Mondiales	**WEO**	C'est généralement courant novembre que l'Agence Internationale de l'énergie publie son rapport phare, World Energy Outlook (Prospective Énergétique Mondiale). Le World Energy Outlook (WEO) est un rapport annuel publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Il établit des projections énergétiques pour les années à venir.
Prosommateurs		Citoyens privés qui consomment et produisent de l'électricité, souvent en installant des panneaux solaires photovoltaïques domestiques est reconnu comme un phénomène en croissance rapide. Cette tendance pourrait considérablement modifier le système électrique vers une décentralisation accrue à mesure que les villes et les quartiers deviennent de plus en plus important dans la prise de décisions collectives sur la production, l'approvisionnement et la consommation d'énergie, ce qui a des répercussions sur la structure de gouvernance des réseaux d'énergie.
Protection forte		Espaces naturels dans lesquels les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de ces espaces sont supprimées ou significativement limitées de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.
Protections solaires		Dispositif permettant de limiter les apports solaires en période estivale, contribuant ainsi au confort intérieur. Plusieurs systèmes peuvent faire office de protection solaire : brise-soleil, débord de toit, auvent, volet, ...
Protocole international de financement de l'efficacité énergétique	**IEEFP**	International Energy Efficiency Financing Protocol (IEEFP) : L'Efficiency Valuation Organization (EVO) a élaboré un protocole qui fournit des lignes directrices aux institutions financières locales (IFL) du monde entier pour évaluer et financer des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable axés sur les économies (Projets d'économies d'énergie). L'IEEFP

		est une solution locale à long terme pour le financement des projets d'économies d'énergie. Il est envisagé qu'il devienne à terme le modèle mondial de formation des IFL du monde entier sur les spécificités et les avantages du financement de ces projets. L'objectif de l'IEEFP est de permettre aux IFL et aux autres acteurs internationaux de mieux comprendre comment les EEP génèrent des économies sur les dépenses d'exploitation existantes des consommateurs finaux, et comment cela se traduit par de nouveaux flux de trésorerie et une capacité de crédit accrue pour permettre aux consommateurs finaux de rembourser leurs prêts EEP.
Protocole de Göteborg		Il engage ses signataires (26 pays membres de l'UE, dont la France) à respecter des plafonds d'émissions pour réduire les impacts de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé. Le protocole de Göteborg est un cadre contraignant, créé à l'initiative de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), qui met l'accent sur la prévention et la recherche. Il vient compléter deux précédents protocoles : 1. Le protocole de Sofia, adopté le 31 octobre 1988, qui avait pour objectif de lutter contre les émissions d'oxyde d'azote et leurs flux transfrontaliers. 2. Le protocole de Genève, adopté le 18 novembre 1991, qui prévoyait de lutter contre les composés organiques volatils (COV) et leurs flux transfrontaliers. L'objectif du protocole de Göteborg (adopté le 1er décembre 1999) est de réduire de 40 % les émissions de quatre polluants (dioxyde de soufre, oxydes d'azote, COV et Ammoniac) d'ici 2010. Chaque État partie à la convention s'est vu attribuer des plafonds d'émissions à respecter avant 2010.
Protocole des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol)	**GHGP**	Le Greenhouse Gas Protocol ou GHG Protocol, qu'on peut traduire en français par protocole des gaz à effet de serre, est un protocole international visant à établir un cadre règlementaire pour mieux définir les émissions de gaz à effet de serre, celles issues de l'industrie, en vue de les comptabiliser afin de les réduire. Il est adopté sous l'impulsion notamment

		du World Resources Institute et du World Business Council for Sustainable Development.
Protocole des GES	**GHG**	Le Protocole des GES établit des cadres normalisés mondiaux complets pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des opérations des secteurs privé et public, des chaînes de valeur et des mesures d'atténuation. Il s'agit de la méthode la plus utilisée à l'échelle internationale pour mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Protocole de Kyoto		Lancé en 1995, c'est un accord international entre les pays de l'ONU visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle des collectivités	**GPC**	Le C40, en collaboration avec l'ICLEI et le World Resources Institute, a lancé le Protocole mondial pour les inventaires des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire Le GPC a été développé pour aider les villes à estimer leurs émissions de GES à l'échelle de la ville de manière cohérente et transparente à l'aide d'un cadre solide, conformément aux principes de comptabilisation des GES reconnus à l'échelle internationale. Cela permet des rapports plus crédibles, une disponibilité publique et une analyse plus significative des données climatiques.
Protocole de Montréal		Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été adopté à Montréal en 1987, puis actualisé et amendé à Londres (1990), Copenhague (1992), Vienne (1995), Montréal (1997) et Beijing (1999). Il réglemente la consommation et la production d'un certain nombre de substances chimiques chlorées et bromées qui détruisent l'ozone stratosphérique, tels que les chlorofluorocarbones, le trichloroéthane ou le tétrachlorure de carbone et bien d'autres.
Protocole Promevent		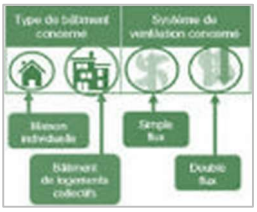 Depuis 2017, le protocole Promevent représente pour les promoteurs, bailleurs et constructeurs de maisons individuelles une nouvelle méthode de vérification à réception des

		installations de ventilation mécanique contrôlée pour le résidentiel.
Protoxyde d'azote	**N_2O**	Puissant gaz à effet de serre dont le potentiel de réchauffement global est évalué à 310. Les principales sources de protoxyde d'azote comprennent les pratiques culturales, notamment l'utilisation d'engrais commerciaux et organiques, la combustion de combustibles fossiles, la production d'acide nitrique et la combustion de biomasse.
Proxies		Au singulier proxy, les proxies sont des indicateurs utilisés dans la recherche géologique ou paléoclimatologie. Ce sont des témoins directs ou indirects de la composition de l'atmosphère à un moment donné de l'histoire de la Terre (roches, gaz piégés dans les roches ou les glaces).
Psychrométrie		Science importante en climatisation et en froid car elle permet de mieux comprendre les caractéristiques physiques de l'air humide. Elle désigne les caractéristiques physiques et thermodynamiques d'un mélange gaz vapeur. Afin de déterminer l'humidité de l'air, on utilise un instrument appelé « psychomètre ». Il est composé de deux thermomètres identiques, l'un dont le réservoir est sec. L'autre dont le réservoir est entouré d'une mousseline humide, et qui est destiné à mesurer l'état hygrométrique de l'air en comparant la différence de température entre les deux thermomètres. Une réglette (livrée avec cet appareil) donne la valeur de l'humidité relative dans l'air.
Puissance		La puissance est la quantité d'énergie fournie par unité de temps (débit d'énergie). La puissance est donc la vitesse à laquelle l'énergie est transformée ou transmise La puissance peut être exprimée en plusieurs unités différentes, qui peuvent toutes être exprimées en unité d'énergie divisée par une unité de temps. L'unité la plus courante est le watt (W), défini comme 1 joule (J) d'énergie par seconde. Pour la plupart des moteurs et centrales, il existe deux types différents de puissance. La vitesse à laquelle l'énergie entre dans le système depuis le combustible est la puissance thermique. La quantité de puissance

		fournie par un moteur est la puissance mécanique. Pour une centrale électrique, cette puissance de sortie est l'électricité, donc elle est mesurée en mégawatts électriques (MWe) par opposition à la puissance d'entrée qui est mesurée en mégawatts thermiques (MWt).
Puissance crête	**KWC**	Puissance maximale qu'un panneau solaire peut produire dans des conditions standardisées d'ensoleillement et de température. La puissance crête (watt-crête, Wc) correspond à la puissance maximale qu'un panneau solaire photovoltaïque peut délivrer dans des conditions standards : ensoleillement de 1 000 W/m², température de cellule de 25 °C et une masse d'air (AM) de 1,5. Elle sert de référence pour comparer les performances des panneaux.
Puissance effaçable	**PE**	Quantité d'énergie électrique qui peut être réduite ou interrompue temporairement sur demande, sans affecter de manière significative les services ou les processus. Cela permet d'équilibrer l'offre et la demande sur le réseau.
Puissance installée		Grandeur indiquant la quantité maximale d'énergie pouvant être convertie par unité de temps. Elle s'exprime en Watt (W). On peut distinguer les différentes formes de puissance : on parle par exemple de watts thermiques (Wth) et de watts électriques (We). En présence d'une pompe à chaleur (PAC), on distingue la puissance calorifique (dont profite le consommateur) de la puissance géothermique (frigorifique, renouvelable).
Puissance frigorifique	**PF**	La puissance frigorifique est la quantité de charge thermique à refroidir ou la quantité de puissance frigorifique que le système de refroidissement doit fournir pour obtenir un climat intérieur répondant aux exigences de confort. Dans ce contexte, elle est exprimée en W/m².
Puissance souscrite	**PS**	La puissance souscrite ou apparente est exprimée en kVA (kilovoltampère) et correspond à la quantité d'énergie consommée ou produite par unité de temps. Le choix de la puissance souscrite dépend de la consommation énergétique du site.

Puissance spécifique		En éclairage, puissance totale (en W) des systèmes d'éclairage (en ce y compris les auxiliaires électriques), rapportée à la surface au sol totale du local et au niveau d'éclairement moyen du local à hauteur du plan de travail. Elle s'exprime en W/m² par 100 lux.
Puits biologiques		Correspondent aux écosystèmes terrestres (forêts, prairies, sols, etc.) et aquatiques (océans, lacs, rivières, etc.) qui peuvent capter et emmagasiner le CO2 via des procédés naturels, tels que la photosynthèse ou les procédés chimiques de dissolution du CO2 dans l'eau.
Puit carbone	**PC**	Forêt, océan, terre ou sol qui absorbe plus de dioxyde de carbone qu'il n'en émet.
Puits climatiques		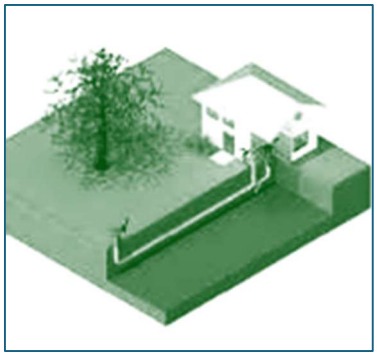 Provençaux pour l'été, canadiens pour l'hiver, ce sont une ressource en énergie qui permet d'assurer le chauffage d'un habitat en hiver et sa climatisation en été. Le principe de fonctionnement du puits climatique est de faire circuler l'air extérieur dans des tubes enterrés à une profondeur où la température du sol varie peu, typiquement entre 2 et 4 mètres. Au contact du sol, l'air gagne ou perd des calories : l'été, il se rafraîchit, l'hiver, il se réchauffe.
Puits d'infiltration		Ouvrages compacts de plusieurs mètres de profondeur et de 3 à 8 m3. Ils permettent le transit des eaux pluviales vers un sous-sol perméable pour assurer leur infiltration, après stockage et traitement éventuels (noues végétalisées, bassin d'infiltration).
Puits liés à l'utilisation des terres, leur changement et la forêt	**UTCF**	Les puits liés à l'utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF) sont estimés à 40 MtCO2e en 2016 (contre 29 MtCO2e en 1990). Il est retenu comme hypothèse que leur capacité de séquestration pourra atteindre 75 à 95 MtCO2e en 2050. À ces puits naturels s'ajouteraient 20 MtCO2e de capacités de séquestration liées au

		développement attendu de la technologie de capture et stockage du carbone. En conséquence, les puits carbone français, CSC compris, pourraient absorber de 95 MtCO2e à 115 MtCO2e en 2050.
PV Cycle		PV Cycle est un organisme sans but lucratif qui gère la fin de vie des panneaux photovoltaïques, systèmes associés et autres déchets électroniques en Union européenne et pays proches. Il est fondé en 2007 à Bruxelles. Il regroupe les fabricants et importateurs européens de systèmes solaires photovoltaïques du marché européen. Il met en place des systèmes de collecte et de recyclage des panneaux. photovoltaïques en fin de vie. Il vise à collecter un minimum de 65 % des modules photovoltaïques en fin de vie et à en recycler 85 %.
PVheater		Avec un PVheater, il est possible de stocker l'excédent d'électricité produit par les panneaux photovoltaïques sous forme d'eau chaude sanitaire. Cette solution vaut la peine d'être envisagée si l'on produit plus d'électricité que l'on en consomme.
Pyramide des matériaux		En 2019, le CINARK (Centre for Industrialised Architecture de la Royal Danish Academy) a créé une pyramide des matériaux. Cette pyramide permet de comparer les empreintes de carbone entre différentes catégories de matériaux ou au sein d'une même catégorie, offrant ainsi un outil interactif pour évaluer les impacts environnementaux des matériaux de construction. Son objectif principal est de simplifier l'évaluation de la durabilité relative des matériaux de construction, facilitant ainsi la prise de décision dans la conception de projets de construction tout en encourageant des études plus détaillées sur la position des matériaux dans la pyramide.
Pyrogazéification		Transformation de matières carbonées fossiles (par exemple des déchets) ou organiques (bois, pailles...), en gaz combustible composé de méthane, hydrogène, dioxyde de carbone, par décomposition à haute température en l'absence d'oxygène.

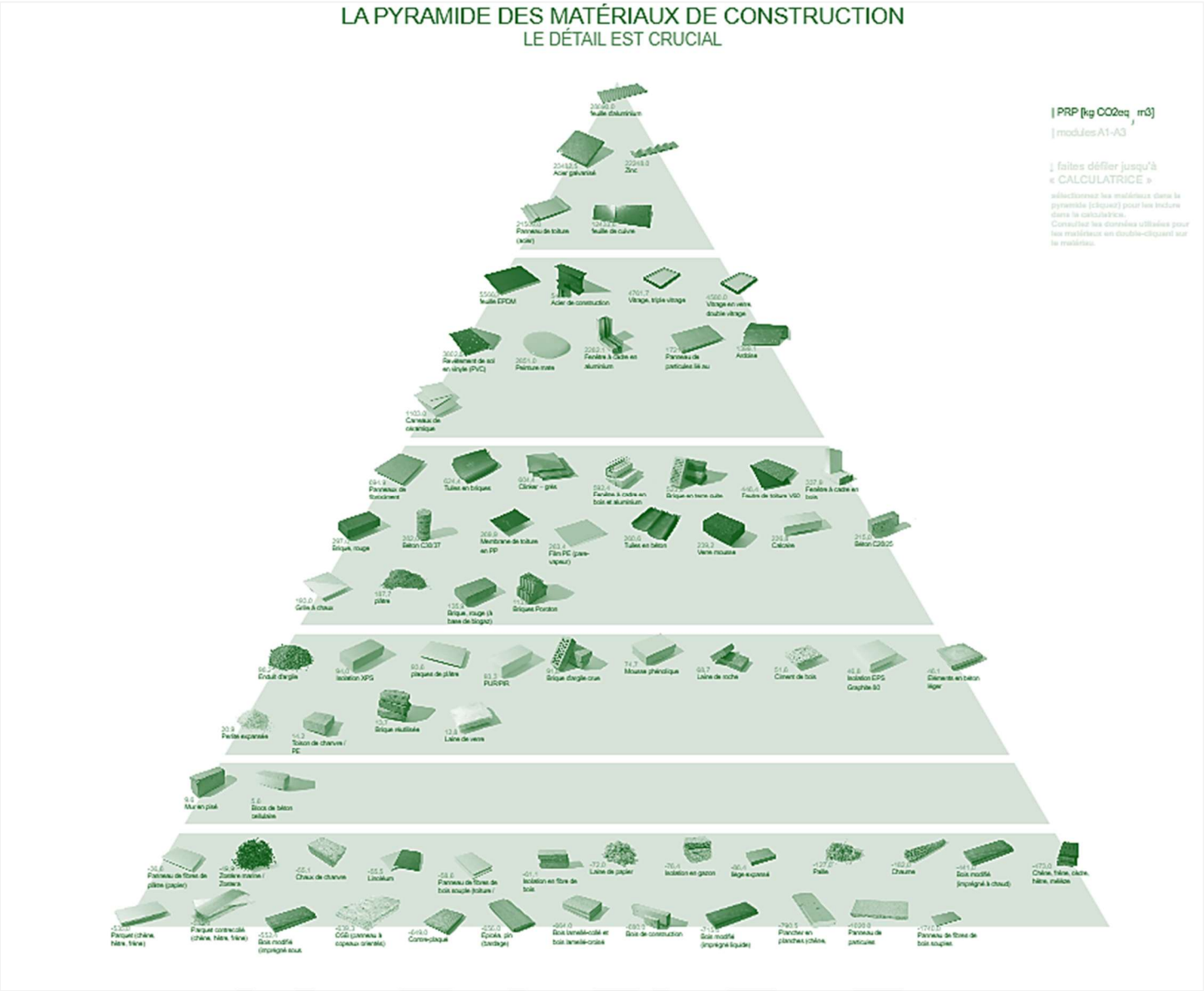

Stratégie & Cités

Q		
QUALIBAT		QUALIBAT est un organisme à but non lucratif délivrant des certifications et apportant des éléments d'appréciation sur les activités, les compétences professionnelles et les capacités des entreprises exerçant une activité dans le domaine de la construction. L'attribution d'une qualification ou d'une certification Qualibat implique une évaluation des capacités techniques, humaines et financières des entreprises.
Quali'BOIS		Label soutenu par l'ADEME, les Espaces Info Énergie, EDF, ENGIE, PRIMAGAZ ainsi que par les collectivités territoriales, Quali'BOIS permet au consommateur de savoir que l'entreprise spécialisée dans l'installation de systèmes de chauffage qu'il contacte est une référence en matière de chauffage au bois. Quali'BOIS a été créé par l'Organisme de qualification des énergies renouvelables (Qualit'EnR). Deux modules différents existent. Le module eau concerne les appareils de chauffage raccordés au réseau hydraulique, à la puissance inférieure ou égale à 70 kW et alimentés par ce que l'on nomme des biocombustibles (bûches, granulés, plaquettes.). L'autre module – air – concerne les appareils indépendants (inserts.). Les entreprises labellisées Quali'BOIS prouvent, entre autres, leurs compétences et leur implication dans le domaine des énergies renouvelables. Leurs clients, quant à eux, ont l'assurance de faire appel à des professionnels fiables et concernés par l'environnement.

Qualifelec		Organisme de qualification des entreprises du génie électrique, énergétique et numérique. Qualifelec est né en 1955, de la volonté de la filière et des pouvoirs publics d'avoir un organisme de qualification indépendant pour les entreprises du génie électrique. Aujourd'hui, Qualifelec rassemble plus de 7 000 entreprises du génie électrique, mais aussi énergétique et numérique en France. Qualifelec délivre des qualifications dans les cinq principaux domaines du génie électrique, énergétique et numérique : 1. Les courants forts. 2. Les courants faibles. 3. Les énergies renouvelables. 4. Les équipements électriques. 5. Les infrastructures.
QualiPV		Certification délivrée par un organisme indépendant, Qualit'EnR. Elle atteste des compétences des professionnels de l'installation de panneaux photovoltaïques. QualiPV est une certification pour les professionnels de la pose de panneaux photovoltaïques. Elle atteste d'un savoir-faire certain dans ce domaine. En effet, elle porte sur les méthodes utilisées pour la pose et sur la qualité des équipements. Cette certification est délivrée par Qualit'EnR, organisme indépendant qui délivre des qualifications aux professionnels travaillant dans les énergies renouvelables. En fonction de sa spécialité, le professionnel peut participer à l'un des deux modules proposés : 1. QualiPV Bâtiment, qui s'adresse aux entreprises qui réalisent l'intégration des panneaux photovoltaïques au bâti. 2. QualiPV Electricité, à destination des artisans qui effectuent la partie électrique de l'installation photovoltaïque.

QualiSR		QualiSR est une association des différents intervenants au redressement des copropriétés fragiles ou en difficulté. Ayant vocation à regrouper les syndics concernés par les copropriétés difficiles et leurs principales fédérations, les associations de défense des copropriétaires, les bailleurs sociaux, et les principaux opérateurs de l'Habitat, l'association QualiSR, initiatrice dans un premier temps la certification du même nom délivrée aujourd'hui par SGS-Qualicert, se donne désormais la mission de la promouvoir et d'accompagner les syndics souhaitant s'y engager, afin de créer un réseau national de syndics en capacité d'accompagner les collectivités et institutions publiques mobilisées dans la prévention de la dégradation des copropriétés.
Qualité de l'air ambiant	**QAA**	Qualité de l'air extérieur dans l'environnement. Elle est généralement mesurée près du sol, loin des sources directes de pollution.
Qualité de l'air intérieur	**QAI**	Les principaux indicateurs de QAI sont le dioxyde de carbone (CO2), un indicateur du confinement de l'air, le monoxyde de carbone (CO), un indicateur du dysfonctionnement des appareils de combustion, les particules (PM2.5 et PM10), un indicateur de transfert de pollution de l'air extérieur vers l'air intérieur, les composés 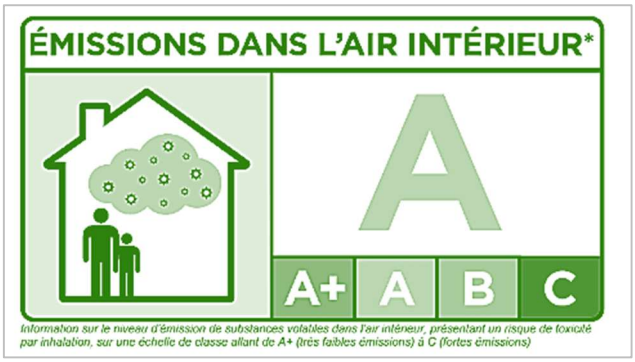 organiques volatils (COV), un indicateur des émissions ponctuelles et de l'efficacité de la ventilation, le formaldéhyde, un composé très volatil, classé cancérigène, présent dans de nombreux PCE, la température et le taux d'humidité dans le bâtiment, la flore bactérienne et fongique. Il existe d'autres indicateurs : dioxyde d'azote (NO2), benzène, amiante, radon, etc.

Qualité de l'électricité		Niveau de qualité de l'électricité livrée aux réseaux, élevée en fonction de la fréquence et de la durée des coupures longues ou brèves, ainsi que de la qualité de l'onde de tension.
Qualité environnementale du bâti	**QEB**	La QEB est un mode d'évaluation qui renseigne sur la performance environnementale et sanitaire d'un bâtiment, sur l'ensemble de son existence. La QEB se calcule à partir des Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES) de chacun des matériaux et des équipements utilisés dans la construction. Au-delà des matériaux, c'est la conception globale de l'ouvrage qui doit être prise en compte afin d'en apprécier la performance écologique. Au-delà des matériaux, c'est la conception globale de l'ouvrage qui doit être prise en compte afin d'en apprécier la performance écologique. La QEB reprend les 14 cibles HQE.
Qualité de l'environnement intérieur	**QEI**	La qualité de l'environnement intérieur (QEI) comprend quatre composantes principales : l'environnement thermique, la qualité de l'air intérieur (QAI), l'environnement acoustique et l'environnement lumineux. Les paramètres de la QEI peuvent influencer la santé et le bien-être des occupants. L'objectif principal du GT4 est d'intégrer la qualité sanitaire et le confort, dans leurs quatre composantes principales, avec des indicateurs simples et opérationnels proposés à partir des méthodes de mesure déjà disponibles via l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI), des différents protocoles HQE (règles d'application pour la mesure de qualité de l'air intérieur d'un bâtiment à réception ou en exploitation), du cahier des charges de l'Alliance HQE-GBC concernant les capteurs de mesure en continu, des projets de recherche ALDREN-TAIL (projet européen) et QSE-QUARTET (programme PROFEEL) et de la réglementation.

Qualité des sols		-Potentiel théorique basé sur des propriétés intrinsèques-naturelles (granulométrie, matériau, drainage, profondeur, teneurs totales en éléments nutritifs, pédogenèse, etc.).
Qualitel		Une association indépendante à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la qualité de l'habitat via ses activités d'information à destination du grand public, de certification des logements, de recherche, d'évaluation et d'expertise et de formation professionnelle.
QuantiGES		La méthode QuantiGES, se focalisait sur la quantification de l'impact GES d'une action. QuantiGES bénéficie d'une décennie de pratique et de retours d'expérience, et de la communauté d'utilisateurs développée pendant cette période. Par nature, Empreinte Projet englobe l'approche QuantiGES et en pratique les deux méthodes convergentes pour l'essentiel. Les deux approches vont être fusionnées en une seule méthode - Empreinte Projet - dans laquelle QuantiGES est entièrement intégrée de façon à continuer à répondre aux besoins de ses utilisateurs.
Quantile (Correction)		Méthode de correction permettant de corriger le biais d'une simulation climatique. Cette méthode consiste à corriger les valeurs des quantiles calculés par le modèle par ceux issus des observations. En chaque point du modèle, pour chaque variable météorologique, les 99 centiles des séries quotidiennes sont calculés. Il en est de même pour les séries observées. La fonction de correction associe chaque centile du modèle au centile observé. Ainsi toute la distribution statistique d'une variable météorologique simulée est corrigée quantile par quantile, étant donné le biais pour chaque quantile établi sur le climat présent
Quart d'heure environnement		Afin de prendre en compte les défis environnementaux sur les chantiers du bâtiment, la FFB a créé, en partenariat avec l'Ademe, des kits d'animation « Quarts d'heure environnement ». Le principe est un kit pour organiser et animer un rendez-vous régulier pour sensibiliser compagnons et

		équipes aux enjeux environnementaux, tout en rappelant les bonnes pratiques. Chaque kit d'animation comprend : – Une affiche avec une étiquette à coller pour annoncer le rendez-vous, – Une courte vidéo pour introduire le sujet en interpellant les participants sur le contexte, – Un support pédagogique, illustré et personnalisable, pour animer la séance avec les informations essentielles et un rappel des bonnes pratiques, ainsi qu'un quiz permettant de conclure la séance et d'échanger sur les éventuelles actions à mettre en place. – Une affiche avec les actions à mettre en place.
Quartiers 2030		Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 est une initiative gouvernementale visant à soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il s'inscrit dans le cadre du plan Quartiers 2030 qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des QPV. Il est une composante essentielle de la stratégie gouvernementale pour lutter contre les inégalités et promouvoir l'inclusion économique et sociale. Lancé fin 2023 dans la continuité du programme Entrepreneuriat Pour Tous, il est opéré par Bpifrance et financé par l'Etat et la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires.
Quartier Bas Carbone		Le Référentiel BBCA Quartier V1.0 est publié par l'Association BBCA le 28 novembre 2022. C'est la première méthode de mesure et de valorisation des bonnes pratiques bas carbone exemplaires à l'échelle du quartier. Le référentiel permet l'activation des leviers de décarbonation au moment opportun grâce à un travail conjoint des acteurs de la chaîne de l'aménagement autour d'une ambition commune de performance carbone. Le référentiel BBCA Quartier a été mis au point en partenariat avec Bouygues Immobilier et son aménageur Urbanera, BNP Paribas Real Estate, Elioth by Egis (pilote du projet) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

		Courant 2023, une phase pilote de test de la méthode BBCA Quartier a été menée avec Certivea, certificateur du label BBCA Quartier et plusieurs aménageurs référents : BNP Paribas Real Estate, Epamarne-Epafrance, Nexity Villes et Projets, Paris & Métropole Aménagement, Semapa, Urbanera/Bouygues Immobilier. En octobre 2024, les premiers lauréats du label BBCA Quartier sont présentés. Le Label peut être demandé par un aménageur ou une collectivité, pour des quartiers neufs, en renouvellement urbain, ou hybrides (neuf et rénovation), présentant une mixité d'usages avec une superficie minimale de 2 hectares.
Quartiers de demain		QUARTIERS DE DEMAIN CONSULTATION INTERNATIONALE Cette initiative s'inscrit au cœur du plan "Quartiers 2030", lancé en juin 2023. Elle vise à transformer dix quartiers prioritaires de la politique de la ville en des démonstrateurs exemplaires de la transition écologique et solidaire. La consultation "Quartiers de demain" repose sur une exigence de qualité architecturale, urbaine et paysagère. L'objectif est de réaliser des projets novateurs, conçus autour des principes de sobriété énergétique, d'économie de ressources, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité. En complément, un volet d'innovation et d'expérimentation accompagne ces projets, explorant des solutions programmatiques, constructives et participatives. Cette approche implique une concertation active avec les habitants, garantissant que les réalisations répondent aux besoins concrets des populations locales.
Quartiers durables	**QD**	Un quartier durable désigne un morceau de ville exemplaire en termes de conception, de réalisation et de fonctionnement au regard des enjeux de la transition écologique et sociétale. C'est un label parfois proposé par des structures régionales publiques d'aménagement.
Quartier énergie carbone		La méthode Quartier Énergie Carbone de l'ADEME a pour objectif l'évaluation quantitative et prédictive de

		la performance carbone et énergétique d'un quartier (ou d'un projet d'aménagement) selon les règles de l'analyse de cycle de vie (ACV) à partir d'un programme, d'un contexte (local et national) et d'une liste de stratégies.
Quartiers fertiles		L'ANRU a lancé, le 24 janvier 2020, un appel à projets Les Quartiers fertiles, il a permis de dessiner une première ébauche de cette résilience pour les quartiers grâce au financement de 100 fermes urbaines couvrant 140 QPV. L'agriculture urbaine avait été identifiée par le Gouvernement comme l'un des leviers pour améliorer la qualité de vie dans ces territoires.
Quartiers résilients		La démarche Quartiers résilients accompagne la montée en qualité des opérations et propose des moyens dédiés pour accroître leur impact en matière de transition écologique, économique et sociale. Elle avait été annoncée en septembre lors des journées de l'ANRU par le ministre de la Ville Olivier Klein. Devenue un enjeu incontournable pour le NPNRU, la résilience doit désormais irriguer tous les projets soutenus par l'ANRU à ce titre. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
Questions Socialement Vives	QSV	Les QSV introduisent des controverses scientifiques et sociales caractérisées par leur complexité, la pluralité des expertises liées, la place des incertitudes et du risque, leur caractère ouvert et leur médiatisation. La didactique des QSV permet de prendre en compte dans l'éducation la complexité et les multiples dimensions des problèmes environnementaux. Elles concernent en général des sciences appliquées ayant un impact dans la société, ce qui donne une résonance particulière aux controverses liées. Dans la phase d'élaboration des connaissances, la controverse n'intéresse généralement que les professionnels de la science. Lorsque la connaissance scientifique est mobilisée pour la décision (l'expertise), la controverse concerne potentiellement tous les citoyens, car l'issue dépend aussi de dimensions économiques, sociales et politiques. Les QSV sont définies selon trois niveaux de vivacité :

		1. une vivacité dans la société : elles engendrent des débats contradictoires et médiatiques entre acteurs sociaux aux compétences diversifiées – chercheurs, politiques, experts, ONG, journalistes, etc. Elles mobilisent des représentations et des valeurs, 2. une vivacité dans les savoirs de référence : elles sont l'objet de débats entre experts de différentes disciplines scientifiques et techniques, de savoirs différents et parfois contradictoires (savoirs de type scientifique, social, professionnel). Elles relèvent parfois de conflits entre paradigmes scientifiques non stabilisés (ce qui n'est pas le cas pour le changement climatique et la perte de biodiversité). Elles se placent sur des échelles temporelles courtes où l'on interroge le futur (généralement plus courtes que celles utilisées par la science pour stabiliser un résultat), 3. une vivacité propre aux savoirs scolaires, lorsqu'ils abordent ces questions d'interfaces entre sciences et société.
Quinzième cible HQE		La quinzième cible HQE est une cible complémentaire qui a été proposée comme complément aux 14 cibles de la démarche haute qualité environnementale (HQE) validées par l'association HQE et ses partenaires. Cette quinzième cible s'articule autour de la biodiversité.
QuotaClimat		L'association QuotaClimat œuvre pour un meilleur traitement médiatique des enjeux écologiques. L'association QuotaClimat s'est constituée début 2022, en pleine campagne présidentielle française, pour interpeller sur la faible place de la crise écologique dans l'agenda médiatique. L'initiative fut initiée par Eva Morel, Anne-Lise Vernières et Lola Morel, alors que la crise écologique occupait en moyenne moins de 3% de l'espace médiatique (Baromètre de l'Affaire du Siècle) et était la grande absente du débat public.
Quotas d'émission de l'UE	**EUA**	Les quotas d'émission de l'UE (EUA) sont un type de quota carbone permettant aux entreprises couvertes par le SCEQE d'émettre une certaine quantité de CO2e. Les EUA peuvent être achetés et vendus sur le marché, et leur prix de marché variable reflète le coût de la réduction des émissions.

Quotas carbone gratuits (SEQE-UE)	**QCG**	L'attribution de quotas gratuits était un outil pour présenter le fonctionnement du système de plafonnement et d'échange aux industriels, sans trop être accablés par les coûts immédiats. Il s'agissait d'une période d'apprentissage, permettant aux participants de comprendre “les règles du jeu du SEQE-UE”.

Kaldée
Stratégie & Cités

R4RE	**R4RE**	R4RE est la plateforme pour l'analyse de la résilience des bâtiments et des territoires. Elle comprend un module d'analyse des risques climatiques, et un module d'analyse des enjeux de biodiversité. Depuis mars 2024, Bat-ADADPT Territoires vient compléter ces outils et propose un module d'analyse climatique à destination des collectivités territoriales.
Raccordement		Procédure pour relier le réseau public de distribution d'électricité, d'eau, ou de gaz à une installation intérieure (coffret électrique ou coffret de comptage gaz).
Race to Zero		Lancée en 2019, Race to zero (objectif zéro) est une campagne mondiale menée par l'ONU dans le but d''inciter les entreprises, investisseurs, villes, régions ou universités à s'engager en faveur de la neutralité carbone. Pour atteindre l'objectif zéro émission nette de carbone d'ici 2050, les participants à la campagne doivent garantir qu'ils n'émettent pas plus de GES qu'ils n'en éliminent : ils peuvent ainsi contribuer concrètement à la décarbonation de l'économie et à la lutte contre le réchauffement climatique. Race to Zero regroupe aujourd'hui 449 villes, 21 régions, 992 entreprises, 38 des plus grands investisseurs et 505 universités : ces acteurs représentent ensemble près de 25 % des émissions mondiales de CO2 et plus de 50 % du PIB. A travers cette campagne, les Nations Unies entendent mettre en œuvre une reprise économique fondée sur la résilience, la maitrise des risques climatiques et une croissance durable d'une économie décarbonée.
Racisme environnemental		Concept selon lequel les communautés marginalisées, souvent racisées, sont

		disproportionnellement affectées par les problèmes environnementaux. Ces groupes subissent davantage la pollution, l'accès restreint aux ressources naturelles et la dégradation de leur environnement, du fait de politiques qui favorisent d'autres populations ou intérêts économiques.
Radiateur électrique à Inertie	**RAI**	Le RAI représente une autre solution performante pour gérer au mieux la consommation d'énergie. Il conserve la chaleur générée par une résistance électrique au sein d'un matériau réfractaire, puis la diffuse graduellement dans la demeure. Le RAI permet une distribution uniforme et continue de chaleur, assurant un confort thermique idéal restreignant l'utilisation d'électricité. 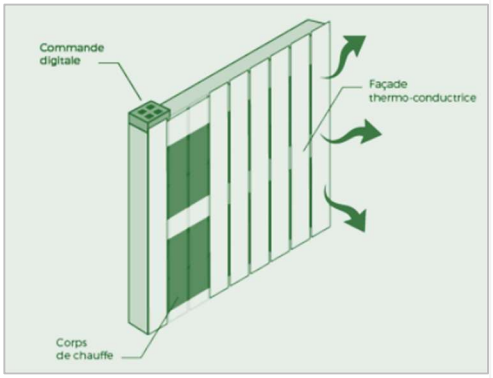
Rafraîchissement		Procédé qui permet de rendre l'air intérieur plus frais que l'air extérieur de quelques degrés. La température intérieure n'est donc pas garantie dans l'absolu. Les systèmes de rafraîchissements sont généralement utilisés dans des bâtiments relevant d'une conception bioclimatique, c'est-à-dire une conception permettant de garantir un confort intérieur suffisant sans recours aux énergies l'essentiel du temps. Le rafraîchissement aide le bâtiment à passer certains pics d'inconforts. Le rafraîchissement est principalement utilisé dans le logement ou certains équipements.
Refroidissement actif		Méthode de réduction de la température qui est généralement mise en œuvre dans les appareils électroniques et dans les bâtiments pour assurer un transfert et une circulation de chaleur appropriés. La majorité de ces systèmes fonctionnent à l'électricité.
Rafraîchissement adiabatique		Méthode de rafraîchissement d'air basée sur l'évaporation de l'eau. L'air chaud et sec qui passe à travers un échangeur humide se refroidit et subit une transformation. L'air se rafraîchit tandis que

		l’eau s’évapore. En s’évaporant, l’eau absorbe les calories présentes dans l’air, ce qui par conséquent le rafraîchit.
Rafraîchissement évaporatif indirect,	**REI**	Le « refroidissement évaporatif indirect » (en circuit fermé) est un procédé de refroidissement qui utilise le refroidissement évaporatif direct en plus d'un échangeur de chaleur pour transférer l'énergie froide à l'air soufflé. Les refroidisseurs évaporatifs indirects sont dotés d'un échangeur de chaleur air-air. 1. L'air chaud pénètre dans le refroidisseur L'air chaud extérieur pénètre dans le refroidisseur par l'entrée. Un ventilateur électrique puissant et économe en énergie déplace l'air vers le cœur. 2. L'air chaud passe à travers le noyau Le cœur est un échangeur de chaleur air-air composé de canaux alternés secs et humides. Tout l'air passe par les canaux secs et ne gagne pas d'humidité supplémentaire. 3. L'air chaud et humide est évacué à l'extérieur Lorsque l'air sort des canaux secs, une partie de l'air conditionné est renvoyée par les canaux humides. Par évaporation et conduction, il gagne à la fois de l'humidité et de la chaleur. Les canaux sont continuellement imbibés d'eau. Cet air humide et chaud est ensuite évacué à l'extérieur du bâtiment. Aucune humidité n'est transférée à travers les membranes entre les canaux secs et humides ; seule la température (chaleur) est transférée. La chaleur sort de l'air des canaux secs à travers la membrane et passe dans l'air qui traverse les canaux humides. De cette manière, l'air dans les canaux secs devient progressivement plus froid mais ne gagne pas d'humidité. 4. L'air frais de l'extérieur pénètre dans le bâtiment L'air qui passe par les canaux secs du noyau est refroidi, sans ajout d'humidité. Cet air frais pénètre dans le bâtiment.

Rafraîchissement passif		Limitation de la température interne d'un bâtiment obtenue grâce à des dispositifs qui ne consomment pas d'énergie. La ventilation naturelle, le toit réfléchissant, le vitrage réactif au soleil, le puits thermique sont des dispositifs qui contribuent au rafraîchissement passif.
Rafraîchissement radiatif		Le refroidissement radiatif est le processus par lequel un corps perd de la chaleur par rayonnement thermique : comme décrit par la loi de Planck, tout corps émet spontanément et continuellement un rayonnement électromagnétique qui emporte une partie de son énergie thermique.
Rafraîchisseur d'air adiabatique	**RAA**	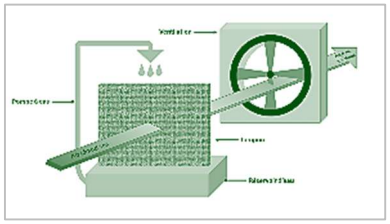 Le fonctionnement d'un rafraîchisseur d'air repose sur le principe physique de l'évaporation de l'eau, un phénomène naturel qui permet de diminuer la température de l'air ambiant. Sur le plan technique, l'air chaud est aspiré par le ventilateur du rafraîchisseur, puis est dirigé à travers un média évaporatif, généralement un panneau alvéolaire en cellulose saturé d'eau. En s'évaporant, l'eau absorbe l'énergie calorifique contenue dans l'air, abaissant ainsi sa température et augmentant légèrement son humidité avant sa diffusion dans l'espace à rafraîchir. Ce processus est qualifié de rafraîchissement adiabatique ou évaporatif. L'un des principaux avantages des rafraîchisseurs d'air est leur faible consommation d'énergie par rapport aux systèmes de climatisation conventionnels. En effet, ces derniers utilisent des réfrigérants chimiques et nécessitent des compresseurs énergivores, tandis que les rafraîchisseurs d'air utilisent l'évaporation naturelle de l'eau, un processus peu coûteux en énergie. De plus, en n'ayant pas recours à des gaz réfrigérants polluants, ce système contribue à la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie. Le rafraîchissement adiabatique génère des économies substantielles sur les coûts d'énergie, notamment dans des locaux où les conditions

		thermiques sont très élevées et peuvent varier considérablement d'une zone à l'autre.
Raison d'être		Formalisation de la mission d'une société au-delà de la rentabilité économique. Elle symbolise un engagement à long terme. Dans leur rapport rendu au gouvernement en préparation de la loi PACTE, Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT et Jean-Dominique Senard, président du groupe Michelin, ont proposé de modifier l'article 1835 du Code civil. La proposition a été retenue et les entrepreneurs qui le souhaitent peuvent modifier depuis mai 2019 les statuts de leur entreprise pour inscrire une raison d'être constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. La raison d'être désigne une ambition d'intérêt général qu'entendent poursuivre les dirigeants.
Rapport approche territoriale de l'action climatique et de la résilience	**TACAR**	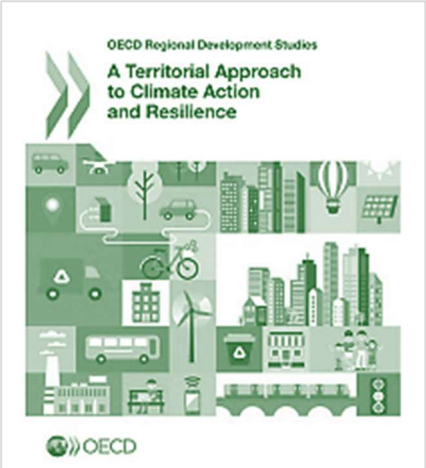 Ce rapport de l'OCDE (Territorial approch for climate action & resilience) de 2023, rassemble les activités menées conjointement par le Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes et la Direction de l'environnement de l'OCDE. Le rapport présente 45 indicateurs climatiques territoriaux qui sont comparables entre les pays et les niveaux de gouvernement dans le cadre des indicateurs climatiques territoriaux de l'OCDE. Ce cadre est conçu pour suivre les actions climatiques et les efforts de résilience dans les villes et les régions d'une manière globalement comparable, et il intègre une méthode pour mesurer la distance entre les villes et les régions et les objectifs de zéro net.

Rapports d'avancement nationaux intégrés énergie-climat	**RANIEC**	Le Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie (JOUE L 328 du 21/12/2018) impose des rapports d'avancement nationaux intégrés énergie-climat dont le premier est à soumettre à la Commission le 15 mars 2023 (et tous les deux ans par la suite). Ces rapports doivent faire état du stade de mise en œuvre du PNEIC. Les EM doivent communiquer, au plus tard le 15 mars 2021 (et tous les deux ans par la suite) leurs politiques et mesures, ainsi que leurs projections nationales relatives aux émissions anthropiques et absorptions par les puits, Ce règlement clé du paquet climat-énergie 2030 centralise les obligations en matière de planification, de déclaration et de surveillance dans le cadre de la législation climat-énergie de l'UE pour renforcer la cohérence et améliorer le coût-efficacité de ces obligations.
Rapport biennal sur les émissions de gaz à effet de serre	**RBES**	Remplace les mécanismes de notification précédents, tels que les rapports biennaux actualisés (RBA) et les rapports biennaux (RB), afin de garantir des données plus complètes et normalisées pour l'action climatique mondiale. Il vise à fournir des informations détaillées sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les progrès accomplis dans la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN), les impacts du changement climatique, les mesures d'adaptation, etc.
Rapport Brundtland		Le Rapport Brundtland est le nom communément donné à une publication, officiellement intitulée Notre avenir à tous, publiée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.
Rapport sur l'écart d'adaptation	**GAP**	Le rapport 2024 est la 15e édition d'une série qui rassemble plusieurs des plus grands climatologues

		du monde pour examiner les tendances futures des émissions de gaz à effet de serre.
Rapport sur l'état mondial des bâtiments et de la construction		Le Rapport sur l'état mondial des bâtiments et de la construction, publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC), fournit un aperçu annuel des progrès du secteur des bâtiments et de la construction à l'échelle mondiale. Le rapport examine l'état des politiques, des financements, des technologies et des solutions pour vérifier si le secteur est aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris. Il fournit aux parties prenantes des preuves pour persuader les décideurs politiques et l'ensemble de la communauté du bâtiment et de la construction de prendre des mesures.
Rapport du club de Rome,		Les Limites à la croissance (dans un monde fini) (The Limits to Growth), connu sous le nom de Rapport du club de Rome, ou encore de Rapport Meadows, du nom de ses principaux auteurs, les écologues Donella Meadows et Dennis Meadows, est un rapport commandé par le club de Rome et publié en 1972. Des mises à jour ont été publiées en 1992, 2004 et 2012. C'est une des références des débats et critiques qui portent sur les liens entre conséquences écologiques de la croissance économique, limitation des ressources et évolution démographique.
Rapport sur le Développement Durable en Europe	**ESDR**	Le Rapport européen sur le développement durable, publié chaque année depuis 2019, fournit une évaluation quantitative indépendante des progrès réalisés par l'Union européenne, ses États membres et ses pays partenaires vers les objectifs de développement durable (ODD).
Rapport Draghi		Le rapport Draghi est un rapport publié en 2024 qui traite de la compétitivité européenne et de l'avenir de l'Union européenne. Sur le volet décarbonation, le rapporteur la conditionne à la création d'une industrie verte compétitive qui doit s'articuler autour d'une dizaine de secteurs clés comme l'énergie, les technologies propres, l'automobile ou les semi-conducteurs.

Rapport de durabilité	**RD**	Le rapport de durabilité, selon la directive européenne CSRD et les normes ESRS, est un outil de communication financière qui vise à harmoniser et à améliorer le reporting des entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ce rapport, intégré dans le rapport de gestion, fournit des informations détaillées sur les risques, opportunités et impacts matériels liés à ces aspects. Les entreprises doivent respecter des normes européennes harmonisées pour garantir la qualité et la fiabilité des données publiées., ce rapport doit être publié dans un format électronique spécifique et vérifié par un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant pour assurer son exactitude. La directive CSRD, qui s'applique progressivement depuis le 1er janvier 2024, élargit son champ d'application, couvrant un nombre croissant d'entreprises. Le rapport de durabilité est un instrument clé pour garantir la transparence et la responsabilité des entreprises en matière de durabilité.
Rapport sur l'État de l'Environnement en France	**REE**	Le rapport sur l'État de l'environnement en France (REE), publié tous les 4 ans par le CGDD, fournit des informations objectives, fiables et scientifiquement fondées. Il apporte des clés de lecture et de compréhension des grands enjeux de la transition écologique. Cette édition 2024 s'articule autour de quatre défis environnementaux, étroitement liés : l'épuisement des ressources naturelles, la pollution des milieux naturels, le changement climatique, et le déclin de la biodiversité.
Rapport de test d'étanchéité à l'air	**RTEA**	Le test d'étanchéité à l'air, aussi connu sous le nom de test d'infiltrométrie ou de test à la porte soufflante blower door, permet d'évaluer le niveau de perméabilité à l'air de tout type de bâtiment. a réglementation thermique RT2012 a rendu le test d'étanchéité à l'air obligatoire pour tous les logements neufs (depuis le 1er janvier 2013). Cette exigence fut ensuite renforcée en 2020 avec la réglementation environnementale RE2020. In fine, toutes les constructions neuves doivent déposer

		une attestation sur l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès de la mairie du lieu de construction. Cette attestation est réalisée par un diagnostiqueur et opérateur d'infiltrométrie. Elle démontre que le test d'étanchéité à l'air a bien été réalisé et que l'objectif de perméabilité à l'air a été atteint sur le logement. Le test d'étanchéité à l'air détermine le niveau d'infiltration non contrôlé d'air de l'enveloppe d'une construction. Son but : identifier les infiltrations parasites et évaluer leur impact sur le confort et la performance énergétique du bâti.
Rapport sur l'état mondial des bâtiments et de la construction		Le Rapport sur l'état mondial des bâtiments et de la construction, publié par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC), fournit un aperçu annuel des progrès du secteur des bâtiments et de la construction à l'échelle mondiale. Le rapport examine l'état des politiques, des financements, des technologies et des solutions pour vérifier si le secteur est aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris. Il fournit aux parties prenantes des preuves pour persuader les décideurs politiques et l'ensemble de la communauté du bâtiment et de la construction de prendre des mesures.
Rapport d'information Cidrac Fernique		La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a adopté le 25 juin 2025, le rapport d'information de Marta de Cidrac et Jacques Fernique relatif à l'application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Sous l'impulsion de la présidente du groupe d'études « Économie circulaire », Marta de Cidrac, la commission a souhaité cinq ans après son entrée en vigueur d'en dresser le bilan. La commission entend ainsi redonner à la politique d'économie circulaire une véritable colonne vertébrale industrielle, en réaffirmant deux principes structurants : le principe « pollueur-payeur » et la hiérarchie des modes de traitement.

Rapport Initial de Contrôle Technique	**RICT**	Le Rapport Initial de Contrôle Technique est un rapport unique qui permet au contrôleur technique de fournir ses avis au Maître d'Ouvrage avant de débuter la réalisation des travaux. Ce document est établi par le contrôleur technique à la fin de la phase de conception d'un projet immobilier. Puisque ce rapport porte sur la sécurité des personnes et la solidité du bâtiment, celui-ci doit absolument être réalisé par un bureau de contrôle agréé.
Rapport Meadows		Les Limites à la croissance (dans un monde fini) (The Limits to Growth) -connu sous le nom de Rapport du club de Rome, ou encore de Rapport Meadows, du nom de ses principaux auteurs, les écologues Donella Meadows et Dennis Meadows -est un rapport commandé par le club de Rome et publié en 1972. Des mises à jour ont été publiées en 1992, 2004 et 2012. C'est une des références des débats et critiques qui portent sur les liens entre conséquences écologiques de la croissance économique, limitation des ressources et évolution démographique. Le rapport a été commandé à des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) en 1970, par un think tank basé à Zurich en Suisse, le Club de Rome. Il a été communiqué lors d'un colloque en 1971 avant d'être publié le 1er octobre 1972. Il se fonde sur un modèle de dynamique des systèmes (world3) dont l'évolution est simulée informatiquement pour différents scénarios.
Rapport Perrier		Initié par Bercy, l'objectif de ce rapport de 2022 est de définir une trajectoire pour les acteurs de la Place de Paris (assureurs, banques et gérants de fonds) afin d'aligner leurs actions avec les objectifs définis par l'Accord de Paris. Le rapport présente ses pistes pour faire de Paris la capitale de la finance climat.
Rapport Pisani-Ferry		En 2023, la Première ministre a confié à Jean Pisani-Ferry une mission d'évaluation des impacts macroéconomiques de la transition écologique, dont France Stratégie assure le secrétariat et qui bénéficie de l'appui de l'Inspection générale des finances. Le rapport de synthèse chiffre à 66

		milliards d'euros par an la hausse des investissements supplémentaires publics et privés.
Rapport Quinet		Après les évaluations des coûts d'abattement sectoriels dans le cadre de la commission Criqui et les analyses macroéconomiques du rapport Pisani-Ferry/Mahfouz, le nouveau rapport de la commission sur la valeur de l'action pour le climat, présidée par Alain Quinet et composée de près d'une trentaine d'experts venus de tous horizons, met à jour la trajectoire de valeur du carbone. Le rapport 2025 actualise les travaux menés par les deux précédentes commissions présidées par Alain Quinet en 2008 puis 2019, qui elles-mêmes prolongeaient de premières analyses réalisées sous l'égide de Marcel Boiteux au Commissariat général du plan, au début des années 2000.
Rapport Secten		Le rapport Secten présente les données d'émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France. Il s'agit d'estimation des émissions, et non de mesures de concentration dans l'air. Zoom sur les émissions de polluants (couvrant uniquement la France métropolitaine).
Rapport Sichel		Au début de l'année 2021, Olivier Sichel, directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts, a dirigé un groupe de travail pendant plusieurs semaines autour de la rénovation énergétique. Objectif : trouver des solutions pour accélérer la transition écologique et lever les freins des ménages vis-à-vis de la rénovation de leur logement. Ce travail a abouti à la rédaction d'un document : le rapport Sichel. Il contient des recommandations adressées aux pouvoirs publics. Parmi elles, 3 grandes propositions : - La création de Mon Accompagnateur Rénov', un organisme qui guiderait le bénéficiaire des travaux de bout en bout, - La création d'une plateforme Mon Service Rénov' pour suivre le projet de rénovation en ligne, - La remise sur le devant de la scène du prêt avance mutation, une solution de financement.

Rapports simplifiés sur l'énergie et le carbone	**SECR**	Le SECR (Streamlined Electricity and Carbon Reporting) est un référentiel de reporting développement durable obligatoire pour les grandes organisations du Royaume-Uni. Il les oblige à rendre compte de leur consommation énergétique et de leurs émissions de gaz à effet de serre.
Rapport Stern		Le rapport Stern sur l'économie du changement climatique (en anglais Stern Review on the Economics of Climate Change) est un compte rendu sur l'effet du changement climatique et du réchauffement global sur la planète rédigé par l'économiste Nicholas Stern pour le gouvernement du Royaume-Uni. Publié le 30 octobre 2006, ce rapport de plus de 700 pages est le premier rapport financé par un gouvernement sur le réchauffement climatique mené par un économiste et non par un climatologue
Rapport spécial du GIEC consacré aux scénarios d'émissions	**SRES**	Le rapport spécial sur les scénarios d'émissions (en anglais Special Report on Emissions Scenarios) est un rapport publié en 2000 par le GIEC sur le réchauffement climatique. Les quatre familles de scénarios du SRES[1,2,3] du quatrième rapport et les prévisions des hausses de températures globales moyennes en 2100. AR4[4] / Objectifs plus économiques / Objectifs plus environnementaux Mondialisation (monde homogène) / A1 Croissance économique rapide (trois groupes : A1T, A1B, A1FI) 1,4 - 6,4 °C / B1 Durabilité environnementale globale 1,1 - 2,9 °C Régionalisation (monde hétérogène) / A2 Développement économique avec une orientation régionale 2,0 - 5,4 °C / B2 Durabilité environnementale locale 1,4 - 3,8 °C
Rapport spécial sur la gestion des risques d'événements extrêmes et de catastrophes	**SREX**	En réponse à un besoin reconnu de fournir des conseils spécifiques sur le changement climatique et les extrêmes climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a commandé un rapport spécial sur la gestion des risques d'événements extrêmes et de catastrophes pour faire progresser l'adaptation au changement climatique (SREX).
Rapports de transparence biennaux	**BTR**	RAPPORT BIENNAL DE TRANSPARENCE (BTR) STRUCTURE, EXIGENCES ET IMPLICATIONS SOUS L'ACCORD DE PARIS Ang biennal transparency report. Les États parties à l'Accord de Paris sont tenus de soumettre un rapport de transparence biennal

		(RTB) tous les deux ans dans le cadre du Cadre de transparence renforcé (CTR), un outil de la CCNUCC qui décrit comment les pays rendent compte de leurs progrès en matière de lutte contre les changements climatiques. La première soumission était prévue pour le 31 décembre 2024 et le prochain rapport sera soumis en 2026. Le Rapport Biennal de Transparence (BTR) est l'instrument central de communication d'informations établi par l'Article 13 de l'Accord de Paris, au sein du Cadre de Transparence Renforcé (CTR). Il remplace les systèmes de rapportage antérieurs (BR et BUR) par un processus unifié applicable à toutes les Parties, visant à harmoniser la communication sur l'action climatique et le soutien. Ce cadre intègre une flexibilité pour tenir compte des capacités diverses des pays en développement. Le premier BTR est dû au plus tard le 31 décembre 2024, puis tous les deux ans. Les PMA et PEID peuvent soumettre leurs rapports à leur discrétion. Le BTR couvre l'atténuation (inventaires GES, suivi des CDN), l'adaptation (optionnel), et le soutien fourni, mobilisé, nécessaire et reçu (financement, technologie, capacités).
Raréfaction des sables		Le sable, omniprésent dans le quotidien, est victime du pillage d'une industrie colossale, toujours plus vorace qui épuise cette ressource à grande vitesse. Éviter la pénurie devient un enjeu environnemental et économique à l'échelle planétaire. Le sable arrive en troisième position des ressources les plus utilisées, après l'air et l'eau, mais devant le pétrole ou le charbon. Il représente environ 200 usages quotidiens, allant de la filtration de l'eau à la fabrication de microprocesseurs et de produits de haute technologie, en passant bien sûr par le verre, qui c'est d'ailleurs l'une de ces principales utilisations. Dans le monde, on utilise 40 milliards de tonnes de sable par an. À part l'eau, aucune ressource n'est exploitée à ce point. 30 milliards de tonnes servent à fabriquer du béton, et les 10 milliards restants pour les puces électroniques et l'extraction de gaz de schiste, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

		En France, ce sont 383 millions de tonnes de sable qui sont nécessaires chaque année. Pour construire un hôpital, ce sont 3.000 tonnes de sable qui sont utilisées.
Rasoir d'Ockham		Principe de raisonnement philosophique, appelé principe de simplicité ou de parcimonie.
Ratio de compensation écologique		Rapport entre la surface des milieux qui doivent être sauvegardés, réhabilités ou restaurés et celle des milieux endommagés par un projet, dans le cadre d'une compensation tenant compte de l'évolution écologique probable des écosystèmes considérés. → L'estimation de la surface des milieux qui doivent être sauvegardés prend en compte la qualité et la complexité des écosystèmes endommagés ; elle doit aussi intégrer leurs fonctions écologiques dans le processus de sauvegarde, de réhabilitation ou de restauration, ainsi que les perspectives de réussite à long terme de l'action de compensation.
Ratio de performance photovoltaïque	**PR**	Le ratio de performance d'un panneau solaire est le rapport entre la puissance délivrée et la puissance escomptée selon le rayonnement solaire et la surface du panneau. Le ratio de performance photovoltaïque, également appelé performance ratio ou PR, est le rapport entre la production d'énergie réellement délivrée et la puissance escomptée comme tenu de la taille de l'installation et du rayonnement solaire. Le PR dépend d'une multitude d'éléments : distribution des capteurs, orientation et inclinaison du panneau photovoltaïque, qualité des diodes, des câbles et de l'onduleur… À noter, l'implantation des panneaux solaires photovoltaïques influe énormément sur leur performance : en France métropolitaine il faut être orienté Sud avec une inclinaison idéale de 45°.

Rayonnement diffus		Rayonnement solaire indirect, induit par la dispersion de la lumière dans les nuages et les particules atmosphériques. Le soleil émet des rayonnements lumineux. Lorsque ses rayons atteignent directement la surface de la Terre, on parle de rayonnement direct ou parallèle. À l'inverse, lorsque le rayonnement est intercepté par des nuages, des molécules d'eau ou divers gaz atmosphériques, le rayonnement est diffracté. Par conséquent, les rayons ne suivent plus une direction définie par la position de la Terre par rapport au soleil : ils deviennent diffus, le rayonnement provient de différentes directions et de sa réfraction par le sol. Lorsque le temps est couvert, nuageux, le rayonnement du soleil est diffus. Selon leur type, les différentes installations solaires (par exemple les panneaux rayonnants) peuvent plus ou moins bien capter cette lumière pour produire de l'énergie.
Rayonnement global		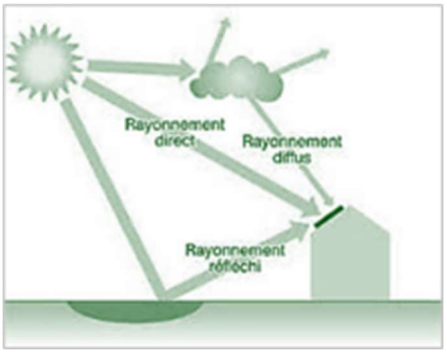 Désigne le rayonnement solaire sur une surface horizontale de la Terre. Appelé aussi irradiation, le rayonnement global est l'énergie rayonnante totale du soleil qui atteint directement la surface de la Terre au cours d'une unité de temps précise. Le rayonnement global est d'environ 1 000 W/m² pour un rayonnement solaire vertical. En France, le rayonnement global correspond environ à 1 100 kWh/m², tandis qu'à l'Équateur, il est de 2 200 kWh/m². Chaque année, notre planète reçoit ainsi environ 1 070 000 pétawatts-heures (soit 1015 Wh). En captant 0,01 % de cette énergie, l'humanité pourrait subvenir à la totalité de ses besoins énergétiques. Le rayonnement global s'obtient en ajoutant trois types de rayonnement : le rayonnement direct, le rayonnement diffus et le rayonnement réfléchi.

		Le rayonnement direct varie en fonction de la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Le rayonnement diffus est le rayonnement provenant de l'ensemble de l'atmosphère et qui dépend de sa composition. Le rayonnement réfléchi par le sol dépend lui aussi de l'inclinaison du rayonnement. Si on considère la situation géographique et l'ensemble des heures d'ensoleillement par an, on obtient le montant de l'énergie rayonnée annuellement. Pour le mesurer, on emploie le plus souvent un pyranomètre, qui se présente sous la forme d'une diode de silicium.
Rayonnement solaire		Ensemble des ondes électromagnétiques émises par le soleil. Il est composé de toute la gamme des rayonnements, de l'ultraviolet lointain comme les rayons gamma aux ondes radio en passant par la lumière visible.
Rayonnement solaire incident		Le flux solaire incident est fonction de la luminosité solaire et inversement proportionnel au carré de la distance au soleil. L'orbite terrestre est une ellipse de faible excentricité (2%). Le flux solaire est réparti sur la surface sphérique de la Terre qui est 4 fois plus grande que sa section. Le rayonnement solaire annuel moyen atteignant la partie supérieure de l'atmosphère terrestre est d'environ 1 361 W/ m². Les rayons du soleil sont atténués lors de leur traversée de l'atmosphère, laissant une irradiance de surface normale maximale d'environ 1 000 W/ m² au niveau de la mer par temps clair.
Rayonnement thermique		Le rayonnement thermique est la transmission d'énergie thermique par onde électromagnétiques de surface à surface. Tout corps d'une température supérieure au zéro absolu émet un rayonnement qui se propagent dans l'espace, y compris dans le vide. C'est de cette façon que nous est transmise la chaleur du soleil.
Réacteurs à eau bouillante et réacteurs piscine		Ces réacteurs utilisent de l'eau légère comme modérateur et caloporteur. Toutefois, ils diffèrent des réacteurs à eau pressurisée par le fait que l'eau est chauffée directement dans le réacteur. Comme

		les REP, ils utilisent comme combustible de l'oxyde d'uranium faiblement enrichi. On en distingue deux types : 1. Les réacteurs à eau bouillante ou REB (en anglais BWR, - Boiling Water Reactor), dans lesquels la vapeur est générée directement dans le réacteur 2. Les réacteurs piscine, dans lesquels l'eau est chauffée dans le réacteur sans atteindre l'ébullition
Réacteurs à haute température	**HTR**	Les HTR utilisent de l'hélium comme caloporteur et du graphite comme modérateur. Ils fonctionnent avec de l'uranium enrichi, par exemple sous forme TRISO (TriStructural Isotropic) composées de microbilles d'uranium à moyenne teneur (High-Assay LowEnriched Uranium) avec un taux d'enrichissement variant entre 5 et 20%.
Réacteurs à neutrons rapides	**RNR**	Se distinguent des réacteurs conventionnels par 'utilisation de neutrons à haute vitesse (environ 20 000 km/s), permettant d'augmenter l'efficacité des réactions de fission (dans les réacteurs thermiques, les neutrons sont ralentis à environ 2 km/s). Pour transférer la chaleur générée par la fission, plusieurs fluides caloporteurs peuvent être utilisés, dont principalement le sodium (RNR-Na) ou le plomb (RNR-Pb). Ces réacteurs fonctionnent sans modérateur, permettant aux neutrons de conserver une énergie cinétique élevée. Les réacteurs à neutrons rapides se distinguent par leur capacité à exploiter non seulement l'uranium-235, mais aussi l'uranium-238 ou le plutonium-239, tout en valorisant les matières issues du retraitement des combustibles usés. Cette particularité leur permet de maximiser l'utilisation des ressources nucléaires en atteignant la surgénération, c'est-à-dire une production d'isotopes fissiles supérieure à leur consommation, et de réduire significativement les déchets à longue durée de vie issus du combustible usé des réacteurs à eau légère.
Réacteurs à sels fondus	**RSF**	Les réacteurs à sels fondus (RSF) se distinguent par l'intégration du combustible fissile directement dans le fluide caloporteur (un sel fondu) circulant en continu dans le cœur du réacteur. Ils sont conçus pour fonctionner à pression atmosphérique, et peuvent se décliner en configurations à neutrons

		lents ou rapides. Leur technologie permet une fermeture partielle du cycle du combustible, en recyclant certains actinides et en réduisant le volume des déchets radioactifs.
Ready To Burn	**RTB**	RTB signifie “Ready To Burn”. C’est un label de qualité pour les bûches de bois sec, assurant un rendement maximal et une combustion propre.
Reméandrage		Le reméandrage consiste à remettre le cours d'eau dans ses anciens méandres ou à créer un nouveau tracé avec des profils en travers variés pour redonner au cours d'eau une morphologie sinueuse se rapprochant de son style fluvial naturel.
Recettes fiscales environnementales		Les recettes fiscales environnementales sont le produit des taxes environnementales. Les recettes fiscales prises en compte sont issues des comptes nationaux. Ces derniers ne comptabilisent pas en recettes fiscales les versements qui ont une contrepartie précise et identifiée sous forme de service rendu par les administrations. C’est par exemple le cas de la taxe et de la redevance sur l’enlèvement des ordures ménagères qui financent un service public précis rendu aux redevables (gestion des déchets municipaux par les communes). Les recettes fiscales environnementales ne couvrent pas la totalité du champ de la fiscalité environnementale. Celle-ci comprend les mesures fiscales positives telles que les crédits d’impôt ou les subventions à finalité environnementale, autres instruments incitatifs qui concourent à la préservation de l’environnement. Elles sont définies dans le cadre du règlement (EU) N° 691/2011, dans le module relatif aux taxes environnementales par activité économique.
Recharge des eaux souterraines		Le processus par lequel de l'eau externe est ajoutée à la zone de saturation d'un aquifère, soit directement dans une formation géologique qui emprisonne l'eau, soit indirectement par une autre formation.

Recharge intelligente		La recharge intelligente fait référence à tout type de charge de véhicules électriques (uni ou bidirectionnelle) au cours de laquelle la durée et le taux de charge peuvent se contrôler au moyen d'un appareil intelligent, au lieu d'un interrupteur manuel, grâce à des connexions de données entre le véhicule électrique et le chargeur. Par exemple, les applications de charge intelligente de véhicules électriques permettent de contrôler à l'aide d'un téléphone la durée de charge du véhicule. Grâce à la recharge intelligente, les véhicules peuvent être branchés sans forcément être en charge en continu. Au lieu de cela, les utilisateurs individuels ou le fournisseur d'énergie peuvent décider à quel moment la recharge est la plus efficiente sur le plan de la demande et du coût, en fonction du pays et de l'opérateur. Ceci peut parfois présenter des avantages économiques pour le client. Par exemple, des fournisseurs d'énergie peuvent proposer des tarifs préférentiels pour la charge nocturne. Ceci permet d'éviter qu'un nombre important d'utilisateurs chargent leur véhicule électrique au même moment et créent une surcharge sur le réseau électrique.
Réchauffement climatique		Le premier terme énoncé par la communauté scientifique est le réchauffement climatique. À partir de 1975, le développement de modèles climatiques de plus en plus performants démontre une augmentation brusque des températures moyennes mondiales. Cette hausse des températures moyennes, plus ou moins régulière, était en 2022 de + 1,15 °C par rapport à la température moyenne de l'ère préindustrielle. Aujourd'hui pourtant, les scientifiques privilégient le terme de changement climatique pour parler du phénomène global en cours. À partir de 1997 et la ratification du protocole de Kyoto, la communauté scientifique et le Giec valident l'hypothèse d'une variation climatique, phénomène que le Giec décrit dès son troisième rapport en 2001. La température globale de surface de la Terre s'est réchauffée depuis 1970 à un rythme inédit depuis au moins 2 000 ans et il

		faut remonter à 125 000 ans environ (dernière période interglaciaire en lien avec les paramètres orbitaux) pour trouver des valeurs aussi élevées que celles de la décennie 2011-2020.
Réchauffement climatique optimal		Concept de la théorie économiste établi à partir de l'analyse coût bénéfice, sans réflexion sur les scénarios climatiques scientifiques. À partir de son modèle DICE, qui remplacera celui des Meadows, Nordhaus affirme que le réchauffement optimal est de 3°. Cela signifie que le coût de l'action permettant de limiter l'augmentation de la température terrestre à moins de 3° est supérieur aux bénéfices attendus. Le changement climatique est vu comme un avatar de la question économique classique : vaut-il mieux dépenser maintenant ou plus tard ? Ce qui conduit à calculer un réchauffement climatique optimal avec des résultats risqués : le modèle proposé par Nordhaus mène, par exemple, à un réchauffement optimal de 6.2°C.
Reclaim Finance	**RF**	ONG de recherche et de campagne, dédiée aux enjeux à l'intersection de la finance et de la justice sociale et environnementale. Elle a été fondée en mars 2020 par Lucie Pinson, lauréate du prix Goldman pour l'environnement en 2020 et reconnue comme une 100 personnes les plus influentes sur les enjeux climatiques par le magazine TIME en 2023.
Reconnu Garant de l'Environnement	**RGE**	Il s'agit d'une certification attribuée en France aux entreprises et aux artisans du bâtiment qui respectent des critères précis en matière de compétence et de qualité dans la réalisation de travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Cette certification est requise pour bénéficier des aides financières et des dispositifs de soutien gouvernementaux dans le domaine de la rénovation énergétique. Les professionnels RGE sont ainsi reconnus pour leur engagement en

		faveur de l'environnement et de l'efficacité énergétique. L'obtention de la qualification Reconnu garant de l'environnement (RGE) va être rendue plus simple grâce à la publication d'un arrêté au Journal officiel du 26 juin 2026. Cette réforme, devrait ouvrir plus grand les portes du marché de la rénovation énergétique aux très petites entreprises du bâtiment, notamment du fait que la qualification RGE par valorisation des acquis est désormais opérationnelle.
Reconstitution de sol		La reconstitution de sol intervient lorsque les sols en place ne possèdent pas des propriétés agronomiques favorables à la croissance et au développement des végétaux. Elle vise à associer les matériaux pédologiques du site avec des matériaux transportés, remaniés et installés sur place visant à améliorer la fertilité des sols affectés à des usages de jardins, parcs et espaces verts.
Records de température mesurée en France	**RTMF**	Dans l'Hexagone, le record de chaleur est de 46 °C. Il a été enregistré à la station de Vérargues, dans l'Hérault, le 28 juin 2019. Le record de froid est détenu par la station de Mouthe située à 940 mètres d'altitude dans le Doubs, la température est descendue jusqu'à -36,7 °C le 13 janvier 1968. En plaine, on a mesuré -29 °C à Clermont-Ferrand le 14 janvier 1929.
RECS Energy Certificate Association	**RECS**	RECS International a été fondée à Bruxelles en 2002 et est une association européenne à but non lucratif d'acteurs du marché commercialisant des certificats d'énergie renouvelable.
Recul du trait de côte		L'érosion du littoral, appelée aussi érosion côtière ou recul du trait de côte, est un phénomène d'origine naturelle et/ou anthropique, qui se produit en de nombreux endroits du monde (20 % du littoral français est concerné) et qui peut être critique pour certaines villes littorales, infrastructures, notamment dans les îles. Le recul du trait de côte pourrait avoir un effet collatéral en matière de droit de la mer. Les eaux territoriales et

		les zones économiques exclusives étant calculées à partir du trait de côte, un recul significatif de celui-ci pourrait, à certains endroits, donner naissance à des contestations de frontières maritimes entre pays voisins.
Récupérateur de chaleur des eaux usées		Échangeur servant à récupérer partiellement l'énergie thermique des eaux usées.
Récupérateur d'énergie à condensation		Le condenseur récupère les calories présentes dans les fumées de combustion sous forme de chaleur sensible et latente en abaissant la température des fumées. Cette énergie est réinjectée dans le circuit produisant de l'eau chaude entre 30 et 50°C. Le condenseur permet aussi d'enrichir les serres en CO^2 à partir de fumées refroidies et déshumidifiées.
Récupération assistée du pétrole	**RAP**	En anglais, enhanced oil recovery ou EOR, consiste en la mise en œuvre de diverses techniques pour augmenter la quantité de pétrole brut qui peut être extraite à partir d'un gisement de pétrole. La récupération assistée du pétrole est aussi appelée la récupération améliorée du pétrole ou récupération tertiaire (par opposition à la récupération primaire et secondaire). Selon le département américain de l'Énergie, il y a trois techniques principales pour la RAP : la récupération thermique, l'injection de gaz (CO2 issu du torchage parfois), et l'injection chimique. Parfois, le terme récupération quaternaire est utilisé pour se référer à des techniques plus avancées et spéculatives de RAP. Les techniques de RAP permet d'extraire de 30 à 60 %, voire plus, du pétrole présent à l'origine dans le réservoir, alors que ce ratio atteint 20 à 40 % en n'utilisant que la récupération primaire et secondaire.
Recybéton		La France produit chaque année environ 260 millions de tonnes de déchets du BTP. A l'heure actuelle, seule une fraction de ces déchets sont recyclés. La part de granulats recyclés est estimée à seulement 10% de la production nationale totale de granulats. Certains pays européens comme l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège ou la Suisse, réalisent déjà des bétons de structure

		incorporant du granulat recyclé. C'est de ce constat qu'est né RECYBETON, dans un contexte en outre marqué par les réflexions issues du Grenelle de l'Environnement, avec une sensibilisation accrue de la société aux enjeux du développement durable et de l'économie circulaire.
Recyclage		Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. En sont exclues les opérations de valorisation énergétique des déchets, de conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement (article L.541-1-1 du Code de l'environnement).
Recyclage de l'eau grise	**REG**	A l'échelle du quartier, la mise en place de réseaux séparatifs et de systèmes de phytoépuration locaux pour traiter les eaux grises et les réutiliser pour l'arrosage des espaces publics ou le nettoyage des voiries, sécurisant la ressource en période de sécheresse.
Recyclage urbain		Le recyclage urbain comprend des opérations de renouvellement et réhabilitation urbains permettant de limiter l'étalement, par exemple des corps de ferme et des silos à grains réhabilités en logement ou école maternelle. En réaction à l'étalement, le but du recyclage urbain (construire la ville sur la ville) peut être aussi de densifier les espaces urbains. C'est l'une des modalités de l'urbanisme endogène. Le recyclage par la démolition demeure le principal levier de transformation urbaine, notamment dans le cadre des vastes emprises désaffectées des espaces péricentraux. Si ce type d'opération peut être l'occasion d'adapter le bâti et les réseaux à l'évolution de la demande sociale (plus de nature en ville, de mobilités douces), elle peut générer une hausse de la valeur du foncier et entraîner l'éviction des catégories populaires. On parle de new build gentrification.

Recyclage à vocation résidentielle		Vise à requalifier un bâtiment désaffecté par sa conversion architecturale, afin de lui attribuer une vocation résidentielle et à le faire participer à la densification des milieux construits.
RED III		Directive UERED III n°2023/2413 du 18 octobre 2023, dont les principales dispositions sont : – Modification et création de nombreuses définitions comme technologie innovante en matière d'énergie renouvelable ou combustibles renouvelables – Augmentation de 32% à 42,5% voire 45% de la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité de l'UE en 2030 – Création de l'objectif de part des technologies innovantes d'au moins 5 % de la capacité nouvellement installée d'énergie renouvelable d'ici à 2030 – Encouragement du recours aux accords d'achat d'énergie renouvelable. – Création des zones d'accélération des énergies renouvelables. – Simplification des procédures d'octroi de permis, surtout pour les projets situés en zone d'accélération. – Exemption, sous condition d'un examen préalable, les projets situés en zone d'accélération de l'obligation d'évaluation environnementale. – Simplification de la procédure de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées par la création d'une présomption de l'intérêt public majeur des projets d'énergies renouvelables. – Accélération des règlements des litiges – Accélération des procédures d'octroi de permis pour le rééquipement, l'installation d'équipements d'énergie solaire, de pompes à chaleur. – Création d'un cadre juridique incitatif pour la production et la consommation de carburants renouvelables.

Red List Index	**RLI**	(Red List Index – Indice liste rouge) : indice mesurant le risque d'extinction des espèces en relevant les diminutions plus ou moins rapides d'effectifs. Il est construit à l'aide du nombre d'espèces au sein de chaque catégorie de menace de l'UICN et du nombre d'espèces ayant changé de catégorie.
Redevabilité		Le terme de Redevabilité exprime l'obligation (juridique ou morale) de rendre compte. Dans le contexte de l'action publique, il s'agira de présenter le bilan des actions conduites en le mettant en relation avec les engagements pris devant les citoyens (programme de campagne, plan de mandat, projet concerté, etc.). Dans le contexte des finances publiques, c'est le terme de reddition de compte qui est employé, lequel consiste à présenter l'état comptable.
Redirection écologique		Portée notamment par le philosophe Alexandre Monnin, l'expression redirection écologique vise à préciser certains enjeux que la transition écologique peut au pire éluder, au mieux maintenir dans une relative imprécision. Ainsi, évoquer la redirection vise à considérer les limites imposées par l'Anthropocène (limites climatiques, géologiques, planétaires, territoriales, etc.) comme le cadre incontournable des transformations en cours. Dans cette perspective, il est moins question d'optimiser les logiques actuelles que de procéder à de nouveaux arbitrages stratégiques, qui entraîneront la réorientation globale des modes de production et des modes de vie (infrastructures, technologies, métiers, loisirs, etc.).
Redirection des budgets publics		Réorientation des investissements des collectivités en direction du climat et au détriment d'autres politiques publiques.
Réduction anthropique		Dans le contexte de la Convention sur les changements climatiques : Réduction résultant de l'activité humaine comme la plantation d'arbres

Réductions certifiées d'émissions	**RCD**	Type d'unité d'émission émises par le Conseil exécutif du Mécanisme de développement propre (MDP) pour les réductions d'émissions réalisées par les projets MDP et vérifiées par un ministère de l'Énergie (DOE) conformément aux règles du Protocole de Kyoto.
Réduction et élimination progressive des combustibles fossiles		Le terme réduction progressive désigne une réduction structurée de l'utilisation des combustibles fossiles, tandis que l'élimination progressive désigne leur arrêt complet. L'énergie fossile est produite par la combustion de combustibles fossiles – principalement le charbon, le pétrole et le gaz naturel – qui libèrent des gaz à effet de serre comme le CO2.
Réductions d'Emissions Anticipées	**REA**	Compartiments de carbone associés à la séquestration et au stock dans les produits bois.
Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts	**REDD+**	La conservation et la restauration des forêts peuvent fournir plus du quart des réductions d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour éviter les effets les plus néfastes du changement climatique. REDD+ est un cadre convenu par les pays engagés dans les négociations internationales sur le climat qui vise à freiner le changement climatique en réduisant la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi qu'à gérer et conserver durablement les forêts dans les pays en développement. Le + désigne le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier.
Réductions volontaires d'émissions	**VER**	Les réductions volontaires d'émissions (VER) sont des crédits carbone émis par un projet vérifié. Les normes telles que le VCS ou le Gold Standard suivent une méthodologie rigoureuse pour certifier les projets et leurs crédits carbone. Pour qu'un projet soit certifié, il doit être réel (il doit être

		prouvé qu'il a eu lieu), mesurable (toutes les réductions/suppressions d'émissions doivent être quantifiables à l'aide d'outils de mesure reconnus, en tenant compte de l'incertitude et des fuites, par rapport à une base d'émissions crédible), permanent (en cas de risque de réversibilité, des garanties adéquates doivent être mises en œuvre), additionnels vérifiées de manière indépendante (par une tierce partie indépendante et qualifiée) et uniques (pas plus d'un crédit carbone ne peut être associé à une seule réduction ou suppression d'émission en tant que tonne métrique d'équivalent dioxyde de carbone (CO2e)).
Réemploi		Le réemploi est, dans le domaine de la prévention des déchets et de l'économie circulaire, l'ensemble des systèmes et filières permettant de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés, pour leur donner une seconde vie. Il évite que des biens en fin de vie ne deviennent des déchets
Réemploi en exploitation		Les produits et équipements remplacés en exploitation sont d'excellents candidats au réemploi. La durée de vie de la plupart des matériaux et équipements est souvent inférieure à celle du bâtiment lui-même. Ainsi, les maintenances régulières impliquent le remplacement des éléments défectueux ou abîmés, souvent démontables et accessibles. Toutefois, par manque de temps ou par habitude, ils sont généralement remplacés par du neuf. Parmi les produits concernés, on retrouve les luminaires, poignées de porte, BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité), robinets, mitigeurs, et revêtement de sol. Quantité limitée, synergie au sein du patrimoine, compatibilité des produits... le réemploi en exploitation fait sens. Parmi ses atouts : – Une réduction des coûts de maintenance : les produits de réemploi, reconditionnés ou non, sont souvent moins chers que le neuf et échappent à la volatilité des prix. – Un impact environnemental limité : il permet d'éviter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles. – Une uniformité des équipements : les éléments de réemploi sont souvent du même modèle et de la même marque que ceux

		d'origine, assurant ainsi une meilleure compatibilité. – Une synergie entre bâtiments : les grands patrimoines bâtis favorisent la mutualisation des équipements entre différents sites.
Réensauvagement		 Le réensauvagement est la restauration massive des écosystèmes endommagés par l'activité humaine. Plus que la conservation, qui est centrée sur la sauvegarde d'espèces spécifiques grâce à une intervention humaine dédiée, le reboisement consiste à réserver de grandes zones pour que le monde naturel se régénère selon ses propres modalités. Cela nécessite parfois la réintroduction d'espèces essentielles qui ont peu à peu disparu dans une région particulière, telles que les castors, les loups ou les grands herbivores, qui contribuent à façonner des écosystèmes entiers. Le réensauvagement peut aider à lutter contre le changement climatique en éliminant plus de dioxyde de carbone de l'atmosphère grâce à des processus naturels sains tels que la régénération naturelle des forêts. Il aide à prévenir l'extinction des espèces en créant des habitats à haute valeur naturelle qui permettent aux espèces sauvages de s'adapter aux changements climatiques et migrer à mesure que le réchauffement s'intensifie
Réensauvagement urbain (Urban rewilding)		C'est une approche visant à transformer les espaces urbains en écosystèmes fonctionnels capables d'accueillir une faune diversifiée, mais d'améliorer le bien-être humain. Même dans les zones bâties, des approches réfléchies de réensauvagement urbain peuvent soutenir des écosystèmes sains et contribuer à de nombreuses stratégies d'action climatique, telles que l'atténuation de la chaleur et la qualité de l'air.
Référent d'Aide à la Rénovation	**RAR**	Pierre angulaire du programme OSCAR, les Référents d'Aide à la Rénovation (ou RAR) interviennent au plus près des artisans afin de leur faciliter l'accès aux aides publiques (MaPrimeRenov') et privées (CEE). Ce sont des professionnel(le)s sélectionné(e)s parmi les

		partenaires du programme OSCAR : CAPEB, FDMC, Coédis et FFB, ainsi que le réseau France Rénov'. Aujourd'hui, 1 200 RAR certifiés par OSCAR sont en activité. L'objectif du programme pour 2024 : créer et accompagner un réseau de 6 000 RAR !
Référé pénal		Le référé pénal environnemental a été introduit par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, (article L. 216-13 du Code de l'environnement), il permet à une victime de pollution, à une association agréée pour la protection de l'environnement ou à une autorité administrative de saisir le procureur de la République en cas de non-respect de certaines dispositions limitativement énumérées du code de l'environnement ou du code minier.
Reference Framework for Sustainable European city	**RFSC**	Le cadre européen RFSC est consacré à l'évaluation des stratégies ou des projets de développement urbain durable pour les petites, moyennes et grandes collectivités en Europe. Le RFSC propose des outils permettant d'évaluer la conformité du projet à des cadres européens ou internationaux dans le but de favoriser un développement urbain durable et intégré. Le référentiel résulte d'un travail mené conjointement par les Etats membres de l'Union Européenne, la Commission Européenne et des organisations européennes représentant les gouvernements locaux. Le cadre européen s'articule autour de 5 domaines : 1. Dimension spatiale,2. Dimension environnementale,3. Dimension économique,4. Dimension gouvernance,5. Dimension sociale et culturelle – couvrant au total 30 objectifs. L'outil web RFSC permet de travailler sous les cadres des ODD ou de la norme ISO 37101 Le RFSC est adapté aux communes ou aux intercommunalités initiant pour la première fois ou souhaitant améliorer une démarche d'urbanisme durable. Il accompagne les collectivités de la construction de leur stratégie à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation. La richesse de la plateforme permet de rentrer dans un fort niveau de détail, adapté aux collectivités plus mâtures souhaitant enrichir leur réflexion.

Référentiel Arbre et Paysage		Outil de plus en plus déployé par les collectivités locales pour encourager et de guider les propriétaires fonciers et les acteurs du paysage dans leurs projets de végétalisation. Le département de la Charente maritime on a déployé un.
Référent énergie		Le référent énergie ou l'équipe en charge du management de l'énergie dans l'entreprise seront les personnes missionnées pour coordonner les actions permettant d'atteindre les objectifs de performance énergétique définis par la direction. Pour mieux comprendre le rôle des Référents Energie (RE), l'ADEME a publié une fiche de mission des référents énergie, conçue comme une fiche de poste, qui décrit les activités ainsi que les compétences à mettre en œuvre par les RE.
Référentiel Rénovation Responsable	**RRR**	Initié par l'association Promotelec, le référentiel Rénovation Responsable permet au maître d'ouvrage de se projeter sur la trajectoire de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) mise en place par l'Etat pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2050. Promotelec fait évoluer le référentiel de certification Rénovation Responsable avec l'intégration des exigences du Label BBC rénovation résidentiel 2024, suite à la parution de l'arrêté du 3 octobre 2023 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label prévu à l'article R. 171-7 du Code de la construction et de l'habitation. La certification s'appuie sur la méthode de calcul 3CL-DPE 2021 qui permet d'évaluer la consommation d'énergie primaire du bâtiment et les émissions de gaz à effet de serre associées. Ce référentiel est destiné aux maisons individuelles et aux bâtiments collectifs d'habitation. Il s'adresse aux bailleurs sociaux, aux promoteurs et constructeurs de maisons individuelles, aux collectivités et aux particuliers. Le référentiel Rénovation Responsable promeut une rénovation de qualité et certifie : -La consommation énergétique conventionnelle du bâtiment après travaux, en kWhep/(m².an),

		·La qualité du bâtiment par l'utilisation de matériaux et matériels certifiés, ·La bonne mise en œuvre des matériaux et matériels installés grâce à un contrôle systématique en fin de chantier, ·Les émissions de gaz à effet de serre en phase exploitation après travaux, en kgeqCO2/(m².an). ·La nouvelle version du référentiel Rénovation Responsable est entrée en vigueur le 9/01/2024.
Référentiel National des Bâtiments	**RNB**	Le Référentiel National des Bâtiments (RNB) a pour vocation de créer un système commun de repérage des bâtiments, à l'échelle nationale. Pour ce faire, le RNB répertorie l'ensemble des bâtiments du territoire français (DROM COM inclus) et leur associe un identifiant unique. Cet identifiant unique, attribué à chaque bâtiment, permet aux acteurs publics, territoriaux et privés, de réduire les coûts de maintenance, d'optimiser la qualité des données et de rendre les bases interopérables entre elles.
Référentiel des obstacles à l'écoulement	**ROE**	Outil développé en France pour inventorier et évaluer l'impact des structures artificielles sur l'écoulement naturel des eaux de surface.
Référentiel Régional Pédologique et produits dérivés	**RRP**	Le Référentiel Régional Pédologique (RRP) est un produit réalisé par des maitres d'œuvre locaux (région) sous forme d'une carte des sols associée à une base de données. Le RRP constitue une information de référence sur les sols à partir de laquelle il est possible de dériver des indicateurs adaptés aux besoins des acteurs locaux.

Référentiel technique du label BBCA Rénovation		Le Référentiel BBCA Rénovation est la première méthode de mesure de l'empreinte carbone d'une rénovation sur tout son cycle de vie (construction, exploitation, fin de vie) avec une première publication en octobre 2018. Le référentiel a pour objectif de mettre en lumière les bâtiments rénovés à l'empreinte carbone exemplaire et la mise en œuvre des bonnes pratiques bas carbone. Pour la phase de construction, l'effort est calculé au prorata des lots impactés et par rapport aux valeurs de référence données pour la construction neuve de même usage que le projet. Le référentiel vise à valoriser la conservation de l'existant et ne doit pas encourager des rénovations trop rapides. Le référentiel s'adresse aux actifs immobiliers publics ou privés, quelle que soit la taille du projet. · Le référentiel BBCA Rénovation V1.0 est publié par l'Association BBCA le 5 octobre 2018 pour les actifs résidentiels collectif et bureaux. · Le référentiel BBCA Rénovation V1.1 est publié par l'Association BBCA le 1er mars 2024 avec l'ajout de la catégorie Hôtel. Le référentiel BBCA Rénovation est un référentiel monocritère élaboré par une Commission technique BBCA dédiée rassemblant des bureaux d'études et maîtres d'ouvrage référents, Sinteo (pilote), Pouget Consultants, Artelia, Bouygues Bâtiment Ile-de-France. Historique des versions : 2018 – BBCA Rénovation V1.0 2024 – BBCA Rénovation V1.1
Référentiel des villes et territoires durables	**RFSC**	Le cadre de référence de la ville durable européenne ou Reference Framework for Sustainable Cities (RFSC) est un outil web visant à aider les villes à promouvoir et à améliorer leurs

		actions en matière de développement urbain durable et intégré. Destiné aux collectivités locales européennes et aux villes de toutes tailles, il propose une aide en ligne à la mise en œuvre des principes de la durabilité dans les politiques et actions locales. Le RFSC intègre des outils pratiques d'évaluation et de suivi des politiques publiques, ainsi qu'un espace d'échange dédié aux villes pour partager leurs expériences entre elles.
Re-fonctionnalisation des sols		Démarche qui vise à rétablir leur capacité écologique sans viser un retour à l'état initial.
Réfrigérants		Les Fréons ou hydrofluorocarbones (HFC) sont les gaz réfrigérants les plus répandus sur le marché aujourd'hui. Ils ont remplacé les chlorofluorocarbones (CFC) et les hydrochlorofluorocarbones (HCFC) qui détériorent la couche d'ozone. Le catalogue SOL contient une vaste gamme de Fréons pour un large éventail d'applications pour satisfaire les demandes les plus spécifiques des clients. Nouveau règlement F-GAS de l'UE La refonte du Règlement européen 2037/2000, intégrée dans le Règlement 1005/2009, est entrée en vigueur le 1er janvier 2010 et a interdit la vente de tous les réfrigérants HCFC (le R-22, par ex.), qui abîmaient la couche d'ozone. Une extension de l'utilisation des HCFC régénérés a été accordée jusqu'au 31 décembre 2014.
Refroidissement		Procédé qui permet l'atteinte d'une température donnée avec une certaine tolérance (généralement plus ou moins 1 °C) dépendant du dimensionnement des systèmes présents dans le bâtiment. Son application concerne notamment les bureaux.

Refroidissement des bâtiments		On appelle free-Cooling la pratique qui consiste à refroidir un bâtiment grâce à une ventilation qui utilise l'air extérieur pour rafraîchir l'air intérieur. Dans certains bâtiments tertiaires, les exploitants pratiquent en été une ventilation nocturne forcée afin de rafraîchir l'air naturellement.
Refroidissement naturel.		Méthode consistant à utiliser une circulation d'eau ou d'air pour refroidir un produit ou un bâtiment, sans recourir à une machine thermodynamique.
Refroidissement solaire thermique		En rafraîchissement solaire thermique, l'énergie solaire est utilisée pour transmettre de la chaleur à un système de production : Les systèmes dits fermé, en eau, utilisent une machine à sorption (Absorption ou Adsorption) qui ne contient aucun fluide frigorigène et qui transforme par un procédé physique la chaleur en froid. L'eau glacée doit être distribuée dans le bâtiment. Les systèmes dits ouvert, à air, utilisent des centrales de traitement d'air équipées de roues à dessiccation. L'air est directement réchauffé, refroidi, humidifié ou déshumidifié.
Refroidissement radiatif passif diurne	**PDRC**	Le refroidissement radiatif passif diurne (Passive Daytime Radiative Cooling - PDRC) (également appelé refroidissement radiatif passif, refroidissement radiatif passif diurne, refroidissement radiatif du ciel, refroidissement radiatif photonique et refroidissement radiatif terrestre est l'utilisation de surfaces réfléchissantes/ thermo-émissives non alimentées pour abaisser la température d'un bâtiment ou d'un autre objet. Le PDRC permet de réduire les températures sans consommation d'énergie ni pollution en diffusant la chaleur dans l'espace. Son application à grande échelle a été proposée comme solution au réchauffement climatique. Le refroidissement radiatif diurne passif est une technologie prometteuse pour réduire les températures de surface en dessous des valeurs ambiantes, même en plein soleil.

Refroidisseur adiabatique		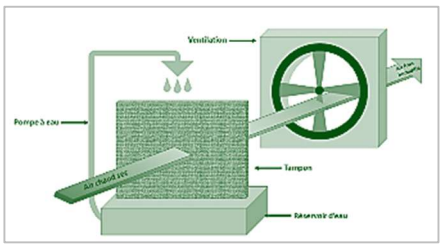 Un refroidisseur adiabatique, aussi appelé « refroidisseur à évaporation », fonctionne en exploitant l'évaporation de l'eau pour abaisser la température de l'air ambiant. L'eau est injectée à travers un tampon d'évaporation humide (filtre), qui peut être une mousse, des plaques en nid d'abeille ou des fibres synthétiques, En le traversant, l'air chaud sec est rafraichi par évaporation, puis l'air frais est ventilé à la sortie. Lorsque l'air chaud et sec traverse le média d'évaporation (tampon), il absorbe l'humidité de l'eau évaporée, ce qui provoque un abaissement de la température de l'air. L'air refroidi est ensuite distribué dans l'espace à refroidir à l'aide d'un ventilateur. Le refroidisseur adiabatique est particulièrement efficace dans les environnements secs, car l'air chaud et sec est capable d'absorber une plus grande quantité d'humidité, ce qui accroît la différence de température.
Refuges climatiques		Les abris climatiques urbains sont des espaces, intérieurs et extérieurs, conçus pour offrir un abri lors des épisodes de températures extrêmes. Ces abris climatiques émergent comme un outil clé pour réduire la vulnérabilité urbaine et protéger la santé de la population, en particulier des secteurs les plus exposés au risque de chaleur, plus vulnérables à ses impacts ou disposant de moins de capacité à se protéger.
Réfugié environnemental		Le concept de réfugié environnemental apparaît en 1985 dans un rapport du Programme petit traité de sobriété énergétique des Nations unies, et il faudra attendre plus de trente ans pour qu'en 2019 le pacte de Marrakech sur les migrations reconnaisse pour la première fois le changement climatique comme une cause de départ forcé des populations. Dans la mesure où la plupart des migrations pour cause de changement climatique ont lieu à l'intérieur de territoires nationaux, il est préférable de parler de *déplacés climatiques*.

		Des événements climatiques sont à l'origine de beaucoup de beaucoup de migrations (conflits armés ou pénurie alimentaire provoqués par des vagues de sécheresse, des événements météorologiques violents.). La Banque mondiale estime qu'en 2018, 26,4 millions de personnes ont été déplacées suite à des catastrophes climatiques (typhons, ouragans, incendies, inondations), soit trois fois plus que les 9 millions de personnes déplacées à cause de conflits armés la même année.
Régime forestier		Ensemble des règles de gestion définies par le Code forestier et mises en œuvre par l'Office national des forêts (ONF). Il est applicable aux forêts appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique. Par ailleurs, il concerne un certain nombre de terrains non boisés tels que les périmètres de restauration de terrains en montagne ou les zones de dunes du littoral (Aquitaine, Charente-Maritime et Vendée, Nord-Pas-de-Calais).
Régimes de température (chauffage urbain)		Pour les réseaux de chaleur il existe plusieurs régimes de température pour le fluide qui circule dans les canalisations, les principaux sont : – le réseau eau chaude, à une température comprise de 60 à 110 °C (ordre de grandeur). Il est généralement prévu pour les groupes d'immeubles d'habitation ou de bureaux, ou encore les hôpitaux et établissements industriels qui ne consomment pas de vapeur, – le réseau eau surchauffée, à une température comprise de 110 à 180 °C (ordre de grandeur). Il est principalement utilisé dans les réseaux de grande envergure qui alimentent des bâtiments nécessitant des températures élevées (laveries, abattoirs, industries textiles...), – le réseau vapeur, à une température autour de 200 à 300 °C. Son utilisation est de plus en plus limitée. Il est présent essentiellement pour la fourniture de chaleur industrielle.

Registre français des rejets et des transferts de polluants	**IREP**	Ce registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est un inventaire national des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol de la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux.
Registre européen des acteurs de marché de l'énergie	**CEREMP**	Le registre européen des acteurs de marché de l'énergie (Centralised European Register of Energy Market Participants) est une plateforme d'enregistrement des acteurs de marchés de gros de l'énergie conformément au règlement REMIT.
Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie	**EMMY**	EMMY désigne le Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie. Cet organe matérialise les CEE délivrés par les DREAL. Les CEE deviennent des biens meubles négociables dont l'unité de compte est le kilowattheure d'énergie finale économisée, valables 10 ans. Le registre EMMY prend en charge la comptabilisation des CEE du crédit des comptes de chaque intervenant à l'annulation des montants d'obligations jusqu'au transfert de compte à compte. Plus largement, il s'agit pour EMMY d'enregistrer et de coordonner toutes les opérations de délivrance ou de transactions de CEE entre les différents acteurs du marché.
Registre des zones protégées		Registre établi à l'échelle d'un bassin hydrographique identifiant les zones désignées comme nécessitant une protection spéciale dans le cadre de la législation communautaire en vigueur : zones vulnérables (directive « Nitrates »), zones sensibles (directive « Eaux résiduaires urbaines »), zones désignées au titre de la directive « Natura 2000 », etc. L'échéance pour établir le registre des zones protégées est décembre 2004. Ce registre doit ensuite être régulièrement mis à jour.
Règlement d'assainissement		Outil d'orientation et d'arbitrage rédigé par la commune, qui définit les conditions de raccordement des usagers au réseau d'assainissement et les relations existantes - ou à créer - entre l'exploitant de ce service et les usagers domestiques et industriels.

Règlement UE Capacité et à la gestion de la congestion électrique	**CACM**	Le règlement (UE) 2015/1222 de la Commission Du 24 juillet 2015 établissant une ligne directrice relative à l'allocation de la capacité et à la gestion de la congestion, dit CACM, est un texte législatif clé pour le marché unique de l'électricité. Il établit des règles harmonisées minimales pour le couplage des marchés journaliers et infrajournaliers.
Règlement européen contre la déforestation	**EUDR**	Le Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) no 995/2010 (RDUE) a été publié au Journal officiel de l'UE le 9 juin 2023. Il a été modifié par le Règlement (UE) 2024/3234 du 19 décembre 2024 en ce qui concerne sa date d'entrée en application. Le règlement vise à interdire la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020. Le champ d'application du texte couvre sept commodités : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que certains produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois, le papier imprimé.
Règlement UE Ecoconception		Le règlement 2024/1781 de l'Union européenne (REPE) établit des exigences en matière de durabilité des produits sur le marché européen. Il met l'accent sur la transparence du cycle de vie des produits, l'efficacité des ressources et la réduction de l'impact environnemental, avec le passeport numérique des produits (DPP) comme principal outil de mise en œuvre, tout en garantissant la conformité aux règles du commerce international. L'article 65 du règlement prévoit que la Commission est habilitée à fixer, par acte d'exécution, des exigences minimales que les acheteurs doivent intégrer aux marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens. Ces actes d'exécution ne peuvent porter que sur un ou plusieurs groupes de produits que la Commission aura préalablement identifiés au moyen d'un acte

		délégué, et s'appuient notamment sur les classes de performance qui y sont fixées. Ces exigences minimales pourront prendre la forme de spécifications techniques, de critères d'attribution, de conditions ou d'objectifs d'exécution de marché. À cet égard, un critère d'attribution lié au règlement Écoconception devra faire l'objet d'une pondération comprise entre 15 et 30 %.
Règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie		Adopté en 2018, le Règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie (Règlement sur la gouvernance) est un instrument inadapté à son usage. Le paysage géopolitique a complètement changé depuis, avec la guerre russo-ukrainienne, la crise des prix de l'énergie liée aux combustibles fossiles qui a suivi, la crise du COVID-19, la crise du coût de la vie, notamment due à l'inflation menée par les entreprises, et l'accumulation de preuves scientifiques sur la nécessité d'agir rapidement pour prévenir le changement climatique dangereux en cours.
Règlement UE Infrastructures pour carburants alternatifs	**AFIR**	Vise à développer l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques. Il fixe des objectifs contraignants pour le déploiement des stations de recharge des VE, en particulier le long des principaux axes de transport et dans les zones urbaines. L'accent est mis sur les systèmes de recharge rapide à courant continu afin de promouvoir la mobilité électrique. Le règlement prévoit des normes communes pour la technologie de recharge des VE et l'interopérabilité afin d'en faciliter l'utilisation. Les États membres de l'UE doivent élaborer des plans nationaux et développer l'infrastructure de recharge des VE d'ici à 2030. AFIR fixe des exigences concernant la densité du réseau de recharge, la puissance disponible et les options de paiement des chargeurs. Le règlement AFIR stipule que les principaux corridors de transport de l'UE (RTE-T) doivent offrir des sites de recharge rapide à courant continu pour les véhicules électriques légers d'ici la fin de l'année 2025.
Règlement UE Intégrité et la transparence du	**1227/2011 REMIT**	Le 28 décembre 2011 est entré en vigueur le règlement européen N°1227/2011, dit REMIT

marché de gros de l'énergie		(Regulation on Energy Markets Integrity and Transparency). Les principales dispositions de REMIT établissent l'interdiction des opérations d'initiés (article 3), l'interdiction des manipulations de marché (article 5), l'obligation pour les acteurs de marché de publier les informations privilégiées qu'ils détiennent (article 4). Cette approche est inspirée de la régulation financière et adaptée aux marchés de l'énergie.
Règlement UE Loi européenne sur le climat	**2021/1119**	La loi européenne sur le climat entrée en vigueur en juillet 2021 entérine dans un acte législatif : l'engagement de l'UE de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050, l'objectif intermédiaire de réduire les émissions nettes de GES d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.
Règlement UE Modalités de comptabilisation du CO2	**LULUCF**	Le Règlement LULUCF 841/2018/CE, précise les modalités de comptabilisation au niveau des Etats membres et vise à constituer un incitant pour maintenir et renforcer les puits de carbone.
Règlement UE Obligations vertes	**EuGBS**	Dans son objectif d'une économie durable et résiliente, l'Union européenne s'est dotée en 2023 d'un nouvel outil, un label pour des Obligations vertes européennes. Le Règlement sur les obligations vertes européennes (EuGBS, pour European Green Bond Standard) avait été annoncé dès la résolution du Parlement européen en 2018 sur la finance durable, l'objectif étant d'unifier des obligations de transparence et de reporting, et de lutter contre le greenwashing. Les EuGBS sont une norme facultative qui définit les exigences que les émetteurs d'obligations doivent respecter s'ils souhaitent bénéficier du label obligations vertes européennes. Cette norme vise à accroître la transparence et la qualité des obligations vertes, en s'assurant que les fonds levés par ce biais soient utilisés pour financer des projets écologiquement durables, alignés sur la taxonomie européenne. En ce que ces EuGBS sont facultatifs, les émetteurs d'obligations vertes

		peuvent décider de s'y soustraire pour continuer à privilégier les règles de soft law existantes en matière d'obligations vertes en premier lieu desquelles les green bond principles de l'International Capital Market Association.
Règlement UE Partage de l'effort	**ESR**	Le règlement du partage de l'effort (ESR) fixe l'ambition de l'Union européenne dans la réduction des gaz à effet de serre des secteurs non couverts par le marché carbone européen (ETS), c'est-à-dire principalement les transports, l'agriculture, le bâtiment et les déchets. Ces secteurs représentent 60% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Le règlement partage l'effort de réduction (budget carbone) entre les Etats-membres en fonction de leurs revenus (PIB/habitants), laissant le soin aux autorités nationales et locales de mettre en place des mesures pour réduire les émissions et accompagner ces secteurs vers la transition écologique.
Règlement UE Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers	**SFDR**	Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers qui fournissent des conseils en investissement ou des conseils en assurance concernant les produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIP), quelle que soit la conception du produit financier et le marché cible, publient des politiques écrites sur l'intégration des risques de durabilité et garantissent la transparence de cette intégration.
Règlement UE Rapport de durabilité		Le règlement comprend 12 normes, dont deux transversales fixant les grands principes et les informations générales à inclure dans le rapport de durabilité et 10 normes thématiques portant sur l'environnement, le reporting social et la gouvernance. Ces normes sont structurées en thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes et contiennent des exigences de publication, déclinées en points de données et complétées par des exigences d'application.

Règlement UE Réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres		Le règlement (UE) 2023/857 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023 modifie le règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris et le règlement (UE) 2018/1999, Journal officiel de l'Union européenne L 111 du 26 avril 2023.
Règlement UE Restauration de la nature		Au terme d'une procédure de discussion complexe et interrompue par les élections au Parlement européen, le règlement 2024/1991 du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature a été publié, ce 29 juillet 2024, au journal officiel de l'Union européenne. Comme le précise son article 1er, ce règlement très important et d'application immédiate dispose : Le présent règlement établit des règles visant à contribuer à : a) rétablir sur le long terme et de manière durable la biodiversité et la résilience des écosystèmes dans l'ensemble des zones terrestres et marines des États membres en restaurant les écosystèmes dégradés, b) réaliser les objectifs généraux de l'Union en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à celui-ci et de neutralité en matière de dégradation des sols, c) renforcer la sécurité alimentaire, d) respecter les engagements internationaux de l'Union.
Règlement UE Taxonomie & plan d'action		Ce règlement 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088. Ce règlement sur la taxonomie est l'une des mesures destinées à contribuer à la réalisation des trois objectifs du plan d'action, à savoir : 1. Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive, 2. Gérer les risques financiers induits par le changement climatique, les catastrophes

		naturelles, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales, 3. Favoriser la transparence et une vision à long terme dans les activités économiques et financières.
Réglementation Bâtiment Responsable 2020	**RBR 2020**	La Réglementation Bâtiment Responsable 2020 ou RBR 2020 est le prolongement de l'actuelle réglementation thermique 2012. Elle accorde une place importante aux énergies renouvelables contrairement à la réglementation thermique 2012 qui s'intéressait surtout à l'aspect thermique et tient compte de la qualité de l'air des bâtiments. Elle conduira à une conception plus responsable en prenant en compte d'autres valeurs essentielles et inexploitées du bâtiment comme la dimension carbone, la santé environnementale, la biodiversité, la valeur verte et réellement économique du bien.
Réglementation environnementale 2020	**RE2020**	La RE2020 fixe les exigences réglementaires énergétiques et environnementales pour les bâtiments neufs. Elle constitue un dispositif essentiel en vue de l'atteinte des engagements de la France en termes de baisse de la consommation énergétique et de réduction d'émissions carbone. Par rapport à la réglementation précédente (RT 2012), la RE2020 renforce les niveaux d'exigences du Bbio et du Cep. La RE2020 intègre une nouvelle exigence de Cep nr (énergie primaire non renouvelable) pour contraindre de manière plus forte les systèmes à énergie non renouvelable (électricité, gaz naturel).
Réglementation environnementale – version 2026	**RE2020-26**	Le Ministère de la Transition écologique a produit des publications importantes en mars 2026 : – décret du 18 mars 2026, – arrêté du 18 mars 2026 sur les surélévations. Ces textes renforcent : 1. les seuils carbone des constructions neuves, 2. les exigences ACV (analyse du cycle de vie), 3. les obligations pour le tertiaire spécifique et certaines extensions.

Réglementation environnementale 2030	**RE 2031**	CAP2030 est le groupe de travail regroupant les acteurs du Groupement d'intérêt écologique (GIE) formé par l'Alliance HQE-GBC, le Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables et le Collectif Effinergie. D'ici 2031, l'objectif est : 1. Réduire de 35 % l'empreinte carbone des bâtiments neufs par rapport à 2022. 2. Imposer 50 % de matériaux biosourcés en 2028, puis une majorité obligatoire en 2031. 3. Accélérer l'intégration des énergies renouvelables avec un seuil d'autoproduction minimale de 20 %. 4. Généraliser les bâtiments à énergie positive (BEPOS) et adapter la conception aux aléas climatiques.
Réglementation F-GAZ		Le règlement européen F-Gas a pour but de répondre aux objectifs du protocole de Kyoto : c'est-à-dire de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre en éliminant les gaz fluorés à fort potentiel de réchauffement planétaire (PRP). Le PRP est aussi appelé PRG (Potentiel de Réchauffement Global) ou GWP (Global Warming Potential). Cette réduction est prévue selon un calendrier précis, jalonné de différentes étapes, pour aboutir à un espace européen neutre en carbone dès 2050. Avec un mécanisme de réduction sévère des quotas annuels, cette réglementation organise l'élimination progressive des fluides HFC (HydroFluoroCarbures), qui émettent des gaz à effet de serre, et programme leur abandon total à l'horizon 2050.
Réglementation technique 2012	**RT 2012**	Chaque construction neuve doit respecter un certain niveau de performance énergétique. Ces performances sont inscrites dans la réglementation thermique, RT2012, qui fixe des exigences de résultats en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens. La réglementation thermique 2012 comporte 3 exigences de résultats : 1. besoins bioclimatiques du bâti (Bbiomax), 2. consommation d'énergie primaire (Cepmax),

		3. confort en été (Tic réf). La réglementation comporte des exigences de moyens (étanchéité, surface vitrée, affichage des consommations d'énergie, etc.) et des garde-fous performanciels (traitement des ponts thermiques).
Réglementation Thermique, Acoustique et Aération en Départements Outre-Mer	**RTAA DOM**	En outre-mer, les réglementations thermiques, acoustiques et aération des constructions de logement neufs sont différentes de celles appliquées en métropole et prennent en compte les spécificités climatiques de ces territoires en proposant la réglementation thermique acoustique et aération DOM, appelée également RTAA DOM. La RTAA DOM 2016 vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments neufs à usage d'habitation outre-mer et à maintenir le confort de l'occupant. Elle concerne les habitations neuves dont la date de dépôt de la demande de permis de construire ou la déclaration préalable a été effectuée après le 1er juillet 2016 en Guyane, Guadeloupe, Martinique et à La Réunion. La Réglementation Thermique Acoustique Aération DOM se fonde sur les principes suivants : – Promouvoir les énergies renouvelables par l'obligation d'avoir recours à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire, pour une part au moins égale à 50% des besoins des occupants du logement. – Améliorer le confort hygrothermique dans les logements. – Limiter la consommation d'énergie des bâtiments en limitant le recours à la climatisation. – Garantir la qualité de l'air intérieur du logement. – Améliorer le confort acoustique des logements.
Réglementation thermique dans l'existant	**RTEX**	Précise quelles opérations de rénovation sont soumises à la RT dite RT globale (qui définit un objectif de performance globale pour le bâtiment rénové à justifier par un calcul réglementaire) ou à la RT élément par élément (performance minimale pour l'élément remplacé ou installé en cas

		d'installation ou de remplacement d'un élément du bâtiment tel que le changement d'une fenêtre ou de chaudière).
Règles de l'art - Grenelle de l'environnement	**RAGE**	Ce programme est une application du Grenelle de l'Environnement. Il visait à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergies dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effets de serre.
AI		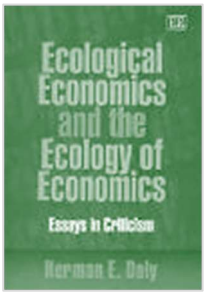 Herman E. Daly, professeur à l'École de politique publique de l'Université du Maryland et ancien économiste en chef de la Banque mondiale (travaillant à partir d'une théorie initialement développée par l'économiste roumain Nicholas Georgescu-Roegen et exposée dans son opus de 1971 La loi de l'entropie et le processus économique) a suggéré les trois règles opérationnelles définissant la condition de durabilité écologique (thermodynamique) : 1. Les ressources renouvelables telles que les poissons, le sol et les eaux souterraines ne doivent pas être utilisées plus rapidement que leur vitesse de régénération. 2. Les ressources non renouvelables telles que les minéraux et les combustibles fossiles ne doivent pas être utilisées plus rapidement que les substituts renouvelables ne peuvent être mis en place. La pollution et les déchets ne doivent pas être émis plus vite que la vitesse à laquelle les systèmes naturels peuvent les absorber, les recycler ou les rendre inoffensifs.
REGREEN		REGREEN NATURE-BASED SOLUTIONS Au niveau européen, le projet européen REGREEN, d'initiative universitaire, qui a débuté en 2019, vise à favoriser des solutions fondées sur la nature pour la transition écologique des villes en Europe et en Chine. L'ARB idF, qui est partenaire du projet, a utilisé la méthode REGREEN pour élaborer une cartographie des zones de renaturation prioritaires en milieu urbain et les sites minéralisés potentiellement renaturables. Cet outil permet de recenser différents types de surfaces

		imperméabilisées, sans que cela nécessite la destruction de bâtiments (places publiques, de cimetières, de zones abandonnées bétonnées, de cours d'immeuble, de parkings). En combinant cette typologie au MOS3, il est possible de localiser les espaces minéralisés potentiellement renaturables et leurs surfaces associées à n'importe quelle échelle de territoire (commune, intercommunalité, département, etc.).
Regroupement MI PrioReno		L'open data en électricité et gaz ne permet de couvrir que les adresses de plus de 11 logements (RGPD)
Régulateur		Veille au respect des règles du jeu sur le marché libre Comme les réseaux de transport et de distribution sont gérés en tant que monopoles naturels, il doit y avoir un acteur indépendant qui vérifie que le GRT et les GRD n'abusent pas de leur pouvoir de marché. Il surveille les producteurs et les consommateurs pour s'assurer que les (grands) acteurs n'essaient pas d'influencer les prix.
Régulation de l'énergie		Le principe est de garantir le bon fonctionnement des marchés, un accès non discriminatoire aux réseaux et une doctrine tarifaire.
Réhabilitation multicritère		Proposée par le CSTB, la méthode consiste à passer en revue toute la typologie du bâti existant : Structure et architecture, énergie et environnement, habitabilité et usage.
Rejets d'air chaud		Le principe même de la climatisation implique systématiquement un rejet d'air chaud vers l'extérieur. Rafraîchir des bâtiments ou les véhicules en période de forte chaleur contribue ainsi à l'élévation de température. C'est l'origine du phénomène bien connu des îlots de chaleur dans les villes.

Rejets de chaleur anthropiques	**RCA**	La chaleur anthropique est la chaleur produite par les activités humaines (climatisation en été rejetant de la chaleur, émission de chaleur des industries et des véhicules).
Relighting		En éclairage, la réalisation d'un nouveau système d'éclairage (changement du type d'éclairage et/ou des luminaires et/ou des lampes et/ou de la topologie du système et/ou ...).
Relocalisation		La relocalisation est un processus qui consiste à rapatrier dans son lieu d'origine, ou à proximité, une production industrielle ou de service qui avait fait l'objet d'une délocalisation dans un autre pays à faible coût de main d'œuvre. L'empreinte carbone tient compte à la fois des transports (nationaux et internationaux) et des émissions liées à la production des produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Une relocalisation de la production de biens et services, finaux ou intermédiaires, sur le territoire français ne permettrait de réduire l'empreinte carbone que si le processus de production en France est moins émissif qu'à l'étranger, et si le transport de ce bien n'occasionne pas d'émissions supplémentaires. Enfin, la relocalisation va rapatrier des émissions qui avaient lieu à l'étranger sur le territoire français.
Reméandrage		Le reméandrage est une technique de restauration écologique des cours d'eau qui vise à rétablir leur tracé sinueux naturel.
Remplacement de combustible		Politique destinée à réduire les émissions de dioxyde de carbone et fondée sur l'utilisation de combustibles à moindre teneur en carbone (par exemple le remplacement du charbon par le gaz naturel).

Renaturation		Le mot renaturation ou renaturalisation est associé à celui de réparation. Il désigne notamment les processus par lesquels les espèces vivantes recolonisent spontanément un milieu ayant subi des perturbations écologiques.
Rendement de Carnot		Le rendement de Carnot représente le rendement thermique maximal qu'une machine thermique peut atteindre, conformément à la deuxième loi de la thermodynamique. Introduit par Sadi Carnot en 1824, ce concept explore la question de savoir si une machine thermique peut atteindre un rendement de 100 %, ou s'il existe une limite à ne pas dépasser. Carnot a démontré qu'il y a effectivement une limite, et a conceptualisé un moteur idéal, appelé moteur de Carnot, qui atteindrait ce rendement maximal. Le rendement de Carnot dépend uniquement des températures de la source chaude et du puits froid, et est exprimé par une équation spécifique : – n=1-Tf/Tc – Tf : est la température de la source froide exprimée en degrés Kelvin – Tc : est la température de la source chaude exprimée en degrés Kelvin.
Rendement énergétique		Le rendement en matière d'énergie est un concept qui mesure l'efficacité avec laquelle une certaine quantité d'énergie est convertie d'une forme à une autre, ou utilisée pour effectuer un travail spécifique. En termes simples, il s'agit du rapport entre l'énergie utile obtenue et l'énergie initialement fournie.
Rendement de performance photovoltaïque		On parle de rendement en ce qui concerne les composants du générateur photovoltaïque. Concernant les cellules et panneaux, le rendement des cellules est toujours plus important que celui du panneau pris dans sa globalité. Pour les onduleurs, les mesures de rendement les plus

		utilisées sont le rendement maximal et le rendement européen.
Rendement saisonnier		Le rendement saisonnier fait partie des indicateurs de performance importants pour un système de chauffage. Il s'agit d'un rapport qui compare la quantité d'énergie produite à des fins utiles (chauffage et eau chaude sanitaire) et l'énergie nécessaire à sa production (par exemple à la combustion du gaz ou du bois). Plus ce pourcentage est élevé, plus l'équipement est économe en énergie : il utilise moins de ressources pour satisfaire les besoins du logement. Contrairement au rendement nominal, il ne prend pas uniquement en compte la performance de l'appareil lorsqu'il fonctionne (brûleur actif). il s'intéresse à l'ensemble du cycle de chauffage, y compris lorsque le brûleur est à l'arrêt. L'objectif est d'inclure dans le calcul les pertes de chaleur qui surviennent en dehors des périodes de marche.
Rendement solaire		Désigne la quantité de rayonnement captée par un panneau photovoltaïque convertie en énergie électrique ou calorifique.
Renewable Energy 100	**RE100**	L'initiative RE100 est un programme mondial promu par Climate Group, une ONG internationale, en partenariat avec le CDP. L'objectif de RE100 est de rassembler les grandes entreprises qui souhaitent s'approvisionner à 100 % en énergies renouvelables d'ici à 2050. En parallèle de la RE100, d'autres initiatives ont ainsi émergé pour atteindre cet objectif, parmi lesquelles EP100, EV100, ConcreteZero, RouteZero ou encore SteelZero.

Renforcement		Un des leviers stratégiques de l'adaptation au changement climatique, qui consiste à accroître la robustesse des systèmes afin qu'ils puissent résister à des conditions climatiques plus sévères. Cette approche peut être progressive (ajustements techniques ou technologiques) ou plus structurelle (transformation complète d'un système).
Renouvellement d'air		Le renouvellement ou renouvèlement de l'air des volumes intérieurs est une nécessité dans le domaine de l'architecture et de la conception des habitacles. Ses enjeux concernent le confort, la santé, mais aussi les économies d'énergie. La ventilation peut être passive ou mécaniquement assistée. Le taux de renouvellement d'air est de 3 (volumes par heure). Dans les logements, le respect de l'arrêté ministériel du 24 mars 1982 conduit à renouveler toutes les heures environ 60% du volume d'air des locaux. Taux de renouvellement (h^{-1}) = Débit d'air neuf (m^3/h) / Volume du local (m^3).
Rénovation d'ampleur		La rénovation d'ampleur désigne le fait de réaliser plusieurs travaux de rénovation énergétique au sein d'un même projet et pour une même habitation. En 2025, l'État encourage les particuliers à rénover leur logement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier français. Pour bénéficier des financements public, la rénovation d'ampleur au sens administratif implique : – Des travaux de rénovation permettent de réaliser un saut d'au moins deux classes au sens de l'article L. 173-1-1 du code de la construction et de l'habitation, – Au moins deux postes de travaux traitant l'enveloppe du bâtiment sont mis en œuvre parmi les quatre suivants, isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, des planchers, de combles perdus ou de la toiture terrasse, remplacement des fenêtres et portes-fenêtres ou pose de doubles fenêtres, (au moins 25 % des surfaces du bâtiment concernées par chaque poste de travaux choisi font l'objet de travaux).

Rénovation énergétique		La rénovation énergétique désigne l'ensemble des travaux du bâtiment visant à diminuer la consommation énergétique du bâtiment et de ses habitants ou utilisateurs et décarboner les énergies utilisées pour le confort thermique. C'est une composante importante de la transition énergétique et au-delà de la réhabilitation écologique. Diverses politiques de rénovation énergétique l'encouragent dans de nombreux pays pour aider les propriétaires à financer et entreprendre ce type de rénovation. Elle s'accompagne souvent d'une rénovation des systèmes de ventilation (car une maison rendue étanche n'évacue plus spontanément l'air vicié ou contaminé par des émanations de radon ou du mobilier). La rénovation énergétique passe généralement par plusieurs étapes, de l'audit initial à la mise en œuvre des travaux, en passant par l'identification des solutions les plus adaptées : 1. Audit énergétique : Cette première étape consiste à réaliser un diagnostic précis de la performance énergétique du bâtiment afin d'identifier les sources de déperditions de chaleur et les points à améliorer. 2. Identification des solutions : En fonction des résultats de l'audit, il s'agit de déterminer les travaux prioritaires à entreprendre pour optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment. 3. Planification et financement : Une fois les solutions identifiées, il convient de planifier les travaux et de rechercher les aides financières disponibles pour soutenir le projet. 4. Mise en œuvre des travaux : Enfin, les travaux de rénovation peuvent être réalisés par des professionnels qualifiés, en veillant à respecter les normes en vigueur en matière d'efficacité énergétique. 5. Formation et sensibilisation des utilisateurs. 6. Evaluation des nouvelles performances atteintes.

Rénovation énergétique chiffres 2024		– 3,29 Mds € d'aides distribuées – 340 801 rénovations énergétiques et 91 374 rénovations d'ampleur – 55 237 logements rénovés en copropriétés – 43 271 logements ont gagné un saut de 3 classes énergétiques – 17,6 TWh/an d'économies d'énergie (depuis 2020) – 589 espaces conseils France renov' Chiffres clés issus du rapport de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) 2024
Rénovation Energétique Globale Autofinancée et Innovante pour la Neutralité Carbone	**REGAIN**	REGAIN, est l'acronyme de Rénovation Énergétique Globale Autofinancée et Innovante pour la Neutralité carbone, c'est un projet ambitieux porté par Hellio et soutenu par l'ADEME. Il vise à simplifier le financement de la rénovation énergétique des logements, en particulier les plus énergivores.
Rénovation par étape	**RpE**	La rénovation par étape est celle la plus couramment observé aujourd'hui. Les propriétaires effectuent un seul type de travaux à la fois : remplacement d'une chaudière, changement des fenêtres, isolation des combles, etc. Cette stratégie au coup par coup se fait au gré des nécessités du propriétaire (chaudière en panne) et de ses possibilités financières du moment. La rénovation par étape a l'avantage de ne mobiliser qu'un corps de métier à la fois, pour un budget de travaux limité. Elle ne nécessite pas de définir un programme global de travaux, et s'avère donc plus simple à mettre en œuvre pour le propriétaire. Pour arriver à un niveau de performance basse-consommation, cette stratégie se heurte à plusieurs obstacles. D'abord, l'enchaînement à plusieurs années d'intervalle des différents travaux à réaliser ne permet pas la meilleure optimisation des choix techniques. Une rénovation en plusieurs étapes entraîne un coût final plus élevé. Les artisans doivent effectuer davantage de déplacements, et la préparation du chantier doit être répétée à plusieurs reprises.

Rénovation globale		La rénovation complète et globale vise à effectuer tous les travaux permettant d'atteindre un niveau basse consommation, en une seule fois. Elle permet d'optimiser les coûts de la rénovation, d'atteindre une meilleure performance énergétique, et limite la durée des travaux dans le temps. Le propriétaire a ainsi, dès la rénovation terminée, un bâtiment faiblement consommateur d'énergie, sans devoir supporter à différentes reprises les contraintes inhérentes à chaque chantier (bruit, poussières, dérangement, etc.). Elle gagne à être mise en œuvre préférentiellement lors des mutations de bien immobilier (ventes, donations), donc lorsqu'ils sont inoccupés, mais peut aussi être mise en œuvre lorsque le bâtiment est occupé. Pour bénéficier de MaPrimeRénov' Parcours accompagné, principale aide à la rénovation globale, il faut réaliser au moins 2 gestes d'isolation et gagner a minima 2 classes énergétiques au DPE.
Rénovation par geste		Rénovation énergétique ou améliorations progressives d'un bâtiment, réalisées par des actions simples et ciblées, comme l'ajout d'une isolation ou le remplacement d'équipements énergétiques.
Rénovation performante (CCH)		La loi dite climat et résilience du 22 août 2021 dit que la rénovation énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation est dite performante lorsque les travaux, qui veillent à assurer des conditions satisfaisantes de renouvellement de l'air, respectent deux conditions : - ils permettent d'atteindre un classement du bâtiment au titre du diagnostic de performance énergétique (DPE) en classe A ou B, - ils étudient les six postes de travaux de rénovation énergétique suivants : l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces associées.

Rénovation profonde		Selon la définition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (UE 2024/1275), rénovation conforme au principe de primauté de l'efficacité énergétique et qui porte sur les éléments essentiels du bâtiment et qui transforme un bâtiment ou une unité de bâtiment : (a) avant le 1er janvier 2030, dans un bâtiment à consommation d'énergie quasi nulle, (b) à partir du 1er janvier 2030, en un bâtiment zéro émission.
Rénovation thermique		La rénovation thermique vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en réduisant les déperditions de chaleur. Cela implique l'isolation des murs, des combles, des planchers, et le remplacement des fenêtres par des modèles plus performants. L'objectif est de limiter la consommation énergétique du bâtiment tout en assurant un meilleur confort thermique pour les occupants.
Renovation Wave		L'Initiative Renovation Wave fait suite à l'annonce d'un pacte vert pour l'Europe (Green Deal Européen) visant à établir une feuille de route pour rendre l'économie de l'Union Européenne durable et en conformité avec l'atteinte des objectifs climatiques.
Réparabilité		La réparabilité est le caractère d'un produit qui peut être réparé relativement aisément et, de ce fait, est moins susceptible de devoir être remplacé en cas de panne. Les produits concernés sont principalement des appareils ou équipements mécaniques, électriques et électroniques domestiques, même si par nature tout type de machine, de bâtiment, d'ouvrage d'art, etc. est réparable. Ces objets incluent l'électroménager, petit et gros, les appareils de bricolage ou de jardinage, les téléphones mobiles ou fixes, les appareils d'éclairage, etc.

Réparation du dommage environnemental		Le code de l'environnement organise les mesures de réparation des dommages affectant les eaux et les espèces et habitats mentionnés aux 2° et 3° du I de l'article L. 161-1. Elles visent à rétablir ces ressources naturelles et leurs services écologiques dans leur état initial et à éliminer tout risque d'atteinte grave à la santé humaine. L'état initial désigne l'état des ressources naturelles et des services écologiques au moment du dommage, qui aurait existé si le dommage environnemental n'était pas survenu, estimé à l'aide des meilleures informations disponibles. La réparation primaire désigne toute mesure par laquelle les ressources naturelles et leurs services visés au premier alinéa retournent à leur état initial ou s'en approchent. La possibilité d'une réparation par régénération naturelle doit être envisagée. Lorsque la réparation primaire n'aboutit pas à ce retour à l'état initial ou à un état s'en approchant, des mesures de réparation complémentaire doivent être mises en œuvre afin de fournir un niveau de ressources naturelles ou de services comparable à celui qui aurait été fourni si le site avait été rétabli dans son état initial. Elles peuvent être mises en œuvre sur un autre site, dont le choix doit tenir compte des intérêts des populations concernées par le dommage. Des mesures de réparation compensatoire doivent compenser les pertes intermédiaires de ressources naturelles ou de services survenant entre le dommage et la date à laquelle la réparation primaire ou complémentaire a produit son effet. Elles peuvent être mises en œuvre sur un autre site et ne peuvent se traduire par une compensation financière.
Réparation du préjudice écologique		L'article 1246 du Code civil, issu de l'article art. 4-VI de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages pose comme principe que toute personne responsable d'un préjudice écologique est tenue de le réparer. La réparation est ordonnée par le juge. L'article 1249 alinéa 1 du Code civil énonce la réparation du préjudice écologique s'effectue par priorité en nature.

		C'est-à-dire que le juge privilégiera la remise en état, plutôt que le versement de dommages et intérêts. Cette dernière nécessite : – la connaissance de l'état antérieur – de contrôler de la réparation
Répartition des frais de chauffage des locataires dans les logements sociaux	**RFC**	 Les obligations réglementaires relatives à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs disposent dans le Code de l'Énergie et dans l'arrêté du 27 août 2012, qu'il faut "équiper les logements avec des appareils permettant l'individualisation des frais de chauffage. Leur relevé doit pouvoir se faire sans la nécessité de pénétrer dans les logements." Il faut mettre en service les dispositifs permettant l'individualisation des frais de chauffage aux dates prévus sous les conditions suivantes : 1. Installer des organes de régulation dans les logements, 2. Mettre en place la méthode de répartition des frais de chauffage, 3. Envoyer de la part du syndicat et à chaque occupant un relevé de leur consommation d'énergie pour le chauffage, 4. Afficher la moyenne des consommations annuelles de chauffage sur les trois dernières années dans les parties communes de l'immeuble.
Repère de crue		Marque matérialisant les crues historiques d'un cours d'eau. Témoins des grandes crues passées, les repères de crue permettent de faire vivre la mémoire des inondations que le temps ou les traumatismes peuvent parfois effacer. Ils se présentent sous différentes formes (trait ou inscription gravée dans la pierre, plaque métallique ou un macaron scellé, etc.) et on les trouve sur différents types de bâtiments (bâtiments publics ou privés, quais, piles de pont, etc.).
Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux	**RPLS**	Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs de ces bailleurs sociaux

		au 1er janvier d'une année. Mis en place au 1er janvier 2011, il est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux. Cette mise à disposition répond aux attentes du décret n°2009-1485 du 2 décembre 2009 relatif au répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
Répertoire mondial des organisations environnementales		Il s'agit du seul guide complet des organisations du monde entier concernées par les problèmes urgents liés à l'environnement et aux ressources naturelles. La cinquième édition, entièrement révisée, décrit plus de 2 600 organisations dans plus de 200 pays. On y trouve des profils détaillés des activités environnementales des organisations internationales et une liste des principales organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales.
Réponse climatique transitoire aux émissions cumulées de carbone	**TCRE**	Rapport de la variation moyenne de la température de surface à l'échelle mondiale par unité de dioxyde de carbone (CO2) émise. Comme le CO2 émis présente des durées de vie atmosphériques à des échelles de temps millénaires, cette réaction est conçue comme la quantité de changement de température globale par la quantité de dioxyde de carbone total dans l'atmosphère. En ce qui concerne les émissions cumulées de CO2 au fil du temps, on estime que la température globale varie linéairement, quelle que soit la façon dont on atteint le pic d'émissions de CO2. Cela signifie que, pour une quantité donnée d'émissions cumulées de CO2, on peut s'attendre à un changement de température globale connu (avec une certaine incertitude), et donc que le maintien du changement de température globale au-dessous des seuils spécifiques revient à limiter les émissions cumulées de CO2, autrement dit à un budget carbone.
Report modal		En géographie des transports et des mobilités, le transfert modal désigne le report d'une partie des flux d'un mode de transport vers un autre, par exemple de la route vers le rail ou de la voiture vers le bus. L'enjeu pour la puissance publique est souvent de guider ces transferts pour améliorer la

		performance de l'ensemble du réseau. Ainsi, le transfert modal de la voiture individuelle vers les transports en commun est l'une des conditions de la rentabilité de ces derniers, de la fluidité de la circulation et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À l'échelle européenne, l'un des objectifs des politiques d'intégration est de réduire la part du fret routier, au profit du rail et de la voie d'eau. La construction ou la modernisation des infrastructures est souvent une condition du report modal : une piste cyclable adaptée aux besoins peut encourager l'usage du vélo, le creusement d'un canal conforme aux gabarits actuels peut entraîner un report modal de la route vers la voie navigable. Cette condition n'est pas une condition suffisante : il faut souvent informer et sensibiliser les usagers, inciter les acteurs économiques à changer leurs habitudes et adopter des mesures pour décourager un mode au profit d'un autre (augmenter le tarif du stationnement automobile, créer des péages ou des vignettes autoroutiers pour les camions...).
Reporting carbone		C'est l'ensemble des rapports qui présentent des indicateurs liés à l'empreinte carbone d'une entreprise ou d'un produit.
Reporting climat		Le reporting climat qualifie l'ensemble des informations sur le bilan climatique et l'émission de gaz à effet de serre (GES) des activités d'une structure. L'article 173 de la loi sur la transition énergétique définit le cadre dans lequel ces informations doivent apparaître et les acteurs concernés, qu'ils s'agissent d'investisseurs institutionnels ou des grandes entreprises. La France fait figure d'initiatrice avec cet engagement de transparence extra-financière. Le reporting climat permet de posséder une vue d'ensemble détaillée sur les actions d'une structure pour limiter le changement climatique et favoriser la transition énergétique.
Reporting environnemental		Le reporting environnemental est la publication d'un rapport périodique global ou, parfois, par unités de travail de l'entreprise. On peut le définir aussi de reporting RSE à condition qu'il inclue une

		dimension sociale. Ce rapport traite des actions environnementales de l'entreprise.
Reporting ESG		L'acronyme ESG signifie environnemental, social et de gouvernance. Le reporting ESG, aussi appelé régulièrement reporting de développement durable, fait référence à un ensemble de critères définissant la responsabilité des entreprises.
Reporting socio-environnemental		Le reporting socio-environnemental est une des formes de reporting. Il consiste – pour une entreprise et/ou ses filiales, ou pour une administration – à communiquer un bilan environnemental ou socio-environnemental de ses impacts directs ou indirects, immédiats ou différés, régulièrement mis à jour. Le bilan se fait sous forme de rapports (trimestriels, annuels.) intégrant des bilans globaux, ou parfois par unité de travail, service ou fonctions. Dans certains pays, ce bilan est obligatoire pour les plus grosses entreprises.
REPowerEU		À l'aide du plan REPowerEU, l'UE souhaite mettre fin à sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles en réalisant des économies d'énergie, en diversifiant les sources d'approvisionnement et en accélérant la transition vers une énergie propre. 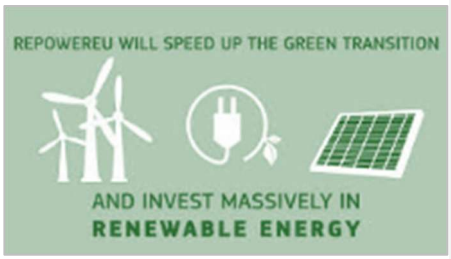
Repowering		Le repowering est la modernisation et l'augmentation de puissance d'éoliennes devenues obsolètes ou en fin de vie. Le repowering se traduit par un accroissement de puissance d'un parc éolien sans modifier, voire en le réduisant, son impact environnemental. 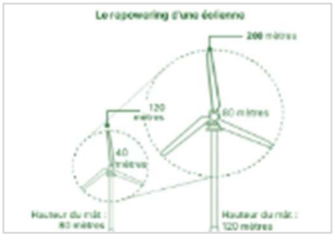

Repowering		Le repowering correspond au démantèlement d'un parc éolien existant, afin de remplacer l'ensemble des anciennes éoliennes par des machines récentes. On conserve ainsi le site en développant une puissance plus importante.
Représentations sociales du changement climatique		Depuis 2000, l'ADEME conduit une enquête administrée chaque année auprès d'échantillons représentatifs de la population Française permettant de dresser un tableau des représentations sociales du changement climatique et de leurs évolutions. Chaque année, l'enquête est réalisée auprès d'un sur-échantillon cible. Le dernier rapport fait état d'une certaine stagnation de la sensibilité du public, voire d'un certain scepticisme quant aux causes et aux conséquences du changement climatique. Ces évolutions s'accompagnent d'une progression sensible de la demande de politiques publiques de lutte contre l'effet de serre. Concernant les élus locaux, on observe une aggravation du pessimisme quant aux conséquences concrètes du changement climatique dans les territoires, qui conduit la majorité des élus interrogés à ressentir la nécessité urgente de politiques d'adaptation. Pour mener à bien de telles politiques, la question du financement vient en tête de leurs préoccupations.
Representative Concentration Pathways	**RCP**	Les scénarios RCP (Representative Concentration Pathways) sont des trajectoires de concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Ce sont ces données qui ont permis aux scientifiques des groupes I et III du GIEC de faire des projections climatiques et socio-économiques.
Rsedatanews		RSEDATANEWS est un média indépendant qui informe et décrypte l'actualité pour les professionnels de la RSE, du développement durable, de la gouvernance, de l'ISR, de la finance responsable et de l'ESG
Research independant non governmental organizations	**RINGO**	Près de 2000 organisations non-gouvernementales sont accréditées pour participer aux COP/CMP. Elles sont réparties par collectifs, le collectif RINGO regroupe les organisations de recherche et les organisations indépendantes. Concrètement, on y retrouve des universités, des think tanks et des ONG qui ne trouvent pas leurs place parmi les

		ENGO. ParisTech, l'INRA ou ATTAC font partie des organisations françaises au sein de ce collectif. Le collectif RINGO est le plus nombreux après les ENGO.
Réseau Action Climat	**RAC**	Le Réseau Action Climat – France (RAC) est une association loi de 1901 fondée en 1996, spécialisée sur le thème des changements climatiques. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 1 900 organisations non gouvernementales (ONG) dans 130 pays dont le but est d'inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures pour limiter l'impact des activités humaines sur le réchauffement climatique. Le Réseau Action Climat - France regroupe 27 organisations nationales de défense de l'environnement, d'usagers des transports, de promotion d'alternatives énergétiques et de solidarité internationale. Il comprend 10 associations locales et un collège d'adhérents individuels.
Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement	**Rare**	Le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE) est une association loi 1901 à but non lucratif qui fédère les agences et observatoires régionaux de l'énergie et de l'environnement, ainsi que toute structure qui agit sur des missions d'intérêt général dans le domaine du développement durable à l'échelle des régions, en France métropolitaine et d'Outre-mer. Le RARE constitue une passerelle sur les thématiques énergétiques et environnementales entre acteurs du secteur en France.
Réseau d'assainissement		Ensemble des ouvrages construits par l'homme pour canaliser les eaux pluviales et les eaux usées à l'intérieur d'une agglomération. La majeure partie de ces ouvrages sont des canalisations souterraines reliées entre elles. Le réseau d'assainissement est un des éléments constituant le système d'assainissement.

Réseau de chaleur		Un réseau de chaleur (appelé réseau de chauffage urbain, réseau de chauffage à distance) est une installation distribuant à plusieurs utilisateurs clients de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferies, via un ensemble de canalisations de transport de chaleur (en polyéthylène ou en acier). La chaleur ainsi distribuée est principalement utilisée pour le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire, certains réseaux fournissent de la chaleur à usage industriel. Le réseau de chaleur est un système de chauffage à l'échelle urbaine (par opposition au chauffage à l'échelle des bâtiments, dans lequel la chaleur est produite in situ, au niveau du bâtiment utilisateur ou à proximité immédiate). Un réseau de chaleur classique se compose de trois éléments : 1. La chaufferie (il peut y en avoir plusieurs sur un même réseau, mais elles restent en nombre limité) : c'est le lieu où est produite la chaleur qui circule dans le réseau, 2. Les canalisations de transport et distribution : ce sont des conduites qui transportent la chaleur à l'aide d'un fluide caloporteur, très généralement de l'eau sous forme liquide, parfois sous forme de vapeur, 3. Les sous-stations : il s'agit des points de livraison de la chaleur. Elles matérialisent l'interface entre le réseau de chaleur et le bâtiment. En aval des sous-stations peuvent exister des réseaux de distribution dits secondaires, ils font généralement partie des installations des bâtiments, et non des installations du réseau de chaleur.
Réseau Cler	**CLER**	Le réseau Cler est une association française, créée en 1984 pour promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement la transition énergétique. Le réseau Cler est représenté au Conseil supérieur de l'énergie, à la Commission nationale des aides

		de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et au Plan Bâtiment durable.
Réseau Complémentaire Départemental	**RCD**	Dispositif mis en place par les conseils départementaux pour assurer le suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau à l'échelle locale.
Réseau de Contrôle de Surveillance	**RCS**	Dispositif national destiné à évaluer l'état général des eaux de surface et à suivre leur évolution sur le long terme.
Réseaux critiques		Réseaux associés, en fonctionnement normal comme en temps de crise, par de nombreux liens de dépendance, physiques ou découlant des relations entre les acteurs (eau, télécommunications, électricité, transports, froid...).
Réseau de distribution d'eau potable		Partie du système d'alimentation en eau comprenant les conduites, réservoirs de réseau, les stations de pompage et autres équipements grâce auxquels l'eau est fournie aux usagers. Cette partie commence à la sortie des installations de production d'eau potable et se termine au point de livraison de l'eau à l'usager. Elle ne comprend pas les conduites et accessoires privés des immeubles qui amènent l'eau aux points de consommation.
Réseaux de distribution d'énergie		Les réseaux de distribution de l'énergie sont les réseaux locaux qui permettent d'acheminer l'énergie directement vers les consommateurs, en amont des réseaux de distribution se trouvent (pour le gaz et l'électricité) les réseaux de transport ou de collecte. Les réseaux de distribution sont les plus capillaires, ceux qui sont le plus intimement liés aux villes, suivant généralement le tracé des voiries, allant desservir l'ensemble des points de consommation du territoire. Ils sont comparables à la boucle locale téléphonique.
Réseau d'Échanges et de Valorisation en Écologie de la Restauration	**REVER**	Créé en 2008 grâce au programme Ingénierie Écologique du CNRS/CEMAGREF, ce réseau est inspiré de l'organisation Society for Ecological Restauration (Société pour la Restauration Écologique). Un

		partenariat entre REVER et SER-Europe a été signé en août 2014. REVER a pour but d'organiser et de favoriser les échanges entre gestionnaires, praticiens, étudiants et scientifiques œuvrant dans les domaines de l'écologie de la restauration et/ou de la restauration écologique.
Réseau Eco Habitat	**REH**	Issu du Secours Catholique et du syndicalisme ouvrier chrétien, le réseau Éco Habitat est une association loi 1901 créée en 2014. Ce réseau accompagne des ménages en situation de précarité dans la rénovation énergétique et écologique de leur logement. Cette vocation s'exprime au travers de deux missions clés : 1- Mettre en œuvre un accompagnement par des bénévoles sur le terrain pour épauler les bénéficiaires dans la réalisation du projet, et le rendre possible 2- Piloter et coordonner l'ensemble des forces vives et des dispositifs d'aide pour permettre l'accomplissement et le financement des travaux
Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire	**RESE**	Depuis 2007, le RESES est un réseau national composé de 150 associations étudiantes qui mènent des projets liés aux enjeux écologiques et solidaires tels que l'alimentation, la biodiversité, le climat, les déchets, etc. Le RESES est une association de loi 1901.
Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement	**EIONET**	Le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) fournit des données, des informations et des expertises opportunes et de qualité afin d'évaluer l'état de l'environnement en Europe et les pressions qu'il subit. Il permet d'informer le public et les décideurs de l'état de l'environnement et d'inciter ces derniers à mettre en œuvre des politiques de protection de l'environnement.
Réseaux européens des gestionnaires de réseaux de transport	**ENTSO**	Il existe les ENTSO (European Network of Transmission System Operators) pour l'électricité (ENTSO-E) et pour le gaz (ENTSOG). Les gestionnaires de réseaux de transport coopèrent au niveau de l'Union européenne via les ENTSO pour promouvoir la réalisation et le fonctionnement du

		marché intérieur du gaz naturel et de l'électricité et des échanges transfrontaliers et pour assurer une gestion optimale, une exploitation coordonnée et une évolution technique solide du réseau de transport de gaz naturel et d'électricité. Dans ce cadre, les ENTSO élaborent les codes de réseau européens, sur la base des orientations-cadre établies par l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et en étroite concertation avec cette dernière.
Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport de gaz	**ENTSOG**	L'ENTSOG a été créée par le troisième paquet énergie en 2009 et constitue une initiative de coopération des gestionnaires de réseau de transport de gaz européens. L'objectif du troisième paquet énergie était de développer des marchés compétitifs et de garantir la sécurité de l'approvisionnement, à la fois dans l'intérêt des consommateurs européens et pour faciliter la coopération des gestionnaires de réseau de transport afin de satisfaire aux exigences réglementaires. L'ENTSOG et les gestionnaires de réseau de transport de gaz, en tant que propriétaires et exploitants du réseau de transport de gaz, s'acquittent en permanence des tâches réglementaires demandées : faciliter un fonctionnement bien planifié et efficace des marchés du gaz, améliorer la sécurité de l'approvisionnement en gaz et permettre une coopération technique plus forte entre tous les systèmes de transport de gaz de l'UE. Les travaux et livrables de l'ENTSOG en matière de réglementation/d'expertise comprennent : · Élaboration et suivi de la mise en œuvre des codes et des lignes directrices du réseau pour le fonctionnement du marché et du système. · Élaboration de plans décennaux de développement du réseau (TYNDP). · Fournir une information régulière sur l'offre et la demande de gaz pour le marché européen. · Fournir des outils opérationnels communs pour assurer la sécurité et la fiabilité du réseau.

Réseau Français de la Construction Paille	**RFCP**	Le Réseau Français de la Construction Paille est né en 2006 par la volonté des premiers acteurs à promouvoir et faire reconnaître l'usage de la paille dans le bâtiment. Le RFCP est aussi garant de la formation professionnelle « Pro-Paille » dispensée dans toute la France ; et met en place un réseau d'Experts afin de répondre à la demande de sécurisation du marché liée à sa forte croissance. Aujourd'hui, le RFCP rassemble plus de 1000 adhérents et fédère les acteurs de la filière
Réseau de froid urbain	**RFU**	Les réseaux de froid urbain produisent de l'énergie frigorifique et la redistribuent vers les bâtiments afin de les rafraîchir grâce à un échange thermique. Il existe, en juillet 2023, 28 réseaux de froid en France dont le réseau parisien, exploité par Fraîcheur de Paris. Un réseau de froid urbain est un ensemble d'installations souterraines (canalisations et centrales) qui a pour but de distribuer de l'eau glacée aux bâtiments afin de les rafraîchir. Les réseaux de froid marchent sur le même modèle que les réseaux de chaleur : ils consistent en la distribution d'eau froide au moyen de canalisations en circuit fermé raccordées aux bâtiments. En pratique, le rafraîchissement d'un bâtiment est effectué par un échange thermique. Le réseau de froid va envoyer de l'eau froide par une canalisation vers le bâtiment (autour de 2 °C). L'eau froide va capter les calories de ce dernier et le rafraîchir. Et l'eau réchauffée (entre 10 et 12°C) sera ensuite renvoyée, à l'aide d'une canalisation distincte, vers les centrales de productions de froid afin de recommencer la boucle.
Réseaux de gaz		En France, le gaz naturel est importé à 98 %. L'acheminement du gaz dans les canalisations gérées par GrDF pour le compte des collectivités n'est pas concurrentiel. Outre GrDF, il existe quelques régies (exemple : SOREGIES dans la Vienne). De même, le transport est sous monopole

		(avec découpage géographique) de GRTgaz et TIGF dans le sud-ouest de la France. En revanche, la commercialisation du gaz est concurrentielle (GDF en concurrence avec d'autres fournisseurs de gaz tels que Altergaz, Poweo, EDF.
Réseau gravitaire		Système d'assainissement ou de distribution d'eau qui utilise le principe de la gravité.
Réseau hydrographique		Ensemble des milieux aquatiques (plans d'eau, cours d'eau, eaux souterraines, zones humides, etc.) présents sur un territoire donné, le terme de réseau évoquant explicitement les liens physiques et fonctionnels entre ces milieux.
Réseau international pour la construction traditionnelle, l'architecture et l'urbanisme	**INTBAU**	INTBAU FRANCE INTBAU est un réseau mondial dédié à la création de meilleurs lieux de vie grâce à la construction, à l'architecture et à l'urbanisme traditionnels. Ce Réseau international pour la construction traditionnelle, l'architecture et l'urbanisme (INTBAU) a été créé en 2001 et compte depuis lors quarante sections et plus de 10 000 membres dans plus de cent pays et régions. La mission d'INTBAU est de soutenir la construction traditionnelle, le maintien du caractère local et la création de meilleurs lieux de vie. Nous y parvenons par le biais d'ateliers, d'écoles d'été, de voyages d'études, de conférences, de prix et de concours. Le Chapitre INTBAU-France a été créé en 2023 avec pour objet de représenter et valoriser les traditions locales essentielles au fonctionnement de l'organisation INTBAU, et de mener des activités destinées à promouvoir une conception architecturale respectueuse des traditions et un urbanisme humain correspondants au besoins de ses membres et des communautés locales, ces activités s'articulent plus particulièrement autour de l'éducation, de la diffusion d'informations et de la promotion de ses valeurs.
Réseau international pour les énergies renouvelables - Europe	**INFORSE**	INFORSE (International Network For Sustainable Energy) est un réseau international d'ONG environnementales. Son but est de promouvoir les

		énergies renouvelables afin de protéger l'environnement et de diminuer la pauvreté. INFORSE fut fondé en 1992 lors du Forum Global de Rio de Janeiro qui s'est déroulé en parallèle de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, plus connue sous le nom de Sommet de la Terre. INFORSE a un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies.
Réseau et les maisons de l'architecture	**RMA**	Le Réseau et les maisons de l'architecture sont des structures associatives à but non lucratif. Il finance des actions en établissant des partenariats et recherchant du mécénat. Le ministère de la Culture, le Conseil national de l'Ordre des architectes et la Caisse des dépôts font partie des acteurs institutionnels qui permettent chaque année de financer nombre de ses actions. Le Réseau est soutenu par des partenaires privés : Fédération française des Tuiles et Briques, Crédit Mutuel, Equitone, Saint-Gobain. Expositions, résidences, palmarès, festival, biennales et éditions d'ouvrages sont autant d'actions concrètes rendues possibles par ces soutiens.
Réseau mondial des femmes pour la transition énergétique	**GWNET**	Le GWNET - Global Women's Network for the Energy Transition, vise à promouvoir la transition énergétique mondiale en donnant plus de pouvoir aux femmes dans le secteur de l'énergie grâce au réseautage interdisciplinaire, au plaidoyer, à la formation et au mentorat. GWNET s'efforce de remédier aux déséquilibres actuels entre les sexes dans le secteur de l'énergie et de promouvoir des actions sensibles au genre autour de la transition énergétique partout dans le monde.
Réseau national des aménageurs	**RNA**	Crée en février 2015, le Réseau National des Aménageurs regroupe les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme opérationnel, publics, parapublics et privés. Lieu de capitalisation, de réflexion et de diffusion des pratiques opérationnelles, ce réseau vise l'instauration d'un partenariat pérenne entre les

		professionnels de l'aménagement, l'État et les collectivités. Les rencontres du réseau concrétisent une plus grande collaboration entre administration et acteurs de l'aménagement. Tout au long des rencontres, les professionnels identifient des conduites de projet inspirantes pour leurs propres pratiques. La Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages profite de ces échanges pour construire des politiques publiques en faveur de la ville durable plus ancrées dans le réel et plus efficientes.
Réseau Politique en matière d'énergies renouvelables pour le XXIe siècle	**REN 21**	Le REN21 (Renewable Energy Policy Network for the 21st Century) est un réseau politique facilitant l'échange autour des énergies renouvelables et le partage des connaissances pour la croissance rapide des technologies d'énergies renouvelables dans les pays en voie de développement et industrialisés.
Réseau de Retour		Système de collecte des produits en fin de vie pour les réintégrer dans le cycle de production.
Réseau de Santiago		Le Réseau de Santiago vise à intensifier la prestation d'assistance technique et à renforcer la capacité des pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à remédier aux pertes et préjudices qu'ils subissent en raison de la crise climatique.
Réseau séparatif		Système d'assainissement qui collecte séparément les eaux usées et les eaux pluviales dans deux réseaux distincts.
Réseau des solutions de développement durable des Nations Unies pour le Sommet du futur	**SDSN**	Le Sustainable Development Solutions Network est une organisation à but non lucratif créée en 2012 par les Nations Unies pour promouvoir les 17 objectifs de développement durable aux niveaux national et international.
Réseau Sortir du nucléaire		Le Réseau Sortir du nucléaire regroupe des associations françaises antinucléaires depuis 1997. L'association est financée principalement grâce aux

		cotisations de ses membres et aux dons, ainsi que par la vente de matériel militant et de documents qu'elle produit.
Réseau thermique intelligent		Système d'échange d'informations numériques en réseau entre producteurs et utilisateurs de la chaleur d'un réseau de chaleur pour en optimiser le fonctionnement. Les réseaux thermiques intelligents comprennent certains des éléments suivants : – bâtiments à faible consommation d'énergie – chauffage à basse température – intégration de sources d'énergie renouvelables locales ou distribuées – certains consommateurs de chaleur peuvent être des producteurs de chaleur – utilisation de la cogénération et de la chaleur résiduelle – Chauffage et refroidissement urbains de cinquième génération – recyclage de la chaleur – utilisation en cascade pour permettre une utilisation maximale des ressources énergétiques disponibles – passage d'un réseau axé sur la demande à un réseau combiné axé sur la demande et l'offre – réseaux intégrés interactifs flexibles – stockage de chaleur – stockage de chaleur distribué – stockage de chaleur intersaisonnier – intégration de compteurs de chaleur intelligents et de systèmes de contrôle plus complexes – plusieurs niveaux de température, y compris le refroidissement et le chauffage – intégration avec les réseaux électriques intelligents

Réseau trophique		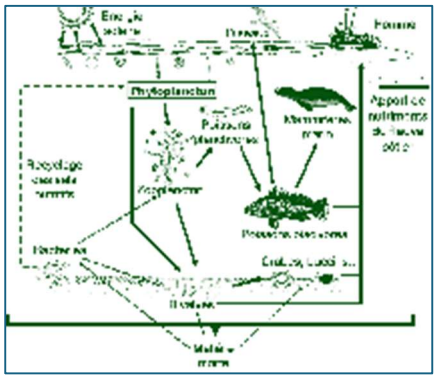 Ensemble de végétaux et d'animaux ayant un lien trophique (de nourriture). À la base se trouvent les végétaux photosynthétiques produisant de la matière organique. Cette matière organique est consommée par les animaux herbivores. Ceux-ci sont à leur tour la proie des carnivores. Les détritivores interviennent à tous les niveaux pour recycler la matière organique. Ensemble des relations trophiques existant à l'intérieur d'une biocénose entre les diverses catégories écologiques d'êtres vivants constituant cette dernière : les producteurs, les consommateurs animaux et les décomposeurs. Un réseau trophique peut aussi se définir comme la résultante de la totalité des chaînes alimentaires unissant les diverses populations des espèces que comporte une biocénose. Dans les écosystèmes aquatiques, on distingue usuellement des réseaux trophiques benthiques, qui concernent l'interface eau-sédiments tant des biotopes dulçaquicoles que marins et les réseaux trophiques pélagiques propres aux eaux libres des océans ainsi que celles de la zone limnétique des lacs.
Réseaux transeuropéens de l'énergie	**RTE**	Les réseaux transeuropéens de l'énergie (RTE-E 3.5.1) sont un dispositif consacré au maillage des infrastructures énergétiques des États membres de l'Union, qui vise à aligner ces infrastructures sur l'objectif consistant à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050. Le règlement RTE-E a institué des règles de l'Union applicables aux infrastructures énergétiques transfrontières. Il recense onze corridors prioritaires et trois domaines thématiques prioritaires, définit les nouveaux projets d'intérêt commun (PIC) entre les pays de l'Union, met en place des projets d'intérêt mutuel (PIM) entre l'Union et les pays tiers, met l'accent sur le rôle des projets éoliens en mer et exclut du financement européen les futurs projets

		de gaz naturel. Il favorise en outre l'intégration des énergies renouvelables et des nouvelles technologies énergétiques propres dans le système énergétique, relie les régions actuellement isolées des marchés européens de l'énergie, renforce les interconnexions transfrontières existantes, encourage la coopération avec les pays partenaires et propose des moyens de simplifier et d'accélérer les procédures d'octroi de permis et d'autorisation.
Réseau de transport d'électricité	**RTE**	Le réseau de l'intelligence électrique On distingue trois niveaux de réseaux : 1. Le réseau de grand transport et d'interconnexion qui achemine, en 400 kV ou 225 kV de grandes quantités d'énergie sur de longues distances (autoroutes de l'électricité), 2. Les réseaux régionaux de répartition qui répartissent l'électricité au niveau des régions et alimentent les réseaux de distribution publique ainsi que les gros clients industriels en 225 kV, 90 kV et 63 kV, 3. Les réseaux de distribution à 20 kV et 400 V, qui desservent les consommateurs finals en moyenne tension (PME-PMI) ou en basse tension (clientèle domestique, tertiaire, petite industrie). Le réseau public de transport de l'électricité est exploité par RTE. Les réseaux publics de distribution sont la propriété des communes qui peuvent en confier la gestion à ENEDIS (pour 95 % des réseaux de distribution du territoire métropolitain continental), ou à des entreprises locales de distribution (ELD) par le biais de contrats de concession.
Réseau de transport principal, régional et de distribution de gaz	**RTG**	Le réseau de transport principal est un ensemble de canalisations à haute pression et de grand diamètre, qui relient les points d'interconnexion avec les réseaux voisins, les points d'interface avec les stockages souterrains et les points d'interface avec les terminaux méthaniers, et auxquels sont raccordés les réseaux de transport régionaux, les réseaux de distribution et les plus importants consommateurs industriels. Les flux y sont unidirectionnels.

		Le réseau de transport régional est une partie du réseau de transport qui assure l'acheminement du gaz naturel vers les réseaux de distribution et vers les consommateurs finaux de consommation importante, raccordés à celle-ci. Les flux y sont bidirectionnels. Le réseau de distribution est un ensemble de canalisations à moyenne et basse pression, qui assure l'acheminement du gaz vers les consommateurs finaux et éventuellement vers d'autres réseaux de distribution. Il est constitué principalement de canalisations de distribution, de branchements, de conduites montantes, d'organes de détente et de comptage, de robinets et d'accessoires.
Réseau unitaire		Réseau évacuant dans les mêmes canalisations les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Le réseau unitaire cumule les avantages de l'économie (un seul réseau à construire et à gérer) et de la simplicité (toute erreur de branchement est exclue, par définition), mais nécessite de tenir compte des brutales variations de débit des eaux pluviales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs et des ouvrages de traitement.
Réseau pour le verdissement du système financier	**RVSF**	Le réseau pour le verdissement du système financier (en anglais Network for Greening the Financial System ou NGFS) est un réseau de 114 banques centrales et superviseurs financiers qui s'est constitué pour accélérer le développement de finance verte et à produire des recommandations sur le rôle des banques centrales face au changement climatique. Le NGFS a été créé en 2017 et son secrétariat est hébergé par la Banque de France. Le réseau d'acteurs financiers propose d'étudier les conséquences économiques de quatre scénarios d'ici à 2030 : 1- Un scénario sans rupture où les évènements extrêmes se poursuivent et s'accentuent (Disasters and Policy Stagnation). Deux scénarios de transition : 2- un anticipant des mesures immédiates et progressives, coordonnées et alignées sur l'objectif de neutralité carbone (Highway to Paris) et

		3- un avec des mesures plus tardives et désordonnées (Sudden Wake-up Call). 4- Un scénario dit Diverging realities où seules les économies avancées poursuivent leurs politiques de transition mais sont impactées indirectement par une séquence d'évènements climatiques extrêmes survenant dans le reste du monde.
Réseau viaire		Le réseau viaire d'une ville est le réseau formé par toutes les voies de circulation qui la desservent, des plus importantes (autoroutes urbaines, boulevards...) aux plus modestes (venelles, rues privées, impasses) en passant par tous les types de rues.
Réserve de biosphère	**RB**	Territoire reconnu par l'UNESCO conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, avec l'appui de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation, dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère (Man and Biosphere, MAB). Une réserve de biosphère n'impose pas de réglementation particulière et s'appuie sur les législations existantes dans le pays où elle se situe. Elle se structure selon trois zones en fonction du niveau de protection (aire centrale, zone tampon et zone de transition). Certaines réserves de biosphère sont transfrontières, à cheval sur plusieurs pays. Les réserves de biosphère partagent leurs expériences au sein d'un réseau national et international. En 2022, on dénombre 738 réserves de biosphère dont 22 transfrontières, réparties dans 134 pays, couvrant ainsi environ 5 % de la planète, pour une population d'environ 170 millions habitants.
Réserve Communale de Sécurité Civile		Le dispositif repose sur la formation et la mobilisation de citoyennes et citoyens bénévoles afin d'épauler la collectivité en situation de crise, à travers des actions de prévention, de soutien logistique, d'assistance directe aux habitantes et habitants.

Réserve naturelle	**RN**	Une réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader. On distingue les réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse (RNC) et les réserves naturelles régionales (RNR). Leur gestion est confiée à des associations de protection de la nature dont les conservatoires d'espaces naturels, à des établissements publics (parcs nationaux, Office national des forêts...) et à des collectivités locales (communes, groupements de communes, syndicats mixtes...). Un plan de gestion, rédigé par l'organisme gestionnaire de la réserve pour cinq ans, prévoit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur le terrain afin d'entretenir ou de restaurer les milieux. Les RNR, créées à l'initiative des régions, remplacent les anciennes réserves naturelles volontaires (RNV).
Réserves pétrolières		Volume de pétrole récupérable, à partir de champs de pétrole découverts, sur la base des contraintes économiques et techniques actuelles. La part récupérable du pétrole présent dans le sol est appelée réserve lorsqu'elle est exploitable techniquement et économiquement, pour un champ donné, on tient compte de ces contraintes pour évaluer la part récupérable, sachant qu'une partie importante du pétrole ne sera pas extraite du sol. Le taux de récupération est le pourcentage de pétrole récupérable par rapport à la quantité totale initialement en place. Ce taux est de l'ordre de 35 %, en moyenne mondiale, en 2009. Le terme réserve est souvent utilisé à tort à la place du terme ressource. Réserve se réfère exclusivement à des volumes de pétrole découverts, techniquement et économiquement récupérables. Lorsqu'un ou plus de ces trois critères n'est pas vérifié, le terme réserve est inapproprié et il convient plutôt de parler de ressources. Ainsi, les volumes désignés sous le terme de ressources ont une probabilité moindre

		d'être exploités que les volumes désignés sous le terme de réserve.
Réservoirs de biodiversité		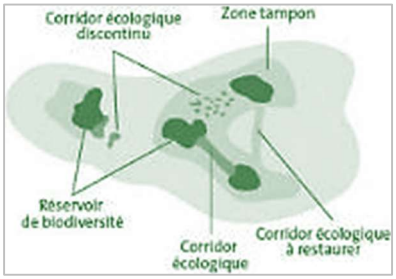 Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité recouvrent : – les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1° du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, – tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du code de l'environnement, – tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, – tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.
Réservoir biologique		Les réservoirs biologiques correspondent à des espaces vitaux pour la biodiversité aquatique : ce sont des espaces de vie pour la flore et la faune, habitats, zones de reproduction, nourriceries ou refuges.

Résidus domestiques dangereux	**RDD**	Désigne les résidus de nombreux produits dangereux à usage domestique courant. Si les huiles usagées et les filtres, les peintures, les batteries d'automobile et les solvants constituent la majeure partie de ce groupe de résidus, une foule d'autres produits, y compris les pesticides de jardin, les produits de nettoyage acides ou caustiques, les médicaments, les piles sèches ou les colles, sont susceptibles, par une utilisation, un mélange, un entreposage ou une élimination inadéquats, de causer des dommages à la santé et à l'environnement.
Résilience		Capacité d'un écosystème à résister et à survivre à des altérations ou à des perturbations affectant sa structure ou son fonctionnement, et à trouver, à terme, un nouvel équilibre.
Résilience climatique		La résilience climatique est la capacité d'une communauté ou d'un environnement à anticiper et gérer les impacts climatiques, à minimiser leurs effets et à se relever et se transformer selon les besoins après le choc initial. Pour mieux protéger le bien-être sociétal, les activités économiques et l'environnement, les populations, les communautés et les gouvernements doivent être prêts à faire face aux impacts inévitables du changement climatique. Il peut s'agir de former les personnes afin qu'elles acquièrent de nouvelles compétences et qu'elles puissent diversifier les sources de revenus de leur foyer, de développer des capacités d'intervention et de relèvement plus solides, d'améliorer les informations climatiques et les systèmes d'alerte précoces ainsi que de travailler à la planification à long terme, entre autres mesures. Au final, une société véritablement résiliente au changement climatique est une société à faibles émissions de carbone, car une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre est la meilleure manière de limiter la gravité des impacts climatiques à l'avenir. C'est une société qui s'appuie sur l'équité et la justice climatique et qui

		aide en priorité les populations et les communautés les plus exposées aux effets du changement climatique ou qui sont les moins à même d'y faire face.
Résilience d'un écosystème		Capacité d'un écosystème à se régénérer et à revenir à l'état de référence suite à une perturbation (c'est-à-dire à l'état avant perturbation).
Résilience urbaine		Capacité des individus, des communautés, des institutions, des entreprises et des systèmes d'une ville à survivre, à s'adapter et à se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.
Résistance à la diffusion de vapeur d'eau		Propriété d'un produit ou d'une paroi à s'opposer à la diffusion de vapeur d'eau. Notée Sd, exprimée en mètre (m), elle dépend du coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau (voir Perméabilité à la vapeur d'eau) et de l'épaisseur de la couche concernée (Sd= μ * e). Elle est également communément appelée "Epaisseur de lame d'air équivalente". Plus la valeur Sd est faible et plus le produit laisse passer la vapeur d'eau.
Résistance thermique		La résistance thermique (m2.k/W) mesure la résistance qu'une épaisseur de matériau oppose au passage de la chaleur. Elle constitue en fait son pouvoir isolant qui est autant plus Fort que le R est élevé. R = épaisseur du matériau / conductivité du matériau.
Résistance thermique d'une couche de matériau	**(R) m²K/W]**	Mesure de la performance isolante de la couche de matériau.
Résistance thermique totale	**(RT) m²K/W]**	Valeur inverse du coefficient de transmission thermique U d'une paroi.
Ressources énergétiques distribuées (Distributed energy resources)	**DER**	Comprennent tous les actifs utilisés pour la production, le stockage ou la distribution d'électricité qui existent en dehors du réseau électrique central de distribution. Il peut s'agir d'actifs tels que des cellules photovoltaïques pour

		l'énergie solaire, des éoliennes et des systèmes de batteries locaux tels que ceux des véhicules électriques (VE). Typiquement, les actifs DER ont une capacité inférieure à 10 MW, sont situés au niveau du consommateur ou à proximité, et existent derrière le compteur, ce qui signifie qu'ils se trouvent du côté consommateur des systèmes de comptage du réseau électrique.
Ressource naturelle		De manière générale, une ressource naturelle est une substance, un organisme, un milieu ou un objet présent dans la nature, sans action humaine, et qui fait, dans la plupart des cas, l'objet d'une utilisation pour satisfaire les besoins (énergies, alimentation, agrément, etc.) des humains, animaux ou végétaux. Il peut s'agir : – d'une matière première minérale : l'eau douce, les granulats, les minerais métalliques.). – d'un produit d'origine sauvage (ex. : le bois, le poisson, le gibier.). – d'un milieu naturel, source de services écosystémiques (ex. : eau, air, sol, forêt, tourbière, zone humide.). – d'une matière organique fossile (comme le pétrole, le charbon, le gaz naturel, le lignite ou la tourbe.). – d'une source d'énergie (énergie solaire, énergie éolienne.). – et par extension d'un service écosystémique (la production d'oxygène fournie par la photosynthèse par exemple).
Responsabilités communes mais différenciées	**RCMD**	Le principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD) établit la responsabilité commune des gouvernements face aux changements climatiques anthropiques et à la destruction environnementale qui en résulte. Il reconnaît que la responsabilité est in répartie entre les pays en raison de leurs contributions différenciées aux causes du changement climatique et de leurs capacités économiques variables.
Responsabilité élargie du producteur	**REP**	La notion de responsabilité élargie du producteur (REP) désigne des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de

		produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. C'est une des solutions cherchant à internaliser les coûts externes d'un produit jusqu'à sa fin de vie, et à réduire la production de déchets, qui selon l'OCDE a de 1980 à 1997 augmenté de 22 % par habitant pour le volume de résidus urbains, alors même qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des espaces de stockage, traitement et gestion de ces déchets. Souvent les producteurs s'associent en filière pour gérer collectivement cette responsabilité.
Responsabilité élargie du producteur Bâtiment	**REPB**	La REP Bâtiment a été créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la responsabilité élargie du producteur (REP) impose à tous les responsables de mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie. Les fabricants de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) adhérent à des éco-organismes agréés par les pouvoirs publics (Ecomaison, Ecominéro, Valdelia, Valobat) qui organisent les filières de réemploi et de recyclage des déchets de construction, rénovation et démolition. Pour ce faire, ils leur versent une éco-contribution basée sur la fabrication, la distribution ou l'importation de produits finis. Ce mécanisme finance la filière qui ainsi peut engager : – le développement de points de reprise des déchets du bâtiment accessibles sur tout le territoire, – la reprise sans frais des déchets triés à la source, – la lutte contre les dépôts sauvages, – la sensibilisation des acteurs au réemploi, à la réutilisation et au recyclage, – la promotion de l'éco-conception de bâtiments durables.

Responsabilité Sociale des Entreprises	**RSE**	Il s'agit d'un concept qui englobe l'ensemble des pratiques mises en place par une entreprise pour appliquer le développement durable. Les pratiques RSE visent à avoir un impact positif sur la société et l'environnement. La RSE repose sur les mêmes piliers que la durabilité : il s'agit pour l'entreprise d'intégrer dans ses activités et ses interactions avec ses parties prenantes des dimensions sociales, environnementales et économiques. Les parties prenantes sont un élément indispensable de la RSE. Les entreprises responsables s'engagent à être transparentes envers leurs parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, syndicats, chaîne de valeur, clients etc.), à établir un dialogue et à les associer à la création de valeur essentielle à sa pérennité. Une démarche réellement responsable et éthique se co-construit. Le dialogue social a une importance cruciale. En 2010, la norme internationale ISO 26 000 de la RSE définit pour la première fois un cadre pour les entreprises qui souhaitent intégrer les enjeux du développement durable
Responsabilité Territoriale de l'Entreprise	**RET**	Reconnaissance des apports du territoire pour l'entreprise et la prise en compte de son impact, la recherche d'externalités extra-financières positives et l'engagement pour une activité durable, et la prise en compte et l'insertion dans les réseaux de sociabilité du territoire.
Ressource		Le terme ressource désigne la mise en valeur d'un capital, dit naturel (ressources minérales, énergétiques, ressources en eau, ressources forestières. Mais aussi avantages de localisation) ou encore matériel (machines, etc.), exploité par une société donnée à un moment donné dans le but de créer des richesses. Le terme ressource a ensuite été étendu à des biens immatériels, les capitaux par exemple (ressources financières), ou les ressources humaines (capacités de travail, d'innovation, etc.). La question du mode de mise en valeur et d'utilisation des ressources est indissociable de la nature des ressources elles-mêmes.

Ressource commune		Ressources pour lesquelles l'exclusion des utilisateurs est difficile (on parle d'exclusibilité), et dont l'utilisation par un utilisateur diminue les bénéfices pour les autres utilisateurs (on parle de soustractabilité).
Ressources naturelles partagées	**RNP**	Les ressources naturelles partagées sont des actifs environnementaux tels que l'eau, les forêts, les pêcheries et les minéraux qui traversent les frontières politiques et sont utilisés par plusieurs nations ou communautés.
Ressource renouvelable		Une ressource renouvelable est une ressource naturelle dont le stock peut se reconstituer sur une période courte à l'échelle humaine de temps, en se renouvelant au moins aussi vite qu'elle est consommée. C'est le cas par exemple de diverses ressources animales d'élevage ou végétales cultivées (biomasse), l'eau d'une nappe d'eau souterraine dont le niveau reste stable, de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire. En ce qui concerne les ressources vivantes naturelles (gibiers, poissons, mais aussi humus, forêts primaires.), elles ne sont considérées comme renouvelables que si le taux de régénération est supérieur ou égal au taux d'exploitation, par la chasse ou la pêche. Une ressource renouvelable s'oppose à une ressource non renouvelable. Lorsque l'on parle de ressource renouvelable, on pense souvent d'abord aux énergies renouvelables, mais c'est une dimension prise en compte dans les études d'impacts, les éco-bilans (analyse du cycle de vie), le bilan carbone, la notion d'empreinte écologique, ou parfois dans l'affichage environnemental.
Ressources d'Urgewald		Les bases de données d'Urgewald sur l'industrie des combustibles fossiles recensent les entreprises charbonnières, pétrolières et gazières qui impactent la planète. Elles contiennent des informations exhaustives, au niveau de chaque entreprise, sur l'ensemble du secteur.
Restauration écologique		La restauration écologique est un ensemble de pratiques sur des milieux dégradés (naturels, semi-naturels, industriels ou urbains) avec l'objectif d'y restaurer la biodiversité, le bon état écologique, un

		paysage de qualité ou un état disparu (milieu ouvert ou boisé, humide, ou naturellement acide par exemple, etc.). L'écologie de la restauration est la science qui sert de base théorique aux pratiques de restauration ou de réhabilitation des écosystèmes.
Retenue collinaire		Bassin artificiel conçu pour stocker les eaux de pluie et de ruissellement.
Retour énergétique		Équivalent au taux de rendement énergétique. Appliqué à l'éolien, cela équivaut à combien de temps la turbine produit la quantité d'énergie qu'elle a consommée au cours de son cycle de vie.
Retour sur investissement énergétique	**EROI**	En économie de l'énergie et en énergétique écologique, le retour sur investissement énergétique (EROI), parfois appelé énergie restituée sur l'énergie investie (ERoEI), est le rapport entre la quantité d'énergie utilisable (l'exergie) délivrée par une ressource énergétique particulière et la quantité d'exergie utilisée pour obtenir cette ressource énergétique.
Retrait		Un des scénarios stratégiques de l'adaptation au changement climatique, dit aussi relocalisation, qui consiste à déplacer des infrastructures ou des activités hors des zones les plus vulnérables, lorsque l'adaptation sur place est jugée non viable.
Retrait-Gonflement des Argiles	**RGA**	Le Retrait-Gonflement des Argiles désigne des mouvements des sols argileux liés aux sécheresses des sols. Ils peuvent dégrader les structures des constructions que ces sols soutiennent.
Rétroaction climatique		Une rétroaction climatique est le phénomène par lequel un effet sur le climat agit en retour sur ses causes d'une manière qui peut le stabiliser ou au contraire l'amplifier. Dans le premier cas on parle de rétroaction négative (s'opposant à l'effet) dans le second, de rétroaction positive (renforçant l'effet).
Reuters Climate Monitor		Le Reuters Climate Monitor indique en temps réel les zones où les températures sont anormalement élevées ou

		basses en comparant les conditions actuelles aux températures typiques du passé, avec une base de référence historique allant de 1961 à 1990.
Réutilisation		C'est une opération par laquelle une substance, produit ou matière, devenu un déchet, est utilisée à nouveau. Cette dernière utilisation peut être différente de l'usage pour lequel le produit est initialement destiné. La différence entre le réemploi et la réutilisation est liée à l'usage prévu et au statut de l'objet concerné. La réutilisation concerne les déchets alors que pour le réemploi, l'objet peut encore être en état de marche. Concrètement, l'opération de réutilisation est initiée lorsque le détenteur d'un produit s'en sépare et le dépose dans une déchetterie ou dans une borne d'apport volontaire. Ce bien est financé et considéré comme un déchet. Dès ce moment, il entre dans un processus de traitement des déchets. C'est la préparation en vue de la réutilisation. À la suite de ce processus, le déchet devient à nouveau un produit qui peut être utile à un nouveau détenteur ou acquéreur, qui lui donnera financé, une seconde vie. En France comme dans l'Union Européenne, la loi prévoit des dispositifs de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Ceci est en rapport avec des objectifs chiffrés de réutilisation en ce qui concerne les Déchets DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques, mais aussi les véhicules hors d'usage et les déchets issus des éléments d'ameublement. Ainsi, depuis le 1er janvier de l'année 2017, les producteurs sont soumis à une obligation. Celle d'informer les consommateurs de la disponibilité des pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de l'entretien ou de la réparation d'un véhicule par exemple. Si la différence entre le réemploi et la réutilisation est évidente, les deux concepts sont au cœur de la stratégie nationale pour une économie circulaire.
Réutilisation des eaux usées traitées	**REUSE**	La réutilisation des eaux usées traitées (REUSE) a connu une croissance mondiale considérable lors des dix dernières années. Les eaux usées traitées

		sont considérées aujourd'hui dans beaucoup de pays comme une nouvelle ressource importante et peuvent provenir soit des eaux usées urbaines, soit des eaux usées industrielles.
Réutilisation des eaux usées au sein des installations classées pour la protection de l'environnement	**RESICPE**	Le décret du 14 mars 2025 permet l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques, en remplacement de l'eau potable, lorsque la qualité de ces eaux n'a aucune influence, directe ou indirecte, sur la santé des usagers. L'arrêté qui suit le décret rend possible et encadre la réutilisation des eaux impropres à la consommation humaine pour les usages suivants : le lavage du linge, le lavage des sols intérieurs, l'évacuation des excreta, l'alimentation de fontaines décoratives non destinées à la consommation humaine, le nettoyage des surfaces extérieures, l'arrosage des espaces verts à l'échelle des bâtiments, l'arrosage des jardins potagers.
Réutilisation des eaux usées traitées	**Reut**	Pour faire face aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau douce (sécheresses, pénuries d'eau), la REUT - réutilisation des eaux usées traitées (Reuse) - se présente comme une solution efficace. Selon les usages, la réglementation française détermine quatre niveaux de qualité sanitaire des eaux traitées -A, B, C et D- selon la proximité plus ou moins forte avec les activités humaines.
Revers Urbain		Un retrait, au sens spécifique de recul, est une forme en escalier d'un mur ou d'une autre façade de bâtiment, appelée retrait ou étage en retrait. Les reculs abaissent le centre de masse du bâtiment, le rendant plus stable. Un retrait d'au moins une baie sur tous les étages est appelé baie en retrait ou renfoncement et constitue la forme extérieure la plus courante d'une alcôve. Les étages supérieurs en retrait peuvent former un belvédère et, dans le cadre d'un usage résidentiel, ils sont considérés comme des attiques. S'ils font partie du toit, ils constituent un loft ou un grenier. Aujourd'hui, de nombreuses juridictions s'appuient sur des réglementations d'urbanisme, telles que les ordonnances de zonage, qui utilisent des retraits pour garantir que les rues et les cours bénéficient

		de plus d'espaces ouverts et d'un éclairage et d'une aération adéquats.
Réversibilité		Capacité programmée d'un ouvrage neuf à changer facilement de destination (bureaux, logements, activités ...) grâce à une conception qui minimise, par anticipation, l'ampleur et le coût des adaptations. En phase d'études et une fois construit, un immeuble réversible se prête avec souplesse à la modification de son programme et aux transformations induites, ce qui peut favoriser la participation du maître d'ouvrage ou des futurs usagers à l'élaboration du projet. Au sens juridique, la réversibilité est une donnée qui a pris du relief depuis la loi ALUR, qui a multiplié les sous destinations, augmentant mécaniquement les hypothèses où l'immeuble devient réversible au sens du Code de l'Urbanisme. La réversibilité offre l'avantage de la réalisation d'une opération de reconversion à moindre coût et pour une durée écourtée, ou de la construction d'un immeuble malléable à la volonté de ses utilisateurs
Réversibilité des usages		Aptitude d'un ouvrage, neuf ou existant, à changer facilement d'usage plusieurs fois dans le temps, transformation : reconversions et restructurations lourdes avec changement de destination.
Réversible climatisation		Capacité pour un climatiseur à inverser son cycle de fonctionnement afin d'assurer économiquement une fonction chauffage, en plus de la fonction de climatisation. Un climatiseur réversible est un appareil capable de chauffer ou de rafraîchir l'air selon la saison, grâce à un système thermodynamique. En été, il fonctionne comme un climatiseur classique en captant la chaleur intérieure pour la rejeter à l'extérieur, ce qui refroidit la pièce. En hiver, il inverse ce processus : grâce au cycle thermodynamique inversé, il puise la chaleur de l'air extérieur, même lorsqu'il fait froid, puis la diffuse à l'intérieur. Ce cycle inversé permet de chauffer efficacement tout en consommant moins d'électricité qu'un chauffage traditionnel. Cette technologie est souvent appelée pompe à chaleur air-air. Son efficacité énergétique est mesurée par un coefficient de performance (COP)

		qui peut atteindre 3, ce qui signifie que pour 1 kWh d'électricité consommée, elle produit jusqu'à 3 kWh de chaleur.
Revêtement drainant / perméable		 Infiltre les eaux pluviales et réduit le phénomène d'ICU. Les revêtements perméables ont cette capacité à infiltrer l'eau en surface tout en la stockant dans leur structure pour une redistribution progressive vers les nappes ou des points de déversement spécifiques. Leur composition variée, tant en termes d'origine que de propriétés (nature, couleur, perméabilité), leur permet de s'adapter à diverses implantations et utilisations. Ces revêtements drainants sont des alliés dans la lutte contre la surchauffe urbaine : végétalisés, ils favorisent l'évapotranspiration ; plus clairs, ils reflètent davantage la chaleur. Cependant, leur déploiement nécessite une réflexion sur le coût global : la fourniture et parfois l'entretien de ces surfaces peut représenter un investissement conséquent.
Revêtements réflectifs (cool roofing)		Le cool roofing est un concept largement déployé outre atlantique qui consiste à utiliser un revêtement réflectif appelé cool roof sur la toiture des bâtiments. Ce revêtement blanc ou de couleur claire va réfléchir la lumière et protéger le bâtiment de la chaleur lors de la saison estivale. La loi Climat et Résilience, impose aux bâtiments à usage tertiaire ou industriel de plus de 500 m², en construction ou en rénovation lourde, de se doter, sur leur toiture, d'un système de production d'énergies renouvelables ou d'un dispositif de végétalisation à visée thermique ou de soutien à la biodiversité. Aucune disposition n'intègre à ce jour explicitement les technologies de cool roofing dans cette obligation la mention explicite d'un revêtement réflectif en toiture comme alternative équivalente. Cette technologie, déjà identifiée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme l'une des

		mesures d'atténuation les plus efficaces, permet de réduire l'absorption de chaleur et les besoins en climatisation. Elle présente un intérêt économique pour les bâtiments à faible portance structurelle, incompatibles avec l'installation de panneaux photovoltaïques ou de toitures végétalisées.
Revitalisation		Consiste à réanimer les activités et à régénérer un milieu ayant connu un déclin, un objectif atteignable via des interventions urbanistiques de consolidation ou de requalification. Une certaine revitalisation – quoique plus fragile – peut également être obtenue sans avoir recours à une intervention urbanistique, par exemple à l'aide de programmes économiques ou culturels, comme des incitatifs financiers à l'établissement d'entreprises ou d'artisans dans un quartier.
Revue Environmental Research Letters		Environmental Research Letters est une revue scientifique trimestrielle à comité de lecture, en libre accès, couvrant la recherche sur tous les aspects des sciences de l'environnement.
Revue nationale volontaire	**RNV**	Dans le cadre de ses mécanismes de suivi et de revue, l'Agenda 2030 de l'ONU encourage les États membres à procéder à des examens réguliers et inclusifs des progrès aux niveaux national et infranational, menés par les Pays et dirigés par les Pays (Résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies – paragraphe 79). Ces examens nationaux servent de base aux Revues Nationales Volontaires (RNV) que les Pays entreprennent au niveau national et au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), la réunion mondiale annuelle pour évaluer les progrès, les réalisations et les défis. Ces RNV jouent un rôle central dans la supervision du suivi et de la révision. Ils rendent compte des stratégies nationales de mise en œuvre des ODD et sont espérés être volontaires, dirigés par l'État, à la fois par les Pays développés et les Pays en développement et constitueront une plate-forme de partenariats, notamment grâce à la participation des principaux groupes et autres parties prenantes (Résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies – paragraphe 84).

		Le principal objectif des RNV est de faciliter le partage des expériences, y compris les réussites, les défis et les enseignements tirés, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Ils cherchent à renforcer les politiques et les Institutions Gouvernementales et à mobiliser un appui et des partenariats multipartites pour la mise en œuvre des ODD. Des consultations nationales sont souvent menées pour alimenter le processus de la RNV. Les Pays sont encouragés à mettre en place des processus de suivi réguliers au niveau national après leur présentation au niveau mondial.
Rhizofiltration		Technique de dépollution des sols par l'utilisation de racines immergées de plantes qui captent les polluants. Ces racines sont récoltées une fois saturées en polluants.
Rideau d'air		Un flux d'air chaud ou froid est généré de haut en bas lorsque des portes sont ouvertes. C'est l'œuvre de rideaux d'air, sortes de « souffleries ». Dans le secteur résidentiel justement, des portes s'ouvrent et se ferment fréquemment, et restent même longtemps ouvertes, cela est inévitable. Un rideau d'air artificiel par un climatiseur situé au-dessus de l'entrée est dans ce cas le moyen efficace, pendant l'hiver ou l'été, pour protéger les portes des entrées d'air non tempéré et pour retenir la température de confort à l'intérieur du bâtiment.
Rideau thermique		Le rideau thermique agit comme un bouclier isolant grâce à sa doublure technique, souvent composée de polyester ou de matériaux métallisés, qui limite les transferts de température entre le vitrage et la pièce. En hiver, il bloque les entrées d'air froid pour préserver la douceur intérieure, tandis qu'en été, il réfléchit le rayonnement solaire pour maintenir une atmosphère fraîche. Ils sont posés à l'intérieur du logement et n'interceptent pas tous les rayons, mais sont une solution facile à mettre en œuvre. L'essentiel est d'éviter que le soleil charge son énergie dans la masse de la maison, c'est-à-dire les planchers et les murs, car c'est ça qui va maintenir la température élevée le soir. Ce dispositif passif améliore sensiblement le confort sans consommer d'énergie.

Ripisylve		Formation végétale linéaire où domine l'arbre, dépendante et riveraine d'un cours d'eau.
Risberme		Dans le cadre de travaux publics : aménagement d'un talus au pied d'un ouvrage hydraulique pour le protéger. Dans le cadre de la réduction du risque d'inondation : aménagement qui consiste à terrasser dans le lit moyen en déblai pour augmenter la capacité hydraulique d'un cours d'eau et diminuer les hauteurs d'eau en crue.
Risque d'atteinte des espèces protégées		Autorisation environnementale : Le risque d'atteinte des espèces protégées doit être étudié à tout moment par l'Administration (Conseil d'Etat 8 juillet 2024).
Risques chimiques au travail	**RCT**	L'utilisation de produits ou de procédés chimiques peut exposer les salariés à des risques pour leur santé et leur sécurité. Ils ont des effets immédiats et/ou différés sur la santé et constituent la 2e cause de maladie professionnelle. La prévention de ces risques chimiques est essentielle pour garantir un environnement de travail plus sûr. De manière générale, les mesures à mettre en œuvre consistent à : – supprimer ou substituer les produits chimiques dangereux, – confiner des produits chimiques dangereux, – se doter de dispositifs de protection collective techniques (captage à la source, encoffrement...) et de prévoir des procédures organisationnelles (par exemple la réduction de l'effectif exposé), – appliquer des mesures d'hygiène et de mesures d'urgence, – permettre le port d'équipements de protection individuelle (en dernier recours et en complément des mesures ci-dessus).
Risques climatiques		Parmi les impacts du changement climatique, trois types à l'origine de risques naturels peuvent être retenus : l'augmentation des événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations côtières, submersions marines, sécheresse, etc.), la hausse du niveau marin,

		pouvant être à l'origine d'inondations de certaines zones côtières et l'aggravation et l'extension des zones exposées au risque des feux de forêts.
Risque de Déraillement		Deux tendances caractérisent la crise climatique : l'accélération des progrès, notamment la révolution des technologies vertes, et l'accélération des impacts et des risques, qui ont été constamment sous-estimés. Il est souhaitable que la première l'emporte sur la seconde : que l'aggravation des impacts climatiques renforcera l'action. Mais l'inverse est également possible : les conséquences climatiques peuvent détourner l'attention de l'action climatique. Cela entraînera davantage de conséquences et de distractions : un cercle vicieux. Il se nomme le « risque de déraillement ».
Risque d'Inconfort Thermique d'Été face au changement climatique	**RITE**	Le Cerema s'est engagé en 2020 dans un projet d'évaluation du Projet RITE. L'objectif : créer des outils d'évaluation et de prévision rapide du confort d'été à l'intérieur des logements neufs ou rénovés. L'outil se veut accessible par n'importe quel acteur du bâtiment (maître d'ouvrage, artisan.)
Risque industriel		Le risque industriel est encadré par la directive Seveso, du nom d'une commune italienne frappée par une catastrophe industrielle en 1976. Adoptée en 1982, cette directive a été révisée pour la deuxième fois en 2012 (Seveso 3). Elle impose la mise en place d'un classement des sites industriels selon deux niveaux de dangerosité (en fonction de la quantité totale de matières dangereuses sur le site), les établissements Seveso seuil haut et Seveso seuil bas. Environ 1300 sites sont classés en France (outre-mer compris), dont plus de 700 en seuil haut. En France, la loi Risques de 2003 prévoit notamment la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords de certaines installations industrielles à haut risque : les plans de prévention des risques technologiques (PPRT). (Source ministère de la Transition écologique et solidaire).

Risque inondations	RI	En France, le risque inondation concerne une commune sur trois à des degrés divers dont 300 grandes agglomérations. Sur les 20 dernières années, l'inondation reste la cause majeure des dégâts causés par les catastrophes naturelles (plus de la moitié du coût des sinistres). L'action des pouvoirs publics porte notamment sur l'amélioration de la prévision et de la prévention des inondations, à travers une meilleure information des populations exposées et la diminution de la vulnérabilité des biens situés dans les zones inondables. Cependant, si l'État et les communes ont des responsabilités dans ce domaine, chaque citoyen doit aussi contribuer à se protéger efficacement et diminuer sa propre vulnérabilité.
Risque majeur		Possibilité que se produise un évènement naturel ou technique spécifique ayant des conséquences graves pour les populations ou sur l'environnement.
Risque NaTech	NaTech	 Le terme NaTech, contraction de « NAturel » et de « TECHnologique », est aujourd'hui communément utilisé pour désigner l'impact qu'une catastrophe naturelle peut engendrer sur tout ou partie d'une installation industrielle, impact susceptible de provoquer un accident, dont les conséquences peuvent porter atteinte, à l'extérieur de l'emprise du site industriel, aux personnes, aux biens ou à l'environnement. Un risque NaTech se définit comme un risque d'accident technologique engendré par un événement naturel. En France, il s'agit principalement de dégâts provoqués par des aléas naturels tels qu'une inondation, de fortes chaleurs, le vent, un séisme, la foudre, etc.

Risque naturel		Le risque naturel est la confrontation d'un aléa avec des enjeux humains, économiques et environnementaux. Ainsi, la survenance d'un aléa comme un feu de forêt n'est un risque naturel que s'il représente une menace pour les biens et les populations. Les risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones, les tempêtes et les tornades. 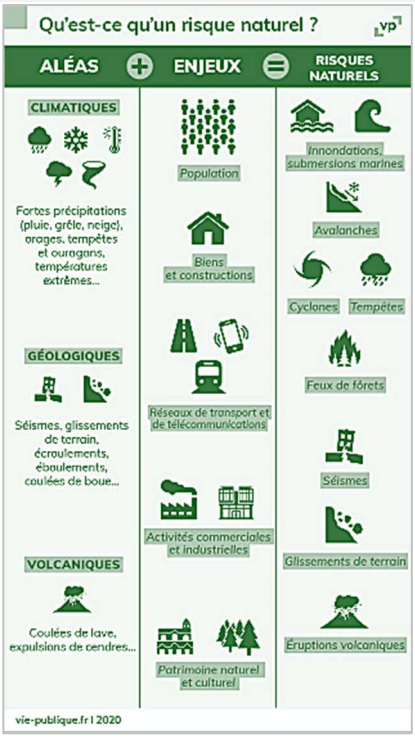
Risque naturel majeur		Risque lié à un aléa d'origine naturelle dont les effets prévisibles mettent en jeu un grand nombre de personnes, des dommages importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées. Les principaux risques naturels majeurs présents sur le territoire sont les inondations, les avalanches, les feux de forêt, les mouvements de terrain, les tempêtes et les séismes, les éruptions volcaniques (en Martinique et ailleurs dans le monde) ...
Risques physiques		Les risques physiques sont ceux associés aux conséquences physiques du réchauffement climatique : hausse de la fréquence et de l'intensité des extrêmes climatiques (canicules, incendies, inondations, sécheresses, tempêtes, etc.), élévation du niveau des mers, perturbation des pluies et des périodes de gel, etc. Parmi ces aléas, l'un des plus parlants est la sécheresse.
Risque résiduel		Désigne le risque de perte ou de dommage qui subsiste même après la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation.

Risque sécheresse		Les sols argileux peuvent présenter des modification de volume en fonction des variations de la teneur en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Pour des pays comme la France au climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche.
Risque sismique		Le séisme constitue un risque naturel majeur potentiellement très meurtrier et pouvant causer des dégâts importants sur les bâtiments et les équipements. Dans le domaine des bâtiments, l'objectif principal de la réglementation parasismique est la sauvegarde du maximum de vies humaines pour une secousse dont le niveau d'agression est fixé pour chaque zone de sismicité. La construction peut alors subir des dommages irréparables, mais elle ne doit pas s'effondrer sur ses occupants. En cas de secousse plus modérée, l'application des dispositions définies dans les règles parasismiques permet de limiter les destructions et, ainsi, les pertes économiques. Les règles de construction parasismique, depuis le 22 octobre 2010, ont évolué et font désormais référence à l'Eurocode 8, norme issue d'un consensus européen et relative au calcul des structures pour leur résistance au séisme. Ces règles sont applicables aux permis de construire déposés après le 1er Mai 2011.
Risques technologiques		Les risques technologiques sont des risques dont l'origine est liée à l'action humaine tels que les risques industriels, nucléaire et biologiques. Ils trouvent leur origine dans la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement.
Risque de transition		Risques financiers susceptibles de survenir en cas d'évolution importante de la politique, de la législation, de la technologie et du marché, à l'heure où on se dirige vers une économie mondiale

		émettant moins de carbone et un avenir à l'épreuve du changement climatique.
Robinet thermostatique		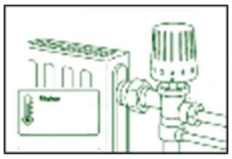 Réalise automatiquement le maintien d'une température ambiante par réglage du débit dans un émetteur de chauffage à eau chaude (radiateur) en fonction des apports ou des besoins.
Robustesse		La robustesse, appliquée à l'environnement et à l'écologie, fait référence à la capacité d'un système écologique ou environnemental à résister aux perturbations (comme les catastrophes naturelles, les activités humaines, les changements climatiques) tout en maintenant ses fonctions et son intégrité globale. En d'autres termes, un écosystème robuste peut : – Encaisser des chocs (ex. : sécheresse, incendie, pollution). – S'adapter à des changements progressifs (ex. : changement climatique). – Revenir à un état fonctionnel après une perturbation. – Continuer à fournir des services écosystémiques (eau potable, air pur, pollinisation, etc.).
Rôle Actif et Incitatif	**RAI**	Principe fondamental du dispositif des CEE. Il signifie que les obligés (fournisseurs d'énergie) doivent démontrer qu'ils ont activement contribué à la réalisation des travaux d'économies d'énergie, avant leur démarrage.
Roue de Deming		La roue de Deming est une méthode de travail basée sur la notion d'amélioration continue. Facile et pratique à mettre en œuvre, cette méthode popularisée par William Deming est issue de la démarche qualité et de la gestion de projet.
Route solaire		Voie de circulation automobile qui produit de l'électricité ou de la chaleur. Sous sa surface, des capteurs thermiques ou photovoltaïques absorbent les rayons du soleil avant de les convertir en énergie renouvelable. La technologie est la même

		que celle d'un panneau solaire — à la différence près que des véhicules roulent dessus. Le coût reste élevé, les expériences ont révélé des dysfonctionnements, une exploitation au rendement aléatoire... En l'état, bien qu'elle offre une nouvelle source de production d'énergie, la route solaire n'est pas encore prête à être déployée. En revanche, des chercheurs autrichiens planchent sur une autoroute solaire. Son concept diffère peu de celui de la simple route solaire. Si ce n'est sur un point crucial : les panneaux photovoltaïques surplombent la voie, formant une sorte d'ombrière, ou de tunnel. Protection du macadam contre les intempéries, amélioration de la sécurité et baisse du niveau sonore du trafic routier.
Ruche Séquoia		Au sein du pôle ministériel, les fonctions de documentation sont mutualisées au sein de la mission de la politique documentaire. Elle assure la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique documentaire ministérielle. Pour ce faire, elle propose une offre de services documentaires au regard des différentes thématiques traitées par le pôle ministériel.
Rudérale		Les plantes rudérales sont des végétaux qui poussent dans les décombres, les ordures, les abords des habitations et sur les voies de circulation, colonisent plus de 90 % des espaces urbains.
Rue Canyon		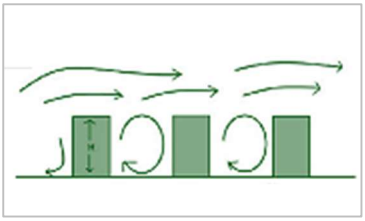 Rues étroites sans végétalisation, bordées de bâtiments de plusieurs étages, que l'on définit par le rapport entre la largeur et la hauteur. Plus la rue est en forme de canyon, plus les circulations d'air sont perturbées. En l'absence de vent, cela pose plusieurs problèmes qui participent à l'effet d'ICU : D'une part celui de la chaleur qui reste prisonnière de la rue, et d'autre part, celui de la dissipation des polluants. Or, cette forme urbaine est la plus répandue dans les centres-villes anciens européens et est de plus favorisée par le principe de densification.

Rugosité urbaine		La rugosité urbaine rend compte de l'occupation des sols, de la compacité au sol et de la hauteur des bâtiments et de la végétation d'un îlot. C'est une valeur dépendant de la nature de l'occupation du sol, comprise entre 1 (faible) et 4 (très forte), et traduisant la difficulté des espèces à se déplacer au sein d'un milieu. La forme du bâti ou la présence d'infrastructures routières et ferroviaires constituent par exemple des facteurs d'augmentation de la rugosité.
Rugosité aux vents		La rugosité définit la résistance au vent : plus il y a d'obstacles face à l'écoulement de l'air, plus la rugosité est élevée, et plus le mouvement de l'air est lent. La rugosité relative correspond à la rugosité dans une direction, à partir d'un point central. La rose de rugosité permet de représenter les directions de haute rugosité, par des branches plus longues dans ces directions. La rugosité du vent se réfère aussi à la variation de la surface du terrain et des structures présentes dans un environnement donné, ce qui affecte la manière dont le vent se déplace à travers cet environnement. La densité en surface et en volume des espaces urbains joue sur les déplacements d'air et leurs nuisances. La réduction des vitesses de vent est de plus en plus liée à la rugosité urbaine.
Ruissèlement		En hydrologie, le ruissellement ou ruissèlement est l'écoulement des eaux à la surface de la terre, notamment la surface des sols, contrairement à celle y pénétrant par infiltration. L'intensité des précipitations favorise le ruissellement en proportion de l'insuffisance de l'infiltration et de la capacité de rétention de la surface du sol. L'imperméabilisation plus ou moins poussée de la surface conduit au flaquage, puis à l'apparition de ruissellement, qui peut entraîner des fragments d'agrégats ou des

		particules isolées, provoquant l'érosion du sol qui a lieu lorsqu'il est directement exposé à l'impact des gouttes de pluie (érosion par effet splash et développement d'une croûte de battance, réduits grâce à l'agriculture de conservation), à un ruissellement dispersé important (érosion de ruissellement) ou à un ruissellement concentré (ravinage : formation de rigoles et de ravines).
Ruissellement diffus		Le ruissellement diffus ou en nappe, est un écoulement superficiel pelliculaire (sheet wash) ou en filets divagants qui, par érosion pluviale (« effet splash », éclaboussure des gouttes d'eau) et érosion latérale, exporte les particules fines et met en relief les cailloux.
Ruissellement concentré		Le ruissellement concentré donne des écoulements linéaires, plus épais et turbulents, capables de générer des incisions linéaires : les chenaux ainsi formés sont plus ou moins grands : rigoles temporaires, ravines permanentes. L'eau qui transporte les matériaux peut se déverser sur la surface d'un bassin-versant élémentaire et transiter par une section droite appelée exutoire ou émissaire.
Ruissellement urbain		Ruissellement de l'eau de pluie dans les villes et zones urbanisées. Il est un facteur majeur des inondations et de la pollution de l'eau dans les communautés urbaines du monde entier.
Rupteur de pont thermique		Un rupteur de pont thermique est un dispositif structurel d'isolation thermique spécialement conçu pour traiter les ponts thermiques principalement au niveau des jonctions dalle/façade ou dalle/balcon. L'utilisation de ce dispositif permet de réduire les fuites de chaleur grâce à la mise en place d'une interposition d'un élément isolant entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Il intègre, en supplément de l'élément isolant, des éléments destinés à assurer la continuité mécanique entre les parois et/ou à renforcer la sécurité au feu entre les locaux adjacents.
Rurbanisation		Processus d'urbanisation progressive d'un territoire rural autour de noyaux d'habitat

		traditionnels, caractérisé par l'installation de populations dont l'activité principale est liée à la ville.

Kaldée
Stratégie & Cités

S		
Sac à dos écologique		Le sac à dos écologique quantifie l'ensemble des ressources nécessaires à la fabrication d'un produit, y compris les transports de matières premières et de produits intermédiaires, et les déchets. Diverses études menées en Allemagne ont mis en évidence des gaspillages. Ainsi, pour produire 3 milliards de litres de jus d'orange il faut 66 milliards de litres d'eau, 3 000 milliards de litres de pétrole. L'espace environnemental est calculé comme le montant total de ressources, de capacité de production et d'absorption des déchets qui peuvent être utilisés sans peser sur l'accès des générations futures au même montant. Ce calcul est effectué sur la base de montants par tête.
Safe to fail		Utilisé dans la démarche adaptative au changement climatique. Promu par la science émergente de la résilience, le safe to fail est la capacité des systèmes à se réorganiser et à se rétablir du changement et des perturbations sans changer d'état – autrement dit, des systèmes « à l'abri de la défaillance ».
Sales and opérations planning	**S&OP**	Sales and operations planning a pour objectif de définir une stratégie opérationnelle à moyen terme, pour répondre à la demande du marché : quels produits les clients vont-ils acheter ? En quelle quantité ? À quelle période ? En fonction de ces éléments, des plans tactiques sont élaborés, chaque stratégie ayant des impacts divers sur les coûts, sur l'organisation des équipes ou encore sur l'impact CO2 du flux associé. Le S&OP repose principalement sur le décloisonnement des fonctions de l'entreprise et constitue un projet transverse à l'entreprise dans sa globalité. Et quoi de plus transversal aujourd'hui que la question environnementale ?

Sans regret		Les mesures sans regret sont celles dont les bénéfices, tels que les économies d'énergie et la réduction de la pollution sur le plan local ou régional, sont au moins égaux à leur coût pour la société, quels que soient les avantages apportés par l'atténuation des incidences de l'évolution du climat. On les appelle parfois mesures utiles en tout état de cause.
Santé commune		Concept développé par le philosophe Michel Serres qui fait référence au fait que la santé publique (la santé des humains) dépend de la santé sociale (principalement de la cohésion au sein des communautés humaines), laquelle repose sur la santé des milieux naturels. Avec la santé commune, il s'agit ni plus ni moins que de se réapproprier la définition du mot santé en considérant que la santé des humains dépend de la santé des sociétés, qui elle-même dépend de la santé des milieux naturels. La santé commune a une longue tradition historique, les principaux progrès sanitaires ayant été effectués par l'assainissement des environnements, bien avant l'émergence de la médecine moderne. Elle fait écho à la définition de la santé par l'OMS qui la décrit comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
Santé environnementale		En 1994, lors de la conférence d'Helsinki, l'OMS a proposé une première définition de la santé environnementale : la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de l'environnement. Elle concerne la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. En France, on parle aussi de santé-environnement ou d'environnement-santé.
Santé des sols		Évaluation basée sur des propriétés modifiables (structure, porosité, compaction, teneur en MO, acidité, drainage artificiel, éléments nutritifs disponibles, biologie et microbiologie, etc.).

		La santé des sols est évaluée par un ensemble de propriétés-indicateurs relié à une performance, donc plus globale que des indicateurs considérés individuellement : – Descripteurs terrain : matériau, horizons, drainage naturel, pédogenèse, fragments grossiers, etc. – Indicateurs physiques : % sable, limon et argile, agrégation structure (distribution, proportions, stabilité), perméabilité, porosité (oxygénation), compaction, réserve en eau, etc. – Indicateurs chimiques : pH, éléments nutritifs biodisponibles, carbonates, etc. – Indicateurs biologiques : MO (fractions), biomasse microbienne, respiration, carbone actif, azote minéralisable, richesse (nombre d'espèces), abondance (quantité) et diversité microbiologiques, vers de terre, etc.
Santé urbaine		La santé urbaine se réfère aux conditions de santé des populations vivant dans les zones urbaines, influencées par des facteurs tels que la pollution de l'air, l'accès aux soins médicaux et le stress lié à la vie en ville. L'urbanisation rapide pose des défis pour la santé publique, nécessitant des politiques innovantes pour améliorer l'infrastructure, la qualité de l'air et les espaces verts. Il est crucial de développer des villes durables et résilientes pour assurer le bien-être des habitants urbains.
Sarking		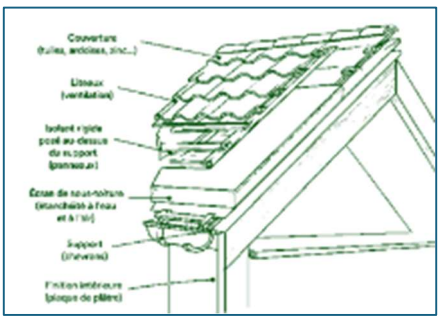 Le sarking est une méthode d'isolation thermique par l'extérieur, recommandée pour les toitures inclinées traditionnelles. Cette technique consiste à mettre en œuvre directement sur les chevrons ou les voliges une isolation continue et performante. Idéale en construction neuve comme en rénovation, particulièrement avec des matériaux écologiques comme la fibre de bois, le sarking représente la solution la plus efficace thermiquement car elle supprime l'ensemble des ponts thermiques de la

		toiture, responsables de 30% des déperditions de chaleur. La fibre de bois offre des performances optimales tant en isolation thermique qu'acoustique, été comme hiver. Pour garantir la pérennité de l'ouvrage, l'installation d'un frein vapeur et d'un pare pluie est indispensable pour maîtriser l'étanchéité à l'eau et à l'air. Dans un toit « sarking », la couche isolante est fixée sur les chevrons, et non entre eux. Constitue un manteau isolant continu sans pont thermique.
Saut d'étiquette énergétique		Contrainte réglementaire pour certains dispositifs : Le saut de 4 classes fait référence à un objectif ambitieux de gain énergétique, mesuré sur l'étiquette énergie des bâtiments. Pour être éligible aux aides de Ma Prime Rénov', les travaux de rénovation qui permettent un saut d'au moins 4 classes énergétiques (basé sur un audit énergétique réalisé après le 1er avril 2014) doivent répondre à une exigence supplémentaire : le respect du critère de déperdition thermique, défini par l'article 3 de l'arrêté du 3 octobre 2023.
Sauvons Le Climat		Sauvons Le Climat est une association pronucléaire française créée en 2004 par Hervé Nifenecker, Roger Balian, Rémy Carle et Bernard Lerouge.
Save Our Soils for LIFE	**SOS4LIFE**	Projet financé par l'Union européenne, vise à démontrer l'applicabilité à l'échelle municipale de la stratégie européenne de Zéro Artificialisation Nette, en axant les recherches sur les services écosystémiques rendus par les sols. Six indicateurs ont été évalués pour donner à voir les services pouvant être fournis par les sols : la biodiversité du sol, la capacité à faire tampon, le stockage, du carbone, la production agricole, la régulation de l'eau, le stockage de l'eau. Le projet a permis la mise en place d'outils pour permettre la prise en compte des services écosystémiques rendus par les sols dans le processus de planification des villes.
Say-Do gap		L'écart entre nos paroles et nos actes désigne l'écart entre nos discours et nos actes. C'est un phénomène

		auquel nous sommes presque tous confrontés d'une manière ou d'une autre, par exemple en exagérant nos efforts physiques ou notre recyclage, ou en exprimant une intention jamais concrétisée, comme l'achat d'une voiture électrique. Ce phénomène peut concerner chacun de nous, en tant que consommateurs, employés et dirigeants d'entreprise, ou des organisations entières, publiques ou privées.
Say on Climate	**SOC**	En France, le say on climate se définit comme un vote des actionnaires sur une résolution mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale, à l'initiative du conseil d'administration ou d'un ou plusieurs actionnaires, portant sur la stratégie ou la politique de cette société en matière environnementale, et notamment sur son impact climatique.
Sarking		Isolation des toitures (rampants) par l'extérieur permettant un gain d'espace dans le comble aménagé et la visibilité de la charpente par exemple (dans l'ancien).
Scénario de concentration		Une représentation plausible de l'évolution future des concentrations atmosphériques de substances radiativement actives (par exemple, les gaz à effet de serre (GES), les aérosols, l'ozone troposphérique), ainsi que des changements de couverture terrestre induits par l'homme qui peuvent être radiativement actifs via les changements d'albédo, et souvent utilisés comme données d'entrée dans un modèle climatique pour calculer les projections climatiques.
Scénarios climatiques		Un scénario de changement climatique est un avenir hypothétique basé sur un ensemble de forces motrices clés. Les scénarios explorent l'efficacité à long terme de l'atténuation et de l'adaptation. Les scénarios aident à comprendre ce que l'avenir réserve. Les modèles climatiques décrivent le fonctionnement du climat terrestre, tandis que les scénarios d'émissions décrivent l'influence de l'activité humaine sur l'environnement. Trois scénarios sont souvent proposés : 1. Une transition douce et ordonnée qui limite la hausse des températures à environ 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels au cours de ce siècle.

		2. Une transition volatile et désordonnée qui limite finalement la hausse à environ 1,5 °C. un monde en faillite. 3. Une serre chaude dans laquelle les températures augmentent d'environ 3 °C.
Scénario d'émissions		Représentation plausible de l'évolution future des émissions de substances susceptibles d'avoir des effets radiatifs (gaz à effet de serre, aérosols, etc.), fondée sur un ensemble cohérent et homogène d'hypothèses relatives aux éléments moteurs (évolution démographique et socio-économique, progrès technologique, etc.) et à leurs interactions principales.
Scénario des engagements annoncés	**APS**	Le Announced Pledges Scenario (APS) est une nouveauté introduite dans le WEO-2021. Ce scénario suppose que les gouvernements respecteront intégralement et dans les délais impartis tous les engagements climatiques qu'ils ont annoncés. Cela comprend les objectifs à long terme de zéro émission nette et les engagements pris dans les CDN, ainsi que les engagements dans des domaines connexes tels que l'accès à l'énergie. Il inclut toutes les annonces nationales majeures récentes à fin août 2024, qu'il s'agisse d'objectifs à l'horizon 2030 ou d'engagements à plus long terme en matière de neutralité carbone ou de neutralité carbone, que ces annonces soient ancrées dans la législation ou dans des contributions déterminées au niveau national actualisées. Dans le SAP, les pays mettent en œuvre leurs objectifs nationaux dans leur intégralité et dans les délais. Les perspectives des exportateurs de combustibles fossiles et de combustibles à faibles émissions, comme l'hydrogène, sont déterminées par l'impact de la mise en œuvre intégrale de tous les objectifs sur la demande mondiale. Le SAP suppose que tous les objectifs nationaux en matière d'accès à l'électricité et à des méthodes de cuisson propres sont atteints dans les délais et dans leur intégralité. La manière dont ces engagements sont censés être mis en œuvre dans la SPA a des implications importantes pour le système énergétique. Un engagement de neutralité carbone pour les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'économie ne signifie pas nécessairement que les émissions de CO_2 du secteur énergétique doivent atteindre la neutralité carbone. Par exemple, les plans de

		neutralité carbone d'un pays peuvent prévoir que certaines émissions résiduelles liées à l'énergie soient compensées par l'absorption des émissions provenant de la foresterie ou de l'utilisation des terres. Il est impossible de savoir exactement comment les engagements de neutralité carbone seront mis en œuvre, mais la conception de la SPA, notamment en ce qui concerne les détails de la trajectoire du système énergétique, s'est inspirée des trajectoires élaborées par plusieurs organismes nationaux pour soutenir les engagements de neutralité carbone.
Scenario Développement Durable	**SDS**	Le Sustainable Development Scenario (SDS) envisage une montée en puissance des énergies renouvelables afin d'atteindre tous les objectifs de transition énergétique, y compris ceux de l'Accord de Paris. Le scénario du développement durable (SDS) vise à contenir l'élévation de la température mondiale à moins de 1,8 °C avec une probabilité de 66 %, à condition que les émissions de CO2 demeurent à zéro net après 2070. Si ces émissions chutent en dessous de zéro net après 2070, cela augmenterait la possibilité d'atteindre 1,5°C d'ici la fin du siècle.
Scénarios du GIEC	**SSP1 à 5**	Les SSP1 (Sustainability) : Des mesures ambitieuses ont été prises (éducation, santé, infrastructures, etc.). Cela a permis non seulement de maintenir mais surtout d'atténuer le réchauffement climatique. C'est le scénario idéal et le plus optimiste. C'est aussi le moins probable à ce jour. Le scénario SSP2 (Middle of the road) : Il reste à peu près dans la moyenne de l'évolution actuelle, avec une croissance naturelle liée à la démographie. Il ne change pas radicalement les choses mais il n'accélère pas non plus les émissions de gaz à effet de serre de manière déraisonnée (GES). Le SSP3 (Regional rivalry) : Dans ce scénario, les pays donnent la priorité à la sécurité régionale. Cela implique un manque d'action à l'échelle globale et des conséquences socio-économiques importantes. Le SSP4 (Inequality) : Les actions mises en place accentuent les inégalités au sein des pays et entre les pays. Cela a des conséquences négatives importantes sur l'équilibre social et économique.

		Le SSP5 (rapid growth) : C'est l'approche la plus pessimiste. Dans ce cas, peu d'investissements sont réalisés, presque rien n'est changé. La société continue d'évoluer avec une pression croissante sur l'aspect énergétique. En parallèle, une forte croissance démographique, une demande plus importante de la part des pays en voie de développement, un accroissement des inégalités. C'est ce que l'on veut et doit éviter.
Scénario avec mesures existantes 2023	**AME 2023**	Par opposition au scénario AMS (avec mesures supplémentaires) auquel il est comparé. Le scénario AME n'implique pas d'effort supplémentaire par rapport à ceux déjà décidés quand le scénario AMS vise la décarbonation. Le scénario AME 2023 intègre les dernières données disponibles, ainsi que l'impact des politiques et mesures adoptées jusqu'au 31 décembre 2021 afin d'évaluer leur impact sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il a consisté en une mise à jour du scénario AME 2021 (disponible dans la section suivante) pour répondre au rapportage européen.
Scénario avec mesures supplémentaires	**AMS**	Le scénario Avec Mesures Supplémentaires (AMS) constitue un scénario de référence permettant d'expliquer quelles mesures de politiques publiques, en supplément de celles existant aujourd'hui, peuvent être mises en place afin que la France respecte ses objectifs climatiques et énergétiques. Il vise la décarbonation quand le scénario AME n'implique pas d'effort supplémentaire par rapport à ceux déjà décidés.
Scénario météorologique		Les scénarios météorologiques sont mis à jour par l'actualisation des années de référence : années-type dont la constitution a été effectuée sur la base de fichiers Météo-France sur la période de janvier 2000 à décembre 2018.
Scénario Net Zero Emissions	**NZE**	Le scénario Net Zero Emissions se présente comme un guide vers un avenir avec lequel le secteur énergétique mondial parviendrait à neutraliser complètement ses émissions de CO2 d'ici à 2050. Ce

		changement serait réalisé progressivement, les économies avancées prenant la tête. En suivant ce scénario, il serait possible d'atteindre les objectifs clés du développement durable liés à l'énergie. Cela inclut l'accès universel à l'énergie d'ici à 2030 et une nette amélioration de la qualité de l'air. De plus, cette approche contribuerait à limiter l'élévation de la température globale à 1,5 °C, avec une probabilité d'au moins 50 %. Cela s'alignerait avec les réductions d'émissions préconisées dans le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
Scénario d'occupation		Les scénarios d'usage et d'occupation sont des données d'entrée qui influencent les résultats de la simulation thermique dynamique.
Scénario de politiques déclarées	**STEPS**	Le Scénario des Politiques Énoncées (STEPS - Stated Policies Scenario) vise à donner une idée de l'orientation actuelle de la progression du système énergétique, en s'appuyant sur un examen détaillé du paysage politique actuel. Il fournit une évaluation plus fine, secteur par secteur, des politiques mises en place pour atteindre les objectifs déclarés et d'autres objectifs liés à l'énergie, en tenant compte non seulement des politiques et mesures existantes, mais aussi de celles en cours d'élaboration. Le STEPS offre une perspective plus prudente pour l'avenir que le Scénario des Engagements Annoncés (APS), en ne tenant pas pour acquis que les gouvernements atteindront tous les objectifs annoncés. À l'instar de l'APS, il n'est pas conçu pour atteindre un résultat particulier.
Representative Concentration Pathways	**RCP**	Un scénario RCP permet de modéliser le climat futur. Dans le cinquième rapport d'évaluation du GIEC (AR5, paru en 2014) et sur la base de quatre hypothèses différentes concernant la quantité de gaz à effet de serre qui sera émise dans les années à venir (période 2000-2100), chaque scénario RCP donne une variante jugée probable du climat qui résultera du niveau d'émission choisi comme hypothèse de travail. Les quatre scénarios sont nommés d'après la gamme de forçage radiatif ainsi obtenue pour l'année 2100 : le scénario RCP2.6 correspond à un forçage de +2,6 W/m2, le scénario RCP4.5 à +4,5 W/m2, et de même pour les scénarios RCP6.0 et RCP8.5. Plus cette valeur est

		élevée, plus le système terre-atmosphère gagne en énergie et se réchauffe.
Scénario de réchauffement climatique à fortes émissions	**RCP8.5**	Une part importante des études récentes sur les impacts climatiques futurs s'est concentrée sur un scénario de réchauffement appelé RCP8.5. Ce scénario de fortes émissions est souvent qualifié de business as usual, suggérant qu'il s'agit d'une issue probable si la société ne déploie pas d'efforts concertés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Scénario RTE M0		Un mix électrique reposant à 100% sur des énergies renouvelables en 2050, ce scénario est caractérisé par une sortie accélérée du nucléaire par rapport à la trajectoire définie par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), et vise à atteindre un mix reposant à 100% sur des énergies renouvelables dès 2050. Les rythmes de développement du photovoltaïque, de l'éolien et des énergies marines sont poussés à leur maximum pour atteindre cet objectif, dépassant les meilleures performances européennes en la matière. Ce scénario implique de mobiliser un bouquet de flexibilité très important et nécessite une maîtrise plus rapide de la production de gaz décarboné que les autres scénarios.
Scénario RTE M1		Des énergies renouvelables réparties de manière diffuse sur le territoire, ce scénario, qui ne prévoit pas de renouvellement du parc nucléaire et l'arrêt complet de la production nucléaire à l'horizon 2060, est caractérisé par un développement très important des énergies renouvelables réparties de manière diffuse sur le territoire national. Ce développement repose en grande partie sur la filière photovoltaïque, avec une logique de large diffusion de panneaux solaires au sol et sur toitures, y compris dans les régions les moins ensoleillées, et d'essor de l'autoconsommation pour les particuliers, les commerces et les petites entreprises. L'éolien terrestre se développe. Cet essor de la production diffuse sous-entend une mobilisation forte des acteurs locaux participatifs et des collectivités locales. Le mix électrique de ce scénario s'accompagne de développements de solutions de

		flexibilités, telles que le stockage ou les flexibilités de la demande.
Scénario RTE M23		Un développement des énergies renouvelables centralisé autour de grands parcs, ce scénario, qui ne prévoit pas de renouvellement du parc nucléaire et l'arrêt complet de la production nucléaire à l'horizon 2060, est caractérisé par un développement très important de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables porté par l'installation de grands parcs de production. Sa logique répond à une volonté d'optimisation économique (minimisation des coûts) qui conduit à cibler les technologies et les zones bénéficiant des meilleurs rendements et permettant des économies d'échelle. Ce principe conduit notamment au développement important de grands parcs éoliens, à la fois sur terre et en mer. Le développement de la filière photovoltaïque est rapide et articulé notamment autour de larges fermes solaires. Le développement de flexibilités est important, pratiquement équivalent à celui du scénario M1.
Scénario RTE N01		Une relance de la filière nucléaire – trajectoire industrielle basse, le scénario N1 est caractérisé par le lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2. Articulé autour d'un rythme de mises en service d'une paire de réacteurs tous les cinq ans environ, dans la continuité du programme Nouveau Nucléaire France (NNF), il vise la mise en service de huit réacteurs d'ici 2050. Pour compenser la fermeture des réacteurs nucléaires existants, il repose sur un développement très soutenu des énergies renouvelables, dans la continuité des orientations de la PPE avec une accélération sur l'éolien en mer. En conséquence, le niveau de flexibilité nécessaire pour maintenir l'équilibre offre-demande est important, bien que plus faible que ceux des scénarios M.
Scénario RTE N02		Le scénario N2 est élaboré autour du lancement d'un programme rapide de construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2, selon un rythme correspondant à la capacité maximale communiquée, à date, par la filière nucléaire (une paire de réacteurs tous les quatre ans à partir de 2035 puis une accélération progressive).

		Ce développement de nouveaux EPR s'accompagne d'un développement des énergies renouvelables à un rythme toujours soutenu mais de manière moins accélérée que dans les scénarios M et N1. De même, le niveau de flexibilités pour assurer l'équilibre offre-demande est plus limité que dans ces scénarios.
Scénario RTE N03		Le scénario N03 est élaboré autour du développement volontariste et diversifié du nouveau nucléaire, avec le lancement d'un programme rapide de construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2, selon un rythme correspondant à la capacité maximale communiquée, à date, par la filière nucléaire (une paire de réacteurs tous les quatre ans à partir de 2035 puis une accélération progressive) et le développement de petits réacteurs modulaires (ou SMR). Par ailleurs, l'exploitation du parc nucléaire existant est prolongée le plus longtemps possible. Le développement des énergies renouvelables se poursuit à un rythme plus modéré que dans les autres scénarios, et ce scénario est celui qui demande le développement de flexibilités le moins important. Ce scénario est caractérisé par un mix de production qui repose à parts égales sur les énergies renouvelables et sur le nucléaire à l'horizon 2050.
Seasteading		Concept de création de bases permanentes d'habitation sur la mer, et en particulier sur les zones maritimes qui ne sont actuellement revendiquées par aucun gouvernement. C'est un mot-valise anglophone composé des mots sea (la mer) et homesteading (propriété, domanialité, appropriation), parfois traduit en français par pied-à-mer ou par château de mer. Le concept recouvre à la fois des aspects techniques et politiques. Sa faisabilité est étudiée et défendue par un institut, l'Institut Seasteading, fondé en 2008. Peter Thiel promeut ce concept dans le cadre libertarien en dehors des eaux territoriales donc hors de tout état de droit.
Shall/Should		Shall est un verbe anglais dont le sens juridique est ambigu : il peut signifier à la fois une obligation et une possibilité - la Constitution des Etats-Unis fournit des exemples fameux de ces deux sens et les procès visant à les distinguer font depuis longtemps la fortune des avocats. Should est la forme

		conditionnelle de shall ajoutant donc un degré encore plus grand d'incertitude. L'arbitrage entre shall et should est un running gag des négociations climatiques : cette alternative entre une vague intention et une éventuelle volonté se trouve pratiquement à toutes les lignes des projets d'accord et chaque occurrence peut donner lieu à d'interminables argumentations et marchandages entre négociateurs.
Shared Socioeconomic Pathways	**SSP**	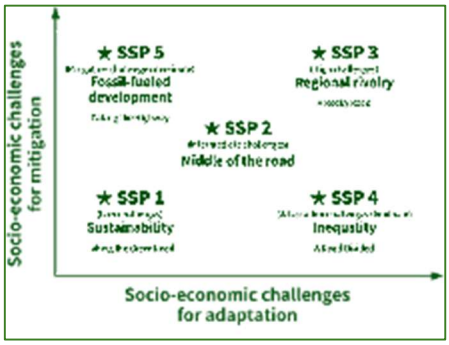 En Français, trajectoires socio-économiques partagées. En parallèle de l'élaboration des scénarios RCP par les climatologues, les sociologues et les économistes du GIEC travaillent sur des scénarios présentant diverses caractéristiques de développements socio-économiques et diverses stratégies d'adaptation et d'atténuation. Cinq familles de scénarios, nommés SSP (pour Shared Socioeconomic Pathways), ont ainsi été définies. Une telle approche permet un travail en parallèle et en cohérence des climatologues et des économistes
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	**SAGE**	Ce document énumère et analyse l'ensemble des enjeux liés à l'eau à l'intérieur du périmètre défini et liste les mesures qui seront mises en place, à des échéances plus ou moins longues, pour protéger la ressource et les milieux aquatiques. Il doit être conforme au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux puisqu'il est à une échelle plus locale.
Schéma de développement du réseau	**SDDR**	Le Schéma de développement du réseau (SDDR) est un document qui sert à organiser, anticiper et planifier les besoins d'évolution du réseau électrique pour les quinze prochaines années. Il s'agit d'un grand plan opérationnel qui étudie les différentes options de développement du réseau, leur coût et leur localisation. Le SDDR est un document obligatoire, encadré par le droit européen et le droit français. Le code de l'énergie (article L.321-6) confie son élaboration à RTE. Il s'appuie notamment sur les trajectoires

		dessinées dans les documents de politique énergétique élaborés par l'État ainsi que les propres études de RTE que sont : – La Stratégie nationale bas-carbone et la Programmation pluriannuelle de l'énergie. – Le bilan prévisionnel dont l'élaboration relève des missions légales de RTE et qui analyse l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en France à moyen et long terme. – Les schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables. La stratégie proposée par RTE répond à trois enjeux techniques : – Raccorder les installations industrielles et de production d'électricité qui répondent aux ambitions de décarbonation, ce qui représente un programme de raccordement sans précédent. – Renforcer la structure du réseau de transport de très haute tension (400 kilovolts), sur lequel s'appuie le fonctionnement quotidien du système électrique, pour l'adapter à une demande croissante en électricité – Renouveler le réseau pour pallier son vieillissement (20 % des lignes aériennes ont plus de 70 ans aujourd'hui) et l'adapter pour le protéger face aux conséquences du changement climatique (tempêtes, fortes chaleurs).
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	**SDAGE**	Le SDAGE est un outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Les SDAGE incluent depuis 2009 les plans de gestion prévus par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) – (2000/60/CE).
Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme	**SDAU**	Document de planification à valeur réglementaire fixant pour une agglomération des orientations fondamentales et harmonisant les programmes de l'Etat ainsi que ceux des collectivités locales et des établissements et services publics. Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) constitue ainsi un cadre de cohérence pour les actions en matière d'extension de l'urbanisation et de la restructuration des espaces urbanisés. Dans le code de l'urbanisme, l'expression le Schéma

		Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme a été remplacé par l'expression Schéma directeur.
Schéma Directeur Énergie	**SDE**	Le Schéma Directeur Énergie (SDE) permet de définir la stratégie patrimoniale à adopter pour répondre aux exigences du Décret Tertiaire. Il indique le meilleur choix entre un objectif en valeur absolue ou en valeur relative et des conseils pour la sélection de la meilleure année de référence. Il identifie les effets de mutualisation des gains énergétiques à l'échelle du patrimoine et anticipe une éventuelle modulation des objectifs. Le SDE comprend un état des lieux du patrimoine étudié permettant d'accroître la connaissance de ce patrimoine, de fiabiliser son assujettissement au Décret Tertiaire et enfin, d'aboutir à une programmation de travaux adaptés et performants.
Schéma global d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	**SGAGEP**	Désigne le document reconnu opposable par la ville de Paris définissant le périmètre à l'intérieur duquel un ou plusieurs secteurs hydrauliques cohérents sont créés et mentionnant pour chaque secteur hydraulique cohérent l'abattement volumique global et les abattements volumiques unitaires. En zone d'aménagement concerté, le Schéma global d'assainissement et de gestion des eaux pluviales est joint au cahier des charges de cession de terrains, approuvé par le Maire, défini à l'article L 311-6 du code de l'urbanisme.
Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables	**SPASER**	Le SPASER, c'est un outil structurant la démarche d'achat responsable des collectivités. Il s'agit de faire de la commande publique un levier en faveur des transitions sociales, économiques et écologiques. Trop souvent perçus comme des documents formels, les SPASER doivent au contraire devenir de véritables feuilles de route managériales. Leur élaboration doit reposer sur une méthode claire : Axes stratégiques → Objectifs mesurables → Plan d'action → Indicateurs de suivi. La mise en œuvre du SPASER nécessite en premier lieu de mobiliser des ressources humaines. Il est indispensable de former les agents en charge des achats aux principes de l'achat responsable, en complément de leurs compétences juridiques. Cette montée en compétence doit s'accompagner d'une

		collaboration interservices, favorisant une approche transversale plutôt qu'un travail en silo.
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	**SRADDET**	L'article 10 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et introduit l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) parmi les attributions de la région en matière d'aménagement du territoire. Ces dispositions ne visent pas la région d'Ile-de-France, les régions d'Outre-mer et la Corse, qui sont régies par des dispositions spécifiques. Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.
Schémas d'aménagement et de gestion des eaux	**SAGE**	Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Schéma régional biomasse	**SRB**	Le SRB est un outil de planification à l'échelle régionale, qui fixe les actions relatives aux filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique. Il fixe les orientations et actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique (veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers). Il veille à atteindre le bon équilibre régional et la bonne articulation des différents usages du bois, afin d'optimiser l'utilisation de la ressource dans la lutte contre le changement climatique. Ce schéma est élaboré conjointement par la Région et le préfet de région (et en Corse, par le préfet de Corse et le président du conseil exécutif de Corse).
Schéma régional climat air énergie	**SRCAE**	En France, le Schéma régional climat air énergie dans le cadre des suites du Grenelle Environnement de 2007. Il décline aussi aux échelles régionales une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie. Co-piloté par le préfet de région et le Président du conseil régional, il est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et Grenelle II. Ce schéma intègre dans un seul et même cadre divers documents de planification ayant un lien fort avec l'énergie et le climat dont notamment les schémas éoliens et les schémas de services collectifs de l'énergie. Pour la partie énergies renouvelables, les SRCAE fixent les objectifs régionaux en terme de puissance raccordée ou d'énergie produite à l'horizon 2020.
Schéma régional de cohérence écologique	**SRCE**	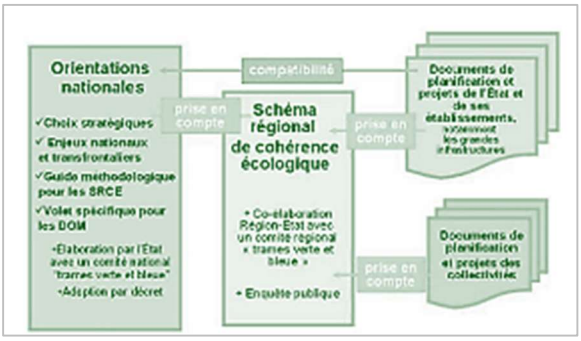 Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue.

		Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et le la remise en bon état des continuités écologiques (partie 2). Les SRCE comprennent : -Un diagnostic du territoire régional portant sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale, -Un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale et qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les constituent ainsi que les objectifs de préservation/remise en bon état associés, -Un plan d'action stratégique, qui présente les outils de mise en œuvre mobilisables pour atteindre les objectifs du SRCE et précise des actions prioritaires et hiérarchisées, -Un atlas cartographique, qui identifie notamment les éléments de TVB retenus et leurs objectifs associés, -Un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma et des résultats obtenus, sur les éléments de la TVB, la fragmentation, -Un résumé non technique, pour faciliter l'appropriation du document par les territoires.
Schéma régional éolien	**SRE**	Depuis la Loi Grenelle de 2010, chaque région doit définir les zones favorables au déploiement d'éoliennes dans un Schéma Régional Eolien (SRE). Il s'agit d'un des volets des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Ces schémas s'appuient sur les zones de développement de l'éolien (ZDE) existantes pour définir les zones possibles pour un développement de la filière en fonction du potentiel éolien, des possibilités de raccordement aux réseaux électriques, de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Les SRE fixent également les objectifs régionaux chiffrés en terme de puissance raccordée à l'horizon 2020.
Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement	**SRHH**	Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) est un document de planification qui, en Ile-

		de-France, fixe pour 6 ans les objectifs globaux en matière de : 1. de construction et de rénovation de logements, 2. de construction et d'amélioration des structures d'hébergement, 3. de développement équilibré du parc de logements sociaux, 4. de rénovation thermique des logements, 5. d'actions en faveur des populations défavorisées, 6. de rénovation urbaine, 7. de requalification des quartiers anciens dégradés 8. et de lutte contre l'habitat indigne. Il prévoit les déclinaisons territoriales de ces objectifs au niveau de chaque établissement public de coopération intercommunale. Il indique notamment les objectifs à atteindre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement. Le SRHH est élaboré par le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Ile-de-France, qui comprend notamment des représentants de collectivités. Il est arrêté par le préfet de région, après approbation du projet par ce comité.
Schéma régional de mobilisation de la biomasse	**SRB**	Un SRB a pour objectifs de dresser un état des lieux des ressources en biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique et de déterminer des orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infrarégionale pour favoriser la mobilisation de ces ressources et le développement des filières énergétiques correspondantes (bois-énergie, méthanisation, etc.). L'élaboration des SRB s'appuie le plus souvent sur les chiffres produits par les études de disponibilités forestières régionales réalisées par l'IGN.
Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables	**S3REnR**	Pour accompagner ce développement des énergies renouvelables, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, a confié à RTE en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution l'élaboration des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (ci-après S3REnR). Ces schémas ont pour objectif d'assurer :

		·Une visibilité pérenne des capacités d'accueil des énergies renouvelables d'ici 2020 pour les schémas actuels et d'ici 2030 pour les futurs schémas révisés, ·Une augmentation des capacités d'accueil des énergies renouvelables en optimisant les investissements nécessaires sur le réseau, ·Une anticipation des créations et renforcements de réseau pour faciliter l'accueil des énergies renouvelables, ·Une mutualisation des coûts favorisant l'émergence d'installations d'énergie renouvelable dans des zones où les coûts de raccordement seraient trop importants pour un seul porteur de projet. Le S3REnR mentionne, pour chaque poste existant ou à créer, les capacités d'accueil de production et évalue le coût prévisionnel d'établissement des capacités d'accueil de production permettant de réserver la capacité globale fixée pour le schéma.
Schéma Trame verte, bleue et noire	**TVBN**	Le schéma TVBN consiste à identifier et à cartographier les différents réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Puis en fonction de la situation, ces espaces seront protégés dans les PLU en interdisant par exemple toute construction. Il est souhaitable que le schéma TVBN soit assorti d'un plan d'actions concret à mener sur le terrain sur les espaces à restaurer en priorité au regard de leur importance dans la connectivité des espaces naturels. Les acteurs de sa mise en œuvre sont les collectivités territoriales, l'Etat, les gestionnaires d'espaces naturels, mais les gestionnaires d'infrastructures, les aménageurs et même les particuliers.
Science Based Target	**SBT**	Les SBT (objectifs basés sur la science) sont une méthode pour l'entreprise afin de réduire stratégiquement ses émissions de gaz à effet de serre. En évaluant les données d'émissions, vous établirez des références indiquant les réductions d'émissions nécessaires dans un délai déterminé.

Science Based Target Initiatives	**SBTI**	Le SBTi est une initiative lancée en juin 2015. Elle souhaite aider les entreprises à diminuer leurs émissions de CO2 en partant de la science. Cette initiative est due essentiellement à de multiples organisations : – le WRI (World Ressource Institute) qui gère globalement les recherches sur l'économie d'entreprise et la question environnementale en entreprise – l'UNGC (Global Compact des Nations Unies) qui est en relation directe avec les entreprises – le CDP (Carbon Disclosure Project) qui recueille les émissions de ces dernières pour les communique
Science Based Target Initiatives Net Zero	**SBTI NZ**	Objectifs d'émissions d'organisations qui suivent les directives scientifiques de cet organisme. La norme SBTi Net-Zero est devenue l'un des principaux cadres internationaux pour définir la stratégie Net-Zero des entreprises.
Scope 1		Émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées par l'organisation, par exemple, les voitures de l'entreprise.
Scope 2		Émissions indirectes provenant de la production d'électricité achetée et consommée par une entreprise, par exemple, les centrales électriques liées.
Scope 3		Toutes les autres émissions indirectes générées par l'organisation, par exemple les bâtiments, les déchets, les voyages en avion, etc.
Score carbone		Cet indicateur donne l'impact des émissions de gaz à effet de serre générées pour chaque produit et/ou service. En faisant le cumul de tout ce que l'on utilise, on peut s'en servir pour connaître son propre impact carbone. Que ce soit en tant que personne, en tant qu'entreprise ou entité. Cet indicateur était une des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. e score carbone peut être mono critère. Il analyse principalement les émissions de gaz à effet de serre. Il peut être multicritères. Dans ce cas, on considère les différents impacts

		environnementaux comme le réchauffement climatique, l'eutrophisation, l'écotoxicité, l'analyse du cycle de vie (ACV). Pour l'ACV, cela inclut 8 aspects fondamentaux : 1. La production des matières premières 2. Le transport des matières premières nécessaire à sa production 3. La fabrication et l'assemblage du produit 4. L'emballage et le packaging du produit 5. La logistique jusque chez le consommateur 6. L'utilisation du produit pendant toute sa durée de vie 7. La gestion des déchets qui ne peuvent pas être recyclés 8. Le recyclage des composants du produit
Score d'exposition		Score indiquant l'exposition absolue ou relative d'un émetteur par à son secteur d'activité
Score Ilot de chaleur urbain	**Score ICU**	Score ICU est un outil de dialogue permettant de traiter facilement la thématique des îlots de chaleur et de fraîcheur urbains. Ainsi il propose une approche méthodologique simplifiée permettant de mettre en œuvre quelques réflexes en termes d'aménagement. L'outil se base sur une approche empirique issue de nombreuses campagnes de terrain avec des enregistreurs de température, des caméras infrarouges, des thermomètres à boule noire, etc., qui ont permis de relever les bonnes pratiques en termes d'aménagement d'un point de vue îlot de chaleur urbain. L'outil score ICU propose ainsi de classer en 9 tranches de températures les revêtements urbains en fonction des matériaux mis en œuvre, et de leur positionnement à l'ombre ou au soleil, la présence de la végétation, de l'eau, et de différents facteurs.
Score perméabilité		Méthode qui calcule un score global entre 0 et 1, tenant compte de l'ensemble des matériaux couvrant le site, de leur surface, de leur perméabilité. Ainsi un score de 0 équivaudrait à une parcelle entièrement perméable, un score de 1, une parcelle à 100% imperméable.

Score de probabilité classé continu	**CRPS**	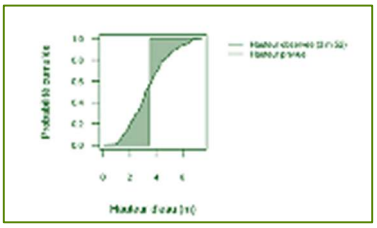 Indicateur largement utilisé dans des domaines tels que la météorologie, l'hydrologie et les sciences du climat. Le CRPS mesure l'écart entre la fonction de distribution cumulée (CDF) prédite d'une prévision et une fonction d'étape représentant le résultat réel.
Score de vulnérabilité	**CCVI**	Le nouvel indice de vulnérabilité au changement climatique (CCVI), publié par la société mondiale de conseil en risques Maplecroft, permet aux organisations d'identifier les zones de risque au sein de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de leurs investissements. Il évalue 42 facteurs sociaux, économiques et environnementaux afin d'évaluer les vulnérabilités nationales dans trois domaines clés. Il s'agit notamment : exposition aux catastrophes naturelles liées au climat et à l'élévation du niveau de la mer, la sensibilité humaine, en termes de répartition de la population, de développement, de ressources naturelles, de dépendance agricole et de conflits, troisièmement, l'indice évalue la vulnérabilité future en tenant compte de la capacité d'adaptation du gouvernement et des infrastructures d'un pays pour lutter contre le changement climatique.
Scoring du Carbon disclosure Project	**LES CDP**	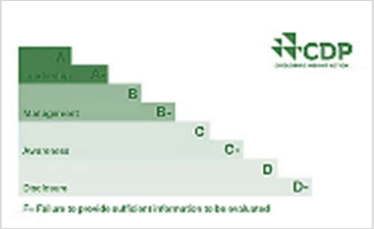 Le Level of Engagement Score est un système de notation à 4 niveaux de maturité et de prise de conscience : A (Leadership), B (Management), C (Awareness) et D (Disclosure). Une notation F est prévue pour les entreprises dont le CDP n'a pas pu évaluer l'impact ni l'engagement, faute de données suffisantes.
Screening		Le screening ou question de sélection désigne des filtres d'investissements. Le screening permet de sélectionner les entreprises sur des critères extrafinanciers définis au préalable, dans le but de créer un univers d'investissement particulier. Ce filtrage constitue un aspect essentiel de l'ISR (Investissement Socialement Responsable). Le

		screening permet aux investisseurs d'aligner leurs choix avec leurs objectifs financiers, éthiques ou stratégiques.
Sea Shepherd		Fondée en 1977 par le capitaine Paul Watson, SEA SHEPHERD est l'ONG de défense des océans la plus combative au monde. Sea Shepherd veut dépasser la seule protestation et intervenir de manière active et non violente dans les cas d'atteintes illégales à la vie marine et aux écosystèmes marins.
Seasonal Coefficient of Performance	**SCOP**	Comme l'indice SEER, le SCOP (Seasonal Coefficient of Performance) est le coefficient de performance saisonnier et définit la classe d'énergie de la climatisation en mode chauffage. Plus le SCOP est élevé, moins la clim consomme lors de sa production de chaleur. Un indice SCOP très élevé est classé A+++
Seasonal Energy Efficiency Ratio	**SEER**	Le SEER (Seasonal Energy Efficiency Ratio) est une mesure de l'efficacité énergétique des systèmes de climatisation, qui prend en compte les variations saisonnières. C'est un indicateur de mesure de l'efficacité des climatiseurs, défini par l'Air Conditioning, Heating, and Refrigeration Institute, une association américaine professionnelle, dans sa norme de 2008 AHRI 210/24. Dans le cas des climatisations, le SEER mesure la puissance de refroidissement pendant une saison typique (avec des températures extérieures moyennes se situant entre 13°C et 46°C) divisée par l'apport total d'énergie électrique pendant la même période. Sa formule est : Puissance de refroidissement sur une saison / Puissance électrique consommée sur une saison La puissance moyenne est mesurée en Unités Thermiques Britanniques (BTU), et l'énergie moyenne dépensée est mesurée en watts. Plus le SEER de l'unité est élevée, plus elle est écoénergétique

Sécheresse		On dénombre 3 types de sécheresse : 1. La sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie. 2. La sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation. 3. La sécheresse hydrologique lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux anormalement bas.
Sècheresses hydrologiques		Elles se caractérisent par des niveaux anormalement bas des lacs, des rivières ou des nappes souterraines. Elles dépendent du niveau des précipitations, mais aussi de l'état du sol, qui conditionne le partage entre ruissellement et infiltration.
Seconde vie des logements locatifs sociaux		Dans le cadre du budget de 200M€ dédié à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux adoptée par le Fonds national des aides à la pierre, 15M€ sont réservés au financement d'une expérimentation Seconde Vie des logements locatifs sociaux. Trois critères de priorisation des opérations sont retenus. a) Les opérations favorisant la mise en cohérence des typologies de logement après travaux avec les typologies des logements recherchés par les demandeurs dans le fichier national d'enregistrement. b) Les opérations améliorant la qualité d'usage : c) Les initiatives vertueuses d'un point de vue environnemental.
Secrétariat général à la planification écologique	**SGPE**	Le secrétariat général à la Planification écologique est un organisme interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre français. Il est créé le 7 juillet 2022 après constitution du gouvernement d'Élisabeth Borne. Il est chargé de coordonner l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire. Il veille à la mise en œuvre de ces

		stratégies par l'ensemble des ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'actions.
Secteur à démolition préalable	**SDP**	Le secteur à démolition préalable est un outil du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) qui facilite la démolition de certains bâtiments existants (en totalité ou partiellement). Il est mobilisable dans les 4 grands types de zones du PLU(i) : urbaine (zone U), à urbaniser (zone AU), agricole (zone A) et naturelle et forestière (zone N). Le règlement peut du PLU(i) peut ainsi délimiter des secteurs dans lesquels la délivrance du permis de construire (PC) peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants sur le terrain où l'implantation de la construction est envisagée. Ces secteurs apparaissent dans les documents graphiques du règlement.
Secteur hydraulique cohérent	**SHC**	Ensemble de terrains privés ou publics rejetant leurs eaux pluviales dans une même branche du réseau d'assainissement.
Secteurs d'information sur les sols	**SIS**	Un secteur d'information sur les sols est en France une zone géographique concernée par un problème de pollution des sols et/ou de risque minier pour laquelle des études de sol doivent être faites. Un secteur d'information sur les sols (ou SIS) est en France une zone géographique concernée par un problème de pollution des sols et/ou de risque minier pour laquelle des études de sol doivent être faites notamment en cas de changement d'usage du sol (ou du sous-sol) et pour laquelle un dispositif d'information des acquéreurs du foncier et des locataires concernés est obligatoire. L'information sur ces deux types de risques (pollution et risque minier) complètent les informations qui étaient déjà obligatoires sur le risque sismique, le risque technologique qui devaient déjà selon la loi être signifié aux acheteurs et/ou locataires concernés. L'enjeu principal de ce SIS est le porté à connaissance. Des enjeux connexes sont la protection des biens mobiliers et des personnes et

		de la santé publique en zone sismique, de risque majeur, de risque technologique, de risque minier et en situation de pollution des sols. Le Secteur d'information sur les sols entre dans la panoplie des outils de gestion du risque (risque minier et risque sanitaire dans ce cas) de déclinaison de la Convention d'Aarhus et de la Directive Inspire qui visent l'accès de tous et chacun à l'information environnementale. Il s'agit aussi d'améliorer la sécurité intérieure de permettre la reconstruction de la ville sur des sites et sols pollués ou des zones à risque, dans de meilleures conditions.
Secteurs de performances énergétiques et environnementales renforcées	**PEER**	Les secteurs de performances énergétiques et environnementales renforcées sont un outil du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) pour faciliter la transition écologique et/ou énergétique. Ces secteurs permettent d'imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements qui y sont prévus de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées définies par le PLU(i).
Secteur de renforcement du végétal		La sectorisation végétale des documents graphiques du PLU délimite un secteur de renforcement du végétal dans lequel les prescriptions en matière de végétalisation, de biodiversité et de santé environnementale s'appliquent de manière renforcée. Ces prescriptions concernent la qualité des espaces libres et des plantations, la préservation des arbres existants, la végétalisation du bâti, ainsi que la valorisation des externalités positives des projets.
Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitée	**STCAL**	Les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) constituent l'une de ces possibilités et permettent par leur implantation, de nouvelles constructions en zones naturelle (N) et agricole (A). Cet instrument participe au maintien des dynamiques de développement des communes rurales.

Sécurité climatique		La sécurité climatique désigne l'évaluation, la gestion et la réduction des risques pour la paix et la stabilité engendrés par la crise climatique. Cela signifie veiller à ce que l'action visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter aille au-delà du simple fait de ne pas porter préjudice au climat et contribue positivement à la paix et à la stabilité. Cela signifie que la prévention des conflits et les interventions de consolidation de la paix tiennent compte des effets du changement climatique. Les solutions techniques à l'action climatique et à l'adaptation peuvent constituer des opportunités permettant de bâtir la paix et de réparer le tissu social, en particulier dans les pays touchés par les conflits et la fragilité.
Sécurité énergétique		L'AIE défini le concept de sécurité énergétique comme la disponibilité physique ininterrompue de l'énergie à un prix abordable tout en respectant les préoccupations environnementales et le considère comme le produit de trois aspects du système énergétique : la fiabilité des ressources et des infrastructures, la capacité à réagir aux perturbations et le degré d'exposition aux menaces géopolitiques. Dans le contexte de la multiplicité des avantages, la sécurité énergétique n'est pas un concept entièrement défini et peut englober différentes composantes selon le contexte. La description de la sécurité énergétique par l'AIE comme un avantage multiple se lit comme suit : l'amélioration de la sécurité énergétique grâce à la disponibilité des carburants, à l'accessibilité géopolitique de l'énergie, à l'abordabilité et à l'acceptabilité (sociale et environnementale). Ce multiple avantage est étroitement lié à la distribution d'énergie, qui fait référence à l'amélioration de la capacité d'un fournisseur d'énergie à fournir de l'énergie tout en réduisant les coûts et les prix de l'énergie, en particulier grâce à la réduction de la demande qui entraîne une baisse des prix de l'énergie. La livraison et les prix de l'énergie sont classés avec la sécurité énergétique sous le thème de la sécurité du système énergétique.

Sécurité nucléaire		Ce terme est rattaché à toutes les mesures qui visent à protéger les matières nucléaires -- comme le plutonium ou l'uranium -- contre la perte, le vol, le détournement ou tout acte visant à les altérer, les détériorer ou les disperser. La sécurité nucléaire s'emploie aussi à protéger les installations dans lesquelles on trouve ces matières. Ceux qui les transportent, notamment. Ainsi, la sécurité nucléaire s'attache à mettre en place des mesures destinées à protéger les matières nucléaires et les activités qui leur sont liées. La lutte contre les actes de malveillance en tout genre -- y compris les tentatives de sabotage ou d'intrusion sur le périmètre d'une centrale nucléaire -- fait donc aussi partie de ses attributions. Tout comme la protection des informations sensibles relatives aux matières nucléaires. L'objectif premier de la sécurité nucléaire est de protéger la population, les travailleurs et l'environnement contre tout risque radiologique.
Sécuritisation		Processus à travers lequel un enjeu est construit par un acte de langage comme une menace existentielle, nécessitant des mesures exceptionnelles, en dehors (ou au-delà) des contraintes normales de la procédure politique.
Segments du marché de détail électricité		Le marché de détail est divisé en quatre segments : • Grands sites non résidentiels : -Sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général. -Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh. -Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh. -Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA. La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données

		historiques ou sur déclaration des fournisseurs. Zones non interconnectées.
Segments du marché de détail gaz		Le marché est divisé en 3 segments : 1. Les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport. 2. Les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution. 3. Les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution. La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.
Sélectivité		La sélectivité est une propriété obtenue par traitement de surface et conférant des propriétés particulières d'émission et d'absorption du rayonnement solaire.
Semaine du climat de Paris		Une semaine d'événements indépendants et organisés par des partenaires à travers Paris, mettant en relation les citoyens, les scientifiques, les militants et les entrepreneurs du climat.
Sensibilité		La sensibilité est la capacité d'un système à réagir à une transformation des conditions climatiques, par exemple : degré de modification de la composition, de la structure et du fonctionnement d'un écosystème et de sa productivité primaire, par rapport à une variation de température ou de précipitation donnée.
Sensibilité du climat à l'équilibre		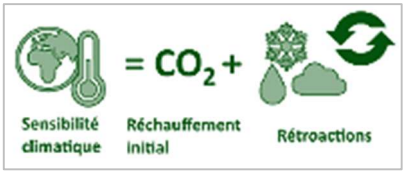 La sensibilité climatique caractérise l'évolution de la température de l'atmosphère terrestre en réponse à un forçage radiatif donné. C'est un paramètre de la modélisation du réchauffement climatique. La sensibilité du climat au CO2 est souvent exprimée comme la variation de température en degrés Celsius associée à un doublement de la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère terrestre.

		La sensibilité climatique ne prend pas en compte les rétroactions du cycle du carbone. La réponse à l'équilibre du système peut donc être encore plus importante que ne l'indique la sensibilité du système Terre. Depuis la fin des années 2000 des études tentent d'aborder le problème d'un autre point de vue pour résoudre cette difficulté.
Sensibilité à l'efficacité énergétique		Sensibilité de l'utilisateur ou de l'occupant d'un bâtiment à l'incidence de ses actions sur la performance ou la demande énergétique du dit bâtiment.
Séquence ERC	**ERC**	Dite aussi (Avoid, reduce and mitigate - ARM), doctrine visant à réduire au minimum les impacts sur l'environnement des opérations d'aménagement. La séquence (éviter, réduire, compenser -ERC) a été introduite en France par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Elle a ensuite été complétée par les lois du 3 août 2009 portant sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. La consolidation finale du dispositif a été faite par la loi du 8 août 2016 portant sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Cette doctrine existe dans le droit communautaire (elle apparaît en particulier dans les directives de 1985 concernant l'étude d'impact des Projets et de 2001 concernant l'évaluation environnementale des Plans et programmes). Aujourd'hui, tout projet soumis à évaluation environnementale ou relevant du code de l'environnement (par exemple régime d'autorisation) doit respecter ses principes. L'objectif poursuivi est d'éviter, pour tout aménagement, une perte nette de biodiversité. Cette contrainte doit être vérifiée en appliquant, de façon successive, les trois principes suivants 1. éviter de porter atteinte à l'environnement (application de mesures d'évitement),

		2. réduire les atteintes si elles ne peuvent pas entièrement être évitées (application de mesures de réduction), 3. compenser les atteintes résiduelles (application de mesures de compensation).
Séquestre environnemental		Ce dispositif permet à l'aménageur de retenir une partie de la charge foncière payée par le promoteur, qui ne lui est reversée que s'il démontre que ses constructions atteignent les performances écologiques attendues. Cet instrument pousse les promoteurs à s'engager plus fortement dans leur réalisation. Ce mécanisme de retenue de charges foncières n'est utilisé que pour la performance énergétique mais son extension à d'autres enjeux, comme le réemploi des matériaux de construction ou l'accueil de biodiversité est possible.
Sérialisation		Mode hybride d'obsolescence technique et logicielle qui consiste à lier un appareil et ses composants via des numéros de série et des verrous logiciels. Concrètement, cela veut dire qu'une marque peut, par exemple, bloquer par ce biais l'utilisation de cartouches d'encre génériques, ou encore le remplacement par un réparateur indépendant d'un écran de smartphone par une pièce générique. Cela crée une dépendance aux pièces détachées des marques pratiquant la sérialisation, mais aussi à son service après-vente. Ces pratiques sont une menace pour l'économie circulaire.
Service d'accompagnement à la rénovation énergétique	**SARE**	LE PROGRAMME SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ENERGÉTIQUE Le programme d'information SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique a été validé par l'arrêté du 5 septembre 2019. Porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire. Le programme s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la marque FAIRE.

Service d'Analyse Mobile en Urgence SAMU de l'environnement		En Alsace, association de droit local qui exerce ses activités depuis 2008. L'association est reconnue organisme d'intérêt général de l'état et enregistré comme organisme dispensateur de formation. Une fédération française des SAMU de l'environnement regroupe les SDE des différentes régions à l'échelle française et internationale. La structure alsacienne a été la première à voir le jour. Les autres régions se sont inspirées de l'expérience en Alsace pour monter leur propre structure selon les problématiques et le potentiel locaux.
Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations	**SCHAPI**	Service national mandaté pour la prévision des crues en France. Il a été créé le 2 juin 2003 dans le cadre de la réorganisation du système de prévision à la suite d'une série d'inondations catastrophiques : Nîmes (1988), Vaison-la-Romaine (1992), Aude (1999), Gard (2002), et Rhône (2003). Ce service, sous la direction du ministère de l'écologique appuie les SPC (Services de prévision des crues), anciens SAC (Service d'annonce des crues), de l'établissement et de la diffusion de l'information sur la vigilance crues, et de la coordination scientifique et technique entre les différents services et acteurs de la prévision des crues. Depuis 2006, le SCHAPI a pour mission de collecter et d'organiser les données d'hydrométrie nationales, visant à alimenter la base de données de la Banque-Hydro. La marque Vigicrues a été lancée à Toulouse le 23 février 2015 par la ministre de l'Environnement.
Service Civique Ecologique	**SCE**	Lancé le 8 avril 2024 par les ministres de la transition écologique et de la jeunesse, il doit permettre à 50 000 jeunes de s'engager pour l'environnement d'ici 2027. Les missions du Service Civique Écologique seront liées aux objectifs de la planification écologique et proposées par plusieurs structures : associations, collectivités territoriales, opérateurs de l'État, entreprises publiques de la transition écologique (RATP, Enedis...).

Service écosystémique		La notion de service écosystémique vise à décrire ces biens et services que la biodiversité fournit à la société, et qui sont nécessaires à son fonctionnement. Dans sa version actuelle, le concept de service écosystémique est défini comme les avantages que les humains tirent des écosystèmes et qui contribuent à rendre la vie humaine à la fois possible et digne d'être vécue ou encore comme la contribution des écosystèmes au bien-être humain, qui découle de l'interaction des processus biotiques et abiotiques. On distingue souvent les services, immatériels, des biens, objets provenant des écosystèmes que les gens apprécient par leur expérience, leur utilisation ou leur consommation
Service énergétique		Service apporté par un équipement qui consomme de l'énergie. Par exemple, le déplacement d'une personne, la cuisson d'un steak ou l'éclairage d'une pièce.
Service des données et études statistiques	**SDES**	Le service des données et études statistiques (SDES) a pour mission d'organiser le système d'observation socio-économique et statistique en matière de logement, de construction, de transports, d'énergie, d'environnement et de développement durable, en liaison avec les institutions nationales, européennes et internationales intéressées. Le SDES assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports au sens de la loi modifiée n° 51-711 du 7 juin 1951.

Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie	**SLIME**	Le programme SLIME est un programme d'action de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages modestes et destiné aux collectivités locales.
Service de prévision des crues	**SPC**	Service chargé de prévoir les situations dangereuses provoquées par de fortes inondations, en partenariat avec Météo-France. Le Service de prévision des crues (SPC) avertit le Préfet en cas d'alerte et élabore l'information à diffuser à l'attention des maires. Le Service de protection civile de la préfecture est à son tour chargé d'alerter les maires par un moyen adapté et de mettre à leur disposition l'information élaborée par le service de prévision des crues. Il intervient en collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours et les services nationaux de police et de gendarmerie. La prévision des crues rencontre deux cas de figure. Dans le cas de grands cours d'eau de plaine à régime de crue lente, l'événement d'inondation, s'il peut être très long et provoquer des dégâts considérables, n'a pas d'effet de surprise. Sa forte prévisibilité (plusieurs heures à plusieurs jours) laisse le temps d'organiser les secours. À l'inverse, l'annonce des crues soudaines, rapides et parfois dévastatrices de petits cours d'eau à forte pente ou situés à l'aval immédiat de reliefs, est beaucoup plus difficile compte-tenu du court délai de prévision (inférieur à une heure).
Service public d'eau et d'assainissement	**SPEA**	Service public de la responsabilité des communes qui a pour mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur puis de collecter et de traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur retour au milieu naturel. Les 30 000 services publics d'eau et d'assainissement français sont en charge des relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation... Le service « eau potable » comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution. Service public de la responsabilité des communes qui a pour mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur puis de collecter et de traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur retour au milieu naturel. Les 30 000 services publics d'eau et d'assainissement français sont en charge des relations avec le consommateur :

		informations, gestion des demandes, facturation... Le service « eau potable » comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution. Le service « assainissement » comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
Service Public Écoresponsable	**SPE**	La nouvelle circulaire SPE, n° 6425-SG du 21 novembre 2023, fixe 15 engagements pour la transformation écologique de l'Etat et intègre : le plan de sobriété énergétique, la stratégie de décarbonation de l'Etat (2023/2050), le plan national achats durables (PNAD), la feuille de route numérique et environnement, et l'ensemble des obligations législatives et règlementaires (loi Egalim, loi Agec, loi Climat et résilience...).
Service public de la performance énergétique de l'habitat	**SPPEH**	Appellation créée par la LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 164 Le service public de la performance énergétique de l'habitat vise à accroître le nombre de projets de rénovation énergétique et à encourager les rénovations performantes et les rénovations globales, définies au 17° bis de l'article L. 111-1 du code de la construction et de l'habitation. Il assure l'information, le conseil et l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Le service public de la performance énergétique de l'habitat favorise la mobilisation des professionnels et du secteur bancaire, l'animation d'un réseau de professionnels et d'acteurs locaux et la mise en place d'actions facilitant la montée en compétences des professionnels.
Service de prévision des crues (Vigicrues)	**SPC**	VIGICRUES Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France Service chargé de prévoir les situations dangereuses provoquées par de fortes inondations, en partenariat avec Météo-France. Le Service de prévision des crues (SPC) avertit le Préfet en cas d'alerte et élabore l'information à diffuser à l'attention des maires. Le Service de protection civile de la préfecture est à son tour chargé d'alerter les maires par un moyen adapté et de mettre à leur disposition l'information élaborée par le service de prévision des crues. Il intervient en collaboration

		avec le Service départemental d'incendie et de secours et les services nationaux de police et de gendarmerie. La prévision des crues rencontre deux cas de figure. Dans le cas de grands cours d'eau de plaine à régime de crue lente, l'événement d'inondation, s'il peut être très long et provoquer des dégâts considérables, n'a pas d'effet de surprise. Sa forte prévisibilité (plusieurs heures à plusieurs jours) laisse le temps d'organiser les secours. À l'inverse, l'annonce des crues soudaines, rapides et parfois dévastatrices de petits cours d'eau à forte pente ou situés à l'aval immédiat de reliefs, est beaucoup plus difficile compte-tenu du court délai de prévision (inférieur à une heure).
Seuil d'alerte (qualité de l'air)		Le seuil d'alerte correspond à un niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.
Seuil de chaleur		Fixé à plus de 25 °C, il est atteint généralement autour de la deuxième décade d'avril dans le Sud-Ouest, vers fin avril sur le reste du pays et même plus tard proche des côtes de la Manche. En 2024, le seuil a souvent été franchi dès le début du mois d'avril sur le nord du territoire.
Seuils climatiques		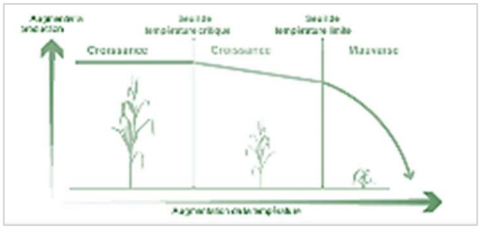 Les seuils climatiques renseignent sur la tolérance de la société et des écosystèmes, ce qui permet de mieux examiner les types de changements climatiques qui devraient avoir un impact sur les choses qui tiennent à cœur. De nombreux systèmes ont des seuils naturels ou structurels. Si les conditions dépassent ces seuils, il peut en résulter des changements soudains, voire des effondrements en matière de santé, de productivité, d'utilité ou de comportement. Les efforts d'adaptation et de gestion des risques peuvent modifier ces seuils, modifier le profil des conditions climatiques qui seraient problématiques et accroître la résilience globale du système.

Seuils de la CSRD		Entreprises concernées par la CSRD en 2025 ? Pour rappel, cette directive concerne les entreprises cotées européennes ou les entreprises cotées ayant des activités (filiales, succursales, CA significatif produit.) au sein de l'Union Européenne. Cette directive est appliquée de manière progressive à toutes ces sociétés de la manière suivante : Les entreprises concernées par la CSRD en 2024 (publication en 2025) Toutes les entreprises européennes cotées déjà soumises à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD). La NFRD est la directive qui était en place avant la CSRD, que la nouvelle directive vient remplacer pour apporter des critères d'évaluation plus holistiques et granulaires. Pour rappel, les entreprises soumises à la NFRD doivent remplir au moins deux des trois critères suivants : 1. plus de 500 salariés 2. un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros 3. un total du bilan supérieur à 20 millions d'euros Les entreprises concernées par la CSRD en 2025 (publication en 2026) Toutes les grandes entreprises européennes cotées. Dans le cas de la CSRD, sont considérées comme "grandes entreprises les sociétés qui remplissent au moins deux des trois critères suivants : 1. plus de 250 salariés 2. un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros 3. un total du bilan supérieur à 20 millions d'euros. Les entreprises concernées par la CSRD en 2026 (publication en 2027) Les PME européennes cotées (excepté les micro-entreprises cotées) peuvent commencer la collecte des données dès janvier 2026. Elles ont la possibilité de reporter leur obligation de reporting de deux ans (sous certaines conditions). Elles doivent financer expliquer brièvement dans leur rapport de gestion les raisons pour lesquelles les informations requises en matière de durabilité n'ont pas été fournies pour cette année. 1. ayant moins de 10 employés

		2. qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 700.000 euros 3. ayant un total du bilan inférieur à 350.000 euros
Seuils de tolérance humaine à la chaleur	**STHC**	L'indice de « thermomètre mouillé » ou « thermomètre humide » (wbgt – TW – de l'anglais wet-bulb globe température) sert à estimer les effets de la température, du rayonnement solaire et de l'humidité sur le corps humain. Selon cette mesure, une personne en bonne santé risque de mourir après quelques heures passées à 35° TW avec un taux d'humidité saturé à 100 %. Dans ces conditions, le corps ne parvient plus à maintenir une température à 37° et passe en surchauffe. Les résultats de l'étude, publiée dans la revue Pnas le 31 mars 2025, suggèrent que les limites du corps se situent en réalité entre 26° et 31° TW (100 % d'humidité), ce qui correspond à 42 °C et un taux d'humidité de 57 %.
Severe Convective Storm	**scs**	Les Severe Convective Storms (SCS), désignent des orages particulièrement intenses souvent qualifiés de tempêtes extrêmes. Ils se manifestent sous plusieurs formes : grêle, tornades, coups de vent extrêmement forts, ou encore un nombre exceptionnel d'éclairs.
Shared Socio-economic Patways	**SSP**	Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways sont des ensembles d'hypothèses socio-économiques (Population, Éducation, Urbanisation, PIB) qui décrivent des évolutions alternatives de la société future en fonction du changement climatique et des mesures politiques mises en œuvre. Ils se concentrent sur les conséquences potentielles du réchauffement climatique. On dit qu'ils se concentrent sur les trajectoires socio-économiques.
Shift Project		Le Shift Project est une association reconnue d'intérêt général fondée en 2010 par Jean-Marc Jancovici dans le but d'éclairer et d'influer le débat sur la transition énergétique et climatique en Europe. Le Shift Project fait des propositions qui

		s’inscrivent dans la même lignée que le PTEF, notamment pour les flux d’énergie.
Signalétique liée à la gestion des déchets		La signalétique liée à la gestion des déchets a été élaborée par la Fédération Française du Bâtiment. Elle a pour but d’aider les professionnels de bâtiment à mieux trier leurs déchets. Ces pictogrammes sont disponibles en téléchargement libre au format PDF et sont destinés à être apposés sur les bennes pour une utilisation seulement sur chantier.
Signaux faibles		La faiblesse des signaux peut avoir des origines multiples : La faiblesse des signaux d'un danger environnemental peut être attribuable au caractère scientifique de la situation (par exemple la menace pèse sur un futur lointain ou le signal est faible numériquement, ou le signal est noyé dans trop d'information et de bruit statistique). La faiblesse peut-être dure à des circonstances institutionnelles par exemple le signal est faible parce qu'il est émis par des acteurs non légitimes ou parce qu'il n'a pas de relais institutionnel. Il existe des signaux faibles pour des problèmes connus (par exemple des avalanches) et des signaux faibles pour des problèmes latents (par exemple la vache folle). Certains signaux faibles peuvent être émis par des experts et d'autres peuvent être issus de la société civile (assimilables à la demande sociale).
Simplicité volontaire		La simplicité volontaire, ou sobriété volontaire, est un mode de vie consistant à réduire intentionnellement sa consommation. Ce mode de vie est représenté par exemple par le mouvement des compagnons de Saint François, les Communautés de l'Arche de Lanza del

		Vasto, inspiré par Gandhi. On le retrouve aussi au Québec sous l'influence de penseurs comme Serge Mongeau et des éditions Écosociété.
Simplification		Mot slogan des mouvements législatifs ou réglementaires climatosceptiques : Il dissimule une offensive frontale contre le droit de l'environnement, la démocratie délibérative, et les garde-fous de l'intérêt général : – Loi « portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie ». – Loi de la « simplification de la vie économique ». – Projet de loi Omnibus de simplification porté par la Commission européenne. Ce n'est pas la complexité qui est visée, mais la régulation. Ce n'est pas la bureaucratie qu'il faut réviser, mais les normes protectrices qu'il faut abroger. « Une rhétorique qui prétend parler au nom du peuple tout en l'écartant méthodiquement des processus décisionnels (restriction des enquêtes publiques, limitation du droit de recours des associations environnementales...). La réduction du rôle de la Commission nationale du débat public ou la marginalisation des agences comme l'OFB, l'Ademe ou la multiplication de restrictions dans les laboratoires de recherche « sensibles » sont à ce titre particulièrement révélatrices. » Reporterre
Simulation hygrothermique dynamique	**SHD**	Modèle de calcul, au pas de temps généralement horaire, permettant de reproduire les transferts de chaleur et d'humidité au niveau d'une paroi, d'un local, ou d'un bâtiment. Le modèle tient compte des différentes propriétés hygrothermiques des matériaux mis en œuvre, des différentes sources d'humidité (internes, externes), des conditions d'occupation et du climat local
Simulation thermique dynamique	**STD**	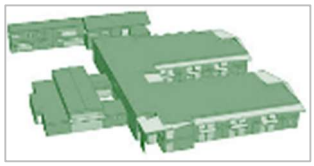 L'objectif de la simulation thermique dynamique est d'estimer la consommation d'énergie, la température intérieure, l'humidité relative, la qualité de l'air intérieur et d'autres paramètres

		importants liés au confort et à l'efficacité énergétique du bâtiment. Une simulation thermique dynamique (STD) est une technique de modélisation informatique d'un bâtiment qui permet de simuler et prédire son comportement thermique en fonction de différents paramètres tels que les matériaux de construction, la disposition des pièces, les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation, ainsi que les conditions climatiques externes. Les résultats de la simulation peuvent aider à concevoir des bâtiments plus économes en énergie, à optimiser les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, et à évaluer les performances énergétiques du bâtiment conformément aux normes et aux réglementations en vigueur. Une étude STD se compose de plusieurs étapes : 1. Relevé sur site : Infographie infrarouge thermique, matériaux et épaisseur des parois, fréquentation, équipements électriques, type de menuiseries, relevé des températures de consigne et des paramétrages du chauffage, relevé des consommations énergétiques... 2. Modélisation du bâtiment : Modélisation 3D de la structure, paramétrage de l'occupation du bâtiment et de la température de confort propre à chaque zone, implantation des données météorologiques du lieu... 3. Acquisition des résultats : Lancement du calcul dynamique global, analyse des résultats et rectification en comparaison des données réelles, vérification du respect des réglementations, visualisation des améliorations possibles.
Sincérité écologique		Méthode ou procédé utilisé pour distinguer une entreprise véritablement engagée en matière de RSE d'une autre se contentant d'une couche de greenwashing.

Sites classés Seveso		Les établissements industriels sont classés Seveso selon leur aléa technologique en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les établissements en Seveso seuil bas ou en Seveso seuil haut. Les établissements militaires et les dangers liés aux rayonnements ionisants (nucléaires) ne sont pas concernés par cette directive.
Sites d'Importance Communautaire	**SIC**	Sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.
Site naturel de compensation		Les SNC sont des outils de restauration ou de développement d'éléments de biodiversité destinés à compenser les atteintes prévues ou prévisibles à la biodiversité occasionnées par la réalisation de projets (de travaux, d'ouvrages, de constructions, d'aménagements.) ou par la mise en œuvre de documents de planification (schémas, plans, programmes.).
Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation	**SNCRR**	Les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR), ont été créés par le Code de l'environnement le 23 octobre 2023. Ce dispositif, unique en Europe, encourage et valorise les opérations de restauration de la biodiversité. Ce nouveau dispositif vise à : – Faciliter les opérations obligatoires de compensation écologique, – Accélérer les opérations de restauration et de renaturation volontaires de la biodiversité, – Structurer une offre d'actions favorables aux espèces et à leurs habitats, – Mobiliser de nouveaux financements publics et privés. Les SNCRR sont des sites multifonctionnels, qui peuvent servir trois enjeux : 1. Compensation écologique obligatoire, dans une logique éviter-réduire-compenser,

		2. Restauration volontaire de la biodiversité, 3. Renaturation de certains espaces dans le cadre de la politique de sobriété foncière (trajectoire vers le zéro artificialisation nette).
Sites patrimoniaux remarquables	**SPR**	Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) ou situés en abord des monuments historiques peuvent concerner jusqu'à un tiers des résidences principales, soit 11,6 millions de logements, ce qui représenterait jusqu'à 44 % des logements du parc locatif privé.
Site et sol pollué	**SSP**	Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuient principalement sur la législation des installations classées et notamment sur le Livre V Prévention des pollutions, des risques et des nuisances du code de l'environnement.
Situation topographique	**ST**	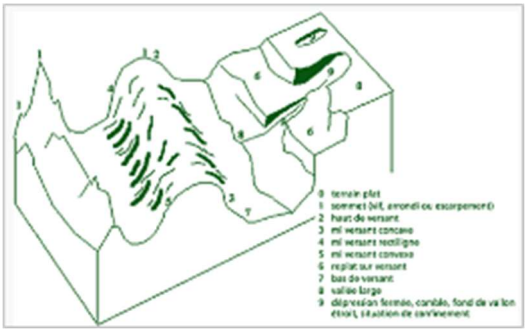 La situation topographique générale de la placette circulaire de 25 mètres de rayon est affectée à une des neuf modalités suivantes : – terrain plat : position plane ou de plateau ou de plaine avec une pente inférieure ou égale à 5 %, – sommet : crête de toute nature, sommet vif, sommet arrondi ou escarpement, – haut de versant : partie supérieure d'un versant, – mi-versant concave : partie moyenne d'un versant (pente supérieure à 5 %) de forme générale déprimée ou banquette ou terrasse de moins de 6 mètres de largeur, – mi-versant rectiligne : partie moyenne d'un versant (pente supérieure à 5 %) de forme droite,

		· mi-versant convexe : partie moyenne d'un versant (pente supérieure à 5 %) de forme généralement saillante, – replat : zone horizontale d'une largeur moyenne supérieure à 30 mètres intercalée dans un versant (pente inférieure à 15%) ou banquette ou terrasse de plus de 6 mètres de largeur, – bas de versant : partie inférieure d'un versant, – vallée ou fond de vallon : large dépression très ouverte en fond de vallon ou vallée large de plus de 50 mètres, – dépression ou confinement ou fond de vallon étroit ou combe : dépression encaissée ou situation de confinement ou fond de vallon étroit ou combe.
Six principes pour les conversations sur le climat		Ressource de l'UE facile à lire qui explique comment éviter les pièges courants lors des discussions sur le climat tout en proposant des solutions pratiques, adaptées aussi bien aux experts qu'à ceux qui se lancent dans un voyage climatique.
Sixième extinction		La sixième extinction, dite aussi extinction de l'Holocène (les 10 000 dernières années) définit la disparition massive des espèces qui se poursuit et s'accélère aujourd'hui. Plusieurs études d'organismes variés soulignent que dans le cas présent, c'est l'activité humaine qui en serait à l'origine. Les espèces connues disparaîtraient cent fois plus vite qu'auparavant, et 75% d'entre elles pourraient définitivement disparaître au cours des prochains siècles. La responsabilité humaine est pointée du doigt dans plusieurs domaines : chasse, pêche, introduction d'espèces invasives, changement climatique d'origine anthropique.
Sixième période des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)		Publication au Code de l'énergie – CEE 2026-2030 Depuis le 1er janvier 2026 : – ouverture de la 6e période CEE (2026-2030), – augmentation des objectifs d'économies d'énergie, – nouvelles règles d'annulation et de traçabilité des certificats, – renforcement des obligations des délégataires et énergéticiens. Objectif fixé :

		500 TWh cumac pour la période 2026-2030
Sky View Factor	**SVF**	Le facteur de vue du ciel correspond à la portion de ciel observable à partir de la surface considérée. Il varie entre 0 et 1 (cas d'une surface plane sans obstacle). L'algorithme calcule l'angle vertical d'élévation par rapport à l'horizon pour n directions spécifique au rayon.
Slowbalisation		Néologisme inventé par l'écrivain néerlandais Adjiedj Bakas, la slowbalisation fait référence au ralentissement du processus de mondialisation, voire à l'émergence de phénomènes allant à son encontre : augmentation des tarifs douaniers, problématiques environnementales et climatiques, volontés protectionnistes de certains états etc. L'âge d'or de la globalisation arriverait ainsi à son terme, battu en brèche par la remise en cause du libre-échange et le durcissement des conflits géopolitiques.
Slow cities		Le réseau Cittaslow, développé par les Italiens, propose une approche centrée sur l'humain et la qualité de vie dans les villes. Les communautés qui adhèrent à la philosophie Cittaslow s'engagent à respecter une charte de 70 critères dans tous les domaines, promouvant ainsi le développement durable. En France, Segonzac (Charente) est la première commune à avoir adhéré à la charte Cittaslow le 8 mai 2010.
Slow economy		Les mouvements "slow" se multiplient : "slow food", "slow economy", "slow management", "slow tech", "slow money". Leur objectif : ralentir dans un monde où les technologies nous poussent à aller toujours plus vite, dans la sphère privée comme dans la sphère professionnelle. Le mouvement "slow" est issu de l'agriculture, avec le lancement du "slow food" en

		Italie à la fin des années 1980. Prendre le temps de produire, plus sainement, et de manger, pour prendre le contrepied des fast-foods. Revenir à une alimentation plus durable et locale, issue de pratiques agricoles moins intensives en engrais et en pesticides, dans le respect des cycles naturels de l'eau, du carbone, des écosystèmes et de la biodiversité locale. Le mouvement s'est structuré en 2014 via le réseau "Terra Madre", symbolisé par un escargot, qui compterait aujourd'hui plus de 100 000 structures adhérentes dans 160 pays. Un réseau de communautés alimentaires, associant agriculteurs, pêcheurs, cuisiniers, ONG, pour produire et consommer local. Les prémices de l'économie circulaire.
Slow living		Le slow living, ou comment ralentir pour mieux vivre est un concept né dans les années 80 en réaction à l'accélération constante du monde. Le slow living est une philosophie de vie qui consiste à se détacher de la culture de l'urgence et renouer avec la patience. Le mouvement doux invite à faire redescendre la pression constante liée à la vitesse et à réfléchir à une autre manière de vivre. Il s'agit de questionner notre rapport à cette accélération frénétique qui a gagné toutes les sphères de la vie.
Slow.tech		Changement de paradigme de l'innovation. Face à l'hyper-connexion, en réaction à l'obsolescence programmée et au tout jetable, les promoteurs de la Slow.tech veulent revenir à des technologies plus simples, moins gourmandes en énergies et en ressources, peu coûteuses, fabriquées avec des ressources locales. La slow.tech est une démarche, qui vise un usage parcimonieux et réfléchi de high-tech. La slow. tech est une association judicieuse de low tech et high tech. Son but est d'optimiser au maximum nos systèmes et processus. Elle se passe donc de high tech, dès lors que celle-ci n'est plus nécessaire et peut être remplacée par une alternative moins coûteuse en ressources et énergie.

		La Slow.tech se réalise à travers une démarche de conception et d'utilisation de la technologie comme un outil, pensé pour répondre à un besoin essentiel.
Small modular reactors	**SMR**	Un petit réacteur modulaire ou small modular reactor en anglais, est un réacteur nucléaire à fission de petite taille et de faible puissance - de l'ordre de 10 à 300 MWe - à la différence d'un réacteur nucléaire conventionnel développant lui une puissance entre 1000 et 1 600 MWe.
Smart Grid		Un smart grid, ou réseau d'énergie intelligent en français, désigne un réseau d'énergie qui intègre des technologies de l'information et de la communication. En collectant des informations sur l'état du réseau, les smart grids contribuent à une adéquation entre production, distribution et consommation et améliorent ainsi son exploitation. Ils permettent aussi le développement d'usages nouveaux, tels que l'autoconsommation, la recharge de véhicules électriques et le stockage d'électricité.
Smart building		Le Smart building correspond à l'intégration de solutions actives et passives de gestion énergétique, visant à optimiser la consommation, mais à favoriser le confort et la sécurité des utilisateurs du bâtiment tout en respectant les réglementations en vigueur.
Smog		Le smog, fumard ou brumée est un brouillard grisâtre artificiel urbain dû à une pollution de l'air intense qui limite la visibilité dans l'atmosphère. Issu du mélange de particules fines et d'ozone, le smog est associé à plusieurs effets néfastes pour la santé et pour l'environnement.
SobriEau		Face aux défis climatiques et environnementaux actuels, le projet SobriEau vise à promouvoir une gestion durable et responsable des ressources en eau. Porté par trois structures de recherche - AgroParisTech Innovation, le Laboratoire Eau, Environnement et Système Urbain (Leesu) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

		(Cerema) – il explore des solutions innovantes pour favoriser une gestion sobre de l'eau et de l'assainissement au sein de bâtiments existants.
Sobriété coopérative		La sobriété coopérative : c'est mutualiser l'utilisation d'un équipement (par exemple partager une voiture grâce au covoiturage ou à l'autopartage).
Sobriété désirable		La désirabilité de la sobriété est au cœur de son appropriation par le plus grand nombre, il semble important de rappeler que la sobriété prise dans son ensemble ne s'apparente pas à de l'austérité, mais aspire à être un projet de société désirable, soutenable et équitable, prônant le mieux avec moins. La réflexion sur les besoins nécessaires et désirables de demain est indispensable.
Sobriété dimensionnelle		La sobriété dimensionnelle : c'est utiliser le bon équipement pour le bon usage (par exemple, choisir un véhicule adapté à son type de déplacement),
Sobriété énergétique		La sobriété énergétique désigne la réduction volontaire et organisée des consommations d'énergie. Au-delà de cette baisse, elle agit sur les usages et implique un changement comportemental, individuel ou collectif. Elle a pour objectif de réduire la demande la pression sur les ressources renouvelables.
Sobriété foncière		La sobriété foncière est un concept qui vise à limiter l'artificialisation des sols, c'est-à-dire la transformation et/ou la consommation d'espaces naturel, agricoles ou forestiers en zones urbaines ou industrielles. En France, la sobriété foncière est une politique publique qui s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et de la préservation des ressources naturelles. Elle se traduit par la mise en place de dispositifs telles que la redynamisation des centres-villes et leur verdissement, la rénovation énergétique des bâtiments ou encore la revitalisation

		de friches urbaines. Mais l'objectif principal de la sobriété foncière reste la préservation des espaces agricoles et forestiers et la protection de la biodiversité, lourdement touchés par l'artificialisation des sols. Elle peut s'accompagner de mesures de préservation et de restauration des milieux naturels. Enfin, la sobriété foncière s'inscrit dans une perspective de long terme, en prenant en compte les enjeux liés à l'évolution démographique, au changement climatique et à la gestion durable des ressources naturelles. Elle implique une réflexion globale sur l'aménagement du territoire et une concertation entre les différents acteurs concernés (collectivités, citoyens, entreprises, etc.).
Sobriété hydrique		La sobriété hydrique vise à réduire la consommation d'eau potable à travers une gestion efficace et rationnelle des ressources en eau dans les bâtiments. Elle repose sur un ensemble de pratiques et de dispositifs qui permettent de minimiser l'empreinte hydrique d'un bâtiment. Parmi ces pratiques, on retrouve l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie, de recyclage des eaux grises, l'utilisation de systèmes à faible consommation d'eau, ainsi que la sensibilisation des habitants d'un bâtiment et l'évolution de leurs pratiques pour une utilisation plus responsable de l'eau.
Sobriété matérielle		Méthode pour repenser l'utilisation des biens matériels afin de limiter l'usage de matières premières et de matériaux neufs. La sobriété matérielle interroge le rapport à la propriété. Il s'agit de veiller à ce que la taille et le poids d'un objet ne soient pas surdimensionnés par rapport à l'usage qui en est fait.
Sobriété organisationnelle		Processus de transformation des modes d'organisation collective afin d'adopter de nouvelles façons de se déplacer, de travailler, d'habiter, de consommer. Le développement du télétravail, la mutualisation des moyens de transport, la création de nouveaux modèles économiques ont un impact sur les consommations énergétiques.

Sobriété servicielle		Porte sur le niveau et la durée d'utilisation et d'exploitation. Un service peut être réduit voire complètement supprimé.
Sobriété structurelle		Il s'agit de la façon dont l'aménagement du territoire structure l'espace, influence l'organisation du territoire et des modes de vie, et donc les consommations énergétiques et matérielles.
Sobriété d'usage		La sobriété d'usage : c'est utiliser un équipement à bon escient (par exemple stopper le fonctionnement de la ventilation ou des distributeurs de boisson dans les bureaux lorsqu'ils sont vides).
Social-écologie		La social-écologie est un courant politique cherchant à lier question sociale et enjeux écologiques. Théorisé par Éloi Laurent, il a principalement été employé en France par le Parti socialiste. Éloi Laurent propose à travers la social-écologie un modèle d'économie verte pour réduire les inégalités, préserver et conserver les ressources naturelles, afin d'adapter le système capitaliste mondialisé au contexte de la crise écologique.
Sociaux et de Gouvernance		Règles éthiques au sens large dans l'activité des différents acteurs économiques.
Société à mission		La notion de société à mission est une qualité reconnue aux sociétés garantissant le respect d'engagements sociaux et environnementaux. La société à mission se donne pour objectif de contribuer positivement à la société et à l'environnement, via la réalisation d'objectifs qu'elle se fixe. Article L210-10 du code de commerce (LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 176) Une société peut faire publiquement état de la qualité de société à mission lorsque les conditions suivantes sont respectées : 1. Ses statuts précisent une raison d'être, au sens de l'article 1835 du code civil, 2. Ses statuts précisent un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité,

		3. Ses statuts précisent les modalités du suivi de l'exécution de la mission mentionnée au 2°. Ces modalités prévoient qu'un comité de mission, distinct des organes sociaux prévus par le présent livre et devant comporter au moins un salarié, est chargé exclusivement de ce suivi et présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion, mentionné à l'article L. 232-1 du présent code, à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Ce comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission, 4. L'exécution des objectifs sociaux et environnementaux mentionnés au 2° fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités et une publicité définies par décret en Conseil d'Etat. Cette vérification donne lieu à un avis joint au rapport mentionné au 3°, 5. La société déclare sa qualité de société à mission au greffier du tribunal de commerce, qui la publie, sous réserve de la conformité de ses statuts aux conditions mentionnées aux 1° à 3°, au registre du commerce et des sociétés, dans des conditions précisées par décret en Conseil d'Etat.
Société française d'énergie nucléaire	**SFEN**	La société française d'énergie nucléaire est une association scientifique dont l'objet est de produire et diffuser de la connaissance sur les sciences et techniques du nucléaire.
Société de projet	**SPV**	Une SPV, anglicisme Special Purpose Vehicule, est un véhicule ad hoc. En d'autres termes, c'est une structure juridique construite avec un objectif précis. On les retrouve dans les financements structurés où la principale raison de leur utilisation est d'isoler certains risques. Tout projet d'énergies renouvelables est dans l'obligation d'être porté par une société de projet, pour la détention des actifs au sens comptable d'un projet : accès au foncier, installations et équipements, contrat de vente d'électricité, contrats de maintenance, assurances, fonds propres...

		Dans le cas d'un parc éolien ou d'une centrale solaire, c'est la SPV qui est propriétaire. Son rôle est de : – porter le financement du projet. – exploiter la centrale de production d'énergie renouvelable. – en assurer la gestion : paiement des charges, encaissement des revenus issus de la vente d'électricité, remboursement des prêts. – revendre l'électricité produite pour les parcs en exploitation.
Sociétés de services énergétiques	**ESCO**	Les sociétés de services énergétiques (energy service company - ESCO) développent, conçoivent, construisent et organisent le financement de projets qui permettent d'économiser de l'énergie, de réduire les coûts énergétiques et de diminuer les coûts d'exploitation et de maintenance dans les installations de leurs clients. Les ESCO garantissent que les économies d'énergie sont en mesure de rembourser l'investissement dans l'efficacité énergétique, ce qui permet de surmonter les contraintes financières liées aux investissements dans l'efficacité énergétique. Les principaux acteurs clés opérant dans le secteur des sociétés de services électriques (ESCO) sont Schneider Electric, General Electric, Siemens, Honeywell, Johnson Controls, Orsted, Eaton Corporation, Alpiq, Enel X, Engie Solutions et Veolia.
Sociologie environnementale		La sociologie environnementale étudie les interactions entre les sociétés et leur environnement naturel. Ce domaine met l'accent sur les facteurs sociaux qui influencent la gestion des ressources environnementales et sont à l'origine des problèmes environnementaux, sur les processus par lesquels ces problèmes sont socialement construits et définis comme des problèmes sociaux, et sur les réponses sociétales à ces problèmes.
Sol construit		On retrouve dans ce terme une volonté de construire un sol en s'inspirant des sols naturels, d'avoir une réflexion pour avoir un sol durable. Par extension, on peut aussi parler de technosols construits.

Seuil de douleur du bruit	**SDB**	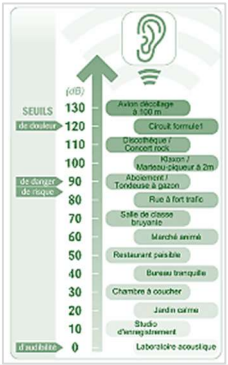 Fixé à 120 dB(A) Le seuil de 120 dB(A) marque le début de la douleur. Nos oreilles nous font mal. C'est un message d'alerte... qui arrive bien tard ! Les seuils de danger pour l'audition et de détection de la douleur sont séparés de 40 dB(A) environ.
Seuil de référence du bruit	**SRB**	Fixé à 0 dB(A) Il correspond au niveau de pression acoustique minimal pour qu'un son puisse être perçu de nos oreilles. A ces faibles niveaux, nous captons les sons provenant de notre propre corps (articulations, battements de cœur, circulation sanguine, etc.) ce qui peut être déstabilisant.
Seuil de risque pour l'audition	**SRA**	Fixé à 80 dB(A) Il s'agit d'une valeur importante qui sert de base à la réglementation « bruit au travail ». A partir de ce seuil, l'employeur se doit d'apporter une information sur les risques auditifs encourus, de proposer un contrôle de l'audition (facultatif) et de mettre à disposition de ses salariés des protections auditives adaptées. A partir de 80 dB(A), la durée d'exposition à la source de bruit est un facteur important de risque. Toujours selon la réglementation « bruit au travail », lorsque le salarié est exposé à un niveau de 85 dB(A) sur une période de 8h, le port de protections auditives est obligatoire.
Snowfarming		Stockage de neige d'un hiver à l'autre.
Soil Health Benchmarks	**SHB**	Soil Health BENCHMARKS Projet européen financé dans le cadre de la mission « Un accord sur les sols pour l'Europe ». Son objectif est de créer un réseau européen pour faire progresser la recherche sur la santé des sols, surveiller leur état et promouvoir une utilisation durable. À cette fin, il développe un cadre de surveillance multi-échelles et multi-utilisateurs,

		transparent, harmonisé et rentable. S'appuyant sur les meilleures connaissances scientifiques et technologies, ce cadre vise à fournir un indice clair de santé des sols pour l'analyse comparative, utilisant des indicateurs pertinents pour l'objectif d'évaluation, applicables à l'utilisation des terres et réalisables sur le plan logistique. Ce cadre de surveillance intégrée des sols combine une nouvelle méthode de sélection d'indicateurs de santé des sols par tamisage logique, avec des méthodes de collecte de données par échantillonnage, spatiales (technologies d'observation de la Terre) et existantes et dérivées. Les principaux résultats du projet sont les suivants : – Un cadre harmonisé et rentable pour mesurer la santé des sols. – Un examen des indicateurs proposés par le Mission Board Soil Health & Food et BENCHMARKS testés dans les 24 études de cas paysagères. – Un outil intégré de santé des sols démontrant les liens entre les indicateurs, les fonctions des sols et les services écosystémiques. – Fondements scientifiques des programmes d'incitation à la santé des sols pour les entreprises de la chaîne de valeur.
Solaire passif		L'énergie solaire passive est une énergie abondante et non polluante qui suppose la conception de bâtiments et la mise en place des composants de construction appropriés (écoconstruction ou architecture bioclimatique) afin d'utiliser l'énergie solaire pour l'éclairage naturel, le chauffage des locaux et/ou la climatisation des locaux. En plus de réduire la consommation d'énergie, un avantage primordial que procure l'énergie solaire passive est le confort ressenti par les occupants.
Solar Heat Europe		Solar Heat Europe ESTIF Solar Heat Europe s'efforce de favoriser la croissance des solutions de chauffage solaire en Europe à travers différentes actions, telles que la promotion d'une meilleure réglementation ou l'encouragement des décideurs politiques de l'UE à façonner un contexte équitable pour les solutions de chauffage et de refroidissement.

		Avec environ 40 membres en Europe, Solar Heat Europe représente directement ou indirectement plus de 90 % de l'industrie sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
Solarisation & végétalisation des toitures et aires de stationnement		Article 101 de la loi climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, codifié à l'article L.171-4 du code de la construction et de l'habitation, définit une obligation d'équipement par un procédé de production d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation, applicable aux projets de constructions de bâtiments et de parcs de stationnement.
Solarothermique PAC		Il s'agit d'une pompe à chaleur traditionnelle air/eau. Pour en limiter la consommation, on y adjoint des panneaux solaires thermiques à eau. Ces derniers ont vocation à préchauffer l'eau grâce à l'énergie du soleil, ce qui permet de mâcher le travail de la pompe à chaleur qui n'aura plus qu'à réaliser le complément de chauffage. Par ce moyen, lorsque les conditions météorologiques sont favorables, la pompe à chaleur ne sert quasiment pas. En cas de mauvais temps ou pendant la nuit, la production de chauffage ou d'eau chaude reste constante, puisque la pompe à chaleur prend le relais.
Solastalgie		La solastalgie est un mot relativement nouveau, inventé en 2003 par le philosophe australien Glenn Albrecht. Il vient du latin sōlācium (consolation) et du grec ancien algia (douleur). En d'autres termes, la solastalgie signifie littéralement la douleur de ne pas trouver de consolation, généralement associée à un changement environnemental perçu comme négatif. La solastalgie est un sentiment de désolation profonde à la suite d'une altération ou d'une perte de son habitat, ses paysages et ses écosystèmes, de manière irréversible. La solastalgie est parfois comparée au mal du pays ressenti chez soi. La solastalgie est une forme d'éco anxiété alors définie comme un sentiment de détresse ou de mélancolie causé par un changement environnemental négatif. Ce sentiment peut être provoqué par des événements tels que la déforestation, la sécheresse, les incendies de forêt,

		ou même les changements plus subtils comme l'évolution des saisons.
Solidarité écologique		La solidarité écologique est un concept qui semble apparaître pour la première fois dans le projet de loi sur les parcs nationaux de France, en date du 6 juin 2004 : Le classement d'un parc national manifeste donc une volonté politique de donner une forte visibilité nationale et internationale à cet espace, d'y mener une politique exemplaire et intégrée de préservation et de gestion, mais aussi d'éducation à la nature et de récréation, et de transmettre aux générations futures un patrimoine dont le caractère d'exception est préservé. Il reconnaît la complémentarité et la solidarité écologique, économique et sociale de fait entre le cœur de cet espace d'exception et son environnement géographique immédiat. La solidarité écologique est donc l'étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non.
Solidarité environnementale		Interdépendance réciproque des organismes vivants entre eux et avec la variation spatiale et temporelle de leur environnement physique.
Solutions d'adaptation fondées sur la Nature	**SAFN**	Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) sont des démarches d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur la nature et ses multiples services. Cette notion découle des Solutions fondées sur la Nature (SfN) définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant l'ensemble des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative

		tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité.
Solution d'Evaluation de la performance Energétique Intrinsèque des bâtiments	**SEREINE**	Pouvoir mesurer la performance intrinsèque d'un bâtiment en moins de 24 h, tel est le cap que se sont fixés les 20 chercheurs du projet SEREINE, mandatés par 16 organisations professionnelles du bâtiment et pilotés par l'Agence qualité construction (AQC). L'enjeu du projet : massifier les travaux de rénovation énergétiques en mesurant leur apport de façon simple et fiable. Aux frontières de la R&D, SEREINE est une méthode pionnière qui a surmonté de multiples défis scientifiques et consacre plus de 10 ans de travaux. Simple à mettre en œuvre, la mesure fait appel à de multiples innovations et à du matériel sophistiqué.
Solutions fondées sur la nature	**SFN**	Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) regroupent un ensemble de techniques de préservation, de gestion durable ou de restauration d'écosystèmes, reconnues dans leur capacité à s'appuyer sur les processus naturels pour résoudre des problèmes environnementaux et sociaux. Les solutions basées sur la nature, telles que les toits verts, les jardins de pluie ou les zones humides artificielles, peuvent minimiser le ruissellement dommageable en absorbant les eaux pluviales, en réduisant les risques d'inondation et en préservant les écosystèmes d'eau douce.
Solutions avancées de stockage d'énergie	**SASE**	Le stockage d'énergie est important pour équilibrer l'offre et la demande d'énergie renouvelable. Les batteries à l'état solide, à débit et thermiques dépassent le lithium-ion avec une densité d'énergie plus élevée, une durée de vie plus longue et une plus grande sécurité. Les batteries à semi-conducteurs gagnent du terrain dans les véhicules électriques et le stockage à l'échelle du réseau. En revanche, les batteries d'écoulement utilisant des électrolytes liquides sont préférées pour les projets à grande échelle en raison de leur fiabilité et de leurs temps de décharge longs. Les systèmes de stockage thermique, tels que le sel fondu, améliorent la consommation d'énergie solaire en stockant la chaleur pour la production nocturne d'électricité.

Solutions Techniques de Rénovation	**STR**	Inventées par Olivier SIDLER, les STR sont des bouquets de travaux précalculés permettant d'atteindre un niveau de performance équivalent ou supérieur au BBC-rénovation, le tout sans avoir besoin de faire un calcul. Cette approche est particulièrement intéressante pour les maisons individuelles, avec d'ailleurs un excellent retour d'expérience mesuré. En août 2022, a été ajouté une onzième STR en isolation par l'intérieur, au niveau d'isolation minimal pour obtenir les aides financières (R=3,7 m².K/W), afin de limiter la perte de surface habitable.
Sommet sur l'ambition climatique	**CAS**	CLIMATE AMBITION SUMMIT 2023 Dans le contexte de l'aggravation de la crise climatique, le Sommet sur l'ambition climatique du Secrétaire général de l'ONU visait à mettre en avant les dirigeants pionniers et acteurs du gouvernement, des entreprises, de la finance, des autorités locales et de la société civile qui ont proposé des actions, des politiques et des plans crédibles – et pas seulement des promesses – pour accélérer la décarbonisation de l'économie mondiale et assurer la justice climatique conformément à son programme d'accélération. Le Sommet a montré une voie à suivre : l'alignement des plans et politiques sectoriels, locaux, nationaux et internationaux avec des objectifs crédibles et soutenus par la science pour accélérer la décarbonation, faire progresser la justice climatique et l'équité, avec des niveaux de coordination et de coopération sans précédent, et un accent renouvelé sur la crédibilité et la responsabilité.
Sommet des ODD 2023	**SDGS**	SDG SUMMIT 2023 Le Sommet des ODD 2023 s'est tenu les 18 et 19 septembre 2023 à New York. Il a marqué le début d'une nouvelle phase de progrès accélérés vers les Objectifs de développement durable, avec des orientations politiques de haut niveau sur des actions transformatrices et accélérées jusqu'en 2030. Convoqué par le Président de l'Assemblée générale de l'ONU, le Sommet a marqué la mi-parcours de l'échéance fixée pour la réalisation du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable. Il a

		répondu à l'impact des crises multiples et interdépendantes auxquelles le monde est confronté et devrait raviver un sentiment d'espoir, d'optimisme et d'enthousiasme pour le Programme 2030. Le Sommet des ODD a adopté une Déclaration politique qui appelle à se préparer pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.
Sommet de la terre Johannesburg		Le Sommet mondial sur le développement durable, aussi appelé sommet de la Terre de Johannesburg ou sommet de Johannesburg, s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg en Afrique du Sud. Sommet mondial du développement durable organisé par les Nations unies, il a réuni plus de cent chefs d'État et environ 60 000 personnes, parmi lesquelles des délégués, des représentants d'ONG, des journalistes et des entreprises. Cette quatrième édition des Sommets de la Terre visait à faire le bilan du précédent, tenu à Rio de Janeiro en 1992. Centré sur le développement durable. Sa finalité était l'adoption d'un plan d'action en 153 articles décomposés en 615 alinéas sur de nombreux sujets : pauvreté et paupérisation, consommation, ressources naturelles et leur gestion, globalisation, respect des Droits de l'homme, etc.
Sommet de la Terre		Sommet de la terre Un sommet de la Terre est une rencontre décennale entre dirigeants mondiaux, organisée depuis 1972 par l'ONU, ayant pour but de définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial. Le premier sommet a lieu à Stockholm (Suède) en 1972, le deuxième à Nairobi (Kenya) en 1982, le troisième à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, le quatrième à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, le cinquième appelé Rio + 20 a lieu à Rio de Janeiro en 20121, et la dernière conférence se tient à Dubaï en 2023.
Sourcing		Le sourcing vise à améliorer la chaîne d'approvisionnement des marchandises via un réseau de fournisseurs de haute qualité. Cela permettra de diminuer les coûts des matières premières, mais aussi les délais et frais de livraison. L'approvisionnement durable est l'intégration de

		facteurs de performance sociale, éthique et environnementale dans le processus de sélection des fournisseurs.
Soutenabilité du territoire		La soutenabilité d'un territoire est fondée sur trois piliers biogéochimiques : eau, sol, biomasse. Ces indicateurs agrègent de nombreux autres facteurs, notamment économiques et sociaux.
Sortie du statut de déchet		Tout producteur ou détenteurs de déchets peut mettre en œuvre une procédure de sortie du statut de déchet pour sécuriser l'utilisation de matière première secondaire. Jusqu'au 1er avril 2021, cette procédure nécessitait un passage par une ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ou une IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités prévus au titre de la législation de l'eau) afin d'assurer le traitement et l'opération de valorisation. Depuis le 1er avril, tout producteur ou détenteur de déchets peut demander à l'autorité compétente de fixer des critères pour que des déchets qu'il produit ou détient cessent d'avoir le statut de déchets (Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet) L'autorité compétente précisera par arrêté : – Les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation, – Les procédés et techniques de traitement autorisés, – Les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation. En matière de contrôle, une attestation de conformité devra être établit et le contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité peut être envisagé voir rendu obligatoire pour les déchets dangereux, les terres excavées ou les sédiments qui cessent d'être des déchets comme fixée par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.
Source ponctuelle		Source unique identifiable qui rejette des polluants dans l'environnement. Exemples : cheminée industrielle, égout, fossé ou canalisation.
Sous-cyclage (downcycling)		Le downcycling, aussi connu sous les noms de sous-cyclage, downcyclage ou décyclage, désigne l'action de modifier un produit pour le rendre de qualité ou d'utilité inférieure. Certains matériaux sont plus

		complexes à recycler que d'autres. Dans ce cas, le recyclage ne peut s'effectuer qu'en provoquant une perte de qualité. En downcyclant, la matière s'associe à d'autres composants et devient un nouveau produit qui perd de sa valeur d'origine. Le matériau retrouve rarement son utilité de base. Si l'on prend l'exemple du papier d'un livre, il sera transformé en papier recyclé, de qualité moindre.
Sous-station (réseau de chaleur)		Une sous-station de chauffage, ou poste de livraison, est un élément clé des réseaux de chaleur urbains. Elle assure le transfert de chaleur entre le réseau principal (circuit primaire) et les bâtiments desservis (circuit secondaire). Situées en pied d'immeuble, les sous-stations permettent le transfert de chaleur par le biais d'un échangeur entre le réseau de chaleur et le réseau de distribution interne de l'immeuble ou du petit groupe d'immeubles. Elles n'accueillent généralement pas de combustion (sauf sous-station servant d'unité d'appoint pour la production de chaleur), ce qui élimine toutes les nuisances liées (bruit, impact sur la qualité de l'air, risques explosifs...). Elles sont en général équipées d'un compteur de chaleur, permettant de connaître la consommation d'énergie du bâtiment qui lui est rattaché, donnée nécessaire à la facturation.
Sous-stations de chauffage (types, catégories)		On distingue trois grandes catégories de sous-stations de chauffage : 1. Les sous-stations à eau chaude basse pression (ou basse température) : l'eau y circule entre 60 et 110 °C. Ce modèle est le plus courant, notamment dans les copropriétés, bâtiments tertiaires et hôpitaux. 2. Les sous-stations à eau surchauffée : l'eau atteint une température comprise entre 110 et 180 °C, adaptée aux réseaux de grande capacité, comme ceux des laveries industrielles ou abattoirs, mais aussi de certains immeubles résidentiels. 3. Les sous-stations à vapeur : elles fonctionnent à des températures allant de 200 à 300 °C et sont principalement destinées aux besoins industriels. Toutefois, certaines exceptions existent, comme le réseau de chaleur parisien qui distribue la chaleur sous forme de vapeur haute pression.

Souveraineté énergétique		A souveraineté ou ’indépendance énergétique est la capacité d’un pays à satisfaire de manière autonome ses besoins énergétiques. En France, le taux d'indépendance énergétique est le résultat du rapport entre la production nationale d'énergies primaires et la consommation en énergie primaire, une année donnée, selon l'Insee.
Space for Climate Observatory		Le Space for Climate Observatory, ou Observatoire spatial pour le climat, est une initiative internationale née en 2019 et regroupant un ensemble d’entités publiques et privées impliquées dans le secteur de l’observation de la Terre (OT). Dans l’optique d’exploiter au mieux le potentiel des données satellite et des innovations numériques pour agir en faveur du climat, le SCO rassemble et coordonne les efforts pour l’émergence d’outils opérationnels s’adressant aux décideurs politiques et au grand public et permettant le suivi, l’atténuation et l’adaptation aux changements climatiques à l’échelle locale.
Spécification PAS 2060	**PAS 2060**	La norme PAS 2060 a été publiée par l'Institut Britannique de Normalisation (BSI) en 2010, puis modifiée en 2014. Son objectif est d'encourager les différentes organisations à démontrer leurs efforts vers la neutralité carbone et à établir la transparence entre les entreprises et leurs clients afin d'éviter des allégations telles que le greenwashing.
Species Threat Abatement and Restoration	**STAR**	Outil scientifique conçu pour mesurer, de manière spatialement explicite, la réduction potentielle du risque d’extinction mondiale des espèces qui pourrait être obtenue grâce à des actions de conservation et de restauration. S’appuyant sur les données de la Liste rouge des espèces menacées de l’UICN™, STAR quantifie dans quelle mesure le risque d’extinction des espèces à l’échelle mondiale pourrait être réduit grâce à des actions entreprises sur un site ou un ensemble de sites particuliers, comme l’empreinte d’une entreprise, voire un pays entier. STAR propose une approche cohérente pour fixer des objectifs de réduction des risques d'extinction aux niveaux local et mondial, rendant ainsi les progrès

		mesurables et comparables de manière transparente.
Spectre lumineux		Flux énergétique rayonné par une source lumineuse en fonction de la longueur d'onde du rayonnement.
Split		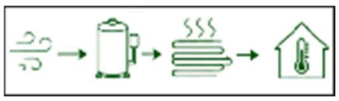 Le système de climatisation par des splits et des multisplits systèmes est basé sur le principe de la détente directe d'un fluide frigorigène. Chaque système comprend : Une unité extérieure ; des liaisons frigorifiques ; une ou plusieurs unités intérieures. Il assure : – Le chauffage et le rafraîchissement des locaux pour les systèmes réversibles sachant que, selon les caractéristiques intrinsèques du système : – Tous les appareils sont en mode « chauffage » tous les appareils sont en mode « rafraîchissement. Chaque appareil est indépendant, selon les besoins du local ; – Le rafraîchissement seul pour les systèmes non réversibles.
Split-système		Climatiseur individuel composé d'un groupe extérieur et d'une seule unité intérieure (mural, console, gainable par exemple), un groupe extérieur et une unité intérieure, reliées entre elles par des interconnexions électriques et du cuivre véhiculant le fluide frigorigène.
Spontanéité écologique		Laisser les processus écologiques s'exprimer librement, augmente la diversité d'organismes dans tous types d'espaces, qu'ils soient formels (parcs, jardins) ou informels (friches, boisements), et ceci à toutes les échelles (de la rue jusqu'aux grands parcs).
SPOT		Marché sur lequel les matières premières sont vendues contre espèces et livrées rapidement lorsque la transaction est réglée, et d'autres marchés non financiers, comme les marchés à terme pour les

		matières premières. Sur le marché de l'électricité, les produits spot sont pour l'échéance journalière, des produits horaires avec livraison le lendemain. Ceux-ci peuvent être connectés entre eux au moyen de produits complexes appelés blocs afin notamment de mieux représenter les contraintes du parc de production. Pour l'échéance infrajournalière, des produits demi-horaires, horaires ou par blocs de plusieurs heures, avec livraison le jour même. Les prix de référence pour le marché l'électricité français sont ceux de l'échéance journalière, c'est-à-dire les produits horaires calculés par les opérateurs désignés du marché de l'électricité (NEMO) opérant en France, dans le cadre du couplage des marchés journaliers. Ils sont fixés tous les jours avant 13h00 par un mécanisme d'enchères communes. Négociés la veille pour livraison le lendemain, ils reflètent l'équilibre offre-demande à cette échéance. L'échéance journalière est complétée par une plateforme à l'échéance infrajournalière appelée XBID, qui permet d'échanger de l'énergie entre pays jusqu'à une heure avant le début de l'heure de livraison. Ensuite, RTE, le gestionnaire du réseau de transport français, assure la gestion de l'équilibre offre-demande en temps réel. Par ailleurs, le marché infrajournalier français permet des échanges en France jusqu'à cinq minutes avant le début de la livraison.
Standard carbone		Label de qualité ou organisme de labellisation chargé de certifier la qualité des projets de contribution carbone et donc l'impact réel des crédits carbone. L'organisme se porte garant de la plus-value environnementale des projets de contributions carbone. En France, le Label Bas carbone qui est utilisé est délivré par le Ministère de la Transition Écologique, il permet de certifier des projets à la fois de réduction et de séquestration des émissions GES. Il assure donc une valorisation économique des projets notamment pour les porteurs de projets. En plus de ces critères génériques, chaque standard fixe ses propres méthodologies (cahier des charges). Il est conseillé de se renseigner sur les exigences d'un standard avant d'acheter des crédits carbone. Pour obtenir une labellisation et générer des crédits carbone, un projet doit donc suivre plusieurs étapes.

		Si les standards de la financent carbone s'intéressent principalement aux émissions de gaz à effet de serre évitées ou séquestrées, les co-bénéfices sont de plus en plus considérés dans les méthodologies et des standards complémentaires existent pour les valoriser davantage.
Standard ISO 37101	**ISO 37101**	Le standard ISO 37101 est un cadre de dialogue commun permettant de conduire des stratégies de développement territorial durable et de faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Issu d'un travail associant 51 pays, le standard ISO 37101 est un outil de management qui vise à faciliter la mise en place de stratégies urbaines intégrées. Il propose un cadre commun permettant de conduire des stratégies de développement territorial durable. Le cadre d'analyse développé par l'ISO 37101 est bâti autour de 6 finalités du développement territorial durable : attractivité, préservation et amélioration de l'environnement, bien-être, résilience, utilisation responsable des ressources, cohésion sociale et 12 domaines d'actions : 1. gouvernance, responsabilisation et engagement, 2. éducation et renforcement des compétences, 3. innovation, créativité et recherche, 4. santé et soins, 5. culture et identité collective, 6. vivre ensemble, interdépendance et solidarité, 7. économie et production et consommation durables, 8. cadre de vie et environnement professionnel, 9. sûreté et sécurité, 10. biodiversité et services écosystémiques, 11. infrastructures et réseaux intelligents, 12. mobilité.
Station de transfert d'énergie par pompage	**STEP**	Le pompage-turbinage est une technique de stockage de l'énergie électrique consistant à remonter de l'eau (d'un cours d'eau ou d'un bassin) pour la stocker en hauteur dans des bassins d'accumulation quand la production d'électricité dépasse la demande -c'est le pompage —, puis de turbiner l'eau ainsi mise en réserve pour produire de l'énergie électrique lorsque la demande est forte -c'est le turbinage.

		Cette technique participe à l'ajustement entre l'offre d'électricité et la demande. Utilisée pour la première fois en Suisse et en Italie dans les années 1890, elle présentait en 2022 une puissance mondiale installée d'environ 175 GW. Les centrales de pompage-turbinage sont appelées STEP pour stations de transfert d'énergie par pompage en France, ou centrales hydroélectriques à réserve pompée au Québec.
Stepstones		Zones étapes du maillage vert ou bleu d'un espace urbain.
Stock de carbone du sol (Soil carbon stock)	**SCS**	Le stock de carbone organique du sol est la teneur ou la masse de carbone organique, analysée par combustion sèche à haute température du sol, dans un échantillon de masse volumique apparente connue. Le stock de carbone organique du sol est exprimé en Mg C par hectare. Le sol a un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation du changement climatique en régulant les gaz à effet de serre (GES) atmosphériques. Les sols mondiaux sont le principal puits de carbone terrestre naturel, contenant plus de carbone que tous les habitats terrestres réunis (stock de carbone du sol). Il existe une occasion importante d'augmenter les stocks de carbone dans le sol et de réduire les émissions de GES de nombreux sols agricoles en modifiant les pratiques de gestion et la façon dont les terres sont utilisées. Il a été estimé que la séquestration du carbone dans le sol pouvait initialement retirer entre 0,8 et 1,5 Gt C par an de l'atmosphère.
Station d'Épuration des eaux usées	**STEP**	Installation destinée à épurer les eaux usées domestiques ou industrielles et les eaux pluviales afin de séparer l'eau des substances indésirables, et ce avant le rejet de l'eau épurée dans le milieu naturel. Le procédé d'épuration produit un résidu appelé boues.
Stockage par air comprimé	**CAES**	Le CAES, (de l'anglais Compressed Air Energy Storage) est un mode de stockage d'énergie par air comprimé, c'est-à-dire d'énergie mécanique potentielle, qui se greffe sur des turbines à gaz.

		Dans une turbine à gaz classique, de l'air ambiant est capté et comprimé dans un compresseur à très haute pression (100 à 300 bar). Cette compression de l'air s'accompagne d'un échauffement pouvant aller jusqu'à quelques centaines de degrés. L'air chaud comprimé est injecté avec du gaz dans une chambre de combustion. Le mélange en sortie entraîne une turbine et un alternateur pour produire de l'électricité.
Stockage carbone		La séquestration du dioxyde de carbone, appelée plus simplement piégeage du carbone ou séquestration du carbone est le stockage à long terme du dioxyde de carbone hors de l'atmosphère. 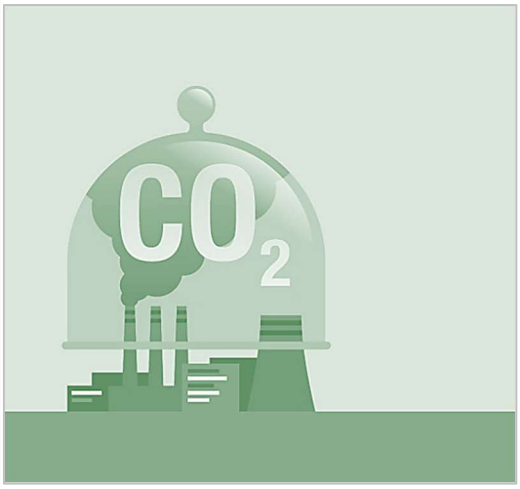 Elle est réalisée de manière naturelle par des processus biologiques et géologiques. Elle peut être réalisée par l'action humaine, via des processus biologiques ou des procédés industriels, et est financé connue sous le nom anglais carbon dioxide removal (CDR) ou sous le terme d'émissions négatives. C'est l'une des techniques et mesures envisagées pour atteindre les engagements climatiques et énergétiques de la communauté internationale (Accord de Paris).
Stockage continental		Par opposition au stockage en mer, représente dès lors le principal moyen de capturer le CO2 dans des formations géologiques profondes ou d'anciens puits d'hydrocarbures vidés sur le territoire national.
Stockage des eaux terrestres		Les réserves d'eau terrestres comprennent les eaux de surface, l'humidité du sol, les eaux souterraines et la neige, mais excluent l'eau stockée dans les glaciers et les calottes glaciaires. Les variations des réserves d'eau terrestres peuvent être causées soit par une intervention humaine directe sur le cycle de l'eau (par exemple, le stockage de l'eau dans des réservoirs par la construction de barrages sur les rivières, le captage d'eau souterraine pour la

		consommation et l'irrigation, ou la déforestation), soit par des variations climatiques (par exemple, variations de la quantité d'eau dans les lacs et les zones humides à drainage interne, la canopée, les sols, le pergélisol et le manteau neigeux). (GIEC, 2021) Stockage des eaux terrestres : la surface de l'eau, la neige, le stockage des eaux souterraines et l'humidité du sol contribuent à une petite quantité de changement du niveau de la mer.
Stockage de l'énergie		Le stockage de l'énergie consiste à préserver une quantité d'énergie pour une utilisation ultérieure. Par extension, l'expression désigne le stockage de matière contenant l'énergie.
Stockage Énergie France		Les principaux développeurs et exploitants français de stockage stationnaire par batteries ont créé en 2026 Stockage Énergie France, la première organisation professionnelle dédiée au secteur. Objectif : défendre les intérêts de la filière, accélérer son développement et faire du stockage un maillon incontournable du système électrique français.
Stockage d'énergie thermique en aquifère		Un grand bâtiment ayant une forte demande de chaleur peut nécessiter un grand nombre de forages pour avoir une capacité suffisante pour échanger de la chaleur avec un grand volume de sol si l'énergie géothermique doit être utilisée. Une alternative consiste à utiliser une pompe à chaleur sur nappe phréatique en boucle ouverte pour chauffer les bâtiments en hiver (et les rafraîchir en été). Dans les endroits où l'eau est facilement accessible, il peut être avantageux d'utiliser l'eau libre comme source de chaleur (et ainsi d'éviter le forage de nombreux puits). La pompe à chaleur aura accès à une température d'eau relativement constante, ce qui limitera ses performances en cas d'extraction de grandes quantités de chaleur si la source d'eau est importante. Cependant, une source d'eau importante ne permet pas de l'utiliser comme stockage d'énergie thermique contrôlé.
Stockage d'énergie par air comprimé	**CAES**	CAES stocke l'énergie électrique sous forme de potentiel mécanique en comprimant l'air, permettant des durées de stockage allant de quelques heures à

		plusieurs semaines avec des pertes minimales. En cas de besoin, l'air comprimé est libéré pour entraîner des turbines et produire de l'électricité. Cette technologie est particulièrement bien-adaptée au stockage à grande échelle-de longue durée-, transformant les énergies renouvelables intermittentes en une énergie distribuable et fiable qui répond aux demandes du réseau--24 heures sur 24.
Stockage d'Energie Thermique Inter-Saisonnier Souterrain	**SETIS**	Stocker de la chaleur sous la terre durant l'été pour l'utiliser en hiver : c'est le concept de SETIS. L'installation associe un champ de panneaux solaires à un système de stockage thermique souterrain. La chaleur produite par les panneaux solaires est injectée dans le sol. Grâce à un circuit en eau fermé, elle peut être stockée à faible profondeur, entre quelques dizaines et quelques centaines de mètres. Durant les fortes périodes d'ensoleillement en été, les panneaux solaires permettent de chauffer à haute température de l'eau, stockée dans un volume de plusieurs milliers de mètres cubes. En hiver, une pompe à chaleur restitue cette énergie thermique pour alimenter les logements en chauffage et en eau chaude sanitaire.
Stockage thermique		Le stockage d'énergie sous forme de chaleur exploite des technologies mûres et maîtrisées. Il est donc possible de coupler les réseaux de chaleur à des systèmes de stockage. Certaines sources de chaleur produisent toute l'année, sans qu'il soit possible d'arrêter la production ou sans que cela présente un intérêt économique ou environnemental. C'est par exemple le cas de la chaleur de récupération des incinérateurs de déchets ou des centres de données, ou de l'énergie produite par les panneaux solaires thermiques. L'excédent de chaleur produit en été peut être stocké puis utilisé en période hivernale. Inversement, on peut emmagasiner du froid en hiver pour rafraîchir des bâtiments en été. Le stockage peut se faire dans des silos d'eau, dans le sous-sol, dans de la glace... Il peut être journalier (effacement des pics horaires), hebdomadaire (équilibrage entre les différents jours de la semaine), ou inter-saisonnier (stockage d'énergie en été pour la consommer en hiver).

Stockholm Resilience Center	**SRC**	Le Centre de résilience de Stockholm (SRC) étudie comment les hommes et la nature peuvent vivre et se développer sur une planète sous pression. Ce centre est le fruit d'une collaboration entre l'Université de Stockholm et l'Institut Beijer d'économie écologique de l'Académie royale des sciences de Suède.
		L'association regroupe aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'organisations membres et partenaires. Le collège des associations et fondations – telles que Alisée, ATD Quart Monde, Les Compagnons Bâtisseurs, Familles Solidaires, Foncière Chênelet, Locaux-moteurs, Réseau ECO HABITAT, Secours Catholique, Soliha... Le collège des collectivités territoriales et des services de l'État – tels que CEREMA, Grand Paris, Grenoble, Marseille, Mairie de Sceaux... Le collège des entreprises – telles que AG2R La Mondiale, Butagaz, Dorémi, ENEDIS, GRDF, Groupe SOS, Hellio, Leroy Merlin, OAAN Rénovation Énergétique, Saint-Gobain, Schneider Electric... Le collège de l'enseignement et de la recherche : AFPA, Compagnons du devoir et du tour de France...
Stop the clock		Les députés européens ont validé le jeudi 3 avril le report des directives sur le reporting de durabilité (CSRD) et sur le devoir de vigilance des entreprises (CS3D). Cette proposition stop the clock avait été mise sur la table par la Commission européenne dans le cadre de son projet de loi omnibus visant à simplifier le Green Deal européen. Lorsque le Conseil européen confirmera la décision du Parlement (ce qui devrait être une formalité), l'entrée en vigueur de la CSRD sera décalée de deux ans pour les entreprises qui devaient l'appliquer à partir de 2026, et la CS3D reportée d'un an pour l'ensemble des entreprises concernées.
Stop loss illimité		En français, traité de couverture en excédant de perte annuelle. Contrat de réassurance catastrophe naturelle : S'agissant des garanties catastrophes naturelles, octroyées obligatoirement dès lors qu'une

		couverture dommages (tels le vol, l'incendie ou encore la tous risques) est souscrite, l'assureur automobile, peut décider de bénéficier de la garantie illimitée de l'État et céder ce risque, dans le cadre du mécanisme reposant sur un partenariat public-privé mis en place par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 (relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles), à la Caisse centrale de réassurance dite CCR. Le réassureur public propose des formules comportant des couvertures de réassurance illimitées, inchangées pour l'essentiel depuis l'instauration du régime catastrophes naturelles : -une cession en quote-part qui peut être souscrite seule. le taux de la quote-part est unique pour l'ensemble du marché afin d'assurer une mutualisation du risque et respecter le principe de solidarité entre cédante et CCR. Le traité en quote-part permet d'éviter l'anti-sélection et oblige le réassureur à suivre le sort de la cédante. Ce faisant, l'assureur, cède une quote-part de sa prime catastrophes naturelles automobiles à CCR en contrepartie d'une prise en charge, pour la même proportion, de ses sinistres survenus durant l'année. Il s'agit d'une formule de réassurance proportionnelle. Il convient de rappeler à ce titre que le montant de la surprime catastrophes naturelles est fixé par décret : il correspond actuellement à 6 % de la prime vol ou incendie automobile, à 0,5 % pour les autres garanties tel que le bris de glace
Stranded asset		Bien immobilier dont la valeur est menacée ou en chute libre à cause de facteurs environnementaux, économiques ou réglementaires. Ce phénomène s'accélère sous l'effet de 4 grandes tendances. 1. Un durcissement des réglementations ESG 2. La montée en puissance du Scope 3 3. Des investisseurs et locataires plus exigeants 4. La hausse des charges et coûts d'usage des biens résidentiels (chauffage, éclairage, rafraichissement, mobilité).

Strates arbustives et arborées		Les strates végétales décrivent les principaux niveaux d'étagement vertical d'un peuplement végétal. La strate arborée est composée d'arbres dont la hauteur débute vers les 8 m. La strate arbustive est composée d'arbustes ou buissons (mesurant de 0,3 m à 2 m à l'état adulte pour la strate arbustive basse, de 2 à 7 m pour la strate arbustive haute).
Stratégie des 4R	**S4R**	La stratégie des 4R, aussi nommé principe des 4R, est une stratégie s'inscrivant dans le cadre de l'économie circulaire. Cette stratégie repose sur 4 étapes : 1. Réduire sa consommation 2. Réutiliser les produits qu'on achète 3. Réparer ses produits abimés 4. Recycler ses produits une fois leur consommation terminée
Stratégie d'atténuation		Processus systématique d'analyse, de hiérarchisation et de mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées dans le plan d'atténuation des risques.
Stratégie de décence énergétique		La notion de décence énergétique est dictée par l'étiquette du DPE, la stratégie de décence énergétique est la planification sur plusieurs années de changement d'étiquette d'un logement ou d'un parc de logements de la zone énergivore vers la parfaite sobriété.
Stratégie Europe 2020	**UE2020**	Stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne sur une période de dix ans. Adoptée le 17 juin 2010 par les États membres, cette stratégie succède à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi qui avait été adoptée par le Conseil européen des 23 et 24 mars 2000, puis révisée à mi-parcours en 2005. La stratégie Europe 2020 veut concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de

		l'environnement tout en augmentant la compétitivité de l'Europe au niveau mondial. Axée sur les investissements dans la recherche et l'innovation, la croissance verte ou encore l'éducation et l'emploi, la stratégie Europe 2020 identifie des objectifs quantifiés à l'échelle de l'Union européenne et entend créer une nouvelle forme de « gouvernance économique » pour mieux piloter la réalisation de ceux-ci
Stratégie française sur l'énergie et le climat	**SFEC**	La France s'est engagée en 2019 à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % entre 1990 et 2030 et à atteindre la neutralité carbone en 2050. La Stratégie française sur l'énergie et le climat constitue le cadre menant la France vers une société décarbonée et adaptée aux effets du changement climatique. L'élaboration de cette stratégie, destinée à aboutir à la neutralité carbone de la France en 2050, a été publiée en avril 2020. La SFEC doit être déclinée à travers : 1- la première loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) dont l'adoption est prévue d'ici juillet 2023, 2-la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) devra être mise à jour (3ème édition) en prenant en compte le contenu de la loi, dans un délai d'un an après celle-ci (soit d'ici juillet 2024), 3- la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devra de même être actualisée (2024-2033) dans le même délai, - la mise à jour du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) – publication de la 3ème édition) sera intégrée au processus. Les méthodes de stockage dépendent du type d'énergie. Les sources d'énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), sous forme de réservoirs à l'état naturel, remplissent naturellement la fonction de stocks. Une fois extraites, elles peuvent facilement être isolées, hébergées et transportées d'un point de vue technique. Le stockage s'avère plus complexe pour les énergies intermittentes : leur production est relayée par des vecteurs énergétiques tels que l'électricité, la chaleur ou l'hydrogène, nécessitant des systèmes spécifiques de stockage.

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation	**SLGRI**	Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) déclinent au niveau local les objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), dans les territoires pour lesquels le PGRI identifie un risque d'inondation important (TRI) ayant des conséquences de portée nationale. Elles comportent : Une synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) dans leur périmètre, 1. Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation correspondantes, 2. Les objectifs fixés par le plan de gestion des risques d'inondation pour les territoires qui les concernent, 3. à l'échelle de leur périmètre, des mesures locales concourant à la réalisation des objectifs fixés par le PGRI (en matière de surveillance, de prévision et d'information sur les phénomènes d'inondation, de réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, etc.), notamment des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde adaptées.
Stratégies nationales d'Accélération	**SA**	Le plan France 2030 se décline en plusieurs Stratégies nationales d'Accélération (SA), qui fixent les moyens et les mesures associées à l'atteinte des différents objectifs sectoriels décrits au point 2.5. du plan. Les SA permettent à l'Etat, en collaboration avec les acteurs économiques, sociaux et locaux, d'identifier les principaux enjeux économiques et technologiques d'avenir afin de définir ses priorités d'investissements. Elles ciblent les secteurs, marchés ou technologies prioritaires, de manière à y investir de façon exceptionnelle et globale (financements, normes, fiscalité.). Chaque stratégie décline des objectifs de développement sur des briques technologiques clés, pour concentrer les efforts de la recherche et de l'industrie vers la création et la consolidation de filières contribuant à la neutralité carbone française. La mise en œuvre d'une stratégie se traduit majoritairement par le

		lancement d'appels à projets et d'appels à manifestation d'intérêt au sein de chaque action pertinente. Ces procédures sélectives sont gérées par l'opérateur de France 2030 le plus indiqué parmi l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), Bpifrance, la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe).
Stratégie d'accélération Ville durable et bâtiments innovants	**SA VDBI**	La SA *Ville durable et bâtiments innovants* s'inscrit dans une volonté de refonder le développement urbain à l'heure du changement climatique, dans le cadre d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés. La stratégie poursuit l'objectif de faire émerger des outils et méthodes de conception innovantes et efficaces, dans une approche intégrée de ville durable et résiliente. Les technologies et procédés de construction sobres, promouvant l'efficacité énergétique et le recours aux matériaux bas-carbone, sont particulièrement suivies.
Stratégies adaptatives		On distingue trois types de stratégies d'adaptation : 1. Adaptation autonome ou spontanée : réactions directes à un événement climatique, n'ayant pas fait l'objet de planification préalable. 2. Adaptation incrémentale : ajustements progressifs, qui maintiennent un système existant, sans le changer fondamentalement. 3. Adaptation transformationnelle : changements radicaux, qui modifient les fondements d'un système pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.
Stratégie de création des aires protégées	**SCAP**	Stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique.
Stratégie nationale pour les aires protégées	**SNAP**	Adoptée le 12 janvier 2021, la SNAP 2020-2030 vise, dans les domaines terrestre et marin, à renforcer le réseau actuel d'aires protégés et à en créer de nouvelles pour couvrir 30 % du territoire français en espaces protégés, dont un tiers en protection forte, d'ici à 2022.

Stratégie Nationale Bas Carbone	**SNBC**	À la suite de l'Accord de Paris sur le climat (2015), la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et le Code de l'Environnement ont introduit la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Concrètement, c'est une feuille de route qui précise les orientations que la France doit suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle contient deux objectifs : 1 - Viser la neutralité carbone collective d'ici 2050, 2 - Réduire l'empreinte carbonée la consommation.
2e Stratégie nationale bas-carbone	**SNBC-2**	La 2e Stratégie nationale bas carbone a été formellement adoptée par le décret n°2020-457 du 21 avril 2020 (JO du 23). Ce décret fixe les trois prochains budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033. Sur la base d'une trajectoire prospective à 2050, la SNBC-2 définit des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES à court et à moyen terme via les budgets carbone. Le MTES souligne que la SNBC-2 est cohérente avec les engagements de la France pris auprès de l'UE et dans le cadre de l'Accord de Paris, et les engagements nationaux. Elle définit des orientations de politique publique pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone sobre en consommation de matière et d'énergie, et circulaire dans tous les secteurs d'activités.
3e Stratégie nationale bas carbone	**SNBC-3**	La SNBC 3 reflètera les nouveaux objectifs français à la suite de l'adoption du paquet Fit-for-55 européen. La SNBC 3 vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et à réduire l'empreinte carbone de la France, en tenant compte des émissions importées (au-delà des engagements internationaux de la France qui portent sur ses émissions territoriales). Pour tenir ces objectifs, l'horizon 2030 est un jalon important. En cohérence avec la nouvelle ambition climatique européenne, la France s'est fixée l'objectif d'une réduction brute de ses émissions de GES de -50 % en 2030 par rapport à 1990 (soit

		d'atteindre une cible autour de 270 MtCO2 éq contre -40 % jusqu'alors). Pour tenir ces objectifs, la France devra désormais baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 5 % chaque année entre 2023 et 2030, contre 2 % de réduction annuelle en moyenne de 2017 à 2022. Plus de dix ans après la parution du décret de mise en œuvre de la SNBC 1 et six ans après celle du décret relatif à la SNBC 2, onze ministres ont signé le décret n° 2026-636 du 16 juillet 2026 relatif à la SNBC 3, paru samedi 18 juillet au Journal officiel. Le texte fixe les budgets carbone alloués à chaque secteur d'activité sur les périodes qui jalonnent cette nouvelle stratégie nationale bas carbone. Ainsi, Avec 342 MtCO2e requis annuellement sur la période 2024-2028 (hors puits de carbone), le gouvernement a augmenté la contrainte sur le budget carbone 2024-2028 par rapport à la SNBC 2 qui exigeait une moyenne annuelle de 359 MtCO2e. Idem pour la période 2029-2033 avec désormais une moyenne annuelle de 262 MtCO2e contre 300 MtCO2e pour la SNBC 2. Le secteur du bâtiment, qui représente 15 % des émissions brutes de la France, figure parmi les premiers mis à contribution, avec un objectif de réduction de 61 % de ses émissions à horizon 2030, par rapport à 1990, puis une décarbonation "quasi complète" à horizon 2050. Sur une période plus resserrée, l'effort à fournir dans les douze ans qui viennent représente une baisse des émissions de 45 % entre 2025 et 2038. Retour en infographie sur les budgets assignés au secteur depuis le début de cette stratégie nationale.
Stratégie nationale biodiversité		STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ADHÉRER ET S'ENGAGER La stratégie nationale pour la biodiversité est une des principales déclinaisons de la stratégie nationale de développement durable, qui doit répondre à des enjeux locaux comme aux orientations de la Convention pour la diversité biologique. La Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 vise à décliner l'accord international adopté à Montréal par la COP15 au niveau national et poursuivre l'engagement de la France en faveur de la biodiversité. Elle dessine le chemin à parcourir pour atteindre les ambitions à 2050 portées par le cadre

		mondial de la biodiversité. Elle concrétise l'engagement de la France en proposant 39 mesures précises autour de 4 axes : réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible, mobiliser tous les acteurs, garantir les moyens d'atteindre ces ambitions. Chaque mesure prise s'inscrit ainsi dans une logique de planification écologique et propose un cadre d'actions unifié, avec une trajectoire précise et une visibilité à long terme. Ces mesures permettront d'accompagner les transitions dans les territoires et ce, dans tous les secteurs. Chacune de ces 39 mesures fait l'objet d'une fiche-mesure dédiée, annexée à la présente stratégie.
Stratégie nationale hydrogène		Lancée en 2020, la Stratégie nationale hydrogène définit des objectifs de développement de l'hydrogène bas-carbone au service des souverainetés énergétique et industrielle de la France. Cinq ans après le lancement de la stratégie initiale, l'État a soutenu plus de 150 projets concernant l'hydrogène qui permettront, d'ici 2030, la création de 8 000 emplois directs avec l'installation d'usines de production d'hydrogène pour différents usages industriels. La mise en œuvre du Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) pour l'hydrogène a, quant à lui, permis le déploiement sur le territoire d'une vingtaine de projets structurants et des premières productions conséquentes d'hydrogène. Bien que la filière gagne en maturité technologique et économique, elle reste confrontée à la concurrence internationale et aux avancées d'autres modes de décarbonation. Pour répondre aux enjeux de développement de la filière, le Gouvernement a actualisé la Stratégie nationale de l'hydrogène décarboné
Stratégie nationale à long terme en matière d'action climat	**SNLC**	Définit la vision stratégique et identifie les lignes directrices ainsi que les principaux champs d'action et mesures stratégiques pour réussir la transition vers la neutralité climatique. Elle sert d'orientation aux politiques climatiques nationales des pays de l'UE à l'horizon 2050.

		En outre, elle permet de satisfaire les obligations en matière de stratégie à long terme au niveau européen et international.
Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse	**SNMB**	La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse est une stratégie française découlant de l'application de la Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, juridiquement annoncée le 26 février 2018 et mise en ligne le 16 mars 2018. Elle a une dimension interministérielle et transversale forte.
Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau	**SOCLE**	Vise visant à organiser les compétences locales en matière de gestion de l'eau et d'assainissement en France.
Stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique	**SPAFTE**	La stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique (SPAFTE), présentée par le Gouvernement pour la première fois en 2024, décrit les financements dédiés à la transition écologique et à la politique énergétique en France par tous les acteurs.
Stratégie pour la protection des sols	**SPS**	En 2020, la Commission européenne publie la Stratégie pour la protection des sols à l'horizon 2030, qui s'inscrit dans les objectifs du Pacte vert pour l'Europe lancé en 2019. Elle fixe des orientations stratégiques, notamment en incitant à l'intégration d'une "hiérarchie de l'artificialisation des terres" dans les plans d'écologisation de l'espace urbain en priorisant la réutilisation et le recyclage des terres et la qualité des sols urbains. Elle invite aussi les Etats membres à supprimer progressivement les incitations financières à l'artificialisation. Cette stratégie, qui vise à garantir des sols en bonne santé dans l'Union d'ici 2050 (voir encadré), annonce également l'intention de la Commission européenne de présenter un nouveau cadre législatif pour les sols, afin de lutter efficacement contre leur dégradation en assurant une cohérence des politiques nationales et européennes. En introduisant la notion de "santé des sols", la Stratégie ouvre ainsi la voie à une reconnaissance du sol comme entité vivante, remettant en question l'approche anthropocentrée qui prévalait jusqu'alors (Naudin, 2023). Ainsi, le 5 juillet 2023, la Commission européenne a présenté une proposition de directive sur la surveillance et la résilience des

		sols (soil monitoringlaw) dont l'objectif à long terme est de parvenir à des sols sains d'ici 2050.
Stratégie de Yokohama		Ce document est le résultat de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes Naturelles, tenue à Yokohama, au Japon, du 23 mai au 27 mai 1994. Il fournit des directives pour la prévention, la préparation et l'atténuation des catastrophes naturelles. La partie I décrit les principes sur lesquels une stratégie de prévention des catastrophes doit être fondée. La partie II est un plan d'action approuvé par tous les États membres des Nations Unies. La partie III donne quelques lignes directrices concernant le suivi de l'action.
Stress hydrique		Un stress hydrique, qui peut être une pénurie d'eau, est une situation dans laquelle la demande en eau dépasse les ressources en eau disponibles. D'ici le milieu du siècle, près de la moitié de la population urbaine mondiale devrait être confrontée à la pénurie d'eau, exposant un milliard de personnes supplémentaires à des risques significatifs en matière de sécurité hydrique. Aujourd'hui déjà, un quart de la population mondiale subit chaque année un stress hydrique extrêmement élevé, consommant presque toutes les ressources en eau disponibles.
Stress test climatique	**STC**	La méthode développe quelques métriques pour mesurer les risques climatiques. Un stress test standard vise à évaluer la résilience d'un investissement ou d'un portefeuille d'investissements face à divers scénarios économiques, qu'ils soient historiques ou hypothétiques. Un stress test climatique vise à évaluer la résilience d'un portefeuille face à différents scénarios climatiques. Cet exercice permet de saisir comment la transition vers une économie bas carbone pourrait impacter la performance financière d'une entreprise, englobant ainsi les risques liés à cette transition tout en examinant les répercussions physiques résultant du changement climatique. La modélisation de stress tests climatiques pour comprendre les risques et opportunités climatiques auxquels sont exposés les entreprises est un exercice relativement récent. L'intérêt de cet exercice, préconisé par la TCFD, est d'analyser l'impact de

		différents scénarios d'évolution des sociétés sur l'activité d'une entreprise.
Stress thermique		Le stress thermique est un risque environnemental et professionnel, résultant de l'activité physique dans des environnements chauds ou humides, qui entraîne toute une série de maladies liées à la chaleur, y compris les coups de chaleur, pouvant entraîner la mort. Stress dû à la chaleur : Charge nette de la chaleur que subit le corps lorsqu'il est exposé à des environnements extrêmement chauds qui provoque une augmentation de la température interne du corps. La charge thermique peut être source de divers effets sur la santé et niveaux d'inconfort (ACGIH®).
Structures alvéolaires ultra légères	**SAUL**	Constituées d'éléments modulaires en matière plastique avec un indice de vide élevé (environ 90 %). Elles permettent de s'adapter à un grand nombre de configurations géométriques. Les procédés les plus récents peuvent supporter la charge d'un trafic poids-lourd et sont conçus Pour être visitables et curables.
Structure lattice		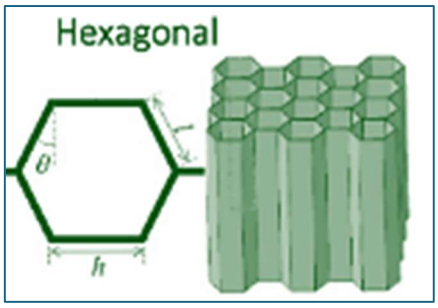 Traduit littéralement : structure en treillis ? matériau architecturé d'origine synthétique ou naturelle. Les structures lattices peuvent être définies comme étant une combinaison d'un matériau et de zones vides, assemblés d'une manière créant des caractéristiques physiques inatteignables par un matériau seul. Les exemples les plus simples rencontrés dans la nature sont les nids d'abeilles. De par leurs caractéristiques géométriques, les structures lattices peuvent être utilisées pour obtenir des pièces de faible masse et de haute résistance. De façon plus générale, elles permettent de réaliser différents types de fonctions telles que l'amortissement ou la dissipation mécanique, les échanges ou la dissipation thermique. Leur application reste aujourd'hui confidentielle car des problèmes de mise en œuvre

		subsistent : les méthodes de conception et les outils de CAO restent embryonnaires.
Submersion marine		La submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques et/ou océaniques défavorables. Elle se manifeste de différentes façons : – par des débordements, lorsque le niveau marin est supérieur à la cote de crête des ouvrages ou du terrain naturel, – par rupture du système de protection, lorsque les terrains situés en arrière sont en dessous du niveau marin (défaillance d'un ouvrage de protection ou formation de brèche dans un cordon naturel, suite à l'attaque de la houle, au mauvais entretien d'un ouvrage, à une érosion chronique intensive, au phénomène de surverse, à un déséquilibre sédimentaire du cordon naturel, etc.), – par une inondation causée par le franchissement de paquets de mer liés aux vagues, lorsqu'après un déferlement de la houle, les paquets de mer dépassent la cote de crête des ouvrages ou du terrain naturel.
Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice	**SBSTA**	Scientific & Educational SBSTA L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique est l'un des deux organes subsidiaires créés par la COP. Il se concentre sur les points suivants : les incidences du changement climatique, la vulnérabilité face à ces changements, l'adaptation face à ces changements.
Substance active	**SA**	Substance ou microorganisme qui exerce une action sur ou contre les organismes nuisibles (autrement que par une action physique ou mécanique). On en trouve dans les produits biocides (PB) comme par exemple dans les anti-moustiques ou les gels hydroalcooliques. Afin de limiter les risques pour la santé humaine et l'environnement, les SA doivent être approuvées au préalable pour pouvoir placer un PB sur le marché
Substance CMR	**CMR**	Substance chimique présentant un caractère cancérogène, mutagène, ou toxique pour la

		reproduction. Ces termes sont définis par la règlementation : Cancérogènes (C) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence, Mutagènes (M) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence, Toxiques pour la reproduction (R) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires dans la progéniture ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives.
Substance dangereuse prioritaire		Substance prioritaire, toxique, persistante et bioaccumulable, dont les rejets et les pertes dans l'environnement doivent être supprimés.
Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées	**SPFA**	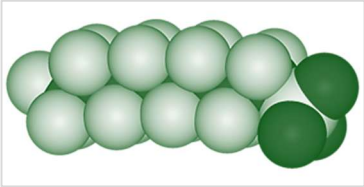 Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA), plus couramment désignées sous l'acronyme de PFAS (de l'anglais per- and polyfluoroalkylées substances), appelées polluants éternels du fait de leur persistance dans l'environnement, autrefois aussi dénommées composés perfluorés, sont des composés organofluorés synthétiques comportant un ou plusieurs groupes fonctionnels alkyle per- ou polyfluorés (pas tous). Elles contiennent au moins un groupement perfluoroalkyle –CnF2n. Il existe probablement entre six et sept millions de PFAS
Substance prioritaire		Substance toxique dont les émissions et les pertes dans l'environnement doivent être réduites, conformément à la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Comme prévu dans la directive, une première liste de substances ou familles de substances prioritaires a été définie par la décision n° 2455/2001/CE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2001 et a été intégrée dans l'annexe X. Ces substances prioritaires ont été sélectionnées d'après le risque qu'elles présentent pour les écosystèmes aquatiques :

Substance ubiquiste		Composé chimique émis par les activités humaines, à caractère persistant, bioaccumulable et toxique. Les substances ubiquistes sont présentes dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale (NQE). Quelques substances considérées comme ubiquistes sont les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le tributylétain, le diphénylétherbromé et le mercure.
Suburbanization		Evolution des géographies résidentielles qui alimente la décroissance. La suburbanization a été identifiée dans la littérature américaine comme un facteur de décroissance des centres urbains. Ce phénomène, qui consiste en l'étalement des Périphéries des villes, s'est d'abord développé aux États-Unis à partir de 1945.
Suivi de charge		Le suivi de charge est, dans le domaine de la production d'électricité, la pratique qui consiste à faire varier la puissance de fonctionnement d'une centrale de façon à l'adapter aux variations de la demande des consommateurs : la centrale suit la charge, c'est-à-dire l'appel de puissance causé par la demande. Les centrales qui ont la capacité d'effectuer des suivis de charge sont dites pilotables, c'est-à-dire modulables ou dispatchables. Le centre de contrôle qui pilote ces centrales pour réaliser l'ajustement offre-demande d'électricité est appelé dispatching.
Suivi temporel des oiseaux communs	**STOC**	Le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc) recense l'avifaune française selon un protocole répété chaque année par un réseau d'ornithologues bénévoles répartis sur tout le territoire depuis plus de 30 ans. Ce rapport de synthèse confirme que de trop nombreuses espèces ont connu un fort déclin au cours des 3 dernières décennies, précisant une hécatombe en milieux urbain et agricole et une uniformisation des écosystèmes favorisant les espèces généralistes au détriment des spécialistes. Largement distribués, occupant de nombreuses niches écologiques et présentant des régimes

		alimentaires variés, les oiseaux sont d'excellents indicateurs de l'état de santé des écosystèmes. C'est pourquoi l'état de conservation des oiseaux est scruté de près depuis plus de trente ans.
Super digue		Une super digue est une large digue de rivière robuste et résistante aux débordements, aux infiltrations et même aux tremblements de terre, grâce à un renforcement parasismique spécial. Elle se distingue principalement d'une digue conventionnelle par sa largeur (une super digue de 10 m de haut aura une largeur d'environ 300 m). Les super digues sont bien adaptées aux zones urbaines denses, permettant un développement urbain sur son sommet, intégrant des structures multifonctionnelles et, par rapport aux digues traditionnelles, permettant un accès facile aux rivières et une reconnexion avec les écosystèmes aquatiques urbains.
Super îlots		Aussi dénommés superblocks. Dans une grande ville, il s'agit de fermer les rues au trafic de transit à l'intérieur de « super îlots » formés de 3 x 3 îlots classiques. La limite de vitesse reste fixée à 50km/h sur les artères qui bordent ces super-îlots. Elle est de 10 à 20 km/h à l'intérieur de ceux-ci de manière à être compatible avec des activités piétonnes dans l'esprit des espaces partagés. Le stationnement en surface est banni des espaces publics du super-îlot. Seules les places de stationnement souterraines ou localisées dans les bâtiments restent accessibles. Le superblock permet de consacrer 75% des espaces publics aux droits citoyens. Le modèle de SuperBlock a été développé par Salvador Rueda (directeur de l'Agence d'écologie urbaine de Barcelone de 2000 à 2020) et son équipe. C'est un modèle urbain transversal qui inclut la mobilité, l'espace public, les services urbains, la biodiversité et les stratégies de qualité de l'air à l'échelle de la ville de Barcelone. Inscrit depuis 2015 dans le plan de mobilité urbaine, il a depuis été mis en œuvre dans de multiples autres plans sectoriels. Le modèle vise la création d'unités de quartier de la taille de neuf îlots urbains (dans la partie de Barcelone issue du plan Cerda, soit des ilots d'environ 400m de côté et environ 6.000 habitants

		par bloc) : y sont localisés des services locaux (écoles, installations sportives et commerces) appelés à collaborer. Quant aux rues et places, un nouvel équilibre entre l'espace dévolu à la circulation (30%) et les espaces dédiés aux fonctions de rencontre, de détente et de convivialité (70%) est promu. L'espace public ainsi obtenu joue également un rôle important en termes de végétalisation de la ville, de réduction des îlots de chaleur, d'augmentation de la biodiversité et d'amélioration de la qualité de l'air. L'espace vert alloué par habitant passe ainsi de 2,7m² à 6,3m² par habitant.
Supplémentarité (effort domestique)		Un Etat doit respecter ses engagements en partie par des mesures internes, en partie en recourant à des mécanismes de flexibilité : achats de permis d'émission à l'étranger, acquisition de permis supplémentaires contre des Investissements propres au Sud. Le problème est de convenir d'un dosage entre effort interne et flexibilité.
Supplier Emissions Engagement & Decarbonisation	**SEED**	Développée par EcoAct, la plateforme SEED (Suppliers Emissions Engagements & Decarbonization) est un outil digital qui permet de comparer les émissions des fournisseurs, d'éclairer les décisions en matière d'approvisionnement et de prioriser les actions à mettre en place afin de maximiser la stratégie climatique des organisations.
Surcote marine		Une surcote marine est un dépassement « anormal » du niveau de la mer en marée haute ou de son recul en marée basse. Ce dépassement est induit par des conditions météorologiques inhabituelles combinant leurs effets à ceux des marées induites par la lune et le soleil. Inversement, si la mer n'atteint pas le niveau des hautes-eaux prévues par l'annuaire des marées, ou qu'elle se retire moins loin qu'elle ne l'aurait fait par une météo normale, on parle alors de décote. La surcote, considérée comme l'un des risques naturels propres au littoral, est prévisible dans l'espace et le temps si on connait les conditions météorologiques et les phases de la marée. Les dégâts de la tempête Xynthia ont par exemple été liés à une surcote inhabituelle (et à l'urbanisation de zones à risques).

Surchauffe urbaine		Le terme de surchauffe urbaine est de plus en plus utilisé pour s'intéresser à la dégradation du confort thermique en ville en période de forte chaleur. Le terme renvoie à la fois aux îlots de chaleur urbains, au stress thermique dans l'espace urbain et à l'usage des bâtiments, dont les espaces intérieurs peuvent eux aussi devenir difficilement supportables. Par exemple, en période de canicule, le fait de dormir dans une chambre sous les toits, l'endroit le plus chaud du logement, multiplie le risque de décès par quatre.
Surélévation		Surélever un immeuble, une maison ou sa toiture, c'est l'élever d'un ou plusieurs niveaux. On parle d'exhaussement. Contrairement à l'extension en plan, l'élévation permet d'augmenter la surface habitable sans modifier l'emprise au sol. Elle s'avère souvent l'unique solution en milieu urbain compte tenu de la petite taille, de l'étroitesse des terrains, du prix élevé du mètre carré habitable et de la valeur intrinsèque du bâtiment existant. La surélévation peut être totale ou partielle. Elle peut se limiter à la modification de la volumétrie d'une charpente ou être un nouveau niveau à part entière.
Sûreté nucléaire		La sûreté nucléaire concerne la prévention des accidents et la protection contre les risques liés aux substances radioactives. Elle désigne l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets, selon l'Autorité de sûreté nucléaire. C'est une composante de la sécurité nucléaire qui inclut aussi la protection contre les actes de malveillance, les intrusions et les cyberattaques.

Surexploitation		La surexploitation, en sciences de l'environnement et dans l'économie du développement durable, est le stade où un prélèvement de ressources naturelles, difficilement ou coûteusement renouvelables, dépasse le stade du renouvellement.
Surface agricole utile	**SAU**	Concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles, etc.), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers, etc.). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).
Surface artificialisée		L'artificialisation d'une surface est définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
Surfaces anthropisées		L'anthropisation désigne la modification d'un milieu dit « naturel » par les activités humaines.
Surface d'échange		Une surface d'échange qualifie une surface qui est le siège d'un transfert de matière aléatoire au sein d'un groupe physiologique commun à une force de rotation thermique ou d'énergie neutre qui échange des ondes magnétiques. Elle peut être : 1. une paroi perméable qui permet un transfert de matière ; 2. une paroi étanche qui permet un transfert thermique.
Surfaces extérieures d'un logement		Il existe cinq grands types d'espaces extérieurs : les balcons, les terrasses, les loggias, les jardins et les cours. Les statistiques montrent que le prix au mètre carré des appartements ayant un espace extérieur ont tendance à augmenter dans les grandes villes de France. En copropriété, certains espaces extérieurs peuvent être privatisés, conformément au droit de jouissance exclusive.

Surface hors œuvre nette au sens de la réglementation thermique	**SHONRT**	La Surface Hors Œuvre Nette, souvent abrégée en SHON, représente une mesure de superficie des planchers pour les projets de construction immobilière. Lorsque la SHON rentre dans le cadre de la Réglementation Thermique, elle est appelée SHON RT.
Surface de référence	**SREF**	Surface utile (SU) pour le tertiaire. Pour le résidentiel, l'arrêté du 25 mars 2024 modifiant les seuils des étiquettes du diagnostic de performance énergétique pour les logements de petites surfaces a adapté les modalités du DPE à compter du 1er juillet 2024, notamment en remplaçant la notion de surface habitable -SHAB par celle de surface de référence La surface de référence ajoute à la surface habitable les surfaces de locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.
Surfaces réfléchissant la chaleur	**SRC**	Elles limitent l'échauffement des bâtiments et facilitent la gestion des eaux pluviales. Elles contribuent à réduire les effets d'îlots de chaleur tout en limitant le ruissellement lors des pluies intenses.
Surface toujours en herbe	**STH**	Surface en herbe, naturelle ou semée depuis au moins 5 ans.
Surfaces urbanisées		Les surfaces urbanisées correspondent aux espaces bâtis et aux espaces artificialisés non bâtis (voir définition artificialisation). Par rapport aux surfaces artificialisées, on exclut ce qui n'a pas d'usage urbain : les carrières, par exemple. La définition des surfaces urbanisées est variable suivant les observateurs et les sources de données utilisées, certains en limitant l'emploi aux surfaces situées à l'intérieur des taches On peut proposer une définition en utilisant la nomenclature de CORINE Land Cover qui réserve ce terme aux tissus urbains continu et discontinu. Le tissu urbain continu, correspond aux espaces structurés par des bâtiments et les voies de communication. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes représentent plus de 80 % de la surface totale.

SurfAtm		Contraction de surface et atmosphère, le modèle SurfAtm a été développé par AgroParisTech pour répondre au besoin d'évaluer les flux de polluants entre des écosystèmes terrestres (initialement sur des parcelles agricoles mais valables dans tous les écosystèmes naturels) et l'atmosphère. Concrètement, ce modèle mathématique permet, avec des données climatiques et des descriptions de surface (type de plante, de sol etc.) de modéliser la quantité d'énergie échangée et la quantité de polluants échangée dans un périmètre donné.
Surgénérateur		La surgénération ou surrégénération est la capacité d'un réacteur nucléaire à produire plus d'isotopes fissiles qu'il n'en consomme, en transmutant des isotopes fertiles en isotopes fissiles. En général, la technologie de surgénération est celle d'un réacteur à neutrons rapides. Le seul isotope fissile disponible en tant que ressource naturelle sur Terre est l'uranium 235, directement exploitable dans le cycle du combustible nucléaire. La surgénération permet théoriquement de valoriser en tant que combustible nucléaire l'ensemble des matières fertiles tels l'uranium 238, qui représente plus de 99 % de l'uranium naturel, et le thorium, lui-même trois fois plus abondant que l'uranium.
Surplus ou rente du consommateur		Le surplus ou rente du consommateur est un gain psychologique ressenti par le consommateur. Il est égal à la différence entre la somme maximale de monnaie qu'il est disposé à payer pour obtenir le bien et la dépense effectivement supportée.
Surplus photovoltaïque		Le surplus est le nom donné à la surproduction d'énergie solaire, qui survient lorsque la production d'électricité est plus importante que la consommation. L'installation de panneaux photovoltaïque vise généralement l'autoconsommation : le fait de produire sur place l'énergie que l'on consomme sur place. Dans la majorité des cas, les équipements électriques des particuliers ou des entreprises ne consomment pas la totalité de l'énergie produite. Un phénomène qui s'accroît d'autant plus en période estivale ou lorsque l'ensoleillement est optimal. Le surplus peut être injecté sur le réseau et acheté par EDF Obligation d'achat., il faut savoir qu'un producteur d'électricité verte, particulier ou

		entreprise, qui produit de l'énergie via des panneaux photovoltaïques par exemple, peut vendre tout ou une partie de son électricité. Le surplus peut être conservé dans une batterie de stockage, permettant d'accumuler l'énergie solaire.
Sursis à statuer ZAN		Le sursis à statuer pour la lutte contre l'artificialisation des sols (sursis à statuer ZAN) est une mesure de sauvegarde destinée à aider les collectivités à atteindre les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation des sols (objectifs ZAN) prévus pour la décennie 2021-2031. Dans ce cadre, l'autorité compétente pour les autorisations d'urbanisme peut surseoir à statuer sur une demande d'autorisation d'urbanisme entraînant une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), lorsque cette autorisation est susceptible de compromettre l'atteinte des objectifs ZAN fixés par le document d'urbanisme en cours d'élaboration ou de modification, durant la période 2021-2031.
Surventilation		La surventilation d'un bâtiment consiste à maximiser l'entrée d'air frais lorsque les températures extérieures sont plus basses que celles intérieures, généralement la nuit.
Survivalisme		Ensemble de comportements adoptés par des personnes qui se préparent à survivre à des catastrophes d'origine naturelle ou anthropique, voire à l'effondrement de la civilisation industrielle. Le survivalisme consiste à construire des abris et à recourir aux techniques de survie qui permettent une autosuffisance alimentaire.
Surzonage ou zonage indicé		Il est possible de faire apparaître s'il y a lieu les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB en définissant un zonage indicé ou en ayant recours à un aplat apparaissant au règlement graphique (généralement appelé « surzonage ») (R.151- 43 4° [ex-R.123-11 i et h]). Des règles spécifiques peuvent alors être édictées pour le secteur indicé ou couvert par l'aplat.

Sustainability Accounting Standards Board	**SASB**	Le Sustainability Accounting Standards Board est une organisation à but non lucratif, fondée en 2011 par Jean Rogers pour développer des normes comptables de durabilité. Les normes SASB, gérées par L'International Sustainability Standards Board (ISSB), jouent un rôle important pour aider les entreprises à appliquer la norme IFRS S1, relative aux exigences générales de l'ISSB. , elles aident les entreprises à identifier les risques et opportunités liés au développement durable, au-delà des aspects climatiques (traités dans IFRS S2), et à fournir des informations adaptées aux besoins des investisseurs.
Sustainability metrics and indices	**SMI**	Les mesures et indices de durabilité sont des mesures de durabilité, utilisant des chiffres pour quantifier les aspects environnementaux, sociaux et économiques du monde. Il existe de multiples perspectives sur la manière de mesurer la durabilité, car il n'existe pas de norme universelle.
Sustainable Development Goals	**SDG**	Voir ODD, L'expression objectifs de développement durable est couramment utilisée pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030.
Sustainable Development Verified Impact Standard	**SD Vista**	Premier programme de certification des avantages concrets des projets sociaux et environnementaux, de l'égalité des sexes et du développement économique à l'énergie propre abordable et à la restauration de la faune. SD VISta est une norme certifiant les bénéfices des projets sociaux et environnementaux, allant de l'égalité des sexes à

		l'accès à une énergie propre et abordable, en passant par la restauration de la faune sauvage. Elle favorise l'investissement dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en fournissant des données vérifiées sur les bénéfices sociaux et environnementaux des projets. Les projets peuvent être vérifiés directement pour les actifs SD VISta, ou un label SD VISta peut être appliqué aux crédits d'autres programmes, comme la norme Verified Carbon Standard. Tous les projets certifiés SD VISta, ainsi que les unités Verified Carbon labellisées SD VISta, sont visibles sur un registre public géré par Verra. Les projets SD VISta suivent un processus d'évaluation rigoureux et sont vérifiés par des auditeurs tiers experts afin de garantir leur conformité aux règles et exigences du programme. L'approbation par Verra garantit que les VVB possèdent une expertise dans les domaines sectoriels des activités de projet qu'ils vérifient.
Sustainable Finance Disclosure Regulation	**SFDR**	Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a été adopté en novembre 2019 et fait partie de la stratégie de l'Union européenne pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Il a pour objectif de : 1. Renforcer la transparence via la publication d'informations en matière de durabilité, 2. Renforcer la comparabilité des produits financiers, afin de lutter contre l'écoblanchiment et faciliter la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable
Sustainable Insurance Forum	**SIF**	Franc. : Forum sur l'assurance durable (FAD). Créé par l'ONU en 2016 avec le soutien de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), réseau mondial regroupant 40 autorités de contrôle et de réglementation du secteur de l'assurance. Le FAD favorise la collaboration internationale entre ces autorités, facilitant le partage des connaissances, la conception et

		l'adoption de politiques innovantes au service du secteur mondial de l'assurance. Le FAD veille à ce que la gestion efficace des risques climatiques et d'autres facteurs de durabilité pertinents soient pleinement intégrés à la réglementation et à la supervision des compagnies d'assurance.
Surverse		Dispositif d'évacuation de l'eau par débordement : elle permet d'évacuer l'excès d'eau en cas de crue. C'est en général un point bas, équipé de grilles, dans la digue qui rend possible l'écoulement des eaux superficielles.
Syndicat des énergies renouvelables		Regroupe près de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermies et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.
Syndicat national des entreprises spécialisées dans la conception et la construction d'installations de traitement de l'eau	**SYNTEAU**	Synteau LES CONCEPTEURS ET CONSTRUCTEURS DU TRAITEMENT DE L'EAU Association professionnelle qui rassemble des entreprises de toutes tailles spécialisées dans la conception et la construction d'installations de traitement de l'eau. Le SYNTEAU assure la représentation collective de ses adhérents dans son domaine d'activité auprès des institutions publiques et privées, tant aux niveaux français qu'européen. Le SYNTEAU édite des fiches techniques ainsi que des documents de référence sur les marchés publics dans le traitement de l'eau (guide pratique sur les procédures, fiches contenu des cahiers des charges, assurances...).
Syndicat interprofessionnel du diagnostic immobilier, de	**SIDIANE**	Ce syndicat professionnel a pour vocation de structurer, de représenter et de défendre la filière professionnelle dans sa diversité et de mieux répondre collectivement aux exigences de la

l'analyse et de la numérisation de l'existant		transition énergétique, de la lutte contre les pollutions dans les logements, les bâtiments industriels et tertiaires, les établissements recevant du public ainsi que la protection de la santé des personnes au travail ou dans leur vie quotidienne.
Syndicat National Du Chauffage Urbain et de La Climatisation Urbaine	**SNCU**	Le SNCU, Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine, regroupe des gestionnaires publics et privés de réseaux de chaleur et de froid. Ses adhérents sont en charge de plus de 90 % de l'activité du secteur. Le SNCU est membre de la Fédération des services énergie environnement (FEDENE). Il a pour mission la promotion des réseaux de chaleur et de froid ainsi que le développement et la représentation des intérêts de la profession auprès des décideurs, des acteurs institutionnels et des parties prenantes. Le SNCU réalise une enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid pour le compte du ministère de la transition écologique, à caractère obligatoire pour les gestionnaires des réseaux.
Syndicat national de l'exploitation climatique et de la maintenance	**SNEC**	Le Syndicat National de l'Exploitation Climatique et de la maintenance, SNEC, regroupe une soixantaine de sociétés de services d'efficacité énergétique. Leurs activités couvrent l'intégralité de la chaîne de valeur de l'efficacité et de la rénovation énergétique : – la conception, – les travaux de modernisation et leur financement, – l'exploitation et la maintenance des installations, – la gestion optimisée de l'approvisionnement en énergie, – la sensibilisation des usagers. Le SNEC est le syndicat de référence des opérateurs d'efficacité énergétique. Il a pour objet la promotion de l'activité ainsi que le développement et la représentation des intérêts généraux de la profession. Pour cela, il fait connaître l'activité et la profession par tous supports d'information et représente ses membres pour toutes les questions d'ordre général auprès des Pouvoirs Publics et de

		tous les organismes industriels ou commerciaux, publics ou privés.
Syndicat des professionnels de l'énergie solaire	**ENERPLAN**	Fondé en 1983, ce syndicat représente et défend les intérêts des professionnels de l'énergie solaire renouvelable (photovoltaïque, chaleur solaire).
Syndicat professionnel du réemploi de matériaux dans la construction	**SPREC**	Le SPREC rassemble des entreprises qui œuvrent à transformer le secteur de la construction en promouvant le réemploi des matériaux comme une pratique essentielle pour un avenir durable.
Syndrome BANANA	**BANANA**	Le syndrome BANANA (Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything) est une forme extrême de nimbysme : ne construisez absolument rien, nulle part, à proximité de rien.
Syndrome hollandais		Le syndrome hollandais désigne la façon dont les autres pans de l'économie peuvent connaître un repli sous l'effet d'une rente extractive. La liste est longue des effets négatifs possibles de l'exploitation d'une ressource : accaparement par un groupe social, corruption et recul de la démocratie, exacerbation des conflits armés, intérieurs (entre groupes ethniques, religieux, etc.) ou extérieurs (déstabilisation des voisins), financement des groupes mafieux ou terroristes, destructions de l'environnement, fragilisation des communautés locales et de la capacité des autochtones à préserver leur territoire ou leur mode de vie.
Synurbisation		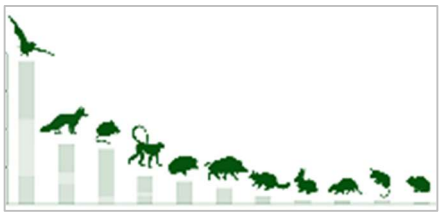 La synurbisation fait référence aux effets de l'urbanisation sur l'adaptation de la faune sauvage et à la différence entre les animaux vivant en milieu urbain et ceux vivant dans la nature. L'urbanisation, en termes d'écologie, signifie des changements développementaux dans l'environnement. Ces changements sont souvent bénéfiques pour les humains. Lorsqu'on applique la synurbisation à des circonstances d'urbanisation où les espèces se sont adaptées, cette adaptation ne se produit pas par accident. Les animaux qui s'adaptent aux changements environnementaux le font souvent

		uniquement en raison de l'expansion urbaine dans leurs environnements actuels, par exemple, l'expansion des villes supprimant les zones forestières occupées par des espèces telles que les oiseaux. L'urbanisation provoque la synurbisation. Les animaux modifient leur comportement en fonction des besoins de leur survie.
Systèmes d'alerte précoce		Face aux catastrophes naturelles, les systèmes d'alertes précoces peuvent sauver des vies et prévenir des dommages matériels. Ils reposent sur 4 piliers : – la connaissance des risques, – le service de surveillance et d'alerte, – la diffusion et la communication du risque – ainsi que la capacité de réponse à cette catastrophe. Avec le changement climatique, les catastrophes naturelles vont augmenter en fréquence et intensité, rendant les systèmes d'alerte précoce indispensables à l'adaptation de nos sociétés au changement climatique.
Système de charge mégawatt (megawatt charge system)		Système de charge dédié aux puissances supérieures à 1 MW, qui fournit une charge rapide en courant continu à haute puissance pour les véhicules électriques lourds, tels que les eTrucks.
Système chauffage, ventilation et climatisation	**CVC**	Le système CVC (chauffage, ventilation et climatisation) est un système tout-en-un installé à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un établissement pour assurer une bonne qualité de l'air, une bonne circulation de l'air et le confort de ses occupants. Les systèmes CVC assurent une bonne qualité de l'air en faisant circuler l'air à l'intérieur et en l'évacuant à l'extérieur du bâtiment. Cela comprend le filtre, le compresseur, les serpentins, le ventilateur, les sorties d'échappement, les conduits et d'autres pièces électriques. Les systèmes CVC peuvent être appelés systèmes de climatisation, car il existe des unités de climatisation dotées d'un dispositif de chauffage. Le système de ventilation de ces unités peut être soit naturel, ce qui est le plus courant, soit doté de composants supplémentaires de purification de l'air tels que des filtres spéciaux ou des VMC.

Système de classification des industries durables	**SICS**	Le Sustainable Industry Classification System® (SICS®) du SASB classe les industries en combinant des facteurs de classification traditionnels et des risques environnementaux.
Système climatique		Le système climatique est l'ensemble des interactions entre l'atmosphère, l'océan, la cryosphère, la lithosphère et la biosphère de la Terre, qui sous l'effet du rayonnement solaire détermine le climat de la planète. C'est un schéma simplifié représentant le système climatique, un système hétérogène et solidaire. Le système climatique de la Terre est surtout dirigé par deux éléments : l'atmosphère et l'océan.
Système communautaire d'échange de quotas d'émission	**SCEQUE UE**	Le SCEQE est une bourse visant à réduire l'émission globale de CO2 et à atteindre les objectifs fixés pour l'Union européenne au sein du protocole de Kyoto. Il met en place une limitation des gaz à émettre et un marché du carbone, permettant à chaque entreprise d'acheter ou de vendre son droit à polluer. Les entreprises propres peuvent ainsi vendre leurs quotas de CO2 à celles qui, au contraire, ont dépassé leurs plafonds et doivent donc en racheter.
Système d'Échange de Quotas d'Émission	**SEQE UE**	Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (appelé aussi Emissions Trading Scheme EU ETS) est un mécanisme de droits d'émissions de dioxyde de carbone mis en œuvre au sein de l'Union européenne dans le cadre de la ratification par l'UE du protocole de Kyoto.
Système d'information des aides à la pierre	**SIAP**	Le SIAP a vocation à être la seule interface pour le dépôt des demandes d'agrément de logements sociaux et pour leur instruction. Cet outil est une plate-forme unique d'échange d'information entre les bailleurs, les collectivités délégataires et les services de l'État.
Système d'Information sur l'Eau	**SI eau**	Collecte, archive et diffuse des millions de données sur l'eau, les milieux aquatiques, et les services publics d'eau et d'assainissement, pour la France (hexagone, Corse et outre-mer). C'est un ensemble d'outils, d'acteurs, de processus et de méthodes qui vise à garantir la qualité, la cohérence, le partage et la mise à disposition des données publiques sur

		l'eau, accessibles librement et gratuitement. Ces données sont produites ou collectées par des autorités publiques ou par d'autres organismes pour répondre à des politiques publiques.
Système d'Information Géographique Photovoltaïque	**PVGIS**	Outil digital issu du Centre commun de recherche de l'UE, fournit un accès libre et gratuit à une batterie d'outils infographiques comme : – Le Potentiel photovoltaïque pour différentes technologies et configurations de systèmes connectés au réseau et autonomes. – Le Rayonnement solaire et température, sous forme de moyennes mensuelles ou de profils quotidiens. – La Série temporelle complète des valeurs horaires du rayonnement solaire et des performances photovoltaïques. – Les Données de l'année météorologique typique (TMY) pour neuf conditions climatiques. – Les Cartes, par pays ou région, de la ressource solaire et du potentiel photovoltaïque prêtes à imprimer. Le logiciel PVMAPS inclut tous les modèles d'estimation utilisés dans PVGIS.
Système de Management Environnemental	**SME**	Ensemble de pratiques de processus organisationnels qui vise à réduire les impacts des activités d'une entreprise sur l'environnement. Un SME est conçu pour aider une entreprise à identifier, évaluer et contrôler les effets de ses activités sur l'environnement, ainsi que pour respecter les lois et les règlements environnementaux applicables. Il s'agit d'un système structuré qui permet à l'organisation de contrôler et d'améliorer continuellement ses performances environnementales, en suivant une approche proactive.

		La norme ISO 14001 est la norme environnementale la plus couramment utilisée pour la mise en place d'un Système de Management Environnemental. Elle fournit un cadre pour l'élaboration, la mise en œuvre, la maintenance et l'amélioration continue du SME. La norme ISO 14001 est largement reconnue dans le monde entier et peut aider les entreprises à répondre aux attentes et exigences des parties prenantes, y compris les clients, les employés, les autorités réglementaires et les communautés locales, en matière de gestion environnementale responsable.
Système de management environnemental et d'audit	**SMEA**	Entré en vigueur en 1995 et étendu dès 2001 à tous les secteurs économiques et aux services publics, le règlement concernant la participation volontaire des organisations au système communautaire de management environnemental et d'audit (Emas) permet aux organisations volontaires de construire et faire reconnaître leur démarche de responsabilité environnementale. Depuis 2010, l'enregistrement est ouvert aux organisations situées en dehors de l'Union européenne, ouvrant ainsi la voie à une reconnaissance internationale.
Système de Management des GES,	**SM-GES**	Ce référentiel présente les exigences permettant d'intégrer la gestion des émissions de GES dans le management de tout type d'organisme.
Système de Management De l'Opération	**SMO**	Fil conducteur du cadre de référence, est composé de Dispositifs de pilotage, de participation et d'évaluation en continu et de phases clés qui jalonnent le déroulement d'une opération. Le SMO facilite le dialogue entre acteurs et parties prenantes, l'optimisation de l'opération ainsi que la transparence et la traçabilité.
Système de Mesure, Notification et Vérification	**MRV**	Le système de Mesure, Notification et Vérification (en anglais : Measurement, Reporting and Verification, MRV) est une exigence internationale dans la perspective d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et d'accéder à la finance carbone. Trois types de MRV liés à l'atténuation sont généralement abordés :

		1. MRV des émissions de GES, réalisée au niveau national, organisationnel et/ou de l'installation pour comprendre le profil d'émissions d'une entité et le déclarer sous la forme d'un inventaire des émissions. 2. MRV des mesures d'atténuation (p. ex., politiques et projets) afin d'évaluer leurs effets sur les GES et les effets sur le développement durable (hors GES) ainsi que de surveiller leur mise en œuvre. Ce type de MRV se concentre sur l'estimation de l'évolution des émissions de GES ou d'autres variables non GES. 3. MRV du soutien (par exemple, financement de la lutte contre le changement climatique, transfert de technologie et renforcement des capacités) pour suivre la fourniture et la réception du soutien climatique, suivre les résultats obtenus et évaluer l'impact.
Système National d'Inventaire d'Émission et de Bilans dans l'Atmosphère	**SNIEBA**	L'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère (SNIEBA), encadre la production des inventaires d'émissions en définissant le système national d'inventaire des émissions Français (GES et polluants atmosphériques).
Système Photovoltaïque Autonome	**SPA**	Il s'agit d'un système de production d'énergie électrique indépendant, c'est- à-dire non relié à un réseau public de distribution d'électricité (à ne pas confondre avec un Système Photovoltaïque Raccordé au Réseau).
Système de plafonnement et d'échange		Instrument de politique économique dans lequel l'État fixe un objectif environnemental global (le plafond) et attribue des quotas d'impact environnemental (ou quotas) aux acteurs qu'ils peuvent échanger entre eux.
Systèmes de stockage d'énergie de la batterie	**SSEB**	Les systèmes de stockage d'énergie de la batterie (BESS) stockent l'énergie du vent et du solaire, ce qui rend la puissance disponible même lorsque le soleil ne brille pas ou que le vent ne souffle pas. Ils sont essentiels pour garder les énergies renouvelables fiables.

T		
Tableau de suivi de la rénovation énergétique dans le secteur résidentiel		Ce tableau de suivi de la rénovation énergétique poursuit deux objectifs. Il fournit des données de cadrage sur la consommation d'énergie du parc de logements : consommation d'énergie finale, bouquet d'énergies de chauffage, émissions de CO2, distribution par classe de consommation énergétique (DPE). Il met à disposition des données statistiques sur le recours aux principales aides à la rénovation dans le secteur résidentiel (MaPrimeRénov', Certificat d'économie d'énergie (CEE), Crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE), Habiter mieux Sérénité, TVA à taux réduit...) selon les caractéristiques des logements et des bénéficiaires.
Tache urbaine		(enveloppe urbaine) Le terme est fréquemment utilisé pour traiter de l'inscription physique de l'urbanisation au sein d'un territoire. La nomenclature de CORINE Land Cover intègre au niveau 2 un poste zones urbanisées dont la définition permet de délimiter les taches urbaines résidentielles. L'ajout des zones industrielles, commerciales et de services, des réseaux de communication et des espaces verts artificialisés non agricoles permet de définir l'enveloppe urbaine d'une agglomération. La définition d'une tache urbaine, quand elle ne résume pas tout simplement à l'ensemble des surfaces urbanisées ou artificialisées d'un MOS par exemple, implique une traduction de continuité du bâti, à travers un critère de distance entre éléments bâtis, ou le plus souvent par prise en compte d'un espace tampon à partir des bâtiments de la BD TOPO.

Tarifs d'achat d'électricité		Le tarif d'achat désigne généralement le tarif de reprise de l'électricité produite et achetée par EDF Obligation d'Achat. Pour encourager la production d'énergie renouvelable en France, le gouvernement a mis en place des aides financières parmi lesquelles l'obligation d'achat. Les tarifs d'achat sont publiés chaque trimestre par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Ils sont ajustés en fonction des demandes de raccordement déposées au cours des trimestres précédents. Ces tarifs sont fixes et déterminé à la signature du contrat pour 20 ans (à compter de la date de mise en service de l'installation). Les tarifs d'achat évoluent au 1er février, 1er mai, 1er août et 1er novembre, en fonction des demandes de raccordement.
Tarifs Réglementé de Vente	**TRV**	Les Tarifs Réglementé de Vente ce sont les tarifs pratiqués par les fournisseurs d'énergie historiques pour le compte de l'Etat et fixés par les pouvoirs publics. Les fournisseurs historiques sont EDF pour l'électricité et Engie pour le gaz. On les appelle ainsi puisqu'ils étaient les uniques fournisseurs d'énergie avant l'ouverture à la concurrence. Ils sont toujours commercialisés en électricité, par le fournisseur dit historique et évoluent une à 2 fois par an. En gaz naturel, ils ont été définitivement supprimés le 1er juillet 2023. 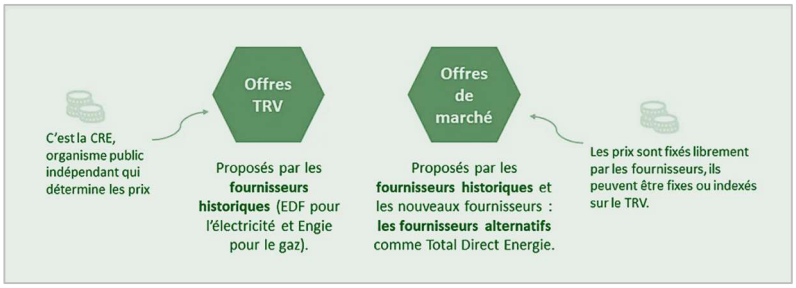
Tarif réglementé de vente d'électricité	**TRVE**	Son niveau est fixé à 21€/MWh à partir du 1er février 2024 pour les particuliers et assimilés et à 20,5 €/MWh pour les entreprises. Depuis le 1er février 2022, dans le cadre du bouclier tarifaire, le niveau de la TICFE avait été réduit à 1 €/MWh pour les particuliers et assimilés et à 0,5 €/MWh pour les entreprises.

Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité	**TURPE6 électricité**	Le TURPE est un tarif payé par tous les consommateurs d'électricité, représentant environ 30% de la facture. Mis en place par la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) sert à rémunérer les gestionnaires de réseau de transport et de distribution d'électricité (Enedis, ELD et RTE). L'acheminement et le raccordement au réseau public de distribution de l'électricité étant des missions de service public.
Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (nouveau)	**TURPE7 électricité**	Le tarif TURPE 7 HTA-BT doit répondre aux enjeux de la période tarifaire à venir (2025-2028), tout en préparant les réseaux de distribution d'électricité aux défis de moyen et long terme du système électrique. La période tarifaire à venir (au 1er août 2025) sera marquée par des politiques volontaristes d'électrification des usages, dans la mobilité et dans l'industrie, et par la croissance de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Ce contexte, couplé à la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux face au changement climatique, implique pour Enedis des dépenses prévisionnelles d'investissement annuelles en hausse significative (de 5 Md€ en 2023 à 7 Md€ en 2028). Le TURPE 7 HTA-BT accompagne cette croissance d'activité, tout en incitant l'opérateur à viser un haut degré de performance et à maintenir une qualité de service et d'alimentation à un niveau élevé. Les réseaux de distribution devront s'adapter au rythme de la progression de l'électrification, entraînant une hausse de la consommation et du développement des EnR pour permettre leur raccordement dans des délais satisfaisants. Dans ce contexte, le recours aux flexibilités (stockage, modulation de la demande et de la production, offres de raccordement flexibles, etc.) est indispensable pour permettre à Enedis de réduire les délais d'accès au réseau électrique. A ce titre, le TURPE 7 HTA-BT renforce les moyens et les incitations d'Enedis à mieux mobiliser les flexibilités physiques du système électrique.

Tarification du Carbone		Méthode économique pour inciter les réductions d'émissions de CO2, souvent via une taxe ou un marché du carbone.
Tarification au coût marginal		La tarification au coût marginal correspond au coût de production du dernier kWh produit. En principe, calculée sur le long terme, elle permet d'assurer l'optimum économique, c'est-à-dire le prix minimum qui rémunère justement le producteur et comprend le financement de ses investissements.
Tarification explicite du carbone	**TEC**	Prenant la forme de taxes ou de marchés de quotas, la tarification fait partie des incitations publiques contribuant à décentraliser les actions de décarbonation privées. Les tarifications explicites du carbone en vigueur s'inscrivent généralement à des niveaux inférieurs, voire très inférieurs, aux prix fictifs du carbone que sont la valeur de l'action pour le climat et le coût social du carbone.
Tarification incitative des déchets		La tarification incitative (TI) consiste à moduler la facturation des usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent. La collectivité peut introduire dans les modes de financement du service une part variable en fonction de l'utilisation du service (exprimée en volume, en poids ou en nombre de levées). Cette TI peut prendre deux formes : – Soit une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi ou redevance incitative), facturée à l'usager par les collectivités qui la mettent en place. – Soit une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi ou taxe incitative), qui est une taxe additionnelle au foncier bâti et qui est perçue par les services fiscaux avant d'être reversée à la collectivité qui l'a instituée.

Tarification progressive de l'eau		La tarification progressive de l'eau est un dispositif qui existe depuis 2012 en France. Il autorise les communes – ou communautés de communes – en charge de la gestion de l'eau potable à établir un prix de l'eau au m3 différent en fonction de la quantité consommée. L'objectif de ce dispositif est d'améliorer la gestion de la ressource en eau en incitant les consommateurs – particuliers comme professionnels – à plus de sobriété dans leurs usages.
Task Force on Climate-related Financial Disclosures	**TCFD**	Le Conseil de stabilité financière a établi le Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD, en français : groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques) pour améliorer et développer la publication d'informations sur les risques et opportunités liés au climat et leur impact sur l'activité de l'entreprise. La TCFD est une organisation qui se compose de 32 membres. Elle est composée de représentants issus des secteurs bancaires, des assurances, de grandes entreprises et d'investisseurs institutionnels. Parmi ses membres, on retrouve des institutions bancaires internationales telles que BNP Paribas, BlackRock, PGGM, Axa, Aviva, Eni, et HSBC. Le groupe est présidé par Michael R. Bloomberg, ancien maire de New-York et fondateur de Bloomberg LP, une société de services financiers mondialement reconnue. Ensemble, ils ont élaboré un cadre destiné à aider les entreprises publiques et autres organisations à publier les informations relatives aux risques et aux opportunités liés au climat à travers leurs processus de reporting existants. Le rôle de la TCFD est d'élaborer des recommandations pour aider les entreprises à intégrer les risques liés au changement climatique dans leur reporting financier et non financier. Cela vise à offrir une meilleure visibilité sur la manière dont ces organisations gèrent leurs risques climatiques et saisissent les opportunités liées à la

		transition écologique. L'objectif ultime est de favoriser une transparence accrue pour que les investisseurs puissent prendre des décisions éclairées sur les entreprises dans lesquelles ils investissent, en fonction de leur exposition et de leur résilience face aux risques climatiques.
Taskforce on nature-related financial disclosure	**TNFD**	Ce groupe de travail international est directement inspiré de la TCFD, la "taskforce" créée peu après la COP21 pour élaborer un cadre pour communiquer les informations financières relatives au climat. La TNFD développe un outil similaire à destination des entreprises mais pour les aider cette fois à divulguer leurs dépendances à la nature, les impacts que leurs activités engendrent sur les écosystèmes, ainsi que les risques et opportunités qui en découlent. En septembre 2023 à New York, le tout nouveau cadre de reporting sur la nature a été dévoilé. Il s'agit d'un cadre volontaire, que les entreprises et institutions financières peuvent choisir d'utiliser ou pas.
Taux d'abattement de pollution	**TAP**	Le taux d'abattement est défini comme le pourcentage de réduction des concentrations mesurées à l'entrée et à la sortie de la station d'épuration. sortie et, en cas de nécessité, à l'entrée de la station d'épuration, afin de vérifier si les prescriptions en matière de rejets d'eaux usées sont respectées.
Taux de brassage		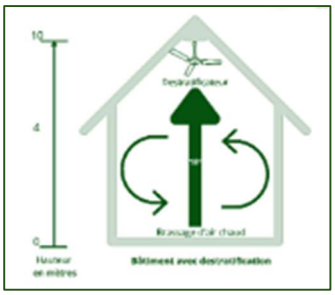 Le taux de brassage représente le nombre de volume d'air traité dans un local. On introduit souvent une certaine quantité d'air neuf (air hygiénique) avec l'air repris de la pièce à traiter, l'air neuf venant de l'extérieur doit être mélangé de façon homogène avec l'air présent dans la pièce. Si l'air n'est pas suffisamment brassé, des couches (strates) d'air vont se former successivement à des températures différentes c'est la stratification. A contrario un taux de brassage trop important causera des mouvements d'air qui gênera les occupants.

Taux de canopée		Et diversification des strates végétales : Planter des arbres ne suffit pas ; il faut viser un objectif de couverture ombragée à maturité (taux de canopée) couplé à une végétalisation multi-strates (arborée, arbustive, herbacée). C'est ce volume végétal qui maximise le rafraîchissement urbain par évapotranspiration.
Taux de conversion		Pour distinguer les énergies renouvelables de flux, on utilise parfois l'expression “taux de conversion” pour parler du “rendement” des convertisseurs tels que, par exemple, les modules photovoltaïques. Ce taux est alors le rapport entre l'énergie utile et l'énergie interceptée. Cette distinction permet d'insister sur le fait que l'énergie “entrante” est ici une énergie : 1°) dont on n'aurait rien fait si on n'avait pas essayé de l'intercepter pour la convertir, 2°) est une énergie renouvelable.
Taux de couvert absolu du peuplement		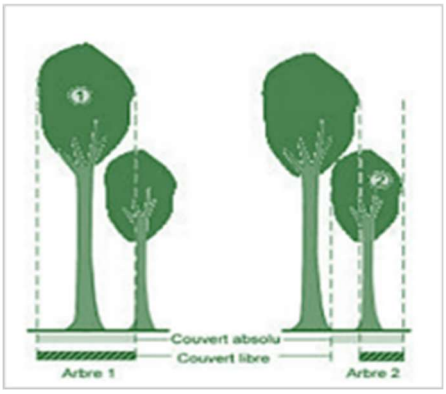 Indicateur de l'institut géographique national. Le taux de couvert absolu du peuplement est le rapport entre la surface planimétrique de la projection verticale des houppiers des arbres du peuplement et la surface totale du terrain observé. Il est exprimé en pourcentage. On distingue : – Le couvert libre d’un arbre est la surface planimétrique de la projection verticale de la partie du houppier qui n’est pas surplombée par le feuillage d’autres arbres en période de feuillaison. – Le couvert libre d’un peuplement est la somme des couverts libres des arbres du peuplement. – Le taux de couvert libre est le rapport entre la surface formée par le couvert libre du peuplement et la surface totale du terrain observé.

		– Le taux de couvert libre relatif d'un sous-peuplement est le rapport entre la surface formée par le couvert libre du sous-peuplement et la surface formée par le couvert absolu du peuplement.
Taux de dégradation		Selon l'organisme américain Laboratoire national des énergies renouvelables (NREL), le taux de dégradation moyen des panneaux solaires c'est environ 0,5% par an. Cela signifie que après 20 ans, un panneau solaire devrait encore fonctionner à 90 % de son efficacité d'origine. Toutefois, ce taux peut varier considérablement entre les différents fabricants et modèles.
Taux de dépendance énergétique		Le taux de dépendance énergétique indique la part de l'énergie qu'une économie doit importer. Il est obtenu en divisant les importations nettes d'énergie par la consommation intérieure brute d'énergie, y compris les combustibles livrés aux soutes maritimes internationales. Le résultat est exprimé en pourcentage. En cas de taux de dépendance négatif, l'économie est dite exportatrice nette d'énergie. Un taux de dépendance supérieur à 100 % indique que des produits énergétiques sont stockés.
Taux de disponibilité en énergie		Le taux de disponibilité énergétique est le ratio entre l'énergie qui aurait pu être produite par la capacité disponible pendant une période donnée et l'énergie qui aurait pu être produite (pendant la même période) à la puissance de référence d'une tranche.
Taux d'effort énergétique	**TEE**	Le taux d'effort énergétique (TEE) représente la part de la facture énergétique annuelle d'un

		ménage par rapport à son revenu annuel. Estimé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ce taux correspond à l'indicateur brut de précarité énergétique. Comment est calculé le taux d'effort énergétique ? En d'autres termes, un ménage est en situation de précarité énergétique si la facture d'énergie annuelle est supérieure ou égale à 8 % de son revenu annuel. Le ménage doit appartenir aux trois premiers déciles de revenu par unité de consommation (UC), soit les 30 % des ménages les plus précaires. Ce dernier critère permet d'exclure les foyers disposant de ressources confortables
Taux d'incorporation (recyclage)		Proportion de matières premières de recyclage incorporée au processus de production d'une matière. Incorporer des matières premières de recyclage permet de réduire ou de remplacer totalement l'utilisation de matières premières vierges.
Taux de dépollution		Rapport entre la pollution éliminée et la pollution produite. Le taux de dépollution représente l'efficacité du système d'assainissement d'une agglomération. Il est égal au produit du rendement de la station d'épuration par le taux de collecte.
Taux d'utilisation circulaire des matériaux	**CMUR**	Fait référence à un indicateur développé par l'Union Européenne qui évalue, pour un cycle de production donné, le ratio de matériaux secondaires dans l'apport total en matériaux utilisés. Plus le CMUR est élevé, plus le cycle est économe en matières premières vierges et la circulation des ressources efficace. Dans le secteur de la construction, il permet de mesurer le niveau de circularité des matériaux employés et de leur valorisation effective. L'Agence Européenne de l'Environnement indique que le CMUR sur l'ensemble de l'Union Européenne était de 11,8% en 2023, soit une progression de 1,1 point par rapport à 2010
Taxe carbone		La taxe carbone est un impôt environnemental qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en taxant les combustibles fossiles en fonction de leur teneur en carbone. Elle encourage ainsi les entreprises et les particuliers à adopter des alternatives plus propres.

		1. Mécanisme : Plus un carburant ou une énergie émet de CO_2, plus il est taxé. 2. Objectif : Rendre les énergies fossiles plus coûteuses pour inciter à une transition vers des énergies renouvelables. 3. Mode de calcul : Basé sur une valeur en euros par tonne de CO_2 émise. Pays appliquant une taxe carbone : 1. Suède : Pionnière, avec un prix élevé (~120 €/t CO_2). 2. France : Introduite en 2014, mais gelée en 2018 à 44,6 €/t CO_2 après la crise des Gilets Jaunes. 3. Canada : Taxe progressive, atteignant 170 CAD/t CO_2 en 2030. 4. Suisse, Norvège, Finlande, Danemark : Autres exemples de pays ayant adopté des taxes carbone efficaces.
Taxe carbone aux frontières	**TCF**	Au cœur du Pacte vert de l'Union européenne, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières - souvent appelé taxe carbone européenne- doit permettre à l'UE d'étendre ses normes environnementales aux entreprises exportant sur son territoire. L'instrument va soumettre le fer et l'acier, le ciment, l'engrais, l'aluminium, l'électricité et l'hydrogène à un surcoût pour les importateurs lors du franchissement des frontières européennes. Il doit se mettre en place progressivement jusqu'en 2034.
Taxe générale sur les activités polluantes	**TGAP**	S'applique aux entreprises ayant une activité polluante ou utilisant des produits polluants. Elle est constituée de 4 composantes : la TGAP sur les déchets (dangereux et non dangereux), la TGAP sur l'émission de substances polluantes, la TGAP sur les lessives, préparations auxiliaires de lavage, adoucissants ou assouplissants pour le linge et la TGAP sur les matériaux d'extraction. Son montant varie selon l'activité et le produit.
Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergies Renouvelables dans les Transports	**TIRUERT**	Dispositif fiscal français visant à promouvoir l'intégration des énergies renouvelables dans le secteur des transports. Elle inclut l'électricité des points de charges publics pour véhicules électriques. Le dispositif prévoit que les

		aménageurs puissent valoriser financièrement ces installations via des certificats.
Taxe pigouvienne		C'est en 1932 dans son ouvrage *L'économie du bien-être* que l'économiste Pigou propose la mise en place d'une fiscalité environnementale pour maximiser la richesse totale, c'est à dire le profit du pollueur moins le coût de dépollution supporté par le pollué.
Taxon/ groupe taxonomique		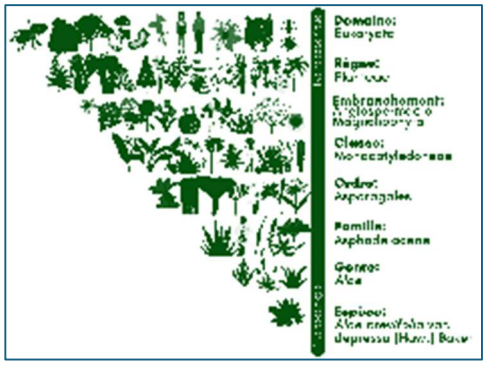 Groupe d'êtres vivants constituant une unité systématique d'un niveau hiérarchique donné (variété, espèce, genre, famille, classe, embranchement, etc.). La taxonomie, aussi appelée taxinomie, est donc la science qui permet de regrouper les organismes biologiques dans des boîtes d'après leurs caractéristiques communes. Chaque boîte (peu importe son niveau dans la classification) est appelée "taxon".
Taxonomie verte		La taxonomie verte de l'UE est un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique. Véritable "boussole environnementale" de l'UE, la taxonomie a été lancée par la Commission européenne en 2018 pour guider et mobiliser les investissements privés pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050.
Taxonomie ESF		La taxonomie ESEF proposée par l'ESMA est basée sur la taxonomie IFRS, utilise des balises XBRL et la technologie IXBRL. Lorsque les entreprises souhaitent communiquer des éléments d'information qui ne sont pas référencés dans la taxonomie IFRS, l'ESMA exige que ces éléments d'extension soient ancrés dans les concepts de la

		taxonomie IFRS. La taxonomie ESEF comprend environ 7000 concepts et éléments (balises) organisés par rôle : états primaires, détail des états primaires et notes annexes.
Taxonomie IFRS		Le 23 mars 2023, l'IFRS Foundation a publié sa taxonomie comptable IFRS 2023. La taxonomie IFRS permet la production d'informations financières électroniques préparées conformément aux normes IFRS. La taxonomie comptable IFRS 2023 reflète les normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 1er janvier 2023, et comprennent celles qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur. La taxonomie IFRS 2023 intègre les deux modifications apportées à la taxonomie IFRS en 2022 reflétant les modifications apportées aux IFRS et les pratiques courantes de présentation de l'information par les sociétés qui appliquent les normes comptables IFRS, ainsi que les améliorations globales de la taxonomie.
Technologie de rechange (Backstop technology)		Les modèles servant à évaluer l'atténuation utilisent souvent une technologie arbitrairement sans carbone (souvent destinée à la production d'énergie) dont on pourrait disposer à l'avenir et qui serait disponible indéfini- ment, par-delà les limites du modèle. Cela permet aux concepteurs des modèles d'étudier les conséquences et l'importance d'une technologie apportant une solution générique sans avoir à débrouiller l'écheveau des technologies pour en choisir une. Cette technologie de rechange peut être une technologie nucléaire, une technologie fondée sur les combustibles fossiles avec captage et stockage du dioxyde de carbone (CSC), une technologie reposant sur l'énergie solaire ou une technologie encore inconnue. On suppose habituellement que la technologie de rechange n'existe pas actuellement ou que, si elle existe, son coût est supérieur à celui des technologies classiques.
Technologies zombie		Système technique dont les matériaux, la fabrication et le maintien en fonctionnement requièrent des volumes de ressources tels que l'extraction sur la durée conduit à l'épuisement des ressources, dont la durée de vie est courte, et dont le fonctionnement et la fin de vie nécessitent des

		énergies à forte densité de puissance. La majorité des systèmes techniques issue de la révolution industrielle relève des technologies zombies.
Technosols		Un technosol est un type de sol qui est fortement influencé ou modifié par les activités humaines de nature technique. Les technosols sols, qu'on retrouve dans les zones urbaines ou industrielles, sont caractérisés par la présence d'artefacts, de matériaux de construction, d'infrastructures ou d'autres éléments techniques qui influencent de manière significative leurs propriétés. Les technosols sont des sols construits à partir de matériaux considérés comme des déchets urbains (béton, déchets de démolition, ballast de voies ferrés). Ces sols assurent des services écosystémiques semblables aux sols naturels : – stockage de carbone, – décomposition de la matière organique, etc. L'utilisation de nouvelles techniques comme les technosols permettrait d'éviter ces importations, qui ne font que délocaliser les impacts de l'artificialisation.
Technosolutionnisme		Désigne la confiance dans la technologie et l'innovation pour résoudre différents problèmes et crises. Il se caractérise par la foi dans le potentiel révolutionnaire de la science et de l'ingénierie. Les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire peuvent apparaître comme une des solutions au réchauffement climatique. La notion de solutionnisme technologique s'est imposée en 2014 dans le débat public, sous la plume du chercheur américain d'origine biélorusse Evgeny Morozov. Dans son ouvrage Pour tout résoudre, cliquez ici (FYP éditions, 2014), l'auteur met en lumière les impensés des projets

		prométhéens des entrepreneurs californiens du numérique qui ambitionnent de « réparer tous les problèmes de monde », selon les mots de l'ex-dirigeant de Google Eric Schmidt, en 2012. En plaçant l'individu au centre des enjeux, leur optimisme technologique piloté par les lois du marché conduit à occulter les causes sociales et politiques des problèmes, affirme Morozov.
Température		En météorologie, la température désigne la température de l'air lorsqu'on ne donne pas de précision supplémentaire. On la mesure grâce à un thermomètre placé à l'abri du rayonnement solaire direct. On peut également s'intéresser aux températures du sol, de la neige, de la glace ou de l'eau (océan, lac ou rivière) mesurées à différents niveaux de profondeur, qui fournissent des éléments importants sur les milieux qui interagissent avec notre atmosphère. La température est une grandeur physique En physique, la température caractérise l'agitation moléculaire de la matière. Plus les molécules ou les atomes s'agitent vite, plus la température est élevée. En météorologie, on utilise très souvent le degré Celsius (°C). 0 °C correspond à la température de la glace fondante, 100 °C à celle de l'eau bouillante pour une pression de référence de 1013,25 hPa.
Température de l'air		Se mesure sous abri, pour assurer l'équilibre thermique entre l'air et le capteur de température. La mesure est effectuée à 1,5 m du sol, dans un abri météorologique blanc et ajouré, permettant la circulation de l'air, protégeant le capteur des précipitations et des rayonnements du soleil et de la terre. Les mesures réalisées par les services météorologiques respectent des normes définies par l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Ces observations, réalisées dans des conditions identiques partout dans le monde, peuvent ainsi être échangées et comparées. En météorologie, on s'intéresse également à la température sur toute la hauteur de l'atmosphère. Des ballons équipés de capteurs permettent de connaître la température en altitude. Certains

		satellites permettent aussi d'établir le profil vertical de la température de l'air.
Température de consigne d'ambiance	**TCA**	La température de consigne représente le niveau thermique souhaité pour un espace spécifique, mesuré en degrés Celsius. Son réglage précis par les systèmes de chauffage et de climatisation est crucial pour garantir à la fois l'efficacité énergétique des bâtiments et le confort optimal des occupants.
Température Intérieure Conventionnelle	**TIC**	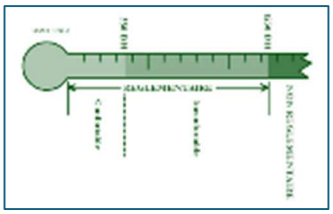 La TIC, ou Température Intérieure Conventionnelle, est l'une des trois exigences de résultats de la RT 2012. Ce coefficient représente la valeur horaire en période d'occupation de la température opérative. Pour le résidentiel, la période d'occupation considérée est la journée entière.
Température inférieure de référence	**TICREF**	Il s'agit de la température à ne pas dépasser, si l'on veut garantir le confort d'été. Elle se calcule selon les données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique établie.
Température intérieure		Une température intérieure élevée peut avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'air. Les espaces intérieurs peuvent servir de sources de différents polluants atmosphériques, notamment les TVOC (composés organiques volatils totaux), le radon, le CO2 (dioxyde de carbone), le CO (monoxyde de carbone), les PM1 (matières particulaires d'un diamètre de 1 micromètre), l'O3 (ozone), etc. La combinaison de ces polluants peut présenter des risques pour la santé de l'individu moyen.
Température maximale de chauffage des bâtiments		La règlementation générale prévoit que dans les locaux, notamment à usage d'enseignement, de bureaux ou recevant du public, les limites supérieures de température de chauffage sont, durant les périodes d'occupation, fixées en

		moyenne à 19°C pour l'ensemble des locaux affectés à un usage autre que l'habitation inclus dans un même bâtiment. Pendant les périodes d'inoccupation de ces locaux d'une durée comprise entre 24 et 48 heures consécutives, les limites supérieures de température moyenne de chauffage, pour l'ensemble des locaux à usage professionnel inclus dans un même bâtiment, sont fixées à 16° C. Durant les périodes d'inoccupation de ces locaux d'une durée égale ou supérieure à 48 heures consécutives, ces limites sont fixées à 8°C.
Température maximale au travail	**TMT**	La loi française ne fixe pas de seuil précis pour la température maximale au travail, des normes et recommandations existent pour encadrer la sécurité thermique et prévenir les dangers liés à la chaleur excessive. La norme ISO 7730, qui s'applique à la conception des locaux, définit les conditions de confort thermique dans les environnements intérieurs. Voici ses recommandations : – 20 et 22 degrés dans un bureau, – 16 à 18 degrés dans un atelier avec une activité physique moyenne, – 14 à 16 degrés pour une activité physique soutenue. Ces plages thermiques sont considérées comme optimales pour assurer un confort thermique sans perturber la productivité des salariés. Ces recommandations s'appliquent principalement aux environnements climatisés ou bien ventilés. L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) recommande de maintenir la température ambiante dans un environnement professionnel à un niveau où les risques pour la santé sont minimisés. Selon l'INRS, les dangers sont accrus lorsque la température ambiante dépasse les 30 °C pour un salarié sédentaire, et 28 °C pour un travail physique. Au-delà de 33 °C, les dangers de coup de chaleur et de déshydratation augmentent considérablement, et des mesures préventives doivent être mises en place de manière urgente.

Température minimale de climatisation des bâtiments	**TMCB**	Dans les locaux dans lesquels est installé un système de refroidissement, celui-ci ne doit être mis ou maintenu en fonctionnement que lorsque la température intérieure des locaux dépasse 26°C. Chaque fois que la température intérieure est en dessous de 26°C, le système de refroidissement (climatisation) doit être éteint.
Température moyenne annuelle	**TMA**	La température moyenne annuelle correspond à la moyenne des températures quotidiennes entre le 1er janvier et le 31 décembre. Pour chaque station d'observation retenue, la température moyenne de référence est calculée comme la moyenne des températures moyennes annuelles sur la période de référence. Les températures annuelles de l'ensemble de l'historique sont ensuite comparées à cette température de référence, en déterminant l'écart à la moyenne, c'est-à-dire la différence entre une température moyenne annuelle et la température de référence définie précédemment. Cet écart est défini comme l'anomalie annuelle de température.
Température moyenne planétaire	**TMP**	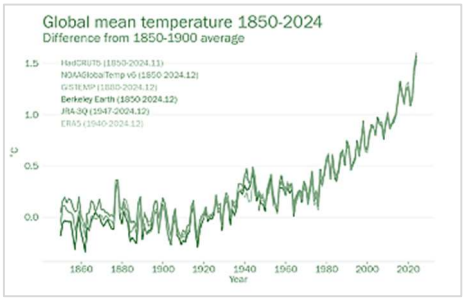 Il s'agit de la température moyenne de l'air à proximité de la surface, moyennée sur l'ensemble de la planète. Selon l'analyse consolidée des six jeux de données effectuée par l'OMM, en 2024, la température moyenne à la surface du globe a dépassé de 1,55 °C (avec une marge d'incertitude de ± 0,13 °C) la moyenne de la période 1850-1900.
Température normale d'utilisation	**TNU**	Température intérieure lorsque le bâtiment est utilisé pour son usage normal prévu.
Température à la surface du globe	**TSG**	En sciences de la Terre, la température à la surface du globe est calculée en faisant la moyenne de la température à la surface de la mer et de la température de l'air au-dessus des terres. Les termes techniques utilisés par les scientifiques pour désigner ces changements de température à

		la surface du globe sont réchauffement climatique et refroidissement climatique. Ces deux phénomènes se sont régulièrement produits durant des périodes successives tout au long de l'histoire de la Terre. La température moyenne mondiale a augmenté de 1,09 °C en moyenne (sur une plage de 0,95 à 1,20 °C) entre les périodes 1850-1900 et 2011-2020.
Tempo		Option tarifaire proposée par les fournisseurs historiques d'électricité - c'est-à-dire principalement EDF mais aussi les ELD (entreprises locales de distribution) sur une partie du territoire - qui prévoit différents niveaux de prix en fonction des jours de l'année et du niveau de consommation en France.
Temps d'arrivée de l'eau chaude		38° C représente la "bonne" température. Elle permet de bénéficier d'une chaleur agréable sans se brûler, notamment pour les enfants. Elle est utilisée comme référence pour les mitigeurs thermostatiques. Pour 41 % des logements, l'eau chaude (à 38° C) met plus de 30 secondes à arriver dans la salle de bain principale. Cela représente un réel coût pour l'environnement. En moyenne, un logement qui attend 30 secondes pour avoir une température de l'eau optimale gaspille 7 665 litres d'eau par an.
Temps de déphasage		Le déphasage thermique est la capacité des matériaux composant l'enveloppe d'un bâtiment à différer et lisser les variations de température à l'intérieur. Il se sert de l'inertie des matériaux pour jouer un rôle tampon en ralentissant les transferts de chaleur. Il est utile pour limiter les déclenchements de chauffage de quelques minutes (passage d'un nuage/ éclaircie) mais surtout pour de grandes périodes de plusieurs heures. En effet, l'été le déphasage thermique permet d'emmagasiner le froid de la nuit pour le restituer la journée pour éviter que le bâtiment ne monte trop en température et l'hiver, la chaleur de la journée pour le restituer la nuit.

Temps de Retour Carbone	**TRC**	Le Temps de Retour Carbone est une donnée qui – pour un moyen de production d'électricité –indique le temps nécessaire de production d'électricité pour amortir les gaz à effet de serre rejetés durant son cycle de vie (installation, maintenance, démantèlement). A titre d'exemple, un panneau photovoltaïque (facteur d'émission CO2 moyenné) et implanté en France aura un temps de retour carbone de 15 ans.
Teneur en chaleur		Quantité de chaleur par unité de masse libérée lors d'une combustion complète. La thermodynamique est l'étude de la relation entre la chaleur (ou l'énergie) et le travail. L'enthalpie est un facteur central en thermodynamique. Elle représente la teneur en chaleur d'un système. La chaleur qui entre ou sort du système lors d'une réaction correspond à la variation d'enthalpie.
Teneur en eau		(kg/m3) : Représente la masse d'eau dans un mètre cube de matériau.
Teneur en eau de référence		W80 (kg/m3) : Il s'agit de la teneur en eau d'équilibre du matériau, lorsqu'il est maintenu dans une ambiance ayant une humidité relative de 80 %. Cette valeur constitue un bon moyen d'évaluer le caractère hygroscopique du matériau. L'hygroscopicité est la capacité du matériau à pouvoir stocker de l'eau en son sein lorsqu'il est mis en contact avec de l'air humide. Ce phénomène dépend de l'importance de la microporosité et de l'humidité relative de l'air. Concrètement, plus un matériau est hygroscopique, plus son W80 est élevé.
Tenerrdis		Pôle de compétitivité de la transition énergétique, catalyseur de l'innovation en Auvergne-Rhône-Alpes. Sa mission consiste à favoriser la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie, en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique et en mobilisant l'ensemble

		des ressources (industrielles, institutionnelles, académiques et scientifiques). TENERRDIS englobe six domaines d'activité stratégiques allant des technologies vers les usages, afin d'accélérer l'adoption des innovations issues de l'écosystème du pôle : • Production d'énergie renouvelable et insertion dans le mix décarboné • Stockage et conversion d'énergie • Micro-réseaux multivecteurs • Mobilité décarbonée • Efficacité énergétique dans le bâtiment et l'industrie • Intelligence et cybersécurité des systèmes énergétiques
Ten-year network development plan	**TYNDP**	Plan décennal européen de développement du réseau de transport d'électricité publié par ENTSO-E dans le respect de la démarche de planification des investissements prioritaires dans les infrastructures de transport d'électricité prévue par le 3ème paquet. Ce plan doit être publié tous les deux ans et n'est pas engageant.
Terre de construction		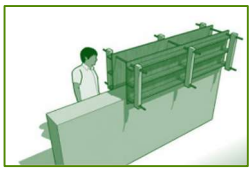 La terre minérale propre à la construction se trouve généralement sous la terre végétale. Elle résulte de l'altération superficielle des roches qui sont alors transformées par des processus naturels d'érosion chimique et physique. Elle peut donc être régionalement et localement de type très différent. La terre de construction est exempte de matières organiques. C'est un mélange de minéraux argileux et d'autres minéraux en différentes proportions (limons, sables, graviers et cailloux), qui forment la structure granulaire. Chaque terre de construction a un mélange de grains qui lui est propre et contient suffisamment d'argile pour assurer la cohésion de la matière.
Terre crue		La construction en terre crue, ancestrale, est en pleine renaissance. L'industrie cherche à développer des techniques pour massifier l'usage de bétons de terre. Parmi les techniques : Le pisé, terre compactée et coffrée, le torchis (terre crue coupée de paille ou de

		bouses animales), la bauge (couches successives de torchis damées sans ossature). La terre, matériau peu onéreux, et local, contribue à la régulation de l'humidité et surtout au lissage des températures intérieures, notamment en cas de canicule.
Terres excavées		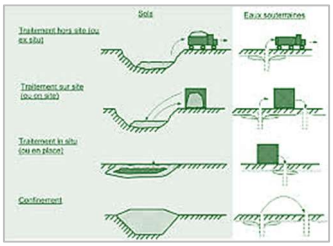 La gestion de terres excavées, qu'elles soient réutilisées sur le site ou évacuées hors site, constitue souvent l'un des enjeux majeurs des chantiers nécessitant des opérations de terrassement, à la fois pour le projet et pour l'environnement. Le ministère de la Transition écologique et solidaire, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ont développé un guide, paru en 2020 et mis à jour en 2024, exposant les règles de l'art et les modalités selon lesquelles les terres excavées issues ou non de sites et sols pollués peuvent être valorisées hors site dans le cadre de projets d'aménagement. Il donne des outils aux producteurs et aux utilisateurs de terres excavées permettant de participer, par une démarche volontaire, au développement durable et à l'économie circulaire en France.
Terres gérées		Terres où des interventions et des pratiques humaines ont été appliquées pour remplir des fonctions productives, écologiques ou sociales. Toutes les définitions et classifications des terres devraient être spécifiées au niveau national, décrites de manière transparente et appliquées de manière cohérente au fil du temps. Par conséquent, ce qui n'est pas défini comme terres gérées par un pays doit être classé comme non géré.
Terres rares		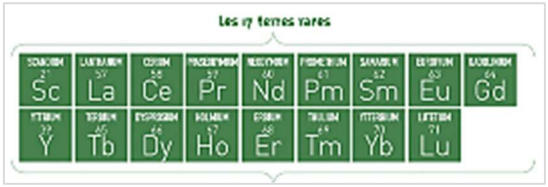 Les terres rares sont un groupe de 17 éléments métalliques aux propriétés exceptionnelles (optiques, magnétiques, chimiques) qui les rendent indispensables dans de nombreux secteurs

		industriels et stratégiques. Leur importance a explosé ces dernières années en raison de la demande croissante pour des technologies avancées, dans l'électronique, la défense et la transition énergétique.
Territoire artificialisé		Territoire qui recouvre les zones urbanisées, industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés, par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.
Territoire à énergie positive pour la croissance verte	**TEPCV**	Territoire lauréat de l'appel à initiatives du même nom lancé par le ministère de l'Environnement en septembre 2014. Ces territoires proposent un programme global pour un nouveau modèle de développement plus sobre basé sur la réduction des besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs.
Territoires engagés pour la nature	**TEN**	Le programme *Territoires engagés pour la nature* vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité. (.) Il s'agit, pour les collectivités candidates, d'élaborer un plan d'actions pour les 3 prochaines années en faveur de la biodiversité, qui doit s'intégrer dans tous les domaines de compétences de la collectivité (aménagement, éducation, GEMAPI, etc.). Ce plan d'actions fait l'objet d'une évaluation par un jury régional, puis d'un bilan de l'exécution au terme de celui-ci. TEN reconnaît l'importance de l'implication des collectivités pour la reconquête de la biodiversité, et souhaite apporter un soutien et une visibilité aux territoires ayant la volonté de s'engager

Territoire Engagé Transition Écologique	**TETE**	Programme de référence de l'ADEME dédié aux collectivités, notamment aux EPCI, pour faciliter la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champs d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets… Le dispositif intègre les référentiels Air-Climat Energie et Économie Circulaire, dans laquelle la stratégie EIT est évaluée.
Territoires pilotes de sobriété foncière	**TPSF**	Territoires pilotes de sobriété foncière est un outil au service des collectivités bénéficiaires du programme Action cœur de ville, souhaitant s'engager dans un processus de développement privilégiant la sobriété foncière à l'étalement urbain Cette démarche innovante, basée sur le volontariat, est très opérationnelle. les territoires pilotes sélectionnés sont fortement accompagnés en ingénierie afin d'identifier les potentiels fonciers et immobiliers dans le tissu urbain existant et de faciliter leur transformation pour permettre la réalisation de leur projet de développement. Cette démarche contribue aux réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle de l'objectif national Zéro artificialisation nette. Ses enseignements sont partagés à l'ensemble des bénéficiaires du programme national Action cœur de ville par un suivi en continu et une capitalisation.
Territoire résilient		Un territoire résilient peut être qualifié à travers ses capacités de réaction/adaptation à court et moyen termes, mais aussi sa capacité d'apprentissage et de réorganisation sur

		le long terme. Or, certaines qualités tendent précisément à favoriser, voire augmenter ces dernières. Une façon complémentaire de qualifier un territoire résilient consiste dès lors à préciser en quoi le territoire cherche à renforcer ces qualités. Un consensus émerge autour de ces qualités de la résilience dans les travaux récents.
Territoires à risque important d'inondation	**TRI**	La puissance publique a produit une cartographies des territoires à risque important d'inondation (TRI). Les cartes des TRI identifient les hauteurs d'eau (par classe de 50 cm) et les emprises inondables relatives aux différentes occurrences, ainsi que les cartes de risque qui croisent aléas et enjeux (population, emploi, bâti...). Leur échelle d'exploitation est le 1 :25 000.
Territoire Soutenable		Principe où le territoire est vu comme une véritable partie prenante dans la notion de responsabilité, et ce parce que le territoire a lui aussi, des spécificités, des besoins, mais des attentes. C'est un territoire qui gère de la croissance soutenable. C'est un territoire qui gère de la résilience ou des collaborations sur son territoire.
Territoires Zéro Exclusion Énergétique	**TZEE**	Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique a été conçu par le collectif STOP Exclusion Énergétique comme pierre angulaire et démonstrateur de son Scénario 2030. Programme innovant financé par le mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), le projet est de densifier la lutte contre la grande précarité énergétique par une approche globale territoriale apportant mobilisation, compétences, outils et financement. Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique finance : – Des accompagnements renforcés des personnes en grande précarité dans leurs travaux de rénovation à hauteur de 15 jours par foyer – Des formations de professionnels appelés Ensembliers Solidaires qui réaliseront ces

		accompagnements renforcés à hauteur de 15 jours de formation – Des sessions de sensibilisation des artisans, des bénévoles du territoire à l'accompagnement renforcé et à la rénovation globale et performante – Des outils et des animations locales sur la rénovation globale et les aides par des jours valorisés en service civique Le programme finance un coordinateur local du TZEE appelé l'Ensemblier Territorial Le programme, enfin, organise la mise en réseau des TZEE pour s'aider mutuellement
Territoria		TERRITORIA Observatoire National de l'Innovation Publique L'Observatoire Territoria est une association indépendante qui valorise depuis près de 40 ans les initiatives innovantes des collectivités territoriales françaises. À travers le Prix TERRITORIA, elle identifie, récompense et diffuse les bonnes pratiques qui améliorent l'action publique locale et la qualité de vie des citoyens. Reconnue pour sa neutralité politique et son ancrage territorial, elle contribue à promouvoir l'innovation au sein du secteur public local et à favoriser le partage d'expériences entre collectivités.
Test d'étanchéité à l'air		Que ce soit en maisons individuelle ou en logements collectifs, la RE2020 et RT 2012 impose un objectif de résultat en termes d'étanchéité à l'air pour chaque nouvelle construction. La limites à ne pas dépasser en maison individuelle est de 0,60 m3/ (h.m²) et 1, m3/ (h.m²) en logements collectifs. Pour la RE2020 un test est devenu obligatoire pour les bâtiments tertiaire à 1,7 m3/ (h.m²). Afin d'être conforme à la réglementation thermique la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air en fin de travaux est obligatoire.
Tête de bassin		La tête de bassin est la zone d'un bassin versant située à la plus haute altitude de la zone. C'est donc l'amont du bassin. Elle est souvent quadrillée de nombreux petits cours d'eaux très riches en biodiversité.

Tête-Corps-Cœur (approche)		L'approche Tête-Corps-Cœur est de plus en plus utilisée pour les projets de transition. la dimension émotionnelle et expérientielle est tout aussi importante que la partie rationnelle pour accompagner le changement. Cette pédagogie consiste à mobiliser toutes les dimensions lors d'ateliers et formations : – La tête : le partage de connaissances et de théorie. – Le corps : l'expérimentation et la mise en mouvement. – Le cœur : l'expression des émotions/sentiments et le rapport à soi/aux autres/au vivant.
Thalassothermie		Utilisation de la géothermie marine pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments.
Th-BCE 2020 Méthode de calcul détaillée	**Th-B-CE**	La méthode de calcul Th-BCE a pour objet le calcul réglementaire des coefficients Bbio, Cep, Cepnr, Vet DH. Elle n'a pas pour vocation de faire un calcul de consommation réelle compte tenu des conventions retenues. Cette méthode de calcul utilise comme données d'entrée tous les éléments descriptifs du bâtiment et de ses équipements qui sont définis de façon opposable. Ces données d'entrée des éléments descriptifs du bâtiment et de ses équipements sont constituées de deux types de paramètres différents : · Des paramètres dits intrinsèques qui correspondent aux caractéristiques propres du composant, · des paramètres dits d'intégration correspondants à la mise en œuvre dans le projet étudié.
Th-C-E-ex-Méthode	**Th-C-E-ex**	Il s'agit d'une méthode de calcul d'une étude thermique permettant d'accéder aux mentions Etoiles de l'association PROMOTELEC, aux mentions réglementaires BBC Effinergie Rénovation et HPE Rénovation ainsi qu'à la mention Effinergie Rénovation.

TheCityFix		TheCityFix est une ressource en ligne proposant les dernières actualités et analyses sur le développement et la durabilité urbaine. Lancé en 2007, ce site fédère un réseau mondial d'écrivains, d'urbanistes, de designers, d'ingénieurs et de citoyens qui œuvrent pour des villes plus agréables à vivre. Ce blog est produit par le WRI Ross Center for Sustainable Cities, programme du World Resources Institute dédié à façonner un avenir où les villes fonctionnent mieux pour tous.
The Observing System Research and Predictability Experiment	**THORPEX**	Programme de l'Organisation météorologique mondiale. Il vise l'étude de l'atmosphère terrestre afin de mieux prédire le temps et amenuiser ses effets sur la population. Ce programme commandite de nombreuses expériences en météorologie dont THORPEX Afrique, PANDOWAE (Predictability and Dynamics of Weather Systems in the Atlantic-European Sector) et THORPEX Interactive Grand Global Ensemble (TIGGE).
Théologie de l'environnement		Théologie environnementale (anglais : environmental théologie) est un courant de la théologie et de la métaphysique qui questionne la relation entre Dieu et l'environnement, à la lumière des problèmes et des avancées contemporains de l'écologie.
Théories du complot sur le changement climatique		Les théories du complot sur le changement climatique tentent de discréditer la climatologie, les politiques et les militants pour le climat en insinuant qu'ils font partie d'un programme caché. Ces théories tentent d'avancer des affirmations mensongères selon lesquelles : « le changement climatique est un canular destiné à accroître le contrôle gouvernemental » ou « les politiques en faveur des énergies renouvelables s'inscrivent dans le cadre d'efforts plus larges pour manipuler les économies ou anéantir les libertés individuelles.
Théorie du donut		La théorie du donut est un concept économique développé par l'économiste britannique Kate Raworth dans son ouvrage La théorie du donut – L'économie de demain en 7 principes. L'économie optimale y est schématisée sous la forme de la célèbre pâtisserie : le cercle qui est au centre du

		donut représente les objectifs sociaux minimum, un seuil à maintenir afin d'éviter les privations en matière d'éducation, de santé, d'accès à la nourriture ou à l'eau, au-delà de l'anneau extérieur du donut se trouve le plafond écologique à ne pas franchir et qui inclut le changement climatique, la pollution chimique, la disparition de la biodiversité etc. Le donut forme ainsi, entre ces deux cercles, l'espace idéal au sein duquel les besoins de tous peuvent être satisfaits sans excéder les capacités planétaires.
Théorie de l'effondrement		Théorie selon laquelle des populations végétales et animales, voire des écosystèmes, sont voués à disparaître du fait d'une surexploitation qui excède leur résilience, entraînant la perte des services écosystémiques et un effondrement de la civilisation qui dépend de ces services.
Théorie METAL	**METAL**	Dite Théorie macroécologique sur l'organisation de la vie, cette méthode développée par un chercheur du CNRS, Grégory Beaugrand, étudie les relations entre la biodiversité marine, la variabilité hydrométéorologique et le changement climatique. Les résultats des travaux suggèrent que l'élévation globale des températures pourraient s'accompagner d'une réorganisation planétaire majeure de la biodiversité, géolocalisée selon les latitudes.
Thermique du bâtiment		La thermique du bâtiment est une discipline de la thermique qui étudie les besoins énergétiques des bâtiments. Elle aborde principalement les notions d'isolation thermique et de ventilation afin d'offrir le meilleur confort thermique aux occupants. Elle aborde aussi les problèmes de fourniture d'énergie pour le chauffage ou le refroidissement et de production d'eau chaude sanitaire.
Thermodynamiciens		Mouvement créé dans les années 1970, un mathématicien-économiste américain Nicholas Georgescu-Roegen. Il développe une autre approche de l'économie. Il estime à ce titre que la biologie et

		surtout la thermodynamique sont des concepts scientifiques mieux adaptés à la pensée économique, que la vision mécanique de l'économie néoclassique. La thermodynamie, cela correspond en partie à la science des grands systèmes en équilibre. Mais en ce qui concerne les systèmes économiques, l'approche thermodynamicienne s'intéresse à la création de l'énergie (qu'elle soit fossile carbonée ou renouvelable décarbonée) avec une première loi qui précise que l'énergie se trouve en quantité invariable dans la nature. C'est à dire qu'on ne crée pas de l'énergie, on se contente d'utiliser celle qui est disponible, rien ne se perd ni ne se gagne mais tout se transforme. Un point important dans le cadre de la transition écologique, puisque la seconde loi de la thermodynamie, qui s'intéresse à la dégradation de l'énergie, précise que l'énergie passe de manière systématique et irréversible – dans un système – d'un état concentré à un état diffus. À l'image du pétrole transformé en gaz via les voitures.
Thermographie infrarouge		Mesures de température des parois réalisées à l'aide d'une caméra permettant de capter le rayonnement infrarouge et de faire un rendu sous forme photographique.
Thermostats d'ambiance électroniques		Les thermostats d'ambiance surveillent et régulent la température ambiante dans les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Ils se composent d'un capteur qui mesure la température ambiante actuelle et d'une unité de commande qui régule les dispositifs de chauffage ou de refroidissement en fonction des valeurs mesurées.
ThreeME		ThreeME est un modèle macroéconomique conçu pour évaluer les impacts macroéconomiques des politiques publiques, énergétiques et environnementales. Il modélise l'ensemble des consommations d'énergie. Il est dit néokeynésien (les investissements sont essentiellement financés par emprunt et non en puisant dans un stock d'épargne préalable) et multisectoriel (il prend en compte les transferts d'activité entre secteurs).

Tierce Forêt		Concept imaginé à l'occasion d'un projet pilote de résorption d'un ilot de chaleur sur la commune d'Aubervilliers, à la croisée d'un parc et d'une place. C'est un lieu aménagé pour être rendu aux piétons et aux usagers et qui contribue à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.
Tiers demandeur		Ce dispositif, introduit par l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, ou loi ALUR) permet à un tiers intéressé par le terrain d'un site industriel ICPE qui cesse son activité de se substituer à l'exploitant pour réaliser la procédure de cessation d'activité. L'intérêt pour ce tiers est d'une part de récupérer le terrain et d'autre part, afin de réhabiliter le site directement pour l'usage qui l'intéresse, de ne pas passer par la procédure de changement d'usage et l'attestation ATTES-ALUR. Cette procédure est strictement encadrée par l'inspection des installations classées (articles L. 512-21 et R. 512-76 à R. 512-81), et implique le transfert de responsabilité de la pollution de l'exploitant vers le tiers demandeur, qui deviendra, à ce titre, l'interlocuteur de l'administration. Ce dispositif est particulièrement intéressant aujourd'hui dans la cadre des objectifs de zéro artificialisation nette qui pousse à réutiliser les anciennes friches industrielles. Il permet, en effet, à des porteurs de projet de disposer de terrains et d'une procédure stricte permettant d'encadrer les travaux et de sécuriser leur projet.
Tiers lieu		Tiers-lieu est un terme traduit de l'anglais Third Place faisant référence aux environnements sociaux qui viennent après la maison (premier lieu) et le travail (deuxième lieu) (concept en lien avec les mobilités triangulaires et pendulaires).
Tiers paysage		Le Tiers paysage est un concept créé par le paysagiste français Gilles Clément, afin de désigner l'ensemble des espaces qui, négligés ou inexploités par l'homme, présentent davantage de richesses naturelles sur le plan de la biodiversité que les espaces sylvicoles et agricoles. Gilles Clément a lui-même appliqué cette idée au parc Henri-Matisse de Lille, avec la plantation d'arbres livrés à eux-mêmes

		sur un haut socle en béton, baptisé l'île Derborence, par allusion à Derborence, réserve suisse inaccessible, où la forêt s'est installée sur un énorme éboulis provoqué au XVIIIe siècle. Le projet des jardins du Tiers-paysage, réalisés à Saint-Nazaire sur le toit de l'ancienne base des sous-marins, est un autre exemple parlant de concrétisation du concept.
TIMES Integrated Assessment Model	**TIAM**	Le modèle TIAM étend l'approche bottom-up vers l'approche climatique. C'est un modèle TIMES mondial en 15 régions étendu par un module climatique pour décrire les niveaux d'émissions (CO2, CH4, N20), la concentration atmosphérique résultante (Interaction : atmosphère - biosphère et surface des océans – océans profonds), le forçage radiatif induit et les augmentations moyennes de température correspondantes (atmosphère et surface océanique - océans profonds). L'intérêt de cette approche est de pouvoir par exemple étudier les conditions techniques de réalisation d'un objectif donné de stabilisation du climat sur le long terme.
Tissu urbain continu		Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi-totalité du sol. La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels.
Tissu urbain discontinu		Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.
Toi d'abord		Comportements dans les négociations climatiques du Ccnucc se matérialisant par des "groupes refusant d'honorer les engagements collectifs et de laisser le processus avancer avant que d'autres n'aient fait le premier pas.

Toit réfléchissant, toit blanc		Toit dont le revêtement de couleur claire réfléchit fortement le rayonnement solaire de façon à limiter la température à l'intérieur du bâtiment.
Toits verts		Un toit vert ou végétalisé est un toit de bâtiment partiellement ou totalement recouvert de végétation et d'un substrat de culture, planté sur une membrane d'étanchéité. Il peut inclure des couches supplémentaires, telles qu'une barrière anti-racines et des systèmes de drainage et d'irrigation. Les jardins en conteneurs sur les toits, où les plantes sont conservées en pots, ne sont généralement pas considérés comme de véritables toits végétalisés, bien que cela fasse l'objet de débats. Les bassins de toit sont une autre forme de toit végétalisé, utilisés pour traiter les eaux grises. La végétation, le sol, la couche drainante, la barrière de toit et le système d'irrigation constituent le toit végétalisé. Les toits verts servent à plusieurs fins pour un bâtiment, comme absorber l'eau de pluie, fournir une isolation, créer un habitat pour la faune, et diminuer le stress des personnes autour du toit en offrant un paysage plus esthétique, et en aidant à abaisser les températures de l'air urbain et à atténuer l'effet d'îlot de chaleur. Le toit vert désigne les toitures utilisant une technologie verte, comme les toitures froides, les toitures équipées de capteurs solaires thermiques ou de panneaux photovoltaïques. Ces toitures sont appelées toits écologiques, oikosteges, toits végétalisés, toits vivants, toits verts et VCP H (cloisons complexes horizontales végétalisées).
Toiture extensive semi-intensive, intensive		Les toitures végétalisées, notamment semi intensives et intensives, peuvent améliorer la biodiversité en ville selon le choix du substrat et des essences végétales utilisées. En effet, si la composition du substrat se rapproche de celle d'un sol naturel et que les essences végétales utilisées sont diversifiées et locales, cela permet de favoriser la biodiversité. Le tableau ci-après détaille les caractéristiques des différentes toitures végétalisées extensive, semi-intensive et intensive.

Toitures stockantes non végétalisées	**TSNV**	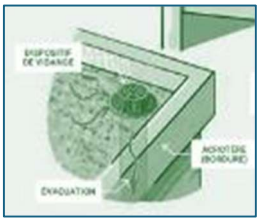 Assurent le stockage de la lame d'eau sur un revêtement de toiture minéral et imperméable, avec un débit régulé. La réception des eaux pluviales se fait directement sur la surface de collecte. L'évacuation avec un débit de fuite est effectuée via les descentes d'eaux pluviales connectées à d'autres ouvrages de gestion des eaux pluviales ou à un réseau de collecte superficiel (caniveau, fossé) ou enterré (canalisation). Elles favorisent également l'évaporation et l'évapotranspiration.
Tolling agreement (contrat de tolling)		Accord passé entre un acheteur et un producteur d'électricité. L'acheteur fournit le combustible et reçoit en contrepartie à un coût fixé à l'avance une quantité d'électricité déterminée en fonction du rendement de la centrale. Par extension un tolling virtuel peut être passé entre deux contreparties pour échanger de l'électricité contre la quantité de combustible nécessaire à la production de cette électricité, mais sans qu'il soit fait référence à un quelconque actif réel.
Tonne équivalent CO2	**TCO2e**	Tonne équivalent CO2 (tCO2e / tCO2eq) : unité de référence pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre d'un produit, d'un service, d'une personne ou encore d'une entreprise. L'équivalent CO2 consiste à attribuer pour une période de temps donnée un potentiel de réchauffement global (PRG) différent pour chaque gaz par rapport au CO2 qui sert d'étalon (et dont le PRG est fixé à 1) (5).
Tonne d'équivalent pétrole	**TEP**	Mesure de comparaison des énergies, équivalant à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole brut. Utilisée pour comparer la production et la consommation d'énergies de différentes sources.
Torchis		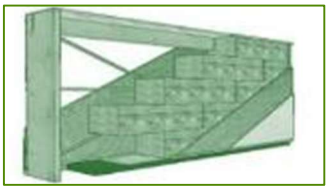 Complexe de garnissage ou de remplissage composé d'un mélange de terre de construction, de fibres végétales et d'eau, fixé sur des supports en bois et/ou en fibres végétales.

Total primary energy supply	**TPES**	Le TPES (Total primary energy supply) est la consommation totale d'énergie primaire, c'est-à-dire le total des ressources en énergie primaire ou ressources énergétiques mobilisées par un pays, grâce à la production locale et aux importations, diminuées des exportations. Le TPES représente l'ensemble des ressources énergétiques destinées à la consommation intérieure.
Town energy balance, balance énergétique urbaine	**TEB**	Le modèle TEB conçu par le CNRS en 2020, permet de tester différents scénarios d'adaptation aux îlots de chaleur urbains, ainsi qu'au changement climatique, et de démocratiser ces solutions auprès des décideurs et des municipalités. Les grilles à l'échelle du kilomètre se réduisent progressivement pour offrir une précision de cent mètres. L'objectif étant de parvenir à prévoir, les températures à l'échelle des quartiers d'une ville.
Tracker solaire		Dispositif qui oriente automatiquement les panneaux solaires pour suivre la course du Soleil et maximiser la production.
Trade unions non-governmental organizations	**TUNGO**	Près de 2000 organisations non-gouvernementales sont accréditées pour participer aux COP/CMP. Elles sont réparties par collectifs, le collectif TUNGO regroupe les organisations de travailleurs et les syndicats. C'est l'un des collectif les moins nombreux. La Confédération paysanne ou la Confédération syndicale internationale, par exemple, font partie de ce collectif peu nombreux (seules 13 organisations accréditées pour le COP21).
Trading de crédits carbone		Il existe des solutions et offres fintech qui permettent d'échanger ces crédits. L'idée est de permettre à des groupes ou sociétés très polluants d'acheter des crédits complémentaires auprès d'autres acteurs qui sont eux moins polluants. Cela permet ainsi en théorie d'équilibrer la balance globale. Cela s'intègre donc dans une dimension de gestion et réduction des gaz à effet de serre actuels.

Tragédie des biens communs		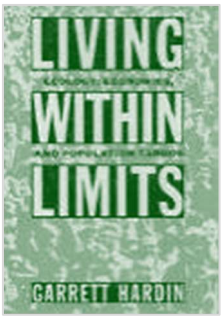 La tragédie des biens communs, ou tragédie des communs -en anglais : tragedy of the commons, est un concept décrivant un phénomène collectif de surexploitation d'une ressource commune (un commun) que l'on retrouve en économie, en écologie, en sociologie, etc. La tragédie des biens communs doit se produire dans une situation de compétition pour l'accès à une ressource limitée (créant un conflit entre l'intérêt individuel et le bien commun) face à laquelle la stratégie économique rationnelle aboutit à un résultat perdant-perdant. L'expression est popularisée par un article éponyme du biologiste Garrett Hardin paru en 1968 et considéré comme une contribution majeure de la pensée écologique. Le phénomène contraire est appelé, par analogie, la tragédie des anticommuns. Dans le formalisme de la théorie des jeux, la tragédie des communs est un jeu à somme non nulle.
Traité sur la charte de l'énergie	**TCE**	Le traité sur la Charte de l'énergie est un instrument unique pour la promotion de coopération internationale dans le secteur de l'énergie. Suite à son entrée en vigueur le 16 Avril 1998, le traité, ainsi que les documents connexes reproduits dans ce livret constituent le fondement juridique pour la création d'un marché libre et international d'énergie. Le traité sur la Charte de l'énergie comprend le protocole de la Charte de l'énergie sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes, lequel était négocié, ouvert à la signature et entré en vigueur simultanément avec le traité. Les dispositions commerciales du traité étaient initialement fondées sur le régime de GATT. Ces dispositions étaient modifiées en avril 1998 pour correspondre aux règles et pratiques de l'Organisation Mondiale de Commerce.
Traitement de l'air		Le traitement de l'air qu'on appelle aussi purification de l'air regroupe l'ensemble des procédés et techniques permettant d'obtenir de l'air purifié et assaini des émanations chimiques toxiques de l'air, de la pollution atmosphérique, des particules volatiles intérieures nocives et des

		odeurs. Le traitement de l'air concerne aussi bien la pollution atmosphérique que la pollution domestique. Il requiert des mesures de réduction des émanations au niveau communautaire (national ou international) ou l'utilisation d'un ensemble de techniques visant à supprimer la pollution des espaces clos désignée sous le nom de pollution domestique. Le traitement d'air dans un bâtiment permet de répondre aux exigences de différentes normes et plus particulièrement de la norme EN 16798, relative à la performance énergétique et la ventilation des bâtiments. Elle s'applique aux bâtiments non résidentiels.
Traitement biologique des déchets		Compostage et digestion anaérobie des déchets organiques, tels que les déchets alimentaires, les déchets de jardin/parc et les boues, afin de réduire le volume des déchets, la stabilisation des déchets et la destruction des agents pathogènes dans les déchets. Cela inclut le traitement mécano-biologique
Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires	**TACCT**	La démarche TACCT, de l'ADEME dédiée aux collectivités, permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de A à Z, du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. TACCT s'adapte aux différents contextes des collectivités, quelque soient leur taille, leur situation géographique ou les activités économiques présentes sur leur territoire. Conçue pour les personnes en charge de l'animation de cette thématique, la démarche propose pour chacune des étapes, un cadre d'analyse permettant de structurer le travail à mener avec les acteurs et partenaires extérieurs, en se posant les bonnes questions

Trajectoire de décarbonation		Elle est définie comme l'ensemble des mesures visant à réduire ou à éliminer les émissions de dioxyde de carbone (CO2) à divers niveaux, y compris à l'échelle d'un pays, d'une économie, d'une entreprise ou même d'un individu. Cette approche est cruciale pour lutter contre le réchauffement climatique et le changement climatique en limitant la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, résultant principalement de l'utilisation des énergies fossiles. Les activités humaines ont augmenté la concentration de ces gaz, entraînant un réchauffement global et des perturbations climatiques. La décarbonation est essentielle pour inverser cette tendance, en adoptant des mesures telles que la réduction de l'utilisation des énergies fossiles, l'optimisation de l'efficacité énergétique, et le recours accru aux énergies renouvelables, entre autres stratégies. 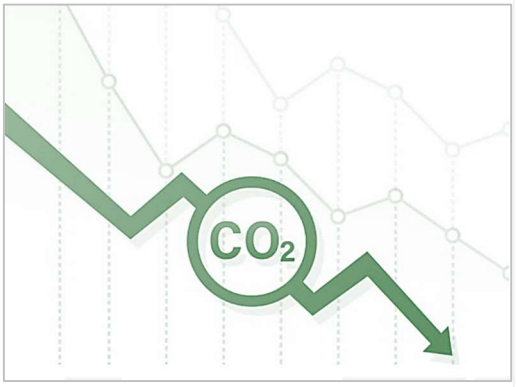
Trajectoire énergétique		La trajectoire énergétique se décompose en 5 étapes, du diagnostic à la mise en œuvre : 1. Situation actuelle en termes de stratégie de décarbonation et d'action climat 2. Enjeux et défis dans un contexte de transition vers un monde bas carbone 3. Vision du modèle dans un monde bas carbone et feuille de route pour sa transition 4. Nouvelle stratégie de décarbonation 5. Plan d'action pour mettre en œuvre sa stratégie de décarbonation 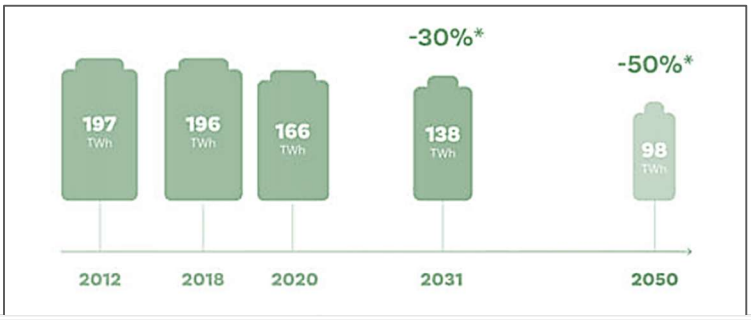

Trajectoires optimisées des technologies d'abattement pour la neutralité carbone	**TITAN**	C'est un nouveau modèle technico-économique : TiTAN (trajectoires optimisées des technologies d'abattement pour la neutralité carbone) dédié à l'analyse socio-économique de la transition bas-carbone. Il éclairera des choix stratégiques à l'heure de la préparation de la loi de programmation quinquennale, prévue pour juillet 2023, puis de l'élaboration de la future Stratégie nationale bas-carbone, programmée en 2024. 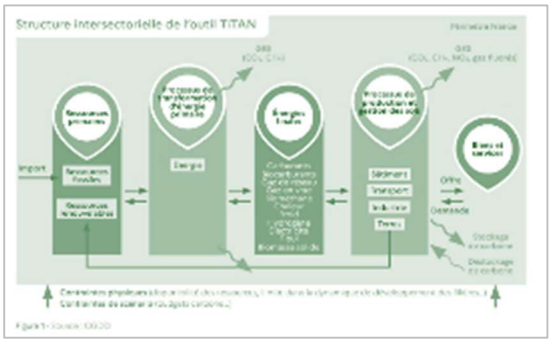 Produit d'une initiative conjointe du Commissariat général au développement durable (CGDD), de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et de France Stratégie (FS), il est aussi destiné à tous les acteurs privés de la transition climatique (entreprises, think tanks, ONG). Il sera disponible en libre accès (open source).
Trajectoire outre-mer 5.0		 Lancée le 8 avril 2019 par la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, la Trajectoire outre-mer 5.0 donne un cap au développement et à la transformation des 12 territoires ultra-marins français. La priorité est donnée au développement durable. La stratégie outre-mer 5.0 se décline à travers cinq grands objectifs zéro. 1. Premier objectif : zéro déchet, pour économiser et préserver les ressources des territoires. Cet objectif se concrétise notamment par le plan d'action pour résorber le stock de véhicules abandonnés dans les territoires. Le but : collecter 60 000

		véhicules abandonnés en trois ans. En 2018, une phase expérimentale de ce plan d'action a été menée en Guadeloupe et en Martinique. 2. Second objectif : zéro carbone, pour développer les énergies renouvelables en outre-mer. La mise en œuvre de cet objectif passera par la conversion des centrales électriques à charbon en Guadeloupe et à la Réunion. 3. L'objectif zéro polluant agricole vise à réduire l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture, et ainsi à mieux protéger les populations. Pour y parvenir, le plan Ecophyto II prévoit de diminuer de 50 % le recours aux produits phytosanitaires d'ici 2025. 4. Avec zéro exclusion, la stratégie se fixe un objectif d'inclusion sociale, pour lutter contre toutes formes de discrimination et d'inégalité. À cet effet, l'offre de soins doit être renforcée par le financement de 100 postes entre 2018 et 2019, notamment à Mayotte et en Guyane. 5. Dernier objectif : zéro vulnérabilité, pour agir au mieux contre le changement climatique et les risques naturels qui en découlent. Les territoires d'outre-mer sont particulièrement exposés aux phénomènes climatiques : en 2017, l'ouragan Irma avait durement frappé les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. L'objectif zéro vulnérabilité se réalise notamment avec l'adaptation des bâtiments aux normes anticycloniques et antisismiques.
Trajectoires prospectives de référence	**TPR**	Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de GES jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen terme : les budgets carbone. La SNBC 2 est le document officiel le plus actuel, elle a été adoptée en 2020. La SNBC 3, révision de la SNBC 2, est en cours d'élaboration et doit notamment prendre en compte les nouveaux objectifs européens sur le climat et l'énergie définis dans le plan Fit for 55 et

		la révision de la Directive sur l'Efficacité Energétique en 2023. Il n'est donc pas possible de comparer les évolutions actuelles à une trajectoire SNBC 3. Le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE), créé en 2022, est chargé de coordonner l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire. Il a produit en 2023 des trajectoires par secteur (dont le résidentiel et le tertiaire) à 2030. Elles intègrent les objectifs européens Fit for 55 et de la Directive sur l'Efficacité Energétique. Elles peuvent être considérées comme les trajectoires de référence les plus récentes.
Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique	**TRACC**	Pour avancer de manière coordonnée sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, La France se dote d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique. La TRACC fixe ainsi un cadre commun pour fonder les actions d'adaptation à mener partout en France par les acteurs publics et privés dans tous les secteurs d'activité et tous les territoires. Elle sert de socle à la définition des actions du 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) qui vise à protéger les citoyens et adapter les territoires, l'économie et l'environnement aux conséquences du changement climatique. Actuellement, la TRACC ne fait l'objet d'aucun texte normatif : elle n'est pas juridiquement définie, la procédure conduisant à son adoption reste floue, ses effets juridiques sont inconnus. En l'état actuel, on ne peut donc pas y faire référence dans des textes normatifs.
Trame brune		Expression inventée sur le modèle de la Trame Verte et Bleue, appliquée à la continuité écologique des sols. Largement ignorés pendant de nombreuses années, ces derniers sont pourtant essentiels au fonctionnement des écosystèmes. Ce terme désigne le réseau écologique en profondeur, à préserver et restaurer.
Trame de fraîcheur		Fait référence à un réseau d'espaces urbains qui contribuent à la régulation thermique en milieu urbain, en atténuant le phénomène d'îlot de chaleur urbain et en améliorant le confort climatique pour

		les habitants. La trame de fraîcheur représente une approche intégrée et durable pour adapter les villes aux défis climatiques, en plaçant la nature au cœur de l'aménagement urbain.
Trame noire		La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité. Nées dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.
Trame verte et bleue	**TVB**	La trame verte (ou en France Trame verte et bleue) est un concept qui, dans les pays francophones, date des années 1980-1990. Il est en partie issu des travaux préparatoires au sommet de la Terre de Rio (1992), de l'écologie du paysage et du projet de réseau écologique paneuropéen préparé par le Conseil de l'Europe. Pour les années 1990 à 2005, cette expression couvre des réalités diverses, selon l'époque, le pays ou le domaine considérés (urbanisme, paysage, environnement, écologie urbaine et autres projets de collectivités locales).
Trame viaire		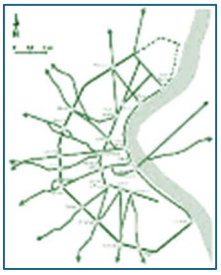 Constituée par un réseau radio concentrique souvent saturé et mal connecté aux territoires, des anciennes routes nationales créant peu d'urbanité, des liaisons de rocades (en dehors du réseau magistral) incomplètes, des voies intercommunales et locales étroites.
Transfert thermique		Un transfert thermique, appelé plus communément chaleur, est l'un des modes d'échange d'énergie interne entre deux systèmes, l'autre étant le travail : c'est un transfert d'énergie thermique qui s'effectue hors de l'équilibre thermodynamique. On distingue trois types de transfert thermique, qui peuvent coexister : 1. la conduction, due à la diffusion progressive de l'agitation thermique dans la matière ; 2. la convection, transfert thermique qui accompagne les déplacements macroscopiques de la matière ; 3. le rayonnement, qui correspond à la propagation de photons.

Transfert de vulnérabilité		Désigne le déplacement d'un risque ou d'une faiblesse d'un lieu, d'un groupe ou d'un secteur vers un autre, souvent à la suite d'une mesure d'adaptation mal pensée ou d'une action de protection. On le retrouve principalement dans le domaine de l'aménagement, du climat et de la gestion des risques
Transhumanisme		Le transhumanisme est une idéologie et un mouvement prônant l'usage des sciences et des techniques afin d'améliorer radicalement la condition humaine par l'augmentation des capacités physiques et mentales du corps humain et contribuer à l'allongement de l'espérance de vie, voire tendre vers la suppression du vieillissement et de la mort. Les ambitions transhumanistes reposent sur la convergence des nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et sciences cognitives (NBIC). Le mouvement affirme se préoccuper autant des risques que des avantages que présentent de telles évolutions. La liberté morphologique est un concept politico-éthique majeur du transhumanisme
Transit-oriented development	**TOD**	Franc. : Aménagement axé sur le transport en commun. Approche visant à favoriser l'articulation de l'urbanisation et du transport collectif. Elle propose « l'établissement de collectivités dans lesquelles les habitants peuvent facilement accéder à pied (c'est-à-dire dans un rayon approximatif de 600 mètres) à un noyau de services et de commerces, ainsi qu'à une station de transport collectif.
Transition Alimentaire		La transition alimentaire, appelée aussi transition du système alimentaire, désigne le processus par lequel une société modifie en profondeur sa manière de produire et consommer des aliments. Le terme est utilisé par analogie avec la transition énergétique, la transition écologique ou encore la transition démographique. L'Anru dans l'opération quartiers fertiles, en développant le maraichage urbain, les potagers collectifs et l'éducation populaire finance des

		politiques de transition alimentaire pour les quartiers populaires.
Transition désirable		Démarche qui permet de dépasser les résistances des citoyens à l'égard des politiques climatiques. Elle part d'une analyse de l'acceptabilité de la transition écologique, des clivages territoriaux entre zones rurales et urbaines et des raisons du mécontentement des citoyens. Parmi les arguments les plus cités on trouve : 1. Articuler le discours autour de la transition juste. 2. Dépasser les seuls aspects économiques 3. Inscrire le problème écologique dans le quotidien des individus 4. Territorialiser les politiques publiques et les discours écologiques 5. Prendre en compte le rôle des identités et des émotions 6. Considérer l'importance du messager 7. Valoriser le travail déjà réalisé
Transition écologique des entreprises		Transition écologique des entreprises Allier écologie avec économies ! La plateforme Mission Transition écologique a été conçue par l'ADEME. Elle permet à une entreprise d'accéder, via son numéro SIRET, aux aides pertinentes en fonction de ses besoins et de sa taille.
Transition énergétique		Politique qui vise, face au réchauffement climatique, à faire évoluer la production et l'offre d'énergies en diminuant la part des énergies carbonées d'origine fossile et en augmentant celle des énergies à faible émission de gaz à effet de serre. La transition énergétique prend en compte les ressources énergétiques et les dispositifs techniques disponibles, ainsi que les besoins des populations.

Transition équitable		La transition verte et équitable prônée par l'ONU allie durabilité environnementale et justice sociale, en adhérant au principe de ne laisser personne de côté. Ce concept reconnaît que ces deux composantes sont interconnectées et doivent être prises en compte pour bâtir un avenir plus durable pour tous.
Transition juste		C'est un concept développé par la Confédération syndicale internationale (ITUC : International Union Trade Confederation) dès 2009 pour promouvoir une approche équitable de la transition écologique en garantissant un emploi et un cadre de vie et de travail décent à chacun en alliant transition écologique et lutte contre les inégalités socioéconomiques. Cela repose non seulement sur la mise en place de politiques adaptées (plans d'investissements) pour soutenir la création d'emplois verts et la montée en compétences des travailleurs (formation), mais aussi sur l'existence d'un dialogue social réel pour accompagner le changement.
Transition plan standards/expectations	**TPS**	Cadres qui définissent les attentes concernant le contenu des plans de transition. Ils peuvent fixer des attentes minimales pour la planification de la transition ainsi qu'identifier les lignes rouges et les principaux axes d'intervention. Parmi les exemples de normes de plans de transition figurent le rapport Integrity Matters de l'ONU HLEG, la norme ISO Net Zero, ou les directives CBI sur les plans de transition.
Transmission thermique		Propriété d'un produit ou d'une paroi à transmettre un flux de chaleur. Notée U, exprimée en W/ (m².K), elle correspond à l'inverse de la résistance thermique : U = 1/ R. Plus le coefficient U est faible et plus le produit ou la paroi est performant thermiquement.
Travaux embarqués		Depuis 2017, deux textes réglementaires renforcent les obligations en cas de rénovation, en introduisant la notion de travaux embarqués : lorsqu'un propriétaire prévoit des travaux sur des éléments de l'enveloppe (fenêtres, murs, toiture, etc.), il a l'obligation de traiter les aspects acoustiques et thermiques. Cela implique par

		exemple l'obligation de réaliser des travaux d'isolation thermique lors d'un ravalement de façade.
Travaux de Rénovation Énergétiques des Maisons Individuelles	**TREMI**	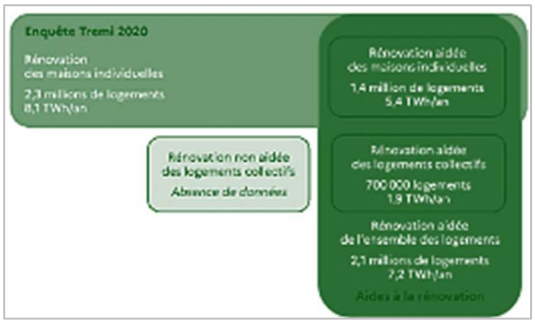 L'enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles (TREMI) est une opération menée en partenariat entre le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Elle a pour objectif de disposer de données pour mesurer les dynamiques de rénovation chez les ménages. Elle est utilisée par un grand nombre d'acteurs de l'énergie ou du bâtiment : la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), l'Anah, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le Ceren, des filières industrielles de l'énergie et des fédérations des artisans du bâtiment, des économistes et sociologues de l'énergie, ainsi Le Service des données et études statistiques (SDES) et l'Ademe ont réalisé en 2020 une importante enquête statistique sur la rénovation énergétique dans les maisons individuelles. Cette enquête était réalisée jusqu'alors tous les 3 ans environ par l'Ademe. Depuis l'édition 2020, le SDES est pleinement impliqué dans sa réalisation. L'enquête TREMI est à ce jour la seule enquête nationale menée auprès d'un large échantillon de particuliers permettant d'étudier finement : – Les travaux réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements individuels, – Les motivations des ménages pour réaliser ces travaux, ou au contraire les freins rencontrés,

		– La notoriété et l'usage des dispositifs nationaux dédiés à cette rénovation. que des associations de consommateurs.
Traversées de parois		Toutes les gaines (électriques, plomberie, ventilation) qui traversent l'enveloppe et créent autant de points de fuite potentiels. Des manchettes d'étanchéité doivent être systématiquement utilisées.
Treewashing		Le treewashing c'est l'art de faire du greenwashing en plantant des arbres. Ce concept s'intéresse aux allégations d'entreprises ou d'opérateurs (cabinets de conseil, plateforme de plantation d'arbres, porteurs de projets.) qui contribuent à la désinformation sur les enjeux de la préservation et la restauration des forêts, et favorisent l'inaction.
Très Haute Performance Énergétique	**THPE**	Très Haute Performance Énergétique, ce label témoigne d'un certain niveau de performance énergétique global relatif à un bâtiment allant au-delà de l'exigence réglementaire. Ces critères se vérifient via diverses modalités de contrôle, ainsi, le label THPE doit justifier de consommations conventionnelles d'énergie primaire inférieures d'au moins 20 % sur la base d'une consommation de référence RT 2005. Le label THPE EnR exige des consommations conventionnelles inférieures de 30 % au moins par rapport à une consommation de référence RT 2005 ainsi que certaines conditions en renforcement de ces critères. Ainsi, un bâtiment labellisé THPE affichera une consommation moindre pour ses usages de chauffage, d'éclairage, d'éventuelle climatisation ou encore d'eau chaude sanitaire. Parallèlement, il utilise des systèmes à énergie renouvelable, ce qui lui garantit une meilleure efficacité énergétique et réduit son empreinte énergétique.
Très haute performance énergétique Energies renouvelables	**THPE EnR**	La consommation doit être inférieure de 30 % à celle de référence. Le bâtiment doit en outre utiliser des énergies renouvelables comme le solaire, la biomasse ou encore le photovoltaïque.

Trésor - Sous-direction de la transition écologique	**TRECO**	En 2023, le Trésor renforce son engagement en faveur de la transition écologique en créant une nouvelle sous-direction dédiée aux enjeux environnementaux, baptisée TRECO. Cette initiative vise à consolider l'intégration des préoccupations environnementales au sein de la direction, en structurant une équipe dédiée et renforcée par de nouveaux recrutements. TRECO est rattachée au Service des politiques publiques et comprend environ 25 agents. Son objectif principal est de développer des analyses économiques et des recommandations de politique publique sur les enjeux de transition écologique. La sous-direction est composée de 4 bureaux : 1- Climat, 2-Environnement, biodiversité et adaptation au changement climatique, 3-Energie, 4-Zéro Carbone.
Travail		Le travail est le transfert d'énergie mécanique d'un objet à un autre. Comme le travail est un mouvement d'énergie, il est mesuré dans les mêmes unités que cette dernière : les joules (J). La définition du travail dans un contexte de physique est très différente de celle utilisée dans la vie quotidienne d'une personne et est la suivante : Le travail est effectué lorsqu'une force est appliquée sur un objet à travers une distance.
Triman signalétique	**TRIMAN**	L'article L. 541-9-3 du code de l'environnement, introduit par la loi AGEC, prévoit que tout produit relevant du principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), à l'exclusion des emballages ménagers de boissons en verre, fait l'objet d'une signalétique Triman informant le consommateur que ce produit fait l'objet de règles de tri. Cette signalétique Triman est accompagnée d'une information précisant les modalités de tri ou d'apport du déchet issu du produit. Si plusieurs éléments du produit ou des déchets issus du produit font l'objet de modalités de tri différentes, ces modalités sont détaillées élément par élément. Ces informations figurent sur le produit, son emballage ou, à défaut, dans les autres documents fournis avec le produit, sans préjudice des

		symboles apposés en application d'autres dispositions.
Triple bottom (triple bilan)		La triple bottom line, ou en français triple performance, triple résultat ou triple bilan, est la transposition de la notion de développement durable en entreprise, par l'évaluation de la performance de l'entreprise à l'aune des trois piliers du développement durable : 1. social : conséquences sociales de l'activité de l'entreprise pour l'ensemble de ses parties prenantes (ou stakeholders en anglais) (people), 2. environnemental : compatibilité entre l'activité de l'entreprise et le maintien des écosystèmes (planet), 3. économique (profit). 4. La triple bottom line est ainsi appelée triple P, pour people, planet, profit (personnes, planète, profit. Le terme est une allusion à la bottom line (ou dernière ligne du compte de résultat), c'est-à-dire au résultat net.
Triple impact de l'entreprise sur l'environnement		Une entreprise a divers impacts sur l'environnement lors de la production d'un produit. Ces impacts interviennent à trois moments précis : avant la sortie du produit, comme l'illustre la pollution liée à l'extraction et au stockage des ressources, ensuite relever des impacts liés à l'acheminement et à l'utilisation du produit une fois ce dernier mis en vente et, enfin, des impacts liés à un possible problème de recyclage peuvent exister à la fin du cycle de vie dudit produit.
TVA applicable aux énergies		Les ventes d'électricité, de gaz naturel et de produits pétroliers sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), conformément à l'obligation européenne prévue par la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée de l'Union européenne. Jusqu'au 31 juillet 2025, le taux de TVA sur l'électricité varie selon la puissance souscrite : • si elle est inférieure ou égale à 36 kVA, il est appliqué le taux réduit (5,5%) sur l'abonnement hors taxe (HT) et sur la contribution tarifaire

		d'acheminement (CTA) et le taux normal (20%) sur le prix de l'énergie HT et sur les autres taxes, • si elle est supérieure à 36 kVA, le taux normal est appliqué sur toute la facture. A compter du 1er août 2025, et en application de l'article 20 de la loi de finances pour 2025, le taux normal de TVA s'applique sur toute la facture, quelle que soit la puissance souscrite. Le taux de TVA sur la consommation de gaz naturel est le taux normal, soit 20%. Jusqu'au 31 juillet 2025, l'abonnement à la fourniture de gaz naturel se voit toutefois appliquer le taux réduit (5,5%) pour tous les consommateurs. A compter du 1er août 2025, le taux normal de TVA s'applique à l'ensemble de la facture, y compris à la part portant sur l'abonnement à la fourniture du gaz naturel. Depuis le 1er janvier 2014, le taux de TVA sur les produits pétroliers est de 20% sur le continent. Le taux de TVA sur les produits pétroliers est réduit à 13% en Corse. La TVA n'est pas applicable sur les produits pétroliers en Outre-mer. En revanche, l'octroi de mer s'y applique, dont le taux est défini par chaque collectivité.
Typo-morphologie urbaine	**TMU**	La typo-morphologie urbaine est l'analyse des formes urbaines à travers la voirie, le parcellaire, les volumes et l'implantation des bâtiments. Elle aborde donc la question du cadre de vie des habitants, mais aussi celle des potentiels d'évolution du territoire. Par la forme urbaine, il faut comprendre l'ensemble que constituent le bâtiment et ses annexes, dans le rapport qu'ils établissent avec leur terrain. L'identification des types, de la volumétrie, de l'implantation, de l'évolution prévisible, du rapport entre les pleins et les vides, la relation au voisinage, les fonctions urbaines présentes telles que les commerces, les services, les bureaux entrent en compte dans cette identification. Pour chaque quartier, pour chaque rue, pour chaque îlot, ont été analysés les critères suivants : – L'espace public et l'espace libre (ambiances et usages), – La vocation du tissu (programme),

– Les caractéristiques du bâti (implantation, hauteur, emprise au sol…),
– La parcelle (forme, taille, organisation).

En s'appuyant sur les destinations et sous-destination du code de l'urbanisme (articles R151-27 et 28 du Code de l'Urbanisme), l'analyse combinée de la morphologie urbaine et de la typologie architecturale a conduit à définir plusieurs catégories de tissus urbains pour chacun desquels se dégage une unité de caractéristiques.

Cela a permis d'identifier 14 classes différentes, que l'on peut regrouper en 4 grandes catégories :

1. Les tissus urbains de centralité : centre-ville, centre-village, faubourg,
2. Les tissus urbains mixtes à dominante d'habitat : habitat collectif, habitat individuel, etc.,
3. Les tissus à dominante économique,
4. Les tissus à dominante d'équipements

Kaldée
Stratégie & Cités

U		
Une seule santé (One Health)		Approche s'intéressant aux interactions entre la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes, à l'échelle locale, nationale et mondiale. Elle fait le lien entre l'écologie et la médecine humaine et vétérinaire. Elle se concentre principalement sur les maladies infectieuses, leur émergence en lien avec les changements globaux, la résistance aux antimicrobiens et la sécurité sanitaire des aliments. Globale et pluridisciplinaire, elle vise à trouver des solutions répondant tant aux enjeux de santé, qu'aux enjeux environnementaux.
Uniclima		Créé en 2009, Uniclima est l'union de syndicats historiques (le syndicat du matériel frigorifique, le GFCC : groupement des fabricants du chauffage central et le syndicat de l'aéraulique) dans le secteur des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques. Uniclima compte 92 marques pour 69 sociétés ou groupes leaders sur leurs marchés, ce qui fait du syndicat le représentant légitime de la profession.
Unified Glare Rating	**UGR**	Norme d'évaluation de l'éblouissement d'inconfort d'une installation intérieure, définie par le rapport technique de la Commission internationale de l'Eclairage CIE 117-1995.

Union Française de l'Électricité	**UFE**	Fondé en 2000, l'UFE est une association professionnelle qui regroupe des employés de l'électricité et du gaz. Elle défend les intérêts des producteurs, des fournisseurs, des gestionnaires du réseau électrique et des services d'efficacité énergétique. L'UFE fait partie de Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).
Union internationale pour la conservation de la nature		L'Union internationale pour la conservation de la nature1 (UICN, en anglais IUCN) est une organisation intergouvernementale consacrée à la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la biodiversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable. Fondée le 5 octobre 1948 à la suite d'une conférence internationale tenue à Fontainebleau, en France, elle s'intitulait, à l'origine, Union internationale pour la protection de la nature (UIPN), mais elle a été rebaptisée sous son nom actuel en 1956. Son siège est situé à Gland, en Suisse. Elle réunit plusieurs États et agences gouvernementales, plus de 1 100 ONG et plus de 10 000 experts et scientifiques. Elle emploie plus d'un millier de personnes dans le monde, qui travaillent sur plusieurs centaines de projets. Elle a aidé plus de 75 pays à préparer et appliquer des stratégies en matière de conservation et de diversité biologique.
Union Nationale des Aménageurs	**UNAM**	Depuis 1980, l'Union Nationale des Aménageurs (UNAM) regroupe les professionnels de l'aménagement, participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau	**UIE**	Rassemble 9 syndicats de spécialité, tous dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Depuis plus de 100 ans, l'UIE représente les entreprises et industries de l'eau et accompagne l'évolution des enjeux et des métiers. Créée en 1924, la Chambre Syndicale de l'Assainissement a pris, en 1991, la dénomination de UNION NATIONALE DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE L'EAU (UIE). L'Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau (UIE) réunit 220 entreprises du petit cycle de l'eau depuis le captage de l'eau jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Les entreprises adhérentes sont regroupées au sein des 9 syndicats de métiers suivants : AFREG, GCEE, IFEP, ITEA, ITSEP, SFEG, SIET, SYNTEAU et SYPRODEAU.
Union Sociale pour l'Habitat	**USH**	C'est l'organisme qui rassemble quatre fédérations d'organismes HLM et une fédération regroupant les 4 associations régionales HLM. L'Union sociale pour l'habitat remplit plusieurs missions telles que l'information des organismes et la sensibilisation des publics.
Unité Cartographique de Sol	UCS	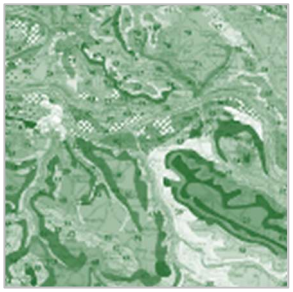 Les UCS sont constituées de plusieurs types de sols ou Unités Typologiques de Sol (UTS). Les UCS sont des portions du paysage dans lesquelles les facteurs de la formation des sols sont homogènes (morphologie, géologie, climat et dans certains cas l'occupation du sol). Leur tracé peut ainsi se baser sur des limites topographiques (rupture de pente, courbes de niveau) ou des limites géologiques.
Unité de compensation, de restauration et de renaturation	UCCR	Les unités de compensation, de restauration ou de renaturation (UCRR) représentent l'ensemble des gains écologiques attendus d'une ou plusieurs opérations de restauration écologique, de renaturation ou de développement d'éléments de biodiversité, qui doivent être maintenus pendant toute la période de validité de l'agrément (au moins trente ans).

Unité extérieure		Il s'agit de la partie extérieure de la climatisation. Cette partie est fixée sur un support au mur ou posée au sol sur des bases ou pieds de type silentbloc. C'est dans cette partie que se trouve le compresseur de gaz et la grosse hélice.
Unité fonctionnelle	**UF PEP**	Les indicateurs sont exprimés pour une unité représentative de la fonction du produit : · 1 m3h d'air ventilé, · 1 kWh de chauffage, · 1 l d'eau chauffée à 40 °C etc. Dans le cadre des bilans carbone à l'échelle du bâtiment (E+ C-, RE 2020), on utilise les données ramenées à l'équipement complet.
Unité intérieure		Il s'agit de la partie intérieure de la climatisation. Cette partie est fixée à l'intérieur de la pièce soit sur le mur pour un split ou une console soit au plafond pour un plafonnier.
Unité paysagère		Portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes. L'identification des unités de paysage permet de mesurer la diversité des paysages pour un territoire donné, et d'identifier les traits de caractères qui les différencient. Sa délimitation procède en particulier de la perception de ses limites sur le terrain, pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole et forestière, changement pouvant être rapide ou progressif. L'unité de paysage se définit tout autant par ses caractéristiques propres que par comparaison à celle de ces voisines : comme la pièce d'un puzzle, elle ne prend son sens qu'au sein de la mosaïque de paysages d'un territoire plus vaste auquel elle appartient
Unité de quantité attribuée	**UQA**	L'unité de quantité attribuée (Assigned Amount Units, AAU) correspond à une tonne d'émissions d'équivalent CO2, le calcul s'effectuant sur la base du potentiel de réchauffement global. Chaque pays de l'Annexe B se voit attribuer par le Protocole de Kyoto une quantité d'émissions exprimées en équivalent dioxyde de carbone.

Unité de réduction des émissions (Emission Reduction Units)	**ERU**	Unité de quantité attribuée (Assigned Amount Units, AAU), chaque pays de l'Annexe B se voit attribuer par le Protocole de Kyoto une quantité d'émissions exprimées en équivalent dioxyde de carbone à ne pas dépasser pour la période comprise entre 2008 et 2012. Les unités de réduction des émissions sont des fractions de cette quantité attribuée à chaque pays. Les unités de réduction d'émissions peuvent être obtenues par une entité qui finance des projets ayant pour conséquence de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un autre pays. Dans le cas des projets élaborés dans le cadre de la mise en œuvre conjointe, des unités de réduction d'émission sont ajoutées au quota du pays investisseur et déduites du quota du pays qui accueille le projet. Ces unités sont équivalentes à des crédits d'émissions. En ce qui concerne les projets entrant dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, on parle d'unités de réduction certifiée des émissions. Dans ce cas, le pays qui accueille le projet n'est pas un pays de l'Annexe B et n'a pas de quantité d'émissions attribuée par le Protocole de Kyoto. Ces unités sont équivalentes dans ce cas à des crédits d'émissions. Enfin, dans le cas des échanges effectués entre deux Parties de l'Annexe B dans le cadre des Permis d'émission négociables, les unités échangées sont des unités de quantité attribuée (communément appelés permis d'émission).
Unité de Traitement d'Air	UTA	Unité de Traitement d'Air (UTA) est installée verticalement. Elle dessert, au moyen d'un réseau de gaines, l'air chaud dans chacune des pièces. La partie supérieure de l'UTA permet de souffler l'air traité tandis que sa partie inférieure réalise la reprise d'air.
Unité de valorisation énergétique	**UVE**	Usine ou outil de valorisation énergétique des déchets qui consiste à convertir des déchets non recyclables en chaleur, électricité ou combustible utilisables par divers procédés, notamment la combustion, la gazéification, la

		pyrolyse, la digestion anaérobie et la valorisation des gaz d'enfouissement. Ce procédé est souvent appelé valorisation énergétique des déchets.
United nations' high-level expert group on the net zero emissions commitments of non-state entities	UN HLEG NZE CNSE	Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a créé le 31 mars 2022 un Groupe d'experts de haut niveau sur les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques afin d'élaborer des normes plus strictes et plus claires pour les engagements de zéro émission nette des entités non étatiques – y compris les entreprises, les investisseurs, les villes et les régions – et d'accélérer leur mise en œuvre. Avec le lancement du rapport L'intégrité compte : les engagements zéro émission nette des entreprises, des institutions financières, des villes et des régions lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat (COP27) à Charm el-Cheikh, en Égypte, le Groupe a finalisé avec succès ses travaux et rempli son mandat.
Universal thermal climate index	UTCI	L'indice UTCI, développé par une communauté de chercheurs et actuellement très utilisé est un indicateur de confort qui agrège le rayonnement solaire, les températures des surfaces, la température, la vitesse et l'humidité de l'air ambiant. Il produit une température équivalente au ressenti thermique. A ce niveau de température peut être associé un niveau de stress thermique.
Université Gustave-Eiffel		L'université Gustave-Eiffel est une université française expérimentale spécialisée dans l'étude des villes et des processus d'urbanisation, créée le 1er janvier 2020, et héritière de l'INRETS fondée en 1985 et du laboratoire central des ponts et chaussées fondé en 1949.
Université Virtuelle Environnement et Développement durable	UVED	Créée en juin 2005, l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) est l'une des huit Universités Numériques Thématiques (UNT) soutenues par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Upcycling		Upcycling (Surcyclage) : Processus de transformation de produits ou matériaux usagés en produits de qualité ou valeur supérieure. Fait référence à un processus de transformation de déchets ou sous-produits en nouveaux produits ou objets de qualité supérieure à celle du matériau ou du produit original. L'Upcycling ne dégrade pas les propriétés physiques ou chimiques du matériau mais vise à valoriser les produits usagés en leur donnant une nouvelle vie plus qualitative. Autrement dit, il donne une nouvelle vie plus "haut de gamme" au matériau d'origine (planche en bois, vieille bâche, tissu, carton, emballage plastique...), souvent très loin de sa première vie. Ce faisant, il diminue la demande en ressources vierges et permet de limiter les impacts environnementaux.
Upstream oil & gaz Industry (amont)		Ensemble des activités liées à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz. L'industrie pétrolière et gazière est généralement divisée en trois grands secteurs : l'amont (appelé exploration et production, Upstream ou E&P), le secteur intermédiaire et l'aval. Le secteur en amont comprend la recherche de gisements potentiels de pétrole brut et de gaz naturel souterrains ou sous-marins, le forage de puits d'exploration et l'exploitation ultérieure des puits qui récupèrent et ramènent le pétrole brut ou le gaz naturel brut à la surface. Les différents secteurs de l'industrie en amont comprennent : – Le forage en mer. – L'exploitation des sables bitumineux. – La fourniture et service. – La fabrication. – Les levés sismiques. – Les études géologiques. – Les concessions.
URBACT	URBACT	URBACT est un programme européen d'échange et d'apprentissage, créé en 2002 promouvant le développement urbain durable. Il soutient la coopération entre villes européennes pour favoriser

		leur développement économique, social et environnemental. Vingt-neuf États participent au programme URBACT : les vingt-sept États membres de l'Union européenne ainsi que la Suisse et la Norvège. Le programme inclut 300 villes et 5000 autres participants. URBACT est cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et les États membres du programme.
URBACT IV	URBACT IV	Les travaux préparatoires à la conception du programme de coopération URBACT IV (2021-2027) ont débuté au début de l'année 2020, à partir d'une enquête sur les besoins des villes. En tant que programme de coopération territoriale européenne, URBACT cherche à renforcer l'efficacité de la politique de cohésion de l'UE, en promouvant l'échange d'expériences et les pratiques urbaines durables et intégrées. Sur ce terrain, il vise à compléter d'autres programmes ou initiatives prévues dans les règlements du Fonds européen de développement régional (FEDER), l'initiative urbaine européenne, l'agenda urbain pour l'UE, l'accord vert de l'UE et la révision de la charte de Leipzig.
Urbanisation		Augmentation de la proportion d'une population vivant dans des zones urbaines, processus par lequel un grand nombre de personnes se concentrent de façon permanente dans des zones relativement petites, formant des villes.
Urbanisation en continuité		L'urbanisation en continuité signifie que les constructions nouvelles doivent se situer dans le prolongement direct des zones bâties existantes sans que, visuellement, il y ait création d'un nouveau point d'urbanisation. l'article L122-5 du Code de l'urbanisme dispose que : L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes, ainsi que de la construction d'annexes, de taille limitée, à ces constructions, et de la réalisation d'installations

		ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées.
Urbanisme anti-canicule		Organisation urbaine où l'orientation des rues rafraîchit la ville en été grâce aux vents, mais sans laisser passer le froid l'hiver. L'étroitesse des rues aide à se protéger des chaleurs estivales. la désimperméabilisation des surfaces reste un moyen sûr de limiter l'apparition d'îlots de chaleur urbains. Cette approche passe principalement par la végétalisation, qui présente aussi des avantages climatiques, sociaux et esthétiques. Les arbres caducs et non allergènes rafraîchissent leurs environs l'été et, une fois leurs feuilles perdues, bloquent peu les apports du soleil en hiver.
Urbanisme circulaire		L'urbanisme circulaire est un concept qui vise à donner plus d'usages urbains aux sols déjà artificialisés, au lieu d'en consommer de nouveaux. Cette reconstruction de la ville peut passer par l'intensification des usages, la réhabilitation ou le recyclage des lieux existants. L'urbanisme circulaire est un terme qui a été théorisé par l'urbaniste nantais Sylvain Grisot et qui consiste à refaire la ville sur la ville pour éviter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Le but est donc d'appliquer les principes de l'économie circulaire à la fabrique urbaine en concevant et en organisant la ville à partir de celle qui existe déjà et ce de telle sorte à ce qu'elle puisse se reconstruire en permanence en fonction de l'évolution des besoins de sa population.
Urbanisme favorable à la santé	UFS	L'Urbanisme favorable à la santé (UFS), une approche qui repositionne les choix d'aménagement et d'urbanisme comme facteurs clés du bien-être, de la santé, de l'environnement et du climat. L'UFS s'inscrit en complémentarité avec le concept d'Exposome. Fondée sur l'approche de la santé dans toutes les politiques, promue par l'OMS depuis la charte d'Ottawa (1986) et plus explicitement depuis la déclaration d'Adélaïde (2010) et la déclaration de

		Shanghai (2016), l'UFS vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et l'environnement de tout projet d'urbanisme (planification et urbanisme opérationnel).
Urbanisme malléable		Approche urbanistique permettant d'intégrer la pluralité des temps et leurs usages dans la conception des espaces.
Urbanisme organique		L'urbanisme organique est une approche de planification inspirée par la capacité d'adaptation des organismes à leur environnement
Urbanisme régénératif (régénération urbaine)		La régénération urbaine est une stratégie d'urbanisme qui consiste à investir dans l'amélioration de zones urbaines spécifiques. Souvent appelée rénovation urbaine, renaissance urbaine ou même réaménagement urbain, elle se concentre généralement sur trois axes principaux : la revitalisation économique, la régénération sociale et la durabilité.
Urbanisme tactique		L'urbanisme tactique désigne un urbanisme citoyen, participatif et éphémère, porté par des habitants, des communautés et/ou des militants, qui mobilise souvent les ressorts de l'art et de l'évènementiel. Trois critères permettent de le caractériser : sa petite échelle, son coût réduit et sa réalisation à court terme.
Urbanisme temporaire ou transitoire		Les expressions urbanisme transitoire ou urbanisme temporaire renvoient aux pratiques d'urbanisme consistant en l'occupation passagère de lieux publics ou privés, généralement comme préalable à un aménagement pérenne. L'urbanisme transitoire constitue une forme d'expression de l'urbanisme tactique, mettant à profit un patrimoine immobilier vacant. Bien qu'émanant souvent d'initiatives profanes ou professionnelles

		autonomes voire contestataires vis-à-vis des pouvoirs locaux, l'urbanisme transitoire peut faire l'objet d'un soutien institutionnel, par exemple un site industriel ou commercial ayant perdu cette activité économique initiale.
Urbanisme temporaire		Aménagement ponctuel et limité dans le temps d'un espace amplifiant ses usages sur le court terme. Il devient tactique s'il accompagne la conception des projets urbains à moyen terme.
Urbanisme transitoire		Forme de production urbaine alternative tirant partie du temps disponible entre l'abandon d'un bâtiment et son renouvellement.
Urban Mining		L'Urban Mining vise à extraire les matières premières nécessaires à la fabrication de nos produits, non pas du sol ou de la nature, mais de la "ville" (Urban). Une mine remplie d'appareils électroniques usagés. D'anciens modèles, certes, mais qui ont toujours une certaine valeur.
UrbanSIMUL		URBANSIMUL UrbanSIMUL est un outil d'analyse et de simulation de l'occupation du sol à l'échelle de l'unité foncière. Historiquement développé depuis 2011 par le Cerema et l'INRAE sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur puis en Loire Atlantique, il se diversifie à partir de 2021 en déployant à l'échelle de la France métropolitaine un socle national de base intégrant les fonctionnalités les plus essentielles. Cette application en ligne est ouverte gratuitement sur demande aux collectivités et autres acteurs publics du foncier, ainsi qu'à leurs prestataires.
UrbanVitaliz		UrbanVitaliz UrbanVitaliz est un service public gratuit. Il répond aux questions et aux blocages des collectivités dans le recyclage de leurs fonciers artificialisés (construits, bétonnés, pollués) qui ont perdu leur usage. Le suivi des dossiers friche est assuré par les urbanistes de l'équipe ainsi que par les conseillers publics (selon

		les territoires : DDT, DREAL, EPF…). Grace à une plateforme numérique sur-mesure et une équipe composée notamment d'urbanistes, UrbanVitaliz donne des recommandations d'actions à la collectivité, en fonction du projet qu'elle lui a soumis et des caractéristiques de la friches. Elle oriente ainsi vers les acteurs, dispositifs, financements, prestations, outils et stratégies disponibles, susceptibles de débloquer le porteur de projet. Ce service numérique est sponsorisé par Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Direction interministérielle du numérique
Urgence climatique		L'urgence climatique n'est pas le réchauffement, le changement ou le dérèglement climatique, l'expression dépasse la simple description du phénomène : l'idée de l'urgence donne à l'expression une valeur performative. Plus concrètement, parler d'urgence climatique c'est postuler l'urgence à agir. Popularisé en grande partie par les journalistes, ce terme est utilisé avant 2006 pour décrire les événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, etc.) et désigne les dommages sans s'intéresser aux causes du bouleversement du climat. Puis, progressivement, son sens va glisser pour "politiser" l'urgence du changement climatique. Les ONG vont utiliser l'urgence pour désigner le manque d'actions concrètes des gouvernements dans la lutte contre le changement climatique face à une menace immédiate. Au niveau institutionnel, l'urgence climatique va aussi trouver sa place, dans le premier article de la loi Grenelle 1 en 2009 avec le terme d'urgence écologique.
Usages domestiques ou assimilés		La notion d'usage domestique est définie par le code de l'environnement. Il s'agit des prélèvements et des rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. En tout état de cause, est assimilé à un

		usage domestique de l’eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m3 d’eau par an, qu’il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu’il le soit au moyen d’une seule installation ou de plusieurs.
Usage de l'eau		Catégorie d'utilisation de l'eau, selon l'emploi de l'eau par l'usager : eau potable, irrigation, production d'énergie, support de loisir, milieu vital... On parle d'usage in situ si l'usage a lieu sur place, grâce aux services liés à l'eau, et d'usage ex situ lorsque l'eau est détournée du milieu naturel.
Usage énergétique		Conditions d'utilisation d'un bâtiment et de ses équipements, ayant une incidence directe sur leur consommation énergétique : température de consigne, plage d'occupation, taux d'utilisation des équipements, besoin en eau chaude sanitaire, ... On parle d'usage : - "neutre" pour des conditions d'utilisation correspondant au scénario standard de la réglementation thermique ; - "intensif" pour des conditions d'utilisation plus énergivores que ce standard (température de consigne plus importante, besoin en eau chaude sanitaire plus important, plage d'occupation plus importante, etc.) ; - "peu intensif" pour des conditions d'utilisation moins énergivores que ce standard (plage d'occupation plus faible, etc.).
Usage du sol		Vue « anthropique du sol ». Il est partagé en fonction du rôle que jouent les portions de terrain en tant qu’activité économique.
Utilisation durable		Signifie l’utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d’une manière et à un rythme qui n’entraînent pas le déclin à long terme de la diversité biologique, préservant ainsi son potentiel à répondre aux besoins et aux aspirations des générations présentes et futures.

Utilisation Rationnelle de l'Énergie	**URE**	Prenant racine avec les premiers chocs pétroliers de 1974 et 1979, le fondement de l'utilisation rationnelle de l'énergie trouve son sens dans la volonté de ne pas gaspiller les ressources énergétiques. En ce sens, la démarche URE visera avant toute chose à diminuer les besoins énergétiques et par là, la dépendance vis-à-vis de toute source d'énergie (même renouvelable). Ainsi, toute bonne démarche URE favorisera d'abord l'utilisation d'équipements peu consommateurs en énergie avant même de penser à comment satisfaire leurs besoins énergétiques. Si, pour la plupart, la rationalisation de l'utilisation de l'énergie s'inscrit essentiellement dans une démarche permanente de réduction des coûts, ses enjeux reposent en réalité sur la perspective bien plus vaste du développement durable et équitable de notre société.
Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	**UTCAF**	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF ou UTCAF), en anglais Land use, land-use change, and forestry (LULUCF), est une catégorie utilisée dans les inventaires sectoriels d'émissions de gaz à effet de serre qui regroupe les émissions et les absorptions de ces gaz découlant directement des activités humaines liées à l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et à la forêt. On parle habituellement du secteur UTCATF. Le secteur UTCATF regroupe les flux de carbone induits par les activités humaines, relatifs au couvert végétal et à la matière organique du sol dont la teneur en carbone dépend de l'utilisation qui est faite du sol. Il a remplacé le secteur UTCF (Utilisation des terres, leurs changements et la forêt), en anglais FOLU (Forestry and other land use), précédemment utilisé.
Utilisateurs de la déclaration de durabilité (CSRD)	**UDD**	Individus ou groupes intéressés par l'accès à l'information (investisseurs, prêteurs, créanciers, partenaires commerciaux, syndicats, ONG, pouvoirs publics, analystes, universitaires).

Utility Power Purchase Agreement	**UPPA**	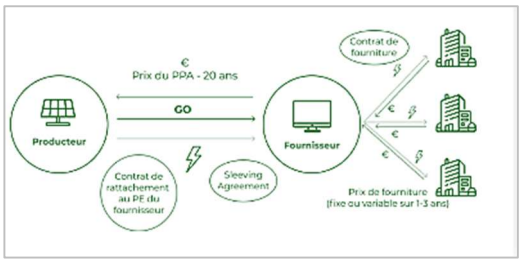 Contrat d'achat d'électricité directement conclu entre un producteur d'électricité (vendeur) et un fournisseur d'électricité (acheteur), pour une durée et un prix définis.

Kaldée
Stratégie & Cités

V

V20		Groupe de 20 pays parmi les plus exposés au changement climatique. Il comprend certains membres de l'AOSIS mais aussi le Bangladesh, l'Ethiopie, le Népal, le Vietnam.
Vague de chaleur		Temps inhabituellement chaud et sec ou chaud et humide, qui dure au moins deux à trois jours, et produit le plus souvent un impact sensible sur la santé humaine et les systèmes naturels. Désigne un épisode de températures nettement plus élevées que les normales de saison pendant plusieurs jours consécutifs. Il s'agit d'un terme générique, sans définition universelle. Les critères varient selon les pays et les climats. Pour répondre aux critères d'une vague de chaleur en France métropolitaine, l'indicateur thermique national doit être supérieur ou égal : • à 23,4 °C pendant au moins 3 jours • à 25,3 °C pendant un jour. La vague de chaleur se termine lorsqu'il redescend sous 23,4 °C pendant 2 jours consécutifs, ou sous es 22,4 °C même une journée
Vague de froid		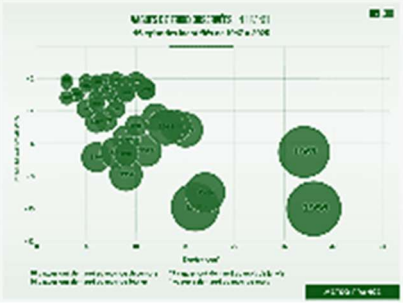 Une vague de froid est caractérisée par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Une vague de froid est un épisode durable et étendu de froid (au moins 3

		jours). Pour qu'un épisode soit identifié à l'échelle nationale, il faut que la température moyenne nationale (indicateur thermique national) réunisse plusieurs critères : – au moins une fois sous – 2 °C ; – ne remonte pas durablement (plus de deux jours) au-dessus de 0,9 °C ; – interruption de l'épisode dès lors que la valeur est > 2,2 °C. Les vagues de froid sont aussi caractérisées à l'échelle d'une région lorsque l'épisode dure au moins trois jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.
Valeur de l'Action pour le Climat	**VAC**	La Valeur de l'Action pour le Climat est un indicateur économique qui donne la valeur que la société française doit accorder à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Valeur de l'Action pour le Climat (hashtag#VAC) sera fixée à 256 €/tCO2eq en 2025. Cela implique Que toutes les actions qui permettent d'éliminer 1 tonne équivalent CO2 pour 256 € ou moins doivent être lancées. La VAC n'est pas une taxe carbone, mais un repère pour orienter et évaluer les investissements publics et les politiques de décarbonation pour atteindre les objectifs climatiques.
Valeur calorifique		La valeur calorifique d'un combustible est une mesure de son pouvoir calorifique. Elle est exprimée en termes de chaleur dégagée par une quantité d'unité spécifiée dans des conditions définies de combustion complète. Il existe deux mesures possibles de la valeur calorifique, à savoir le pouvoir calorifique inférieur (PCI) et le pouvoir calorifique supérieur (PCS). Le pouvoir calorifique supérieur est la quantité totale de chaleur dégagée pendant la combustion, lorsque toute l'eau formée par la réaction de combustion est retournée à l'état liquide. Le pouvoir calorifique inférieur est la quantité totale de chaleur dégagée pendant la combustion, lorsque toute l'eau formée par la réaction de combustion reste à l'état de vapeur. Le PCI est donc moins élevé que le PCS. En règle générale, pour le gaz naturel, le PCI est entre 9 et 10 inférieur au PCS, tandis que

		pour les types de pétrole et de charbon, le PCI est 5 pour cent inférieur au PCS.
Valeur guide de qualité d'air intérieur	**VGAI**	Concentration dans l'air intérieur d'une substance chimique en dessous desquelles aucun effet sanitaire ou aucune nuisance ayant un retentissement sur la santé n'est attendu pour la population générale dont les individus les plus sensibles en l'état des connaissances actuelles.
Valeur limite		Niveau de concentration d'une substance chimique, fixé sur la base des connaissances scientifiques, à ne pas dépasser afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.
Valeur limite d'émission	**VLE**	Les émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au cours d'une ou de plusieurs périodes données. Les valeurs limites d'émission peuvent être fixées pour certains groupes, familles ou catégories de substances. Dans un objectif global de réduction des émissions de polluants à l'échelle Européenne, le parlement Européen a mis en place le règlement n°166/2006, voté le 18/01/2006. Il définit, entres autres, le registre européen des rejets et transferts de polluants qui précise : – Les installations soumises aux seuils d'émissions annuelles, en Annexe I, selon le type d'activités et les capacités de production – Les seuils limites d'émission des polluants, en Annexe II, selon le type de polluants Ainsi, en fonction du type d'activité industrielle et de la capacité de production, les installations seront soumises ou non aux seuils d'émissions annuelles de polluants, et notamment de NOx.
Valeur limite d'exposition à court terme	**VLE**	Concentration exprimée en cm3/m3 (ppm) et en mg/m3, visant à protéger les travailleurs contre des effets aigus ou des effets d'une exposition momentanée estimée préjudiciable à terme (exposition d'une durée au maximum égale à 15 minutes). Ces valeurs sont utilisées en France dans le cadre de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à une

		exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Valeur limite d'exposition professionnelle	**VLEP**	Il s'agit d'une valeur de référence qui permet d'évaluer le niveau de l'exposition dans l'air que peut respirer une personne pendant un temps déterminé. Elles sont exprimées sous forme d'une concentration dans l'air pour une substance chimique donnée et pour un temps règlementaire. Il est considéré que seule une exposition à des concentrations supérieures ou sur un temps plus long aura des conséquences sur la santé. Depuis la directive 98/24/CE, les VLEP sont fixées sur la base d'une évaluation scientifique du rapport entre les effets sur la santé des substances dangereuses et le niveau d'exposition professionnelle. Pour fixer les VLEP, la période de référence est soit de 8 heures pour les VLEP 8heures, soit de 15 minutes pour les VLEP court terme. On distingue deux types de valeur limite règlementaire : – Les VLEP contraignante, qui même à faible niveau d'exposition, constitue un risque pour la santé. Elles exposent l'employeur à des sanctions en cas de non-respect. Elles sont fixées par décret en Conseil d'État et sont intégrées au Code du travail. – Les VLEP Indicatives, sont uniquement basées sur des études médicales qui permettent d'établir un seuil net au-dessous duquel la substance ne présenterait aucun risque pour la santé.
Valeurs de lueur chaleureuse		Les valeurs de lueur chaleureuse sont les avantages que les gens tirent de l'acte de donner ou de contribuer à un bien ou un service non marchand, comme un sentiment de satisfaction, de fierté ou de devoir moral.
Valeurs de non-usage		Les Valeurs de non-usage sont les avantages que les gens tirent d'un bien ou d'un service non marchand sans l'utiliser ou sans avoir l'intention de l'utiliser à l'avenir. Par exemple, les gens peuvent avoir une valeur d'existence en sachant qu'un bien ou un service non marchand existe, comme une espèce en voie de

		disparition, un monument historique ou un site sacré. Les gens peuvent avoir une valeur de legs provenant de la préservation d'un bien ou d'un service non marchand pour les générations futures, comme un patrimoine culturel, une réserve naturelle ou une ressource génétique.
Valeur plafond atmosphérique	**VPA**	Limite de la concentration atmosphérique d'un agent chimique dans la zone de respiration d'un travailleur, qui ne doit être dépassée à aucun moment de la période de travail (irritant fort ou corrosif ou pouvant causer un effet grave potentiellement irréversible, à très court terme). •Valeur pragmatique : Lorsque la littérature ne permet pas, pour certains effets nocifs (en particulier la génotoxicité, la cancérogénicité et la sensibilisation des voies respiratoires).
Valeur R	**R**	La résistance thermique se mesure par le coefficient R exprimé en m2 Kelvin par Watt (m2.K/W). Elle dépend des matériaux utilisés et de l'épaisseur de la couche isolante. Le R est égal au rapport entre l'épaisseur e en mètres (m) et la conductivité thermique lambda λ du matériau. Cette valeur est donnée par la formule : R = e / λ.
Valeur RSI	**RSI**	La valeur RSI (RSI Value) ou valeur de résistance thermique est une unité du Système International (SI) mesure la capacité d'un matériau ou d'un ensemble de construction à résister à la transmission de la chaleur.
Valeur toxicologique de référence	**VTR**	Appellation générique regroupant tous les types d'indices toxicologiques qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique avec effet de seuil, ou seuil de dose) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans effet de seuil). Les VTR sont établies par des instances internationales (l'Organisation mondiale de la santé, par exemple) ou des structures nationales (le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, etc.).
Valeur tutélaire		Montants que le ministère chargé de l'environnement recommande d'utiliser en routine afin de chiffrer la valeur de services environnementaux non marchands rendus par les milieux aquatiques, au titre des bénéfices de préservation ou de restauration des

		milieux aquatiques ou des dommages liés à leur dégradation.
Valeurs d'usage		Les valeurs d'usage sont les avantages que les gens tirent de l'utilisation directe ou indirecte d'un bien ou d'un service non marchand. Par exemple, les gens peuvent avoir une valeur d'usage directe en visitant un parc national à des fins récréatives, ou une valeur d'usage indirecte en raison des services écosystémiques fournis par le parc, tels que la purification de l'eau, la séquestration du carbone ou le contrôle des inondations. Les valeurs d'usage peuvent être divisées en valeurs d'usage de consommation et valeurs d'usage de non-consommation. Les valeurs d'usage de consommation sont les avantages que les gens tirent de l'extraction ou de la récolte d'un bien ou d'un service non marchand, comme la pêche, la chasse ou l'exploitation forestière. Les valeurs d'usage non-consommatrices sont les avantages que les gens tirent de la jouissance ou de l'appréciation d'un bien ou d'un service non marchand sans l'épuiser ou l'endommager, comme la randonnée, l'observation des oiseaux ou la photographie.
Valeur verte des logements		Ecart de prix entre un logement et un autre selon la performance énergétique et environnementale. Qu'il s'agisse d'une maison ou d'un appartement en copropriété, et qu'importe la région, l'étude des Notaires de France indique qu'un logement bénéficiant d'une étiquette énergétique A ou B autrement dit d'une valeur verte avantageuse se vend en moyenne à un prix plus élevé que ses homologues moins performants. Au contraire, une passoire thermique (logement énergivore) subit une dépréciation.
Valorisation énergétique des déchets	**VED**	La valorisation énergétique consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant. On peut distinguer deux sortes de valorisation énergétique : la valorisation par traitement thermique (incinération, co-incinération, pyrolyse et gazéification) et la valorisation du biogaz issu notamment des installations de stockage de déchets non dangereux et de la méthanisation des déchets organiques.

Valorisation organique		La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion et de valorisation des déchets biodégradables (déchets alimentaires, déchets verts, boues urbaines, boues industrielles, déchets des industries agro-alimentaires, déchets agricoles...). Les déchets biodégradables peuvent être valorisés via 2 grands modes de traitement : le compostage et la méthanisation.
Vapeur d'eau		Dans un logement, un taux d'hygrométrie compris entre 40 et 60 % correspond à la plage de bien-être. Ce taux varie en fonction des sources d'humidité, de la ventilation et de la température. Dès lors que l'excès d'humidité est avéré, cela peut engendrer divers impacts. Une dégradation progressive des parois du fait de la condensation qui s'y forme, tant en surface qu'à l'intérieur des parois. La vapeur d'eau en suspension dans l'air condense à la surface des parois froides ainsi qu'au contact des points froids dans les parois (fuites d'air, ponts thermiques) entraînant à terme des désordres et l'apparition de moisissures et/ou champignons dans le logement.
Variabilité interannuelle		Différences d'une année à l'autre. Les scenarios de réchauffement climatique indiquent que cette variabilité se maintiendra, voire se renforcera. En d'autres termes, si les valeurs moyennes du futur peuvent ressembler parfois aux valeurs extrêmes d'aujourd'hui, les records de demain seront bien plus sévères. En matière de température, l'année record 2022 deviendra à l'horizon 2100 une référence exceptionnellement fraîche tandis que des années plus chaudes de 2 °C à 3 °C en moyenne sont attendues.
Variabilité naturelle du climat		C'est la variation naturelle du climat, au cours d'une même année et d'une année sur l'autre. C'est l'amplitude de l'écart à la moyenne climatique et représente la variation naturelle intra et interannuelle du climat. Plus généralement, c'est l'ampleur des fluctuations du climat à différentes échelles de temps et d'espace.
Variable climatique essentielle	**VCE**	Variable physique, chimique ou biologique ou un groupe de variables liées qui contribue de manière critique à la caractérisation du climat de la Terre.

Vecteurs de chauffage		On distingue 6 grandes catégories de vecteurs de chauffe pour la production de chaleur : – Le chauffage électrique. – Le chauffage central par chaudière. – Le chauffage par poêle, inserts & cheminées. – Le chauffage solaire thermique. – Le chauffage par pompe à chaleur. – Les réseaux de chaleur. 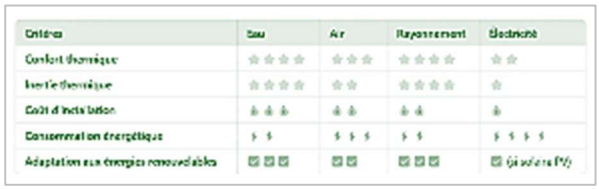 Sur le plan de la diffusion de la chaleur dans le logement, on retient une classification des vecteurs de chauffage en 4 solutions : 1-Eau chaude (vecteur hydraulique) Utilisé dans les radiateurs et planchers chauffants. Source de chaleur : chaudière (gaz, fioul, biomasse), pompe à chaleur, réseau de chaleur urbain. 2-Air (vecteur aéraulique) Utilisé dans les systèmes de chauffage à air pulsé (VMC double flux, gaines de ventilation). Source de chaleur : Pompes à chaleur (air-air), systèmes de climatisation réversible. 3-Rayonnement (vecteur radiant) Utilisé dans les panneaux radiants, planchers chauffants électriques, poêles à bois. Source de chaleur : Électricité, rayonnement solaire, bois. 4-Électricité directe (vecteur électrique) Utilisé dans les radiateurs électriques, convecteurs, panneaux rayonnants. Source de chaleur : Électricité.
Vecteurs énergétiques		Les vecteurs énergétiques sont des formes transformées d'énergie, qui permettent de véhiculer et stocker cette énergie. Par exemples : électricité, hydrogène (H2), air comprimé, vecteurs énergétiques produits à partir du pétrole (essence, kérosène, diesel...).

Végétalisation		La végétalisation peut être définie comme un processus conduisant à un recouvrement plus ou moins dense des sols par une ou plusieurs espèces de la strate muscinale, herbacée, arbustive et/ou arborescente. Action réintroduisant des espèces végétales ou favorisant le développement de celle déjà présente sur des terrains artificialisés. Dans ce cadre, la végétalisation peut être le résultat : 1. D'un processus naturel de résilience écologique (recolonisation spontanée de la flore). 2. D'un processus volontaire de replantation et de réintroduction des espèces. 3. D'un développement des surfaces éco aménageables (végétalisation des toitures, des terrasses, ou des murs, création de de jardins partagés, de potagers urbains, etc.).
Végétalisation sur bardage		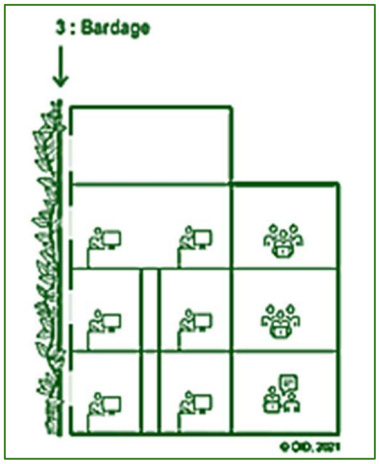 Végétation installée sur un revêtement de façade fixé sur une ossature posée sur la cloison. Un bardage peut être à base de poutres ou de câbles selon la capacité de portance de la structure, afin de dédoubler la façade originelle et permettre à la végétation de s'y installer sans compromettre la solidité du bâtiment, à l'image d'un mur trombe. Il est préférable d'installer des plantes grimpantes d'origine régionale, adaptées aux conditions climatiques et l'écosystème local, et peu gourmandes en eau.
Végétalisation grimpante et arbustive		Implantée en pleine terre ou dans un ouvrage étanche en pied de mur.
Végétation ligneuse		Une espèce ligneuse est un végétal qui possède des tiges ayant la nature ou la consistance du bois, c'est-à-dire qui contiennent de la lignine. Une espèce ligneuse est non arborescente lorsqu'elle a une hauteur inférieure à cinq mètres et qu'elle ne peut atteindre ce seuil in situ.
Végétalisation suspendue		Végétalisation arbustive voire même arborée, implantée dans des structures modulaires, balconnières ou jardinières, voire des systèmes plus

		complexes, fixés en façade ou sur les balcons Végétalisation des éléments préfabriqués des murs de soutènement constitués d'éléments remplis de terre et plantés.
Vehicle to Grid	**V2G**	L'architecture V2G consiste à utiliser un chargeur bidirectionnel pour restituer l'électricité de la batterie d'un véhicule électrique au réseau via un courant continu converti en courant alternatif. Le vehicle-to-grid peut contribuer à équilibrer et définir les besoins en énergie locaux, régionaux ou nationaux via la recharge intelligente. Cette technologie permet de charger pendant les heures creuses et de restituer l'énergie accumulée pendant les heures de forte demande où les tarifs sont plus élevés. C'est logique : les véhicules sont stationnés 95 % du temps, donc en planifiant bien et avec la bonne infrastructure, les véhicules électriques chargés en stationnement pourraient devenir des réserves d'énergie permettant d'équilibrer les réseaux électriques du futur. Nous pouvons alors considérer les véhicules électriques comme de grosses batteries mobiles qui aident à garantir qu'il y ait suffisamment d'énergie pour tout le monde à tout moment.
Vehicle to Home	**V2H**	Le V2H consiste à utiliser un chargeur bidirectionnel pour alimenter un logement ou un bâtiment avec l'énergie stockée dans la batterie du véhicule, au moyen d'un système de conversion du courant continu en courant alternatif intégré au chargeur du véhicule électrique. Tout comme le V2G, la technologie V2H permet d'équilibrer les réseaux de distribution électrique à une échelle plus importante, locale, voire nationale. Par exemple, en chargeant le véhicule électrique la nuit lorsque la demande en énergie est moins importante pour alimenter la consommation domestique de la journée, vous contribuez à la baisse de la consommation en période de pointe. Le vehicle-to-home peut ainsi garantir que nos logements reçoivent l'énergie suffisante quand ils en ont le plus besoin. Cela permet de réduire la demande en énergie du réseau.
Veille météorologique mondiale	**VMM**	Il s'agit du principal programme de l'OMM, qui regroupe des centres de traitement des données, des

		moyens de télécommunications ainsi que des systèmes d'observations, gérés et maintenus par les pays membres. Ce système met à disposition de tous les pays participants l'information météorologique et géophysique nécessaire pour fournir des services météorologiques et hydrologiques efficaces dans les pays membres.
Vente totale (photovoltaïque)		L'installation photovoltaïque est directement raccordée au réseau public d'électricité. L'ensemble de la production est vendu à l'acheteur obligé et les bénéfices sont répartis entre les copropriétaires. Ce mode de valorisation est éligible aux aides de l'État.
Vente des surplus (photovoltaïque)		1. Autoconsommation individuelle par les communs : L'installation photovoltaïque est directement raccordée à l'un des points de livraison des communs (par exemple, le compteur desservant les ascenseurs, la ventilation, la chaufferie...). Les copropriétaires bénéficient d'une réduction de leur facture d'électricité sur les parties communes. Les kWh autoproduits sont exonérés de taxes et du TURPE et les excédents de production sont éligibles aux aides de l'État Il est probable que les communs ne consomment qu'une partie très réduite de la production, ce qui donnera beaucoup d'excédents. 2. La vente des surplus - autoconsommation individuelle par les copropriétaires à titre individuel : L'installation photovoltaïque est divisée en sous-systèmes qui sont raccordés aux points de livraison de chaque logement. Les copropriétaires bénéficient d'une réduction de leur facture d'électricité sur la part autoproduite. Ce mode de valorisation est éligible aux aides de l'État et les kWh autoproduits sont exonérés de taxes et du TURPE. Toutefois, cette solution reste complexe du fait du nombre de câbles nécessaires et le surcoût à l'investissement peut atteindre 30 %.
Vente d'immeuble à rénover	**VIR**	La VIR est un type de vente d'immeuble qui vise à sécuriser l'acquéreur d'un bien immobilier à rénover, notamment concernant les travaux que le vendeur s'est engagé à réaliser sur ce bien et leur délai de réalisation.

		Cette vente est régie par les dispositions des articles L 262-1 et suivants et R 262-1 à R262-15 du Code de la construction et de l'habitation. Cet acte précise un certain nombre d'informations imposées par la loi (art. L262-4 du CCH) comme la description de l'immeuble, des travaux à réaliser, le prix, le délai de réalisation des travaux, la justification de de la garantie financière d'achèvement des travaux fournie par le vendeur... L'acquéreur paye le prix du sol et des constructions existantes à la date de signature de l'acte authentique, puis des ouvrages à venir, au fur et à mesure de leur réalisation. Le vendeur demeure maître d'ouvrage jusqu'à la réception des travaux. La nature et l'importance des travaux ne sont pas réglementées. Si les travaux sont assimilables à une reconstruction, il s'agira d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) et non d'une vente d'immeuble à rénover (VIR). La VIR ne concerne pas non plus les travaux d'agrandissement ou de restructuration qui concourent à rendre l'immeuble neuf, au sens de la loi, c'est-à-dire si les travaux rendent neuf : – plus de la moitié des fondations, ou des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ou des façades (hors ravalement). – ou plus des deux tiers de chacun des éléments suivants : plancher, huisseries extérieures, cloisons intérieures, sanitaires, plomberie, installations électriques, système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole uniquement).
Venting bioventing		Le Venting consiste à extraire des polluants volatils par mise en dépression de la zone non saturée. Le Bioventing est un traitement biologique aérobie qui consiste à stimuler la biodégradation dans la zone non saturée par apport d'oxygène.
Ventilation hygroréglable		Ventilation intelligente qui ajuste les débits au cours du temps selon l'humidité et selon l'emplacement.
Ventilation hygiénique		La ventilation hygiénique ou permanente assure la qualité de l'air. Elle vise globalement les 30 m³/h d'air neuf nécessaires par personne (RGPT). Dans un bureau, cela entraîne un renouvellement horaire de 1

		x par heure, puisque chaque occupant occupe +/- 10 m² au sol, et un volume de 30 m³.
Ventilation intelligente		Ventilation avec ajustement permanent des débits au cours du temps et, éventuellement, selon l'emplacement, pour fournir la qualité d'air intérieur souhaitée, tout en minimisant les consommations d'énergie.
Ventilation intensive d'été		La ventilation intensive d'été, souvent appelée "free cooling consiste à refroidir un bâtiment par ventilation en utilisant l'énergie gratuite de l'air extérieur lorsque celui-ci présente une température inférieure à la température intérieure
Ventilation Mécanique Contrôlée	**VMC**	Système mécanique permettant d'assurer le renouvellement d'air du bâtiment.
Ventilation mécanique contrôlée double flux	**VMC DF**	Ce système permet de limiter les pertes de chaleur inhérentes à la ventilation, il récupère la chaleur de l'air vicié extrait du logement et l'utilise pour réchauffer l'air neuf filtré provenant de l'extérieur. Ce système met en œuvre un échangeur et deux réseaux de gaines, ces réseaux sont chacun animés par un ventilateur. L'échangeur de chaleur air/air ou échangeur statique, permet le transfert de chaleur de l'air vicié vers l'extérieur sans contact entre les deux courants d'air assurant la qualité de l'air amené dans le logement.
Ventilation mécanique contrôlée double flux thermodynamique	**VMC DFT**	Le mode de fonctionnement d'un système de ventilation mécanique double flux thermodynamique est le même que celui d'un système de ventilation mécanique double flux à échangeur statique ou récupérateur de chaleur air/air. On y ajoute une pompe à chaleur qui remplit la fonction chauffage complémentaire de l'air préchauffé jusqu'à l'obtention de la température de confort pour le logement.
Ventilation mécanique contrôlée gaz	**V.M.C. gaz**	Système d'aération général et permanent consistant à extraire mécaniquement par un ventilateur l'air vicié par les pièces humides et à laisser l'air neuf s'introduire dans les pièces principales par des entrées d'air autoréglable (débit fixé).
Ventilation naturelle		La ventilation naturelle repose sur un principe physique simple : l'air chaud, plus léger que l'air

		froid, monte et génère un tirage d'air naturel dans le logement. Un balayage permanent est ainsi créé dans le logement et l'aération naturelle est mise en place. L'air extérieur entre dans les pièces principales et se déplace vers les pièces humides (cuisine, WC, salle de bains) et plus chaudes. Un taux d'humidité élevé est propice au développement de moisissures et mauvaises odeurs. Dans ces espaces, l'évacuation de l'humidité se fait par le conduit des bouches d'aération. Ce conduit débouche en toiture. Quand le système de ventilation naturelle est équipé d'un ventilateur pour aider au tirage thermique, on parle alors de ventilation naturelle assistée, qui consomme de l'énergie électrique pour fonctionner, mais moins qu'une ventilation mécanique contrôlée simple flux ou qu'une VMC double flux. On trouve généralement ce système dit de ventilation naturelle permanente par balayage dans les immeubles ou maisons construits avant 1974. Dépourvu de dispositif mécanique pour la circulation de l'air et son évacuation, il a l'avantage de ne rien consommer. La ventilation naturelle permet donc de réaliser des économies d'énergie par rapport à une VMC tout en étant parfaitement silencieuse, contrairement aux ventilateurs.
Verdissement		Le verdissement est une opération visant à augmenter la quantité de végétaux présents dans un espace donné, motivée par des objectifs environnementaux (lutte contre les îlots de chaleur urbains, qualité de l'eau, qualité de l'air, etc.) et d'amélioration de la qualité de vie. Les principes qui le sous-tendent s'inscrivent dans une perspective issue des sciences naturelles et humaines, s'intéressant aux problèmes environnementaux en lien avec le milieu urbain. Le verdissement se distingue de la végétalisation, qui désigne principalement la plantation de végétaux sur les berges d'un cours d'eau, et de la foresterie urbaine, dédiée à l'entretien et la gestion de la forêt urbaine.

Verdissement d'un réseau de chaleur	**VRC**	Le verdissement d'un réseau consiste à augmenter la part des énergies renouvelable et de récupération dans le mix énergétique alimentant le réseau.
Vérification des systèmes de ventilation		La RE2020 met en place une obligation de vérification des systèmes de ventilation dans le résidentiel (maisons individuelles et logements collectifs) neuf. L'efficacité de la vérification des systèmes de ventilation mise en place par la RE2020 sera suivie grâce à l'Observatoire National Ventilation. Le Protocole RE 2020 – Vérification, mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel neuf précise les modalités de réalisation de la vérification et des mesures du dispositif de ventilation, ainsi que les exigences pour assurer la conformité du système de ventilation.
Verified Carbon Standard	**VCS**	Nommé aussi Verra, anciennement le Voluntary Carbon Standard, est une norme de certification des réductions d'émissions de carbone. VCS est administré par l'organisation privée américaine Verra. Le programme Verified Carbon Standard (VCS) est le programme de crédits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) le plus utilisé au monde. Il oriente les financements vers des activités qui réduisent et éliminent les émissions, améliorent les conditions de vie et protègent la nature. Les projets VCS ont permis de réduire ou d'éliminer plus d'un milliard de tonnes d'émissions de carbone et d'autres GES dans l'atmosphère
Versement Nucléaire Universel		Mécanisme qui doit se substituer à l'ARENH en 2026. Son rôle est de redistribuer aux consommateurs une partie des revenus supplémentaires perçus par EDF. Si le prix dépasse 78 €/MWh, 50 % des revenus excédentaires seront reversés aux consommateurs, et ce taux grimpera à 90 % au-delà de 110 €/MWh. À l'inverse, si les prix chutent sous le seuil des 70 €/MWh, un mécanisme de contrats pour différence (CFD) permettra à EDF d'être compensé par l'État pour garantir la stabilité de ses revenus. Ce dispositif vise à éviter une trop grande volatilité du marché. Pourtant, certains acteurs s'inquiètent de la

		capacité du VNU à réellement protéger les consommateurs face à d'éventuelles hausses tarifaires. Pour limiter ces risques, une taxe progressive encadrera les revenus d'EDF, avec des taux de prélèvement variant en fonction des prix.
Vêture isolante		Revêtement extérieur préfabriqué qui comprend un isolant et une peau, destiné à être collé ou fixé mécaniquement sur la face extérieure d'une paroi.
ViaSeva		ViaSeva est une association créée en novembre 2000, avec pour mission de faire découvrir au grand public le fonctionnement et les avantages des réseaux de chaleur et de froid, aussi bien sur le plan de leurs performances énergétiques et du prix, que de leur impact positif sur l'environnement. L'association regroupe des gestionnaires de réseaux, collectivités, organismes publics. ViaSeva dispose d'un portail cartographique regroupant les tracés de réseaux de chaleur et de froid.
Vigicrues		En France, plus de 17 millions de personnes sont exposées au risque d'inondation. Depuis près de 20 ans, le site vigicrues.gouv.fr permet à chacun d'être informé du risque de crues des principaux cours d'eau. Depuis 2022, une application mobile, téléchargeable gratuitement, permet de recevoir des avertissements directement sur son téléphone. Créé en 2006, Vigicrues est le service public d'information de référence sur les risques de crues en France. Réalisé par le ministère chargé de l'écologie, il surveille les principaux cours d'eau du pays, soit 23 000 km, et couvre 75 % de la population vivant en zone inondable. Son rôle : avertir les préfectures et les mairies, mais aussi les médias et le grand public, des risques de crue dans les prochaines 24 heures.
VigiEau		Lancée en 2023, la plateforme VigiEau permet à chacun, en saisissant son adresse ou en autorisant sa

		géolocalisation, de s'informer de la situation locale en matière de sécheresse et de prendre connaissance des restrictions d'usage de l'eau décidées par le préfet. Il existe cinq niveaux d'alerte sécheresse allant de « pas de restrictions » à « crise », fixés au niveau départemental. Chaque niveau s'accompagne de mesures de restrictions de prélèvement graduellement plus élevées pour limiter ou interdire certains usages non prioritaires de l'eau.
Vigie-Nature		VIGIENATURE Veiller ensemble sur le vivant Fondé et porté par le Muséum national d'Histoire naturelle, Vigie-Nature est un ensemble de programmes participatifs de suivi de la biodiversité animés par des associations et mis en œuvre par des observateurs volontaires. En s'appuyant sur des protocoles simples et rigoureux, chacun peut contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité commune, des plantes aux chauves-souris, en passant par les papillons et les oiseaux, que l'on soit naturaliste chevronné, agriculteur, gestionnaire, enseignant, élève ou encore jardinier amateur.
Vigilance canicule		La vigilance météorologique de Météo-France intègre la « vigilance canicule » depuis 2004. Son rôle est d'informer sur les vagues de chaleur ayant un impact sanitaire sur la population, d'alerter les autorités et la population, et de rappeler les conseils pour se protéger. Le danger est symbolisé par 4 niveaux de vigilance canicule, selon des critères propres à chaque département. Ils déclenchent différents niveaux du plan Canicule parisien : Vigilance verte - active automatiquement du 1er juin au 15 septembre (a minima) Niveau 1 du plan canicule parisien : « veille saisonnière », information préventive fournie aux Parisiens. Vigilance jaune - correspond à un pic de chaleur ou un épisode persistant de chaleur. Vigilance orange - correspond à un pic de chaleur ou un épisode persistant de chaleur.

		Vigilance rouge - correspond à une canicule exceptionnelle avec de forts impacts sanitaires et sociétaux. Elle a été activée à Paris en 2019 et 2020.
Vigilance météorologique de Météo-France		La vigilance météorologique se matérialise sous la forme d'une double carte (la première pour la journée en cours et la seconde pour celle du lendemain) actualisée au moins 2 fois par jour à 6 et 16 heures, ainsi que de bulletins de suivi qualifiant l'épisode en cours et les conséquences potentielles.
Ville aménagement durable	**VAD**	Centre d'échanges et de ressources bâtiments & aménagements durables en Auvergne-Rhône-Alpes. Association, laboratoire d'idées de l'urbanisme durable, créée en 2001, rassemble 415 adhérents personnes morales (soit 1500 à 2000 personnes) qui échangent sur le développement durable appliqué au secteur. Elle propose également des formations certifiantes.
Ville arborée		Cette méthode a pour objectif de valoriser des projets d'augmentation du couvert arboré en milieu urbain à travers la mesure de leur séquestration carbone et celle de leurs cobénéfices, en France Métropolitaine.
Ville augmentée		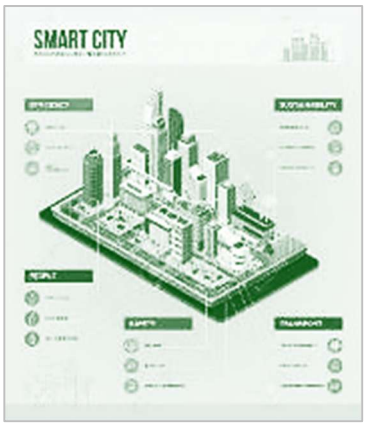 La ville augmentée désigne le croisement de la ville et des technologies de l'information en référence à la notion de réalité augmentée. La ville contemporaine est parcourue de multiples réseaux et de flux numériques dont font partie entre autres la téléphonie mobile, les réseaux internet sans fil, et les caméras de surveillance, qui impliquent les habitants et les personnes qui se déplacent, les opérateurs privés, et les acteurs de la gestion urbaine.
Ville compacte (compact city)		La ville compacte est un modèle de ville développé ou se développant en Allemagne, au Pays-Bas, en Autriche, en Suisse, en Italie, au Royaume Uni, et

		préconisé par la Commission Européenne, visant à limiter l'étalement urbain. Les villes compactes privilégient une accessibilité de services de *type 20 minutes - 1 heure* avec une forte limitation des déplacements automobiles au profit des transports collectifs, des transports non motorisés et des transports mi-lents.
Ville des courtes distances (short-distance city)	**SDC**	La ville des courtes distances vise à implanter l'essentiel des services quotidiens à moins de 800 m (la moitié en zone de pente) de marche à pied des logements, pôles d'échanges ou parc relais.
Ville diffuse		Les géographes italiens ont théorisé la notion de città diffusa pour décrire une urbanisation diffuse, non planifiée, couvrant parfois des surfaces importantes, dans un stade extrême du mitage rural. La traduction française est « ville diffuse ». Morphologiquement, l'habitat se superpose à la fonction agricole antérieure sans l'effacer complètement. Dans le phénomène massif d'étalement urbain qu'a connu la plupart des agglomérations du monde au cours des cinquante dernières années, deux formes principales s'opposent : d'une part un urbanisme planifié, concerté, avec une régulation, même minimale, des pouvoirs publics via les documents d'urbanisme. C'est le cas des lotissements pavillonnaires et des différents zonages : zones d'aménagement concerté (ZAC), zones d'aménagement différé (ZAD), etc. D'autre part, la croissance urbaine est parfois le fait d'un grand nombre d'acteurs dispersés, sans planification ni concertation, aboutissant à un mitage généralisé, voire à l'émergence de quartiers entiers sans plan préalable : c'est la città diffusa.
Villes Durables en Actions	**VDA**	L'évènement annuel de France Villes et territoires Durables a vocation à fédérer chaque année les professionnels de la ville durable en France (collectivités locales, associations d'élus, fédérations professionnelles, État, entreprises, experts de la ville, chercheurs/académiques, médias...) pour accélérer la transformation durable des territoires en diffusant massivement les outils, méthodes et process ayant fait leurs preuves à l'échelle locale.

Ville éponge		La ville éponge, de l'anglais sponge city, est un modèle d'aménagement urbain dans lequel on cherche à remplacer les surfaces imperméables par des surfaces perméables. Le but est de convertir de plus de surfaces artificialisées possible en sols perméables : jardins, noues pluviales, zones humides, parcs, pelouses. Le concept est apparu en Chine en 2014. C'est là où l'urbanisation a été la plus rapide et a concerné le plus de surface, dans la Chine du début du XXIe siècle, que les conséquences négatives de la ville imperméables sont apparues avec le plus d'évidence.
Ville fonctionnelle		Ville aménagée essentiellement autour des grandes zones d'activité de l'humain (résidence, lieu de travail, aires de loisir) et du réseau routier nécessaires pour les desservir. Issue de la Charte d'Athènes en 1933, elle pose un ensemble de principes directeurs pour l'aménagement des villes modernes. Cette vision urbaine, dite fonctionnaliste, divisait la ville en différentes fonctions : habitat, travail, loisirs et transport. Leur réflexion reflétait l'impact des nouvelles technologies de masse, comme l'automobile, et des évolutions sociétales, telles que le droit de vote et les congés payés.
Ville forêt		Pour lutter contre la pollution atmosphérique, important fléau en Chine, l'architecte italien Stefano Boeri a imaginé une cité végétalisée. En 2014, a fait sortir de terre le bosco verticale (la forêt verticale) à Milan. Deux tours d'habitation de 76 et 110 mètres de haut, dont la façade est recouverte d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces. Ces villes et quartiers présentent des contraintes : Les arbres prennent de l'espace au détriment d'autres modes d'occupation, comme les habitations, les places de stationnement, les voies de circulation, les réseaux souterrains. La gestion de ces habitations a un coût (plantation, entretien, ramassage des feuilles). En Chine, à Chengdu, de nombreuses familles ont quitté leur

		logement. En cause : la végétation envahissante des balcons qui attiraient les moustiques
Ville intelligente		L'action Ville intelligente est composée d'un premier cycle de séminaires, structuré autour de cinq séances et de plusieurs tables rondes qui se sont déroulées de juillet 2014 à mai 2016 et fait suite à deux initiatives antérieures : – la publication d'une cartographie des acteurs de la ville intelligente sous l'égide du Commissariat Général au Développement Durable. – une réflexion sur la généalogie et les implications de cette notion pour le PUCA.
Ville ludique		Méthode urbanistique qui consiste à inspirer et accompagner l'aménagement des villes, villages, quartiers, bâtiments, rues et espaces en accès libre, afin de promouvoir le sport, l'activité physique et les modes de vie actifs. Ces principes peuvent être appliqués sous différentes formes, sur différents aménagements, visent souvent les enfants en priorité. Les utilisations informelles des rues, comme « les rues aux enfants et les rues aux écoles, sont soutenues et encouragées. Jouer dehors ne doit pas être un luxe. Les changements de mode de vie, la ville, le sentiment d'insécurité sont autant de facteurs qui poussent à sécuriser au maximum les actions et celles des enfants. En 2002, la Commission européenne indiquait dans son rapport « Kids on the Move » que les enfants qui utilisent la rue comme terrain de jeux jouent plus longtemps et mieux, et d'ajouter que, dans un environnement non dominé par la voiture, les enfants peuvent profiter pleinement de l'exercice physique et psychosocial qu'est le jeu.
Ville mondiale		Une ville mondiale, ville globale ou ville-monde sont différentes appellations pour désigner une ville qui exerce des fonctions stratégiques à l'échelle mondiale, un centre qui organise des flux et s'inscrit dans des réseaux, un pôle de commandement dans la mondialisation.

Ville perméable		La Ville Perméable encourage une gestion des eaux pluviales par des ouvrages de surface, favorisant l'emploi de végétaux et revêtements poreux.
Ville post industrielle		Le terme « post-industriel » désigne de nombreuses sociétés occidentales dont l'économie ne repose plus sur l'industrie lourde. Aujourd'hui, la ville connaît sa propre renaissance post-industrielle.
Villes en transition		Le réseau des villes en transition est un mouvement social qui rassemble des groupes animant dans leur commune une initiative de transition, c'est-à-dire un processus impliquant la communauté et visant à assurer la résilience (capacité à encaisser les crises économiques et/ou écologiques) de la ville face au double défi que représentent le pic pétrolier et le dérèglement climatique. Ce mouvement s'inspire d'un exercice de descente énergétique locale, effectué en 2005 par les étudiants du cours de soutenabilité appliquée de l'université de Kinsale sous la direction de Rob Hopkins, formateur et enseignant en permaculture. La première mise en application a été initiée en 2006 dans la ville de Totnes au Royaume-Uni. Depuis, le mouvement est devenu international et compte plus de 960 initiatives officielles.
Vitesse d'air		<table><tr><th>Vitesse de l'air (m/s)</th><th>Refroidissement équivalent (°C)</th></tr><tr><td>0,00</td><td>0,0</td></tr><tr><td>0,15</td><td>0,5</td></tr><tr><td>0,30</td><td>1,0</td></tr><tr><td>0,50</td><td>1,5</td></tr><tr><td>0,70</td><td>2,0</td></tr><tr><td>0,85</td><td>2,5</td></tr><tr><td>1,00</td><td>3,0</td></tr></table> Le confort d'été s'appuie sur cinq composantes : température, humidité, vitesse d'air, habillement et activité physique des occupants. Autant l'humidité estivale est un point clé dans des climats tropicaux, autant celle-ci n'est pas très marquée en France métropolitaine. En ce qui concerne l'activité physique, elle est modérée dans la plupart des bâtiments (logements, bureaux...).

		C'est pourquoi la RE2020 ne tient pas compte de l'humidité ambiante, ni de l'habillement ou de l'activité physique des occupants. Dès lors, le confort thermique ressenti est basé sur la température ambiante et la vitesse d'air. Dans ce domaine, les professionnels font souvent référence au diagramme du Guide de Ventilation Woods.
Vitesse d'air maitrisée		La vitesse du débit d'air au droit des bouches de soufflage à une grande importance au niveau du ressenti et du confort en général. Le confort thermique d'un être humain est une affaire d'équilibre, en effet de façon générale la chaleur produite par notre métabolisme doit être égale à la chaleur cédée à environnement. Si la vitesse de l'air est trop importante les échanges métabolisme/environnement sont déséquilibrés, et les occupants peuvent ressentir une sensation de froid plus ou moins intense.
Vitrage peu émissif	**VPE**	Vitrage comportant une fine couche d'argent ou d'oxydes métalliques déposée sur l'une des faces intérieures du double vitrage. Cette couche faiblement émissive s'oppose au rayonnement infrarouge et forme une barrière thermique, en retenant à l'intérieur du logement la chaleur (essentiellement celle émanant des appareils de chauffage).
Vitrage photovoltaïque		Des panneaux de verre permettent de produire de l'électricité à partir de la lumière solaire filtrée. Encore chère, cette technique émergente préfigure les bâtiments connectés de demain, mais se heurte à la pénurie de matériaux, en particulier celle des siliciums.
Vivabilité		Capacité d'un espace à assurer les besoins biologiques essentiels à toutes les formes de vie. Les changements climatiques remettent en cause la vivabilité de la planète.
Vocabulaire international de métrologie	**VIM**	Le Vocabulaire international de métrologie, concepts fondamentaux et généraux et termes associés (VIM) comprend cinq grandes sections (suivant le BIPM) : – Grandeurs et unités ; – Mesurages ; – Dispositifs de mesure ;

		– Propriétés des dispositifs de mesure ; – Étalons.
Voirie urbaine		La voirie urbaine peut être définie comme un élément du domaine public, constitué par l'ensemble du réseau de voies de circulation terrestre, et de leurs dépendances.
Voisinage mondial		Extension et diversification des relations d'interdépendance entre les habitants de la Terre. L'expression fonctionne dans le champ écologique : – climat ; – biodiversité ; – océans ; – pollution ; – ressources naturelles. Elle suggère que la planète constitue un même espace de vie partagé et que les atteintes à l'environnement concernent tous les habitants de ce « voisinage ». Elle est donc proche des idées de : – bien commun mondial ; – planète partagée ; – responsabilité collective ; – écologie globale.
Volant d'inertie		Un volant d'inertie est un système de stockage d'énergie sous forme d'énergie cinétique de rotation en électricité, et inversement. Il est constitué d'une masse, la plupart du temps un cylindre creux ou plein (mais d'autres formes sont possibles). Cette masse est mise en rotation autour d'un axe, fixe en général, et enfermée dans une enceinte de protection. Elle est reliée à un moteur/générateur électrique qui permet de convertir l'énergie cinétique en électricité et inversement. Ce mécanisme permet le stockage d'énergie : – en phase de stockage, le moteur convertit l'énergie électrique entrante en énergie cinétique, ce qui augmente la vitesse de rotation de la masse, – en phase stationnaire, c'est-à-dire de conservation de l'énergie, la vitesse de rotation de la masse doit être maintenue constante. L'apport d'énergie est alors minime et ne fait que compenser les pertes liées au frottement,

		– en phase de déstockage ou de restitution, le générateur convertit l'énergie mécanique en électricité, freinant ainsi la masse. Les applications pour les volants d'inertie sont nombreuses : régulation de fréquence et soutien en tension sur les réseaux électriques, lissage de la production des énergies renouvelables, applications décentralisées, etc.
Volume chauffé		Le volume chauffé est, quelle que soit la surface du bâtiment, un local ou espace fermé (totalement séparé de l'extérieur par des parois fixes ou mobiles) chauffé à une température supérieure à 12°C en période d'occupation. Un volume est considéré comme chauffé lorsque le volume intérieur ne possède pas d'ouvertures permanentes sur l'extérieur (trappe, gaine de désenfumage) et dont les accès vers l'extérieur et vers des locaux non chauffés ou à occupation discontinue sont respectivement munis de sas et de dispositifs de fermeture automatique. Un espace disposant d'un émetteur de chauffage est également considéré comme chauffé. Ce volume doit être déterminé en amont pour calculer le flux thermique cédé par transmission entre l'espace chauffé et l'extérieur. Exemples de volumes chauffés, sans émetteur de chauffage : – Faux-plafonds. – Gaine palière. – Rez-de-chaussée avec sas à l'entrée du bâtiment. – Gaine à l'intérieur d'un appartement, – Palier d'étage cloisonné par rapport à un RDC.
Voluntary Carbon Markets Initiative	**VCMI**	L'Initiative volontaire pour l'intégrité des marchés du carbone (VCMI) permet des marchés volontaires du carbone de haute intégrité qui contribuent à l'objectif de l'Accord de Paris, apportant des avantages aux personnes et à la planète.
Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs	**VSME**	La VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs) est une version volontaire pour les PME non cotées. Elle n'est pas d'obligation légale, mais un cadre structuré pour aider celles qui veulent

		communiquer sur leur impact ESG (investisseurs, clients, partenaires.).
Vortex polaire		Zone de basses pressions en altitude centrée sur les pôles géographiques. La variation de sa position ou son réchauffement peut avoir des conséquences sur la météo, notamment en France, avec un coup de froid ou une vague de froid.
Vulcain (modèle)		Le modèle Vulcain est une approche en équilibre général calculable de l'économie circulaire et de l'énergie. Cet outil propose une représentation stylisée de l'économie mondiale et des flux de matières, minérales et fossiles, qui y sont attachés. Il intègre à cet égard deux matières minérales (acier et aluminium), trois matières fossiles (pétrole, charbon et gaz) et l'électricité. Le modèle permet ainsi d'étudier l'impact d'une politique environnementale tant sur les grandeurs macroéconomiques classiques (PIB, emploi, exportations.) que sur des grandeurs physiques (taux de recyclage, consommation de matière, consommation d'énergie.).
Vulnérabilité		La vulnérabilité définit la mesure dans laquelle un système peut être dégradé ou endommagé par l'évolution du climat. Elle dépend non seulement de la sensibilité, mais aussi de l'adaptabilité du système à de nouvelles conditions climatiques. Cette notion combine le niveau de menace physique d'une société et sa capacité d'adaptation. Elle souligne le rôle des facteurs socio-économiques, qui vont amplifier ou atténuer l'impact des variations climatiques sur une société
Vulnérabilités au changement climatique	**VCC**	La vulnérabilité au changement climatique est définie par le HCC et le GIEC comme la prédisposition d'un système à être affecté négativement par les impacts climatiques, en raison de sa sensibilité aux dommages et d'un manque de capacité à s'adapter ou à faire face aux perturbations. Elle dépend donc de trois facteurs clés : 1. L'exposition aux risques climatiques, qui reflète la fréquence et l'intensité des événements météorologiques affectant un territoire donné. 2. La sensibilité des infrastructures, des écosystèmes ou des activités économiques aux perturbations induites par ces événements.

		3. La capacité d'adaptation, qui regroupe les moyens techniques, humains et financiers permettant d'anticiper, de minimiser ou de surmonter les impacts climatiques. L'évaluation de la vulnérabilité est une étape clé pour anticiper les impacts du changement climatique et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation adaptées. Elle doit être menée à différentes échelles, du niveau national jusqu'au niveau local, en intégrant les spécificités des territoires et des secteurs concernés. A ce jour, contrairement à d'autres pays européens comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne, la France ne dispose pas d'une étude nationale exhaustive et systématique de la vulnérabilité au changement climatique ce qui peut entraîner un morcellement des initiatives d'adaptation, l'absence de prise en compte de certains risques qui doivent être appréhendés au niveau national (par exemple des ruptures de chaines d'approvisionnement dans des secteurs clés) et une hétérogénéité dans la prise en compte des risques.
Vulnérabilité contextuelle		Incapacité actuelle à faire face aux pressions ou aux changements externes, tels que l'évolution des conditions climatiques. La vulnérabilité contextuelle est une caractéristique des systèmes sociaux et écologiques, générée par de multiples facteurs et processus. Il ne peut exister de liste exhaustive de groupes en situation de vulnérabilité, étant donné que les catégories varient en fonction des contextes, des cultures et des époques. C'est une série de facteurs de risque qui vont déterminer les situations de vulnérabilité.
Vulnérabilité aux excès de chaleur		Cette vulnérabilité peut être considérée comme la fragilité d'un individu, face à un aléa, dans un lieu et un moment donné. Elle résulte du croisement de trois faisceaux de facteurs : 1. L'exposition à la surchauffe. Ces facteurs sont avant tout physiques, mais le fait d'y être ou non soumis résulte souvent de causes sociales et économiques., 2. La sensibilité à l'impact de la surchauffe, c'est-à-dire la probabilité qu'elle ait un effet négatif sur la santé et le bien-être, 3. La capacité à s'adapter en cas de surchauffe du logement, c'est-à-dire les marges de manœuvre économiques et les stratégies mises en œuvre

		pour limiter l'exposition et la sensibilité aux fortes chaleurs de façon ponctuelle ou durable. La question de la vulnérabilité aux excès de chaleur est de plus en plus à l'agenda des décideurs politiques en Europe et en France, comme l'illustre la définition européenne de la précarité énergétique introduite par la directive 2023/955 du 13 septembre 2023 et qui intègre le refroidissement dans l'accès aux services énergétiques essentiels.
Vulnérabilité principale		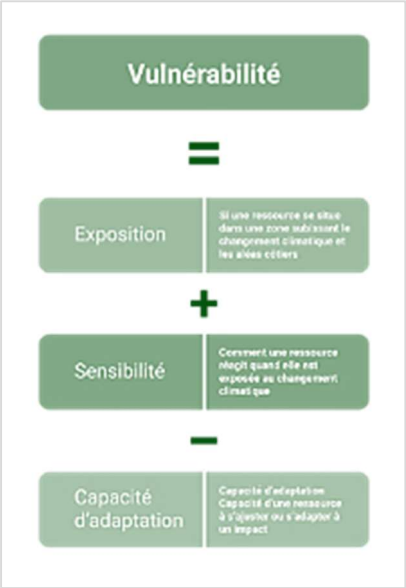 Vulnérabilité principale, risque principal, incidence principale (key vulnerability, key risk, key impact) Vulnérabilité, risque ou incidence correspondant à la définition détaillée de la notion de perturbation anthropique dangereuse du système climatique, selon la terminologie employée dans l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et méritant une attention particulière de la part des décideurs dans ce contexte. Par risques principaux, on entend les conséquences éventuelles, néfastes et graves pour les êtres humains et les systèmes socio-écologiques, compte tenu de la relation entre les dangers associés aux phénomènes climatiques et les vulnérabilités des sociétés et systèmes exposés. Ces risques sont ainsi qualifiés quand il s'agit de graves dangers ou de fortes vulnérabilités, voire les deux à la fois. On parle de vulnérabilités principales quand il est possible que celles-ci se combinent avec des tendances ou des événements dangereux faisant courir des risques principaux. Toutefois, quand les vulnérabilités n'ont que peu d'influence sur les risques associés au climat, par exemple lorsque l'exposition au danger est inexistante, on ne les qualifie pas ainsi. Les incidences principales constituent de graves conséquences pour les êtres humains et les systèmes socio-écologiques.

Kaldée

Stratégie & Cités

W

Wafer		Le wafer est un terme désignant une fine tranche d'un matériau semi-conducteur comme le silicium. Il adopte généralement la forme d'un disque et peut prendre différentes tailles depuis 1 pouce (25 millimètres environ) jusqu'à 300 mm pour une épaisseur de 300 mm en moyenne. Le wafer est le composant de base entrant dans la fabrication de puces d'ordinateurs et de cellules solaires. Les wafers sont utilisés comme support des circuits intégrés, des transistors et des semi-conducteurs. Généralement, on ne dépose qu'un seul type de circuit sur un wafer. Pour le solaire, le wafer est équipé d'une grille de connexion afin de collecter le courant photovoltaïque (parties métalliques visibles sur les cellules des panneaux solaires). Le wafer, que l'on peut traduire en français par le mot tranche ou galette, est une plaque très fine d'un matériau. Un wafer est l'élément de base nécessaire à la fabrication de puces électriques et électroniques.
Wash Road Map	**WRM**	Feuille de route WASH (WRM) 2020-2025 : Lors de la réunion du groupe mondial EAH (Eau, Assainissement et Hygiène) en juin 2019 à Genève, la Feuille de route EAH 2020-2025 a été élaborée. Grâce à cette feuille de route, le secteur EAH met en œuvre des approches nouvelles et innovantes pour sauver des vies, atteindre des résultats en matière de santé publique et environnementale, et créer des synergies entre les urgences aiguës et complexes, les crises humanitaires et le développement à long terme.
Watt	**W**	Unité de puissance qui exprime le taux de transfert d'énergie. Un watt équivaut à un joule par seconde. Il est couramment utilisé pour indiquer la puissance

		des appareils électriques ou de production d'énergie.
Watt Crête	WC	Le Watt Crête définit la puissance de production photovoltaïque sous un ensoleillement standard de référence.
Water Footprint (Empreinte Hydrique)		L'empreinte eau est le volume total d'eau virtuelle utilisée pour produire un produit ou un service. Comme on le fait pour l'empreinte écologique, on peut évaluer l'empreinte eau d'une entreprise, d'un pays, d'un individu, d'une ville etc. Selon le Water Footprint Network, l'empreinte hydrique moyenne globale d'un individu est d'environ 1 385 mètres cubes par an. Les entreprises adoptent des stratégies pour réduire cette empreinte, reconnaissant leur rôle crucial dans la gestion durable de l'eau.
Water Footprint Network	WFN	Le Water Footprint Network a été fondé en 2008 pour résoudre la crise mondiale de l'eau. Ce réseau mondial a pour objectif d'innover et d'inspirer des changements dans l'utilisation de l'eau. Le réseau rassemble des leaders internationaux et des organisations qui s'engagent à utiliser des solutions scientifiques et pratiques et des idées stratégiques pour transformer la façon dont on utilise et gère les ressources en eau. À l'heure actuelle, le réseau implique environ 200 membres étant de grandes entreprises auprès de petits fournisseurs, d'institutions financières et d'organismes de réglementation, d'organisations à but non lucratif et d'universités.
Water harvesting	WH	La « collecte de l'eau de ruissellement » (en anglais « Water harvesting » - WH) consiste en la récolte des eaux de ruissellement à des fins productives. Au lieu de laisser courir l'eau de ruissellement, cause d'érosion, elle est collectée à partir d'une zone non cultivée et employée sur une autre cultivée. Dans les zones semi-arides sujettes à la sécheresse où elle est déjà pratiquée, la collecte de l'eau de ruissellement est une forme de conservation du sol et de l'eau directement productive. Les deux rendements et la fiabilité de la production peuvent être considérablement améliorés avec cette

		méthode. La récolte de l'eau (WH) peut être considérée comme une forme rudimentaire d'irrigation (dans certaines zones, on parle de culture de ruissellement - runoff farming). La différence est qu'avec WH, l'agriculteur (ou plus généralement l'agro-éleveur) n'a aucun contrôle sur le calendrier. Les eaux de ruissellement ne peuvent être récoltées qu'en cas de pluie.
WaterSense		Le label WaterSense est issu du programme du même nom lancé en 2006 par la United States Environmental Protection Agency (EPA, ou « Agence américaine de protection de l'environnement » en français). Ce programme a pour but de promouvoir une consommation raisonnée de l'eau afin de réduire les besoins en eau des Etats-Unis. Le label WaterSense a été créé pour qu'il soit plus facile d'identifier les produits permettant d'économiser l'eau. Du lavabo au robinet en passant par le système d'irrigation professionnel, de nombreux produits et infrastructures sont concernés par ce label. Les critères sont toutefois les mêmes.
Watt heure	**Wh**	Mesure de l'énergie consommée ou produite sur une heure à une puissance de 1 watt. Très courante pour la facturation d'électricité (en kilowatt, soit 1000 watts), elle exprime l'énergie utilisée par les appareils au quotidien.
Well-being Valuation Method	**WELLBY**	Le gouvernement du Royaume-Uni développe depuis de nombreuses années une méthodologie d'évaluation du bien-être à des fins politiques. En 2020, le Trésor britannique a mis à jour son guide de référence principal pour l'évaluation des politiques (connu sous le nom de Livre vert) afin d'améliorer les orientations préexistantes sur le bien-être, puis a publié des lignes directrices supplémentaires sur l'analyse du bien-être en 2021. Ces lignes directrices supplémentaires portent sur l'utilisation d'une approche analytique développée par des universitaires de la London School of Economics, connue sous le nom d'années de vie ajustées au bien-être, ou méthode WELLBY.

		Un WELLBY équivaut à une augmentation d'un point du bien-être sur une échelle de 0 à 10 pour une personne pendant un an (ou équivalent) ; souvent, la mesure utilisée est la satisfaction de vie. Si une personne évalue sa satisfaction de vie à 5 sur 10, et qu'une intervention l'aide à l'améliorer à 6 sur 10 pendant un an, cela vaut 1 WELLBY.
WELL Building Institute	WELL	WELL : WELL Building Institute. Ce label est centré sur la santé et le bien-être des occupants d'un bâtiment, au travers ses performances énergétiques et environnementales.
Western Climate Initiative	WCI	Le Western Climate Initiative, Inc. est une collaboration d'États américains et de provinces canadiennes créée en février 2007. Elle a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
WindEurope		Anciennement Association européenne de l'énergie éolienne (EWEA), est une association européenne basée à Bruxelles, qui promeut l'utilisation de l'énergie éolienne en Europe. L'association compte plus de 600 membres, actifs dans plus de 50 pays, y compris des fabricants qui détiennent une part de premier plan du marché mondial de l'énergie éolienne, des fournisseurs de composants, des instituts de recherche, des associations nationales de l'énergie éolienne et des énergies renouvelables, des fournisseurs d'électricité, des sociétés de financement et des compagnies d'assurance.
WINGS		WINGS est un réseau d'organisations de développement et de soutien à la philanthropie qui s'engagent à garantir que la philanthropie atteigne son plein potentiel en tant que catalyseur du progrès social.

Women Engage for a Common Future	**WECF**	Women Engage for a Common Future (WECF), anciennement connue sous le nom de Women in Europe for a Common Future, est une organisation non gouvernementale créée en 1994 à la suite du Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. L'objectif de l'organisation est de parvenir à un environnement sain, équitable et durable pour tous. WECF est un réseau de plus de 150 organisations de femmes et d'environnement dans 50 pays à travers le monde. WECF travaille aux niveaux politique national, européen, onusien et international dans le but d'accroître l'influence des femmes dans les processus de prise de décision politique.
Wording Climat		Dans l'action contre le dérèglement climatique, les éléments de langage sont très importants. Le wording va manifester une graduation aussi bien du niveau de crise que de celui de la réaction qui va être proposée : Niveau 1, maximum, militant→ Une guerre contre le changement climatique = risque, urgence, survie, mobilisation générale. Niveau 2, intermédiaire thérapeutique et communiquant → Une course contre la montre face au changement climatique = urgence, rapidité. Niveau 3, consensuel, technique→ Une recherche de solutions face au changement climatique = expertise, innovation, avenir. Utiliser des mots normaux est une règle d'or du wording : – Aucune émission plutôt que Net-zéro. – Particules dans l'atmosphère plutôt qu'aérosols. – Faune & Flore plutôt que biodiversité...
World Business Council for Sustainable Development	**WBCSD**	Le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD, Conseil mondial des affaires pour le développement durable), basé à Genève, est une coalition de 190 compagnies internationales unies par un engagement commun de développement durable à

		travers les trois piliers de la croissance économique, de l'équilibre écologique, et du progrès social. Il a été fondé par l'industriel suisse Stephan Schmidheiny, ex-PDG d'Eternit Suisse, qui en est secrétaire honoraire. La présidence (secrétariat général) est tournante, affectée à différents dirigeants de grandes firmes multinationales.
World Energy Council		Le Conseil mondial de l'énergie (en anglais : World Energy Council ou WEC) est une organisation internationale analysant les tendances énergétiques et soutenant l'accès et le développement des énergies durables à l'échelle de la planète. Fondé en 1924, l'organisation a son siège à Londres. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'homme d'affaires Daniel Nicol Dunlop a l'idée de créer un conseil mondial sur l'énergie. Ce dernier veut réunir des experts de partout dans le monde pour discuter des questions énergétiques actuelles et futures. En 1923, il organise les premiers comités nationaux. Ces comités se rencontrent lors d'une conférence en 1924. 1 700 experts provenant de 40 pays se réunissent à Londres pour discuter des questions énergétiques. La réunion est un succès et les participants conviennent le 11 juillet 1924 d'établir une organisation permanente nommée Conférence mondiale de l'électricité. Dunlop en devient le premier secrétaire général. En 1968, l'organisme devient la Conférence mondiale de l'énergie. Il acquiert son nom actuel en 1992. Le Conseil est agréé par les Nations unies et regroupe une centaine de pays et leurs représentants sur les questions énergétiques. Il réalise régulièrement différents rapports, dont des études et des analyses utilisées par les décideurs politiques mondiaux. Tous les trois ans, le Congrès mondial de l'énergie fait une mise à jour de la situation énergétique internationale en réunissant des milliers de délégués
World Energy Model	**WEM**	Depuis 1993, l'AIE fourni des projections énergétiques à moyen et long terme grâce à un ensemble d'outils de modélisation détaillés et de pointe, en constante évolution. Le premier modèle développé fut le Modèle énergétique mondial (WEM),

		un modèle de simulation à grande échelle conçu pour reproduire le fonctionnement des marchés de l'énergie.
World Energy Outlook	**WEO**	C'est généralement courant novembre que l'Agence Internationale de l'énergie publie son rapport phare, World Energy Outlook (Prospective Énergétique Mondiale). Le World Energy Outlook (WEO) est un rapport annuel publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Il établit des projections énergétiques pour les années à venir.
World Forum for a Responsible Economy	**WFRE**	Le World Forum for a Responsible Economy ou Forum Mondial de l'Économie Responsable est un rendez-vous annuel de référence entre les acteurs internationaux de la responsabilité sociétale. Historiquement, le World Forum for a Responsible Economy se tient au cœur de la ville de Lille, dans des lieux emblématiques de la capitale des Flandres : le Grand Palais de Lille, le Nouveau Siècle de Lille, le Théâtre du Nord, la Chambre de commerce de Lille.
World Green Building Council	**WorldGBC**	Le World Green Building Council (WorldGBC) est une organisation à but non lucratif et un réseau mondial de Green Building Councils (GBC) nationaux. Il compte des conseils membres dans plus de 70 pays à travers le monde, qui comptent collectivement 49 000 membres (25 000 entreprises membres et 24 000 membres individuels).
World Ressource Institute	**WRI**	WORLD RESOURCES INSTITUTE Le World Resources Institute, ou WRI, est un organisme non lucratif de droit américain à visée de production de connaissances fondée en 1982. Il est composé d'une centaine de scientifiques, d'économistes, d'experts politiques et financiers et d'analystes et a des bureaux dans une dizaine de pays, dont la Chine, le Brésil et les Pays-Bas. Le WRI se donne pour vocation la recherche de moyens pratiques visant à concilier le développement économique et la protection environnementale.

World Summit on Sustainable Development	WSSD	Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) est une conférence annuelle organisée par l'Institut de l'énergie et des ressources (TERI), un institut de recherche indépendant aux compétences multidimensionnelles. Il a été institué en 2001 sous le nom de Sommet de Delhi pour le développement durable (DSDS). Le WSDS 2025, 24e édition du Sommet, était axé sur le thème général : Partenariats pour accélérer le développement durable et les solutions climatiques. La 24e édition du Sommet se tiendra du 5 au 7 mars 2025 à l'India Habitat Centre, à New Delhi, en Inde. Le WSDS rassemble autour d'une plateforme commune des dirigeants politiques, des décideurs d'institutions bilatérales et multilatérales, des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires du corps diplomatique, des scientifiques et des chercheurs, des représentants des médias et des membres de la société civile. Au fil des années, la série des Sommets a vu la participation de 58 chefs d'État et de gouvernement, 137 ministres, 13 lauréats du prix Nobel, 2 045 chefs d'entreprise, 3 373 orateurs et 40 362 délégués.
World Sustainable Built Environment Conference 2024	WSBE 2024	La Conférence mondiale sur l'environnement bâti durable 2024 (WSBE24) est une conférence virtuelle visant à promouvoir l'inclusion et le zéro carbone. Elle s'est tenue du 12 au 14 juin 2024. Le thème de la conférence était Voies et partenariats pour des environnements bâtis durables.
World Urban Forum	WUF	Le Forum Urbain Mondial (FUM) ou World Urban Forum (WUF) est organisé depuis 2001 par les Nations Unies dans le but de mettre en lumière une des problématiques les plus urgentes des jours actuels : l'expansion urbaine rapide et ses impacts sur les communautés, villes, économies, politiques et sur le changement climatique. Ayant eu lieu pour la première fois en 2002 à Nairobi, au Kenya, il a lieu tous les deux ans depuis, partout dans le monde. Ce forum à l'initiative d'ONU-Habitat est la principale conférence internationale sur le développement

		urbain impliquant tous les acteurs de l'urbain : publics, privés, société civile, chercheurs etc. afin qu'ils échangent sur leurs expériences de manière organisée, dans la but de définir de grandes orientations communes.
World Urban Forum Le Caire 2024	**WUF 12**	L'Appel à l'action du Caire a mis l'accent, entre autres, sur la nécessité de maintenir une représentation systémique des acteurs locaux à tous les niveaux, de partager les espaces urbains et les opportunités de manière inclusive, de planifier l'urbanisme pour obtenir de meilleurs résultats au niveau local et de débloquer des fonds pour les villes et les communautés.
World Weather Attribution	**WWA**	Fondée en 2014, WWA a réalisé plus de 100 études d'attribution sur les vagues de chaleur, les pluies extrêmes, la sécheresse, les inondations, les feux de forêt et les vagues de froid dans le monde entier . Le projet World Weather Attribution est une collaboration académique qui étudie l'attribution des événements extrêmes , notamment le calcul de l'impact du changement climatique sur les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses et les tempêtes. Lorsqu'un événement extrême survient, le projet évalue la probabilité que son occurrence, son intensité et sa durée soient dues au changement climatique. Le projet se spécialise dans la production rapide de rapports, dès que l'événement est encore d'actualité. Le projet World Weather Attribution a été fondé en 2014 par les climatologues Friederike Otto , qui en est toujours la directrice, et Geert Jan van Oldenborgh. Les institutions participantes sont l'Imperial College London , l' Institut royal météorologique des Pays-Bas , le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement , l'Université de Princeton , le Centre national américain de recherche atmosphérique , l'ETH Zurich , l'IIT Delhi et des spécialistes des impacts climatiques du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

World Wide Fund for Nature	WWFn	Le WWF (anglais : World Wide Fund for Nature, auparavant World Wildlife Fund jusqu'en 1986) ou Fonds mondial pour la nature est une organisation non gouvernementale internationale (ONGI) créée en 1961, vouée à la protection de l'environnement et au développement durable. Elle est l'une des plus importantes ONG environnementalistes de la planète, grâce à plus de cinq millions de soutiens à travers le monde. Elle travaille dans plus de cent pays bénéficiant de 12 000 programmes de protection de la nature depuis sa création.
World Wind Energy Association	WWEA	WWEA est une association internationale à but non lucratif embrassant l'industrie éolienne dans le monde entier, avec plus de 600 membres dans 100 pays à travers. WWEA travaille pour la promotion et le déploiement mondial de la technologie de l'énergie éolienne. WWEA fournit une plateforme pour la communication de tous les acteurs de l'énergie éolienne dans le monde entier, elle conseille et l'influence des gouvernements nationaux et des organisations internationales et participe à l'amélioration du transfert international de technologie.

Kaldée
Stratégie & Cités

X- Efficiency		C’est une mesure de l’efficacité qui tient compte non seulement de la production, mais aussi des coûts associés, y compris les coûts sociaux et environnementaux. La x-efficiency est un concept utile pour la RSE, car elle encourage une vision plus large de la performance de l’entreprise.
Xériscaping		Le xériscaping - ou xéropaysagisme - est une approche permettant de réaliser un jardin qui ne demande quasiment aucun arrosage grâce au choix des plantes, et à leur agencement. Ce concept tend à se développer, notamment en urbanisme, tant l'eau devient une ressource rare à préserver.
Xérophile		Un jardin xérophile est un jardin qui, de par ses espèces xérophiles et ses aménagements particuliers, est adapté à un milieu climatique sec ou désertique, en vue de réduire l'usage de l'irrigation.

Kaldée
Stratégie & Cités

Y		
Years Lived with Disability	**YLD**	Années vécues avec une incapacité due à la maladie, pondérées par sa gravité. La grande force du DALY est d'intégrer la morbidité, grâce à l'indicateur YLD. Il s'agit d'évaluer le temps passé en mauvaise santé, puis de le pondérer par un coefficient qui représente la « sévérité » de l'incapacité. Formule : YLD = Nombre de cas × Durée moyenne de l'incapacité × Coefficient de pondération (poids du handicap, entre 0 et 1)
Years of Life Lost	**YLL**	Années de vie perdues à cause de la mortalité prématurée. Le YLL s'intéresse aux décès survenus avant l'âge théorique jusqu'auquel une personne aurait pu vivre en pleine santé, selon une espérance de vie de référence (souvent celle des pays où la longévité est la plus élevée). Formule : YLL = Nombre de décès × Espérance de vie à l'âge du décès Par exemple, si 100 personnes décèdent à 50 ans d'une pathologie alors que l'espérance de vie en bonne santé est, dans le modèle, de 80 ans, le YLL pour cette maladie sera : 100 × (80 - 50) = 3 000 années perdues. Historiquement, cette démarche a permis de comparer l'impact des maladies infectieuses (telles que le VIH ou le paludisme) avec celui des maladies chroniques (cancers, maladies cardiovasculaires) dans des pays à profils démographiques très différents.

Youth officials (and children) non governmental organizations	**YOUNGO**	Près de 2000 organisations non-gouvernementales sont accréditées pour participer aux COP/CMP. Elles sont réparties par collectifs, le collectif YOUNGO regroupe les organisations de jeunes. Parmi les organisations accréditées au sein du collectif YOUNGO, on trouve, par exemple, l'Organisation mondiale du mouvement scout ou le Réseau français des étudiants pour le développement durable. Ce collectif représente environ 3% des organisations accréditées pour assister à la COP21.
Youmatter		Youmatter est un média pensé pour accompagner les professionnels, les étudiants et le grand public dans leur transformation écologique et sociale, afin qu'ils aient toutes les clés pour agir et évoluer dans le respect des limites planétaires et du vivant.

Kaldée
Stratégie & Cités

Z

Zéotrope		Fluide frigorigène constitué par un mélange de fluides purs dont la température se modifie lors d'un changement d'état. La principale caractéristique est : plusieurs t° d'ébullition.
Zéro artificialisation nette	**ZAN**	La loi *Climat et résilience* du 22 août 2021 a fixé un double objectif : diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (de 250 000 à 125 000 hectares) et atteindre d'ici à 2050 zéro artificialisation nette, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.
ZeroCal		Le procédé ZeroCal élimine les émissions de dioxyde de carbone de la production de ciment Des chercheurs de l'UCLA créent une méthode qui pourrait éliminer 98 % des émissions de CO2 de la production de ciment grâce à un nouveau procédé. 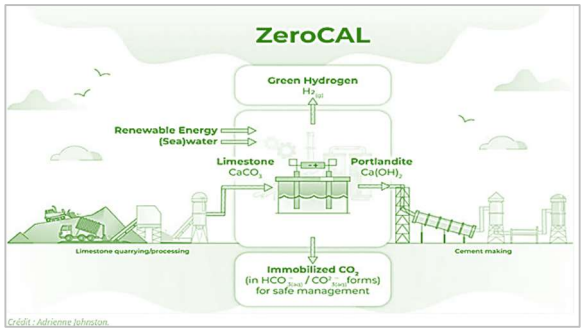
Zéro émission nette		Zéro émission nette de GES : Etat dans lequel les émissions résiduelles de GES (3.2.9) produites par les activités humaines sont compensées par les suppressions (3.3.3) résultant des activités humaines sur une période donnée et dans les limites spécifiées. Les lignes directrices relatives à l'objectif de zéro émission nette, lancées à l'occasion de la COP27, s'attaquent à un obstacle majeur, à savoir un paysage fragmenté en matière de gouvernance, afin de réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelon mondial et de compenser ces

		émissions au travers des suppressions de GES. La divergence des approches et des concepts associés à l'objectif de zéro émission nette prête à confusion. Ces lignes directrices offrent un référentiel commun à l'appui des efforts mis en œuvre collectivement, et établissent une base globale en vue d'harmoniser l'objectif de zéro émission nette et de permettre aux différents acteurs de mieux comprendre cet objectif et de planifier leur transition au niveau des États, des régions et des villes ainsi qu'au niveau organisationnel.
Zéro gaz		Dans le « plan d'électrification » présenté en mai 2026, le Gouvernement Français a évoqué une mesure forte : la sélection prochaine de 100 territoires « zéro gaz », qui seront accompagnés par l'État pour supprimer cette source d'énergie d'ici à 2030. Une idée se dessine néanmoins : déraccorder certaines portions du réseau de gaz pour défossiliser l'énergie utilisée localement dans les bâtiments et l'industrie. Le gouvernement cible aussi le logement social. Deux millions de logements devront sortir du gaz d'ici 2050, avec une priorité donnée aux ménages les plus exposés aux hausses de prix de l'énergie.
Zéro net		Zéro net signifie réduire les émissions de gaz à effet de serre au plus près de zéro possible, les émissions restantes étant réabsorbées de l'atmosphère par les océans et les forêts, par exemple. Le zéro net est atteint lorsqu'une entreprise a éliminé toutes les émissions de carbone qu'elle pouvait et ensuite compensé les émissions résiduelles par des mesures d'atténuation au-delà de la chaîne de valeur. Le processus de zéro net commence par le calcul des émissions à travers les scopes 1, 2 et 3, la définition d'objectifs basés sur la science, le développement de voies de décarbonation jusqu'en 2030 et évolue progressivement vers la capture à long terme du carbone, son stockage et sa séquestration pour ces émissions qui ne peuvent pas être réduites.
Zéro Phyto		La charte intitulée *Zéro Phyto dans les espaces communaux* propose aux communes signataires un cadre technique et méthodologique pour une suppression des pollutions liées à l'usage des pesticides dans les espaces publics.

Zero waste France	**ZWF**	Zero Waste France est une association créée en 1997 sous le nom de Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cnide) – dénomination qu'elle conservera jusqu'en juin 2014. Elle milite pour la préservation des ressources naturelles et la prévention des déchets,
Zonage		Le terme de zonage recouvre plusieurs acceptions et met sur le même plan une situation donnée (la répartition des zones), un instrument spécifique (le découpage du territoire) et son utilisation par différents types d'acteurs – que ce soit dans l'intérêt commun ou à des fins partisanes. Le zonage fait référence à cinq domaines distincts, en partie contradictoires : l'application de la norme, la régulation, la prescription et ses différents volets répressifs, la protection et enfin, la dérogation au nom de l'équité. Du point de vue de l'urbanisme, le zonage, lié au plan d'occupation des sols, apparaît d'abord comme un outil de rationalisation de l'espace avec, à la clé, une affectation de portion de territoire soigneusement délimité à des fonctions bien définies : résidentielles, commerciales, productives ou ludiques. En ce sens, la technique consiste à attribuer un usage particulier à des secteurs précis dans le cadre de la planification urbaine.
Zonages d'inventaire ou de protection et sauvegarde	**ZIPS**	Les Zonages d'inventaire ou de protection et sauvegarde sont des zonages qui contribuent à inventorier et parfois à protéger des habitats et des paysages.
Zonage N et/ou A		Répond à la protection des réservoirs de biodiversité ainsi qu'à la maîtrise de l'urbanisation, en adaptant leur répartition sur le territoire aux enjeux écologiques et en y associant des prescriptions.
Zonage pluvial		Outil qui permet aux collectivités de formaliser leurs politiques de gestion des eaux pluviales et du ruissellement, et peut être

		intégré dans les documents d'urbanisme. Il vise à mieux respecter le cycle de l'eau dans les projets d'aménagement et à améliorer la gestion des eaux pluviales. La pluie infiltrée au plus près de là où elle tombe, dans des sols non artificialisés ou perméables, contient peu de pollution et ne contribue pas à saturer les réseaux d'assainissement. Différents dispositifs et mesures peuvent être mis en œuvre, comme la conservation de surfaces non imperméabilisées pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales, l'obligation d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle, la détermination d'un seuil maximal d'imperméabilisation. Le zonage pluvial peut consister à cartographier ces mesures et ces dispositifs, et il est souhaitable de l'intégrer au PLU(i).
Zonages de protection de l'environnement	**ZPE**	La gestion et la protection des milieux naturels, de la flore et de la faune reposent sur un large éventail d'outils qui permettent d'adapter les réponses à la diversité des enjeux et des problématiques rencontrées sur le terrain. Tous statuts confondus, les aires protégées françaises couvrent, en septembre 2018, environ 21 % des terres et 22 % des eaux françaises. Voici un aperçu des différents types de zonage de protection de la biodiversité et des paysages qui existent en France : – Parcs nationaux – Parcs naturels marins – Parcs naturels régionaux – Réserves naturelles nationales et régionales – Sites classés et inscrits – Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique – Réserves biologiques intégrales ou dirigées – Arrêté préfectoral de protection de biotope – Réseau européen Natura 2000 (ZSC, ZPS, SIC, pSIC) – Zones de conservation halieutiques – Zones prioritaires pour la biodiversité – Espaces naturels sensibles des départements – Espaces boisés classés.
Zonage rural		Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent

		88 % des communes en France et 33 % de la population.
Zones abandonnées		Zones agricoles, résidentielles ou industrielles et zones consacrées au transport et aux infrastructures de base à l'état d'abandon. Une zone appartient à la catégorie des zones abandonnées si elle n'est plus utilisée ou qu'elle ne peut plus l'être à ses fins originelles sans importants travaux de réparation ou de rénovation.
Zone d'accélération des énergies renouvelables	**ZAER**	Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER. Ces zones d'accélération doivent présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR&R déjà installée. Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.
Zone d'actions prioritaires pour l'air	**ZAPA**	Les zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) sont en France une des nombreuses dispositions de la loi Grenelle II (article 182). Elles visent à réduire la pollution routière de l'air en zone urbaine quand elle dépasse les seuils d'émissions de particules fines (en particulier les PM10) et d'oxyde d'azote (NOx) qui tuent prématurément près de 40 000 personnes dans le pays, annuellement, selon les données collectées par le Conseil national de l'air, et qui contribuent à l'augmentation significative de l'asthme chez les enfants, de l'augmentation des maladies cardio-vasculaires, cancers selon le président du CNA.

Zone d'activité économique	**ZAE**	À travers son article 220, la loi Climat et Résilience vient donner une définition juridique aux ZAE, qui est étroitement liée aux évolutions récentes des compétences des collectivités territoriales issues de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015 : Art. L. 318-8-1 du code de l'urbanisme - Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales. Sont concernées les ZAE dont l'objet est rappelé dans cet article et pour lesquelles les autorités visées assurent la création, l'aménagement et la gestion (cf. CGCT), dans le cadre du transfert de compétence qui a été confirmé par la loi NOTRe de 2015 : cela concerne les EPCI ayant bénéficié du transfert, mais les communes qui l'ont refusé.
Zones agricoles à haute valeur environnementale	**ZAHVE**	Terres cultivées selon des pratiques respectueuses de l'environnement, réparties réglementairement en trois catégories : 1. Haute Valeur Environnementale (HVE) certification en agriculture. 2. Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) financées par la PAC. 3. Zones humides exploitées durablement.
Zone d'agricultures urbaines	**ZAU**	Petite surface utilisée en ville pour cultiver quelques plantes et élever des animaux.
		De façon générale, l'aléa est la manifestation d'un phénomène est habituellement caractérisé par une probabilité d'occurrence et une intensité donnée. La traduction de la connaissance de ce phénomène en un zonage nécessite que l'on définisse, parmi tous les aléas possibles, celui (ou ceux) que l'on souhaite réglementer, et par voie de conséquence, cartographier : on parle en général d'aléa de référence. La définition et la méthode d'élaboration de cet aléa de référence varient en fonction du type de

		phénomènes considérés. Les méthodologies détaillées sont pour la plupart développées dans les guides méthodologiques spécifiques des PPR, qu'il convient de consulter en détail. – pour l'inondation, la submersion marine, le ruissellement. – pour les mouvements de terrain et cavités souterraines abandonnées. – pour le séisme. – pour les incendies de forêts. – pour les avalanches. – pour les risques miniers. – pour les risques technologiques.
Zone artificialisée		Regroupe les zones construites auxquelles il faut ajouter l'ensemble des terrains dont l'usage est destiné aux réseaux de transport, à la logistique et aux infrastructures. Cette définition revient à considérer comme artificialisés tous les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers, qu'ils soient imperméabilisés (bâtis, revêtus et stabilisés comme les routes, les voies ferrées, les parkings...) ou perméables (comme les parcs et jardins, les friches urbaines, les terrains de sport, les carrières...). Elle ne permet pas de distinguer le degré d'imperméabilisation des sols ou l'impact sur la biodiversité. L'artificialisation est désormais définie dans le code de l'urbanisme comme étant "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage" (article 192 de la loi Climat et résilience). La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné" (article 194 de la loi Climat et résilience). Ces définitions sont complétées par un décret publié au Journal officiel du 30 avril 2022 qui précise les surfaces considérées comme "artificialisées" et celles considérées comme "non artificialisées". Cette nomenclature doit permettre la mise en place de méthodes de suivi plus précises du phénomène d'artificialisation des sols à compter de 2031

Zones à urbaniser	**ZAU**	Zones non encore urbanisées, mais destinées à l'être. Urbanisation possible immédiatement ou à terme et parfois soumise à la réalisation de projets d'équipement. Sont classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation. On distingue deux grandes situations qui encadrent les zones à urbaniser et leur évolution dans le Plan Local d'Urbanisme. Ces deux grands cas dépendent de la présence d'équipements (voies publiques, eau électricité et le cas échéant assainissement) ainsi que le dimensionnement de ces équipements. Si les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement qui existent à la périphérie immédiate d'une zone AU ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, alors les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone. La zone dotée d'équipements de dimension suffisante en périphérie immédiate est dite 1AU. Lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate d'une zone AU n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, son ouverture à l'urbanisation peut être subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme. La zone non dotée d'équipements de dimension suffisante en périphérie immédiate est dite 2AU. Pour en savoir plus sur la définition des zones à urbaniser, il faut se reporter à l'article R 123.6 du code de l'urbanisme. En conséquence, les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.
Zone basse		Zone susceptible d'être inondée lors de submersions marines. Il s'agit des territoires littoraux dont l'altitude est inférieure aux niveaux atteints par la mer lors de conditions extrêmes (crues centennales).

Zone basse du littoral	**ZBL**	Zone située à moins d'un kilomètre de la mer et dans des territoires dont l'altimétrie est inférieure au niveau de la mer lors de conditions extrêmes.
Zones à circulation restreinte	**ZCR**	La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte a institué les zones à circulation restreinte (ZCR) dans le but de lutter contre la pollution atmosphérique. Les zones à circulation restreinte ne peuvent être créées que dans les agglomérations et les zones couvertes par un PPA. L'arrêté créant la ZCR précise les catégories de véhicules concernées et fixe les mesures de restrictions de circulation applicables en fonction de leur classement (matérialisé par la couleur de la vignette Crit'air). L'accès à la zone ne peut être interdit à certains véhicules quel que soit leur classement (police, gendarmerie, douanes, incendie, médecins.). Par ailleurs, des dérogations peuvent être accordées, sur demande motivée des intéressés, par l'autorité de police de la circulation.
Zone climatique		Les pouvoirs publics français distinguent : – La zone H1, territoires où les températures hivernales sont les plus froides. Cette zone correspond aux départements de l'Est et du Nord de la France sous influence d'un climat semi-continental. – La zone H2, territoires où les hivers sont plus tempérés. Cette zone comprend en outre les départements de l'Ouest de la France qui sont sous l'influence d'un climat océanique. – La zone H3, qui correspond aux territoires du pourtour méditerranéen, sous l'influence du climat méditerranéen.
Zone climatique CEE		Le montant de la prime des CEE (Certificats d'économies d'énergie) est calculé selon plusieurs

		critères. Il dépend de l'opération réalisée, de la performance des équipements et matériaux utilisés, ou encore de la zone climatique. La France métropolitaine est découpée en trois zones : H1, H2 et H3. · La zone climatique H1 va du Nord-Ouest au nord des Alpes, en passant par l'Île-de-France, · La zone climatique H2 couvre toute la côte Atlantique, du sud de la Normandie et de la Bretagne jusqu'au Pays basque, et une partie du centre de la France, · La zone climatique H3 est de loin la plus petite, puisqu'elle concerne seulement huit départements méditerranéens.
Zone Climatique Locale	**LCZ**	Une Zone Climatique Locale (ou LCZ pour Local Climate Zone en anglais), concept adopté par la communauté scientifique internationale du climat urbain est une unité de surface urbaine, de la taille de quelques îlots ou d'un quartier, avec une homogénéité de composition urbaine entraînant un comportement climatique homogène. 17 classes de LCZ différentes, réparties en deux grandes catégories selon qu'il s'agit d'une zone artificialisée ou non, permettent de qualifier l'exposition de chaque zone à la surchauffe urbaine.
Zone Climatique Locale Bâtie 1 Ensemble compact de tours	**LCZ1**	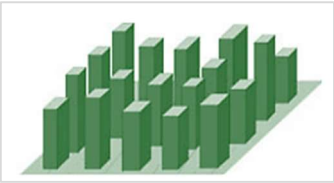 Mélange dense de grands immeubles de plus de dix étages. Bâtiments de hauteur variable. Peu ou pas d'arbres. Vue du ciel réduite depuis la rue. Sol principalement revêtu. Matériaux de construction en béton, acier, pierre, verre. Demande forte de chauffage/climatisation. Trafic important. Cette classe correspond aux centres des grandes agglomérations telles que Manhattan, Hong-Kong, Singapour, Shanghai, etc. Elle est la plus propice au phénomène d'ilots de chaleur urbains mais très peu représentée en France
Zone Climatique Locale Bâtie 2 Ensemble compact d'immeubles	**LCZ2**	Mélange dense de bâtiments de hauteur moyenne (3 à 9 étages). Bâtiments de hauteur homogène séparés par des rues étroites et des cours intérieures. Vue du ciel réduite depuis la rue. Peu ou pas d'arbres. Sol principalement revêtu. Matériaux de construction :

		pierre, brique, tuile, béton. Toits et murs épais. Demande modérée de chauffage/climatisation. Trafic modéré à important. Dans cette classe, la morphologie urbaine est propice au phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU). L'enjeu de lutte contre les ICU et d'adaptation au changement climatique y est prégnant.
Zone Climatique Locale Bâtie 3 Ensemble compact de maisons	**LCZ3**	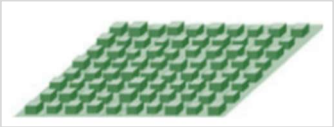 Mélange dense de bâtiments de faible hauteur (1 à 3 étages) contigus au faiblement espacés, regroupés le long de rues étroites. Vue du ciel réduite depuis la rue. Matériaux de construction : pierre, brique, tuile, béton. Toits et murs épais. Sol principalement revêtu ou compacté. Peu ou pas d'arbres. Demande modérée de chauffage/climatisation. Trafic faible à modéré.
Zone Climatique Locale Bâtie 4 Tours espacées, de plus de 10 étages.	**LCZ4**	Bâtiments de hauteur, largeur et espacement homogène. Vue du ciel réduite depuis le sol. Matériaux de construction : béton, acier, pierre, verre. Arbres épars et couverture végétale abondante. Demande modérée de chauffage/climatisation. Trafic modéré.
Zone Climatique Locale Bâtie 5 Ensemble d'immeubles espacés	**LCZ5**	Bâtiments de hauteur moyenne espacés (3 à 9 étages). Vue du ciel légèrement réduite depuis la rue. Matériaux de construction : béton, acier, pierre, verre. Toits et murs épais. Arbres épars et couverture végétale abondante. Faible demande de chauffage/climatisation. Trafic faible.
Zone Climatique Locale Bâtie 6 Ensemble de maisons espacées	**LCZ6**	Bâtiments de faible hauteur espacés (1 à 3 étages). Vue du ciel légèrement réduite depuis la rue. Matériaux de construction variés : bois, brique, pierre, tuile, béton. Arbres épars et couverture végétale abondante. Faible demande de chauffage/climatisation. Trafic faible.

Zone Climatique Locale Bâtie 7 Ensemble dense de maisons ou constructions légères	**LCZ7**	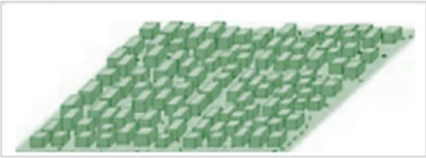 Mélange dense de bâtiments à un étage, contigus ou non, et séparés par des routes et ruelles étroites. Infrastructures peu ou pas consolidées. Vue du ciel réduite depuis le sol. Matériaux de construction légers : bois, chaume, tôle ondulée, etc. Toits et murs fins. Peu ou pas d'arbres. Sol principalement compacté. Demande de chauffage/climatisation nulle Trafic faible.
Zone Climatique Locale Bâtie 8 Bâtiments bas de grande emprise	**LCZ8**	Bâtiments bas (1 à 3 étages), de grande emprise et espacés, séparés par de grandes surfaces revêtues. Vue du ciel légèrement réduite depuis le sol. Toits plats. Matériaux de construction variés : acier, béton, métal, pierre. Peu ou pas d'arbres. Sol principalement revêtu ou compacté. Demande faible à modéré en chauffage/climatisation. Trafic modéré à important.
Zone Climatique Locale Bâtie 9 Implantation diffuse et espacée de maisons	**LCZ9**	Bâtiments de petite ou moyenne hauteur et éloignés dans un cadre naturel ou végétalisé. Vue du ciel optimale depuis le sol. Matériaux de construction variés : bois, brique, pierre, tuile, béton. Arbres épars et couverture végétale abondante. Faible demande de chauffage/climatisation. Trafic faible.
Zone construite		Dans la nomenclature de l'institut géographique national, regroupe les zones bâties, les zones non bâties proches ou attenantes, telles que les cours, les parkings...) et les terrains végétalisés attenants intégrant des sols enherbés ou arborés tels que des pelouses, des jardins privatifs, des parcs ou des terrains de jeux). Ces éléments de couverture du sol sont associés à un usage du sol, une fonction de production secondaire, production tertiaire ou usage résidentiel. Pour délimiter la zone construite, le critère déterminant est l'usage du sol. La zone construite intègre également les zones non bâties

		(routes, parking...) proches (voisines) des zones décrites précédemment.
Zone de déploiement prioritaire	**ZDP**	Il s'agit d'une zone dans laquelle le raccordement au réseau de chaleur ou de froid est obligatoire pour toute construction neuve ou ayant fait l'objet d'une rénovation lourde. Son périmètre est défini par la collectivité compétente dans le cadre de la procédure de classement d'un réseau.
Zone de développement éolien	**ZDE**	Afin d'encadrer l'implantation des éoliennes sur le territoire français, le gouvernement a opté pour la création de Zone de Développement de l'Eolien ou ZDE. Ces zones sont définies par les préfets de chaque département sur proposition des communes concernées en fonction du potentiel éolien, des possibilités de raccordement aux réseaux électriques, de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Seuls les parcs construits dans ces ZDE peuvent bénéficier des tarifs d'achat alors en vigueur. La notion de ZDE est initialement introduite dans la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité mais elles ne commenceront à être effective qu'au milieu des années 2000. Elles seront ensuite intégrées dans les schéma régionaux éolien (SRE) des schéma régional climat air énergie (SRCAE).
Zone écopôle		Un Écopôle est un parc d'activités ayant pour but d'accueillir des éco-industries liées au développement durable.
Zone à émissions limitées	**ZEL**	Zone dans laquelle ne peuvent circuler que des véhicules dont les émissions polluantes respectent les limites autorisées. La zone d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA), dont l'accès est interdit aux véhicules fortement polluants, est un exemple de zone à émissions limitées.
Zone d'équilibrage Gaz		Zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.
Zone d'expansion de crues	**ZEC**	Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. Le stockage momentané des eaux écrête la

		crue en étalant sa durée d'écoulement. Ce stockage participe au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.
Zones Industrielles Bas Carbone	**ZIBAC**	Appel à Projets visant à rassembler les écosystèmes industriels locaux pour l'élaboration d'une trajectoire de réduction collective des émissions de gaz à effet de serre. Ce dispositif s'ancre dans le contexte de territoires portant déjà des démarches EIT. ZIBAC permet, au travers des ambitions de décarbonation, une accélération de la mise en œuvre de certaines synergies via le co-financement d'études : récupération de chaleur, autoconsommation collective, valorisation de ressources...
Zone inondable		Zone où peuvent s'étaler les débordements de crues, dans le lit majeur et qui joue un rôle important dans l'écrêtement des crues. La cartographie de ces zones inondables permet d'avoir une meilleure gestion de l'occupation des sols dans les vallées.
Zones d'Inondation Potentielle	**ZIP**	Indiquent la surface maximale pouvant être recouverte par les eaux, au fil d'une crue.
Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau	**ZICH**	Distinguent les hauteurs de submersion et les types d'inondation. La profondeur de l'eau est classée par intervalles de : 0 à 50 cm, 50 cm à 1 m, 1 m à 1,5 m, 1,5 m à 2 m, au-delà de 2 m. Elles traduisent le risque à attendre sur les zones urbaines, industrielles ou d'activités agricoles pour les personnes (risque de noyade), les réseaux et les infrastructures (conditions d'accès et mise en charge), et les bâtiments (rez-de-chaussée ou premiers étages inondés).
Zone à faible émission	**ZFE**	Une zone à faibles émissions (ZFE), ou zone de basses émissions, est une zone urbaine dont l'accès est réservé aux véhicules les moins polluants. Elles se trouvent principalement en Europe et en Asie mais leur mise en place est en projet ou à l'étude dans d'autres parties du monde. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air dans les villes en réduisant les taux de particules en suspension, d'oxydes d'azote (NO2) et indirectement d'ozone. Dans la plupart des villes européennes, ces zones s'appuient sur les critères techniques des

		normes européennes d'émissions pour déterminer quels types de véhicules peuvent entrer et circuler dans une zone.
Zones Natura 2000	**ZPS & ZSC**	Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les ZPS et les ZSC. La directive Oiseaux de 1979 enjoint aux États membres de l'Union européenne de mettre en place des zones de protection spéciale (ZPS) sur les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie afin d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares. Les zones spéciales de conservation (ZSC), instaurées par la directive habitats en 1992, ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit : 1- Des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, de par leur rareté, ou le rôle écologique primordial qu'ils jouent (dont la liste est établie par l'annexe I de la directive Habitats), 2- Des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, là aussi pour leur rareté, leur valeur symbolique, le rôle essentiel qu'ils tiennent dans l'écosystème (et dont la liste est établie en annexe II de la directive habitats).
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	**ZNIEFF**	Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui correspondent à un territoire remarquable par les espèces ou les habitats qu'elles abritent, ne sont pas, en elles-mêmes, une protection réglementaire. L'inventaire des ZNIEFF est un document d'alerte. On distingue les ZNIEFF de type I : Secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable / les ZNIEFF de type II : Grands ensembles naturels qui offrent des potentialités biologiques importantes.
Zone de neige		En France, les régions de neige varient de la zone de neige A1 (faible) pour le nord de la France, zone de neige A2 pour le sud-ouest, zone de neige B1, zone de neige B2, zone de neige C1, zone de neige C2, zone de neige D et zone de neige E (plus élevée)

Zone non interconnectée	**ZNI**	Les zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français, parfois appelées système électriques insulaires ou petits systèmes isolés, est une notion de droit français.
Zone non saturée	**ZNS**	Zone du sol dans laquelle l'eau n'occupe pas complètement la porosité totale des roches ou du sol.
Zones du patrimoine architectural, urbain et paysager	**ZPPAUP**	Les Zones du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) qui ont remplacé, en 1993 (*loi paysage*) les ZPPAU créées en 1983. Les Commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS) donnent leur avis sur les permis de construire ou de démolir aux abords et en covisibilité d'un monument historique, d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP.
Zones préférentielles pour la renaturation	**ZPR**	Zones ciblées pour faciliter la renaturation. Les zones préférentielles pour la renaturation (ZPR) sont des zones identifiées par certains documents d'urbanisme pour transformer des sols artificialisés en sols non artificialisés. Elles peuvent être déterminées et localisées par le schéma de cohérence territoriale (SCoT), dans le cadre des mesures de protection que ce document prévoit pour protéger les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques et de la ressource en eau. Ces zones peuvent aussi être prévues par plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), au sein : – de ses orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui peuvent identifier des ZPR et préciser les modalités de mise en œuvre des projets de désartificialisation et de renaturation dans ces secteurs, – et de manière complémentaire, du règlement graphique (plan de zonage) du PLU(i), qui peut délimiter ces zones préférentielles pour la renaturation.
Zone prioritaire pour la biodiversité	**ZPB**	La zone prioritaire pour la biodiversité (ZPB) est une zone où il est nécessaire de maintenir ou restaurer les habitats d'espèces protégées. Elle est délimitée par le préfet lorsque l'évolution de ces habitats est de nature à compromettre le maintien

		dans un état de conservation favorable d'une population de cette espèce.
Zones prioritaires de protection du climat	**ZPPC**	Vastes espaces naturels périphériques se prolongeant par des « couloirs d'échanges climatiques » jusqu'au centre urbain, pour le rafraîchir.
Zone de protection / Préservation spéciale	**ZPS**	Site Natura 2000 sélectionné par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats.
Zone refuge		Une zone refuge est un espace plus sommaire que le niveau refuge qui permet d'accueillir temporairement les occupants du bâtiment. Il peut s'agir, soit d'un espace ouvert (terrasse, balcon, plateforme) soit d'un espace fermé occupable quelques heures mais non habitable en permanence. Cette zone refuge doit être accessible depuis l'intérieur du bâtiment par un dispositif d'accès permanent (escalier fixe, échelle escamotable fixée à une trappe d'accès aux combles) Elle doit comporter une ouverture permettant l'évacuation des personnes par les services de secours. Définies initialement pour les inondations ou les incendies pour les IGH, les zones refuges sont désormais envisagées pour les pics de chaleur dans les épisodes caniculaires.
Zone de Répartition des Eaux	**ZRE**	Les zones présentant un déséquilibre besoins ressources chronique doivent être placées par la préfecture en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) afin que la ressource puisse être gérée plus finement et pour tenter de rétablir un équilibre. Les déclarations de prélèvements deviennent alors systématiquement obligatoires (et non plus dépendante du débit ou du volume prélevé).
Zone de rétention de crue		Zone de stockage permettant de réguler le débit des crues pour éviter les inondations.
Zones de revitalisation rurale	**ZRR**	Les ZRR sont définies par l'article 1465 A du Code général des impôts (CGI), introduit par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 et modifié par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Une nouvelle modification est intervenue par le biais de la loi de

		finances rectificative pour 2015, qui dispose que les critères sont désormais examinés au niveau de l'EPCI.
Zones sans usage	**ZSU**	Zones qui se trouvent à l'état naturel et ne font pas l'objet d'un autre usage économique.
Zone sauvage de haute biodiversité		Ecorégion ou une partie d'écozone qui contient au moins 1500 espèces de plantes vasculaires endémiques (soit au moins 0,5 % du total mondial) et qui a maintenu 70 % ou plus de son habitat originel.
Zone saturée		La zone de saturation est la portion du sol souterrain où tous les vides sont entièrement remplis d'eau. En général, l'ensemble du sol et des roches souterrains est divisé en zone d'aération et zone de saturation.
Zones de sismicité		 Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante : – une zone de sismicité très faible (1) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal mais prise en compte de l'aléa sismique dans les installations à risque spécial (installations classées), – quatre zones de sismicité faible (2), modérée (3), moyenne (4) et forte (5), où les règles de construction parasismique sont applicables pour les bâtiments. Outre-mer, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique sont classés entièrement en zone de sismicité forte (5). L'arrêté du 22 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011 définit les règles parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite à risque normal situés en zone de sismicité faible à forte. Les exigences et règles de construction contenues dans cet arrêté sont applicables pour tout permis de construire déposé après le 1er mai 2011, date

		d'entrée en vigueur de l'arrêté (l'arrêté du 29 mai 1997 ayant été abrogé à cette date). Ces règles sont applicables lors de la construction de bâti nouveau ou lorsque le bâti ancien fait l'objet de modifications importantes. Dans le cas général, les règles de construction applicables sont celles définies dans l'Eurocode 8 (normes NF EN 1998-1, NF EN 1998-3 et NF EN 1998-5). La réglementation autorise le recours à des règles simplifiées pour certains bâtiments de type maisons individuelles : guide CP-MI Antilles en zone de sismicité 5, règles PSMI-89/92 (norme NF P 06-014) en zones de sismicité 3 et 4.
Zone soumise à contraintes environnementales	**ZSCE**	Le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales est issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Dans le cadre d'une politique globale de reconquête de la qualité de la ressource, cet outil vient en complément du dispositif des périmètres de protection, afin de lutter contre les pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides).
Zone spéciale de conservation	**ZSC**	Aire naturelle ou semi-naturelle désignée par les États membres qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite.
Zone tampon		Espace interstitiel du paysage rural, maintenu ou expressément mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de contaminant vers un milieu. Il peut par exemple s'agir d'une ceinture verte urbaine, d'une lisière faisant l'objet d'un projet de conservation urbaine. En pratique désigne un terrain ou un plan d'eau utilisé pour distinguer l'usage d'un terrain d'un autre, par exemple afin de contrer ou d'enrayer le bruit, la lumière ou d'autres aspects nuisibles.
Zone urbaines	**Zone U**	La zone urbaine (zone U) du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) est un zonage qui vise à faciliter la gestion des espaces urbains. Peuvent être classés en

		zone U, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics (existants ou en cours de réalisation) ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Les zones U sont délimitées dans le ou les documents graphiques du règlement du PLU(i). Les règles qui y sont applicables sont précisées par le règlement écrit du PLU(i), en lien avec les objectifs de gestion de cette zone urbaine. Toutefois, certaines zones urbaines peuvent aussi être gérées en y appliquant uniquement certaines dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU), sans y ajouter d'autres règles (zones U dites non réglementées).
Zone à vocation d'expansion de crues	**ZVEC**	Zone inondable naturelle ou agricole (non actuellement urbanisée), pouvant être élargie aux crues d'occurrence supérieure à la crue centennale, dans le cadre d'une approche hydrogéomorphologique. Lorsque les enjeux locaux le nécessitent (niveau d'aléa, importance des zones considérées, etc.), des zones inondables qui, à la date d'approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), sont classées à urbaniser mais ne sont pas encore très urbanisées, peuvent être considérées, pour leur partie non encore urbanisée, comme étant des zones à vocation d'expansion de crue.
Zone vulnérable		Partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates menace à court terme la qualité des milieux aquatiques, et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.
Zootechnie		La zootechnie est l'ensemble des sciences et des techniques mises en œuvre dans l'élevage des animaux pour la production alimentaire, la production de vêtements, ainsi que la traction (viande, lait, œufs, laine, traction, voire loisirs et agréments, sport hippique, etc.). La zootechnie inclut le soin, l'alimentation, la reproduction et la sélection des espèces animales.

Un peu plus sur. Le HAB - www.kaldee.fr

Le Hab est une plateforme web dédiée à la stratégie patrimoniale des bailleurs sociaux.

Conçue initialement en 2013 par OCEA SMART BUILDING, en collaboration avec le GIE Habitat en Région du Groupe BPCE, elle vise à fournir aux directions générales des outils décisionnels pour élaborer des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) dynamiques.

En 2024, l'équipe du Hab a rejoint la société Kaldée, qui est responsable de la plateforme. Le Hab est un composant essentiel du cycle financier des bailleurs sociaux, permettant la réalisation, l'hébergement et le suivi des plans stratégiques de patrimoine, des conventions d'utilité sociale, ainsi que des cadres stratégiques du patrimoine et d'utilité sociale pour les groupes HLM et les sociétés de coordination. Il facilite la gestion du patrimoine et la diffusion de l'information auprès des locataires, des collectivités et d'autres partenaires.

La plateforme offre des fonctionnalités telles que la collecte des données du patrimoine, l'analyse cartographique et synthétique des informations, ainsi que la planification et le suivi stratégique des investissements immobiliers. Elle est conçue pour être intuitive, permettant aux utilisateurs de visualiser et d'analyser facilement les données à travers des cartes et des graphiques. Le Hab est un outil de communication puissant, auprès des élus et des collectivités territoriales, grâce à sa cartographie détaillée en quatre dimensions : patrimoine, finance, habitants et territoires.

Le Hab est une plateforme digitale innovante qui accompagne les bailleurs sociaux dans la gestion stratégique de leur patrimoine immobilier, en leur fournissant des outils adaptés pour analyser, planifier et communiquer efficacement sur leurs investissements et engagements.

★★★★★

Kaldée
Stratégie & Cités

25, rue Clapeyron 75008 Paris
www.kaldee.fr
contact@kaldee.fr
SAS, société par actions simplifiée SIRET (siège) : 983 206 483 00015